



J
13
14



DOMUS AQUENSIS
OBLATORUM
SANCTISSIMÆ ET IMMACULATÆ
VIRGINIS MARIÆ.

U. S. S. S.
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS
des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR
les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME QUATORZIEME,

QUI COMPREND

LES HISTOIRES DE SAINT PAULIN,
*de S. Celestin Pape, de Cassien, de S. Cyrille d'Alexandrie,
& du Nestorianisme, &c.*

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.



A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques,
au Palmier.

MDCCIX.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

SP

BX

167

. 443

1701

v. 14

TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE QUATORZIEME VOLUME.

T A B L E des Citations.	<i>page</i> iv
Table des Articles & des Notes.	xj
Saint Paulin, Senateur & Consul Romain, puis serviteur de J E S U S C H R I S T; & enfin Evêsqe de Nole.	1
Saint Martinien , Archevesque de Milan.	146
Saint Celestin , Pape.	481
Jean Cassien , Prestre , & Abbé de Marseille.	157
Saint Nil Prestre , & Solitaire de Sinai.	189
Acace , Evêsqe de Berée en Syrie.	219
S. Hesyque, Pr. de Jerusalem, & Docteur de l'Eglise.	227
Sainte Melanie la Jeune, Veuve Romaine, avec Albine sa mere , & Pinien son mari.	232
S. Pierre de Galacie, Anacorete, Prestre d'Antioche.	253
Saint Posside, Evêsqe de Calame , & Confesseur.	255
Saint Sixte III, Pape.	259
Saint Cyrille , Patriarche d'Alexandrie , Docteur de l'Eglise , & Confesseur.	267
Saint Arsene , Solitaire d'Egypte.	676
Saint Achillée , Solitaire de Sceté.	702
S. Procle, Archevesque de CP. & Docteur de l'Eglise.	704
Notes sur S. Paulin.	720
Notes sur S. Celestin.	737
Notes sur Cassien.	739
Notes sur S. Nil.	742
Notes sur S. Hesyque.	744
Notes sur Sainte Melanie la Jeune.	745
Note sur S. Pierre de Galacie.	747
Notes sur S. Cyrille d'Alexandrie.	747
Notes sur S. Arsene.	795
Notes sur S. Procle,	797
Table des Matieres.	802

TABLE DES CITATIONS.

A

Acac. h.	A CACII historiae breviculus per Sirmondum, cum Theodosiani codicis appendice editus: Parisiis anno 1631.	editionis Parisiis an. 1634. ... apologia prima quae est ad Constantium, to. 1. ... operum tomus 2.	ap. t. p. 696. t. 2. Auct. 2.
Alo, l. 6. t. 7. p. 355.	Adonis chronicon in 6 ^a aetate: Bibliothecae Patrum, tomo 7, Parisiis anno 1634.	Auctuarium 2, ad Bibliothecam Patrum, per Combesium: Parisiis anno 1648.	
Alber. seu Alb. cuc.	Edmundi Albertini de Eucharistia: Daventriae anno 1655.	Auctuarium 3: Parisiis an. 1672. Augustini quaestio 2. ad Simplicianum: Lov. t. 4. p. 264. Ben. t. 6. p. 89.	3. Aug. ad S. m. q. 2.
Alb. v.	Albini Caesaris vita per Spartianum in historia Augustae: Parisiis edita anno 1620.	Prosperi & Hilarii literae ad Augustinum: Lov. t. 7. p. 542. Ben. t. 2. Haec litera novissimam Augustini editionem notat per Benedictinos curatam: si absit, est Lovanensium an. 1586.	à Pr. B.
Alex. t. 5.	Natalis Alexandri Dominicanum historia ecclesiastica, tom. seu volumine 5: Parisiis anno 1677.	... decivitate Dei: Lov. t. 5. Ben. t. 7. ... confessionum libri: Lov. & Ben. t. 1.	civ. conf.
Alf. t. 5. 5.	Alfordi annales Britannorum anno Christi 123: Leodii an. 1663.	... de curâ pro mortuis agendâ: Lov. t. 4. p. 274. Ben. t. 6. p. 515. ... de doctrina christiana: Lov. & Ben. t. 8.	cur. m. do. chr. l. 2.
All. de Sim.	Leonis Allatii diatriba de Simeonibus: Parisiis anno 1664.	... epistolae: Lov. & Ben. t. 2. ... de gratia Christi liber, qui primus est contra Pelagium & Caestium: Lov. t. 7. p. 330. Ben. t. 10. p. 230. ... in Faustum: Lov. t. 6. p. Ben. t. 8. p. 183.	ep. gr. ch.
Amb. ep. 46.	Ambrosii epistola 46, tom. 5: Parisiis anno 1603.	... contra Pelagium & Caestium liber 2, qui est de peccato originali: Lov. t. 7. p. 334. Ben. t. 10. p. 253. ... enarrationes in psalmos: Lov. t. 8. Ben. t. 4.	pecc. or. ps.
Amph. h.	Homiliae Amphiloquio Iconiensi tributa per Combesium: Parisiis anno 1644.	... sermones quos semper & numeramus & citamus ex Ben. t. 5, etiam B. non addito. Tradition de l'Eglise sur l'aumône chrétienne & ecclésiastique; à Paris en 1651.	6.
Anal. g.	Analecta graeca per Benedictinos edita: Luteciae an. 1688.	Aufonii epistola 12. ... Vineti nota in Aufonium.	Aum.
Anal. t. 4.	Joannis Mabillon Analectorum tomus 4: Luteciae an. 1685.		
Anaf. c. 97.	Anastasio Bibliothecario in vita Adriani, quem 97 pontificem numerat: Parisiis anno 1649.		
Ante. op. L.	Josephi Antelmeii de vetis operibus Leonis & Prosperi: Luteciae an. 1689.		
sym.	... nova de simbolo Athanasiano disquisitione: Parisiis anno 1693.		
Ap. de P. R. 4.	Apologie des Religieuses de Port Royal, 4 ^e partie; en 1665.		
Arn. ser.	Ambrosii junioris cum S. rapione conflictus, post Irenaeum editus: Parisiis anno 1634.		
Ath. ad Ant.	Athanasii ad Antiochenes, to. 1:		Auf. ep. 12. n.

DES CITATIONS.

v

B

Balscan.	T HEODORI Balsamonis scholia in canones: Luteciæ anno 1620.	Scripturarum, seu de divinis lectionibus.	
Bar. 34. § 314.	Baronii annales in anno Christi 34, paragrapho 314: Antuerpiæ an. 1612.	... in psalmum 21, versu 18, tomo 2, novissimæ per Benedictinos editionis.	1 par. v. 18.
3. aug. c.	... in Martyrologium Romanum ad 3 augusti diem nota c, seu 3: Antuerpiæ an. 1613.	Cassiani collatio 1: Parisiis an. 1642.	Cass. col. 1. de inc.
Baf. t. 3.	Basilii Magni operum, tomo 3: editionis Parisiis an. 1638.	... de Incarnatione contra Nestorium.	
Baf. S. v. Th. l. 1. p. 230.	Basilii Seleucienensis in vita Sanctæ Theclæ: Parisiis editus an. 1622, cum Gregorio Thaumaturgo.	... Institutionum, seu de institutis cœnobiorum.	inst. l. 7.
Baf. l.	Basilicon, seu juris Græco-Romani, tomi duo per Marquardum Freherum editi: Francofurti an. 1596.	Gasci notæ in Cassianum.	n.
Baud.	Dictionnaire géographique de Ferrariis, augmenté par Baudrand; à Paris en 1670.	... prolegomena seu præfatio.	pr. p.
Bed. de metr. t. 1. p. 40.	Venerabilis Bedæ tractatus de metris tomo 1. ejus operum: Colonia: anno 1612.	Cedreni historiarum tomo 1: Paris. anno 1647.	Cedr.
Bib. P.	Bibliotheca Patrum Parisiis edita an. 1634, qua semper utimur.	Chronicon Alexandrinum à Raderio editum: Munachii an. 1615.	Chr. Al.
Blond. p. 154.	De la primauté en l'Eglise par D. Blondel; à Geneve en 1641.	Joanni Chrysostrami epistolæ ad Innocentium Papat, tomo 4: editionis Parisiensis an. 1636. Cum verò utimur editione Anglicanâ Henrici Savillii, addimus literam S. vel Sav.	Chry. ad. In. p. 595.
Boll. 20 jan.	Bollândus seu ejus continuatores ad diem januarii 20, & sic in reliquis mensibus.	... epistolæ, tomo 4.	ep.
pont. p. 15.	... conatus in catalogum Romanorum pontificum, parte primâ p. 15, in propylæo ad mensem maium.	Græca Chrysostrami editio per Henricum Savillum: Eronæ an. 1612.	S. seu Sav.
Bona, seu Bon. lit.	Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. Romæ 1672.	Georgii Codini origines, seu antiquitates Constantinopolitanæ: Luteciæ anno 1655.	Cod. ext. C.
Buch. p. seu cycl. P.	Egidii Bucherii de cyclo Victorii, & aliis cyclis paschalibus: Antuerpiæ an. 1633.	Codicis regularum per Benedictum Anianensem collectarum pars secunda: Parisiis an. 1663.	Cod. reg. t. 2.
Bult. ori.	Histoire monastique d'Orient par M ^r Bulteau; à Paris en 1680.	Codicis Theodosiani lib. 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.	Cod. Th. 9. t. 40. l. 13.
Byz. h. pr.	Philippi Labbei prolegomena in historiæ Byzantinæ corpus, editum Parisiis anno 1648.	Gothofredi commentarii in hunc codicem, tomo 6, & sic de cæteris tomis.	t. 6.
Cang. de C.	C	Caroli le Cointe annales ecclesiastici Francorum, ad annum Christi 279: Paris. an. 1665.	Coint. 179. § 2.
gr. K.	U RBIS Constantinopolitanæ descriptio una cum familiis Byzantinis edita per Carolum du Cange.	Veterum Romanæ Ecclesiæ monumentorum collectio ab Holstenio edita: Romæ an. 1662.	Col. r.
Casf. inf.	... glossarium mediæ & infimæ græcitatatis, litera K: Lugduni an. 1688.	SS. Eustathii, Petri & c. acta græca, seu lecti triumpho, per Franciscum Combefis: Parisiis anno 1660.	Comb. f. & c.
	Cassiodori Senatoris de institutione	Conciliorum appendix per Balusium: Parisiis anno 1683.	Conc. ap.
		Conciliorum postrema editio per Labbeum: Parisiis an. 1671.	Conc. t. 2.
		Benedicti Anianensis concordia re-	Conc. reg.

- gularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Parisiis anno 1637.
- Cotel. su Cotel.** Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelierum: Parisiis an. 1686.
- Cy. vit.** Cypriani vita per Pontium Diaconum in prolegomenis editionis Oxoniensis an. 1682.
- Cy. Alex. Bu.** Cyrilli Alexandrini epistolæ ad Synodum Carthaginensium, apud Bucherium in suo de cyclis paschalibus opere edita: Antuerpiæ anno 1633.
- ... dialogus octavus, tomo 5.
- ... homiliæ de diversis, tomo 5. parte 2: Parisiis anno 1638.
- ... epistolæ, editionis Parisiensis anni 1638.
- ... commentarius in Pentateuchum.
- ... homilia Pascalis 22, t. 5. parte 2.
- ... in Joannis Evangelii caput 13, tomo 4.
- ... contra Julianum Cæsarem, tomi 6. parte 2.
- ... veritatis catholicæ thesaurus adversus Arium & Eunomium, to. 5. parte 1.
- D**
- Dur.** **L**IBER diurnus Romanorum Pontificum: Parisiis an. 1680.
- Dor. l. 1. p. 748.** Dorothei Archimandritæ de vitâ rectè & piè instituenda liber, seu doctrina 1: Bibliothecæ Patrum Parisiensis, tomo 11.
- Du P. p.** Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par M^r Du Pin, à Paris en 1686. On ne s'est pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome: les endroits sur lesquels on le cite en font assez juger. On suit toujours la première édition.
- E**
- Yclair.** **E**CLAIRCISSEMENT sur le différend entre Jean d'Antioche & Saint Cyrille, en 1661.
- Enn. cat. 15. p. 59.** Ennodii Ticinensis episcopi carmen 18: Parisiis anno 1611.
- ... epigramma 8.
- F. har.** Epiphaniæ Panarium, seu opus adversus hæreses, ex editione Petavii: Parisiis anno 1622.
- Prolegomena ad libros Epiphaniæ contra hæreses.
- Evagrii scholastici historia ecclesiastica à Valesio edita: Parisiis an. 1673.
- Eucherii Lugdunensis Episcopi epistola ad Valerianum de contemptu mundi: Antuerpiæ anno 1621.
- Eunapii sophistæ de vitis sophistarum, cap. 2, quod est de vitâ Porphyrii: Genevæ an. 1616.
- Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica ex editione Valesii: Parisiis anno 1659.
- Henrici Valesii notæ in historiam ecclesiasticam, cui subjiciuntur in editione sua: Parisiis an. 1659.
- F**
- FACUNDI** Hermianensis pro defensione trium Capitulorum: Parisiis an. 1629.
- Sirmondi notæ in Facundum.
- Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum: Parisiis anno 1670. Quandoque adduntur litteræ sit. &c. ut sub qua litera quærendum sit distinguas.
- ... martyrologium universale ad diem 18 maii, & ita de singulis mensibus: Venetiis an. 1625.
- Florentini notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668.
- Ecclesiæ Foro-Julienensis initia per Josephum Antelmium: Aquis-Sextiis an. 1680.
- Venantii Fortunati de vita Sancti Martini: Bibliothecæ Patrum, to. 8.
- Petri Diaconi epistola ad Africos, Fulgentii responsioni præfixa.
- G**
- GALLIA** Christiana San-Marthanorum, to. 3: Lutetiæ an. 1656.
- Auli-Gellii noctes Atticæ: Amstelodami an. 1651.
- Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Mitræ: Antuerpiæ an. 1639.

dog. c. 76. p. 384.	... de dogmatibus ecclesiasticis, apud Augustinum in appendice, tom. 3 Lovaniensium.	phiam factam cum aliis ejus geographicis: Romæ an. 1666.	
o. fac.	Geographia sacra, seu notitia antiquorum episcopatum, per Carolum à S. Paulo Fuliensem: Parisiis an. 1641.	I DATIANI facti integri, Bibliothecæ Labbeinæ, t. 1: Parisiis anno 1657.	Idar. seu Idar. fact.
fac. n.	Notitiæ quæ Geographiæ factæ subjectæ sunt.	Joannes Climacus, scalæ suæ gradu 4, cap. 104: Luteciæ an. 1603, capita ex gallicâ versione sunt.	Jo. cl. 4.5 04.
eg. dial. l. r.	Gregorii Magni dialogorum, lib. 1. tomo 2. edit. Paris. an. 1675.	Joannis Damasceni de imaginibus lib. 2: Basileæ an. 1575.	Jo. D. im. 1. 2.
n. Job. l. 35.	... in Job, seu Moralium lib. 33. Ib.	... de fide orthodoxa.	orth. fid.
g. c. 7. 4.	... lib. 9. epistolarum, epistola 4, t. 2.	... de Trifagio.	trif.
o. ast. l. 3.	... curæ pastoralis, lib. 3. Ibid.	Joannis Maxentii dialogorum contra Nestorianos, lib. 2, Bibliothecæ Patrum, t. 4, parte 1.	Jo. M. dial. 2. p. 477.
T. gl. C.	Gregorii Turonensis de gloriâ Confessorum: Parisiis an. 1640.	... fidei professio de Christo, Ib.	fid. p. 437.
a. Fr.	... historia Francorum: Basileæ an. 1568.	Isidori Hispalensis de scriptoribus ecclesiasticis: Parisiis an. 1580, item apud Miræum, p. 80.	Is. H. ser. c. 4.
ut. p. 434. r.	Gruteri inscriptiones Romanæ, pag. 434, inscriptione 1: Typis Commelianis an. 1616.	Isidori Pelusio æ epistolarum, lib. 4, epist. 69: Paris. an. 1638.	
o. sn. maf.	Joannis Guefnay Annales provinciæ Massiliensis: Lugduni an. 1637.	Bibliotheca juris canonici per Christophotum Justellum: Luteciæ anno 1661.	B. P. l. 4. p. 693.
v. C.	Joannes Cassianus illustratus per Joannem Guefnay: Lugduni an. 1652.		Muscl.
	H	L	
sy. l. 6. p. 446.	H ESYCHII Hierosolymitini in Leviticum: Parisiis an. 1681.	P HILIPPI Labbei Bibliotheca nova manuscriptorum: Parisiis an. 1657.	Lab. bib.
er. B. p.	Hieronymi postrema editio per Benedictinos curata, Parisiis	... de scriptoribus ecclesiasticis: Parisiis anno 1660.	scr.
ep. 150. q. 4.	... epistola 150 ad Hedebiam, quaestione 4, tom. 3. editionis Basileensis, an. 1565. per Erasimum, qua semper utimur.	Geographie du Pere de la Rue.	La Rue.
sal. 18. p. 99.	Opusculum 18, ex his quæ Hieronymo falsò tribuuntur, in 4 tomum abacta.	Joannis Launoii epistola 7.	Laun. ep. 7.
n. Il. 46.	Hieronymi commentarius in Isaiæ caput 46, t. 5.	Palladii historia Lausiaca: Biblioth. Pat. to. 13: Paris. an. 1644.	Laus. c. 67. p. 99.
n. Ruf. l. 2.	... lib. 2 contra Rufinum, t. 2.	In Leonis opera dissertationes, & notæ per Paschasium Quesnel, tomo 2: Luteciæ an. 1675.	Leo. n. seu Q. t. 2.
v. Hil.	... de vita Hilarionis, t. 1.	Leonis sermo 80, Ib. t. 1.	f. 80.
v. ill.	... de viris illustribus, seu scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apostoli, seu Apostolici non scriptores, t. 1.	Leontii Byzantini de sanctis, actione 4: Bibl. Pat. to. 11.	Leon. act. 4.
B. fr. 2.	Hilarii Pictaviensis fragmentorum à Pithæo editorum: Parisiis an. 1598, parte 2.	In Nestorium & Eutychem: Biblioth. Pat. to. 4, parte 2.	in Eur. seu in N. & Eu.
o. l. geo.	Lucæ Holstenii notæ in geogra-	Liberati Diaconi breviarium causæ Eutychiænæ: Parisiis an. 1675.	Liber. c. 20.
		Dictionary historicum per Nicolaum Lloyd auctum: Oxoniæ an. 1671.	Lloyd.

- Lup. can. Christiani Lupi notæ & scholia in canones: Bruxellis anno 1673.
- ep. Diversæ epistolæ anno ferè 432, scriptæ, per eundem Lupum editæ: Lovanii an. 1682.
- M
- Mabill. mus. **D**OM JOANNIS Mabillon Musæum Italicum: Parisiis anno 1687.
- Mar. con. Petri de Marca de concordia sacerdotii & imperii: Paris. an. 1669.
- Marcell. an. 91. seu chr. Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo editum: Paris. an. 1619, ad annum Christi 398.
- Menæ. p. 80. Menæi magna Græcorum die in textu notato, pagina seu columna ejusdem mensis octogesima: Venetiis an. 1520.
- Menæi. jan. ... eadem die prima januarii, & sic de singulis mensibus.
- Merc. l. Marii Mercatoris opera ex editione Stephani Baluzii: Paris. an. 1684.
- ... Ejusdem Mercatoris operum tom. 1. ex editione Garnerii, Paris. an. 1673.
- Mosch. t. 1. p. 1018. Joannis Moschi, seu Sophronii Pratum spiritale: Bibliot. PP. tomo 13.
- Mf. Diverses piéces copiées sur des manuscrits.
- N
- Naz. **G**REGORII Nazianzeni oratio 16, tomo 11: Paris. an. 1630.
- Nil. asc. c. 35. Nili monachi asceticus sermo, seu de exercitatione monastica inter ejus opera Romæ edita anno 1673.
- ad Ag. ... ad Agathum monachum, de variis virtutibus.
- ad Magn. c. 21. ... ad Magnam Diaconissam de paupertate voluntaria.
- de Theod. 7. ... de Theoduli filii captivitate: Parisiis anno 1638.
- l. 2. ep. 4. ... epistolarum lib. 2, epistola 4: Romæ anno 1662.
- o. us. ... varia opuscula.
- orat. ... de oratione tractatus in 153, capitula distinctus, in ejus opusculis Romæ editis anno 1673.
- P. ep. ... epistolarum pars per Possinum edita: Parisiis anno 1656.
- Nor. po. Henrici Cardinalis de Noris de epistolis Syromacedonum: Florentiæ an. 1689.
- ... historia Pelagiana: Patavii anno 1573.
- ... de Quinta synodo, cum historia Pelagiana, Ib.
- Not. G. Notitia Galliæ per Adrianum Valesium: Parisiis anno 1675.
- Nphr. chr. Nicephori Patriarchæ Constantinopolitani chronicon editum cum Eusebii chronicis, cum Syncello &c.
- Nphr. l. 2. c. 36. Nicephori Callisti historia ecclesiastica: Parisiis anno 1630.
- P
- Pagi. pr. **A**NTONII Pagi Franciscani præfatio in dissertationem de Consulibus: Lugduni an. 1682.
- Pall. dial. seu Chry. Palladii dialogus de vita Joannis Chrysolostomi à Bigotio editus: Luteciæ anno 1682.
- Pasc. Chronicon pascale seu Alexandrinum, ex editione Cangiana: Parisiis anno 1688.
- Paul. b. Paulinus Nolanus ex editione N. le Brun: Parisiis anno 1685.
- c. 24. Paulini carmen 24: Antuerpiæ anno 1622.
- ep. 16. ... epistolæ, Ibid.
- fr Vie de S. Paulin en françois; à Paris en 1686.
- ill Paulinus illustratus per P. Chiffletium: Divione anno 1662.
- n. Paulini poemata quatuor à Ludovico-Antonio Muratorio edita: Mediolani anno 1697.
- n. Rosweidi notæ in Paulinum Antuerpiæ editum anno 1622.
- v. Gen. p. 4. Passio Sancti Genesii Arelatensis per Paulinum, ut putant, Nolamem.
- vit. Paulini vita per N. Sacchinum cum Paulino à Rosweido edita: Antuerpiæ anno 1622.
- vit. b. Ejusdem vita per N. le Brun digesta, suæque Paulini editioni subjuncta.
- Paul. cuc. Paulini penitentis eucharisticon poema editum in appendice veteris: Bibliothecæ Patrum apud Somnium anno 1579.

DES CITATIONS.

ix

Peraf. post.	Joannis Pearsonii episcopi Cestrensis opera postuma: Londini anno 1688.	Hieronimiano à Scaligero editum in thesauro temporum: Amstelodami anno 1658.	
Pet. dog. t. 5.	Dionysii Peravii dogmarum Theologicorum, tomo 5: Paris. anno 1650.		
Pez. déf.	Défense de l'antiquité des temps par D. Paul Pezron; à Paris en 1692.		
Philg. l. 7. c. 8.	Philostorgii historiae ecclesiasticae liber 7, ex editione Henrici Valisii: Parisiis anno 1673.		
Philg. l. 2. c. 13.	Philostorgii historia ecclesiastica ex editione Jacobi Gothofredi: Geneva anno 1643.		
Phot. c. 8.	Photii Bibliotheca caput seu codex 8: Geneva anno 1612.		
Poll.	Julii Pollucis onomasticon graecum: Francofurti anno 1608.		
Pomer. l. 2.	Juliani Pomerii de vita contemplativa, inter opera S. Prosperi edita: Colonia anno 1632.		
Pontac.	Arnaldi Pontaci in Eusebii chronicon notae.		
Possid. vit.	Augustini vita per Possidium Calamensem episcopum, inter Augustini Lovanienfium prolegomena.		
Poss. c. 2. ap. f. 11 Possév.	Possévini apparatus: Colonia anno 1608. Paginas in tres partes distingui- mus appofitis literis a, b, c.		
Poss. asc. 2.	Thefauri ascetici per Petrum Possinum editi opusculum 2: Tolosa an. 1684.		
Proc. b. Van.	Procopii de bello Vandalico, & sic de caeteris bellorum libris.		
Procl. h. s. 101. 2.	Procli Constantinopolitani homilia, seu oratio 2: Romae an. 1630.		
n.	Vincentii Richardi notae in Procli homiliis.		
v.	Procli vita per Richardum, Ibid.		
Prof. ad R.	Prosperi Aquitani epistola ad Rufinum.		
27. 423. ex Cel.	... chronicon ad annum Christi 422. Celestini Papae epistola contra Semipelagianos, apud Prosperum.		
in col.	Prosperi contra collatorem.		
P.	... chronicon ex editione Arnaldi Pontaci: Burdegala anno 1604.		
n. P. p. 769.	Pontaci notae in idem chronicon: Ibid.		
Prof. T. seu ti p. 50.	Tironis Prosperi chronicon, cum		
		R ECUEIL de différentes piéces sur les matieres agitées en ce temps-ci.	Recueil, 61.
		Thomae Reinesii inscriptiones Lipsiae & Francofurti anno 1682.	Rein.
		Marii Mercatoris opera per Rigberium, seu D. Gabrielem Gerberon edita: Bruxellis anno 1672.	Rigber.
		Josephi Ripamontii historiarum Ecclesiae Mediolanensis decas prima: Mediolani anno 1617.	Ripa. 1.
		Andrae Riveri criticus sacer: Geneva anno 1617.	Riv. l. 1.
		Rufini historia ecclesiastica, seu ex Eusebio versa, seu Eusebio addita: Antuerpiae anno 1548.	Ruf. l. 1. c. 9.
		... de benedictionibus Patriarcharum ad S. Paulinum, inter opera Rufini: Parisiis anno 1580.	ben. l. 1.
		Rutilii Numatiani itinerarium apud Onuphrium de republica Romana: Francofurti anno 1597.	Rutil. l. 1.
		S	
		H Ueonis Menardi notae in Sacramentarium S. Gregorii: Parisiis an. 1642.	Sacr. n.
		Salviani Massiliensis presbyteri de gubernatione Dei, lib. 7: Parisiis anno 1663.	Salv. l. 7. sengu. l. 7.
		... epistolae, Ib.	ep. 9.
		Nicolai Sanfonis in pharum Labbei, A. sive liber primus: Luteciae an. 1647.	Sanct. A. sive in Lab. 1.
		Scaligeri isagoge in canones chronicos, cum notis in Eusebii chronicon: Amstelodami anno 1658.	S. al. lib. 9.
		Apollinaris Sidonei carmen 9, versu 5, ex editione Sirmondi: Parisiis anno 1652.	Sid. car. 9. v. 5.
		Sixti Sinensis bibliotheca sancta: Colonia anno 1626.	Six. S. seu Sixt. 4.
		Socratis historia ecclesiastica ex editione Valisii: Parisiis anno 1668.	Socr. l. 9. c. 22. 183.
		Valisii notae in Socratis historiam.	n.
		Sozomenis historia ecclesiastica,	Soz. l. 4. c. 6.

T A B L E

x	ex editione Valesii: Parisiis an. 1668.	trum, tomo 3.	
v. p. 10.	Valesii notæ & prolegomena in hanc historiam.	Theodoti Ancyranî commentarius in Symbolum Nicænum: Romæ an. 1669.	Theod. sym.
S. p. 1. 2.	Spicilegii veterum aliquot scriptorum per D. Lucam Dacheri, tom. 3: Parisiis anno 1659.	Traité des jeûnes de l'Eglise par le P. Thomassin de l'Oratoire: à Paris en 1688, première partie livre 2.	Thom. jeun.
S. p. 1. 11.	Serapionis liber, 14: Parisiis anno 1620.	Theophanis chronographia: Parisiis anno 1665.	Thphn.
S. p. 1. 2. 3.	Suidæ lexicon in litera α, β. & sic de cæteris: Genevæ anno 1619.	Dissertatio de Trifagii origine, autore Petio A. V. D. M. Rotomagi anno 1674.	Trifig.
Sulp. dial. 1. c. 1.	Sulpicii Severi dialogus primus: Antuerp. x anno 1574.		
M. 1.	... de vita S. Mariani: Ib.		
S. p. 1. nov.	Surius primo die novembris, & sic de singulis mensibus: Colonia anno 1618.		
Sym. 1. 9. ep. 70.	Symmachi epistolarum lib. 9, epistola 70: anno 1587.		
Syn. ep. 3. p. 67.	Synchii Cyrenæi epistolarum quinta: Luteciæ an. 1640.		
	T		
Thér. 1. 1. 2.	T HEODORI Lectoris lib. 2, ex editione Valesii cum Evagrio & c. Parisiis anno 1673.		
Thér. 1. Jo. p. 70.	Theodoretî Cyrenis episcopi epistola ad Joannem Germanicæ episcopum, to. 4. editionis Sirmondi: Parisiis anno 1642.		
C. p. 13.	Præface de M ^r Cousin sur sa traduction de Theodoret. A Paris en 1676.		
dial. 1. ep. G.	... dialogus. contra Eutychianos. Ib. ... epistolæ, tomo 3.		
h. 1. 1.	Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium: Luteciæ anno 1684.		
h. 1. 1. 3.	... hæreticorum fabularum liber 13: tomo 4. editionis Sirmondi.		
h. 1. 1. 3.	... h. 1. 1. 3. si addatur v. designatur editio Valesii: Parisiis anno 1673.		
h. 1. 1. 6.	... h. 1. 1. 6. historia ecclesiasticæ liber 3. ut supra.		
v. P.	... religiosa historia, seu de vitis Pa-		
		V	
		B ASILIÏ menologium ab Ughello editum in sua Italia sacra, to. 6: Romæ anno 1653.	Ugh. p. 1140.
		... Italia sacra tomi 1. parte 2.	t. 1. 2. p.
		Vigiliî Tapfenis in Eutychianos lib. 4. cum Victore Vitensi: Divione anno 1665.	Vig. in Eur. l. 4.
		Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano edicum: Parisiis anno 1667.	Vinc. L.
		Vitæ Patrum per Rosweidum edita: Antuerpiæ anno 1615.	Vit. P.
		Vossii de historicis græcis, vel latinis: Lugdun. Batavorum anno 1651.	Voss. h. gr. & cl. lat.
		... historia Pelagiana.	h. P.
		Utianus de obitu S. Paulini apud Surium die junii 22.	Uran. p. 186.
		Jacobi Usserii Britannicarum Ecclesiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.	Uss. v. Br.
		Z	
		Z ONARÆ annalium to. 2. in illius principii vita de quo sermo est: Basileæ anno 1557.	Zon. p. 15.
		Zonaræ commentarii in canones: Parisiis anno 1618.	can. p. 145.
		Zosimi Comitis historiarum lib. 2. in historia Augusta: Francofurti anno 1590.	Zos. l. 2. p. 686.



TABLE DES ARTICLES, ET DES NOTES.

SAINT PAULIN, SENATEUR ET CONSUL
ROMAIN, PUIS HUMBLE SERVITEUR DE JESUS
CHRIST; ET ENFIN EVESQUE DE NOLE.

ARTICLE I.	N AISSANCE de S. Paulin : Sa famille illustre & ses richesses : De divers autres Paulins. page 1	
II.	Des études & de l'erudition de Saint Paulin : D'Aufone son precepteur.	4
III.	Il épouse Therasie; est elevé au Consulat & à d'autres dignitez : Fait beaucoup d'amis.	7
IV.	Sa vie seculiere : Dieu le degoute du monde par diverses afflictions, l'en retire par les prieres de S. Felix, & de plusieurs autres Saints.	9
V.	Saint Paulin s'en va en Espagne pour se preparer à renoncer au monde : De son baptesme : Il fait quelques poesies.	12
VI.	S. Paulin perd un fils qui venoit de naistre : Il se donne tout entier à Dieu, & embrasse la vie monastique.	15
VII.	Il quitte ses biens, & les vend pour les distribuer aux pauvres.	18
VIII.	Son humilité dans l'abandonnement de ses biens.	21
IX.	Eloges que les grands hommes de l'Eglise ont donnez à sa conversion & à sa pauvreté.	27
X.	Les gents du monde condamnent sa conduite : Il souffre leurs mepris avec generosité.	29
XI.	Aufone blasme le changement du Saint, & se plaint qu'il ne luy répond pas : Le Saint luy proteste de son affection & de son respect.	33
XII.	Union de S. Paulin avec S. Sulpice.	37
XIII.	Saint Paulin est fait Prestre malgré luy à Barcelone : Il en écrit à S. Sulpice & à S. Amand.	39
XIV.	Il vient en Italie, est bien reçu de S. Ambroise, & mal du Pape Sirice.	43
XV.	Il s'arreste pour toujours à Nole : austérité qu'il y pratique.	45

XVI.	<i>Son amour pour la pauvreté, la mortification, la retraite, & le silence: Estime que Saint Augustin fait de ses lettres.</i>	49
XVII.	<i>Il sent le poids de la concupiscence, invoque Dieu, & se meprise luy mesme.</i>	52
XVIII.	<i>Son extreme humilité.</i>	54
XIX.	<i>Il se croit indigne d'expliquer la sainte Ecriture.</i>	57
XX.	<i>Sa devotion pour S. Felix & les autres Saints: Il va tous les ans à Rome.</i>	60
XXI.	<i>Il s'unit avec Saint Augustin & les autres Saints de l'Afrique, & avec Saint Jerome.</i>	62
XXII.	<i>Il fait le panegyrique de Theodose; écrit à Sancte & à Amand.</i>	65
XXIII.	<i>Il tombe malade, & répond à Saint Sulpice par Vigilance.</i>	67
XXIV.	<i>Saint Augustin répond à Saint Paulin, qui luy écrit une seconde fois.</i>	70
XXV.	<i>Puissance du Saint sur les demons: Saint Augustin luy mande sa promotion à l'episcopat: Il en temoigne sa joie à Romanien.</i>	71
XXVI.	<i>S. Paulin écrit à S. Jerome par Vigilance, qui réussit mal: Le Saint étudie l' Ecriture avec humilité.</i>	74
XXVII.	<i>Il écrit à Saint Delphin & à Saint Amand: S. Sulpice luy envoie la vie de Saint Martin.</i>	76
XXVIII.	<i>Saint Paulin fait cesser une violence faite à un bon Prestre.</i>	78
XXIX.	<i>Il console S. Pammaque sur la mort de sa femme; s'humilie dans la maladie de S. Delphin: Le Pape Anastase écrit en sa faveur.</i>	80
XXX.	<i>De Theride & Postumien amis du Saint, & de Jove son parent.</i>	82
XXXI.	<i>Saint Paulin écrit une excellente lettre à Jove pour le porter à embrasser la foy & la pieté Chretienne.</i>	85
XXXII.	<i>Il est malade, & presse Saint Sulpice de le venir voir: Il écrit à S. Victrice, cultive l'amitié de S. Jerome & de Rufin.</i>	89
XXXIII.	<i>Il écrit à Saint Delphin, à l'evêque de Milan, & à Saint Sulpice.</i>	92
XXXIV.	<i>Il écrit plusieurs lettres à Saint Sulpice par Victor disciple de Saint Martin.</i>	94
XXXV.	<i>Il exhorte un Officier d'armée à quitter le monde; se rejouit</i>	

DES ARTICLES.

xij

de la pieté de Sebastien ermite; décrit l'histoire & le naufrage de Martinien, 96

- XXXVI. Les Gots font trembler l'Italie: Saint Paulin écrit à S. Sulpice par Postumien. 99
- XXXVII. Saint Paulin est visité par S. Nicetas & par Melanie: Il s'excuse de répondre aux difficultez d'histoire que Saint Sulpice luy proposoit, & de luy envoyer son tableau. 101
- XXXVIII. Il fait bastir une nouvelle eglise auprès du tombeau de Saint Felix. 104
- XXXIX. Il embellit de peintures l'ancienne Eglise de S. Felix, & fait beaucoup de bastimens audedors. 107
- XL. Il fait encore bastir une eglise à Fondi, & envoie à Saint Sulpice des vers pour la sienne. 109
- XLI. Il écrit à Alethe & à Florent Evêques de Cahors: Mort de son frere: Il se plaint de ce que Saint Victrice ne l'est pas venu voir. 111
- XLII. Conversion d'Aper & d'Amande sa femme. 114
- XLIII. Aper élevé au sacerdoce: Sa femme le décharge des soins domestiques, & des affaires civiles. 116
- XLIV. Reflexions de Saint Paulin sur la conversion d'Aper: Il le fortifie contre les persecutions des gents du monde. 118
- XLV. Saint Augustin & S. Paulin s'écrivent diverses lettres: Pelage & Aper écrivent aussi à Saint Paulin. 121
- XLVI. Saint Paulin écrit à Saint Sulpice & à Didier: Sulpice exhorte Postumien à l'aller voir: Le Saint obtient de Rufin un ouvrage sur les benedictions de Jacob. 123
- XLVII. Il répond à Aper; écrit à S. Augustin sur Melanie & son fils; loue Saint Venerand de Clermont. 127
- XLVIII. Saint Paulin est fait Evêque de Nole: Sa conduite dans cette charge. 130
- XLIX. Victor se sauve miraculeusement seul dans un vaisseau: Nole est prise par les Gots: Un autre Paulin se retire auprès du Saint. 132
- L. Le Saint est recherché par S. Eucher & S. Honorat: De ce qu'on dit qu'il s'est vendu 135
- LI. S. Augustin luy écrit contre les Pelagiens; On le souhaite pour appaiser le schisme de l'Eglise Romaine. 137
- LII. Mort de Saint Paulin. 138
- LIII. S. Paulin après sa mort appelle au Ciel S. Jean Evêque de Naple: Urane fait l'histoire de la mort du Saint. 141
- LIV. De quelques ouvrages de Saint Paulin qui sont perdus: 141

De la lettre à Celancie, de l'histoire de S. Genès & de quelques autres piéces qu'on luy attribue. 143

SAINTE MARTINIEN, ARCHEVESQUE DE MILAN. 146

SAINTE CELESTIN, PAPE. 148

JEAN CASSIEN, PRESTRE, ET ABBE DE MARSEILLE.

- ART. I. **C**ASSIEN est elevé dans un monastere à Bethléem :
 Il étudie les lettres humaines. 157
- II. Son union avec Germain : Ils vont en Egypte voir les solitaires. 160
- III. Ils visitent les Anacorettes de Panephyse, & le monastere de Paul à Diolque. 162
- IV. Ils pratiquent à Diolque la vie des anacorettes ; vont voir Pinuse. 164
- V. Ils vont demeurer à Scté : De Serene solitaire, & de Paul de Panephyse. 166
- VI. Cassien & Germain visitent Maquete & d'autres solitaires ; vont en Thebaïde ; retournent à Bethléem, & de là à Scté. 169
- VII. Cassien va à Constantinople où S. Chrysostome le fait Diacre : Il travaille pour ce Saint : Mort de Germain. 172
- VIII. Cassien est fait Prestre ; vient demeurer à Marseille, & y établit des monasteres : De S. Castor Evêque d'Apt. 174
- IX. Cassien écrit ses Institutions pour le monastere de S. Castor. 176
- X. Il écrit ses Conférences. 178
- XI. Estime qu'on a faite des écrits de Cassien : Il s'y mêle quelques erreurs que l'on tâche de retrancher. 181
- XII. L'Eglise de Provence est troublée par la doctrine de Cassien : Saint Prosper écrit contre luy. 183
- XIII. Cassien écrit contre Nestorius à la priere de Saint Leon. 185
- XIV. Mort de Cassien : Honneurs rendus à sa memoire : Quelques remarques sur ses écrits. 187
-

SAINTE NIL, PRESTRE, ET SOLITAIRE DE SINAÏ.

- ART. I. **E**N quel temps il a vécu : Sa patrie, ses charges : il quitte le monde. 189
- II. Il se retire parmi les anacorettes du mont Sina : Leur vertu :

DES ARTICLES.

XV

	<i>De S. Nicon : Extreme pauvreté du Saint.</i>	191
III.	<i>il est tenté par les demons ; instruit & reprend diverses personnes.</i>	194
IV.	<i>il combat les heretiques : Dieu luy donne l'esprit de prophetie.</i>	196
V.	<i>Gáinas le consulte : Il defend avec une extreme generosité l'innocence de Saint Chrysostome.</i>	198
VI.	<i>Les Sarrazins tuent plusieurs solitaires dans le desert de Sinai ; crument captif Theodule fils de Saint Nil.</i>	200
VII.	<i>Les Sarrazins tuent encore diverses personnes : Ils veulent sacrifier Theodule : Enfin ils le vendent , & l'Evesque d'Eluse l'achette.</i>	202
VIII.	<i>Saint Nil retrouve son fils : Ils sont tous deux faits Prestres à Eluse.</i>	203
IX.	<i>Saint Nil & son fils s'avancent de plus en plus dans la pieté : Leur mort bienheureuse.</i>	205
X.	<i>Des trois premiers écrits de Saint Nil.</i>	208
XI.	<i>Suite des écrits de Saint Nil.</i>	210
XII.	<i>Des lettres de Saint Nil sur les images.</i>	214
XIII.	<i>D'Albien ou Albin solitaire de Nirie , & de Leonce Evesque d'Ancyre.</i>	215

ACACE, EVESQUE DE BERE E EN SYRIE. 219

SAINT HESYQUE, PRESTRE DE JERUSALEM,
ET DOCTEUR DE L'EGLISE. 227

SAINTE MELANIE LA JEUNE, VEUVE
ROMAINE, AVEC ALBINE SA MERE, ET
PINIEN SON MARI.

ART. I.	N AISSANCE illustre de Sainte Melanie : Son mari ; ses enfans.	232
II.	<i>Sainte Melanie aspire à la retraite : Elle porte son mari à embrasser la continence : Melanie son ayeule vient de l'Orient pour les fortifier dans la pieté.</i>	235
III.	<i>Sainte Melanie & Pinien son mari renoncent au monde : Severe frere de Pinien les persecute.</i>	236
IV.	<i>Pinien & Sainte Melanie vendent leurs biens , & les distribuent aux pauvres.</i>	238
V.	<i>Pinien & Melanie assistent les défenseurs de S. Chrysostome : Ils quittent Rome , & continuent à vendre leurs terres.</i>	240
VI.	<i>Rome prise par Alaric : Pinien & Melanie vont en Sicile.</i>	

	<i>sauvent une isle pillée par les barbares.</i>	242
VII.	<i>Pinien & Melanie viennent en Afrique : Eloges que leur donne Saint Augustin : Vie sainte & austere de Sainte Melanie.</i>	243
VIII.	<i>Pinien & Melanie vont en Palestine : Ils visitent les solitaires d'Egypte.</i>	246
IX.	<i>Grande retraite de Sainte Melanie : Elle fonde des monastères : Mort d'Albine & de Pinien.</i>	248
X.	<i>Sainte Melanie va à Constantinople pour y convertir Volusien son oncle.</i>	249
XI.	<i>Dernieres actions de Sainte Melanie , & sa mort.</i>	251

SAINT PIERRE DE GALACIE, ANACORETE,
PRESTRE D'ANTIOCHE. 253

SAINT POSSIDE, EVESQUE DE CALAME
EN NUMIDIE, ET CONFESSEUR. 255

SAINT SIXTE III, PAPE. 259

SAINT CYRILLE, PATRIARCHE
D'ALEXANDRIE, DOCTEUR D'E L'EGLISE,
ET CONFESSEUR.

ART. I.	F AMILLE & études de S. Cyrille : Il est élevé à l'episcopat : Son grand pouvoir : Il persecute les Novatiens : Ses homelies pascuales.	267
II.	<i>Les Juifs sont chassés d'Alexandrie : Division entre Saint Cyrille & le Prefet Oreste.</i>	270
III.	<i>Hypacie philosophe payenne est massacrée.</i>	274
IV.	<i>Des Parabolans d'Alexandrie.</i>	276
V.	<i>De Valerien le Pelagien : Saint Cyrille demeure seul ennemi de Saint Chrysostome.</i>	278
VI.	<i>Saint Cyrille rétablit enfin la memoire de Saint Chrysostome : L'Egypte affligée pour les pechez du peuple : Le Prefet Calliste tué.</i>	280
VII.	<i>De la naissance , des premiers emplois , de l'eloquence , de la reputation , & des defauts de Nestorius.</i>	283
VIII.	<i>Nestorius est fait Evêque de Constantinople : Tout le monde s'en rejouit : Saint Cyrille luy en écrit.</i>	285
IX.	<i>Etat de l'Empire en 428, & des Eglises de l'Occident.</i>	287
X.	<i>Des Eglises de Constantinople & d'Egypte : Des Evêques Theodote d'Antioche , Juvenal de Jerusalem , & Firme de Cesarée en Cappadoce.</i>	288

XI. De

DES ARTICLES.

xviij

- XI. De Theodote d' Ancyre , & d' Acace de Melitene. 292
- XII. De Memnon d' Ephese , & de Rufe de Theſſalonique : Principales heresies de l' Orient. 295
- XIII. Chaleur de Nestorius contre les heretiques : Il brule une eglise des Ariens : Loy de Theodose contre les heretiques. 297
- XIV. Nestorius persecute les Quartodecimans pour les rendre Nestoriens : Antoine de Germe tué par les Macedoniens. 299
- XV. Abregé de l'histoire des Pelagiens : Sentimens de Theodore de Mopsueste & de Nestorius sur la grace. 301
- XVI. Les Pelagiens demandent un Concile : Nestorius les approuve , & les reçoit mesme à la communion : Celestin écrit contre eux : Theodose les fait chasser de Constantinople. 304
- XVII. Quelle estoit l' heresie de Nestorius. 307
- XVIII. Preuves des mauvais sentimens de Nestorius : Sa vanité. 309
- XIX. D'où Nestorius a tiré son erreur : Il l' insinue insensiblement : Anastase la presche ouvertement. 311
- XX. Nestorius soutient Anastase : De son premier discours sur ce sujet : Il maltraite l' Abbé Basile. 313
- XXI. S. Procle defend fortement la verité dans un sermon. 315
- XXII. D' Eusebe de Dorylée ; luy & beaucoup d' autres du Clergé & du peuple s' opposent hautement à Nestorius. 317
- XXIII. L' impieté de l' Evesque Dorothee oblige Philippe Prestre & beaucoup d' autres à quitter la communion de Nestorius. 319
- XXIV. Fermeté de S. Dalmace & des autres Abbez de Constantinople : Nestorius trompe beaucoup de personnes. 321
- XXV. Nestorius fait condamner ses adversaires par un Concile , & les maltraite extremement : L' Abbé Basile s' en plaint à l' Empereur , luy demande le Concile œcumenique. 324
- XXVI. Placard affiché contre Nestorius : Ses defauts dans la conduite de son Eglise. 327
- XXVII. Saint Cyrille écrit sa lettre aux solitaires pour refuter Nestorius. 328
- XXVIII. Nestorius s' offense de la lettre aux solitaires : Saint Cyrille luy écrit , & se consacre à la defense de la verité. 331
- XXIX. Nestorius suscite une accusation contre Saint Cyrille. 333
- XXX. Nestorius fait semblant de vouloir appaiser le trouble qu' il avoit causé. 336
- XXXI. Saint Cyrille écrit à Nestorius une seconde lettre tres belle : Nestorius répond avec beaucoup de vanité , & persiste dans son erreur. 337
- XXXII. S. Cyrille écrit contre Nestorius à l' Empereur & aux Imperatrices. 340

- XXXIII. Nestorius envoie ses homelies au Pape ; luy écrit pour luy & pour les Pelagiens. 342
- XXXIV. S. Cyrille & le Concile d'Egypte écrivent au Pape Celestin sur Nestorius. 344
- XXXV. Saint Cyrille écrit à Acace de Berée & à d'autres contre Nestorius. 347
- XXXVI. Saint Leon fait refuter Nestorius par Cassien : Celestin estime beaucoup le courage de S. Cyrille : Il tient un Concile à Rome , où la foy de ce Saint est approuvée , & celle de Nestorius condamnée. 348
- XXXVII. Nestorius depose s'il nese retracte dans dix jours : S. Cyrille e commis pour executer cette sentence : Celestin écrit diverses lettres sur ce sujet. 350
- XXXVIII. S. Cyrille écrit sur la condamnation de Nestorius à Juvenal de Jerusalem, & à Jean d'Antioche : Jean écrit une belle lettre à Nestorius, qui ne change pas pour cela. 353
- XXXIX. Saint Cyrille avec le Concile d'Egypte écrit à Nestorius, & luy envoie ses douze anathematismes. 356
- XL. Quel jugement on a fait des anathematismes de Saint Cyrille. 358
- XLI. Les Catholiques demandent le Concile œcumenique : Nestorius l'obtient, & Theodose l'ordonne. 362
- XLII. Theodose indique le Concile à Ephese ; écrit une lettre fort ample à Saint Cyrille. 363
- XLIII. La sentence de deposition signifiée à Nestorius : Il accorde à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & en rejette le sens. 366
- XLIV. Anathemes impies de Nestorius refutez par Mercator : Jean d'Antioche se blesse de ceux de S. Cyrille, les fait refuter par André de Samosates. 368
- XLV. Theodoret écrit aussi contre les anathematismes de S. Cyrille : Ce Saint mesme & Rabula d'Edesse luy répondent. 372
- XLVI. Celestin consulté par S. Cyrille, le porte à recevoir Nestorius : Il depute au Concile d'Ephese : Capreole de Carthage y envoie un Diacre. 374
- XLVII. Des principaux Evêques venus à Ephese. 377
- XLVIII. Nombre & qualité des Evêques du Concile : L'Empereur comme Candidien pour y maintenir l'ordre & la paix. 379
- XLIX. Occupation de Saint Cyrille avant le Concile : Luy & Simmon accusez d'agir par violences & par intrigues. 382
- L. Nestorius decouvre de plus en plus son heresie. 385

DES ARTICLES.

xix

- LI. Les Orientaux viennent tard au Concile, & pourquoi. 386
- LII. Jean d'Antioche mande à Saint Cyrille qu'il est proche : Nestorius & Candidien veulent qu'on l'attende : L'avis contraire l'emporte. 389
- LIII. Le Concile s'assemble le 22 de juin : S. Cyrille y preside. 392
- LIV. Candidien demande inutilement qu'on attende les Orientaux : Nestorius cité par trois fois, s'excuse sur leur absence. 394
- LV. On lit beaucoup de choses pour s'assurer de la foy de l'Eglise & des sentimens de Nestorius : La seconde lettre de Saint Cyrille approuvée solennellement. 397
- LVI. Nestorius est depose : Ceux d'Ephese en témoignent une extreme joie : S. Cyrille & Theodote font quelques discours. 399
- LVII. Candidien envoie à l'Empereur une relation fort desavantageuse au Concile : Nestorius luy écrit aussi : Divers Evêques l'abandonnent : De Julien de Sardique. 402
- LVIII. Saint Cyrille dresse les actes du Concile : Ils sont envoyez à l'Empereur ; mais les partisans de Nestorius ferment les avenues de la Cour : Ils font d'autres violences dans Ephese. 405
- LIX. Jean d'Antioche arrive à Ephese avec les Orientaux : Il ne veut pas eouter les Evêques que le Concile luy avoit deputez. 408
- LX. Les Orientaux deposent Saint Cyrille & Memnon, & separent de leur communion tout le reste du Concile. 409
- LXI. Le Concile separe Jean d'Antioche de sa communion pour avoir maltraité ses deputez : Les Orientaux écrivent en Cour : Comment ils se conduisent à l'égard de Nestorius. 413
- LXII. Theodosé écrit aux Evêques ; desapprouve la deposition de Nestorius : Réponses que le Concile & les Orientaux luy firent. 417
- LXIII. Les Orientaux veulent ordonner un nouvel Evêque d'Ephese, & sont battus. 419
- LXIV. Ceux de Constantinople apprennent par un mendiant ce qui se passoit à Ephese, & ayant à leur teste l'Abbé Dalmace, obtiennent de l'Empereur qu'il fasse venir des deputez du Concile. 421
- LXV. Le Concile envoie quelques Evêques à l'Empereur : Les Orientaux luy deputent le Comte Irenée chargé de beaucoup de lettres. 424
- LXVI. L'Empereur confirme la deposition de Nestorius, de Saint Cyrille, & de Memnon ; écrit pour cela à Ephese, & y envoie le Comte Jean. 426

- LXVII. *Les Legats du Pape arrivent à Ephese, presentent au Concile les lettres du Pape, signent la deposition de Nestorius: Les Evescques demandent à l'Empercur de se pouvoir retirer.* 429
- LXVIII. *Saint Cyrille & Memnon demandent justice au Concile, qui cite Jean, & casse la sentence de son Concile: Les Orientaux affichent contre Saint Cyrille & le Concile.* 431
- LXIX. *Le Concile après une troisieme citation, separe les Orientaux de la communion.* 434
- LXX. *Des Canons du Concile: Les Peres écrivent au Pape contre les Orientaux.* 436
- LXXI. *De ce qui se fit à Ephese touchant les Pelagiens.* 440
- LXXII. *Le Concile condanne un symbole de Theodore de Mopsueste, sans nommer cet Evescque; & défend de rien ajouter au symbole de Nicée.* 441
- LXXIII. *Les Evescques de Cypre pretendent contre ceux d'Antioche de voir ordonner leur Metropolitain: Le Concile juge en leur faveur.* 444
- LXXIV. *Le Concile conserve le nom d'Evescque à Eustathe qui s'estoit depose: Approuve que les Evescques de Thrace gouvernent plusieurs villes; condanne l'heresie des Messaliens.* 448
- LXXV. *S. Cyrille s'oppose à l'ambition de Juvenal de Jerusalem, qui se vouloit faire Patriarche.* 451
- LXXVI. *Divers discours prononcez par Saint Cyrille & par Theodote d'Ancyre: Nestorius tâche de regagner Scholastique.* 453
- LXXVII. *Le Comte Jean fait arrester Nestorius, S. Cyrille & Memnon: Les Orientaux abandonnent Nestorius, puis reprennent sa defense.* 455
- LXXVIII. *La Cour ne peut souffrir Nestorius: Le Comte Jean travaille inutilement à reunir les Evescques: Les Catholiques ne veulent point donner de declaration de leur foy; & les Orientaux ne peuvent s'accorder pour dresser la leur.* 457
- LXXIX. *Le Comte Jean ne pouvant faire ceder les Catholiques, les maltraite extremement: Leur fermeté genereuse.* 462
- LXXX. *Le Concile écrit à l'Empercur pour Saint Cyrille & Memnon: S. Dalmace empesche qu'on ne les bannisse.* 464
- LXXXI. *Le Concile écrit de nouveau à l'Empercur, & demande le secours des Orthodoxes de Constantinople, qui presentent une requeste genereuse à l'Empercur: Paix de Saint Cyrille dans sa prison: Il éclaircit ses anathematismes.* 466
- LXXXII. *Le Concile envoie à l'Empercur huit deputez, obligez de suivre leur instruction: Ferinien de Perge demeure chef du Concile.* 470

DES ARTICLES.

xxj

- LXXXIII. *Les Orientaux envoient aussi huit deputez à l'Empereur : Nestorius est banni.* 472
- LXXXIV. *Les Orientaux exclus de l'Eglise à Calcedoine, tiennent des assemblées particulieres où Theodoret presche : L'Empereur vient à Calcedoine, & donne audience aux deputez : Les Orientaux se vantent d'y avoir vaincu les Catholiques.* 474
- LXXXV. *Les Catholiques refusent de conférer avec les Orientaux : Ceux-ci n'obtiennent rien pour Nestorius : Ils veulent que Theodose les fasse admettre à la communion.* 476
- LXXXVI. *Les Orientaux tâchent de gagner l'Occident : Ils écrivent à Rufe de Thessalonique.* 479
- LXXXVII. *Les Orientaux demandent par deux requestes ou une conference, ou la permission de se retirer : L'Empereur accorde le dernier, & termine le Concile en rétablissant Saint Cyrille & Memnon : Il appelle les Catholiques à Constantinople pour y ordonner un Evesque.* 481
- LXXXVIII. *Dernière requeste des Orientaux : Saint Cyrille s'en retourne en Egypte.* 485
- LXXXIX. *Maximien est élu Evesque de Constantinople : Son éloge.* 487
- XC. *Ordination de Maximien : Saint Cyrille & tout le monde s'en rejouit : Il écrit en Epire contre les Orientaux.* 489
- XCI. *Etat des Nestoriens à Constantinople sous Maximien & sous Saint Procle.* 491
- XCII. *Les Orientaux s'en retournent ; tiennent divers Conciles ; s'attachent de plus en plus à Nestorius.* 494
- XCIII. *Quatre Metropolitains & d'autres Orientaux deposez.* 496
- XCIV. *Etat déplorable de l'Eglise : Saint Cyrille écrit à l'Empereur pour se justifier.* 499
- XCV. *Celestin confirme l'ordination de Maximien, & meurt peu après : Sixte III. luy succede.* 502
- XCVI. *Histoire de Rabula Evesque d'Edesse : Il se joint à Saint Cyrille.* 504
- XCVII. *André de Samosates, Theodoret & Euthere de Tyrans écrivent pour les Orientaux.* 507
- XCVIII. *Sixte travaille pour la paix de l'Eglise : Saint Cyrille luy depute les Evesques Hermogene & Lampece : Eloge de ces deux Prelats.* 509
- XCIX. *Sixte continue à travailler pour la paix : Domnus y depose Jean d'Antioche son oncle.* 511

- C. *Theodose travaille fortement pour la réunion : Conditions proposées pour cela.* 514
- CI. *Le Tribun Aristolaüs est commis pour faire la paix : Il va à Antioche , où Jean tient son Concile , & dresse quelques articles.* 516
- CII. *Saint Cyrille declare sa foy à Acace de Berce , refuse de condamner ses écrits , promet de les éclaircir ; accepte la paix si on veut condamner Nestorius.* 519
- CIII. *La lettre de Saint Cyrille est bien reçue de Jean & d'Acace ; tres mal d'Alexandre d'Hieraple : Theodoret en approuve la doctrine , ne veut point que l'on condamne Nestorius.* 522
- CIV. *Hellade de Tarse , Maximien d'Anazarbe , & Euthere de Tyanes , suivent Alexandre , malgré les efforts de Jean pour la paix.* 525
- CV. *De Paul d'Emese : Jean l'envoie pour conclure la paix avec Saint Cyrille , malgré l'opposition d'Alexandre.* 527
- CVI. *Jean écrit à Saint Cyrille par Paul , & luy envoie une declaration de sa foy.* 530
- CVII. *Saint Cyrille approuve la profession de foy des Orientaux , en donne à Paul une pareille ; & éclaircit ses anathematismes.* 532
- CVIII. *S. Cyrille maintient la deposition des quatre Metropolitains ; admet Paul seul à sa communion après qu'il eut condamné Nestorius , & le fait prescher.* 536
- CIX. *Saint Cyrille travaille à faire presser Jean d'Antioche de conclure la réunion.* 539
- CX. *Les Orientaux signent l'acte de condamnation de Nestorius envoyé par Saint Cyrille ; & la paix est rétablie.* 541
- CXI. *Que les Orientaux n'ont point esté Nestoriens : Avantage que l'Eglise a tiré de cette dispute.* 543
- CXII. *Jean d'Antioche écrit sur la paix au Pape & à Saint Cyrille ; qui luy répond par la lettre celebre Latentur cæli &c.* 545
- CXIII. *Jean d'Antioche & Saint Cyrille écrivent à diverses personnes sur la paix : Le Pape Sixte leur en écrit à l'un & à l'autre : Concile à Rome.* 548
- CXIV. *Divers Orientaux ne veulent point accepter la paix : Sentimens de Theodoret.* 551
- CXV. *Alexandre rompt la communion avec Jean d'Antioche : André embrasse celle de Saint Cyrille : Theodoret procure un Concile à Zeugma.* 554
- CXVI. *Le Concile de l'Euphratésienne tenu à Zeugma , reconnoist S. Cyrille orthodoxe , mais ne veut pas condamner Nestorius ,*

- & demeure neanmoins uni à Jean : Ceux de la premiere
 & de la seconde Cilicie, d'Anazarbe & de Tarse s'en
 separent : Melece de Mopsueste tres oppose à la paix. 557
- CXVII. Euthere de Tyanes & d'autres écrivent au Pape contre la
 paix : Lettre de Theodoret & de Dorothee. 559
- CXVIII. André de Samosates se reconcilie avec Rabula ; tasche inu-
 tilement de porter Alexandre à la réunion : Lettre d'Ibas
 à Maris. 562
- CXIX. Les Nestoriens taschent de troubler l'Eglise par de fausses
 lettres ; calomnient les Orientaux & Saint Cyrille : Quel-
 ques Catholiques aussi n'approuvent pas la profession de foy
 des Orientaux. 565
- CXX. Saint Cyrille écrit à Acace de Melitene, à Euloge, à Val'e-
 rien, & à Successe, pour justifier sa conduite & la foy des
 Orientaux. 567
- CXXI. Saint Procle succede à Maximien de Constantinople 571
- CXXII. Jean d'Antioche demande des loix contre les Evêques de
 Cilicie ; ordonne deux Evêques dans l'Euphratesienne. 573
- CXXIII. L'Euphratesienne fait schisme avec Jean d'Antioche : Me-
 lece de Neocesaree travaille inutilement à la paix : Theo-
 doret est maltraité par le General Denys. 576
- CXXIV. Jean met un Evêque à Sergiople dans le diocese d'Hieraple :
 L'Euphratesienne, s'en plaint à Pulquerie : Theodose dé-
 fend aux Evêques de venir en Cour, ordonne de chasser
 ceux qui s'estoient separez de Jean, s'ils ne se réunissent. 578
- CXXV. Theodoret sommé de se réunir à Jean, est obligé par ses moines
 de conferer avec luy : Il tasche inutilement de porter Ale-
 xandre à le faire aussi. 581
- CXXVI. Theodoret se réunit avec Jean, & travaille à luy réunir les
 autres, sans condamner Nestorius : Il s'unit aussi à Saint
 Cyrille, sans approuver jamais ses douze anathematif-
 mes. 585
- CXXVII. Les deux Cilicies se réunissent, hors Zenobe de Zephyre qui
 est banni, & Melece de Mopsueste. 588
- CXXVIII. La deposition des quatre Metropolitains executée à l'égard
 des seuls obstinez, comme Dorothee & Euthere : Les Isau-
 res se réunissent : Acylin de Barbalisse est chassé. 590
- CXXIX. Melece de Mopsueste est depose, chassé, & banni à Melitene :
 Thomas est ordonné en sa place. 593
- CXXX. Jean d'Antioche & Theodoret font inutilement toutes sortes
 d'efforts pour gagner l'esprit d'Alexandre. 596

- CXXXI. *Alexandre est enfin chassé & banni : Ses bonnes & mauvaises qualitez.* 600
- CXXXII. *Sort de Dorothee & de quelques autres obstinez dans le schisme : Eloge d'Hellade de Tarse : Du nouveau recueil des pieces qui regardent le schisme.* 603
- CXXXIII. *Theodose bannit Nestorius à Oasis, fait un edit severe contre ses livres & ses disciples.* 606
- CXXXIV. *Nestorius écrit pour son heresie : Il est pris par les barbares, est maltraité de tout le monde, & perit miserablement.* 610
- CXXXV. *Ecrits de Nestorius : Sa croyance sur l'Eucaristie : Le Comte Irenée écrit pour luy, se réunit enfin à l'Eglise.* 612
- CXXXVI. *Etat des Nestoriens jusques a la fin du VI. siecle.* 615
- CXXXVII. *Aristolaüs demande de nouveau de la part de l'Empereur, que l'on condanne Nestorius : Les deux Cilicies le font : Saint Cyrille dresse une nouvelle declaration de foy pour estre signée, fait un ouvrage sur l'Incarnation.* 617
- CXXXVIII. *Derniers sentimens de Theodore sur Nestorius : Divers malheurs à Alexandrie : Cycle pascal de S. Cyrille.* 620
- CXXXIX. *Saint Cyrille tolere l'amour des Orientaux pour Theodore de Mopsueste ; modere le zele de Maxime Diacre.* 624
- CXL. *On fait courir des écrits de Theodore de Mopsueste qui favorisoient Nestorius : Rabula d'Edesse & Acace de Melitene écrivent sur cela aux Armeniens contre Theodore.* 627
- CXLI. *Les Evêques de Cilicie écrivent pour Theodore : Les Armeniens consultent Saint Procle, qui leur répond par une excellente lettre.* 628
- CXLII. *Procle envoie sa lettre aux Orientaux pour la signer, & les propositions de Theodore sans nom, pour les condamner : Il demande qu'Ibas d'Edesse se justifie du Nestorianisme : Basile & quelques moines d'Armenie demandent partout que Theodore soit anathematizé.* 631
- CXLIII. *Les Orientaux signent la lettre de Procle ; mais refusent de condamner les propositions de Theodore.* 634
- CXLIV. *Procle & Saint Cyrille present inutilement les Orientaux de condamner ou la personne, ou les propositions de Theodore : Saint Cyrille va à Jerusalem.* 637
- CXLV. *Saint Cyrille écrit sur le symbole de Nicée ; il consent enfin qu'on ne parle plus d'anathematizer Theodore : L'Empereur assoupit toute l'affaire.* 640

DES ARTICLES.

xxv

- CXLVI. *Des écrits de Saint Cyrille contre Theodoret : Theodoret y répond.* 642
- CXLVII. *Jean d'Antioche meurt : Domnus luy succede : S. Cyrille écrit à Domnus sur l'Evêque Pierre.* 644
- CXLVIII. *Athanasé de Perthe accusé de crimes renonce à son evêché, & puis le reprend : Il tire des lettres de Saint Cyrille & de Procle pour faire revoir son affaire.* 647
- CXLIX. *Athanasé cité par divers Conciles, ne comparoist point : Il est depoussé par le Concile d'Orient, dont l'Empercur exclud Theodoret : Sabinius est mis en sa place.* 649
- CL. *Athanasé est rétabli par le faux Concile d'Ephese, & depoussé de nouveau à Calcedoine.* 652
- CLI. *Mort de Saint Cyrille : Dioscore son successeur persecute ses parens.* 654
- CLII. *Du courage intrepide de Saint Cyrille : De sa sagesse, de sa moderation, de son desinterressement.* 656
- CLIII. *Estime qu'on a eue de luy & de sa doctrine : Il reçoit avec respect les avis de Saint Isidore de Peluse.* 659
- CLIV. *Saint Cyrille recommande à ses suffragans le soin des ordinations : Il écrit contre les Anthropomorphites, les Meleociens, & les Origenistes.* 662
- CLV. *Du style de Saint Cyrille : De ses neuf Dialogues sur la Trinité.* 664
- CLVI. *De divers ouvrages contre Nestorius, particulièrement des cinq livres contre ses homelies, & des scolies.* 666
- CLVII. *Du traité contre les Anthropomorphites : D'un écrit contre les Pelagiens : Du Tresor : De l'ouvrage contre Julien l'apostat.* 669
- CLVIII. *Des écrits de Saint Cyrille sur l'Ecriture.* 671
- CLIX. *Des homelies de Saint Cyrille, & de quelques autres ouvrages vrais ou supposés.* 673

SAINT ARSENE, SOLITAIRE D'EGYPTE.

- ART. I. **S**AINT Arsene quitte la Cour de Theodose I, & se retire à Scté pour fuir les hommes. 676
- II. *Penitence & austerité de Saint Arsene dans le desert.* 678
- III. *Saint Arsene fuit les hommes.* 681
- IV. *Humilité de Saint Arsene : Il craint la mort, & pleure continuellement.* 683
- V. *Amour de Saint Arsene pour la priere.* 685
- VI. *Instructions que Saint Arsene donnoit à des solitaires.* 687

VII.	<i>Suite des instructions de Saint Arfene.</i>	688
VIII.	<i>Vision de Saint Arfene : Histoire qu'il rapporte sur l'Eucaristie.</i>	690
IX.	<i>Les Mauges ravagent Scete : Saint Arfene va à Troc & à Canope, où il est visité par une dame de Rome.</i>	693
X.	<i>Saint Arfene retourne à Troc, & y meurt.</i>	695
XI.	<i>Des disciples de Saint Arfene.</i>	698
XII.	<i>D'Amnoës ami de Saint Arfene, & de Jean son disciple.</i>	701

SAINT ACHILLEE, SOLITAIRE DE SCETE. 702

SAINT PROCLE, ARCHEVESQUE DE
CONSTANTINOPLE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE. 704.

~~~~~

NOTES SUR SAINT PAULIN.

|         |                                                                               |     |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <i>Sur le lieu d'Ebromagne.</i>                                               | 720 |
| II.     | <i>Que Saint Paulin n'a esté que Consul subrogé.</i>                          | 720 |
| III.    | <i>En quel temps il a esté baptisé.</i>                                       | 721 |
| IV.     | <i>Si le poeme 31 est de luy.</i>                                             | 722 |
| V.      | <i>Sur le poeme à Ausone.</i>                                                 | 722 |
| VI.     | <i>Que l'epistre 33 regarde sa prestise.</i>                                  | 723 |
| VII.    | <i>Si Saint Paulin buvoit du vin en Carême.</i>                               | 723 |
| VIII.   | <i>En quel temps il alloit tous les ans à Rome.</i>                           | 723 |
| IX.     | <i>Sur le temps de sa naissance, de son ordination, &amp; de sa retraite.</i> | 724 |
| X.      | <i>Sur l'epistre 26 à Sancte.</i>                                             | 725 |
| XI.     | <i>Sur la deputation des Evêques d'Afrique à Saint Paulin.</i>                | 725 |
| XII.    | <i>Sur les lettres à Pammaque &amp; à Aiche.</i>                              | 726 |
| XIII.   | <i>Sur Saint Benoist &amp; Saint Vivence.</i>                                 | 726 |
| XIV.    | <i>De S. Apre Evêque de Toul: Si c'est Aper ami de S. Paulin.</i>             | 727 |
| XV.     | <i>Sur le voyage de Victor en 405.</i>                                        | 729 |
| XVI.    | <i>Temps d'une lettre de Saint Sulpice à Saint Paulin.</i>                    | 729 |
| XVII.   | <i>Sur les lettres de Saint Paulin à Rufin.</i>                               | 730 |
| XVIII.  | <i>Sur le Prestre Paulin cité par Saint Gregoire de Tours.</i>                | 730 |
| XIX.    | <i>Que Saint Paulin a esté fait Evêque vers la fin de 409.</i>                | 730 |
| XX.     | <i>En quel temps il a écrit à Saint Eucher.</i>                               | 732 |
| XXI.    | <i>Sur la captivité volontaire de Saint Paulin.</i>                           | 733 |
| XXII.   | <i>Sur Saint Jean Evêque de Neple.</i>                                        | 736 |
| XXIII.  | <i>Que le successeur immédiat de Saint Paulin s'appelloit Paulin.</i>         | 736 |

---

NOTES SUR SAINT CELESTIN.

|         |                                             |     |
|---------|---------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <i>S'IL a esté Prestre.</i>                 | 737 |
| II.     | <i>Si Saint Pallade a prêché en Ecosse.</i> | 737 |
| III.    | <i>Temps de la mort de Saint Celestin.</i>  | 737 |

## NOTES SUR CASSIEN.

|         |                                                              |     |
|---------|--------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <b>D</b> E quel pays il estoit.                              | 739 |
| II.     | Temps de sa naissance.                                       | 740 |
| III.    | Sur les lettres de Saint Isidore de Peluse à Cassien.        | 740 |
| IV.     | Que Castor estoit Evêque quand il portoit Cassien à écrire.  | 741 |
| V.      | Que les douze livres des Institutions ne font qu'un ouvrage. | 741 |

## NOTES SUR SAINT NIL.

|         |                                                           |     |
|---------|-----------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <b>E</b> N quel temps il a vécu.                          | 742 |
| II.     | Qu'il estoit de Galacie.                                  | 743 |
| III.    | Sur le titre du traité adressé à Magna.                   | 743 |
| IV.     | Que Leonce maître d'Albien, n'est point celui de Cesarée. | 743 |

## NOTES SUR SAINT HESYQUE.

|         |                                                                            |     |
|---------|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <b>S</b> IL y a eu un Hesyque Presbre & Evêque de Jerusalem vers l'an 600. | 744 |
| II.     | Si le commentaire sur le Levitique est du grand Hesyque.                   | 744 |

## NOTES SUR SAINTE MELANIE LA JEUNE.

|         |                                                                             |     |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <b>Q</b> UE Volusien n'est point son oncle paternel.                        | 745 |
| II.     | Sur les noms de Volusien.                                                   | 746 |
| III.    | Sur la conversion de Pinien.                                                | 746 |
| IV.     | Ce que c'est que l'Imperatrice nommée Verine dans la vie de Sainte Melanie. | 746 |
| V.      | Si Sainte Melanie s'estoit soumise à une Superieure.                        | 747 |

## NOTE SUR SAINT PIERRE DE GALACIE.

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| <b>T</b> EMPS de la mort du Saint. | 747 |
|------------------------------------|-----|

## NOTES SUR SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

|         |                                                                                                                                           |     |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | <b>C</b> OMMENT Saint Cyrille estoit revenu de Theophile.                                                                                 | 747 |
| II.     | Sur le nombre des homelies pascales de Saint Cyrille.                                                                                     | 748 |
| III.    | Quelques fautes de Socrate sur Hypacie.                                                                                                   | 748 |
| IV.     | Sur Eutyque Quartoéciman, & sur Jacque.                                                                                                   | 748 |
| V.      | Temps du sermon fait par Nestorius en présence des Pelagiens.                                                                             | 748 |
| VI.     | Si Nestorius a cru que la mort de l'ame vient du peche: Son sermon sur les tentations de N. S. composé de deux.                           | 749 |
| VII.    | Quel est le sermon marqué par Basile.                                                                                                     | 749 |
| VIII.   | Ce que c'est que Decani.                                                                                                                  | 750 |
| IX.     | Sur la declaration donnée par Nestorius à Basile.                                                                                         | 750 |
| X.      | Sur le Sermon de Saint Procle contre Nestorius.                                                                                           | 750 |
| XI.     | Premiers emplois d'Eusebe de Dorylée.                                                                                                     | 751 |
| XII.    | Temps du blasphème de Dorothee.                                                                                                           | 751 |
| XIII.   | Sur le placard affiché contre Nestorius.                                                                                                  | 752 |
| XIV.    | Suppositions peu fondées sur la premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius, sur sa 7 <sup>e</sup> homelie, sur son epistre aux solitaires. | 754 |
| XV.     | Qui avoit condamné les accusateurs de Saint Cyrille.                                                                                      | 754 |

T A B L E

|          |                                                                                                          |     |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| xxvi j   |                                                                                                          |     |
| XVI.     | Que Saint Cyrille écrit son epistre 8 <sup>e</sup> à ses Nonces.                                         | 755 |
| XVII.    | Sur le billet joint à cette lettre.                                                                      | 755 |
| XVIII.   | Pourquoi Meccator y a mis quelques noms.                                                                 | 756 |
| XIX.     | Que la seconde lettre à Nestorius est synodique.                                                         | 756 |
| XX.      | Que Nestorius ne parle point de la seconde lettre de Saint Cyrille dans son sermon contre les Pelagiens. | 756 |
| XXI.     | Quand Saint Cyrille a écrit à Theodose contre Nestorius.                                                 | 756 |
| XXII.    | Sur l'écrit de Saint Cyrille à Pulquerie.                                                                | 757 |
| XXIII.   | Que Nestorius peut avoir écrit au Pape pour les Pelagiens, avant que de luy envoyer ses homélies.        | 757 |
| XXIV.    | Quand Saint Cyrille a écrit son epistre 12 <sup>e</sup> à Acace.                                         | 757 |
| XXV.     | Sur Flavien Evêque de Philippes.                                                                         | 758 |
| XXVI.    | Si les anathématismes de S. Cyrille ont esté approuvez par le Concile d'Ephese.                          | 758 |
| XXVII.   | Si le Pape Celestin a eu part à la convocation du Concile d'Ephese.                                      | 759 |
| XXVIII.  | Que Theodose a écrit à S. Cyrille en 430, vers le 19 de novembre.                                        | 760 |
| XXIX.    | Que Nestorius receut les lettres de Celestin le 7 decembre 430.                                          | 760 |
| XXX.     | Quand Saint Cyrille a répondu à André de Samosate, & à Theodores.                                        | 760 |
| XXXI.    | Si S. Celestin a tenu un Concile pour deputer à celui d'Ephese.                                          | 761 |
| XXXII.   | Sur ceux qu'on accusoit S. Cyrille d'avoir amenez à Epte, e.                                             | 762 |
| XXXIII.  | Pourquoi on fait Basile Evêque de Larisse.                                                               | 762 |
| XXXIV.   | Sur le nombre des Evêques au Concile d'Ephese.                                                           | 762 |
| XXXV.    | Si Saint Cyrille a fait à Ephese des extraits de Nestorius.                                              | 764 |
| XXXVI.   | Sur le voyage de Jean d'Antioche à Ephese.                                                               | 764 |
| XXXVII.  | Que les deux Alexandres arriverent à Ephese avant le 22 de juin.                                         | 764 |
| XXXVIII. | Que la citation faite à Nestorius le 21 de juin, estoit juridique.                                       | 765 |
| XXXIX.   | Si Saint Cyrille a esté Legat du Pape au Concile d'Ephese.                                               | 765 |
| XL.      | Que Candidien a parlé au Concile le 22 de juin.                                                          | 766 |
| XLI.     | Sur quelques Peres cités au Concile d'Ephese.                                                            | 766 |
| XLII.    | Que Nestorius n'a point deposé Saint Cyrille.                                                            | 767 |
| XLIII.   | Que Jean d'Antioche arriva à Ephese le 26 ou 27 de juin.                                                 | 767 |
| XLIV.    | Combien Jean d'Antioche amena d'Evêques avec luy.                                                        | 768 |
| XLV.     | Reproches faits aux Orientaux : Leur nombre.                                                             | 768 |
| XLVI.    | Sur la condamnation de Jean par le Concile                                                               | 769 |
| XLVII.   | Sur la date de la lettre de Theodose au Concile envoyée par Pallade.                                     | 769 |
| XLVIII.  | Sur ce que les Abbez dirent à Theodose pour le Concile.                                                  | 770 |
| XLIX.    | Sur le discours d'Acace touchant la citation des Orientaux.                                              | 771 |
| L.       | Difficulté sur la troisieme citation de Jean d'Antioche.                                                 | 771 |
| LI.      | Que Celestin n'a point rendu de nouveau jugement contre les Pelagiens.                                   | 771 |
| LII.     | De quelques faux Canons en faveur des Pelagiens.                                                         | 771 |
| LIII.    | Difficulté dans la 6 <sup>e</sup> séance du Concile d'Ephese.                                            | 772 |
| LIV.     | Sur Theodore maltraité pour l'Eglise de Cypre.                                                           | 773 |
| LV.      | Qu' Eustathe a esté simple Evêque d'Attalie.                                                             | 774 |
| LVI.     | Sur les moines Italiens convertis.                                                                       | 774 |
| LVII.    | Ordre de deux lettres écrites par le Concile à l'Empereur pour Saint Cyrille.                            | 774 |



|            |                                                                                               |     |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L VIII.    | <i>Sur une lettre du Concile à des Evesques.</i>                                              | 774 |
| L XIX.     | <i>Sur la lettre du 13 d'août.</i>                                                            | 775 |
| L X.       | <i>Endroit d'une lettre du Concile à l'Empereur corrigé.</i>                                  | 775 |
| L XI.      | <i>Que la défaite d'Aspar n'a point rendu Theodose favorable au Concile d'Ephèse.</i>         | 775 |
| L XII.     | <i>Nombre des deputez envoyez à l'Empereur.</i>                                               | 776 |
| L XIII.    | <i>Quand les deputez des Orientaux sont partis d'Ephèse, &amp; sont arrivez à Calcedoine.</i> | 776 |
| L XIV.     | <i>Temps du premier exil de Nestorius.</i>                                                    | 776 |
| L XV.      | <i>Sur Saint Martinien Evesque de Milan.</i>                                                  | 777 |
| L XVI.     | <i>Que la lettre des Orientaux à Rufe est écrite de Calcedoine.</i>                           | 778 |
| L XVII.    | <i>Sur la lettre à Acace.</i>                                                                 | 778 |
| L XVIII.   | <i>Temps de la deposition de Dorothée, Hellade &amp; c.</i>                                   | 778 |
| L XIX.     | <i>Pourquoi Sixte III. s'attribue des choses faites sous S. Celestin.</i>                     | 779 |
| L XX.      | <i>Que Theodoret n'a point défendu Theodore de Mopsueste dans son Pentaloge.</i>              | 780 |
| L XXI.     | <i>Conjecture peu fondée sur ce Pentaloge.</i>                                                | 780 |
| L XXII.    | <i>Fautes de Theophane sur la declaration des Orientaux.</i>                                  | 781 |
| L XXIII.   | <i>Sur un sermon de Saint Cyrille.</i>                                                        | 781 |
| L XXIV.    | <i>Si Paul d'Emese a fait deux voyages en Egypte.</i>                                         | 781 |
| L XXV.     | <i>Faute corrigée dans la 21<sup>e</sup> homélie pascale de Saint Cyrille.</i>                | 782 |
| L XXVI.    | <i>Que la paix n'a esté conclue qu'au mois de mars 433.</i>                                   | 782 |
| L XXVII.   | <i>Que la lettre de Sixte à Saint Cyrille a esté envoyée avant le 17 de septembre.</i>        | 783 |
| L XXVIII.  | <i>Sur une lettre attribuée à Theodore contre Saint Cyrille.</i>                              | 783 |
| L XXIX.    | <i>En quel temps l'Euphratesienne s'est séparée de Jean d'Antioche.</i>                       | 784 |
| L XXX.     | <i>Sur une lettre &amp; un sermon qu'on attribue à Theodoret contre Saint Cyrille.</i>        | 784 |
| L XXXI.    | <i>Sur une lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret.</i>                                     | 786 |
| L XXXII.   | <i>Que Nestorius a esté banni à Petra en Arabie, &amp; ensuite à Oafis en Egypte.</i>         | 787 |
| L XXXIII.  | <i>Sur Photius banni par Theodose.</i>                                                        | 787 |
| L XXXIV.   | <i>En quelle année Nestorius fut banni d'Antioche.</i>                                        | 788 |
| L XXXV.    | <i>Quand Theodoret a condamné Nestorius.</i>                                                  | 788 |
| L XXXVI.   | <i>Epoque du trouble arrivé sur Theodore de Mopsueste.</i>                                    | 789 |
| L XXXVII.  | <i>Que Rabula &amp; Acace ont écrit à la grande Armenie contre Theodoret.</i>                 | 790 |
| L XXXVIII. | <i>Que la requeste attribuée aux deputez de l'Armenie, est de Basile.</i>                     | 791 |
| L XXXIX.   | <i>Fausse lettre de Saint Cyrille pour Theodore.</i>                                          | 791 |
| X C.       | <i>Sur le trouble excité par Maxime.</i>                                                      | 792 |
| X CI.      | <i>Fautes du Pere Garnier sur l'ouvrage de Saint Cyrille contre Theodore.</i>                 | 792 |
| X CII.     | <i>Sur une lettre de Saint Cyrille touchant la Pasque.</i>                                    | 793 |
| X CIII.    | <i>Epoque de l'affaire d'Athanasie de Perrhe.</i>                                             | 794 |
| X CIV.     | <i>Que S. Cyrille est mort en 444, &amp; apparemment le 27 de juin.</i>                       | 794 |

## NOTES SUR SAINT ARSENE.

|         |                                                                          |     |
|---------|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | QUE Saint Arsené n'estoit point Diacre.                                  | 795 |
| II.     | Narrations fabuleuses des Grecs sur le preceptorat de Saint Arsené.      | 796 |
| III.    | Temps de la retraite de Saint Arsené.                                    | 796 |
| IV.     | Sur la visite que l'oncle de l'Archevesque d'Alexandrie rendit à Arsené. | 797 |
| V.      | Quel Archevesque d'Alexandrie vint voir S. Arsené à Canope.              | 797 |
| VI.     | Sur Jean de Thebaïde.                                                    | 797 |

## NOTES SUR SAINT PROCLE.

|         |                                                                                       |     |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE I. | SI L y a des raisons qui nous obligent de rejeter l'histoire qu'on fait du Trisagion. | 799 |
| II.     | Temps de la mort de Saint Procle, & de l'origine du Trisagion.                        | 799 |
| III.    | Sur les ouvrages attribuez à Saint Procle.                                            | 800 |

\*\*\*\*\*  
 \*\*

## A P P R O B A T I O N.

J'AY lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le quatorzieme volume des *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, de feu Monsieur l'Abbé Lenain de Tillemont; contenant les vies de Saint Paulin Evêque de Nole, de Saint Cyrille d'Alexandrie, & de plusieurs autres Saints ou hommes illustres qui sont morts depuis 430 jusques en 447, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la pureté de la foy & des mœurs. Fait à Paris le trente-un aoust mil sept cens sept.

ANQUETIL.

## P R I V I L E G E D U R O Y.

L OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gents tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hotel, Grand Conseil, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé le sieur TILLET, nous a fait remontrer qu'il a composé un livre intitulé, *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique des six premiers*

*siècles, justifiez par les citations des auteurs originaux; avec une chronologie, où l'on fait un abrégé de l'histoire ecclesiastique & profane; & des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie:* lequel il desireroit faire imprimer, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A C E S C A U S E S, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & permettons par ces presentes, de faire imprimer ledit livre par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choisir, en tels volumes, marges, caracteres, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de vingt années entieres & consecutives, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Faisons tres expressees défenses à toutes personnes de quelque qualité & conditions qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit livre sans le consentement dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests: à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre bibliotheque publique, un en celle du cabinet des livres de nostre chateau du Louvre, & un en celle de nostre tres cher & feal Chevalier, Commandeur de nos Ordres, le Sieur Boucherat Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente; & que l'impression en sera faite dans nostre Royaume, & non ailleurs, sur de bon papier & en beaux caracteres, suivant les derniers Reglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire enregistrer ces presentes es Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, à peine de nullité des presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user ledit Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empeschemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement dudit livre l'extrait des presentes, elles soient tenues pour bien & duement signifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoutée comme au present original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes tous exploits, significations, & autres actes requis & necessaires, sans pour ce demander autre per-

xxxij

PRIVILEGE DU ROY.

mission: C A R tel est nostre plaisir. D O N N E' à Paris le douzieme jour de mars, l'an de grace mil six cents quatre-vingts-douze ; & de nostre regne le quarante-neuvieme.

*Signé, Par le Roy en son Conseil, B O U C H E R, avec paraphe.*

*Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12 avril . 689.*

*Signé, P. AUBOUYN, Syndic.*

Et ledit Sieur a cédé & transporté le present Privilege à  
C H A R L E S R O B U S T E L Libraire à Paris, suivant  
l'accord fait entre eux.



SAINT PAULIN,



D. Picart inv.

Thomas sin sculp.

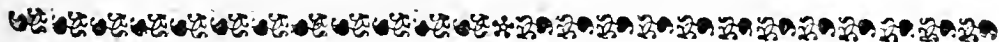
*Beatus qui intelligit super egenum et pauperem  
indie malâ liberabit eum Dominus. ps. 40.*

# SAINT PAULIN,

## SENATEUR ET CONSUL ROMAIN,

### PUIS HUMBLE SERVITEUR DE JESUS-CHRIST;

### ET ENFIN EVESQUE DE NOLE.



#### ARTICLE PREMIER.

*Naissance de Saint Paulin: Sa Famille illustre & ses richesses: -  
De divers autres Paulins.*



**C**ELUI qui est aujourd'hui si celebre sous le nom de Paulin, a aussi esté nommé Ponce dans l'antiquité. Les manuscrits l'appellent encore assez souvent Merope, aussibien que les imprimez. Il estoit d'une famille fort illustre, & descendu de Senateurs du costé de son pere & de sa mere, & de la maniere dont les anciens en parlent, [il est indubitable que c'estoit de Senateurs Romains.] Il estoit parent de Melanie l'ayeule, [dont la noblesse estoit tres illustre à Rome.] Il estoit aussi parent de Celse fils de Pneumace, sur la mort duquel il a fait un poeme.

'On remarque plusieurs Paulins tres illustres sous les premiers Empereurs. Il y en eut deux Consuls sous Constantin, en 325 &

V. Constan-  
tin 5 58. 73.

*Hist. Eccl. Tome XIV.*

A

Auf. ep. 23. p. 485.  
Paul. vit. p. 633.  
ep. 26. p. 222.  
Amb. ep. 30. p. 160. Idat.  
a Urian. p. 286. 57.  
b Paul. ill. p. 191.  
ep. 10. p. 121.  
car. 15. p. 534.  
Auf. ep. 19. p. 466. c.  
e Bar. 334. 58.

## S A I N T P A U L I N .

2

Prud. in. sy. l. i. p.  
121.  
a Bar. 394. 582.

329. Prudence met les Paulins entre les familles Patriciennes qui avoient embrassé des premières la foy Chrétienne. Puisque la pieté de S. Paulin estoit déjà celebre en ce temps là, il y a apparence, comme remarque Baronius, que c'est luy que Prudence a voulu honorer par cet éloge de sa famille. Comme les deux Paulins sous Constantin sont nommez Anices, Baronius a cru que nostre Saint pouvoit estre sorti de cette famille illustre; [quoiqu'il n'y ait pas lieu d'en rien assurer.

Amb. ep. 30. p.  
159. k.

U ar. 5 r. p. 285.  
b Au. n. p. 465. b.

p. 128. 129.

Il y a apparence que la branche des Paulins de Rome dont il estoit, s'estoit établie dans l'Aquitaine. Car S. Ambroise dit qu'il ne cedoit à aucune personne des plus nobles de cette province. Et il estoit originaire de Bordeaux, où il y a encore un lieu qu'on appelle le Puy-Paulin. On croit que ç'a esté autrefois la maison de cette famille: mais il y avoit apparemment dans l'Aquitaine mesme plusieurs familles qui prenoient ce nom; car nous y trouvons des Paulins qui estoient dans l'alliance d'Aufone: [& nous avons encore un poeme de Paulin petit fils de ce poete. Cependant nostre Saint & Aufone ne témoignent point dans les lettres qu'ils s'écrivent, qu'ils eussent aucune parenté entre eux.

oriundus.

1.

V. Honoré  
554.

Aug. ep. 59. p. 117.  
118.  
c Paul. car. 13. p.  
491.  
d Idar. chr.

Nous verrons dans la suite] que Saint Paulin avoit avec luy à Nole deux autres Paulins, l'un Prestre, & l'autre laïque. Il parle d'un Paulin qui demuroit à Rome avec Theride. Il y avoit encore de son temps un Paulin Evêque de Beziers, qui écrivit en 419 une lettre [qui est perdue. Paulin disciple de Saint Ambroise s'est rendu celebre par la vie qu'il a écrite de ce Saint, & parce qu'estant Diacre, il fit condanner Celeste en 411 ou 412, par le Concile de Carthage.] Gennade parle d'un Paulin auteur de quelques sermons, qui selon qu'il les place, doit avoir vécu vers le milieu du cinquieme siecle. [Sur la fin du mesme siecle il y eut encore un Paulin de Perigueux qui fit en vers la vie de S. Martin. Nous ne parlons point de Paulin d'Antioche ou de quelques autres qui ont vécu dans l'Orient.]

&c.

V. S. Jerome  
514.

Gen. c 69.

V. S. Martin  
518.

Auf. ep. 13. p. 485.  
ep. 10. p. 469.  
S. d. car. 12. p. 174.

Nostre Saint, [le plus illustre de tous ceux qui ont porté ce nom,] estoit fils d'un Paulin qui vécut fort longtemps. [C'est peut-estre ce] Ponce Paulin fondateur de la petite ville de Bourg sur la Garonne, qui paroist avoir esté Prefet des Gaules, & avoir laissé de la posterité, ce qui ne convient pas à nostre Saint. Ce Paulin & sa femme estoient sans doute Chrétiens; puisque le Saint envoya depuis un de ses affranchis à Bordeaux, pour servir l'Eglise par les devoirs qu'il luy avoit ordonné de rendre à la me-

A. G. n. p. 45 b.

1. *Podium*, qui dans le latin barbare signifie un lieu élevé.

moire de son pere & de sa mere. Il avoit une sœur à laquelle il écrivit souvent sur le mepris du monde, & un frere qui laissa des enfans. Il avoit esté baptezé comme son frere par Saint Delphin de Bordeaux; mais il ne vécut pas dans la sainteté que demande le Christianisme, & témoigna moins d'amour pour les biens du ciel que pour ceux de la terre. Ce fut ce qui affligea le Saint dans sa mort, d'ailleurs fort triste selon le monde mesme; car il paroist qu'il perit, [engagé dans quelque affaire publique:] Ses biens furent confisquez; & Saint Paulin fut en danger de se voir enveloppé dans son malheur. C'est à S. Felix qu'il se reconnoist redevable d'en avoir esté garanti. Il recommande son frere aux prieres de S. Delphin & de S. Amand.

Gen. c. 48.  
 Auf. ep. 23. p. 487.  
 Paul. ep. 19. p. 38.  
 p. 188 | o. p. 190.  
 m. p. 91.  
 p. 92.

1. Nostre Saint estoit de Bordeaux, comme nous avons dit; [& sans doute par sa naissance.]<sup>a</sup> Saint Eucher l'appelle l'exemple heureux & particulier de nos Gaules.<sup>b</sup> Quelques uns croyent qu'il appelle sa patrie le lieu nommé Ebromague auprès de Bordeaux: [mais cela n'est pas clair.]<sup>c</sup> Il naquit vers l'an 353, [ou 354.]<sup>d</sup> puisqu'il estoit dans sa quarante-unieme année lorsqu'il écrivit la premiere fois à Saint Augustin, [sur la fin de l'an 394; ainsi il pouvoit avoir environ un an plus que ce Saint.]<sup>e</sup> Il se trouva posséder de grandes richesses, tant en terres que par le nombre de ses serviteurs, & des personnes qui le reconnoissoient comme leur patron. [On peut juger de la qualité de ses terres] par Aufone, qui ne pouvoit souffrir, dit-il, de voir partager entre cent différentes personnes, les royaumes du vieux Paulin [son pere.]

Sur. 22. jun. p. 185.  
 51.  
 a Euch. ad Val. p. 10.  
 b Paul. vit. p. 633.  
 654.  
 c p. 655.  
 d ep. 41. p. 369 | ill.  
 p. 130.

2. On voit qu'estant dans le siecle il demuroit assez souvent en un lieu qui luy appartenoit, appellé Ebromane ou Ebromague. On croit que ce peut estre Embrau ou Brau qu'on voit encore un peu audeffous de Blaie & à six lieues audeffous de Bourg.<sup>e</sup> S. Paulin parle du lieu qu'il appelle Alingo, comme y ayant quelque droit & quelque autorité particuliere. On croit que c'est ce qu'on appelle aujourd'hui Alengon ou Lengon sur la Garonne en Bazadois; quoiqu'il soit du diocèse de Bazas, & qu'Alingo fust, ce semble, alors de celui de Bordeaux. Il appartenoit avant l'an 670, au Chapitre de Saint Severin de Bordeaux, & sans doute par le don que Saint Paulin en avoit fait à cette Eglise. Il y a apparence aussi que le Saint avoit du bien à Narbonne, [& encore en Espagne, puisqu'il y a demeuré.] Il marque expressément qu'il

Auf. ep. 23. p. 486.  
 p. 487 | 21. 7. 4. 7 | 22.  
 p. 478 | Paul. ep. 5.  
 p. 92.  
 Paul. n. p. 769.  
 770 | Auf. n. p. 478.  
 e Paul. ep. 16. 21.  
 p. 176. 208.  
 p. 802 | sant. A. 6 |  
 Not. G. p. 13.  
 Paul. n. p. 802.  
 ep. 1. p. 16.  
 ep. 12. p. 154.

V. la note 9.

2.

prosidio do-  
 morum.

NOTE I.

1. Il en fait sa patrie ou son patrimoine.

2. Sulp. Sev. vit. Mart. c. 16. p. 117 | Aug. civ. D. 1. c. 10. p. 32. d | Euch. ad Val. p. 10 | Prosp. chr | Greg. Tur g. 1. C. 107. p. 536, Fortun. vit. Mart. l. 2. p. 304.

Paul. ep. 5. p. 92. c.

avoit eu des terres à Fondi, [alors dans le Latium, & aujourd'hui dans la terre de Labour,] & qu'il y avoit demeuré assez long-temps.



## ARTICLE II.

*Des études & de l'crudition de Saint Paulin: D'Aufone son precepteur.*

[ON peut assez juger du grand genie de Saint Paulin par les monumens qui nous en restent encore,] 'aussibien que par les eloges que Saint Ambroise & Saint Jerome luy donnent. <sup>a</sup> Il aima les lettres & la poesie. <sup>b</sup> J'ay, dit-il, admiré jusques ici cette sagesse du monde, cette vaine science, & cette prudence reprovée, qui me rendoient fou & muet devant Dieu, <sup>c</sup> en mesme temps que je parlois beaucoup des lettres & de ces fables qui font les amusemens des hommes. 'Il eut pour maistre dans les lettres profanes le celebre Aufone, <sup>d</sup> qui après avoir professé long-temps la grammaire & la rhetorique à Bordeaux, eut le soin de l'education de l'Empereur Gratien. Et ce Prince l'eleva ensuite aux premieres dignitez de l'Empire, le fit Prefet des Gaules & de l'Italie, & mesme Consul ordinaire [en 379.] On voit par ses vers qu'il estoit Chrétien; & entre les commoditez d'une terre qu'il avoit à la campagne, il marque qu'elle estoit auprès de l'eglise. 'Mais une partie de ses poesies, & les efforts qu'il fit pour detourner Saint Paulin, lorsqu'il voulut se donner à Dieu, sont plus dignes d'un payen que d'un Chrétien. 'Il avoit esté intime ami de Paulin pere du Saint. <sup>e</sup> Il conserva la mesme affection pour le fils, <sup>f</sup> & il s'appelle son pere & son nourricier. <sup>g</sup> Saint Paulin de sa part reconnoist qu'il devoit tout à son Aufone, qu'il appelle son patron, son maistre, & son pere, & à qui il se reconnoist redevable de sa bonne education, de la connoissance qu'il avoit des lettres, & de son elevation dans les charges & les dignitez. 'Il reconnoist encore autrepart qu'il devoit à Aufone tout ce qu'il avoit de bon, soit pour l'esprit, soit mesme pour les mœurs.

[Quoique tous les ouvrages qui nous restent de luy, soient des marques du progrès qu'il avoit fait dans les lettres, aussibien que de la grandeur de son genie, neanmoins le sermon sur l'aumosne fait voir davantage la beauté de son style, lorsqu'il vouloit un peu retenir cette abondance qu'il laisse couler dans ses lettres. 'Saint Ambroise remarque sa grande eloquence, aussibien que sa noblesse & l'elevation de son esprit. 'Idace dans sa chronique remarque sa

*insoles*

Amb. ep. 10. n.  
25) Hier. ep. 13. p.  
104. d.

<sup>a</sup> Paul. ep. 46. p.  
40) car. 10. p.  
459.

<sup>b</sup> ep. 41. p. 369.  
<sup>c</sup> ep. 26. p. 227.

Auf. ep. 27. 12. p.  
471. 480 & c.  
<sup>d</sup> vit. p. 1.

ep. 23. p. 435.

Bar. 394. 5 84-86.

Auf. ep. 23. 24. p.  
485. 488.

<sup>e</sup> ep. 23. p. 479.  
485. 487.

<sup>f</sup> ep. 24. p. 489.  
<sup>g</sup> Paul. car. 10. p.  
471.

car. 12. p. 475.

Amb. ep. 37. p.  
252. l.

Id. ep. 17.



noblesse & son eloquence extraordinaire. 'Saint Eucher l'appelle  
une source d'eloquence. Euch. ad Val. p.  
10.

'Saint Jerome dans une lettre qu'il luy écrit peu après qu'il se  
fut retiré à Nole, fait cet eloge de ses ouvrages. J'ay lu avec  
plaisir l'excellent & beau livre que vous avez fait pour l'Empe-  
reur Theodose, & que vous m'avez fait la grace de m'envoyer.  
Les divisions surtout m'en ont beaucoup plu. Mais si vous ex-  
cellez dans les premieres parties, vous vous surpassez dans les  
dernieres. Le style en est ferré & net; les termes en sont purs &  
choisis, & tout y est parsemé de sentences. Car comme dit quelque  
auteur, c'est peu de chose qu'un discours dont on ne loue que les  
paroles. De plus, il y a une grande suite dans le vostre, & toutes les  
parties en dependent les unes des autres. On n'en sauroit rien  
detacher qui ne soit ou la fin de ce qui precede, ou le commence-  
ment de ce qui suit. Heureux l'Empereur qui a pour apologiste  
un tel orateur de JESUS CHRIST. Vous avez relevé l'eclat de  
sa pourpre, & vous ferez reverer par la posterité les loix si sages  
& si utiles de ce Prince: soutenez vous bien. Après de si beaux  
coups d'essai l'on attend tout de vous, lorsque vous aurez un peu  
plus d'experience.

'Il témoigne ensuite qu'il ne luy manquoit plus que d'estre tout  
à fait instruit des mysteres de l'Ecriture. Si vous bastissiez, dit-il,  
sur ce fondement, ou pour mieux dire, si vous mettiez cette  
derniere main à vos ouvrages, nous n'aurions rien de plus beau,  
rien de plus docte, rien de plus agreable, rien de mieux écrit. Et  
après avoir remarqué divers defauts dans Tertullien, dans Saint  
Cyprien, dans Lactance, dans Arnobe, & dans Saint Hilaire,  
il ajoute, Voici aussi ce que je pense de vous: mais faites moy la  
justice de ne point accuser mon amitié de flaterie. Croyez si vous  
voulez qu'elle me rend aveugle, & que je me trompe; mais ne me  
suspçonnez pas de me moquer de vous en vous flatant. Vous avez  
un grand genie, une fecondité inepuisable, & une extreme facilité  
pour parler. La pureté de vostre discours est jointe à un jugement  
solide. Si vous ajoutiez à ces grands talens l'étude & la connois-  
sance des Ecritures, je vous verrois bientôt un des premiers  
hommes de l'Eglise. 'S. Jerome loue encore dans d'autres lettres  
la beauté agreable de son style, & son erudition dans les lettres  
humaines. 'Erasme mesme l'appelle le Ciceron Chrétien.

'Aufone loue l'erudition qui estoit dans ses lettres; mais il releve  
encore davantage sa poesie à l'occasion d'un poeme écrit, dit-il,  
avec tant d'elegance, qu'il luy sembloit estre l'unique écrivain qui

se fust rendu court sans estre obscur. Il admire l'erudition, la beauté & les charmes de quelques endroits, & il proteste qu'il n'y a pas de nouvel auteur parmi les Romains qui l'egale pour la poesie. Voilà, dit-il, le jugement que je porte de vous. Si je me trompe, c'est que je suis pour vous un vray pere. Neanmoins quoique j'aime avec tendresse, je juge dans la sincerité & avec severité. Il loue encore dans ses vers une gayeté vive & elevée; & il dit qu'il s'elevé extremement, mais sans tomber. Il releve encore la douceur agreable, & l'invention inimitable d'un autre de ses poemes. [Enfin, ce qui n'est pas peu pour un poete,] il avoue que son disciple a emporté la palme sur luy pour les vers.

'On n'a pas de peine en effet à croire que la poesie de S. Paulin estoit plus douce, plus agreable, & mesme plus magnifique que celle d'Aufone: car si cela ne paroist pas tant dans les pieces qui nous restent de luy, c'est qu'il y a preferé la simplicité de l'Evangile à l'elevation de la poesie; 'ayant renoncé aux Muses en se convertissant, & ayant regret d'avoir demandé aux fontaines, aux bois, & aux montagnes ce don de parler qu'il ne recevoit que de Dieu. Les deux petits poemes à Gestide, à qui il envoie des oiseaux & des huistres, doivent estre du temps qu'il estoit dans le monde, s'ils sont de luy: car on en doute. Il fit en ce temps là un poeme sur les Rois qui estoit un abregé de l'ouvrage que Suetone avoit fait sur le mesme sujet en trois livres. [Nous n'avons rien du travail ni de l'un ni de l'autre que dans Aufone,] à qui S. Paulin avoit adressé le sien. Aufone le releve extremement & en rapporte quelques vers. Le Saint luy envoya encore quelque autre poeme, qu'il le prioit de repolir. Aufone promet de le faire, *quoique vous y ayez déjà mis*, dit-il, *la dernière main.* Aufone luy envoya aussi un de ses poemes.

'Il ne s'appliqua pas à l'histoire; & quoiqu'il lust beaucoup de livres qui ne meritoient pas d'estre lus, neanmoins il ne lisoit pas les historiens. Le chemin qu'il fait faire à Saint Nicetas par Tomes en Scythie pour aller de Nole à Scupi dans la Dardanie, [fait juger aussi qu'il n'estoit pas habile dans la geographie.] 'Saint Jerome témoigne qu'il savoit le grec. <sup>b</sup>Saint Paulin dit au contraire que c'estoit une langue qui luy estoit inconnue, & que mesme il eust eu de la peine à l'apprendre, comme Rufin l'y exhortoit. Neanmoins il reconnoist en mesme temps qu'il avoit traduit Saint Clement, quoiqu'avec quelques fautes. [Ainsi l'on voit qu'il le savoit, mais assez mediocrement, aussi bien que Saint Augustin.]

p. 468.

ep. 21. p. 471.

ep. 20. p. 469.

Paul. vit. p. 656.

car. 10. p. 469.

car. 1. 2. p. 440.  
450.Auf. p. 581. 585.  
e p. 119. p. 465.

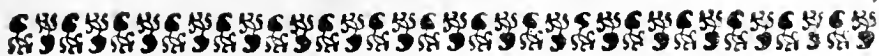
p. 471.

p. 285.

Paul. ep. 9. p. 115.

car. 30. p. 639.

Hier. ep. 153. t. 5.  
P. 107.  
e Paul. ep. 49. p.  
409. 410.



ARTICLE III.

*Il epouſe Theraſie; eſt elevé au Conſulat & à d' autres dignitez: Fait beaucoup d' amis.*

**S**AINT Paulin epouſa une femme nommée Theraſie ou Theraife, ſemblable à luy, qui luy apporta diverſes terres. Elle l'imita lorsqu'il prit la reſolution de quitter le monde; & elle approcha bien pres de ſa vertu, & de ſa generoſité. Elle vendit ſes terres comme luy pour l'accompagner dans ſa retraite à Nole, où elle ſe contenta du petit jardin qui reſtoit ſeu à ſon mari, ſe tenant heureuſe dans ſa pauvreté, & trouvant ſes richèſſes dans la grandeur de ſa pieté & de ſa ſimplicité. Ainſi au lieu de ſervir d'Ève à ſon mari, & de le porter au relâchement & à la moleſſe, elle fit voir qu'elle avoit eſté tirée de l'oſ de l'homme; & rentrant en quelque ſorte en luy par une union parfaite de cœur & de volonté, d'autant plus étroite qu'elle eſtoit plus ſpirituelle & plus chaſte, elle eſtoit la compagne de ſon amour genereux pour Dieu. Les deux ſexes trouvoient ainſi dans un ſeu mariage des exemples qui leur apprennoient à fouler aux piez la grandeur du ſiecle, & à eſperer de pouvoir arriver à la perfection du Chriſtianiſme.

Gr. T. gl. C. c.  
107. p. 336.  
a Amb. c. p. 30. p.  
259. k. l.

Aug. ep. 32. p. 47.  
2. 2.

'Saint Jerome l'appelle la ſainte ſœur de Paulin, [à cauſe qu'elle vivoit avec luy en continence depuis ſa retraite.] Elle pratiqua ſans doute [avec ſoin] ce que ce Saint luy recommande, d'éviter la converſation des Dames de qualité; & on peut aſſurer qu'elle n'eut point de regret ni de confuſion de ſe voir avec des habits vils & pauvres, dans les compagnies où reluiſoient la ſoie & les perles, [tant parcequ'elle avoit ſoin de les éviter, que parcequ'elle ſe reſſouvenoit] que la ſimplicité des habits convenoit à la penitence qu'elle avoit embrassée, & que la magnificence n'eſtoit qu'une ſource de vanité & d'orgueil. Auſſi Saint Paulin ne rougiſſoit point de la joindre avec luy à la teſte de ſes lettres, meſme en écrivant à des Evesques, ni les Evesques de leur répondre de la meſme maniere, & de ſaluer Theraſie avec ſon mari: [ce qu'on trouve juſqu'en 408 ou 409.

Hier. ep. 130. p.  
103. b.  
41.

Aug. ep. 31. 33. 35.

ep. 34. p. 48. 2. d.  
& c.  
b ep. 32. 250. p. 47.  
2 a | 349. 1. b.

On croit que ce fut elle qui porta ſon mari à la vertu & à la retraite, & que c'eſt pour cela qu'Auſone l'appelle ſa Tanaquile, comme voulant dire qu'elle le dominoit: & il pretend que Saint Paulin la craignoit. Le Saint luy répond que ſa femme n'eſt

Paul. vit. p. 661.  
p. 662 | Auſ. ep. 24.  
p. 459.  
c Paul. b. car. p. 3.  
d p. 476.

ep. 11. p. 133.

point une Tanaquile, mais une Lucrece. Il envoya de sa part à Bassule belle mere de S. Sulpice Severe un morceau de la vraie Croix que Melanie l'ayeule avoit apportée de Jerusalem en 402. 'Saint Gregoire de Tours rapporte une rencontre où elle parut avoir moins de foy que son mari. <sup>a</sup> Mais il n'estoit pas tout à fait instruit de leur histoire. <sup>b</sup> Idace qui suppose Therasie encore vivante lorsqu'Honoré mourut [en 423.] dit qu'elle n'avoit pas moins de merite, ni une moindre reputation que son mari. [Il paroist qu'elle estoit morte en 426.]

V. 550.

Gr. T. gl. C. c.

107 p. 517.

<sup>a</sup> p. 518.

<sup>b</sup> Idac. chr. p. 10.

Paul. car. 15. p.

333.

'Ils véçurent longtemps ensemble sans avoir d'enfans : Dieu leur en donna un enfin, lorsqu'ils estoient en Espagne ; mais il le retira aussitost à luy. [Nous ne voyons point s'ils en eurent d'autres.]

ep. 1. p. 4.

Cod. Th. 6. p. 57.

'Saint Paulin se trouva d'abord engagé dans les affaires du siecle, & dans le tumulte du bareau. Il fut chargé d'honneurs & de dignitez des ses premieres années. Il y avoit en 372 un Paulin gouverneur de la nouvelle Epire [ou Albanie. Si c'est le Saint, il n'avoit alors que 19 ou 20 ans ; & je pense que Symmaque, Volusien, & d'autres de cette qualité, n'en avoient guere davantage quand on leur confioit le gouvernement des provinces.] Il est certain qu'il a esté élevé tout jeune au Consulat, & avant Ausone ; [c'est à dire avant l'an 379.] <sup>c</sup> Mais comme son nom n'est point marqué dans les fastes, il faut qu'il ait esté subrogé, soit à Valens mort en 378, soit à quelque autre Consul ordinaire. <sup>d</sup> Il dit en 406, que Saint Felix luy obtint la grace d'exercer son Consulat sans repandre de sang. [Je pense que c'est l'unique Consul Romain que Dieu ait rendu venerable à son Eglise par une sainteté certaine & eminente. Car le nom du Consul <sup>e</sup> Clement neveu de Vespasien, est demeuré dans l'obscurité, quoiqu'on ait tout sujet de croire qu'il a mesme esté élevé à la dignité du martyre.] On trouve en 380 un Paulin Prefet de Rome, <sup>e</sup> & nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que ce soit nostre Saint, <sup>f</sup> si ce n'est que ni luy, ni aucun auteur contemporain n'en dit rien. <sup>g</sup> On croit au contraire avec assez de fondement, qu'il a eu la dignité de Consulaire de la Campanie : & qu'il fit sa résidence non à Capoue qui en estoit la metropole, mais à Nole [où il conceut cet attachement religieux au tombeau de S. Felix.]

NOTE 2.

V. 516. Dömitille.

1.

Cod. Th. 5. p.

365. 366.

<sup>e</sup> Bar. 194. 584]

Paul. 1. 1. p. 11.

<sup>f</sup> Paul. 1. 1. p. 161.

<sup>g</sup> p. 60. 102.

Auf. ep. 21. 24. p.

475. 479.

'Ausone s'attribue la gloire de luy avoir procuré les honneurs qu'il avoit eus, [ & il ne faut pas douter qu'estant precepteur de Gratien, il n'eust beaucoup de credit auprès de luy pour ses

1. On le dit aussi de Saint Gallican : mais on n'a rien de certain pour son histoire.

amis.]

amis.]'Aussi Saint Paulin reconnoist que c'est à luy qu'il doit cet avantage humain, <sup>a</sup>& il proteste qu'il l'a toujours aimé & honoré, & qu'il ne cessera jamais de le faire, & qu'il a toujours pris un tres grand soin de cultiver son amitié.'Outre Aufone il avoit beaucoup d'autres amis dans le monde.'S. Sulpice Severe dont nous avons parlé<sup>u</sup> autrepart plus amplement, fut de ce nombre.'Ils s'aimèrent ensemble avec beaucoup de fidelité, lors mesme qu'ils marchoiert encore dans la voie de l'infidelité; & leur affection estoit si ardente, que l'amour seul de J E S U S C H R I S T estoit capable d'y ajouter quelque chose.'S. Paulin témoigne aussi qu'il avoit fort aimé Sanète dans le siecle. La familiarité qu'il avoit avec Jove & avec Aper, avoit sans doute aussi commencé dans le mesme temps.[Il ne faut pas s'étonner que S. Paulin eust beaucoup d'amis, puisqu'outre l'esprit, la science, les richesses, les dignitez, & les autres avantages exterieurs qu'il possédoit, il avoit beaucoup d'autres qualitez qui le rendoient considerable, & digne d'estre aimé des gens d'honneur.]'Car cette prudence, cette politesse, cette fidelité que l'on a louée en luy aussitost après sa conversion,[y paroissoient sans doute des auparavant.]'Aufone releve en effet la noblesse de son cœur, qui preferoit la satisfaction de ses amis à la sienne.'Il loue la cordialité mutuelle avec laquelle ils avoient vécu ensemble, & qui les avoit rendus des modeles d'une veritable amitié.'Il fut toujours doux & bien faisant durant mesme qu'il estoit encore dans la vanité du siecle: [Et il est aisé de juger par ses lettres que c'estoit le caractere naturel de son esprit.]

Paul.car.10.p.  
471.  
a car.11.p.472.  
473.  
ep.5.p.83,84.  
p.80.

p.82.

ep.26.p.213.

Hier.ep.103.p.9.

10.

Auf.ep.21.p.471.

ep.23.p.479.&c.

Uran.54.p.286.

A R T I C L E I V .

*Sa vie seculiere: Dieu le degousté du monde par diverses afflictions; l'en retire par les prieres de S. Felix & de plusieurs autres Saints.*

'S A I N T Paulin semble dire luy mesme qu'il avoit toujours passé dans le monde pour un homme réglé.[Et on peut juger que s'il y avoit fait quelque faute considerable, il l'auroit marquée plus d'une fois dans ses ouvrages. Car on y voit partout des preuves de son humilité: Il parle souvent de ses fautes.]'Il se plaint du temps qu'il a perdu dans la vanité du siecle, où il avoit vieilli parmi ses ennemis, & consumé sa vie dans les pechez.'Il s'appelle un grand pecheur.<sup>b</sup> Il se depeint comme ayant souvent fait naufrage dans la mer du siecle.'Il redoute les jugemens de Dieu.<sup>c</sup> Il se

Paul.car.11.p.  
474-475.

ep.26.p.217.

ep.14.41 p.169.

269.

b p.170.

et.17.p.192.

c ep.5.p.83.

cp. 21. p. 102.

car. 12. p. 474.

cp. 41. p. 369.

plaint qu'il a marché dans l'infidélité, 'qu'il n'a esté tiré que tard de la forest de ce siecle, que le grand nombre de ses iniquitez le rend mesme indigne d'estre nommé par les Saints dans leurs prieres, 'qu'il s'est nourri des viandes de la mort, "qu'il n'a eu de goust que pour ce qui estoit une folie aux yeux de Dieu; 'qu'il a passé sa vie dans l'iniquité, dans l'amour de la sagesse du monde, d'une prudence reprovée, d'une science & d'une eloquence qui estoient une vraie folie & une stupidité devant Dieu. [Mais jamais il ne specifie rien en particulier. Ainsi on peut juger qu'il a vécu dans le monde comme tant d'autres qui se croient irreprochables, & qui ne doutent pas de leur salut, parcequ'ils ne tombent pas dans des crimes grossiers & visibles. Mais la lumiere de Dieu qui faisoit parler Saint Paulin en des termes si humbles, en juge bien d'une autre maniere. Il aimoit le monde, & c'estoit assez pour gemir toute sa vie d'avoir donné au demon ce qui n'appartenoit qu'à Dieu seul.

*stult. dei  
sapiens.*

Salv. l. 7. p. 154.

p. 155-160.

On peut remarquer sur ce que dit Salvien, ]'que comme l'Aquitaine & la Gascogne estoient les plus riches & les plus agreables parties des Gaules, ceux de ces pays qui avoient plus receu de la liberalité divine, estoient obligez de reconnoistre cette faveur par une pieté plus grande que tous les autres; 'mais que bien loin de le faire, ils abusoient tellement des dons de Dieu pour l'offenser, & qu'ils estoient aussibien les plus corrompus de tous les Gaulois que les plus riches. Il excepte seulement un tres petit nombre des personnes qui avoient racheté leurs pechez par la profusion de leurs aumosnes, & qui estoient devenues illustres par leur sainteté & par leur vertu. Et l'on peut croire, dit-il, que ces personnes avoient mesme esté les moins coupables parmi ce deluge effroyable de vices qui regnoit dans leur pays, puisqu'ils "avoient eu le bonheur d'estre corrigez par la bonté de Dieu, & qu'il leur avoit reservé les effets de sa grande misericorde. De ce petit nombre il ne marque que Saint Paulin seul par un vers qu'il cite de luy.

&amp;c.

*meruerunt.*

Paul. vit. p. 660.

[Mais quoiqu'il pust estre en effet des moins criminels, il luy estoit cependant impossible par luy mesme de tirer de la tyrannie du demon ce cœur qu'il luy avoit une fois engagé.] 'Et tous les avantages temporels dont il jouïssoit n'estoient qu'autant de nouveaux liens qui l'attachoient à la vanité du siecle. Toutes ces chaines ne purent néanmoins le retenir, & ne servirent qu'à faire eclater la puissance de la grace, & à relever le triomphe de JESUS CHRIST, qui en l'arrachant du monde, luy fit mepriser comme du

fumier , [ce qu'il avoit recherché avec les amateurs du siecle comme un souverain bonheur.

Un des moyens dont il a accoutumé de se servir pour couvrir la toute-puissance de sa grace , est l'affliction. Il en usa envers luy : ] & le Saint nous apprend luy mesme qu'il fut exercé par des peines & des afflictions assez frequentes, [peutestre depuis que Maxime se fut rendu maistre des Gaules en 383 , par la mort de Gratien.] Il eut divers voyages à faire: il fut exposé à de méchantes affaires qu'on luy suscita, [ & qui l'obligerent peutestre de venir à la Cour de Valentinien II. en 387, ] puisque Saint Alype entendit parler de luy dans le temps qu'il receut le baptesme à Milan [avec Saint Augustin.] Il demeura assez longtems à Fondi. Il vit S. Martin & S. Victrice Evesque de Rouen à Vienne , estant encore engagé dans les soins du siecle. Il eut diverses fatigues sur la mer & sur la terre. Ces diverses peines servirent à luy donner du degoust d'une vie où il se voyoit sujet à tant d'accidens , & à luy en faire rechercher une autre avec plus d'ardeur.

Il avoit de plus le corps assez foible , ce qui diminuoit en luy l'amour des plaisirs. [Sa femme, comme nous avons dit, le portoit aussi à la pieré. Et de plus, il avoit un grand nombre de Saints pour amis.] Car il fut toujours entretenu & excité à [la vie] de la foy par Saint Ambroise qui l'aimoit, & il l'appelle [pour ce sujet] son admirable pere, & la source de tout ce qu'il avoit de bien. [On peut aisément presumer qu'il estoit uni d'amitié avec S. Delphin de Bordeaux , & S. Amand son successeur, des devant qu'il fut baptesmé par l'un & instruit par l'autre, comme nous verrons dans la suite.]

Il se rejouit d'avoir esté aimé par S. Martin , qu'il appelle son bienheureux pere, [ & il témoigne partout une grande veneration pour luy. En effet, outre le respect que tous les fideles doivent avoir pour ce saint Evesque , il luy avoit une obligation particuliere. ] Car ayant un grand mal à un œil, sur lequel il s'estoit déjà formé une taie qui luy couvroit toute la prunelle, S. Martin le luy toucha seulement avec un linge , & aussitost son œil se trouva parfaitement gueri & sans aucune douleur. Saint Paulin n'avoit pas encore donné à l'Eglise ce grand exemple de la perfection evangelique, que Saint Martin releva si fort lorsqu'il l'eut appris. [On ne voit pas non plus où ce miracle arriva.] Il est certain , comme nous avons dit, que S. Paulin vit S. Martin à Vienne, & Saint Victrice avec luy. Saint Victrice avoit [comme S. Martin] la dignité de Confesseur aussi bien que celle d'Evesque. C'est pour-

calumniis.

antonyms

V. S. Martin 56.

V. son titre.

cp. 1. p. 4.

cp. 45. p. 399.

cp. 12. p. 154.

4 cp. 28. p. 255.

car. 17. p. 537.

p. 4.

cp. 45. p. 400.

cp. 12. p. 145.

Sulp. v. Marc. 6.  
21. p. 206. 207.

c. 26. p. 217.

Paul. ep. 28. p.  
255.

quoï S. Paulin se rejouit toujours depuis, de ce qu'il se pouvoit glorifier de l'avoir vu: Mais il se plaingnoit en mesme temps d'avoir esté assez malheureux par sa negligence, & par les soins du siecle où il estoit alors engagé, aussibien que par les tenebres que luy causoient alors ses pechez, pour n'avoir pas usé comme il devoit d'une occasion si favorable. Il luy témoigna néanmoins tout le respect possible; se recommanda pour toujours luy & les siens à ses prieres, & conceut pour luy un tres grand amour.

Mais son principal patron fut Saint Felix Prestre de Nole, qui avoit confessé glorieusement la foy de J. C. vers le temps de Dece. Ce Saint estoit celebre dans toute l'Eglise par les miracles frequens qui se faisoient à son tombeau. Et néanmoins nous ne le connoissons presque aujourd'hui que par le moyende S. Paulin. ] V. son titre.

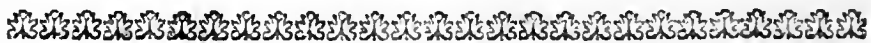
car. 28. p. 611. 'Il dit que des ses premieres années Dieu l'avoit donné à ce Saint pour serviteur; [d'où l'on peut tirer qu'il estoit Chrétien des ce temps là, c'est à dire des son enfance, si c'est ce qu'il entend par ses premieres années: Et il est en effet aisé de croire que son pere & sa mere estant Chrétiens, ils l'avoient fait recevoir au rang des catecumenes. Je ne sçay néanmoins si cela ne se peut point rapporter] à ce qu'il dit [en 394,] que quinze ans auparavant, [c'est à dire vers la 27<sup>e</sup> année de son age, de J. C. 379,] estant venu à Nole visiter le tombeau de S. Felix à la mesme feste, il luy consacra son cœur & ses vœux. Depuis ce temps là, dans tous les travaux & dans toutes les peines qu'il endura par mer & par terre, & dans tous les dangers où il se trouva, il eut toujours recours à l'assistance de ce puissant protecteur, & il en sentit les effets. Mais il ne put jamais durant tant d'années venir de nouveau celebrer à Nole la feste de ce Saint, ce qu'il regardoit comme un grand bonheur pour luy; s'estant toujours trouvé retenu par divers empeschemens qu'il attribuoit à ses pechez. Ce fut dans ces quinze années qu'il fut engagé à divers voyages, qu'il fut traversé par diverses afflictions, & qu'il courut plusieurs perils.

car. 28. p. 611.

car. 17. p. 537.

p. 537 | 16. p. 536.

car. 17. p. 537.



## A R T I C L E V.

*Saint Paulin s'en va en Espagne pour se preparer à renoncer au monde:  
De son baptesme: Il fait quelques poesies.*

Paul. ep. 1. p. 4.

**L**E Saint se trouvant enfin en repos, degagé du tumulte du barreau, & des affaires publiques, [ & des charges; ] se retira à la campagne, où se tenant renfermé chez luy sans sortir que pour



se trouver aux assemblées de l'Eglise, il goustoit les douceurs d'une vie privée. Il detachoit ainsi peu à peu son esprit de tous les embarras du siecle, & l'accoutumoit à s'occuper de la loy de Dieu, pour pouvoir passer plus aisément de cet état à un autre encore plus parfait, & jusqu'à renoncer entierement au monde pour se consacrer uniquement au service de J. C. On croit que cette premiere retraite fut en Espagne, où il passa quatre ans au moins, 'jusque vers le printemps de l'an 394. Ainsi il peut y estre entré en 389 ou 390.

vit. p. 667.

p. 667.

ill. p. 163, 164.

NOTE 3.

[Nous n'avons point parlé jusqu'ici de son bapteme, "parce que nous n'en trouvons point le temps. ] Il le receut certainement à Bordeaux par le ministere de S. Delphin Evcsque de cette ville. 'Il dit que ce Saint ne luy avoit pas seulement administré ce sacrement, mais qu'il avoit fait envers luy la fonction de pescheur & de Pierre, qu'il luy avoit jetté la ligne pour le tirer des eaux ameres & profondes du siecle, afin qu'il mourust à la nature, par laquelle il avoit vécu jusqu'alors, & qu'il vécut à la grace du Seigneur, à l'égard du quel il estoit mort. [Ces paroles sont bien fortes pour montrer que S. Paulin receut la grace & l'effet du bapteme avec le sacrement, & qu'il abandonna deslors le siecle; selon quoy il faut dire qu'il ne fut baptemisé que fort peu de temps avant que de se retirer en Espagne, où l'Esprit de Dieu l'aura aussitost poussé, comme il poussa J. C. dans le desert. ] D'autres aiment mieux croire qu'il estoit déjà baptemisé lorsqu'il se consacra, comme il dit, à S. Felix desl'an 379.

ep. 15. 45. p. 171.

400.

16. p. 178.

ill. p. 140. 141.

'Depuis qu'il eut receu le bapteme de S. Delphin, il considéra toujours ce saint Evcsque comme son pere, & l'on voit dans les lettres qu'il luy écrit, une modestie, un respect, une affection particuliere. 'Il luy joint quelquefois Saint Amand, [qui apparemment gouvernoit avec luy l'Eglise de Bordeaux comme son Prestre, & qui fut ensuite son successeur. ] Il dit que c'est de Saint Amand & par S. Amand qu'il a receu sa naissance en J. C; qu'il fera son opprobre, s'il est indigne [d'un tel pere,] & sa gloire s'il en est digne: 'Que c'est luy qui a fait reposer J. C. dans le vaisseau de son cœur, & qui l'a planté en J. C. pour nous servir de ses termes tirez de S. Paul. [L'on peut donc juger que S. Amand contribua à sa conversion,] ou qu'il luy servit de Catechiste & peutestre de parrain.

ep. 13. p. 165.

p. 180.

ep. 22. p. 205.

ep. 23. p. 212.

ep. 22. p. 205.

p. 208.

ill. p. 177.

[Saint Paulin voulant donc faire croistre la grace du bapteme qu'il venoit de recevoir, ou profiter des mouvemens que Dieu luy inspiroit de se donner tout entier à luy, se retira, comme nous

vit. p. 667.

ep. I. p. 42

car. 12. p. 476.

p. 477.

4 p. 475.

p. 475.

car. 3. p. 450.

car. 4. p. 451-453.

p. 451 | Auf. p. 85.  
4 Paul. p. 453.

car. 5. p. 458.

avons dit, en Espagne en 389 ou 390.] Car estant honoré comme il l'estoit dans son pays, aimé de tout le monde, & engagé dans une infinité de connoissances, il avoit necessairement besoin de fuir & d'abandonner sa maison & ses amis, pour degager peu à peu son esprit des troubles dont le siecle l'avoit rempli, pour s'accoutumer aux divins commandemens de l'Evangile, & pour se mettre en état de mepriser [tout à fait] le monde pour estre toujours avec J. C. Il vivoit dans des lieux agreables sur le bord de la mer, ou auprès des grandes villes. <sup>a</sup>Ce n'est pas qu'il n'eust déjà beaucoup d'estime pour la vie solitaire, & beaucoup de respect pour ces saints Anacorettes, qui tout appliquez, dit-il, a contempler Dieu & à mediter à fond les veritez [de nostre religion], se desoccupent de toute autre chose, se debarassent de toutes les vaines inquietudes, fuient le tumulte du barreau, ne peuvent souffrir l'embaras d'aucune affaire, & ont en horreur tout ce qui pourroit troubler leurs communications avec Dieu, vers qui ils tendent avec une foy [vive] & une [ferme] esperance des recompenses [eternelles.] Ce sont là, ajoute-t-il, les pensées de ces hommes vraiment heureux, à qui la verité s'est manifestée clairement, & a montré les [seuls] biens [solides,] qui envisagent l'eternité de l'autre vie, & qui connoissent la vanité de celle-ci. Mais pour moy je n'ay pas encore l'honneur d'estre de ce nombre.

[Ce fut peutestre au commencement de cette retraite qu'il composa quelques poemes, qui ne sont pas d'une pieté aussi grande que celle qu'il a fait paroistre depuis,] comme la priere où il demande à Dieu une jouissance tranquille de ses biens, & la vertu d'un honneste homme du monde, de laquelle neanmoins il se promet la vie eternelle. Il y demande une heureuse prosperité pour sa maison & pour ses enfans, [ce qui marque qu'il en avoit alors, ou qu'il esperoit en avoir.] Celle qui la suit paroist estre encore du mesme temps, & neanmoins on y peut remarquer un plus grand avancement dans la pieté, plus d'humilité & plus de crainte des jugemens de Dieu; [ce qui paroist estre assez le caractere de S. Paulin, pour croire que cette piece est de luy plustost que d'Aufone à qui d'autres l'attribuent.] <sup>b</sup>Il semble qu'il eust alors des enfans.

'Dans le poeme sur S. Jean Battiste, qui n'est qu'une paraphrase de l'Evangile, il semble reconnoistre qu'il n'avoit embrassé la pieté que depuis peu. Car en un endroit estant un peu sorti de la simplicité de l'histoire, il se reprend aussitost, & ajoute qu'il espere

1. Sim sem; er genit; sine vultate nomin; hujus.

que quand il sera un jour plus affermi dans la vertu & mieux instruit de la verité , il pourra alors donner quelque effort à son esprit. Jusque là, dit-il, je dois me renfermer à ne rien dire de moy mesme. C'est assez pour des hommes mortels de traiter des choses perissables & fragiles. Il n'appartient qu'aux divines Ecritures de parler de Dieu.

'Baronius suppose que ce poeme est d'un autre Paulin qui avoit aussi esté Consul.' Mais dans la dernière édition de S. Paulin, on n'a pas jugé que ce doute méritast mesme d'estre remarqué. [S. Paulin n'eust pas dit sans doute, lorsqu'il fut tout à fait instruit de la doctrine de l'Eglise, ce qu'il dit dans la paraphrase du premier psaume: Que ceux qui auront conservé la foy, & qui se feront néanmoins souillez par divers crimes, seront sauvez & auront le salut éternel & la vie, (ce qu'il faut assurément entendre d'une vie heureuse différente de celle des dannez,) mais n'auront pas la gloire.' Le poeme qu'on luy attribue pour exhorter sa femme à se consacrer toute entière à J. C. avec luy, [est tout à fait beau. La poésie mesme en paroist plus douce & plus coulante que dans ses autres pieces." Mais il y a au moins sujet de douter que cette piece soit de luy.]

Bar. 31. 5 12.

Paul. b. car. 6. p. 61  
vit. p. 11 Car. 6. p.  
455.

car. 31. p. 545.

NOTE 4.



A R T I C L E VI.

*Saint Paulin perd un fils qui venoit de naistre: il se donne tout entier à Dieu, & embrasse la vie monastique.*

{ C O M M E S. Paulin n'avoit point encore embrassé l'état de perfection lorsqu'il se retira en Espagne, on peut mettre durant ce temps là] la naissance de son fils qui mourut au bout de 8 jours. Il l'enterra à Complute auprès des Martyrs, peutestre des saints enfans Juste & Pasteur celebres en cette ville, [que l'on pretend d'ordinaire estre Alcalá de Henarez. Sanfon veut que ce soit Madrid. Il avoit sans doute fait baptizer cet enfant,] puisqu'il l'appelle une posterité sainte, & qu'il le fait entrer dans la gloire & dans le Royaume des Cieux avec un autre enfant qui avoit esté baptizé. Il espere mesme que cette goutte de son sang l'assistera un jour pour avoir part à son repos, & luy obtenir le pardon de ses pechez, & il dit qu'il l'avoit enterré auprès des Martyrs, afin qu'il tirast pour cela une nouvelle force de leur sang. Il n'avoit point alors d'autre garçon, [& apparemment il n'en avoit jamais eu,] puisqu'il dit qu'il avoit attendu long temps celui-ci. Si ce que l'on

Paul. car. 15. p.  
553.

P. 533.

car. 4. p. 45.

Amb. ep. 30. p.  
259. l.Paul. car. 15. p.  
533.

vit. p. 668.

Gr. T. gl. C. c.  
107. f. 537. 538.

conte pour le quatrieme de ses poemes est de luy, ]'il y a apparence qu'il avoit quelque enfant lorsqu'il le fit. 'Ce qui est certain, c'est qu'il n'en avoit aucun lorsqu'il se retira à Nole; & ce manquement de posterité selon la chair, luy fit desirer avec plus d'ardeur la fecondité spirituelle des bonnes œuvres. 'Pour luy, il dit que Dieu luy osta son fils, parcequ'il estoit indigne d'avoir des Saints pour enfans.

'Comme il peut avoir voulu estre inconnu dans cette premiere retraite, au lieu qu'il ne paroist point s'estre jamais voulu cacher à Nole, il y en a qui raportent au temps qu'il estoit en Espagne, ce qu'on lit dans Saint Gregoire de Tours: 'Qu'il s'en alla avec sa femme dans un pays étranger, sans avoir aucun equipage ni aucune suite; que longtems après, comme ceux de son pays le cherchoient, & ne le pouvoient trouver, un marchand qui le connoissoit vint [par hazard] au lieu où il servoit Dieu; & l'ayant vu il se prosterna en terre devant luy, & l'embrassant par les piez, dit tout haut: Voilà le bienheureux Paulin si celebre par toute la terre, & que l'on a tant cherché. Il commença ensuite à rapporter sa vie & ses actions, de quoy tous les assistans furent extremement surpris. [Nous voudrions que cet evenement fust attesté par quelque auteur plus ancien.]

## L'AN DE JESUS CHRIT 392.

Paul. ep. 1. p. 4.

ep. 43. p. 365.

car. 11. p. 474.

p. 479.

'Nous avons dit que S. Paulin s'estoit retiré en Espagne pour degager son esprit des troubles du siecle, & se preparer à y renoncer absolument. [Dieu qui est fidele à ceux qui le cherchent, & qui se haste de se presenter à ceux qui travaillent pour le trouver, ne manqua point de benir une volonté si sainte qu'il avoit luy-mesme inspirée à son serviteur.] 'Après avoir vieilli, dit-il, au milieu de mes ennemis, & m'estre egaré dans la vanité de mes pensées, j'ay levé mes yeux vers les montagnes, vers les preceptes de la loy & les dons de la grace, d'où le Seigneur m'a envoyé son secours. Car il ne m'a pas traité selon ce que mon iniquité meritoit. Il a éclairé mon aveuglement; il a brisé mes liens; il a abaissé ma pernicieuse elevation, afin de me relever par une humilité salutaire. 'Il changea entierement la vie qu'il avoit menée dans le monde, quelque innocente qu'elle eust semblé estre; & il parut tellement tout autre, qu'il estoit visible que Dieu seul avoit pu faire ce grand changement.

'Penetré jusqu'au cœur de la crainte du jugement dernier, dont il estoit extremement frappé, il resolut de travailler avec ardeur à se decharger, s'il estoit possible, de tous ses pechez, avant que d'estre

» d'estre obligé de comparoistre devant Dieu. Mon ame est faisie de  
 » frayeur, dit-il, lorsque j'envisage des yeux de la foy, le dernier  
 » avenement de J. C. Car quand je pense à cette heure terrible, je  
 » crains d'entendre retentir dans les Cieux ouverts la trompette qui  
 » doit assembler tous les hommes à son tribunal, dans un temps où  
 » mon ame soit encore ensevelie dans les soins du corps, & accablée  
 » sous le poids des affaires de la terre, & qu'elle ne puisse s'élever  
 » dans le Ciel, pour aller à la rencontre de son Seigneur & de son  
 » Roy. Il exprime encore en ces termes le changement que Dieu fit  
 » en luy. En rependant, dit-il, sa lumiere dans mon cœur, il a fait  
 » sortir mon corps de cette nonchalance, où la mollesse l'avoit  
 » plongé, & il a tout renouvelé l'état de mon ame. Les chastes  
 » delices qu'il m'a fait gouster, m'ont rendu insipide tout ce qui  
 » auparavant me faisoit plaisir. Comme mon Seigneur il a usé de  
 » son droit, & s'est rendu maistre de tout mon cœur, de toutes mes  
 » paroles, & de tout mon temps: & il veut que je ne pense, que je  
 » ne craigne, & que je n'aime que luy, que je n'étudie & que je ne  
 » lise que pour le connoistre.

'Il changea en mesme temps d'esprit & d'habit.<sup>a</sup> Il resolut de  
 renoncer au Senat,<sup>b</sup> d'abandonner sa maison, sa patrie, & sa famille  
 pour servir Dieu avec plus de perfection & de ferveur,<sup>c</sup> d'embras-  
 ser le nom & la profession de la vie monastique,<sup>d</sup> & d'aller passer  
 le reste de ses jours dans<sup>e</sup> la retraite [auprès] de la ville de Nole,  
 hors du bruit & du tumulte,<sup>e</sup> en tenant le dernier lieu dans la  
 maison du Seigneur.<sup>f</sup> Toute son ambition estoit de porter le joug  
 de J. C. & de se servir au tombeau de S. Felix, d'estre le portier de  
 son eglise, d'en balayer le parvis tous les matins, de veiller la nuit  
 pour la garder, & de finir sa vie dans ce travail. [Car s'il estoit  
 obligé d'entrer dans le ministere de l'Eglise,] il souhaitoit de pou-  
 voir commencer cette servitude sacrée, par la qualité & par  
 l'emploi de Portier.

'Il resolut encore de fortifier son ame par la chasteté, & la  
 continence, jugeant qu'il devoit bien faire pour la couronne du  
 Ciel, ce que les athletes font pour une couronne temporelle.  
 'Ainsi Therasie sa femme devint sa sœur.

'Il renonça mesme à l'amusement de la poesie, parcequ'ayant  
 consacré son cœur à J. C. & ne voulant plus vivre que pour Dieu,  
 il ne croyoit plus pouvoir employer son temps à cette vanité & à  
 des fables. Aussi il n'a plus fait de vers depuis ce temps là que sur  
 des sujets de pieté, & apparemment sans beaucoup de soin &  
 d'étude. 'Il fait excuse en un endroit d'avoir cité un mot de Vir-

Hier.ep.13.p.  
 102. c[ Amb.ep.  
 50.p.259.l.  
 a Amb.p.259.l.  
 b k.5.  
 c Hier.ep.13.p.  
 103.a.  
 d Amb.p.259.k.  
 e Paul.ep.41.p.  
 370.  
 f car.16.p.536.

ep.10.p.101.

ep.2.p.23.

Idat.p.10.

Paul.car.10.p.  
469.

Bar.394.585.

Paul.ep.7.p.104.

secretum No-  
lans urbis.

gile, parceque ce n'estoit plus là son occupation, & il craint qu'on ne l'accuse en cela d'avoir agi contre sa profession.



## ARTICLE VII.

*Il quitte ses biens, & les vend pour les distribuer aux pauvres.*

Hier. ep. 13. p.  
102. c.

'C'EST peu de chose, dit S. Jerome, de feindre un visage paste, & de se couvrir d'un méchant manteau, quand on jouit encore d'un grand revenu. Cratéus ce philosophe de Thebes, ne crut pas pouvoir posséder en mesme temps la vertu & les richesses. Et cependant accablez sous le poids de l'or, nous voulons suivre J. C. pauvre. Nous conservons soigneusement nos richesses, sous pretexte que nous en voulons faire des aumosnes. [Paulin ne tomba pas dans ce défaut:] Il n'affecta point la gloire d'un vêtement humble & pauvre, durant que ses cofres estoient pleins d'or. Il voulut purifier en mesme temps ses mains & son cœur, & se pouvoir glorifier [en Dieu] d'estre pauvre d'effet & de volonté. 'Il n'attendit pas que la tempeste [des malheurs humains] le jettast dans le port [de la pauvreté,] comme quelques autres de son nom. Il s'y retira volontairement, lorsqu'il jouissoit encore du calme, parcequ'il voyoit le danger dans ce calme mesme.

Aug. ep. 59. p.  
117. 2. 1.

V Honoré  
552. 54.

Gr. T. gl. C. c.  
107. p. 536  
Hier. p. 102. c.

'Il ecouta [avec une humble soumission] ce que J. C. dit dans l'Evangile: *Si vous voulez estre parfait, allez vendre tout ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres; & vous aurez un tresor dans le Ciel: Puis venez & me suivez.* Ces paroles penetrerent les oreilles [de son cœur.]

Gr. T. p. 536. Aug.  
ep. 14. p. 49. 2. b.  
a Hier. ep. 13. p.  
102. c.  
b Paul. car. 12. p.  
430.

'Elles ne le rendirent pas triste, comme le jeune homme de l'Evangile; mais au contraire il se hâta avec joie d'y obeir. Il ecouta à la lettre ce conseil de J. C. qu'il crut luy estre necessaire pour prevenir sa justice.

verba vertit  
in opera

Je suis, dit-il, dans la crainte & dans une apprehension continue, que le dernier jour ne me surprenne endormi dans les tenebres, depourvu de bonnes œuvres, & perdant le temps dans des occupations vaines & inutiles. Car que ferai-je, si je demeure toujours dans ma tiédeur; si J. C. vient à paroître dans le Ciel, & qu'ebloüi par le subit éclat de ce Roy de gloire, je sois obligé de chercher à me cacher dans les tenebres & les ombres de la nuit? C'est pour ne pas tomber dans ce malheur, ou par le défaut de foy, ou par l'attachement à la vie, ou par l'amour des plaisirs, ou par les inquietudes & l'embaras des affaires, que j'ay pris la resolution

392  
 „ de prevenir ce moment terrible, & de mettre fin à mes soins avant  
 „ que de voir finir mes jours, afin qu'ayant remis mes biens entre les  
 „ mains de Dieu, pour les retrouver en luy dans l'éternité, je puisse  
 „ attendre la mort en paix & avec confiance.

'La foy, dit-il en un autre endroit, [& l'esperance] de vivre  
 éternellement avec Dieu, calme bien des mouvemens que l'on se  
 donne en cette vie. Il semble qu'elle nous fait rejeter les richesses  
 comme profanes & meprisables : mais c'est plutoſt qu'elle nous  
 apprend à les eſtimer leur prix, & à les mettre en la garde de J. C.  
 noſtre Dieu, comme eſtant tres precieufes. Si nous luy donnons  
 quelque choſe, il nous promet bien davantage. Ce que nous  
 meprifons pour luy ici bas, ou plutoſt ce que nous luy mettons en  
 depoſt, nous fera rendu avec uſure par ce gardien ſi fidele.

car. 10. p. 740.

Il prefera la pauvreté aux richesses, ſur l'assurance de la pro-  
 messe que J. C. fait à ceux qui cherchent premièrement le royau-  
 me de Dieu & ſa juſtice, de leur donner encore tout ce qui eſt  
 „ neceſſaire pour ſe nourrir & ſe vétir. Croyez-vous, dit-il à un de  
 „ ſes amis, que celui qui met ſa confiance dans la terre, ſoit plus  
 „ riche que celui qui ſe confie en Dieu? que celui qui attend tout  
 „ du travail de ſes mains, ſoit plus aſſuré de ſa vie que celui dont  
 „ Dieu meſme prend ſoin? Et que peut avoir celui qui ne ſe poſſede  
 „ pas luy meſme? Or celui qui eſpere plus de luy meſme que de  
 „ Dieu, ne ſe poſſede point certainement; & celui là eſt véritable-  
 „ ment mort, qui craint de ne pas vivre, s'il met toute ſon eſperance  
 „ en Dieu, & s'il ſ'abandonne entièrement à ſa divine providence.

cp. 5. p. 91. 92.

'Il vendit donc ſes biens, & ceux meſmes de ſa femme, & il en  
 distribua l'argent aux pauvres. <sup>a</sup> Il leur ouvrit ſes greniers & à  
 tous les étrangers qui eurent recours à luy. Car ſa charité n'eſtoit  
 pas contente de nourrir les pauvres des environs: elle les appelloit  
 de tous coſtez, pour repandre ſes liberalitez ſur un plus grand  
 nombre. Il tira une infinité de miſerables de leur oppreſſion,  
 racheta une multitude innombrable de captifs, paya pour un  
 grand nombre de perſonnes qui avoient engagé leurs biens qu'il  
 leur fit rendre, obligeant en meſme temps & les creanciers qui ſe  
 voyoient rembourſez, & les debiteurs qui rentroient dans leurs  
 poſſeſſions.

Amb. ep. 30. p.

159. k.

<sup>a</sup> Uran. 54. p. 256.

'Saint Gregoire raporte qu'un homme ſ'adreſſa un jour à luy,  
 pour luy demander quelque aumoſne: Il dit à ſa femme de luy  
 aller donner ce dont il avoit beſoin; mais ſa femme luy répondit  
 „ qu'il n'y avoit plus qu'un ſeul pain dans la maiſon. Ne laiſſez pas  
 „ de le donner, luy dit le Saint, car Dieu aura ſoin de nous envoyer

Gr. T. gl. C. e.

107. p. 57.

à manger. Neanmoins sa femme crut qu'elle devoit estre plus prevoyante; & elle ne donna point le pain. En mesme temps des gents vinrent luy dire qu'ils venoient de la part de leurs maistres, (qui pouvoient estre de ses receveurs,) luy amener une certaine quantité de blé & de vin; mais qu'en chemin ils avoient perdu un de leurs vaisseaux chargé de blé, sans quoy ils fussent venus plustost. Alors le serviteur de Dieu se tournant vers sa femme, luy dit: Reconnoissez maintenant que vous avez volé le pain à ce pauvre, & que c'est pour cela que le vaisseau est peri.

392

"

"

Forn. v. Mar. c. 1.  
p. 304

G. T. p. 336. 337.

Paul. ep. 5. p. 92.  
Amb. p. 259. k.  
Gr. T. p. 336.

Hier. ep. 13. p.  
102. c.

Sulp. v. Mar. c.  
26. p. 217.  
Amb. ep. 30. p.  
259. m.  
Sulp. c. 21. 26. p.  
206. 217.  
6 p. 217 | Gr. T. p.  
337.  
Aug. ep. 34. p. 49.  
2. 2. b.

'Saint Paulin consuma donc des sommes infinies d'argent pour racheter ses pechez: Il les repandit sur la terre, pour les faire monter aux Cieux, & transporta la terre mesme dans les Cieux [pour s'y preparer une demeure.] Il devint pauvre pour J. C. & sa foy le rendit plus riche qu'il n'estoit auparavant. Il esperait d'avoir part aux richesses du Paradis, en ne possedant plus aucun des biens passagers & perissables: & il crut tout posseder en ne possedant que celui qui est le maistre de tout. Il se dechargea de son or & de son argent, comme d'un pesant fardeau, & abandonna toutes les cupiditez du siecle, pour suivre J. C. avec plus de liberté, pour monter avec plus de legereté l'échelle de Jacob, pour s'attacher tout nud à la croix nue.

'Dans un siecle [si rempli d'hommes parfaits,] il accomplit presque seul les commandemens [ & les conseils ] evangeliques; sans s'arrester à la fausse honte de la pluspart des autres, qui rougissoient de paroistre exacts aux regles de nostre religion sacrée. Il donna cet exemple illustre de vertu à l'Eglise du IV. siecle; & J. C. luy fit la grace de luy rendre possible ce qu'il a dit luy mesme dans son Evangile n'estre pas possible aux hommes. Des pescheurs, dit S. Augustin, pour avoir quitté leurs filets & leurs barques à la voix du Seigneur qui les appella, ont cru pouvoir dire qu'ils avoient tout quitté pour suivre nostre Seigneur. Et en effet, c'est tout quitter que de quitter tout ce qu'on pourroit avoir, & tout ce qu'on pourroit jamais pretendre. Les hommes voient quand on abandonne ce que l'on a: mais il n'y a que Dieu qui voie quand on renonce à ce qu'on pourroit desirer d'avoir. Or dans l'amour des choses terrestres & superflues, on est lié bien plus étroitement par celles qu'on possède, que par celles qu'on ne fait que desirer. Car de vouloir bien ne se point incorporer, pour ainsi dire, ce que l'on n'a pas encore, c'est beaucoup moins que de s'arracher ce que l'on s'est déjà incorporé. Dans l'un c'est comme vouloir bien nous priver des viandes qu'on nous presente, & dans l'autre c'est



comme nous retrancher quelques membres.

'Saint Paulin ne se défit pas tout d'un coup de tout son bien, & cela estoit impossible en le vendant comme il faisoit pour en distribuer l'argent aux pauvres. Il semble mesme qu'il ne l'ait vendu que peu à peu, & avec quelques precautions pour pouvoir plus aisément nourrir les pauvres. Il est certain par les lettres qu'il écrivit d'Espagne, qu'il avoit commencé à le faire avant que de quitter ce pays, & avant que d'estre fait Prestre. [Et il y a apparence qu'il commença en cette année, puisque dans une lettre écrite, comme nous verrons, sur la fin de 394,] il dit que par raport à sa naissance temporelle il avoit plus de 40 ans, mais que pour la formation de l'homme interieur, il estoit encore dans l'enfance, & qu'il n'avoit à l'égard de sa naissance spirituelle que l'age des SS. Innocens, 'c est à dire environ deux ans: ["ce qui ne pouvant s'entendre de son baptesme, ne se peut mieux raporter qu'à la resolution qu'il prit de renoncer au monde & à son bien. Car pour le sacerdoce, quand mesme il l'auroit receu des la fin de cette année, il semble que ces sortes d'expressions n'y conviennent pas.] 'Dans une autre lettre écrite aussi en 394, il dit de luy mesme, qu'il n'y avoit pas encore bien longtemps que ce vieux pecheur estoit sorti des tenebres & des ombres de la mort, qu'il respiroit l'air de la grace, qu'il avoit mis la main à la charue, & qu'il portoit la croix du Seigneur, enfin qu'il estoit encore un nouvel apprentif de la milice spirituelle.

Hier. ep. 103. p. 10. c.

Paul. car. 10. 12. p. 4. o. 480 | ep. 5. p. 95.

ep. 41. p. 369.

vit. p. 664.

ep. 45. p. 400.

ep. 41. p. 369.



A R T I C L E VIII.

*Son humilité dans l'abandonnement de ses biens.*

**U**NE vertu aussi excellente & aussi eclatante des son origine que celle de Saint Paulin, estoit la gloire de J.C, la joie & l'edification de l'Eglise. [Elle estoit néanmoins étrangement exposée à la vaine gloire qui en eust détruit tout le merite.] Car il vaudroit mieux garder ses biens & se tenir dans l'humilité, que d'y renoncer & de s'en elever d'orgueil. Mais Saint Paulin avoit entrepris ce grand ouvrage, par la confiance qu'il avoit en la puissance & en la misericorde de Dieu, & non en ses actions & en ses forces. Et celui en qui il mettoit son esperance, avoit assez de force pour porter jusqu'au comble de la perfection, l'edifice spirituel dont il avoit jetté en luy les fondemens.

Aug. ep. 34. p. 491. 2. c.

Paul. ep. 6. p. 100.

'Il regarda donc l'orgueil comme son ennemi, & prit garde de

Aug. ep. 34. p. 49. 2. b. c.

V. la note 3.

ne s'y pas laisser surprendre. Il fit voir par sa douceur & par son humilité qu'il estoit véritablement disciple de J. C. & sa piété luy fit connoître que la gloire de son action appartenoit non à luy, mais au Seigneur. C'est le témoignage que S. Augustin luy rend; [ & il nous en assure encore mieux par luy mesme. Car la charité d'une part & l'humilité de l'autre, sont les deux caracteres de tous ses écrits. ] Ils respirent tous cette piété [ humble ] par laquelle il demandoit à Dieu avec des gemissemens continuels, qu'il ne le laissast point tomber dans la tentation. Mais c'est surtout lorsqu'il parle de l'abandonnement de ses biens qu'on voit son humilité.

p. 106 p. 187. 1. b. c.

Paul. ep. 26. p.

23.

p. 234.

'Il confesse avec plaisir les miséricordes de Dieu, & il reconnoist qu'il n'a rien qu'il n'ait reçu de luy, & que c'est seulement en luy qu'il se peut glorifier. C'est ce qui luy faisoit recevoir avec moins de peines les louanges de ses amis, puisque n'ayant rien de bon par luy mesme, ils ne louoient en luy que les œuvres & les dons de la bonté du Seigneur. [ Et néanmoins comme ces louanges ne laissoient pas d'estre une tentation, ] il prie ses plus intimes amis de n'en pas user, de peur de pecher par la charité contre la charité, & d'augmenter le fardeau de ses pechez par le poids de ces eloges qu'il ne croyoit pas meriter. [ Car il envisageoit l'ennemi dans ses amis mesme, par lesquels il s'efforçoit de le faire tomber; & il trembloit à la vue de la vanité. ] 'Si nous ne veillons soigneusement, dit-il, pour regler les pensées de nostre esprit, l'humilité mesme nous deviendra un sujet de vanité, & nostre piété disparaistra comme un fantôme, si nous nous elevons par les louanges qu'on donne à nostre pauvreté. Et que nous servira de nous estre depouillez de nos richesses, si nous ne nous depouillons pas de nos vices ?

ep. 2. p. 17.

ep. 26. p. 235.

car. 24. p. 607.

ep. 11. p. 136.

'Il s'étonne en un endroit, de ce qu'on regardoit comme quelque chose de grand, qu'il eust acheté le salut par des biens perissables, & qu'il eust vendu la terre pour avoir le Ciel, après que Dieu l'avoit acheté en s'abaissant jusqu'à prendre la forme d'un esclave, & à souffrir la mort de la croix. 'Que nous sommes miserables, dit-il autrepars. Nous nous imaginons donner quelque chose, & nous ne faisons que trafiquer. Nous passons pour liberaux, quoique nous soyons plus avares que les plus grands usuriers, puisqu'à donner les choses de la terre pour avoir les biens du Ciel, & à acheter la félicité [ éternelle ] pour de [ vraies ] miseres & des pauvretez, l'intérest est bien plus excessif qu'à retirer des profits temporels pour des choses temporelles, & à gagner par des choses perissables, d'autres choses qui doivent aussi perir avec elles. Nous

avons encore cet avantage, que c'est à Dieu mesme que nous prestons à usure, & non à des hommes. Il en parle comme d'une action qui luy avoit esté nécessaire pour se sauver. Dans les inscriptions publiques, dons nous parlerons dans la suite, il se propose comme le modele des coupables, qui doivent racheter leurs crimes par la perte de leurs biens.

cap. 12. p. 480.  
ep. 12. p. 142. 143.

'Au lieu que les autres le regardoient comme ayant accompli la perfection evangelique, il croyoit n'estre encore qu'à la porte du chemin qui y conduit. Abandonner, dit-il, ou vendre les biens que l'on possède en ce monde, ce n'est pas estre arrivé au bout de la lice, mais y entrer: ce n'est que le commencement de la carrière, & non pas la fin. Car enfin un athlete n'est pas victorieux des qu'il s'est depouillé de ses habits. Il est seulement en état de combattre: & il ne recevra la couronne qu'après avoir dignement combattu. Un homme qui doit passer une riviere à la nage, ne se trouve pas sur l'autre bord aussitost qu'il a quitté ses habits. Il faut auparavant que tout son corps travaille, que tous ses membres s'agitent, qu'il se pousse avec les piez, qu'il rame avec les bras, qu'il s'elance de costé pour fendre le fil de l'eau, & qu'il essuie ainsi toutes les fatigues de la nage. Il continue dans la mesme pensée par l'allegorie qu'il fait sur Jacob, qui après avoir fait passer le Jourdain à tous ses gents, combatit la nuit contre l'Ange. Ecrivaint à Saint Augustin, il se compare à un homme qui se depouille pour passer une riviere. Je me suis de mesme, luy dit-il, dechargé de toutes choses, afin qu'estant libre de tous les empeschemens de la chair & de ces soins du lendemain, dont J. C. nous ordonne de nous défaire, je puisse avec son secours passer la mer orageuse de cette vie, qui nous separe de Dieu, & dont nos pechez sont comme les tempestes, toujours prestes de nous submerger.

ep. 2. p. 19. 20.  
p. 21.  
p. 21. 22.

'Il se sert encore d'autres comparaisons semblables. C'est là, dit-il à S. Sulpice, cette perle precieuse pour l'achat de laquelle il faut vendre tout ce qu'on a. Mais on ne la possède pas des que l'on en prepare le prix. Car il se rencontre bien des difficultez dans le commerce. Ou l'on trouve la mer à passer; ou l'on est volé en chemin; ou l'on est prevenu par un autre plus ardent; ou l'on se voit preferer un homme plus riche. Ne croyez donc pas que nous ayons acquis cette perle, parceque vous voyez que nous en avons préparé le prix, ni que nous ayons déjà basti la maison, parceque nous en avons disposé la place. Ces richesses exterieures, ces meubles, cet argent, ces possessions que nous avons vendues, sont comme autant de monceaux d'ordures & de décombres

p. 22.  
ep. 41. p. 370.

ep. 2. p. 33.

incommodes que nous avons jettées dehors, afin qu'en ayant nettoyé nostre cœur, nous y puissions poser comme en terre ferme les fondemens d'un edifice solide.

[Il croyoit donc n'avoir accompli que la premiere partie de la parole de JESUS CHRIST, en donnant tout son bien aux pauvres; & il craignoit de manquer à la seconde; *Venez & me suivez*, qui est assurément plus difficile, & plus importante que l'autre.] Vous voyez, dit-il à S. Sulpice, de quel poids est cette derniere parole dont l'accomplissement nous manque encore. Considerez-en la difficulté: pesez là dans l'étendue de vostre cœur: & vous reconnoistrez que vous avez plus de sujets de craindre & de trembler pour nous, que de nous congratuler sur les demarches que nous avons faites. Il nous a esté facile de nous decharger de nos biens, comme de fardeaux que nous avons laissé tomber sans peine. Nous ne les avons pas apportez avec nous en ce monde, & nous ne pouvions pas les emporter avec nous. Ainsi nous les avons rendus au Seigneur, qui nous les avoit prestez. Nous ne nous les sommes pas arrachez comme la peau du corps, mais nous nous en sommes depouillez comme d'un habit. Il nous faut à present donner à Dieu ce qui nous appartient veritablement, c'est à dire nostre cœur & nostre ame. Il faut luy offrir nostre corps comme une hostie vivante, & luy faire de nous mesme un temple saint. Ayez soin, dit-il à d'autres, de bien prier le Seigneur qu'il nous donne un cœur qui corresponde dignement à une si grande misericorde, & qu'après nous avoir fait la grace de mepriser les biens de la terre, il nous fasse celle de nous mepriser nous mesmes. Son humilité ingenieuse luy fait mesme trouver un sens, dans lequel il croit pouvoir dire qu'il n'a pas encore vendu tout ce qu'il avoit. Car l'argent, dit-il, les fonds, & les terres ne sont pas les seuls biens que nous possedions. Les richesses interieures de l'esprit, sont nos plus veritables richesses. Et pour nous en depouiller, il nous faut remporter sur nous une victoire d'autant plus grande, qu'il nous est plus difficile de retrancher de nous ce qui fait partie de nous mesme, que de nous défaire de choses étrangères.

[Mais vous avons assez fait voir la verité] de ce que dit Saint Jerome: Que cet homme dont la foy estoit si fervente, s'offrit luy mesme à J. C. en luy offrant ses richesses; qu'il ne laissa aucun lieu au demon de dire qu'il ne donnoit à Dieu que les choses exterieures qui ne le touchoient point; & qu'il luy consacra son ame, son corps, & tout ce qui luy estoit de plus intime.

'Saint Paulin dit encore autre part: Le Seigneur ne nous a pas enseigné

p. 20. 21.

ep. 26. p. 234.

p. 235.

Hier. ep. 34. a  
207. b.

Paul ep. 1. 24.

25.

enseigné que le chemin de la vie & la perfection de la vertu, fust de vendre ses biens & d'en donner le prix aux pauvres; mais de le suivre. Et parcequ'il avoit dit : Quand j'aurai esté elevé de terre, je tirerai toutes choses à moy, il dit ici : Venez & me suivez. Heureux celui qui le suit d'assez pres, pour pouvoir dire : Mon ame se tient attachée à vous. Mais il n'y a que cette charité, qui est l'accomplissement de la loy, qui puisse tenir ce langage; cette charité, dis-je, qui procedant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte, & si bien entée & enracinée en Dieu, que n'aimant que luy seul, elle puisse dire qu'elle est toujours avec luy. C'est pourquoi, toute la difficulté & la plus grande affaire que nous ayons, est d'examiner nostre cœur, & de le depouiller de telle sorte, que nous le puissions voir à decouvert. Mais nous n'en faurions percer les tenebres ni y decouvrir les retraites cachées de l'ennemi, si nostre esprit n'est degagé du soin des choses exterieures, & tout appliqué à se considerer auedans de luy mesme.

'Dieu, ajoute-t-il, eleve en nous son edifice, en nous conduisant dans la voie où il nous appelle à le suivre. Mais il nous y dispose auparavant, en nous persuadant de nous degager des choses de la terre. Et parceque le soin & l'amour de ces choses eblouit les yeux de l'esprit, & porte l'ame à sortir d'elle mesme pour se repandre audehors, il nous dit encore par le prophete: Desoccupez-vous, & appliquez-vous à considerer que je suis le Seigneur. N'est-ce pas la mesme chose que ce qu'il nous dit [dans l'Évangile:] Vous ne pouvez servir deux maistres. Car il ne veut pas par là, nous porter à l'oïiveté, luy qui nous avertit de veiller & de prier continuellement, de peur que nous n'entrons en tentation; mais il nous porte à nous desoccuper du siecle, & à nous debarasser de toutes ces affaires, au milieu desquelles nous sommes oïifs à ses yeux, pour ne nous plus occuper que de luy. C'est pourquoi, pour elever en nous l'edifice d'une nouvelle vie, il faut détruire l'ancienne. Et parceque les tenebres n'ont rien de commun avec la lumiere, ni le dieu des richesses avec J. C, il nous faut changer nos anciennes manieres de vie en de nouvelles, nous retirer de ce qui nous attrachoit auparavant, & nous appliquer à ce qui ne nous touchoit point autrefois, mourir aux œuvres & aux inclinations dans lesquelles nous avons vécu jusqu'ici, & vivre à celles ausquelles nous estions morts, lorsque nous vivions dans un état de mort.

'Cette humilité de S. Paulin faisoit qu'il ne s'elevoit point au-dessus des autres, qui ne s'estoient pas rendu pauvres comme luy. Il se consideroit comme faisant avec eux un mesme corps, dont

p. 10.

l'harmonie consiste dans la diversité des actions & des mouvemens de chaque membre ; & il savoit que c'est Dieu qui en distribuant ses graces comme il luy plaist, regle cette diversité selon la proportion que chaque partie doit former dans le corps entier. [S. Sulpice avec lequel il avoit esté tres uni dans le monde, s'estant donné à Dieu en mesme temps que luy, se contenta de donner ses biens à l'Eglise, en s'en reservant la jouissance.] S. Paulin emploie toute l'adresse de son esprit à le relever audessus de luy, en disant qu'il y a plus de force à user en pauvre du bien qu'on possède, qu'à n'en point posséder dutout ; que pour luy il s'est hasté de se défaire du sien, de peur de ne s'en pouvoir pas detacher en le possédant ; & qu'ainsi on ne le doit pas louer comme un homme parfait, mais excuser sa foiblesse. &c.

V. son titre.

p. 17.

Il s'humilie encore d'une autre maniere dans les louanges que S. Sulpice luy donnoit : C'est peutestre, luy dit-il, que par un artifice secret de vostre pieté [ & de vostre charité pour nous, ] vous voulez nous exciter par la honte, de vous voir louer en nous des biens que nous n'y reconnoissons pas ; afin qu'en voyant dans vos lettres ce que nous devrions estre, nous apprenions à le devenir, & taschions à faire voir par nos actions que nous sommes tels que vous dites. Mais cependant comme nous n'en voyons encore rien en nous, la confusion que nous en avons, ne nous permet pas d'ecouter vos louanges & de les recevoir comme veritables.

c.p. p. 93.

[ Il y en a qui auroient tort de s'engager à une action si sublime, parceque n'ayant pas une foy assez forte, ils sont en danger, lorsqu'ils sentent quelque incommodité, de tomber dans le decouragement, & de se repentir du bien qu'ils ont fait. Mais S. Paulin a toujours paru également genereux à aimer la pauvreté & à mepriser les richesses.] Saint Sulpice qu'il pressoit toujours de le venir voir à Nole, luy ayant mandé un jour, qu'il croyoit que son ami seroit dans peu de temps si pauvre, qu'il n'oseroit plus l'inviter à le venir voir ; le Saint luy répond qu'assurément il disoit cela pour se divertir ; Que pour luy il preferoit cet état qui le mettoit dans une si heureuse liberté, à toutes sortes de richesses, & qu'il regardoit ce depouillement entier, comme une grande perfection. Je n'ay rien que J.C, luy dit-il ; & voyez si je n'ay rien, lorsque j'ay celui qui a tout, & en qui je possède tout, si je me depouille de tout pour l'amour de luy.





## ARTICLE IX.

*Eloges que les grands hommes de l'Eglise ont donnez à sa conversion  
& à sa pauvreté.*

[L'ABANDONNEMENT que Saint Paulin fit de ses immenses richesses, fut comme cette lampe de l'Evangile, qui luit dans toute la maison de Dieu, & elle attira] à celui qui l'avoit fait, les louanges de toute la terre. [ Mais sur tout les grands hommes qui vivoient alors, en témoignèrent une estime & une admiration extraordinaire. ] Saint Ambroise ne l'eut pas plustost apprise, qu'il voulut faire part de sa joie à Saint Sabin Evêque de Plaisance, qui avoit assez de pieté pour savoir priser un si grand miracle. Il joint la vertu de la femme à celle du mari, & il s'étend particulièrement à relever le courage avec lequel un homme de cette qualité ne rougissoit point de confesser J.C. devant les hommes, & de faire une profession publique de pieté.

'Saint Augustin emploie aussi avec plaisir son éloquence à faire voir la grandeur & le mérite de cette action qu'il appelle la gloire de J.C. Il dit que la charité voyoit avec une merveilleuse joie accomplir en luy les paroles de l'Evangile. 'Tous nos freres, dit-il, ne se lassent point d'admirer avec une joie que je ne saurois exprimer, les dons si excellens & si abondans dont il a plu à Dieu de vous combler. 'Non seulement ceux qui demeurent avec nous, & ceux qui vivent ensemble en divers autres lieux dans le service de Dieu, mais presque tous ceux qui nous connoissent, & avec qui nous sommes unis en J.C. par quelque liaison particuliere, vous saluent avec beaucoup de respect, & ont un grand desir de voir une personne dont le cœur paroist si plein de bonté, de droiture, & de sainteté. 'Nous louons & nous benissons Dieu, dont la grace vous a fait ce que vous estes. On voit chez vous reveiller JESUS CHRIT, & le conjurer d'appaier les flots & les vents, & de vous donner le calme nécessaire pour arriver à son repos [eternel.] On y admire une femme qui n'arreste point le courage de son mari, mais qui l'anime encore à la vertu. On voit en vous deux, les cedres du Liban abatus par terre, & elevez par la charité dans la structure de l'arche [de Dieu,] passer au travers des flots du monde sans s'y corrompre. On voit des personnes qui meprisent la gloire pour y arriver, qui renoncent au monde pour en devenir les maistres, & qui écrasent contre la pierre les enfans de Babylone, c'est à dire,

Sulp. dial. 3. c.  
20. p. 330.Amb. ep. 30. p.  
29.Aug. ep. 34. p. 49.  
2. a. b.  
c.  
b.

ep. 32. p. 47. l. d.

p. 48. l. d.

p. 47. a. a.

tous les vices grossiers & tout ce qui tient de l'orgueil du siecle.

p. 47.

'Mais on ne peut rien ajouter à l'ardeur de l'amour qu'il fit paroître pour S. Paulin des la premiere lettre qu'il luy écrivit [en 395,] & il ne craignit point des lors de luy recommander ses plus intimes amis, dans l'esperance que ses discours & ses prieres opereroient leur entiere conversion. Il le prie de venir en Afrique pour voir combien il y estoit aimé. Il l'en presse & l'en conjure encore dans la seconde, luy témoignant qu'il le souhaitoit pour sa satisfaction propre & pour celle de tous ceux qui l'aimoient, pour l'edification de toute l'Eglise, & pour persuader ce miracle de la grace à ceux qui ne le pouvoient croire sans le voir. S'adressant à Licent qu'il consideroit comme son fils: Allez dans la Campanie, luy dit-il, voir le tres saint & tres illustre serviteur de Dieu Paulin, & apprendre de quel poids du faste & de la grandeur mondaine, il s'est dechargé pour baisser le cou sous le joug de J. C, avec une humilité d'autant plus courageuse qu'elle a esté plus profonde.

p. 47. 48.

p. 48. 2. d.

ep. 34. p. 49. 2.

ep. 39. p. 56. 2. c.

civ. l. 1. c. 10. p. 8.  
2. d.

'Parlant autrepert de la consolation qu'eut Saint Paulin [en l'an 410,] de ne pouvoir rien perdre au milieu des ravages des Gots, il l'appelle ce grand homme qui de tres riche qu'il estoit, s'est rendu volontairement tres pauvre, & qui [par là] est devenu tres riche en vertu & en sainteté.

Hier. ep. 11. p.  
102. 103.

ep. 34. p. 207.

'Saint Jerome nemanqua point de donner à ce depouillement du Saint, les eloges qui luy estoient dus, & il y ajouta des conseils tres sages pour regler sa charité. [Mais nous avons déjà raporté les uns; & nous pourrons parler des autres en leur lieu.] Il propose son exemple & celui de S. Pammaque, à Julien homme de qualité; & après avoir dit que ces deux Saints pouvoient le porter jusqu'à la plus haute perfection, aussibien par leurs actions que par leurs paroles; il ajoute: Si vous estes noble, ils le sont autant que vous [selon le monde,] & plus que vous en J. C; si vous estes riche & élevé dans les honneurs, ils ne vous cedent point en cela, ou plutost ils ont quitté les richesses & les honneurs pour embrasser la pauvreté & la bassesse. Mais ils sont d'autant plus illustres & plus riches, qu'ils se sont rendu pauvres & meprisables pour l'amour de J. C.

Sulp v. Mar. c.  
26. p. 217.

[Nous ne pouvons manquer de joindre à ces trois Docteurs de l'Eglise latine,] le grand S. Martin, qui trouvoit son siecle heureux d'avoir donné ce grand exemple de foy & de vertu, & il luy sembloit qu'il n'y avoit presque que S. Paulin qui eust accompli les preceptes evangeliques. Il ne manqua point de s'en entretenir avec S. Sulpice lorsqu'il le vint voir, & de l'exhorter à suivre ce grand modele,

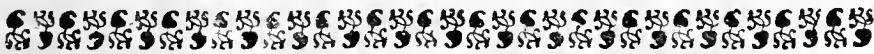


'Nous avons parmi les œuvres de Saint Jerome une lettre qu'on reconnoist n'estre pas de luy. Mais Gennade nous apprend qu'elle est d'un Eutrope Prestre, qu'il met immediatement après S. Paulin. 'Et en effet, cette lettre est écrite lorsque S. Paulin & sa femme vivoient encore. Cet auteur après avoir dit que le sepulcre double qu'Abraham acheta, marquoit non seulement celui où l'on met le corps des hommes après leur mort, mais encore le repos que ce Patriarche s'estoit acquis par sa foy & par le mepris des richesses, il ajoute; L'illustre Paulin & son epouse ont acquis de nos jours par leurs richesses ce double sepulcre, estant morts à la vie modaine, & possédant le repos dans la cessation des œuvres du monde. Ce double sepulcre est le repos de l'homme interieur & exterieur qu'ils ont acquis en renonçant aux dignitez, aux honneurs, & aux richesses, & en ensevelissant le vieil homme avec tout l'eclat & toutes les marques de sa noblesse.

Hier. fal. 3. t. 4. p. 29.  
a Gen. c. 49.  
Hier. p. 30. d.

'S. Eucher parlant de quelques personnes celebres qui ayant de grands avantages dans le monde, avoient tout abandonné pour J. C. Paulin, dit-il, le plus grand & le plus illustre ornement de nos Gaules, où il possédoit des biens immenses, & où il fleurissoit avec tant d'eclat par son eloquence, nous a donné l'exemple de la vie que nous avons embrassée, & il a enrichi toute la terre par les riches productions de son esprit. Idace sur l'an 423, dit que cet homme apostolique s'estoit rendu plus illustre par sa conversion, qu'il ne l'avoit eité par sa noblesse & par son eloquence. Tiro Prosper dit de mesme, que ce Saint par un exemple admirable, vendit un nombre infini de terres qu'il possédoit, pour se donner tout entier à la pieté. Le Saint dit luy mesme, que lorsqu'il se fut retiré à Nole, toute la Campanie revera en luy l'ouvrage de Dieu.

Euch. ad Val. p. 20. 21.  
Idat. chr. p. 10.  
Paul. ep. 7. p. 10.



A R T I C L E X.

*Les gents du monde condamnent sa conduite : Il souffre leur mepris avec generosité.*

[M]AIS autant que la conversion de S. Paulin combla de joie les grands hommes de l'Eglise, autant fut-elle insupportable aux grands du siecle, & à tous les amateurs du monde, parce qu'elle les condannoit. S. Ambroise l'avoit prévu par avance. ]  
'Que diront les grands du monde, disoit-il, lorsqu'ils apprendront qu'un homme de cette qualité, qui avoit tous les avantages de la

Amb. ep. 30. p. 239. l.

nature, & qui possédoit une si grande éloquence, a quitté le Senat, & a dispersé les grands biens d'une famille si illustre & si puissante? Que diront-ils, sinon que cette conduite n'est pas supportable? Le Saint dit luy mesme qu'il éprouva la vérité de cette parole: Que l'homme aura ceux de sa propre maison pour ennemis. Tous les riches l'abandonnerent. Ses esclaves, ses affranchis, ses freres, luy refuserent les devoirs qu'il avoit sujet d'attendre d'eux. Beaucoup de personnes avec qui il avoit esté le plus uni, rompirent avec luy, parcequ'ils ne vouloient pas le suivre dans le chemin qu'il prenoit. Il vit par expérience combien les liens de la chair & du sang sont foibles. Où sont maintenant, dit-il, mes proches & mes parens? Où sont mes anciens amis & ceux qui me frequentoient autrefois? J'ay disparu devant eux tous, je suis devenu comme inconnu à mes freres, & comme étranger aux enfans de ma mere. Mes amis & ceux qui estoient auprès de moy, en sont presentement éloignez. Ils s'arrestent aussi peu à moy qu'un fleuve qui coule avec rapidité, qu'un flot qui passe avec impetuosité. Il semble que je leur sois un sujet de confusion, & qu'ils rougissent de venir à moy. Il marque encore autrepart que son frere le negligeoit.

[Les gents du monde ne se contentoient pas de l'abandonner avec mepris.] Ils aboyoient encore contre luy, s'il faut ainsi dire, par des paroles profanes & insensées. Ils traitoient sa pieté de folie. Ils haïssioient Dieu dans les œuvres de son serviteur, parcequ'ils le meprisoient dans leurs propres actions. Car c'estoient ou des infideles, ou des personnes qui confessant J. C. de bouche, le renonçoient par leurs mœurs.

[Il estoit moins exposé à ces contradictions à cause de sa retraite. Mais S. Sulpice qui l'ayant imité dans sa conversion, quoique dans un degré inferieur,] n'avoit pas quitté son pays, se trouvoit fort embarrassé lorsqu'il taschoit de répondre à ces personnes, & de justifier devant eux sa conduite propre & celle de S. Paulin. Il s'en plaignit dans une lettre au Saint mesme, qui fait voir dans sa réponse par des paroles terribles, combien le crime des ces personnes est grand selon l'Ecriture. [Mais ce qu'il ajoute ensuite est trop beau pour ne le pas rapporter avec un peu d'étendue.]

Bouchez vos oreilles, mon frere, luy dit-il, fermez-les avec des épines, pour n'y point donner entrée à leurs paroles, qui sont elles mesmes les épines & les dards du demon, lequel caché dans le fond de leur cœur, dresse des pieges en secret pour surprendre le pauvre de J. C. Pour vous, serviteur de Dieu, fuyez ces gents là, & ne vous mettez pas en peine de leur rendre raison de vos actions,

Paul. ep. 15 p. 16.  
83.

p. 84.

p. 81.

p. 81.

ep. 6. p. 94.

p. 95.

p. 97.

p. 98.

p. 100.

p. 96. 97.

p. 94. 95.

p. 95. 96.

comme s'ils estoient plus sages que vous, puisque vous savez qu'en craignant Dieu comme vous faites, vous avez le principe de la sagesse dans vous mesme. S'ils prennent nostre conduite pour une folie, rejouissez-vous-en, persuadé par le témoignage de vostre conscience que vous faites l'œuvre de Dieu, & que vous accomplissez le commandement de J. C. Souvenez-vous que Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages, & que ce qui paroist en Dieu une folie, est plus sage que la sagesse de tous les hommes. Vouloir se justifier devant ces sortes de personnes, c'est estre capable de renoncer JESUS CHRIST, qui rougira à son tour de reconnoistre devant son Pere ceux qui auront rougi de le confesser devant les hommes. Vous donc qui vous efforcez, comme vous me le marquez dans vostre lettre, de rendre raison de vostre conduite & de la mienne, que ferez-vous, si vous ne pouvez la faire approuver par des gents qui ne disputent pas avec vous de l'œuvre de Dieu pour vostre edification, mais pour vostre ruine? la confusion vous fera changer de couleur à tous momens. Tantost vous rougirez, & tantost vous passerez, comme si vous défendiez une tres méchante cause. Ainsi chancelant dans la voie du Seigneur, & détruisant ce que vous avez edifié, vous retombez du Ciel en terre. Il est tres important de bien discerner ceux à qui l'on doit rendre raison de sa conduite. Si quelqu'un s'adresse à vous avec un desir veritable de s'instruire, & qu'il vous fasse un aveu sincere de son ignorance, vous pouvez repandre sur luy la semence de la foy, & luy faire connoistre les divins preceptes. S'il reçoit bien la parole de Dieu, vous aurez gagné un frere à l'Eglise & une brebi à J. C. Mais si au lieu d'estre le germe d'un bon grain, ce n'est qu'une herbe venimeuse qui ne doit croistre que pour estre jettée au feu, fuyez-le, & evitez sa vue & son entretien, afin qu'au moins il ne vous blesse pas par son infidelité, si vous ne le pouvez guerir par vostre foy. Quand ce seroit vostre propre frere ou un ami qui vous seroit plus uni que ne l'est vostre main droite, & plus cher que vos yeux, leur indignation est moins à craindre qu'à desirer; puisque tous les opprobres dont ils pourront nous couvrir, nous meriteront cette grande recompense que Dieu nous promet dans le Ciel. Pourquoi desirons-nous la faveur du monde qui est la disgrâce de J. C? Rejouissons-nous donc lorsque nous sommes assez heureux de déplaire à ceux à qui Dieu mesme deplait. Qu'ils jouissent de leurs plaisirs, de leurs dignitez & de leurs richesses, si toutefois nous pouvons dire que tout cela soit à eux; qu'ils en jouissent, dis-je, puisqu'ils aiment mieux

les posséder sur la terre, où nous ne sommes que pour un temps, que de se les réserver pour l'autre monde, où nous demeurerons éternellement. Qu'ils gardent pour eux leur sagesse & leur bonheur; & qu'ils nous laissent notre misère & notre folie. Qu'ils soient plus prudents que nous; ils ne sont pas enfans de lumière, s'ils sont sages en ce monde qu'ils prennent pour leur patrie; dans l'autre pour lequel nous sommes regenez, ils se trouveront n'avoir esté que des fous & des insensés. Qu'ils soient heureux; que tout leur rie; qu'ils soient comblez de biens & de prosperitez dans ce siecle qui leur est si doux; qu'ils soient magnifiquement vétus; qu'ils soient bien venus à la Cour des Rois; qu'ils ne sentent point les miseres humaines, & qu'ils ne soient point chastiez comme le reste des hommes; qu'ils soient riches selon le monde: Aux yeux de Dieu ils sont dans la dernière indigence. Plaise à Dieu, mon frere, que nous soyons dignes d'estre chargez de maledictions, couverts d'opprobres, foulez aux piez, & mesme tuez pour le nom de J. C. pourvu qu'on ne tue pas J. C. en nous. Ce seroit alors que nous foulerions aux piez l'aspic & le basilic, & que nous écraserions la teste de l'ancien dragon. Mais le mal est que nous aimons encore le monde lors mesme que nous le quittons, & nous recherchons nos aises & nos commoditez jusque dans le service de J. C. Nous voulons bien estre louez à cause de luy, mais non pas estre affligez & persecutez [pour l'amour de luy,] quoique ce dernier état nous soit plus avantageux. Souvenez vous que lorsqu'on broie le grain de moutarde, [figure de la semence evangelique] dont nous sommes un fruit, sa vertu s'en échaufe davantage & se fait sentir dans toute sa force. De mesme lorsque nous sommes comme broyez par les medifances, nostre foy en doit devenir plus ardente, & embraser ceux mesmes qui nous veulent écraser comme les moindres des hommes, & comme un grain de moutarde qui est la moindre de toutes les semences. Que si ceux qui sont hors de l'Eglise veulent vous faire rendre conte de vostre conduite, & lancent de leur cœur de vipere contre le vostre, les traits d'une langue empoisonnée, gardez vous bien de donner le saint aux chiens. Dans une autre lettre au mesme Sulpice; Le monde, dit-il, nous hait; mais J. C. nous aime. Les hommes nous meprisent; mais Dieu nous cherit. L'homme aura ceux de sa propre maison pour ennemis: mais il aura aussi pour amis les domestiques de la maison de Dieu.

cf. p. 83.

cf. p. 2. 157.

'Ce qu'il dit ici à Sulpice pour luy mesme, il le dit depuis encore à un autre de ses amis, qui estoit dans la mesme persecution, & qui

qui la souffroit avec la mesme generosité. Vous avez déjà meritè que nostre Seigneur vous fist la grace d'estre haï de tout le monde; ce qui ne vous seroit pas arrivé, si vous n'aviez déjà commencé d'estre un veritable imitateur de JESUS CHRIST. Car le monde ne vous haïroit pas s'il ne voyoit que vous n'estes plus à luy, & que vous luy estes mesme contraire. Rejouissez-vous & soyez ravi de joie. Vous ne faites que commencer, & vous eprouvez déjà ce qui n'est que pour les plus avancez. On voit avec quelle fermeté vous avez cru en JESUS CHRIST, par la grace que vous avez receue de souffrir pour luy. O l'heureuse disgrâce de deplaïre avec J. C! Il nous est bien plus à craindre d'estre aimez de ceux à qui l'on plaist sans luy. <sup>p. 59</sup> Considerez ce qui nous a fait tomber des le commencement, & vous admirerez les voies par lesquelles la sagesse & la bonté de Dieu nous rappelle à la vie. Nous sommes tombez par orgueil en Adam: C'est pourquoi nous sommes humilièz en J. C, afin d'effacer le crime de cet ancien peché par le moyen d'une vertu qui luy est contraire, & qu'ayant offensé Dieu par un elevation orgueilleux, nous nous reconcilions avec luy par une humble soumission. Rejouïssons-nous donc, & glorifions-nous en celui qui a voulu combatre & vaincre par nous. <sup>p. 260.</sup> Ne nous arrestons point à répondre à ces sortes de personnes; & contentons-nous de parler au Seigneur par le silence de l'humilité & par la voix de la patience: & alors l'invincible combatra pour nous, & vaincra dans nous. Dieu n'aime pas moins celui qui n'a pas de honte de le servir, que celui qui a de la joie à donner l'aumosne. C'est pourquoi en demeurant fermes & inbranlables dans la foy de la verité & dans la pratique de la vertu, nous nous défendrons mieux de leur haine & de leurs injures par la bonne vie que par les discours.



ARTICLE XI.

*Aufone blasme le changement du Saint, & se plaint qu'il ne luy répond pas: Le Saint luy proteste de son affection & de son respect.*

[L] A retraite de S. Paulin luy epargna, comme nous avons dit, la peine d'entendre les mauvais discours que firent sur son changement ceux qui n'estoient ses amis que pour le siecle. Mais elle ne le garantit pas des lettres d'Aufone qu'il consideroit comme son pere,] & qui mesme estoit Chrétien, <sup>a</sup> mais un Chrétien tout charnel, & qui n'avoit point de goust pour les choses

Bar. 194. § 86.  
a § 84.

## 34 SAINT PAULIN.

Auf. ep. 24. p.  
483.

ep. 21. p. 486.

n. p. 571-573.

ep. 23. p. 479. 480.

p. 481.

p. 481-483.

p. 483. 484.

p. 485.

n.

p. 485-487.

Paul. car. 9. p.  
463.« Auf. ep. 24. p.  
488.

p. 489.

p. 563.

ep. 25. p. 490 | n.

p. 568 569.

ep. 25. p. 490.

p. 491.

p. 593.

spirituelles. Luy & Saint Paulin avoient accoutumé de s'écrire. [Mais le Saint n'écrivant plus depuis qu'il se fut retiré en Espagne, où les lettres n'estoient pas rendues.] Le bruit commençoit déjà à se repandre qu'il vouloit quitter le monde & vendre son bien; & l'on ajoutoit mesme contre la verité, qu'il vivoit dans une retraite affreuse & separée de tout le monde. Aufone luy écrivit donc sur tout cela une grande lettre, où il se plaint de ce que le Saint rompt l'amitié si étroite qui les unissoit, & sur cela le traite mesme d'impie, comme ayant violé la foy qu'il devoit à un si ancien, si fidele, & si cher ami. Il le conjure de ne se point rendre coupable de cette faute, se plaint de ce qu'il est en Espagne si loin de luy, décrit le repos, les delices, & les commoditez dont il jouissoit dans une terre qu'il avoit en Saintonge nommée Novere. On croit que c'est le village des Nouliers pres de S. Jean d'Angeli. Mais il dit que tout cela ne luy est rien sans son ami, qu'il conjure autant qu'il peut de revenir.

Il y avoit quatre ans que S. Paulin estoit hors de son pays, lorsque cette lettre luy fut rendue: de sorte qu' Aufone ne recevant point de réponse, en écrivit une seconde où il se plaint extrêmement de ce silence, & pique encore le Saint sur le sujet de l'amitié.

Il luy marque divers moyens, dont il peut user pour luy écrire, s'il craint d'estre decouvert; mais qu'il ne faut pas que sa Tanquile le sache: C'est le nom odieux qu'il donnoit à Therasie. [Je ne sçay si c'est à cause d'elle qu'il pretend que S. Paulin pouvoit craindre que ses lettres ne fussent surprises, ou à cause de la revolte d'Eugene qui pouvoit ne s'estre pas encore rendu maistre de l'Espagne.] Il en écrivit encore une troisieme qui est perdue. [C'estoit peutestre dans celle-là] qu'il se plaignoit de ce qu'il y avoit déjà trois ans que Saint Paulin estoit hors de son pays, & demandoit son retour aux muses. Il en ajouta une quatrieme, où il continuoit à se plaindre de la fierté, dit-il, avec laquelle S. Paulin refusoit de luy répondre. Il l'accusoit ensuite d'avoir changé de mœurs, & d'avoir perdu sa douceur ordinaire, à force de demeurer dans les Pyrenées, ou dans les forests, & les bourgs les moins considerables de l'Espagne. Il disoit qu'il estoit devenu tout sauvage, & luy attribuoit assez clairement un esprit renversé par une noire melancolie, qui luy faisoit fuir la compagnie & la conversation des hommes. Il finissoit enfin en priant les muses de rappeler le Saint à l'amour de la poesie.

L'AN DE JESUS CHRIST 393.

[Nous ne savons point si Aufone écrivit encore d'autres lettres

à S. Paulin, pour le retirer de la voie dans laquelle Dieu l'avoit fait entrer.] Mais on sçait que le Saint fut quatre ans sans recevoir aucune lettre de luy, Dieu ayant sans doute empesché qu'il ne les receust avant que d'estre assez fort pour resister aux pieges que le demon y avoit cachez. Enfin au bout de ces quatre ans, il en recut trois à la fois, [qui sont apparemment la seconde & la derniere des trois que nous avons, avec une autre qui est perdue.]

Paul. car. 9. p. 468.  
à vit. p. 670.

car. 9. p. 468.

'Le Saint répondit donc à ces trois lettres par une lettre en vers, p. 468.

car. 10. p. 469.

comme estoient celles d'Aufone. Il la commence par une espece de preface, où pour excuser son silence, il declare qu'il a reçu ces trois lettres à la fois au bout de quatre ans. Il s'excuse de se remettre à la poesie, comme le vouloit Aufone, parceque ce divertissement inutile ne convenoit pas à une personne comme luy, qui ne vouloit plus songer qu'à Dieu.

p. 473.

Il fait ensuite une description du changement que la grace fait dans le cœur. Il montre par quel esprit il se défaisoit de son bien. Et il ajoute à tout cela une grande protestation, de ne manquer jamais à ce que les obligations qu'il avoit à Aufone, demandoient de luy.

p. 471.

Pour les autres reproches que luy faisoit Aufone, il y répond en ce peu de mots. N'appellez point je vous prie, oisif & impie celui qui ne s'occupe que de Dieu, qui ne songe qu'à luy plaire, & qui met toute sa confiance en luy.

p. 470.

Quant à ce que vous me demandez pourquoi je me tiens dans un pays si éloigné, j'ay à vous répondre que c'est ou parceque cet état me plaît, ou parcequ'il m'est utile, ou parcequ'il m'est mesme necessaire. Il n'y a rien en tout cela de fort criminel. Puis donc que vous m'aimez, pardonnez moy si je fais ce qui m'est utile; congratulez moy si je vis content.

NOTES.

'Mais dans la suite il se défend plus fortement contre les reproches aigres d'Aufone. Après s'estre plaint de ce que ce poete demandoit son retour aux muses, plutost qu'à J. C. qui est le maistre unique de nostre vie, il passe à dire qu'on ne peut blasmer son changement, s'il l'a fait par la volonté de Dieu; & il montre qu'il l'a fait en cette maniere, parcequ'il est si grand que Dieu seul l'a pu faire en luy. Il dit qu'Aufone aura part s'il veut à cette grace, puisqu'il est auteur du bien qui pouvoit l'avoir attirée en luy, (ce qu'il n'auroit pas dit lorsqu'il a esté plus instruit,) & il le prie de ne s'en pas priver en la detestant.

car. 11. p. 468.

car. 12. p. 474.

p. 474. 475.

'Il declare ensuite qu'il n'a point embrassé une solitude entiere, n'ayant ni la vertu des saints anacorettes, ni la noire melancolie de Bellerophon, comme Aufone le luy reprochoit; & c'est sur cela qu'il dit: Plust à Dieu que je meritasse d'estre déchiré par

p. 475. 476.

p. 476.

l'envie. Tous les opprobres que je recevrai pour le nom de J. C. me seront agreables, & j'espere que Dieu me donnera la force de n'en point rougir. Les honneurs que je meprise maintenant me seront rendus au jugement de J. C.

p. 476.

p. 476. 477.

p. 477. 478.

'Il demeueroit alors dans un lieu agreable au bord de la mer, [apparemment à Barcelone, où nous verrons qu'il estoit cette année & la suivante.] Mais quand il eust esté parmi les Pyrenées, & les forests des Gascons, [qui estoient alors en Espagne,] la barbarie de ce pays ne l'eust pas pour cela rendu barbare. 'Il montre à Aufone qu'il n'agreoit pas ces fortes de railleries, & qu'il luy eust esté aisé de le railler de la mesme maniere. On peut, dit-il, se jouer & se divertir en plusieurs rencontres; mais mordre en caressant, piquer en riant, & déchirer une personne en la flatant, c'est ce que peuvent peutestre faire quelquefois des poetes, & ce que ne feront jamais des personnes qui ont de veritables sentimens de pere. 'Il n'oublie pas aussi à défendre l'honneur de sa femme.

p. 476.

p. 479. 480.

p. 479.

p. 480.

CAR. II. 7. 471. 473.

p. 471.

'Il rend enfin raison de son changement, & dit qu'il veut quitter le monde & son bien, de peur que l'amour ou les soins de cette vie ne l'empeschent de se preparer au jugement redoutable de J. C. 'Que si quelqu'un, dit-il, croit que c'est un egarement d'esprit de vivre selon les loix de J. C. je me plais dans cet egarement, & je ne me repens point de m'y estre engagé. Je ne me mets aucunement en peine de passer pour un esprit foible au jugement de ceux qui tiennent une autre conduite, pourvu que la mienne soit jugée sage par la souveraine sagesse. 'Et il conclut toute sa lettre par ces paroles, qui rompoient toutes les esperances que le monde eust pu avoir de le regagner. Si vous approuvez mes sentimens, jouissez vous avec vostre ami des grandes esperances qu'il a conceues. Si au contraire vous ne m'approuvez pas, laissez moy en repos & content de la seule approbation de J. C. 'Il répondit neanmoins encore à Aufone par un autre poeme. Mais il ne s'arreste plus à luy rendre raison de sa conduite; & il se contente d'y faire une ample protestation de s'estre toujours acquité de ce qu'il devoit à Aufone, de s'en acquiter toujours, & de l'aimer en quelque lieu qu'il allast, mesme après sa mort; croyant que les ames porteroient partout les affections & les sentimens qu'elles auront eu estant dans le corps. 'Ce poeme paroist répondre à la premiere lettre d'Aufone, & encore à quelque autre où il l'accusoit de se laisser gouverner par sa femme. [Il pouvoit avoir reçu ces deux lettres ensemble, quelque temps après les trois autres.]

*parentum.*





## ARTICLE XII.

*Union de S. Paulin avec S. Sulpice.*

**N**OUS avons vu ci-dessus que S. Paulin & S. Sulpice avoient esté extrêmement unis ensemble dans le monde, & que le changement de Saint Paulin n'apporta point d'alteration à leur amitié, parceque Sulpice reçut la même grace de Dieu. ] Ils furent tous deux embrasés en même temps d'une même ardeur, qui produisit en eux les mêmes effets de conversion, [de sorte que Sulpice qui reconnoissoit sans jalousie une plus grande abondance de grace dans S. Paulin, luy ayant une fois écrit que de deux qu'ils avoient esté dans le champ, l'un avoit esté choisi; le Saint luy répond. Pourquoi vous servez-vous de ces termes qui sont faux à vostre égard, & qui m'obligent de rougir. Nous estions à la vérité deux chacun de nous en particulier, lorsque la chair rebelle se revoltoit contre l'esprit. Nous estions deux, mais c'est lorsque nous estions unis avec des personnes dont nostre profession nous a séparés. Mais maintenant par la grace de J. C, qui de deux peuples n'en a fait qu'un, de deux nous ne sommes plus qu'un, parceque nous n'avons tous deux qu'un même esprit. C'est ce qui nous doit faire rendre à la bonté de Dieu de plus grandes actions de grâces, de ce qu'il a daigné regarder nostre bassesse, & que nous ayant trouvé deux dans le champ, il nous en a tirés tous deux, comme deux jumeaux du sein de leur mere. Nous estions vraiment deux dans le champ: mais j'ose dire que par la miséricorde & la toute-puissance de Dieu, l'un de nous a esté tellement pris, que l'autre n'a point esté laissé. Reconnoissons donc ce que nous devons à la bonté de Dieu, qui n'a pas fait ce terrible partage en ne prenant qu'un de nous, ou plutôt qui n'en a pris qu'un, lorsqu'il nous a pris tous deux.

Paul. ep. 5. p. 85.

p. 84.

p. 83, 84.

Il n'y a point de véritables Chrétiens entre lesquels cette union ne se trouve: Mais elle estoit plus étroite entre ces deux Saints qu'entre les autres. Beaucoup de Saints aimoient Saint Paulin à cause de la grace que Dieu luy avoit faite, & leur amitié luy tenoit lieu de sa patrie, de ses parens, de son patrimoine. Mais il ne croyoit pas avoir reçu de Dieu en la personne d'aucun d'eux ce qu'il avoit reçu en son Sulpice. Je regarde, luy dit-il, comme une grace spéciale que j'ay reçue en vous, que nostre amitié contractée dans le siècle ait figuré celle que nous devons nous porter

p. 84.

p. 83.

p. 82.

p. 83.

l'un à l'autre en J. C. Car la liaison que cette amitié avoit formée entre nous, semble nous avoir disposés à cette union [chrétienne] que l'amour de Dieu y a substituée. Si nous contions tous les biens que nous avons reçus en vostre personne, nous trouverions une compensation surabondante, & beaucoup plus précieuse de tous ceux que nous avons sacrifiés au Seigneur. Nous vous avons reçu de Dieu pour nous tenir lieu de nos peres, de nos freres & de nos amis, vous qui avez pour nous la sollicitude d'un pere, la tendresse d'un frere, & la fidelité d'un véritable & sincere ami, qui estes plein de bonté & d'affection pour nous, qui nous visitez continuellement par vos lettres, & qui nous comblez des plus douces consolations. Vous prevenez tous les autres dans les bons offices que vous rendez à nostre bassesse: & je ne saurois me lasser de vous repeter que vous nous estes plus acquis & plus dévoué que tous nos autres amis, plus attaché que nos proches, & plus affectionné que nos freres. Aussi il dit en un endroit, qu'il ne peut pas l'aimer plus qu'il fait, parceque les choses ne peuvent plus recevoir d'augmentation, lorsqu'elles sont arrivées à leur perfection & à leur comble. C'est pourquoi il croyoit avoir un souverain pouvoir sur luy.

Il luy dit dans une lettre, qu'il remercie Dieu de luy avoir donné un ami, par qui il pult regarder comme une victoire d'estre vaincu. Car, dit-il, l'union de nos cœurs avec le sien, nous fait tirer avantage d'estre surmonté en grace par celui que nous nous preferons pour la justice, & que nous nous egalons pour l'affection. C'est vous mesme, ajoute-t-il, c'est vous mesme dont nous parlons; vous, dis-je, qui estes la plus considerable & la meilleure portion de nous mesmes, vous qui estes nostre consolation & nostre joie, vous enfin en qui nostre esprit & nostre cœur se reposent, non seulement pour le temps de cette vie, mais encore comme nous l'esperons avec confiance de la misericorde du Seigneur, pour y demeurer durant toute l'eternité dans son corps [mystique] & dans son esprit. C'est pourquoi si la grace de Dieu vous fait faire quelque chose de plus que nous, ce n'est pas assurément sans nous, & c'est aussi certainement pour nous.

Il paroist que S. Sulpice avoit resolu de se retirer à Nole aussi-bien que S. Paulin. S. Paulin luy écrivit cette année une lettre [qui est perdue,] où il luy mandoit qu'il estoit à Barcelone, & il y demeura assez long temps. Depuis S. Sulpice luy récrivit par un de ses gents qui arriva à Barcelone en huit jours. Il venoit d'un lieu de la Gaule Narbonnoise, nommé Elufone, [où apparemment

p. 89.

p. 92.

ep. 3. p. 39.

p. 37.

ep. 1. p. 16.

ep. 12. p. 140.  
141.

ep. 6. p. 101.

p. 100.

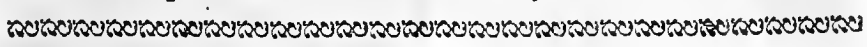
p. 101. 102.

p. 102.

393.  
29 milles.  
33 milles.

S. Sulpice estoit alors.] L' Itineraire marque un lieu de ce nom [à douze petites lieues de Toulouse, & \*à treize de Carcaffone, & [à peu pres où est aujourd'hui la ville de Belpuech sur le Lers, à l'extremité du diocese de Toulouse.] On croit que c'est un lieu appellé Luz, qui est presque à mi chemin de Toulouse à Carcaffone. [Il peut y avoir 8<sub>2</sub> lieues de là à Barcelone: de sorte que le chemin s'en peut aisément faire en huit jours.]

Nasit. G. p. 188.



ARTICLE XIII.

*Saint Paulin est fait Prestre malgré luy à Barcelone: il en écrit à S. Sulpice & à Saint Amand.*

**L**E dessein de S. Paulin avoit esté, comme nous avons dit, de tenir le dernier rang dans l'Eglise. <sup>a</sup> Il ne vouloit & n'osoit pas, à cause de l'indignité qu'il trouvoit en luy, pretendre à estre mis au rang des domestiques de la maison du Seigneur, & à le benir solennellement dans l'Eglise [avec les Prestres.] Il vouloit commencer par celle de Portier, & l'aller exercer à Nole dans l'eglise de S. Felix, au service de laquelle il y avoit long temps qu'il avoit resolu de se consacrer pour le reste de ses jours. <sup>b</sup> Mais celui, dit-il, à qui il a plu de me choisir, & de me separer des ventre de ma mere pour me degager des affections de la chair & du sang, & m'attirer à sa grace, a voulu aussi m'elever de terre, me tirer de l'abyfme de mes miserés, & du fond de la corruption, pour me placer, pauvre & depourvu que je suis de tout merite, entre les princes de son peuple, & pour me donner mon partage dans l'heritage de ses Prestres; afin qu'en courant à l'odeur de ses parfums, je devinisse une goutte de ce parfum qui descend sur la barbe d'Aaron.

Paul. ep. 41. p. 170.  
<sup>a</sup> ep. 23. p. 210.

car. 16. p. 536 [he p. 6. p. 101.

p. 101 [car. 16. p. 536.  
<sup>b</sup> ep. 41. p. 370.

ep. 23. p. 210.

Lors donc que Saint Paulin estoit dans l'eglise de Barcelone le jour de la naissance de nostre Seigneur, il se trouva saisi inopinément par la multitude du peuple, qui demanda avec chaleur qu'il fust fait Prestre, [comme S. Augustin l'avoit esté fait à Hippone pres de trois ans auparavant.] Il fut extremement surpris, & regardoit avec étonnement ce changement qu'il sembloit que Dieu voulust apporter à la resolution qu'il avoit prise de se retirer à [Nole, parcequ'estant fait Prestre à Barcelone, il estoit obligé, selon les Canons, de demeurer attaché à cette Eglise.] Ce luy estoit une forte raison pour refuser de consentir à son ordination. Mais enfin on luy accorda qu'il luy seroit libre d'aller où il luy

ep. 6. 23. 45. p. 160. 101. 210. 400.

ep. 6. p. 101.

ep. 23. p. 110.

ep. 6. p. 101.

ill. p. 38.

ep. 6. p. 101.

p. 100.

ep. 45. p. 400.

Hier. v. ill. c. 106.

p. 299. 2.

Paul. ep. 6 p. 107.

ep. 41. p. 370.

ep. 6. p. 101.

plairoit. 'Et ainsi quoiqu'il souhaitast de ne point boire ce calice, néanmoins voyant que J. C. dit luy mesme qu'il estoit venu pour servir, & non pour estre servi, il fut contraint de dire à Dieu, que vostre volonté soit faite, & non la mienne, & consentit, suivant la condition qu'on luy avoit accordée, à estre ordonné pour faire les fonctions du sacerdoce, & non pour estre Prestre d'aucune Eglise. [Saint Jerome avoit esté ordonné Prestre de la mesme maniere à Antioche par Paulin vers l'an 378.] Pour S. Paulin ce fut à la fin de l'an 393, s'il est vray, comme nous le croyons, qu'il ne se soit retiré à Nole qu'en 394. [Que s'il s'y retira des 392, il faut mettre sa retraite en Espagne l'an 388, ou 389, & son ordination en 392.] Car il paroist assez que ce fut l'année de devant qu'il vint demeurer à Nole. Que si le jour du Seigneur auquel il fut fait Prestre, [marque le dimanche, & non en general un jour de feste, c'est une preuve pour l'an 393, puisque le 25 de decembre estoit cette année là le dimanche.] Il fut ordonné par Lampius, [qui pouvoit avoir succédé] à S. Pacien, mort sous Theodose avant l'an 392.

'La qualité de S. Paulin faisoit qu'il estoit plus aisé de presumer du mepris en luy, que de l'ambition pour le sacerdoce. [Mais il estoit bien éloigné de l'un & de l'autre de ces defauts. La violence qu'il avoit fallu luy faire pour le tirer du dernier rang qu'il avoit choisi, ne permet pas de le soupçonner d'ambition.] Il a peine à s'appeller le frere & le collegue de S. Augustin encore Prestre, disant qu'il estoit indigne de cet honneur, auquel Dieu l'avoit élevé par sa volonté & par son ordre; parceque pour luy il n'eust eu garde de s'y elever de luy mesme. [Pour ce qui est de tenir le sacerdoce audeffous de luy, outre ce que nous en avons déjà dit, on ne peut mieux voir combien il en estoit éloigné, que par ce qu'il écrivit peu après son ordination, à celui qui estoit le depositaire de toutes les dispositions de son cœur.] Depuis, dit-il, que ce joug de J. C. m'a esté imposé, je me vois engagé dans des emplois qui sont beaucoup audeffus de mon merite & de ma capacité. Je me trouve admis dans les conseils & les secrets de Dieu, & dans la participation des choses celestes. Approchant si pres de Dieu, je me sens comme au milieu de l'esprit mesme, du corps, & de la splendeur de J. C. Mon esprit est trop borné pour pouvoir encore bien comprendre le fardeau sacré que l'on m'a imposé: & le sentiment de ma foiblesse me fait fremir sous un si grand poids. Mais celui qui donne la sagesse aux petits, & qui tire sa louange de la bouche des enfans, & de ceux qui sont à la mammelle,

mammelle, peut aussi achever son ouvrage en moy, & honorer mon ministere en m'en rendant digne, d'indigne que j'en estois quand il m'ya appellé. Il marque encore autrepars avec quelle humilité il s'acquitoit des fonctions du sacerdoce.

ep. 23. p. 110.

## L'ANDE JESUS CHRIST 394.

'Comme nous croyons que ce fut en cette année que S. Paulin se retira enfin à Nole, nous y pouvons mettre le premier poeme de ceux qu'il a faits à la louange de S. Felix le jour de sa feste, c'est à dire le 14. de janvier. Car il le fit avant que d'estre à Nole, en un pays où il en estoit separé par la mer. [Je ne sçay si c'est] l'hymne que S. Alype avoit vue des cette année. Il l'emploie à prier S. Felix d'une maniere tres humble & tres ardente, de luy obtenir de Dieu la grace d'aller enfin passer tout le reste de sa vie à son tombeau, & de lever tous les obstacles qui s'opposoient à son dessein. [Il n'avoit pas seulement à craindre les oppositions secretes du demon; mais aussi la guerre ouverte qui estoit entre Eugene usurpateur de l'empire d'Occident, & Theodose. Car elle ne finit qu'en l'an 394 au mois de septembre.

ill. p. 145.

car. 16. p. 537.

ep. 41. p. 401.

i. car. 16. p. 537.

V. Theodo-  
se I. 5 81.

V. S. I.

Ce fut peutestre dans les engagements de cette revolte, que le frere de S. Paulin perit malheureusement, "comme nous avons dit." Il apprit cette triste nouvelle dans le temps qu'il receut une petite lettre de S. Delphin, à laquelle il répond par son epistre 19<sup>e</sup>. Il ne voulut pas luy faire une longue réponse, & se contenta de luy exprimer sa douleur, moins de la mort de son frere, que du peu d'esperance pour son salut, que luy donnoit une vie toute mondaine. Il demande néanmoins les prieres de S. Delphin pour l'ame de ce malheureux frere, & pour luy mesme. Il écrivit en mesme temps à Saint Amand une lettre un peu plus longue sur le mesme sujet. [Mais ni dans l'une ni dans l'autre, il n'exprime point ce qu'il marque dans le 13<sup>e</sup> poeme sur S. Felix, que cette mort avoit esté violente, ni que la confiscation des biens l'avoit suivie. Peutestre n'en estoit-il pas encore bien informé, ou que la douleur luy faisoit supprimer une chose que ces Saints pouvoient sçavoir.

ep. 19. p. 188. 189.

ep. 20 p. 189. 190.

Nous avons vu l'année precedente, que S. Sulpice avoit écrit d'Elufone à Saint Paulin. Il luy mandoit par cette lettre ce qu'il faisoit pour se detacher du monde & de son bien, & la peine qu'il avoit à répondre à ceux qui blasmoient la conduite de S. Paulin & la sienne. S. Paulin luy répondit quelque temps avant Pasque, & luy témoigna une extreme joie, tant de sa lettre qui l'avoit beaucoup consolé, que du progrès qu'il faisoit dans la pieté.

ep. 6. p. 102.

p. 94.

p. 93. 94.

[Pour ce qui est des medifances que les gents du monde faisoient d'eux, nous avons raporté ce qu'il luy dit sur ce sujet.]

p. 101.

'Il luy mande ensuite son elevation à la prestrise, qui n'empeschoit point le dessein qu'il avoit pris de se retirer à Nole. C'est pourquoy il luy mande qu'il le peut venir trouver des avant Pasque, [qui en 394 estoit le 2 d'avril,] s'il vouloit luy voir faire les fonctions sacerdotales en ces saints jours; ou qu'au moins il partist de chez luy après cette feste pour le rencontrer sur le chemin [de Nole. Ainsi, il est visible que son dessein estoit de partir de Barcelone après Pasque, & de passer par les Gaules pour aller en Italie.] Il dit néanmoins qu'il espere que Sulpice viendra avant Pasque, tant pour satisfaire à l'ardeur de son amitié, que pour fuir les contradictions qu'il trouvoit en son pays. Il l'assure qu'il ne trouveroit le chemin ni long ni difficile, puisque son homme, par lequel il paroist que le Saint écrivoit, estoit venu d'Elufone en huit jours. Mais pourquoy, dit-il, m'arrestai-je à vous parler du chemin? Il est court, si vous desirez de me voir: & il est long, si vous n'en avez pas d'envie.

p. 100.

p. 102.

ep. 21. p. 210.

["Ce fut peutestre vers le mesme temps] qu'il écrivit la lettre 23 à Saint Amand, où il luy rend conte de son ordination comme d'une chose nouvelle, & le prie ensuite de demander à Dieu qu'il luy donne avec abondance la foy, la parole, la science, & la sollicitude necessaire pour traiter comme il devoit le mystere de la pieté. Il le prie aussi de l'instruire souvent par ses lettres, & de luy apprendre à travailler à l'edifice de la maison de Dieu, à conduire les ames à J. C, à luy soumettre l'orgueil qui s'eleve contre la science de Dieu, à mettre la coignée de l'Evangile à la racine des arbres, & à tuer les pecheurs par l'épée de la parole divine. Il parle quelquefois comme à plusieurs, [joignant avec S. Amand les autres Ecclesiastiques de Bordeaux, ou S. Delphin leur Evesque.] Il paroist qu'il avoit un commerce ordinaire de lettres avec S. Amand, & celle-ci est une réponse à une qu'il avoit receue de luy après un long retardement. [Il y proteste qu'il veut toujours estre du corps de l'Eglise [de Bordeaux,] quelque separé qu'il en fust du lieu.

NOTE 6.

p. 210.

4 p. 217.

p. 211. 212.

p. 209.





## ARTICLE XIV.

*Il vient en Italie ; est bien receu de S. Ambroise , & mal du Pape Sirice.*

[**T**OUT nous porte à croire que S. Paulin executa le dessein qu'il avoit pris de s'en aller à Nole après Pasque en passant par les Gaules.] Car on croit qu'il repassa par ce pays, soit afin de donner les ordres pour la vente de ses terres, [soit seulement parceque c'estoit son chemin.] Il dit dans une lettre [écrite l'année suivante,] qu'il croit avoir encore du vin vieux à Narbone ; & il prie S. Sulpice de le luy faire transporter à Nole. De Narbone il prit la mer pour passer en Italie, & fut agité de quelque tempeste. Car c'est ce qu'on peut juger] du poeme qu'il fit en l'honneur de S. Felix au commencement de l'année suivante.

'Il vit sans doute S. Ambroise dans son voyage, a puis que dans une lettre [écrite cette année mesme,] il dit que ce Saint le soutenoit & l'appuyoit, & qu'il l'avoit voulu aggreger à son Clergé ; en sorte qu'il passast toujours pour Prestre de Milan en quelque endroit qu'il demeurast. [Il ne marque pas precisement s'il accepta cette offre, qui n'estoit pas tout à fait conforme à la regle ordinaire de l'Eglise.] Neanmoins Baronius l'a cru : [Et il est assurément difficile de croire que S. Paulin ait voulu refuser une grace & un honneur qu'un homme aussi considerable que S. Ambroise, & qu'il se tenoit honoré d'avoir pour pere, jugeoit luy pouvoir offrir.] Quelques uns veulent que S. Ambroise ait souhaité de l'unir à son Clergé, afin qu'il pust estre son successeur. [Neanmoins ce fut luy mesme qui designa S. Simplicien pour cette charge.] 'Baronius & d'autres ont cru que Saint Paulin avoit esté à Milan voir S. Ambroise. Mais S. Ambroise avoit quitté Milan des 393, pour éviter la rencontre du tyran Eugene ; & il n'y revint que le premier d'aoust 394. Ainsi Saint Paulin le vit apparemment à Florence, où il paroist que S. Ambroise passa une grande partie de ce temps là. Et si S. Paulin s'est embarqué à Narbone, il a dû naturellement ne prendre terre qu'en Toscane.]

'Ce Saint s'approchant toujours de Nole, arriva enfin à Rome, où il fut sans doute receu comme sa qualité & sa vertu le meritoient, par S. Domnion Prestre de Rome, qu'il appella son tres saint pere, [par S. Pammaqué & S. Macaire grands seigneurs Romains, avec lesquels nous verrons qu'il estoit fort uni, & par les autres serviteurs de Dieu, qui y estoient en grand nombre.] Mais

44

il y fut aussi éprouvé par la jalousie & l'envie de quelque peu de personnes, toutes du Clergé, & par le superbe discernement, dit-il, du Pape de la ville, qui témoignèrent avoir de l'aversion pour luy, sans qu'il leur en eust donné de sujet, & le separerent de la compagnie de leur sainteté. Baronius croit que Sirice qui estoit alors Evêque de Rome, pouvoit trouver mauvais que S. Paulin eust esté élevé tout d'un coup de l'état laïque à la prestrie; ce qu'il avoit défendu, [comme la chose en elle mesme estoit contre la regle ordinaire de l'Eglise;] & il pouvoit sur cela avoir témoigné n'estre pas bien aise de le voir, ou mesme avoir refusé de luy donner dans l'Eglise le rang de Prestre, quoique s'il y avoit eu de la faute dans son ordination, elle ne tombast pas sur luy qui ne l'avoit acceptée que par violence; & que les regles les plus generales souffrent des exceptions dans des occasions extraordinaires, comme estoit celle-ci, celle de Saint Ambroise, [ & celle de Saint Augustin, sans parler de plusieurs autres qu'on y pourroit joindre, & qui ont esté tres'avantageuses à l'Eglise.]

Bar. j. 4. 5 91.

Paul. vit. p. 680.

Bar. 394. 5 91.

Paul. vit. p. 680.

Bar. 394. 5 91.

On ne peut donc au moins excuser Sirice d'un zele peu sage & peu discret. Mais il paroist mesme par les termes de S. Paulin, que la veritable cause du mecontentement du Pape & des autres, fut l'eclat extraordinaire du Saint, qui paroissant au milieu de Rome non plus comme un Sénateur, un Consul, & un Prefet; mais comme un Prestre & un moine, estoit suivi par la gloire autant qu'il la fuyoit, se trouvoit regardé de tout le monde comme un miracle, & estoit visité sans doute par un concours extraordinaire de toutes sortes de personnes.

Paul. ep. 1. p. 10.

vit. p. 681.

Cet enfant de paix conserva la paix, mesme avec ces personnes qui haïssoient la paix. Il ne s'amusa point à contester avec eux, parceque sa coutume, aussi bien que celle de l'Apostre, estoit d'éviter les contestations & les disputes. Mais sachant que rien n'enflamme tant la jalousie que la presence & la vue des personnes contre qui elle est irritée, il se hastia de quitter la ville de Babylone, & d'arriver au port pour lequel il soupiroit depuis si longtemps, dans l'esperance d'y trouver la joie de son cœur & la tranquillité de son ame. C'est ainsi, disoit-il quelque temps après, que j'ay éteint le feu de la jalousie du Clergé de Rome: & que mon éloignement a fermé la bouche à l'injustice: Par ma retraite j'ay comme retiré la matiere dont le feu se nourrissoit, & ralenti l'ardeur de leurs animositez. L'envie n'ose plus eclater, quoiqu'elle puisse grincer les dents de rage. Elle a honte d'elle mesme

ep. 10. p. 130 | vit.

p. 681 | Bar. 394. 5

91.

Paul. ep. 1. p. 10.



dans la vue de son iniquité, & elle ne sçait plus où jeter le feu de sa passion. A peine en entendons-nous quelque bruit: & nous couvrons d'une haie d'épines nos oreilles, pour nous en garantir comme d'un vent froid, ou comme du bruit importun d'une guespe. [Je ne sçay si c'est encore à cette persecution qu'il faut rapporter] ce qu'il dit dans la mesme lettre, que nostre Seigneur nous a p. 75  
 appris à nous taire dans des occasions qui sembleroient nous obliger à elever nostre voix. Nous attendons donc dans le silence & avec soumission nostre justification de celui qui peut & se taire presentement en nous, & parler quand il luy plaira pour nous. [Nous verrons par la fuite qu'il y a sujet de croire que cette petite jalousie de Sirice contre le Saint, cessa peu de temps après.]



ARTICLE XV.

*Il s'arreste pour toujours à Nole; austérité qu'il y pratiqué.*

V. S. Ambroise § 62,  
75.

[C]E fut apparemment en cette année,] qu'un nommé Jacques se retira, aussibien que nostre Saint, dans la Campanie: surquoy Saint Ambroise écrit à l'Evesque Severe. Jacques nostre frere & nostre collegue dans la prestrie, vient du fond de la Perse chercher son repos sur les rivages de la Campanie, & choisit pour cela le lieu charmant de vostre demeure. Vous voyez en quels lieux il croit pouvoir trouver un lieu de sureté & comme exempt des tempestes de ce siecle, pour y passer le reste de ses jours après de longues fatigues & de longs travaux. Et il est vray que vos rivages sont non seulement éloignez de tous dangers, mais encore de tout bruit. Les sens y trouvent le calme: l'esprit y respire degagé de ces fascheuses & cruelles inquietudes: enfin l'on y gousté un honneste repos; en sorte que ce que David dit de la sainte Eglise, que le Seigneur l'a fondée sur les mers, & qu'il l'a affermie sur les fleuves, semble vous convenir d'une maniere plus particuliere qu'à tous les autres lieux de l'univers. Vous n'y estes point en effet troublez par les incursions des barbares, ni par les cruautéz des guerres: ce qui vous donne le moyen de vaquer à la priere, de vous occuper des choses du Seigneur, & de servir Dieu dans la paix & dans le calme.

Amb. ep. 32. p.  
262. c. d.

[Ce Jacques de Perse est demeuré inconnu dans l'histoire: mais ce que S. Ambroise dit de luy, ne luy convient pas mieux qu'à S. Paulin.] La ville de Nole [où il avoit choisi sa retraite,] estoit une colonie ancienne & celebre dans la Campanie, qui s'est tou-

Ughel. t. 6. p.  
230. b.

p. 281. b.

p. 284. c.

p. 285. c.

b.

Paul. car. 13. 18.

p. 492. 540.

a Ughel. t. 6. p.

286. a. b.

b Bon. lit. l. 1. c.

22. p. 191.

c Ughel. p. 281.

a.

Paul. car. 21. p.

566.

d car. 24. p. 611.

Ughel. p. 282. d.

Paul. car. 21. p.

566.

e ep. 10. p. 129. 130]

car. 23. p. 597.

car. 23. p. 597.

ep. 5. p. 91.

ep. 1. p. 11.

f ep. 3. p. 269.

ep. 12. p. 151.

ep. 1. p. 14.

p. 11.

g ep. 3. p. 46.

ep. 10. p. 130.

Uran. c. 3. p. 286.

Paul. ep. 7. p. 103.

jours conservée depuis plus de deux mille ans, sans mer, sans riviere, & mesme sans pierres, toujours sous le mesme nom & dans la mesme situation. Elle est aujourd'hui fort diminuée, & tient neanmoins un rang considerable entre les villes de la terre de Labour. Elle conserve aussi sa dignité episcopale sous l'Archevesque de Naple, avec plus de vestiges d'antiquité qu'aucune des environs. Elle n'est qu'à deux lieues du mont Vesuve, à cinq de Naple, à huit de Capoue, & à environ 50 de Rome. On prétend que c'est de cette ville qu'est venue l'invention des cloches, dont les plus petites sont quelquefois appellées des Noles. On en veut mesme attribuer l'origine à S. Paulin, mais sans fondement, ou plutoft sans apparence. Un nommé Ambroise Leon a fait l'histoire de Nole.

'Ce qui rendoit cette ville considerable aux Chrétiens, mais surtout à S. Paulin, c'estoit le tombeau de S. Felix, qui estoit un peu éloigné de la ville, environ à mille pas [ou un grand quart de lieue,] & qui faisoit comme une seconde ville. S. Paulin avoit là auprès de l'eglise de S. Felix un bastiment assez long qui n'avoit que deux étages, avec une galerie divisée en cellules pour recevoir ceux qui le venoient visiter. Il y avoit d'un autre costé un logement pour les personnes du monde qu'il estoit quelquefois obligé de loger. Il appelle luy mesme sa maison une cabane [en comparaison des palais d'un Consul Romain.] Il avoit aussi un petit jardin, [ & c'est sans doute ] celui qu'il appelle le jardin de S. Felix. Il le décrit comme si petit & si sterile, qu'à peine pouvoit-on y faire venir quelques choux. Il avoit un [autre] jardin de fruits, d'où il entroit par une porte particuliere dans la basilique de S. Felix. [Voilà le lieu qu'il choisit pour sa retraite.] Il avoit avec luy diverses personnes, entre lesquelles il nomme Profore & Restitute Juifs de naissance.

'Il appelle sa maison un monastere, & ceux de sa compagnie une societé de moines, [parceque luy & les autres qui y demeuroient, y pratiquoient toutes les regles & les austeritez de la profession monastique.] Il semble qu'il eust accoutumé de chanter les louanges de Dieu durant la nuit. On voit aussi par l'histoire de sa mort qu'il celebrait tous les jours l'office de Matines au point du jour : (c'est ce que nous appellons maintenant Laudes,) & le soir celui de Vespres.

[Il est aisé de juger de la vie qu'on menoit dans sa maison,] par

1. duo est lempor m. l. l. Itinerair d'Antonin conte neanmoins 161 milles, qui sont plus de 64 lieues. Selon Sanfon il n'y a pas mesme 50 lieues de droit chemin.

une de ses lettres, où après avoir dit qu'estant moine, il est bien aisé de ne point voir chez luy des gents du monde, il ajoute: J'aime les visites de ceux qui font profession de servir Dieu comme nous dans la penitence & dans la mortification, non de ceux qui veulent s'élever par de beaux habits, mais de ceux qui s'humilient sous de durs cilices; non de ceux qui portent la casaque & le baudrier, mais de gents couverts de sacs & d'habits pauvres; non de ces testes insolentes qui se glorifient vainement d'une chevelure propre & bien ajustée, mais de ces personnes qui par une sainte deformité portent des cheveux fort courts & mal coupez, qui ont le front tout decouvert, qui n'ont point d'autre ornement que la pureté de leur vie, qui vivent dans une negligencetres décente, & dans un mepris honorable, qui meprisant la beauté naturelle de leur corps, pour ne prendre soin que de la beauté interieure de l'ame, se desfigurent à dessein, & souffrent sur leurs visages une honneste mal propreté, afin d'imprimer dans leurs cœurs une salutaire propreté. Comment ceux à qui nostre vie est une odeur de mort, peuvent-ils se fascher contre nous, si l'odeur de leur vie nous est reciproquement insupportable. Ils ont horreur de mon jeûne, & je ne puis souffrir leur crapule. Celui-ci evite l'haleine d'un moine qui parle: & moy je fuis le souffled'un Thrason qui regorge de vin. Si la secheresse de nostre bouche leur deplaist, le vin tout pur qui sort de la leur ne nous degouste pas moins. S'ils sont choquez de nostre grande frugalité, nous ne le sommes pas moins de leur intemperance. Ce n'est pas de ces gents qui sont ivres des le matin dont nous voulons recevoir des visites, mais de personnes qui sont encore à jeun au soir; non de ceux qui le lendemain sont encore pleins du vin qu'ils ont pris la veille, mais de ceux qui n'en ont pas seulement gousté dans la journée; non de ceux dont les fumées du vin troublent tellement la teste qu'ils ne peuvent se soutenir, mais de ceux à qui les veilles saintes causent de saines blessures & de sobres ivresses, & qui chancelent non par la trop grande repletion, mais plutost par inanition.

p.103.104.

'Non seulement il jeûnoit tous les jours du Carefme jusques au soir, mais il continuoit mesme son jeûne après Pasque jusqu'à None au moins, & personne ne mangeoit chez luy avant ce temps là. Il paroist que le jeûne ordinaire de sa maison estoit de ne manger qu'au soir. Les mets qu'on y servoit d'ordinaire estoient des herbes. En envoyant un pain de fleur de farine à S. Sulpice, il dit qu'il pourra trouver que cela passe l'état dont il fait profession: [ce qui marque que celui dont il usoit d'ordinaire, n'estoit

ep. 25. p. 2201

p. 2213

ep. 3. p. 46.

ep. 17. p. 184.

ep. 1. p. 15.

ep. 17. p. 18.

pas si delicat.] Sa table estoit sobre pour la quantité des viandes, comme pour la qualité, & pour le boire aussibien que pour le manger.] Car parlant d'un Cardamas qui n'avoit pas esté accoutumé à cette sobriété, il dit qu'il a bien changé: qu'ayant toujours mangé à leur table, il s'est tellement fait à leur petit ordinaire, qu'il s'est contenté de leurs legumes & de la petite mesure de leur boisson; de quoy, dit-il, le decharnement de son corps & la passeur de son visage feront foy. Il dit encore de mesme, que quoiqu'il n'y bust à leur table que rarement, & de si petits coups qu'à peine y avoit-il de quoy mouiller le bout des levres, il ne se plaignoit point d'avoir le ventre vide, ni la gorge seche. On y buvoit du vin, mais en y observant exactement la regle que prescrit S. Paul. [Je ne sçay si c'est à cause de cela,] que quelques uns ont pretendu qu'il avoit mené une vie fort retirée & fort frugale, mais sans faire beaucoup d'austeritez.

ep. 25. p. 210.

Du Pin, t. 3. p. 490.

Paul. ep. 3. p. 42. 46.

p. 43.

Il parle avec beaucoup de gaieté de quelques inventions que Victor, dont nous parlerons dans la suite, luy avoit données pour vivre avec plus de simplicité, d'epargne, & de penitence. Il dit que ses mets estoient fort propres à abatre les degousts & les delicateffes d'un Senateur. [Ses gents mesmes se laisserent bientoist de luy en accommoder. Ayant appris, luy écrit Saint Sulpice, que tous vos cuisiniers ne daignent pas vous apprester de si pauvres mets, je vous envoie un jeune homme elevé dans nostre cuisine, & qui entend assez bien à faire cuire des feves, à faire une sausse au vinaigre à des betteraves, & à faire de la bouillie propre pour remplir des moines qui ont grande faim. Il ne se sert point de poivre, ni de semblables drogues: mais il sçait parfaitement bien battre avec grand bruit dans un mortier des herbes de bonne odeur. Il a un defaut, qui est d'estre un ennemi impitoyable de tous les jardins. Des qu'on l'y laisse mettre le pié, il enleve avec son couteau tout ce qu'il rencontre, & ne sauroit surtout faire grace aux mauves. Il ne vous fera point importun pour vous demander du bois: il prend & jette au feu tout ce qu'il trouve à sa main: Il ne fera pas mesme difficulté de decouvrir pour cela la maison, & d'en arracher les vieilles planches.

NOTA 7.

laferis.

car. 15. p. 529.

ep. 10. p. 117.

ep. 37. p. 334.

Il témoigne assez qu'il portoit un sac de poil de chevre fort rude, qui le couvroit & le piquoit en mesme temps. Et Sulpice luy ayant envoyé de ces fortes de delices, il se sert de ce present pour entrer dans de grands sentimens d'humilité & de penitence. [Ces austeritez estoient d'autant plus surprenantes en luy, que outre la delicateffe ordinaire aux personnes de sa naissance;] il estoit

estoit toujours infirme, [& nous parlerons plusieurs fois de ses maladies.]



### ARTICLE XVI.

*Son amour pour la pauvreté, la mortification, la retraite, & le silence :  
Estime que Saint Augustin fait de ses lettres.*

[Les meubles de Saint Paulin répondoient à l'austerité qu'il gardoit pour sa personne.] Car il aimoit la vaisselle de terre, qui luy representoit sa propre foiblesse, & la matiere dont il avoit esté formé. Il envoya à S. Sulpice une écuelle de bouis, comme un present de son festin spirituel, pour luy apprendre de quelle argenterie il devoit user. Paul. ep. 1. p. 15.

[On peut juger à quelle pauvreté il se reduisit,] puisqu'il suppose qu'il pouvoit mesme quelquefois manquer de sel par indigence. Aussi S. Sulpice avouoit qu'il admiroit sa pauvreté, mais qu'il n'osoit entreprendre de l'imiter. En effet, il n'avoit rien que J. C. Mais comme il croyoit avoir tout en possédant celui qui est maistre de tout, il estoit genereux dans sa pauvreté, ne songeoit point au lendemain, & ne craignoit point d'inviter ses amis à le venir voir, parceque sachant que Dieu ne luy manqueroit pas, il n'apprehendoit point de manquer du necessaire. ep. 30. p. 269.

Il aimoit cet état de pauvreté, de mortification & d'humiliation, dans l'esperance qu'il luy acquereroit un jour des richesses, une joie & une gloire eternelle: Faites moy la grace, o mon Dieu, dit-il dans un poeme, de pleurer presentement, & de repandre dans cette vie la semence salutaire de mes larmes, afin que j'en recueille en l'autre le fruit d'une joie immortelle. Je m'estimerai heureux de passer dans les pleurs un temps où tout passe avec rapidité. Retirez-vous donc loin de moy, gents de joie & de plaisirs: je recherche la compagnie de ceux qui pleurent, afin d'acheter par des larmes passageres une joie immuable & permanente. Si je parois maintenant revêtu d'un sac de poil de chevre qui me pique autant qu'il me couvre, j'espere qu'ayant apaisé mon Pere [celeste par ce moyen,] il me rétablira un jour dans les honneurs dûs [aux enfans de Dieu,] me rendra l'anneau [de la charité,] & me revêtira de la robe d'une eternelle felicité. A lors comme un pere plein de tendresse, il tuera pour moy le veau gras, si je passe le temps present dans les jeûnes & dans la faim de la justice. [C'est pourquoi] j'aime mieux souffrir la faim du pain. ep. 5. p. 91.  
p. 92.  
p. 91. 92.  
cat. 15. p. 519.

que celle de la parole de Dieu. J'abhorre une maison de vin : je n'ay d'ardeur que pour cette eau<sup>lucis.</sup> qui rejaillit dans la vie éternelle. Que je fois ici bas pressé de la faim, accablé de misères, couvert de pauvres habits : que le riche me foule aux piez à sa porte, qu'il n'ait que du mepris pour moy ; qu'il ne daigne pas seulement me donner les miettes de sa table ; je ne desirerai pas pour cela de me voir revêtu d'habits de soie, dont la couleur éclatante designe les flammes qui doivent bruler le corps qui en est paré, de crainte de passer de ces habits de pourpre dans les flammes éternelles, & d'en payer le prix [à la justice de Dieu] dans le feu [ & dans les tourmens de l'enfer. ] Il vaut bien mieux estre réduit à coucher sur un sale tas de fumier, & que les chiens viennent lecher nos plaies, afin qu'au sortir de cette vie misérable terminée par une heureuse mort, les Anges viennent nous recevoir [ & nous conduire dans le repos & dans le sein d'Abraham.

La gaieté & la douceur agreable qui paroist dans ses lettres, fait voir combien il estoit content dans la vie si penitente qu'il avoit choisie. ]'Aussi S. Augustin voulant comprendre en peu de mots la vie que ce Saint menoit dans la Campanie, dit qu'il y vivoit dans une paix, un contentement, & une joie ineffable, uniquement appliqué à suivre J. C. comme son guide. 'Car il estoit peu occupé dans les affaires de l'Eglise ; quoiqu'il se trouvast quelquefois extremement chargé de soins & d'affaires, dans le temps que S. Augustin le croyoit jouir d'un saint repos.

[Il n'observoit pas moins la retraite que les autres actions de penitence.] 'Car s'excusant à Saint Pammaque de ce qu'il n'avoit appris que tard la mort de Pauline sa femme, il le prie de ne pas attribuer cela à sa negligence, mais à l'eloignement des lieux, & au genre de vie qu'il avoit embrassé, parceque dans la retraite & le silence qu'il gardoit, il ne pouvoit voir que peu de passans, & ne vouloit demander qu'à ses amis des nouvelles de ses saints freres. [Nous apprenons donc de là que ce grand concours de personnes qui venoient au tombeau de Saint Felix, ne troubloit point sa solitude.] 'Il dit autrepert qu'il demouroit dans un lieu à l'écart, où il gardoit la retraite & le silence ; & ce fut, comme nous avons dit, par ce moyen qu'il se défendit contre la jalousie des Ecclesiastiques de Rome.

[Une de ses plus importantes occupations dans la joie de son repos, estoit l'action de graces.] 'Il ne se servoit plus des grands talens de son esprit que pour offrir à J. C. des sacrifices de louanges, luy rapportant tout ce qu'il en avoit receu, de peur de tout

Aug. ep. 39. p. 56.  
2. c.

ep. 34. p. 49. r. d.

Paul. ep. 37. p.  
334.

ep. 1. p. 6.  
p. 10.

Aug. ep. 39. f. 76.  
2.

perdre, s'il ne le raportoit à celui qui est l'auteur de toutes choses. Il s'occupoit aussi à veiller sur son cœur, pour s'en dépouiller entièrement, comme il dit luy mesme, pour pénétrer tous les replis de son ame, où l'ennemi s'efforçoit de se cacher, & pour appercevoir de loin tous les traits qu'il luy lançoit, afin de les éviter. C'estoit pour se donner tout entier à cette unique occupation, qu'il avoit quitté toutes les autres, & qu'il avoit vendu son bien.

Paul. ep. 2. p. 14.  
28.

ep. 37. p. 333.

'Son humilité le rendoit fort retenu à écrire des lettres, comme sa charité luy en faisoit écrire de fort longues lorsqu'il s'y croyoit engagé. [S. Augustin nous a appris l'estime que nous devons faire de celles que la providence nous a conservées, par les eloges qu'il donne à la premiere qu'il en receut; & ces eloges conviennent de  
 » mesme à toutes ses autres lettres.] J'ay lu, luy dit ce Pere, vostre  
 » lettre, où l'on voit couler le lait & le miel, qui marquent si bien la  
 » simplicité de cœur avec laquelle vous cherchez Dieu dans le  
 » sentiment que vous avez de sa bonté, & où vous paroissez tout  
 » pénétré d'amour & de reconnoissance pour luy. Tous nos freres  
 » l'ont lue aussi bien que moy, & ne se lassent point de la lire. Car  
 » ceux qui l'ont déjà lue, me l'enlevent encore, parcequ'elle les  
 » enleve toutes les fois qu'ils la lisent. Aussi repand-elle la bonne  
 » odeur de J. C. avec une abondance & une suavité qui ne se peut  
 » dire. Plus elle nous decouvre ce que vous estes, plus elle nous  
 » donne le desir de vous aller trouver. Car elle vous fait desirer en  
 » mesme temps qu'elle vous fait connoistre, & nous fait porter  
 » vostre absence avec d'autant plus de peine, qu'elle vous rend plus  
 » present aux yeux de nostre esprit. Elle vous fait aimer de tout le  
 » monde, & fait que tout le monde desire estre aimé de vous. On ne  
 » se lasse point de louer & de benir Dieu, dont la grace vous a fait  
 » ce que vous estes. Que cette lettre pleine d'une foy non feinte,  
 » d'une esperance solide, & d'une charité tres pure, exprime bien  
 » cette soif ardente dont vostre ame brule & se consume dans le  
 » desir qui la fait soupirer après la maison du Seigneur? Quelles  
 » flammes du saint amour, quels tresors de charité ne fait-elle point  
 » decouvrir dans vostre cœur? Combien est-elle pleine de recon-  
 » noissance envers Dieu, & combien capable d'en obtenir de nou-  
 » velles graces? On ne sçait ce qui y paroist le plus de la douceur  
 » ou de l'ardeur, de l'onction ou de la lumiere. Car autant qu'elle  
 » repand de douceur dans l'ame, autant y jette-t-elle de feu: Autant  
 » qu'elle y fait tomber de rosée, autant y fait-elle luire de clarté &  
 » de serenité.



## ARTICLE XVII.

*Il sent le poids de la concupiscence ; invoque Dieu , & se meprise luy mesme.*

Aug. ep. 10. p. 187.  
1. b. c.

Paul. ep. 2. p. 25.

**S**AINT Augustin remarque qu'on voyoit dans tous les écrits de S. Paulin , ces gemissemens de pieté par lesquels il conjuroit Dieu de ne le point abandonner dans les tentations. Car plus il travailloit à purifier son cœur dans le repos & le degagement de tous les soins de la terre , plus il decouvroit la force des tentations que nostre propre foiblesse nous cause , & le besoin que nous avons de recourir sans cesse à Dieu. Je croy, dit-il à Saint Sulpice, que vous sçavez déjà par experience, combien est penible le combat continuel que nous livre tous les jours nostre ennemi, & combien il nous dresse d'embusches ; combien les vices sont puissans contre nous, & combien nostre vertu est foible pour leur resister ; combien nous avons de penchant au mal , & combien nous sommes lasches & paresseux à nous elever vers Dieu. Je sens presentement en moy le combat des deux loix opposées, que jen'y appercevois pas auparavant. Je sens la violence de cette loy contraire qui veut me reduire sous l'esclavage & sous la loy du peché. Je reconnois mon malheur dans la peine que souffroit le bienheureux A postre, & le deplorable état où je suis dans le sentiment de cette vive douleur qui le faisoit crier. Malheureux que je suis ! qui me delivrera de ce corps de mort ? Mais le mesme A postre me console, & me fortifie, en m'enseignant le moyen de sortir de ce combat avec avantage, pourvu neanmoins que je trouve en moy la volonte de faire le bien. C'est la grace de Dieu par J. C. N. S. qu'il faut prier de subjuguier nos ennemis, de dissiper nos tenebres, & de détruire en nous tout ce qui n'est pas de luy, pour y elever son ouvrage.

p. 33. 34.

Comme, ajoute-t-il, lorsque l'on creuse la terre pour faire les fondemens d'un edifice, on trouve souvent ou des touchies d'arbres, ou des restes de ruines, souvent des animaux venimeux, & surtout des trous pleins de viperes : de mesme lorsque nous purifions nostre cœur de la possession & du soin des choses temporelles, & que nous venons à le voir à nu & degagé de toutes les choses qui nous repandoient audehors, nous y decouvrons comme des souches de vices profondément enracinez, & des retraites secretes des ennemis de nostre salut. Alors nous commençons à connoistre nostre maison interieure, & à y appercevoir une multitude innombrables de serpens. Nous commençons à recon-



noître l'abyfme de nos miferes , & à voir combien nous fommes encore eloignez de Dieu, & que nous pouvons passer pour morts en comparaifon des vivans. Si vous y faites bien reflexion, vous tremblerez & vous gemirez pour moy.

'Saint Sulpice l'ayant une fois prié de luy envoyer fon portrait, il se défend de cette marque d'estime en s'humiliant, & en representant pour cela la difformité qu'il trouvoit encore dans fon homme interieur ; & pour l'exprimer, il se sert de ces paroles que S. Augustin a raportées contre les Pelagiens. Pauvre & malheureux que je fuis, que les defauts de l'homme terrestre rendent tout difforme, & qui par mes sentimens charnels & mes actions terrestres, reffemble beaucoup plus au premier Adam qu'au fecond, comment oferai-je vous faire mon portrait, convaincu que je fuis d'avoir défiguré en moy l'image de l'homme celefte par la corruption de l'homme terrestre? De quelque costé que je me tourne j'y trouve ma honte. Je rougis de me peindre tel que je fuis, & je n'ose me peindre autre que je ne fuis pas. Je hay ce que je fuis, & je ne fuis pas ce que je voudrois estre. Mais que me servira, malheureux que je fuis ! que me servira de haïr le peché & d'aimer la vertu, si je fais ce que je hay, & si ma lascheté m'empesche de faire ce que j'aime ? Je fuis déchiré par une guerre intestine : l'esprit combat contre la chair, & la chair contre l'esprit : la loy de la chair attaque la loy de l'esprit par la loy du peché. Malheureux que je fuis ! encore une fois, à qui l'arbre de la Croix n'a pas encore fait perdre le gouft envenimé de l'arbre funeste. Je sens encore l'effet de ce poifon que j'ay reçu de mes peres, & dont Adam par fa prevarication a infecté toute la fuite de ses descendants. On ne peut rien dire de plus beau sur le peché originel, ni reconnoître plus clairement & plus fortement la corruption de toute la nature depuis Adam.

'Le Saint continue encore enfuite à parler de la misere de l'homme, à gemir de ce qu'il n'avoit pas encore obtenu la redemption qu'il attendoit de son corps, & à reconnoître qu'il n'estoit encore fauvé qu'en esperance, & non en effet. [La fuite de cette humble reconnoiffance, est] de demander à Dieu le secours neceffaire pour s'avancer & pour bien vivre : Et c'est ce que le Saint fait dans le reste de cette lettre, d'une maniere capable de toucher tous les cœurs [qui ne font pas encore tout à fait fans sentiment.]

'Dans une autre lettre il dit, Qui nous mettra un jour à couvert de la colere de Dieu ? Qui nous delivrera de nous mesmes ?

ep. 8. p. 105-109.

p. 106 | Aug. ep.  
106. p. 187. 1. a. b.

Aug. p. 187. 1. a.

1 | Paul. ep. 3. p.  
108. 109.

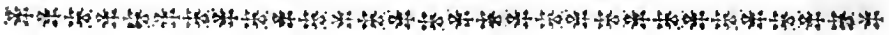
Paul. ep. 17. p. 182.

afin que purifiez de la corruption de nos sens, nous consumions par la foy tout ce qui sert de matiere au feu de la colere de Dieu. Car nous sentons en nous mesmes la cause d'une damnation eternele, & que la racine des épines & des ronces est toute vivante dans nostre cœur.

ep. 2. p. 15.

ep. 15. p. 172.

[Cette humilité qui est repandue dans tous ses ouvrages,] luy fait dire qu'ils s'étonne comment ses amis ont assez de charité pour ne se point lasser de ses entretiens & de ses écrits. Il mande à Saint Delphin qui l'avoit battizé, qu'il craint fort qu'il ne se soit trompé dans l'esperance qu'il a de luy, a cause du peu de soin qu'il a eu de profiter de ses instructions, de son exemple, & des sacremens qu'il en avoit receus ; qu'ainsi tout ce qui luy reste, c'est de faire pour luy la priere que le jardinier fait pour le figuier sterile.



## ARTICLE XVIII.

*Son extreme humilité.*

**L** faut donner encore de nouvelles preuves de l'humilité de S. Paulin, & nous n'en saurions donner trop, puisqu'on peut dire que c'estoit le fondement & la base de toutes ses autres vertus. Car si son cœur n'eust esté aussi rabaisé devant Dieu que ses actions estoient grandes devant les hommes, l'eclat mesme de sa vertu l'eust ebloui, & luy eust fait perdre le bonheur que J. C. promet aux pauvres, mais aux pauvres d'esprit & de cœur, c'est à dire aux humbles, qui voient & qui sentent que n'ayant rien d'eux mesmes, ils sont dans un besoin continuel de recevoir sans cesse de Dieu la vie de l'ame aussi bien que celle du corps.]

ep. 14. p. 169. 170.

'Aprés donc que ce Saint a relevé le bonheur de S. Sulpice, dont la pieté s'estoit repandue sur sa famille & ses serviteurs. J'avoue, dit-il, que j'ay deploré mon malheur, de ce que mes iniquitez trop enormes m'ont rendu indigne d'avoir de semblables enfans. Mais je me suis en quelque sorte consolé, dans la pensée que vostre bonheur est un bien qui me touche de pres. Et afin que mon iniquité ne m'eloigne pas tant de vous, employez toute cette sainte jeunesse avec laquelle vous appeaisez jour & nuit la colere de Dieu, & faites leur tourner les armes de leurs prieres contre mes pechez. Qu'ils prient le Seigneur d'achever en moy ce qu'il y a commencé, afin que vostre charité, en laquelle je trouve presentement mon repos & ma gloire, m'obtienne pour l'autre vie les consolations & les joies eternelles.

ep. 21. p. 102.

'En se recommandant aux prieres de S. Amand, il dit qu'il est

mesme indigne que les Saints le nomment devant Dieu , depeur que leurs levres n'ensoient fouillées. Ecrivant à un autre Prestre: ep. 55. v. 31. 316. Comme c'est ici, dit-il , la derniere heure , & que la coignée déjà mise au pié des arbres menace d'une juste destruction le bois sec & infructueux , je vous prie de demander pour moy du temps , afin que ma mort estant differée , je reçoive , si cela se peut , par les soins de vostre charité , & par le moyen de vostre sollicitude , le suc de la fertilité : Priez Dieu que sa crainte creuse jusqu'au fond de mon cœur ; que la penitence qui m'est si necessaire engraisse les racines de toutes mes actions par le fumier de l'humilité ; que la crainte & l'inquietude m'ayant reveillé de mon sommeil , me fasse tenir prest à toute heure ; & qu'ensuite je ne tremble que dans l'absence du Seigneur , afin d'estre en sureté à son arrivée. 'Nous desirons cette arrivée , tout miserables que nous sommes, ep. 17. p. 182. dans l'esperance de ses misericordes , & comme pecheurs nous la redoutons dans la crainte de sa justice.

[Après avoir parlé dans un poeme du jugement dernier , & de la penitence de David,] il ajoute ; Que ne devrois-je point faire, car. 15. p. 528. miserable que je suis ? Quelles penitences peuvent me purifier ? Quelles satisfactions puis-je faire pour tous mes pechez ? Quelle ressource de salut puis-je encore trouver ? Mon cœur tout de roche manque de larmes. La cendre me fait horreur à manger. J'aime les delices dans le besoin que j'ay de mortifications. O qui me donnera une source capable de faire des fleuves de larmes pour pleurer ma vie passée & toutes mes actions ? Car après une vie aussi remplie de crimes qu'a esté la mienne, il faut des fleuves pour laver de si grandes plaies. Brisez , o mon Sauveur JESUS , brisez la pierre de mon cœur : Faites le fondre en ruisseaux de larmes , mais des larmes d'amour. Venez , je vous en conjure , & prenez naissance dans mes entrailles , afin qu'il rejaillisse en moy une source vive de vostre eau.

'Sulpice l'ayant une fois qualifié son seigneur dans le titre d'une ep. 1. p. 16. lettre , il ne voulut point recevoir cette qualité , ni aussi la luy donner dans sa réponse , parceque , dit-il , j'ay cru qu'il valoit mieux vous écrire avec verité. Prenez donc garde de vous dire dans la suite le serviteur d'un homme qui ne merite pas d'estre appellé vostre frere & vostre compagnon dans le service de Dieu , vous qui estes le serviteur de J. C. , & appellé à la liberté [des enfans de Dieu.] Car c'est plutost un peché de flaterie qu'une sainte action d'humilité , de rendre à quelque homme que ce soit , pour ne pas dire au plus miserable de tous les pecheurs , un honneur

qui n'est dû qu'au seul Seigneur, qu'au seul maître que nous ayons sur la terre, & qu'à Dieu seul. Il suffit de luy témoigner une charité qui vienne d'un cœur pur & d'une foy non feinte. Le surplus vient du mal. [Neanmoins il ne faisoit pas difficulté de la recevoir, & de la donner lorsqu'il traitoit avec des personnes moins familières; témoignant d'un costé à quoy se portoit son humilité genereuse & magnanime; & cedant de l'autre à la coutume ou au respect dans une chose presque indifferente.] Il donnoit luy mesme à laver à ceux qui mangeoient avec luy, voulant au moins imiter S. Martin en cette petite chose. [Mais il donne encore une plus grande preuve de son humilité dans la maniere dont il parle de quelque service qu'il avoit receu de Victor, dont la condition estoit assurément beaucoup audessous de la sienne.] 'Pour ne vous rien cacher, dit-il à S. Sulpice, des bonnes œuvres de Victor que je sçay qui font vostre joie, parceque le bien de vostre ami vous est un bien propre, je vous dirai une chose qui tourne à ma confusion. Il m'a servi, oui, il m'a servi; & malheur à moy, miserable que je suis, de ce que je l'ay souffert. Celui qui ne sert pas au peché, a servi un pecheur; & tout indigne que je suis, j'ay esté servi par un serviteur de la justice. Mais j'espère que Dieu diminuera quelque chose de la faute que j'ay faite en le souffrant, parceque je n'ay pas receu le service de ce saint frere par un esprit d'orgueil, mais que j'ay accepté son service pour en recevoir une benediction particuliere, & pour animer mon[peu de]charité. Je regardois comme une vraie benediction d'estre servi par un Saint au nom[& pour l'amour]de Dieu, & de recevoir des services de charité d'une personne qui me les rendoit dans l'esprit de liberté. C'est ainsi que j'ay receu ces effets de sa bonne volonté, & mesme pour son avantage propre, esperant qu'il seroit d'autant plus en état de prier efficacement pour moy, qu'il auroit plus acquis de merite par la pratique des œuvres de religion. Et je m'assure qu'il obtiendra par ses prieres que ce qui a augmenté ses merites, n'augmente pas le conte que j'ay à rendre à Dieu. Car je vous l'avoue, j'ay aimé la benediction de son service; & j'ay craint qu'elle ne s'eloignast de moy, si je l'avois refusée.

[Quelque eminente vertu que les autres admirassent en luy,] il ne se confioit point sur ses bonnes œuvres, & il se regardoit toujours comme un serviteur inutile. Toute son esperance n'estoit qu'en la puissance & en la misericorde du Seigneur, duquel il attendoit la lumiere pour connoistre sa voie & le secours pour y marcher. Il s'exhortoit souvent luy mesme à craindre les jugemens

Ep. 3. p. 41.

p. 40. 64.

Ep. 10. p. 110.

mens de Dieu , mesme dans ses bonnes œuvres. Peutestre , disoit-il , qu'en reconnoissant humblement nos defauts & nos imperfections , cette humilité nous fera trouver misericorde devant le Seigneur , auprès de qui, lasches comme nous sommes , nous ne pourrons rien esperer de nostre fidelité & de nostre ardeur à son service.



ARTICLE XIX.

*Il se croit indigne d'expliquer la sainte Ecriture.*

[UN des effets de son humilité estoit de n'oser entreprendre de parler des choses relevées, ni d'expliquer l'Ecriture sainte.] 'Le Prestre Didier l'ayant prié de luy expliquer les benedictions que Jacob donna à ses enfans , il luy répond en ces termes : Vous cherchez des eaux douces & en abondance dans un petit ruisseau desséché & plein d'amertume. C'est à vous mesme que je voudrois m'adresser pour avoir l'explication du sujet que vous me proposez. Pour moy je vous avoue que je n'ose pas seulement toucher du bout du doigt le poids de ces grands mysteres. Car j'ay lu que la sagesse n'entrera pas dans une ame pecheresse: C'est pourquoy convaincu de ma propre corruption, jen'ay garde de m'imaginer que Dieu voulust bien se communiquer à moy [pour m'éclaircir de si grandes choses.] Un cœur rempli de tenebres comme le mien n'est pas capable de recevoir la lumiere de l'intelligence. Mais vous, mon saint frere , qui estes un vase tres pur & digne de Dieu , s'il vous a donné l'intelligence de cette benediction , instruisez moy s'il vous plaist des myteres du royaume [de Dieu.] Il pria depuis Rufin de luy expliquer le mesme endroit : Je vous serai , luy dit-il, redevable des grands remerciemens & des louanges que je recevrai , si au lieu des vaines idées de mon esprit , vostre lumiere me fournit des choses dignes de Dieu, pour répondre à ceux qui par une trop bonne opinion de moy, ont bien voulu me consulter là dessus.

ep. 35. p. 313.

ep. 48. p. 412.

car. 24. p. 607.

'S'estant un peu élevé dans un poeme en parlant de la mort de J. C, il se reprend aussitost comme d'une temerité. Il s'excuse sur S. Nicetas, dont la presence luy avoit, dit-il, inspiré cette ardeur extraordinaire ; & il ajoute qu'il veut reprimer ces efforts presomptueux ; qu'il n'entreprendra plus de parler de choses qui sont si fort audeffus de sa petiteffe ; qu'il revient sur la terre qu'il avoit comme quittée , & qu'il ne parlera plus que de choses communes.

*malignam.*

*prudential.  
aptum.*

*divini.*

p. 44. p. 392.

'Il écrit à S. Augustin qu'il ne veut rien ajouter à l'éloge que ce Saint avoit fait de Melanie l'ayeule. Comme, luy dit-il, la bouche impure d'un pecheur aussi éloigné que je le suis des merites & de la sainteté de cette ame si pleine de foy & de religion, n'estoit pas capable d'en bien parler, Dieu y a pourvu, & luy a fait trouver en vous un digne panegyriste de sa vertu, qui ne pouvoit estre louée comme elle le merite que par l'homme de J. C. le docteur du peuple de Dieu dans l'Eglise de la verité, qui ayant une sainteté non moins eminente, estoit plus capable de penetrer tout ce que la puissance du Tres-Haut avoit fait dans cette grande ame, & de rendre à sa vertu & à sa pieté les louanges qui leur sont dues.

F. 392.

F. 393.

[Comme le peu d'estime qu'il faisoit de luy mesme, n'empeschoit pas que les autres n'eussent beaucoup de respect pour ses lumieres.] Saint Augustin mesme le consulta une fois, & le pria de luy mander quelle seroit l'action des Saints après la resurrection. 'C'est à moy, luy répond-il sur cela, à vous consulter comme mon maistre & mon medecin spirituel, sur l'état present de ma vie, afin que vous m'appreniez à faire la volonté de Dieu, à marcher sur vos pas après J. C. & à mourir de cette mort evangelique, qui par un détachement volontaire des choses corporelles, nous en fait prevenir la separation, & nous retire non de corps, mais de cœur, de la vie de ce monde, qui n'est qu'un tissu de tentations, ou plutost qu'une tentation perpetuelle, comme vous m'avez dit autrefois. Plaise donc à Dieu de regler si bien mes voies sur les vostres, que depouillé à vostre exemple de mes anciennes attaches, & degagé de mes liens, je puisse courir avec joie & avec liberté dans la voie qui mene à cette mort, qui vous a fait mourir au monde, pour ne plus vivre que pour Dieu, & pour J. C. qui vit en vous, & dont vostre corps, vostre cœur, & vostre bouche expriment si bien la mort & la vie. Car vostre cœur ne gouste plus rien de terrestre, & vostre bouche ne parle point des ouvrages des hommes; mais la parole de J. C. habite avec plenitude dans vostre cœur; & l'esprit de verité est repandu dans vostre bouche, d'où il fait couler sur la ville de Dieu un fleuve d'eaux salutaires qui la remplissent de delices. Or quelle vertu nous peut faire mourir de cette mort, sinon la charité qui est forte comme la mort? Car l'effet de la charité est d'aneantir pour nous toutes les choses de la terre. Elle produit en nous l'effet de la mort par l'amour de J. C. Nous ne saurions nous tourner vers luy, qu'en nous detournant des choses de ce monde. Pour estre vivans en J. C. il faut que nous soyons tellement morts à tout ce qui est du

siècle, que la vue & l'usage ne nous y fasse jamais revivre. Nostre partage [ici bas] est la mort de J. C, & nous n'aurons point de part dans la gloire à sa résurrection, si par la mortification de nos corps & de nos sens nous n'exprimons pas la mort qu'il a endurée sur la Croix, & si nous ne vivons, non selon nostre volonté, mais selon la sienne, qui n'est autre que nostre sanctification. S. Augustin approuva extrêmement cette réponse.

Aug. ep. 257. p.  
435. d. 346. l. b.

Répondant à Alerthe qui luy avoit demandé ce semble quelque écrit: La riche opinion, dit-il, que vous avez de ma pauvreté, a fait voir la sainte confiance de vostre charité tres pure dans ce que vous avez cru pouvoir exiger de moy. Je croy néanmoins que c'est le bruit de l'ouvrage de Dieu [dans mon renoncement au monde,] qui vous a fait juger que j'avois un esprit & un don de parole proportionné à la grace que Dieu m'a faite lorsqu'il m'a inspiré de travailler à mon salut. Mais vostre esperance trompée par la fausse opinion que vous aviez de moy, a aussi trompé le saint desir que la grandeur de vostre foy vous avoit fait concevoir. Car où trouverois-je autant d'eau qu'il en faut pour desalterer vostre soif? Où trouverois-je un vaisseau digne de vous y faire boire? Où trouverois-je autant de pains que vous en demandez? Mais vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous mesme, de la peine que vous aurez d'avoir faim longtemps, vous qui desirant au milieu de la profonde nuit de ce siècle la nourriture evangelique de la lumiere & de la vie, vous amusez à fraper à la porte d'un ami pauvre, & qui ne fait que dormir: vous qui soupirant après les fleuves d'eau vive, vous arrestez à fouiller une petite veine desséchée, & qui tachez de faire sortir de la liqueur d'une roche. Car ou mon ignorance me rend un fond aride, ou ma corruption fera qu'il n'en pourra rien sortir que d'amer. Plaise à Dieu que la continuation de vos prieres & de vos lettres fasse croistre en moy ces eaux, & les rende douces par le bois de vostre foy, & la douceur de vos discours.

Paul. ep. 33. p.  
2 6.

Voici comme il parle à S. Sulpice de deux ouvrages qu'il avoit faits, dont l'un estoit le panegyrique de Theodose [admiré par S. Jerome.] Pour vous obeir en quelque chose, dit-il, je vous envoie des écrits que je crains qui ne soient des preuves de mon incapacité & de mon imprudence, ou au moins des productions d'une sagesse toute humaine, plutost que des effusions d'une lumiere reçue de Dieu. Je vous les envoie cependant, c'est à dire que je fais confiance de mes bagatelles à un homme que j'aime comme mon cœur, non afin que mes tenebres obscurcissent vos lumieres,

ep. 9. p. 116.

mais afin que vos lumieres dissipent mes tenebres. Par mes bagatelles, j'entends mes paroles & mes pensées particulieres : car pour la matiere elle est sainte, & digne d'estre traitée avec vostre esprit & vostre eloquence. Et si elle n'est revêtue de mes paroles que comme d'un habit noir & obscur, elle ne laisse pas de conserver sous un voile si pauvre & si meprisable, sa beauté interieure, & l'eclat d'une lumiere divine.



## ARTICLE XX.

*Sa devotion pour S. Felix & les autres Saints : Il va tous les ans à Rome.*

ON peut juger de la reconnoissance que S. Paulin avoit des graces de Dieu, par ce qu'il témoigne partout pour Saint Felix qu'il croyoit en avoir esté le canal. Il dit que le jour de sa feste estoit un jour de joie pour tout le monde, mais particulièrement pour luy que J. C. avoit rendu le domestique de ce Saint. Ce n'est pas, dit-il, en s'adressant à ce Saint, que vous meritassiez d'avoir des serviteurs si meprisables, vous qui avez l'honneur d'accompagner Dieu dans ses triomphes & dans sa gloire eternelle. Mais ce Pere de misericorde voyant combien nous estions pauvres de la justice & indignes du salut, a choisi ce moyen pour nous enrichir. Il a voulu qu'après avoir esté malheureusement riches en crimes, par un heureux changement de nos richesses, au lieu de tous nos biens, de toutes nos attaches, de tous nos titres de grandeur, & de tous nos honneurs, toutes choses entierement vaines, nous eussions Felix pour heritage, pour patrie, & pour maison. Oui vous estes nostre pere, nostre patrie, nostre maison, & nostre possession. Nous avons transporté nostre berceau & nostre nid dans vostre sein, où la douce chaleur que nous y trouvons nous fait croistre & changer de forme. Nous y quittons nostre extraction terrestre; & la semence de la parole de Dieu nous faisant venir des ailes, nous nous transformons en oiseaux. Nous reconnoissons par vostre secours que le joug de J. C. est leger. Quelque miserables & quelque indignes que nous soyons, vous nous rendez J. C. doux & favorable. Le jour de vostre feste nous doit donc estre bien solennel, puisque c'est vous qui aneantissez nos maux, & qui nous faites mourir au monde pour renaître en J. C. & posseder en luy les biens eternels.

Il dit qu'il ne doute point que ce Saint ne l'aime, au moins comme un petit chien est aimé de son maistre, puisque par la grace



de Dieu ce Martyr est sa vie, sa maison, ses richesses, son credit, sa gloire. [Comme son logement estoit tout auprès de l'église de ce Saint,] il l'appelle souvent le maistre de sa maison. <sup>a</sup> Il appelle de mesme sa maison & son jardin, la maison & le jardin de Saint Felix. <sup>b</sup> Il avoit accoutumé luy & ceux de sa maison de jeûner la veille de la feste de ce Saint; & après qu'on avoit participé le soir aux saints Mysteres, & que l'assemblée du peuple estoit finie, il s'en revenoit chez luy, prenoit le repas & la nourriture dont il avoit besoin, & après cela, passoit la nuit ou toute ou en partie à se rejouir en Dieu en chantant des hymnes & des pseumes.

ep. 1. 9. 12. 28. p. 11.  
116. 149. 247. Car.  
22. p. 572.  
a ep. 1. p. 11. 12.  
b Car. 12. p. 578.

Il rendoit à ce Saint tous les jours de l'année tout le service de corps & d'esprit dont il estoit capable. Mais le jour de sa feste il y ajoutoit un poeme à sa louange, ce qu'il appelle le tribut qu'il luy payoit avec joie pour marque de sa servitude volontaire, l'hostie de louange qu'il immoloit à J. C. & les vœux qu'il avoit accoutumé de rendre au Tres-Haut. [Nous avons encore aujourd'hui quinze de ces poemes qu'il a faits à la feste de S. Felix, c'est de là que nous apprenons presque tout ce que nous savons des actions & des vertus de cet illustre Confesseur: De sorte que si S. Paulin regardoit S. Felix comme sa gloire, on peut dire reciproquement qu'il a esté la gloire de Saint Felix. Nous verrons dans la suite comment il embellit & augmenta son eglise.

ep. 9. p. 116.

Mais quelque devotion qu'il eust pour S. Felix, & quoiqu'il se fust consacré avec tant de joie à servir Dieu toute sa vie à son tombeau, il écrivoit à S. Augustin que la douceur qu'il trouvoit en ce lieu, ne l'empescheroit pas de rompre la resolution qu'il avoit faite d'y demeurer toujours, si Dieu en disposoit autrement, estant resolu de preferer toujours la volonté divine à la sienne. Il écrit de mesme à Sulpice, que la boue de la terre ne le tenoit point attaché au petit jardin qui luy restoit [seul de toutes ses grandes possessions.

Aug. ep. 65. p. 121.  
2. b.

Paul. ep. 7. p. 97.

Comme la veneration qu'il avoit pour Saint Felix venoit de l'Esprit de Dieu qui a fait également tous les Saints, & non d'un amour propre qui fait les devotions pueriles, superstitieuses, capricieuses, & mesme quelquefois schismatiques, il ne l'honoroit pas tellement qu'il n'eust aussi beaucoup de respect pour les autres Saints, comme on le peut voir dans ses poemes. Mais il en témoigne un tout particulier pour S. Martin, & pour S. Clair son disciple. Il alloit tous les ans à Rome [le 29 de juin] à la feste des Apostres [S. Pierre & S. Paul,] <sup>c</sup> afin d'y honorer & ces Apostres, & tant de Martyrs [qui y reposent,] <sup>d</sup> & pour presenter ses vœux

ep. 16. 35. 44. v.  
175. 176. 312. 320. 321.  
Aug. ep. 2. o. p.  
346. 1. d.  
c Paul. v. 100.  
d ep. 13. p. 164.

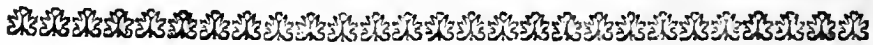
cp. 44. p. 390.

cp. 13. p. 164.

cp. 44. p. 390.

cp. 16. p. 175.

[à Dieu] dans leurs memoires, [c'est à dire dans les eglises où ils estoient enterrez.] Il estoit accablé de monde, lorsqu'il venoit ainsi à Rome. Il employoit la matinée à visiter les eglises des Apostres & des Martyrs : & quand il estoit chez luy, il estoit occupé à recevoir les visites qu'une infinité de personnes luy rendoient par pieté & par amitié ; de sorte qu'il n'avoit un peu de repos que quand la nuit avoit fait retirer cette foule, & en dix jours qu'il y estoit quelquefois, il ne pouvoit trouver le temps d'écrire une lettre, ni de lire quelque chose de suite. [Il commença cette coutume des le temps de Sirice,] puisque des la premiere fois qu'il y fut sous Anastase [en 399,] il dit que ce voyage luy estoit ordinaire. [C'est ce qui nous a fait dire que Sirice quitta bientoit cette jalousie qu'il avoit d'abord contre luy.]

selemi cor-  
f. tudine.

## ARTICLE XXI.

*Il s'unit avec S. Augustin & les autres Saints de l'Afrique, & avec Saint Jerome.*

Paul. cp. 45. p.  
397.

p. 398.

p. 399.

cp. 42. p. 372. 373.

cp. 45. p. 397. 398.  
a cp. 5. p. 32.

cp. 45. p. 398.

p. 393-401.

p. 401.

[IL y avoit assurément fort peu de temps que Saint Paulin estoit retiré à Nole,] lorsque S. Alype ayant sceu qu'un de ses gents nommé Julien s'en retournoit de Carthage trouver le Saint, luy écrivit par cette occasion pour lier amitié avec luy, & luy envoya le livre de S. Augustin sur la veritable religion, avec quatre autres ouvrages du mesme Saint contre les heresies des Manichéens. Il le prioit en mesme temps de luy envoyer la chronique d'Eusebe qu'il trouveroit à Rome chez Saint Domnion. Ainsi il savoit déjà que le Saint estoit non en Espagne, ni dans les Gaules, mais à Nole ou à Rome mesme. Saint Aurele de Carthage luy écrivit en mesme temps, & luy parla aussi de S. Augustin.

V. S. Auguf-  
tin § 80.

S. Paulin reccut ces lettres avec une extreme joie, & il regarda cette affection que des amis de Dieu avoient pour luy dans un autre monde, comme une benediction que J. C. luy donnoit au lieu de ses biens, de son pays, & de ses parens qu'il avoit abandonnez pour son amour. Mais il conceut des lors une estime & une veneration toute particuliere pour S. Augustin. Il envoya querir à Rome la chronique d'Eusebe, ce qui fit qu'il ne put pas répondre sitost, & il l'adressa à Aurele pour la faire tenir à Alype, à qui il écrivit en mesme temps une lettre que nous avons encore, où il le prie de luy mander toute l'histoire de sa vie.

V. S. Auguf-  
tin § 80.

Il luy envoya aussi un pain, qu'il le prie de recevoir comme une

Eulogie[ & une benediction;] ce qui estoit uné coutume assez ordinaire à Saint Paulin. S. Augustin, [à qui on ne voit pas que cela fust ordinaire,] en usa néanmoins à son égard ; & il dit que ce pain deviendroit une benediction plus abondante par l'affection avec laquelle il le recevoit : [de sorte qu'il peut sembler que ces pains que l'on envoyoit estoient benis, & le mot d'Eulogie le marque aussi.] Saint Paulin qui en envoya une fois cinq à Romanien, luy parle en ces termes. Pour ne pas manquer aux devoirs de l'union & de l'amitié fraternelle, nous vous envoyons cinq pains de munition de la milice de JESUS CHRIST, sous les étendars duquel nous combatons suivant les loix de la temperance & de la sobriété. Ils sont pour vous & pour Licent que nous n'avons pas pu exclure de cette benediction, luy que nous desirons nous voir uni dans une entiere participation des mesmes graces. [On peut donc juger que ces pains ne s'envoyoient pas indifferemment à tout le monde, mais seulement pour l'ordinaire aux fideles. Je dis pour l'ordinaire: Car il paroist que Licent n'estoit point baptezé.]

n p. 828.

Aug. ep. 34. p. 50.  
1. c.

ep. 36. p. 51. r. d.

Pour revenir à la lettre de S. Paulin, il dit que le pain qu'il envoyoit à S. Alype, marquoit non seulement leur union, mais encore le mystere de la Trinité, parcequ'il estoit peutestre divisé en trois. Il qualifie Eusebe de Cesarée un venerable Evesque; [ce qui verifie] ce qu'il avoue luy mesme, qu'il n'estoit point instruit dans l'histoire. Il n'emprunta sa chronique chez S. Domnion que parcequ'il ne l'avoit pas. L'estime qu'il avoit conceue pour Saint Augustin, fit qu'il luy écrivit en mesme temps son epistre 41 [que S. Augustin releve si fort.] Il le fit pour lier entierement l'amitié qu'il ne doutoit pas que le S. Esprit n'eust formée entr'eux par le moyen de S. Alype, & luy demander tous ses ouvrages.

Paul. ep. 45. p. 401.

n. p. 831.

p. 399.

ep. 9. p. 115.

ep. 45. p. 399.

ep. 41. p. 367. 371.

V. S. Augustin § 80.

&amp;c.

Il envoya ces lettres par un de ses gents qui avoit charge d'aller saluer S. Augustin & d'autres amis de Dieu. Il les écrivit avant l'hiver; [ & l'histoire de S. Augustin ne nous permet pas de croire que ç'ait esté ni plustost ni plustard qu'en 394.]

ep. 42. p. 372.

NOTE 9.

Comme il envoya cette année visiter les Saints qui estoient en Afrique, [ce fut peutestre dans le mesme temps & dans le mesme dessein] qu'il envoya en Palestine un nommé Ambroise, qui porta de sa part à S. Jerome quelques petits presens & des lettres, où il rémoignoit desirer de penetrer par les instructions de ce Saint dans les mysteres de l'Écriture. S. Jerome receut avec beaucoup de joie ces lettres du Saint, où des le commencement de leur amitié, (ce qui semble marquer qu'ils ne s'estoient point encore écrit,) il trouvoit déjà des marques d'une affection aussi ferme & aussi

p. 372.

Hier. ep. 103. p. 5.

a.

a b.

a.

p. 9. a.  
p. 9. b.

solide, que si elle eust esté commencée & entretenue depuis long-temps. Il y reconnut aussi la sagesse du Saint, & y admira l'élegance de son style. Il rencontra mesme heureusement auprès de luy un Eusebe, (peutestre celui de Cremone,) qui connoissant S. Paulin d'ailleurs, & l'aimant beaucoup, le luy rendit encore plus considerable, & luy apprit comment il meprisoit le siecle, quel estoit son amour pour J. C, combien il estoit sincere & constant dans son amitié, bon, civil, honneste envers tout le monde.

*honestior  
morum.*

p. 7. b.

S. Jerome luy écrivit donc sur cela sa lettre 103<sup>e</sup>, où il loue le soin & l'ardeur qu'il avoit pour s'instruire. Il luy dit qu'en effet on ne peut pas entrer dans l'intelligence des saintes Écritures, sans avoir quelqu'un qui nous conduise dans ce chemin. Que pour luy, il ne se croit point capable de luy servir de guide & de maistre; mais que s'il le veut prendre pour compagnon dans cette étude si utile, il s'y offre de tout son cœur, & luy promet de chercher avec luy, de demander, & de fraper à la porte. Il l'exhorte ensuite à se haster de se défaire de son bien, & de l'abandonner, plutost que d'estre trop longtemps à le vendre, qu'ayant à se mettre en mer, il vaut mieux tout d'un coup couper le cable, que de perdre le temps à le denouer; qu'il doit songer uniquement à se donner luy mesme à Dieu; que J. C. n'a pas besoin de son bien pour nourrir les pauvres, & qu'il doit se confier en luy, [& non en quelque argent qu'il pourroit avoir réservé. Cette exhortation si sainte marque que S. Jerome apprehendoit que Saint Paulin en conservant encore quelque partie de son bien pour la distribuer avec plus de sagesse, ni rattachast peu à peu son cœur. Aussi dans toute sa lettre il ne loue point encore une action si eclatante, voulant voir quelle en pourroit estre la suite. Mais depuis ayant sans doute esté informé de la plenitude de cœur avec laquelle il donnoit à Dieu & son bien & sa personne,] non seulement il le releva par des eloges magnifiques, mais il luy donna mesme des avis plus propres à temperer son zele dans la distribution de son bien par une sage discretion, qu'à l'échauffer & à l'exciter davantage.

ep. 13, p. 102. c.  
p. 104. c.

Bar. 294. 896.  
Paul vit. p. 734.

Baronius a cru que la lettre 103 de S. Jerome, parloit à quelque antre Paulin plutost qu'à celui de Nole. Mais ceux qui ont examiné ce point depuis luy, ont cru que les raisons sur lesquelles il appuie son sentiment, devoient ceder à celles qui le combattent.

V. S. Jerome  
mc 572.





## ARTICLE XXII.

*Il fait le panegyrique de Theodose ; écrit à Sancte & à Amand.*

**C**E fut en ce temps-ci que S. Paulin composa le panegyrique de Theodose, s'il faut s'arrester aux termes de Gennade,] qui dit qu'il l'adressa à ce Prince mesme, [puisqu'il mourut des le 17 de janvier 395.] Il le fit sur les victoires que Theodose avoit remportées sur les tyrans, [c'est à dire sur Maxime & sur Eugene, dont le dernier ne fut vaincu qu'au mois de septembre, 394.] Il accorda cet ouvrage aux instances d'Endeleque son ami qui estoit Chrétien. On croit que c'est ce Sanctus Severus Endelechius dont nous avons encore quelques vers. Saint Paulin accepta d'autant plus volontiers ce travail auquel son ami l'engageoit, qu'il avoit à louer en la personne de Theodose, non tant un Empereur qu'un serviteur de J. C, non un souverain qui exerçoit sa puissance en dominant avec orgueil, mais un Roy qui ne l'exerçoit qu'en obeïssant à Dieu avec humilité, comme à son seigneur & à son maistre, un prince qui estoit moins audeffus des autres par son autorité royale, que par sa foy vive & ardente. Il y faisoit voir aussi que ses victoires estoient plustost l'effet de sa foy & de ses prieres que de ses armes. Il y monroit encore la justice & l'utilité de ses loix. Heureux Theodose, s'écrie S. Jerome, d'avoir pour apologiste un tel orateur de J. C, qui relève si dignement l'éclat de sa pourpre! [Nous avons déjà raporté le reste de l'eloge magnifique qu'il fait de cette piece celebre.] Mais il nous la represente plustost comme une apologie que comme un panegyrique.

S. Paulin ne le publia pas. Neanmoins il en envoya des copies, non seulement à Endeleque, mais encore à quelques autres de ses amis, comme à S. Sulpice & à S. Jerome, en y mettant à la teste la lettre par laquelle Endeleque le luy avoit demandé, & qui en faisoit le sujet. S. Augustin l'avoit aussi vu sans doute. Mais si c'est l'écrit contre les Gentils qu'il luy demande en 396, supposant mesme qu'il y pouvoit travailler encore, [il ne le fit pas du vivant de Theodose, & ne le luy adressa pas comme veut Gennade. Saint Augustin marque ce semble ce panegyrique,] lorsqu'il dit que des Empereurs en mettant toute leur confiance en J. C, avoient remporté de tres glorieuses victoires sur leurs ennemis, qui esperoient tout du culte qu'ils rendoient aux demons ; les premiers ayant esté assurez de leur victoire par les predictions des Saints, & les

autres trompez par les fausses promesses des demons, comme quelques personnes l'ont déjà remarqué dans leurs écrits. [On voit bien qu'il fait allusion à la défaite d'Eugene & d'Arbogaste.] 'Cassiodore parle aussi du livre que Saint Paulin avoit écrit sur Theodose; [mais il ne paroist pas qu'il l'ait connu autrement que par ce qu'en dit S. Jerome.

Cassiod. in f. c. 21. p.  
242.

"Il y a bien de l'apparence que Sancte Endelege dont nous venons de parler, est différent de Sancte à qui le Saint écrit son epistre 26, quoiqu'ils fussent tous deux poetes & ses amis. 'Nous ne savons donc point qui estoit ce second Sancte, sinon que le Saint parlant du temps qu'il avoit passé dans la corruption du monde, semble parler conjointement de Sancte & de luy. 'Ils s'estoient aimez longtems d'une amitié toute humaine, & qui n'estoit point du cœur, parcequ'elle n'estoit point fondée sur J. C. Il paroist qu'ils s'écrivoient alors plusieurs lettres; mais toutes ces lettres ne remplissoient point l'ame du Saint de cette onction [ & de cette paix que la charité porte avec elle. ] Il ne cessa point d'aimer Sancte [ lorsqu'il abandonna le monde, auquel Sancte demuroit encore engagé; ] mais il cessa de luy écrire. 'Il luy écrivit seulement une fois, & après en avoir reçu une réponse assez courte, il crut avoir satisfait à son devoir, & rentra dans son silence ordinaire, qu'il garda assez longtems.

Paul. ep. 26. p.  
225-227.

p. 223.

p. 224.

p. 223-224.

'Enfin J. C. ayant touché le cœur de Sancte des flammes de sa charité, il prévint le Saint & luy écrivit une lettre, composée, dit S. Paulin, de paroles pleines de sainteté & de foy, \*remplies de la douceur de la parole de Dieu, & qui ne respiroient que la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte. 'Il y faisoit de grands eloges de Saint Paulin, <sup>a</sup>sur ce qu'il avoit accompli la parole de J. C. en vendant son bien. <sup>b</sup>Il joignit avec luy pour écrire au Saint un nommé Amand, [ différent sans doute de l'Evêque de Bordeaux; ] & il paroist même que Saint Paulin le connoissoit peu. Il l'appelle un bienheureux serviteur de Dieu, & luy demande ses prières. 'Ils avoient mis au dos de leur lettre une liste de quelques epistres de S. Paulin, qui se souvenoit si peu de la plupart de ces lettres, qu'il n'auroit pas sceu qu'elles eussent esté de luy, s'il ne l'eust cru sur leur témoignage. Sancte luy envoya en même temps quelques hymnes que le Saint souhaitoit d'avoir, & qui parloient, ce semble, de la parabole des dix vierges.

p. 223.

p. 224.  
a 225.  
b p. 224.

p. 226.

p. 223.

'Le Saint reçut cette lettre avec une extreme joie, & dans la réponse qu'il leur fit à l'un & à l'autre, il dit qu'il la contoit pour

NOTE 10.

&c.  
&c.

&c.

la premiere qu'il eust receue de [Sancte,] parceque c'estoit la premiere qui l'eust satisfait; mais qu'il ne vouloit pas que ce fust la derniere, pourvu seulement qu'ils s'abstinissent de luy donner des louanges qu'il ne croyoit pas meriter. Il fait ensuite une fort belle exhortation à la pieté, comme pour s'y animer luy mesme, [& sans doute aussi dans le dessein d'instruire Sancte,] à qui il s'adresse nommément en divers endroits. Il y parle de luy mesme avec son humilité ordinaire. [Cette lettre est écrite apparemment avant qu'il fust Eve sque, c'est à dire avant l'an 410. Mais ce ne fut peutestre pas beaucoup plustost.]

V. la note  
10.

~~~~~

ARTICLE XXIII.

Il tombe malade, & répond à Saint Sulpice par Vigilance.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

LE poeme que S. Paulin fit sur S. Felix, la premiere fois qu'il celebra sa feste à Nole depuis qu'il s'y fut retiré, n'est qu'une effusion de joie, & une action de graces de ce que Dieu luy avoit enfin accordé cette faveur qu'il souhaitoit depuis si longtemps. Il prie le Saint à la fin d'obtenir de Dieu qu'il puisse toujours demeurer en ce port où il estoit abordé avec tant de peine; [& il le luy obtint effectivement.

Paul. car. 17. p. 517.

p. 336.

La premiere lettre de S. Paulin paroist estre écrite en la seconde année de sa retraite à Nole, & c'est sans doute par cette raison] que le P. Chifflet la met en 395.^a Nous y apprenons que le Saint avoit esté malade, ^bapparemment au commencement de l'été. ^cIl receut cette maladie comme un chastiment que Dieu luy envoyoit pour ses pechez. Comme toute la Campanie reveroit en luy l'operation de J. C, il fut continuellement visité dans sa maladie par les moines, par les Eve sque s, par les Ecclesiastiques, & souvent mesme par les seculiers. Presque tous les Eve sque s de la Campanie le vinrent voir, & ceux mesmes qui furent retenus par quelque infirmité ou quelque autre necessité, le visiterent par les lettres & par les Ecclesiastiques qu'ils luy envoyerent. Les Eve sque s d'Afrique^d envoyerent aussi des le commencement de l'été pour le visiter; [soit sur sa maladie, soit pour répondre aux lettres qu'il leur avoit écrites l'année precedente. Ces Eve sque s pouvoient estre Aurele & quelques autres de son voisinage. Car pour Saint Augustin, Saint Paulin ne receut pas sitost sa réponse.] Il se glorifioit de ces marques d'affection que les gents de bien luy

ill. p. 162. 169.
a p. 1. p. 3.
b p. 17.
c p. 8
p. 10.

p. 11.

p. 11.

NOTE II.

rendoient: mais il ne s'en glorifioit qu'en Dieu, de la grace duquel il croyoit les recevoir. Il dit que c'estoit sa grace qui luisoit dans les tenebres, & que la clarté de son nom [qu'il avoit l'honneur de porter,] le faisoit connoître dans la solitude où il se tenoit [caché.]

Il receut une consolation particulière dans sa maladie des lettres de S. Sulpice. [Ils avoient résolu, comme nous avons vu, de s'en venir ensemble à Nole, & S. Paulin avoit exhorté S. Sulpice de le venir trouver pour cela à Barcelone, ou de le joindre en chemin.] Mais S. Sulpice tomba malade, lorsqu'il vouloit sortir pour cela; & la même chose luy arriva une seconde fois en cette année. Ainsi il fut contraint de luy faire ses excuses par une lettre, où il luy mandoit néanmoins qu'il se portoit mieux, & luy promettoit de le venir voir avec beaucoup de frères & de serviteurs de Dieu. Il y donnoit de grands éloges à la conversion & à la vertu de S. Paulin. Il luy envoya cette lettre par quelques uns de ses domestiques, joints avec luy par la pratique de la vertu. C'estoit Vigilance & un autre qui n'estoit que catecumene. Vigilance fut malade dans la Campanie même, avant que d'arriver chez S. Paulin. Le Saint ne dit rien de luy, sinon qu'il estoit baptisé. [Ainsi si c'est le même qui estant Prestre porta une lettre de S. Paulin à S. Jerome en 396, & qui devint depuis celebre par ses heresies, il y a apparence qu'il fut fait Prestre dans les Gaules au retour de ce voyage de Campanie.] Saint Paulin admira que Saint Sulpice & luy eussent esté malades en même temps, & il attribua cet événement à l'Esprit divin, sans l'ordre duquel rien ne se fait dans le monde, qui les gouvernant & les unissant tous deux interieurement, avoit aussi voulu produire les mêmes effets dans leurs corps. Ainsi cette marque même de leur union qui paroissoit dans leur maladie, luy donna de la consolation & de la joie. Mais afin que cette conformité fust plus entiere & plus agreable, comme S. Sulpice luy mandoit qu'il se portoit mieux, il commença aussi deslors à sentir quelque soulagement dans son mal; à quoy la joie de savoir la convalescence de son ami, pouvoit contribuer quelque chose, aussi bien que les prieres des Saints & de Sulpice même, [qui ne savoit pas son mal, mais qui ne pouvoit pas manquer de prier pour luy.] Il demeura néanmoins encore longtemps infirme, sans pouvoir reparer les forces de son corps epuisé [par la maladie & par ses austeritez:] & il se glorifioit comme S. Paul dans cette infirmité, esperant qu'elle augmenteroit la force de son ame; & que plus la chair seroit foible, moins elle seroit de resistance à l'esprit.

'Sa maladie l'empescha de répondre siftoft à Saint Sulpice : & p.8.
 outre cela Vigilance retomba malade d'une fievre. 'Le catecu- p.9.
 mene qui l'accompagnoit, ne fut point malade. Comme il n'estoit
 pas encore un membre de nostre corps, dit le Saint, il n'a point
 senti nos plaies. Il s'est bien porté, & n'a point eu part à nos
 langueurs, parcequ'estant encore étranger à nostre corps, il n'en
 pouvoit pas sentir les douleurs. Vigilance vouloit partir des qu'il
 commença à se mieux porter. Mais le Saint le retint malgré luy,
 en ne luy donnant point de lettres, jusqu'à ce qu'il fust assez fort
 pour ce voyage qu'il fit ce semble à pié.

progravi.

'Il luy donna donc enfin sa réponse pour Saint Sulpice, qu'il p.24
 remercie avec beaucoup d'humilité de l'affection qu'il avoit pour
 luy. 'Et Dieu, dit-il, que vous reconnoissez en moy, vous en re- p.54
 compensera d'autant plus abondamment, que je n'ay aucun
 moyen de le faire. 'Il dit ensuite que se reconnoissant indigne des p.4.
 louanges qu'il luy donne, elles ne font qu'augmenter sa peine &
 condanner sa paresse; & il tasche par l'humilité la plus ingenieuse p.4.5.6.
 à faire voir un plus grand miracle dans la conversion de Saint
 Sulpice que dans la sienne. 'Il passe de là à la promesse que Sulpice p.7.
 luy avoit faite de le venir voir, & le prie de regarder les deux
 maladies qu'il avoit eues, comme des tentations par lesquelles
 Dieu avoit voulu eprouver la fermeté de sa resolution, & non pas
 la condanner; qu'il espere que la foiblesse de son corps ne l'ar-
 restera point, parceque sa foy luy donnera de la force. Après
 avoir parlé de sa maladie il revient au desir qu'il avoit de voir son
 ami chez luy, & il luy dit que l'amour mesme de la paix, le doit
 porter à quitter son pays pour quelque temps, afin d'oster tout p.178
 pretexte à ceux qui ne cherchoient que l'occasion de parler
 contre luy; [de quoy S. Sulpice se plaint souvent.] 'C'est sur cela p.10.
 qu'il parle de la mauvaise disposition du Pape & de quelques
 Ecclesiastiques de Rome à son égard. 'Il continue encore à p.12-14.
 l'exhorter de venir; & se rejouit déjà par avance dans la joie qu'il p.11.124
 espere d'avoir en le recevant chez luy avec toute sa compagnie.
 Il luy promet de le faire jardinier de Saint Felix, mais sans luy
 donner de gages.

*confervam
in Domino.*

'Enfin après les complimens qu'il luy fait de la part de sa femme, p.14.
 qu'il appelle sa "compagne dans le service du Seigneur, & avoir fait
 les siens à Bassule bellemere de S. Sulpice, il le prie de ne le qua-
 lifier plus son seigneur, & d'excuser la longueur de sa lettre. l'en- p.15.
 fant à vous, luy dit-il, & m'occupant tout entier de vous lorsque
 je la dicte, il me semble que je vous parle comme si vous estiez pre-

p. 16.

sent malgré la distance des lieux qui nous separe, & je ne saurois penser à finir un tel entretien. Il le prie d'accepter un pain qu'il luy envoyoit avec une écuelle de bouis, & de luy faire apporter du vin qu'il croyoit avoir encore à Narbone, sans craindre mesme de faire les avances d'argent necessaires pour cela. Il le charge de cette commission par le droit que l'amitié luy donnoit sur luy, & à cause que tous ceux qui eussent dû le servir, luy manquoient. Il ne luy dit rien en particulier de l'état où il estoit à Nole: [ce qui donne lieu de croire qu'il luy en avoit écrit des l'année de devant, comme sans cela mesme il seroit toujours aisé de le presumer.]



ARTICLE XXIV.

Saint Augustin répond à Saint Paulin, qui luy écrit une seconde fois.

NOUS avons vu que S. Paulin avoit écrit à S. Augustin sur la fin del'année precedente, dans le desir de contracter amitié avec luy. S. Augustin ne refusoit cette grace à personne: mais il la pouvoit encore moins refuser à S. Paulin, qui luy donnoit de si grandes preuves de son affection, après en avoir donné de si illustres de son amour pour J. C. Aussi il ne se peut rien de plus tendre & de plus ardent que la réponse de S. Augustin. Outre ce que nous en avons raporté ci dessus,]il y témoigne un tres ardent desir de le voir: & après avoir repandu la joie de son cœur au sujet de la pieté si solide & si eclatante du Saint,]il dit qu'il ne sçait que luy donner pour reconnoistre son affection, sinon, luy dit-il, de vous assurer que je suis tout entier à vous en celui à qui vous vous estes donné tout entier. Si c'est peu de chose, c'est que je n'ay rien de plus. Vous me feriez mesme croire que ce n'est pas peu de chose, après les grandes louanges que vous m'avez données dans vostre lettre. Et ce seroit me priser vostre jugement, si je croyois vous donner peu, lorsque je me donne tout à vous. Il décrit ensuite comment son respect pour S. Paulin qui le louoit, & la connoissance qu'il croyoit avoir de ses defauts, se combattoient dans son esprit, & ne s'accordoient que parcequ'estant assuré que le Saint l'aimoit, il ne doutoit point que les louanges qu'il luy donnoit ne fussent sinceres, quoiqu'elles ne fussent pas aussi bien fondées que l'un d'eux le croyoit, [& que tous deux le souhaitoient;] par où il satisfaisoit à ce qu'il devoit, & à la verité à son égard, & à la reconnoissance à l'égard du Saint.

V. S. Augustin 3r.

Aug. ep. 32. p.

47. l.

42. a.

6 b.

6.

d[14. p. 49. 2. d.

Il luy écrivit cette lettre par Romanien son intime ami, qui

luy devoit porter tous ses écrits. 'Il luy parle avec une extreme humilité de ses ouvrages[si excellens,] & le prie de corriger ce qu'il y trouvera de mal. 'Il luy envoie aussi un poeme de Licent fils de Romanien, & le prie de travailler par ses instructions au salut du pere & du fils: 'mais de ne pas croire tout le bien que le pere luy pourra dire de luy; de crainte que le croyant meilleur qu'il n'est, il ne prie moins Dieu pour luy qu'il ne souhaite. 'Il luy envoie encore la réponse qu'il avoit faite au poeme de Licent, où il parloit du Saint d'une maniere tout à fait digne de luy. 'Il le prie à la fin que s'il n'est point retenu par les fonctions ecclesiastiques, il veuille bien venir faire un tour en Afrique, pour jouir de l'affection que luy & beaucoup d'autres y avoient pour luy. 'Il y salue Therasie.

[Romanien qui apparemment alloit en Italie pour ses procès,] 'ne rendit pas sicut à S. Paulin la lettre de S. Augustin; [& il ne fut peutestre à Nole que l'année suivante.] 'L'homme que S. Paulin avoit envoyé en Afrique l'année precedente, n'estoit point non plus encore revenu: [& S. Augustin n'avoit point esté sans doute de ceux qui l'avoient envoyé visiter au commencement de l'éc; soit qu'il n'eust pas pu estre averti de cette occasion, soit] 'parcequ'il esperoit que sa lettre luy seroit rendue encore plus promptement par Romanien, comme il le souhaitoit extremement. 'Saint Paulin n'ayant aucune nouvelle de la lettre qu'il luy avoit écrite il y avoit si longtems, 'luy en écrivit une seconde[avant que d'avoir sceu sa promotion à l'episcopat, qui se fit à la fin de l'an 395.] 'puisqu'il le qualifie son frere. ' Il luy écrivit par Romain & Agile qu'il envoyoit en Afrique pour une œuvre de charité, & qu'il dit estre d'autres luy mesmes.

V.S. Augu-
stin 81.

ARTICLE XXV.

Puissance du Saint sur les demons: S. Augustin luy mande sa promotion à l'episcopat: Il en témoigne sa joie à Romanien.

L'AN DE JESUS CHRIT 396.

'LE troisieme poeme de Saint Paulin sur Saint Felix, qu'il fit, comme nous croyons, en cette année 396, ne nous fournit rien d'historique. Il décrit seulement les grands miracles qui se faisoient en ce jour, surtout pour la delivrance des possedez, avec le concours du peuple à cette feste, & à la solennité qui s'y faisoit. 'Il n'oublie point de remarquer les festons & les couronnes de

Paul. car. 18. p.
338-340.

P. 541.

72

fleurs qu'on mettoit à la porte de l'église, & sur le tombeau du Saint, non plus que le grand nombre de cierges & de luminaires qui bruloient autour de l'autel, aussibien le jour que la nuit. Il adresse ensuite ses vœux au Saint, & luy demande qu'il puisse le servir longtemps, & enfin mourir en paix à son tombeau, estre présenté par luy à la majesté divine, & obtenir place parmi les agneaux, par le moyen de ses prieres & de ses merites.

p. 341.

vis. p. 710.

G. n. c. 48.

'On croit qu'il avoit souvent luy mesme beaucoup de part aux miracles qui se faisoient au tombeau de S. Felix. Car Gennade nous assure qu'outre la sainteté de sa vie, & son erudition, il estoit encore fort celebre par la puissance qu'il avoit sur les demons.

Aug. ep. 35. p. 51.

1. 2.

'Romanien à qui S. Augustin avoit donné l'année precedente sa premiere lettre pour Saint Paulin, le vint voir enfin lorsqu'il attendoit déjà avec inquietude le retour de ses Saints freres [Romain & Agile.] Ils arriverent après que Romanien fut parti, & luy apporterent la nouvelle que S. Augustin avoit esté élevé à l'episcopat, & des lettres tant de ce Saint que de plusieurs autres saints Evêques, qui estoient Aurele [de Carthage,] Saint Alype, Profuture [de Cirthe,] & Severe [de Mileve. De toutes ces lettres, il ne nous reste] que celle de S. Augustin, qui luy recommandoit encore Licent. C'estoit la réponse qu'il faisoit à la seconde lettre du Saint, pour lequel il témoigne encore la mesme affection que dans la premiere qu'il luy avoit écrite [l'année precedente.] Il s'y fert de quelques paroles de la lettre du Saint à laquelle il répondoit, & il le fait à dessein, parcequ'il les aimoit à cause de la verité qu'il y trouvoit, & mesme à cause qu'elles estoient de S. Paulin.

2.

c. d. 34. p. 49. 2. d.

p. 49.

p. 49. 1. b. c. 33. p.

48. 2. b.

ep. 34. p. 49. 1. c.

d.

d. 2.

'Il luy mande comment il avoit esté fait Evêque d'Hippone, & comme cette charge ne luy permettoit pas d'aller visiter le Saint à Nole, il le presse extremement & encore plus que dans sa premiere lettre, de venir luy mesme avec sa femme en Afrique. Il va jusqu'à dire qu'il croit que la plus grande action de misericorde qu'ils puissent faire, est de n'aimer pas moins à faire paroistre les dons qu'ils avoient receus de Dieu, qu'ils avoient eu d'ardeur pour les acquerir. [Il falloit qu'il fust bien persuadé de leur humilité. Mais c'est sans doute sur les mesmes principes] que S. Gregoire a dit depuis, que quand on a assez de vertu pour estre audeffus du desir des louanges, on manque à ce que l'on doit à l'edification du prochain, lorsqu'on luy cache le bien que l'on fait; & que d'oster la connoissance de ce qui est digne d'imitation, c'est oster le germe à une semence que l'on jette en

Greg. past. 1. 3. c.

36. 1. 3. p. 226. d.

terre.

terre. 'Et s'estant objecté le commandement que J. C. nous fait; f. de ne pas faire nos bonnes actions devant les hommes, il répond, que celui qui fait publiquement une bonne action où il ne recherche pas sa propre gloire, mais celle de Dieu, cache ce qu'il fait, puisqu'il ne veut avoir pour témoin que celui à qui seul il a eu dessein de plaire.

'S. Augustin recommande à S. Paulin dans sa lettre un nommé Vetustin qui s'en alloit à Nole, ou pour servir Dieu avec luy, ou pour obtenir par les prieres de S. Felix d'estre delivré de quelques miseres qui touchoient mesme les impies de compassion, & qui estoient ce semble, des punitions visibles de Dieu. 'Il luy envoie ses trois livres du libre arbitre, & un pain qui ce semble estoit beni. Il le prie de luy envoyer l'ouvrage de S. Ambroise contre les philosophes, ne doutant pas qu'il n'eust tous les écrits de ce Saint.

'Il dit encore qu'il avoit apppris de ses freres, [qui sont apparemment Agile & Romain,] que Saint Paulin écrivoit contre les payens. 'Il le prie donc de ne point faire difficulté de luy envoyer ce qu'il auroit fait. Car ce qui sort, luy dit-il, [de l'abondance] de vostre cœur, est pour nous comme un oracle de Dieu qui nous fournira, ainsi que nous nous en assurons, des réponses claires & satisfaisantes à tout ce que peut objecter la vaine eloquence des idolatres. [On pourroit croire que cet ouvrage seroit le panegyrique de Theodose. Car S. Jerome nous apprend qu'il y défendoit ce prince & y parloit de ses loix faites contre les payens, & que pour les justifier il répondoit aux objections ordinaires des idolatres contre la religion Chrétienne.] 'Mais nous croyons avec M^r Muratori, que c'est plustost un poeme contre les payens qu'il nous a donné le premier. Et tout le dessein de cet ouvrage est de faire voir le ridicule, les absurditez, & toute l'horreur du paganisme.

'Saint Paulin apprit avec une extreme joie la grace que Dieu faisoit à l'Eglise d'Afrique, de luy avoir donné S. Augustin pour Evesque; & il se hastia d'en faire part à Romanien par la lettre qu'il luy en écrivit des le lendemain qu'il eut reçu cette agreable nouvelle. 'Il luy envoya cinq pains pour luy & pour Licent son fils; à qui il écrivit en mesme temps, & apparemment dans le mesme papier, en prose & en vers, selon que S. Augustin l'en avoit prié, pour l'exhorter à quitter la vanité du siecle, & à ne songer qu'à son salut.





ARTICLE XXVI.

S. Paulin écrit à S. Jerome par Vigilance qui réussit mal : Le Saint étudie l'Ecriture avec humilité.

[I]l ne faut pas douter que S. Sulpice n'ait écrit cette année à S. Paulin, & que le Saint ne luy ait répondu. Mais je ne croy pas que nous en ayons la lettre.]'Autant que nous en pouvons juger par celle des autres années, S. Sulpice luy témoignoit qu'il ne croyoit pas pouvoir l'aller voir à Nole, & qu'il falloit se contenter de se consoler par lettres, 'ce qui n'empescha pas sans doute que S. Paulin ne le sollicitast encore de venir.

[Vigilance dont nous avons déjà parlé, doit avoir apporté la lettre de S. Sulpice à S. Paulin, si c'est le Prestre de ce nom qui fit bien du bruit en Palestine; "car nous ne croyons pas pouvoir mettre son voyage plustard qu'en 396.] Il y porta à S. Jerome une lettre de S. Paulin^a qui luy donnoit les louanges qu'il meritoit pour son erudition, & pour le longtems qu'il avoit passé dans le service de JESUS CHRIST, 'luy demandoit par quel chemin il devoit marcher [dans l'état monastique qu'il avoit embrassé,] & témoignoit, ce semble, quelque desir d'aller visiter les saints lieux de Jerusalem, [peutestre pour estre plus proche de S. Jerome, & y recevoir les instructions sur l'Ecriture que ce Saint luy avoit promises dans sa premiere lettre.] Il luy envoyoit en mesme temps son livre sur Theodose.

'Dans cette lettre Saint Paulin marquoit de l'estime pour Vigilance: 'Et S. Jerome ne manqua point de recevoir avec toute sorte d'amitié un Prestre que Saint Paulin luy envoyoit [& luy louoit. Mais comme S. Jerome estoit alors fort brouillé avec Jean de Jerusalem & Rufin, "Vigilance se méla dans ce trouble, & parla contre S. Jerome. Neanmoins il luy demanda enfin pardon, & se reconcilia avec luy. Il se hastâ ensuite de quitter la Palestine; & en s'en retournant dans les Gaules, il fit un écrit contre Saint Jerome, qui fut obligé de luy répondre. "Il s'eleva mesme depuis contre la doctrine de l'Eglise, & publia diverses erreurs qui luy font tenir aujourd'hui le premier rang entre les heretiques des Gaules. Voilà jusqu'à quel abyssme il tomba, pour n'avoir pas sceu user de la grace que Dieu luy avoit faite, d'estre uni avec tant de Saints. Leur charité ne laissera pas d'estre recompensée, pour avoir aimé en luy le bien qu'ils croyoient y estre, ou avoir

Paul. ep. 13. p.
163.

ep. 5. p. 91.

Hier. ep. 75. p.
313. b.
a ep. 13. p. 101. b.

p. 103. a.

p. 102.

p. 104. c.

ep. 75. p. 313. b.
ep. 13. p. 105. a.

V. S. Tero-
mc 5 78, 79.

Ibid.

Ibid.

supporté des defauts qu'ils ne savoient pas devoir estre si pernicious à l'Eglise.

On ne voit pas bien si ce fut par luy,] que S. Jerome répondit à la lettre de S. Paulin qu'il luy avoit apportée. Il n'y dit rien contre luy, & mesme luy laisse à assurer le Saint de quelle maniere il l'a receu. Neanmoins il marque assez qu'il s'estoit passé quelque chose de fascheux. Il loue beaucoup S. Paulin dans cette réponse. Il suppose dans cette lettre aussibien que dans celle qu'il luy avoit écrite auparavant, que S. Paulin avoit besoin d'instruction pour entendre l'Ecriture sainte: [ce qui peutestre vray des interpretations allegoriques que les Grecs y avoient données, ou de la connoissance que l'histoire profane, les langues, & la critique peuvent encore y ajouter. Car du reste, il n'y a peutestre point de Pere qui paroisse avoir mieux possédé l'Ecriture, & qui l'emploie davantage que Saint Paulin. Il la méle partout, y fait sans cesse allusion, & y donne mesme de tres beaux sens, quoiqu'il se contente pour l'ordinaire de les faire voir en passant. Et cela se peut remarquer des ses premieres lettres. De sorte qu'on ne peut douter qu'il ne se soit extremement appliqué à la lire & à l'étudier des sa premiere retraite en Espagne; & que comme la pieté & la charité est la clef qui en donne l'intelligence, il n'y ait decouvert beaucoup de lumieres.] Saint Jerome mesme reconnoissoit peu

p. 101. 102.

ep. 133. p. 197. b.

d'années après qu'il estoit habile dans les lettres saintes & divines, aussibien que dans les lettres humaines. [Mais comme il ne pretenoit point instruire les autres, il s'estoit sans doute plus occupé à les lire avec simplicité pour son edification particuliere, qu'à en penetrer les principales difficultez.]

'C'est pourquoy, lorsqu'on le consultoit sur cela, il s'excusoit de répondre, se croyant mesme indigne de recevoir de Dieu la lumiere & la sagesse necessaire pour éclaircir ces endroits obscurs; [& il consultoit avec humilité dans ses doutes ceux que Dieu avoit rendu celebres dans l'Eglise pour la science. Nous le verrons dans la suite à l'égard de S. Jerome, de S. Augustin, & de Rufin mesme.] Demandant une fois à Saint Augustin l'explication de quelques endroits. S'il n'y a point de difficulté, luy dit-il, quoique j'y en trouve, j'espere que ce qu'il y aura d'enfans de lumiere autour de vous, lorsque vous lirez cette lettre, bien loin de rire des tenebres de mon ignorance, se sentiront portez par un mouvement de charité fraternelle à contribuer à mon instruction, afin que je puisse estre admis au nombre des Voyans, dont l'esprit éclairé de vostre doctrine contemple les merveilles de la loy du Seigneur.

Paul. ep. 35. p. 137.

Aug. ep. 58. p. 137.
2. b. c.

p.111.1.2.

ep.59.p.117.2.b.

p.111.2.b.

p.117.2.b.

'Il paroist qu'en lisant, il marquoit ce qu'il n'entendoit pas, pour le demander.' Mais en consultant une difficulté, il la discutoit par avance d'une telle maniere, qu'il en facilitoit beaucoup la solution.' Vous me faites beaucoup de questions, luy dit Saint Augustin, & vous me faites remarquer qu'il y en a beaucoup à faire. Mais il est vray que vous m'instruisez beaucoup en me les faisant.' Car vous les examinez tellement en les proposant, que vous en penetrez vivement les difficultez & en enseignez humblement la solution. [Plust à Dieu que tous ceux qui se croient fort habiles dans l'Ecriture, la sceussent aussibien que S. Paulin!]



ARTICLE XXVII.

Il écrit à Saint Delphin & à Saint Amand: Saint Sulpice luy envoie la vie de Saint Martin.

Paulin p.23.p.209.

ep.21.21.p.191.

274.

ep.22.p.204.

p.204.16.p.170.

ep.22.p.204.

ep.15.p.170.

p.171.172.

Du Pin, t.1.p.

476.

CE fut peutestre en cette année que Saint Paulin écrivit son epistre 22 à S. Amand, conjointement avec la 15^e à Saint Delphin. Nous avons vu' que dans le temps mesme qu'il estoit en Espagne, il entretenoit un commerce de lettres avec S. Amand. 'Il continua ce commerce lorsqu'il fut à Nole, tant avec ce Saint qu'avec S. Delphin; & le Saint dit du dernier que dans toutes les lettres qu'il luy écrivoit, il continuoit à le fortifier par le sel de la sagesse divine, qu'il luy avoit fait goustier d'abord dans le batreisme.

'S. Paulin se contentoit à cause du respect qu'il avoit pour luy, de luy écrire des lettres de civilité.' Il prenoit plus de liberté avec S. Amand, & laissoit plus aisément couler de sa plume ces paroles de graces qui luy sont naturelles, & que son humilité luy fait appeller des paroles de temerité & de folie. Mais comme Saint Amand monroit à S. Delphin les lettres qu'il recevoit de luy; ce saint Evesque demanda à S. Paulin qu'il luy écrivist aussi des lettres assaisonnées d'un sel saint & spirituel, & qui outre les complimens ordinaires, contiussent quelques veritez tirées des Ecritures & du thresor de son cœur. Ce fut sur cela qu'il luy écrivit l'epistre 15, qui est pleine de pieté & d'humilité.' Car il dit que Saint Delphin avoit droit d'exiger de luy ce qu'il demandoit, puisque ce n'estoit que le fruit des semences qu'il avoit repandues dans son ame; 'mais qu'il craint fort qu'il ne puisse recueillir de luy que des épines.' Il developpe fort elegamment les degrez de la chute de l'homme, & de sa redemption par J. C. On trouve que &c. &c.

c'est une des plus excellentes lettres du Saint. Il écrivit en mesme temps à S. Amand, à qui il se plaignit en ami de ce qu'il monroit ses lettres à S. Delphin, & il luy fait ensuite divers discours de pieté, 'aufquels on croit qu'il manque quelque chose.

P. ul. ep. 22. p. 204.
p. 205-208.
ill. p. 283.

[Ce fut après la mort de Theodose, en 395 ou 396, que Saint Ambroise trouva à Milan le corps de Saint Nazaire Martyr.] Il en envoya quelques reliques à S. Paulin, qui receut ce present avec beaucoup d'humilité. [Il avoit peutestre encore receu du mesme Saint] les reliques qu'il avoit de S. Vital & S. Agricole, & de S. Gervais & S. Protas.

car. 24. p. 6:0.
ep. 17. p. 155.

L'AN DE JESUS CHRIST 397.

'S. Paulin emploie le quatrieme poeme sur S. Felix, à rapporter le commencement del'histoire de ce saint Confesseur, 'après avoir invoqué non les muses, mais la toute puissance du Verbe qui avoit autrefois fait parler une asnesse. Il cite ce poeme dans celui de l'année 398.

car. 29. p. 543-552.
p. 543.
car. 20. p. 553.

[Il ne faut pas douter que S. Paulin n'ait eu autant d'empressement de se rejouir avec Saint Augustin mesme de sa promotion à l'episcopat, que d'en témoigner sa joie à Romanien. Mais ses lettres en furent perdues.] Car dans deux lettres écrites vers la fin de 397, S. Augustin & S. Alype se plaignent à S. Paulin mesme de ce qu'ils n'avoient point receu de réponse à celles que Romain & Agile luy avoient portées de leur part: & ils s'en plaignent avec toute la chaleur que leur amitié leur inspiroit. S. Augustin luy dit dans la premiere qui n'est que de luy, que ceux qui ne se mettroient que peu en colere de son silence, n'aimoient pas assez un homme si digne d'estre aimé. Il luy demande dans la seconde son ouvrage contre les payens [qu'il luy avoit déjà demandé par Romain. Il n'avoit pas non plus encore receu de luy l'ouvrage de S. Ambroise contre les philosophes, peutestre parceque Saint Paulin ne l'avoit pas. Mais il le receut des cette année,] puisqu'il le cite dans sa Doctrine chrétienne. [Ainsi il peut bien avoir receu des lettres de S. Paulin presque en mesme temps qu'il se plaignoit de n'en pas recevoir. Mais nous ne les avons pas, non plus que beaucoup d'autres effets d'une amitié aussi ardente qu'estoit celle qui lioit ces Saints.

V. S. Auguf. lib 5 115.
Aug B. ep. 42. 45
p. 88. 07.
p. 82. 2.
p. 107. 00.
doc ch. J. 4. c. 28.
p. 17. 1. 2.

Nous raportons à cette année l'epistre 5 de S. Paulin adressée à S. Sulpice. Ce Saint menageoit non seulement toutes les occasions qu'il rencontroit pour écrire à S. Paulin, mais luy envoyoit mesme exprés de ses gents, qui ayant imité sa pieté, estoient devenus, de ses serviteurs, les enfans. Ce fut ce qu'il fit [cette année] en

ep. 5. p. 82.

p. 84.

envoyant au Saint une lettre, où il se rabaissoit beaucoup au dessous deluy. C'est celle où il luy dit, qu'ayant esté tous deux dans le champ[& dans la voie large du siecle,] Dieu avoit pris l'un & laissé l'autre. Il avouoit qu'il admiroit sa pauvreté & son denuement de toutes choses, mais qu'il ne l'admiroit qu'avec frayeur; qu'il souhaitoit de l'imiter, & se reduire à n'avoir que le vivre & le vêtement, sans penser au lendemain; mais qu'il n'en avoit pas la force; & il ajoutoit, en riant sans doute, qu'il croyoit que dans peu de temps le Saint seroit si pauvre, qu'il n'oseroit plus l'inviter à le venir voir. [C'estoit aussi dans le mesme air qu'il luy reprochoit] d'avoir quitté son Ebromague pour son petit jardin[de Nole.] Il luy envoya, ce semble, en mesme temps la vie qu'il avoit écrite de Saint Martin[encore vivant.]

p. 91.

p. 92.

p. 90.

p. 80-81.

p. 84-90.

p. 90.

p. 92.

'S. Paulin commence sa réponse par le remerciement qu'il luy fait de l'amitié qu'il avoit pour luy, surquoi il s'étend beaucoup. Il relève ensuite la vertu de Sulpice par de grands eloges, dans lesquels il fait entrer son histoire de S. Martin. Mais il reprend serieusement le peu de foy qu'il sembloit avoir fait paroître en parlant de sa pauvreté, & il proteste que quelque pauvre qu'il soit, il ne cessera jamais de souhaiter qu'il le vienne voir & de l'en presser. [Il ne témoigne point du tout que Sulpice luy promist de venir: ce qui fait que nous ne mettrons l'épître 13 que deux ans après.]

Sulp. dial. 1. c. 26.
p. 273.dial. 3. c. 20. p.
330.

'Il porta le premier à Rome la vie de S. Martin, [dans le voyage sans doute qu'il avoit accoutumé d'y faire à la Saint Pierre:] & tout le monde s'empressa d'avoir ce livre. Saint Paulin le repandit de mesme par toute l'Italie, & mesme par toute l'Illyrie, car l'amour qu'il avoit pour S. Felix, ne luy faisoit pas porter envie à la gloire de S. Martin, & ne l'empeschoit pas d'estimer avec sa piété ordinaire, les vertus admirables que J. C. avoit mises dans ce grand Evêque.



ARTICLE XXVIII.

Saint Paulin fait cesser une violence faite à un bon Prestre.

Paul. ep. 21. p.
121.
60 123.

[N]ous croyons devoir mettre en 397, la lettre 21, à cause] de l'affaire d'un bon Prestre dont elle parle à la fin. Elle est écrite à Saint Amand, qui bien loin de s'ennuyer des lettres que le Saint luy écrivoit, quelque longues qu'elles fussent, luy en demandoit sans cesse de nouvelles & de plus longues. C'est pour-

quoï pour le satisfaire , le Saint fit celle-ci plus longue que les autres. C'est dans cette lettre qu'il parle si excellemment de la fausse humilité , & du saint orgueil qui meprise toutes les grandeurs du monde , pour ne s'affujettir qu'à Dieu seul. Il envoya cette lettre par Marius son esclave qu'il avoit affranchi , mais à condition d'aller servir sous l'autorité de l'Eglise de Bordeaux au lieu où repoisoient son pere & sa mere. Il en écrivit en mesme temps à S. Delphin : [mais la lettre est perdue.] Il prie S. Amand d'obtenir du Prestre Exupere qu'on donne à ce Marius quelque petite partie de la terre de l'Eglise pour en pouvoir vivre. [C'estoit peutestre le Saint mesme qui avoit donné cette terre à l'Eglise, où son pere & sa mere estoient enterrez , & dont cet Exupere pouvoit estre le Curé.] Baroniüs croit que ce peut estre le grand Exupere de Toulouse, [ce qui au moins n'est pas fondé.]

p. 199. 100.

p. 203.

p. 203.

Bar. 405. § 61.

v. S. Exupe-
re note 1.

Le Saint parle encore à Saint Amand d'un tres saint Prestre, venerable par ses mœurs & par son age, qui souffroit une grande violence , & estoit relegué dans une maison étrangere. [C'est sans doute] Basile de la tres celebre Eglise de Capoue , dont le Saint parle dans les lettres de l'année suivante , & qu'il appelle un tres saint vieillard. Il avoit une petite maison , qui luy fut enlevée par [les gens de] quelques personnes riches , qui avoient du bien dans la Campanie , de sorte qu'il fut obligé de s'en aller demeurer hors de chez luy , comme en exil ; ce qui luy causoit beaucoup de douleur , & donnoit lieu à des personnes malignes de luy insulter. [Ceux au nom desquels on luy faisoit cette violence estoient apparemment Chrétiens,] puis que S. Paulin les appelle ses freres , & ses enfans. Ils venoient assez souvent à Bordeaux. Ainsi Saint Paulin crut devoir employer l'entremise de Saint Delphin & de Saint Amand pour appuyer la demande qu'il leur vouloit faire en faveur de ce saint Prestre. Il écrivit donc à Caduce , [qui estoit sans doute le principal d'entre eux,] & envoya la lettre ouverte à S. Amand, afin qu'il vist l'importance de cette affaire, & combien il estoit necessaire de n'y pas perdre de temps. Il le pria d'y joindre une lettre de sa part aussi bien que Saint Delphin, [à qui il en écrivoit sans doute,] & d'avoir soin que Saint Delphin l'envoyast promptement en cas que Caduce fust dans les Gaules , par quelque personne diligente & fidele , soit de son Clergé , soit de [la terre] de Lengon, [que Saint Paulin pouvoit posséder encore , ou l'avoir donnée comme on a vu à l'Eglise de Bordeaux.]

Paul. ep. 21. p. 203.

ep. 18. p. 187.

ep. 25. p. 219. 223.

ep. 18. p. 187.

ep. 25. p. 220.

ep. 21. p. 203.

ep. 25. p. 219.

p. 219.

ep. 21. p. 203.

a ep. 25. p. 219.

b 219/18. p. 187.

La lettre de Saint Paulin accompagnée de la recommandation ep. 25. p. 219. 220.

ou *Sauemarius* selon l'edition de M^r le Brun, ep. 12. p. 55.

ep. 18. p. 187.

des deux Saints, eut le succès qu'on souhaitoit. Dieu assista le Saint dans sa pauvreté, humilia le cœur, & éclaira l'esprit des riches, qui pour avoir quelque place dans la maison éternelle de celui qui s'est fait pauvre pour nous, restituèrent à ce Prestre la maison qu'on luy avoit ostée. Et ainsi non seulement ils ne firent pas le mal qu'ils pouvoient faire, mais ils témoignèrent même qu'ils estoient disposez à aller audelà de ce que la rigueur de la justice pouvoit exiger. Car ils ordonnerent que quand même le Prestre ne pourroit pas prouver que la maison luy appartenst, on ne laissast pas néanmoins de la luy rendre, afin qu'il la tint ou de son droit ou de leur grace.

p. 219/ep. 18. p. 87.

'Saint Paulin receut cette bonne nouvelle l'année suivante, par les lettres de S. Delphin & de S. Amand, [qui apparemment luy envoyoient même l'ordre de Caduce.] Ainsi la douleur du Prestre Basile fut changée en joie; & ceux qui s'estoient rejouis de son affliction demeurèrent confus. Ce saint Prestre publioit partout qu'il ne se tenoit pas moins obligé à ceux qui luy avoient fait justice, que s'ils luy eussent accordé une grace; & non seulement luy & ceux de sa famille ne pouvoient se lasser de louer la miséricorde du Seigneur: mais l'Eglise, & même, presque toute la ville de Capoue joignoit ses actions de grâces aux siennes. Saint Paulin pria Saint Amand d'aimer ces seigneurs plus qu'il n'avoit encore fait, & de les remercier de bouche s'ils venoient bientôt à Bordeaux, ou par une lettre qu'il leur écriroit tant de sa part que de la sienne, quoiqu'il eust résolu de leur en écrire luy même lorsque quelqu'un de leurs gents iroit de la Campanie les trouver.

p. 220.

p. 219.

ep. 18. p. 187.

ep. 25. p. 219.

p. 220.

ARTICLE XXIX.

Il console S. Pammaque sur la mort de sa femme; s'humilie dans la maladie de S. Delphin: Le Pape Anastase écrit en sa faveur. -

Paul. ep. 37. p. 334.

p. 113.

p. 114.

p. 113.

[**P**AULINE fille de Sainte Paule & femme de S. Pammaque, mourut vers la fin de l'année 357.] S. Paulin ne sceut sa mort qu'assez longtemps après, à cause que dans sa retraite* il avoit peu de nouvelles. Il l'apprit par une lettre d'Olympe son ami. C'estoit durant l'hiver: de sorte que la rigueur de la saison jointe à la foiblesse ordinaire de sa santé, l'empescha d'aller trouver Pammaque, comme il témoigne qu'il eust voulu faire. Car il fut sensiblement touché de cette affliction qui estoit arrivée à son ami. Ne pouvant donc l'aller trouver, il luy écrivit une grande lettre,

V. S. Pammaque S. a. & c.

lettre, où il loue d'abord les larmes de tendresse qu'il avoit versées sur les cendres de son epouse, & ensuite les aumosnes extraordinaires par lesquelles il avoit travaillé pour le salut de son ame. 'Saint Paulin avoit toujours eu Saint Pammaque dans l'esprit, & néanmoins il s'estoit toujours tenu avec luy dans un silence modeste, jusqu'à ce que la charité luy fit prendre la plume, & l'obligea de faire paroistre l'amour qu'il avoit toujours eu pour luy dans son cœur. [C'est une grande preuve de son humilité, & de sa sagesse à attendre le temps & l'ordre de Dieu.]

ep. 33. p. 287.

ep. 37. p. 334.

p. 333. 334.

L'AN DE JESUS CHRIST 398.

'Saint Paulin acheva dans le cinquieme poeme sur Saint Felix, l'histoire de ce Saint qu'il avoit commencée dans le precedent.

car. 20. p. 553.

'Il recita le 5^e en presence de Nicetasⁿ Evêque [de Romatiane dans la Dace,] qui l'estoit venu visiter, & qui se rencontra chez luy à la feste de S. Felix. [Car c'est en cette année qu'il faut mettre le premier voyage de ce Saint à Nole,] puisque dans le second qu'il y fit au bout de quatre ans en l'an 402, il s'y rencontra encore à la feste de S. Felix. [Nous parlonsⁿ aut repart plus amplement de ce Saint.] Il suffit de dire ici que S. Paulin contracta avec luy une union tout à fait intime.

car. 24. p. 603.

p. 607.

p. 603.

[A la fin de l'année precedente ou au commencement de celle-ci,] S. Paulin receut une lettre que Saint Sulpice luy envoyoit par ses gents, où il paroist qu'il luy promettoit de le venir voir cette année mesme. 'Car il luy promit plus d'une fois de faire ce voyage. [S. Paulin luy écrivit sans doute, quoique nous n'ayons pas la lettre,] & renvoya ses gents avant l'été, & avant la feste de Saint Pierre.

ep. 13. p. 163.

p. 165.

p. 165.

[Nous croyons aussi que ce fut en cette année,] deux ans avant la lettre 17, que Cardamas arriva chez Saint Paulin durant le Carefme, & luy apporta des lettres de S. Amand & de Saint Delphin. 'Ils luy mandoient le succès de l'affaire du Prestre Basile, [dont nous avons assez parlé l'année precedente,] & outre cela une maladie longue & fascheuse qu'avoit eue S. Delphin, ayant esté tourmenté par la fievre, & puis par des rhumes & des fluxions. 'Mais il apprit en mesme temps sa maladie & sa guérison. 'Il prit sujet de cette maladie de s'humilier, en considerant ce qu'il meritoit, luy qui ne se consideroit que comme un méchant & un pecheur, puisqu'un si grand Saint ne pouvoit éviter les chastimens de la justice divine. 'La lettre de Saint Delphin estoit fort courte; mais S. Paulin ne laissa pas d'y trouver beaucoup de satisfaction.

ep. 17. p. 180.

ep. 25. p. 220.

ep. 8. p. 185.

p. 187. 219.

p. 187. 218.

p. 187. 219.

p. 186.

ep. 17. p. 180.

ep. 25. p. 227.

p. 220 | 24. p. 215.

ep. 17. 25. p. 184.

220.

* p. 220.

ep. 17. p. 180.

ep. 25. p. 221.

ep. 18. p. 184.

ep. 24. p. 217.

p. 216.

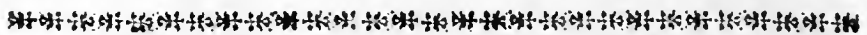
ep. 25. p. 221.

ep. 16. p. 175.

'Il répondit à l'un & à l'autre après Pasque, [& sans doute par Cardamas,] qu'il avoit retenu jusque là. 'Ce Cardamas avoit apparemment esté son esclave, & donné par luy à Saint Delphin ou à Saint Amand. 'Il semble qu'il eust fait autrefois le métier de boufon, & qu'il eust encore esté sujet au vin. 'Mais il changea tout à fait sous la discipline de Saint Amand, en sorte qu'il fut mesme fait Clerc. Saint Paulin le receut en cette qualité comme un frere. 'Il l'appelle son conserviteur, & il se glorifie en quelque sorte de ce qu'il avoit bien voulu manger presque tous les jours à sa table. Il le dit principalement pour faire voir combien Cardamas estoit devenu sobre. 'Il n'estoit pourtant pas content de ce que quand Pasque fut venu, on ne le faisoit encore manger que sur le soir; [apparemment sur les trois heures. Il n'est point marqué quel degré de la clericature il avoit.] 'Dans des lettres que nous croyons écrites deux ans après, il est dit que S. Delphin l'avoit fait Exorciste. 'Il estoit déjà vieux & avoit les cheveux blancs : & néanmoins il faisoit assez souvent le voyage de Bordeaux à Nole. 'Comme il se plaignoit que sa femme estoit trop foible pour luy rendre le service dont il avoit besoin, le Saint après s'estre un peu diverti sur luy dans sa lettre à S. Amand, prie serieusement qu'on luy donne quelque petit valet.

[Le Pape* Sirice mourut cette année le 26^e jour de novembre, Anastase qui luy succeda des la mesme année,] 'n'eut pas plustost le pouvoir de marquer son affection envers S. Paulin, qu'il luy en donna toutes sortes de témoignages. Le Saint luy écrivit sur son election, & Anastase receut fort bien cette marque de son amitié. Peu de temps après son ordination, ce Pape écrivit des lettres en faveur de Saint Paulin aux Evesques de la Campanie, lesquelles estoient pleines de sentimens de religion, de pieté, & de paix, où il faisoit paroistre l'amitié qu'il avoit pour Saint Paulin, & apprenoit aux autres par son exemple combien ce Saint estoit digne d'estre aimé.

manticipium.
* V. son titre.



ARTICLE XXX.

De Theride & Postumien amis du Saint, & de Jove son parent.

L'AN DE JESUS CHRIST 399.

Paul. car. 17. p.
163.

'SAINT Paulin ayant achevé, dans les poemes des deux années precedentes, tout ce qui regardoit la vie de S. Felix,

et reliqua in multis nominis locis etc.

'raconte dans le sixieme la pompe de ses funerailles, parle du tombeau qu'on luy avoit dressé d'abord, & de l'eglise magnifique qu'on luy avoit bastie depuis. Il parle aussi en general des miracles qui se faisoient à son tombeau, mais il s'étend beaucoup sur l'histoire d'un paysan, qui ayant eu recours à son intercession, recouvra par un miracle visible ses deux bœufs que les voleurs avoient emmenez.

p. 564-566.

p. 567.

p. 568-575.

'Ce fut en cette année qu'arriva la nuit mesme de la feste de S. Felix, la blessure & la guerison miraculeuse de Theride, que le Saint décrit au long dans le poeme de l'année suivante. Ce Theride qu'il appelle son frere, avoit quitté son pays quelque temps auparavant; & meprisant les perils qui se rencontrent sur la mer & sur la terre, il estoit venu demeurer à Nole pour se consacrer à Saint Felix avec les autres serviteurs de Dieu. [C'est sans doute celui mesme] que Saint Paulin joint autrepars avec Postumien, les appellant tous deux des Saints & des hommes de pieté, qui avoient quitté leur patrie, (c'estoit apparemment la Gaule,) & estoient venus dans la Campanie pour l'amour de luy. [Je croy néanmoins qu'il faut distinguer ce Theride] de celui que le Saint appelle en un endroit son Theride; l'homme qui luy a esté donné par J. C, l'homme de paix, l'homme de la loy, & l'homme de la grace, son repos, son plaisir, & son cœur: Car il semble que celui-ci eust accoutumé de demeurer à Rome, & y eust mesme une maison à luy.

car. 22. p. 578.

p. 582.

ep. 38. p. 342.

car. 13. p. 491. 492.

[Nous ne voyons point de difficulté à croire que Postumien compagnon de Theride, est celui mesme] qui est si celebre dans les dialogues de S. Sulpice, où l'on voit qu'il estoit d'Aquitaine, [& qu'avant ce temps-ci,] il avoit fait un voyage en Orient, où il avoit connu S. Jerome à Bethleem. Luy & Theride avoient esté envoyez de Dieu à Saint Paulin avant qu'il les connust. Il trouva en eux beaucoup de vertu; & dans la joie qu'il avoit de les posséder, il n'estoit fâché que de ce qu'ils luy avouerent qu'ils n'avoient point fait connoissance & amitié avec S. Sulpice; de quoy il les reprit comme d'une faute. Lorsqu'ils s'en retournerent de Campanie en leur pays, il leur recommanda surtout de l'aller trouver pour reparer enfin le tort qu'ils s'estoient fait à eux mesmes, d'avoir esté si long temps sans le connoître; & de preferer sa connoissance à toutes les affaires qu'ils pouvoient avoir en leur pays. [Ils n'y manquerent pas, comme nous le verrons dans la suite.]

Sulp. dial. 1. c. 10.

l. 2. 8.

c. 4. p. 149.

Paul. ep. 14. p.

168.

ep. 38. p. 342.

ep. 14. p. 168.

'S. Paulin leur donna à luy & à Theride une lettre pour Jove,

ep. 38. p. 342.

p. 357.

Zof. l. 6. p. 824.

Cod. Thez. 6. p.
362Paul. ep. 32. p.
347.

p. 349.

p. 355.
* p. 355-357.

p. 352.

p. 347.

p. 348.

p. 342.

p. 348.

p. 341.

qui estoit une personne celebre dans les Gaules, & son parent. [Je ne scay si c'est] celui que Zosime appelle un homme illustre par son erudition, & par les autres grandes qualitez, lorsqu'il marque que Constantin Empereur des Gaules le deputa en 409 à Honoré. Il y avoit encore alors un* autre Jove Prefet d'Italie sous Honoré l'an 409, & celebre dans les brouilleries de ce temps là. Mais le parent de S. Paulin est plutoist le premier, que son nom doit apparemment faire distinguer de Jovin^u qui prit la pourpre en 411, pour perir aussitost après. Quel que fult^u ce Jove à qui S. Paulin écrit, c'estoit un homme qui avoit beaucoup de prudence & naturelle & acquise, qui avoit beaucoup d'amour pour les belles lettres, qui lisoit les poetes, les orateurs, les philosophes, & qui possedoit ce qu'ils avoient de plus beau, qui savoit le grec aussi bien que le latin, qui avoit beaucoup d'erudition & d'eloquence, & une grande reputation pour la poesie.^a Il avoit naturellement l'esprit grand & elevé.

Mais il suivoit beaucoup les philosophes Academiciens, qui formant sans cesse de vaines disputes sur la divinité, la cherchoient toujours & ne la trouvoient jamais, parcequ'ils n'estoient ni assez purs, & assez intelligens pour voir Dieu, ni assez humbles pour le croire sans le voir. Il avouoit que les lettres saintes meritoient d'estre preferées aux sciences humaines; & néanmoins il estoit plus attaché à celles-ci qu'aux autres. Il reconnoissoit J. C. pour la source de la lumiere, & témoignoit par l'amour qu'il avoit pour S. Paulin, qu'il n'avoit point d'eloignement pour les Chrétiens, ni mesme pour la profession des moines. Mais il différoit d'embrasser la lumiere qu'il voyoit, disant qu'il estoit trop foible, & par consequent incapable de contempler Dieu, & que les soins des choses de la terre dont il estoit accablé, formoient comme des nuées qui l'empeschoient de porter plus haut sa vue & d'envisager les choses celestes. [Mais c'est qu'il estoit superbe, s'imaginant que c'estoit par ses propres forces qu'il devoit aller à Dieu, & non par celles de Dieu mesme.] Il s'excusoit encore sur ce qu'il estoit embarrassé à payer des tributs, [dont les plus grands seigneurs n'estoient point exemts. Cependant comme Saint Paulin souhaitoit & esperoit toujours sa conversion,] il entretenoit avec luy un commerce d'amitié, & luy écrivoit dans toutes les occasions qu'il en rencontroit.

399.

V. Honoré

§ 32.

* Ibid. § 34.

Ibid. § 46.

47.





ARTICLE XXXI.

Saint Paulin écrit une excellente lettre à Jove pour le porter à embrasser la foy & la pieté Chrétienne.

IL estoit arrivé quelque temps auparavant, qu'un vaisseau où il y avoit beaucoup d'argent, ayant esté fort agité de la tempeste, fut néanmoins conservé au milieu des flots, & vint aborder justement sur une coste où Jove avoit des terres pres d'une ville où S. Paulin estoit fort connu, en sorte qu'encore que celui qui estoit chargé de cet argent fust mort, il se trouva néanmoins tout entier & sans aucune perte, malgré la violence de la tempeste & l'avarice des matelots. S. Paulin en parle comme si cet argent luy eust appartenu, ou à luy seul, ou conjointement à Jove & à luy. 'Mais puisqu'il l'appelle l'argent d'un saint commerce, [il y a apparence qu'il luy appartenoit à luy seul, & que c'estoit l'argent de quelque terre qu'il avoit vendue pour en distribuer le prix aux pauvres. Pau'. ep. 38. p. 343. 348.

'Ce fut Jove mesme qui manda à S. Paulin cet accident, qui paroissoit tout miraculeux, & où l'on voyoit de grandes marques de la providence de Dieu sur les hommes. 'Le Saint voulut profiter de cette occasion, & en se jouissant avec Jove de la conservation de l'argent, il l'exhorta à n'attribuer point cette faveur de Dieu au hazard, mais à reconnoistre qu'une si grande merveille estoit un ouvrage de la sagesse divine, & non d'une fortune vaine & aveugle. 'Mais Jove laissa perdre une occasion si favorable de rendre gloire à Dieu; & il récrivit au Saint que c'estoit faire injure à sa bonté de luy attribuer les mortalitez, les naufrages, les tempestes, & les autres accidens funestes, qui ne pouvoient estre l'ouvrage que des destins ou de la fortune, c'est à dire selon luy de certaines puissances secrettes opposées à Dieu. P. 343. 348. P. 343. P. 348. P. 343.

'C'est à cette lettre que le Saint répondit par Postumien & par Theride, n'ayant pas voulu manquer d'écrire à Jove par ces Saints, comme il les appelle, de peur qu'il ne semblast le croire ennemi des personnes de leur profession. 'Il luy montre que le monde ne pouvant ni avoir esté fait, ni estre conservé que par Dieu seul, on ne peut douter que ce ne soit luy qui en regle tous les mouvemens, avec tous les effets qui s'y produisent. 'Que s'il y a des choses dont nous ne puissions comprendre la raison, il est plus seur de croire non qu'il n'y en a point, mais qu'elle surpasse P. 342. 343. P. 344. 345. P. 345.

p. 347. 348.

la foiblesse de nos pensées. 'Qu'en effet ces accidens mesmes qui paroissent incompatibles avec la bonté de Dieu, en sont tres dignes, puisqu'ils servent à exercer ou à faire paroistre la vertu; les grands hommes si illustres dans l'histoire n'ayant jamais tant éclaté que dans les perils & dans les adversitez. 'Que si par le destin on entend les effets des astres, ces astres ne sont que de petites parties du monde qui n'ont garde de s'opposer au vouloir de Dieu; Que hors ce sens, les destins, les parques, & la fortune ne sont que des noms en l'air, qui n'ayant point d'estre, n'ont garde de produire des effets reels; & qu'il est étrange que Platon mesme ait si fort abusé de l'esprit des hommes, & de la hardiesse que luy donnoit sa vaine eloquence, qu'il ait osé mêler ces fables dans des écrits où il parle de la nature divine avec autant d'assurance que s'il l'eust vue de ses yeux.

p. 345.

p. 346.

p. 346. 347.

'Aprés avoir ainsi montré que Dieu est le Createur & le maistre absolu de nous & de toutes choses, il ajoute: Et parcequ'il est par essence la bonté mesme, la sagesse mesme, & le principe de la raison, il n'a rien fait qu'avec raison, & n'a rien créé où il n'ait imprimé quelque effet de sa bonté. Donnons luy tout ce que nous sommes. Taschons d'apprendre, & ayons soin de faire ce qui luy est agreable. Alors nostre esprit purifié verra clairement cette verité, que tout ce qui est vient de Dieu; que tout ce que Dieu fait est parfaitement beau, & que ce qui a pour auteur la bonté mesme, ne peut pas estre mauvais, estant créé par celui qui a fait pour nostre usage & pour nostre bien tout ce qui est dans le monde, & qui a disposé de telle sorte tout le corps des creatures, qu'il a fait les unes pour servir, les autres pour exercer, & les autres pour commander.

p. 348.

p. 348. 349.

'Il continue à le presser encore davantage de se rendre à la verité. Il luy represente qu'il ne manque pour cela ni de capacité ni de temps; que ses occupations ni les tributs ne l'empeschent pas, s'il veut, d'apprendre la sagesse de Dieu, puisqu'elles ne l'empeschent pas d'étudier les orateurs & les philosophes Grecs & Latins. Vous avez bien, luy dit-il, le loisir d'estre philosophe, & vous n'avez pas le loisir d'estre Chrétien. Changez plutost de disposition, changez d'études. Car vous pouvez ne pas bannir de vostre esprit l'amour de la philosophie, pourvu que vous l'assaisonnez par la foy, & que vous vous en serviez plus sagement en la joignant avec la religion, pour devenir un philosophe & un orateur de Dieu. Soyez sage non en cherchant Dieu, mais en l'imitant: & faites consister vostre erudition,

moins à savoir bien parler, qu'à savoir bien vivre, & à ne dire rien de plus grand que ce que vous ferez. 'Et pour tirer quelque utilité des fables des poëtes ; il compare ensuite le vain amusement des lettres humaines & tous les plaisirs de la terre, au chant des Sirenes, & aux racines des Lotophages. p. 349.

'Il souhaite qu'il puisse se dépouiller absolument de toutes choses, pour ne s'occuper que de Dieu, & se sauver nud de la mer du monde : mais il consent néanmoins qu'il partage avec Dieu, qu'il conserve toutes ses richesses pour luy & pour les siens, pourvu seulement qu'il se donne luy mesme à Dieu, & qu'il luy consacre son cœur, son esprit & sa langue. 'Des que vous vous ferez appliqué, luy dit-il, à contempler les choses du Ciel, la vérité se découvrira à vous, & vous fera connoître à vous mesme ce que vous estes : 'Car l'homme, continue-t-il, en ne voulant pas connoître Dieu, a mérité de ne se pas connoître luy mesme. p. 349. 350.

'Il ajoute que l'homme est supérieur à toutes les créatures qui sont dénuées de la raison, qu'il est égal à toutes les autres, & qu'il n'est inférieur qu'à Dieu seul. Quand l'homme, dit-il, se tient dans ce milieu, il est dans la voie de salut, & conserve la dignité de sa nature. En cet état, il sçait discerner la vérité, il possède la sagesse, il devient esclave de la justice, mais libre & affranchi de l'erreur, & maître des vices auxquels une ame qui ne sert pas Dieu est asservie. Car déchue de son état naturel, elle court en aveugle dans les routes égarées de ses pensées propres ou des opinions étrangères. Son inconstance la rend incertaine & errante parmi les philosophes. Sa curiosité la fait recourir aux devins & aux magiciens. Un reste de religion la fait paroître superstitieuse : & sa propre corruption la rend impie ; toujours flottante entre l'esperance & la crainte, & ne sachant à quoy s'attacher. De là vient qu'elle se laisse emporter à tout vent de quelque doctrine que ce soit, parceque vide de la crainte de Dieu, elle n'a point le principe de la sagesse. 'Il finit en l'exhortant encore de renoncer à l'égarement & à l'incertitude de la philosophie, & de n'en retenir autre chose que les ornemens de l'éloquence, comme une espèce de dépouilles remportées sur l'ennemi ; afin que dégagé de leurs erreurs & enrichi de leur elegance, il employast pour des choses solides ce fard de l'éloquence, dont la fausse sagesse se sert pour imposer, & qu'au lieu de s'amuser à orner un vain fantôme & à rechercher des discours uniquement propres à flater l'oreille, il s'appliquast à faire paroître la beauté réelle de la vérité, & à travailler sur des sujets utiles aux hommes. p. 350.

P. 352-357. .
 P. 353.
 [Outre cette lettre où la beauté de son esprit & sa science paroissent plus que dans les autres,] il adressa encore un poeme à Jove, dans lequel il l'exhorte aussi à employer les talens qu'il avoit pour écrite, à louer les grandeurs & les miracles de Dieu. 'Commencez, luy dit-il, à donner toute vostre application aux choses de Dieu, & à retirer vos pensées de la terre pour les elever au Ciel. Vous le verrez aussitost s'ouvrir pour vous & vous éclairer d'une nouvelle lumiere. L'Esprit saint se communiquera à vous d'une maniere invisible, & animera vostre cœur par la douceur de son souffle. L'execution de ce dessein vous acquerera bien plus de gloire. Ces divins objets fourniront à vostre eloquence une ample matiere pour s'exercer, & de quoy vous remplir l'esprit de pensées saintes. Vous ne sauriez rien faire de plus louable ni de plus propre à bien regler vostre conduite. Lisant avec attention les vrais miracles du Toutpuissant, & en prenant la matiere de vos discours, vous apprendrez à vous approcher de Dieu, & à luy devenir plus cher. La foy vous le representant comme le seul objet digne de vostre admiration, vous commencerez à l'aimer, & vous ne pourrez l'aimer sans en estre reciproquement aimé.

P. 354.

P. 355-356.

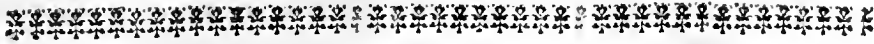
P. 356.

'Il luy dit que la Genese luy enseignera la veritable origine du monde; qu'il apprendra dans Saint Jean "ce que nous devons &c.
 croire de Dieu & de J. C; qu'il reconnoistra'dans le passage de la mer rouge & dans l'histoire de Jonas, que c'est Dieu qui est le maistre de la mer & des tempestes, & non la fortune; quel'histoire de Josué & d'Ezechias, luy prouveront que le soleil & les astres luy obeïssent, & que ce n'est point le destin qui regle le cours de nostre vie.

[Nous ne savons point quel effet eurent ces exhortations sur l'esprit de Jove. Mais il est certain qu'elles augmenterent encore la charité du Saint dont elles sortoient." Son poeme à Jove est quelquefois attribué à Claudien frere de S. Mamert : ce qui ne paroît avoir aucun fondement. Il porte le nom de Saint Paulin dans tous les manuscrits aussi bien que dans les imprimez. On le joint quelquefois avec la lettre, & quelquefois on l'en separe. Nous ne voyons point en effet ni quand ni comment il a esté envoyé.]

V. S. Mamert note 3.





ARTICLE XXXII.

Il est malade, & presse S. Sulpice de le venir voir: Il écrit à S. Victrice, cultive l'amitié de S. Jerome & de Rufin.

'SAINT Paulin avoit toujours attendu Saint Sulpice l'année précédente depuis le depart de ses gents jusqu'à l'hiver; mais n'enayant point reçu de lettres ni dans le reste de cette année là, ni dans le commencement de celle-ci, il crut qu'il n'écrivoit point, parcequ'il vouloit venir luy mesme; de sorte qu'il l'attendoit tous les jours. Enfin la feste des Apostres approchant, il s'en alla à Rome selon sa coutume ordinaire, dans l'esperance d'y embrasser celui qu'il aimoit de tout son cœur. Le Pape Anastase l'y receut avec toute sorte d'affection & d'honneur. Mais il n'eut pas la joie d'y voir S. Sulpice. Ainsi il fut réduit à se consoler par les lettres qu'il y receut de sa part, où Sulpice s'excusant sur son infirmité, luy témoignoit qu'il ne pouvoit point esperer de l'aller voir.

Paul. ep. 13. p. 163.
p. 163.
ep. 16. p. 175.
a ep. 13. p. 163.
b ep. 16. p. 175.
c ep. 13. p. 163. 164.
p. 165.
p. 163.

'Cette lettre fut rendue à S. Paulin par un homme dont l'habit ni le visage ne ressembloient guere à ceux d'un moine, & des personnes dont luy & Sulpice avoient accoutumé de se servir. Aussi il se trouva que c'estoit un valet de ses amis nommé Sabin, qui estoit proche parent de Sulpice: ce que Saint Paulin ayant appris par cette occasion, il en aima encore davantage ce Sabin. [Pour son valet, je ne sçay si c'est] ce Marracin, que le Saint depeint autrepart de la mesme maniere, & par lequel il dit qu'il avoit reçu une fois des lettres de S. Sulpice. Il semble néanmoins que Marracin appartenoit à Sulpice mesme, qui luy avoit commandé de contrefaire le moine, comme dit le Saint, [voulant peutestre marquer par là que S. Sulpice faisoit ce qu'il pouvoit pour le rendre tel qu'il souhaitoit qu'il fust, sans y pouvoir pourtant réussir.] Aussi Saint Paulin l'appelle un moine fort peu spirituel.

p. 164.
ep. 7. p. 102. 103.
p. 102.

'Le valet de Sabin demanda au Saint, s'il ne vouloit point faire réponse à Sulpice: mais il fut trop accablé dans les dix jours qu'il passa à Rome. Estant revenu chez luy il fut tourmenté d'une grande maladie, & qui luy dura longtemps. Mais Dieu qui est la vie & la resurrection de ceux qui le servent, ne le voulut pas livrer à la mort, & après l'avoir châtié comme pecheur, il le delivra parcequ'il avoit confiance en sa misericorde.

ep. 13. p. 164.

p. 164.

p. 165.

p. 165.

p. 165. 166.

p. 165.

p. 164. 165.

'Après donc qu'il fut relevé de cette maladie, il répondit à S. Sulpice, & se plaignit de l'avoir si longtemps attendu inutilement, luy protestant qu'il ne cesseroit jamais de desirer ou d'esperer qu'il le viendroit visiter, après tant de promesses qu'il luy en avoit faites; Qu'il ne pouvoit y manquer sans offenser S. Felix, & qu'il ne pouvoit s'excuser sur sa foiblesse, puisqu'il faisoit tant d'autres voyages; & qu'il alloit mesme plusieurs fois l'année à Tours pour visiter S. Martin [vivant ou mort: car on n'en sauroit juger par ce qu'il en dit.] Il envoya sa lettre par Amaque Soudiacre de S. Delphin, & fort connu de S. Sulpice. [Il y a apparence qu'il écrivit en mesme temps à S. Delphin & à Saint Amand: Neanmoins de toutes les lettres qui leur sont adressées, nous n'en voyons aucune que nous puissions mettre en cette année plutoft qu'en une autre.]

p. 164.

cp. 28. p. 246. 247.

p. 248. 249.

p. 245. 246.

p. 247.

p. 247.

p. 248.

p. 245. 246.

p. 246. 247.

p. 247. 248.

p. 247. 250.

'La rencontre de la longue maladie qu'il eut cette année au retour de Rome, [nous porte à y mettre] la lettre 28 à S. Victrice de Rouen, où il marque la mesme chose. [On a vu en particulier l'histoire de ce saint Evêque, celebre par les eloges de S. Paulin, de qui nous tenons presque tout ce que nous savons de luy.] Non seulement il établit une admirable pieté dans son Eglise, mais il alla mesme prescher la foy dans la Flandre. Saint Paulin apprit avec joie cette nouvelle, & chercha aussitost l'occasion de luy écrire. Quelque temps après estant allé à Rome, comme nous venons de voir, il y trouva Pascale Diacre de Rouen, ^{su, cepimus.} qu'il receut avec tout le respect & toute l'affection possible, non seulement comme son collegue par le diaconat, mais encore comme membre du Clergé de Saint Victrice, autant par sa vertu que par son ordination. Il ne luy permit pas mesme de s'en retourner de Rome trouver S. Victrice comme il le vouloit, & il le contraignit par la violence de l'amitié de s'en venir avec luy à Nole, afin de jouir davantage de celui qu'il regardoit comme l'image de cet admirable Evêque. Il ne put pas neanmoins tirer tout l'avantage qu'il esperoit de sa conversation, à cause de la maladie qu'il eut en ce temps là, [comme nous venons de dire.]

'Cette maladie & quelques autres accidens obligerent Pascale de demeurer longtemps à Nole. Et quand il fut prest à s'en retourner, S. Paulin écrivit par luy son epître 28, à Saint Victrice, où après luy avoir rendu raison pourquoy il avoit retenu si longtemps Pascale, qui éprouva en la personne d'Urse qui l'accompagnoit le pouvoir que S. Felix avoit auprès de Dieu, il parle de l'Evangile que S. Victrice avoit presché dans la Flandre, de la

v. S. Victri-
cc.

maniere dont il avoit réglé son Eglise, & comment Dieu l'avoit tiré par divers miracles de la profession des armes, où il avoit autrefois esté engagé. Il luy témoigne ensuite la joie qu'il auroit de le voir, & de luy rendre les respects qu'il croyoit devoir rendre à J.C. en sa personne, & combien il avoit de regret de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il l'avoit vu à Vienne avec S. Martin.

p.251.252.

p.253.

[Sur la fin de cette année] le Pape Anastase voulant celebrer l'anniversaire de son assomption au pontificat, invita S. Paulin à cette solennité, quoique les Papes n'eussent accoutumé de faire cet honneur qu'à des Evêques. S. Paulin s'en excusa, [peutestre sur ce que c'estoit l'hiver:] & au lieu d'y aller il écrivit au Pape, qui receut sa lettre avec une affection de pere, & ne s'offensa point de ce qu'il n'estoit point venu.

ep.16.p.175.

p.176.

[Nous avons vu le commerce que S. Paulin lia peutestre des l'an 394 avec S. Jerome. Il continua dans les années suivantes, quoique les lettres que ces deux Saints s'écrivirent soient presque toutes perdues.] Mais nous en avons encore une de Saint Jerome, écrite vers ce temps-ci, où nous voyons que S. Paulin luy avoit demandé un commentaire sur Daniel. S. Jerome le luy promit, mais différa d'y travailler, pour quelque raison qui ne nous est pas connue. Il voulut s'y appliquer en 398, mais il fut obligé de differer encore pour traduire le Periarchon d'Origene. Saint Paulin luy écrivit de nouveau pour l'exhorter d'écrire, & se plaindre qu'il ne luy envoyoit que de petites lettres: S. Jerome luy fit la réponse dont nous parlons, où il s'excuse de n'avoir pu encore faire ce qu'il luy avoit promis, & luy dit qu'il n'a pas le loisir d'écrire des lettres fort longues & fort travaillées; outre que l'éloquence de Saint Paulin qui egalait presque celle de Ciceron, l'empeschoit mesme de luy écrire tout ce qu'il eust écrit à d'autres personnes moins habiles. Il le remercie d'une calotte qu'il luy avoit envoyée.

Hier.ep.153.p. 197.198.

p.198.

Saint Paulin le consultoit par la mesme lettre sur les passages de l'Ecriture qui semblent combatre le libre arbitre, & sur la sanctification que S. Paul attribue aux enfans des fideles. Saint Jerome répond au dernier point par le sentiment de Tertullien; & pour l'autre il le renvoie au Periarchon d'Origene, dont il trouveroit la traduction qu'il en avoit faite chez S. Pamnaque, quoiqu'il pust se contenter du texte grec. Et il l'avertit en passant qu'il ne condanne point tout ce qu'a fait Origene, quoiqu'il n'approuvast pas aussi tout ce qu'il avoit écrit, comme ses ennemis le publioient. [Il disoit cela au sujet de la dispute qu'il avoit

p.197.

V. S. Jerom-
me S 95.

paleolum.

Paul. ep. 26. p.
228.

avec Rufin , à laquelle il ne paroît pas que S. Paulin ait pris de part , non plus que S. Augustin. Car il est certain qu'il fut toujours ami de Rufin qui revint en Occident à la fin de 397. C'est luy sans doute que marque Saint Paulin, lorsqu'il dit qu'il avoit appris quelques particularitez sur le pellican d'un de ses intimes amis , homme saint & tres docte , & qui s'estoit instruit de beaucoup de choses , non seulement dans les livres , mais aussi dans les divers pays où il avoit voyagé.



ARTICLE XXXIII.

Il écrit à Saint Delphin , à Venere de Milan , & à S. Sulpice.

L'AN DE JESUS CHRIST 400.

Paul. car. 22. p.
577.
p. 577. 578.

p. 578-585.

ep. 17. p. 180.

p. 181.

p. 180.

p. 181.

ep. 24. p. 216.

p. 217/17. p. 184.

/ ep. 24. p. 212-
217.

ep. 17. p. 182-184.

ep. 16. p. 174.

'SAINT Paulin dans son septieme poeme sur S. Felix, parle du pouvoir que ce Saint avoit pour tourmenter les demons.^a Il remarque particulierement un demoniaque qui estoit possédé depuis longtems. Mais ce qui fait le principal sujet de son poeme, est l'histoire de Theride arrivée un an auparavant.

'Il y avoit pres de deux ans que Saint Paulin avoit receu une petite lettre de S. Delphin par Cardamas, & il n'en avoit receu aucune depuis. Il avoit attendu durant tout l'été un nommé Urane, qui apparemment luy en devoit apporter. Mais il se trouva frustré de son esperance, parceque [Urane] s'acquita mal de son devoir, & demeura où il ne devoit pas. Le Saint n'eut pas de regret de ne pas voir une personne dont la presencé ne luy pouvoit apporter aucun bien: mais il fut fâché de ce que son infidelité l'empescha de satisfaire la faim de son ame par les instructions de S. Delphin, qui estoient pour luy un pain tres delicieux.

'A prés avoir attendu inutilement ce bonheur durant l'été, il l'esperoit encore moins pour l'hiver. Mais Dieu qui nourrit ceux qui ont faim, luy donna cette consolation qu'il n'attendoit plus, par le retour inesperé de Cardamas, qui l'assura de la santé de S. Delphin, & luy rendit des lettres tant de sa part que de celle de S. Amand. Il estoit alors Exorciste.^b Le Saint répondit à l'un & à l'autre. Il employa presque toute la lettre à Saint Amand à louer Cardamas de ce qu'il marchoit si bien, & celle à S. Delphin à luy demander qu'il obtienne de Dieu qu'il ne fasse rien d'indigne de la grace du baptesme qu'il avoit receu par son ministere.

'Quoique cette lettre soit assez longue, néanmoins comme le Saint ne trouvoit que rarement l'occasion d'écrire à S. Delphin,

&c.

il y en ajouta une seconde, qui est certainement écrite entre l'anniverfaire de l'election du Pape Anastase, & le temps que S. Paulin avoit accoutumé d'aller à Rome, [c'est à dire entre la fin de l'an 399, & le 29 juin de l'an 400. C'est par cette epoque que nous avons marqué le temps de quelques autres epistres à S. Delphin & à S. Amand, quoique nous ne pretendions point que cela soit tout à fait certain.] Comme Cardamas avoit ordre de S. Delphin de savoir l'état où il estoit, il luy mande dans cette seconde lettre qu'il est dans une fanté assez bonne, quoique peu robuste, & il luy raconte les marques d'affection qu'il avoit receues du Pape Anastase. Il ajoute que quand il ira à Rome, il espere tirer de ce Pape une lettre par laquelle il le recommanderoit à S. Delphin mesme.

p.175.176.

p.175.

p.175.

V. S. Simplicien note
3.

'Venere Evesque de Milan, qui avoit succedé depuis peu [à S. Simplicien,] avoit écrit à S. Paulin après son ordination. Saint Delphin avoit prié le Saint de luy écrire pour luy. Le Saint luy écrivit donc, & ordonna à Cardamas de passer par Milan en s'en retournant, pour luy rendre sa lettre, & luy offrir de porter la sienne à S. Delphin s'il vouloit luy écrire.

p.176.

'S. Delphin avoit mandé au Saint qu'il avoit fait bastir une nouvelle eglise à Lengon, & qu'il l'avoit mesme dediée, ou estoit sur le point de la dedier. Le Saint en témoigne une extreme joie, & il paroist par ses termes que c'estoit à ses dépens qu'on la bastiffoit. S. Delphin luy parloit aussi de quelques personnes qui murmuroient ce semble contre luy au sujet mesme du bastiment de cette eglise. Il répond que cela n'est point nouveau, & qu'il ne s'en étonne pas, parcequ'il met sa confiance en Dieu: & il prend de là occasion de demander à S. Delphin, comme à son pere spirituel, qu'il prie Dieu pour son ame, & pour l'edifice de son salut.

p.176.

p.177.

p.177-179.

&c.

[Je ne voy rien qui nous empesche de mettre en cette année l'epistre 7 qui doit avoir precedé la 14.] Severe avoit donné une lettre pour le Saint à Marracin, dont nous avons parlé ci-dessus. Mais Marracin estant venu jusques à Rome, donna la lettre à Sorien, ravi de n'estre pas obligé de venir à Nole, & de paroistre devant Saint Paulin, & Sorien au contraire qui estoit un saint moine, & un homme veritablement spirituel, ayant oui parler du Saint à Saint Sulpice, & souhaitant de le voir, fut ravi d'en trouver une occasion favorable. Ainsi il prit la lettre, & la porta à S. Paulin, qui fut tres satisfait de luy. C'est pourquoy dans la réponse qu'il fit à S. Sulpice, après avoir fait l'idée d'un veritable moine, il dit que c'est l'image de Sorien, qui apparemment devoit estre le porteur de cette lettre.

p.103.104.

ARTICLE XXXIV.

Il écrit plusieurs lettres à S. Sulpice par Victor disciple de S. Martin.

Paul. ep. 3. p. 39.

[C]E fut apparemment en cette année] que S. Sulpice, qui avoit accoutumé de n'écrire qu'une fois l'an à S. Paulin, voulut faire plus qu'à l'ordinaire pour luy témoigner davantage son amitié. Il luy écrivit donc une seconde fois, & ce semble vers l'hiver; car il luy envoyoit des manteaux. ^aDans cette lettre il prie le Saint de l'aimer toujours de plus en plus. ^bIl donne de grands eloges à sa vertu & à l'abandonnement entier qu'il avoit fait de ses biens; & au contraire il parle de luy mesme avec beaucoup de modestie. Il luy avoue aussi qu'il publioit autant qu'il pouvoit les lettres qu'il recevoit de luy.

p. 40.

^a p. 37.

^b ep. 1. p. 17. 18.

p. 16.

p. 39.

p. 40.

Il choisit pour porter cette lettre un des Saints associez [de sa retraite,] nommé Victor, qui avoit esté l'un des enfans spirituels de S. Martin, & un des compagnons de la vie sainte de S. Clair. Il avoit autrefois porté l'épée. ^cS. Sulpice l'avoit qualifié dans sa lettre un homme de Dieu. Aussi S. Paulin le recut avec une extreme joie, & une entiere ouverture de cœur; & il assure qu'il avoit reconnu par experience que c'estoit veritablement un homme de Dieu, humble de cœur, & élevé en grace, un vase de misericorde, & le tabernacle du Tres-Haut, qui se plaist à habiter dans la demeure tranquille d'une ame qui le revere avec tremblement; & que non seulement son habit, mais encore la douceur de son esprit, & la modestie de J. C. qu'on voyoit dans ses paroles & dans son silence, le faisoient paroistre comme une pure brebi.

ep. 39. p. 358.

^c ep. 3. p. 49.

p. 42.

Il s'efforçoit de rendre à S. Paulin tous les services les plus humbles & les plus bas. S. Paulin consentit qu'il luy lavast les piez, mais une seule fois, & qu'il luy frotast le corps avec de l'huile, parcequ'il crut que ce seroit une benediction pour luy de recevoir ce service d'un homme dont il honoroit la pieté, & il l'accepta mesme pour luy donner cette marque de son affection. Mais pour imiter aussi de son costé quelque petite chose de ce que le livre de S. Sulpice luy avoit appris de la vertu de Saint Martin, il obligea Victor avec bien de la peine à souffrir qu'il luy donnast à laver. Victor luy donna aussi quelque invention pour servir sa table avec moins de depense & de sensualité. Et pour cela il fit quelque temps la cuisine pour toute la maison,

p. 42.

p. 42. 46.

p. 45.

n'ayant pour l'aider qu'un vieux payfan battizé depuis peu, que le Saint nourrissoit chez luy. Le Saint dit que Victor luy rendit encore un grand service, qui fut de luy couper les cheveux, ce qu'il faisoit, disoit-il, par ordre de S. Sulpice, pour luy montrer ce qu'il savoit. Ce Victor fit souvent depuis le voyage des Gaules à Nole; & il le faisoit comme reglement tous les ans. Ce qui fait que S. Paulin écrivant à Saint Sulpice, l'appelle sa consolation annuelle, & son secours ordinaire. Il paroist qu'il faisoit ce voyage à pié.

ep. 4. p. 47.

ep. 4. p. 110.
111. 237.

ep. 9. p. 110.

solenne so-
latim.

[Ce fut apparemment par luy que le Saint répondit à Saint Sulpice, ou cette année mesme s'il en eut le temps, ou en la suivante.] Il se loue d'abord extremement de l'amitié de Sulpice, & l'assure reciproquement de la sienne, & puis il s'étend beaucoup sur Victor. [C'est tout ce que contient la lettre troisieme.

ep. 5. p. 37-39.

Mais les premiers mots qui commencent la quatrieme, font voir clairement que c'est une suite de l'autre, & qu'apparemment ces deux lettres n'en font qu'une.] Dans cette quatrieme lettre, après avoir montré la necessité indispensable d'aimer Dieu & le prochain, il finit par ces mots: Nous n'avons point de plus grand sujet de nous glorifier dans le Seigneur, que vostre charité, qui seule nous fait acquiter au moins d'une des grandes & innombrables dettes dont nous sommes redevables envers Dieu. Car à peine sommes-nous novices dans l'exercice des autres bonnes actions: Il n'y a que dans le point de vous aimer où nous sommes parfaits.

ep. 4 p. 79.

Cette fin de sa lettre où il parle de la perfection & de la charité, luy donna sujet d'en écrire encore une autre à S. Sulpice qui fait la seconde des imprimez. Il s'y plaint de ce que l'amitié excessive de S. Sulpice pour luy, le portoit à luy donner trop de louanges; & pour s'en défendre il relève beaucoup la vertu de S. Sulpice, & decouvre excellemment la sienne en s'efforçant de la cacher. C'est une de ses plus belles pieces, & peutestre la plus sainte de toutes. Après avoir montré les difficultez & les miseres sous lesquelles il gemissoit encore, lorsque les autres le croyoient déjà arrivé au comble de la perfection, il dit à S. Sulpice: N'ayez point de moy, je vous prie, des sentimens si elevez, & n'en parlez point en des termes si avantageux, pendant que je suis encore dans la lice; que je ne voy audehors que combats, & que sujets de crainte audehors. Tremblez plustost pour moy, & unifiez-

ep. 2. p. 17.

P. 17-36.

p. 35-36.

1. Venio nunc ad majorem fratris erga me Victoris operam &c. M^r le Brun les joint & en fait l'epistre 23. p. 227.

vous d'esprit à moy pour m'aider dans mes travaux & m'assister ^{400.} de vos prieres; afin que celui qui a choisi ce qu'il y a de plus foible dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort, confonde par moy l'ennemi. Demandez luy instamment qu'il me donne la lumiere necessaire pour me conduire dans la voie où il nous appelle; qu'il affoiblisse en moy la force du peché; & qu'il y fortifie l'esprit de sa force; qu'il me depouille des vices, & qu'il me reveste des vertus; qu'il me fasse la grace de me secourir contre [la corruption de] ma propre volonté, & qu'il ne me livre pas aux desirs [dereglez] de mon cœur.



ARTICLE XXXV.

Il exhorte un Officier d'armée à quitter le monde; se rejouit de la pieté de Sebastien ermite; décrit l'histoire & le naufrage de Martinien.

[C]E fut sur les entretiens que le Saint eut avec Victor, qu'il écrivit les lettres 39 & 40. Mais nous n'en voyons pas l'année.] La 39 est adressée à une personne qui n'est point nommée. On voit que c'estoit un homme d'épée, qui estoit le patron & le protecteur de son pays, & qui avoit la charge de lever les impôts destinez à la paie des soldats. Il estoit à la fleur de son age, marié ou prest à marier. Victor avoit demeuré avec luy lorsqu'il suiyoit la mesme vie. Il le fit connoistre au Saint, qui crut que ce luy estoit un assez grand engagement pour luy écrire par le mesme Victor une lettre, où il l'exhorte fortement à renoncer à toutes les cupiditez & à toutes les esperances du siecle, pour ne servir plus que JESUS CHRIST. Il semble qu'il ne fust pas mesme Chrétien.

Sebastien à qui la lettre 40 est adressée, estoit un fidele serviteur de Dieu, qui s'estoit retiré au pié d'un torrent, pour y vivre dans le secret de la solitude, occupé au jeûne & à la priere. Un Diacre nommé Benoist, qui, ce semble, estoit son frere selon la chair, aussibien que par la vertu, avoit soin de l'y venir souvent visiter & de luy apporter le peu de choses dont il avoit besoin pour soutenir la vie de son corps. Le Saint les ayant connus par le moyen de Victor, (ce qui marque qu'ils estoient dans l'Aquitaine,) écrivit conjointement avec Therasie à Sebastien pour le congratuler de sa pieté & luy demander ses prieres. C'est pour cela, luy dit-il, que le Seigneur plein de bonté & de misericorde,

1. cum co. & ceteris fueris, legendo co. n. fecit.

accorde

accorde aux pecheurs à qui il veut faire grace, la connoissance & l'amitié de ses Saints, afin que par leur puissante intercession, ils soient delivrez de la condannation qui leur seroit inevitable à cause de leurs crimes.

'Il releve beaucoup la vertu de Benoist aussibien que celle de Sebastien, & il dit que l'un representoit Saint Jean criant dans le desert, & l'autre J. C. enseignant les Juifs dans le temple : [de forte qu'il semble que les Diacres eussent alors le ministere de la predication dans les Gaules, si l'on ne veut dire que l'un prechoit seulement par son exemple aussibien que l'autre. Je ne sçay si ce seroit un]' S. Benoist qu'Ufuard & d'autres ensuite mettent le 23 d'octobre, avec le titre de Confesseur, dans le Poitou. [Sanfon marque une ville ou bourg de S. Benoist au diocese de Luçon en Poitou, sur l'embouchure de la riviere du Lay.] 'On croit que ce peut estre à cause d'un Saint Benoist dont on dit bien des choses,

p. 365, 366.

p. 66.

Bar. 23. oct.

Boll. 13. jan. p.
809. f.

NOTE 13.

["mais toutes tres incertaines.]

'Saint Paulin donne à Sebastien le titre de moine. [Neanmoins comme il y a quelque lieu de croire qu'il ne sortoit point de sa retraite ; je ne sçay si l'on pourroit dire que c'est] le moine Sebastien qui vint voir S. Sulpice [en 405,] pour entendre le recit des actions de S. Martin. 'S. Augustin écrit aussi à un Sebastien moine, mais il estoit Superieur d'un monastere. ^a Ces deux lettres de S. Paulin, [la 39 & la 40,] sont parmi celles que l'on attribue faussement à S. Jerome.

Paul. ep. 40. p.
366.Sulp. dial. 2. c. 1.
p. 306.

Aug. ep. 145. p.

257. 258.

^a Du Pin, t. 3. p.
478.

V. 538.

'S. Paulin commença cette année de grands bastimens à l'eglise de S. Felix, qui ne furent achevez que trois ans après sur la fin de l'an 402.

Paul. car. 25. p.
625.

'Il remarque dans le poeme de l'année suivante, que diverses personnes venoient tous les jours se prosterner devant l'autel de Saint Felix ; & luy rendre graces de ce que par la misericorde de Dieu & par l'assistance de ce Saint, ils avoient esté delivrez des naufrages où ils estoient prests de perir. [Je ne sçay s'il fait allusion à l'histoire de Martinien qu'il décrit dans son poente à Cythere, & dont nous ne savons point autrement le temps.] 'Ce Cythere estoit un homme illustre dans le siecle par sa naissance, par son erudition, & par les honneurs qu'il y possedoit. Mais Dieu qui voulant tirer toutes choses à luy, ne dedaigne pas de choisir quelquefois les grands du monde, luy avoit donné un cœur humble pour le faire grand dans le Ciel, & luy avoit inspiré d'aimer les pauvres. Il estoit marié, & sa femme avoit soin d'elever ses enfans dans la chasteté. Il y en eut mesme un que

car. 23. p. 596

car. 73. p. 497.

p. 495.

c. 501.

p. 495.

Cythere consacra à Dieu, presque au sortir du ventre de sa mere, 'en le donnant à Saint Sulpice pour estre élevé chez luy sous sa discipline. 'Il semble que ce fust pour entrer dans l'état ecclesiastique, [où l'on admettoit les plus petits enfans en qualité de Lecteurs.]

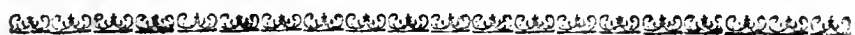
'Martinien dont nous parlons estoit un de ses amis, ^a mais apparemment assez pauvre. ^b S. Paulin l'appelle son frere selon l'esprit & selon la foy, ^c & un saint frere, dont la pieté interieure paroissoit par ses paroles. Il paroist qu'il souhaita de venir voir S. Paulin, quoiqu'il ne fust pas connu de luy. Ce fut pour cela que Cythere luy donna des lettres qu'il écrivoit au Saint, avec lesquelles il l'envoya le trouver. 'Il vouloit d'abord venir par terre, mais n'osant entreprendre un si long voyage à pié, il s'embarqua à Narbone; [ce qui marque que luy & Cythere vivoient dans les Gaules.] 'C'estoit vers le commencement de l'automne.

'Il eut le vent favorable: mais le vaisseau qu'il avoit pris estant pourri, s'ouvrit au milieu de la nuit, & tous ceux qu'il portoit furent noyez, hormis ceux qui purent gagner l'esquif. Martinien fut de ce nombre avec tous ceux qui estoient Chrétiens, & quelques autres qui ne l'estoient pas: mais tous ceux qui perirent estoient ou Juifs ou schismatiques. Le maître mesme du vaisseau qui estoit Novatien, se noya le premier de desespoir: car il eust pu se jeter aussi dans l'esquif. 'Martinien se sauva presque nud, n'ayant pu prendre de toutes ses hardes que les epistres de Saint Paul: encore les prit-il sans y penser. 'Il se trouva dans l'esquif placé tout au fond & dans l'eau: Neanmoins ni cette incommodité, ni le froid, ni toutes les suites d'un si fascheux accident, ne l'empescherent point de dormir jusqu'à ce que l'esquif fust pres d'aborder; ce qui ne se pouvoit faire humainement.

'Il arriva ainsi à Marseille, où il fut receu ce semble par des solitaires fort charitables, mais si pauvres qu'ils ne purent luy donner que des souliez; de sorte que la honte & la crainte de passer pour un de ces imposteurs qui courent les villes, en faisant semblant d'estre moines, ou d'avoir fait naufrage, l'obligerent de s'exposer encore aux perils de la navigation. 'Il aborda heureusement à Civita-Vecchia, & fit par terre ce qui luy restoit de là à Rome. 'Il y fut receu dans une maison que tenoit ce semble un Paulin & Theride, tous deux amis de nostre Saint; & Theride estoit alors à Nole avec luy. Martinien trouva là des personnes de sa connoissance & de son pays; & Paulin l'habilla entierement en se depouillant luy mesme.

'Il continua ensuite à pié son chemin vers Nole. A Capoue qui

n'en est qu'à huit lieues, il loua un mulet qui s'en retournoit à vide : mais comme si Dieu l'eust voulu punir de sa paresse, le mulet le jetta par terre au bout de quelque chemin. Il tomba sur le visage parmi des pierres & des ronces, & néanmoins il ne se fit aucun mal : ce que S. Paulin attribue à une protection particulière de S. Felix. Il arriva enfin chez S. Paulin, qui n'eut pas p. 493.
plustost fait connoissance avec luy, qu'il l'aima de tout son cœur, comme un homme de bien, & comme un ami de Cythere, quoiqu'il ne pust pas luy donner les lettres, les ayant perdues avec tout le reste. S. Paulin écrivit ensuite un poeme à Cythere, où p. 490.
après avoir rapporté l'accident de Martinien, & les miracles par lesquels Dieu l'avoit sauvé, il s'étend fort sur l'éducation de l'enfant que Cythere avoit donné à S. Sulpice.



A R T I C L E X X X V I .

Les Gots font trembler l'Italie : S. Paulin écrit à S. Sulpice par Postumien.

L'AN DE J E S U S C H R I S T 401.

[L E huitieme poeme de S. Paulin sur S. Felix, doit se rapporter selon nostre suite, au commencement de l'an 401. Et cela s'ajuste fort bien avec l'histoire.] Car il est fait au milieu du bruit de la guerre, & dans l'apprehension generale que l'on avoit des ennemis étrangers, & nommément des Gots. [Or nous lisons dans la chronique de S. Prosper, qu'Alaric General des Gots, & Radagaife, firent l'an 400 une descente en Italie:] Et nous apprenons par S. Jerome, qu'Aquilée fut assiegée par les barbares en 400 ou 401. p. 487. Hierin Rufel. 3. c. 6. p. 39 b.

V. Honoré
516.

'Dans cette epouvente les uns mirent leur confiance dans la puissance des legions, les autres dans la force de leurs villes, dont ils faisoient reparer les murailles. Mais S. Paulin ne vouloit pour défense que le signe de la Croix, & la vertu du saint Confesseur [Felix,] parceque rien ne nous oste davantage la crainte de tous les maux du monde, que de craindre Dieu. Ainsi la guerre que l'on apprehendoit, ne l'empescha point de celebrer à son ordinaire la feste de S. Felix comme un jour de paix & de joie. Il s'appliqua seulement à la priere avec plus de ferveur qu'il n'eust fait en un temps plus calme. p. 585. p. 587.

'Outre la protection que Dieu a accoutumé de donner à ceux qui mettent toute leur confiance en luy, il voyoit qu'il ne seroit pas difficile à S. Felix de repousser les barbares, luy qui faisoit

N ij



P. 594.

tous les jours tant de miracles, & qui avoit tant de pouvoir sur les demons mesmes. Il remarque particulièrement la guerison d'un payfan de là auprès, possédé d'un demon qui luy causoit une faim prodigieuse. Il en avoit esté delivré peu auparavant, & cultivoit alors son petit champ avec une santé parfaite de corps

P. 597.

& d'esprit. Il remarque encore comme des effets de la puissance de S. Felix, qu'un torrent qui avoit accoutumé de passer pres de son eglise, & de mettre en danger les maisons voisines, entre lesquelles estoit la sienne, avoit pris un autre cours assez loin de là; & qu'un grand embrasement qui sembloit aller consumer toute sa maison, n'avoit brulé qu'un méchant toit, s'estant rencontré par bonheur qu'il ne faisoit aucun vent.

P. 599. 597.

ep. 14. p. 168.

P. 67.

[Nous mettons en cette année] l'epistre 14 du Saint, par laquelle il répond à plusieurs lettres de S. Sulpice, & au moins à deux, dont il avoit reçu la premiere par Postumien & Theride,

P. 68.

& la seconde par Virin & Sorien. [Nous avons remarqué] que Postumien & Theride s'en retournant dans les Gaules, avoient eu charge expresse de S. Paulin d'aller visiter S. Sulpice. [Ils ne manquerent pas de le faire,] & furent tres aisés d'avoir suivi en

V. 530.

P. 168. 169.

cela le conseil du Saint: Car ils trouverent dans S. Sulpice tout ce qu'ils pouvoient souhaiter & d'amitié & de vertu. Sulpice fut aussi tres satisfait d'eux, & les regarda depuis ce temps là comme ses amis intimes. [L'on voit par ses dialogues combien luy & Postumien estoient étroitement unis.

P. 168.

P. 169.

P. 167.

Je ne sçay si S. Paulin qui les avoit possédez le premier, leur témoigna de les souhaiter encore.] Il est certain qu'ils revinrent le trouver, & luy apporterent une lettre de Saint Sulpice, qui se plaignoit de ce que le Saint les luy avoit enlevés, & l'avoit laissé tout seul. Peu de jours après qu'ils furent arrivez, Virin & Sorien arriverent aussi, & luy apporterent encore des lettres de S. Sulpice. [C'est à toutes ces lettres qu'il promet de répondre dans sa 14^e; mais il n'acheve pas seulement de se justifier sur les reproches que Saint Sulpice luy faisoit dans la premiere. Ainsi il s'en faut beaucoup que cette lettre ne soit entiere.

P. 168.

P. 167.

Sulp. dial. 1. c. 2.

P. 243.

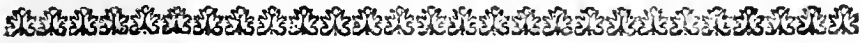
Postumien s'en retourna fort peu après dans les Gaules,] puis qu'il s'embarqua à Narbone après avoir dit adieu à S. Sulpice pour passer en Orient, [ou cette année mesme, ou au plustard en la suivante. C'est à ce second retour de Postumien dans les Gaules

V. S. Jero-
me 5

Paul. ep. 9. p. 114.

que nous raportons] ce que dit Saint Paulin, qu'il rencontra à Narbone Victor que Sulpice envoyoit au Saint, afin qu'il passât l'hiver chez luy. [Ainsi ce pouvoit estre vers l'autonne.] Postu-

mien le renvoya à S. Sulpice, d'où il repartit pour Nole dans le temps qu'il eust dû déjà y estre. [c'eit à dire au plustard au commencement de l'hiver,] & il y arriva à la fin de cette saison [en l'an 402, ayant esté obligé d'en passer une partie ou à Rome ou en quelque autre lieu de cette route. Ainsi il vaut mieux dire que Postumien ne fit le voyage d'Orient qu'en 402.]



ARTICLE XXXVII.

S. Paulin est visité par S. Nicetas & par Melanie : Il s'excuse de répondre aux difficultez d'histoire que S. Sulpice luy propoït, & de luy envoyer son tableau.

L'AN DE JESUS CHRIST 402.

SAINTE Paulin dans le neuvieme poeme sur S. Felix, fait un long discours sur les festes des Chrétiens.^a Il marque en particulier celle de la Nativité de N. S, celle dans laquelle on celebroit l'adoration des Mages, ou le Baptesme de J. C, ou les noces de Cana ; celle de Pasque, & la Pentecoste. Il y ajoute pour luy celle de S. Felix, qu'il solennisa cette année avec une double joie, à cause de la présence de S. Nicetas qu'il appelle son pere' & son maistre.^b Ce Saint estoit déjà venu à Nole quatre ans auparavant, & S. Paulin ne cessoit jour & nuit de le revoir.^b Mais il n'osoit pas esperer que cette joie fust jointe avec celle de la solennité de S. Felix. Et il apprehendoit mesme que la guerre & la crainte des Gots ne l'empeschassent tout à fait de venir. [Sa joie l'animant donc plus qu'à l'ordinaire, il fit un poeme sur S. Felix plus long & plus elevé que les autres années. Il y faut remarquer ces paroles ardentes, où l'on voit que sa charité le portoit jusqu'à desirer le martyre:] 'Ma vie, dit-il, a esté attachée au bois [de la Croix], afin que je trouvasse ma vie en Dieu. Que puis-je vous rendre, o J. C. ma vie, pour la vie que vous m'avez acquise? Je prendrai le calice de salut. Je vous l'offrirai en sacrifice: & je me purifierai par le breuvage sacré d'une mort precieuse. Mais que ferai-je en cela? Quand j'abandonnerois mon corps aux flammes, quand je souffrirois les dernieres ignominies, quand je repandrois jusques à la dernière goutte de mon sang, je ne vous rendrois pas encore ce que je vous dois, parceque je ne puis que me rendre pour le prix de moy mesme. Et ainsi quelque chose que je fasse, je vous demeurerai toujours infiniment redevable, o mon J E S U S, qui avez payé mes dettes & non les

Paul. car. 24. p.

199. 602.

p. 599.

p. 602.

. 503.

p. 606. 608. |

p. 607.

p. 603.

p. 608.

p. 606

vostres, en souffrant pour de méchans serviteurs.

p. 608.

p. 607-515.

ep. 10. p. 131.

Sulp. dial. 3. c.

20. p. 1. o.

a Paul. car. 30. p.
633.

'Il décrit dans le même poëme comment il menoit S. Nicetas voir les bastimens qu'il faisoit à l'église de S. Felix, qui n'estoient encore achevez qu'en partie, & par ce moyen il en fait une grande description. 'Il entretint aussi S. Nicetas de la vie de S. Martin, & luy lut l'histoire que S. Sulpice en avoit écrite. [Il l'en avoit sans doute entretenu des son premier voyage : & ce fut peutestre par luy]' qu'il repandit cette histoire dans tout l'Illyrie.

^a Lorsqu'il s'en retourna à son Eglise, le Saint fit un poëme que nous avons encore, comme pour luy souhaiter un heureux voyage, & l'assurer qu'il le retenoit toujours dans son cœur. [Mais on ne voit pas s'il regarde le second voyage de S. Nicetas ou le premier : "Et il semble même se pouvoir plus aisément rapporter à l'an 398, où l'on ne voit point que les barbares se remuassent encore, qu'à ce temps-ci, où ils estoient toujours en armes.

V. S. Nicetas note 2.

S. Paulin reçut encore cette année une visite qui luy fut tres agreable ; savoir celle de S^{te} Melanie l'ayeule, qui revenant de Jerusalem à Rome, & estant abordée à Naple, vint voir le Saint à Nole. Nous ne marquons point le détail de cette histoire,

Paul. ep. 11. p. 132.

Ugh. t. 6. p. 251. a

Paul. ep. 10. p.
121.S. Paul. dec. p.
379 § 14.

Paul. ep. 9. p. 114.

ep. 10. p. 121.

ep. 9. p. 15.

parcequ'on le peut voir sur le titre de Melanie.] Cette illustre veuve luy fit present d'un morceau de la vraie Croix, que Jean Evesque [de Jerusalem] luy envoyoit. On pretend que c'est une Croix composée de plusieurs petites pieces qu'on garde au jourd'hui dans la grande eglise de Nole. [Je ne sçay si cela s'accorde assez avec S. Paulin, qui ne parle que d'un seul petit morceau.] 'Melanie luy donna encore une tunique de laine qu'il destina pour S. Sulpice des qu'il l'eut reçue. Melanie venoit particulièrement pour achever d'arracher entierement du siecle la jeune Melanie sa petite-fille, & Pinien son mari. [S. Paulin avoit sans doute contribué à leur conversion,] puisqu'il est appelé leur pere selon l'esprit. C'est pourquoi lorsqu'ils quitterent Rome [vers la fin de 409,] pour se retirer en Sicile, ils ne manquerent point de visiter ce tres saint Evesque.

V. ce titre §
6.

'Victor que Sulpice avoit envoyé [l'année precedente à Saint Paulin, arriva, comme nous avons dit, à Nole à la fin de l'hiver,] vers le même temps que Melanie y vint visiter le Saint ; [mais sans doute quelque temps auparavant.] Sulpice mandoit par luy à S. Paulin, qu'au lieu d'avoir esté ennuyé par tant d'écrits que Victor luy avoit apportez de sa part, (ce qui se rapporte fort bien aux deux ou trois grandes lettres que le Saint luy avoit écrites

le voyage precedent,) il en avoit receu beaucoup de consolation, & qu'ainsi il le prioit de luy en envoyer encore davantage s'il pouvoit, & il luy faisoit sans doute un grand eloge de ceux qu'il luy avoit déjà envoyez. Il le prioit de luy donner encore quelque instruction sur ce qu'il pouvoit ignorer touchant l'histoire de toutes les nations, parcequ'il s'occupoit alors à cette recherche; particulièrement sur la difficulté qui se trouve à accorder [les livres des Rois avec les Paralipomenes touchant] la chronologie des Rois de Juda & d'Israel. [C'estoit sans doute pour servir à son histoire universelle qu'il termine à l'an 400; mais qu'il peut n'avoir achevée que depuis.] Il luy envoyoit des manteaux de poil de chameaux.

'Il écrivoit de l'année precedente, & pretendoit que Victor passeroit l'hiver avec le Saint pour revenir aussitost après. Car, disoit-il au Saint, comme vous estes vraiment plein de la chaleur de l'Esprit de Dieu, vous l'échauferez davantage durant le temps du froid par l'ardeur brulante de vostre foy. Et pour moy qui suis tout de glace, je luy serai plus propre durant les chaleurs de l'été. Mais comme Victor n'arriva qu'à la fin de l'hiver, Saint Paulin le retint tout le printemps. Ce temps luy sembla encore trop court, & d'ailleurs il fut fort infirme durant ce temps là, & hors d'état d'écrire. Ainsi il retint encore Victor une partie de l'été, & on ne le laissa aller que pour arriver en automne chez S. Sulpice, & y passer l'hiver. Il luy donna à apporter la lettre neuvieme à S. Sulpice, avec son panegyrique sur Theodose qu'il n'avoit point encore publié, & un de ses poemes sur la feste de S. Felix. Pour les difficultez d'histoire qu'il luy proposoit, il luy répond qu'il n'a jamais étudié cette matiere, mais qu'il a envoyé son memoire à Rufin; que s'il luy fait réponse il la luy enverra promptement, & que s'il ne le peut pas satisfaire, il ne croit pas qu'il y ait personne en ces quartiers là qui le puisse. Il luy envoya la tunique de laine qu'il avoit receue de Melanie, après s'en estre neanmoins un peu servi, afin de témoigner en cela mesme qu'il n'estoit qu'un avec son ami, & que tout leur estoit commun.

'Les louanges que Sulpice luy avoit données, luy servent à s'humilier dans sa réponse. Mais à cette premiere lettre il en joignit une seconde, où il prend sujet des manteaux de poil de chameaux que Sulpice luy avoit envoyez, de se reconnoître pour un pecheur qui a besoin de penitence, & il s'étend beaucoup sur cela. Il emploie tout le reste de cette lettre à faire l'eloge de Melanie, pour laquelle il tremble neanmoins, quoiqu'elle eust

vieilli dans la vertu, parcequ'elle estoit à Rome.

Aug.ep.106 p.
187.1.2.
Paul. ep. 8. p.
105.

[Ce fut en cette année au plustard que le Saint écrivit encore à Saint Sulpice l'épistre huittieme,] que S. Augustin a citée sur le peché originel : [& nous en avons déjà parlé ci-dessus.] Il écrit sur ce qu' S. Sulpice l'avoit prié de luy envoyer son tableau, & "apparemment aussi celui de Therasie. Le Saint luy répond donc que ce qu'il luy demande est une folie, & que l'excés de son affection pour luy, luy fait presque perdre la raison. Il tourne ensuite à dire que c'est le tableau de son homme interieur que Sulpice veut avoir, surquoi il trouve une ample matiere de s'humilier. A la fin il luy dit, que si son amour veut mesme quelque consolation visible, il peut faire faire son portrait, en décrivant à un peintre l'idée qu'il avoit de son visage. Que si, ajoute-t-il, le peintre n'est pas assez habile pour bien rencontrer là-dessus nostre ressemblance, & que son portrait ne nous represente pas aux autres, quelque visage qu'il nous donne, vous saurez toujours bien que c'est nous que vous avez voulu faire peindre. [Sulpice prit sans doute ce parti,] puisque l'année suivante il avoit fait peindre le Saint dans une eglise. [Et c'est ce qui nous oblige de dire que cette lettre fut écrite cette année-ci au plustard. Ce ne fut pas aussi beaucoup plustost, puisque Severe ne demanda sans doute le portrait du Saint, que lorsqu'il cessa d'esperer de le venir voir. On n'y trouve point par qui elle fut portée, ni au cune autre marque historique.]

nostras.

p.105.

p.110.

ep.12.p.142.

~~~~~

## ARTICLE XXXVIII.

*Il fait bastir une nouvelle eglise auprès du tombeau de S. Felix.*

Paul.car.25.p.  
625.

p.617.622.

car.21.p.566.

ep.12 p.149.150.

[ N O U S avons vu que ] Saint Paulin avoit commencé en l'an 400, à ajouter de nouveaux edifices à l'église de S. Felix. Ils furent enfin achevez la troisieme année, & dediez ou tous ou en partie le 14 de janvier 403. On avoit dressé à S. Felix, après qu'il fut mort, un tombeau conforme à l'état où l'Eglise estoit alors, opprimée sous la persécution des payens. Mais la vertu enfermée dans ce petit tombeau, eclata d'une telle maniere, qu'enfin il se trouva environné de cinq basiliques, qui paroissoient de loin comme une ville. Saint Paulin parle de ces cinq basiliques dans ses vers des le commencement de l'an 399. [ Mais il y comprenoit sans doute quelque chapelle à qui on pouvoit donner ce nom, quoique ce n'en fust pas proprement une, ] puisque

que

que parlant d'une nouvelle qu'il acheva cette année, il dit qu'il l'ajouta aux quatre anciennes.

Ces[quatre ou cinq]basiliques que Saint Paulin trouva en arrivant à Nole, ne suffisoient point encore à la quantité du peuple qui venoit au tombeau de S. Felix. Ainsi il en fit bastir une-nouvelle, qui avoit au haut une voute ou une coupole, dont le bas & les murailles estoient toutes incrustées de marbre. Le haut de la voute estoit d'un ouvrage à la mosaïque, où la Trinité estoit representée, le Pere<sup>n</sup> par des paroles sortant d'une nuée; J. C. par un agneau, & le S. Esprit par une colombe. Il y avoit aussi une croix environnée d'une couronne, ou d'un cercle de lumiere, & autour de ce cercle, il y avoit des colombes qui marquoient les douze Apostres. On y voyoit de plus une roche d'où sortoient quatre ruisseaux pour figurer J. C. & les quatre Evangelistes. Car les vers qui y estoient peints expliquoient toutes ces choses. Sous cette coupole estoit l'autel<sup>n</sup> à trois faces: & dans l'autel, il y avoit des cendres des Apostres, & des reliques des Martyrs, avec un petit morceau de la vraie Croix[tiré de celui] que Melanie luy avoit apporté de Jerusalem[cette année mesme.]

car. 21. 24. p. 567.  
612.

ep. 12. p. 150.

vox celo  
sonat.

trichora.

p. 150 [n. p. 894.

r.  
cubicula.

Le reste de l'eglise estoit une grande nef voutée, fort élevée & fort large, accompagnée de deux ailes, soutenues par deux rangs de colonnes. Ces ailes avoient chacune quatre<sup>n</sup> chapelles disposées le long de l'eglise, qui servoient à ceux qui vouloient prier & mediter en particulier, & encore pour enterrer les personnes de pieté. Aux deux costez de l'autel il y avoit de mesme deux autres petites coupoles, qui faisoient comme deux chapelles, dont celle qui estoit à gauche, servoit encore à ceux qui vouloient prier & étudier les livres saints, & l'autre à droite servoit pour le celebrant lorsqu'ils vouloit sacrifier. Car c'estoit une sacristie où l'on ferroit tout ce qui estoit necessaire pour le ministère sacré, & d'où on le tiroit [pour le porter à l'autel.]

p. 151.

p. 152. 154.

Il fit peindre dans cette nouvelle eglise l'ancienne loy, c'est à dire l'histoire du Pentateuque, de Josué, de Ruth, avec des inscriptions qui marquoient le sujet de chaque histoire. C'estoit une chose extraordinaire en ce temps là de peindre des animaux [& des hommes] dans les eglises. S. Paulin le fit en faveur des payfans, qui faisoient le plus grand nombre de ceux qui venoient tous les ans à la feste de S. Felix. Comme c'estoient des gens fort grossiers, ils s'imaginoient honorer les Saints, de boire sur leurs

car. 25. p. 622.  
a car. 24. p. 613.  
b p. 615.  
c p. 614.

r. geminis utrimque port cubicula, [qui s'entendoit de deux ailes à chaque costé; Neanmoins l'autre nous amara le meil. ent. s'entend que l'eglise n'avoit que trois portes, [& non cinq.]

Paul. ep. 12. p. 152.

tombeaux. Ainsi ils passoient la nuit à se rejouir, & à faire de petits festins dans l'église: comme si, dit-il, les Saints pouvoient approuver après leur mort ce qu'ils ont condamné durant leur vie, & que S. Pierre agreast qu'on fût sur son tombeau ce qu'il a défendu dans ses instructions.

[Cet abus qui estoit fort commun dans l'Eglise, avoit esté retranché à Milan<sup>n</sup> par Saint Ambroise, & en beaucoup d'autres endroits par les Evesques des lieux.] S. Augustin faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le bannir de l'Afrique. Mais il vouloit qu'on l'abolit par l'instruction & par la douceur, & non par une autorité absolue. Saint Paulin animé du mesme esprit prit la mesme voie; & c'est pour cela qu'il fit peindre toute l'église, afin que les payfans s'arrestassent à regarder ces peintures, & songeassent moins à leurs debauches ordinaires; & afin encore que ces histoires saintes leur imprimassent peu à peu l'amour d'une vie plus sainte & plus sobre.

'Saint Paulin dit que ces eglises en ce temps là regardoient ordinairement l'Orient, [ce qui semble marquer que la grande porte estoit à l'Orient:] & on voit par Eusebe, que la grande eglise de Jerusalem estoit de cette sorte; [quoique cela soit difficile à accorder avec la coutume generale de l'Eglise, de se tourner à l'Orient pour prier, supposé que l'autel fust placé comme il l'est aujourd'hui dans nos eglises, comme il paroist qu'il l'estoit dans celle de Jerusalem,] & dans celle mesme que S. Paulin fit bastir.

<sup>a</sup> Quoy qu'il en soit, le Saint ne suivit pas l'usage ordinaire, & tourna la sienne du costé de celle de Saint Felix. <sup>b</sup> Elle en estoit separée par un mausolée, qui estoit ouvert du costé de celle de S. Felix par trois arcades & trois portes: & le Saint ouvrit de mesme la sienne sur ce mausolée par trois arcades & trois portes qui répondoient aux autres; & toutes n'estoient fermées que par des treillis: de sorte que l'on passoit & l'on voyoit d'une eglise à l'autre; ce qui faisoit un effet tres agreable. Sur les deux portes des costez, le Saint fit peindre une croix en rouge, environnée d'une couronne de fleurs, & des colombes audessus. Dans l'espace du mausolée qui separoit les deux eglises, il y avoit une fontaine où l'on se lavoit les mains en entrant, & ces sortes de fontaines à l'entrée des eglises estoient ordinaires en ce temps là, pour se laver les mains, & mesme la bouche. C'est de là qu'est venu l'eau benite que l'on met aujourd'hui à l'entrée del'église. [Outre cette entrée qui estoit du costé de l'église de S. Felix, il

*1. prospectus basilicæ Orientem spectat.*

Aug. ep. 64. p.  
120. 2. b.

Paul. car. 24. p.  
615.

ep. 12. p. 151. 752.

Euseb. Conf. l. 3.  
c. 57 p. 502. d.

Paul. ep. 12. p.  
150.  
a p. 151. 152.  
b p. 152.

p. 153.

n. p. 798. 814.

ep. 13. p. 289.  
c n. p. 815.

V. S. Am-  
broise 59.

semble qu'il y en eust encore une autre, j sur la porte de laquelle estoit peinte une croix avec une couronne audeffus. ep. 12. p. 151.



A R T I C L E X X X I X .

*Il embellit de peintures l'ancienne eglise de S. Felix, & fait beaucoup de bastimens audehors.*

**O**UTRE cette nouvelle eglise, le Saint changea encore entiere-  
ment celle où estoit le corps de S. Felix. Il y fit en haut à la voute un lambris qui ressembloit à de l'ivoire, d'où pendoient des chaines de cuivre, pour y attacher des lampes. Cette eglise estoit soutenue par des pilastres fort grossiers, & qui tenoient beaucoup de place. Mais il changea ces pilastres en colonnes, qui donnerent beaucoup plus de jour & d'espace. Il semble mesme qu'elles fussent de marbre. On voit encore aujourd'hui dans cette eglise une inscription en vers, mise sans doute par S. Paulin, qui porte qu'on l'avoit rendue plus grande & plus claire. S. Paulin y fit aussi peindre des histoires du nouveau Testament, en sorte qu'elle paroissoit aussi nouvelle que l'autre. Il mit sous la table de l'autel, des cendres & des reliques de S. André, de S. Jean Battiste, de S. Thomas, de S. Luc, des SS. Agricole, Vital, & Procule, de S<sup>c</sup>e Euphemie, & de Saint Nazaire.

Cette eglise estoit ouverte par trois endroits. Il y avoit trois portes du costé de la nouvelle eglise, une petite d'un autre costé, par où l'on y entroit du jardin de S. Paulin. Il y en avoit aussi apparemment deux grandes à la principale entrée, laquelle estoit accompagnée d'un ancien vestibule, que le Saint fit relever & peindre. Il semble qu'il ne fust pas couvert. Il y avoit là auprès un méchant jardin, & quelques masures que le Saint fit nettoyer; & il en employa le terrain à faire de nouveaux bastimens, avec une grande place qui donnoit à l'eglise tout le jour dont elle avoit besoin. Cette place estoit enfermée par des galeries avec des maisons à deux étages qui environnoient le vestibule. Il y avoit une autre place plus petite, mais plus ornée. Elle estoit plus audedans, & comme enfermée entre trois [des cinq] basiliques, à qui elle servoit d'entrée. Elle estoit aussi environnée de galeries, qui estoient soutenues par des colonnes de marbre blanc; & audeffus estoient des maisons à deux étages appuyées sur l'eglise mesme de S. Felix; de sorte qu'on y avoit

p. 639. 611.

fait des fenestres desquelles on voyoit l'autel. 'C'estoit pour les personnes de pieté qui venoient pour adorer Dieu au tombeau du saint Confesseur. 'Dans la place il y avoit diverses fontaines faites de diverses manieres, & entr'autres un bassin environné d'un tour d'airain percé à jour. 'Le Saint avoit fait faire plusieurs citernes pour recueillir les eaux de la pluie & fournir à ces fontaines. Car c'estoit trop loin de la ville pour en faire venir assez par les aqueducs.

p. 612 | 25. p. 617.

p. 612.

'D'un autre costé il y avoit une galerie soutenue au milieu par ses colonnes, & qui formoit diverses sales de costé & d'autre. 'Il y avoit encore un long bastiment, divisé de mesme en plusieurs salons qui avoient vue sur une prairie environnée de murailles, de peur, dit le Saint, que les profanes ne vissent cette maison sainte. 'S. Paulin marque encore quelque petites chambres, où l'on alloit par trois entrées. A la premiere entrée l'on voyoit en peintures les histoires de Job & de Tobie; à celle du milieu les images de plusieurs martyrs de l'un & de l'autre sexe; & à la troisieme, les actions de Judith & d'Esther.

aulis.

atriis.

car. 25. p. 617.

collas.

p. 612.

'En un coin de la grande eglise, il y avoit comme une nouvelle eglise sous une triple voute, dont le fond representoit un ciel éclairé par quantité d'étoiles. Il y avoit un autel pour offrir la sainte hostie. Au milieu estoit la fontaine du bapteme qui n'avoit point encore servi pour le bapteme. [Mais pour le lieu, S. Paulin l'avoit peutestre seulement racommodé & embelli,] 'puisqu'il dit que S. Sulpice le surpassa en ce qu'il avoit basti un bapteme. [Voilà ce que nous avons pu comprendre dans la description que S. Paulin fait des augmentations & des decorations qu'il avoit faites pour honorer le tombeau du Saint qu'il avoit pris pour son patron. Des personnes plus intelligentes y trouveront sans doute de plus grandes lumieres.]

majoris  
aule.

ep. 11. p. 140.

car. 25. p. 619.

Saint Paulin raporte un miracle que Dieu sembla faire pour témoigner qu'il agreoit ces bastimens. 'Car dans la grande place, il y avoit devant la porte de l'eglise deux méchantes maisons de bois qui en ostioient le jour, & qui défiguroient toute la beauté du lieu. On vouloit les abatre, mais celui à qui elles appartenoient, juroit qu'il mourroit plutost que d'en sortir. On pouvoit bien se moquer de son opiniatreté: & néanmoins le Saint ne pouvoit s'y résoudre, & ne vouloit pas l'emporter par des procès. 'Mais une nuit le feu semit à une de ces maisons, & s'embrasa tellement qu'on crut qu'il consumeroit l'eglise mesme, avec toutes les maisons du voisinage. Tout ce qu'on fit pour l'arrester

p. 619. 620.



fut inutile, jusqu'à ce que S. Paulin ayant esté prier au tombeau de S. Felix, & invoquer les Apostres dont les cendres estoient sous l'autel de l'église voisine, & estant ensuite retourné chez luy, il prit le morceau de la vraie Croix [que Melanie luy avoit apporté,] & l'opposa aux flammes, qui cessèrent aussitost, & se renfermerent dans le lieu où elles avoient commencé, & où ne trouvant plus que de la cendre, elles s'éteignirent tout à fait. Le p. 621.  
jour estant venu, on trouva qu'il n'y avoit rien de brulé qu'une de ces deux maisons: mais le maistre de dépit mit aussitost l'autre par terre: Ainsi le Saint eut ce qu'il demandoit, & sans procès.

Cette autre eglise où le Saint fut invoquer les Apostres, semble estre la nouvelle qu'il avoit fait bastir: & comme les reliques estoient déjà mises sous l'autel, il y a apparence qu'elle estoit déjà dediée. Car pour la vraie Croix, outre ce qu'il en mit dans cet autel, il en avoit encore un autre morceau qu'il envoya l'année suivante à S. Sulpice. [Mais soit que cette eglise ait esté dediée cette année ou en la suivante,] elle fut dediée par l'Evesque p. 130. ]  
que Paul qui gouvernoit alors l'Eglise de Nole. ep. 10. 133.

ARTICLE XL.

*Il fait encore bastir une eglise à Fondi, & envoie à S. Sulpice des vers pour la sienne.*

L'AN DE JESUS CHRIST 403.

**L**A solennité ordinaire de la feste de S. Paulin fut augmentée Paul, car. 25. p. 617.  
cette année par une autre solennité extraordinaire. [Il semble que ce fut la dedicace de tous les ouvrages que le Saint avoit fait faire dans l'église de Saint Felix, & autour.] Mais ce fut au p. 622.  
moins celle du battistère, que l'Evesque [Paul] consacra pour le baptesme & pour le sacrifice de l'autel; & il y administra ce jour là mesme l'un & l'autre sacrement. [Ces nouveaux bastimens avec le feu qui estoit arrivé peu auparavant, font le sujet du dixieme poeme sur Saint Felix.] Mais il y joint des reflexions p. 623.-626.  
morales sur le renouvellement que nous devons faire en nous mesmes de l'edifice de nostre ame, & il finit tout son poeme par ces beaux mots: Que la vue de ces bastimens nouveaux nous p. 626.  
porte donc à nous renouveler nous mesmes. Détruisons nostre ancienne vie, pour ne pas perdre la vie future. Abandonnons volontiers le monde, dont nous serons privez malgré nous, si

1. Ughellus n'en parle point.

nous ne le quittons de nous mesmes. Mourons pour ne pas mourir. Couvrons nostre vie mortelle par une mort vivifiante. Effaçons entierement l'image de l'homme terrestre, pour imprimer en sa place l'image de l'homme celeste. Qu'Adam prenne la figure de J. C. Transformons nous des cette vie, si nous voulons estre transformez en l'autre. Quiconque demeurera toujours le mesme dans le temps, ne doit point esperer d'estre changé dans l'eternité.

ep. 12. p. 154.

'S. Paulin fit aussi bastir une eglise à Fondi, où il avoit eu une terre; & il y avoit autrefois demeuré assez longtemps. Ainsi pour marque d'affection envers ceux de ce lieu, qu'il consideroit comme ses concitoyens, il leur fit bastir une nouvelle eglise, parceque la leur estoit presté à tomber, & trop petite. [Cette nouvelle eglise n'estoit pas néanmoins bien grande,] puisqu'il l'appelle quelquefois une petite basilique. On voit par l'inscription qu'il envoya à Saint Sulpice, comment il en fit peindre la voute; & l'on dit que l'on voyoit encore à Rome il n'y a pas longtemps une partie de cette peinture. Sous l'autel il fit mettre des reliques de S. André, de S. Luc, de S. Nazaire, de S. Protas, & de S. Gervais.

p. 154.

p. 155.

n. p. 799.

ep. 12. p. 155.

p. 155 | ep. 11. p. 132.

'Cette eglise estoit pres d'estre achevée, & d'estre dediée au nom de J. C, le Saint des Saints, le Martyr des Martyrs, & le Seigneur des Seigneurs, lorsque S. Paulin écrivit [cette année] son epistre 12 à Saint Sulpice, qui se trouvoit occupé de son costé aux mesmes ouvrages de pieté. Il fit faire entr'autres choses un bapteme, où il fit peindre d'un costé S. Martin, & S. Paulin de l'autre, avec quelques vers [que nous n'avons pas,] où il parloit de lumiere & de rayons de miel: & écrivit au Saint par Victor, qui avoit dû passer l'hiver chez luy, il luy manda qu'il effaceroit ces vers, s'il luy en vouloit envoyer d'autres.

ep. 12. p. 140, 149.

p. 140.

p. 141, 142.

p. 143.

ep. 9. p. 114.

ep. 12. p. 143.

ep. 11. p. 132 | 12. p.

147.

ep. 11. p. 132.

p. 133.

'Victor témoigna aussi au Saint, que Sulpice souhaitoit avoir des reliques des Saints pour mettre dans cette eglise. Mais le Saint n'en avoit plus dutout, que celles dont il avoit besoin pour l'eglise qu'il estoit pres de faire dedier [à Fondi.] Il avoit seulement une partie du morceau de la vraie Croix que Melanie luy avoit donné. Il l'avoit fait enchasser d'or, & il l'envoya à Bassule [bellemere de Sulpice] de la part de Therasie son épouse; ce qui estoit la donner à Sulpice mesme. C'est pourquoi il dit autrepart qu'il la luy avoit envoyée. Il luy conseille de la mettre sous l'autel de son eglise avec les reliques qu'on luy enverroit; s'il n'aimoit mieux la reserver pour s'en pouvoir servir toutes les

ep. 12. p. 147.

p. 147.

1. fois qu'il pourroit en avoir besoin. En la luy envoyant, il luy marque le respect qu'on doit avoir pour une chose si sainte, & luy raporte comment la vraie Croix a esté trouvée par Sainte Helene. ep. II. p. 133. 134. p. 134-139.

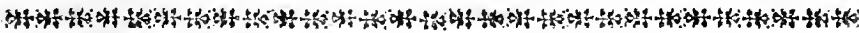
2. Cette lettre ne remplissant pas tout son papier, pour l'achever, il commença<sup>2</sup> une seconde lettre, beaucoup plus longue que l'autre, où il se plaint d'abord que Sulpice luy fait ou trop d'honneur ou trop d'injure, de le joindre avec Saint Martin. ep. 12. p. 140. p. 141. 142.

Neanmoins il prend le parti de dire que Sulpice avoit voulu marquer en S. Martin la vertu parfaite; & en luy le moyen de racheter ses pechez par l'aumosne, & qu'ainsi l'un est le modele des Saints, & l'autre celui des coupables. Il luy envoya deux epigrammes faites sur ce sens; mais il le prie que s'il veut les faire mettre dans son baptistere, il n'efface pas neanmoins les vers qu'il y avoit déjà mis. p. 142. 143. p. 142. 143.

Il proteste que c'est son amour pour luy qui le force de luy envoyer ces inscriptions, parcequ'il craint plus de pecher contre la charité en luy desobeissant, que de tomber dans l'excès des paroles qui nous est défendu par l'Ecriture. p. 143.

Ce fut par la mesme raison qu'il luy envoya, à la priere de Victor, les inscriptions qu'il avoit mises dans ses deux eglises de Nole & de Fondi, & qu'il en composa mesme de nouvelles pour servir aux eglises de Sulpice, selon que Victor luy en fit la description, p. 149. p. 143. 144. 147. 143.

& particulièrement pour mettre sur le tombeau de S. Clair qui estoit dans l'une. Après avoir ainsi parlé de ces edifices materiels, il passe à l'edifice spirituel de la vertu, surquoi il dit à son ordinaire de fort belles choses. Salvien cite un endroit de cette lettre. p. 155-162. Sal. v. 1. 7. p. 156.



## ARTICLE XLI.

*Il écrit à Alethe & à Florent Evêques de Cahors: Mort de son frere: Il se plaint de ce que Saint Victrice ne l'est pas venu voir.*

[CE fut peutestre dans ce mesme voyage que] Victor leur courier ordinaire luy apporta une lettre d'Alethe, <sup>a</sup> qui luy demandoit apparemment quelque ouvrage. <sup>b</sup> Le Saint recut avec beaucoup de joie cette marque de son amitié, à laquelle il ne s'estoit pas attendu: mais pour ce qu'il luy demandoit, il s'en excuse avec beaucoup d'humilité. [Sa lettre n'est pas entiere. Paul ep. 33. p. 286. a p. 287. b p. 286. p. 287.

V. la note 12. "Car tout ce qui y regarde la fille de S<sup>te</sup> Paule, c'est le reste de la lettre 37 à Pammaque.]

1. ad quotidianam tutelam etque medicinam.

2. Il y en a mesme qui n'en font qu'une mesme lettre.

ill. p. 47. 48.

ep. 31 p. 302.

Du Pin, t. 3. p.  
482.

ep. 31. p. 280.

p. 281.

p. 281.

p. 281.

ill. p. 10. 11.

'Le P. Chifflet croit que S. Paulin ne laissa pas d'accorder ce qu'Alethe luy demandoit, & qu'il luy envoya le discours intitulé de *Gaſophylacio*, à cause que dans des manuscrits il se trouve intitulé *a Alethe*. Néanmoins le Saint y parle non à une seule personne, mais à plusieurs. [Ainsi c'est un sermon plutoſt qu'une lettre. Et il n'est pas difficile de juger que l'Evesque Paul obligeoit quelquefois S. Paulin d'inſtruire son peuple, surtout sur la matiere de l'aumosne, dont il estoit un ſavant maistre. Car c'est de quoy traite excellemment ce discours, qu'on peut dire estre une des plus belles & des plus dignes productions de l'esprit de S. Paulin. Le ſtyle meſme en est plus beau que dans ſes lettres, parceque s'estant cru ſans doute obligé de le composer avec quelque ſoin, il s'est beaucoup plus ferré, & s'est moins laiffé aller à l'abondance naturelle de son esprit.] 'M<sup>r</sup> du Pin juge que c'est une des plus excellentes pieces de l'antiquité sur l'aumosne. [Il est intitulé de *Gaſophylacio*, ou du *Tronc*, ſans doute à cause que dans le commencement il parle du tronc, ou comme il l'appelle après Tertullien, de la table que l'on mettoit dans l'eglise pour recueillir ce que les fideles donnoient pour les pauvres.

[Nous ne marquons point ici en particulier qui estoit Alethe. Nous l'avons fait sur S. Jerome, qui en parle tres avantageusement en 407, lorsqu'il n'estoit encore que Prestre. Car il paroist qu'il fut depuis Evesque de Cahors après Florent son frere, à qui S. Paulin écrit aussi une lettre, dont nous pouvons parler ici, puisque nous n'en ſavons pas le temps.] 'Il ne connoissoit pas ce Florent, qui ne laiffa pas néanmoins de luy écrire le premier avec toute la cordialité d'une amitié déjà ancienne. Le Saint luy répondit avec la meſme cordialité, & benit Dieu de luy avoir acquis l'amitié & la charité d'un Evesque, qu'il ne se croyoit ſeulement pas digne de connoistre.

[Nous ne trouvons rien de particulier de ce Florent.] 'Le Saint loue beaucoup la lettre qu'il en avoit receue, & dit que le ſel apoſtolique dont elle estoit assaisonnée, faisoit voir la force & la vigueur de la grace que Dieu avoit repandu dans son ame, comme la douceur de ſes paroles monstroit combien le Seigneur estoit doux en luy. 'Il dit qu'il avoit ſans doute mérité de devenir pasteur, en pratiquant la douceur de la brebi, & l'innocence de l'agneau. Il luy attribue une ame tres sublime, parcequ'il avoit le cœur humble; & il dit qu'il s'acquitoit tous les jours de la peſche ſpirituelle, pour laquelle Dieu l'avoit appelé à la fonction & à la grace des Apôſtres. Quelques uns ont appelé ce  
Florent

V. S. Jerom  
me 5119.

&amp;c.

Florent Eveſque de Tivoli , parcequ'il y en avoit alors un de ce nom , comme on l'apprend de la 8<sup>e</sup> epiſtre de S. Innocent. Mais l'autorité de trois manuſcrits qui l'appellent Eveſque de Cahors, eſt preferable à cette foible conjecture.

L'AN DE JESUS CHRIST 404.

'Nous n'avions que quelques fragmens du poeme que Saint Paulin fit au commencement de cette année à la louange de S. Felix. M<sup>r</sup> Muratori nous l'a donné en 1697, tout entier avec trois autres poemes de noſtre Saint , deſquels nous n'avions non plus que des fragmens. S. Paulin y parle beaucoup des reliques des Saints que Dieu avoit comme ſemée par toute la terre , afin de la ſanctifier. Il y fait auſſi l'hiſtoire d'un vol fait dans l'eglise de S. Felix , & de la maniere dont le voleur fut pris , & le vol retrouvé.

car. 26. p. 627. 628.

m. p. 1.

p. 30-41.

'S. Victrice de Rouen vint à Rome dans les derniers jours de l'an 403, ce qui fit eſperer à S. Paulin qu'il le viendroit voir à Nole. Il n'y vint pas néanmoins : de quoy S. Paulin avoue qu'il fut attriſté & meſme confus ; & il dit que jamais rien n'avoit fait voir davantage à luy & aux autres la grandeur de ſes pechez, que quand ils avoient empesché ce Saint, qui eſtoit ſi proche, de venir juſque chez luy. [Saint Victrice s'en eſtant donc retourné chez luy,] envoya quelque temps après en Italie un nommé Candidien, avec une petite lettre pour S. Paulin, qui la receut avec une extreme joie, & quitta la triſteſſe qu'il avoit eue de ce que S. Victrice ne l'eſtoit pas venu voir. Il luy en fait néanmoins une plainte fort douce & fort humble dans ſa réponſe. Il ajoute qu'eſtant malade , il eſtoit de ceux à qui cette conſolation eſtoit due. Ne nous croyez pas, dit-il, ſi bien gueris de toutes les maladies de noſtre ame , qu'il vous ſemble inutile de vous en mettre davantage en peine. Si nos pechez nous ont rendu autrefois fort malades , les fautes journalieres que nous commettons , nous tiennent toujours devant Dieu dans une grande langueur. Il s'étend ſur ce ſujer à ſon ordinaire, en demandant à S. Victrice le ſecours de ſes prieres, & il emploie le reſte de ſa lettre à parler ſur une perſecution que ce Saint avoit ſoufferte.

Coict. t. 2. p. 212.  
C.  
2 Paul. ep. 27. p.  
240.

p. 239.

p. 240.

p. 240.

p. 241.

p. 242-245.

V. Saint  
Victrice.

'S. Auguſtin parle vers l'an 424, d'un Candidien Preſtre qu'il avoit connu par le moyen de S. Paulin, & par lequel il luy envoya un livre. [Celui qui apporta la lettre de S. Victrice , n'eſtoit pas encore Preſtre,] puis que S. Paulin l'appelle ſon fils , & il paroît qu'il eſtoit alors plutôſt à S. Victrice qu'à luy.

Aug. cur. m. c. 18.  
t. 4. p. 294. 2. d.

Paul. p. 239.



## ARTICLE XLII.

*Conversion d'Aper & d'Amande sa femme.*

Sulp. dial. 3. c. 1.  
p. 306.

**E**NTRE ceux qui assisterent cette année mesme ou la suivante, à l'entretien de Gallus qui fait le sujet des dialogues de S. Sulpice, il y a un moine nomme Aper. [Si cet] Aper est le mesme que celui à qui S. Paulin écrit, il ne peut l'avoir fait plus tard que cette année, puisqu'Aper n'avoit quitté la vie seculiere que depuis assez peu de temps. Mais il y a assez d'apparence que ce n'est pas le mesme, puisque celui à qui S. Paulin écrit, estant une personne de qualité & déjà Prestre, S. Sulpice ne luy auroit pas donné le simple titre de moine. [Ainsi nous aimons mieux avouer que nous ne voyons rien d'assuré pour le temps de sa conversion, ni des lettres que S. Paulin luy écrivit.]

Paul. ep. 29. p. 263.  
a p. 261.  
b p. 263.

p. 256.  
ep. 30. p. 266.  
p. 267.  
ep. 29. p. 263.

Aug. pl. 61. v. 5. B.  
f. 595. e. f.

Paul. ep. 30. p.  
267.  
ep. 29. p. 263.

p. 262.

p. 262.  
p. 263.

'Cet Aper estoit un homme riche, sage, & eloquent, <sup>a</sup>tres estimé pour sa prudence & pour son erudition, <sup>b</sup>mais superbe, en sorte que Saint Paulin le compare, suivant l'expression de l'Ecriture, à un taureau gras. Il paroist mesme qu'il estoit aussi peu Chrétien de profession que d'esprit. Il epousa une femme nommée Amande, dont il eut une fille & quelques autres enfans. 'Il avoit plaidé dans les tribunaux, & avoit eu quelque charge de judicature, que le Saint appelle le siege injuste de la puissance, comme S. Augustin appelle toutes les dignitez seculieres, des magistratures de la Babylone. [Il demouroit apparemment dans les Gaules,] puisque depuis sa conversion, S. Paulin ne recevoit de ses lettres que tous les ans. [Il l'avoit sans doute connu lorsqu'ils estoient encore tous deux dans le monde; & il semble que S. Paulin, après avoir renoncé au siecle, luy ait écrit quelques lettres pour le porter à embrasser la foy Chrétienne. [Sa charité obtint ce qu'elle demandoit.] 'Dieu fit enfin eclater dans Aper la vertu de sa sagesse, & l'operation de sa puissance. Car il n'y a que la souveraine sagesse qui puisse faire changer à un sage de ce monde de sentimens & de conduite. 'Il changea [en mesme temps] d'esprit & de vie; & estant converti il gemit, & se rendit agreable à Dieu. Il fut abatu comme superbe, & elevé pour estre humble. Sa teste rebelle devint docile & soumise au joug de J. C. Ce taureau indomptable prit la douceur de ce bœuf qui a reconnu son maître. Ce lion furieux deposa toute sa ferocité; & après avoir paru un sanglier dans le monde, il fut un agneau devant

Dieu. Son humilité luy fit tourner contre le siecle les mesmes armes que son orgueil luy avoit fait porter pour le siecle. ep. 31. p. 272. En se depouillant du vieil homme, il quitta cette dureté, cette seche-  
resse, cette legereté de cœur, ep. 29. p. 263, 264. [qui sont les suites du peché.] 'C'est  
à cette heure, luy dit S. Paulin, que vous estes vraiment sage,  
vraiment eloquent, vraiment puissant, depuis que vous vous  
estes rendu fou & muet à l'égard du monde, afin de faire servir  
à la gloire de vostre Createur vostre langue & vostre esprit,  
l'eloquence & la sagesse que vous avez receues de luy. Vous  
plaiderez pour vous mesme presentement que vous estes mieux  
instruit du droit divin. Maintenant que vous estes un juge plus  
juste, vous vous jugerez vous mesme, & vous vous condannerez,  
afin que vous meritez d'estre absous, & que vous vous rendiez  
non seulement digne de pardon, mais mesme digne de la gloire,  
après avoir plaidé vostre cause en vous accusant, après vous  
estre justifié en vous condannant. Car vous savez que c'est ce qui  
plaist à Dieu, & non ce qui plaist aux hommes, qui est saint &  
innocent.

'Il commença à gouter le froment [de Dieu, &] à faire sa p. 263.  
nourriture de la vertu, à s'engraisser des fruits d'une vie toute  
sainte, à chercher dans les saintes Escritures des armes propres  
à détruire toutes les embusches du demon. 'Il rejeta cette scien- p. 257.  
ce profane que Dieu condanne de folie, parcequ'elle s'attribue  
à elle mesme le bien qu'elle a reçu de luy, & que cette arrogance  
luy fait trouver de la folie dans la sagesse divine. Il aima mieux  
estre le compagnon de ceux que J. C. appelle ses petits enfans,  
que des sages de ce monde. 'Il embrassa l'humilité que les super- p. 258.  
bes meprisent, & mesme l'exterieur de l'humilité. p. 260.

'Il se dechargea aussi du poids de ses grandes richesses, & dissi- p. 263.  
pa cette enflure que luy causoit l'abondance de toutes sortes de  
biens où il vivoit auparavant, pour s'enrichir des veritables  
richesses d'une sainte pauvreté. 'Mais il ne put pas aller en ce ep. 50. p. 267.  
point aussi loin qu'il souhaitoit, [ni imiter le depouillement en-  
tier de Saint Paulin.] 'Car quoiqu'il desirast de ne penser qu'aux p. 267.  
choses du Ciel, il fut néanmoins obligé de prendre encore quel-  
ques soin de celles de la terre à cause de ses enfans.

[Pour sa femme, elle le preceda ou le suivit dans le chemin de la  
vertu.] 'Au lieu de le porter à la delicatessè & à l'avarice, elle fit ep. 31. p. 274.  
voir par la force de sa pieté qu'elle avoit esté tirée des os de l'hom-  
me. 'Ainsi ils embrasserent ensemble la continence & la chasteté, ep. 20. 30. c. 218.  
de sorte que ne se connoissant plus selon la chair, ils passerent de 267.

leur corps dans le corps de J. C, imiterent le mariage de Dieu & de l'Eglise, & furent unis entre eux dans la charité de J. C, par des liens d'autant plus forts, qu'ils estoient plus spirituels & plus chastes.



## ARTICLE XLIII.

*Aper elevé au sacerdoce: Sa femme le decharge des soins domestiques & des affaires civiles.*

**Q**UOIQUE APER ne fust encore, ce semble, que dans le commencement de sa conversion, lorsque S. Paulin luy écrivit,] il estoit déjà néanmoins élevé au sacerdoce, [c'est à dire apparemment à la prestrie,] & placé par la volonté de Dieu, & par les suffrages des hommes, dans le siege, & dans le throne de la justice & de la paix. [Et il ne faut pas s'étonner que des peuples qui voyoient des personnes tres capables de servir l'Eglise, par l'eloquence, la sagesse, & les autres grandes qualitez qu'ils avoient fait paroistre dans des emplois civils, fissent violence à leur modestie, & mesme aux loix de l'Eglise. Ces violences criminelles dans ceux qui s'appellent eux mesmes d'une vie mondaine à un état redoutable aux Anges, sont bien excusables, pour ne pas dire tres saintes, lorsqu'elles viennent de la part des peuples, & qu'elles forcent d'entrer dans le sacerdoce, un Saint Ambroise, un S. Paulin, un S. Germain d'Auxerre, & d'autres personnes de ce merite.

Aper estoit sans doute de ce nombre; & il fit bien voir qu'il n'estoit pas entré par ambition dans le sacerdoce. Car il se retira à la campagne pour y vivre en solitude, sans venir que rarement dans les villes. Ce n'est pas qu'il preferast l'oisiveté au travail, ni qu'il refusast de servir l'Eglise: mais il estoit bien aise d'éviter les assemblées ecclesiastiques, où il se trouvoit des lors, selon Saint Paulin, autant de confusion & de trouble, que dans celles où se traitent les affaires seculieres. Dieu le preparoit mesme à rendre de plus grands services à l'Eglise, par le dessein salutaire qu'il luy avoit inspiré de s'instruire des choses de la religion. Car en s'appliquant à l'étude des saintes lettres, à quoy rien ne convient mieux que la solitude, il formoit en luy mesme J. C, & l'y fortifioit tous les jours; il devenoit un serviteur plus utile & un maistre plus habile; & il se rendoit ainsi plus digne du poste où la volonté de Dieu l'avoit élevé. Il travailloit à de-

Paul. ep. 307.  
104.

p. 263.

p. 264.



venir également puissant en œuvres & en paroles, afin qu'en formant ses discours sur les sentimens de son cœur, il se rendist un véritable modele de la discipline apostolique, & qu'il accomplist luy mesme les commandemens du Seigneur en les enseignant. Il s'estoit retiré dans une de ses terres, dont il paroist mesme qu'il prenoit soin. cp. 30. p. 268.

'On peut juger par les lettres de S. Paulin, qu'il passa au moins un an dans cette retraite ;[ensuite de quoy il vint]'exercer le ministère qui luy avoit esté confié, & multiplier avec sagesse les talens qu'il avoit receus de Dieu. Il avoit dans sa maison sa femme & ses enfans, qui y estoient nourris pour Dieu des bons exemples qu'ils voyoient dans leur pere & dans leur mere, & elevez sans doute dans la retraite, comme les enfans des Prophetes, pour environner un jour la table du Seigneur. Il y avoit entr'autres une fille destinée pour la sainte virginité. p. 268 | 29. p. 264.  
cp. 31. p. 276.  
p. 277. 278.  
cp. 30. p. 267.

'A per vivoit donc ainsi dans le repos, hors des soins du siecle, & des tempestes des affaires, se regardant dans l'Eglise comme dans un port où il pouvoit continuellement s'appliquer à la meditation & à la pratique des choses saintes. La confiance qu'il avoit en sa femme luy donnoit une liberté entiere pour s'occuper de ce qui regardoit le Ciel, & il n'avoit aucun soin ni aucune inquietude de ce qui se passoit dans sa maison. Amande voulant arriver au mesme bonheur que luy, mais par un autre chemin, s'occupoit aux travaux du corps, & aux soins des choses exterieures pour en decharger son mari. Elle souffroit le monde, de crainte que son mari ne le souffrist, preferant non le siecle à J. C, mais son mari à elle mesme. Ce n'estoit pas son inclination qu'elle suivoit en cela, & elle ne regardoit que ce qu'elle jugeoit estre plus avantageux à celui à qui elle devoit obeir selon l'ordre de la nature. Elle le servoit ainsi, croyant qu'elle se rendroit agreable à Dieu, si elle s'opposoit comme une tour posée sur un rocher inbranlable, à toutes les necessitez & à tous les flots du siecle, qui eussent pu troubler la tranquillité dont son mari estoit bien aise de jouir. p. 275.  
p. 276.  
p. 275.  
p. 277.  
p. 275.  
p. 274. 275.

[Il semble qu'A per luy eust laissé la jouissance de ses terres.] Elle se chargeoit des soins du siecle pour l'en decharger. Elle sembloit posséder les choses du monde, afin qu'il n'en fust pas possédé, & que J. C. le possedast tout entier. Quoiqu'elle agist d'une maniere differente de luy, elle n'avoit pas néanmoins un dessein different du sien. Et ce qui est assez admirable, c'estoit mesme l'union de leur foy & de leur volonté qui formoit cette conduite differen- p. 275. 276.

re. Car sans avoir l'ame esclave, elle s'occupoit à des ouvrages d'esclaves dans une entiere liberté d'esprit. Elle faisoit servir ses mains à des choses penibles & laborieuses. Elle employoit ses bras à des travaux utiles, & ne mangeoit pas son pain dans l'oïsveté. [Comme la femme forte,] Elle tenoit lieu à son mari d'un vaisseau qui auroit trafiqué pour luy dans les pays les plus cloignez: & par un partage necessaire, elle rendoit par elle mesme à Cesar ce qui appartient à Cesar, afin de rendre à Dieu par son mari, ce qui est dû à Dieu. Car après avoir payé le tribut à qui il estoit dû, elle ouvroit ses mains aux pauvres, & repandoit sur eux le fruit de ses travaux, comme un tribut spirituel. Elle pensoit ainsi le revenu de son bien en bonnes œuvres, qui estoient comme la solde de la milice de son mari. Elle estoit plus avare de ces pertes & de ces profusions salutaires, que les avares ne sont passionnez pour leurs gains pernicieux & mortels. Elle n'amassoit pas des thresors en terre de ces biens de la terre qu'elle gaignoit par son travail: & son menage n'alloit pas à fomentier en elle la passion dannable de l'avarice, mais à exercer des œuvres de misericorde dignes de la profession sainte de son mari.

p. 276.



## ARTICLE XLIV.

*Reflexions de Saint Paulin sur la conversion d'Aper: Il le fortifie contre les persecutions des gents du monde.*

Paul. ep. 19. p.  
102.

**S**AINT Paulin dit que Dieu à qui il appartient de changer l'homme, parcequ'il peut seul rétablir ce qu'il avoit fait [seul,] operoit alors un plus grand nombre de ces miracles de grace qui font la conversion des pecheurs, comme s'il se fust hasté d'arracher les siens à la colere du dernier jour. [Il pouvoit envisager en cela non seulement la grace qu'il avoit receue luy mesme avec sa femme, & S. Sulpice son intime ami, Aper à qui il écrivoit & sa femme; mais encore S. Pammaque, Pinien & la jeune Melanie sa femme; Saint Constant & Macaire qui avoient exercé des charges tres considerables, & divers autres sans doute que nous ne connoissons pas; ausquels il faut joindre S. Germain d'Auxerre qui fut appellé par un Saint des charges du siecle à la clericature, d'une maniere tout à fait extraordinaire & surprenante.] Dieu donnoit en la personne de ces Saints des exemples de vertu qui pouvoient estre utiles à ceux qui voudroient s'en servir. Car plus ils estoient eminens en sagesse & en prudence

p. 262.

naturelle, plus leur conversion faisoit voir la grandeur de la puissance de Dieu, [ & la sainteté du Christianisme. ] 'Aussi Saint Paulin eust voulu avoir des ailes pour voler vers A per, se reposer dans son entretien, & louer Dieu en luy de toute la plénitude de son cœur. p. 263.

«c. 'Mais ce qui servoit d'exemple aux uns, estoit aux autres un témoignage qui les condannoit, & mesme qui les endurcissoit davantage. 'C'est pourquoi des gens qui mettoient toutes leurs esperances en ce siècle, & en qui la crainte de Dieu n'avoit point encore éteint l'amour de l'argent & des plaisirs, traiterent de folie le changement que Dieu avoit fait dans A per. 'Ils meprisent son humilité qui bleffoit leur orgueil, & n'eurent que de l'horreur pour la chasteté qu'il avoit embrassée. 'Des que le monde le vit s'opposer à sa corruption [ par ses mœurs, ] il conceut de la haine pour ce déserteur, & fit voir par sa jalousie qu'A per commençoit à estre un véritable serviteur de J. C. p. 262.  
p. 261.  
p. 258. 260.  
p. 257.

'A per n'estoit encore que dans l'enfance de sa nouvelle vie, lorsqu'il éprouva cette tentation, qui n'est ordinairement que pour les parfaits. Mais il avoit déjà assez de force pour la soutenir. Il s'estima heureux de se voir haï de tout le monde, parce qu'il servoit J. C; & il commença à avoir quelque assurance qu'il estoit Chrétien, lorsqu'il se vit haï de ceux qui l'avoient aimé, & meprisé de ceux qui le craignoient auparavant, sachant bien que s'il n'eust point esté changé, il n'auroit point trouvé de changement dans leur amitié & dans leurs respects. Ce fut ce qu'il manda à S. Paulin dans une lettre qu'il luy écrivit lorsqu'il estoit encore dans sa retraite à la campagne. [ Il faisoit sans doute dans cette lettre toute l'histoire de sa conversion; ] & à la fin il y assuroit le Saint qu'il embrassoit la croyance Catholique d'une foy tres ferme, & qu'il la publioit sans rien craindre. Il s'y traitoit d'enfant & d'ignorant dans tout ce qui regardoit Dieu. p. 257.  
p. 258.  
p. 264.  
p. 256.

'Saint Paulin receut cette lettre avec beaucoup de joie; [ & ne pouvant voler pour aller embrasser A per & se rejouir avec luy de son bonheur, il luy en témoigna ses sentimens par une excellente lettre, ] où il luy dit que la persécution qu'il enduroit de si bonne heure pour J. C, faisoit assez voir avec quelle force & quelle perfection il croyoit en luy. 'Il l'exhorte extrêmement à souffrir cette persécution [ qu'il avoit autrefois éprouvée luy mesme, ] à ne se défendre contre tous ses adversaires qu'en perseverant dans la mesme humilité qui les bleffoit, à confondre leur haine & leurs injures plustost par sa vie que par ses paroles, & à ne parler p. 255.  
p. 257.  
p. 257-260.  
p. 260.

p. 262. 264.

p. 265.

p. 264.

ep. 30. p. 267.

p. 266.

ill. p. 177.

Salv. ep. 7. p. 212.  
213.

p. 213.

Sid. l. 4. ep. 21. p.  
115. ep. 14. p.  
144.

qu'à Dieu par le silence de l'humilité, & par la voix de la patience. Il passe ensuite au changement admirable que Dieu avoit fait en luy, & l'exhorte à la fin de travailler avec ardeur pour s'avancer dans la pieté, & pour trouver autant sa joie en Dieu, qu'il la trouvoit auparavant dans le peché. Il luy demande qu'il prie Dieu pour luy, & qu'il luy écrive dans toutes les occasions qu'il en aura, parcequ'il trouvoit beaucoup de consolation dans ses lettres, & qu'il estoit ravi de voir son progrès dans la pieté. [A per n'avoit garde de rejeter ces offres.] Nous voyons en effet qu'il luy écrivoit tous les ans; S. Paulin appelle cela le revenu & la rente que la charité luy devoit. [C'est de ce commerce que viennent encore deux autres lettres que le Saint & Thérasie écrivent à A per & à Amande. Nous les mettrons dans les deux années suivantes.] Et en effet, comme les barbares entrèrent à la fin de 406 dans les Gaules, qu'ils ravagerent entierement en fort peu de temps; & que Constantin les avoit tout à fait soustraites à l'autorité d'Honoré des l'an 407, il semble qu'il faille finir à l'an 406, ou au plustard au commencement de 407, le commerce si doux que S. Paulin avoit avec ses amis des Gaules. Le titre de la 29<sup>e</sup> lettre du Saint, attribue à A per le nom d'Evesque: ce qui donne lieu de croire qu'il le fut dans la suite: [& il est aisé de le croire.] On suppose mesme assez communément, que c'est S. A pre Evesque de Toul, [honoré le 15<sup>e</sup> de septembre,] que quelques uns mettent vers le commencement du V. siecle. D'autres le mettent à la fin, & de plus on en dit diverses choses qui ne conviennent point à l'ami de S. Paulin. Salvien qui fleurissoit en Provence [depuis l'an 430 au moins, jusque vers la fin du V. siecle,] écrit conjointement à A per & à Vere ses amis, mais qu'il dit estre beaucoup audeffus de luy. Il assure qu'ils avoient acquis la perfection de l'humilité & presque toutes les bonnes œuvres; & que leur pieté les avoit mis dans une telle estime, qu'on ne pouvoit presque douter qu'une chose ne fust bien faite, lorsqu'ils la faisoient. [Nous ne saurions dire si cet A per est l'ami de nostre Saint ou non.] Pour A per de Lion dont parle Sidoine, & qui estoit encore laïque [vers l'an 475, il est bien posterieur.]

&amp;c.

NOTE 14.

V. S. Sidoi-  
ne 5 27.



A R T I C L E X L V .

*S. Augustin & S. Paulin s'écrivent diverses lettres: Pelage & Aper écrivent aussi à S. Paulin.*

V. S. Au-  
gustin 5 153.

[C E fut apparemment vers cette année qu'arriva à Hippone un grand scandale au sujet de Boniface Prestre, & d'un laïque nommé Spes. Saint Augustin ne pouvant éclaircir cette affaire, ou au moins en éclaircir les autres,] resolut d'envoyer Boniface & Spes en quelque lieu celebre pour les miracles, afin qu'il plust à Dieu de faire connoître qui des deux estoit innocent & qui estoit le coupable. Il choisit pour cela le tombeau de S. Felix de Nole, parcequ'il pouvoit apprendre de là avec plus de facilité & plus d'assurance, que d'aucun autre endroit, ce que Dieu voudroit decouvrir touchant cette affaire; [ce qu'il disoit sans doute à cause de Saint Paulin, avec lequel on ne peut douter qu'il n'eust toujours continué le commerce qu'il avoit commencé en 395, quoique nous n'en trouvions point de marque depuis l'année 397 jusqu'à celle-ci.

Aug. ep. 157. p.  
251. l. 2.

Nous ne savons point ce qui arriva de l'affaire de Boniface & de Spes. Ce fut peutestre dans cette occasion,] que S. Augustin écrivit à Saint Paulin la lettre dont il parle dans une lettre de l'année suivante, où il luy proposoit ce semble quelques difficultez sur l'obligation que nous avons de suivre la volonté de Dieu. Sur quoi S. Paulin luy manda que pour luy, quelque resolution qu'il eust faite de demeurer à Nole, & quelque satisfaction dont il y jouist, neanmoins s'il plaïoit à Dieu de luy demander autre chose, il estoit prest de preferer la volonté du souverain maïstre à la sienne. S. Augustin dit qu'il parloit dans sa lettre avec une lumiere & une pieté vraiment Chrétienne, mais qu'il nes'éten- doit pas assez: & il eust voulu qu'il eust expliqué davantage comment nous pouvons connoître cette volonté de Dieu que nous devons preferer à la nostre. [Nous n'avons ni la lettre de S. Augustin, ni la réponse de S. Paulin,] qu'il envoya apparemment par un de ceux qui demeuroient avec luy, nommé Celse.

ep. 65. p. 127. l. 2. b.

b.

L'AN DE JESUS CHRIST 405.

'Dans le 12<sup>e</sup> poeme sur S. Felix que S. Paulin fit cette année, il décrit l'histoire de trois vœux qu'avoient faits divers particuliers de donner quelques bestiaux pour la nourriture des pauvres entretenus au tombeau de S. Felix. Le premier dont il parle fut

m. 7. 51-67.

puni en chemin d'avoir voulu remporter une partie de son offrande pour son usage propre. Mais ayant reconnu sa faute, & estant revenu aussitôt en demander pardon [à Dieu] sur le tombeau du saint Confesseur, & reitituer aux pauvres ce qu'il leur avoit enlevé, il obtint la guerison de la plaie dont il avoit esté frapé.

ep. 65. p. 121. 2. 2.

["Des les premiers mois de cette année,] Saint Augustin luy écrivit deux lettres, l'une [qui est perdue,] par Fortunatien Prestre de Tagaste qui s'en alloit à Rome, & l'autre par Celse, qui se hastant de s'en retourner à Nole, ne luy donna pas le loisir d'entretenir S. Paulin par une aussi longue lettre qu'il eust voulu. Il le prie de luy mander quelles marques on pouvoit avoir pour connoistre la volonté de Dieu dans les occasions ordinaires de la vie humaine, où il est souvent difficile de la discerner. On voit dans cette lettre qu'il avoit beaucoup d'estime pour les lumieres de S. Paulin. Il dit qu'il n'a pu, & qu'il n'a pas mesme dû retenir Celse, parcequ'il seroit mieux avec S. Paulin qu'avec luy.

V. S. Augustin § 157.

ep. 250. p. 345. 1. b.  
c.

'L'Eglise d'Afrique estoit souvent obligée d'envoyer des Evêques en Italie pour diverses necessitez facheuses. Il paroist que ces Evêques alloient ordinairement à Nole pour y rendre visite à S. Paulin; & c'estoit une consolation & une joie pour Saint Augustin de voir cet illustre ami par les yeux deses amis. [Thease & Evode qui furent tous deux depuis Confesseurs, & dont le dernier estoit intime ami de S. Augustin, \*avoient esté deputez l'année precedente par le Concile de Carthage, pour demander des loix contre les violences des Donatistes. Ils les obtinrent des le mois de fevrier de celle-ci.] Ils allerent visiter S. Paulin; & S. Augustin qui les attendoit, lorsque Celse partit, dit que le Saint le viendroit voir dans le cœur, & dans les discours de ces Prelats, & qu'après qu'il se seroit comme rassasié de luy autant qu'il pourroit par ce qu'ils luy en diroient à leur retour, il luy écriroit une longue lettre, à laquelle il se reconnoissoit obligé. [Nous n'avons point au jourd'hui cette lettre, ni aucune de celles qu'ils se purent écrire jusqu'en 408.

V. Evode.  
\* V. S. Augustin § 151.

ep. 65. p. 121. 2. 2.

Le moine Pelage qui avant que son heresie fust reconnue, estoit ami de beaucoup de Saints,] estoit aussi aimé de S. Paulin comme un serviteur de Dieu. S. Augustin dit qu'il avoit des lettres de cet heresiarque à S. Paulin, où il pretendoit reconnoistre suffisamment la grace, parcequ'il avouoit que c'est Dieu qui nous a donné la volonté & le libre arbitre. [C'est apparemment la mesme] lettre à S. Paulin longue d'environ trois cents lignes, comme

gr. ch. c. 35. 7. p.  
331. 2. 2.



hazarder à passer la mer.<sup>a</sup> La crainte [de Kadagaïse qui ravagea cette année une partie de l'Italie, & des troupes qu'il fallut luy opposer,] luy ferma en mesme temps le chemin par terre: Ainsi il fut contraint de demeurer encore longtemps à Nole, [ & à y passer tout l'hiver.

Sulp. dial. l. c. 2.

p. 242.

c. l. p. 240.

l. 3. c. 20. p. 330.

Ce fut, ce semble, en cette année] que Postumien revint d'Orient après y avoir passé trois ans.<sup>a</sup> Il arriva en 30 jours d'Égypte à Marseille, au lieu où estoit Saint Sulpice. [Ce Saint forma ses dialogues des premiers entretiens qu'ils eurent ensemble.] Et comme Postumien devoit encore retourner en Orient, Sulpice l'exhorta de ne pas manquer à passer par la Campanie, quand mesme il seroit obligé de se détourner beaucoup pour cela. Contez pour rien, luy dit-il, tous les plus longs retardemens pour aller voir Paulin, cet homme illustre dont la reputation est celebre par toute la terre. Que ce soit luy, je vous prie, qui ait le premier la lecture des deux entretiens que nous avons eu ensemble hier & aujourd'hui. Racontez luy toutes choses; repetez luy tout, afin qu'il fasse au plustost connoistre à Rome les vertus admirables de S. Martin, comme il a fait courir nostre premier livre de la vie de ce Saint, non seulement dans Rome, mais mesme dans toute l'Illyrie. Ce grand homme qui ne regarde pas d'un œil de jalousie la gloire de Saint Martin, & dont la pieté sçait estimer les merveilles que J. C. opere dans ses Saints, ne refusera pas de donner place à nostre saint Prélat avec S. Felix son patron. S. Paulin avoit à sa mort dans son Clergé un Prestre nommé Postumien. [Je ne sçay si ce seroit le mesme qui après estre encore revenu d'Orient, se seroit attaché auprès de luy.]

Sur. 22. jun. p.

253. § 2.

## L'AN DE JESUS CHRIST 406.

Paul. car. 27. p.

630.

n. p. 867/m. p. 68.

m. p. 71. 73.

p. 73. 74.

car. 27. p. 630.

'Le treizieme poeme de S. Paulin sur S. Felix, [qui selon nostre suite doit avoir esté fait pour l'année 406,] est intitulé dans les anciens imprimez: *Sur le carnage de l'armée des Gots tuee avec leur Roy.* Cela marque clairement la défaite de Radagaïse, [que l'on a considerée comme un effet miraculeux de la protection de Dieu sur l'Empire Romain, & sur la religion Chrétienne.] Et en effet tout le commencement de ce poeme fait voir l'extremité où l'Empire Romain avoit esté réduit, & les douceurs de la paix qu'il goustoit, après avoir éprouvé toutes les frayeurs menaçantes d'une ruine prochaine. Nostre Saint attribue la défaite de ces barbares à l'efficace des prieres des saints Apostres & des Martyrs de Rome, & des autres villes de l'Empire.

'Ce poeme dont nous n'avions auparavant que quelques vers,

405.  
V. la note  
15.V. Honoré  
523.



'nous a esté donné tout entier à Milan en 1697. C'est un des plus beaux ouvrages de nostre Saint. Il le compoſa de trois fortes de vers. 'S. Paulin & Therasie avoient alors avec eux diverses personnes tres illustres, [qui avoient peutestre quitté Rome lorsque tout le monde y trembloit aux approches de Radagaife, ou qui estoient venus rendre graces à Dieu de leur delivrance sur le tombeau de S. Felix.] Ces personnes estoient Apronien & Avite sa femme, avec deux enfans Altere & la vierge Economie; Pinien & Melanie la jeune son epouse, avec Albine mere de Melanie. 'Emile [sans doute l'Eveſque de Benevent,] faisoit le dixieme de cette illustre compagnie. 'Saint Paulin après avoir fait l'eloge de chacun d'eux en particulier, releve les diverses graces qu'il avoit receues par l'intercession de S. Felix, & particulièrement celle d'abandonner tous les biens de la terre pour meriter de posseder ceux du Ciel.

m. p. 72-112.  
p. 74.  
p. 75-87.

p. 87.  
p. 89-98.

[Nous avons vu que Victor envoyé l'année precedente par S. Sulpice, & par Didier, avoit esté obligé d'attendre à Nole que le printemps fust venu pour pouvoir s'en retourner dans les Gaules.] Durant qu'il attendoit ainsi il tomba dans une grande maladie, qui le reduisit à l'extremité. 'S. Paulin souffrit beaucoup de le voir souffrir. Mais quoique les autres desesperassent de sa guerison, il l'espera toujours, dit-il, de la foy & des merites de S. Sulpice. 'En effet Victor guerit : mais il fut plus longtemps à rétablir sa santé qu'il n'avoit esté malade, & il ne se trouva tout à fait rétabli qu'un peu avant la feste des Apostres. S. Paulin ne voulut point encore le laisser aller sitost, & il l'obligea d'attendre qu'il le pust mener à Rome dans le temps qu'il avoit accoutumé d'y aller tous les ans, afin qu'il partist de là pour s'en retourner dans les Gaules, & arriver chez S. Sulpice vers les vendanges, comme S. Sulpice le luy avoit recommandé. Mais c'estoit un an plustard que S. Sulpice ne pretendoit. Il luy donna à porter les deux petites lettres qu'il avoit écrites à Sulpice & à Didier l'année precedente, lorsque Victor s'en vouloit aller; mais il y en ajouta deux autres plus longues & écrites avec plus de soin, pour les memes personnes. Celle à Sulpice est perdue. [Et il ne nous reste pas mesme de memoire de toutes celles qu'il luy a pu écrire depuis.] 'Nous avons dans le Spicilege une lettre sous le nom de Severe à S. Paulin, qui est assurément une de celles que S. Sulpice a écrites à nostre Saint; c'est pourquoy nous l'avons employée ci-dessus.

ep. 35. p. 311. 312.  
p. 312-313.

p. 311. 312.  
p. 312.

p. 311. 312.

Spic. t. 5. p. 532.

NOT 16.

"Elle peut estre écrite assez peu après qu'il se fut retiré à Nole, mais nous n'en pouvons rien dire de plus particulier, ne voyant

point que le Saint y réponde par aucune des lettres que nous avons.] Sulpice la luy écrivit pour luy envoyer, & luy donner mesme de ses gents, tres propres à faire une cuisine telle que la sienne; en luy protestant qu'il eust voulu luy aller rendre luy mesme ce service, "parcequ'il y avoit plus de bonheur à estre son domestique & son'esclave, que d'estre le maistre des autres.

&amp;c.

n. an. iij. m.

p. 332.

p. 333. 334.

'La lettre qui suit celle-ci dans le Spicilege est encore attribuée à Severe: & le P. D. Luc croit qu'elle s'adresse aussi à S. Paulin. [Ce seroit un illustre monument de sa pieté,] puisque c'est un remerciement qu'une personne luy fait pour elle & pour d'autres, qui estoient, ce semble, des gents de la campagne, à cause qu'il luy avoit fait connoistre la verité & le culte de Dieu par ses exhortations, sans les epouventer par des menaces. [Mais estant certain que la lettre n'est point de S. Sulpice, nous n'osons pas attribuer à S. Paulin sur cette unique autorité, des choses qui ne luy conviennent peutestre pas.]

Paul. ep. 35. p. 333.

ep. 48. p. 411. 412.

'Nous avons la grande lettre de S. Paulin à Didier, où après luy avoir rendu conte des raisons qui avoient contraint Victor de revenir un an plustard qu'il ne devoit, il s'excuse avec une extreme humilité de l'ouvrage que Didier luy demandoit sur les benedictions des douze Patriarches, & le prie de les luy vouloir expliquer luy mesme. Il avoit encore demandé cette explication à Rufin en témoignant que d'autres la luy demandoient, ["& Rufin ne la luy put pas refuser.

V. S. Jero-  
me S. 127.

ep. 47. p. 409.

p. 410.

ep. 48. p. 411.

Gen. c. 17.

Paul. p. 411.

2. 412.

II. II ser. c. 4.

Mais comme S. Paulin ne dit point à Didier qu'il eust receu cette explication, & qu'il ne témoigne pas mesme qu'il l'eust encore demandée, on peut juger qu'il ne la demanda à Rufin que quelque temps après. Et il semble en effet qu'il ne l'ait fait que par occasion.] 'Car Rufin luy ayant écrit qu'il venoit à Rome pour quelque affaire, le Saint qui se rencontroit par l'ordre de ses lectures sur l'endroit de ces benedictions, "pria Rufin de luy expliquer celle de Juda. Il luy en écrivit encore depuis, & luy demanda mesme qu'il l'expliquast selon les trois sens, l'historique, le moral, & l'allegorique; & il l'en pressa tellement que Rufin qui s'en estoit excusé d'abord, ceda enfin, & fit ce qu'il souhaitoit. Le Saint ayant ce commencement, luy demanda encore qu'il luy expliquast de la mesme maniere les benedictions des autres Patriarches. [Rufin le fit, & nous avons encore ces deux ouvrages, avec les lettres qu'il écrivit à S. Paulin en les luy adressant. C'est pourquoi sans parler de l'autorité de Gennade, nous ne pouvons point nous arrester à S. Isidore,] qui attribue cet ouvrage à S. Paulin mesme.

NOT 17.

'S. Paulin témoigne qu'il avoit fait\* autrefois quelque demande semblable à Rufin,<sup>a</sup> & Rufin reconnoist qu'il luy avoit déjà accordé quelques écrits sur l'explication des Ecritures. [Mais nous n'en avons rien aujourd'hui.] 'S. Paulin avoit traduit quelque chose de S. Clement [Pape], sur quoi Rufin l'exhorte d'étudier davantage le grec. Le Saint luy répond dans sa premiere lettre qu'il ne le peut faire, si Rufin ne vient passer un temps considerable avec luy, pour luy enseigner cette langue. 'La derniere fois qu'il écrivit à Rufin, ce fut par Cereal. ["Rufin estoit alors au monastere de la Pinaie pres de Ravenne. Mais il devoit bientost venir à Rome pour s'en retourner en Orient. Ainsi ce ne pouvoit guere estre qu'en 408." Car il paroist que Rufin sortit de Rome en 409 ou 410, & c'estoit apparemment dans ce dessein.]

Paul.ep.47.p.

410

<sup>a</sup> Ruf. ben. l.2 p. 9.a.

Paul.p.409.410.

ep.48.p.410.

V. S. Jerome  
me 5 127.

Ibid. 5 128.

## ARTICLE XLVII.

*Il répond à Aper; écrit à S. Augustin sur Melanie & son fils; loue Saint Venerand de Clermont.*

[C]E fut, comme nous supposons, en l'an 406,] que S. Paulin écrivit sa troisieme lettre à Aper & à Amande pour répondre à celle qu'ils luy avoient adressée. Il releve extremement & cette lettre, & ceux qui la luy écrivoient; & il se sert pour cela presque des propres termes de la lettre que S. Augustin luy avoit écrite à luy mesme en l'an 395. 'Le reste de sa réponse est particulièrement pour representer la vertu d'Amante, qui prenoit la conduite de tout le dehors de la maison, pour laisser à son mari la liberté de s'appliquer entierement aux choses spirituelles, & aux fonctions de son ministère. 'Il les exhorte tous deux à avoir grand soin de l'education de leurs enfans.

Paul.ep.31.p.

271.272.

p.273.274.

p.274.277.

p.277.

## L'AN DE JESUS CHRIST 407.

'Il ne nous reste que quelques fragmens du 14<sup>e</sup> poeme de Saint Paulin sur Saint Felix. Il semble qu'il l'employast à décrire les graces qu'il avoit receues de Dieu par son moyen: [ce qui nous fourniroit beaucoup de choses pour l'histoire de sa vie, si nous avions le poeme entier. Mais ce peu mesme que nous en avons, suffit pour remarquer l'esprit de reconnoissance & de gratitude que Dieu avoit mis dans nostre Saint, qu'on peut dire avoir esté l'effet de sa generosité naturelle, & de sa profonde humilité.

car.18.p.631.

Ce fut, comme nous croyons, en cette année que Melanie l'ayeule fit un voyage en Afrique, où elle apporta peutestre la

lettre par laquelle S. Paulin faisoit à S. Augustin l'éloge du fils unique de cette illustre veuve, lequel mourut vers ce mesme temps.]

## L'AN DE JESUS CHRIST 408.

car. 19. p. 632.  
633.

'Le 15<sup>e</sup> poeme de S. Paulin sur S. Felix, paroist, autant que nous en pouvons juger par le peu qui nous en reste, avoir esté fait pour celebrer les miracles de ce Saint. [C'est le dernier que nous sachions qu'il ait fait, soit que les autres soient tout à fait perdus, soit qu'il n'en ait pas fait davantage. Car il eut vray que les trois années suivantes ont esté assez pleines de troubles, pour ne luy pas donner le loisir de penser à ces sortes de divertissemens. Et depuis qu'il fut Evêque, il se crut peutestre obligé d'exercer sa devotion d'une autre maniere. Au moins il ne pouvoit pas avoir beaucoup de loisir à la feste de S. Felix de penler à faire des vers:] Des cette année mesme, quoique S. Augustin le crut estre dans le repos, il se trouvoit accablé d'un nombre incroyable d'affaires.

Aug ep. 250. p.  
346. 2. c.

[Ce furent peutestre ces affaires qui l'obligerent à faire son voyage ordinaire de Rome plustost qu'il n'avoit accoutumé.] 'Car il y alla après Pasque; & il en estoit revenu des devant le 15 de may. <sup>a</sup> Il y trouva le Diacre Quinte que Saint Augustin avoit chargé d'une lettre pour luy, & il y avoit déjà longtemps qu'il estoit à Rome. 'Comme S. Paulin vouloit lire la lettre de Saint Augustin de suite, il n'en put trouver le temps qu'à Formies, où il arresta un jour en s'en retournant à Nole, comme il paroist qu'il avoit accoutumé de faire. Il employa la journée entiere à cette lecture si agreable pour luy. "S. Augustin luy parloit de la constancede Melanie dans la mort de son fils unique.

ep. 149. p. 341. 2.  
b.  
a p. 345. 1. 2.  
b p. 343. 2. c.  
c. d.

V. S. Au-  
gustin § 171.

p. 345. 1. 2.  
c p. 344. 2. b.

'Il y répondit le 15 de may par son epistre 44. <sup>e</sup> Il semble croire que les hommes loueront Dieu après la resurrection, mesme d'une voix corporelle, quoique fort au dessus de ce que nous pouvons concevoir. 'Il attribue des corps aux Anges, & une espece de parole dont ils louent Dieu; mais non pas une langue pour parler comme les hommes; & il avoit dit auparavant que c'estoit une creature purement spirituelle.

&c.

p. 345. 1. 2.

p. 344. 2. b.

[Saint Augustin répondit à cette lettre l'hiver suivant par sa lettre 250. Elle fut apparemment portée par Saint Ioside, qui estant obligé d'aller à la Cour pour les affaires de son Eglise, ne manqua point de venir visiter nostre Saint. S. Paulin écrivit vers le mesme temps à l'Evêque Memor, & luy parla de Julien son fils qui devint depuis heresiarque, & qui estoit alors Diacre. Il

avoit

avoit esté marié, & Saint Paulin qui estoit ami du pere & du fils, aussibien que S. Augustin, s'estoit mesme rabaissé jusqu'à faire un epithalame sur son mariage, mais un epithalame digne de sa pieté.

NOTE 18. Nous croyons pouvoir mettre<sup>1</sup> vers ce temps-ci<sup>2</sup> la lettre que Saint Gregoire de Tours cite du Prestre Paulin, où il disoit que parmi les malheurs de son siecle, il ne laissoit pas d'y avoir encore des Evesques dignes de Dieu, qui estoient de tres sages & de tres fideles gardiens de tous les articles de la foy & de la religion: Vous n'avez qu'à voir, disoit il, Exupere de Toulouse, <sup>3</sup> Simplicie de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogenien d'Albi, <sup>4</sup> Dyname d'Angoulesme, Venerand de Clermont, Alithe<sup>5</sup> [ou Alethe] de Cahors, & maintenant Pegase de Perigueux. [On peut voir en d'autres endroits ce que l'histoire nous apprend de Saint Exupere, de Simplicie, de Saint Amand & d'Alethe. Nous ne trouvons rien autrepert touchant Diogenien, Dyname & Pegase.]

Gr. T. h. Fr. l. 2.  
c. 13. p. 69.

<sup>1</sup>S. Gregoire de Tours parle un peu davantage de Venerand. Il estoit Senateur, [apparemment de la ville de Clermont.] Il succeda à Saint Arteme, [ & fut le 7<sup>e</sup> Evesque de cette Eglise. On ne sçait rien de sa vie hors le rémoignage de Saint Paulin.] On dit qu'il mourut la veille de Noel, & que son convoi qui se fit le lendemain, servit de procession solennelle pour la feste. <sup>2</sup>S. Gregoire de Tours dit qu'il se faisoit plusieurs miracles à son tombeau. Il estoit dans une eglise de son nom, où estoient les corps de plusieurs autres Saints, <sup>3</sup>entr'autres ceux de S. Nepotien [cinquieme Evesque de Clermont,] & de S. Limine Martyr. <sup>4</sup>Cette eglise se voit encore aujourd'hui dans les jardins de l'abbaye de S. Allire, mais il n'y reste plus qu'une petite partie des reliques de S. Venerand, le reste ayant esté transporté le 22 decembre 1311, dans l'eglise de Saint Allire qui en estoit proche. <sup>5</sup>On les a mises dans la chaffe mesme de S. Allire, mais separément. <sup>6</sup>On fait à Clermont memoire de cette translation le 22 decembre, <sup>7</sup>& la feste de Saint Venerand le 18 de janvier. <sup>8</sup>Dieu luy donna Saint Rustique pour successeur.

p. 69.

7.

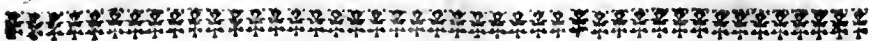
gl. C. c. 37. p. 412.  
415.

c. 35. 36. p. 407.  
4. 2.  
a c. 36. 37. p. 412.  
b Bell. 18. jan. p.  
194. 56.

Gr. T. gl. C. c. 36.  
p. 410.  
c B. 11. 56.  
d 57.  
e 51.  
f Gr. T. h. Fr. l. 2.  
c. 13. p. 69.

1. On appelloit procession, *proc. dere*, la marche de l'Evêque avec tous ses ministres, ou de la sacrificie à l'autel; ce qui se faisoit avec beaucoup de solennité, ou de l'eglise en laquelle le peuple estoit assemblé, à celle où l'on devoit celebrer le sacrifice.





## ARTICLE XLVIII.

*Saint Paulin est fait Evêque de Nole : Sa conduite dans cette charge.*

L'AN DE JESUS CHRIST 409.

**I**L ne nous a paru jusqu'ici aucunemarque que S. Paulin fust [Evêque: " & nous avons même des preuves assez fortes qu'il n'étoit encore que Prestre dans les premiers mois de l'an 409.] 'Mais il paroist qu'il estoit Evêque[à la fin de cette année là , ou au commencement de 410,] lorsque Pinien & Sainte Melanie sa femme ayant abandonné Rome, qui estoit pres d'estre saccagée par Alaric, le vinrent visiter comme le pere de leur vie spirituelle, avant que de passer en Sicile. Il fut fait Evêque de Nole, [comme personne ne l'ignore, & succeda apparemment à l'Evêque Paul, qui gouvernoit en l'an 402 & 403, cette Eglise assez peu nombreuses;] puisque le Saint même se qualifie pasteur d'un petit troupeau. Dans ce supreme degré du sacerdoce, il chercha plutost à se faire aimer de tout le monde, qu'à se faire craindre d'aucune personne. Les occasions qui le portoient le plus à la colere, ne luy firent jamais oublier sa douceur & sa bonté. Et un homme qui meprisoit les injures, & qui evitoit les animositez & les haines, ne pouvoit pas se laisser aller à la colere. Dans ses jugemens il joignoit toujours la misericorde à la justice, sachant bien que la misericorde vaut mieux que le sacrifice, & que parmi des Chrétiens la justice doit estre revêtue de misericorde, selon ce qui est dit dans l'Ecriture sainte: Seigneur je rendrai gloire à vostre misericorde & à vostre justice. Il moderroit toujours la rigueur de la justice par ses manieres pleines de douceur & de clemence; parcequ'il savoit que si le S. Esprit aime l'équité & la justice, il n'inspire pas moins la bonté & la douceur a ceux en qui il habite. C'est pourquoy il estoit exact dans l'examen de la justice, & indulgent dans la punition des coupables. Cet homme admirable rassemblloit en luy toutes les vertus les plus louables. Il estoit fidele comme Abraham, docile comme Isaac, doux comme Jacob, liberal comme Melchisedec, prudent comme Joseph, ravissant comme Benjamin: Car il ravissoit aux riches pour donner aux pauvres: & cependant par là même il servoit plus les riches que les pauvres, puisque pour un soulagement temporel qu'il menageoit aux indigens, il thesaurisoit dans l'éternité pour leurs bienfacteurs. On voit qu'à sa mort il receut encore de l'ar-

NOTE 19.

Sur. 31. dec. p.  
379. 5 14.

Aug. civ. l. 1. c.  
10. p. 8. 2. d.

Paul. ep. 36. p.  
310.  
à Tran. 55. 6. p.  
286.

gent qu'on luy envoyoit de loin pour des charitez. Il est vray que S. Jerome luy avoit conseillé de ne se pas rendre le distributeur des aumosnes des autres. [Mais il y a bien de la différence entre ce que la prudence fait conseiller à un particulier, qui ne fait que commencer à se donner tout à Dieu, & ce que la charité fait faire à un Evêque fondé dans la pieté par un long exercice de vertu.

Hier. ep. 13. p.  
102. 103.

Et en effet, sa charité n'estoit nullement imprudente.] Car après avoir vendu ses biens immenses, & les avoir distribuez aux pauvres, il ne prodigua pas les biens de l'Eglise lorsqu'il fut Evêque; mais il en fut un fidele dispensateur, apprenant par cette conduite, que si pour arriver à la perfection l'on doit mepriser ce que l'on possède en propre, l'on peut aussi conserver les biens de l'Eglise qui sont certainement communs à tous, sans que ce soit un obstacle à la perfection. S. Gregoire de Tours dit que l'Eglise de Nole estoit fort riche, & il semble vouloir que S. Paulin en devenant Evêque eust reçu le centuple de ce qu'il avoit quitté pour J. C. [C'est ce qu'il auroit un peu de peine à persuader.]

Pomer. l. 1. c. 9. p.  
226.Gr. T. gl. C. 6.  
107. p. 538.

'Mais pour revenir aux qualitez de ce saint Prelat, il avoit la douceur de Moyse, la vigneur sacerdotale d'Aaron, l'innocence de Samuel, la douceur de David, la sagesse de Salomon, la vie apostolique de S. Pierre, les manieres aimables de S. Jean, la circonspection de S. Thomas, la lumiere de S. Estienne, & la ferveur d'Apollo. Pour ce qui est de la sollicitude pastorale & du soin des Eglises, il imita tous les Apostres & les [plus saints] Evêques dans leur foy & dans leur charité. Il posseda toutes ces grandes qualitez, & les conserva soigneusement depuis le commencement de sa conversion jusqu'à la fin de sa vie. Et veritablement il estoit tel que tout le monde l'aimoit. Sa vie estoit un modele dont la vue animoit tout le monde à travailler à son salut. Il estoit le consolateur de tous ceux qui estoient affligez. Cen'est pas là le témoignage que luy a rendu quelque particulier: c'est ce que publioient toutes les nations barbares qui l'avoient connu par la renommée. Et ce n'est pas sans raison qu'un homme qui assistoit tout le monde fust aimé de tout le monde. Qui est celui qui estoit tombé & qu'il n'ait pas relevé? Qui a eu recours à luy, sans en recevoir toutes sortes de consolations? Il estoit bon, misericordieux, doux, & humble. Il ne meprisoit & ne rejettoit personne. Tout le monde avoit part à ses faveurs & à ses liberalitez. Il encourageoit les timides, &

Uran. § 6. p. 286.

57.

moderoit ceux qui estoient violens & emportez. Il edifioit les uns par ses paroles & les autres par son exemple. Il aidoit les uns de ses conseils, & assistoit les autres par ses aumosnes. Il n'estimoit point d'autres richesses que celles que J. C. a promises à ses Saints: & il disoit souvent que l'or, l'argent, & les autres richesses, n'estoient pas faites pour estre conservées par la cupidité, mais pour estre distribuées avec liberalité. En un mot, il possédoit tous les biens, parcequ'il possédoit l'amour de J. C. Il avoit une foy vive, une extreme douceur, un grand soin du prochain, une continuelle sollicitude pour les miserables, une tendre compassion des infirmes, & n'avoit point d'autre vue que la paix & la charité. Il se reduisoit à la dernière indigence pour fournir abondamment aux besoins des autres. Il n'y avoit point de pays, point de lieu si desert où ne se repandit le torrent de ses bienfaits; & les mers n'estoient pas capables d'en arrester le cours. Tout le monde souhaitoit avec ardeur de le connoître. Tout le monde avoit de l'empressement de le voir. Il n'y avoit personne qui ne fust ravi en l'abordant, personne qui ne le quittast avec regret & avec le desir de le revenir voir. Ceux qui ne pouvoient avoir le bonheur de le voir, desiroient par respect de toucher au moins quelques unes de ses lettres: car elles estoient aussibien que ses poemes, pleines de bonté, de douceur, & d'honesteté. Enfin, on auroit eu peine à croire tout ce qu'on en disoit, si ses grandes actions n'eussent prouvé qu'on n'en disoit rien que de vray.



### ARTICLE XLIX.

*Victor se sauve miraculeusement seul dans un vaisseau: Nole est prise par les Gots: Un autre Paulin se retire auprès du Saint.*

Paul. ep. 36. p.  
330.

p. 318-325.

Du Pin, 5. p.  
485.

Paul. p. 320.

**S**AINT Paulin estoit déjà pasteur d'un petit troupeau, [c'est à dire Evêque de Nole,] lorsqu'arriva l'histoire tout à fait extraordinaire du naufrage & de la conservation de Valgius, nommé depuis Victor à cause de cet accident. [Nous n'en savons point plus particulièrement le temps:] & pour le detail de cette histoire, on le trouvera tout de suite dans une lettre de S. Paulin, qu'on regarde comme son chef d'œuvre. Il seroit en effet difficile de faire une description plus agreable, & une peinture plus naturelle, que celle qu'il fait de toutes les circonstances de ce naufrage. Comme J. C. avoit sauvé cet homme par le ministère de S. Felix, ou sous sa figure, [ce fut peutestre ce qui l'obligea de



venir à Nole, où Saint Paulin pour honorer les marques des miracles de Dieu, fut presque cruel, comme il dit, envers cet homme, & luy eust volontiers coupé une partie de l'oreille pour la garder. C'est luy, ce semble, qui le battiza après son naufrage, & qui luy donna au battesme le nom de Victor, qu'il avoit déjà receu de Dieu mesme dans son naufrage. [Car on ne voit point qu'on changeast alors ordinairement de nom au battesme.]

p. 350.  
p. 330.  
p. 317.

Le vaisseau où il fut sauvé seul, & qui appartenoit à un Chrétien nommé Secondinien, aborda avec toute sa charge sur les costes de la Lucanie, [qui est aujourd'hui la Basilicate,] ou de la Calabre, en un endroit des terres de Postumien Sénateur Romain. Le receveur de Postumien n'épargnant pas ce que la tempeste mesme avoit épargné, se saisit aussitost du vaisseau, & en enleva toute la charge, qui appartenoit partie au fisc, & partie à divers particuliers. On se plaint souvent de ce brigandage au Gouverneur de la province: mais le receveur se défendit par la force ouverte contre ses ordres & ses ministres, & puis s'enfuit à Rome. Secondinien s'y en alla donc avec Victor; & S. Paulin écrivit à Macaire l'un de ses amis, pour le prier de porter Postumien à faire ce que sa pieté & sa justice donnoient lieu d'esperer de luy. Et on se contentoit mesme qu'il fist rendre ce que son receveur avoit pris. Car pour ce qui est de punir ce receveur, S. Paulin veut mesme que Macaire tasche de l'empescher, quoiqu'il ne laisse pas de l'appeller un pirate & un Pharaon. [Macaire à qui il écrit est apparemment celui qui ayant esté Vicaire des Prefets, estoit celebre à Rome en ce temps-ci par sa pieté & par sa science,] & à qui S. Augustin nous apprend que nostre Saint avoit écrit une grande lettre pour le consoler sur la mort de sa femme.

p. 317 318. 319.  
p. 324.  
p. 326.  
p. 332.

*Historum.*

V. S. Jero-  
me 58j.

Aug. ep. 125. p. 245.

L'AN DE JESUS CHRIST 410.

[Cette année est celebre par la prise de Rome, où Alaric entra à la teste des Gots le 24 d'août. On pretend qu'il en sortit des le 26.] Il alla ensuite ravager la Campanie. Et c'est sans doute à ce temps-ci qu'il faut rapporter ce que dit S. Augustin; que Nole fut assiegée par les barbares, & que durant le siege, S. Felix s'apparut aux habitans de cette ville, à qui il avoit déjà donné tant de preuves de son affection par ses miracles. S. Augustin dit l'avoir appris non par le bruit commun, mais de témoins affurez. Baronius a conclu de ces apparitions, que le peuple de Nole ne souffrit rien en cette occasion. [Neanmoins S. Augustin

Phil'g. l. 12. c. 4.  
p. 161.  
a. Bar. 110. 5. 46j  
Aug. cur m. c.  
16. l. 4. p. 293. 2. b.  
Bar. 410. 5. 46.

V. Honoré  
541.

Aug. civ. 1. c.  
10. p. 1. 1.  
E. 4. 0. 54j.  
46  
Aug. p. 8. 2. d.

ne le dit pas ;] & il dit mesme en un autre endroit, que la ville fut prise & saccagée par les barbares; ce que Baronius mesme raporte à ce temps ci avec les apparitions de S. Felix.

'Saint Paulin fut pris [comme les autres.] Mais comme des auparavant il avoit quitté volontairement les grandes richesses qu'il possédoit, & qu'il ne luy en restoit plus d'autres que celles de son eminente vertu; ce malheur si sensible à ceux qui aiment les biens du monde, luy fit goûter davantage le plaisir qu'il avoit eu d'avoir transporté tous ses biens par les mains des pauvres, en un lieu où les barbares ne pouvoient atteindre. Ainsi c'estoit avec grande confiance qu'il adressoit à Dieu cette priere dans son cœur, comme S. Augustin dit l'avoir appris de luy mesme: Mon Dieu, ne souffrez pas qu'on me tourmente pour me faire donner de l'or & de l'argent. Car vous savez où j'ay mis tout ce que j'ay. [Dieu l'exauça sans doute,] puis que Saint Augustin dit aussitost après, qu'il ne sçait point qu'aucun de ceux qui avoient quitté leur bien pour l'amour de J. C, ait esté tourmenté par les barbares, comme ayant de l'argent. [Ces ravages des barbares augmentèrent plutôt la charité de S. Paulin, qu'ils ne la refroidirent,] & il employa tout ce qu'il pouvoit avoir comme Evêque au soulagement des pauvres & des captifs.

p. 9. 1. b.

Greg. dial. 3. c. 1.  
p. 279.

#### L'AN DE JESUS CHRIST 411, 412.

[Ce fut vers 411 ou 412, qu'il écrivit à Saint Augustin l'épistre 43, pour luy demander la solution de diverses questions. Saint Augustin luy répondit aussitost: mais la lettre fut perdue. Saint Paulin luy écrivit donc une seconde fois sur le mesme sujet, & Saint Augustin luy ayant encore répondu, la lettre fut encore perdue. S. Paulin ne se laissa pas néanmoins, & écrivit de nouveau sur les mesmes difficultez, & sur quelque dessein de charité qu'il avoit.]

#### L'AN DE JESUS CHRIST 413.

'Saint Augustin luy répondit en 413, par son épistre 59, [qui fut sans doute rendue à S. Paulin, puisqu'elle est arrivée jusques à nous.] On y voit à la fin que Saint Paulin avoit alors chez luy un autre Paulin qui estoit Prêtre, & encore un troisieme, qui ayant apparemment perdu tout son bien par les malheurs du temps, s'estoit retiré chez nostre Saint, & tâchoit d'y profiter de ses pertes sous la conduite d'un si sage directeur. Il avoit sans doute prié Saint Augustin de luy donner quelque instruction; mais ce Saint se contenta de l'exhorter en peu de mots à rendre grâces à Dieu de l'état où il estoit: Car, dit-il à S. Paulin, tous les livres,

Aug. ep. 59. p. 12.

p. 117. 118.

toutes les instructions, & toutes les exhortations que je pourrois luy faire pour l'encourager & pour l'animer au bien, ne peuvent pas faire sur luy de plus fortes impressions que la vue de vostre exemple. [On a vu autrepars l'histoire de Paulin petit-fils d'Aufone, qu'une effroyable tempeste de malheurs jetta aussibien que celui-ci dans le port de la pieté. Mais ce bonheur ne luy arriva que quelques années plustard.]

V. Honoré  
532, 533.



ARTICLE L.

*Le Saint est recherché par S. Euchè & S. Honorat : De ce qu'on dit qu'il s'est vendu.*

NOTE 20.

["C'EST apparemment à l'an 413, qu'il faut rapporter le commerce qu'eut Saint Paulin avec les saints habitans des isles de Lero & de Lerins. On sçait que S. Honorat ayant quitté le monde, se retira dans la folitude de l'isle de Lerins sur les costes de la Provence, & y établit ce monastere qui a depuis esté si fameux. S. Euchè depuis Evesque de Lion, l'ayant imité dans sa conversion,] se retira aussi avec sa femme Galla dans l'isle de Lero, qui est tout auprès de celle de Lerins. Ce fut de là qu'il envoya quelques personnes pour visiter S. Paulin, qui dit que s'estant connus l'un l'autre par une faveur particuliere de Dieu, ils s'estoient liez ensemble par une amitié tres étroite, & par les entrailles de la charité de J.C. Ce fut par ces envoyez de Saint Euchè qu'il apprit le lieu où luy & S. Honorat demeuroient. [Nous n'avons point la lettre que le Saint écrivit sans doute alors à S. Euchè, & nous ne savons point s'il écrivit en mesme temps à S. Honorat.

V. son titre.

aujourd'hui S<sup>te</sup>  
Marguerite.

Paul. III. p. 61.

p. 62.

p. 61.

p. 61.

p. 62.

p. 61.

p. 62.

'Mais l'année d'après, Saint Honorat poussé par l'exemple de S. Euchè, envoya trois personnes de sa congregation pour le visiter. S. Euchè ne sceut point leur depart, & ainsi il n'écrivit point au Saint par cette occasion si favorable. S. Paulin ne laissa pas de s'informer soigneusement de sa santé, & il luy écrivit ensuite une lettre d'amitié par ces mesmes solitaires de Lerins. Il le prie de luy écrire aussi quand il en auroit l'occasion, seulement pour se consoler & se rejouir l'un l'autre, n'ayant du reste nul besoin d'avoir de ses lettres pour s'assurer de son affection. Le P. Chifflet nous a donné cette lettre depuis peu d'années. [Il est aisé d'y remarquer l'esprit & le caractère de S. Paulin; & je ne pense pas que personne doute qu'elle ne soit veritablement de luy.]

p. 67.

'Il l'adresse à S. Eucher & à Gallafa femme, [& neanmoins ni dans le titre, ni dans toute la lettre il ne fait aucune mention de Therasie. Cela donne grand sujet de croire qu'elle estoit morte.]  
 'On ne fauroit au moins douter qu'elle ne soit morte avant son mari, puisqu'Urane ne parle point dutout d'elle dans l'histoire qu'il a faite de la derniere maladie & de la mort de S. Paulin.

p. 25.

L'ANDE JESUS CHRIST 414, 415, 416.

Greg. dial. 1. 5. c.  
1. p. 128. 132.

[Nous ne trouvons rien dans l'histoire touchant Saint Paulin jusqu'à l'an 417. Mais on peut placer dans cet espace l'exemple si celebre de charité que S. Gregoire raporte de luy.] Car il dit que les Vandales ayant ravagé l'Italie & la Campanie, en ayant emmené en Afrique un grand nombre de captifs; Saint Paulin n'ayant plus rien à donner à une pauvre veuve, dont le fils unique, pris comme les autres, avoit esté fait esclave du gendre du Roy des Vandales, luy persuada de l'emmener luy mesme en Afrique, & de l'echanger pour le fils de cette veuve. Le Vandale l'accepta, & luy donna le soin de son jardin. Les réponses que le Saint luy faisoit sur son travail, luy firent aimer peu à peu son entretien: Et comme il luy parloit souvent seul à seul, le Saint luy dit un jour qu'il l'avertissoit de donner ordre à ses affaires, & de prendre garde à ce que deviendroit l'Etat des Vandales, parceque le Roy son beaupere devoit mourir dans tres peu de temps. Son maistre le redit au Roy qui voulut voir l'auteur de cet avis, & vint pour cela disner chez son gendre, parceque le Saint avoit accoutumé de luy apporter des herbes durant qu'il disnoit. Le Roy trembla des qu'il l'apperceut, & avoua à son gendre mesme qu'il avoit vu cet homme & divers autres assis comme ses juges, & qu'ils luy avoient osté le fouet qu'il tenoit entre ses mains. Alors son maistre l'obligea de luy avouer qu'il estoit Evesque de Nole, & ayant fait chercher dans l'Afrique tous ceux de sa ville qui estoient captifs en Afrique, (car le Saint luy avoit demandé leur liberté,) il les renvoya à Nole avec leur Evesque, & autant de blé que les vaisseaux qui les portoient en purent tenir.

NOT 227.

[Nous ne raportons cette histoire qu'en abrégé, parcequ'on la peut voir de suite toute entiere dans les dialogues de S. Gregoire. Mais nous sommes mesme obligez d'avouer que ce n'est pas ce qu'il y a de plus assuré dans la vie de S. Paulin, ni sur quoi il faut fonder ses eloges. Il en faut au moins abandonner quelques circonstances, & dire que la chose n'arriva pas en Afrique, mais en Espagne. Le fond mesme reçoit de fort grandes difficultez.

v. la note  
26.

Mais

L'an de J.C.  
414, 415, 416.

SAINT PAULIN.

137

Mais si l'histoire n'est pas certaine, il est certain que Saint Paulin doit avoir donné une grande idée de sa charité & de son humilité, puisqu'on l'a cru capable d'une action telle que celle là.]



ARTICLE LI.

*S. Augustin luy écrit contre les Pelagiens : On le souhaite pour appaiser le schisme de l'Eglise Romaine.*

L'AN DE JESUS CHRIST 417.

apud ros.

confessor.

**N**OUS avons remarqué ci-dessus que Saint Paulin avoit lié amitié avec Pelage avant qu'on decouvrist ses erreurs, & avec Julien Evêque de la Campanie, qui est devenu l'un des plus zelez sectateurs de cet ennemi de la grace. ] Dans la famille mesme de S. Paulin, ou au moins dans la ville de Nole, il y avoit des personnes qui combattoient la foy du peché originel avec un emportement extraordinaire. Ce fut sur cela que S. Augustin luy écrivit son epître 106, & luy envoya mesme une partie des pieces qui s'estoient faites contre les Pelagiens; afin qu'outre les prieres qu'il feroit pour eux, il eust encore des armes pour les combattre: Il les refute par les lettres mesmes de S. Paulin; & c'est sur cela qu'il cite un endroit de sa 8<sup>e</sup> lettre à S. Sulpice, [qui estoit passée des Gaules en Afrique.] Vos lettres, luy dit-il, repandent la bonne odeur de J. C. dans toute sa pureté, & vous y paroissez comme un fidele amateur & un genereux défenseur de la grace. [Il n'y a rien assurément de plus contraire au Pelagianisme que S. Paulin. Pour ce qui est du semipelagianisme, qui consiste à attribuer à l'homme le commencement de la bonne volonté, ] il y a peutestre des endroits où il semble ne s'en estre pas assez éloigné, [lorsque la question qui fut depuis agitée par les Prestres de Marseille, n'avoit pas encore esté bien éclaircie par Saint Augustin.

Aug. ep. 106. p. 185. b. c.

p. 181. r. a.

p. 186. 2. a. b.

p. 187. r.

p. 186. 3. d.

P: ut. ep. s. n. 85] ca. 2. p. 474. 475

L'AN DE JESUS CHRIST 418.

Il peut avoir eu quelque part à ce qui se fit à Rome & à Ravenne contre les Pelagiens au mois d'avril 418, dont la deposition de Julien fut une suite: mais l'histoire ne nous en a rien conservé.

L'AN DE JESUS CHRIST 419.

V. S. Bonifac 5 l.

Le Pape Zosime estant mort sur la fin de 418, l'Eglise Romaine se trouva divisée par un schisme, parceque Boniface fut élu Pape par les uns pour luy succeder, & Eulale par les autres: L'Em-

Bar. 419. § 17.

§ 18.

§ 7.

§ 17.

pereur Honoré assembla plusieurs Evêques à Ravenne le 8 de fevrier 419, pour terminer ce differend. ]'S. Paulin fut prié de s'y trouver : mais il s'en excusa sur la foiblesse de sa santé, [qui ne luy permettoit guere de faire ce voyage dans l'hiver.] L'affaire n'ayant pu estre terminée par ce Concile, fut remise à un autre plus nombreux, indiqué à Spolete pour le 13 de juin. L'Empereur Honoré, [ou plutoist le Patrice Constance son beaufrere, qui gouvernoit alors toutes les affaires,] pria S. Paulin de s'y vouloir trouver, & luy écrivit pour cela une lettre tres respectueuse, où il témoignoit faire une estime toute particuliere de son merite. Il l'appelle d'abord son saint & venerable pere. Il attribue à son absence le peu de succès qu'avoit eu le premier Concile, & il dit que l'affaire a esté differée, afin que la decision en fust prononcée par sa bouche venerable; n'y ayant personne qui fust plus digne de declarer ce qui se devoit faire selon les commandemens de Dieu, & les regles de la discipline apostolique, que celui qui pratiquoit les uns & les autres si exactement. Il le conjure donc de quitter tout pour se trouver au Concile, & y rendre les services qu'on attendoit de luy. [Nous ne savons point si le Saint se resolut à se trouver au Concile. Mais il n'eut pas la peine d'y aller, parceque le schisme se trouva terminé d'une autre maniere des le mois d'avril.]

V. S. Boniface § 4.

L'AN DE JESUS CHRIST 421, OU 424.

[Depuis cela l'histoire ne nous fournit rien pour la vie de S. Paulin, jusqu'au temps que S. Augustin luy adressa son livre intitulé, Du soin qu'on doit avoir des morts. Ce fut S. Paulin\* qui l'obtint de luy par le Prestre Candidien, en recourant à sa lumiere sur la difficulté qu'il trouvoit à accorder les prieres que l'Eglise fait pour les morts, avec ce que l'Ecriture enseigne partout, que nous serons jugez selon nos œuvres.] S. Augustin fit cet ouvrage assez long, par la joie qu'il avoit de s'entretenir longtemps avec luy. Il le prie de luy mander quel sentiment il en auroit. [Il fit ce livre vers l'an 421, ou au plustard en 424.]

V. S. Augustin § 314.  
\* &c.Aug. cur. m. c. 19.  
t. 4. p. 194. 2. c.

## ARTICLE LII.

*Mort de S. Paulin.*

[Il faut venir enfin à la mort de S. Paulin, dont un témoin oculaire nous a fait la relation.] Il y avoit longtemps que ce Saint souhaitoit de quitter la terre, pour aller demeurer avec

Uran. § 3. p. 286.

*usionius.*

les Saints, lorsqu'il fut attaqué d'un violent mal de costé [qui le reduisit à l'extremité.] Les medecins luy firent appliquer des ventouses, qui ne servirent qu'à l'abatre davantage.

Trois jours avant qu'il mourust, il fut visité par deux Evêques, Symmaque & Acyndine. [Nous ne trouvons rien du dernier.] On croit que l'autre peut estre Symmaque de Capoue honoré le 22 d'octobre, & sous le nom duquel il y a diverses eglises consacrées à Capoue & aux environs. On ne sçait rien du reste de ce qui regarde ce Saint. Ces deux Prelats trouverent S. Paulin en un état où l'on n'esperoit plus rien de sa vie. Neanmoins il fut si rejoui de les voir, qu'oubliant sa maladie, il les entretint [comme s'il eust esté en santé,] de discours tout spirituels, plustost comme un ange que comme un homme mourant. [Le lendemain apparemment] il offrit avec eux le sacrifice, ayant fait apporter les vaisseaux sacrez auprès de son lit, & rétablit dans la paix & la communion de l'Eglise, ceux que l'ordre de la discipline avoit obligé de separer des mysteres.

§ 1. p. 185.

Paul. ill. p. 193  
Ugh. t. 6. p. 389.

Uran. § 1.

Après que cela fut fait, il demanda tout d'un coup où estoient ses freres. On luy dit que les deux Evêques qui l'estoient venu voir estoient là presens. Non, dit-il, je demande mes freres Janvier & Martin, qui viennent de me parler, & qui m'ont dit qu'ils alloient revenir. [Ainsi l'on reconnut] que la splendeur de sa vertu, & le soin qu'il avoit eu de multiplier les graces qu'il avoit receues de Dieu, luy avoient fait meriter de voir ces deux illustres Evêques, dont l'un ayant esté Evêque [de Benevent,] & martyr [vers l'an 305,] rendoit alors illustre l'Eglise de Naple [par ses reliques,] & l'autre estoit cet homme apostolique qui faisoit la gloire de l'Eglise Gallicane.

§ 2.

Gr. T. gl. C. e.  
107. F. 539.

Uran § 2.

[Il arriva ensuite une chose où l'on voit d'une part jusqu'à quelle pauvreté il s'estoit reduit, & de l'autre que ni l'age ni la maladie n'avoient point diminué dans son cœur l'amour des pauvres, non plus que sa foy & sa confiance en Dieu.] Le Prestre Postumien le vint avertir qu'il estoit dû quarante pieces d'argent à des marchands pour des habits que l'on avoit donnez aux pauvres. Le Saint sourit, & dit à Postumien: Ne craignez rien pour cela, mon fils, & assurez-vous qu'il y aura quelqu'un qui payera la dette des pauvres. En effet, il arriva fort peu après un Prestre de Lucanie, qui luy apporta 50 pieces de la part d'un Evêque & d'un laïque. Le Saint rendit graces à Dieu de ce qu'il

§ 2.

1. 'Surius a *Benedictus Hyacinthinus*, & un manuscrit *benedictus ac indignus*; d'où le Pere Chifflet a Paul. ill. p. 194. tiré *Acyndinus*, ce que M<sup>r</sup> le Brun a suivi, p. 143.

ne l'avoit point abandonné dans la confiance qu'il avoit eue en luy, donna deux de ces pieces au Prestre qui les avoit apportées, & fit payer du reste cèqui estoit dû aux marchands.

'La nuit estant venue, il dormit un peu jusques à minuit. Car son mal de costé, & la douleur des ventouses qu'on luy avoit appliquées, ne luy permirent pas de prendre plus de repos. Lorsque le jour commença, une heure ou deux avant le lever du soleil, il reveilla tout le monde pour dire<sup>matutinum.</sup> "Laudes, comme il avoit accoutumé de faire. Il exhorta ensuite tout son Clergé à la paix, & puis demeura en silence, jusqu'à ce que le soir estant venu, [ & les lampes estant allumées, ] comme il vit l'heure où il avoit accoutumé de dire<sup>lucernar's.</sup> "Vespres, il étendit ses mains, & dit d'une voix basse [ces paroles du pseaume 31:] *J'ay preparé une lampe à mon Christ*, & il rentra ensuite dans son silence.

'Sur les dix ou onze heures de la nuit tous ceux qui estoient dans sa chambre, & qui veilloient auprès de luy, sentirent le lieu agité par un si grand tremblement, qu'ils se jetterent aussitost par terre pour prier Dieu. Aucun de ceux qui estoient dans le reste de la maison, ne s'apperceut de ce tremblement. Aussi il ne regardoit que la personne de Saint Paulin, & marquoit la douleur que tout le monde alloit ressentir par la mort de ce Saint, qui rendit alors son esprit à Dieu, pour luy estre présenté par les mains des anges.

'Des qu'il fut mort, son visage & tout son corps devint si<sup>niceo</sup> blanc, que tous ceux qui estoient presens, mélerent les louanges <sup>e. m'adore.</sup> de Dieu & les actions de graces à leurs larmes & à leurs soupirs.

'Ainsi l'on reconnut le merite de sa vie par la gloire de sa mort, comme on estoit assuré du bonheur de sa mort par la sainteté de sa vie. Voilà les fruits de ses aumosnes : voilà la mort que Dieu accorde à ceux qui l'ont aimé en la personne des pauvres ; bien differente de celle des avarés, [ & des amateurs du siecle. ] Il mourut à Saint Felix, [c'est à dire dans la maison d'auprés de l'eglise de S. Felix, où il demouroit avant que d'estre Evesque. Et peutestre qu'il avoit toujours continué à y demeurer, quoique ce fust à un grand quart de lieue de la ville. ] Le jour de sa mort fut le [lundi] 22 juin de l'an 431 ; [celui mesme auquel le Concile d'Ephese deposoit Nestorius. ] C'est en effet au 22 juin que tous les martyrologes marquent sa feste, mesme<sup>7.</sup> ceux qui portent le nom de S. Jerome, & que l'Eglise la celebre encore aujourd'hui. [ Il suivit S. Augustin au bout de pres de six mois, estant à peu pres dans la 78<sup>e</sup> année de son age. ]

53.

54.

55.

56.

58 [Gr. T gl C.c.  
107 p. 340.

H. an. 51.

59.

Baran. jun Flor.  
5. 6. 9.

7.



'Toute la terre fut touchée de douleur à la nouvelle de sa mort. Les fideles & les infideles la pleurerent.' Les Juifs & les payens accoururent à ses funerailles ayant leurs robes déchirées; & tous crioient d'une mesme voix, qu'ils avoient perdu leur tuteur, leur défenseur, & leur patron.' Il fut enterré dans l'eglise de S. Felix, [qu'il avoit toujours regardée comme le canal des graces de Dieu sur luy, & dont il avoit pris tant de plaisir à celebrer les louanges.] Et il paroist que le cimetiére de S. Felix estoit le lieu ordinaire de la sepulture des Evesques, ou mesme de tous les habitans de Nole.

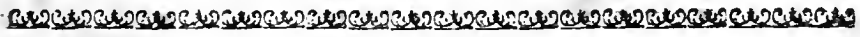
Uran. 53.

56.

51.

Ugh. t. 6. p. 282.

283.



ARTICLE LIII.

*S. Paulin après sa mort appelle au Ciel S. Jean Evesque de Naple: Urane fait l'histoire de la mort du Saint.*

'URANE qui nous a donné la relation de la mort de S. Paulin, en remarque une apparition que l'on croit estre arrivée l'année suivante 432. L'Eglise de Naple avoit alors pour Evesque un nommé Jean, qui estant endormi la nuit de devant le jeudi saint, vit paroistre devant luy S. Paulin qui avoit la splendeur & la majesté d'un ange, & qui tenoit en sa main un rayon de miel extremement blanc. Ce Saint luy dit: Mon frere Jean, que faites vous ici. Rompez ces liens dont vous vous ennuyez si fort, & venez-vous-en avec nous. Car nous avons en abondance de cette viande que je tiens. Il embrassa en mesme temps l'Evesque Jean, & luy mit de ce miel dans la bouche, que Jean trouva d'un goust & d'une odeur si excellente, qu'il eust voulu ne quitter jamais les piez du Saint qu'il tenoit embrassez.

Paul, ill. p. 214.

215.

Uran. 58.

&c.

'Il se reveilla sur cela, passa le jour suivant à son ordinaire, celebra la solennité de la Cene du Seigneur, & traita [à souper,] comme il avoit accoutumé, tous les pauvres & les Ecclesiastiques, sans sentir aucune incommodité. Il employa le vendredi à la priere. Le samedi il vint fort gay à l'eglise des sept heures du matin, il monta dans son siege, salua le peuple [en luy souhaitant la paix,] en receut le salut, ordonna la priere, & après l'avoir conclue à l'ordinaire, il rendit l'esprit.' On fit neanmoins la nuit suivante les ceremonies accoutumées de la veille [ & du bapteme, ] & le dimanche de la Resurrection, après que les lampes eurent esté allumées [le soir,] il fut conduit à la sepulture par tout le peuple, & par une grande troupe de neophytes.

58.

59.

Paul. ill. p. 198  
Ugh. t. 6. p. 60.

'Ce Jean est conté pour le 14<sup>e</sup> Evêque de Naple, ou le 16<sup>e</sup> selon Ughellus. On nedit rien de luy, sinon qu'avant son episcopat, il fit apporter de Marciane pres de Pouzolles à Naple le corps de S. Janvier, & le mit de ses propres mains dans un oratoire, où il fut luy-mesme enterré après sa mort. [Encore cette translation de S. Janvier n'est-elle pas trop assurée.] On dit que le corps de cet Evêque a depuis esté mis dans une autre eglise. Baronius remarque qu'il y a à Naple beaucoup d'eglises dediées sous le nom de S. Jean: Et quoiqu'elles aient aujourd'hui Saint Jean Battiste pour patron, il croit qu'il y en a quelqu'une dont ce mesme Saint Evêque de Naple, l'a esté originairement. Son nom a esté mis dans le martyrologe Romain le 22 de juin avec S. Paulin, de quoy Baronius dit qu'il ne sçait pas la raison, estant certain qu'il est mort le samedi saint, qui en 432 estoit le 2 d'avril. 'On voit par les anciens monumens de l'Eglise de Naple, & de quelques autres des environs, qu'on en a fait autrefois le premier & le 2 d'avril. Ughellus croit qu'on ne l'a mis le 22 de juin que pour le joindre avec S. Paulin.

NOTE 22.

Bar. 22. jun. g.

V. S. Jan-  
vier.

Paul. ill. p. 215.  
Ugh. t. 6. p. 103.  
a. b.

'Depuis longtemps l'Eglise de Nole regarde S. Paulin avec S. Felix comme ses patrons. Il y a dans la ville une eglise particuliere de son nom. Mais pour son corps on prétend qu'il a esté transporté à Benevent, & de là à Rome en l'an 1000, où on le conserve encore dans l'eglise de S. Barthelemi. [Son successeur fut sans doute un second Paulin,] appelé Paulin le jeune dans son epitaphe, qui se voit encore sur son tombeau de marbre dans le cimetierre de S. Felix. Nous y apprenons qu'il mourut le 10 de septembre sous le Consulat de Dioscore, [c'est à dire en 442. Ainsi il ne peut avoir gouverné qu'onze ans.] Il paroist qu'on le regarde aussi comme un Saint. [Je ne trouve pas néanmoins dans Ferrarius ni dans Ughellus qu'on en fasse aucune feste.]

1.

p. 281. d | 296. a.  
p. 283. d.  
p. 292. c | Bar.  
2000. § 6-8 | 22.  
jun.

Ugh. t. 6. p. 283.  
b | 293. b | Uran. §  
1. 9.

NOTE 23.

Ibid.

'Aussitost que le grand Paulin fut mort, un nommé Pacatus prit le dessein d'écrire sa vie en vers. [Nous ne savons point s'il l'exécuta: car nous ne voyons point que personne cite cet ouvrage,] & mesme Gregoire de Tours dit qu'il n'avoit rien lu sur la vie de S. Paulin. [Nous ne savons point non plus qui estoit ce Pacatus, sinon qu'on peut conjecturer que c'estoit quelque Chrétien des Gaules, laïque & de qualité, celebre pour les belles lettres, descendu peutestre de Latinus Pacatus qui prononça le pane-

2.

Gr. T. g. C. c.  
107. p. 540.

1. Ughellus le dit de Trajan, à qui il attribue la mort du premier, *V. la note 22.*

2. Ughellus cite aussi son epitaphe, *Dep. S. Paulini &c.* Ne faudroit-il point *S. AI.* pour *sancti memoris ?* *Et unis q'omo. io : litur jusus . . . Cuiusmodi voce planxerunt.*

gyrique de Theodose en 389. ] Tout ce que nous trouvons de luy, c'est que dans le dessein qu'il avoit d'écrire la vie de S. Paulin, il pria un Prestre nommé Urane de luy envoyer la relation de sa mort à laquelle il avoit esté present.

Uran, s. 1.

'Urane fit donc cette relation & l'adressa à Pacatus qu'il appelle son illustre seigneur, & son tres cher fils. Il l'exhorte à executer promptement son dessein, & luy dit qu'ayant à passer la mer dans peu de temps, il sera bien aise de pouvoir lire auparavant un ouvrage qui pouvoit estre si utile. Comme il ne commence sa relation qu'à la visite que les deux Evesques rendirent à S. Paulin trois jours avant sa mort, [il semble plustost avoir esté du Clergé de l'un de ces deux que de celui de S. Paulin. Cela n'empesche pas que ce ne puisse estre un Urane Prestre enterré à Nole dans le cimetiére de S. Felix le 22 de decembre, comme on l'apprend de son epitaphe. Quelques uns ont cru que c'estoit le mesme Urane qui devoit apporter à S. Paulin une lettre de S. Delphin vers l'an 400, mais qui ne le fit pas : [ & il se peut faire qu'il ait meritè depuis l'amitié & l'approbation du Saint, ] qui à l'occasion de cette lettre en parle d'une maniere tout à fait desavantageuse. [ Son ouvrage quoique fort court a esté celebre dans l'antiquité. ] Saint Gregoire le grand en cite un endroit. Saint Gregoire de Tours dit qu'il avoit vu une grande relation sur la mort de S. Paulin, & parle de l'apparition de S. Janvier & de S. Martin. S. Isidore de Seville parle aussi de l'histoire de sa mort donnée par Urane. Pour les endroits que quelques uns veulent ajouter ou retrancher à cet écrit, le P. Chifflet en traite fort bien.

S 3.6.

S 1.

S 3.

4 S 9.

S 1.

Ugh, t. 6. p. 294.

2.

Paul, ill, p. 192.  
Bar. 22, Jun, 2.

Paul, ep. 17. p. 181.

Greg, dial. 3. c. 7.  
p. 132. d.  
Gr. T. gl. C. c.  
107 p. 540.  
ep. 339.  
d' H. H. scr. c. 4.  
e Paul, ill, p. 179.  
180, 197-200.

lectio.

\*\*\*\*\*

ARTICLE LIV.

*De quelques ouvrages de Saint Paulin qui sont perdus : De la lettre à Celancie, de l'histoire de S. Genès, & de quelques autres pieces qu'on luy attribue.*

**M**ONSIEUR du Pin fait un grand eloge des ouvrages de S. Paulin, & de sa maniere d'écrire. Il dit entre autres choses qu'ayant étudié avec application dans ses premieres années les auteurs de la belle latinité, il s'estoit fait un style fort approchant d'eux. Il juge qu'il excelle dans les descriptions & dans les portraits. Il trouve que ses lettres ont beaucoup d'agrément, mais que neanmoins elles divertissent plus qu'elles

Du Pin, t. 3. p. 488. 489.  
f p. 470.

p. 489.

n'instruisent. Et cela est vray pour ce qui regarde la science des dogmes & des questions difficiles ; [à quoy son humilité l'a empêché de s'appliquer : mais elles instruisent extrêmement pour l'édification, pour les mœurs, & pour la science du cœur. On a vu ci-dessus l'estime toute extraordinaire qu'en faisoit Saint Augustin & les autres Saints de l'Afrique. Et c'est particulièrement par ses lettres,] qu'il a fait, comme dit le Cardinal du Perron, les delices de son temps. [Je ne sçay aussi si l'on peut dire] que tous les écrits sont faits avec soin, & composés avec beaucoup d'art. [Ils semblent plustost sortir de l'abondance, & du bon thresor de son cœur : & je pense que son plus grand art estoit le feu de sa charité.

Nous croyons avoir suffisamment parlé de ceux qui nous restent aujourd'hui. Mais nous avons perdu une grande partie de ceux qu'il avoit fait & des plus considerables. Car outre ce qu'il avoit traduit de S. Clement, outre le panegyrique de Theodose,] outre diverses lettres importantes qu'on sçait qu'il a écrites à Saint Augustin, à Saint Jerome, à Macaire, & d'autres, [outre un grand nombre de sermons qu'il a faits au moins depuis son episcopat, & qui estoient assurément dignes de passer à la posterité.] &c.  
 Gennade luy attribue beaucoup de lettres à sa sœur sur le mepris du monde, & un Sacramentaire. [qui seroit sans doute un ouvrage tres important pour nous apprendre les anciennes pratiques de l'Eglise dans l'administration des sacremens, & dans ses ceremonies exterieures.

Gennade parle aussi d'un livre d'hymnes, [qui n'est peutestré que le recueil de celles qu'il faisoit tous les ans sur Saint Felix. Mais nous devons regretter particulièrement] son livre sur la penitence, & sur la louange des Martyrs en general, puis que Gennade nous assure que c'estoit le plus considerable de tous ses écrits. [Nous n'avons point non plus] l'ouvrage contre les payens, qu'il écrivit vers l'an 395, comme Saint Augustin dit qu'il l'avoit appris. S. Gregoire de Tours cite une lettre du tres heureux Paulin, où l'on voyoit que S. Martin avoit receu beaucoup de reliques de S. Gervais & de S. Protas.

[Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire, que l'histoire du martyre de S. Genés d'Arles eût effectivement de S. Paulin, à qui on a accoutumé de l'attribuer, sinon qu'il est difficile de voir quelle occasion particuliere S. Paulin auroit pu avoir de l'écrire.] Rosweide doute en effet qu'elle soit de luy, & il semble avoir plus d'inclination à l'attribuer à un autre Paulin qui

p. 490.

p. 488. 489.

Paul. b. dif. 6. p.  
137.

Gen. c. 18.

c. 48.

Aug. ep. 34. p. 40.  
l. d.Gr. T. m. M. l. 1.  
c. 47. p. 109.

Paul. n. p. 834.

V. S. Genés. qui estoit Evêque de Beziers en 420. M<sup>r</sup> le Brun l'a laissé<sup>1</sup> parmi les veritables ouvrages de celui de Nole. b. p. 332.

Il a ajouté dans la nouvelle edition un poeme sur le nom de J E S U S, qui avoit esté donné par Barthius; & il apporte plusieurs raisons pour croire qu'il est de S. Paulin. Il ne luy a néanmoins donné rang que parmi les pieces douteuses ou fausses. [Je ne sçay en effet si S. Paulin ni aucun autre de son temps auroit cru qu'il luy fust permis] d'appeller J. C. le veritable Apollon. [Si ce poe- p. 35.

me est fait<sup>1</sup> pour la feste du nom de J E S U S, c'est à dire du jour de la Circoncision, comme il me semble que cela est assez clair dans le commencement, on ne croit pas que cette feste soit si ancienne. M<sup>r</sup> du Pin soutient que c'est la paraphrase d'un sermon de Saint Bernard sur les Cantiques.] Du P. t. 3. p. 488.

V. S. Auguf- tin 5116. Quelques uns ont cru que les epistres 38 & 45 de S. Augustin, pouvoient estre plustost de Saint Paulin que de luy. [Mais il n'y a aucun moyen de douter qu'elles ne soient de S. Augustin. Paul. vit. p. 733.

On a mis dans l'edition des œuvres de S. Paulin à Anvers les epistres à Celancie & à S<sup>te</sup> Marcelle, qui sont aussi parmi les œuvres de S. Jerome. Celle à Celancie est assurément un des plus beaux monumens de l'antiquité pour le style, mais surtout pour la matiere. Car elle contient de tres belles instructions.] Elle s'adresse à une Dame de qualité qui estoit dans les engagements du monde, & mariée à un Chrétien. Elle vivoit néanmoins depuis plusieurs années dans la continence, & il paroist qu'elle s'y estoit engagée par vœu, sans en avoir cependant le consentement de son mari. C'estoit depuis l'heresie de Jovinien, mais il semble que le paganisme duroit encore. [Ainsi l'on peut dire que la lettre est digne de S. Paulin, & que le temps n'y repugne pas. Mais pour le style quoiqu'il soit fort beau en son genre,] & qu'Erasmus ait cru avant Sacquin, qu'il avoit du raport à celui de S. Paulin, [néanmoins il y a une gravité qui paroist différente de la gaieté & de la liberté de ce Saint pour croire que la lettre soit de luy.] Paul. ep. 50. p. 420. p. 439. p. 440. vit. p. 733. Du P. t. 3. p. 339. Hier. t. 1. p. 106. c.

V. S. Jero- me note 26. Il semble le croire davantage de celle à S<sup>te</sup> Marcelle. Mais il est difficile d'ajuster cela avec l'histoire du Saint, comme Rosweide l'a remarqué. Paul. vit. p. 735. p. 737. 734. a. n. p. 834.

[Pour ce qui est de la vie de Saint Ambroise & du poeme sur l'histoire de S. Martin, que quelques uns ont attribué à nostre Saint, personne ne doute que ces ouvrages n'aient esté faits par d'autres Paulins, dont l'un n'estoit que Diacre en 411, lorsque

1. Barthius le croit fait à Paris. [Je ne voy roint surquoi cela se peut fonder.]

Paul. b. dis. 6. p. 137.

S. Paulin estoit déjà Evêque, & l'autre écrivoit vers l'an 480.]  
 'Dans le recueil des Regles fait par S. Benoist Abbé d'Aniane au  
 IX. siecle, il y a un fragment attribué à un S. Paulin, qui est  
 une réponse à cette question, Comment les moines doivent faire  
 penitence. [Il est assez elegant. Mais S. Paulin auroit-il] décidé  
 comme la chose du monde la plus assurée, que depuis le jour  
 qu'un homme a renoncé au siecle, & a promis à Dieu de nou-  
 veau de vivre selon les regles de sa justice, il ne doit plus faire  
 difficulté de recevoir le corps de J. C. & qu'on ne se souvient  
 plus des pechez qu'il a commis dans le monde depuis son batten-  
 me. Cela convient-il à S. Paulin, qui estant moine & Prestre, ne  
 laisse pas de gemir si souvent dans le souvenir des fautes qu'il  
 avoit faites dans le siecle? Il ne faut pas oublier] que S. Sidoine  
 marquant les differens dons des Peres de l'Eglise, dit que Saint  
 Paulin excite, [ce qui convient fort bien à cette douceur sainte; *provocat.*  
 si vive & si animée, qui se voit partout dans Saint Paulin, & qui  
 est tres propre à exciter les ames & les porter à la piété.]

'Jean Diacre écrit que jusqu'au Pape Jean VIII, il n'y avoit  
 point de leçons propres pour la feste de S. Gregoire Pape; mais  
 qu'à Rome mesme on avoit accoutumé d'y lire de S. Paulin. [Il  
 ne marque point ce qu'on en lisoit.]



## S. MARTINIEN, ARCHEVESQUE DE MILAN.

**T**HEODORET & d'autres Evêques Orientaux  
 du parti de Jean d'Antioche, écrivant [en 431]  
 à Theodose le jeune contre S. Cyrille, l'assurent  
 [faussement] que la doctrine de ce Saint estoit  
 rejetée dans l'Italie. Pour le montrer, ils disent  
 que les Evêques de cette province avoient envoyé  
 à Theodose un livre de Saint Ambroise, qui détruit, disent-ils,  
 cette superstition naissante. Les mesmes écrivant à Rufe Evê-  
 que de Thessalonique; & voulant montrer la mesme chose,  
 disent que le tres saint & tres aimé de Dieu Martin Evêque de  
 Milan leur avoit écrit, & avoit envoyé à Theodose le traité du

Cod. reg. t. 4. p.

9.

p. 2.

Sid. l. 4. ep. 3.

Mabil. lit. p. 26.

187.

Conc. t. 3. p. 730.

c[741.2

p. 30. c

bienheureux Ambroise touchant l'Incarnation, qui est tout contraire, disent-ils, aux articles heretiques de Cyrille.

[La doctrine de S. Cyrille n'estant autre que celle de l'Eglise, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne fust aussi conforme à celle de S. Ambroise, & qu'ainsi c'est sans fondement qu'ils tirent de ces lettres de l'Evesque de Milan une pretendue contrariété entre Saint Cyrille & l'Italie. Mais de dire qu'il n'y avoit point en ce temps là d'Evesque de Milan appellé Martin, & que ces Evesques imposent à toute la terre dans une chose aussi facile à prouver, & qui leur estoit aussi peu importante que celle là, c'est ce qui ne semble pas pouvoir tomber dans la pensée d'aucune personne.]

'Et c'est neanmoins ce que Baronius soutient en termes formels, & sans en avoir la moindre preuve; [au lieu que quand il auroit mesme des preuves pour luy, il faudroit qu'elles fussent bien fortes pour rejeter une autorité si considerable & si formelle.]

'Il n'a pas esté suivi par Bollandus, qui raporte de Ripamontius que ce Martin est celui que d'autres appellent Martinien ou Maternien, & que l'on conte pour le 17<sup>e</sup> Evesque de Milan. On le met au nombre des Saints, & le martyrologe Romain en fait memoire le 2 de janvier. [S. Ennode Evesque de Pavie, qui vivoit sur la fin du V. siecle, a fait une epigramme à sa louange, comme il en a fait aussi sur quelques autres Evesques de Milan.] Il luy donne cette louange d'avoir uni ensemble la prudence du serpent & la simplicité de la colombe. On tient par une tradition populaire qu'il avoit beaucoup de majesté & de pudeur sur le visage; ce que Ripamontius dit qu'on ne sauroit savoir, parcequ'on n'a point son portrait. Neanmoins Ennode dit que la pureté de son ame paroissoit par la douceur de son visage.

'Ceux qui ont fait l'histoire de l'Eglise de Milan, disent qu'il fut successeur de Marole. Il paroist par S. Ennode qu'il fut élu malgré luy, & avec beaucoup de crainte & de repugnance, par le consentement de tout le peuple, malgré l'opposition d'un ambitieux qui aspiroit luy mesme à cette dignité. Il bastit deux eglises durant son episcopat. Il écrivit comme nous avons vu aux Evesques de Syrie, <sup>a</sup> peutestre à cause que, comme remarque Ennode, Marole son predecesseur estoit de cette province. <sup>b</sup> Nous avons vu qu'il envoya à Theodose le jeune, un livre de S. Ambroise touchant l'Incarnation. [C'estoit apparemment à cause de l'heresie de Nestorius. On ne sçait pas bien quand il a esté fait Evesque, ni combien il l'a esté. Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il l'estoit

Bar. 437. § 169.

Boll. 2. jan. § 16.  
[3.] Rip. l. 6. p. 403.  
Boll. § 1. p. 89.

Enn. car. 27. p. 623.

Boll. 1. jan. § 2.  
p. 90.

Rip. l. 6. p. 404.  
Enn. p. 623.

Boll. p. 89.

Enn. p. 624.

p. 624.

Conc. t. 3. p. 741.

c.  
a Enn. car. 20. p. 472.

b Conc. t. 3. p. 742.  
2.

<sup>a</sup> *Mans niveli lactis, species manifesta colorata.*

en 431, comme il est aisé de le juger des lettres des Orientaux dont nous avons parlé : & s'il est mort le 2 de janvier auquel on en fait memoire, il faut qu'il ait vécu aumoins jusq'au commencement de l'an 432.]



## S. CELESTIN, P A P E.



LEU ayant tiré du monde le saint Pape Boniface le 4 de septembre 422, S. Celestin fut mis en sa place,\* & apparemment des le dimanche suivant, c'est à dire le 10 du mesme mois.] On le fait Romain, fils d'un nommé Prisque. Il dit luy mesme assez clairement qu'il n'entendoit pas

V. son titre note 4.

\* V. la note 3.

Bar. 423. § 11.

Conc. t. 3. p. 353. d. c.

Arn. ser. p. 548. d.

Conc. t. 2. p. 1247. c.

Aug. ep. 62. v. 119  
Nor. h. P. l. 2. c. 10. p. 237. c.

le grec. Il semble qu'il ait passé quelque temps à Milan auprès de S. Ambroise: Il y entendit chanter à Noel par tout le peuple l'hymne *Veni redemptor gentium*, [faite par ce Saint.] Innocent I. témoigne en 416 que le Diacre Celenin son fils luy avoit écrit sur quelque difficulté qu'avoit Decence Evesque d'Eugube. Il paroist aussi que le Diacre Celestin,\* à qui S. Augustin répond d'une maniere assez respectueuse par sa lettre 62, estoit Diacre de Rome en l'an 418. Quelques uns luy raportent encore la 63 adressée aussi à un Celestin, [écrite apparemment avant que S. Augustin fust Prestre : Et il pourroit avoir connu S. Celestin à Rome en 383 ou 388. Neanmoins il n'en marque rien dans la 62.]

recorder.

NOTE 1.  
\* V. S. Augustin § 291.

Ibid. § 58.

Prosop. in co'. c. 41. p. 410.

Aug. ep. 261. p. 364. 2. d.

a Bar. 423. § 11

Co. 1. Th. t. 6. p. 184

b Conc. t. 2. p. 1381. a.

'Dieu luy ayant donné par sa grace beaucoup d'avantages pour defendre dans l'Eglise la foy Catholique, [voulut qu'il y tint le premier rang.] Il y fut élevé sans aucune division du peuple, quoique le schisme formé par Eulale contre Boniface durast encore,<sup>b</sup> & que quelques uns pretendent mesme que le Clergé & le peuple avoient demandé qu'on rappellast Eulale.

V. S. Boniface note 2.

[Ce fut au commencement de l'episcopat de Celestin, que S. Augustin luy écrivit sur l'affaire d'Antoine Evesque de Fussale: Ensuite de quoy\* Celestin s'estant laissé aller à recevoir l'appel pretendu du Prestre Apiarius condamné par les Evesques d'Afrique, & mesme à l'admettre à la communion, & à envoyer en

V. S. Augustin § 216.

\* Ibid. § 323.



sa faveur en Afrique Faustine Evêque de Potentia ; les Evêques d'Afrique luy écrivirent apparemment en 426 une grande lettre, ou ils témoignèrent ne vouloir plus souffrir que les Papes connussent des affaires des Ecclesiastiques, ni même des Evêques d'Afrique.

Le commencement du pontificat de Celestin fut troublé par la mort d'Honoré arrivée au mois d'août 423, & suivie par l'usurpation que Jean fit du diademe. Il fut tué en 425, & Placidie sœur d'Honoré étant demeurée maîtresse de l'Occident, comme tutrice de son fils Valentinien III, fit diverses loix des le mois de juillet 425, pour la défense de l'Eglise. Il y en a une entr'autres adressée le 17 de juillet à Fauste Prefet de Rome, qui luy ordonne de chasser de la ville les Manichéens, les heretiques, les schismatiques, & toutes les sectes ennemies des Catholiques; mais de veiller surtout sur ceux qui se separant de la communion du venerable Pape, divisoient le peuple par un schisme dangereux. Placidie veut donc qu'on les somme de se réunir à la communion; & que s'ils n'obeissent dans 20 jours, ils soient bannis à cent mille de la ville. [C'est la dernière chose que nous trouvons du schisme d'Eulale.

Attique Archevêque de Constantinople mourut le 10 octobre de la même année 425.] Celestin eut peur que celui qui luy succéderoit, ne luy succedast pas dans la pureté de la foy. L'election de Sisinnus [qui fut sacré le 28 fevrier 426,] l'osta de cette peine. Mais il pleura bientôt sa mort, [arrivée le 24 decembre 427,] comme s'il eust pressenti les maux que devoit faire à l'Eglise Nestorius, qui fut fait Evêque de Constantinople le 10 d'avril 428. Néanmoins comme cet heresiarque avoit alors une fort grande reputation, & que Celestin n'en apprenoit rien que de bon, tant par les premières nouvelles qu'il en eut, que par la lettre qu'il receut bientôt après des Evêques qui avoient assisté à son ordination; il eut de la joie de sa promotion, & la témoigna dans la réponse qu'il fit aux Prelats qui luy en avoient écrit. [Elle est perdue. La conduite de Nestorius effaça bientôt la bonne opinion qu'on avoit eue de luy. Mais nous croyons que l'histoire de S. Cyrille d'Alexandrie sera plus favorable pour traiter ce qui regarde son heresie, & tout ce qui en depend: Et nous y verrons combien Celestin prit de part en cette affaire pour défendre la verité de l'Incarnation.]

'Après la mort de Sisinnus, on parla de mettre en sa place Saint Procle qu'il avoit fait Evêque de Cyzic, mais que ceux de Cyzic

V. Valentinien III. 5

Co. d. Th. t. 6. p. 184.

V. Attique 57.

Conc. t. 3. p. 353. b.

c. 365. c.

Bar. 428. § 19. c. x  
Socr.  
2 Conc. t. 3. p. 353. c.

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b.

n'avoient pas voulu recevoir: [Ce fut peutestre à cette occasion] que Celestin écrivit, comme dit Socrate, à Saint Cyrille d'Alexandrie, à Jean d'Antioche, & à Rufe de Thessalonique, qu'il n'y avoit point de difficulté à mettre dans une Eglise un Evêque nommé pour une autre, & mesme [en de certaines occasions] qui en gouvernoit une autre: Et ce fut sur cela que Procle fut fait Evêque de Constantinople en 434. Cette lettre doit avoir esté écrite avant le Concile d'Ephese, puisque Celestin ne l'auroit pas adressée depuis à Jean d'Antioche. Ce ne fut pas néanmoins aussi avant l'élection de Nestorius, puisque Jean n'estoit pas encore alors Evêque.

[Les troubles que causa Nestorius n'estoient pas encore commencez.] lorsque Celestin écrivit à Perigene, Dynate, Basile, & quelques autres Evêques d'Illyrie, [puisqu'il ne leur en parle point.] On trouve dans le Concile d'Ephese Perigene de Corinthe, Donat de Nicople en Epire, Basile de [Larisse en] Thessalie, tous metropolitains [d'Illyrie, "s'il n'y a faute dans le dernier."] Le sujet de cette lettre de Celestin n'est que pour recommander aux Evêques d'Illyrie la soumission à l'Eglise Romaine, & à celle de Thessalonique. C'est pourquoi Celestin y declare, qu'il commet à sa place Rufe de Thessalonique pour juger les affaires de la province, & luy faire raport de toutes choses. Il ne veut point que sans luy on ordonne aucun Evêque, ni qu'on assemble aucun Concile; [réservant ainsi à l'Eglise de Thessalonique des droits que le Concile de Nicée donne à tous les metropolitains & aux Conciles, qu'il leur commande d'assembler deux fois l'année: De sorte qu'il est difficile de voir comment il pratiquoit] cette belle parole qu'il dit dans la mesme lettre: Nous devons nous assujettir aux regles, & non pas les assujettir à nos volontez: Nous devons estre soumis aux Canons, & observer ce qu'ils nous prescrivent.

Il parle dans cette lettre d'un Felix Evêque de la province de Duras [en Epire,] qui auroit esté opprimé en ce temps là par la faction de ses accusateurs, sans le soin qu'il en avoit pris. Il y avoit dans le Concile d'Ephese un Felix Evêque de deux villes, Apollonie & Belide. Et Apollonie estoit une ville de la province de Duras ou de la nouvelle Epire.

[Celestin paroist plus exact à suivre les Canons, dans] la lettre qu'il écrivit le 25 juillet 428, aux Evêques de la Viennoise & de la Narbonoise: Car il veut que chaque province soit gouvernée par son metropolitain selon les decrets des Canons, & selon ce

c. 40. p. 385.

Cel. l. 1. p. 85.

Conc. t. 3. p. 452.  
a | 478. c | 597. d.Col. l. r. t. p. 85.  
87.

v. 116.

p. 85.

Conc. t. 3. p. 552.

Vico. sac. p. 209.

Conc. l. 1. p. 1611.  
d.

p. 1620.

V. S. Cyrille  
d'Alex. not.

que Boniface avoit écrit à Hilaire de Narbone [contre les prétentions de l'Eglise d'Arles.] Il blasme fort ceux qui elevoient des laïques à l'episcopat sans les avoir fait passer par les degrez inferieurs, pour y apprendre la conduite & la science de l'Eglise, & il attribue à ce desordre les fautes que ces Evêques commettoient dans leur administration. Il ne veut point qu'on ordonne un Evêque qu'avec le consentement du Clergé, du peuple, & du corps de ville, ni qu'on prenne un étranger au prejudice de ceux qui ont vieilli dans la clericature, à moins que tous les Ecclesiastiques du lieu ne fussent incapables. Il condamne aussi ceux qui refusoient d'admettre à la penitence ceux qui la demandoient à la mort; [ce qui se doit sans doute entendre d'une penitence qui devoit aussitost estre suivie du Viatique.] Il combat ceux qui la refusoient, par des raisons [qui sont moins fortes que l'autorité du Concile de Nicée, qu'il ne cite pas.]

Quelques Evêques de France introduisoient alors un nouvel usage, de porter des manteaux & des ceintures à l'imitation des moines. Et non seulement ceux qui avoient accoutumé de porter cet habit le gardoient dans l'episcopat, mais beaucoup d'autres Evêques & des plus anciens le prenoient aussi en quittant le leur. Comme toute nouveauté a quelque chose de dangereux, & peut ouvrir la porte à des superstitions inutiles, Celestin reprend celle-ci avec beaucoup de vehemence, voulant que des Evêques vivent en Evêques. Nous devons, ajoute-t-il, nous discerner du peuple & des autres par la doctrine, & non par les vêtements, par la sainteté de nos mœurs, & non par nos habits, par la pureté de l'ame, & non par l'exterieur du corps.

[Cet endroit est bien fort pour montrer que les Ecclesiastiques & les Evêques estoient encore alors habillez comme les laïques,] mesme quand ils estoient dans les fonctions sacrées du ministère, à quoy Denys le Petit veut rapporter cet endroit. Et cela revient toujours à la mesme chose. Car le Pere Sirmond soutient que les Ecclesiastiques n'avoient point d'autres habits dans l'eglise que dans leur usage ordinaire, sinon que ceux qu'ils portoient à l'autel estoient plus riches ou au moins plus propres. Mais les habits ordinaires tant des Ecclesiastiques [que du peuple,] s'estant changez peu à peu, les habits plus riches qui estoient pour l'autel, [ & qui ne s'usoient pas aussi viste que les autres, parcequ'on les conservoit avec soin,] se sont trouvez insensiblement fort differens des habits communs. [Et quand il en a fallu faire de neufs, on n'a pas voulu en avoir qui fussent tout à fait differens

a. b. j. 62. t. c.

p. 1619. a. b.

p. 1621. 2.

p. 1619. d. c.

b. c.

b.

c.

b. c.

p. 1619. c.

Justel, t. 1. p. 116

Conc. a. p. 181.

7. c. d.

ordinis.

pallis.

- d.c. de ceux auxquels on estoit accoutumé.] C'est de mesme que l'Eglise a conservé dans son Office la langue latine, qui estoit autrefois celle du peuple dans l'Empire[d'Occident.]
- p.1619.b. 'Celestin dit encore sur le mesme sujet, que si l'on veut porter une ceinture pour pratiquer l'Evangile à la lettre, il faut donc aussi avoir des lampes à la main avec un baston: [ce qui fait voir que l'usage des crosses n'estoit point encore en ce temps là.]
- p.1620.c.d. 'Il parle fort d'un Daniel, qui après avoir gouverné un monastere de vierges en Orient, avoit quitté le pays, & s'en estoit venu dans les Gaules. Tout le monastere qu'il avoit gouverné, se souleva contre luy. On l'accusa de divers crimes, & d'avoir mesme trompé des vierges par un inceste abominable. Comme il n'estoit plus en Orient, on envoya à Celestin les informations faites contre luy, le priant de s'informer du lieu où il estoit caché, & de le faire sommer de comparoistre en jugement, s'il ne se vouloit reconnoistre pour coupable. Celestin[ayant sceu qu'il estoit dans les Gaules,]en écrivit à l'Evesque d'Arles,(qui pouvoit estre Saint Honorat,) par Fortunat Soudiacre, afin qu'on l'envoyast aux Evesques qui le devoient juger. [Mais soit que Daniel ne fust pas dans la province d'Arles, soit par quelque autre maniere que cela soit arrivé,]il trouva moyen, à ce que l'on disoit, de se faire ordonner Evesque'à l'insceu de ses accusateurs. [On ne dit point par qui, ni de quelle Eglise.] Celestin se plaint fortement de cela, & menace de deposition celui qui avoit ordonné un homme accusé de tant de crimes, dont il leur envoyoit les informations, & qui estoient connus de presque toutes les provinces. 'Il veut qu'il vienne se presenter devant luy pour justifier son innocence, s'il le pouvoit; & que cependant il demeure separé de la communion des autres Evesques. [Le cas de Daniel estoit assez particulier, pour ne pas s'étonner que Celestin en ait voulu prendre connoissance: Et il estoit bien naturel qu'il souhaitast de voir ce qu'il avoit à répondre sur les crimes dont on l'accusoit, pour savoir ce qu'il auroit luy mesme à en écrire aux Evesques d'Orient en le leur renvoyant comme à ses juges naturels, suivant l'ordre des Canons.]
- p.1621.d. 'Mais il laissa au jugement des Evesques des Gaules l'Evesque de Marseille, qu'on disoit s'estre rejoui du meurtre de son frere, & avoir esté mesme audevant du meurtrier encore tout couvert de sang, comme pour prendre part à son homicide. 'Baronius rapporte cela à la mort de Patrocle d'Arles, tué en l'an 426. [Pour l'Evesque de Marseille, il faut que ce soit Venere, s'il est vray qu'il

qu'il ait esté Evêque des 419, comme il y a quelque apparence. Ce qui est certain, c'est qu'il est toujours demeuré Evêque de Marseille jusqu'en 452.

'Denys le Petit a mis cette lettre dans le Code des Canons. Justel, p. 279.  
 [Elle ne contient rien qui ne soit saint & juste en foy. Mais je ne sçay si Celestin en défendant les regles generales de l'Eglise, n'auroit point voulu condamner des elections tres saintes quoique moins regulieres, prevenu par des personnes dont les intentions pouvoient n'estre pas si droites que la sienne, & peutestre par quelques vieux Ecclesiastiques ambitieux, faschez de ne se pas voir chargez du fardeau de l'episcopat. Car à considerer ce que l'histoire nous apprend de l'état où estoit alors l'Eglise de France, nous n'y voyons rien qui ait plus de raport à ce que dit Celestin, que les elections de S. Honorat d'Arles, de S. Hilaire son successeur, de S. Loup de Troies, & des autres qu'on tiroit alors du monastere de Lerins pour les faire Evêques. Ils tomboient tous dans l'irregularité de n'estre pas pris de l'Eglise dont on les faisoit Evêques, & il ne paroist pas mesme que S. Hilaire & S. Loup, aient esté autre chose que moines & laiques jusques à leur episcopat, quoique leur sainteté admirable, & un miracle Sur, 5 may, p. 73. 53. visible en faveur de S. Hilaire, justifient leur election. Celestin mesme marque assez ce que nous disons, ] lorsqu'il se plaint, qu'il sembloit qu'au lieu du Clergé des Eglises, on vouloit faire un Conc. p. 1621. a. nouveau Seminaire d'Evêques. Il dit aussi qu'ils vouloient garder estant Evêques l'habit qu'ils avoient auparavant. [Or puisqu' p. 1619. b. cet habit n'estoit ni celui des Evêques & des Ecclesiastiques, ni celui du peuple, il est aisé de juger que c'estoit celui des moines qui en effet portoient tous des ceintures. ] Et Celestin dit c. qu'on pouvoit peutestre souffrir cet habit dans ceux qui demouroient separez des autres, en des lieux fort écartez, quoiqu'ils le prissent plus par coutume que par raison. [Cela ne se peut mieux rapporter qu'aux moines, & surtout à ceux de Lerins & des autres isles de la Provence.

Il est encore aussi difficile de croire que l'on refusaît la penitence, à moins que ce ne fust à ceux qui l'auroient déjà faite une fois publiquement, qu'il est aisé de soupçonner qu'on avoit voulu décrier par là dans l'esprit du Pape, ceux qui vouloient pratiquer avec quelque exactitude cet examen que le Concile de Nicée veut qu'on fasse de ceux qui demandent la communion à la mort.

Quoy qu'il en soit, ce Pape est louable ] d'avoir esté sensible, p. 1618. b.

comme il dit au commencement de cette lettre, à tout ce qui arrivoit aux fideles, quelque éloignez qu'ils fussent, d'avoir esté touché de joie lorsqu'ils avançoient dans le bien, & de douleur lorsqu'on luy raportoit qu'ils faisoient des fautes contre les regles de l'Eglise. [Qu'es'il a esté surpris, c'est un malheur inevitable à tous les hommes, & aux plus grands encore plus qu'aux autres.]

p. 161.

'Il ya un endroit dans cette lettre qui pourroit porter à croire que les Ecclesiastiques peuvent regarder l'episcopat comme une recompense due à leurs services : [ce qui ne s'accorderoit pas avec la frayeur respectueuse, par laquelle il faut que le cœur s'éloigne d'une dignité aussi perilleuse qu'éminente & sainte, lors mesme qu'il paroist que Dieu y appelle. Je croy néanmoins qu'on le peut entendre du jugement que les autres doivent faire du merite des anciens Ecclesiastiques, plustost que de ce qu'ils en doivent penser eux mesmes.]

Profin col. c.  
41. p. 410.

Nous n'avons point à craindre de preventions ni de faux rapports dans la vigueur avec laquelle ce Pape s'opposa à Celeste. [Ce celebre associé plustost que disciple de Pelage,] demandoit encore à estre entendu, comme s'il ne l'eust jamais esté. Mais Celestin sachant que des[heretiques]condannez ne peuvent demander que les remedes de la penitence, non de nouvelles discussions & de nouveaux jugemens, maintint les decrets de ses predecesseurs, & l'honneur des Conciles qui avoient condanné les Pelagiens : Il fit mesme chasser Celeste de toute l'étendue de l'Italie.

p. 410.

clir. an. 433.

'Il n'eut pas moins de soin de maintenir la foy dans l'Angleterre, où divers Pelagiens qui en estoient originaires, [en leur personne ou en celle de Pelage leur chef,] s'estoient retirez. 'On remarque particulièrement un Agricole fils de Severien Evesque Pelagien; il paroist que Celestin y envoya d'abord S. Pallade alors Diacre, & sans doute de l'Eglise Romaine. [Mais le mal qui estoit fort grand, demandant un plus puissant remede, & les Eglises d'Angleterre ayant imploré le secours de celles de France,] Celestin par l'avis de Pallade mesme, commit pour y aller de sa part en 429, le celebre S. Germain d'Auxerre, qui y fut [encore] deputé avec S. Loup de Troies par un Concile de France, [ & y eut le succès qu'on pouvoit attendre de sa science, de sa pieté, & de ses miracles.]

Snr. 31. jul. p. 363.  
519.Profin col. c.  
41. p. 410.

'S. Celestin en travaillant à conserver dans la foy Catholique une isle de l'Empire, attira mesme à la foy Chrétienne une isle barbare. [Car S. Pallade ayant apparemment passé en Hibernie

V. S. Ger-  
main d'Au-  
xerre.

NOT 1.

durant qu'il estoit en Angleterre, & y ayant converti assez de personnes pour y envoyer un Evesque, ] fut consacré luy mesme par Celestin en 431, premier Evesque de cette nation, où il fut envoyé [de nouveau, tant] pour instruire ceux qui y croyoient déjà en J. C, [que pour convertir les autres.] On croit que Saint Prosper marque dans son poeme contre les Ingrats, la conversion de l'Irlande par S. Pallade. Les auteurs Hibernois pretendent que S. Pallade trouva ceux de ce pays tres obstinez, parceque Dieu reservoit leur conversion à S. Patrice: Desorte que n'ayant fait que peu ou point de fruit dans l'isle, il s'en retourna, & mourut en chemin dans le pays des Pictes, qui est aujourd'hui celui des Ecoissois, où ses reliques sont encore reverées. <sup>a</sup> Ferrarius marque sa feste le 27 de janvier à Fordun ville d'Ecosse, où il dit que ses reliques sont gardées avec grand respect: D'autres martyrologes plus anciens la mettent le 6 de juillet.

p. 410 | chr.

Uffr. Br p. 798.

p. 811-814 | Boll.  
17. mars, p. 45.  
5 22.

Bir. 429. 64.  
a Ferr. p. 48.

Boll. 17. jan. p.  
761. c.

Boll. 17. mars, p.  
529. b. c.

Les Hibernois ajoutent que Saint Patrice estoit à Rome en ce temps-ci, où il poursuivoit inutilement la permission d'aller prescher en Hibernie: mais que quand Celestin eut sceu la mort de S. Pallade, il consentit à la demande de S. Patrice, & l'ordonna Evesque d'Hibernie, ou le fit ordonner en sa presence huit jours seulement avant sa mort, [c'est à dire le 30 juillet 432, environ un an seulement après l'ordination de S. Pallade; cela paroist bien precipité. Aussi il ne se faut guere fier aux historiens d'Hibernie; & selon les meilleurs monumens que nous avons de S. Patrice, il peut aisément n'avoir esté fait Evesque que plusieurs années après la mort de S. Celestin.

[La suite de l'histoire de S. Pallade nous a fait quitter celle de Celestin.] Le 21 juillet 429, il écrivit une lettre aux Evesques de la Pouille & de la Calabre, sur ce qu'il avoit appris que quelques Eglises vouloient demander des laïques & des seculiers pour Evesques. Elles avoient besoin pour cela du ministère du Pape, & des autres Evesques, [du Pape comme de leur metropolitain pour confirmer l'election, & des Evesques pour l'election & la consecration.] Celestin proteste donc que pour luy il ne consentira jamais à ce violement des Canons, exhorte les Evesques à l'imiter en cela, & à instruire les peuples de leurs devoirs, au lieu de suivre leurs inclinations, & menace ceux qui desobeiront de leur faire sentir la severité du siege Apostolique. Cette lettre a esté inserée par Denys le Petit dans le Code des Canons.

Conc. t. 2. p. 162

Justel, t. 1. p. 222.

v. Zofime 5  
5.

[Ce fut en l'an 430, que Saint Brice chassé par ceux de Tours dont il estoit Evesque, sur une calomnie atroce, vint chercher

sa consolation auprès du Pape. Justinien mis en sa place, voulut le suivre pour justifier son intrusion ; mais il mourut à Verceil. Neanmoins S. Brice ne put retourner à Tours qu'en 437. Nous ne raportons point ici tout ce que Celestin fit dans l'affaire de Nestorius : On en verra le détail dans l'histoire de S. Cyrille.

Une des dernières actions de Celestin fut de prendre la défense de Saint Augustin mort le 28 août 430, de sa doctrine, & de ses disciples, dans cette lettre célèbre qu'il écrivit aux Evêques de France, pour imposer silence aux Semipelagiens : & il avoit écrit sur le même sujet un peu auparavant à l'Evêque Tuence une autre lettre qui est perdue.

V. S. Prof-  
Pcr 57.

Socr. l. 7. c. 21. p.  
347. c.

e. d.

Il n'eut pas moins de zèle contre les Novatiens, qui s'estoient toujours maintenus puissans dans Rome, y possédoient plusieurs églises, & y estoient suivis de beaucoup de peuples. Mais Celestin les depouilla de leurs églises, & reduisit Rusticule leur Evêque à tenir secrettement ses assemblées dans des maisons particulières. Un historien de ce temps là dit que les Evêques de Rome & d'Alexandrie prenoient depuis longtemps une autorité qui passoit celle de l'episcopat. [Mais pourvu qu'un Evêque n'use de son autorité que pour ôter aux heretiques la liberté d'enseigner publiquement leurs erreurs, on ne peut point se plaindre qu'il en ait trop. Nous ne savons point quand Celestin osta les églises aux Novatiens.]

Conc. t. 2. p. 1624-  
1637.

Prof. ap. 432  
Boll. 6. apr. p.  
526. c. f.  
a c/Anal. p. 25.

p. 547. a.  
d.

gr. p. 4] Mezza,  
p. 70.

Boll. 6. apr. p.  
547. c.

'Le 15 mars de l'an 432, il écrivit diverses lettres en Orient sur l'élection de Maximien mis à la place de Nestorius : [ & c'est la dernière chose que nous sachions de luy. Aussi il ne vécut pas longtemps depuis, étant mort certainement la même année, & apparemment le 26 de juillet, ] après avoir gouverné neuf ans, dix mois & 17 jours. On marque néanmoins sa feste le 6, le 7 & le 8 d'avril : & on dit que son corps fut porté ce jour là au cimetière de Priscille, où il avoit fait peindre l'histoire du Concile d'Ephèse, si nous en voulons croire Adrien I. Pascal I. le fit transporter dans l'église de S<sup>te</sup> Praxède vers l'an 820. Ceux de Mantoue prétendent sans preuve l'avoir dans leur Cathédrale. Les Grecs honorent aussi S. Celestin le 8 d'avril, & luy donnent de grands éloges, fondez la plupart sur le service important qu'il a rendu à l'Eglise, en poursuivant la condamnation de Nestorius. Nous avons son epitaphe [ assez bien faite pour croire qu'elle est originale : mais elle ne nous apprend aucun fait particulier. ] Elle nous le représente seulement comme un excellent Evêque révérend de tout son peuple, qui par la mort estoit allé jouir de

NOTE 3.



la vue de J. C. & des honneurs eternels qui sont dûs aux Saints. [On peut juger qu'il avoit eu grand soin d'entretenir l'union dans son Eglise,] puisque Sixte III. qui luy succeda fut élu par un consentement unanime de toute la ville de Rome. Prof. chr.

'Pour les constitutions qu'Anastase luy attribue, & les presens qu'il dit qu'il a faits aux eglises de Jule ou de Julie, & de Saint Pierre ou de S. Paul, [nous ne croyons pas nous y devoir arrester: Et je ne sçay mesme si nous devons croire,] que jusqu'à luy on ne chantoit point à Rome de pseaumes à la Messe. 'On juge qu'il écrit d'une maniere pressante, serrée, pleine de sens, mais un peu embarrassée. Conc. r. 2. p. 161. o. j  
Po. l. 2. apr. p. 7.  
544. c. 546. c.  
Du P. t. 4. p. 94.

'Nous apprenons d'une inscription, que l'Eglise de Sainte Sabine fut bastie de son temps par un saint Prestre de Rome nommé Pierre, natif d'Illyrie, & élevé dans la maison de Dieu des l'enfance. Il meprisoit les biens de la vie presente; & estant pauvre pour luy mesme, il estoit riche pour les pauvres. Anal. t. 4 p. 490 j  
Bar. 432. 5 37.



# JEAN CASSIEN,

## P R E S T R E,

### ET ABBÉ DE MARSEILLE.



#### ARTICLE PREMIER.

*Cassien est élevé dans un monastere à Bethléem: Il étudie les lettres humaines.*



A chronique de Saint Prosper nous apprend, que le celebre auteur des conferences estoit appelé Jean, & surnommé Cassien: & Cassien luy mesme se donne le nom de Jean. [Tous les autres anciens qui en parlent, se contentent de le marquer par le nom de Cassien.] Il y a d'assez grandes difficul-

Prof. an. 434

Cass. coll. 14. 9.  
2. p. 597 in f. l. 5. c.  
35. p. 126.

NOTES.

NOTES.

tez sur sa patrie: mais le plus probable est qu'il estoit de la petite Scythie, l'une des provinces de la Thrace, où il peut estre né

coll. 14. c. 17. p.  
798.

vers 350, ou 360.] Il dit que "les parens ou ceux dont il avoit tiré la naissance, vivoient dans une si grande pieté, que quoiqu'il fult moine, il croyoit que leur compagnie luy seroit plustost utile que defavantageuse, qu'il s'edifieroit avec eux, & qu'ils n'auroient point de plus grande joie que de luy fournir abondamment toutes les besoins, sans qu'il se mist en peine de rien. Ils avoient depuis longtemps dans leur famille une terre, dont la situation estoit tout à fait agreable. Il parle d'une sœur qu'il avoit.

parentes.

inf. 1. 11. c. 17. p.  
211.  
pr. p. 2.

[On ne voit pas par quelle occasion] il fut élevé "des son enfance parmi les moines de la Palestine & de l'Egypte, qui l'animoyent tous les jours à embrasser la vertu par leurs exhortations & par leurs exemples, qui luy donnoient "des lors le goust du bien qu'ils pratiquoyent, & qui allumoient dans son cœur une soif ardente de la perfection [ & de la justice. ] Ce fut dans le monastere de Syrie qu'il receut les premieres instructions de pieté, & où il commença à faire quelques progrès dans la vertu, c'est à dire dans la Palestine, <sup>b</sup> au monastere de Bethléem, <sup>c</sup> qu'il appelle son monastere. <sup>d</sup> Ce fut là que J. C. qui y avoit voulu naistre enfant, soutint par sa grace <sup>e</sup> son enfance spirituelle : <sup>f</sup> car c'estoit assez pres de la caverne où il est né.

à pueritia

coll. 17. c. 7. p.  
652.

coll. 11. c. 1. p.  
521.

inf. 1. 5. c. 23. p.  
118.  
coll. 11. c. 5. p.  
524.  
c inf. 1. 3. c. 4. p.  
47 | 1. 4. c. 31. p. 87.  
d p. 87.  
e 1. 2. c. 4. p. 47.  
f 1. 4. c. 11. p. 87.  
g n. p. 48. 1.

§ Ainsi ce n'est pas sans quelque fondement qu'on a cru qu'il avoit esté élevé dans le monastere que Saint Jerome établit au mesme lieu. [ "Neanmoins celui de S. Jerome ne fut basti qu'en 389. ] Et la suite de l'histoire ne nous permet pas de croire que Cassien soit entré si tard dans le monastere de Bethléem. Il en parle mesme comme d'un monastere tres ancien. <sup>h</sup> Il est visible aussi que c'estoit ou avant luy, ou au moins durant qu'il y estoit, que l'on y institua la priere de Prime; & neanmoins on remarque que S. Jerome qui parle assez souvent des autres heures, ne fait point de mention de celle-ci; [ ce qui est une grande preuve qu'elle n'estoit pas mesme receue dans son monastere, bien loin d'y avoir esté instituée. ] Il faut ajouter à cela, que quoique Cassien parle quelquefois de S. Jerome, & avec de grands eloges, [ il ne dit pas neanmoins qu'il luy ait aucune obligation particuliere, luy qui reconnoist assez souvent celle qu'il avoit au monastere de Bethléem. Ainsi il vaut mieux dire qu'il y avoit plusieurs monasteres à Bethléem; ce qui n'est pas difficile à croire. ]

à juvenis.

Quest. p. 21. 22.  
C. inf. 1. 3. c. 4.  
p. 47.  
h n. p. 47. 1.

pr. p. 2.

inf. 1. 7. c. 26. p.  
1056. 1057.

1. 1. c. 77. p.  
1004. 4.

C. inf. or. p. 2 |  
coll. 17. c. 7. p.  
452.

'Pallade dit qu'il avoit demeuré un an à Bethléem avec un Possidoine, qui assurément n'estoit pas disciple de Saint Jerome. [ Il est difficile de dire si Cassien étudia les lettres humaines dans le monastere de Bethléem, ou avant que d'y entrer, ] quoiqu'il.

V. S. Jerome  
me 552.

dise bien expressement qu'il y entra au sortir de l'enfance, ou plustost des l'enfance mesme. Il est certain qu'il les étudia: & il se plaint en un endroit, qu'outre les autres miseres interieures qui luy estoient communes avec toutes les personnes foibles, il avoit encore un empeschement particulier de son salut, qui estoit cette connoissance, quoique petite, comme il dit, qu'il avoit acquise

coll. 14. c. 72. p.  
602.

7. » des lettres humaines. La lecture continuelle, dit-il, des auteurs  
 » profanes, que nos maistres nous ont tant pressé de faire autre-  
 » fois, a tellement rempli mon esprit, qu'estant infecté & possédé  
 » de ces poesies, il ne s'occupe que de fables, que de combats, & des  
 » autres niaiseries dont je me suis entretenu dans ma jeunesse. C'est  
 » pourquoy lorsque je suis occupé à la priere, ou que je chante des  
 » pseauxes, ou que je gemis devant Dieu pour mes offenses; tantost  
 » des vers d'un poete me reviennent dans l'esprit, ou les images  
 » des combats de ces heros des fables se presentent à moy; & mon  
 » imagination est tellement remplie de ces fantosmes, que mon  
 » ame ne peut s'élever à Dieu, ni les bannir de soy par les larmes  
 » qu'elle verse tous les jours.

[Comme il parle toujours de luy d'une maniere fort humble,]

'il dit qu'il n'avoit qu'une mediocre connoissance des lettres.

p. 602.

'Et mesme il s'appelle autrepant un homme sans parole, destitué de science & d'eloquence, dont l'ignorance paroissoit dans sa maniere d'écrire. Neanmoins S. Prosper mesme, si cet endroit de sa chronique est de luy, l'appelle un écrivain illustre & eloquent.

inf. pr. p. 2. b.

'Il est certain qu'il reconnoist pour le plus habile sans difficulté de tous ceux avec qui il vivoit, tant pour la science des Ecritures,

Prof. in coll. c. 2.

p. 363.

que pour traiter une question, Cassiodore l'appelle aussi un auteur tres eloquent, & qui s'exprimoit parfaitement bien.

[On venoit alors de tous les endroits du monde pour voir les saints lieux de la Palestine, & souvent mesme pour y demeurer: Ainsi il est aisé qu'il se soit trouvé quelques Occidentaux dans le monastere de Bethléem, de qui Cassien ait appris la langue latine. Car la liberté avec laquelle il écrivoit, fait juger qu'il l'avoit apprise de jeunesse, & non pas depuis l'an 405 qu'il vint à Rome.]

1. Cet endroit est mis sous le nom de Germain; mais c'est une faute; & ces termes *Ad huc ego; huc inquam*, font voir que Cassien y parle en sa personne.





## ARTICLE II.

*Son union avec Germain : Ils vont en Egypte voir les solitaires.*

Cass. coll. 1. c. 1.  
p. 282.  
a coll. 16. c. 1. p.  
627.

coll. 14. c. 1. p.  
798 | 18. p. 815.

coll. 18. c. 1. p. 679.  
b coll. 14. c. 9. p.  
397.

c coll. 16. c. 1. p.  
627.  
d coll. 1. c. 1. p.  
252.

coll. 20. c. 1. p.  
716. 717 | inf. l. 4.  
c. 37. p. 87.

coll. 20. c. 4. p.  
718.

l. 1. p. 717.

c. 2. p. 717.

p. 717 | 11. c. 1. p.  
521.  
e inf. l. 5. c. 24. p.  
118.

f coll. 19. c. 11. p.  
710.

g coll. 11. c. 5. p.  
524.  
h c. 1. p. 521.

inf. l. 5. c. 36. p. 127.

coll. 19. c. 11. 11.  
p. 7. o. 711.

14. c. 9. p. 97. b.

21. c. 21. p. 745.

**D**Es que Cassien commença à embrasser la milice spirituelle [& la vie solitaire,] il s'unit avec un nommé Germain, <sup>a</sup> qui n'estoit son frere que selon l'esprit & non selon la chair ; [mais qui estoit néanmoins ce semble son proche parent,] puisqu'il attribue également à Germain & à luy ce qu'il dit de sa patrie & de sa famille. 'Ils estoient certainement de mesme pays. <sup>b</sup> Cassien estoit le plus jeune des deux. <sup>c</sup> Ils furent toujours depuis unis inseparablement, tant dans le monastere de Bethléem, que dans les divers voyages qu'ils firent ensuite en Egypte : <sup>d</sup> Et tous ceux qui savoient dans quelle union ils vivoient, avoient accoutumé de dire qu'ils n'estoient qu'une ame en deux corps.

'Ce fut dans leur cellule que demeura Pinufe, qui estant Prestre & Abbé d'un grand monastere auprès de Panephyse en Egypte, se retira secrettement, & vint demander à estre receu comme novice dans le monastere de Palestine où ils estoient. 'Cassien faisant parler Pinufe, luy fait dire qu'il avoit esté alors le témoin & l'admirateur de leur vertu, & qu'il leur avoit vu pratiquer presque toutes les vertus les plus eminentes, auxquelles on peut porter les autres dans une exhortation.

'Pinufe fut bientoit decouvert dans le monastere de Bethléem, & obligé de s'en retourner à celui de Panephyse : & peu de temps après, Cassien & Germain eurent la pensée d'aller eux mesmes en Egypte, dans le dessein d'y faire un nouveau progrès dans la pieté, <sup>e</sup> en y apprenant les maximes des saints solitaires, <sup>f</sup> d'y pratiquer eux mesmes la vie des anacorettes, <sup>g</sup> d'y recevoir leurs instructions, <sup>h</sup> & de penetrer jusque dans les deserts les plus reculez de la Thebaïde, pour avoir au moins la satisfaction de connoistre des hommes si celebres par leur sainteté s'ils ne pouvoient pas les imiter.

'Ils n'estoient pas encore alors tout à fait instruits & formez à la vertu : & ils avouent par la bouche de Germain qu'ils avoient quitté un peu trop tost les avantages de l'obeïssance & de la vie commune, pour vivre dans la solitude du desert. [On verra par la suite que c'estoit au plustard vers 390.] 'Cassien estoit encore alors assez jeune, [agé peutestre de 25 ans ou de 30,] & Germain mesme estoit encore assez longtemps après dans la force, &

comme

comme il dit, dans la vigueur de son age. 'Ceux du monastere de Bethléem tascherent de les retenir par prieres, à cause de l'amour qu'ils avoient pour eux. 'Enfin neanmoins ils consentirent qu'ils allassent visiter les Saints & les monasteres de l'Egypte, pourvu qu'ils revinssent promptement. Ils promirent donc qu'ils revieroient le plustost qu'il leur seroit possible, n'osant pas le refuser, 'de peur d'attrister les Peres de ce monastere;<sup>a</sup> & ils en donnerent leur parole en presence de tous les freres devant J. C. qui en fut le témoin, & dans la caverne mesme où il avoit pris naissance; 'esperant pouvoir revenir pratiquer dans leur monastere ce qu'ils auroient appris dans leur voyage.

'Ils partirent donc de Syrie, & vinrent par mer en Egypte. 'Partout où ils alloient on les recevoit avec une extreme joie, & on rompoit mesme le jeûne ordinaire, à moins que ce ne fust le mercredi ou le vendredi; au lieu que dans la Palestine on n'avoit jamais le temps du repas pour les survenans. 'On les pressoit mesme quelquefois de manger plus qu'ils ne vouloient. 'Ils parloient ordinairement aux solitaires par des interpretes, en trouvant peu qui sceussent le grec.

'Ils aborderent à la ville de Tennesé,<sup>b</sup> qu'on met presque à l'extremite de l'Egypte à seize lieues d'Ostracine.<sup>c</sup> Elle estoit tellement environnée d'eaux par la mer & par des étangs [ou des marais,] que les habitans n'ayant point de terre qu'ils pussent cultiver, estoient obligez de s'appliquer entierement au commerce. [Sanfon marque une ville appelée aujourd'hui Thenexa à l'embouchure la plus orientale du Nil.] 'Germain & Cassien y furent receus par Archebe excellent Eveque de Panephyse, qui estoit alors à Tennesé pour l'election d'un Eveque. 'Cet Archebe avoit esté 37 ans anacorete dans une solitude qui n'estoit pas loin de Panephyse. [Ainsi c'est apparemment] l'Abbé Archebe qui alloit visiter un ancien solitaire avec un autre anacorete nommé Paul qui demouroit pres de la mesme ville. 'Ayant esté fait Eveque de Panephyse, qui avoit esté autrefois une ville fort riche, il conserva toujours avec l'habit de moine l'amour de la vie retirée dont on l'avoit arraché: Il en continua mesme les exercices sans en vouloir rien relascher; & de la maniere dont il parloit de son monastere [ou de sa cellule, il semble que ce fust encore son sejour le plus ordinaire.] 'La dignité de l'episcopat ne diminua rien non plus de son ancienne humilité. Il croyoit avoir esté élevé à ce haut rang, non parce qu'on l'en avoit jugé digne, mais parce que la solitude mesme l'avoit rejetté comme indigne

17. c. 1. p. 550.

c. 5. p. 651. 652.

c. 2. p. 650.

c. 13. p. 68.

4 c. 5. p. 652.

p. 651 | 14. p. 6. 8.

coll. 11. c. 1. p. 521.

in 1. 5. c. 24. p.

118.

c. 25. p. 120.

coll. 16. c. 1. p.

627.

coll. 11. c. 1. p. 521.

6 Guesn. p. 54.

6 Casn. coll. 11. c.

1. p. 521.

c. 2. p. 522.

c. 2. 3. p. 512.

coll. 7. c. 26. p.

429.

11. c. 2. 3. p. 522.

c. 2.

c. 24. p. 522. 523.

c. 1. p. 522.

49 milles.

no 7a stavis.

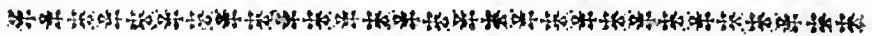
cc. V. Jo-  
seph de  
panepha.

d'un état si heureux, dont en 37 années il n'avoit pu acquérir [l'esprit &] la pureté.

Hi. P. l. 2. ep. 134.  
P. 119.  
A. l. 4. ep. 166. p.  
507.

Cas. infl. l. 5. c.  
35-38. p. 126-129.

'S. Isidore de Peluse écrit sur les mauvais Evêques à un Prestre nommé Arquibe, & pour prouver que J. C. n'est point un simple homme, mais vraiment Dieu. [Mais si la dernière de ces lettres regarde Nestorius, cet Arquibe est postérieur à celui de Panephyse, aussi bien] qu'à celui de Diolque, dont Cassien ne parle pas moins avantageusement que de celui de Panephyse, mais en nous apprenant qu'il estoit encore anacorete depuis 50 ans, lorsque l'autre estoit Evêque, & ordonnoit des Evêques.



### ARTICLE III.

*Ils visitent les anacorettes de Panephyse, & le monastere de Paul à Diolque.*

Cas. coll. II. c.  
2. p. 522.

C. 3. p. 522.

p. p. 519.

coll. 14. c. 9. p.  
537.

coll. 17. c. 2. 7. p.  
650. 652.

c. 2. 5. p. 650. 652.

c. 3. p. 652.

c. 5. p. 651. 652.

c. 6. 7. p. 652.

c. 8. p. 653 | 10. p.  
664.

c. 9. p. 653.

**L**E tres saint Evêque Archebe s'estant donc heureusement rencontré à Tennesse, lorsque Germain & Cassien y arriverent, & sachant qu'ils avoient dessein de passer plus avant dans l'Egypte pour voir les solitaires, prit pour les conduire son baston & la peau qui luy servoit de besace: car c'est là, dit Cassien, l'equipage des moines de ce pays quand ils font voyage. Il les mena ainsi chez luy à Panephyse, [qui est mesme audelà de Peluse selon la Rue,] & de là chez les anacorettes Queremon, Nesteros, & Joseph, qui furent les premiers qu'ils connurent [en Egypte. Nous en parlons sur Joseph de Panepho. Cassien leur attribue sept de ses conferences, la 11, la 12, & la 13 à Queremon, la 14 & la 15 à Nesteros, la 16 & la 17 à Joseph.] Nesteros exhorte nommément Cassien, comme estant le plus jeune, à veiller tres exactement sur ses paroles, & à observer extremement le silence.

'Après que Germain & luy eurent eu leur première conference avec Joseph, ils firent reflexion sur le besoin qu'ils avoient non seulement de recevoir les instructions de ces Peres, mais mesme de passer un temps considerable avec eux. Mais d'autre part ils estoient retenus par la promesse qu'ils avoient faite de retourner promptement à Bethléem. Ainsi après que Joseph les fut venu revoir, & qu'ils eurent fait ensemble les prieres de la nuit, ils luy proposerent leurs difficultez, & comme ils l'assurerent qu'ils estoient persuadez qu'il leur estoit beaucoup plus avantageux pour leur salut de demeurer en Egypte, au lieu que s'ils retournoient à Bethléem, ils estoient en danger de demeurer dans une tiédeur perpetuelle, il leur dit qu'ils seroient excusables & mes-

me louables de ne point executer une promesse qu'ils avoient faite avec trop de temerité. [C'est sur cela qu'est la 17<sup>e</sup> conference.]

'Et Cassien dit qu'estant persuadé par son discours ils resolerent de demeurer en Egypte, & y demurerent en effet sept ans entiers. [Ce n'est pas à nous à examiner ici ni leur conduite en ce point, ni les raisons sur lesquelles ils la fonderent.] Comme Panephyse est selon les Geographes audelà de Peluse en venant de la Palestine, [il est aisé que Cassien en y allant de Tennesse ait vu le grand Isidore de Peluse; & il peut encore l'avoir vu ou connu

c. 31. p. 676.

La Rue,

NOTE 3.

en d'autres occasions. Nous avons diverses lettres de ce Saint à un Cassien. Mais il n'y a point de marques que ce soit celui dont nous parlons: & il y a mesme grand sujet de croire que c'est à un autre.]

'Queremon, Joseph, & Nesteros, demeuroient, comme nous avons dit, auprès de Panephyse, [& ainsi ne pouvoient pas estre bien éloignés du monastere de l'Abbé Pinuse,] qui estoit aussi assez pres de la mesme ville. [Mais assurément Germain & Cassien ne le savoient pas encore,] puisqu'ils ne furent voir Pinuse que peu de temps avant que d'aller à Sceté, & qu'après avoir entretenu les trois anacorettes dont nous avons parlé, ils allerent à Diolque qui est plus avant dans l'Egypte.

Cassin. coll. 11. c. 3. p. 522.

20. c. 1. p. 728.

c. 11. p. 728.

coll. 18. c. 1. p. 678.

V. Piammon.

'Il y avoit en ce lieu plusieurs anciens monasteres, & aussi divers anacorettes. Germain & Cassien qui estoient encore alors peu instruits, entendant dire à tout le monde beaucoup de bien de ces anacorettes, & ayant déjà le dessein de passer des exercices de la vie cenobitique au degré plus eminent des anacorettes & des solitaires, ils les allerent visiter, & furent fort bien receus par le Prestre Piammon qui estoit le plus ancien de tous. Cassien luy attribue la 18<sup>e</sup> de ses conferences, laquelle l'enflamma encore d'un plus grand amour pour la vie des anacorettes.

p. 678 in f. l. 5. c.

36. p. 126. 127.

in f. l. 5. c. 36. p. 126.

coll. 18. c. 17. p. 679.

c. 1. p. 678.

c. 17. p. 699.

'Fort peu de jours après, il fut avec Germain au monastere de l'Abbé Paul, [qui estoit apparemment dans le mesme canton de Diolque,] pour y recevoir aussi quelque instruction. Il s'y rencontra à l'anniverfaire du dernier Abbé, & fut témoin de la patience d'un jeune religieux, qui fut admiré non seulement de luy qui n'estoit venu de Syrie que depuis peu, mais mesme de ceux qui estoient plus accoutumés à voir de ces sortes de miracles. Car comme les religieux qui estoient en fort grand nombre, mangeoient tous ensemble dans une grande cour, douze à chaque table, celui-ci ayant un peu fait attendre un plat qu'il devoit servir, l'Abbé qui estoit partout pour donner ses ordres, voulut

19. c. 1. p. 700.

exercer sa patience, & en faire voir la grandeur aux autres, luy donna un si grand soufflet que tout le monde en entendit le coup: & cet humble moine le receut sans dire un mot, sans changer mesme de visage, & sans rien perdre de sa modestie ordinaire.



## ARTICLE IV.

*Ils pratiquent à Diolque la vie des anacorettes; vont voir l'usage.*

Cass. coll. 9. c. 1. p. 700.

c. 2. p. 702.

inf. l. 5. c. 37. p. 127.

p. 127.

c. 33. p. 129.

p. 129.

c. 1. p. 673.

c. 37. p. 127.

c. 39. p. 129. 130.

Cat. l. 5. c. 1. p. 685.

p. 615.

CASSIEN trouva dans le monastere de Paul un saint vieillard nommé Jean, qui avoit quitté la vie eremitique pour se soumettre de nouveau à l'obeïssance des cenobites. Ce fut pour rendre raison à Germain & à Cassien de cette conduite assez extraordinaire, qu'il leur fit un discours dont Cassien a fait sa 19<sup>e</sup> conference. [Mais ni son discours, ni son exemple ne purent éteindre en eux l'amour de la vie anacoretique, que l'exhortation de Piammon, & la vue des autres anacorettes de ce desert avoient allumé dans leur cœur.

V. Jean le naïf 58.

L'un des plus saints d'entre eux nommé Archebe, [comme l'Evesque de Panephyse,] les attira par sa civilité dans sa cellule; & quand ils y furent, il les pria de l'accepter pour y demeurer avec tous les meubles, & toutes les choses dont elle estoit garnie, parceque pour luy il vouloit aller demeurer autrepars. Ils accepterent son offre, & peu de temps après ils reconnurent qu'il ne leur avoit voulu quitter sa cellule que pour avoir la peine d'en bastir une autre, & que c'estoit une sainte ruse dont sa charité avoit accoutumé d'user envers ceux qui venoient demeurer en ces quartiers là. Cassien rapporte encore d'autres circonstances considerables de sa vie & de sa vertu.

&c.

Ce fut donc à [Diolque] que Germain & Cassien commencerent à apprendre les regles de la vie solitaire [ & eremitique sous la conduite de l'Abbé Piammon. ] Ils y furent témoins de divers miracles que fit Piammon, mesme en leur presence, de la charité avec laquelle Archebe ceda sa cellule à d'autres de la mesme maniere qu'il la leur avoit cedée, du moyen qu'un autre trouva pour assister Simeon solitaire Italien & ami de Cassien, qui ne savoit rien faire que d'écrire, & qui n'entendoit point le grec. [ Il l'apprit sans doute depuis, si c'est ] le solitaire Simon si celebre que deux Gouverneurs du pays vinrent visiter. Il fit si bien qu'il ne fut point connu de l'un, & qu'il fut meprisé de l'autre. Saint Pemen citoit de l'Abbé Simon cette parole: Veillez sur vous

&c.



&amp;c.

» dans vostre cellule: Veillez sur vous hors de vostre cellule, » &  
 » vous y pourrez ainsi rentrer aussi recueilli que vous l'estiez en  
 » en sortant.

[Ce fut apparemment dans le desert de Diolque qu'il vit l'Abbé Abraham, dont le discours fait la 24<sup>e</sup> de ses conferences.] Car on y voit que luy & Germain estoient contraints d'aller querir de l'eau sur leurs epaules à trois milles de là, & Abraham l'alloit querir dans le Nil à quatre milles; comme faisoient les solitaires de Diolque, qui l'alloient prendre dans le Nil à trois milles & plus: & c'estoit dans un lieu fort defagreable, different des solitudes de Calame, de Porphyrite, & de Sceté. Nous apprenons de cette conference que Germain & Cassien gaignoient leur vie par le travail de leurs mains, qu'ils alloient nus-piez, & qu'ils estoient vétus d'une maniere si pauvre, qu'ils n'auroient pas osé paroistre en cet état devant leurs parens.

Cass. coll. 24. c.  
10. p. 808.

c. 2. p. 800.

in Gl. 5. c. 36. p. 127.

coll. 4. c. 4. p. 802.

c. 10. p. 808.

» Ils furent néanmoins tentez dans leur solitude du desir de  
 retourner en leur pays chez leurs parens, sous pretexte que leurs  
 proches estant des personnes de pieté, ne pourroient que les  
 edifier, & les delivrer de la peine qu'ils avoient de songer à avoir  
 de quoy vivre, dans l'esperance de pouvoir procurer le salut à  
 beaucoup de personnes, en les conduisant dans la voie de la  
 pieté par leurs exhortations & par leur exemple: & s'imaginant  
 qu'ils y pourroient mener une vie plus egale & plus retirée, par-  
 cequ'il n'y avoit point de solitaires; au lieu que dans le desert où  
 ils estoient, les visites des freres les obligoient souvent de rom-  
 pre leur silence, & la regle de vie qu'ils s'estoient prescrite. Ils  
 decouvrirent leur peine à l'Abbé Abraham, qui leur fit voir  
 qu'elle ne venoit que de ce qu'ils n'avoient pas encore assez  
 mortifié leur concupiscence, & de la tentation du demon. Il leur  
 parle dans cet entretien de S. Jean de Lycople comme vivant.  
 [Ainsi c'estoit avant la fin de l'an 394, auquel ce saint prophete  
 mourut.

c. 1. p. 798.

c. 18. p. 815.

c. 1. p. 798.

c. 2. p. 800.

c. 1. p. 816.

c. 26. p. 823.

&amp;c.

Ce fut peutestre à Diolque que Germain & Cassien apprirent  
 la demeure de l'Abbé Pinufe, dont ils s'informerent avec grand  
 soin. A ainsi avant que de s'engager à aller dans le desert de Sceté,  
 où ils estoient attirés par la reputation [des grands Saints qui  
 l'habitoient,] ils furent voir Pinufe dans son abbaye à Panephyse.  
 Il les receut avec une joie & une humilité toute particuliere;  
 & comme il avoit auparavant logé chez eux à Bethléem, il les  
 voulut aussi loger dans une petite cellule qu'il avoit à l'écart en  
 un coin du jardin. Ils entendirent le discours qu'il faisoit à un

coll. 2. c. 2. p. 717.

in Gl. 4. c. 32. p.  
87.

L. 20. c. 11. p. 728.

c. 2. p. 716. 717.

d. 717.

p. 717 in Gl. 4. c.

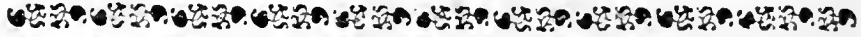
32. 4. p. 87. 119.

coll. 20. c. 23. p.  
717.

c. 24. & c. p. 718.

c. 1. p. 716. 717 in f.  
l. 4. c. 30. 31. p. 85.  
87.

religieux qu'il recevoit dans son monastere; & comme il y parla de la perfection d'une maniere fort elevée, ils entrerent dans une espece de decouragement qu'ils furent obligez d'avouer à Pinufe: Il leur fit sur cela une exhortation, dont Cassien a fait sa 20<sup>e</sup> conference. C'est luy qui nous a appris l'histoire edifiante de ce saint Abbé, qui quitta par deux fois son monastere pour se retirer à Tabenne, & depuis à Bethléem, pour pouvoir vivre dans l'humilité & l'obeissance, où il trouvoit son repos & sa sureté. V. S. 2.



## A R T I C L E V.

*Ils vont demeurer à Sceté: De Serene solitaire, & de Paul de Panephyse.*

Cass. coll. 20. c.  
11. p. 723.

coll. 1. c. 1. p. 282.

19. c. 17. p. 599.

3. c. 19. 20. p. 318 in

**P**INUFE pria instamment Germain & Cassien de vouloir choisir son monastere pour leur demeure; mais ils s'en excuserent par le desir qu'ils avoient d'aller à Sceté, où estoient les plus sages de tous les Peres des deserts, & les plus parfaits de tous les moines. Ce fut donc à Sceté qu'ils acquirèrent une connoissance plus entiere de la vie solitaire qu'ils avoient déjà commencé à pratiquer dans le desert de Diolque. On voit qu'ils y vivoient avec beaucoup d'austerité, puisqu'ils y mangeoient à peine par jour deux petits pains chacun de six onces au plus.

coll. 1. pr. p. 279 |  
31. p. p. 9.

1. c. 21. p. 505.

3. c. 1. p. 332.

10. c. 2. p. 503.

1. c. 1. & c. p. 332.  
& c.

4. c. 1. p. 349.

3. c. 2. p. 333.

[Entre les autres Saints de ce desert, ils y virent Moyse, Paphnuce, Daniel, Serapion, Theodore, Serene, & Isaac, auxquels Cassien attribue ses dix premieres conferences:] Car elles sont toutes des Peres & des anacorettes qui demeuroient dans le desert de Sceté. [Moyse peut bien estre aussi celui qui ayant esté chef de voleurs, se rendit si celebre par sa penitence.] V. S. Moyse  
'Saint Jean de Lycople vivoit encore lorsque Cassien l'entretint. 'Paphnuce estoit le Prestre de la congregation de Sceté où demuroit Cassien. 'Car il y avoit quatre eglises dans ce desert qui avoient chacune leurs Prestres. 'Ce Paphnuce estoit celui qui estoit surnommé Bubale, & il est particulierement celebre par les eloges de Cassien. [Daniel n'est aussi connu que par Cassien,] V. Saint Paphnuce.  
'qui nous apprend qu'il fut Diacre & Prestre de Sceté sous Saint Paphnuce, dans l'histoire duquel nous avons parlé de luy, aussibien que de Serapion, de Theodore, & d'Isaac.

[Il y avoit apparemment assez peu de temps que Germain & Cassien estoient à Sceté,] lorsque le desir de recevoir les instructions du saint Abbé Paphnuce, les porta à l'aller visiter un soir.

Papinnuce leur témoigna estimer beaucoup le dessein si genereux qui les faisoit renoncer à leur pays pour l'amour de J.C, traverser tant de provinces, chercher un vaste desert où l'on manquoit de tout, se faire une si grande violence pour imiter leur austerité, & embrasser une maniere de vie qui estoit presque insupportable à ceux mesmes qui y estoient nez, & y avoient toujours esté nourris. Ils répondirent à cela d'une maniere tres sage & tres humble, le suppliant d'epargner leur foiblesse & leur inclination à la vaine gloire, dont ils n'estoient que trop tentez dans le secret de leurs cellules, & de leur dire plutost des choses qui les portassent à une humilité sincere & à la componction du cœur. Ainsi il leur parla du triple renoncement auquel un solitaire est obligé; ce qui les humilia extremement, & leur fit connoistre qu'au lieu qu'ils croyoient pouvoir arriver assez aisément à la perfection, ils n'avoient pas même commencé à se former une idée de la perfection d'un solitaire.

c.22.p.349.

[Pour Serene dont nous n'avons encore rien dit,] Cassien témoigne plus de veneration pour luy que pour aucun de tous ceux qu'il avoit vus. Il estoit admirable pour son austerité & sa penitence: Il estoit eminent en toutes les autres vertus communes à ces saints amis de Dieu, lesquelles eclatoient dans ses actions, & mesme dans la serenité de son visage. Mais il excelloit surtout pour la pureté de l'ame, & pour la chasteté entiere du corps. Il employa pour obtenir la premiere, des jeûnes & des veilles sans relâche, avec une application infatigable à prier la nuit comme le jour. Et après avoir obtenu cette faveur, que nul travail & nul effort humain ne peut acquerir, comme il savoit que c'estoit l'effet non de son merite, mais de la grace de Dieu, la joie d'avoir esté exaucé en ce point augmenta sa confiance & son ardeur, redoubla ses prieres, ses jeûnes, ses larmes, & obtint enfin de ne sentir mesme aucun mouvement involontaire dans son corps, comme Dieu luy avoit promis dans une vision. Il assura à Cassien qu'il avoit oui un demon confesser ouvertement qu'il avoit inspiré à Arius & à Eunome les blasphemés qu'ils avoient publiez [contre J.C.]

coll.7.c.1.p.406.

c.1.1.p.406.407.

c.1.

c.1.2.p.406.

c.1.p.406.

p.407.

c.32.p.434.

On rapporte d'un Abbé Serene, qu'un autre solitaire luy disant que chez luy il observoit avec soin la regle qu'il s'estoit prescrite pour le manger, mais que chez les autres il s'accommodoit à leurs manieres; & que Serene luy répondit qu'il y avoit encore plus de vertu à garder sa regle hors de chez soy. Ce Serene travailloit beaucoup à scier les blez, à coudre, à faire des nattes,

Cotel.g.t.1.p.638.

Cass. coll. 3. c. 1.  
p. 439.

& ne mangeoit néanmoins que deux pains [de six onces.] 'Celui dont parle Cassien joignoit à ces deux pains un peu\* d'eau salée avec une goutte d'huile, qui ne seroit qu'à empêcher la vanité de s'en abitenir entierement: & il paroît que c'estoit la pratique ordinaire de ceux de Sceté. 'Ayant à traiter Germain & Cassien un dimanche de Careme, au lieu d'eau salée il servit de la saumure, un peu d'huile, du sel seché au feu, neuf olives, & pour le dessert une corbeille où il y avoit des pois chiches rostis, dont chacun en prit cinq, six pruneaux & trois figes. Voilà ce qui passoit parmi eux pour un grand festin.

p. 439 | 7. c. 2. p.  
407.  
p. 439. II.

'Ils l'estoient venu trouver la veille pour luy demander quelque remede contre la mobilité & les distractions de leur esprit. 'Leur entretien ayant duré une bonne partie de la nuit, Serene voulut qu'ils employassent ce qui en restoit, à prendre un peu de repos, pour aller ensuite ensemble à l'église célébrer le saint dimanche. 'Après que la solennité de ce saint jour fut finie, & que l'on eut terminé l'assemblée, Serene les ramena chez luy, leur fit le festin que nous avons dit, & leur fit la nuit suivante l'instruction qui fait la 8<sup>e</sup> conférence de Cassien, [comme celui de la nuit de devant fait la 7<sup>e</sup>.]

7. c. 3. p. 407.  
c. 34. p. 438.

3. c. 1. p. 439.

p. 439 | 7. c. 34.

7. c. 26. p. 429.

'C'est dans ce dernier que Serene raporte l'histoire de Paulanacorete pres de Panephyse, qui estant sorti avec Archebe pour aller visiter un ancien Pere, & ayant rencontré une femme en son chemin, il s'en retourna aussitost à sa cellule tout en courant. Serene loue en cela son amour pour la chasteté, mais juge qu'il y avoit de l'indiscretion & de l'excès. Il croit mesme que ce fut pour le punir & le purifier de ce défaut, qu'il tomba aussitost dans une paralysie qui luy osta l'usage de tous ses membres, & le reduisit en un tel état, que n'y ayant point d'homme qui pust suffire à tous ses besoins, il fallut avoir recours au soin & à la charité des femmes. On le porta donc en un monastere de vierges, de qui il receut toutes les assistances imaginables durant quatre ans qu'il vécut encore, n'ayant plus que la forme d'homme. Cependant dans cet état mesme, l'huile qu'il avoit touchée guerissoit toutes sortes de maladies: De sorte que jusques aux infideles chacun estoit obligé d'avouer que c'estoit un Saint que Dieu affligoit, parcequ'il l'aimoit. [Il estoit mort apparemment avant que Cassien vint à Sceté.] 'On trouve une histoire assez semblable à celle-ci dans les Vies des Peres, ou l'on ajoute que quelques uns ayant conçu des soupçons fascheux contre la

Vie. P. 1. j. c. 24.  
p. 500.

*1. oleum frictum olivæ tenet, al. sale frictas, des olives couctes dans le sel.*

chasteté

&c.

chasteté du malade, Dieu pour l'attester fit un miracle, dont celui qui le raporte avoit en quelque sorte esté témoin. Rufin se glorifie d'avoir receu[vers l'an 375] la benediction de deux Pauls solitaires, l'un à Apeliote, l'autre à Foces. [Je ne sçay ce que c'est.]

Ruf. l. II. c. 2. p. 181. a.

~~~~~

ARTICLE V I.

Cassien & Germain visitent Maquete & d'autres solitaires ; vont en Thebaïde ; retournent à Bethléem, & de là à Sceté.

LEs trois conferences que Germain & Cassien eurent avec Theonas qui les estoit venu voir dans leur cellule au temps de Pasque, sont apparemment du temps qu'ils estoient au desert de Sceté, dont il paroist que Theonas estoit œconome. Mais tant ces trois conferences que quelques unes des dix autres, peuvent appartenir au second voyage qu'ils firent en Egypte, comme nous le verrons en son lieu. Outre ceux à qui Cassien attribue ses conferences, ils virent encore l'Abbé Paul, [qui assurément demouroit en Sceté assez pres de l'Abbé Moyse.] Car Cassien estant tourmenté par l'ennui, lorsqu'il commençoit à demeurer dans le desert, il ne trouva point d'autre moyen pour s'en delivrer que d'aller voir ce Paul. Le lendemain il alla voir l'Abbé Moyse, qui luy dit qu'en cedant ainsi à l'ennui, au lieu de s'en delivrer, il s'y estoit encore assujetti davantage. Cassien & Germain se plaignent d'estre quelquefois tourmentez par cette tentation, au lieu que d'autres fois ils se trouvoient dans une disposition toute differente.

Cass. inf. l. 10. c. 25. p. 218. a p. 218.

V. Saint Paphnuce.

&c.

'Durant qu'ils estoient à Sceté, les Sarrazins ayant fait une course dans la Palestine, y tuerent auprès de Thecua plusieurs saints solitaires, [qui ne sont pas neanmoins ceux dont parle Saint Jerome en l'an 411.] Germain & Cassien furent trouver sur cela l'Abbé Theodore qui demouroit dans la solitude des Cellules à 32 lieues de Sceté. Theodore leur fit voir avec combien de sagesse Dieu permet ces sortes d'evenemens ; & son discours fait la 6^e conference de Cassien. Cassien parle autrepert fort avantageusement de l'Abbé Theodore, qui le vint une fois surprendre lorsqu'il s'estoit endormi aussitost après l'office de Vespres, & l'exhorta fort à veiller. [Si c'est le mesme Theodore, il faut dire que Cassien fit quelque sejour dans les Cellules au commencement qu'il demeura à Sceté.] Car il estoit alors tout

coll. 4. c. 2. p. 350 | 9. c. 7. p. 470 | c. 28. p. 492, 493.

coll. 6. c. 1. p. 389.

p. 389.

inf. l. 5. c. 33, 34. p. 123. b c. 35. p. 126.

V. S. J. rom. 5 131.

nouveau dans les exercices des anacoretés.

[Durant qu'il demeura à Sceté, il fut témoin non seulement de la vertu d'un grand nombre de Saints, mais aussi de la chute de quelques solitaires,] comme de Benjamin qui estoit de son pays, ^a & d'Heron, qui estant trompé par le démon, se jetta dans un puits. Pallade parle aussi d'un Heron solitaire trompé vers le mesme temps par le diable, mais d'une maniere différente. ^b Il rentra mesme enfin en luy mesme, confessa aux saints Peres tout ce qui luy estoit arrivé; & neanmoins il n'eut pas le loisir d'en faire penitence, estant mort peu de jours après.

coll. 2. c. 24. p.
330.
c. 5. p. 312. 313.
Laut. c. 32. 95. p.
950. 1016. a.
b p. 951.

infl. l. 5. c. 25. 26. p.
1204. c. 29. p. 85.
c. 15. c. 29. p. 121.
d. c. 29. p. 121.
c. 30.

'Cassien parle encore de quelques autres saints solitaires qu'il avoit vus: [mais il ne dit point où ils vivoient.] ^c Il parle nommément de l'Abbé Maquete, ^d qui demouroit en un lieu éloigné de tous les autres solitaires. ^e Il avoit blasmé autrefois ^f diverses choses dans les autres, qu'il s'estoit vu ensuite contraint de faire luy mesme, particulièrement de benir de l'huile pour une foule de peuple qui ne le vouloit point quitter sans cela: & il regarde ces evenemens comme des punitions de ce qu'il avoit esté trop libre à juger ses freres, ^g ce qui le rendit depuis extrêmement réservé sur ce sujet. Il avoit obtenu de Dieu par beaucoup de prieres de ne s'endormir jamais ni la nuit ni le jour quand on parloit de choses saintes. Mais des qu'on s'entretenoit des defauts des autres, ou de choses inutiles, il ne manquoit point de s'endormir. Un jour qu'il donnoit quelques instructions à des personnes, il vit qu'elles s'endormoient sans s'en pouvoir empêcher: il se mit à leur faire quelque histoire, & ils se reveillerent aussitost. Cela le fit gemir, & luy servit neanmoins à leur faire comprendre ^h combien le démon hait les entretiens sericieux & spirituels, & aime les inutiles.

c. 25.

c. 31. p. 122.

l. 10. c. 15. p. 116.

[Cassien avoit apparemment vu] Paul de Porphyryon excellent solitaire, qui demouroit dans une caverne ⁱ à sept * journées loin de tous les pays habitez: de sorte que pour porter vendre ce qu'il faisoit, on luy demandoit plus que les choses ne valaient. Il vivoit donc d'un petit jardin, & du fruit des palmiers [qui croissoient dans son desert.] Il ne laissoit pas neanmoins, pour fuir ^j l'oisiveté & la dissipation de l'esprit, de faire réglément tous les jours une certaine quantité de nattes, qu'il bruloit au bout de l'année.

Cotel. g. t. r. p.
651.

Cass. infl. l. 10. c. 15.
p. 117

[Si le desert de Porphyryon estoit dans la Thebaïde, ce Paul peut estre] celui qui y demouroit, quoiqu'il fust de la basse Egypte, ^k & qui par sa grande pureté avoit obtenu la grace de

1. [Ce n'est donc pas] celui qui demouroit assez pres de Moÿse.

* manjioni-
bus.

manier les serpens les plus dangereux, sans qu'ils luy fissent de mal.

'On parle d'un Paul de Galacie, qu'on appelle le grand Paul, qui passa tout un Carême enfermé dans un lieu où il n'avoit qu'un litron de lentilles, une cruche d'eau, & une corbeille qu'il faisoit & défaisoit [pour s'occuper.] Avec cela il paroist qu'il estoit extrêmement humble. Jean Mosc parle d'un Paul de Galacie solitaire à Porphyrite, qui manioit les serpens: mais c'estoit à la fin du VI. siècle sous Apollinaire Evêque d'Alexandrie.

p. 652.

Mosc, c. 124. p. 1110.

[Si Porphyriion n'est point dans la Thebaïde, Cassien ne nous apprend rien de ce qu'il a vu dans cette province, où nous avons néanmoins tout sujet de croire qu'il a esté.] Car il estoit venu en Egypte dans le dessein d'aller visiter aussi les solitaires de la Thebaïde. Il parle fort amplement des monasteres de l'ordre de Tabenne, en les distinguant de ceux d'Egypte: & il parle en particulier du grand monastere de Tabenne en Thebaïde. Il parle aussi beaucoup de S. Jean de Lycople. L'Evêque Castor luy écrivant à luy même, dit qu'il connoissoit particulièrement la doctrine des monasteres de la Thebaïde & de l'Egypte.

Cass. coll. II. c. 1. p. 521.

inf. I. 4. c. 1. p. 61.

c. 23-26. p. 81-83.

pr. p. 1.

'Germain & Cassien s'estoient resolus, comme nous avons dit, de demeurer en Egypte, nonobstant le serment qu'ils avoient fait de retourner à Bethléem. Il paroist que ceux de ce monastere leur écrivirent plusieurs fois par l'amour qu'ils leur portoient, pour les presser de revenir, & ils ne se satisfirent point des fréquentes lettres que Germain & Cassien leur écrivoient pour se justifier de ce qu'ils ne le faisoient pas. Sept ans s'estant passez de la sorte, enfin Germain & Cassien furent bien aises d'accomplir [en quelque sorte] leur promesse, & s'en retournerent au monastere de Bethléem, croyant pouvoir alors obtenir une liberté entiere de retourner dans le desert. Ils rendirent donc aux Supérieurs de cette maison l'honneur qu'ils leur devoient; ils rallumerent dans le cœur de ceux qui n'avoient pu se satisfaire de leurs lettres, l'ancienne charité qu'ils avoient eue pour eux: & s'estant entierelement degagez du scrupule que leur eust pu donner leur promesse [par une permission absolue d'aller où il leur plairoit], ils s'en retournerent en Egypte; & ceux mêmes qui avoient blasmé le long séjour qu'ils y avoient fait, les conduisirent avec joie [une partie du chemin.] Ils s'en revinrent encore à la solitude de Sceté dans la congregation de l'Abbé Paphnuce, [où l'on ne sçait pas combien ils demurerent. Nous verrons par la suite qu'ils y estoient encore, lorsqu'une lettre

coll. 17. c. 31. p. 676.

p. 676.

10. c. 2. p. 503.

Patl. dial. c. 14.
P. 27.

pascale de Theophile y excita le trouble que décrit Cassien dans sa 10^e conference, [en l'an 399, comme nous croyons,] & qu'ils estoient à Constantinople en l'an 403. [Ainsi quoique nous ne puissions pas dire precisément en quel temps Cassien est venu dans l'Egypte, neanmoins il est assez probable qu'il y vint au plustard vers l'an 390, qu'il s'en retourna à Bethléem en 397, qu'il revint la mesme année en Sceté, & qu'il y demeura jusque vers l'an 400. Nous disons au plustard, parceque s'il a demeuré en Egypte, depuis qu'il en avoit la liberté toute entiere, autant ou plus que lorsqu'il estoit pressé par sa promesse, & par les lettres de ses amis de s'en retourner à Bethléem; il faudra dire qu'il y vint pour la premiere fois longtemps avant l'an 390. Et en effet il ne témoigne point qu'il ait vu Saint Jerome, qui vint demeurer à Bethléem en 385.

V. Theophile 59.

7. c. 2. p. 407.
c. 3. p. 407.

21. c. 9. p. 736.

Nous ne pouvons rapporter qu'en son retour en Sceté la 9 & la 10^e de ses conferences, qu'il eut avec l'Abbé Isaac vers le temps de la lettre pascale de Theophile. Il y faut mettre aussi la 7 & la 8^e avec Serene,] puisqu'il y avoit alors longtemps qu'il demouroit dans le desert,] quoiqu'il dise que cette longue retraite ne luy avoit servi qu'à connoistre ce qu'il devoit & ne pouvoit faire. [Nous mettrons encore en ce temps là les conferences 21, 22, & 23^e avec l'Abbé Theonas,] puisque Theonas estoit, ce semble, alors œconome de Sceté: Et il avoit succedé en cette charge à Jean, & Jean à Elie, [qui n'y estoit entré qu'après l'an 336.]

V. Saint Paphnuce.

ARTICLE VII.

Cassien va à Constantinople où S. Chrysostome le fait Diacre: il travaille pour ce Saint: Mort de Germain.

[VOILA ce que nous trouvons des voyages que Cassien fit en Egypte en la compagnie de Germain. Il est certain, comme nous avons dit, qu'ils estoient à Constantinople en 404. On ne voit point le sujet qui les fit passer de Sceté en un lieu si different. Ce ne fut pas assurément cette celebre tempeste qui contraignit plusieurs solitaires de Nitrie de faire le mesme voyage en l'an 401,] puisque dans les troubles qui s'en ensuivirent, Germain y fut employé, [ce qui fait juger qu'il n'estoit point partie, & mesme qu'il avoit quitté l'Egypte avant ce trouble, auquel luy & Cassien auroient bien pu estre enveloppez.] Car ils n'estoient point Anthropomorphites, [& meritoient ainsi d'estre traitez d'Origenistes par Theophile.]

Patl. dial. p. 13.
14. d.

Cass. coll. 10. c.
4. p. 506.

'Germain estoit Prestre en l'an 403; [& il avoit sans doute receu cette dignité des mains de S. Chrysofome. Car Cassien le fait toujours recevoir & parler en Egypte comme un simple moine, & non comme un Prestre.] Pour Cassien, il se glorifie d'avoir eu S. Chrysofome pour maistre & pour docteur, de se pouvoir qualifier son disciple, & de pouvoir dire que sa doctrine estoit celle de ce grand Evêque, & comme un ruisseau de cette source feconde. Il nous assure aussi luy mesme que ce fut S. Chrysofome qui l'offrit à Dieu, & qui l'adopta pour le sacré ministere, c'est à dire pour le diaconat. [C'est sans doute ce qu'il a voulu marquer,] lorsqu'il dit qu'il n'a pu éviter les mains de l'Evêque, & il se plaint aussitost que ceux qui se trouvent engagez dans la familiarité d'un Evêque ne peuvent plus jouir du repos de leur cellule, ni s'appliquer avec liberté à la contemplation des choses saintes. Il dit la mesme chose des femmes; & il se plaint sur cela de n'avoir pu éviter non plus la compagnie de sa sœur; [ce qui regarde sans doute le temps qu'il fut à Constantinople, s'il estoit de Scythie.

'Lorsque Theophile entreprit de condamner S. Chrysofome dans son assemblée du Chesne, [tenue en 403 vers le mois de juillet,] ce Saint y envoya trois Evêques avec les Prestres Germain & Severe, pour declarer qu'il ne pouvoit le reconnoître pour son juge. Il paroist que le Saint avoit confié à luy & à Cassien la garde du thresor & des vases sacrez de l'eglise, & ce thresor ayant esté conservé par une providence particuliere "dans l'embrasement qui consuma l'eglise le jour mesme que S. Chrysofome en fut chassé, [ce qui estoit le 20 juin 404,] Germain & Cassien en firent faire un inventaire authentique, qu'ils porterent ensuite à Rome lorsqu'ils y allerent [en l'an 405.] Ils s'estoient aussi chargez des lettres que tout le Clergé de Constantinople écrivit au Pape Innocent sur l'exil de S. Chrysofome. [Innocent répondit à cette lettre la mesme année, & peutestre aussi par Germain & Cassien.] Pallade parlant d'eux à cette occasion, les appelle deux personnes "d'une grande pieté.

[Nous ne trouvons plus rien depuis cela touchant Germain, si l'on ne veut dire que c'est] celui dont Innocent dit qu'il s'en retournoit en Afrique, [où il pouvoit s'estre habitué depuis] qu'Attique eut obligé en 406, tous les Prestres qui ne vouloient pas le reconnoître pour Evêque de Constantinople, à s'y tenir cachez ou à s'enfuir. Innocent témoigne qu'il aimoit extrêmement ce Prestre Germain; & ne voulant pas le laisser aller sans

lettres, il luy donna un compliment d'amitié pour Aurele de Carthage & pour S. Augustin. Guesnay veut qu'il se soit venu habiter à Marseille avec Cassien, qu'il y ait vécu dans la retraite sans faire les fonctions du sacerdoce, & qu'il y soit mort peu de temps avant que Cassien écrivit ses conférences. C'est sur cela qu'il en fait un des Saints de Marseille. [Mais il n'allègue aucun fondement de tout ce qu'il dit. Cassien honore son ami en le faisant presque toujours parler dans ses conférences.]

Nous ne savons point non plus ce que devint Cassien depuis son arrivée à Rome en 405, jusqu'au temps de la réunion d'Alexandre d'Antioche avec le Pape Innocent. On peut juger qu'il ne retourna point dans les monasteres de Bethléem ou d'Egypte, parcequ'outre qu'il n'eust pas esté en sureté en Egypte, il dit qu'il eut peine à écrire ses Institutions, parcequ'il estoit séparé depuis tant d'années des Saints avec qui il avoit esté élevé, qu'il ne pouvoit pas se souvenir exactement de ce qu'il avoit appris d'eux. Il parle en un endroit des monasteres de la Mesopotamie. [S'il est allé dans cette province, ç'a peutestre esté en ce temps-ci.]

ARTICLE VIII.

Cassien est fait Prestre; vient demeurer à Marseille, & y établit des monasteres: De S. Castor Evêque d'Apt.

["**C**E fut en 414 ou 415, que l'Eglise d'Antioche se réunit avec celle de Rome.] Nous voyons que lorsqu'on traitoit cette réunion, Cassien Prestre estoit à Rome, & y agissoit en faveur d'Alexandre, moins néanmoins comme député, que comme entremetteur & ami commun. Il expliquoit les sentimens d'Alexandre; [ce qui marque qu'il estoit venu d'Antioche peu de temps auparavant.] Si ce Cassien est celui dont nous parlons, comme le croit Blondel, il peut avoir esté fait Prestre à Rome ou en Orient. Hors cela le texte de Gennade pourroit porter à croire qu'il fut ordonné à Marseille, [où l'on voit qu'il a passé les dernières années de sa vie; l'ordre des Canons estant que les Ecclesiastiques ne quittent point le lieu où ils ont esté ordonnez.] Et le Concile de Rome sous Gelase l'appelle Prestre des Gaules.

[Quoy qu'il en soit, tout le monde convient que Cassien se retira à Marseille, soit peu après l'an 404, soit seulement après

Guesn. mall. p. 199.

Cass. inst. pr. p. 1.

p. 31. 3. c. 1. p. 38.

Conc. 2. 1. p. 760.
2. c. 761. 1. f.

B'ond. prim. p.
180.

Genn. c. 61.

Conc. 2. 3. p. 663.
1. f.

v. S. Inno-
cent 5 9.

415.] Il fonda dans cette ville deux monasteres qui subsistoient encore à la fin du V. siecle, l'un d'hommes & l'autre de filles. M^{rs} de S^{te} Marthe veulent que ce dernier soit celui de S. Sauveur appelé autrefois de S. Cyriaque qui est dans Marseille, ^a & dont Guesnay parle. ^b Cet auteur aime mieux dire que c'est celui de Veauve, ruiné depuis six cents ans. ^c Il parle d'une Eusebie Abbesse de ce lieu, qui y fut tuée vers l'an 450, par les pirates, avec 39 de ses religieuses. [Mais ni luy ni Ferrarius ne marquent point le jour de leur feste: ce qui fait juger qu'on n'en fait aucune memoire à Marseille.

Pour ce qui est du monastere d'hommes que Cassien y établit, on convient que c'est la celebre abbaye de S. Victor, où est encore son corps, & de la grandeur de laquelle Guesnay parle amplement. [Je pense que c'est à cause des moines qu'il conduisoit,] qu'il est appelé le pere des serviteurs de Dieu par Castor. ^d Paulin petit-fils d'Aufone, dit qu'il y avoit beaucoup de Saints à Marseille lorsqu'il s'y retira, [vers l'an 420 ou après.] ^e Il est certain que Cassien *avoit établi une regle pour des hommes; & il est marqué que dans le monastere de S. Arede (ou Hirier) à la fin du VI. siecle, on suivoit les regles non seulement de Cassien, mais aussi de Saint Basile & des autres Peres qui ont établi des monasteres. [Cette expression *non seulement de Cassien*, semble marquer que c'estoit sa regle que l'on suivoit alors ordinairement.] S. Benoist d'Aniane la cite dans sa concorde des regles. Mais selon ce qu'en dit le Pere Menard, c'estoit une regle tirée de divers endroits de Cassien, particulierement du 4^e livre de ses Institutions, abregez & changez selon le besoin, plutost qu'une regle faite exprés par Cassien.

Pour Castor dont nous venons de parler, Cassien le qualifie Pape & Pontife, ^f & les manuscrits l'appellent Evêque d'Apt, ville de Provence dont la cathedrale a longtems esté appelée de Nostre-Dame & de S. Castor. ^g On raporte de divers monumens [qui paroissent peu assurez,] qu'il estoit de Nisime, d'une famille riche & considerable, qu'ayant renoncé au monde, il bastit dans une de ses terres un monastere dont il fut Abbé; que l'Evêque d'Apt nommé Quintin estant mort, & tout le monde ayant élu Castor pour luy succeder, il s'enfuit & se cacha en un lieu où il fut decouvert par des chasseurs; qu'il continua estant Evêque de conduire son monastere de Nisime; qu'il se signala durant son episcopat par de tres grandes vertus, & par divers miracles,

G. nn. c. 67.

Gall. chr. t. 4. p.

937. 2. a.

a Guesn. v. Caf.

p. 410.

b p. 409 410. 503]

mass. p. 585.

c mass. p. 585. 600]

v. Caf. p. 725.

Gall. chr. p. 930.

Guesn. v. Caf. p.

409 & c.

Casn. inf. pr. p. 1.

d Paul. eueh. p.

291. d.

e Casn. inf. pr. p. 1.

Gr. T. h. Fr. l. 10.

c. 29. p. 586.

Conc. reg. p. 57.

Casn. inf. pr. p. 2.

coll. pr. p. 279.

f v. p. 3. 2.

g Gall. chr. t. 2. p.

174. t. c.

h b. c. Guesn. v.

Caf. p. 161. 162.

1709. 1710.

v. Honoré
555. 4.
* servanda
sanxisti.

entre lesquels on remarque qu'il ouvrit une prison pour delivrer les prisonniers, à qui le magistrat ne vouloit pas donner la liberté pour la solennité de Pasque; que Dieu luy revela le jour de sa mort, & que l'Eglise d'Apt où l'on conserve encore son corps, & celle de S. Victor à Marseille, l'honorent comme Saint le 21 de septembre, auquel Ferrarius marque aussi sa feste. [C'est apparemment le mesme que] Castor à qui le Pape Boniface écrit en 419 sur l'affaire de Maxime Evesque de Valence. [Nous verons par la suite qu'il est mort avant l'an 426.]

Conc. r. 2. p. 1584.
b.
Noris, h. P. l. 1.
p. 163.

Cass. inf. pr. p. 1.
p. 1.

p. 2.

p. 3.
Prof. T. p. 51.

'Ce que nous en trouvons dans Cassien, c'est qu'il semble avoir esté dans la vanité du monde. Il dit luy mesme qu'il n'avoit pas esté élevé dans les sciences & dans les lettres: [& assurément son style est fort obscur & peu latin,] quoique Cassien dise qu'il estoit fort instruit dans la beauté de la langue. Mais c'estoit assez que ses discours fussent capables d'apprendre le chemin de la perfection à ceux qui avoient recours à luy: Et l'exemple seul de sa vie suffisoit pour cela, parcequ'il avoit acquis luy mesme la perfection des vertus & de la science [des Saints,] & qu'il estoit rempli de toutes les richesses spirituelles. Cassien l'appelle un modele unique de pieté & d'humilité. Tiro Prosper dit qu'il gouverna avec beaucoup de reputation un monastere. Et comme il le dit en le joignant à d'autres qui n'estoient point Evesques, [cela peut favoriser ce que l'on dit de son monastere de Nismes.]

1.
2.



ARTICLE IX.

Cassien écrit ses Institutions pour le monastere de Saint Castor.

Cass. inf. pr. p. 2.

p. 2.
Guesn. v. Cas.
p. 162. 163.

IL n'y avoit point encore de monasteres [dans la seconde Narbonoise où Castor estoit Evesque.] Car si celui de Lerins estoit de cette province ausibien que la ville d'Apt, c'estoit hors le continent, & à l'autre extremité de la province.

'Castor en établit donc un, ^bqu'on croit avoir esté auprès de la ville d'Apt, & dont on dit que les moines s'estant depuis retirez dans la ville à cause des guerres, on a fait de leur maison un hospital qui subsiste encore. Guesnay juge que c'est ce monastere qui a produit dans les siecles suivans un S. Marcien Abbé, que l'Eglise d'Apt honore le 25 d'aoust, parcequ'elle possède son corps. Il ne dit point plus particulierement quand il a vécu.

1. *Mundialis pompa accuratioribus illicitos.*
2. *Nos sc. nra mores, idiotas.*

'Ferrarius en parle sans en rien dire de plus. [Je n'en trouve rien dutout dans M^r du Sauffay, ni dans l'histoire monastique de M^r Bulteau.]

Ferr. 15. aug.

'Comme les personnes qui ont peu de science sont sujettes à faire des fautes dans la conduite des autres, & se laissent aisément porter à des choses qui ne sont pas conformes à la raison, Castor pour éviter ce défaut voulut régler son monastere sur la discipline qui s'observoit dans ceux de l'Orient, & principalement dans l'Egypte. Il eut recours pour cela à Cassien, & luy écrivit une lettre tres humble que nous avons encore, où il le prie de vouloir mettre par écrit pour luy & pour son nouveau monastere, les regles qu'il avoit vu pratiquer dans la Palestine & dans l'Egypte, & qu'il avoit établies [dans son monastere de Marseille.] Il le prie de le faire avec sa douceur ordinaire, mais dans un style clair & simple. Il semble qu'il ne fust Evesque que depuis peu, puisqu'il s'appelle un neophyte, [si nous ne voulons dire qu'il parle au nom des moines de son nouveau monastere.]

Cass. inf. pr. p. 1.

p. 2.

p. 1.

'Cassien témoigne dans sa réponse qu'il avoit eu beaucoup de peine à se résoudre de faire ce qu'il luy demandoit ; mais que le desir de luy obeïr l'avoit emporté sur toutes ses difficultez, dans l'assurance qu'il agreroit ses niaiseries, comme il dit, & que les freres de son monastere pour qui il écrivoit, auroient assez de charité pour excuser les fautes qu'il pourroit commettre. Il se resolut donc de représenter quels estoient les instituts & les regles des monasteres de l'Orient, temperant néanmoins par la pratique de ceux de la Palestine & de la Mesopotamie, ce que ceux d'Egypte pouvoient avoir de trop austere & de trop difficile pour les Gaulois. Il crut aussi devoir corriger ce que ceux qui avoient établi les monasteres des Gaules, avoient retranché ou ajouté aux pratiques des Orientaux, qui estant les plus anciens devoient servir de regle à ceux qui estoient encore tout nouveaux ; [par où il semble avoir voulu attaquer le celebre monastere de Lerins. Voilà proprement ce qu'il traite dans les quatre premiers livres de ses Institutions.]

p. 2.

p. 311. c. 1. 2. 3. 81
Du P. t. 4. p. 34-39.

Cass. inf. pr. p. 3.

Dans les huit derniers,]il explique avec soin les causes & les origines des principaux vices, qu'il réduit au nombre de huit, & la maniere de les guerir. Comme son dessein estoit de recueillir ce qu'il avoit appris des solitaires pour la correction des mœurs, & pour arriver à la perfection de la vertu, & non de relever les merveilles de Dieu, il ne se mit pas en peine d'y rapporter un grand nombre de miracles & de prodiges de ces

p. 3. Du P. p. 39. 40.

Cass. inf. pr. p. 3.

Saints qu'il avoit appris des autres, & dont il en avoit vu beaucoup de ses yeux. Il adressa son ouvrage à Saint Castor, par une preface qui estoit comme une réponse à la lettre de cet Evêque.

P. 2. 3.

I. i. c. 1. p. 52. c. 9.

p. 28 | coll. pr. o.

279. Phot. c. 197.

p. 516

c. Cass. infl. 2. c.

9. p. 28.

b. infl. 12. c. 14. r.

147 | Nor. h. Pel.

p. 162. 163.

Cass. infl. 12. c.

18. p. 254.

Phot. c. 197. r.

56 Du P. 155.

56.

Phot. p. 516. a.

Genn. c. 61.

Cass. infl. c. 29.

p. 245. a.

'Ces douze livres sont proprement pour les cenobites. Il y promet ses livres de Conférences. On voit qu'ils ont esté écrits dans le temps des disputes de la grace, & Cassien y paroist déjà peu favorable à S. Augustin, estant prevenu de son faux principe, que nous commençons l'œuvre de nostre salut, en nous donnant la bonne volonté, & que Dieu l'acheve, [c'est à dire que nous nous discernons nous mesmes, que nous avons quelque chose que nous n'avons pas receu, & qu'ainsi nous avons un juste sujet de nous glorifier. Mais on juge que c'estoit avant qu'Innocent & Zosime eussent condanné les Pelagiens en 417 & 418, après quoy il n'auroit pas osé dire avec ces heretiques,] qu'on peut croire que le secours de Dieu n'est autre chose que la loy.

NOTE 5.

[On croit qu'ils ont esté traduits en grec.] Photius dit en effet qu'il avoit lu un ouvrage de Cassien sur les regles des cenobites d'Egypte, & un autre sur les huit pechez capitaux. On ne peut rien voir de plus honorable pour Cassien que le jugement qu'il fait de ses livres, soit pour la matiere, soit pour le stile. [Mais il semble qu'il n'en ait vu qu'un abrégé,] puisqu'il appelle tout cet ouvrage un petit livre; & Gennade dit que Saint Eucher a fait un abrégé de quelques ouvrages de Cassien. Cassiodore exhorte ses Religieux à lire avec soin, & à ecouter avec plaisir ce que le Prestre Cassien avoit écrit de l'Institution des vrais moines. Il nous apprend, ajoute Cassiodore, qu'il y a huit vices que ceux qui se donnent à Dieu doivent fuir avec un soin tout particulier; & il nous décrit si parfaitement les mouvemens dereglez de nostre esprit, qu'il nous fait presque voir des yeux nos propres défauts, & nous excite fortement à éviter des excés, dont les tenebres de nostre ignorance ne nous permettoient pas de nous appercevoir auparavant.

A R T I C L E X.

Il écrit ses Conférences.

[ON peut juger de quelle maniere Castor receut ses Institutions,] puisqu'il pria instamment Cassien de vouloir écrire de la mesme maniere les conférences spirituelles qu'il avoit eues avec les anacorettes de Sceté. [Ce fut apparemment dans le desir

Cass. coll. pr. p.

279.

de le satisfaire,] que Cassien fit ses dix premieres conferences des Peres de Sceté.^a Ecrivant, non plus pour instruire des cenobites, mais pour former des anacorettes, il les eleve à la sublimité de la contemplation, & de l'orailon continuelle.

'Castor avoit quitté la terre en l'an 419 au plustost, pour aller vivre avec J. C. avant que cet ouvrage fust achevé. C'est pourquoy Cassien l'adressa à Leonce & à Hellade, dont il traite le premier de tres saint Pape, parcequ'il estoit Evesque, & l'autre de frere, ce qui marque qu'il ne l'estoit pas:^b mais il le fut depuis, [& apparemment de quelque metropole.]^c Car Cassien le met toujours avant Leonce.^d Il y a un Hellade entre les Evesques de France qui écrivent à S. Leon, & à qui Saint Leon répond le premier fevrier 452.^e Cassien dit de cet Hellade qu'il s'estoit engagé à la vie eremitique, non comme quelques uns par le mouvement de sa pr. somption, mais selon l'ordre legitime; qu'il n'avoit pas plustost appris les maximes du S. Esprit, qu'il les avoit embrasées, aimant mieux se conduire par les regles que les anciens anacorettes nous ont laissées, que par sa propre lumiere. [Ces paroles, selon la doctrine de Cassien, doivent marquer qu'il s'estoit longtemps exercé dans le monastere, avant que de passer à la solitude.

'Pour Leonce qui estoit frere, ou au moins parent de Castor, [on ne voit point qu'il en puisse marquer d'autre que le celebre Evesque de Frejus, dont nous pourrons parler en particulier.] Cassien dit que Hellade & Leonce luy avoient demandé les dix conferences qu'il leur adresse, & qu'il n'eust pas osé entreprendre ni cet ouvrage ni les autres, où il avoit comme offert à Dieu son esprit en sacrifice, s'il n'y avoit esté contraint par le commandement des Evesques.

'Ces dix conferences ne suffirent point encore à l'ardeur des Saints Honorat & Eucher, [qu'on ne peut douter estre les celebres Evesques d'Arles & de Lion.] Ainsi pour les satisfaire, Cassien fut obligé de leur en dresser sept autres, qu'il dit avoir eues avec les trois solitaires [de Panephyse,] qu'il vit les premiers en arrivant de Syrie en Egypte. [Ainsi je ne sçay pas pourquoi] on pretend que ces solitaires estoient dans la Thebaïde. ^f Saint Honorat estoit encore alors Superieur de son grand monastere de Lerins:] & Cassien en le traitant de frere montre assez qu'il n'estoit point encore Evesque d'Arles. De sorte que ces sept conferences ont esté achevées avant son episcopat, c'est à dire en 426 au plustard. [On ne peut pas dire aussi qu'elles l'aient esté

p. 2-9 Du P. p.
40-43.
a Casn. coll. pr.
p. 279.

P | Nor. h. P. p.
163.

Casn. n. 7. 471. r.
b coll. 11. 13. 31. p.
519. 677.
c p. 519. 677.
d Conc. t. 1. p. 95.
96.
e Casn. coll. pr.
p. 279.

p. 279.

coll. 11. 18. p. 519.
677.

inc. pr. p. 899.

coll. 11. pr. p. 514.

p. 11. Du P. p.
44-45.

Casn. coll. 11. c.
1. 3. p. 521. 522.
f p. 519.
g p. 519. 676.
Nor. h. Pel. 1. 2. c.
1. p. 165.

C. in coll. 18. pr.
p. 677.
a coll. 11. pr. p.
p. 59.
p. 101. Du P. p.
46-50.

Cas. coll. 18.
Pr. p. 677.

Prof. T. p. 52.

Hier. co. 135. p.
189 b. &c.

Cas. coll. 18. pr.
p. 677.
b coll. 1. p. 279.

coll. 11. p. 51.
No. h. P. p. 163.
Cas. de inc. pr.
p. 99.

Prof. in coll. c. 3.
p. 63.

Gues. p. 188.

Jo. Cl. l. 3. c. 104.
Vit. P. l. 5. c. 18.
p. 69.

Cas. p. 12. 122.
c. Cor. l. 8. t. 1. p.
104. 512.
d. p. 512. 513.

beaucoup auparavant,] puis que Saint Honorat estoit Eveſque lorsqu'il acheva les sept dernieres, ^a qu'il promet déjà en luy envoyant les autres.

Il crut devoir adreſſer ces sept dernieres aux Saints qui demeu- roient dans les isles appellées Stoccales, [aujourd'hui d'Hyeres, sur la coste de Provence,] c'est à dire à Jovinien, Minerve, Leon- ce & Theodore, par le moyen deſquels on voyoit les cenobites & les anacorettes fleurir en grand nombre, non ſeulement [dans la terre ferme de] l'Occident, mais meſme dans les isles. ^{posterior.} Le ſe- cond ou le dernier des quatre avoit établi dans les provinces des Gaules l'inſtitut des cenobites dans toute ſa pureté & ſa vigueur: & les autres avoient excité tout le monde par leurs ſages instruc- tions, à deſirer non ſeulement la vie commune d'un monaſtere, mais encore la vertu la plus ſublime des anacorettes. De ſorte qu'au dehors de leurs monaſteres on voyoit pluſieurs ermites qui vivoient dans la ſolitude, & pratiqnoient déjà les exercices que Caſſien raſchoit de leur enſeigner. La chronique de Tiro Proſper met vers l'an 422, que Minerve & Jovien qui conduiſoient cha- cun un monaſtere, estoient alors fort celebres dans les Gaules. Elle dit la meſme choſe de S. Honorat & de S. Caſtor. S. Jerome ^{V. S. Jero- me § 117.} releve beaucoup la vertu de Minere ou Minerve moine des Gaules, à qui il adreſſa quelques écrits vers l'an 406.

S. Honorat estoit Eveſque lorsque Caſſien fit ces sept dernieres conferences: & Caſſien ne témoigne pas qu'il fuſt mort, ^b come il fait autrepert en parlant de Saint Caſtor. [Ainsi on peut juger] que Caſſien qui avoit promis ſes conferences des l'an 426, les acheva avant l'an 429, auquel [au pluſtard] mourut Saint Honorat des le 16 de janvier. Caſſien dit que quand il écrivit contre Neſtorius [en l'an 430,] il y avoit longtems qu'il avoit achevé ſes conferences. Il les rendit luy meſme publiques.

[Ce ſont ces 24 conferences, avec les 12 livres des Inſtitutions, qu'on peut appeller avec ſujet les Aſcétiques de Caſſien,] que l'on pretend ſe trouver en grec dans la bibliotheque du Vatican.

S. Jean Climaque cite en effet le diſcours que Caſſien avoit fait ſur la diſcretion [qui eſt ſa deuxieme conference.] L'auteur grec du 5^e livre des Vies des Peres, cite auſſi de Caſſien l'histoire de Marquete qui eſt dans le 5^e livre des Inſtitutions. ^c On trouve pluſieurs autres endroits du meſme livre citez dans les apophthe- gmes grecs des ſolitaires, avec un du ſettieme, ^d & un autre que M^r Cotelier n'a point trouvé.



ARTICLE XI.

Estime qu'on a faite des écrits de Cassien : Il s'y mêle quelques erreurs que l'on tâche de retrancher.

Nous avons déjà dit que Photius avoit lu les Institutions au moins en abrégé : Il dit aussi qu'il avoit vu de luy un autre petit discours adressé à Leonce, qui comprenoit deux entretiens avec Moyse, & un avec Serene. Il en raporte le sujet ; [& l'on voit que ce sont les deux premières conférences de Cassien avec la septième.] Il dit en general que ces discours meritoient les mêmes eloges que les Institutions.

Phot. c. 197. p. 516.

[Il n'est pas le seul qui ait témoigné de l'estime pour ces ouvrages ; & l'on peut voir dans les prolegomenes qui sont à la teste de Cassien, & dans la preface de la traduction qu'on en a faite, que les plus illustres personnes de l'Eglise, comme Gennade, S. Fulgence, Cassiodore, S. Benoist, S. Jean Climaque, S. Gregoire le grand, Pierre Damien, S. Dominique, & S. Thomas d'Aquin, sans parler des autres moins considerables, ont marqué un respect tres particulier ou pour les écrits de Cassien en general, ou en particulier pour ses conférences, & en ont souvent recommandé la lecture.

Nous trouvons même dans la chronique de S. Prosper sur l'an 433, Que le moine Jean surnommé Cassien, se rendoit illustre à Marseille par ses eloquens écrits.] Mais on a peine à croire que cet endroit soit de Saint Prosper, parcequ'il manque dans divers manuscrits. 'Et d'ailleurs quoique Saint Prosper ne fasse aucune difficulté de reconnoître que Cassien estoit considerable dans l'Eglise par le rang de Prestre qu'il y tenoit, par la reputation de pieté qu'il s'estoit acquise, par l'estime de son esprit, par sa science dans les Escritures, par sa capacité à écrire & à traiter les matieres [de doctrine,] neanmoins comme il a esté obligé de le combattre sur la grace, il n'y a point d'apparence qu'il ait voulu autoriser sa personne & ses écrits par cet eloge, qui n'estoit nullement necessaire en cet endroit.

Pont. n. p. 585. b.

Prof. in coll. c. 2. p. 362.

c. 2. p. 363.

Pont. n. p. 585. b.
Voss. h. P. l. 1. c.
7. p. 316.

[Car quelques louanges que Cassien ait receues, & qu'il ait meritées, il est certain neanmoins qu'il a tenu divers sentimens ou fascheux, ou tout à fait mauvais, comme sur la grace & sur le mensonge. On y peut ajouter] ce qu'il met comme une chose indubitable, que les Anges ont esté créés avant le monde, de ce

Cass. coll. 3. c. 7.

p. 445.
in l. 5. c. 40. p.

131.

qu'il loue sans restriction deux enfans qui s'estoient laissé mourir de faim plustost que de manger des figues qu'on leur avoit dit de porter à une personne; [ce qu'il dit qu'il faut faire pour examiner si on a la chasteté, & d'autres choses que l'on y pourroit remarquer encore.] 'Aussi le Pape Gelase a jugé devoir mettre ses ouvrages au rang des livres apocryphes, [particulièrement] à cause 'de ce qu'il enseigne sur la grace.^a Le Concile d'Orange [qui a achevé la victoire de l'Eglise contre les ennemis de la grace,] condanne plusieurs de ses sentimens.^b Cassiodore en citant sa 10^e conference, a soin d'avertir que cet un auteur qu'il ne faut pas toujours suivre. 'Et quelques uns croient que S. Benoist & Saint Dominique ne les ont estimez & n'en ont recommandé la lecture, que parceque les erreurs qui s'y rencontrent ne se trouvoient pas dans leurs exemplaires.

Conc. t. 4. p. 1265.
c.

Du P. t. 4. p. 57.
a Nor. h. P. l. 2. c.
21. p. 310 a.
b Cassid. p. 69. p.
231. 2.

Cass. prol.

Genn. c. 63.

Cass. inf. c. 29. p.
245 2.

A 30. l. 6. t. 7. p.
356. d.

Gufo. p. 269.

Cass. n. p. 265.
Voss. h. Pel. p. 231
Hil. tr. p. 250.

Bir 431 519.

Voss. h. Pel. l. 1. c.
7 p. 31.

'Car nous avons vû que Saint Eucher avoit abregé quelques ouvrages de Cassien & les avoit reduits en un seul volume, soit à cause qu'ils estoient fort diffus, qui est la seule raison qu'en marque Gennade, (& le style de Cassien est assurément peu serré,) soit aussi pour retrancher ce qui pouvoit nuire dans des écrits d'ailleurs tres utiles. 'Victor Evesque de Martyrite en Afrique; osta aussi de Cassien ce qu'il y avoit de mauvais touchant la grace, & y ajouta les veritez qu'il avoit omises. C'est pourquoi Cassiodore avertit ses moines de ne lire Cassien qu'avec discernement sur cette matiere, en attendant qu'on luy eust envoyé cet ouvrage de Victor, qu'il esperoit recevoir bientost d'Afrique; [Mais soit qu'on ne le luy ait pas envoyé, soit qu'il n'en ait pas esté entierement satisfait,] il retrancha luy mesme diverses erreurs de Cassien si nous en croyons Adon, & il ne put néanmoins encore les oster toutes; [estant bien difficile de corriger entierement une chose mal faite d'abord.]

'Pierre Damien dit assez clairement que l'on avoit encore de son temps l'abregé de Cassien par S. Eucher. 'On pretend qu'il ne se trouve plus aujourd'hui, 'si ce n'est cet abregé des livres de Cassien sur l'Incarnation dont M^r Pithou a eu un manuscrit fort nouveau. [Je ne croy pas non plus qu'on ait rien de ce que Victor de Martyrite ni Cassiodore ont pu faire pour en oster les erreurs.]

'Il est vray que Baronius paroist avoir cru que le Cassien que nous avons est corrigé. 'Mais puisqu'on y trouve mot à mot tout ce que S. Prosper y condanne, il est visible que nous l'avons tel que l'a eu ce Saint, & tel qu'il est sorti des mains de l'auteur. [Les autres erreurs qui s'y rencontrent,] & son style diffus, marquent assez la mesme chose.



ARTICLE XII.

L'Eglise de Provence est troublée par la doctrine de Cassien: S. Prosper écrit contre luy.

L'ERREUR de Cassien sur la grace estoit sans doute beaucoup plus dangereuse que toutes les autres, tant pour l'importance de la matiere, qu'à cause des circonstances du temps. "Car les Pelagiens venoient d'estre condannez à Rome en 418, & bientoist après par divers Conciles de l'Orient mesme, lorsqu'il publia en 426 au plustard sa 13^e conference,]'où cette erreur est particulièrement renfermée, quoiqu'elle soit déjà marquée dans la troisieme. Ainsi une personne autorisée, comme l'estoit Cassien, venant apporter dans la chaleur de la dispute une doctrine nouvelle, comme remarque Saint Prosper, qui n'estoit pas tout à fait la mesme que celle que l'Eglise venoit de condamner, mais qui aussi n'estoit pas conforme à S. Augustin qui avoit eu le plus de part à la condamnation des Pelagiens, [il estoit impossible que cela ne causast du trouble. Car Cassien ne pouvoit pas rejeter sur l'Abbé Queremon,] qu'il fait parler dans cette conference, les erreurs qui s'y trouvoient, puisqu'il témoignoit recevoir & approuver entierement les opinions qu'il luy attribuoit: Car il pretendoit en publiant ses conferences, faire voir quels estoient ses sentimens propres, & il donnoit de grands eloges à la doctrine de ceux qu'il y faisoit parler. Il pouvoit mesme témoigner positivement en d'autres rencontres qu'il approuvoit ce qu'il faisoit dire à Queremon: & enfin c'estoit assez pour cela qu'il ne témoignast jamais le desapprouver, & qu'il n'y fist pas mesme la moindre objection pour laisser la chose en doute.

Aussi il se trouva plusieurs personnes dans les Gaules, particulièrement entre les serviteurs de Dieu, (terme qui marque ordinairement les moines,) qui estoient à Marseille, lesquels s'eleverent contre la doctrine de S. Augustin, & on ne doute point que ce ne soit l'autorité de Cassien qui ait entraîné dans l'erreur & eux & divers autres qui les suivirent. Ces moines de Marseille estoient, selon S. Prosper, des hommes celebres & eminens en toutes sortes de vertus, & beaucoup de personnes avoient un tel respect pour eux par l'estime qu'elles faisoient de leur probité, qu'elles ne croyoient rien de plus seur que de suivre leur sentiment sans l'examiner. Cassien passoit sans contestation pour le

V. S. Augustin 5182.

Nor. h. P. p. 163.
164.

Prof. in. coll. c. 5.
P. 366.

c. 2. p. 363] Du P.
P. 56.

Ca. sa. coll. 11. pr.
P. 59.

coll. 17. c. 31. p.
676.

Aug à Pr. t. 7. p.
542. 544.

Nor. h. P. p. 158.

Aug. à Pr. p. 542.

Prof. in. coll. c. 2.
P. 363.

plus habile d'entr'eux ; & il paroît qu'il fut le seul qui oſast mettre ſes penſées par écrit.

Ibid.

'Ces Marſeillois furent d'abord plus moderez , & ils aimoient mieux accuſer leur défaut d'intelligence , que de reprendre ce qu'ils n'entendoient pas dans les écrits de Saint Auguſtin. Quelques uns meſme vouloient luy écrire & luy demander quelque éclairciſſement. [Cependant la ſuite fit voir que] l'orgueil où les perſonnes dont la vertu paroît davantage aud'hors , tombent encore plus aiſément que les autres, [avoit autant de part à leurs tenebres que l'ignorance & l'infirmité naturelle.] 'Car il ſe rencontra que l'on apporta en ce temps là dans les Gaules le livre de la Correction & de la grace , que S. Auguſtin avoit fait [en 427 pour les moines d'Adrumet , où il répondoit précifément ſans le ſavoir , à toutes les objections des Marſeillois : Et neanmoins au lieu de profiter de la lumiere qu'ils y trouvoient , & qui euſt dû lever tous leurs doutes , ils en devinrent encore plus ennemis de la verité qu'ils n'eſtoient auparavant. Ils objectoient entr'autres choſes, qu'aucun écrivain eccleſiaſtique n'avoit expliqué S. Paul au ſens de la Predeſtination , comme faiſoit S. Auguſtin ; ce qui convient principalement à Caſſien nourri dans la doctrine des Grecs , qui donne plus de lieu à cette objection. [S. Proſper & Hilaire ayant écrit ſur cela à S. Auguſtin en 428 ou 429. ce Saint leur répondit par ſes deux livres De la predeſtination des Saints, & Du don de la perfeverance. On ne ſçait point précifément comment ces livres furent receus dans les Gaules : Il eſt certain ſeulement que le trouble y continua toujours.]

Amb. ep. 33. p. 267.

Aug. à Pr. p. 342.

p. 543.

V. S. Auguſt.
lib. 5. 344.Proſa l. Ruf. p. 303. 304.
" p. 304. 305.

'S. Auguſtin vivoit encore lorſque S. Proſper écrivit ſa lettre à Rufin , où il dit qu'il eſperoit des richèſſes de la miſericorde de Dieu , qu'il ne priveroit pas toujours de la connoiſſance de la verité, ceux qui s'en écartoient alors par leur libre arbitre, & qui abandonnoient le chemin de l'humilité ; qu'il croyoit meſme qu'il n'attendoit ſi longtems à rappeler celui qui alloit encore plus loin que les autres , que pour faire glorifier davantage la puissance de ſa grace , lorſqu'on verroit qu'elle ſe ſeroit ſoumis les cœurs meſmes de ſes ennemis, après que leurs bonnes œuvres les avoient mis en danger de ſe perdre , & que la ſainteté de leur vie avoit preſque eſté cauſe de leur entiere dannation. [Je ne ſçay ſi celui qu'il marque ainſi ſeroit Caſſien. Il eſt certain qu'il alloit plus loin que les autres , ſinon pour les dogmes , au moins pour la maniere de les ſoutenir.]

ex Cel. c. 2 p. 888.
b. c. 1. 557.

'Après la mort de Saint Auguſtin ,^b Saint Proſper & Hilaire ſ'adreſſerent

s'adresserent au Pape Celestin pour se plaindre du trouble que certains Prestres avoient excité dans les Gaules contre la doctrine de la grace, [& contre la reputation de S. Augustin:] & Celestin dans sa réponse celebre, se plaint particulièrement de ce que de simples Prestres se pretendoient rendre maîtres de la doctrine de l'Eglise, & usurpoient un pouvoir qui appartenoit proprement aux Evêques. [Il semble que cette plainte tomboit principalement sur Cassien ; & d'autant plus,] que le premier des Evêques à qui Celestin adresse sa lettre, est Veneré qui estoit Evêque de Marseille, comme on le voit par Gennade.

p. 887. 888.

Genn. c. 79 | Gal. chr. t. 3. p. 643. l. c. d.

[La lettre de Celestin ne donna point encore la paix à l'Eglise de Provence.] Lors donc que Sixte III. eut succédé à Celestin, le 26 avril 432, selon Baronius, [ou peu de mois après,] S. Prosper fut contraint d'écrire encore pour défendre la doctrine de S. Augustin, que l'on ne cessoit point de vouloir rendre odieuse par des calomnies : Et afin de faire voir les erreurs où s'engageoient ses adversaires, il entreprit de refuter la 13^e conférence de Cassien, parceque c'estoit le plus habile de tout ce parti, & qu'il ne pouvoit defavouer les écrits qu'il avoit publiez luy mesme. Il ne le nomme pas néanmoins dans cet ouvrage, qui est seulement intitulé, *Contre l'auteur des Conférences*. Il est visible que Cassien vivoit encore. [Voilà ce que nous trouvons dans l'histoire du Semipelagianisme qui regarde personnellement Cassien.]

Prof. in coll. c.

42 p. 411. 412.

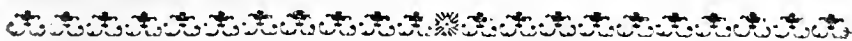
a Bar. 437. § 21.

b Prof. c. 1. p. 361.

c. 2. p. 363.

p. 363 | Nor. h. P.

l. 2. c. 10. p. 39. a.



ARTICLE XIII.

Cassien écrit contre Nestorius à la priere de Saint Leon.

[POUR achever le reste de sa vie,] il dit luy mesme qu'il avertit Leporius des erreurs Pelagiennes & Nestoriennes qu'il repandoit dans les Gaules. Il semble attribuer la conversion de Leporius à ses avis. [Mais il est certain qu'elle arriva en Afrique vers 428, par les instructions & la charité de Saint Augustin, & d'Aurele de Carthage.]

Cass. de inc. l. 1.

c. 1. p. 908.

V. S. Augustinus 329-33.

L'heresie de Nestorius commença à paroître vers le mesme temps dans l'Orient.] Cassien la combatit par sept livres qu'il fit exprés, & que nous avons encore. Il y cite à la fin des passages de divers auteurs de l'Eglise ; savoir de Saint Hilaire, de Saint Ambroise, de S. Jerome, de Rufin, de Saint Augustin mesme, de Saint Gregoire de Nazianze, de S. Athanase, & de S. Jean Chrysostome. Mais au lieu qu'il donne de grands eloges à tous

l. 7. c. 2. p. 904 |

Du P. p. 51-55.

c. Cass. l. 7. c. 24.

3.

c. 27. p. 1058.

les autres, il ne dit rien de S. Augustin, sinon que c'estoit un grand Evesque d'Hippone. Il releve surtout S. Chrysostome, & exhorte fort les fideles de Constantinople à s'attacher à la pureté de sa doctrine. Il dit mesme que sa persecution luy a acquis le merite du martyre. [C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner s'il ne parle point d'Attique qui avoit esté l'adversaire de ce Saint.]

Il adresse cet ouvrage à Leon Diacre de Rome, qui l'avoit, dit-il, obligé de l'entreprendre, lorsqu'il ne songeoit qu'à expier par le silence les fautes qu'il avoit faites dans ses ouvrages precedens, par une temerité qui le faisoit rougir. Nous voudrions pouvoir dire que c'est une preuve qu'il avoit regret d'avoir écrit, comme il avoit fait, contre la grace. Mais la necessité où Saint Prosper se trouva depuis de le combattre, ne le permet pas. Et la maniere mesme dont il parle de ses Institutions & de ses Conférences dans son écrit sur l'Incarnation, ne donne pas lieu de croire qu'il y condannaft aucune faute de doctrine.

Ce Leon qui le pria d'écrire contre Nestorius, est selon Gennade, le grand S. Leon alors Archidiaque & depuis Evesque de Rome, comme portent les meilleures editions. [Car il y en a où il est simplement appellé Evesque de Rome.] On croit qu'il pria Cassien de faire cet écrit, tant parcequ'ayant esté du Clergé de Constantinople, ceux de cette ville pourroient avoir plus de croyance en luy, que pour l'engager luy & les autres Semipelagiens à embrasser la cause de l'Eglise, & faire voir aux Orientaux, que quoiqu'il y eust du raport entre les erreurs de Nestorius & celles de Pelage, neanmoins ceux mesmes qui ne s'eloignoient pas tout à fait de Pelage dans l'Occident, ne laissoient pas d'estre entierement oppolez à Nestorius. Cassien dit à Saint Leon, que puisqu'il luy avoit imposé ce travail, c'estoit à luy à demander à Dieu qu'il pult l'executer comme il souhaitoit, & il le finit en demandant luy mesme à Dieu qu'il luy plust d'insinuer dans les fideles par le don de son amour, les veritez qu'il luy avoit fait la grace d'écrire.

Il fit cet ouvrage à Marseille; ce fut le dernier auquel il s'occupa. Il semble mesme selon les termes de Gennade, qu'il soit mort aussitost après l'avoir achevé. [Mais il n'est point necessaire de prendre ce sens, & mesme nous ne le pouvons pas. Car nous avons vu] qu'il vivoit encore en 432 sous Sixte; & il paroist avoir fait cet écrit avant le Concile d'Ephese, [c'est à dire avant l'an 431.] Car il ne parle jamais de ce Concile, ni mesme qu'on songeast encore à l'assembler. Il marque mesme fort clairement

c. 31. p. 1065, 1066.

c. 30. p. 1064.

pr. p. 899.

De Pio, t. 4. p. 57.

Cass. p. 899 | An- tel. sym. p. 14. 5.

Bar. 430. § 94.

§ 92.

§ 91 | Voss. h. Pel. l. 1. c. 7. p. 34 | Leo, t. 2. p. 154.

Cass. de inc. pr. p. 899.

l. 7. c. 31. p. 1066.

Genn. c. 61.

Bar. 430. § 90 | Nor. h. Pel. l. 2. c. 10. ll. 12, 8, 162.

Cass. de inc. l. 6. c. 2. p. 58.

que Nestorius n'estoit point encore condanné que par la condannation prononcée generalement contre les erreurs des Pelagiens, & qu'il estoit dans la possession de son Eglise. ^aC'est pourquoy il exhorte les fideles de Constantinople à se separer de luy ; [ce qu'il n'eust pas eu besoin de faire si l'Eglise n'eust déjà commencé à se declarer contre luy.] De sorte qu'il écrivoit apparemment en l'an 430, [aussitost après]^b la lettre que Celestin envoya à Nestorius datée du 11 aoust 430, par laquelle il luy declaroit, que si après avoir receu sa lettre il ne se retractoit dans dix jours, il se separeroit entierement de sa communion. [C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner]^c que Cassien le traite ^dd'heretique, ^ed'impie, d'impudent, ^d& ^dde nouvel ennemi de la foy.

^a l. 6. c. 10. p. 993/7.
^c 30. p. 1064.
^d l. 7. c. 31. p. 1065.

Du P. t. 4. p. 451
 Nor. h. P. p. 165.
^c
^b Bar. 430. § 21.

Casn. l. 3. c. 12. p. 936.
^c l. 7. c. 30. p. 1064.
^d p. t. p. 899.

&c.
 &c.



ARTICLE XIV.

Mort de Cassien : Honneurs rendus à sa memoire : Quelques remarques sur ses écrits.

^a GENNADE dit que Cassien mourut sous Theodose & Valentinien, [c'est à dire entre 425 & 450. Il est certain, comme nous avons dit, qu'il vivoit encore en 432, & peutestre en 433, si nous voulons nous arrester aux exemplaires de la chronique de S. Prosper qui en parlent sur cette année là.]

Genn. c. 61.

Diverses Eglises, dont on peut voir le denombrement dans Guefnay, l'honorent aujourd'hui comme un Saint le 23^e de juillet, [auquel Ferrarius le met aussi : & on l'auroit mis sans doute dans le martyrologe Romain sans les erreurs qui sont en quelques endroits de ses ouvrages.] Le Pape Urbain V. fit enchasser richement sa teste & son bras droit ; & l'on met aujourd'hui sa teste sur l'autel dans l'abbaye de S. Victor de Marseille. Le reste de son corps est dans une chapelle sous terre de la mesme eglise, en un tombeau de marbre, où il est honoré comme celui d'un Saint. Divers Papes & d'autres personnes considerables luy ont donné ce titre. ^c Il y a aussi diverses eglises consacrées sous son nom, ^f& mesme S. Gregoire le grand écrit à une Respecte Abbessé à Marseille, dont le monastere est, dit-il, consacré en l'honneur de S. Cassien.

Guefn. p. 195-298.

p. 303.

p. 258-280. 286.
^e p. 300. 301. c.
^f p. 411 | Greg. l. 6. c. p. 12. p. 201. c.

'Quelques nouveaux auteurs pretendent que Cassien a écrit en grec ; ce qui ne se pourroit soutenir au plus que pour les livres sur l'Incarnation, où il parle à ceux de Constantinople. Mais pour les Institutions & les Conférences qu'il a faites pour

Casn. n. p. 231. 3.

Possev. p. 8; 4. b.
Ca n. coll. pr. p.
150.
Guesn. p. 193.

les moines des Gaules, dont il n'y en avoit peutestre pas dix qui sceussent le grec,] c'est une chose indubitable qu'il les a écrites en latin. Il dit luy mesme que c'est en cette langue qu'il écrivoit ses conferences. ^a Il marque en divers endroits les differences du texte grec d'avec la Vulgate: & quoiqu'il se serve dans l'ancien Testament de la version des Septante, comme toute l'Eglise faisoit alors, il marque néanmoins quelquefois ce que porte l'hebreu selon la meilleure version; c'est à dire selon celle de S. Jerome. Pour ce que l'on dit que les huit derniers livres des Institutions & quelques conferences se trouvent en grec dans le Vatican, on voit que c'est une traduction du latin, mais tres mauvaise.

p. 194.

p. 188.

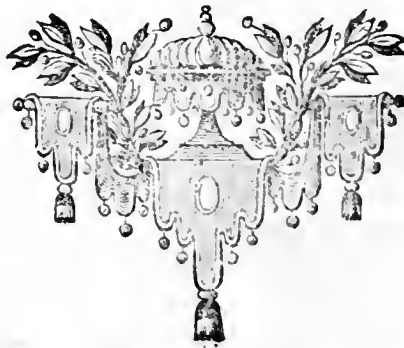
p. 188 189.

Quelques uns luy attribuent un ouvrage sur le moyen d'éteindre les passions, dont on raporte un fragment; mais on juge que ce n'est point le style de Cassien. On sçait que le quatrieme livre des Vies des Peres est tiré partie du premier dialogue de Sulpice Severe, partie des ouvrages de Cassien. On ignore l'auteur de cette compilation; [& cela n'est aussi d'aucune importance. Il est certain seulement que ce n'est point l'ouvrage de Victor marqué par Cassiodore,] quoique Guesnay semble en douter. ^b Il paroist que quelques uns luy attribuent une Confession theologique, & un livre Du combat des vices & des vertus. [Cela n'est point dans l'edition de Gazée, & je ne sçay ce que c'est. M^r du Pin n'en dit rien dutout.] Guesnay dit qu'on ne sçait point l'auteur de ces ouvrages, mais qu'assurément ils ne sont point de Cassien.

p. 190.

^c p. 190.

p. 190.



S A I N T N I L,
P R E S T R E,
E T S O L I T A I R E D E S I N A Ï.

A R T I C L E P R E M I E R.

En quel temps il a vécu : Sa patrie , ses charges : il quitte le monde.



S A I N T Nil que les Grecs qualifient le Sage par un titre particulier, ^a a acquis beaucoup de gloire & par sa science & par sa vertu, ^b & il a esté l'un des plus grands ornemens du nom des solitaires & des Ascetes. Un Evêque dans le VII. Concile œcumenique, le traite de Saint & de divin Pere,

[Nous ne trouvons pas néanmoins que les historiens aient parlé de luy avant ce temps là. Nous voyons seulement que les Vies des Peres, écrites, ce semble, sur le milieu ou la fin du V. siècle,] citent une sentence de l'Abbé Nil ; ^c & que Photius en parlant de quelques uns de ses écrits, luy donne le titre de moine, ^d & de bienheureux. [Il faut donc tirer de luy mesme tout ce que nous voulons savoir de luy ; & marquer en mesme temps ce que les nouveaux Grecs en disent , sans pretendre le donner pour assuré.]

On voit par ses lettres, que la reputation de sa pieré estoit tres grande & tres établie des le commencement du V. siècle : [& c'est ce qui nous fixe le temps où il a vécu , qui sans cela seroit assez incertain.] Nicephore dit qu'il estoit de Constantinople , d'une famille tres illustre, qu'il avoit beaucoup d'eloquence, de grands biens, une tres grande autorité, & qu'il fut mesme Prefet de cette ville imperiale. [Le martyrologe Romain,] & les menologies des Grecs luy ont attribué la mesme charge. [Nous verrons dans la suite qu'il peut mesme avoir esté Prefet du Pretoire , ce que les modernes auront aisément confondu avec la Prefecture de Constantinople. Mais pour ce qui est de sa patrie ;] la lettre que le second Concile de Nicée cite de luy, nous oblige de recon-

Boll. 14. Jan. p.
96. s. 2.
Nphr. l. 14. c. 53.
p. 478. d.
d. 130. p. 457. c.
Conc. t. 7. p. 129.
c.

Vit. P. l. 5. c. 2. 5
11. p. 564. 2.
c Phot. c. 201. p.
524.
d c. 276. p. 1518.

Nil. t. 2. ep. 165 p.
254.

Nphr. l. 14. c. 54.
p. 569. a.

Men. 12. nov. p.
183. Nil. ep. p.
S. 115. i.

Conc. t. 7. p. 124.
1.

NOTE.

noître qu'il estoit du lieu où S. Platon a souffert, [c'est à dire d'Ancyre en Galacie, selon les martyrologes.]¹ Et la lettre suffit pour faire voir au moins que ce Martyr estoit de Galacie. N O T E 2.

Nphr. l. 14. c. 53.
p. 56. b.

Nicephore ajoute que Saint Nil avoit eu S. Jean Chrysostome pour maître en l'une & en l'autre philosophie. [S. Nil a assurément fort bien jugé du mérite de ce grand Saint. Mais s'il l'a connu par luy même, & s'il a esté son disciple, il semble que ç'ait esté à Antioche depuis sa retraite. Car étant celebre en piété des l'an 400, il est difficile de croire qu'il n'ait quitté le monde que depuis l'an 398, auquel S. Chrysostome fut fait Archevesque de Constantinople. Et plusieurs de ses lettres, qui sont sans doute des fruits de sa solitude, paroissent écrites avant l'an 391.]

Nil. de Th. c. 7.
P. 13.

'Il se maria; & après que Dieu luy eut donné deux fils, il crut n'en devoir pas souhaiter davantage, & renonça à l'usage du mariage. Il ne se contenta pas de cela, & il conceut un tres grand desir de [quitter le siecle pour] vivre dans le repos & le silence de la solitude; & d'abandonner sa maison, son pays, sa famille, ses amis, ses parens, ses richesses, & generalement toutes choses, pour se donner tout entier à cette vie sainte, dont il connoissoit déjà l'utilité. Ne pouvant donc plus resister à ce desir, il prit ses deux enfans encore tout petits, & en retenant un pour luy, donnant l'autre à sa femme, il luy declara qu'il avoit resolu de se retirer, & qu'il luy seroit inutile de l'en dissuader, parceque c'estoit une chose absolument arrestée. Elle qui estoit déjà accoutumée à ne luy point resister, vit bien à son visage qu'il n'y avoit rien à faire. Et ainsi elle le laissa aller avec la douleur & les larmes qu'on pouvoit attendre dans une separation si sensible; & en mesme temps néanmoins avec une constance qui surprit mesme son mari.

V. la note 1.

1.

p. 14.

c. 3. p. 4.

2.

c. 7. p. 15.

c. 3. p. 15. 16.

c. 7. p. 15.

c. 3. p. 5.

c. 5. p. 10. 11.

'S. Nil partit donc de son pays, avec l'un de ses enfans^a nommé Theodule,^b qui le suivit toujours dans le long voyage qu'il fit [pour s'éloigner de ses connoissances,] qui partagea avec luy toutes les incommoditez qu'il eut à souffrir dans un pays où ils estoient étrangers, qui fut le compagnon de tous les travaux de sa solitude, & qui comme un autre Isaac, luy estoit soumis en toutes choses.

Med. n. nov. p. 188.

1. Les Grecs disent un fils & une fille.

2. Il estoit donc dans la Galacie, à moins qu'il n'appelle sa patrie le lieu où il s'estoit établi. Il pouvoit aussi estre retourné en Galacie après sa Prelecture.



A R T I C L E I I.

Il se retire parmi les anacorettes du mont Sina : Leur vertu : De S. Nicon : Extreme pauvreté du Saint.

[S A I N T Nil ayant resolu de renoncer à tout pour posseder J. C. seul,]'s'en alla demeurer sur la montagne de Sinaï, ^a& se joignit aux Saints solitaires de ce desert, dont il fait un bel eloge: [& l'on y voit la vraie idée aussibien d'un parfait Chrétien que d'un excellent solitaire.] Il y loue encore moins leur austerité extreme, ^bque leur parfaite humilité, fondée sur ce qu'ils attribuoient toute leur vertu non à eux mesmes, mais à la puissance & à la grace de Dieu. Ils demeuroient dans des cellules ou des cavernes eloignées les unes des autres d'une lieue au moins, & s'assémbloient le dimanche dans une mesme eglise, pour y participer aux saints Mysteres, & s'animer mutuellement par des entretiens de pieté. Il semble qu'il y avoit aussi un monaistere où l'on travailloit en commun, & où l'on mangeoit à trois heures après midi; [mais puisque S. Nil ne parle que des anacorettes,]'ce fut sans doute parmi eux qu'il se retira. Il demetroit sur la montagne mesme, d'où il descendoit quelquefois pour visiter les Saints qui demeuroient au Buisson, où Dieu s'estoit apparu à Moysé. L'eglise y estoit.

Nil. de Th. c. 22. p. 46.
 c. 16-21. p. 30-45
 Bult. ori. p. 222.
 Nil. de Th. c. 16. p. 30-34.
 c. 17. p. 35. 36. 42.

c. 18. p. 37.
 c. 18. 19. p. 38.

Cotel. g. t. 1. p. 680.

Bult. ori. p. 225.
 Nil. de Th. c. 22. p. 46.

c. 25. p. 54. 55.
 c. 22. p. 46.

[Nous avons lieu de croire qu'il entra dans cette solitude des l'an 390 au plustard.] Car voulant montrer à un nommé Diocletien, que quelque vertu que nous ayons, nous n'avons point fujet de nous assurer de perseverer jusques à la fin, il luy propose l'exemple d'Apollinaire, que vous avez vu, luy dit-il, avoir vieilli dans une vie pure & sainte, & qui cependant enseigne des heresies manifestes, trompé par le demon, dont l'envie cherche à faire tomber ceux que l'on admire le plus, pour attrister & troubler l'Eglise. [Apollinaire vivoit donc encore :] & il estoit mort en 392. Tous les sacrifices des idoles avoient aussi esté défendus par diverses loix de Theodose en 391 & 392; & S. Nil se plaint qu'ils continuoient encore, & estoient mesme tres communs à la campagne.

l. 1. ep. 257. p. 96.

p. 97.

Hier. vill. c. 104.
 Cod. Theod. l. 10. l. 10. p. 272.
 Nil. l. 1. ep. 75. p. 332. ep. 280. p. 260.

&c.

&c.

v. Theodo-
 se l. 560.

[Silvain illustre entre les Peres du desert, pouvoit estre alors Superieur de Sinaï. Nathyr qui fut ensuite Evesque de Pharan, & Zacarie, sont celebres entre ses disciples.

Nous n'avons pas de preuve que Nicon solitaire de Sinaï ait

Cerc: g. t. i. p.
577. r.

p. 578. a

vécu du temps de Saint Nil.] Neanmoins puisque son histoire est rapportée dans le recueil des paroles remarquables des Peres des deserts, & comme déjà ancienne, [on a sujet de croire qu'elle n'est pas arrivée plustard que sur la fin du IV. siecle.] Tout ce qu'on dit de luy, c'est qu'il demouroit sur le mont Sina, lorsqu'un miserable qui avoit abusé de la fille d'un habitant de Pharan, luy persuada d'accuser de son crime le solitaire Nicon. Sur cela le pere de la fille vint pour le tuer. Mais lorsqu'il levoit l'épée pour le fraper, sa main devint seche. [Il est étonnant que ce miracle ne luy ait pas fait reconnoistre l'innocence du Saint.] Cependant on ajoute qu'il l'alla accuser devant les Prestres de Pharan, qui le manderent; & comme il ne se justifioit point, ils luy donnerent bien des coups, & voulurent le chasser de tout le pays. Il demanda par grace de demeurer pour faire penitence. Ainsi on le separa pour trois ans [de la communion de l'Eglise.] en ordonnant mesme que personne ne luy parlât: & durant ces trois ans il venoit tous les dimanches [à la porte] de l'Eglise demander avec les penitens, à chacun des fideles, qu'il priait pour luy.

p. 578. b

Enfin il plut à Dieu de faire connoistre son innocence. Le vray fornicateur fut possédé du demon, & avoua tout ensemble en pleine eglise, & son crime & sa calomnie. Tout le peuple alla aussitost demander pardon au Saint, & n'eut pas de peine à l'obtenir: mais il protesta qu'il ne pouvoit plus demeurer avec eux, parcequ'il ne s'estoit pas trouvé une seule personne qui eust fait paroistre quelque charité & quelque compassion pour luy. [Il craignoit aussi sans doute les respects qu'on luy eust rendus: mais il aima mieux leur dire ce qu'il leur jugeoit le plus utile.

p. 579.

On ne dit pas où il s'en alla: & nous voudrions avoir quelque fondement pour dire que c'est le S. Nicon que les Grecs honorent le 26 de novembre, sans dire en quel temps il a vécu,] & que Baronius a mis sur leur autorité dans le martyrologe Romain. Ils disent qu'il estoit fils d'un grand seigneur d'Armenie, & qu'ayant esté touché des promesses que J. C. fait à ceux qui quittent tout pour luy, il se retira en un monastere, où il vécut dans une grande austerité, pendant que son pere le faisoit chercher partout; que depuis il parcourut tout l'Orient pour exhorter les peuples à la penitence, d'où vient qu'ils le surnomment *Nicon de la penitence*; qu'il passa de l'Orient en l'isle de Crete, & dans le Peloponnese, où il parcourut toutes les villes & la

Bar. 26. nov.

Men. p. 422.

1. Il n'est pas bien clair si on ne luy ordonna que trois ans de separation & de penitence, ou si c'est qu'au bout de ce temps Dieu justifia son innocence.

campagne ; & qu'enfin ayant basti une eglise à Lacedemone , il s'y rendit illustre par divers miracles , & y acheva sa vie dans les exercices de la solitude.

[Nous ne saurions mettre plustard que vers l'an 390,] la demeure de Joseph de Peluse à Sinai , & l'histoire que l'on en rapporte , puisque c'est Crone qui nous en a donné la connoissance , [& nous ne connoissons point d'autre Crone] que celui qui estoit disciple de S. Antoine , & qui estoit déjà âgé de 110 ans vers 395 : [de sorte qu'il n'a pas apparemment passé de beaucoup ce temps là. Nous mettrons ici toute cette histoire , parcequ'elle peut bien regarder S. Nil.]

Crone disoit donc que ce Joseph avoit passé quelque temps au mont Sina , où il avoit trouvé un solitaire tres bien fait de corps , mais encore plus admirable par la beauté & la sainteté de son ame. Neanmoins il ne venoit à l'eglise qu'avec de vieux habits , pleins de pieces & fort indecens. Joseph qui le remarqua , luy demanda pourquoi il n'estoit pas habillé dans l'eglise comme les autres qui y paroissent comme des anges , [& qui estoient , ce semble , vêtus de blanc.] Il luy protesta qu'il n'avoit point d'autre habit que celui qu'il luy voyoit. Alors Joseph le mena dans sa cellule , où il luy donna un habit de lin , & toutes les autres choses dont il pouvoit avoir besoin. Le solitaire s'en servit ; & à le voir on eust dit que c'estoit un ange. Crone avoit appris ceci de Joseph mesme , aussibien que ce qu'il en a joute ensuite.

'Les Peres de Sinai , disoit-il , ayant à deputer dix des leurs à l'Empereur pour quelque affaire , & ayant nommé celui-ci entre les autres , il obtint par de tres humbles prieres qu'on l'exemta de ce voyage , parcequ'il estoit , disoit il , esclave d'un grand seigneur de la Cour , qui le contraindroit , s'il venoit à le reconnoistre , de reprendre son premier état , & de le servir comme auparavant. [Ce grand seigneur estoit l'Empereur mesme.] Car on sceut depuis par une personne qui le connoissoit tres bien , qu'il avoit esté Prefet du Pretoire : [& un Prefet solitaire à Sinai , peut bien n'estre pas fort different de S. Nil.]

Nous n'avons pas besoin neanmoins de cette conjecture pour savoir que S. Nil s'estoit reduit à une extreme pauvreté ,] puisqu'écrivant à un Evesque nommé Ariston , il reconnoist qu'il a reçu de luy une infinité de graces , & qu'il estoit hors d'état de les reconnoistre comme il souhaitoit. Mais il substitue Dieu en sa place , pour luy rendre avec usure tout ce qu'il avoit fait en sa faveur.



ARTICLE III.

Il est tenté par les demons, instruit & reprend diverses personnes.

Nil. de Th. c. 8.
p. 17.

1j. 27. 58. 7. 347.

SAINT Nil vécut longtems à Sinâi avec beaucoup de douleur & de tranquillité, [malgré les combats extérieurs & intérieurs que les demons luy livrerent. Car ils ne l'épargnerent pas, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à trois solitaires nommez Laurent, Fauste, & Epinique.] 'Ne vous epouventez point, leur dit-il, & ne vous effrayez point des menaces des esprits malins, & de tout ce qu'ils font pour vous donner de la crainte. Ne vous étonnez point. ni d'entendre des voix, & de voir vostre maison trembler, ni des éclairs & des étincelles qu'ils font paroître sans cesse à vos yeux, ni quand ils vous représenteront des barbares, des chameaux, ou des dragons [qui viennent se jetter sur vous,] ni de les voir entrer eux mesmes durant la nuit dans vos cellules, avec des vacarmes, des bruits & des sifflemens effroyables, ni de les entendre rire ou danser comme des fous, ni de toutes les autres choses que ces esprits impies peuvent inventer, & que vous ne mandez avoir éprouvées. Vous avez lu ce que je [vous] ay déjà écrit, & je vous ay déjà dit qu'il ne falloit pas craindre, ni vous epouventer pour tout cela. Nous avons eu souvent les mesmes attaques, & de plus grandes encore. Nous savons que d'autres les ont souffertes avant nous. Ne vous abatez & ne vous effrayez donc point pour toutes ces choses qui ne font rien, & qui ne sauroient rien produire. Prenez courage, & confiez-vous au Seigneur. Servez-vous de la foy, de la patience, de la priere, du chant des pseaumes, des genuflexions, de la lecture, de la douceur, du repos, de l'humilité, de la paix, du signe de la Croix, & vous verrez tous vos ennemis s'évanouir comme la fumée.

ep. 95. 1. p. 348.
349.

ep. 10. p. 349.
350

'Les mesmes solitaires l'ayant consulté une autre fois sur les pensées de blasphemes dont les demons les tourmentoient, il les console par une lettre, [qui est peutestre celle dont il parle dans la précédente,] & les exhorte à prendre courage, à recourir à J. C. & à ne point negliger le travail des mains, que S. Paul mesme se glorifioit d'avoir pratiqué. Ces solitaires luy témoignèrent par leur réponse, que les peines dont leur esprit estoit troublé, s'estoient dissipées depuis qu'ils s'estoient ouverts à luy; & il leur récrivit qu'il n'en estoit pas surpris: Car vous vous estes

» découverts ; dit-il , à un homme qui a eu mille combats de cette
 » nature à soutenir contre les demons , & qui y a souvent receu
 » des blessures. Il cite quelquefois un Pere fort expérimenté, [l. 3. ep. 33. p. 311.
 c'estoit sans doute celui qui luy avoit servi de Moyse pour le con-
 duire dans ce desert ; mais on ne voit pas qui ce pouvoit estre.]

'Ce fut dans le repos de sa solitude qu'il acquit la lumiere, la ep. 242. l. 4. 2.
 science, & la connoissance de Dieu, que l'on n'acquiert point
 parmi le trouble & les épines des soins du siecle. Il communiqua l. 2. ep. 1. o. p. 132.
 aux autres avec charité la grace qu'il avoit receue, craignant
 d'estre puni par le juste jugement de Dieu, s'il cachoit dans la
 terre ce talent spirituel. Aussi il dit luy mesme qu'il n'estoit point l. 2. ep. 2. p. 50.
 paresseux à écrire. [Nous parlerons de ses ouvrages dans la suite.]
 'On voit que l'Evesque Philon qui avoit un monastere à gouver- l. 2. ep. 160. p. 196.
 ner, le consulta pour savoir comment il le devoit regler pour la
 nourriture ; & toutes ses lettres ne sont presque que des répon-
 ses aux consultations qu'on luy faisoit, soit sur l'Ecriture, soit
 sur la doctrine de l'Eglise, soit sur le reglement des mœurs. Elles
 sont pour l'ordinaire d'un style assez simple ; mais elles contien-
 nent de fort belles instructions, surtout pour les personnes ten-
 tées & affligées, à la consolation desquelles il semble que ce Saint
 s'appliquast particulièrement.

Il y a néanmoins aussi des reprimandes tres fortes & tres se- ep. 85. p. 261. 262.
 veres, mesme à des Evesques,] comme à Theodule, dont il con- ep. 190. p. 217. 218.
 danne ouvertement les violences & l'avarice. Un autre Evesque
 nommé Olympe traitoit les pecheurs avec trop de dureté, par-
 ticulierement deux personnes nommées Philemon & Sofandre,
 qu'il avoit anathematizez, au lieu de leur imposer la penitence
 prescrite par l'ordre des Canons. Saint Nil luy manda qu'il crai-
 gnoit que sa rigueur envers les autres ne luy fist eprouver à luy
 mesme la rigueur des jugemens de Dieu ; & il luy raporte sur
 cela une vision qu'avoit eue autrefois un Evesque du temps des
 Apostres, nommé Carpe. [L'endroit n'est pas entier : mais on
 voit que c'est à peu pres la mesme histoire qui est rapportée dans
 l'epistre 8 de celles qui portent le nom de S. Denys l'Areopagite.]
 Saint Nil marque ensuite excellemment à cet Evesque de quelle
 maniere il se doit conduire à l'égard de ces deux pecheurs. Pri-
 vez-les, dit-il, de l'entrée de l'eglise durant le temps prescrit par
 les Canons des Apostres ; reprenez-les ; instruisez-les ; exhortez-
 les ; imposez leur [une penitence convenable.] Attirez sur eux par
 vos prieres la misericorde de J. C. Renouvelez-les ; fortifiez-les ;
 lavez-les dans leurs propres larmes. Ornez-les [du merite] de

leurs jeûnes; purifiez-les par de frequentes veilles, & faites leur recouvrer par la priere les divins vêtemens[de la sainteté & de l'innocence,]dont la malice du demon & l'iniquité des méchans hommes les ont depouillez. Soutenez-les dans une ferme esperance lorsque vous les verrez prier, gemir, faire l'aumosne, & travailler à se rendre propice J. C. nostre Sauveur, qui seul est plein de misericorde & de clemence.

1.1.ep.301.p.111.

'Il falloit qu'il eust souvent repris un officier nommé Evethe, puisque cet homme luy demandoit pourquoi il ne cessoit point de crier & d'aboyer contre luy. Le Saint luy répond que c'est à cause de son avarice, & du peu de compassion qu'il a pour les pauvres.



ARTICLE IV.

Il combat les heretiques : Dieu luy donne l'esprit de prophetie.

[O N voit aussi que S. Nil avoit un grand zele pour la verité, & beaucoup de soin pour la pureté de la foy. Car il combat souvent dans ses lettres les payens qui restoient encore de son temps. Nous parlerons dans la suite des lettres qu'il écrivit contre les Ariens à Gaïnas.] Il condanne en écrivant à l'Evesque Romain, la dureté superbe des Novatiens, qui en refusant la penitence multiplioient les pechez. Il prouve la resurrection des corps à un Aphone Samaritain[de secte,]non par le nouveau Testament, ni par les Prophetes, mais par la Genese & l'Exode. [Car les Samaritains recevoient le Pentateuque:] Il écrit à un Juif nommé Benjamin sur l'abolition du sabbat, & sur la divinité de J. C.

Nil.1.1.ep.135.
p.173.

1.1.ep.109-113.p.
47-49.

ep.114-128.p.55-
55.

ep.134.p.87.53.

'Un heretique Valentinien nommé Carpion, ayant eu la hardiesse d'enseigner publiquement sa doctrine, & de debiter entr'autres resveries, que toutes les eaux estoient venues des pleurs de son Acamot; un Catholique luy demanda si les eaux salées en estoient venues aussibien que les eaux douces. Carpion ne sceut que répondre à cette question, & demanda delai pour y penser. Surquoi le Saint pour se moquer de sa doctrine ridicule, luy écrivit deux jours après, qu'il devoit répondre que les larmes d'Acamot avoient produit les eaux salées, & que sa sueur avoit produit les eaux douces. Il refute encore les Eons des Valentiens, en écrivant à un Theoclien qui estoit sans doute de cette secte,

ep.142.p.93.

'Il reprend un Philon qualifié Prestre, qui sous pretexte d'ex-
 pliquer l'Ecriture au peuple de Dieu d'une maniere spirituelle,
 enseignoit dans une eglise écartée les folies des Manichéens. Il
 témoigné à un nommé Diocletien beaucoup de compassion
 d'une part pour la chute d'Apollinaire, & de l'autre beaucoup
 d'horreur pour son heresie. Il combat [assez souvent les erreurs
 attribuées à Origene, comme] la préexistence des ames en écri-
 vant à l'Archidiacre Leucade qui la tenoit; & il la refute par
 le peché originel. Il dit qu'il y a des heretiques qui osent dire
 que J. C. sera un jour crucifié pour les demons. Il reprend le
 Prestre Silvain, & Diomedee œconome, qui pretendoient qu'il
 y auroit encore des revolutions après le dernier jugement, &
 que les Bienheureux seroient encore capables de peché.

[Dieu ne luy communiqua pas seulement les lumieres ordi-
 naires qu'il donne à ceux qu'il destine à l'instruction des autres:
 Il l'eleva mesme à la grace extraordinaire de la prophetie. On en
 voit des preuves en plusieurs endroits de ses lettres.] Un ancien
 solitaire nommé Nemerte, qui estoit accoutumé depuis long-
 temps à vivre dans une entiere retraite, se trouva livré par la
 providence de Dieu qui vouloit exercer sa vertu, à une tentation
 de timidité qui ne le quittoit ni jour ni nuit; en sorte qu'il n'osoit
 plus demeurer seul. Le Saint qui sceut sa peine, luy manda qu'il
 pouvoit prendre quelque personne de pieté pour demeurer avec
 luy, pour prier, pour chanter, pour veiller ensemble, jusqu'à ce
 qu'il plust à Dieu de chasser ce demon de crainte. Il l'exhorta
 cependant à ne se point decourager, & à invoquer Dieu par la
 priere & par des larmes continuelles. Mais enfin il luy dit positif-
 vement qu'il se tenoit assuré que l'Ange du Seigneur chasseroit
 quelque jour cet ange de tenebre, cet esprit de timidité. Et en
 effet le demon après l'avoir tourmenté durant huit mois, fut
 chassé par la grace & par la puissance de J. C. & laissa Nemerte
 dans la liberté de demeurer seul comme auparavant.

Lycurgue qui estoit apparemment l'une des premieres person-
 nes de l'Empire, puisqu'on luy donne le titre d'*Illustre*, avoit une
 passion furieuse pour amasser des richesses; & il les vouloit laisser
 à un jeune homme de ses parens, à qui il avoit déjà fait une
 donation entiere de tous ses biens. Le Saint luy fait voir combien
 sa passion pour l'argent est vaine & ridicule; & puis il luy
 annonce une nouvelle bien fascheuse, qui est que dans peu de
 temps il verra mourir avant luy cet heritier pretendu; & que
 mesme avant cela, Dieu exercera le mesme jugement sur deux

autres personnes de sa qualité, nommez Aristophane & Crescent.

ep. 152. p. 192.

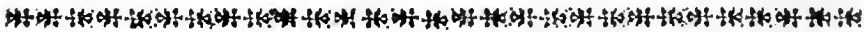
'Un nommé Laufe n'avoit ni enfans ni freres, & ne se laissoit pas néanmoins d'amasser sans cesse de l'argent. S. Nil luy manda sur cela qu'il y en a selon l'Ecriture, qui se donnent beaucoup de peine à amasser des richesses dont les justes jouiront au lieu d'eux; Qu'il ne croit pas qu'il soit de ce nombre, parcequ'il en est mesme indigne, mais qu'il verroit ce qu'il avoit acquis par des crimes, se dissiper aussi par des crimes.

ep. 173. p. 210. 211.

'Taurien qui avoit esté Prefet [de Constantinople ou du Pretoire,] & qui estoit payen, avoit fait enlever & mettre en prison quelques personnes qui s'estoient refugiées dans l'Eglise de Saint Platon Martyr [à Ancyre.] Saint Nil luy écrivit une lettre vehemente, où il rabaisse son orgueil par les termes les plus forts, & l'avertit de se preparer aux maux par lesquels Dieu vouloit le punir, & venger son saint Martyr. Il luy declare donc qu'il tombera dans la disgrâce de l'Empereur, & sera contraint de chercher sa fureté dans l'Eglise mesme de S. Platon qu'il a violée; qu'ensuite & luy & tous ceux qui luy sont les plus chers, tomberont dans une maladie tres fascheuse; qu'après tout cela les grands biens dont il jouissoit seroient confisquez, & qu'il verroit alors si son Saturne pour qui il avoit tant de respect, viendrait le consoler dans son malheur.

ep. 313. p. 276.

'Il declare à Neron qualifié "Grand-Maistre, & qui avoit esté Consul [subrogé,] qu'il n'éviteroit point les chastimens que meritoient ses impietez & ses crimes, & que vers la fin de sa vie il se trouveroit accablé par une chute effroyable. [Il est certain qu'un homme sage n'eust point fait ces menaces aux premieres personnes de l'Empire, sans en estre assuré par une lumiere extraordinaire.]



ARTICLE V.

Gaius le consulte: Il défend avec une extreme generosité l'innocence de Saint Chrysostome.

[GAINAS ce celebre General des Gots, qui fit trembler V. Arcade l'Empire Romain en l'an 399 & 400, & qui perit malheureusement à la fin de l'an 400,] écrivoit assez souvent à Saint Nil, comme on le peut juger par les réponses de ce Saint, que nous avons encore. [Il l'avoit sans doute connu avant sa retraite.] Il

Nil. l. 1. ep. 70.
79. 114. 1. 6. 205.
206. 286.

V. Arcade
S. 4. 9.

luy faisoit diverses questions sur la divinité de J. C, qui luy estoient suggerées par les Ariens dont il suivoit la croyance. Le Saint y répondoit en peu de mots, & evitoit néanmoins d'entrer bien avant dans cette matiere si sublime & si sacrée; voyant bien, comme il le mande nettement à Gaïnas, que ce qu'il diroit ne serviroit de rien à des oreilles mortes, & corrompues par le venin pernicieux de l'Arianisme.

V. S. Chry-
sostome: 5
135.

[Il témoigne en divers endroits beaucoup de respect pour Saint Jean Chrysostome.] Il en fait de grands eloges dans une lettre:

l. 1. ep. 18; p. 216.

Et quoiqu'il releve Nicephore & Philemon comme deux hommes admirables en son temps, qui possedoient la lumiere la plus pure, & la pieté la plus parfaite; il leur prefere néanmoins encore ce saint Evefque de Constantinople. [Ce grand Saint ayant esté chassé de cette ville l'an 403, & rappelé aussitost, fut absolument banni l'année suivante, & relegué à Cucuse en Armenie. S. Nil ne put pas dissimuler l'injure qu'on faisoit à un si grand homme, & en sa personne à toute l'Eglise, où ce bannissement excita de tres grands troubles; & il en écrivit ces lignes à Arcade mesme qui regnoit alors. 'Vous avez banni Jean

„ Evefque de Byzance, la plus grande lumiere de la terre, & vous

„ l'avez banni sans sujet, vous laissant aller par une extreme lege-

„ reté à des Evefques qui n'ont pas les sentimens qu'ils devoient

„ avoir. Après donc avoir privé l'Eglise Catholique d'un docteur

„ qui luy donnoit des instructions si pures & si orthodoxes, au

„ moins ne soyez pas insensible à vostre faute.

l. 3. ep. 179. p. 435.

'Le jour mesme que S. Chrysostome partit de Constantinople, l'eglise & une partie de la ville fut consumée d'un feu qui vint du Ciel; & peu de mois après tout le pays voisin fut affligé d'une gresle extraordinaire, qui fut aussitost suivie de la mort d'Eudoxie la plus cruelle ennemie de S. Chrysostome. Arcade effrayé de tant de marques de la colere de Dieu, eut recours à Saint Nil, & luy demanda ses prieres pour la ville de Constantinople: Mais

Chr. Al. p. 714.
&c.

„ voici ce que ce genereux ami de la verité luy répondit. 'Com-

„ ment pretendez-vous voir Constantinople à couvert de ces fre-

„ quens tremblemens de terre & des feux du Ciel, puisqu'il s'y

„ commet un si grand nombre de crimes, & que l'injustice y do-

„ mine avec une pleine autorité, depuis que l'on en a banni le tres

„ heureux Evefque Jean la colonne de l'Eglise, la lumiere de la

„ verité, la trompette de J. C. Comment me demandez-vous d'ac-

„ corder mes prieres à cette ville, que la colere de Dieu punit par

„ les tremblemens qui l'agitent, & par les foudres du Ciel dont

Nil. l. 1. ep. 265.
p. 233.

elle attend tous les jours d'estre consumée, pendant que mon cœur est consumé par le feu de l'affliction, & mon esprit agité d'un tremblement continuel, à cause des excès qui se sont commis en ce temps ci à Constantinople ? [Ce seul article de la vie de S. Nil supplée à une infinité d'autres marques de sa vertu, que Dieu tient cachées dans le secret de son thresor, & qu'il decouvrira un jour à la vue de l'univers.]

l. i. ep. 309 p. 114.

'Il défend encore la liberté genereuse, avec laquelle Saint Chrysofome s'elevoit contre les pecheurs. Il dit qu'il n'avoit fait qu'imiter J. C. mesme; & que ceux qui l'accusoient pour ce sujet de colere & d'emportement, devoient faire le mesme reproche à S. Jean Battiste. 'Il dit que les Evesques qui ont surpris la simplicité d'Arcade pour bannir cet homme divin, ne l'ont persecuté que parcequ'ils estoient jaloux de cette vertu si parfaite. 'Il ajoute qu'après son exil, beaucoup de ses ennemis ont esté punis de Dieu, & ont avoué en pleurant qu'ils avoient commis un grand peché contre ce juste. 'Il écrit cela à Severe qui avoit esté Prefet de Constantinople en l'an 398.

l. j. ep. 199. p. 392.

p. 391.

p. 392.

Col. Th. t. 6. p. 24.



A R T I C L E V I.

Les Sarrazins tuent plusieurs solitaires dans le desert de Sinai; emmenent captif Theodule fils de S. Nil.

Nil. de Th. c. 8.
22. p. 17. 46.

LE Saint jouit longtemps, comme nous avons dit, du repos de sa solitude dans une parfaite tranquillité, jusqu'à ce que Dieu l'éprouva par l'affliction [la plus sensible qu'il püst recevoir, & qui se termina néanmoins par de nouvelles preuves de sa bonté & de sa misericorde pour luy. L'histoire en est celebre: La voici en peu de mots.] S. Nil, comme nous avons dit, demouroit avec son fils Theodule sur la montagne de Sinai. Plus bas [sur la mesme montagne,] il y avoit d'autres solitaires au lieu que l'on appelloit encore le Buiffon. S. Nil qui avoit accoutumé de les aller souvent visiter, s'oupanant une fois avec eux, un autre Theodule, qui estoit le Prestre du lieu, leur dit à tous en leur parlant avec encore plus de bonté qu'à son ordinaire; Que savons nous si nous nous retrouverons jamais à manger ensemble avant nostre mort.

c. 21 p. 46.

p. 43.

p. 48.

p. 46.

'L'evenement fit bientôt voir la verité de cette parole. Car des le lendemain, aussitost que les hymnes du matin [& les Laudes] furent achevées, ils se virent attaquez d'une bande de Sarrazins, qui

qui après avoir tué le Prestre Theodule, avec un vieillard son compagnon, & un garçon qui les servoit, nommez l'un Paul, & l'autre Jean, laisserent aller les autres personnes [agées,] qu'ils avoient mis tout nuds en un rang, comme pour les tuer l'un après l'autre, [& retinrent les plus jeunes].

c. 21. p. 48. 49.
c. 28. p. 60.
c. 23. p. 50.
c. 22. p. 48.

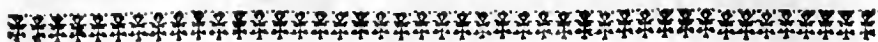
'Ceux qu'ils renvoyerent, se hasterent de gagner le haut de la montagne, dont les Sarrazins n'osoient approcher, persuadez que la majesté de Dieu y residoit : [Et ce sentiment ne venoit pas seulement] de ce qu'il y estoit autrefois apparu aux Israelites, [mais encore apparemment de ce qui est raporté dans l'histoire que le moine Ammone a faite de quelques autres solitaires du mesme lieu, tuez aussi par les Sarrazins en l'an 373, comme nous croyons. Car il est dit dans cette histoire, que comme les Sarrazins estoient pres de prendre une tour où Ammone mesme & quelques autres s'estoient retirez, la montagne parut toute couverte de fumée, & le haut jettoit une flamme qui s'elevoit jusques au Ciel, ce qui leur donna une si grande terreur, qu'ils s'enfuirent à l'instant, laissant la pluspart leurs armes & leurs chameaux.

c. 23. p. 50.
Comb. act. p. 91.
92.

'S. Nil fut l'un de ceux à qui ces barbares donnerent la liberté de se retirer: mais ils le retenoient en retenant son fils Theodule; de sorte qu'il s'arresta quelque temps sans sçavoir à quoy se résoudre, jusqu'à ce que son fils mesme luy fist signe de s'en aller, & ainsi il se sauva avec les autres sur le haut de la montagne, regardant toujours vers son fils qu'on emmenoit, jusqu'à ce qu'il l'eust perdu de vue. Les Sarrazins s'en allerent piller d'autres endroits, où ils tuerent encore un grand nombre de personnes. S. Nil & les autres qui s'estoient retirez au haut de la montagne, en descendirent le soir pour ensevelir les corps de leurs freres. Le Prestre Theodule respiroit encore; & il eut la force d'exhorter les autres à adorer, sans se troubler, les jugemens de Dieu, & de leur donner le baiser de paix avant que de rendre l'esprit. Après l'avoir enterré, ils se retirerent avant le jour dans la ville de Pharan; où S. Nil s'estant rencontré avec quelques personnes qui estimoient beaucoup la vie solitaire, il ne put s'empescher de faire connoistre par ses larmes la douleur excessive où il estoit, de la captivité de son fils qu'il croyoit plustost mort que vif. Cela donna lieu aux autres de luy en demander l'histoire; & il leur rapporta ce que nous venons de dire en abregé.

Nil. de Th. c. 24.
p. 50.
p. 50 | 25. p. 53.
c. 27. p. 58. 60.
c. 1. p. 1. 2.





ARTICLE VII.

Les Sarrazins tuent encore diverses personnes : ils veulent sacrifier Theodule : Enfin ils le vendent ; & l'Evêque d'Eluse l'achette.

Nil. de Th. c. 19.
p. 60. 61.
c. 43. p. 89.
bc. 30. p. 63.

COMME ils s'entretenoient encore , il arriva là un esclave échappé des mains des Sarrazins. Il servoit un Senateur de Pharan nommé Magadon, qui estoit allé en quelque commission avec un officier de la police. Comme ils revenoient , ils furent rencontrez par les Sarrazins : L'officier ayant voulu faire resistance, fut mis en pieces avec tous les gents ; & Magadon fut pris avec son fils [& ses valets.] Ils luy donnerent esperance de le laisser aller avec son fils , & ils les firent mettre à table avec eux. Mais il estoit bien aisé de voir quelle courtoisie ils pouvoient attendre de ces barbares. Car durant qu'ils le faisoient manger avec eux, ils tuerent deux de ses valets. Après souper , ils le renvoyerent en effet ; mais avec ordre à deux des leurs qu'ils luy avoient donné comme pour sa feureté, de le tuer en chemin avec son fils.

ερωτησθη τῆς πολιτίας.

p. 64.

p. 66.

c. 31. p. 66. 67.

c. 30. p. 64. 65.

&c.
* παύσει.

c. 33. p. 70.

c. 43. p. 89.

Le lendemain ces barbares coururent encore divers endroits du desert , où ils tuerent huit solitaires. [Ce sont sans doute] les huit qui sont nommez dans la suite , où il est dit qu'ils avoient tué Procle à Bethrambé, Hypace à Geth, Isaac dans le monastere, ou simplement dans le lieu de Salael, Macaire & Marc dans la solitude de dehors , Benjamin dans l'endroit d'Elim le moins reculé, Eusebe à Thole, & Elie à Azé. Au lieu de Benjamin, il y en a qui lisent Eusebe, & le mettent au fond du desert d'Elim.

ὡς τῆς μῆτης.

ὡς τῆς ἰξῶς
τῆς Αἰλίου.

Comb. act. p.

143.

Nil. de Th. c. 35.

p. 72.

Le troisieme, (c'est à dire Isaac,) fut celui dont le courage parut le plus grand : Car il ne voulut ni leur decouvrir où estoient les autres solitaires , quoiqu'ils luy promissent pour cela la vie, ni seulement sortir de sa cellule, ni se depouiller de ses habits ; ne voulant pas exposer son corps aux yeux des autres, après s'estre toujours abstenu de le voir luy mesme.

&c.

c. 1. p. 63 &c.

c. 19. p. 61.

Le serviteur de Magadon, (car il nes'estoit pas encore échappé,) fut spectateur de tous ces meurtres. Mais il fut encore bien plus effrayé, lorsqu'un autre captif qui entendoit la langue des Sarrazins, l'avertit le soir qu'ils avoient resolu en soupant de le sacrifier le lendemain, luy & Theodule fils de S. Nil. Car c'estoit la coutume de ces barbares de sacrifier à l'étoile de Venus lorsqu'elle paroïssoit, & avant que le soleil fust levé, les jeunes gents les mieux faits, & qui estoient en la vigueur de leur age : & c'est

c. 1. p. 18.

ce que S. Nil avoit le plus apprehendé pour son fils. 'Ce serviteur ayant donc sceu leur dessein, en avertit Theodule, & luy témoigna que pour luy il estoit resolu de s'enfuir." Il l'executa durant la nuit, & fut assez heureux pour se sauver à Pharan.

c. 19. p. 62.

&c.

'Theodule qui craignoit d'estre repris en s'enfuyant, aimo mieux s'abandonner à la providence de Dieu, qu'il pria toute la nuit avec la ferveur qu'on se peut imaginer; & Dieu exauça sa priere: Car les Sarrazins n'esveillerent qu'après que le soleil fut levé; lorsque le temps de leur sacrifice estoit passé. Theodule reconnut cette grace par la constante fidelité avec laquelle il refusa de manger de leurs viandes criminelles, & de faire d'autres choses contre la pieté, auxquelles ces barbares vouloient l'obliger.

p. 61 | 55. p. 117.

c. 55. p. 117.

c. 58. p. 117.

&c.

&c.

'Ils le menerent ensuite à un village nommé Suque pour le vendre; & personne n'en offrant ce qu'ils demandoient, enfin ils luy pendirent une épée au cou, pour dire que s'ils ne pouvoient le vendre, ils l'alloient tuer. Ainsi à force de prieres & de larmes il obtint que quelqu'un l'achetast. Il paroist que celui là le revendit; & il tomba heureusement entre les mains de l'Evesque d'Eluse, ville de Palestine à demi barbare & remplie de Sarrazins, à qui S. Hilarion avoit autrefois enseigné la foy & tracé leur premiere eglise. Là il donna en peu de temps de si grandes preuves de sa vertu, que l'Evesque l'eleva à la clericature, & luy confia le ministere* de Sacristain & de Portier, en attendant qu'il l'elevast encore davantage, comme tout le monde s'attendoit qu'il feroit bientost, & le souhaitoit.

p. 118.

c. 52. p. 103.

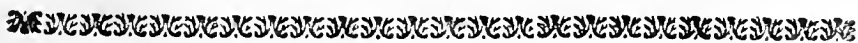
Hier. v. H. l. t. r.

p. 247. a.

Nil. de Th. c. 52.

p. 103.

ἡ ἀρετὴ τοῦ
 πνεύματος ἁγίου
 ἡ ἀρετὴ
 τῆς ἀνομιᾶς.



ARTICLE VIII.

S. Nil retrouve son fils: Ils sont tous deux faits Prestres à Eluse.

'C E P E N D A N T la nouvelle que le serviteur de Magadon avoit apportée à S. Nil de l'état de Theodule, accabla son esprit d'affliction: Et sa douleur s'augmenta encore par un songe qu'il eut la nuit suivante, s'estant imaginé qu'on luy avoit rendu une lettre de son fils, avec le nom de bienheureux, [titre que l'on donnoit alors plus communément aux morts.] Neanmoins il reprit un peu courage en voyant la generosité de la mere [d'Isaac,] qui ayant pris la mort de son fils, en rendit à Dieu des actions de graces avec une joie [qui ne paroistroit pas croyable, si l'on ne s'avoit combien la grace est plus forte que la nature.] S. Nil reprit

Nil. de Th. c. 53.

p. 78. 79.

c. 40. 41. p. 82.

c. 41. p. 87.

c. 39. p. 120. donc courage par son exemple: [Et Dieu le consola encore d'une autre façon.]^a Car luy ayant promis de le servir d'une maniere plus exacte, & plus austere qu'il n'avoit fait, s'il luy plaisoit de luy rendre son fils vivant; il entendit en songe une voix qui luy dit: Dieu confirmera la parole que vous luy avez donnée, & il vous en fera voir l'effet. [Voici de quelle maniere cela arriva.]^b

c. 42. p. 87. 88. 'Les Officiers de la ville de Pharan ayant sceu les courses que les Sarrazins avoient faites sur les terres de l'Empire, avec lequel ils estoient alors en paix, resolurent de s'en plaindre à leur Roy nommé Ammane, & luy deputerent deux couriers, pour favoir s'il voyloit faire justice de cette infraction.^b En attendant la réponse, S. Nil & d'autres allèrent enterrer les corps de ceux qui avoient esté tuez, qu'ils trouverent sans aucune corruption, quoiqu'il y eust déjà cinq jours qu'ils estoient morts. Ils en trouverent un qui respiroit encore: mais il mourut aussitost.

p. 89. 90. c. 44. p. 90. 91. 'Ammane ayant témoigné vouloir entretenir la paix, & estre prest de reparer tout le dommage causé par ses gents, les Romains luy envoyerent des ambassadeurs pour renouveler le traité, & mener tous ceux qui avoient quelque chose à redemander. S. Nil fut de ce nombre pour chercher son fils; & durant le voyage qui estoit de douze journées, il tomba encore entre les mains des Sarrazins; mais quelques soldats Romains ayant paru, ils le laisserent avec tout leur bagage pour s'enfuir.

c. 45. 47. p. 91. c. 48. p. 95. 96. c. 49. 51. p. 97. 'Estant arrivé à la Cour du Roy, il y apprit l'état où estoit son fils, & on luy donna deux personnes pour le mener à Eluse où il estoit. Il trouva un jeune homme en chemin qui luy en apportoit des lettres; & enfin estant arrivé à Eluse, après avoir esté d'abord à l'eglise, il receut la consolation qu'il souhaitoit si fort, & eut encore la joie de voir celle que tout le monde luy témoignoit d'une si heureuse rencontre. Il trouva aussi dans l'Evesque qui avoit acheté son fils, toute la civilité & la bonté qui se pouvoit desirer, & il n'usa, dit-il, de son autorité de maistre que par la violence qu'il fit à Theodule & à son pere, de leur imposer malgré eux avant que de les laisser retourner, le joug de l'ordre sacré.

c. 52. p. 102. c. 53. p. 104. c. 61. 62. p. 123. Bollandus l'a entendu du sacerdoce, [& sans doute de la prestrie.]^c Car il donne à Theodule le titre de Prestre.^d En effet, il estoit des auparavant dans les degrez inferieurs de la clericature.^e Les Grecs disent aussi que S. Nil a esté élevé au sacerdoce. [Ainsi nous avons cru leur pouvoir donner à l'un & à l'autre le titre de Prestres.]

Nike. x. 66. p. 92. c. 8. p. 17. 'S. Nil estoit déjà vieux lorsque ceci arriva; & il y avoit un

Boll. 4. jan. p. 966. l. c. p. 967. d Nil. de Th. c. 52. p. 103. e Men. 12. nov. p. 89.

temps considerable qu'il vivoit dans la solitude. Theodule son fils, qu'il y avoit amené tout enfant, 'estoit déjà arrivé à la fleur de son age ; & il ne pouvoit guere avoir moins de trente ans, s'il fut fait Prestre à Eluse. Il y a apparence que c'estoit vers le commencement du V. siecle ; mais il seroit difficile d'en déterminer le temps plus precisément. "Les Sarrazins coururent les deserts proche de Thecua en Palestine , & y tuerent divers solitaires vers l'an 395, & encore en 411.]

c.7.p.15.
c.15.p.28.

V. S. Jerome
me s 111.

'Le saint Prestre Theodule & ses deux compagnons furent tuez le 14 janvier, [& huit autres peutestre le lendemain.] 'Les Grecs & les Latins les celebrent tous ensemble le 14 janvier. Le martyrologe Romain leur donne le titre de Martyrs ; [& les Grecs les honorent sans doute en la mesme qualité,] 'puisque Nicephore appelle leur mort un martyre. 'On en faisoit la feste à Constantinople dans une eglise de Saint Paul qui servoit à l'hospital des orfelins, 'où l'on tenoit que Justin [le jeune] avoit fait apporter leurs corps. 'Il y a apparence qu'on en celebra la feste à Sinai aussitost après leur mort , & qu'on la joignit à celle qu'on faisoit des auparavant en memoire de divers autres saints ermites qui avoient esté tuez longtemps auparavant, le mesme jour , au mesme lieu, & par une incursion semblable des Sarrazins [vers 373, comme nous "croyons :] & on n'en voulut point faire deux solennitez , à cause du peuple qui y accouroit en foule de fort loin.

c.28.p.60.
Bar.14.jan.c.
Nphr.1.14.c.54.
p.479.d.
4 Men.14.jan.p.
267.
12.nov.p.189.
Nil.de Th.c.28.
P.60.

V. SS. Paul,
Ilaie &c.



ARTICLE IX.

S. Nil & son fils s'avancent de plus en plus dans la pieté : Leur mort bienheureuse.

'S A I N T Nil qui eut tant de part à la couronne des derniers, en écrivit aussi l'histoire en faisant celle de la captivité de son fils. Elle est celebre parmi les Grecs , comme on le voit par leurs Ménées & par Nicephore qui l'ont marquée. 'Le dernier dit qu'il la fit pour servir d'un divertissement spirituel aux personnes d'étude, & y représenter d'une maniere vive & touchante la douleur qu'il ressentit de la captivité de ses enfans, '& qu'en effet elle est si belle & si pathetique, qu'elle suffit pour faire juger combien il excelloit & en eloquence & en pieté. [On y peut en effet admirer son humilité :] 'Car il n'y cache point l'abatement

Boll.14.jan.p.
93.5.2.
Nphr.1.14.c.54.
p.479.c.
d.
Nil.de Th.c.1-5.
25-39.

1. S. Nil ne parle que de Theodule.

où il se trouva, peu digne, ce semble, de sa reputation, & qui alla mesme jusques à murmurer en quelque sorte contre la providence divine; ce qu'il excuse sur la violence de sa douleur.^a Les Grecs avouent dans l'office de sa feste, qu'il y a de l'excès dans ses plaintes. [Du reste on y trouve de fort belles choses pour l'esprit aussibien que pour la pieté. Mais il faut avouer qu'elle est quelquefois chargée de quantité de reflexions & de mouvemens qu'il eust pu omettre, sans que sa piece en eust esté moins belle & moins grave.] L'edition que le P. Poussin en a donnée,^b & qu'il a divisée en sept parties ou narrations, comme il les appelle,^c est encore plus pleine de ces sortes de digressions que celle de Bollandus,^d & que quelques manuscrits grecs dont Leo Allatius nous a donné les diverses leçons.^e Le P. Combefis croit que ce sont des Grecs mesmes qui ont retranché une partie de ces sortes de choses. [J'aimerois mieux] que ce fust Metaphraïste ou d'autres semblables qui les eussent ajoutées, comme quelques uns l'ont cru, [& qu'on trouvast de bons manuscrits qui en retranchassent encore davantage.] Saumaïse avoit voulu donner cette piece.

S. Nil y témoigne qu'au sortir d'Eluse il s'en retourna^f chez luy avec son fils, [c'est à dire apparemment sur la montagne de Sinaï où il demuroit auparavant.] Car il loue les autres solitaires de ne vouloir point quitter leur solitude nonobstant le danger qu'ils y avoient couru. Il y retrouva la tranquillité & le repos [dont il y avoit joui d'abord. Nous ne trouvons rien davantage de ses actions. Ce qu'on en peut dire, c'est qu'on ne doit pas douter qu'il n'ait accompli] le vœu qu'il avoit fait à Dieu dans son affliction, d'embrasser une pieté encore plus parfaite & plus austere qu'il n'avoit fait jusques alors. Il déclara ce vœu à son fils des qu'il eut le loisir de luy parler; & Theodule se joignit à luy avec joie, pour accomplir tous deux ensemble un si louable dessein en reconnoissance de la grace qu'ils avoient receue, & y employer tout ce que Dieu leur donneroit de forces.

[Nous verrons dans la suite] qu'il y a sujet de croire que S. Nil écrivoit encore vers l'an 430, pour l'edification & l'instruction des moines. [Ainsi il aura passé 40 ans au moins dans la solitude, ce qui n'est nullement difficile à croire.] Quelques uns luy donnent le titre de Martyr, à cause qu'il fut pres d'estre tué par les Sarrazins. [Ainsi ce titre conviendroit encore mieux à son fils.] On luy donne aussi celui d'Evesque: & quelques unes des sentences qui portent son nom, sont attribuées dans des manuscrits à Saint Nil Evesque & Martyr: ce qui fait croire à quelques uns

c. 24. n. 56.
 a Men. 14. nov.
 p. 189.

Nil. de. Th. n. p.
 149.
 b Boll. 14. jan. p.
 1114. 1115.
 c Nil. ep. n. p. 535.

Comb. act. p.
 139.

Nil. ep. n. p. 237.

p. 171.

de Th. c. 61. p.
 125.

c. 26. p. 57.

c. 5. p. 110.

c. 60. p. 120. 121.

ep. 3. c. 21. p.
 160.

p. 332.

p. 120.

à Paris en
 1658.

orig. de.

V. S. Pierre
d'Alex. 5 13.

qu'elles sont d'un saint Eveſque d'Egypte martyrizé [en l'an 310.] Nous ne doutons point que S. Nil n'ait merité d'estre elevé à l'episcopat. [Mais les preuves que l'on nous en donne ne sont pas des raisons ſuffiſantes pour le croire, puisſque tous les anciens qui le citent ne luy donnent point d'autre qualité que celle de moine. Nicephore meſme, ni ceux qui ont travaillé aux menologes des Grecs, n'ont point reconnu ſon episcopat: Et il est d'autant plus ſuſpect,] qu'on veut auſſi qu'il ait esté Eveſque de Conſtantinople: [ce qu'il est tout à fait impoſſible de ſoutenir.]

P. 33. l.

p. 21. f. 22. x.

L'Eglise l'honore au nombre des Saints le 12 de novembre, & S. Theodule ſon fils le 14 de janvier; [le rejoignant ainſi après ſa mort avec les ſaints martyrs auſquels il avoit esté ſi uni durant ſa vie, & au martyre deſquels il auroit peuteſtre en part ſi Dieu ne l'eût reſervé pour la conſolation de ſon pere.] Nicephore dit que Juſtin le jeune qui regna depuis la fin de 565, juſqu'au 4^e octobre 578, transporta le corps de Saint Nil de là, (il ſemble entendre de Sinaï,) à Conſtantinople, où il le mit ſous l'autel de l'Eglise de S. Pierre & de S. Paul qu'il avoit baſtie pour l'hospital des orſelins. Les Ménées qui appellent cette Eglise tantost des Apotres, tantost de S. Paul, confirment la meſme choſe: & ils y joignent le corps de S. Theodule. Ils diſent auſſi que Juſtin fit mettre ſous le meſme autel pluſieurs autres Aſcetes. [Ce ſont ſans doute] ceux que les Sarrazins avoient tuez en prenant Theodule, dont nous avons vu qu'on honoroit la memoire dans la meſme chapelle.

Bar. 12. nov. c.

Boll. 14. janv. p. 957.

p. 957. c.

Nphr. f. 14. c. 54.

p. 569. c. d.

Boll. 14. jan. p.

957. f. 2. 3. Cang. de C. l. 4. p. 114. c.

Men. 12. nov. p. 89.

14. jan. p. 267 c.

&c.

[Parmi les epiſtres de S. Iſidore de Peluſe, il y en a pluſieurs qui ſ'adreſſent à un Nil, tantost à un Diacre, tantost à un gram-mairien. Il y en peut avoir à noſtre Saint, comme il est certain qu'il y en a qui ne le regardent point; mais je ne voy pas qu'on puiſſe rien aſſurer de celles qui ſont pour luy: & après tout il y a dans toutes peu ou point de particularitez pour l'hiſtoire. Parmi les epiſtres meſme de S. Nil, il y en a pluſieurs adreſſées à d'autres qui portoient le meſme nom.]

Joseph Suarés Eveſque de Vaiſon, a joint une aſſ. z longue vie de S. Nil aux ouvrages qu'il nous en a donnez. [Mais on en tire peu ou point de ſecours, parcequ'il est bien difficile d'y trouver Saint Nil mélé parmi une infinité de choſes toutes excellentes, comme je croy, mais qui ne le regardent pas.]

Nil. op. n. p. 645.





ARTICLE X.

Des trois premiers écrits de S. Nil.

- [CEN'a pas esté sans sujet que S. Nil a merité de porter parmi les Grecs le furnom de Sage.] Car estant fortifié par la grace divine, il employa l'eloquence en laquelle il excelloit, à composer divers ouvrages propres à porter les ames à la vertu, & en mesme temps si agreables pour le style & pour les pensées, qu'on les lisoit avec beaucoup de satisfaction & de plaisir. Ainsi outre l'histoire de la captivité de son fils dont nous avons déjà parlé, il laissa à la posterité plusieurs autres discours excellens, où l'on trouvoit une beauté & un agrément tout spirituel. Il a composé, dit Photius, plusieurs traitez considerables sur divers sujets, en forme tantost de lettres, & tantost de livres; où l'on voit d'une part jusqu'à quelle perfection alloit sa vertu, & de l'autre ce qu'il pouvoit faire pour l'eloquence.
- 'Entre ses ouvrages, Nicephore a particulierement estimé celui qui estoit intitulé, Contre les gentils, & ce qui estoit adressé à Euloge. [Je ne sçay point que nous ayons aujourd'hui rien de luy contre les gentils, hors quelques lettres.] Mais nous en avons deux à Eulogemoine, qui font le 9 & le 10 de ceux que Joseph Suarés Eve sque de Vaison à recueillis^a en un mesme volume: Le premier contient des conseils & des avertissemens utiles aux moines: & le second [qui est fort court,] est une opposition des vices & des vertus.
- 'Le premier ouvrage de ce recueil est ce qu'on appelle l'Ascetique, parcequ'il regarde la vie monastique^b & les devoirs des moines, particulierement des Superieurs. Le Saint s'y applique beaucoup à reprendre les defauts de ceux de son temps, qu'il dit estre fort dechus de la pieté des premiers moines,^a & estre devenus par là l'objet du mepris des seculiers.^b Il blasme surtout le desir qu'ils avoient d'acquérir des biens, des troupeaux, de grandes terres, & de se charger de la conduite des autres. Il faudroit voir si l'état où il décrit qu'estoient tombez les moines, peut convenir au commencement du V. siecle. Mais je ne sçay personne qui conteste ce traité qui est tres rempli de pieté, & de sentimens de S. Gregoire de Nazianze. Avec cela il est assez bien écrit, j'ayant beaucoup de feu & de vivacité: & l'on y trouve des reflexions tres judicieuses. [Il explique en des sens moraux diverses histoires de
- Nphr. p. 569. a. b.
- c.
- Phot. c. 201. p. 524.
- Nphr. l. 14. r. 54. p. 509. c.
- Nil. op. p. 408. 451.
- Du P. t. 4 p. 65.
- p. 61. 62.
- Nil. asc. c. 5. p. 5. 6. a c. 7. p. 8. b p. 7.
- Du P. p. 61. 62.
- à Rome en 1673.
- &c.

de l'Ecriture.] Ceux des Juifs qu'on appelloit Jesséens subsist-
toient encore: & il dit que c'estoient les [Recabites] descendans
de Jonadab, lesquels s'citoient unis tous ceux qui avoient voulu
embrasser leur maniere de vivre simple & austere. Il releve ex-
tremement leurs mœurs, & les plaint de travailler beaucoup
pour n'avoir point de recompense, parcequ'ils rejettoient J. C.
qui les doit donner, & pretendoient n'avoir pas besoin de luy
pour bien vivre.

Nil. asc. c. 2. p. 2.
3

'Le traité suivant adressé au moine Agathe, est fait par un
homme qui aimoit la solitude, mais qui aimoit aussi à écrire.
[Le style en paroist moins pur, & les pensées moins belles que
dans l'Ascetique. Il y a bien plus de mots, & bien moins de cho-
ses: & pour dire la verité, ces deux ouvrages n'ont aucun rapport
l'un avec l'autre; ce qui n'empesche pas qu'il n'y ait aussi de
"bonnes instructions dans celui-ci. [Il pourroit estre d'un autre
Nil:]'Car on remarque qu'Anastase Sinaïte cite diverses choses
d'un écrit du moine Nil à Agathe ou Agathon, qui se trouvent
dans celui-ci, quelquefois d'une maniere fort differente. 'Suarez
a donné à cet ouvrage le titre de Peristerie, à cause que le sujet
en est pris d'une dame de ce nom, qu'Agathe avoit fort louée.
'Il y en avoit une à Alexandrie qui mourut du temps de Dioscore
vers 450. J. C. y est appelé "l'homme du Seigneur, [de quoy S.
Augustin a cru se devoir retracter;] & il y est dit assez positive-
ment qu'il a eu besoin de prier non seulement pour nous, mais
pour luy mesme. 'L'auteur dit qu'il avoit alors entrepris un
ouvrage sur les Pseaumes: & on dit qu'on en trouve quelques
fragmens [sous le nom d'un Nil sans doute.]

ad Ag. l. c. 1. p.
85.
c. 2. p. 86.

n. p. 637. 1. 2.

Du P. p. 62. 63]
Nil. ad Ag. l. c. 1.
p. 87.

Conc. t. 4. p. 401.

a.
b Nil. ad Ag. l. 4.
c. 9. p. 107.

l. c. 2. p. 86.

n. 1. p. 603. 1.

'Le troisieme traité cite visiblement l'Ascetique, après lequel
il est mis dans un manuscrit: & il paroist mesme n'en estre qu'une
suite. Car après avoir écrit l'un pour combatre les vices de ceux
qui ne vivoient pas dans la profession monastique avec la fer-
veur qu'elle demande, il fit l'autre pour louer & animer de plus
en plus l'ardeur de ceux qui observoient inviolablement la regle
de la pauvreté religieuse: c'est particulièrement de quoy il traite
dans cet ouvrage. Il y recommande aussi l'obeïssance, la concor-
de, & l'humilité. 'En y louant l'esprit de pauvreté qui met toute sa
confiance dans l'amour de Dieu pour ceux qui l'aiment, & dans
le soin qu'il a promis de prendre d'eux, il ne veut pas que cette
confiance ouvre la porte à la paresse & dispensé du travail, mes-
me sous pretexte de s'appliquer sans cesse à la priere: Et sur cela il
blasme Adelphe de Mesopotamie, & Alexandre qui avoit troublé

op. 3. c. 23; p. 666.
1

Du P. p. 63.

Nil. op. 3. c. 21. p.
200.

88.

δ. κ. υ. ρ. α. μ. ι. γ. ρ. ς.
ἀ. γ. γ. ε. μ. η. η. ρ. ς.

durant quelque temps la ville de Constantinople. [Il marque sans doute Adelphe "chef des heretiques Messaliens, condanné vers l'an 390 par le Concile d'Antioche, & Alexandre* Accemete chassé de Constantinople vers l'an 426. Ainsi si ce traité est de S. Nil, (& je ne croy pas que rien nous empesche de le croire,) il doit avoir vécu au moins jusqu'en l'an 430.] Ce traité est adressé selon le titre à Magna Diaconisse de l'Eglise d'Ancyre, celebre dans Pallade, [soit qu'il luy en ait envoyé une copie "après l'avoir fait pour des moines, soit que ce soit le titre de quelque autre ouvrage qu'il avoit fait pour elle, mais qui est perdu.] Nicetas metropolitain d'Heraclée qui vivoit en l'an 858, (si c'est Nicetas David,) a tiré diverses choses, tant de ce traité que de l'Ascrique, pour les mettre dans sa chaine des Peres Grecs sur Job imprimée en Angleterre l'an 1637.

v les Messaliens.
* V. son titre.

Lauf. c. 134. p. 10, 8.

Nil. op. 7. 616. 2.

NOTE 3.

ARTICLE XI.

Suite des écrits de Saint Nil.

Nil. op. 4. 0. 321 |
Du P. p. 63.

LE quatrieme ouvrage du recueil de Suarés, est comme un sermon de morale dont le sujet est fort vague, & qui n'a rien de remarquable. [Le style en est mesme bien barbare pour le croire de S. Nil.] Il paroist combattre directement la doctrine de S. Paul & de S. Augustin sur la predestination, & mettre dans l'homme la cause du discernement de ceux qui obeissent à la vocation de Dieu, & de ceux qui n'y obeissent pas.

p. 127. 602. 2 | Du
P. p. 64.

'Le cinquieme traité est le Manuel ou Enchiridion d'Epictete, celebre entre les philosophes payens, [où un Chrétien a changé & retranché quelque chose.] Suarés dit que c'est S. Nil: mais il n'en donne point de preuve: & Allatius en donne plusieurs pour montrer que c'est une chose indigne de luy.

op. 7. 355 | Lauf. p.
946.
* Nil. p. 138.

'L'histoire de Pacon attribuée aussi à Evagre, n'est que le 29^e chapitre de l'histoire Lausaque de Pallade. ^aLe settieme traité est une epistre sur la Trinité, que Saint Nil écrivit selon le titre à ceux de son pays, lorsqu'il estoit à Constantinople avec Saint Gregoire de Nazianze. [Cela conviendrait mieux à Evagre,] ^bà qui d'autres attribuent effectivement cette lettre. ^cMais M^r Cotelier a fort bien remarqué que c'est la lettre 141^e de Saint Basile, adressée à ceux de Cesarée en Cappadoce vers l'an 363.

Du P. t. 3. p. 5. 64.
Cote. g. t. 3. p.
548 | Bal. t. 3. p. 16.

[Le huitieme traité est pour preferer les moines qui vivent en retraite dans les deserts, à ceux qui demeurent dans les villes,

quoique ceux-ci fussent plus estimez par beaucoup de personnes qui ne savoient pas assez ce que c'est que la vraie vertu. Nous avons déjà parlé du 9 & du 10^e à Euloge.]

'L'onzieme sur les huit esprits de malice, c'est à dire sur les huit pechez capitaux, a esté aussi donné en 1672, par le P. Combefis, & en 1680 par M^r Bigot, sur un manuscrit de Florence plus correct que ceux de Combefis & de Suarés. M^r Bigot y a joint une version latine faite il y a plus de mille ans, qu'il juge estre aussi bien la meilleure que la plus ancienne de toutes celles que nous avons.' En 1668, M^r Coteliera donné un autre traité sur le mesme sujet, qui porte aussi le nom de S. Nil dans un manuscrit, & qui avoit esté donné par l'Abbé de Billi dans le S. Jean Damascene; mais seulement en Latin. M^r Cotelier croit que tous ces deux traitez sont de S. Nil. M^r du Pin juge que le premier est l'original de S. Nil, & que celui de M^r Cotelier a esté fait par quelque autre, qui s'est servi des pensées de ce Saint, & y a joint aussi ce qu'il avoit trouvé ailleurs. On y voit en effet un endroit terminé par la glorification, comme si c'estoit la fin d'un traité: & ce n'est pas néanmoins la fin de l'ouvrage.

'Le 12^e traité marqué par Photius comprend 153 articles sur la priere, par allusion aux 153 poissons de l'Evangile de Saint Jean. C'est de ce traité qu'est tiré presque tout ce que l'on a remarqué de S. Nil dans les apophthegmes des Peres. Il est précédé d'une preface, ou plutôt d'une lettre, par laquelle le Saint l'adresse à un ami qui le luy avoit demandé. C'estoit un homme qui aimoit la [contemplation de] Rachel, & qui avoit beaucoup travaillé [dans la solitude] pour l'obtenir, mais qui se trouvoit néanmoins engagé avec Lia [dans la vie active.] Il consoloit souvent le Saint par des lettres pleines de Dieu, qui me font, dit S. Nil, d'excellens remedes contre la fièvre de mes passions, & contre les maux qui me reduisent à l'extremité; en quoy vous imitez heureusement un excellent maistre. [Cette lettre qui n'est point parmi les autres, est fort bien écrite, & pleine d'esprit; ce qui nous est un grand sujet, avec le témoignage de Photius, de nous assurer que cet ouvrage est de S. Nil.] Aussi l'on trouve que tous les articles qui le composent, [quoique tres courts,] sont autant de maximes ou d'instructions tres utiles pour nous apprendre à bien prier. Il est beaucoup plus court que l'écrit de Diadoque dont parle Photius, qui n'est partagé qu'en cent cha-

Auct. 3. p. 303.

Pall. dial. p. 356
P^r. p. 1617.

Cotel. g. r. 3. p.
185. 569. 2.

p. 568. c.

Du P. t. 4. p. 65.

Cotel. g. r. 194. c.

Phot. c. 201. p.
524. b.

a Nil. op. 12. pr.
p. 479.

Cotel. g. r. 1. p.
173. 574.

c Nil. op. 12. p.
475.

Du P. p. 65.

3. b. P. t. 5. p. 293.

3. 7. 312.
d Phot. c. 201. p.

1. *μακαριος*, qui n'est grec. Ne faudroit-il joindre *Μακροβιο*? Car S. Nil pouvoit avoir vu Saint Macaire d'Alexandrie, & même celui d'Egypte, & avoir pris leurs avis pour sa conduite.

pitres. Et néanmoins Photius dit que Diadoque est plus court. Mais il paroist qu'il le compare avec tous les ouvrages de S. Nil ensemble.

Nil. p. 512. 614 |
Du P. p. 65.

'Le 13^e ouvrage traite en 27 chapitres de plusieurs mauvaises pensées ou des tentations du demon, & des moyens de le surmonter. On l'auroit pu joindre à celui des huit pechez capitaux.

Du P. p. 66.

'Les cinq suivans sont des recueils de sentences attribuées aussi à Evagre, " & qu'on croit estre plustost de luy, si l'on ne veut dire qu'elles sont de l'un & de l'autre; Saint Nil ayant pu se servir ou dans ses instructions, ou dans ses ouvrages, de ce qu'Evagre avoit déjà dit. 'Le premier recueil est de 33 sentences, le second de 25, rangées selon les 24 lettres de l'alphabet grec. 'Mais il y en a deux sur le T, qui ne disent pourtant que la mesme chose. 'Le troisieme recueil est de 26 sentences, le 4^e de 33, le 5^e de 135 qui sont belles & élevées. Mais depuis la 99^e, c'est plustost un discours suivi que des sentences detachées. 'Il y a peu de choses dans le 4^e qui ne conviennent mieux à Evagre, parcequ'elles sentent plus le temps de l'Arianisme.

V. Evagre
§ 10.

Nil. p. 543. 548.

p. 550. 551.

p. 552. 553.

p. 557.

p. 555.

p. 635.

'Outre toutes ces sentences, on en a encore quelques unes en latin que l'on attribue aussi à S. Nil, partie sur les artifices par lesquels les demons trompent ceux qui les adorent par leur orgueil, partie sur les mauvais Prestres.

p. 575.

c. 2. p. 578.

'Le 19^e & dernier ouvrage du recueil de Suarés, est un discours sur l'endroit de S. Luc, où J. C. ordonne de vendre sa tunique pour acheter une épée. 'Il dit que cette tunique est la douceur & l'humilité que nous devons garder ordinairement à l'égard de tous les hommes, & qui est comme un vêtement qui nous honore devant le monde, rien n'estant si propre pour nous faire aimer & estimer de toutes sortes de personnes, & leur faire ensuite recevoir les veritez dont nous avons à les instruire. Mais que quand J. C. est attaqué dans sa verité[& dans son Eglise,] il faut vendre cette robe, renoncer[non à la charité, mais] aux marques exterieures de condescendance & de douceur, & prendre l'épée de la parole de Dieu pour combattre ses ennemis avec une force toute sainte ; avoir un visage[& des paroles de feu] qui les epouventent, & qui les mettent en fuite, [sans craindre d'estre accusé d'aigreur & d'emportement par ceux qui ont autant de froideur pour les choses de Dieu, qu'ils ont d'ardeur pour les moindres interets temporels. Il joint encore quelques autres explications à celle là.]

c. 3. p. 580.

P^ot. c. 276. p.
152. 1540.

'Photius nous a conservé quelques extraits de deux sermons

de S. Nil sur la feste de Pasque, & de trois autres sur celle de l'Ascension. [Tout cela est fort bien écrit. Il y faut joindre l'histoire de la captivité de son fils, avec la vie d'Albien & ses lettres, de quoy nous parlerons en particulier.] Un Diacre nommé Polychrone luy ayant demandé quelque instruction sur la composition, il en fit un livre entier pour luy & pour les serviteurs de Dieu qui demeuroient avec luy. On trouve plusieurs endroits cirez de S. Nil dans la Chaine des Peres Grecs sur S. Luc donnée par le Pere Cordier. On dit qu'Anastase Sinaïte cite un traité du moine Nil à Eucarpe. Et parmi les lettres de S. Nil il y en a une à Pione jeune seculier, où il se croit obligé de reprendre son luxe avec d'autant plus de liberté, qu'Eucarpe pere de Pione avoit esté son intime ami. [Il a fait sans doute quelque ouvrage considerable sur les Cantiques.] Car nous avons un commentaire sur ce livre, dont le titre porte qu'il est tiré des expositions que S. Gregoire de Nyffe, S. Nil, & S. Maxime ont faites. Mais elles y sont jointes en un seul corps, sans qu'on puisse sçavoir ce qui vient de luy ou d'un autre. Il semble que son commentaire sur les Cantiques soit dans la bibliotheque du Roy. Sixte de Sienne luy attribue un commentaire sur Job, dont on ne voit pas qu'aucun autre parle. On dit aussi qu'on a imprimé à Padoue sous son nom en 1655, un petit discours contre les barbares. [M^r du Pin n'en parle pas;] mais il remarque qu'on a encore dans les manuscrits, un Manuel de la penitence, un Horloge monastique, & quelques autres ouvrages qui portent le nom de S. Nil. Nicephore dit qu'il a ramassé ou composé divers articles, les uns plus étendus, les autres plus abrezgez, où il presente au lecteur d'une maniere courte, facile à entendre, & fort agreable, les fruits spirituels de sa doctrine. [Je ne sçay si ces articles courts sont les recueils de sentences dont nous avons parlé avec son livre de l'Oraison, & si les longs sont le reste de ces ouvrages.]

'Les Protestans le blasment d'avoir dit qu'un verre d'eau froide justifie celui qui l'a donné par misericorde. Mais quand cette parole seroit plus difficile à expliquer qu'elle n'est, on ne la trouve point dans les ouvrages de S. Nil. Il paroist qu'on l'a prise d'un endroit de la vie de S. Nil de Rossane en Italie, beaucoup postérieur à l'autre : Et cet endroit n'a rien que de tres innocent & de tres bon.

Nil. l. 3. ep. 11. p. 293. 294.

frag. op. n. p. 536.

p. 637. r.

l. 3. ep. 31. p. 307.

Bib. P. t. 13. p. 68.

Nil. ep. n. p. 22.

29. r. 2.

^a Du Pin, t. 4. p.

67. Sixt. l. 49. p.

348. 2.

^b Lab. scr. t. 2. p.

126.

Du P. t. 4. p. 57.

Nil. ep. n. p. 16. 14

29. 2.

^c Nphr. l. 14. c. 54.

p. 569. c

Nil. ep. n. p. 9. 10





ARTICLE XII.

Des lettres de S. Nil sur les images.

Du P. t. p. 67.

LE Pere Pouffin a fait imprimer en grec & en latin 355 lettres de S. Nil: Leo Allatus les a données de nouveau avec un beaucoup plus grand nombre d'autres divisées en quatre livres: [entre lesquelles neanmoins il faut avouer que la premiere du 4^e livre est trop barbare pour estre attribuée à S. Nil. Je ne voy pas aussi que les deux à Nicandre stylite puissent estre de Saint Nil, qui fleurissoit des devant l'an 400;] S. Simeon ayant commencé le premier cette sorte de vie [vers l'an 425.]

Thdr. L. p. 55. c.
565. d. | Eva. l. 2. c.
13. p. 269. c.
4 Nil. ep. 9. p. 282.

V. son titre.

Nil. P. n. p. 344.

1. l. ep. 71. p. 31 | l.
3. ep. 6. p. 249.
6 | 1. l. ep. 50. p. 27 | l.
2. ep. 16. p. 95. & c.
c | 1. 3. ep. 1. p. 28 | j.
8 3. p. 343.
d | o. p. n. p. 628-
636.
e | Du Pin, 7. 68.
71. Bu't. ori. p.
127. 210.
f | Du Pin, p. 71.
5 p. 68.
Conc. 7. p. 228.
219.

^a La 36^e du premier livre est tirée du commentaire de S. Basile sur le pseaume 32, ce qui n'empesche pas qu'on ne la croie estre de S. Nil, qui estoit bien aise d'emprunter les sentimens & mesme les expressions des autres Saints, comme on le voit encore par divers exemples. On remarque que quand il cite dans ses lettres quelque chose de l'Ecriture, il s'arreste plutost aux sens qu'aux paroles. Il écrit quelquefois à des Défenseurs de l'Eglise; ^b & mesme on y voit quelques lettres intitulées à des Chanceliers, ^c & à des Referendaires. ^d On peut voir aussi les remarques critiques que Suarés fait sur quelques lettres particulieres, ^e & ce que M^r du Pin dit tant de quelques unes des lettres que de toutes en general. Il en fait un jugement tout à fait avantageux; ^f nonobstant quelque faute qu'il y remarque: ^g & il conclut que c'est comme un magazin d'une infinité de belles & bonnes pensées sur toutes sortes de sujets.

p. 217. c.

Les heretiques Iconoclastes se servoient de l'autorité de S. Nil pour appuyer leur sentiment, & citoient pour cela une lettre de luy au Prefet Olympiodore, dont ils raportoient quelques paroles tronquées & falsifiées; & cela avoit fait tomber plusieurs Evêques dans leur erreur. Mais la mesme lettre ayant esté lue dans le second Concile de Nicée sur deux differens exemplaires, il fut aisé de voir qu'elle autorisoit l'usage des images, bien loin d'y estre contraire: d'où vient que Constantin Evêque de Constantie en Cypre dit tout haut, que les heretiques qui avoient pretendu avoir pour eux ce saint & divin Pere; estoient des parricides & des imposteurs qui calomnioient les Saints.

p. 228. b. c.

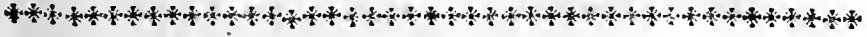
Le sujet de cette lettre est qu'Olympiodore voulant bastir une grande eglise en l'honneur de J. C. & des Martyrs, avoit écrit à

ἐν τῷ
αἰετῷ.

S. Nil, pour luy demander s'il feroit bien de mettre des images dans le sanctuaire, de faire peindre sur les murailles de la maison de Dieu, (peutestre du chœur,) des hommes qui chassoient & qui peschoient toutes sortes d'animaux, avec divers ouvrages de plastre; & dans la maison commune, d'y faire planter un grand nombre de croix avec des figures de toutes sortes d'animaux & d'arbres. S. Nil luy répond sur cela que c'estoit une badinerie & une enfance, d'amuser les yeux des fideles par ces sortes d'enjolivemens; qu'il estoit plus digne de la gravité & de la solidité de son esprit, de se contenter de mettre seulement une figure de la croix dans le sanctuaire du costé de l'Orient, de faire peindre dans tout le reste du chœur des histoires de l'ancien & du nouveau Testament, pour l'instruction de ceux qui ne savoient pas lire; & pour la maison commune, (je ne sçay s'il entend la nef,) où il y a quantité de petites maisons, [qui pouvoient estre des priédieu ou des chapelles,] de planter seulement dans chacune la croix sacrée, & de laisser là tous les ornemens superflus.

ὁ δὲ τῷ
ἱεροτελεῖῳ.
* τῷ ἱεροῖ
τῶν ἀγίων.
ἀπὸ τῶν ἀγίων.

'On lut dans le mesme Concile une autre lettre de S. Nil, où il raportoit que des barbares payens ayant couru les deserts de la montagne de Sinai, & en ayant emmené captif un jeune homme de Galacie qui y vivoit en solitude avec son pere, S. Platon que ce jeune solitaire avoit invoqué, s'estoit apparu à luy monté sur un cheval, & en tenant un autre à la main, sur lequel il luy dit de monter: & aussitost ses liens s'estant rompus il monta à cheval, & se trouva à l'instant auprès de son pere accompagné du saint Martyr, qui disparut après l'avoir ramené. [Cela peut estre arrivé dans la mesme incurfion des Sarrazins dont nous avons parlé; & peutestre que S. Nil ne savoit pas encore ce miracle lorsqu'il écrivit l'histoire de cette incurfion.] On lut cette lettre dans le Concile à cause de ce qui y est dit, que ce jeune solitaire reconnut S. Platon parcequ'il avoit vu souvent son image.



A R T I C L E X I I I.

D'Albien ou Albin solitaire de Nitrie, & de Leonce Evêsqe d'Ancyre.

LE P. Pouffin en donnant en grec l'histoire de la captivité de Theodule, y a ajouté une vie d'Albien solitaire de Nitrie, faite par S. Nil, selon le titre du manuscrit dont est elle est tirée: Et le style, dit ce Pere, avec divers autres caracteres, ne nous permettent pas de douter que ce ne soit un veritable ouvrage de

Nil. de Th. p. 128.
p. 81.

ce Saint. [Je ne voy pas en effet que personne le conteste. Et assurément si on trouve peu de faits dans cette vie, elle contient de fort belles instructions. Le style en est long, & un peu ennuyeux.]

p.134.

'Cet Albien qu'il relève extrêmement, estoit originaire d'Ancyre en Galacie. [C'est pourquoy il ne faut pas s'étonner que S. Nil qui en estoit aussi, se soit occupé à écrire sa vie, quoiqu'il n'allegue pas cette raison.]' Estant encore tout jeune, comme il paroïssoit déjà en luy beaucoup de vertu, & surtout une tres grande pureté, on voulut l'engager dans l'état ecclesiastique: 'Et il paroïst qu'on l'obligea à en recevoir le caractère, mais non pas à en faire les fonctions. 'Pour s'en degager, il se retira avec quelques solitaires qui demeuroient sur une montagne proche de la ville, en nostre pays, dit S. Nil, [c'est à dire à Ancyre,]' & qui estoient conduits par Leonce alors Prestre, & depuis Evêque [de la mesme ville.]

p.134.135.

p.135.136.

4 p.136.138.

p.137.

p.137.

p.138.

p.138.

p.138.

p.140.

p.142.

p.142.

p.142.

p.142.

p.142.

p.143.

p.131.134.

6 p.147.148.

p.140.

p.135.

p.137.

ep.n.p.27.r.

Laut.c.43.p.96;

a.

6c.91.p.1015.d.

'Après y avoir demeuré quelque temps, il s'en alla à Jerusalem pour visiter les saints lieux & les solitaires de la Palestine; & de là il passa au desert de Nitrie, où il s'étudia sur toutes choses à se cacher & à se rendre inconnu aux hommes, 'ayant mesme caché autant qu'il put le rang qu'il tenoit dans la clericature. 'Il s'occupoit continuellement en luy mesme pour trouver les moyens de se sauver, ne parlant & ne voulant jamais entendre parler des choses du monde. 'Il ne recevoit rien de personne, & ne mangeoit que ce qu'il gaignoit par le travail de ses mains. 'Sa nourriture se reduisoit à un peu de pain & d'eau. 'Il ne portoit ni souliers ni sandales, & il n'eut jamais d'autre habit que celui avec lequel il estoit entré dans la solitude. 'Il manioit si peu d'argent, que mesme il ne le connoissoit pas. 'Il ne possédoit pour toutes choses qu'un seul livre. 'Il semble que c'estoit l'Ecriture sainte.

'Ainsi après avoir vécu inconnu presque à tout le monde, ^bil alla jouir des biens veritables au lieu où l'on en trouve une possession solide, & où on ne craint plus de les perdre, 'laissant à ceux parmi lesquels il avoit vécu, une estime & une admiration extraordinaire de sa pieté. 'Les martyrologes ni les histoires ne parlent point de cet Albien.

'Le P. Poussin croit que ce peut estre ^aAlbin dont parle Pallade; ces noms & d'autres approchans se prenant fort aisément l'un pour l'autre. 'Et en effet, cet Albin estoit solitaire dans le desert de Nitrie, où il estoit étranger. ^cIl estoit Diacre; [& il paroïst avoir esté assez particulierement uni avec Pallade qui estoit de Galacie,

Galacie, & qui vint en 390 à Nitrie, & en 391 dans les Cellules que l'on comprend assez souvent dans le desert de Nitrie.] Ils allerent ensemble recevoir les instructions d'un saint solitaire nommé Paphnuce Cephale, & visiter le desert de Sceté, où en 16 lieues de chemin, ils burent trois fois de l'eau, & mangerent deux fois. Pallade alla visiter S. Jean de Lycople [en 394 au plustost,] après un entretien qu'il avoit eu avec Albin, Evagre, & Ammone. Ces trois-ci firent le mesme voyage deux mois après qu'il fut revenu.

d.

c. 32. p. 950. c.

c. 43. p. 963. a.

p. 965. b.

'Nous trouvons encore qu'Evagre dans une grande tentation, envoya vers Albin, homme tres doux qui demeroit pres de luy, & en qui il avoit une confiance particuliere, [pour le prier de le venir voir.] Il luy decouvrit son état; & Albin luy conseilla de ne pas demeurer seul. [Il paroist donc qu'Albin estoit plus ancien qu'Evagre dans le desert, & qu'ainsi il y estoit entré avant l'an 382.]

Cotel. g. t. 2. p. 120.

'Pour Leonce sous qui Albin se forma d'abord dans la vie solitaire auprès d'Ancyre, Saint Nil dit que c'estoit un homme illustre pour l'action & pour la contemplation; Qu'il estoit plus parfait que ceux qui s'exercent dans les deserts; & que néanmoins il savoit supporter les imperfections des enfans, & s'accoutumer à conduire ceux qui commençoient encore à pratiquer la vertu; parceque dans le monastere qu'il gouvernoit sur la montagne pres d'Ancyre, il y avoit toujours quelques novices mélez parmi ceux qui estoient plus avancez dans la pieté.

Nil. de Th. p. 137.

'Il fut depuis Evêque, [& nous ne voyons pas lieu de douter que ce n'ait esté d'Ancyre mesme où il estoit Prestre,] puis que nous trouvons qu'un Leonce en estoit Evêque du temps d'Arcade, [ayant sans doute succédé] à Arabien qui tenoit ce siege en 394^a & en 400, [& avant peutestre eu pour successeur Theodote qui assista au Concile d'Éphese en 431. Il est vray qu'il semble que ce Leonce n'ait pas merité les louanges que Saint Nil luy donne,] s'estant déclaré "contre S. Chrysofome [en l'an 404,] & ayant mesme esté, selon Pallade, l'un des plus cruels "persecuteurs des Evêques de sa communion. [C'est luy sans doute que marque S. Chrysofome,] lorsqu'il dit qu'il avoit esté delivré du Galate, qui l'avoit presque menacé de la mort.

p. 137.

Thdr. l. 5. c. 7. p. 741.

Conc. t. 2. p. 1151. c. 1221. Pall. dial. p. 116.

p. 77-80 [Socr. l. 6. c. 18. p. 327. b. Pall. dial. p. 200. Chry. ep. 14. p. 679. c.

[Néanmoins cela n'a pas empesché Theodoret qui honoroit si fort la memoire de S. Chrysofome,] de mettre ce Prelat au nombre des plus illustres de son siecle, comme ayant éclaté par un grand nombre de vertus. Pallade auteur de l'histoire Lausia-

Thdr. l. 5. c. 27. p. 742. 2.

Laus. c. 115. p. 1029. d.

V. S. Chry-
sostome 5
82.
* &c.
en l'an 406.

que, [persecuté pour S. Chrysofome,] dit que l'Evesque d'Ancyre estoit un homme tres saint, [& le temps semble obliger de le rapporter à Leonce.]

Theodret. l. 5. c. 31. p.
743. c.

Theodoret dit avoir vu des lettres de Saint Chrysofome à Leonce d'Ancyre, pour luy donner avis de la conversion des Gots, & le prier d'envoyer des personnes capables d'instruire ces nouveaux fideles: [& il semble qu'il ne se seroit pas adressé pour cela à un Evesque d'Ancyre, s'il eust esté à Constantinople; d'où l'on pourroit tirer qu'il s'estoit réuni avec Leonce,] de mesme qu'on voit qu'il tascha de se réunir avec S. Maruthasⁿ qui avoit aussi esté dans le parti de ses adverfaires. [Nous souhaiterions néanmoins que cette preuve fust plus forte qu'elle n'est. Mais nous n'avons que trop d'exemples des fautes que les preventions ou de malheureux engagemens font faire aux Saints mesmes.]

Chry. ep. 14. p.
684 685.

V. S. Chry-
sofome 5
106.

Soz. l. 3. c. 1. p. 755.
c. d. Soz. l. 1. c.
22. p. 351. d.

On remarque encore de Leonce Evesque d'Ancyre, qu'il ôsta aux Novatiens l'eglise qu'ils avoient dans sa ville. Estant venu ensuite à Constantinople, Sifinne qui en estoit Evesque pour ceux de cette secte, voulut la luy redemander. Il refusa absolument de la leur rendre; des gents tels que des Novatiens ennemis de la misericorde de Dieu, qui ne vouloient point qu'on fist penitence & qu'on se repentist de ses fautes, n'estant pas dignes d'avoir des eglises; ce qui fit dire à Sifinne, [par une pointe assez froide,] qu'il faisoit pourtant une bonne penitence, & qu'il se repentait extremement de l'avoir vu. [Il est difficile de ne pas rapporter au mesme Leonce,] ce que dit Sozomene selon l'edition de Christophorson, qu'entre tous les solitaires de la Galacie, de la Cappadoce, & des provinces voisines, il n'en avoit point connu de plus illustres que Prapide, & Leon qui fut depuis Evesque d'Ancyre. [Cela revient fort bien à ce que S. Nil dit de Leonce maistre d'Albien:] & l'edition de M^r Valois a Leonce en cet endroit au lieu de Leon.

Soz. l. 6. c. 34. p.
403. f.

Soz. p. 693 a.

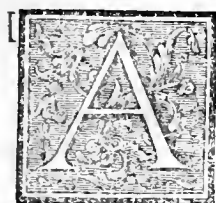




A C A C E,

EVESQUE DE BERÉE

EN SYRIE.



C A C E de Berée s'est rendu tres celebre, & par ses bonnes, & par ses mauvaises qualitez.] Theodoret qui se declare son disciple, en disant qu'il l'avoit eu pour pere,^a & qui l'alloit quelquefois visiter à Berée,^b l'appelle l'athlete de la vertu, qui a gouverné tres sagement l'Eglise de Berée,^c qu'il avoit rendu illustre par sa prudence & par ses mœurs,^d & dont on chantoit partout les louanges sur la mer & sur la terre. Il le qualifie ce grand Prelat, cet homme apostolique, ce grand, cet illustre, ce divin, ce fameux Acace, dont la vertu avoit paru grande durant qu'il estoit solitaire, & avoit jetté des rayons encore plus eclatans depuis qu'il avoit esté élevé à l'episcopat. C'est luy sans doute qu'il appelle cette teste blanche pour laquelle il avoit tant de respect, qui avoit esté arrosée par les sueurs de la vertu, & qui avoit toujours conservé la foy ancienne dans l'Eglise de Berée.

Thdr. ep. 74. p. 943.

a v. P. c. 21. p. 838. a. b.

b hist. 4. c. 27. v. p. 150. c.

c l. 5. c. 27. p. 235. c. d. c. 23. p. 231. b.

ep. 74. p. 943. a.

v. P. c. 2. p. 777. d.

ep. 74. p. 943. b.

Sozomene loue la vie qu'il avoit menée estant solitaire, & dit qu'estant Evesque il travailloit à ne rien faire qu'il ne voulust bien estre vu de tout le monde. Jean d'Antioche écrivant à Nestorius, l'appelle *nostre commun pere*,^e & luy donne encore le mesme titre en d'autres rencontres.^f Il le fait mesme en écrivant avec tout son Concile à Theodose II, où il l'appelle encore un Evesque tres saint & tres aimé de Dieu, qui avoit alors passé 110 ans toujours dans les travaux & dans les sueurs^g pour pratiquer ou pour défendre l'Evangile. L'Empereur Theodose luy écrivit [en 432,] afin qu'il obtint de Dieu la paix de l'Eglise par ses prieres.

Soz. l. 7. c. 8. p. 51. a. b.

Conc. t. 3. p. 191.

a. ep. 1094. 4. a.

f Lup. ep. 17. p. 51.

Conc. t. 3. p. 108. a. b.

Saint Cyrille d'Alexandrie en se plaignant de luy, l'appelle neanmoins le tres pieux Acace, dont la vieillesse est si venerable. Pallade mesme auteur de la vie de Saint Chrysostome, dans une

Cyr. Ale. ep. 40 p. 152. a.

Pal. dial. c. 4. p.

32.

evangelicis.

occasion où il ne pouvoit pas le louer, fait dire de luy à Theodore, Qui est plus venerable par ses cheveux blancs: Qui marque plus de douceur & de sagesse sur son visage? ἐπιχρῆσε 295.

[Il passa ses premieres années sous la conduite d'un saint Abbé. Lorsqu'il fut luy mesme Abbé & Prestre il merita l'estime des Saints, & la perlecution des heretiques. Durant un episcopat de 58 ans, il vécut avec une edification presque generale. Il fut deux fois l'instrument & le mediateur de la paix generale de l'Eglise. Son age & le reglement de toute sa conduite luy attirerent le respect de tout le monde: En un mot, ce Prelat eust esté l'honneur de l'Eglise du IV. & du V. siecle, s'il n'eust point eu le malheur de se rendre l'instrument de la passion de Theophile, & le premier chef après luy de la perlecution du grand Chrysostome. C'est ce qui obscurcit l'eclat de routes ses grandes qualitez, & quelques eloges qu'on luy donne, ils peuvent servir à couvrir un peu une faute de cette importance, mais ils ne peuvent pas l'effacer dans l'esprit des hommes. C'est au juge souverain qui penetre le fond des cœurs, & qui voit souvent dans nos actions beaucoup plus de bien ou beaucoup plus de mal que les hommes n'y en voient, à peser dans sa juste balance & les fautes & les vertus d'Acace, & à decider qui sont celles qui determinent le jugement qu'on doit faire de sa personne. Il suffit que la lumiere de son Evangile nous fasse voir ce que nous devons blasmer, & ce que nous devons louer en luy, pour fuir l'un, & imiter l'autre.]

Iup. ep. 17. p. 511
Bar. 431. 5. 124.

Soz l. 7. c. 28. p.
751. 2.

Th. lrt. v. P. c. 2.
p. 777. c. d.

c. 4. p. 797. 798.

c. 2. p. 780. d. 77. r.
l. 782. c. 11. 1. 4. c.
27. p. 190. c.

v. P. c. 1. p. 784. 2.

[Il est né vers l'an 322,] puisqu'en 431 ou 432, les Evêques d'Orient assurent qu'il estoit âgé de cent dix ans. [Il faut qu'il ait eu une force de corps & de santé extraordinaire pour soutenir la fatigue des grands voyages que nous verrons qu'il fit à l'age de pres de 80 ans, & mesme audelà.] Il fut élevé des l'enfance dans les exercices de la vie monastique, dont il s'acquitoit avec beaucoup d'exactitude. C'est dans le monastere qu'Allere disciple de S. Julien Sabas avoit établi auprès du bourg de Gindares dans le territoire d'Antioche. Car ce grand homme l'attira dans la solitude, & luy en apprit les exercices. Il fut témoin de la vertu d'Eusebe Abbé de Teledan, & Theodoret avoit appris de luy mesme un entretien qu'ils avoient eu ensemble.

'Durant que Valens persecutoit l'Eglise d'Antioche en 371, il fut avec Astere prier Saint Julien Sabas de venir à Antioche. Theodoret luy donne mesme la principale part dans cette deputation: 'Et c'est de luy qu'il avoit appris les circonstances de ce

voyage de S. Julien. Il estoit apparemment deslors Prestre, & Abbé d'un monastere aux environs de Berée & de Calcide. Car vers ce mesme temps là, l'Eglise de Berée persecutée par Valens, deputa à S. Basile le Prestre Acace, pour recevoir de luy quelque consolation. Et S. Epiphane estant allé visiter les Abbez Acace & Paul qui gouvernoient des monasteres vers Calcide & Berée, & qui estoient Prestres, ils furent si satisfaits de sa pieté & de sa science, qu'ils luy écrivirent en l'an 374, pour le prier de faire un ouvrage contre les heretiques. Nous avons encore la lettre qu'ils en écrivirent à S. Epiphane, & la réponse que ce Saint leur fit en leur accordant ce qu'ils souhaitoient de luy. Il fit pour cela son grand ouvrage, intitulé *Panarium*, qu'il leur adressa après l'avoir achevé, l'an 376 au plustost.

L'année suivante aussitost après Pasque, des impies, (c'est à dire apparemment les Ariens,) vinrent piller le monastere des Prestres Acace & Paul, & de quelques autres, consumerent tous leurs travaux par le feu, & les contraignirent de se retirer en d'autres endroits. Saint Basile leur écrivit pour se rejouir avec eux de leurs souffrances, & leur témoigner qu'il les eust receus avec une extreme joie, s'ils eussent voulu se retirer chez luy, comme il l'avoit esperé. [C'est sans doute ce qui a fait dire,] qu'Acace avoit esté Confesseur dans le temps des Ariens. [Theodoret qui ne parle d'Acace que par occasion, ne dit point qu'il ait esté Prestre & Abbé.] Il marque néanmoins assez que lorsqu'il amena Saint Julien Sabas à Antioche, il ne demouroit plus avec Astere.

Il estoit à Rome lorsqu'on y traita de l'heresie d'Apollinaire devant le Pape Damase, [en 377, ou 378,] & il eut part à ce qui se fit sur ce sujet, [ayant sans doute esté depute pour cela par les Catholiques de Syrie.] Car il estoit voisin des Apollinariites, & tres bien instruit de leur doctrine. Il soutint en cette occasion la verité des deux natures en J. C, quoique les défenseurs d'Apollinaire preprendissent que c'estoit établir deux fils.

S. Eusebe de Samosates estant revenu d'exil [sur la fin de 378,] donna divers Evesques aux Eglises de Syrie, tous celebres par leur pieté, à la teste desquels on met Acace. [Et comme Saint Eusebe mourut vers l'an 380, on ne peut guere mettre l'ordination d'Acace qu'en 379.] Il fut fait Evesque de la ville de Berée [dans la premiere Syrie,] à l'Orient d'Antioche. Il paroît que c'estoit une ville plus grande que celle de Cyr. Theodoret dit

z. nobis duas naturas consentibus. Je pense qu'il faut *zobis*.

Bist. 75. c. 13. 15.

Pat. ep. 299. p. 290. c.

Epi. prol. p. 8.

p. 19. d.

p. 18-30.

l. x. p. 5. a. b.

Pa. ep. 100. p. 218.

Lup. ep. 41. p. 109.

Thdit. v. P. c. 25 p. 731. a.

Lup. ep. 57. p. 136.

ep. 7. p. 51.

ep. 57. p. 136. 137.

Thdit. hi. Gl. 5. c. 4. p. 203. a.

v. P. c. 4. p. 794. d. ep. 32. p. 921. d. d.

v. S. Basile 5 115, 121.

v. les Apollinariites 5 11.

1.

v. son titre 5 9.

ib. 5 10.

qu'elle estoit nourrie dans la pieté. [Le peuple y avoit fait paroître beaucoup de zele & de generosité sous Julien l'apostat, & durant la persecution de Valens.] Elle pouvoit avoir alors Theodote pour Evêque, [dont Acace aura esté le successeur.]

V. la persecution de Julien § 40.
V. les A-riens § 118.

Basil. ep. 310. p. 30.

Théot. v. P. c. 2. p. 777. d.

Soz. l. 7. c. 28. p. 75. a. b.

Acace étant élevé à cette dignité, ne changea point la maniere dont il avoit accoutumé de vivre dans la solitude ; mais il ajouta aux vertus des monasteres celles que demande la demeure des villes, & il joignit l'exacritude de la vie reguliere avec les soins & les travaux de l'episcopat. Sozomene remarque particulièrement en luy, qu'il vouloit que sa maison episcopale fust toujours ouverte, & que tout le monde pust entrer librement jusque dans sa chambre, mesme lorsqu'il dormoit ou qu'il prenoit ses repas. Il admire cette conduite comme la marque d'une vertu extraordinaire ; soit que sa vie fust si réglée qu'il ne faisoit rien dont il ne voulust bien avoir tout le monde pour témoin ; soit qu'il le fist pour estre obligé de veiller davantage sur luy mesme, & pour combattre les inclinations qu'il pouvoit avoir pour le mal, par la crainte d'estre surpris dans quelque action moins seante à un Evêque, & dans quelque occupation moins serieuse : Aussi nous avons vu que son exterieur estoit extremement grave & composé. S. Augustin nous apprend que S. Ambroise vouloit aussi que sa chambre fust ouverte à tout le monde.

Pall. dial. c. 4. p. 39.

Aug. conf. l. 6. c. 3.

Lup. ep. 17. p. 51. a. Thart. l. 5. c. 8. p. 207. a. S. 12. l. 7. c. 11. p. 7. c.

Acace se trouva à un grand nombre de Conciles :^a & nous savons qu'il assista [l'an 381] au Concile œcumenique de Constantinople.^b Il eut une grande part à l'ordination de Flavien, qui fut fait Evêque d'Antioche fort peu après ce Concile. [Cette ordination estoit improuvée par les Occidentaux, & par les plus sages de l'Orient, pour les raisons que l'on a vues en d'autres endroits.] C'est pourquoi Acace en fut fort blasmé, & mesme les Occidentaux furent assez longtemps sans vouloir avoir de communion avec luy, & avec Diodore de Tarse, à qui il s'estoit joint pour cela. On marque qu'Acace vint une fois avec Flavien & d'autres Evêques voir Saint Marcien solitaire [mort vers l'an 385].

V. S. Flavien § 3.

e.

Théot. v. P. c. 3. p. 789. b.

Amb. ep. 9. p. 19. c. Pall. dial. p. 39. c. Soz. l. 8. c. 5. p. 79. [Th. ut. l. 5. c. 35 p. 231. b.]

Ce fut seulement vers l'an 392, que le Concile de Capoue accorda la communion aux Evêques du parti de Flavien.^c Mais comme il y avoit plus de difficulté pour la personne mesme de Flavien, S. Chrysostome qui fut fait Evêque de Constantinople le 26 fevrier 398, travail'a à rendre une entiere paix à l'Eglise. Ainsi Acace, [quoiqu'agé de 76 ans,] ayant eu la commission honorable de porter au l'ape Sirice le decret de l'election de Saint

V. S. Ambroise § 68.

v. Saint
Flavien 58.

Chrysofome, "il fut encore chargé de travailler avec d'autres à reconcilier Flavien avec le Pape & avec les Occidentaux. Il réussit dans cette negociation, & il raporta des lettres de communion de la part du Pape. [C'est ainsi que la paix se trouva entierement rétablie dans l'Eglise; ce qui ne s'estoit point vu depuis le schisme que les Eusebiens avoient formé l'an 330 dans l'Eglise d'Antioche, par la deposition de S. Eustathe. Et ce fut particulièrement par les travaux & par les sueurs d'Acace, que Dieu accorda une si grande grace à son Eglise. Dans ce voyage qu'il fit à Rome, ses cheveux blancs, & l'extreme modestie de son visage, luy attirerent beaucoup de veneration & de respect.

Conc. t. 3. p. 391.
a.

Pall. dial. c. 4. p.
59.

[Mais il ruina luy mesme une paix qui luy estoit si glorieuse.] 'Car on assure que ce fut luy qui mit le trouble dans l'Eglise pour se venger de S. Chrysofome, dont il ne croyoit pas avoir esté traité avec le respect qu'il meritoit, qu'il fut l'un des chefs, ou mesme le chef de la faction qui opprima l'innocence de ce Saint; & qu'il anima mesme Theophile contre luy, parceque les informations qu'il avoit fait faire à Antioche, ne luy avoient fourni aucun pretexte contre une vie aussi innocente & aussi pure qu'estoit celle de ce Saint. [Theophile vint à Constantinople au printemps de l'an 403, dans le dessein formé de deposer Saint Chrysofome.] Acace s'y trouva aussi. [sans estre au moins arresté par son age de plus de 80 ans, & il eut part à tout ce qui se fit en cette rencontre.] Il fut present dans l'assemblée que l'on tint chez Eugraphie, pour chercher les moyens d'opprimer le Saint. Il assista dans le conciliabule du Chesne, où l'on executa cette resolution; & il fut un de ceux que Saint Chrysofome exclud nommément du nombre de ses juges, comme estant son ennemi déclaré.

p. 5. 48. 49.

&c.

p. 39. 49.

p. 49.

c. 8. p. 66.

p. 71. [Conc. t. 2.
p. 1324. c.

[Ce Saint ayant donc esté condamné par ce conciliabule, chassé de Constantinople, & aussitost rappelé, parceque Dieu parla sensiblement en sa faveur;] ses ennemis peu de temps après animerent de nouveau Theophile contre luy, & s'effrèrent de faire tout ce qu'il voudroit contre le Saint. Il est visible par la suite qu'Acace estoit de ce nombre. Il s'estoit rassemblé à Constantinople avec les autres des devant la feste de Noel. Ils pretendoient tous que S. Chrysofome estoit criminel, parcequ'ayant esté déposé par un Concile, il s'estoit rétabli de luy mesme, contre le Canon d'Antioche [de l'an 341.] Et comme on leur soutenoit que ce Canon avoit esté fait par des Ariens, ils le nierent, & s'engagerent mesme à signer qu'ils estoient dans la mesme foy

Pall. p. 75.

p. 76.

p. 78.

Soer. l. 6. c. 18. p.
14. c. 1. p. 1. 8.
c. 1. p. 85. d.
a. Pall. c. 9. p. 78.

: 73. 80.

que ceux qui avoient fait ce Canon. Mais ils aimerent mieux manquer à leur promesse, que de se declarer Ariens.

p. 81.
p. 82. 88.
p. 84.
Ce fut sur leurs instances qu'Arcade se resolut à chasser le Saint, & il ne l'osa executer qu'après qu'Acace & Antioque [de Ptolemaïde] l'eurent assuré devant tout le monde le samedi saint [de l'an 404,] qu'ils chargeoient leur teste d'un peché aussi enorme qu'estoit la deposition du grand Chrysofome ; & ils y ajouterent le mensonge, en l'assurant qu'il n'y avoit plus personne qui aimast, disoient-ils, un homme dur & intraitable comme il estoit. On attribue particulièrement aux instances & à l'ord' d'Acace, la violence & le massacre qui se fit la nuit de Pasque dans le sacré baptistère : & ce furent les Clercs d'Acace qui y conduisirent les soldats.

p. 88.
Non contens de tout cela, comme Saint Chrysofome estoit encore dans la ville, Acace & les autres de son parti allerent trouver Arcade le 10 de juin : & en luy renouvelant leur protestation, qu'ils prenoient sur eux la deposition du Saint, ils obtinrent de luy l'ordre qu'ils souhaitoient pour le faire sortir de Constantinople, & l'envoyer en exil. Il se joignit aussi aux autres Evêques, qui eurent l'effronterie d'écrire au Pape Innocent pour se declarer accusateurs de ce Saint, & le rendre coupable par une calomnie toute visible, d'avoir mis le feu à son eglise.

c. 3. p. 25.
c. 9 p. 83.
p. 155.
d.
I. C. P. l. 1. c. p. 132.
p. 47. c.
[Il ne faut pas s'étonner après cela,] si Pallade qui a écrit la vie de S. Chrysofome, le conte parmi ces vieux seducteurs, & ces hommes d'un esprit corrompu & deregler, qui estant accoutumez à n'entendre parler d'eux qu'avec des eloges qu'ils ne meritent pas, ne peuvent souffrir qu'on leur fasse les justes reproches qu'ils meritent ; qui n'avoient point dans le cœur la chaleur de la foy, mais le vin & la fureur [de la passion & de la haine. S. Isidore de Peluse le contoit sans doute entre] ces quatre compagnons des desseins, ou plustost de l'apostasie de Theophile, qui avoient esté cause de la persecution de S. Chrysofome.

Pall. c. 15. p. 145.
146.
[A tant de fautes qu'il avoit faites à l'égard de S. Chrysofome, il en joignit une nouvelle la mesme année 404.] en ordonnant Evêque d'Antioche secrettement contre la volonté du peuple, & contre les formes de l'Eglise, un homme aussi indigne de cette dignité qu'estoit Porphyre.

["Cette ordination, avec la persecution de S. Chrysofome, firent qu'Acace & les autres qui avoient eu part aux mesmes crimes, demurerent longtemps separez de la communion de l'Eglise Romaine, & peuteestre aussi de tout l'Occident. Alexan-

v. Saint
Chrysofome
m. 510.

dre

V. Saint
Innocent.

dre qui succeda à Porphyre, ne travailla qu'à rétablir la paix & dans l'Orient, & dans toute l'Eglise, en rétablissant vers l'an 414 la memoire de Saint Chrysoſtome.] Acace témoigna alors deſirer auſſi de ſe réunir avec l'Eglise Romaine, & il écrivit une lettre au Pape Innocent, qu'Alexandre envoya avec les ſiennes. Innocent la receut par la conſideration d'Alexandre, & il luy écrivit meſme une lettre de communion qu'il envoya à Alexandre, luy permettant de la rendre à Acace, pourvu qu'il accompliſt les conditions marquées dans un memoire qu'on avoit dreſſé pour cela. Acace promit ſans doute toutes choſes, & rentra ainſi dans la communion du Pape.

B. H. 4. 5. 536. 37.

Ibid.

535.

[Cependant Alexandre eſtant mort peu après vers l'an 416,] & Theodote ſon ſucceſſeur ne témoignant peut-eſtre pas autant de zele pour Saint Chryſoſtome, Acace écrivit à Attique de Conſtantinople, & à S. Cyrille d'Alexandrie, d'une maniere qui donne lieu de juger qu'il ne ſe repentoit nullement de ce qu'il avoit fait contre Saint Chryſoſtome, qu'il honoroit ſa memoire quand le parti qui luy eſtoit favorable eſtoit le plus fort, & qu'il euſt eſté fort aiſé que les choſes euſſent changé de face pour changer auſſi de conduite.

Cyr. Al. ep. 55. 57.
p. 202. 2107. b. c.

'Nous trouvons qu'il ordonna Eveſque avec Alexandre d'Antioche un nommé Diogene, quoiqu'il fuſt bigame.^a Entre les Eveſques d'Orient qui vinrent à Ephèſe l'an 431, pour le Concile œcumenique, il y a un Diogene de Seleucobeſe.

Thdr. ep. 1. 10. p.
980.
^a Conc. 1. 3. p.
600. a.

'Lorſque Neſtorius commença à publier ſon hereſie, S. Cyrille en écrivit à Acace vers le milieu de l'an 430. Acace luy fit réponſe, & témoigna approuver entierement & ſon zele & ſa doctrine. Mais il ne voulut pas auſſi condanner abſolument Neſtorius, ni meſme l'anatheme prononcé contre ceux qui appellent la S^{te} Vierge *Mere de Dieu*: & il exhorta Saint Cyrille à aſſoupir cette affaire plutoſt que d'en venir aux extremitez. N'ayant pu venir l'année ſuivante au Concile d'Ephèſe, à cauſe de ſon extreme vieilleſſe, il donna quelque commiſſion à Paul d'Emeſe pour agir en ſon nom. Il écrivit meſme à l'Empereur, ou plutoſt au Concile, en exhortant tout le monde à aimer & à rechercher ce qui pouvoit procurer la paix de l'Eglise; & l'Empereur envoya cette lettre au Concile comme le modele qu'il falloir ſuivre. Mais par cette lettre meſme^b qu'il écrivait au Concile, il témoigna ne pas approuver les anathematifmes de S. Cyrille contre Neſtorius, & trouver qu'ils avoient quelque choſe de l'hereſie d'Apollinaire; ce que les Orientaux fort oppoſez à ces anathè-

p. 379. 386.

p. 721. c.

p. 714. c.

p. 721. c.

Lup. ep. 41. p.
109.
^b ep. 17. p. 51.

matismes, ne manquerent pas de citer pour eux.

[La condannation de Nestorius par le Concile, & de Saint Cyrille par les Orientaux, ayant causé un tres fascheux schisme dans l'Eglise, l'Empereur resolu de faire son possible pour l'éteindre, "en écrivit peutestre plus d'une fois à Acace, afin qu'il obtinst de Dieu cette grace par ses prieres.]" Le Pape mesme [Celestin ou Sixte,] & S. Cyrille, luy écrivirent durant ce temps là des lettres fort respectueuses. On voit néanmoins par une lettre qu'il écrit à Alexandre [d'Hieraple,] qu'il entroit tout à fait dans les sentimens des Orientaux contre S. Cyrille, suivant les impressions que luy en avoient données Jean d'Antioche, Theodoret, & quelques autres qui l'estoient venu voir au retour d'Ephefe.

V. Saint.
Cyrille.

[Les Orientaux pressés néanmoins par l'Empereur de travailler à l'accommodement, "s'assemblerent l'an 432 à Berée auprès d'Acace, & le porterent à écrire à S. Cyrille pour luy faire des propositions, qui assurément estoient deraisonnables. Aussi S. Cyrille ne manqua pas de les refuser par la réponse qu'il luy fit. Enfin les Orientaux, & nommément Acace, resolurent de luy envoyer Paul d'Emese avec une confession de foy Catholique. Et cette deputation produisit la paix entiere de l'Eglise au commencement de l'an 433.

Ibid.

[On voit par cette suite qu'Acace vivoit encore à la fin de 432. Et il faut qu'il ait mesme vécu jusqu'en l'an 437,] puisqu'il fut Evêque durant 58 ans. Ainsi il est mort âgé d'environ 116 ans. Theodiste qui estoit Evêque de Berée [vers l'an 442,] estoit sans doute son successeur.

[Nous ne savons point qu'Acace ait rien écrit; & nous n'avons de luy que quelques lettres,] avec une confession de foy qui porte son nom, mais qui ne peut être de luy, [si l'on ne dit qu'il y a faute, comme cela pourroit estre,] dans l'endroit où Saint Cyrille est appelé de sainte memoire, n'y ayant aucune apparence qu'Acace ait survécu S. Cyrille mort en 444, [ou plutoit n'y ayant aucun moyen de le dire, puisqu'il auroit esté Evêque non pas 58 ans, mais 65 au moins.]" Cette confession regarde les mysteres de la Trinité, & encore plus celui de l'Incarnation, parcequ'elle est faite dans un temps où il y avoit de grandes disputes sur ce sujet, entre ceux mesmes qui passoient pour Catholiques. [Elle peut

1. *Ita cre [juxta] Cyrillum &c.* Ce *Cyrrillum* pourroit bien estre une marge mise dans le texte, avec un *Ita* & om's par le copiste. Car *juxta* est imprimé en italique dans Lupus p. 456, comme n'estant point du manuscrit. Toute la confession paroist d'un homme qui ne preceud point suivre S. Cyrille.]

ep. 47. p. 109.

p. 110.

Thdr. v. P. c. 2.
p. 777. d.

ep. 32. p. 921. d.]
Lup. ep. n. p. 201.

Conc. ap. p. 930.
931.

p. 931. b.

aisément estre faite vers l'an 432, par quelqu'un du parti des Orientaux: Et elle semble mesme d'abord estre tout à fait opposée à S. Cyrille,]declarant que Dieu est impassible, & incapable de souffrir, soit en sa substance, soit en quelque autre chose que ce soit.]Cependant dans la suite elle s'explique d'une maniere qui revient tout à fait à la croyance Catholique soutenue par S. Cyrille. Mais la Vierge n'y est point appellée Mere de Dieu. Elle ne veut point qu'on dise que le Fils procede du Pere. [Nous ne l'avons que dans une ancienne traduction latine.]

p. 930.

p. 931. 932.

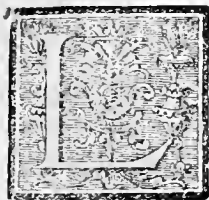
p. 931. a.



SAINT HESYQUE,

PRESTRE DE JERUSALEM,

ET DOCTEUR DE L'EGLISE.



L'EGLISE de Jerusalem a en au commencement du V. siecle, un Prestre illustre en pieté & en science, nommé Hesyque, qui brilloit alors dans l'Eglise, comme un astre dont la lumiere éclairoit tout l'univers. Il accompagna Juvenal son Evesque lorsqu'il vint l'an 428 ou 429, dedier l'Eglise de la Laure de S. Euthyme; & ce saint Abbé reçeut une extreme joie de voir chez luy ce Theologien, & ce maistre de l'Eglise: car c'est ainsi que le qualifie l'auteur original de la vie de S. Euthyme: & d'autres aussi le surnomment le Theologien. Quelques modernes le font disciple de S. Gregoire de Nazianze: [& si cela se trouvoit autorisé par les anciens, on le croiroit.] Outre le titre de Prestre de Jerusalem, on luy donne encore la qualité de garde des chartres de la sainte Resurrection, [qui estoit alors la cathedrale de Jerusalem.]

Anal. g. p. 37.

32.

At Et t. p. 743.

Bell. 28. mars, p.

73. 53.

All. de Sym. p.

100.

Theophane dit qu'il fut fait Prestre de Jerusalem en mesme temps que S. Cyrille fut fait Evesque d'Alexandrie, [c'est à dire en 412,] & qu'il se fit aussitost admirer dans les instructions [qu'il faisoit au peuple.] Il ajoute qu'il mourut la mesme année que Valentinien III. vint à Constantinople epouser Eudoxie, & que Sainte Melanie la jeune mourut à Jerusalem. [Cela ne s'ac-

Thphn p. 71. c

p. 73. c.

corde pas : car Valentinien epoufa Eudoxie à la fin de 436 ou 437, & Sainte Melanie mourut le 31 decembre 439. Ainfi cet endroit nous apprend feulement à peu pres le temps de la mort d'Hesyque, qu'on peut mettre ainfi vers 438. Mais ce soin que Theophane a eu de nous marquer le temps de l'ordination & de la mort d'un simple Prestre, montre qu'il faut qu'il ait esté fort illustre dans l'Eglise. C'est pourquoi nous n'avons pas de peine à luy attribuer les écrits que l'on cite sous son nom, & à croire que c'est celui mesme que l'Eglise Greque honore publiquement le 28 de mars.]

Boil. 18. mars, p.
873. 874.

Elle dit de luy qu'estant né à Jerusalem, la connoissance de l'Ecriture, & la science de Dieu dont il estoit plein, le porta à se retirer dans les deserts, où il ramassa en luy mesme les diverses vertus qu'il admiroit dans chacun des solitaires avec qui il estoit. L'Evesque de Jerusalem, (c'estoit Jean en 412,) connoissant sa vertu, le contraignit d'accepter le rang de Prestre, & de venir demeurer dans les saints lieux, où il repandit comme des fleuves les thresors de sa science & de sa sagesse. Il expliqua toute l'Ecriture d'une maniere tres nette & tres utile, ce qui luy acquit l'estime & l'admiration de tout le monde. Et enfin après avoir servi Dieu avec toute sorte de perfection, il alla avec joie jouir de luy dans le Ciel. Metaphraste dit aussi qu'il a esté illustre entre les solitaires : & on tire de ses écrits mesmes qu'il a vécu dans un monastere sous l'obeissance d'un Superieur.

Cotel. g. t. 2. p.
234. 2.
A Eult. ori. p. 630.
631.

Phot. c. 262. 275.
p. 1485. 1524.

Photius cite quelques discours d'Hesyque Prestre de Jerusalem; [& nous avons aujourd'hui divers ouvrages qui portent son nom. On doute s'il faut rapporter tout cela à celui qui vivoit au commencement du V. siecle, parcequ'il est aisé qu'il y ait eu plusieurs Hesyques non seulement en divers endroits, comme Photius en marque un Prestre de Constantinople,] mais à Jerusalem mesme, où on pretend en effet en trouver un second sur la fin du VI. siecle. [Cependant on peut dire que ce second Hesyque n'est point fondé; de sorte qu'il n'y a point de difficulté à attribuer à l'unique que nous connoissons, les ouvrages qui portent son nom, à moins que des raisons particulieres ne nous obligent à dire que l'inscription est fausse, ou qu'il y a eu en effet un second Hesyque Prestre de Jerusalem, puisque cela peut estre, quoique nous ne le sachions pas.

Lab. scri. t. 2. p.
875.

NOTE I.

Le plus celebre des ouvrages que l'on attribue à Hesyque Prestre de Jerusalem, est le commentaire sur le Levitique; & ce peut estre un reste de cette explication de toute l'Ecriture,

que le menologe des Grecs dit qu'il a faite.] L'auteur adresse cet ouvrage à un Diacre nommé Eutykien, qui l'avoit prié, non de luy éclaircir comme d'autres avoient déjà fait, quelques endroits de ce livre, mais de l'expliquer de suite tout entier; ce qui n'avoit encore esté fait par personne, & de le faire selon le sens spirituel & allegorique, afin d'en mettre le texte audeffus de toutes les difficultez que des ennemis[de l'Eglise]formoient contre[le sens simple & judaïque. C'est ce qu'il fit dans les sept livres que nous en avons encore en latin.] Il s'y qualifie Prestre, & marque assez en quelques endroits qu'il écrivoit à Jerusalem. La maniere dont il parle du Concile des Apostres sur la Circuncision, convient aussi fort bien à un homme qui vouloit relever l'Eglise de Jerusalem: [& il cite souvent S. Jacque.] Il paroist avoir écrit durant les disputes sur l'Incarnation, [& ainsi après 428.] Il combat assez clairement Nestorius en quelques endroits. Il donne deux fois en trois lignes le titre de Mere de Dieu à la Sainte Vierge. Il combat aussi l'heresie d'Eutyche, [mais ce peut n'estre que dans Apollinaire.] Il y avoit encore alors des payens, & ils pratiquoient encore quelques unes de leurs ceremonies. Il rejette aussi tres fortement les réveries des Millenaires, [dont je pense qu'on n'a guere parlé depuis le V. siecle.]

Hesy. i Lev. pr. l. i. p. 1. 2.

p. 1.

p. 14 | l. 6. 7. p.

295. 667 | Lab.

scri. l. 1. p. 636.

a Alb. euch. l. 2.

p. 84. | Hesy. l.

4. p. 121.

b Hesy. p. 324.

p. 61.

p. 23.

p. 136.

p. 118. 460. 461.

p. 136. 137.

Il y a toute apparence que cet ouvrage a esté écrit en grec, & que le texte que nous en avons, est une ancienne traduction fort mal faite, d'où vient que le style en est si barbare & si obscur; {outre les fautes qui sont sans nombre dans l'edition de Paris en 1581.} Il semble quelquefois parler dans l'Eglise devant un peuple. [Et il pourroit avoir fait entrer dans son ouvrage des sermons qu'il avoit faits sur la mesme matiere.] Son ouvrage porte au commencement & à la fin le nom d'Hesyque ou Isyque Prestre de Jerusalem, & il est cité sous ce nom par des auteurs du IX. siecle. Il parle toujours de luy mesme avec beaucoup de modestie, & il se plaint de ce qu'Eutykien demande une chose si difficile à une personne qui en est si peu capable. Il espere neanmoins que Dieu luy fera la grace d'y réussir, pour faire mieux paroistre sa force dans la foiblesse de son organe, & que toute la gloire luy en soit rendue. M^r du Pin trouve en effet qu'il s'est bien acquité de son dessein, & que son commentaire est clair & net.

Lab. p. 617 | Alb. p. 847. 2.

Lab. p. 633.

Hesy. p. 253. 254. 416. 524.

p. 635.

Hesy. pr. p. 1. 2 | l. 4. 5. p. 254. 328.

Du Pin, 57. p. 80.

Il fait esperer un travail semblable sur l'Exode: [mais nous ne voyons pas s'il s'est acquité de cette promesse. Il ne nous reste

Hesy. l. 2. p. 136.

l. 5. p. 186.

Lab. p. 640.

Hier. B. pr. p. 49.
a] Du Plo, p. 31.

Hier. p. 19. c.

Cotel. g. t. 3. p.
521. a.

p. 1-52.

p. 521. a.

p. 51-52.

Auz. 1. p. 743, 775.

p. 773.

Cotel. g. p. 521. a.]
521. b.
a] Sixt. 4. p. 300.
c.Hier. B. t. 1. p.
1186.

Cotel. p. 521. a.

2.

Phot. c. 269. p.
1487. 1488.] Du P.
p. 31.
b] Bib. P. t. 15. p.
822.All. de Sym. p.
244.c] Phot. c. 273. p.
1524.

d] p. 1515.

Bib. P. t. 11. p.

651. 652.

e] Ailde Sym. p.
82. 103.

f] p. 96.

g] p. 98.

h] p. 102.

i] p. 103.

k] p. 114.

rien non plus] du commentaire sur Ezechiel, qu'il avoit fait avant que de travailler sur le Levitique. On a imprimé sous son nom en grec l'an 1602, quelques explications sur Isaïe, & sur les petits Prophetes. Dans le 8^e tome des Critiques sacrez, on trouve des argumens & des abregez de tous les articles des mesmes petits Prophetes, donnez d'abord par Hascelius, dont on loue l'elegance & la netteté. Le P. Martianay croit qu'il a fait une edition des Prophetes distinguée par versets. On veut aussi qu'il en ait fait un commentaire.

M^r Cotelier nous a donné un recueil de 60 questions ou difficultez sur l'Evangile, tiré de la concorde Evangelique, faite, dit-il, par S. Hesyque Prestre de Jerusalem, ce savant & eloquent Pere du V. siecle. Il y ajoute separément une 61^e question du mesme Saint, [& qui est aussi du mesme genre que les autres.] Le Pere Combefis le fait auteur d'un discours sur la Resurrection, attribué d'ordinaire à S. Gregoire de Nyffe, pour accorder ce que disent les Evangelistes touchant ce mystere. Il y joint un petit fragment pour accorder aussi S. Marc & S. Jean sur l'heure que J. C. fut crucifié. On croit que ce sont encore des fragmens de la concorde. ^a Sixte de Sienne dit qu'il a commenté l'epistre aux Hebreux.

Ufferius cite d'Hesyque des Hypotheses manuscrites sur Job, & d'autres livres sacrez, sans vouloir neanmoins assurer qu'elles soient de luy. M^r Cotelier suppose qu'elles sont du grand Hesyque, mais n'explique pas ce que c'est que ces Hypotheses.

Outre ses commentaires sur l'Ecriture, il a fait bien des homelies. Photius cite de luy un discours sur Saint Thomas, & neanmoins le passage qu'il en cite est certainement d'un panegyrique de S. André. ^b On trouve au moins une partie de ce passage dans une oraison sur S. André, qui est seulement en latin dans la bibliotheque des Peres, où elle est attribuée à Hesyque Prestre de Jerusalem. Allatius cite aussi ce panegyrique de S. André du mesme Hesyque. ^c Photius en cite encore un discours sur Saint Jacques le Mineur, & sur David. ^d On voit par ce qu'il en rapporte, que ce discours est fait dans Sion, [c'est à dire dans Jerusalem.]

On luy attribue deux discours sur la Vierge, qui sont dans la bibliotheque des Peres. ^e Allatius cite de luy deux discours sur Lazare frere de Marie, ^f & un sur la feste de l'Hypapante ou de la Chandelour, ^g un autre sur S. Pierre & S. Paul, ^h un autre sur Saint Michel, ⁱ un autre sur S. Procope Martyr.

^k M^r du Cange a trouvé dans des manuscrits, un fragment

attribué à un Hesyque sur la naissance de N. S. qu'il met lan six mille ou 5967 du monde, le vendredi 25 de decembre, & à la 7^e heure du jour, [c'est à dire un peu après midi.] Il cite pour cela les Antiochiens. Si ce fragment est d'Hesyque contemporain de S. Jerome, comme le P. Pezron le suppose, [il peut estre tiré de sa concorde, ou de son histoire ecclesiastique.] Car le V. Concile œcumenique cite un endroit de l'histoire ecclesiastique d'Hesyque Prestre de Jerusalem, où Theodore de Mopsueste qui estoit mort alors est extremement maltraité. [Et il n'est pas étonnant qu'un Prestre de Juvenal tout à fait uni à S. Cyrille, ait esté fort opposé à Theodore.

Perz. def. p. 14.

Conc. c. 5. p. 470.

Photius parle d'un Hesyque historien. Mais il estoit de Milet, écrivoit sous Justin, ou sous Justinien, ^a & parloit si peu des choses de l'Eglise, qu'il donnoit mesme lieu de croire qu'il estoit payen. On peut voir ce qu'en dit le P. Labbe. ^b Vossius en parle amplement, [& ne dit rien dutout de l'historien Ecclesiastique.] On cite un Hesyque surnommé "le Notaire, comme ayant aussi écrit quelque chose de l'histoire, mais de la profane; & on le met entre ceux qui ont vu la fondation de Constantinople, [avant que le grand Hesyque fust né.] On le met cependant, non seulement après Eutrope, mais encore après Troïle; [ce que je ne comprends pas. Si ce Troïle est celui qui vivoit du temps d'Arcade, comme ce qu'on dit donne tout sujet de le croire.] Aussi le Pere Labbe croit cet Hesyque bien posterieur.

Phot. c. 69. p. 101.

104.
^a Suid. p. 1206.
a. b.

Byz. h. pr. p. 45.

^b Voss. h. g. l. 2. c.
22. p. 268.

c c 17. p. 249.

'Nous avons en grec dans la bibliotheque des Peres 200 sentences sur la vigilance, & sur la vertu, attribuées à Hesyque Prestre de Jerusalem, & adressées à un Theodule, qu'il appelle son fils. L'auteur mesme marque à la fin son nom d'Hesyque. ^c C'est par cet ouvrage qu'on apprend qu'il a vécu dans un monastere, & il y vivoit alors actuellement. [Ainsi ce peut estre le plus ancien de ses écrits, fait avant l'an 412.] Il y cite S. Basile en l'appellant la bouche de J. C, la colonne de l'Eglise, nostre grand [& illustre] Pere. Photius parle de ce livre des sentences d'Hesyque Prestre de Jerusalem, qui faisoit partie d'un corps d'ouvrages sur les solitaires.

Byz. h. pr. p. 43.

Bib. P. r. II. p. 985.

p. 97. c.

p. 1018. d.

^d p. 990. a.

p. 956. b.

Phot. c. 193. p.

521.

M^r Cotelier dit qu'il y a encore divers passages du grand Hesyque dans les Chaines sur l'Ecriture. Il en avoit aussi ramassé plusieurs choses qui ne sont point encore imprimées, & qu'il eust données au public si Dieu luy eust accordé assez de vie.

Cotel. g. t. 3. p.

522. a. b.

'Bollandus nous a donné une histoire de S. Longin, à la fin de laquelle l'auteur se nomme Hesyque Prestre de Jerusalem, &

Boll. 15. mars. p.

732. f.

témoigne qu'il a beaucoup cherché les actes du martyre de ce Saint; & qu'après avoir pris bien de la peine pour cela, il en a enfin trouvé un petit cahier dans la bibliotheque de la sainte Resurrection, sur lequel il a composé cette histoire. [Je ne sçay pas s'il faut dire que cette note est absolument supposée, ou s'il est d'un autre Hesyque bien postérieur à l'autre. Mais cette piece n'a rien de l'erudition qu'on loue dans le grand Hesyque, & ne fera point d'honneur à quiconque on l'attribuera.]

Phot. c. 51. p. 37.

'Photius, comme nous avons dit, parle encore d'un Hesyque Prestre orthodoxe, mais de Constantinople, [& non pas de Jerusalem,] qui avoit fait quatre discours sur le serpent d'airain. &c.

Du Pin, t. 7. p. 33.

'Nous ne les avons pas; & selon ce que Phorius en dit, la perte n'en est pas fort considérable. [Il ne marque point le temps qu'il vivoit. Nous avons parlé ci-dessus de deux Hesyques qui ont écrit l'histoire profane.]



S^{TE} M E L A N I E .

LA JEUNE,

VEUVE ROMAINE,

AVEC ALBINE SA MERE, ET PINIEN SON MARI.



A R T I C L E P R E M I E R .

Naissance illustre de Sainte Melanie : Son mari ; ses enfans.

Sur. 31. dec. p. 377.



NOUS aurons peu de peine à faire l'histoire de Sainte Melanie la jeune,] puisque nous en avons déjà une vie toute écrite dans Surius. Car quoiqu'elle soit tirée du recueil de Metaphraste, [neanmoins l'exacitude de sa narration, & la conformité qu'elle a avec les auteurs du temps, font juger qu'elle a esté prise d'un tres bon original.] Baronius dit que le style en est bas & simple, mais qu'elle est vraie. Photius paroist l'avoir connue. On l'a qualifiée une histoire tres ancienne & tres fidele. [Le style fait voir qu'elle est écrite originairement.

Bar. 434. 57.

Phot. c. 53. p. 44.

Aum. p. 373.

ment par un Grec ; & elle peut bien estre de quelque moine des monasteres qu'elle a fondez à Jerusalem.]

'Leo Allatus en a eu effectivement une entre les mains, fort bien écrite en grec, par un Prestre que la Sainte mesme avoit tiré du monde pour l'offrir à Dieu. [en le faisant elever au sacerdoce; ce qui fait peutestre] qu'il l'appelle sa mere, & qui demeura ensuite longtems avec elle. Ainsi il estoit parfaitement instruit de son hiltiore, en ayant vu une partie de ses yeux, & ayant eu soin de s'informer exactement du reste. Il savoit mesme fort bien sa famille, & comment elle avoit commencé d'entrer dans la vie angelique q' elle mena depuis qu'elle eut foulé aux piez le faste du monde. Il avoit appris de la propre bouche de la Sainte diverses particularitez de sa vie, qu'elle raportoit souvent aux autres pour leur edification. Il l'écrivit après la mort de la Sainte, à la priere d'un Evesque à qui Dieu inspira de luy demander ce discours. [Nous ne doutons pas que ceux qui travaillent à la recherche des anciens monumens de l'Eglise, ne trouvent quelque jour celui-ci, & n'en enrichissent le public. Mais en l'attendant il faut nous contenter de ce qu'on en trouve dans Surius. Nous n'aurons presque qu'à marquer la suite de cette histoire, à en fixer la chronologie, à corriger quelques fautes qui s'y sont glissées, & à y ajouter ce que nous trouvons de plus dans Saint Augustin & dans Pallade.]

'Le pere de Melanie s'appelloit, comme nous croyons, Publicola :^a Mais il est certain qu'il estoit fils d'une autre Melanie, [si celebre par sa vertu, & par les differentes manieres dont Saint Jerome en a parlé. C'est pour distinguer ces deux Melanies que nous appellons l'une l'ayeule, & l'autre la jeune.] Publicola epousa une femme d'une naissance illustre nommée Albine :^b Et ainsi la jeune Melanie tiroit son origine de l'un & de l'autre costé des plus illustres Senateurs de Rome. 'Volusien son oncle qui fut Prefet de Rome, [estoit sans doute frere d'Albine sa mere,] 'puisque Publicola son pere estoit demeuré unique. 'On croit en effet que c'est ce mesme Rufius Volusianus, dont Rutilius, payen aussibien que luy,] parle comme d'un de ses meilleurs amis, & qu'il dit avoir eu pour pere un Albin. 'Rutilius semble luy donner encore le nom de Venerius. 'Il fait remonter sa noblesse jusques aux Rois des Rutales.

[Rien n'empesche de croire qu'Albin pere de Volusien & d'Albine, est le mesme que] 'Ceionius Rufius Albinus, Prefet de Rome pour la seconde fois sous un des Valentiniens :^d & 'Albin

legit. 201.

V. Sainte Melanie l'ayeule note 4.

NOTE 1. V. Sainte Melanie l'ayeule 51.

1.

NOTE 2.

V. Severe 54.

1. Symmaque écrit à un Albin. l. 5. p. 2. f. 20

11. de Sim. p. 93.

Laut. 7. 118. t. 23. p. 1034. 3. c. 4 b.

b. c. 9 Sur. 31. dec. p. 17. 6. 1. Phot. c. 53. p. 44.

Laut. 2. 10. 2. 1. p. 1034. 3. c. 4 b. R. 1. 1. 1. 1. 1. R. 1. 1. 1. 1. 1. p. 1034.

Grut. p. 285. 85. 3. / A. b. v. 80. c. d.

Grut. p. 28. § 102.
§ 286. 2 | 387. 5.
Rein. p. 240.

fait César par Severe en 193, estoit de la famille des Ceiones. On voit aussi diverses inscriptions des Ceionius Rufius Volusianus, & une de Flavius Rufius Sabinus Volusianus. [Ainsi Albine mere de S^{te} Melanie aura esté de cette famille des Ceiones, d'où sont sortis plusieurs Princes. Son pere pourroit bien estre encore] le pontife Albin^a pere de Lata, qui epousa Toxoce fils de S^{te} Paule. Car cet Albin estoit environné d'une troupe de fils & de petits-fils [presque] tous Chrétiens. Sa femme estoit Chrétienne: & si Volusien frere d'Albine est celui à qui écrit Saint Augustin, comme il y a beaucoup d'apparence, il avoit une mere qui estoit digne de porter le nom de Sainte, & d'estre honorée en J. C. Elle souhaitoit & demandoit beaucoup à Dieu la conversion de son fils, encore engagé dans le paganisme, & prioit les personnes capables de l'instruire, de le voir souvent pour cela. [Mais la grace de sa conversion estoit reservée à sa niece, comme nous le verrons en son lieu, où nous parlerons aussi de ses emplois.]

Ibid.

Hier. ep. 7. p. 54. c.
Bar. 4. 12. § 17.
Aug. ep. 3. p. 7. 2. b.

^a Melanie ou Pinien son mari estoient parens de S. Pammaque: & elle l'estoit aussi de Saint Paulin par son ayeule. ^b Sa vie porte qu'elle estoit unique: ^c Mais on voit qu'elle avoit un frere nommé Publicola.

Laut. c. 122. p. 1017. 2.
^a Paul. ep. 10. p. 121.
^b Sur. 3. dec. p. 377. § 2.
^c Laut. c. 118. 119. p. 1034. b | 1036. c.
^d Sur. p. 380. § 18.
^e Laut. c. 119. p. 1035. c. d.

[^a Elle naquit vers l'an 382 au plustard.] ^d Elle savoit parfaitement le grec avant que de passer en Orient. ^e Elle conceut [des son enfance] le desir d'imiter sa grande mere, & de se consacrer toute entiere à J. C. C'est pourquoy il fallut user de violence pour la marier à Pinien le premier de Rome, qui estoit fils de Severe Prefet d'Italie & d'Afrique en 382, & sorti d'une race Consulaire. ^b On trouve du temps de Diocletien un Falton Pinien Proconsul d'Asie, [moins heureux de descendre d'une ancienne noblesse que d'avoir meritè] ^d d'estre honoré par l'Eglise le 10 de may. ^c Baronius croit que celui dont nous parlons en estoit descendu. Il n'avoit qu'environ 17 ans ^a lorsqu'il epousa Melanie, [vers 395,] & elle seulement 13 ^b ou quelque chose de plus.

V. Sainte Melanie l'aycule § 6.

L

Cod. Th. 6. p. 384. 2.
^f Sur. p. 377. § 2.
^g Boll. 11. may. p. 615. 2.
Bar. 302. § 12.
Sur. 3. dec. § 2.
Laut. p. 1036. 2.
^k Sur. 3. dec. § 2. 15. 2.

ⁱ L'amour que Melanie avoit pour la chasteté s'augmenta encore après son mariage. ^e Elle pressa son mari de luy permettre de vivre en continence: ce que Pinien promit de luy accorder, dit sa vie, après qu'ils auroient eu un fils: [Pallade ne parle point de cette promesse.] Ils eurent deux garçons selon luy, ^k ou premierement une fille, ^l que Melanie consacra des qu'elle fut née, au

V. Sainte Lucine.

2.

NOTES

&c.

Laut. c. 119. p. 1036. d.
^k Sur. 3. dec. § 2.

Sur. 3. dec. p. 377. 2.

1. Sa vie l'appelle Apenien. [C'est une faute de copiste, ou une mauvaise prononciation de quelque Grecs.]
2. A usi, ce n'est pas celui qui estoit Prefet du Pretorie en 386, comme l'a cru Baronius 383. § 5.

Dieu de la chasteté, pour le servir en qualité de vierge, & ensuite un garçon qui mourut aussitost qu'il fut venu au monde, après avoir néanmoins esté battizé. L'autre enfant le suivit bientoft après.

54.

55|L'aus. p. 1035. d.



ARTICLE II.

S^{te} Melanie aspire à la retraite: Elle porte son mari à embrasser la continence: Melanie son ayeule vient d'Orient pour les fortifier dans la pieté.

A PRES la naissance & la mort de son premier enfant, Melanie se sentit plus animée que jamais à l'amour de la continence & de la retraite. Elle en sollicita de nouveau son mari, qui ne voulut point encore se rendre. Elle luy offrit de luy laisser tout son bien, pourvu qu'il luy permist de se retirer: Et elle eut mesme la pensée d'abandonner & son mari, & son pere, & tout son bien, pour s'enfuir[& se cacher quelque part:] Mais des personnes de pieté luy représenterent sur cela les regles que S. Paul prescrit aux femmes mariées, & luy firent esperer que sa patience pourroit mesme enfin gagner son mari à Dieu. Ainsi elle se resolut de souffrir une necessité qui luy estoit si penible, & de mener cependant une vie austere & retirée autant que son état le pouvoit permettre.

Sur. 5 1|L'aus. p. 1035 d.c.

L'aus. p. 1035. d. et Sur. 52. a Sur. 53.

Enfin, il plut à Dieu d'avoir pitié de Pinien, & il luy inspira le desir de ne servir plus que luy seul. Ce fut ensuite des prieres extraordinaires que fit Melanie à la feste de S. Laurent, & au milieu mesme des douleurs de sa seconde couche. Car estant accouchée aussitost après, & se trouvant ensuite extremement mal, Pinien presque mort de douleur, courut à l'eglise, pour demander au pié des Autels la vie de sa femme. Melanie jugeant que l'occasion estoit favorable, luy envoya dire[qu'elle esperoit] que Dieu la tireroit de ce peril, s'il luy vouloit promettre avec serment de garder la continence, & de vivre non selon les regles du monde, mais selon celles de l'Evangile. Pinien le promit, & elle commença aussitost à se mieux porter. Le changement de Pinien arriva donc[le 10 d'aoust, ou fort peu après,] lorsqu'il n'avoit encore que 24 ans, & Melanie 20; sept ans après qu'ils eurent esté mariez: [& ainsi en l'an 401.]^b Quelque temps après, leur premier enfant mourut: & sa mort fit naistre dans Pinien un [nouveau] desir de suivre entierement la volonté & la pieté de sa femme.

L'aus. p. 1035. e. Sur. 1. dec. p. 377. 54.

55.

55|L'aus. p. 1035. e. Sur. 55.

Paul. c. 118. p.
1034 b.p. 1033. c.
p. 1034. b.Paul. ep. 10. p.
128.

p. 128. 119.

Paul. c. 118. p.
1034. c.

c.

'Melanie l'ayeule ayant appris [à Jerusalem] une nouvelle si agreable, & craignant d'autre part que [dans un age si foible] ils ne tombassent dans quelque heresie & quelque fausse doctrine, ou qu'ils ne vécutent pas d'une maniere assez conforme a leur profession; elle crut devoir quitter l'Orient, où elle vivoit depuis 37 ans, & revenir à Rome à l'age de 60 ans qu'elle avoit, [pour les affermir & les instruire dans la veritable pieté. "Ce fut apparemment en l'an 402 qu'elle fit ce grand voyage: & c'est ce qui nous a obligé de ne mettre pas le changement de Pinien plustard qu'en 401, puisqu'il est arrivé à la S. Laurent: comme aussi il n'y a pas d'apparence de le mettre beaucoup plustost.]

xviii. c. 118.

V. son titre
note 2.

'Melanie l'ayeule aborda à Naples, où elle trouva ses fils & ses petits fils qui l'attendoient, & qui la conduisirent de là à Nole chez Saint Paulin, & ensuite à Rome. S. Paulin dit qu'ils témoignent un tres grand respect pour Melanie l'ayeule, nonobstant la pauvreté de ses habits & de tout son extérieur. Mais du reste il les décrit comme des personnes qui estoient dans toute la magnificence & toute la pompe de leur condition. [Et il se peut bien faire que Pinien & sa femme n'eussent encore rien changé dans leur extérieur.] Mais leur ayeule les fortifia tellement, qu'elle les fit refoudre à vendre leur bien, à quitter Rome, & à chercher le port & la tranquillité de la solitude; [ce qu'ils n'executerent neanmoins que peu à peu, comme nous l'allons rapporter.] Albine mere de la jeune Melanie, persuadée par les exhortations de sa belle mere, se joignit à eux dans ce dessein: [& il paroist que ces trois personnes demurerent toujours unies ensemble tant qu'il plut à Dieu de les laisser sur la terre.]

Ibid. 56.

Ibid.



ARTICLE III.

Sainte Melanie & Pinien son mari renoncent au monde: Severe frere de Pinien les persecute.

Sot. 11. 3cc. p.
577. 5 s.Paul. c. 119. p.
1034. a.Paul. ep. 10. p.
128.

MELANIE la jeune se trouvant donc dans la liberté de suivre les mouvemens de sa pieté, elle quitta tous les ornemens & les parures, resoluë de vivre dans la simplicité & la pauvreté. Elle commença par donner pour orner les Autels, toutes les étoffes de soie qui avoient servi à couvrir & orner sa teste, &

*1. [ἀμφόβριζ. qui est toujours exoliqué sur deux vêtements.] & est traduit dans Heraclide *maxotti*, c'est à dire un grande ceffte fort ample & soit large, qui avec la teste convre aussi toutes les epaules, [un voile, une cape ou une echarpe.]*

une partie de son corps. Pallade remarque que Sainte Olympiade avoit fait la mesme chose à Constantinople. Pour ses autres habits de soie, Melanie les distribua encore aux eglises pour y servir à divers usages, comme pour faire des rideaux. D'abord elle passoit quatre jours & davantage sans rien manger; depuis elle se regla à manger de deux jours l'un.

Pinien conservoit encore quelque affection pour le luxe & pour la pompe du siecle: mais sa femme par ses exhortations tantost serieuses, tantost accompagnées de railleries, le retira peu à peu de cette bassesse. Ils alloient ensemble visiter & panser les pauvres & les prisonniers, payoient pour ceux qui estoient retenus à cause de leurs dettes, recevoient les étrangers à leur table: & peu à peu ils s'accoutumoient à vendre mesme leurs biens, pour devenir pauvres en enrichissant les autres, & n'avoir plus d'esperance ni de thresors qu'en Dieu seul.

Ils ne furent pas longtemps sans eprouver la rage du demon, [& la tentation, à quoy l'Ecriture les avoit avertis de se preparer.] Pinien avoit un frere nommé Severe [comme leur pere,] qui voyant [non avec des yeux Chrétiens, mais avec un esprit tout charnel,] que Pinien commençoit à vendre les biens & les terres de sa maison, s'empara de plusieurs de ses terres, comme si elles eussent esté à luy. Pinien & Melanie souffrirent avec patience & avec douceur cette injustice d'un frere. Mais l'Imperatrice en ayant oui parler, obligea Melanie, dont elle connoissoit & estimoit la vertu, de la venir voir. Elle y fut donc avec son mari, habillée avec sa simplicité ordinaire, & la tette couverte d'un voile, aimant mieux obeir en cela à Saint Paul, qu'aux regles de la Cour qui le défendoient. L'Imperatrice l'en estima d'autant plus, luy fit beaucoup d'honneur aussibien qu'à son mari, & leur promit de punir Severe pour les torts qu'il leur avoit faits. Mais ils se rendirent ses intercesseurs, & la prierent d'empescher seulement qu'il ne continuaست ses violences, parceque tout ce qu'ils avoient n'estoit plus que le bien des étrangers & des pauvres. Elle fut fort edifiée de cette moderation, & leur fit donner par l'Empereur [Honoré,] comme ils l'en avoient priée, une ample permission de vendre toutes leurs terres, sans que personne s'y pust opposer. [Si cette Imperatrice est Marie fille de Stilicon, qu'Honoré epousa en 398, il faut mettre ceci à la fin de 403, ou peu après, *lorsqu'Honoré estoit à Rome; & il paroist en effet qu'Honoré mesme y estoit alors. [Mais je ne sçay si ce ne seroit point plutost Serene mere de Marie, & femme de Stilicon, qui

Sur. 31. dec. p.
378. 56.

57.

58.

58.9.

59.

5 10.

5 10.

v. Honoré

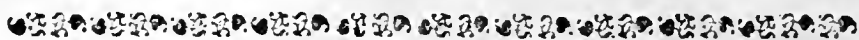
58.

*Ibid. 5 10.

NOT 4.

estoit cousine germaine d'Honoré, & qui jusqu'en 408 avoit tout le pouvoir d'une Imperatrice, quoiqu'elle n'en eust peuestre pas le nom.

§ 10. Je pense que c'est de la mesme visite plustost que d'une postérieure, qu'il faut entendre ce que la vie met un peu après.]'Que Melanie crut devoir offrir quelques presens à la sœur de l'Empereur, qui ne les voulut point recevoir, disant que c'estoit un sacrilege de prendre quelque chose d'un bien consacré à J.C.
§ 10. 'Pinien & Melanie prirent donc congé d'elle, & elle les fit reconduire avec des honneurs extraordinaires. &c.



ARTICLE IV.

Pinien & S^{te} Melanie vendent leurs biens, & les distr. buent aux pauvres.

Sur. § 10.

'S I Pinien & Melanie avoient commencé des auparavant à vendre leurs terres, ils le firent avec bien plus de liberté & de promptitude depuis qu'ils furent autorisez en cela par l'Empereur : & ils trouvoient sans peine des acheteurs qui les payoient tres promptement, [chacun se hastant d'acheter des biens dont l'Empereur autorisoit la vente ; ce qui en rendoit l'acquisition plus assurée.]

§ 10.

Lauf. c. 119. p. 1036. c.
4 Sur. 31. dec. p. 378. § 11.

'Ils avoient beaucoup de terres non seulement autour de Rome, & en divers endroits de l'Italie, mais aussi dans la Sicile, dans l'Espagne, dans l'Angleterre, dans l'Aquitaine, dans [le reste] des Gaules, & dans l'Afrique, qui leur produisoient par an jusqu'à douze mille [pieces] d'or, somme si considerable qu'il n'y avoit que l'Empereur qui en pust avoir davantage. Ils employèrent d'abord tout ce grand revenu en charitez & en aumônes, & ensuite ils firent le mesme usage de l'argent des fonds mesmes qu'ils avoient vendus.

Lauf. c. 119. p. 1036. a.

'Melanie confia ce qu'elle avoit d'or & d'argent à un moine de Dalmacie nommé Paul, qui estoit Prestre, & l'envoya par mer en Orient, où elle fit distribuer dix mille écus dans l'Égypte & la Thebaïde, autant à Antioche & dans les environs, quinze mille dans la Palestine, dix mille aux eglises des isles [de l'Archipel,] & à ceux qui y estoient releguez. Et elle en employa quatre fois autant, [qu'elle envoya ou] qu'elle distribu de ses propres mains aux eglises, aux monasteres, & aux hospitaux de l'Occi-

Flut. c. 80 p. 107. b.

1. Un auteur du tems fait monter le revenu des plus riches familles de Rome à 4000 livres pesant d'or, *monetaeque non modica*, entre ce qui se consommait en nature, qui pouvoit aller au tiers.

dent, & generalement à tous ceux qui avoient besoin de son assistance. [Et il paroist que tout cela ne s'entend que de ce qu'elle fit avant l'an 410:] ainsi la charité de Melanie & de Pinien estoit comme un fleuve qui se repandoit avec abondance sur toutes les nations. La Mesopotamie, la Phenicie, la Syrie, l'Egypte, le lever & le coucher du soleil en furent arroséz. Et il y en a qui disent, qu'ayant obtenu de l'Empereur des isles toutes entieres qu'il leur avoit vendues en partie, & données en partie, ils établirent dans les unes de saints ermites, & bastirent des monasteres de Religieux & de Religieuses dans les autres. Quant aux riches ornemens & aux vases precieux qu'ils avoient, ils les donnerent aux Evesques pour en parer les eglises. Ces charitez immenses epuiserent bientoist leurs grandes richesses, & ils les ravirent ainsi par leur foy & par l'inspiration de Dieu à l'avarice d'Alaric, qui peu après vint ravager l'Italie, & Rome mesme [en l'an 410.]

Sur. 11 dec. p.
372. 9. 14.

5 11.

Lauf. c. 119. p.
1036. b.

'Melanie vendit d'abord les terres qu'elle avoit dans l'Espagne, dans les Gaules, [& dans l'Angleterre,] & se reserva celles de la Campanie, de la Sicile, & de l'Afrique, [jusqu'à ce qu'après la mort de son pere elle se resolut de passer en Orient.] Elle en employoit le revenu à l'entretien des monasteres & de tous les indigens.

'Elle donna la liberté à tous ses esclaves qui voulurent la recevoir; mais [la pluspart] aimerent mieux passer au service de son frere [Publicola,] & elle les luy laissa. La traduction latine & le Paradis d'Heraclide, portent qu'il y en eut huit mille qui accepterent la liberté; [mais il faudroit bien changer le grec pour y trouver cette addition.] Elle rendit ses servantes les compagnes de ses exercices de pieté: & elle vouloit avoir son jour aussibien qu'elles pour leur rendre toutes sortes de services. Le latin ajoute au grec de Pallade & au Paradis d'Heraclide, Qu'elle porta de telle sorte plusieurs de ses proches à embrasser la pieté, qu'ils l'imiterent en sa ferveur & en son amour pour Dieu. Voilà, dit elle l'an 410. Pallade, "quelle est la conduite & la sagesse de cette femme si chérie de Dieu, qui par la maniere dont elle se decharge du fardeau de ses biens terrestres, fait voir que dans un age si peu avancé elle a déjà reçu de Dieu la prudence des personnes les plus agées.

c.

c.

b.

b| Vit. P. p. 774. 1.
973. 2.

Lauf. p. 1036. c. d.

z.

c.

en l'an 410.

'Le demon qui avoit tasché de les renverser d'abord par la ten-

Sur. 57.

1. [C'est proprement le sens du grec, εις εφμερας ευρωτηνόμενον,] & le Paradis d'Heraclide traduit. Vit. P. p. 974.
Faciebat & diurnas cum abstinens suis ministris suis vices.

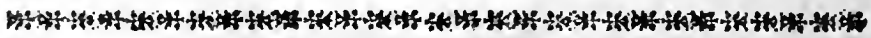
§ 11. 12.

ration extérieure de leur frere Severe, ne manqua pas de les attaquer souvent luy mesme par des tentations intérieures. Mais Dieu les soutenoit, les fortifioit, les consolait, & quelquefois mesme d'une maniere qui paroissoit extraordinaire & miraculeuse. [Outre les instructions qu'ils recevoient de l'autre Melanie leur ayeule, & des personnes de pieté qui estoient à Rome en grand nombre,] ils avoient hors de Rome [non] en Sicile, [mais à Nole dans la Campanie,] le tres saint Evesque Paulin, qui est qualifié leur pere spirituel, & qui, [comme nous avons vu,] estoit leur parent. [Il leur avoit donné l'exemple d'acheter par la perte des plus grands biens le thresor de la pauvreté,] & ils l'alloient quelquefois visiter, [pour recevoir ses avis. Nous verrons bientost qu'il prenoit beaucoup de part aux graces que Dieu repandoit sur leur famille.]

§ 14.

Aum. p. 347. 359.

Sur, § 14.



ARTICLE V.

Pinien & Melanie assistent les défenseurs de S. Chrysofome : Ils quittent Rome, & continuent à vendre leurs terres.

Sur, § 1. dec. § 5.

PINIEN & Melanie ne vouloient pas seulement consacrer leurs biens à Dieu, mais s'y consacrer eux mesmes, renoncer entierement au monde, & embrasser l'habit & la vie des moines: mais leurs peres s'opposerent à ce dessein, au moins Publicola pere de Melanie. Ainsi ils furent obligez d'attendre les momens que Dieu avoit destinez pour rompre leurs chaines. Et il paroist qu'en attendant, ils continuerent à faire leur sejour ordinaire à Rome.

Lau, c. 121. p. 1037. a.

2.

[Ce fut peutestre dans ce temps là, que] Pallade Evesque d'Helenople en Bithynie vint à Rome pour l'affaire de Saint Chrysofome, [en l'an 404 ou 405,] & y demeura jusqu'au commencement de 406. Il y fut recen avec beaucoup d'honneur & d'affection par cette sainte famille: Ils le pourvurent de logement, & luy fournirent abondamment toutes les choses necessaires. Il paroist qu'ils agirent de mesme à l'égard de tous ceux qui vinrent alors en grand nombre à Rome pour la mesme affaire de S. Chrysofome: estant ravis d'amasser un grand nombre de fruits pour la vie éternelle par leur pieté admirable, & par les excellentes actions que Dieu leur donnoit [la grace] de faire.

V. son titre 56.

Sur § 1. dec. p. 378. § 5.

'Comme le desir d'une entiere retraite ne les quittoit point, ils eurent la pensée de sortir de Rome secrettement & à l'insceu de

de leurs proches : Ils s'inquietoient cependant , & estoient dans une grande affliction. Mais^a une marque extraordinaire de la presence favorable de Dieu ayant changé leur tristesse en joie, ils se resolurent encore d'attendre les effets de sa providence : & peu de temps après Dieu rompit tous leurs liens par la mort du pere de Melanie , [qui arriva^b vers la fin de l'an 407,] durant que sa sainte mere estoit allée faire un voyage en Afrique. [Ce fut apparemment S. Paulin qui en manda la nouvelle à Melanie l'ayeule par S. Augustin. Nous ne nous arrestons point à rapporter ici] 'ce qu'il dit de la pieté de ce Senateur, ^aqu'il aimoit beaucoup. [Nous nous contentons de remarquer]^b qu'il répond presque absolument de son salut, ^c& qu'il attribue mesme à sa pieté la benediction spirituelle que Dieu repandoit sur sa famille, ["quoiqu'il n'eust pas encore une foy assez forte pour renoncer au faîte de la dignité de Senateur, & pour permettre à sa fille & à son gendre de l'abandonner, & de se retirer dans la solitude.]

'Aussitost qu'il fut mort, Pinien & Melanie abandonnerent Rome, & se retirerent dans les terres qu'ils possedoient aux environs, pour y vivre dans la retraite, & dans une philosophie toute divine. Ils estoient souvent dans la Campanie [où estoit S. Paulin,] & passoient [peuteestre] quelquefois jusqu'en Sicile où ils avoient aussi du bien. 'Albine veuve [de Publicola] les suivoit dans cette retraite, pratiquant avec eux tous les exercices de pieté, & dissipant comme eux tous ses biens pour en enrichir les pauvres. 'Elles vivoient ensemble elle & sa fille Melanie, accompagnées de quinze eunuques, de plusieurs vierges, & de quelques servantes. 'Pinien alors le frere de celle dont il avoit esté le mari, & son associé dans la pratique de la vertu, vivoit [de son costé] en la compagnie de 30 solitaires, lisant l'Escriture sainte, s'occupant aux soins du jardinage, & à des conferences [de pieté].

Ils ne s'arrestoient apparemment en Italie, que pour vendre les biens qu'ils y avoient, & passer ensuite en Orient. Car il y a bien de l'apparence que Melanie l'ayeule qui vouloit y retourner, leur inspira le mesme desir ; & nous verrons que^d Rufin qui leur tenoit compagnie en Sicile, devoit s'en retourner en Orient.

^dEntre les terres de Melanie, il y en avoit une^e tout à fait agreable, qui luy fut un grand sujet de tentation. Mais elle surmonta l'attache qu'elle y avoit, & la vendit comme les autres. 'Elle & Pinien mirent aussi en vente la maison ou plustost le palais qu'ils avoient dans Rome. Mais il estoit si beau & si magnifique, que personne n'en pouvant donner ce qu'il valoit, il ne put estre

&c.

V. S. Augustin 171.

&c.

V. Sainte Melanie l'ayeule 58.

&c.

Paul, ep. 44. p. 391.

p. 391. 391.

a p. 392.

b p. 391. 392.

c p. 392.

Sur, 31. dec. p. 378.

55.

Lauf, c. 120. p.

1036. d.

d.

d.

c. 121. p. 1036. c.

Euf, 7. p. 129. r. c.

Paulin, ep. 45. p.

411.

d Sur, 31. dec. p.

379. 5 13.

4 11.

242 SAINTE MELANIE LA JEUNE.

vendu qu'après que les Gots y eurent mis le feu [à la prise de Rome en 410,] ce qui en diminua le prix. Le Prefet de Rome tafcha de s'emparer de ce palais, & des autres biens que Pinien laiffoit encore en ces quartiers là; mais il fut bientoft puni de fon avarice. Car dans une famine le peuple fe souleva, & le mit en pieces. Il femble que ce fust dans le temps que les barbares rava-geoient tous les environs de Rome, [c'est à dire durant le premier fiege de la ville par Alaric à la fin de 408." Un payen nommé Pompeien estoit Prefet de Rome durant ce fiege.]

V. Honoré
§ 32.

~~~~~

ARTICLE VI.

*Rome prise par Alaric: Pinien & Melanie vont en Sicile, fauvent une ifle pillée par les barbares.*

Sur. 31. dec. p.  
373. § 14.

**L'**EVENEMENT fit donc bientoft voir que Pinien & plu-  
sieurs autres, à qui Melanie l'ayeule avoit confeillé de quit-  
ter Rome, fauvoient par cette retraite la vie de leur corps,  
auffi bien que celle de leur ame, & avoient ravi aux barbares les  
biens qu'ils avoient mis en depoft dans les facrez threfors du  
Ciel, comme Melanie mefme l'avoit predit en quelque forte.  
["Car des la fin de l'an 408, Alaric mit le fiege devant Rome, &  
l'obligea de fe racheter en luy donnant tout ce qu'elle avoit de  
plus riche. Il l'affiegea de nouveau en 409, & enfin en 410 il  
l'affiegea encore, la prit, la pilla, la faccagea, & fit enfuite le  
mefme traitement au refte de l'Italie.

Ibid.

Taufc. 118. 7.  
1034. d.

c.  
Sur. 31. dec. p.  
373. § 14.  
4 Rufin. p. 129.  
2 c.  
6 Sur. 31. dec. §  
14.  
6 Euf. n. p. 129. a.

Ce fut peuteftre en partie pour eviter] cette tempefte, comme  
l'appelle Pallade, que Pinien passa d'Italie en Sicile avec fa sainte  
compagnie, puis qu'ils y vinrent chercher une retraite pour con-  
server leur pudicité. Mais ils y vinrent auffi pour vendre le bien  
qu'ils y avoient. Ils y furent témoins de l'embrafement de la  
ville de Rhege, séparée de la Sicile par le feul petit détroit de  
Messine. Le barbare [Alaric] y mit le feu [sur la fin de l'an 410.

V. S. Jero-  
me § 125.

Taufc. p. 1034. d.  
c.

Je nefçay s'ils avoient amené avec eux en Sicile Melanie l'ayeule,  
qui d'Afrique pouvoit eftre revenue à Rome.] Pallade dit  
qu'elle emmena à Sicile ou toute fa famille, ou au moins le jeune  
Publicola fon [petit-] fils, qu'elle avoit instruit dans la pieté, &  
que de là elle passa à Jerufalem, où elle mourut au bout de 40  
jours. [On ne dit point fi le jeune Publicola y fut avec elle, ni ce  
qu'il devint depuis.] Le celebre Rufin d'Aquilée accompagnoit  
en Sicile Pinien & fa famille, & Pinien ne souffroit pas, au  
milieu mefme d'un fi grand trouble, qu'il demeurast fans faire

Euf. n. p. 129. a. c.

quelque nouvel ouvrage. [Mais il mourut peu de temps après dans cette mesme isle.

Ce fut apparemment après sa mort, que] Pinien accompagné de sa femme [ & d'Albine sa belle mere, ] se mit en mer pour passer de Sicile en Afrique. Une tempeste les poussa hors de leur chemin en une isle que les barbares venoient de piller, & ils menaçoient de tuer ceux qu'ils avoient pris, & de mettre le feu dans toute l'isle, si on ne leur donnoit une certaine somme d'argent. Il parut bien alors pourquoi Dieu avoit emmené là Pinien & Melanie : car l'Evesque leur ayant fait savoir le danger où l'on estoit, ils luy donnerent beaucoup audelà de ce qu'il leur demandoit, & delivrerent ainsi cette isle de la fureur des barbares. [Cette isle assez considerable pour avoir un Evesque, pouvoit estre celle de Malte. Car si Pinien s'estoit embarqué au Cap de Lilybée, qui est le plus proche de Carthage, il falloit se detourner pour passer à Malte. Mais je ne sçay pas d'où les barbares y pouvoient estre venus. Les isles Baleares pouvoient estre plus sujettes aux incursions des Sueves, des Vandales, & des autres barbares qui renoient l'Espagne. C'estoit bien plus loin de leur chemin :] mais la tempeste dura plusieurs jours, [jusqu'à leur faire manquer l'eau.]

ARTICLE VII.

*Pinien & Melanie viennent en Afrique: Eloges que leur donne S. Augustin: Vie sainte & austere de S<sup>te</sup> Melanie.*

**D**E cette isle Pinien & sa compagnie arriverent heureusement à Carthage, & de là ils passerent à Tagaste [en Numidie,] dont S. Alype estoit Evesque. [C'estoit dans l'hiver, sur la fin de 410 au plustost. On peut voir dans S. Augustin ce qu'ils firent à Tagaste, & particulièrement la violence que le peuple d'Hippone voulut faire à Pinien pour le faire ordonner Prestre, par la seule estime qu'on avoit de sa vertu.]

'D'abord qu'ils furent arrivez à Tagaste, Saint Augustin ne pouvant les y aller voir, quoiqu'ils fussent venus de si loin [en partie] pour le voir, il leur écrivit une lettre adressée à Albine, Pinien, & Melanie.

'Il les appelle une source abondante de consolations dans les maux extremes que l'on souffroit alors, de vives lumieres que le Pere des lumieres faisoit luire au milieu des tenebres d'une

nation corrompue, qui estoient d'autant plus elevées qu'elles se rabaissoient davantage, & qui brilloient d'autant plus, qu'elles meprisoient plus l'eclat. Il dit que ce que Dieu avoit fait en eux par sa grace estoit si grand, qu'on n'osoit presque le dire, de peur qu'on ne le crust pas. Dans une autre lettre il les appelle des ames saintes, des personnes qui luy estoient tres cheres, des lumieres de l'Eglise. Il dit que ce sont des Saints de Dieu, dont le cœur estoit plein de charité, que le cœur d'Albine est un cœur venerable & vraiment consacré à Dieu.

Il dit que le peuple d'Hippone souhaitoit d'avoir Pinien pour Prestre, parcequ'il aimoit en luy le mepris qu'il faisoit de tous les attraits & de tous les avantages des richesses & des esperances du siecle, un homme riche qui meprisoit l'argent & ne souhaitoit qu'à s'en decharger & à le donner aux autres. Il dit qu'il avoit quitté de si grands biens, que quand on luy eust donné le plus riche evesché de l'Eglise, & qu'il s'en fust considéré non comme le dispensateur, mais comme le maistre, il eust encore esté tres pauvre; qu'on ne doit attendre d'une si grande ame que ce que la crainte de Dieu & l'excellence de la sainteté à laquelle il l'avoit élevée, pouvoient luy inspirer; que c'est un serviteur de Dieu d'une vertu eminente, un moine qui couroit à la perfection des commandemens de Dieu par la distribution de ses biens.

Melanie estoit avec Pinien à Hippone lorsqu'on l'y voulut faire Prestre. Il y a apparence qu'Albine estoit demeurée à Tagaste. Il semble par la vie de sa fille, qu'elles y avoient établi leur demeure pour le temps qu'elles devoient passer en Afrique: & elles y trouvoient beaucoup de consolation en la personne de S. Alype. Neanmoins cette mesme vie semble dire en un autre endroit qu'elles demeuroient à Carthage. Pallade nous donne aussi quelque lieu de croire qu'elles faisoient divers voyages, tantost en Sicile, & tantost jusques en Campanie, prenant leur logement plustost à la campagne que dans les villes. Pour Pinien, nous ferions tort à sa foy & à sa pieté, si nous ne croyions qu'il observa le serment qu'il avoit fait de demeurer à Hippone, [jusqu'à ce que Saint Augustin l'ait fait decharger de ce serment, comme il y a apparence qu'il fit.

Pinien & Melanie firent en Afrique ce qu'ils avoient accoutumé de faire autrepars, qui estoit de donner une partie de leurs terres & de leur argent aux eglises & aux monasteres: & de repandre le reste avec profusion sur les pauvres. Les Eglises de Tagaste<sup>b</sup> & d'Hippone se ressentirent particulièrement de leurs

V. S. Augustin 519.

V. S. Augustin 519.

&c.

d.

ep. 124. p. 330. 2.

b.

ep. 125. p. 333. 1. b.

p. 331. 2. a.

p. 332. 1. b. c.

ep. 124. p. 330. 2.

a.

ep. 125. p. 332. 1. c.

c.

p. 333. 2. d.

a.

p. 332. 1. b. c.

d.

Sur. 31. dec. p.

379. 5. 16.

5 10.

1. au. c. 120. p.

1036.

Aug. ep. 124. p.

331. c.

Sur. 31. dec. 5 16.

5 16. Aug. ep. 124.

1036. 5. 16. 1.

1. au. c. 120.

2. au. ep. 124. 1. d.



liberalitez. Ils fonderent & renterent deux monasteres, l'un Sur. § 16.  
 pour 80 Religieux, & l'autre pour 130 filles. Il semble que ce fut  
 à Tagaste, & que Melanie se fust mise dans le dernier, "pour y § 18.  
 obeir à la Superieure comme les autres.

'Outre tout cela, Melanie consacroit son corps à Dieu par § 16-19.  
 des austeritez qui paroissent incroyables. Car après avoir passé  
 quelque temps à manger tous les jours au soir, elle ne le fit ensuite  
 que de deux jours l'un, puis de trois, & continuant ainsi à s'avan-  
 cer toujours, jusqu'à ce qu'elle arriva à ne plus manger qu'une  
 fois la semaine. Elle entreprit mesme de jeûner huit jours. Mais § 18.  
 comme cela comprenoit le dimanche & le jour de la joie de la  
 resurrection, elle ceda aux raisons & à l'autorité de ceux qui  
 crurent devoir moderer son zele. Elle ne rompoit son jeûne que § 16-18.  
 par un peu de pain sec, auquel elle ajoutoit quelquefois de l'hui-  
 le. Sa boisson estoit de l'hydromel: Car pour le vin elle n'en  
 buvoit point dutout. Elle s'enferma mesme dans une cellule si § 19.  
 petite qu'elle ne pouvoit s'y tenir debout, ni s'y tourner.

'Elle employoit la plus grande partie du jour à écrire: Elle § 17.  
 lisoit ensuite, & meditoit quelque livre saint, dont elle apprenoit  
 par cœur [les plus beaux endroits.] Elle lisoit trois fois par an § 18.  
 toute l'Ecriture, dont elle recherchoit le sens avec un grand  
 soin, & elle lisoit encore tous les bons ouvrages des auteurs  
 posterieurs, grecs & latins. Après sa lecture elle s'entretenoit de § 17.  
 ce qui regarde le salut avec des personnes de pieté, particuliere- § 15.  
 ment avec S. Alype.

'Elle donnoit encore beaucoup de temps à la priere, & y em- § 17.  
 ployoit presque toute la nuit, ne prenant que deux heures pour  
 son sommeil, couchée à terre sur un sac. Elle n'interrompoit § 19.  
 point ni ses prieres, ni ses lectures, non pas mesme pour sa mere  
 quand elle la venoit voir. Et Albine au lieu de s'en offenser, s'en  
 edifioit mesme, & rendoit graces à Dieu de l'avoir rendu mere  
 d'une telle fille.

'Elle ne veilloit pas moins sur le particulier de ses actions [que § 17.  
 sur la regle generale de sa vie.] Elle prenoit extremement garde  
 qu'il ne luy echapast rien contre la gravité, ou quelque parole  
 inutile, ou un ris moins modeste, ou quelque pensée qui ne fust  
 pas selon Dieu: & quand cela luy arrivoit, elle s'en punissoit  
 severement.

[Nous n'avons garde d'oublier,] que comme elle copioit par- § 17.  
 faitement bien, elle vendoit ce qu'elle écrivoit, & en donnoit § 18.  
 l'argent aux pauvres. Elle leur faisoit quelquefois des habits de  
 ses propres mains.

§ 17. 'Elle avoit, comme nous avons dit, plusieurs vierges avec elle,  
 § 19. [dont elle augmentoit sans doute le nombre] par les conversions  
 § 15. que ses exhortations pleines de ferveur, jointes à ses liberalitez,  
 operoient dans plusieurs filles. Elle convertit mesme quelques  
 jeunes gents, & attira divers payens non seulement au Chrittianisme,  
 mais à une parfaite pieté. Sa vie dit la mesme chose des Samaritains.  
 [Je ne sçay s'il faut l'entendre des Celicoles qui avoient paru en Afrique  
 quelque temps auparavant.]

V. S. Augustin § 111.

§ 18. 'Parmi ses extremes austeritez, elle conservoit une tres grande  
 § 19. douceur d'esprit; & comme il n'y avoit rien de plus pur que sa vie,  
 il n'y avoit aussi rien de plus modeste & de plus humble. Sa douceur  
 paroissoit surtout dans les exhortations qu'elle faisoit aux personnes  
 qui vivoient [avec elle] dans la retraite. Mais pour les heretiques, l'amour  
 ardent qu'elle avoit pour J. C. luy en donnoit une telle horreur, qu'elle  
 ne vouloit ni en parler, ni en entendre parler, [à moins qu'il ne s'agist  
 de travailler à leur conversion.]



### ARTICLE VIII.

*Pinien & Melanie vont en Palestine: Ils visitent les solitaires d'Egypte.*

§ 17. **V**OILA de quelle maniere Melanie vécut [en Afrique]  
 § 19. durant sept ans, au bout desquels elle se résolut de s'éloigner  
 encore davantage de son pays, & de passer en la Terre sainte avec sa  
 mere & son mari. [C'estoit donc vers la fin de l'an 417. Et nous  
 verrons bientôt qu'ils estoient dans la Palestine au commencement  
 de 418, comme d'autre part "il n'y a pas d'apparence qu'ils y  
 fussent encore en 415,]" Ils arriverent heureusement par mer à  
 § 18. Alexandria, où ils virent Saint Cyrille qui en estoit Evêque [depuis  
 § 20. l'an 412,] & un nommé Theodore qui est qualifié un homme  
 prophetique. S'estant rembarquez, ils arriverent en Palestine sans  
 autres richesses que celles de leur pieté. Melanie y tomba aussitôt  
 malade. Quand elle fut guerie, elle alla visiter le saint Sepulcre,  
 & ensuite les autres lieux saints de Jerusalem & des environs".

V. S. Augustin § 194.

§ 10. 'Elle vécut dans ce pays comme elle avoit fait en Afrique,  
 § 21. travailloit des mains, passoit les nuits entieres en priere dans  
 § 20. l'Eglise du saint Sepulcre. Ayant receu l'argent de la vente de  
 quelques biens qui luy restoient encore à Rome à elle & à Pinien,  
 ils le distribuerent aux pauvres, 'estant bien aises de se reduire

§ 22.

eux memes au rang des pauvres. Ils ne cherchoient la compagnie que des Ecclesiastiques les plus illustres [par leur vertu &] par leur science, & dont la conversation les pouvoit edifier.

§ 10.

Ils furent bien aises neanmoins de conferer avec l'heresiarque Pelage [qui estoit encore alors en Palestine,] pour le porter à condanner par écrit toutes les erreurs qu'on l'accusoit de tenir. Ils crurent effectivement avoir tiré de ce fourbe, qu'ils ne connoissoient pas encore assez, la condannation de ses erreurs, & ils s'en rejouirent. [Mais pour eviter d'estre surpris dans une matiere si importante & si difficile,] ils crurent qu'ils en devoient consulter Saint Augustin, & ils luy en écrivirent. Ce Saint receut une extreme joie d'apprendre des nouvelles de la fanté de leurs corps, & encore plus de la bonne disposition de leurs ames; & il leur répondit par ses deux livres De la grace de J. C. & Du peché originel, 'adressez à Albine, Pinien & Melanie, ne craignant point d'ennuyer des personnes qui ne se rassasioient jamais de lire tout ce qui servoit à edifier ou à confirmer la foy. ["Il écrivit ces livres en l'an 418, vers le mois d'aoust au plustard: ce qui nous a obligé de dire que Pinien estoit déjà dans la Palestine au commencement de l'an 418.

Aug. gr. Chr. c. 3-p. 325. 1. b.

pec. or. c. 5 p. 314. 2. b.

b.

gr. Chr. c. 1. p. 325. 1. a.

a.

4 pec. or. c. 41. p. 342. 2. c.

V. S. Augustin 5 302.

Ib. § 311.

"L'an 419,] S. Jerome écrivait de Bethléem à S. Augustin & à S. Alype, il leur fait les complimens d'Albine, Pinien & Melanie, qu'il appelle ses fils & les leur. [Ainsi l'on voit qu'il n'avoit pas fait descendre jusqu'à eux l'eloignement qu'il avoit eu pour Melanie l'ayeule dans ses dernieres années. Ils jouirent peu de la compagnie & des instructions de ce grand Saint. Car il mourut le 30 octobre de l'an 420.

Hier. ep. 79. p. 317. d.

Lorsque S. Jerome saluoit S. Augustin de la part de Pinien & de Melanie, ils pouvoient bien estre revenus] d'un second voyage qu'ils firent en Egypte pour y visiter les solitaires, & distribuer le reste de leurs richesses, tant à eux, qu'aux autres personnes qui en pouvoient avoir besoin. Mais ils trouverent plusieurs de ces Saints qui ne voulurent rien recevoir d'eux, & entr'autres un nommé Ephestion, "qui jetta dans l'eau l'or que Melanie avoit mis secrettement dans sa cellule. [Je ne trouve rien de cet Ephestion dans Rosweide.] Pallade rapporte que Melanie ayant envoyé 500 pieces de monnoie à un Prestre nommé Dorothée, solitaire pres d'Antinople en Egypte, tant pour luy que pour les distribuer aux solitaires des environs, qui estoient pres de 1200, il n'en voulut jamais prendre que trois pieces, & voulut qu'on portast le reste à un autre solitaire qu'il disoit estre plus

Sur. 31. dec. p. 380. § 21. 22.

&c.

Lauf. c. 96. 97. p. 10. 9.

capable que luy de faire cette distribution. [Mais je pense qu'il vaut mieux rapporter ceci au temps que Melanie envoyoit de Rome en Orient de grandes sommes d'argent pour ces aumosnes. Car Pallade ne paroist pas avoir connu son sejour en Orient, ni rien peutestre de ce qu'elle a fait depuis l'an 410.]

Sur. 31. dec. § 22.

§ 22.

'Pinien & Melanie, après avoir ainsi vilité presque toute l'Egypte, revinrent à Alexandrie, [où ils estoient peutestre venus d'abord, comme ils avoient fait dans l'autre voyage.] Ils y virent un grand nombre de personnes de pieté qui y estoient, passerent de là à la solitude de Nitrie, & puis s'en retournerent à Jerusalemi.



## A R T I C L E   I X.

*Grande retraite de Sainte Melanie: Elle fonde des monasteres: Mort d'Albine & de Pinien.*

Sur. 31. dec. p. 380. § 21.

§ 22.

'ALBINE ne fut point de ce voyage d'Egypte à cause de son grand age. Melanie la laissa à Jerusalemi, & la pria de luy faire preparer cependant une cellule sur la montagne des olives. 'Ainsi quand elle fut revenue d'Egypte, elle s'enferma dans cette cellule le jour de l'Epiphanie, [apparemment en 419 ou 420,] & là elle ne voyoit qui que ce soit, hormis sa mere & son mari, qui la pouvoient venir voir une fois en cinq jours, & une cousine qu'elle instruisoit depuis longtemps, & qu'elle avoit fait monter du faste romain dont elle estoit pleine, jusqu'au comble de l'humilité. [Cette cousine n'est point nommée dans les divers endroits où l'on en parle. Il est certain que ce n'est point] 'Avite femme d'Apronien, cousine germaine du pere de Melanie, ni Eunomie fille de cette Avite, puisque Pallade dit qu'elles estoient mortes toutes deux avant qu'il écrivist, [en 420 au plus tard,] au lieu que cette cousine vivoit encore 20 ans après.

die Lun. in 11577.

L'aus. c. 118. p. 1014. c. c. 132. p. 1038. c.

Sur. 31. dec. p. 383 § 36.

p. 391. § 23.

§ 23.

§ 23.

§ 23 26.

'Melanie passa 14 ans dans cette cellule, & n'en sortit que pour rendre les derniers devoirs à sa mere Albine, qui mourut alors [en 432 ou 433.] Elle se renferma ensuite dans une autre cellule qui n'avoit point de jour. Elle en sortit au bout d'un an, & ce semble pour satisfaire au desir que plusieurs filles vierges & penitentes avoient de profiter de sa conduite. Elle leur bastit donc un monastere, auquel elle fit mettre une autre Abbessse: Et pour elle, elle y voulut demeurer en qualité de servante. Elle ne laissoit pas néanmoins de leur donner les instructions qu'elle jugeoit nécessaires:

&amp;c.

&amp;c.

&amp;c.

nécessaires : On en raporte quelques unes. [Je ne comprends pas] § 25.  
 'ce que porte sa vie, que quand la Superieure ordonnoit des jeû-  
 nes un peu rigoureux, Melanie portoit secrettement du pain à § 26.  
 celles qui estoient plus foibles. 'Elle bastit depuis une eglise pour  
 ce monastere, & y mit des reliques du Prophete Zacarie, de Saint § 31.  
 Estienne, & des Quarante Martyrs [de Sebaſte.] 'Il estoit sans  
 doute à Jerusalem, ou auprès.

'Quatre ans entiers avant sa mort, [& ainsi vers la fin de 435,] § 27.  
 elle envoya au Ciel Pinien son mari devenu son frere. 'Dans la § 27.  
 pensée qu'elle avoit qu'elle le suivroit bientost, "elle s'appliqua  
 plus que jamais dans ces quatre années au jeûne & à la priere,  
 'Elle fit bastir dans ce temps là un monastere d'hommes ; & § 27.  
 n'ayant plus d'argent pour cette depense, son humilité & sa foy  
 luy en firent trouver dans les richesses d'un autre.

&c.



ARTICLE X.

*S<sup>te</sup> Melanie va à Constantinople pour y convertir Volusien son oncle.*

**A** Ce travail il en succeda un autre plus grand ; & ce fut le Sur. 31. dec. p. 181. § 27.  
 voyage de Constantinople, qu'elle entreprit [sur la fin de  
 l'an 436 ou 437,] pour le salut de Volusien son oncle, [dont nous  
 avons parlé au commencement de cette histoire. Il estoit demeuré  
 dans le paganisme comme Albin son pere ; ce qui n'avoit pas  
 empesché les Empereurs Chrétiens de l'élever aux plus grandes  
 charges.] 'Car on croit que c'est le mesme qui fut Proconsul Bar. 412. § 17. Rut. p. 131.  
 d'Afrique estant encore fort jeune, selon Rutilius, " & à qui Saint  
 Augustin écrivit une excellente lettre dans les premiers mois de  
 l'an 412, sans que ni les puissantes raisons de ce Saint, ni les  
 exhortations du Tribun Marcellin, ni les prieres de sa sainte  
 mere, auxquelles Albine sa sœur ne manqua pas de joindre les  
 siennes & c. lles deses enfans, pussent encore le tirer des folies du  
 paganisme. ] 'Il eut depuis la charge de parler au nom du Prin- Rut. p. 131. p. 135.  
 ce, [& de dresser les loix en qualité de Questeur.] 'Si c'est celui  
 que Rutilius appelle Venere, il fut fait Prefet de Rome lorsque  
 ce poete quitta l'Italie pour retourner dans les Gaules, & luy  
 adressa le poeme qu'il fit sur son retour, [c'est à dire en 417. Je ne  
 sçay s'il l'auroit esté jusques en l'an 421.] auquel l'Empereur Bar. § 2.  
 Constance beaufrere d'Honoré, adressa un rescrit à Volusien  
 Prefet de Rome pour en bannir Celeste & les autres Pelagiens.  
 'Volusien dans l'edit qu'il publia pour ce sujet, appelle Celeste § 3.

V. S. Au-  
 gustin §  
 324, 125.

l'ennemi de la loy divine. [Mais on n'en peut pas conclure qu'il fust Chrétien:] & Photius assure en effet que ce Volusien est l'oncle de S<sup>te</sup> Melanie, & qu'il estoit payen.<sup>2</sup> On croit aussi que c'est celui qu'on trouve avoir esté Prefet du Pretoire en 428 & 429. La vie de S<sup>te</sup> Melanie, s'il n'y a point de faute dans la traduction, porte qu'il estoit [encore] Prefet de Rome lorsqu'il mourut à Constantinople, quoique la fonction des Prefets ne leur permist guere de s'eloigner.

§ 27. Phot. c. 53. p. 44.      Ce qui est certain, c'est que Placidie l'ayant envoyé en ambassade à Constantinople, [soit pour le mariage de Valentinien III. son fils, soit pour quelque autre sujet,] il écrivit une lettre à Melanie pour luy témoigner l'extreme desir qu'il avoit de la voir, [ & la prier sans doute de vouloir venir pour cela à Constantinople. ] Rien ne sembloit plus opposé à ce voyage que la vie qu'elle menoit à Jerusalem. Elle s'y resolut neanmoins par l'avis de quelques personnes de pieté qu'elle consulta, dans l'esperance de gagner son oncle à J. C. & ainsi elle partit de Jerusalem pour aller à Constantinople.

§ 28.      Elle fut receue par toute la route avec de tres grands respects, quoiqu'elle n'eust rien changé dans son exterieur si humble & si pauvre. A Calcedoine elle receut dans l'eglise de S<sup>te</sup> Euphemie une marque de la protection de Dieu, par une odeur excellente qui sortit du tombeau de cette Sainte, après quoy elle ne craignit plus de s'engager dans le trouble & le tumulte de Constantinople. Elle y logea chez Laufe grand Chambellan, aussi granden vertu qu'en dignité, & alla aussitost voir Volusien qu'elle trouva extremement malade. Elle se servit de la pauvreté mesme où il la voyoit & qui le surprit, pour luy faire concevoir combien sont grands les biens que les Chrétiens esperent de Dieu. Ses exhortations firent peu à peu l'effet qu'elle souhaitoit. Elle luy fit aussi parler par diverses personnes, particulièrement par S. Procle alors Evêque de Constantinople, pour qui Volusien conceut une grande estime: & elle y eust employé l'Empereur mesme, si Volusien ne l'eust prié de ne le pas faire, de peur que sa conversion ne parust forcée.

§ 29. 30.      Quelques jours après, il tomba dans un accident qu'on crut le devoir emporter: ce qui l'obligeant de ne plus differer, il demanda de luy mesme le baptesme, & le receut des mains de Saint Procle. Melanie ne s'y trouva pas à cause d'un grand mal de cuisse qui luy estoit survenu, à ce qu'on croyoit, par la malice de l'ennemi, & qui l'empeschoit de sortir depuis six ou sept jours.

V. Theodoc. II. 5.

&amp;c.

V. Pallade, 51. 10.

&amp;c.

&amp;c.

Phot. c. 53. p. 44.  
<sup>2</sup>  
 Cod. Th. t. 6. p.  
 432. 1.  
 Sur. 31. dec. p.  
 381. § 27.

§ 27. Phot. c. 53.  
 P. 44.  
 Sur. § 27.

§ 28.  
 § 27.

Phot. c. 53. p. 44.  
 Sur. § 27.

§ 28.  
 § 28.

§ 28.  
 § 28.

§ 28.

§ 29.

§ 29. 30.

Phot. c. 53. p. 44.  
<sup>2</sup>  
 Sur. § 29.

'De sorte que Volusien qui la demanda pour estre sa conductrice, (c'est à dire apparemment sa marreine,) fut obligé de prendre une autre personne. Elle s'estoit néanmoins fait mettre malgré ses douleurs dans une litiere pour le venir trouver, des qu'elle eut appris son extremité : Mais elle apprit en chemin qu'il avoit receu le baptesme, & en mesme temps qu'elle eut appris cette nouvelle, toute sa douleur se dissipa, & elle fit le reste du chemin à pié. Elle fit recevoir à son oncle le Corps & le Sang du Sauveur, & elle l'envoya ainsi à Dieu plein de joie & d'esperance.

'Son sejour à Constantinople fut encore utile à beaucoup d'autres personnes : & on le dit particulièrement de l'Empereur Theodose II, & de l'Imperatrice [Eudocie,] qu'elle exhorta fort à venir visiter les saints lieux de Jerusalem. Elle ramena aussi à la verité par ses instructions, plusieurs personnes engagées dans les erreurs de Nestorius.



ARTICLE XI.

*Dernieres actions de Sainte Melanie, & sa mort.*

'L'AMOUR du repos & du silence fit partir Sainte Melanie de Constantinople au milieu de l'hiver, sans se mettre en peine de la neige ni du froid extraordinaire qu'il faisoit alors. Elle ne voulut point non plus s'arrester nulle part sur les chemins, pour pouvoir celebrer à Jerusalem la feste de la Passion, [qui en 437 estoit le 9 d'avril, & en 438 le 25 de mars.] Elle y arriva en effet pour ce temps là.

'Elle fit ensuite bastir une chapelle au lieu, dit sa vie, où J. C. a souffert la mort de la croix; [ce que je ne comprends pas : Car n'est-ce pas là que Constantin avoit fait bastir l'eglise de la Resurrection ?] Elle ajouta ensuite à cette chapelle un [second] monastere d'hommes, [qui fut uni sous un mesme Superieur avec le premier.] Car un Geronce est appellé Superieur des monasteres de Sainte Melanie: [Il n'eut, ce semble, cette charge qu'en 440, après la mort de la Sainte,] puisqu'il est appellé son successeur. Il eut le malheur de s'unir à Theodose heretique Eutychien, qui usurpa le siege de Jerusalem [en 452,] & il demeura obstiné dans ce parti; de sorte qu'il fallut le chasser, & luy oster sa charge qu'il avoit exercée durant 45 ans. C'estoit du temps de Martyre qui fut Evêque de Jerusalem [depuis 479 jusqu'en 487.

Ce Geronce, ou quelqu'un de ses moines, peut bien avoir

&c.

&c.

&c.

V. Sainte Helene 55.

Sar. 31. dec. p. 382. 530.

531.

532.

531.

Cotel. g. r. 1. p. 307. § 124.

Anal. g. p. 56. § 74.

p. 50. 67. 86. § 76. 86. 113.

Cotel. g. r. 2. p. 307. § 123, 124. 65 125.

Sur. 31. dec. p.  
382. 5 29.

composé la vie de Sainte Melanie:] 'Car l'auteur de cette vie prend qu'à Constantinople, beaucoup de ceux qui estoient dans le ministère de la parole, suivoient les erreurs de Nestorius. [L'Imperatrice Eudocie dont il parle beaucoup, fut aussi engagée durant quelque temps dans le parti des Eutychiens & de Theodose. Au contraire il n'y est jamais parlé de Juvenal de Jerusalem, que Theodose pretendoit depouiller de l'episcopat. Mais quoy qu'il en soit, cela ne touche point Sainte Melanie, qui estoit morte avant tous ces troubles.]

5 31. 32.

'Durant que Melanie travailloit à établir son dernier monastere, & avant qu'il fust dedié, Eudocie vint à Jerusalem. "Melanie alla audevant d'elle, & peuteestre jusqu'à Antioche. ["Eudocie vint apparemment en 438, & s'en retourna en 439,]'après avoir assisté à la dedicace du monastere [dont nous venons de parler,] 'avoir eprouvé en sa personne mesme la puissance de Dieu dans la Sainte. Car s'estant demis le pié, elle le luy remit sans aucune douleur. 'On marque quelques autres miracles de S<sup>te</sup> Melanie, que son humilité luy faisoit rapporter à d'autres Saints.

&c.

V. Theodo-  
se II. 5

5 31.

5 32.

5 32. 33.

5 34.

5 34. 35.

'Enfin sachant qu'elle estoit proche de sa fin, elle voulut faire encore une fois la visite des saints lieux, non seulement de Jerusalem & des environs, mais encore de la Galilée. 'Elle passa le jour de Noel à Bethléem, où elle declara que c'estoit pour la derniere fois qu'elle celebroit cette feste. Le lendemain elle vint [à Jerusalem] visiter l'eglise de Saint Estienne, où ensuite d'une priere tres humble & tres ardente, le frisson la prit, & quand il parut que la maladie estoit mortelle, elle receut les Sacremens de J. C. 'Quand on sceut sa maladie, presque tous les Ecclesiastiques, les solitaires, les Religieux, & les peuples des environs y accoururent. L'Evesque d'Eleutherople, [dont nous ne savons point le nom,] y vint avec tout son Clergé. Elle les consola tous, particulierement sa cousine, & mourut enfin le dimanche 31 de decembre; [ce qui se raporte à l'an 439.]'On chanta des hymnes sur son corps toute la nuit [suivante,] & le lendemain au point du jour on le mit en terre. [Elle avoit environ 57 ans.]

5 36.

5 36.

&c.

Thypha. p. 79. c.

'Elle s'endormit [au Seigneur] dans la ville de Jerusalem, après avoir mené une vie parfaite, & pratiqué tous les exercices de pieté, dit Theophane, [qui se trompe neanmoins en mettant sa mort en la 26<sup>e</sup> année de Theodose, c'est à dire en 433.]

Ann. l. 7. 736 5

74.

Mon. p. 416. 91  
M. 2. 1. 6. p. 1175.

'La vie de S. Euthyme parlant du malheureux Geronce qui gouverna après elle ses monasteres, luy donne le titre de Bienheureux. 'L'Eglise greque en marque la feste le 31 de decembre:



mais comme elle emploie ce jour à l'Office de la naissance du Sauveur, elle chante les louanges de la Sainte des le 30. [Le martyrologe Romain la met aussi le 31 de decembre; & on peut dire qu'avec Sainte Melanie il canonize Pinien son mari. Albine sa mere meriteroit bien encore le mesme honneur:] & Baronius luy donne le titre de Sainte.

Bar. 302. 5. 112.



# SAINT PIERRE

## DE GALACIE.

### ANACORETE PRES D'ANTIOCHE.

NOTES.



SAINT Pierre qui fut surnommé *de Galacie*, parcequ'il estoit né [vers l'an 330,] dans cette province del'Asie mineure, bycommença à pratiquer des l'age de sept ans, dit Theodoret, les exercices de la vie solitaire, qu'il continua durant tout le reste de ses jours, c'est à dire durant 92 ans, puisqu'on croyoit qu'il en avoit 99 quand il mourut. Le desir de satisfaire son ardent amour pour J. C. en visitant les lieux qu'il a consacrez par sa presence & par ses mysteres, le porta à faire le voyage de Jerusalem: & au retour, la pieré qu'il trouva, dit Theodoret, dans la ville d'Antioche, fit qu'il s'y arresta pour le reste de ses jours.

Theot. hist. l. 4. c. 25. p. 700. b.  
 4 v. P. c. 9. p. 819. 820.  
 6 p. 320. b.  
 ca.

&c.

Il y fleurissoit des le regne de Valens, & estoit l'une de ces fleurs qui faisoient regarder la montagne voisine de cette ville comme une prairie spirituelle, [agreable aux yeux de Dieu.] Il y avoit pour compagnon un autre Pierre Egyptien de naissance, qu'on croit estre celui que les Grecs honorent le 27 de janvier, sans en dire autre chose, sinon qu'il se reposa en paix après avoir vécu fort longtemps. Bollandus remarque qu'il le faut distinguer d'un Pierre l'Egyptien que Pallade appelle un homme admirable, mais qu'il dit avoir demeuré à Bethléem, & n'en estre sorti qu'après que S. Jerome y fut venu demeurer [en 386, longtemps après la mort de Valens.]

hist. l. 4. c. 15. p. 700. b.  
 b. c. v. P. c. 14. p. 841. b.  
 Boll. 27. jan. p. 771.  
 d. Menza, n. 449.  
 e. Boll. 27. jan. p. 771. f.  
 f. Lan. c. 78. p. 1005. b.

&c.

Pour S. Pierre de Galacie, il demeura fort longtemps enfermé

Theot. v. P. c. 9. p. 811. a.

sur une plateforme qui faisoit le dessus d'un tombeau, & qui estoit environnée d'une balustrade, [sans avoir apparemment aucun toit.] Toute sa nourriture estoit reduite à du pain & de l'eau, qu'il prenoit de deux jours l'un. Theodoret donne une grande idée de sa vertu, [ & s'arreste particulièrement sur ses miracles.]

b.  
p. 820. a. b.

p. 821. d. 823 b.

p. 821. 822.

p. 823. a.

p. 822. 823.

p. 823. b.

p. 825. 826.

p. 821. c.

p. 826. b. c.

p. 825. c.

p. 824. a. b. c.

p. 823. 824.

p. 821. b. c.

'Vers l'an 385, il guerit d'un grand mal d'yeux, la femme de Pergame Comte d'Orient: ce que la mere de Theodoret affligée d'un semblable mal, ayant appris, elle eut recours à luy; & il la guerit aussi, en faisant le signe de la Croix sur son œil malade.

'Mais il fit un plus grand miracle, en la guerissant par la sagesse de ses discours & la force de ses prieres, du luxe & des vanitez ordinaires aux jeunes dames. Elle accoucha de Theodoret sept ans après, & tomba ensuite dans une maladie mortelle, dont le Saint la guerit encore, l'estant venu voir, & ayant demandé que tous les assistans priaissent avec luy pour elle.

'Elle alloit toutes les semaines recevoir sa benediction avec son fils, que le Saint mettoit souvent sur ses genoux, & luy donnoit du pain & d. s raisins. Il coupa une fois en deux sa ceinture faite de gros lin, & luy en donna une partie dont il luy ceignit les reins, [comme pour le destiner déjà à la vie solitaire qu'il embrassa dans la suite:] & Dieu fit plusieurs miracles par cette ceinture, aussi bien que par celle de S. Paul.

'La grande mere de Theodoret estoit, ce semble, aussi de ses disciples. Elle luy amena un payfan possédé du demon, qu'il guerit après avoir prié pour luy plusieurs fois. Il fit quelques demandes au demon avant que de le chasser, ce qu'il fit encore à l'égard d'un cuisinier d'une maison d'Antioche, dont le demon s'estoit saisi, parcequ'en badinant il avoit pris un habit de moine, & avoit fait semblant d'exorcizer d'autres domestiques avec qui il se jouoit, pour imiter ce que les saints solitaires avoient accoutumé de faire alors. Le Saint après avoir tiré du demon cette confession, le contraignit aussi de sortir.

'Theodoret semble dire qu'il avoit vu luy mesme dans sa premiere enfance, le miracle par lequel il guerit un nommé Daniel que le demon rendoit furieux. Daniel, veritablement reconnoissant de cette grace, voulut absolument demeurer auprès de luy pour le servir, & le Saint ne put se dispenser de le recevoir.

1. On ne voit pas bien par Theodoret, si le Saint estoit dans le tombeau ou sur la plateforme. Mais à quoy bien faire la description de cette plateforme, si ce n'est parceque le Saint y demouroit ?

2. Je ne voy point quel autre sens on peut donner à ce qu'il dit, τὸ ἑμὸν ἔσθαι, μίμνησκει.

'Il ne guerit pas une sainte vierge extremement tourmentée d'un cancer, & qui en mourut enfin, [parcequ'elle avoit assez de vertu pour supporter son mal, & en profiter.] Mais toutes les fois qu'il la venoit voir, ses douleurs s'apaisoient en un moment, & luy donnoient tout le loisir d'ecouter les saintes instructions: de sorte qu'elle l'envoyoit prier assez souvent de la venir visiter. 'Theodoret rapporte encore d'autres particularitez de cette vierge, & marque un miracle que Dieu fit pour conserver sa chasteté contre la brutalité d'un homme puissant dont elle estoit esclave, Il l'avoit enlevée d'un monastere de filles où elle s'estoit retirée. & où elle retourna ensuite.

[Voilà en abregé ce que Theodoret nous apprend de ce Saint, auquel on peut dire qu'il devoit son salut, puisqu'il avoit retiré sa mere de la vanité du siecle.] 'Il mourut [vers l'an 440.] âgé, comme nous avons dit, de 99 ans. 'Les Grecs en honorent la memoire le premier de fevrier, & font un abregé de sa vie tiré de Theodoret, mais avec le peu d'exactitude qui leur est assez ordinaire. 'Ils honorent encore le neuvieme d'octobre un S. Pierre de Galacie, moine comme celui-ci, mais qui vivoit 400 ans après, sous le regne de Theophile & de Basile.

V. la note.

p. 810. a.

Menza, p. 8. 9.

Boll. i. feb. p. 94.

c.



# SAINT POSSIDE,

EVESQUE DE CALAME EN NUMIDIE,

ET CONFESSEUR.

**N**OUS ne savons point ce qu'estoit Posside selon les hommes par sa naissance: ] mais nous savons qu'il fit profession par la grace du Sauveur de servir par la foy la Trinité divine, premiere- ment en qualité de laïque, & puis dans les fonctions de l'episcopat. 'Ce fut S. Augustin qui le nourrit, non de ce que les hommes du siecle appellent les belles lettres, mais du pain & de la science de Dieu. 'Posside fut uni à sa charité durant beaucoup d'années; & par une grace particu-

Possid. pr.

Aug. ep. 117. p.

246. d.

Possid. pr.

c. 31.

1. nommé quelquefois Possidoine par les nouveaux.

P. II. 17. may, p. 27. 28.

liere de Dieu, il vécut avec luy dans une familiarité tres agreable, & sans aucune diffension fascheuse durant pres de 40 ans, c'est à dire autant que S. Augustin a esté Prestre & Evêque, [depuis 391 jusqu'en 430.] Il ne parle de l'ordination de ce Saint à la pretrise<sup>c</sup> que sur le raport qu'il luy en avoit fait. Il fut d'abord dans le monastere de ce Saint [à Hippone,] & puis dans son Clergé [en 396. Car S. Augustin ne fut Evêque qu'à la fin de 395.

Megale Evêque de Calame & Primat de Numidie, qui avoit ordonné Saint Augustin, "estant mort en 397, Posside fut établi quelque temps après Evêque de la mesme ville,] qui estoit une colonie<sup>a</sup> entre Cirthe & Hippone, mais plus pres d'Hippone. [C'est ce qui fait que le soin de cette Eglise]<sup>b</sup> n'empesche pas Posside de dire qu'il avoit toujours vécu en la compagnie de S. Augustin. [Il fut sans doute de ceux] qui établirent dans leurs Eglises la vie monastique, dans laquelle Saint Augustin les avoit formez : d'où vient qu'il est parlé des serviteurs de Dieu, & des pauvres tres religieux de Calame.<sup>d</sup> Il prescha aussi [avec zele] ce que ce Saint luy avoit appris pour la paix de l'Eglise, & la destruction du schisme des Donatistes, qui estoient puissans à Calame, ayant pour Evêque Crispin l'un des plus anciens & des plus celebres de leur secte.

[Ce fut peutestre dans les premieres années de son episcopat, "mais neanmoins après l'an 401,] que S. Augustin luy répondant sur une consultation qu'il luy avoit faite, luy mande qu'il ne faut pas condanner si generalement les ornemens dans les personnes mariées, hormis le fard & tout ce qui sentoit la superstition & la magie. Que pour ces choses, il se faut moins mettre en peine de prouver qu'elles sont mauvaises, [puisqu'elles le sont manifestement,] & que si l'Ecriture ne les condanne pas toutes en particulier, elle les condanne bien clairement en general ; mais qu'il faut seulement voir de quelle maniere on doit traiter ceux qui y sont attachez, & ne les veulent point quitter. Les occupations dont il estoit alors accablé, & le peu de temps que l'envoyé de Posside luy donnoit, ne luy permirent pas d'examiner & de traiter un point si important. Et ainsi il ne dit autre chose sur cela, sinon qu'il faut porter au moins ces miserables à ne pas défendre leurs sacrileges, de peur de se rendre encore coupables d'un plus grand crime.

Posside luy demandoit aussi s'il pouvoit ordonner un homme baptisé par les Donatistes. Le Concile de Carthage du 16 de juin

*1. ut no. ii. pp. 1084.*

c. 4.  
c. 12.

Aug. civ. l. 22. c.  
8. p. 108. v. d.  
a. lit. P. l. 2. c. 99.  
p. 121. v. c.  
b. v. Pof. c. 31.

c. 11.

Aug. ep. 202. p.  
3. 4. l. a.  
c. p. 254. p. 151. 2.  
a.  
d. v. Pof. c. 12.

ep. 73. p. 129. 2. b.  
2.

d.  
Conc. l. 2. p. 1084.

V. S. Augustinus 116.

V. S. Augustinus 102.

401, l'avoit permis pour ceux qui avoient esté baptez estant enfans. Mais comme ce n'estoit qu'à cause que l'on manquoit de Clercs, & contre la discipline ordinaire de l'Eglise; S. Augustin dit qu'il ne le luy peut pas conseiller, mais que s'il y est contraint il ne l'en empeschera pas. Posside se trouva le 25 aoust 403 au Concile de Carthage.

Aug. ep. 73. p. 119. d.

Conc. t. 2. p. 1105. a.

Ibid. § 150.

["Ce fut en 404 qu'arriva la grande affaire qu'il eut avec Crispin, où il acquit pour la premiere fois le titre de Confesseur, convainquit ce vieux Donatiste dans une conference publique à Carthage qui dura trois jours; & le fit decharger ensuite de l'amende à laquelle l'Empereur l'avoit condanné.] Il nous a marqué luy mesme cet evenement si considerable de sa vie: mais il en parle comme si c'eust esté un autre, [ & en omet diverses circonstances que nous n'apprenons que de Saint Augustin, particulièrement pour le danger où il fut d'estre brulé.]

Possid. c. 12.

[Il assista peutestre le 13 juin 407 au Concile de Carthage,] où il fut commis avec Saint Augustin & divers autres, pour juger

Conc. t. 2. p. 117. b.

Ibid. § 169.

"l'affaire de l'Evesque Maurence.

Ibid. § 171.

[Ce fut apparemment le 9 juin 408, qu'il acquit une seconde fois le titre de Confesseur par une emotion des payens de Calame qui brulerent l'eglise, & chercherent l'Evesque mesme pour le tuer, à cause du soin qu'il avoit eu, selon le devoir de sa charge, de procurer l'execution des loix de l'Empereur. Cela l'obligea d'aller en Italie demander justice.] S. Augustin ne voulut point le laisser partir pour l'Italie sans luy donner une lettre pour l'Evesque Memor, à qui il mände qu'il le verroit presque tout entier en la personne de Posside. Il vit S. Paulin dans ce voyage; & il paroist que des auparavant ils estoient unis d'une amitié tres étroite. S. Augustin n'avoit point encore appris le 27 mars suivant que Posside eust rien obtenu. [Posside ne parle point du tout de cet accident, ce qui marque son humilité. Car il avoit assez de sujet d'en parler, puisque Saint Augustin y avoit pris beaucoup de part.] Il fut encore député à l'Empereur le 14 juin 410, par le Concile de Carthage; [ & ce fut apparemment sur cette deputation qu'Honoré renouvela les loix faites contre les heretiques & les payens, & qu'il accorda la conference qui se tint à Carthage en 411, où Posside fut l'un des sept choisis pour soutenir la cause de l'Eglise contre les Donatistes.]

Aug. ep. 131. p. 246. d.

ep. 250. p. 345. l. b. c.

ep. 259. p. 350. l. e.

Conc. t. 2. p. 1121. a.

Ibid. § 87.

S. Augustin dans sa grande lettre à Volusien [en 412,] salue ce seigneur de la part de Posside son saint frere & son collegue. Il écrivit en 416 au Pape Innocent contre les Pelagiens, avec les

Aug. ep. 1. p. 7. l. b.

2. ep. 92. p. 100. l. b.

ep. 95. p. 66. a. d.  
in Fin. p. 350. a. b.  
Conc. 1. 2. p. 1132.  
c.

Aug. civ. 1. 11. c.  
8. p. 298. 1. 2.

autres Evêques du second Concile de Mileve, & encore avec Aurele, S. Alype, S. Augustin, & Evode. Il fut à Alger avec S. Augustin en 418. Il assista au Concile tenu à Carthage sur la fin de may 419, & fut du nombre des deputez nommez pour juger les affaires qui restoient après le Concile. Il apporta à son Eglise des reliques de S. Estienne, qui y firent\* une infinité de miracles.

V. S. Estienne  
5 8.

\* &c.  
V. S. Augustin 5  
337. 338.

Toll. c. 23. 31.  
c. 28.

[Les Vandales estant descendus en Afrique en 428, & ayant pris des 430, toutes les villes d'Afrique à la reserve de trois, celle de Calame fut du nombre de celles qui tomberent entre leurs mains, après avoir apparemment esté abandonnée de tous les habitans.] Ainsi Posside se refugia à Hippone, où il fut present à la mort de S. Augustin le 28 aoust 430. Il demeura dans la ville durant les 14 mois que les Vandales la tinrent assiegée, [jusque vers la fin de juillet 431.] Le siege ayant ensuite esté levé, les habitans abandonnerent la ville, que les Vandales brulerent, [apparemment en l'an 432, auquel le Comte Boniface mourut.]

Ibid. 5 352-  
355.

c. 28.

prof.

Ce fut après cela que Posside écrivit la vie de Saint Augustin, avant que Cirthe & Carthage fussent prises par les Vandales, [c'est à dire avant l'an 439.] Il écrivit cette vie sur ce qu'il avoit appris de la bouche de S. Augustin, ou sur ce qu'il en avoit vu luy mesme, & il proteste qu'il y emploie une foy non feinte, & toute la sincerité necessaire pour servir, & pour plaire tant à Dieu qu'aux hommes ses serviteurs, tasechant de satisfaire d'une part à la charité des fideles enfans de l'Eglise, & de ne point blesser de l'autre la verité du Pere des lumieres, & n'ayant pour but que d'employer à l'edification de l'Eglise les talens que Dieu luy avoit donnez. Il dit qu'il imite en cela l'exemple de quelques personnes tres saintes, que l'inspiration du S. Esprit avoit porté avant luy à faire voir quels avoient esté les dons de Dieu dans les Saints qu'ils avoient connus. [Il marque apparemment S. Ponce & Paulin qui ont fait la vie de S. Cyprien & de Saint Ambroise.] Il joignit à l'histoire de sa vie une table de ses écrits, [qui a aussi esté celebre dans l'antiquité, & qui n'est pas peu utile à l'Eglise.

Ibid. 5 354.

c. 28.

Prof. L. p. 51.

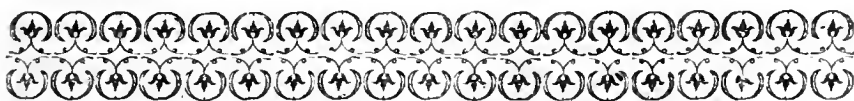
Nous avons lieu de croire qu'il acquit encore après cela pour la troisieme fois le titre de Confesseur, en combatant pour la divinité de J. C.] Car la chronique de S. Prosper porte dans l'edition du Pere Labbe, que Posside, Novat, & Severien estoient les plus illustres d'entre les Evêques que Genferic chassa en 437 de leurs Eglises & de leurs villes, parcequ'ils avoient trop de

constance pour ceder à ses menaces insolentes , & qu'ils l'empeschoient de ruiner la foy Catholique dans ses Etats. [Nous avons, dis-je, tout sujet de croire que ce Posside est celui de Calame; & nous ne savons point qu'il y eust alors dans l'Afrique aucun autre Evêque de ce nom.]

'Les Chanoines reguliers qui l'honorent avec sujet comme un de leurs plus illustres Peres , en font la feste le 17 de may ,<sup>2</sup> & marquent que ses Reliques sont depuis l'an 810 ou environ, dans une eglise qui porte son nom pres de Mirandole en Italie, ayant esté apportées de l'Apouille premierement à Rege, où l'on en fait aussi l'Office, & puis en ce lieu. On ajoute à cela que Saint Posside avoit esté chassé de l'Afrique par les Vandales, & s'estoit retiré dans l'Apouille. [Tout cela est possible;] mais on ne voit pas qu'on en ait de preuve. L'Eglise de Rege, & la ville de Mirandole qui l'honore comme son patron, en font le 16 de may sous le nom de S. Possidoine. Les Chanoines reguliers qui sont suivis par les Ermites de S. Augustin, en font le 17, parceque le 16 est occupé par un autre Saint,

Boll. 17. may. p. 27. a. b. 4 p. 28. 29.

1. F. 34. c.



# SAINT SIXTE III.

## P A P E.



Le Pontifical dit que le Pape Sixte III. estoit de Rome mesme, fils d'un pere qui portoit le mesme nom de Sixte, [ou plutoist Xiste, comme les anciens l'écrivent ordinairement; celui de Sixte que l'usage a autorisé, ne signifiant rien ni en latin, ni en grec.]

Conc. t. 3. p. 1257. d.

'Le saint Pape dont nous parlons, estoit Prestre de Rome, lorsque Zosime condanna les Pelagiens en 418. Ces heretiques faisoient courir le bruit qu'il estoit pour eux. Mais des qu'ils eurent esté condannez, il fut le premier qui leur dit anatheme. Il écrivit plusieurs lettres & à S. Augustin, & à d'autres, pour se declarer

Profin col. 6. 44. p. 4. 2.

1. 'On marque que quelques monumens le qualifient Prestre : [ce qui pourroit estre venu de l'equivoque du mot de *Sacerdos*, pris ordinairement par les anciens pour un Evêque, & par les nouveaux pour un Prestre.]

Boll. 17. may. p. 18. c.

l'ennemi de leur doctrine, & employa mesme contre eux la terreur & les menaces: de sorte que<sup>s</sup> S. Augustin eut plus à moderer son zele qu'à l'animer. On voit qu'il avoit deslors beaucoup de credit & d'autorité. [Mais de croire]<sup>a</sup> qu'il gouvernast tout sous Zosime, & qu'il ait esté auteur de tout ce que fit ce Pape, [c'est deviner, & ne luy pas faire beaucoup d'honneur.

V. son titre  
5282.  
I.

Lorsque le bruit de l'heresie de Nestorius se repandit dans l'Eglise vers l'an 430,] Sixte travailla par les avis qu'il luy donna, a le retirer du malheur où il estoit prest de se precipiter, b luy écrivit pour cela, & tascha de luy faire comprendre, qu'encore qu'il y ait deux natures parfaites en J.C, il n'y a neanmoins qu'une personne.

Conc. t. 3. p. 1178.  
c.  
6 Genn. c. 54.

I. ab. bib. t. 1. p. 51.

Le Pape Celestin estant mort en l'an 432, [vers le 26 de juillet,] Sixte fut mis en sa place, & ordonné [apparemment le dimanche 31 & dernier jour du mois,] avec un consentement unanime, & un accord admirable de toute la ville, [comme nous le lisons dans une edition de la chronique de Saint Prosper. Et on peut assurer qu'elle est en ce point preferable aux autres, qui raportent ceci au retour du Comte Boniface.] Sixte nous assure luy mesme de certe union de cœur, d'ame & de voix qu'on avoit vu dans tout le peuple, pour l'établir, comme il dit, le predicateur de la foy. Il eut encore la consolation de voir l'Orient assister à son election & à son ordination, par deux saints Evêques que Saint Cyrille d'Alexandrie avoit deputez à Rome, Hermogene & Lampece.

V. S. Cyril-  
le 598.

[En entrant dans l'episcopat, il trouva l'Eglise victorieuse des heresies de Nestorius & de Pelage, mais déchirée par la division d'entre les Orientaux & S. Cyrille soutenu par le reste des fideles.] Il prit part à la victoire de l'Eglise, & écrivit souvent tant à Maximien mis à la place de Nestorius, qu'à plusieurs autres Evêques de l'Orient, pour témoigner qu'il joignoit ses sentimens à ceux du Concile d'Ephese & de Saint Cyrille, pour confirmer tout ce que ce Concile avoit fait, & pour achever de ruiner l'erreur de Nestorius. Il ne travailla pas moins pour la réunion des Orthodoxes; & nous avons depuis peu deux lettres qu'il écrivit pour cela aussitost après son ordination, l'une circulaire pour divers Evêques de l'Orient, l'autre particuliere pour S. Cyrille. [On pourroit desirer dans ces deux lettres, qu'il y témoignast davantage sentir & craindre le poids de la charge qu'on venoit de luy imposer.

Ibid.

Ibid. 599.

Ib. 593. 99.

Les soins qu'il prit pour la paix de l'Eglise ayant esté appuyez

*et magno momento successerunt.*

Aug. B. ep. 197. p.  
729. c.  
a Merc. t. 1. p. 362.  
1.

Cotel. g. t. 1. p.  
44. 45.

Conc. 4. p. 1173.  
2.  
c. p. 11, o. a. b.

Genn. c. 54.  
Cotel. g. t. 1. p.  
44.  
p. 42.



de toute l'autorité de Theodose II, produisirent enfin l'effet qu'il souhaitoit. Presque tous les Orientaux se réunirent avec S. Cyrille l'an 433, vers le mois d'avril.] S. Cyrille manda cette nouvelle au Pape Sixte, qui la reçut dans le temps mesme qu'il celebroit avec divers Evesques dans l'église de S. Pierre, l'anniversaire de sa promotion au pontificat. Et nous avons encore la lettre qu'il récrivit à Saint Cyrille au nom du Concile. Il reçut quelque temps après la lettre que Jean d'Antioche luy écrivit sur le mesme sujet: & nous avons aussi la réponse qu'il luy fit le 17 septembre de la mesme année. Elle fut citée aussitost par Vincent de Lerins, comme une piece veritablement apostolique. Cette reconciliation fut d'autant plus ageable à Sixte, qu'elle justifioit la sagesse avec laquelle il n'avoit rien voulu precipiter dans cette affaire, sans se mettre en peine des faux bruits que sa moderation & son amour pour la paix donnerent occasion de publier. Quelques Evesques d'Orient qui ne vouloient point encore se réunir, luy écrivirent une grande lettre pour le faire entrer dans leurs raisons, & luy demander sa protection: [ce qu'ils n'obtinrent assurément pas, & ils se réunirent enfin eux mesmes quelque temps après.

Conc. t. 4. p. 1175.

Ibid. s 113.

p. 1178.

Ibid.

Vinc. L. c. 43. p. 378.

Conc. p. 1177. b.

Ibid.

p. 1130. a.

ap. p. 317-821.

Ib. s 117.

Ibid.

Nous ne touchons qu'en un mot toutes ces affaires de l'Orient. On les verra traitées plus amplement sur S. Cyrille, mesme ce qui y regarde personnellement Saint Sixte.

Pour ce qu'il fit contre les Pelagiens, nous le remettons à la dernière année de sa vie.] Baronius met à la fin de l'an 433, une accusation honteuse formée par Anicius Bassus Consul en 431, contre l'honneur du Pape Sixte, 20 mois après sa promotion selon le Pontifical, avec les actes d'un Concile ou d'une assemblée, où l'on pretend que Sixte se declara luy mesme innocent, & une lettre qu'il écrivit ensuite aux Orientaux. [Toutes ces pieces sont si mal faites, que Baronius & Binius mesme les abandonnent absolument. Il n'est point necessaire de marquer leurs raisons en particulier, ni celles que l'on y pourroit encore ajouter.] Blondel les met au rang du Concile de Sinuesse, & des Conciles de Rome sous Silvestre. Ce n'est qu'un tissu de contes & d'impertinences, & il ne faut que les lire pour estre persuadé de leur fausseté.

Bar. 433. s 30. & ci Conc. t. 3. p. 1263. 1273.

Blond. p. 628.

Du Pin, t. 4. p. 168.

Bar. 433. s 36.

Baronius veut qu'on ait recours pour cette histoire à une source plus pure, qui est le Pontifical attribué à Anastase, [dont les eaux ramassées de tous costez entraînent souvent beaucoup de bourbe, comme Baronius mesme l'avoue.] Anastase est neanmoins autorisé en ce point, par un catalogue [qu'on pretend estre

Boll. ap. r. t. l. p. 33. d.

du VI. siecle, parcequ'il finit à Felix IV, mais où l'on trouve toutes fortes de fables.] Ce catalogue porte que Sixte ayant esté accusé par un certain Bassus, il se tint un Concile par ordre de l'Empereur Valentinien, où la chose ayant esté fort examinée, Sixte fut déclaré innocent par 54 Evesques, & Bassus privé de la communion. Anastase ajoute encore à cela quelques autres circonstances que l'on peut voir, & dont on trouve une partie dans les martyrologes d'Adon & de Notker. [S'il est vray que cette affaire soit arrivée un an & 8 mois après la promotion de Sixte, comme le dit Anastase, il vaut mieux la mettre au commencement de 434.] Mais il vaut encore mieux dire qu'elle n'est jamais arrivée, puisque dans une accusation assez semblable, formée contre le Pape Symmaque, où l'on alla chercher des exemples jusque dans le schisme d'Eulale contre Boniface, qui n'y avoit point de rapport, personne ne songea à citer ce qui s'estoit passé sous Sixte III.

[A cette accusation de Sixte on joint celle d'un Polychrone de Jerusalem, qui ne fut jamais jugée par Sixte; c'est une piece autant ou plus insoutenable que l'autre, quoiqu'elle ait esté citée comme legitime par le Pape Nicolas I,] & la seule lecture en decouvre la supposition.

[Sixte continua ce que Damase avoit commencé, & ce que les autres Papes ensuite n'avoient point interrompu, qui estoit d'établir l'Evesque de Thessalonique Vicair du saint Siege, & vouloir qu'il eust en cette qualité une grande autorité sur tous les Evesques & les Metropolitains de l'Illyrie. Rufe de Thessalonique qui avoit député au Concile d'Ephese, estant donc mort,] & Anastase luy ayant succédé, Sixte qui croyoit trouver en luy autant de merite que dans ses predecesseurs, luy attribua aussi le mesme pouvoir qu'ils avoient eu, afin, dit-il, que des membres aussi saints que les Prelats d'Illyrie, ne demeurassent pas sans chef. Il voulut que chaque Metropolitan ordonnast ceux de sa province, mais seulement après en avoir averti Anastase, & en avoir eu son consentement, luy attribuant un droit particulier d'examiner ceux qui estoient appellez à l'episcopat. Il ordonna de mesme que l'on soumettroit à son jugement toutes les grandes affaires, tous les procès & les differends des Evesques, & generalement tout ce que chaque Prelat auroit fait, afin qu'il l'examinast & en jugeast, soit par luy mesme, avec les Evesques qu'il jugeroit les plus propres pour l'aider dans cette fonction, soit par ceux à qui il en commettrait la connoissance; à

Bar. 433. §. 16.

Boll. 28. mars, p.  
7. 7. 1414.Du Pin, p. 169  
Bar. 433. §. 18  
Con. 7. 1. p. 1273.  
1284. Boll. pont.  
p. 63. f.

Du Pin, p. 169.

Cotel. t. 1. p. 101.  
4 p. 91.  
6 p. 90, 91, 102.  
p. 101.

p. 91.

p. 91. 99.

p. 91.

p. 92 100.

p. 91.

p. 101.

condition que s'il y avoit quelque chose qu'il ne püst pas terminer, il en écriroit à Rome, & y renvoyeroit l'affaire. 'Il luy donna aussi le pouvoir d'assembler quand il jugeroit à propos le Concile de l'Illyrie, auquel tous les Evesques de ce département seroient obligez de se trouver, & dont il manderait le resultat à Rome, afin qu'il y fust confirmé. 'Il ne voulut point non plus qu'aucun Evesque d'Illyrie allast à Constantinople sans le consentement d'Anastase, & sans en avoir eu de luy des lettres formées.

[Les Metropolitains d'Illyrie ne s'estoient jamais bien soumis à ce joug, que le Concile de Nicée ni l'ancienne coutume ne leur avoit pas imposé.] 'Perigene Evesque de Corinthe qui tenoit en quelque sorte sa dignité de la faveur de Rome & de Thessalonique mesme, donnoit sur cela sujet à Rome en ce temps-ci de l'accuser d'ingratitude. 'C'est pourquoi Anastase ayant convoqué son Concile à Thessalonique, Sixte y envoya des deputez; savoir Martinien Prestre & Lollien Diacre, en qui il avoit une entiere confiance, pour assister de sa part à tout ce qui s'y feroit, & y soutenir les droits attribuez à l'Eglise de Thessalonique. 'Il écrivit par eux le 8 juillet 435, aux Evesques qui se devoient trouver à ce Concile, pour leur recommander à tous, mais surtout à Perigene, de se soumettre à Anastase, declarant qu'il autorisoit tout ce que ses Legats approuveroient. 'Cette lettre n'est pas entiere.

'Les Legats assoupirent ce que Perigene vouloit entreprendre: 'Et quelque temps après un Evesque nommé Luc estant venu à Rome, le Pape écrivit par luy à Perigene, & l'avertit [encore] de rendre le respect qu'il devoit à Anastase, & de se souvenir de l'obligation qu'il avoit aux Eglises de Rome & de Thessalonique, [comme si un Evesque qui sçait ce que c'est que l'episcopat, estoit fort obligé à ceux qui ont contribué à l'en charger. Cette lettre n'est point datée, & mesme elle est mise avant celle du 8 juillet 435. Neanmoins il est fort naturel de la mettre après. Si elle a néanmoins esté écrite auparavant, il faut dire que toutes les remontrances du Pape ne purent obliger Perigene à se soumettre à Anastase. 'Erasistrate estoit Evesque de Corinthe en 449. [Luc qui devoit rendre cette lettre à Perigene, estoit ce semble Evesque de quelque ville voisine de Corinthe. Ainsi ce n'est point] celui de Duraz, ni celui de Berée en Macedoine, qui assisterent en 449 au faux Concile d'Ephese.

'Les Evesques d'Illyrie estant encore convoquez à un Concile

1. et vos. Je pense qu'il faut lire *ad nos*.

p. 92. 100.

p. 99.

p. 94 95.

p. 83. 90. 92.

p. 88. 92.

p. 90.

p. 92.

p. 88.

p. 92.

p. 88.

p. 92. 93.

p. 92.

p. 90. 92.

p. 88.

p. 88. 90.

Conc. t. 4. p. 115.

c.

p. 117. c. d.

Conc. l. p. 96.

p. 72.  
p. 99.  
p. 103.  
Coac. t. 3. p. 802.  
C.  
Cotel. p. 98. 59.  
p. 97. 59.  
p. 96.  
Coac. t. 3. p. 545. C.  
t. 4. p. 229. C.  
Gr. T. h. F. t. 2.  
c. 1. p. 42. 10. C. 31.  
p. 592.  
Prof. in col. c.  
44. p. 412.

pour l'an 438,] Sixte y envoya Arteme Prestre, & leur écrivit le 18 decembre precedent, pour les exhorter à demeurer fermes dans les regles de la tradition, c'est à dire à se soumettre à Anastase de Thessalonique. Il dit qu'ils ne doivent pas s'arrester à ce qu'il avoit plu au Concile d'Orient d'ordonner sans la volonté du saint Siege, & qu'on n'est obligé de le suivre que dans le decret qu'il a fait sur la foy avec le consentement de Rome. [Je ne voy point que cela puisse avoir raport] qu'au decret du Concile d'Ephese, fait pour la liberté de l'Eglise de Cypre, par lequel il est ordonné que generalement aucun Evesque ne pourra s'assujettir aucune province, si elle n'a esté de tout temps sous sa juridiction; & que ceux qui en auront usurpé quelqu'une par violence, seront obligez de la laisser en son ancienne liberté. [Ce decret fut fait après l'arrivée des Legats de Celestin, & on ne lit point qu'ils s'y soient opposez. Ainsi les Metropolitains d'Illyrie avoient quelque droit de s'en servir contre Rome & contre Thessalonique.] Le Pape releve dans sa lettre la moderation, le zele, l'adresse du Prestre Arteme son Legat.

'Le mesme jour 18 decembre 437, Sixte écrivit à Procle Evesque [de Constantinople,] pour le prier de maintenir les Canons, en empeschant qu'on n'obtint [de l'Empereur] par surprise des dispenses & des graces qui troublaient l'ordre & l'union de l'Eglise, & de traiter comme violateurs des Canons les Evesques de l'Illyrie, qui viendroient [à Constantinople] sans avoir des lettres formées de l'Evesque de Thessalonique. Il luy parle d'un Idduas Evesque, qui avoit apparemment esté accusé devant Procle, & par luy déclaré innocent. L'affaire ayant esté portée à Rome, Sixte avoit ordonné que le jugement rendu par Procle seroit executé, n'ayant pas voulu, dit-il, faire aucun prejudice à vostre sentence: [de sorte qu'il semble n'avoir pas voulu prendre connoissance de cette affaire.] Nous trouvons un Iddua Evesque de Smyrne dans le Concile d'Ephese, Etheric gouvernoit cette Eglise en 448. [Ce fut peutestre en la mesme année 437,] que Sixte III. renvoya S. Brice à Tours avec des lettres où il rendoit témoignage à son innocence. [Nous ne parlons point de la maniere miraculeuse dont on pretend qu'il fit Saint Pierre Chrysologue Evesque de Ravenne, ne voyant en cela rien de fondé.]

'S. Prosper en écrivant contre Cassien, se promet que Sixte se souvenant de ce que Saint Augustin luy avoit écrit autrefois, ne

*1. Cognition tua si cre nolo te injuriam.*

souffriroit

v. Zofime  
545.

v. S. Pierre  
Chrysologue.

souffriroit point que l'heresie Pelagienne se renouvellast dans l'Eglise, par les restes que les Semipelagiens en conservoient, qu'il s'opposeroit aux desseins funestes de ces hypocrites, & que Dieu luy reservoit la gloire de chasser de l'Eglise ces loups cachez [sous l'apparence de brebis,] comme ses predecesseurs en avoient chassé ceux dont la rage & l'impieté estoit manifeste. [Nous ne voyons point si Sixte fit en effet quelque chose contre les Semipelagiens, seulement il ne paroist point que leur dogme ait fait aucun bruit durant son pontificat.] Mais pour les Pelagiens, le Cardinal Noris croit que ce fut luy qui fit tenir le Concile contre les Pelagiens & les Nestoriens dont parle Photius, & que ce Concile est celui mesme qui se tint l'an 433, à l'anniversaire de son election au pontificat. S. Prosper met sur l'an 439, qui est le dernier de Sixte, ce qu'il nous apprend de Julien le plus fier, & le plus vain défenseur de l'heresie Pelagienne. Il avoit perdu [en 418, à cause de son erreur,] l'evesché d'Eclane [en Italie,] & il ne pouvoit encore s'en consoler au bout [de plus de 20 ans.] Ainsi pour se rétablir dans la communion de l'Eglise [ & dans son siege,] il fit semblant de se corriger, usant pour cela de toutes sortes d'artifices. Mais le Pape Sixte animé par Saint Leon alors son Diacre, opposa sa vigilance aux artifices de ce fourbe, & ne souffrit point que ses efforts pernicieux luy pussent ouvrir l'entrée de l'Eglise. Cette nouvelle condamnation d'un homme aussi dangereux qu'estoit Julien, ne donna pas moins de joie à tous les Catholiques, que si c'eust esté la premiere victoire remportée sur cette heresie superbe, par l'autorité Apostolique [du Siege de Rome.]

Ce fut donc là une des dernieres actions du Pape Sixte. Car on demeure d'accord qu'il mourut en l'an 440. Il faut mettre sa mort au mois d'aoust, & apparemment le 18; s'il est vray qu'il ait gouverné 8 ans & 19 jours, comme on le lit dans S. Prosper. Adon & les martyrologes suivans marquent sa feste le 28 de mars, qu'on croit pouvoir estre le jour de sa sepulture. Anastase dit qu'il fit bastir avec la permission de Valentinien l'eglise de Saint Laurent; ce qu'on dit se devoir entendre de celle qui est appelée *in Lucina*, & qu'il fut enterré auprès du corps de ce saint Martyr, sur le chemin de Tivoli.

Il semble aussi que tout le monde demeure d'accord qu'il fit rebastir l'ancienne eglise qui portoit le titre de Libere, & la consacra de nouveau sous le nom de la Sainte Vierge, de quoy l'on assure qu'il se trouve encore aujourd'hui diverses marques

Nor. h. Pel. l. 2. c. 12. p. 255. Phot. c. 55. p. 44.

Prof. chr.

Fa<sup>ct</sup>entissim.  
mus.

V. Saint Au-  
gustin 5308.

deje<sup>ctio</sup> fal-  
lacia<sup>is</sup> bestia<sup>is</sup>.

V. S. Leon  
note 3.

Boll. mars, p. 7  
17. 5 14.  
a) ont. p. 63 c.  
28. mars, p. 15.

apr. c. 1. p. 23.

28. mars, p. 716. 5  
9.

Florent. p. 724.

dans cette eglise. Elle porte le nom de S<sup>te</sup> Marie Majeure. Des martyrologes fort anciens en mettent la dedicace le 5 d'oult.

Boll. 28. mars, p.  
18. § 10.  
a Florent. 2. 729.  
b p. 726-734.

'Pour les indulgences qu'on pretend qu'il y donna, Bollandus en voudroit un meilleur garant que le Pape Nicolas IV. On l'a quelquefois appellée la Basilique de Sixte. Florentinius en a fait une longue dissertation, qui proprement ne nous apprend rien.

Leo, t. 1. p. 341-  
344.  
c p. 344.  
d Fior. p. 710. a.

'Un homme savant croit que c'est la dedicace de cette eglise par Sixte, qui est marquée dans le sermon 82 de S. Leon, ou il loue beaucoup celui qui l'avoit bastie, & qui pouvoit bien estre un Pape. Mais il me semble que les termes de Saint Leon marquent quelque chose de plus ancien que ce qui s'estoit fait sous son predecesseur immediat. [Ainsi ce sermon ne seroit pas une grande preuve que Sixte instruisoit son peuple par sa parole & par ses predications,] si l'estime que nous avons de sa pieté ne nous donnoit lieu de le presumer.

Leo, n. p. 256. § 9.

Bar. 440. § 5.

'Sixte fit encore un ornement de marbre & de porphyre pour couvrir le baptistere de la basilique de Constantin, [ou de S. Jean de Latran.] Baronius raporte les vers que le Pape y fit mettre selon Anastase. [Ils marquent nettement la croyance du peché originel. Ils sont plus beaux] que ceux que Bollandus raporte sur Sainte Marie Majeure. Anastase marque encore divers presens que Sixte fit ou fit faire par Valentinien à quelques eglises de Rome.

Boll. 28. mai. p.  
716. § 9.  
e § 10. II. 13.

Bib. P. 5. p. 370-  
376.

f Bar. 440. § 7-12.  
& alii.

g Mercet 1. p.  
366. § 6.

'Nous avons dans la bibliotheque des Peres trois ouvrages attribuez à ce Pape, mais qui ne peuvent estre de luy, estant remplis des erreurs des Pelagiens. Le P. Garnier pretend néanmoins qu'ils en sont, mais écrits avant la condannation de Pelage & de Celeste par Zosime. [Saint Augustin n'auroit pas dit simplement que le bruit public estoit *fama jactabat*, que Sixte favorisoit les Pelagiens, s'il l'eust cru auteur de ces livres; & il seroit fort difficile de croire qu'il eust fait ce qu'il fit contre les Pelagiens, des que Zosime les eut condannez, s'il s'estoit auparavant déclaré si hautement pour leurs erreurs par des ouvrages publics.]

p. 362-363.

'Le P. Garnier ajoute, que Sixte pour reparer la faute qu'il avoit faite en soutenant l'erreur des Pelagiens, (car il n'en doute pas,) écrivit contre eux l'Hypognosticon, qui est dans l'appendix du 5<sup>e</sup> tome de Saint Augustin. Il allegue à son ordinaire un grand nombre de conjectures, qui toutes ensemble sont moins fortes, que la difference de style qu'il avoue estre entre cet ouvrage, & les trois livres Pelagiens qu'il veut aussi estre de Sixte. [Il faudroit avoir examiné ces ouvrages pour en parler plus assuré-

ment.] On peut voir ce que les Benedictins disent de l'Hypognosticon, qu'ils aiment mieux attribuer à Mercator qu'à Sixte: & ils reconnoissent néanmoins que ce n'est pas tout à fait le style de Mercator. On pretend mesme qu'il a des solutions fort différentes de celles de cet auteur. <sup>a</sup>M<sup>r</sup> du Pin allegue quelques conjectures pour le luy attribuer, [mais rien de fort.] <sup>b</sup>Le P. Garnier marque diverses personnes du mesme temps, dont il soutient qu'il ne peut estre, & met Mercator de ce nombre. [Les Benedictins n'ont pas esté fort convaincus] des raisons par lesquelles il pretend avoir presque démontré qu'il est de Sixte. [Ainsi il vaut mieux arrester nostre curiosité sur l'auteur de cet ouvrage, pour nous contenter de profiter de ce que la verité nous y apprend; par quelque main qu'elle l'ait fait écrire, & pour rejeter ce que l'ignorance & la foiblesse humaine peuvent y avoir ajouté.] Car les Saints qui ont défendu la grace dans le IX. siecle, y ont remarqué des choses qui ne s'accordoient pas avec la doctrine de S. Augustin, sous le nom duquel quelques uns pretendoient alors le faire passer.

Aug. B. t. 10. ap. p. 2. j.

Merc. t. 1. p. 358.

<sup>a</sup> Du Pin, t. 3. p. 816. 817.

<sup>b</sup> Merc. t. 1. p. 359-361.

p. 364. 1.

Aug. ut sup. p. 3.



# SAINT CYRILLE,

PATRIARCHE D'ALEXANDRIE,

DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.



## ARTICLE PREMIER.

*Famille & études de S. Cyrille: il est élevé à l'episcopat: Son grand pouvoir: Il persecute les Novatiens: Ses homelies pascales.*



SAINT Cyrille dont le nom est si connu dans l'Eglise par les grands combats qu'il a soutenus pour défendre le mystere de l'Incarnation, estoit neveu de Theophile Patriarche d'Alexandrie, <sup>c</sup> fils de son frere selon Nicephore: [car les anciens ne determinent rien sur cela.] <sup>d</sup> Il eut plusieurs sœurs, <sup>e</sup> dont l'une nommée Isidore fut mere d'Athanase Prestre d'Alexandrie, & de Paul qualifié d'illustre memoire, qui

Socr. l. 7. c. 7. p. 343. [l] Ibid. p. 1. c. 1. p. 307. 330. & c. e Nphr. l. 14. c. 20. 490. d. d Thdr. v. l. 5. c. 35. 241. a] Conc. t. 4. p. 410. c. e p. 406. c. f ap. p. 746.

NOTE I.

avoit tenu un rang honorable à la Cour. Saint Cyrille avoit des biens en propre, & d'assez considerables.

Il fut nourri des l'enfance dans l'étude des lettres sacrées, instruit dans les dogmes purs & apostoliques de l'Eglise, sans avoir jamais esté engagé dans aucune heresie. Il fut élevé par les mains de personnes saintes & orthodoxes, à qui il donne le nom de Peres, [ce qui semble marquer les Prestres ou les Evêques d'Alexandrie ses predecesseurs,] ou les Peres des deserts, puisqu'il peut avoir pratiqué quelque temps la vie monastique, [& en avoir esté tiré par Theophile pour estre mis dans le Clergé.]

Mais nous ne nous amusons pas à prouver qu'il n'a jamais esté Carme. Bollandus croit qu'on luy peut rapporter une lettre de Saint Isidore de Peluse [qui ne luy seroit pas honorable.]<sup>b</sup> Car il reproche au moine Cyrille d'oublier l'exemple de la retraite de S. Jean, laquelle il avoit autrefois imitée avec une grande ferveur; d'avoir l'habit & l'exterieur d'un solitaire, & de s'embarasser du soin des affaires du monde; de vivre dans le desert, & de porter dans son ame par le tumulte d'une infinité de pensées, le bruit & la confusion des villes. Il paroist qu'il s'inquietoit pour ses affaires domestiques. Ce qui est certain, c'est que S. Cyrille se trouva [l'an 403] au conciliabule du Chesne, où [Theophile son oncle] fit condanner S. Chrysostome.

Il nous assure qu'il ne s'etoit pas exercé dans les combats de l'eloquence, qu'il ne pretend point faire paroistre dans ses discours la politesse des Atheniens, & qu'il laisse les ornemens & la magnificence du style à ceux qui mettent en cela leur honneur & leur étude. Il en parle en plusieurs endroits de la mesme maniere. [Ce qu'on pourroit désirer en luy ne seroit pas plus d'eloquence & plus d'ornement, mais plus de clarté, & un grec plus pur.] Il étudia les livres des anciens Peres pour regler ses sentimens par les leurs, & ne rien dire que ce qu'ils avoient dit avant luy. [On voit par tous ses écrits qu'il avoit extrêmement étudié l'Ecriture.] Il semble en un endroit qu'il eust écrit en latin au Pape Sixte. [Ses livres contre Julien font voir qu'il avoit mesme une grande connoissance des auteurs profanes.]

Theophile estant mort le 15 octobre de l'an 412, il y eut de grandes disputes pour l'election de son successeur. Les uns de-

1. *Cyres consistorianorum*, dit Acace de Beëe, qui le fait fils d'un frere de S. Cyrille. Mais on ne doute pas qu'il ne se trompe.

2. On marque qu'il y avoit un Cyrille Carme à la fin du XII. siecle, [qui peut avoir esté le fendeur de ceux qui ont voulu que les deux SS. Cyrilles fussent Carmes, par une anticipation de quelques siècles.]

t. 4. p. 424. c.

t. 2. p. 649. d. c.  
Lup. ep. 106. p.  
132. n. p. 114.

Lup. ep. n. p. 314.

Boll. 28. jan. p.  
884. 885.  
p. 845. § 16.  
6 Isid. P. 1. 1. ep.  
25. p. 8. d. c.

Lup. ep. 56. p. 131.

Cyrl. h. P. 1. p. 4. b.  
c.

26. 15. p. 210. b.  
255. d. § 47. c. d.

ep. 55. p. 132. c.

Conc. t. 3. p. 117.  
d.

Socr. l. 7. c. 7. p.  
343. d.

Cer. 2. ap. p. 746.

Dobry 177 p. 407.



mandoient Timothée qui estoit Archidiacre, les autres Saint Cyrille; & la dispute alla jusqu'à former une sedition parmi le peuple: 'Abondance [Comte ou] General des troupes d'Egypte, y prit part en faveur de Timothée. Cependant trois jours après la mort de Theophile, [ & ainsi le vendredi 18 d'octobre, ] S. Cyrille fut inthronizé. p. 344. 2.

L'AN DE JESUS CHRIST 413.

ὁ ἱερεὺς ἀποστόλος.

'Socrate dit que S. Cyrille usa de sa dignité avec encore plus d'empire que son oncle, les Evêques d'Alexandrie commençant deslors à passer les bornes de la puissance ecclesiastique, & à se rendre maistre des affaires, [même civiles,] en quoy ils imitoient, dit-il, les Evêques de Rome, dont l'autorité sacrée estoit passée depuis longtems en domination & en empire. 'Et comme l'augmentation du pouvoir des Evêques diminueoit celui des Gouverneurs que l'Empereur envoyoit à Alexandrie, ceux-ci avoient peine à vivre bien avec les Evêques, & estoient bien aises d'avoir occasion de les rabaisser & de leur nuire. [C'est ce qui causa des rencontres assez fascheuses pour S. Cyrille, & ce qui a produit depuis des maux infinis dans l'Occident.] p. 344. 2.  
c. 11. p. 347. c. d.  
c. 13. p. 349. 150.

ἡ ἐκκλησία  
ἐβουλεύθη.

'Socrate ajoute que S. Cyrille commença à user de ce pouvoir contre les Novatiens, [aufquels cet historien est toujours fort favorable.] Il ferma les eglises qu'ils avoient à Alexandrie, s'empara de tous les vases & de tous les meubles qui y servoient, & depouilla leur Eveque nommé Theopemptre de tout ce qu'il possédoit. c. 7. p. 344. 2. b.

'On voit qu'une des premières actions de Saint Cyrille fut de transporter à Manuthe village pres d'Alexandrie, & encore plus pres de Canope, les reliques de S. Cyr & de S. Jean, par où il rendit ce lieu celebre, & le delivra des demons qui l'infestoient. Bol'. 28. 31. jan.  
p 845. 846. 1088.  
5 21. 22.

reliquias.

V. S. Cyr  
& S. Jean.

Cela se fit le 28 de juin, ensuite d'une revelation qu'en eut Saint Cyrille, qui avoit longtems prié pour cela. La revelation luy ordonnoit de transporter aussi à Manuthe les reliques [ou des reliques] de S. Marc. [On ne dit point s'il le fit. "Cette histoire est rapportée par un auteur qui vivoit après l'an 603.]

V. S. Denys  
d'Alexan-  
drie.

"On sçait que depuis longtems les Evêques d'Alexandrie avoient accoutumé de faire tous les ans un discours ou une lettre sur la feste de Pasque. Nous avons quelques fragmens de celles de S. Denys d'Alexandrie: Nous en avons une de S. Athanase: S. Jerome en traduit trois de Theophile. 'Possévin nous assure que dans la bibliotheque du Vatican, il y avoit autant d'epistres Pascals de S. Cyrille, qu'il a gouverné d'années. [Ce sont sans Possévin. p. 423.

t. 5 part 2.

Cyr. h. P. 2. 6. o.  
2<sup>o</sup>. p. 118. p. 216. f.  
19. p. 247 c.  
41. p. 4. a. 22. p.  
269 c.Du Pin, t. 4. p.  
106.  
Conc ap. p. 762.  
557.Cyr. h. P. 1. p. 4.  
a. b.2. p. 18 d. 9. p. 108.  
c.

31. p. 265.

doute les mesmes que celles qu'on a imprimées depuis.] Car nous en avons aujourd'hui 29, depuis l'an 414 jusqu'en 442. On leur donne le nom d'Homelies : Et il paroist en effet que S. Cyrille les prononçoit publiquement, a quoiqu'il les appelle quelquefois un discours ou une lettre, [peutestre parcequ'il les envoyoit aux Eglises d'Egypte avant que de les prononcer dans Alexandria,] On trouve qu'elles sont languissantes & ennuyeuses. b Un de ses adverfaires qui les appelle des epistres, a pretendu qu'elles estoient infectées des erreurs d'Apollinaire : [mais il ne l'a pas montré.]

La premiere est pour l'an 414. Et il paroist que S. Cyrille n'en a point fait auparavant, puisqu'il y parle de son entrée à l'episcopat, & de la mort de Theophile : [Ce qui peut faire juger que ces homelies s'écrivoient & s'envoyoient assez longtemps avant Pasque, & qu'ainsi Theophile mort le 15 octobre 412, avoit déjà composé, ou mesme envoyé celle de l'an 413.] Mais il paroist que S. Cyrille ne les prononçoit qu'à la fin de l'hiver. [Il y dit quelquefois des choses qui se raportent precisément au temps où il les prononçoit,] comme quand il parle dans la 21<sup>e</sup>, de la maladie qui l'empeschoit alors de se trouver à l'eglise avec le peuple : [d'où il est aisé de juger que celles qu'il envoyoit dans l'Egypte, n'estoient pas toujours les mesmes qu'il prononçoit ; & que ce sont celles ci que nous avons, & non les autres. Il les prononçoit avant le Carefme, dont il marque toujours le commencement, avec le lundi & le samedi de la semaine sainte, & le dimanche de Pasque. Il donne six semaines au Carefme, & le commence par le lundi. Il se sert des mois Egyptiens, qu'il est aisé de reduire aux mois Romains, en sachant que le mois de Mechir commence le 26 de janvier, Phamenoth le 25 de fevrier, & Pharmuthi le 27 de mars. Dans les années biffextes, les deux premiers commencent un jour plustost.]

---

## ARTICLE II.

*Les Juifs sont chassés d'Alexandrie : Division entre S. Cyrille & le Prefet Oreste.*

L'AN DE JESUS CHRIST 414.

[ Il faut commencer en l'an 414, une histoire qui dura jusques en l'an 415. Elle est peu favorable à S. Cyrille, de la maniere dont la raporte Socrate : & neanmoins c'est le seul de qui nous la

puissions apprendre.] Le peuple d'Alexandrie est, dit-il, plus porté à la sedition que nul autre, & quand il est une fois échaufé, il en vient ordinairement aux dernières extremitez, & ne s'apaise point qu'il n'ait repandu du sang. Cette occasion-ci fait bien voir qu'il ne falloit pas grande chose pour l'emouvoir; car c'estoit seulement pour les spectacles des basteleurs, qui est un desordre repandu presque dans toutes les villes. Un basteleur avoit donc accoutumé de danser le samedi, & d'amasser une grande multitude de peuple, parceque les Juifs qui ne travaillent point ce jour là, le donnent à leur divertissement au lieu de l'employer à la lecture de la loy. Le Prefet Oreste avoit travaillé à abolir ce desordre dans Alexandrie. Mais les Juifs demeurèrent toujours fort animez contre le parti contraire: & quoiqu'ils soient toujours les ennemis jurez des Chrétiens, la défense des basteleurs les échaufa plus que jamais contre eux. Un jour que Oreste estoit au theatre pour faire des ordonnances de police, quelques partisans de S. Cyrille s'y trouverent pour savoir ce que le Prefet ordonneroit. Il y eut entr'autres un professeur de grammaire nommé Hierax, qui estoit fort assidu aux sermons de S. Cyrille, & qui y faisoit toujours grand bruit par ses applaudissemens. Des que les Juifs l'apperceurent, ils s'écrierent qu'il n'estoit venu à cette assemblée que pour y causer du trouble. Oreste qui depuis longtemps regardoit avec jalousie le pouvoir que s'attribuoient les Evêques, comme une usurpation de l'autorité de sa charge, fâché de ce que Saint Cyrille sembloit examiner sa conduite, fit arrester Hierax, & commanda qu'on luy donnast la question sur la place mesme.

S. Cyrille ayant eu avis de cela, envoya querir les principaux d'entre les Juifs, & les menaça de les chastier, s'ils ne cesseroient d'exciter des seditions contre les Chrétiens. Bien loin d'appréhender l'effet de cette menace, ils en devinrent plus furieux, & ne songerent qu'à maltraiter les Chrétiens, usant contre eux de toutes sortes de malices & de fraudes. Mais n'en pouvant assez faire pour contenter leur animosité, ils formerent cette conjuration pour laquelle ils furent chassés d'Alexandrie. Ils convinrent entre eux de mettre à leur doit un anneau d'écorce de palmier [pour se reconnoître,] & de fondre la nuit à main armée sur les Chrétiens. Ils envoyerent donc une nuit plusieurs personnes crier dans tous les quartiers d'Alexandrie, que le feu estoit à l'église de S. Alexandre. Là dessus les Chrétiens accoururent de tous costez pour l'éteindre. Et les Juifs se jetterent sur tous

ceux qu'ils purent rencontrer, & en firent un horrible carnage, prenant garde à la marque qu'ils avoient prise pour n'y pas envelopper ceux de leur parti. Les meurtriers ayant esté aussitost decouverts, S. Cyrille mena des la pointe du jour une grande troupe de gents dans les synagogues des Juifs, leur prit ces lieux de prieres, les chassa de la ville, & permit de piller leurs biens. Cette nation fit ainsi chassée d'Alexandrie, où elle s'estoit établie des le temps d'Alexandre le grand, & elle en sortit ainsi depouillée de tout son bien pour se repandre de costé & d'autre.

Th. h. n. p. 70. c. d.  
Cedr. p. 336. b. c.

Theophane qui rapporte la mesme histoire en abregé, dit que ce furent les magistrats Chrétiens qui chasserent les Juifs, & en vendirent publiquement les biens. [Nous voudrions que cet auteur fust plus ancien, & avoir des preuves bien certaines que S. Cyrille ne fit qu'exhorter les magistrats civils, à qui ces sortes d'executions appartiennent, à s'acquiter de leur devoir. Car les Juifs meritoient bien d'estre punis severement. Mais il faut avouer que Socrate ne donne guere lieu de le croire, & qu'il n'y a surtout aucune apparence qu'Oreste ait employé son autorité pour chasser les Juifs. S. Augustin a peutestre marqué cet evenement,] lorsque parlant du miserable état où les Juifs estoient reduits depuis la mort de J. C; Lorsqu'ils ont voulu, dit-il, à son peuple, faire la moindre emotion contre les Chrétiens, vous savez ce qui leur en est arrivé, & encore depuis peu.

de ag. 1115.

Aug. l. 6. p. 32. b.

Socr. l. 7. c. 13. p.  
350. c. d.

Un professeur en medecine nommé Adamance, chassé comme les autres Juifs, profita de son malheur. Car s'estant retiré à Constantinople, il embrassa la religion Chrétienne, & revint depuis à Alexandrie.

d.

Le Prefet Oreste fut tres sensiblement touché, dit Socrate, de l'expulsion des Juifs, & il fit de grandes plaintes, de ce que l'on avoit depeuplé la ville d'un si grand nombre d'habitans. Il en écrivit à l'Empereur: S. Cyrille fit la mesme chose de sa part, & representa les violences que les Juifs avoient faites contre les Chrétiens. [L'Empereur confirma sans doute leur expulsion:] Car il paroist assez par Socrate qu'ils ne furent point rétablis. [Aussi c'estoit Pulquerie qui gouvernoit alors les affaires sous le nom du jeune Theodose son frere: & elle a toujours esté fort favorable à l'Eglise.

c. d. [349. 2. b.

p. 30. d.

F. 350. 351. a.

L'inimitié d'Oreste pour Saint Cyrille, devint publique par les plaintes que ce Prefet faisoit de l'expulsion des Juifs. S. Cyrille à la priere du peuple, envoya témoigner à Oreste qu'il ne souhaitoit que de vivre avec luy en ami. Mais Oreste rejetta ses offres,

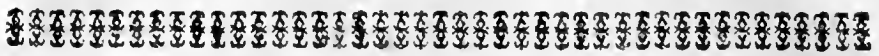
καταμάχησε  
ζ' 17.

offres, & le respect des sacrez Evangiles par lesquels S. Cyrille le conjura d'appaiser sa colere, ne put vaincre son obstination. Ainsi leur division continua toujours: Et voici l'effet funeste qu'elle produisit.

Quelques moines des montagnes de Nitrie d'un naturel fort bouillant, & les mesmes dont Theophile s'estoit autrefois servi pour satisfaire sa passion injuste contre Dioscore & ses trois freres, estant encore alors transportez par un zele trop ardent, prirent les armes pour la defense de S. Cyrille. Estant donc sortis de leurs monasteres au nombre d'environ cinq cents, ils vinrent à Alexandrie, où ayant rencontré le Prefet porté sur son char, ils s'approcherent de luy, & l'appellerent payen & idolatre. Le Prefet jugeant que c'estoit un piege qui luy avoit esté dressé par S. Cyrille, s'écria qu'il estoit Chrétien, & qu'il avoit esté battizé à Constantinople par l'Evesque Attique. Les moines faisant peu d'attention à ses paroles, un d'entre eux nommé Ammone luy jeta une pierre à la teste, & le blessa de telle sorte qu'il le mit tout en sang. Ses gardes apprehendant d'estre lapidez, s'enfuiront presque tous de costé & d'autre, & s'allerent cacher parmi la foule. Cependant le peuple accourut au secours du Prefet, écarta les moines, se saisit d'Ammone, & le mit entre les mains du Gouverneur, qui le mit publiquement à la question, & le fit tourmenter selon toute la rigueur des loix, & avec tant de violence qu'il en mourut. Il écrivit en mesme temps en Cour tout ce qui s'estoit passé. Saint Cyrille y écrivit aussi de son costé, mandant tout le contraire du Prefet. Il redemanda le corps d'Ammone, le fit enterrer dans une eglise, changea son nom, & luy donna celui de Thaumase. Il le faisoit mesme honorer du titre de martyr, fit son eloge publiquement dans l'eglise, & loua son courage, comme s'il avoit perdu la vie pour la defense de la religion. Mais les plus moderez d'entre les Chrétiens mesmes ne purent approuver ces louanges d'Ammone, parcequ'ils savoient bien que ce moine, bien loin d'estre mort pour avoir confessé J.C, n'avoit souffert que le juste chastiment de son insolence. Aussi S. Cyrille eut soin dans la suite d'étoufer cette affaire par le silence.

c. 14. p. 351. 352.





ARTICLE III.

*Hypacie philosophe payenne est massacrée.*

L'AN DE JESUS CHRIST 415.

**L**A mesme division produisit encore depuis un autre malheur[plus celebre que les precedens,]<sup>a</sup> qui arriva l'année suivante, <sup>b</sup>c'est à dire l'an 415 au mois de mars, durant le Careme. <sup>c</sup>Il y avoit à Alexandrie une fille nommée Hypacie, fille de Theon philosophe, <sup>d</sup>& mathematicien<sup>e</sup> celebre du temps de Valens. <sup>f</sup>On dit qu'elle estoit d'une secte opposée à Saint Cyrille, [c'est à dire payenne: & il me semble que tout le monde le suppose.] Elle estoit née à Alexandrie avec un cœur genereux, & une grande elevation d'esprit: De sorte qu'après les instructions qu'elle receut de son pere à Alexandrie, & s'estre rendue tres habile dans l'astronomie, elle voulut encore penetrer dans les autres parties de la philosophie[& des sciences. Ce fut peutestre pour cela] qu'elle alla passer du temps à Athenes. <sup>g</sup>Elle se rendit ainsi si habile dans la Geometrie, dont il semble qu'elle faisoit une profession particuliere, <sup>h</sup>& dans les autres sciences, qu'on pretend qu'elle surpassoit tous les philosophes de son temps. <sup>i</sup>Elle parloit fort bien, raisonnoit juste. Elle tint mesme l'ecole de la philosophie de Platon établie[à Alexandrie] depuis["Ammon &] Photin; & instruisoit encore tous ceux qui le vouloient dans les autres parties de la philosophie: de sorte que l'on accouroit de toutes parts à son ecole. Elle ne rougissoit pas de paroître en public avec le manteau[des philosophes.] Elle a aussi composé quelques ouvrages.

On loue ses mœurs aussi bien que son esprit & sa science. Elle estoit sage & fort prudente dans sa conduite, aimoit la justice, <sup>k</sup>estoit extremement chaste, & conversoit avec tout le monde avec une liberté honneste, sans donner aucune occasion à la medifance. On assure mesme qu'elle demeura vierge. Cependant comme elle avoit aussi de la beauté, sa modestie ne put pas arrester la passion d'un de ses disciples. Mais on pretend qu'elle l'en guerit, en luy montrant les marques hideuses des infirmités naturelles & ordinaires des femmes, & luy demandant si c'estoit là ce qu'il

1. Suid. est qui le dit,] a fait cependant femme d'un philosophe nommé Isidore. [Auroit il esté trompé] par le *σὺν πατρὶ* de Damascius, [qui ne signifie rien moins,] & qui cependant en a trompé d'autres, comme on le voit par la marge & la table de Photius. [Je croy que cet Isidore est moins ancien]

Socr. l. 7. c. 14. p. 352. a.  
 Thphn. p. 70.  
 7.  
 Socr. l. 7. c. 15. p. 352. a.  
 c. p. 352. b.  
 dn. p. 361. c.  
 Suid. v. x. p. 977. d.  
 p. 976. f.  
 p. 977. a.  
 c.  
 f Phot. c. 242. p. 1057. b. c.  
 g Socr. p. 352. b.  
 h Suid. p. 977. c.  
 i Socr. p. 352. b.  
 n. p. 361. d.  
 l. 7. c. 15. p. 352. b. c.  
 Suid. p. 977. a.  
 p. 976. c.  
 p. 977. a. c.  
 Socr. p. 352. c.  
 Suid. p. 977. a. b.  
 Suid. p. 976. c.  
 Phot. c. 242. p. 1057. b. c.  
 a. p. 1058. b.

NOTIZ.  
 V. Theodote I. s. 100. & c.

V. Ammon. c.

πὸν. ἄνθ.

1.

1.

aimoit. Quelques uns disoient qu'elle avoit éteint son feu par la musique : mais un ancien auteur assure que cela ne peut estre, & que la musique[qu'on pretend avoir eu la force d'allumer & de calmer les passions,] estoit perie depuis longtemps.

Hypacie devint ainsi tres celebre. Nous avons encore plusieurs lettres que Synese luy écrivit, où l'on voit qu'il la respectoit comme sa maistresse. Dans le temps qu'elle demouroit à Athenes, lorsque les Gouverneurs de la province y arrivoient, leur premiere visite estoit chez elle. On luy rendoit le mesme honneur à Alexandrie.

P. 976. c.  
a Syn. ep. 15. 16.  
21. 81. 124. 154.  
Suid. p. 977. c.

Elle estoit souvent avec Oreste & avec les autres Prefets: mais on pretend que ce fut la cause de son malheur, & que sa familiarité avec Oreste donnant lieu au peuple de croire qu'elle l'empeschoit de se reconcilier avec S. Cyrille, quelques personnes, dont le zele estoit assurément trop violent, conjurerent de la tuer. Les payens disent, que comme sa maison estoit toujours assiegée d'une foule de personnes qui la venoient visiter, Saint Cyrille ayant vu en passant cette foule, & sceu ce que c'estoit, il en conceut une jalousie si violente, qu'il se resolut de la satisfaire par le plus abominable de tous les crimes. [Mais sans nous arrester à ce qu'ont dit les ennemis de nostre religion,] on convient que lorsqu'Hypacie sortoit en chaire de chez elle, ou estoit preste d'y rentrer, une troupe de furieux qui l'observoient, conduits par un Lecteur nommé Pierre, se jetterent sur elle, la tirerent de sa chaire, la trainerent jusqu'à la [grande] eglise appellée la Cesarée, où après l'avoir depouillée ils la massacrerent à coup de tuiles, la déchirerent en pieces, trainerent ses membres par toute la ville avec mille outrages, & après les avoir ramassés, ils les brulerent en un lieu appellé Cinaron. Cette action parut étrangement odieuse, & fit un grand tort à l'Evesque, & aux Chrétiens d'Alexandrie, aussi bien dans l'esprit des Chrétiens, que dans celui des payens. L'Empereur [à qui Oreste ne manqua pas de la mander,] témoigna en estre tres irrité, & la vouloir punir [rigoureusement.] Mais on pretend qu'un nommé Edese sceu si bien gagner [ses ministres] à force de presens, qu'enfin l'Empereur donna une abolition aux coupables; & en pardonnant un si grand crime, merita, dit un auteur, d'en estre puni luy mesme dans les personnes qui luy estoient les plus che-

Socr. p. 332. c. d.

Suid. p. 977. d. e.

c] Socr. p. 332. d.

Socr. p. 332. d.

d] Suid. p. 976. c.

c] 977. c] Socr. p. 332. 333.

Suid. p. 977. c. e.

ὁ δὲ μακάριος  
ἀνείλων.

2.

1. On pretend que c'est Damascius [philosophe payen, qui écrivoit sur la fin du V. siecle. V. l'Empe- Socr. n. p. 262. s. p. 273.]

2. ἰδομένης, qui devoit plutôt signifier qu'il recut les presens. Neanmoins l'autre sens que prend Socr. n. p. 262. s. M' Valois après la traduction de Suidas, convient assez bien à l'histoire.

Sacri. n. p. 26. 1. d.

res : 'Ce que quelques uns rapportent aux malheurs où tomba Valentinien III, cousin & gendre de Theodose. [Et Theodose se peut dire avoir esté tout à fait malheureux les dix dernieres années de son regne.

Cyr. ep. 56. p. 202. c.

Edeſe eſt apparemment] 'un Diacre d'Alexandrie qui pouvoit eſtre à Conſtantinople en ce temps là meſme; avec un autre Diacre nommé Pierre. 'Ils y eſtoient ſans doute de la part de S. Cyrille [pour prendre ſoin de ſes affaires à la Cour :] & Attique ſ'accommodoit beaucoup mieux avec eux, qu'il ne fit avec ceux qui leur ſuccederent dans cet emploi. 'On marque quelques lettres que Saint Iſidore de Peluſé écrit à un Pierre Lecteur.

Nabr. l. 14. c. 16. p. 493. 494.

'Il luy parle comme à un homme qui avoit beſoin de remedes forts pour guerir les plaies de ſon ame. <sup>a</sup> Ainſi il merite qu'on le croic auteur du maſſacre d'Hypacie.

Boll. 22. jan. p. 847. 5 28.

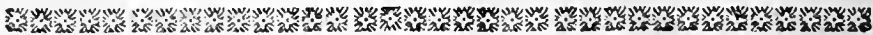
Iſid. Pl. 3. ep. 177. p. 527. 4 Boll. 5 28.

Lup. ep. n. p. 352.

'Le P. Lupus nous donne une lettre d'Hypacie à S. Cyrille, où l'on voyoit, dit-il, qu'elle penſoit à embraffer le Chriſtianiſme, mais qu'elle eſtoit arreſtée par ce que diſoient les Chrétiens, que Dieu eſt mort pour les hommes. [Cette lettre a quelque choſe d'afſez viſ:] mais ſon principal ſujet eſt pour ſe plaindre de ce que S. Cyrille avoit fait condanner & bannir Neſtorius, dont la doctrine ſ'accordoit mieux avec la raiſon, & avec les écrits des Apoſtres, que celle de S. Cyrille. 'Ainſi puisqu'Hypacie eſt morte 16 ans avant la condannation de Neſtorius, nous ne pouvons regarder cette piece que comme une fiction [de quelques Neſtoriens.]

ep. 16. p. 449.

Conc. ap. p. 924.



## ARTICLE IV.

*Des Parabolans d'Alexandrie.*

L'AN DE JESUS CHRIST 416.

Boll. 23. jan. p. 847. 5 28; Bar. 416. 5 39; Cod. T. n. 6. p. 83.

'ON croit avec afſez d'apparence, que les principaux auteurs ou miniſtres de ces violences, dont on accuſe les Eveſques d'Alexandrie, eſtoient ceux que les loix appellent *Parabolans*, ou plutoſt *Parabolans*; ces noms & d'autres qu'on leur donne encore, ſignifiant tous dans le grec, ceux qui s'expoſent volontairement à un grand danger. Auſſi on croit qu'on leur donnoit ce nom à cauſe des dangers où ils s'expoſoient, en ſe conſacrant à prendre ſoin des malades. <sup>b</sup> Ils faiſoient un corps, avoient un Syndic pour leurs affaires communes, & une <sup>c</sup>matricule où tous leurs noms eſtoient écrits.

Cod. Th. 16. t. 2. l. 43. p. 86. l. 1. 42. p. 82.

i.

l. xxv.

1. On prétend qu'ils ſont encore appelez *Parabols* ou *Parabolariis*.



L'an de J.C.  
416.  
V.S Denys  
d'Alexan-  
drie § 21.

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 277

[C'estoit peuteftre une fuite de ce qui estoit arrivé du temps de Gallien l'an 263,] lorsque beaucoup de Chrétiens d'Alexandrie signalerent leur pieté en assistant les malades, & en se levant les morts durant la peste. Il semble mesme qu'ils firent des lors quelque espece de corps, de confrerie ou de société, pour s'unir plus particulierement dans un si saint exercice.

Euf. l. 7. c. 12. p.  
269. a.

hinc locum  
redimunt.

i.

[Les Empereurs avoient assurément accordé des privileges & des exemptions à ces Parabolans.] Car on voit que les personnes riches & qualifiées achetoient ce titre. [C'est une raison qui peut empescher de croire] qu'ils passassent pour Clercs, comme on le pretend: [& l'endroit mesme sur lequel on le pretend, marque plutost qu'on regardoit leur état & celui des Clercs comme deux états differents.] L'Empereur dispose mesme d'eux, & en laisse le choix aux magistrats civils; [ce que jamais les princes n'ont entrepris à l'égard des Clercs.]

Co l. Th. r. 15. c.  
2. l. 42. p. 82.  
p. 8. c. 1 | Bar. 4. 16. §  
39.  
Cod. Th. r. 6. p.  
82.

Baronius a sans doute plus de raison] de croire que comme ces gens s'attachoient tout à fait à l'Evesque d'Alexandrie, & estoient prests d'entreprendre tout ce qu'ils croyoient luy estre agreable, leur parti le rendoit extremement puissant. Les Parabolans sont mis avec les moines de Barfumas entre les ministres de la fureur de Dioscore d'Alexandrie, dans le conciliabule d'Ephefe. Aussi nous trouvons que la ville d'Alexandrie envoya l'an 416 une deputation à l'Empereur, en partie pour demander quelque remede contre la puissance redoutable des Parabolans. On ne voit pas bien quel remede elle souhaitoit, parceque l'endroit est corrompu. Godefroy croit qu'elle demandoit que l'Evesque d'Alexandrie fust obligé de ne point sortir de la ville, afin qu'au moins il arrestast l'excés des violences des Parabolans, [& qu'il ne pust s'excuser d'en répondre.]

Bar. 4. 16 § 39.  
Conc. t. 4. p. 251.  
2. b.  
Cod. Th. r. 6. p.  
82.  
p. 83. 2.

Theodose répondit aux Alexandrins par son rescrit, du 29 septembre ou du 5 octobre 416, dont nous avons quelques fragmens. Il paroist que leur deputation fut assez mal receue à la Cour. Néanmoins pour ce qui est des Parabolans, l'Empereur ordonna que les Clercs, [qui les faisoient agir] ne se mêleroiert en aucune maniere de tout ce qui regardoit ou les affaires publiques [des Prefets,] ou le Corps de ville; Que les Parabolans ne pourroient non plus se trouver, ni aux spectacles publics, ni dans les lieux où l'on traitoit les affaires de la ville, & où l'on rendoit la justice, hormis les particuliers qui y auroient des affaires, ou leur Syndic dans les affaires communes de leur corps; & cela

p. 82 | 12. c. 12. l. 15. §  
p. 593.  
p. 82.

Cariam.

i. Theodose y parle d'abord des Clercs: Et puis il ajoute: *Præterea eos qui Parabolani vocantur* &c.

Cod. Th. r. 6. p. 82.

sur peine d'estre rayez pour jamais de la matricule, & punis selon qu'ils le meriteroient ; Qu'il n'y en auroit point plus de cinq cents, qui seroient pris du nombre des pauvres & choisis, [pour cette premiere fois] par les corps des métiers ;<sup>2</sup> Que leurs noms seroient donnez au Prefet d'Egypte, & par luy envoyez au Prefet du Pretoire : Et que quand il en mourroit quelqu'un, le Prefet d'Egypte en nommeroit un autre en sa place.

14. c. 27. l. 2. p. 273.  
2.  
41. 6. p. 82.

p. 84. r.

2.

1. 43. p. 85.

'Cette loy qui paroist une suite des troubles arrivez à Alexandrie [en 414 & 415,] donne quelque sujet de croire que la Cour mesme n'approuvoit pas en cela la conduite de S. Cyrille. 'Mais Theodose en adoucit quelques articles par une seconde loy, datée du 3 fevrier 418. Car il y étend le nombre des Parabolans à six cents, ayant appris que le nombre de cinq cents ne suffisoit pas. Il en laisse la nomination pour le present & pour l'avenir à l'Evesque, qui pourra prendre tous ceux qu'il jugera capables de cet emploi, à l'exception des personnes qualifiées & de ceux du corps de ville. Et il ordonne que ces Parabolans seront dans la disposition & dans la dependance de l'Evesque, & confiez à ses soins.

*honoratis &  
Christibus.*

## ARTICLE V.

*De Valerien le Pelagien : S. Cyrille demeure seul ennemi de S. Chrysostome.*

L'AN DE JESUS CHRIST 417, 418.

Bar. 417 5 15.

'ON pretend que vers l'an 416, un nommé Valerien disciple zelé de Pelage, & esclave du Comte Valere, s'estant ce semble enfui à Alexandrie, y avoit esté receu par S. Cyrille, & admis peutestre par luy dans le Clergé, & luy avoit persuadé de regarder Pelage & Celeste comme dignes d'entrer dans sa communion. Eusebe qui par la qualité de frere qu'il se donne, [paroist plustost avoir esté un Evesque] qu'un simple Prestre, comme l'a cru Baronius, luy écrivit sur ce sujet. S. Cyrille luy fit réponse, & luy parla de Valerien comme d'un homme libre. Eusebe luy récrivit en 417, & luy témoigna qu'il s'étonnoit que l'Eglise d'Alexandrie admist à sa communion Pelage & Celeste condannez par le Pape Innocent, & rejettez par tous les Orientaux. Il luy proteste que Valerien est esclave, & le prie de l'eloigner d'auprés de luy, & de le renvoyer à son maistre. [Celle lettre ne nous paroist pas assez assurée pour nous apprendre quelle part S. Cyrille prit dans l'affaire du Pelagianisme : de quoy nous ne

V. S. Aug.  
gustinus 269]  
note 66.

L'an de J.C.  
418.

V. S. Au-  
gustin 5282.

**SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 279**

trouvons rien autrepars, sinon que le Pape Zosime envoya en Egypte la condannation qu'il avoit faite des Pelagiens en 418. Elle y fut sans doute receue, & peutestre mesme confirmée par les souscriptions des Evesques. S. Augustin écrivit aussi à Alexandrie contre les Pelagiens. [Mais nous savons que dans le Concile d'Ephese, où S. Cyrille presidoit, cette herésie fut entierement rejeitée & condannée. Et entre tous les Peres Grecs il n'y en a point qui ait parlé si exactement de la grace que S. Cyrille.

Aug. op. imp. l.  
4. c. 87. p. 196. 2. c.

V. le Pape  
Innocent 5  
12.

Ibid. 54.

Ce que nous venons de dire, que Zosime envoya l'an 418 en Egypte la condannation des Pelagiens, est une grande preuve que ces deux Eglises communiquoient alors l'une avec l'autre.

"Leur communion avoit esté rompue l'an 406, à cause de la deposition injuste de Saint Chrysofome par Theophile & ses partisans :] Et après la mort de Theophile, Saint Cyrille sembla vouloir entretenir la division, comme s'il y eust esté obligé en qualité d'heritier [& de neveu] de ce l' relat. [L'Eglise d'Antioche s'estoit réunie des l'an 414 avec celle de Rome, après que l'Evesque Alexandre eut mis le nom de S. Chrysofome dans les Diptyques. Theodote qui succeda à Alexandre vers le commencement de 417, fut obligé par le peuple de faire la mesme chose.]

Ist. P. l. 1. ep.,  
p. 97. a.

Ibid. 5 11.

'Mais Acace Evesque de Berée manda à S. Cyrille qu'il l'avoit fait par contrainte; qu'il en avoit regret; qu'il cherchoit les moyens de s'en relever; & qu'il eust bien voulu avoir une lettre de S. Cyrille qui l'assurast nettement qu'il ne devoit point se laisser aller aux instances de ceux qui le vouloient obliger à celebrer la memoire de S. Chrysofome. [Il n'est pas difficile de juger de la réponse que S. Cyrille luy fit, s'il luy en fit quelqu'une.

Cyr. ep. 37. p. 207.  
b. c.

Ibid.

"Mais il arriva en mesme temps qu'Attique intrus à la place de Saint Chrysofome, fut tellement pressé & par le peuple, & mesme par la Cour, de rétablir la memoire de ce grand Saint, qu'il ne s'en put défendre; ensuite de quoy il n'eut pas de peine à obtenir la paix & la communion du Pape.] Il écrivit en mesme temps à S. Cyrille une lettre que nous avons encore, pour luy rendre raison de ce qu'il avoit fait, & le persuader de faire la mesme chose. Il écrivit aussi à Edese, & à Pierre Diacres d'Alexandrie, afin qu'ils portassent S. Cyrille à l'union: & il les prie en mesme temps de tascher à revenir à Constantinople, parcequ'il s'accomodoit fort peu de l'humeur de ceux que S. Cyrille avoit envoyez en leur place, & de la maniere dont ils vivoient avec luy. [Car il paroist que les Evesques des principaux sieges tenoient toujours quelques Ecclesiastiques à Constantinople, pour pren-

ep. 56. p. 101-103.

Nphr. l. 14. c. 26.  
p. 493. 49.

280 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
dre soin de leurs affaires à la Cour de l'Empereur. On les appelloit d'ordinaire Apocrifaires, c'est à dire destinez pour faire des réponses: & c'est ce qu'on appelle aujourd'hui des Nonces.

L'an de J.C.  
418.

Cyr. ep. 7. p. 204.

S. Cyrille fit à Attique une réponse qu'on peut dire estre tres belle, si on n'y regarde que le courage & la vigueur episcopale qu'il y rémoigne. Mais il est fascheux qu'il n'ait employé alors sa fermeté & sa force que contre la verité & la charité. ]'Car tout le sujet de sa lettre n'est que pour soutenir qu'on ne peut legitimement mettre S. Chrysofome dans les Diptyques au rang des Evefques morts dans la communion de l'Eglise; & il se sert pour cela des termes les plus durs, & des comparaisons les plus odieuses. Cette lettre est traduite dans la vie de S. Chrysofome par M<sup>r</sup> Hermant, avec une reflexion fort chrétienne. <sup>2</sup>Facundus dit qu'il n'y a que la necessité qui puisse permettre de rapporter des paroles que des Chrétiens ne peuvent entendre sans horreur. 'Quelques uns ont écrit que S. Cyrille brula quelques ouvrages de Saint Chrysofome, & a ainsi esté cause que nous les avons perdus.

Chry. vie, l. 9. c.

8.  
a Fac. l. 4. c. 1. p.  
142-145.

Nphr. l. 14. c. 28.  
p. 479. d.



## A R T I C L E VI.

*S. Cyrille rétablit enfin la memoire de S. Chrysofome: L'Egypte affligée pour les pechez du peuple: Le Prefet Calliste tué.*

[**S**AINT Cyrille demeura donc le dernier à aimer mieux estre separé de l'Eglise Romaine, & peurestre de plusieurs autres, que de se reconcilier avec la memoire d'un Saint que Theophile avoit haï. Mais il ne demeura pas longtemps en cet état. Car ce que nous avons dit d'Attique ne pouvant se mettre avant l'an 417, il faut, comme nous avons dit, que Saint Cyrille fust déjà reconcilié avec Rome, lorsque Zosime luy adressa sa lettre contre les Pelagiens vers le mois de may de l'an 418. ]'Comme son éloignement pour S. Chrysofome ne venoit point d'envie, ni d'une opiniatreté diabolique; mais d'ignorance, & d'un zele mal réglé; Dieu eut pitié de luy comme d'un homme sujet à la misere, & à la foiblesse des hommes; & comme il luy avoit donné d'ailleurs une science & une vertu extraordinaire, il voulut le perfectionner, & luy donner ce qui luy manquoit encore en ce point.

Nphr. l. 14. c. 28.  
p. 459 a. b.

c. d.

'Nicephore dit que Dieu se servit mesme pour cela de la voie extraordinaire d'une vision, où il vit Saint Chrysofome revêtu d'une

d'une gloire, & d'une majesté celeste, qui le chassoit de l'autel, & la Sainte Vierge qui prioit ce Saint de ne le point chasser, à cause qu'il avoit beaucoup combattu pour sa gloire. Cette histoire est encore rapportée par d'autres Grecs des derniers temps. [Mais comme les visions qui ne sont pas appuyées d'autoritez tres considerables sont toujours suspectes, que celle-ci ne se lit pas mesme dans George d'Alexandrie, qui a écrit vers l'an 620 une grande vie de S. Chrysofome, déjà mêlée de bien des fables, & qu'elle iroit à differer le changement de S. Cyrille jusqu'après le Concile d'Ephese, ce qui ne se peut; nous aimons mieux nous contenter] de ce que dit le mesme Nicéphore, Que Saint Cyrille ceda enfin aux remontrances que luy firent beaucoup de personnes, & particulièrement S. Isidore de Theluse.

Chry. l. 1. p. 293. b. 51. p. 563.

'Cet illustre solitaire, pour qui Saint Cyrille avoit un si grand respect qu'il l'appelloit son pere, luy en écrivit souvent, tantost pour l'exhorter, tantost pour le reprendre: & nous en avons encore une fort belle lettre qu'on rapporte à ce sujet-ci, où il l'exhorte à quitter tout esprit de contention, à ne pas former dans l'Eglise une division éternelle sous un faux pretexte de pieté, & à ne pas venger sur cette divine mere des fideles qui ne meurt point, les injures particulieres qu'il pretendoit avoir reçues des hommes mortels. S. Cyrille ayant donc assemblé les Evêques d'Egypte, mit le nom de Saint Chrysofome dans les sacrez diptyques: [& ayant sans doute ensuite envoyé à Rome, il obtint sans difficulté la communion de cette Eglise, qui avoit pour lors Zosime pour chef.]

[C. P. l. 1. ep. 370. p. 96. c. Nphr. p. 490. b. 6 Bar. 412. 5 61. I. P. l. 1. ep. 370. p. 97. a.

'Il cite S. Chrysofome parmi les saints Evêques dont il allegue l'autorité contre Nestorius. Ecrivant au Clergé de Constantinople, il demande à Nestorius s'il pretend estre plus eloquent que Jean, ou avoir plus d'intelligence que le Bienheureux Attique. Nestorius dit à la fin de 430, que S. Cyrille reveroit alors les cendres de S. Chrysofome. Il dit qu'il le faisoit malgré luy; [ce qu'il est aisé de regarder comme la parole d'un ennemi. Mais il est fascheux] que S. Cyrille mesme parlant en 432, de la condamnation du Saint, le fait en des termes qui peuvent porter à croire, qu'il ne desapprouvoit point encore ce qui s'estoit fait dans le [malheureux] conciliabule du Chesne, ou il avoit esté present. Quelques nouveaux Grecs pretendent cependant qu'il avoit mesme fait quelque chose pour la vie de S. Chrysofome, dont George s'estoit servi dans la sienne. Mais puisque George

Nphr. p. 499. d.

Conc. 3. p. 128. d. Cyr. A. l. 2. p. c. p. 34. b. c.

Merc. l. 1. p. 6. 1.

Lup. ep. 36. p. 131.

Chry. l. 1. p. 293.

p. 38.

mesme ne cite point un auteur si considerable, [il n'y a point d'apparence qu'il l'ait pu faire.]

Sur. 31. dec. p.  
330. 5 20.

'S. Cyrille receut [vers la fin de 417,] la visite de Sainte Melanie la jeune, qui passoit d'Afrique en Palestine avec Albine sa mere, & Pinien son mari. Ils tirerent un grand profit tant de son entretien, que de celui d'un homme prophetique nommé Theodore, qu'ils trouverent aussi à Alexandrie. [Seroit-ce Saint Isidore de Peluse? Peu de temps après] Pinien & Melanie revinrent encore à Alexandrie, pour y voir un grand nombre de personnes de pieté qui y demeuroient.

5 21.

Cyr. h. P. 7. p. 87.

'Dans l'homelie que S. Cyrille fit pour Pasque de l'an 419, il se plaint fort de l'insolence des jeunes gents, qui armez d'épees & de massues, excitoient des querelles en divers endroits de l'Egypte, pour avoir occasion de tuer & de piller, ou se mettoient à voler. Il dit que c'est pour punir ces crimes que Dieu avoit brulé par une secheresse extraordinaire la recolte de cette année là, [c'est à dire de l'an 418,] qu'on esperoit devoir estre tres abondante; ce qui avoit causé une grande famine dans tout le pays. Il se sert de cet evenement pour exhorter les peuples à la penitence, leur faisant esperer, s'ils se corrigeoient, les effets de la misericorde de Dieu, mesme pour les biens de la terre: de quoy il marque que Dieu leur avoit déjà donné un gage, en faisant deborder le Nil plus qu'à l'ordinaire. Mais comme les pechez continuerent, les chastimens de Dieu continuerent aussi. La gresle perdit toute la moisson de l'an 419, en sorte qu'il n'y avoit personne qui ne fust dans l'affliction & dans les larmes.

p. 88.

p. 89. a. b.

p. 89. 90.

p. 90. a. b.

8. p. 98. 99.

ep. 61. p. 212. 213.

["La mesme année 419,] S. Cyrille receut une deputation des Evesques d'Afrique, qui le prioient de leur envoyer les Canons de Nicée les plus authentiques, & de leur marquer le jour qu'il falloit faire Pasque l'an 420. Saint Cyrille satisfit à ce qu'ils souhaitoient, & leur récrivit une petite lettre que nous avons encore.

V. S. Augustin 5  
295.

Thphn. p. 72. d.

'Au mois de septembre 422, Calliste Prefet d'Egypte fut tué dans Alexandrie par ses gents mesmes. [Il semble qu'on y peut rapporter] un endroit de l'homelie faite pour Pasque de l'an 423, où S. Cyrille exhorte le peuple à ne pas insulter au malheur des morts, & à témoigner de la compassion & de la charité pour ceux qui estoient dans l'affliction, de peur d'irriter Dieu contre eux mesmes. On marque qu'en 425, il y eut à Alexandrie beaucoup de seditions & de meurtres.

Cyr. h. P. 11. p.  
158. c. d.

Thphn. p. 73. c.

[Voilà ce que nous trouvons de la vie de Saint Cyrille jusqu'à l'an 428, auquel il faut commencer l'histoire de l'heresie Nestorienne, qui en doit faire la plus grande & la plus importante partie.]



ARTICLE VII.

*De la naissance, des premiers emplois, de l'eloquence, de la reputation, & des defeuts de Nestorius.*

L'AN DE JESUS CHRIST 428.

V. Attique  
57.

["S I S I N N E qui avoit esté ordonné Evesque de Constantinople après Attique le dimanche 28 de fevrier l'an 426, mourut des le 24 decembre de l'année suivante.] Beaucoup demandoient pour Evesque S. Procle, [dont on verra l'histoire en particulier,] & d'autres Philippe de Side, ["comme on les avoit déjà demandé tous deux après la mort d'Attique."] Mais la Cour pour arrester toutes ces brigues, resolut de prendre quelqu'un qui ne fust point du Clergé de Constantinople, & jetta les yeux sur Nestorius, alors Preitre d'Antioche, qui avoit une tres grande reputation. Et c'eust esté agir contre les Canons, dit un ancien auteur, de faire un Prestre d'Antioche Evesque de Constantinople, si sa doctrine & ses mœurs ne luy eussent acquis une estime extraordinaire.

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b.

Ibid.

b.

Thdr. hær. l. 4. c. 12. t. 4. p. 244. a Vinc. L. c. 16. p. 339. b Conc. ap. p. 803. a.

'Il estoit de Germanicie, ville de la Syrie Euphratesienne, nommée dans les medailles *Cæsarea Germanica*. Et l'on croit qu'Antiochus [dernier] Roy de Comagene luy avoit donné ce nom, à cause de Germanicus Cæsar pere de Caius Caligula, en reconnoissance de ce que Caius luy avoit rendu ses Etats. C'est pourquoi cette ville avoit une epoque particuliere, qui commençoit en la 2 ou 3<sup>e</sup> année de Caius, & en la 38 ou 39<sup>e</sup> de J. C. [Elle n'est guere connue dans l'histoire que pour avoir esté le premier evesché d'Eudoxe, l'un des plus méchans des Ariens, & pour avoir donné la naissance à Nestorius. C'est pourquoi il faut dire que Cassien & Marcellin dans sa chronique, ont confondu le lieu où Nestorius avoit longtems demeuré, avec celui de sa naissance,] lorsqu'ils ont dit qu'il estoit né à Antioche: à quoy le premier ajoute qu'il avoit esté battizé dans la mesme ville. Baronius dit qu'il estoit de la race de Paul de Samofates, trompé par ceux qui l'ont appellé fils de Theodore de Mopsueste; & petit-fils de Paul, à cause qu'il en tenoit les erreurs. [Il paroist

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b] Thdr. hær. l. 4. c. 12. p. 244. b. c Nor. epo. p. 123. 476. 477.

Cass. de Inc. l. 6. c. 7. s. 6. p. 983. 990. 991. d c. 6. 11. p. 991. 1001. e Bar. 428. § 20. f Pat. dog. t. 4. l. 1. c. 7. § 3. p. 35.

Cyr. liv. h. 4. t. 5.  
p. 357. c.

qu'il estoit d'une extraction fort mediocre, j'puisque S. Cyrille dit que Dieu l'avoit elevé de la bassesse aux dignitez les plus eminentes. Il donne mesme lieu de croire que sa naissance estoit honteuse.

p. 383. a.

Thdr. hær. l. 4.  
c. 12. p. 244. b.

Theodoret dit qu'il ne sçait pas de quelle maniere il avoit esté elevé, ni quelles sciences il avoit apprises d'abord. Après avoir parcouru divers pays, il s'arresta à Antioche, & y acquit une science mediocre des belles lettres. Le Pape Celestin luy applique ces paroles de Festus à Saint Paul, Que sa trop grande science le rendoit insensé : & en mesme temps neanmoins il l'appelle un ignorant. [Car on peut avoir beaucoup lu & beaucoup étudié, & ne rien savoir.] Il avoit naturellement une grande facilité à bien parler sur le champ. Il avoit mesme la voix fort belle, & extremement forte; ce qu'il avoit acquis en partie en l'exerçant : [ & ce sont de grandes qualitez pour imposer à un peuple.]

Conc. c. 3. p.  
1079. c.Soer. l. 7. c. 32. p.  
574. b.  
d Gen. c. 33.  
f Soer. c. 29. r.  
370. b. Thdr.  
hær. p. 244. b.Evag. l. 1. c. 7. p.  
262. d.

Il paroist qu'il demeura quelque temps dans un monastere pres d'Antioche : Et on croit que c'est celui qu'on appelloit du temps d'Evagre le monastere d'Euprepe à deux Itades de la ville. Ayant esté elevé à l'état Ecclesiastique dans Antioche, il y fut fait Diacre & Prestre, & on luy confia le soin d'instruire le peuple : de quoy il paroist qu'il s'acquitta longtems, & jusqu'à un age fort avancé.

Thdr. p. 244. c.  
d.  
e Casn. de Inc.  
l. 6. c. 6. n. p. 997.  
1001.Soer. l. 7. c. 29.  
p. 370. c.  
d Thdr. p. 244.  
c.

Sa vie estoit tres exemplaire, & sa pureté le faisoit estimer d'un grand nombre de personnes. Son habit estoit fort brun, son air modeste & recueilli : il evitoit les lieux de trouble & d'assemblées ; la palseur de son visage & de son corps estoit une marque de sa sobrieté : il estoit presque toujours chez luy appliqué à la lecture, & renfermé en luy mesme dans le repos & dans le silence. Theodoret de Mopsueste ayant avancé en preschant à Antioche quelque proposition qui n'estoit pas assez exacte, Nestorius fut le premier à la desapprouver, & à témoigner avec liberté son zele pour la veritable doctrine.

Conc. c. 3. p. 392.  
b.p. 331. e. Vinc. L.  
c. 16. p. 339.  
f Conc. p. 1017. c.

Il acquit par ce moyen une fort grande reputation, qui le fit envier à Antioche par les autres villes. On le regardoit comme une personne dont la foy estoit pure & sans tache, exercée à [défendre] la doctrine des Evangiles & des Apostres, capable d'exciter les autres à la piété, & tres propre pour instruire les peuples. C'est le sentiment que l'Empereur Theodose II. avoit

Soer. l. 7. c. 29. p.  
370. b.  
f Conc. l. 3. p.  
1017. c.

Eilt. ori. c. 29.

1. On l'appelle *μίστρος ἢ αἰχμολύτης.*

2. On ne sçait point qui est cet Euprepe.

1.

2.

σὺ φέρεις ἴνα.

πλήρης.



de luy, qu'en avoit S. Cyrille, & qu'en avoient tous les Prelats del'Eglise. On ne doutoit point qu'il n'eust toutes les qualitez d'un bon Pasteur & d'un excellent Evefque.

'Neanmoins Vincent de Lerins dit de luy, qu'il se faisoit plus admirer qu'il ne se rendoit utile, qu'il avoit plus de reputation que d'experience, & que s'il parut grand durant quelque temps, ce fut plus par la faveur des hommes que par la grace de Dieu.

Vinc. L. c. 16. p. 339.

'En effet, Theodoret dit que toute la vertu exterieure qu'il faisoit paroistre, n'estoit qu'une vaine apparence pour s'acquérir l'estime des hommes, & qu'il preferoit sa propre gloire à celle de J. C. mesme; que dans ses discours son langage n'avoit rien de

Thdr. har. l. 4. c. 17. p. 244. d.

masle, rien de naturel, rien de touchant, rien qui pust échauffer le cœur de ses auditeurs, & qu'il ne s'appliqua qu'à leur plaire & à flater leurs oreilles, afin de s'attirer leurs louanges & leurs applaudissemens, de gagner leur estime, & de se faire suivre par la foule du peuple.

c.

'Socrate dit aussi qu'il n'estoit pas si savant qu'on le croyoit; Qu'estant enflé de son eloquence, & croyant qu'elle le mettoit audessus de tout le monde, il ne s'estoit pas mis en peine de lire les interpretes, ni d'étudier solidement les

Socr. l. 7. c. 32. p. 374. b.

anciens [Peres.] Qu'il estoit tout ensemble vain, violent, & peu judicieux. C'estoit un esprit bouillant, qui se portoit avec feu à tout ce qu'il entreprenoit. [Que si l'orgueil est la porte & le caractere de l'heresie, il ne faut pas s'étonner qu'estant superbe & peu instruit de la Tradition, il soit devenu heresiarque.]

c. 29. p. 370. d.

'Marcellin dit qu'il avoit assez d'eloquence, & peu de sagesse. 'S. Cyrille l'accuse d'avoir eu plus d'attache à l'or & à l'argent, qu'aux veritez de l'Ecriture: & il doute s'il n'avoit point étudié les curiositez impies de la magie.

Conc. t. 2. p. 1034. b. [Cyr.

Marc. an. 428.

Cyr. Al. div. h. 4. t. 5. p. 357. a.

ARTICLE VIII.

*Nestorius est fait Evefque de Constantinople: Tout le monde s'en rejouit: S. Cyrille luy en écrit.*

**L**A reputation qu'avoit Nestorius, fut donc cause que la Cour se determina à le faire Evefque de Constantinople, particulièrement à cause de son eloquence, & de la vie austere dont il faisoit profession. Le peuple de la ville le nomma avec joie pour son Evefque, à cause de l'amour & du respect qu'il conservoit encore pour S. Chrystome, esperant qu'estant tous deux tirez d'une mesme Eglise, il retrouveroit en l'un ce qu'il

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b.

Gen. c. 53.

Casu. de Inc. l. 7. c. 50. p. 1603.

*abfinitia.  
eligit.*

Marc. p. 21.  
Cyr. ep. 9. p. 37. c.

avoit perdu par l'exil & la mort de l'autre. [C'est pourquoy] 'ceux de Constantinople faisoient tous leurs efforts pour l'avoir pour leur Evêque.

Soer. l. 7. c. 12. p.  
374. b.  
Eva. g. l. 1. c. 2.  
p. 257. d.

[Nestorius fut donc mandé d'Antioche,] d'où il mena avec luy divers Ecclesiastiques, 'comme le Prestre Anastase qu'il consideroit extremement, & qu'il consultoit en toutes choses. 'Ils passerent ensemble par Mopsueste [en Cilicie,] où ils confererent avec l'Evêque Theodore, ["qui mourut aussitost après.] Nestorius arriva à Constantinople trois mois après la mort de Sisinne, & il en fut ordonné Evêque le [mardi] 10 avril de l'an 428, selon

V. son titre  
53.

Pet. dog. t. 4. l. 1.  
c. 7. § 2. p. 15.  
Liber. c. 4. p. 11.  
c. Nor. h. p. l. 2. c.  
4. p. 188. 350.  
d. c. 14. p. 336.

Socrate; 'ce que le P. Petau a suivi. <sup>b</sup>Nous lisons néanmoins dans Liberat, que ce fut le premier d'avril; 'ce que le Cardinal Noris a suivi, à cause que c'estoit le [quatrième] dimanche [de Careme.] <sup>d</sup>Mais les ordinations de S. Chrysostome & de S. Cyrille font voir que les Grecs ne s'attachoient pas au dimanche pour l'ordination des Evêques. C'est pourquoy le Pere Garnier soutient que ce fut le 10 d'avril.

Liber. n. p. 16.

Conc. t. 3. p. 333. c.

'Les Evêques qui assisterent à cette ordination, en manderent la nouvelle au Pape Celestin; & luy rendirent un témoignage tres avantageux de Nestorius. 'Ils manderent la mesme chose à S. Cyrille, [& sans doute aussi aux autres principaux Evêques de l'Eglise.] Celestin avoit appris la mort de Sisinne avec beaucoup de douleur, dans la crainte que le successeur de son siege ne fust pas successeur de sa foy, parceque le bien est ordinairement suivi du mal. Mais ayant appris l'ordination de Nestorius par quelques personnes qui venoient [de Constantinople,] & ensuite par la lettre des Evêques; sa douleur se changea en joie, & sa crainte en esperance: de sorte que dans la réponse qu'il fit aux Evêques, il les assura qu'il prenoit une grande part à la joie [de l'Eglise d'Orient.] S. Cyrille se trouva dans la mesme disposition; il récrivit [à Nestorius] sans differer, pour luy témoigner sa joie, pour le louer, pour luy souhaiter de la bonté de Dieu les biens les plus excellens.

p. 1038. d.

p. 333. b. c.

p. 1038. d.

Vinc. L. c. 16. p.  
318. 339.

'Tous les autres Evêques & tous les Saints ne témoignent de mesme pour luy que de l'amour & de l'estime. Les peuples le cherissoient & ecoutoient avec joie les discours qu'il leur faisoit tous les jours, soit pour leur expliquer les divines Escritures, soit pour combattre les erreurs des Juifs, des payens, & des heretiques. Car il ne manquoit pas d'instruire tres souvent les peuples, & de témoigner en tout beaucoup de soin & de vigilance. <sup>e</sup>Les payens mesmes l'estimoient beaucoup [sans doute à cause de son

Conc. t. 3. p. 1078.  
l.  
p. 1080. b. c.



## ARTICLE IX.

*Etat de l'Empire en 428, & des Eglises de l'Occident.*

[**A**VANT que d'entrer dans le détail de l'histoire de Nestorius, il faut représenter en peu de mots l'état où l'Eglise & l'Empire se trouvoient alors. L'Empire Romain obéissoit encore à la posterité du grand Theodose. Honoré, second fils de ce Prince, mourut sans enfans l'an 423, & laissa l'Empire d'Occident à Valentinien III, fils de l'Empereur Constance à qui il avoit marié sa sœur Placidie. Mais comme Valentinien né le 2 ou le 3 juillet de l'an 419, n'avoit pas encore neuf ans, toute l'autorité estoit entre les mains de l'Imperatrice Placidie sa mere. C'estoit elle qui gouvernoit le peu que les barbares laissoient aux Romains dans l'Occident, ce qui estoit presque réduit à l'Italie & à l'Afrique. Car l'Illyrie Orientale estoit alors possédée par les Empereurs d'Orient, & l'Occidentale n'estoit presque que le theatre des courses & des ravages des barbares. Les François, les Bourguignons, & les Gots partageoient entre eux presque toutes les Gaules. Les mesmes Gots, les Vandales, & les Sueves ne laissoient aux Romains que tres peu de chose dans l'Espagne. La grande Bretagne avoit cessé des l'an 409, de reconnoître l'Empire pour jouir de sa liberté, qu'elle perdit peu après avec son nom, & avec la religion Chrétienne. Mais cette année mesme, la revolte du grand Comte Boniface fit entrer les Vandales dans l'Afrique, & en moins de deux ans ils se rendirent maistres de cette grande province, à la reserve de trois villes qui resisterent quelque peu de temps: & toutes les forces de l'Empire d'Orient & d'Occident ne les en purent chasser qu'au bout d'un siecle.

L'état de l'Empire d'Orient estoit plus heureux, & il se conservoit encore assez entier dans toutes ses parties, qui estoient l'Egypte, la Syrie, l'Asie mineure, le Pont, la Thrace, l'Illyrie Orientale, & peutestre encore l'Occidentale. Les Romains avoient mesme remporté des avantages considerables sur Varane Roy des Perſes, dans la guerre qu'ils avoient entrepris contre luy l'an 421, plustost que de luy livrer les Chrétiens, qui fuyant la cruelle persecution qu'il leur faisoit, s'estoient retirez sur les terres de l'Empire. Les barbares qui avoient voulu atta-

quer la Thrace, en avoient esté repoussez par des effets visibles de la protection de Dieu. Ainsi l'Empire d'Orient jouissoit d'un assez grand calme sous le gouvernement du jeune Theodose, qui avoit succédé à Arcade son pere le premier jour de may de l'an 408, agé seulement de huit ans. Il avoit quatre soeurs, Flaccille, Pulquerie, Arcadie, & Marine, qui embrasserent toutes la virginité. Mais Pulquerie a rendu sa pieté & sa prudence tres illustres dans l'histoire. Elle estoit née le 19 janvier 399. Antheme Prefet du Pretoire gouverna l'Empire dans les premieres années de Theodose, & jusqu'en l'an 414, auquel Pulquerie fut declarée Auguste le 4 de juillet, & prit ensuite la conduite des affaires. Elle fit epouser à Theodose le 7 juin 421, Eudocie nommée auparavant Athenaide, plus considerable par sa beauté & par sa science dans les lettres humaines, que par sa noblesse, estant fille d'un sophiste nommé Leonce. Elle ne receut le baptesme qu'en devenant Imperatrice.

Theodose avoit plus les vertus d'un particulier que les qualitez necessaires pour gouverner un Empire. Il avoit beaucoup de pieté, de bonté, & de douceur; aimoit les livres, respectoit les personnes sacrées, & tout ce qui regardoit la religion, s'occupoit beaucoup à la priere, faisoit beaucoup d'aumosnes. Mais il avoit en mesme temps beaucoup de foiblesse & de timidité, & s'occupant peu des affaires de l'Etat, il s'en dechargeoit sur ses eunuques, qui y causerent de grands maux.

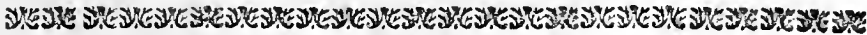
Pour ce qui regarde l'état de l'Eglise, elle avoit alors pour premier Evêque le Pape<sup>s</sup> S. Celestin, dont la pieté est honorée publiquement le 6 d'avril. Chacun sçait le service qu'il rendit à l'Eglise en défendant la memoire de Saint Augustin contre les calomnies des Semipelagiens. Mais rien ne l'a rendu si celebre que la vigilance & la force avec laquelle il s'opposa à Nestorius, comme nous le verrons dans la suite.

V. son titre.

Les Eglises de France, d'Angleterre, d'Illyrie, & d'Espagne n'ont rien qui entre dans nostre sujet. La dernière estoit ce semble tout à fait accablée par les guerres & par les barbares, ce qui y étouffoit mesme le bruit que les heresies de Priscillien y avoient fait peu auparavant, & y firent encore depuis. Quoique la France fust sujette au mesme malheur, elle eclatoit néanmoins par plusieurs illustres Prelats, comme S. Honorat & S. Hilaire d'Arles, S. Germain d'Auxerre, S. Eucher de Lion, & quelques autres, tirz la plupart du celebre monastere de Lerins. Nous ne voyons point que la pureté de la foy y fust alterée que par le  
 Prestre

Prestre Cassien, & quelques autres qui y foutenoient une partie de l'heresie Pelagienne.

L'Afrique estoit depuis 35 ans la plus belle & la plus sainte partie de l'Eglise. Les ravages des Vandales qui y entrerent cette année avec l'heresie Arienne, semblerent l'avoir entierement defigurée. Mais si elle perdit son éclat aux yeux des hommes, le sang de ses Martyrs ne la rendit pas moins belle aux yeux de Dieu, qu'elle l'estoit auparavant par la science de ses docteurs, & par la pureté de sa discipline. Elle avoit encore en ce temps-ci pour chef le grand Aurele de Carthage, & pour ame Saint Augustin, dont nous verrons que la reputation avoit penetré jusque dans le palais de Constantinople. Ce fut particulièrement par le moyen de ce Saint que Dieu diminua beaucoup en Afrique les folies des Manichéens, qu'il y éteignit presque tout à fait le schisme des Donaristes qui y dominoient auparavant, & qu'il abatit dans toute l'Eglise l'orgueil des Pelagiens.]



### ARTICLE X.

*Des Eglises de Constantinople & d'Egypte: Des Evêques Theodote d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, & Firme de Cesarée en Cappadoce.*

[**L**es principales Eglises de l'Orient, estoient celles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, de Cesarée en Cappadoce, d'Ephese, & de Theffalonique. Nous n'avons rien de particulier à dire ici de Nestorius & de S. Cyrille qui gouvernoient les deux premieres. Mais il ne faut pas ignorer que Constantinople, qui dans son origine n'estoit qu'un simple evêché soumis à la metropole d'Heraclée, avoit esté tirée de ce rang par le Concile œcumenique de Constantinople en 381, qui en fit le second siege de l'Eglise, & le premier de tout l'Orient. L'autorité que donnoit à cette Eglise la presence des Empereurs, ajouta bientôt la juridiction à ce rang d'honneur, & l'Evêque de Constantinople devint en peu de temps chef & Patriarche des Eglises de Thrace, de l'Asie mineure, & du diocèse du Pont, sans autre titre que parceque ces Eglises en estoient bien aises, ou n'osoient s'y opposer. Attique avoit aussi tâché de se soumettre l'Illyrie Orientale: mais le Pape Boniface l'avoit empesché.

Pour l'Eglise d'Alexandrie, il y avoit longtemps qu'elle estoit en possession de gouverner toutes celles de l'Egypte, de la The-

baïde, & de la Libye Cyrenaïque: Et le Concile de Nicée l'avoit maintenue dans ce droit. L'Eglise d'Egypte estoit illustre alors par la fermeté que les Evêques & les peuples y avoient témoignée pour défendre la divinité du Verbe, à l'imitation du grand Athanase. Et elle n'estoit pas moins celebre par ce grand nombre de saints solitaires qui en peuploient les deserts, dont les plus considerables en ce temps-ci estoient S. Arsene, S. Pemen, & Saint Isidore de Peluse. C'est particulièrement à ces saints solitaires qu'on peut rapporter] ce que dit Saint Cyrille, Qu'on voyoit encore alors de ces hommes venerables, qui delivroient les hommes des maladies dont ils estoient affligez, & qui par la vertu de J. C. & du Saint Esprit, & par la force de leurs prieres, tourmentoient & mettoient en fuite ces esprits de malice, dont les payens faisoient leurs sauveurs & leurs dieux.

[Toute la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie, reconnoissoient l'autorité de l'Eglise d'Antioche. On y joint la Palestine & l'isle de Cypre. Mais je ne sçay si la Palestine obeïssoit à d'autres qu'à l'Evêque de Cesarée. Pour l'Evêque de Salamine ou Constance metropolitain de l'isle de Cypre, il est certain qu'il ne pretenoit point avoir de Patriarche a-dessus de luy. Theodote Evêque d'Antioche qui mourut<sup>1</sup> cette année mesme, semble\* n'avoir pas assez bien agi au commencement de son episcopat à l'égard de S. Chrysostome.] Cependant il n'a pas laissé d'estre fort loué par Theodoret, qui commença à prescher sous luy à Antioche [l'an 422,] un an avant que d'estre fait Evêque de Cyr.<sup>a</sup> Il l'appelle le divin Theodote,<sup>b</sup> un homme qui excelloit en douceur, d'une vertu tres exacte, un modele de pureté,<sup>c</sup> qui eclatoit & par la sainteté de ses mœurs, & par sa connoissance dans la doctrine de l'Eglise. Ce fut sous luy que les Apollinaristes d'Antioche ayant honte du petit nombre où ils se trouvoient reduits, demanderent presque tous à estre receus dans l'Eglise: ce que Theodote leur accorda après beaucoup de prieres. Mais Theodoret se plaint que beaucoup d'entre eux n'avoient pas pour cela quitté leurs mauvais sentimens, & qu'au contraire ils en infectoient plusieurs autres.

L'histoire de l'Abbé Alexandre instituteur des Accemetes, rapporte que cet Abbé estant venu à Antioche, y reprit avec une grande liberté Theodote de ce qu'il negligoit beaucoup de choses qui estoient de son devoir. [Mais il estoit capable de reprendre des choses qui n'estoient nullement reprehensibles.] On ajoute que Theodote le maltraita extremement, soit par luy

Cyr. in Jul. l. 6.  
t. 6. p. 20. c. d.

Thdr. ep. 83.  
p. 957. d.

co. 113. n. 936. d.  
ahi. v. l. 5. c. 40. p.  
248. c.  
bc. 18. p. 244. c.  
c ep. 83. p. 957. d.  
hi. l. 5. c. 38. p.  
201. a | 244. d.

Boll. 16. jan. p.  
1026. §. 39.

§ 35 42.

v. Theodo-  
re de Mop-  
suste notc,  
2.

\* v. S. In-  
no. ent § 11.

v. son titre

L'an de J.C.  
418.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 291

mesme, soit par un Soudiacre nommé Male, qui ne subsistoit, dit cette vie, que par l'autorité que son Evesque luy donnoit dans la decision des affaires, ou par l'autorité du General des troupes [de l'Orient. Il ne faut pas oublier que\* Theodote tint un Concile avec Prayle de Jerusalem, où Pelage fut condamné, peuteestre des l'an 418.] On luy attribue quelques écrits contre les Messaliens. Il obligea par ses exhortations le saint solitaire Baradate à sortir d'une cage plus petite que son corps, où il s'estoit enfermé.

Il eut Jean pour successeur, [comme tout le monde en convient: & nous aurons souvent à en parler dans la suite.] A cace de Berée dit, que des le commencement de son administration il s'acquittoit avec honneur de tous les devoirs d'un Evesque, en sorte que tous les Prelats de son patriarcat se rejouissoient, & se glorifioient mesme de l'avoir pour chef. Facundus l'appelle un homme tres sage. Il fut fort uni avec S. Cyrille jusqu'aux troubles arrivez au sujet de Nestorius, quoiqu'ils ne se fussent peuteestre jamais vus. [La Syrie avoit sous luy plusieurs illustres Evesques, comme A cace de Berée, Theodoret de Cyr, dont il faut voir les histoires particulieres. Elle avoit aussi un grand nombre de solitaires, comme on le peut voir dans Theodoret, qui décrit particulièrement ceux de son diocese, & ceux qui estoient autour d'Antioche. S. Simeon Stylite estoit le plus celebre de tous.

L'Eglise de Jerusalem qui estoit la mere de toutes les autres, tenoit un rang illustre, & son Evesque estoit toujours placé entre les premiers Prelats. Elle n'avoit néanmoins eu jusques ici aucune jurisdiction. Mais nous la verrons en ce temps-ci mesme s'acquérir le droit & l'autorité patriarcale sur toute la Palestine sous son Evesque Juvenal.] Ce Juvenal avoit succédé à Prayle avant [l'an 428,] auquel Theodoret finit son histoire, [& après l'an 421,] auquel il paroist que Prayle vivoit encore. Nous le verrons toujours uni avec S. Cyrille dans la défense de la veritable foy, & presider mesme quelquefois au Concile œcumonique d'Ephese. Mais il trahit la verité ou par ignorance ou par foiblesse dans le Concile tenu au mesme lieu, l'an 449, & il eut besoin de l'indulgence du Concile de Calcedoine pour n'estre pas deposé. Entre les Saints qui honoroient alors la Palestine, le plus celebre est Saint Euthyme Abbé,] qui y vint de la petite Armenie en 406, & y demeura jusqu'à la fin de sa vie en 473.

[On croit que l'Eglise de Cesarée en Cappadoce, que S. Basile a rendu si celebre, n'estoit pas seulement metropole de la pre-

Post. t. 2. p. 107.  
Thdr. v. l. c. 27.  
p. 850. 2.

Bar. 127. § 24.  
Conc. t. 3. p.  
300. 3.

Fac. l. 2. c. 1. p.  
60. h[65]. c.  
a Luc. c. p. 80. 2.  
173. 174.

V. son titre.

V. S. Jerome § 14.

V. S. Leon.

Thdr. v. l. 5. c.  
40. p. 229. a. c.

Boll. 20. Jan.  
p. 300. 401.

292 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
 miere Cappadoce, "mais qu'elle avoit encore quelque juridiction sur toutes les onze provinces qui composoient le diocese du Pont.] Elle avoit alors pour Evêque Firme, [qu'on voit avoir eu beaucoup de part à ce qui se fit dans le Concile d'Ephese. Il fut l'un des deputez que le Concile envoya pour soutenir sa cause devant l'Empereur, & qui ensuite ordonnerent Maximien Evêque de Constantinople, comme nous le verrons dans la suite.] Jean d'Antioche qui l'avoit vu à Constantinople, témoigne avoir une grande idée de sa vertu. Il loue particulièrement sa douceur, sa bonté, son humilité jointe à une ame grande & élevée. S. Cyrille luy écrivit [vers l'an 438,] pour luy communiquer l'affaire de Theodore de Mopsueste. [Il estoit mort l'an 439,] auquel Procle de Constantinople ordonna Thalasse Evêque du mesme siege.

L'ande].C.  
 418.  
 V. S. Basile  
 544.

Conc. 3. p. 446.  
 c.

Lup. ep. 4. p. 20.

Conc. 6. p. 467.  
 438.

S. Cyr. l. 7. c. 42. p.  
 391.



ARTICLE XI.

*De Theodote d'Ancyre, & d'Acace de Melitene.*

Conc. 3. p. 446.  
 c.

t. 4. p. 318. a.

t. 3. p. 506.  
 d. p. 506. § 61. § 1  
 1939.

Th. l. 1. c. 12. p.  
 98.

Theod. Sym.

**L**A Galacie [qui faisoit une partie du Departement du Pont,] avoit pour premier Evêque Theodote d'Ancyre. [S'il a esté, comme il y a bien de l'apparence, le predecesseur immediat d'Eusebe,] ordonné Evêque d'Ancyre par S. Procle; il paroist qu'il fut ordonné à Constantinople, & qu'il en conta beaucoup d'argent, dont Eusebe paya encore de grandes sommes. [Theodote eut encore plus de part que Firme à tout ce qui se fit contre Nestorius.] Il estoit ami de cet heresiarque, & travailla autant qu'il put à luy faire reconnoistre la verité. Mais voyant qu'il ne luy répondoit que par des blasphemés, il prefera à son amitié le zele qu'il devoit avoir pour la verité, & vint rapporter ces blasphemés au Concile d'Ephese: ce qu'il ne put faire qu'en versant des larmes. [Il fut comme Firme du nombre des deputez que le Concile d'Ephese envoya à l'Empereur, & S. Cyrille luy écrivit aussi sur l'affaire de Theodore de Mopsueste.] Avant le Concile d'Ephese, Jean d'Antioche avoit écrit à l'un & à l'autre sur les anathematismes de Saint Cyrille. [Nous verrons encore dans la suite quelques autres choses qui regardent Theodote.]

'Nous avons de luy un traité imprimé à Rome en 1669, intitulé *Explication du Symbole des trois cents dix huit Peres du Concile de*

D. d. t. p. 199.

1. M<sup>r</sup> du Pin dit que le P. Combefis l'a donné en 1676. [Il n'est point dans son 3<sup>e</sup> Auctuarium. Dans l'édition de Rome je ne voy point qui le donne. Ce n'est pas Holstenius.]



*Nicée.* 'Le Diacre Epiphane l'a marqué dans le VII. Concile œcumenique, & on écrit qu'il y en a un passage cité dans une chaine des Peres Grecs sur les Actes, <sup>b</sup> Ce discours est contre Nestorius, qu'il combat nommément comme un ennemi déclaré de l'Eglise. 'Il paroist en effet qu'il estoit déjà déposé: [Ainsi c'estoit après le Concile d'Ephese;] & Theodote marque mesme ce Concile assez clairement. 'Il cite quelques paroles des sermons de cet heresiarque, & particulièrement de sa lettre à S. Cyrille, <sup>c</sup> à qui il donne deux fois de suite le titre de Grand. <sup>d</sup> Il y a quelques endroits dans cet ouvrage qui pourroient favoriser l'heresie d'une seule nature. Et il ne vouloit pas assurément qu'on se servist du terme des deux natures. 'On voit cependant que dans le fond il les croit & les établit. 'Aussi l'on a cité Theodote contre les restes des Eutychiens pour prouver la double operation de J. C. 'Il adresse cet écrit à un particulier qu'il ne nomme point. <sup>e</sup> Il y cite trois livres qu'il avoit faits pour prouver la divinité du S. Esprit, [desquels nous n'avons point d'autre connoissance.

Conc. t. 7. p. 493.  
c.  
d Theod. pr.  
p. 32.  
p. 35. 16. 64.  
p. 37.  
p. 18.  
p. 38 43. 74.  
e 1. 74.  
d p. 7. 26 37. 56.  
68.  
p. 46. 47. &c.  
Phot. c. 231. p.  
887.  
Theod sym.  
p. 1. 9.  
e p. 90.

Son style dans cet ouvrage est clair & elegant : mais trop diffus ; & il repete plusieurs fois les mesmes choses. Il a aussi quelquefois des raisonnemens peu solides , avec des comparaisons défectueuses , & dont il seroit mesme aisé d'abuser. ]

'Gennade qui l'appelle Theodote, dit qu'avant que de sortir d'Ephese, il composa un écrit, où il combattoit & refutoit Nestorius, premierement par beaucoup de preuves tirées de la raison, & ensuite par divers passages des Ecritures. [Je ne voy point que cela ait de rapport à son explication sur le Symbole. Je ne sçay si ce seroit] 'un autre ouvrage contre Nestorius dont parle Epiphane, divisé en six tomes ou livres adressez à Lause, [peutestre au grand Chambellan, "qui estoit celebre par sa pieté, aussibien que par sa dignité.]

Genn. c. 55.  
Conc. t. 7. p. 493.  
b.

V. Pallade  
5 10.

V. 576.

'Nous avons encore deux homelies de Theodote, "qui furent lues dans le Concile d'Ephese, & une troisieme qu'il prononça devant les Peres du mesme Concile. 'Le Diacre Epiphane cite de luy un discours sur [la feste] des Lumieres, un sur Elie & la veuve [de Sarepte,] un sur Saint Pierre & S. Jean, un sur le boiteux qui estoit assis à la belle porte du Temple, un sur ceux qui avoient receu les talens, & un sur les deux aveugles [de Jerico.] 'Le Pere Combefis a eu le sermon sur la feste des Lumieres, & quatre autres encore, [qui n'ont pas esté imprimez.] 'Le quatrieme de ceux que ce Pere attribue à S. Amphiloque, mais comme pouvant bien n'estre pas de luy, & qui est sur la Vierge & sur Simeon,

t. 3. p. 987. 1007.  
p. 1023.  
t. 7. p. 493. c.  
Du Pin, t. 4. p.  
164.  
Amphi. p. 36.

'porte dans un manuscrit le nom de Theodote, <sup>a</sup>à qui Saint Nicéphore [de Constantinople,] dans un ouvrage contre les Iconoclastes, qui n'est pas encore imprimé, attribue un sermon du mesme titre, qu'il soutient estre tres certainement de luy. Il en rapporte un passage. 'Les Iconoclastes citoient de luy un passage assez formel contre la coutume d'avoir des tableaux des Saints. 'Mais Epiphane soutient dans le VII. Concile que ce passage n'est point de Theodote, & que luy & beaucoup d'autres l'avoient cherché dans ses ouvrages sans le trouver. 'C'est sur cela qu'il fait l'enumeration de ses écrits, [soit il oublie néanmoins les trois livres sur le S. Esprit, & quelques autres.] Nous avons encore un fragment d'une lettre à Vital moine de Cappadoce.

'Sixte de Sienne l'accuse d'écrire d'une maniere dialectique, & fort obscure; <sup>b</sup>ce que ceux qui ont publié son explication sur le Symbole rejettent tout à fait, donnant au contraire de grands eloges au style de cet auteur. 'M<sup>r</sup> du Pin l'estime aussi. 'Saint Sophrone de Jerusalem cite Theodote entre les Peres de l'Eglise, & mesme il luy donne le titre de Saint. <sup>d</sup>Pierre des Noels & quelques autres l'ont mis au nombre des Saints, & ont marqué sa feste le 6 d'avril. 'Les Orientaux qui favorisoient Nestorius, semblent attribuer principalement à luy & à Firme [de Cesarée,] tout ce qui s'estoit fait contre eux à Ephese, à Calcedoine, & à Constantinople.

[Acace de Melitene ou melitine, metropole de la seconde Armenie, qui faisoit aussi partie du Departement du Pont, estoit encore fort celebre en ce temps là.] 'Il paroist qu'il estoit considerable par sa naissance. <sup>e</sup>Il tenoit le rang de Lecteur dans l'Eglise de Melitene vers l'an 390, & il s'y rendoit illustre tant par sa prudence & par sa moderation, que par la grande connoissance qu'il avoit des lettres saintes. Il n'avoit pas negligé non plus les belles lettres. Ce fut pour cela qu'Otrée alors Evesque de Melitene, [dont le nom est celebre dans l'Eglise,] luy confia le soin & l'instruction de Saint Euthyme alors encore enfant, [ & qui devint depuis si illustre dans la Palestine.] 'Il est marqué que S. Euthyme travailla autant à imiter la vie & la conduite d'Acace, qu'à écouter & à retenir ses instructions, & n'eut pas moins de zele pour profiter de l'exemple de sa pieté, que pour s'avancer sous luy dans la science des livres saints. 'Ainsi Acace a part à tout ce qui se lit de la vertu de S. Euthyme, mais particulièrement à la vie sainte & austere qu'il menoit dans ce premier age.

[Nous ne savons pas quand il fut fait Evesque. Il est seulement

V. S. Basile  
5105.

Du P. o. 163; 164.  
# 112. 1. p. 47.

Conc. 7. p. 49.  
d. c.

p. 49). a. c.

b. c.

S. xi. l. 4. p. 383.

b.  
/ Theod. sym.  
pr.

Du P. p. 164.

c Phoc. 131. p.  
889.

d Boll. 6. apr. p.  
531. c. d.

Conc. 2p. p. 740.  
538.

Boll. 10. jan. p.

303. 56.  
c 56.

56.

S 6. 7.

certain qu'il l'estoit en 431.] Il semble qu'il n'ait pas succedé  
immédiatement à Otrée. Il fut élevé à cette dignité après avoir  
soutenu beaucoup de combats pour J. C. Il rendit son episcopat  
celebre par beaucoup d'actions dignes d'un Evesque, & utiles au  
salut des ames, qui conserverent longtemps sa memoire dans son  
Eglise. Aussi le Concile de Melitene [en 458,] l'appelle *le grand*  
*Acace nostre pere & nostre docteur.* [Nous verrons dans la suite le zele  
qu'il témoigna contre l'erreur de Nestorius, & dans le Concile  
d'Ephese, & des devant, avec les autres choses que nous savons  
de son histoire.] Il avoit composé au commencement de 431 un  
écrit contre Nestorius, pour défendre, ce semble, les anathema-  
tismes de S. Cyrille. Nous en avons une lettre à S. Cyrille [écrite  
vers la fin de 432.

Conc. t. 4. p. 950.  
c.

ap. p. 763. c.

p. 785. s. 83.

Il vivoit encore durant le bruit qui s'éleva vers l'an 438, au  
sujet de Theodore de Mopsueste.] Il estoit mort en l'an 449, &  
Constantin estoit alors Evesque de Melitene, dont il paroist  
qu'Otrée II. fut le successeur. [Ainsi Synode que la vie de Saint  
Euthyme joint presque toujours avec Acace, & qui eut soin  
avec luy del'education de ce Saint, doit estre placé entre Acace  
& Constantin,] estant certain qu'il a esté Evesque de Melitene,  
& que ce n'a esté qu'après Acace. <sup>a</sup>Baronius ne dit pas seule-  
ment que le grand Acace estoit illustre par sa science & sa fainte-  
té, mais il semble luy attribuer l'esprit de prophetie. <sup>c</sup> Il le  
qualifie un tres saint Prelat. On ne voit pas neanmoins qu'il soit  
honoré publiquement par l'Eglise, si l'on ne veut dire que c'est  
celui que les Grecs, & quelques nouveaux Latins, marquent le  
17 d'avril, en le qualifiant Archevesque de Melitene, & Thau-  
maturge: & je ne voy rien qui nous empesche de le dire.

t. 4. p. 173. c.  
4 p. 117. b.  
6 p. 891. b [948. 2]  
952. c.

Boll. 20. jan. p.  
303. s. 6.  
c p. 310. s. 64.  
d Bar. 411. s. 1 411  
e s. 160.

Boll. 20. jan. p.  
311. d.  
f 31. mars, p. 903,  
s. 3. s.

~~~~~

ARTICLE XII.

*De Memnon d'Ephese, & de Rufe de Theffalonique: Principales heresies
de l'Orient.*

ON pretend que l'Evesque d'Ephese estoit non seulement
le Metropolitan de la province particuliere de la petite
Asie, où l'on conte jusqu'à quarante-deux villes episcopales,
mais encore l'Exarque des onze provinces qui composoient le
Departement d'Asie. [Memnon possedoit alors cette dignité,
ayant peutestre succedé à celui que le faux Concile du Chêne
avoit mis l'an 403 à la place d'Heraclide.] On voit que son ordi-

G. 20. fac. p. 235-
238.
S. p. 213. 227. 228.

Conc. t. 4. p. 69
c.

nation avoit esté faite à Ephese, & confirmée par l'Evesque de Constantinople. [Il se trouva parfaitement uni avec S. Cyrille contre Nestorius, & merita avec luy le titre de Confesseur par la prison qu'ils endurerent tous deux pour J. C. Les partisans de Nestorius l'accuserent d'avoir usé de beaucoup de violences durant le Concile qui se tint en son Eglise,] & d'avoir apprehendé la punition que meritoit sa negligence dans la conduite de son diocese. 'Que si Bassien raporte avec sincerité la maniere dont il dit que Memnon l'avoit fait malgré luy Evesque d'Evazes dans la province d'Asie, [elle est assurément tres mauvaise. Il paroist que c'estoit peu auparavant la mort de Memnon.]' Au contraire le Concile d'Ephese le represente comme un Prelat digne de recevoir des eloges de la part des hommes, & des couronnes de la main de J. C. mesme; il admire son zele pour la veritable foy. 'Il le juge luy & S. Cyrille dignes d'une grande gloire, ayant esté les premiers & les seuls qui avoient rémoigné plus que tous les autres estre brulez du zele de Dieu, & qui s'estoient donnez tout entiers à purifier l'Eglise de la honte & de la tache qu'elle recevoit de Nestorius. [On verra dans la suite le reste de ce qui le regarde. Nous avons une lettre qu'il écrivit durant le Concile d'Ephese.]' Il mourut durant l'episcopat de S. Procle & de Saint Cyrille, [entre les années 434 & 444,] & eut pour successeur Basile, qui fut ordonné à Constantinople par Procle. L'on marque que l'Empereur Theodose & S. Cyrille mesme contribuerent à cette ordination. 'Mais on assure que comme elle se faisoit à Constantinople, au lieu de se faire à Ephese, cela causa divers meurtres.

[L'Illyrie Orientale estoit composée de tout ce que nous appellons la Grece, avec cinq autres provinces comprises autrefois dans la Pannonie. Les Papes depuis Damase y avoient établi pour chefs les Evesques de Thessalonique, leur donnant le titre de Vicaires du saint Siege, avec divers droits qu'on auroit peine à trouver dans les Canons: & ils les maintenoient dans cette autorité malgré la resistance que les Metropolitains faisoient à cette innovation. Rufe de Thessalonique estoit donc alors chef de ce diocese, "ayant succedé à Saint Anyse des l'an 408, ou peu après.]' Le Pape Celestin l'estimoit particulièrement comme un homme qui avoit beaucoup d'experience, & dont la capacité avoit esté éprouvée en toutes sortes d'affaires. ["Les Evesques Pelagiens deposez tascherent inutilement de le surprendre en 418. Le Pape "Boniface luy écrivit sur diverses affaires, & particulièrement sur Perigene, qui n'ayant pu estre receu par ceux

V. S. Innocent 57
note J.

V. S. Augustin 524.

V. son titre 58.

de

t. 3. p. 605. c.

t. 4. v. 687. c. d.

Ho. st. g. o. p.

135.

Conc. t. 3. p. 757.

c.

p. 769. a. b.

t. 4. p. 699. d.

p. 687. d.

p. 699. c. d.

e.

Col. n. t. 1. p. 37.

L'and. J.C.
418.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 297

de Patres en Acaïe, pour qui il avoit esté ordonné Evesque, fut ensuite demandé par l'Eglise de Corinthe. "Celestin écrivit aux Evesques d'Illyrie pour leur recommander de luy obeïr." Saint Leon exhorte Anastase successeur de Rufe, d'imiter les bons exemples que son predecesseur luy avoit donnez.

Leo, ep. 4. c. 2. p. 418.

[L'Espagne, presque toutes les Gaules, & ensuite l'Afrique, estoient, comme nous avons dit, sous la puissance des barbares, tous Ariens, hors les François encore payens, & les Bourguignons encore Catholiques. Dans l'Orient la foy Catholique regnoit partout: mais il ne laissoit pas d'y avoir un grand nombre d'heretiques, surtout d'Ariens & de Novatiens. Ils avoient en beaucoup de lieux des eglises & des Evesques, particulièrement à Constantinople. Les Ariens estoient soutenus par quelques seigneurs Gots, qui tenoient les premieres charges de l'Empire dans la milice, comme Plintha, Aspar, & Ardabure: Mais eux & les Novatiens estoient divisez en plusieurs sectes.]
"Les Macedoniens avoient aussi alors des eglises à Constantinople, & dans les pays voisins. [Pour les Apollinaristes, nous venons de voir,] que presque tous ceux qui restoient à Antioche, s'estoient réunis peu auparavant à l'Eglise. [Il y avoit aussi des Messaliens qui infectoient particulièrement la Pamphylie.]

Socr. l. 7. c. 31. p. 372. 373.

Thdr. v. l. 5. c. 338. §. 2. 01. 2. 144. 0.

V. leur titre.



A R T I C L E X I I I .

Chalcur de Nestorius contre les heretiques : Il brule une eglise des Ariens : Loy de Theodose contre les heretiques.

[VOILA l'état où estoit l'Eglise, lorsque Nestorius fut elevé sur le siege de Constantinople, avec un consentement & une joie universelle tant de cette Eglise, que des autres: car tout le monde esperoit qu'il s'acquiteroit des devoirs d'un veritable pasteur, & qu'on verroit revivre en luy le grand Chrysostome.] Il parut d'abord avoir un grand zeile contre les heretiques, mais un zeile que les plus sages trouverent un peu indiscret & trop violent. Aussitost qu'il fut ordonné, & des le premier sermon qu'il fit, [le propre jour de son ordination,] il dit ces paroles en s'adressant à l'Empereur en presence de tout le peuple:
" Faites, grand Prince, que la foy orthodoxe regne seule dans toute la terre, & moy je vous ferai regner avec Dieu dans le Ciel:
" Aidez-moy à exterminer les heretiques, & j'exterminerai les Perses avec vous. Cette parole fut extremement remarquée.

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. c. d.

Diverses personnes du peuple zelées contre les heretiques, l'approuverent extremement. Les plus sages, dit Socrate, jugerent qu'il eust mieux fait de differer un peu à parler en cette maniere; & qu'une si grande precipitation marquoit qu'il y avoit beaucoup de presumption, & de vanité dans cet esprit.

ajz. a. b.

'Cependant Nestorius continua avec la mesme chaleur: & cinq jours seulement après son ordination, avant que d'avoir pu connoistre l'état de la ville & des esprits, il entreprit de faire abatre l'église où les Ariens faisoient secrettement leurs assemblées: La nouvelle qu'ils en eurent les jetta dans un tel desespoir, qu'ils y mirent eux mesmes le feu, qui après l'avoir consumée s'étendit aux maisons voisines. Cet embrasement causa un grand trouble dans la ville; & les Ariens se dispoient déjà à se venger. Mais Dieu par un effet de sa bonté pour la ville fit que cela n'eut pas d'autre suite. Depuis ce temps là Nestorius fut toujours appellé incendiaire aussibien par les Catholiques que par les heretiques. 'Il y avoit plusieurs loix qui défendoient aux heretiques d'avoir aucune eglise. 'Mais Socrate dit que Theodose I. souffroit que les Novatiens s'assemblassent mesme dans les villes, & les autres heretiques hors des villes. [Je croy que c'est ce qui se pratiquoit encore sous Theodose II,] & cela fut établi par la loy du 30 de may, dont nous allons bientoist parler. [Mais il y a apparence que cette eglise des Ariens estoit dans la ville,] puisqu'ils s'y assembloient en secret. [Et ce fut sans doute pour cela que Nestorius erut ne la devoir pas souffrir.]

Cod. Th. t. 6. p.
122. 126.
& Socr. l. 5. c. 20.
p. 130. b.

Cod. Th. 16. t. 5.
l. 65. p. 87.

Socr. l. 7. c. 29. p.
37. a.

b.

Lup. ep. 6. p. 23.

Bar. 4. c. 2. § 20. c. 26.]
Cod. Th. t. 6. p.
139. 2.

'Il persecutoit sous divers pretextes tous les autres heretiques aussibien que les Ariens, & il eust volontiers, dit Socrate, renversé pour cela toute la ville. 'Il dit luy mesme qu'au sitost après son ordination, il fit faire une nouvelle loy contre ceux qui tenoient que J. C. est un pur homme, [comme les Paulianistes,] & contre toutes les autres heresies. [Ainsi c'est avec sujet] qu'on attribue à ses sollicitations la loy que Theodose publia des le 30 de may contre les heretiques, par laquelle il leur défend d'ordonner aucun Clerc sur peine d'une amende de dix livres d'or; leur défend sur la mesme peine de rebattizer mesme leurs esclaves battez dans l'Eglise, ni d'empescher qui que ce fust d'embrasser la foy orthodoxe; les prive du pouvoir de donner quoy que ce soit ou entre vifs ou par testament; renouvelle toutes les anciennes loix faites contre eux, qui les privoient du droit de tester, de s'assembler, de bastir des eglises, d'entrer dans les charges, & casse toutes les graces que divers particuliers avoient obtenues au prejudice de ces loix.

legem innovavi.

Elle ordonne que les Manichéens comme les plus detestables de tous les heretiques, seront chassés hors des villes; & qu'on ne souffrira point qu'ils tiennent nulle part aucune assemblée, non plus que les Eunomiens, les Valentinien, les Montanistes, les Messaliens, les Marcionites, les Photiniens, les Paulianistes, les Donatistes, les Audiens, & divers autres heretiques. Mais pour les Ariens, les Macedoniens, & les Apollinaristes, elle leur défend seulement d'avoir des eglises dans les villes. Et mesme pour les Novatiens, & les Sabbatiens [qui estoient un schisme des Novatiens,] on leur défend seulement toute innovation, c'est à dire de bastir de nouvelles eglises. [Ainsi cette loy n'est pas encore aussi severe que Nestorius l'eust voulu.] Les Pelagiens n'y sont point nommez, soit que Nestorius les favorisast de lors, comme il est certain qu'il fit depuis, [soit plustost parcequ'ils estoient en tres petit nombre, & ne paroissoient peutestre pas faire un corps de communion, surtout en Orient.]

Cod. Th. p. 89. 7.

Bar. 428. § 27.

'Baronius raporte aussi aux sollicitations de Nestorius la loy adressée des le 21 d'avril à Florent Prefet du Pretoire, contre ceux qui prostituent l'honneur de leurs servantes, ou de leurs propres filles. Elle veut que les Evesques & les magistrats puissent affranchir celles à qui on veut faire cette injure, de l'autorité de leurs peres ou de leurs maistres; & que si ceux-ci vouloient continuer à leur faire violence, ils seront proscrips, bannis, & condannez aux mines.

Bar. 428. § 26.



ARTICLE XIV.

Nestorius persecute les Quartodecimans pour les rendre Nestoriens : Antoine de Germe tué par les Macedoniens.

[NESTORIUS non content de ce qui avoit esté ordonné contre les heretiques,] cherchoit encore à tourmenter les Novatiens, jaloux, dit Socrate toujours favorable à cette secte, de ce que Paul leur Evesque avoit quelque reputation de pieté: mais la Cour adoucit un peu son zele.

Socr. l. 7. c. 29. p. 37. b.

'Socrate dit qu'il ne veut point rapporter les maux qu'il fit souffrir dans l'Asie, dans la Lydie, & dans la Carie, aux Quartodecimans. C'estoient ceux qui faisoient toujours Pasque le 14 de la lune comme les Juifs: Et il y en avoit beaucoup dans la Galacie & dans la Phrygie. Il paroist que Nestorius avoit envoyé pour cela en Lydie, Antoine & Jacque Prestres, qui apporterent aux

b.

Soz. l. 7. c. 18. p. 732. a. b.
a Conc. t. 3. p. 673. c. 675. b.

300 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
 Evêques de Lydie des lettres de recommandation, par lesquelles
 Anastase & Photius Prestres de Nestorius attestoient de la pureté
 de leur foy. ^aZenon Corevesque des Quartodecimans, ^aPatrice
 un de leurs Prestres, qui neanmoins ne savoit pas lire, ^bun Avocat,
^cdeux Senateurs ou Conseillers de Ville, ^d& plusieurs autres
 de la mesme secte, se convertirent à Philadelphie, & se réunirent
 à l'Eglise, jurant par les Empereurs Theodose & Valentinien, &
 consentant, s'ils retomboient, d'estre traitez selon la rigueur des
 loix. C'estoit Theophane Evêque du lieu à qui ils s'adressoient
 pour estre receus dans l'Eglise. Il y eut deux Novatiens qui
 firent la mesme chose.

L'an de J.C.
428.

NOTE 4.
 ἡ ὁμοιωσις.

p. 688. l.
 a p. 688. d.
 b p. 688. d.
 c d. e. 688. b.
 d p. 688-688.

p. 687. 688.

f. 67; b. c.
 p. 676. c.

c. 67; c. d.

Mais en renonçant à une erreur, ils s'engagerent sans y penser
 dans une autre plus dangereuse. Car Antoine & Jacque ayant
 gagné quelques Ecclesiastiques de Philadelphie, peu instruits &
 peu éclairés; firent signer à ces nouveaux convertis, non le
 symbole de Nicée, comme on le devoit, mais un nouveau
 symbole plein d'erreurs [contre l'Incarnation, que l'on croyoit
 estre de Theodore de Mopsueste. Cela arriva avant le Concile
 d'Ephese: mais l'année n'en est pas marquée: Et il paroist
 qu'Antoine mourut durant ce temps là, ou s'en alla en quelque
 autre lieu; car dans la suite on ne parle que de Jacque, qui pou-
 voit estre Corevesque autour de Constantinople. L'Evêque
 Theophane pouvoit bien consentir à cette surprise criminelle,]
 puisque dans la suite il se joignit à ceux qui favorisoient Nesto-
 rius. Mais Carise Prestre & œconome de cette Eglise s'y opposa.
 [Cela fit du bruit jusques à Constantinople,] d'où les Prestres
 Anastase & Photius écrivirent pour declarer que Jacque estoit
 orthodoxe, & qu'il falloit priver Carise de son ministère, & de
 la communion comme un heretique: de quoy Carise porta depuis
 ses plaintes au Concile d'Ephese.

V. son titre

V. la note 4.

p. 653. b.
 p. 677. e. Rigb.
 in Merc. p. 212.
 c Conc. p. 676. d.

p. 673. c.

Socr. l. 7. c. 29. p.
 371. c.

Ce fut au sujet de Nestorius, [& ce semble à l'occasion de la
 persecution qu'il faisoit aux Quartodecimans,] qu'il se fit des
 seditions devers Milet & Sardes, dans lesquelles un grand nom-
 bre de personnes perdirent la vie.

c. 31. p. 372. c.

Socrate remarque avec sujet, que Nestorius se rendit fort
 odieux par cette conduite si opposée à l'esprit & à la coutume de
 l'Eglise, [qui aime mieux souffrir la violence que la faire: en
 sorte que lors mesme qu'elle a esté obligée d'implorer le secours
 des Princes Catholiques pour arrester l'insolence des heretiques,
 elle a eu soin en mesme temps d'empescher qu'ils ne se portassent
 aux dernieres rigueurs, & qu'ils n'employassent pour la verité
 des voies qui eussent fait honte à ses défenseurs.]

'A ces efforts que faisoit Nestorius pour éteindre toutes les heresies, afin d'avoir plus de facilité à faire recevoir la sienne, dit Vincent de Lerins, 'il faut joindre ce qui arriva l'année suivante. 'Antoine Eveque de Germe dans l'Hellespont persecuta cruellement les Macedoniens, sous pretexte qu'il agissoit en cela selon les intentions & les ordres du Patriarche. Ces heretiques le souffrirent durant quelque temps. Mais enfin poussez à bout par cet Eveque qui redoubloit toujours ses violences, ils se porterent à un dernier coup de desespoir, & aposterent des gens pour l'assassiner. Ce meurtre donna sujet à Nestorius d'exercer contre eux sa fureur. Il obtint de l'Empereur qu'on leur osteroit leurs eglises, tant celle qu'ils avoient à Constantinople vis à vis des vieilles murailles de la ville, que celle qu'ils avoient à Cyzic & plusieurs autres en divers lieux del'Hellespont. Plusieurs d'entre eux revinrent enfin à l'Eglise, & embrasserent la foy de la Consubstantialité du Fils de Dieu. [On a eu raison de ne pas mettre dans le martyrologe cet Antoine, ou Antonin, comme l'appelle Marcellin, qui nous apprend encore plus clairement que Socrate, que l'eglise des Macedoniens estoit hors des murs de Constantinople. Je pense que c'est en cet endroit qu'on trouve pour la premiere fois le mot de Patriarche au sens que nous le prenons aujourd'hui.]

Vinc. c 16, p. 339

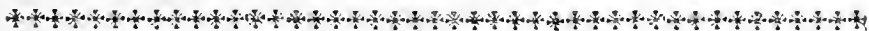
Marc. chr.
Socr. l. 7, c. 31, p.
371, 373.

Ce fut sans doute par les sollicitations de Nestorius,]qu'on commença l'an 428, à celebrer à la Cour la memoire de Saint Chrysostome le 26 de septembre, [si l'on ne veut lire ^{le} 14 qui estoit le jour de sa mort.] 'Entre les differens jours où les Grecs font memoire de ce grand Saint, on ne marque point le 26 de septembre.

Marc. chr.

Boll. 27. jan. c
760. 761.

XIV. au
lieu de
XXVI.



ARTICLE XV.

Abregé de l'histoire des Pelagiens : Sentimens de Theodore de Mopsueste & de Nestorius sur la grace.

L'AN DE JESUS CHRIST 429, 430.

POUR ne pas embrouiller ce que nous avons à dire de l'heresie de Nestorius, nous rapporterons à part ce qui regarde l'appui qu'il donna en mesme temps aux Pelagiens. Ces heretiques après avoir combatu quelque temps la grace du Sauveur par des discours & par des écrits, parurent enfin ennemis publics de l'Eglise en 411 ou 412, lorsque Celeste le disciple, ou plutoit

le compagnon de Pelage, refusa devant le Concile de Carthage d'avouer la verité du peché originel, & de ses effets : ce qui obligea le Concile de prononcer contre luy l'anatheme dont il s'estoit rendu coupable par son erreur. Pelage accusé l'an 415 devant le Concile de Palestine, eut assez de credit & d'artifice pour se faire declarer innocent, mais ne put empescher que ses opinions ne passassent pour des blasphemes. L'absolution de sa personne n'eust pas laissé de faire un grand tort aux foibles, si la verité n'eust esté puissamment soutenue par les Conciles d'Afrique & par le Pape Innocent, que Dieu avoit reservé jusque là pour rendre cet important service à l'Eglise.

Zosime qui luy succeda, se laissa surprendre d'abord par Pelage & par Celeste, & pensa ruiner par une absolution precipitée tout le fruit des travaux des saints défenseurs de la grace. Mais S. Augustin & toute l'Eglise d'Afrique fit de si puissans efforts pour le soutenir, qu'ayant honte de s'estre vu si pres du precipice, il condanna les Pelagiens avec un éclat prodigieux, & en publia la condamnation par toute la terre. L'Orient & l'Occident receurent cette condamnation avec un consentement unanime. Les deux Empereurs meprisèrent les instances que firent les condannez pour faire examiner leur cause de nouveau dans un Concile œcumenique ; & ils furent rejettez par les Eglises de Constantinople, d'Ephese, & de Thessalonique, & par des Conciles tenus en Orient & en Cilicie. L'Empereur Honoré joignit plusieurs fois l'autorité des loix imperiales aux decrets de l'Eglise, fit chasser Celeste de Rome, & bannit d'Italie Julien & dixsept autres Evêques, qui aimerent mieux perdre leurs Eglises que renoncer à leurs erreurs.

Ces Evêques deposez & bannis, après avoir erré en divers endroits, trouverent enfin quelque repos auprès de Theodore de Mopsueste, dont on croyoit qu'ils avoient mesme tiré leur erreur. On l'a accusé en effet d'avoir nié l'une des preuves les plus claires de la toute-puissance de la grace, & de la predestination gratuite, en soutenant que J.C. n'avoit pas reçu la perfection des le moment de sa conception par une grace que nulles actions ne peuvent meriter,] mais qu'il l'avoit acquise par le progrès qu'il avoit fait peu à peu dans la vertu. [Ce qui est tres certain, c'est qu'il a combattu ouvertement S. Jerome & Saint Augustin sur le peché originel, voulant que la mort & tous les autres effets de ce peché, ne fussent que les suites naturelles de l'état ou Dieu avoit créé l'homme.]

'On accuse Nestorius d'avoir suivi la doctrine de Theodore pour le premier point, & on veut mesme qu'il ait cru que les merites par lesquels J. C. avoit acquis la perfection, fussent des effets de son libre arbitre, & non de la grace: ce qui est tomber à l'égard du chef dans la mesme heresie, qui fait l'essence & le fond du Pelagianisme à l'égard des membres. C'est ce qui fait le sujet de l'epitaphe que S. Prosper fait de ces deux heresies, où il appelle celle de Nestorius la mere, quoique posterieure pour le temps, parcequ'elle regardoit le chef, & l'autre la fille, parcequ'elle regardoit les membres. Photius cite la mesme chose des actes d'un Concile d'Occident, où il estoit dit encore que non seulement l'heresie Nestorienne estoit la mesme que celle de Celeste, comme S. Cyrille l'avoit écrit à Theodose; mais que la Nestorienne n'estoit qu'une suite de l'autre, & une consequence de ce grand principe des Pelagiens, Que Dieu veut que tous les hommes acquierent le salut par les merites de leur libre arbitre. 'Le P. Garnier pretend que les anciens qui ont attribué cette erreur à Nestorius se sont trompez, & qu'il a cru comme nous que J. C. a eu sa perfection des le moment de sa conception: [Nous n'examinons pas ici son sentiment. Mais il faut des preuves bien claires & bien fortes pour contredire sur un fait plusieurs auteurs contemporains, & des Conciles entiers:] 'Et il paroist qu'on ne demeure point dutout d'accord que celles du P. Garnier soient de ce genre.

Conc. t. 3. p. 113.
d. Merc. t. 2. p. 181. § 1. Prof. chr.
2 Prof. p. 546.

Phot. c. 54. p. 44.
45.

Merc. t. 3. p. 181.

Antel. op. L. 7.
412-417.

'Pour le peché originel, le Pape Celestin dit, qu'il savoit par la lecture [des ouvrages de Nestorius,] qu'il suivoit en cela la foy de l'Eglise, qu'il soutenoit que la nature estoit redevable [à la justice de Dieu,] & que [la mortalité] qu'elle avoit heritée de son premier pere, estoit une dette que l'on exigeoit d'elle avec raison. 'Mercator dit aussi que ses sentimens & ses discours estoient tout à fait opposez [sur ce point capital,] à la définition impie de Pelage & de Celeste. Il prescha publiquement contre eux en presence de Julien mesme, & des compagnons de son heresie, ["peutestre dans les premiers jours de l'an 430.]" Et dans ce sermon, dont Mercator nous a donné une partie, il dit que les peines que souffrent les hommes & les femmes dans les miseres de cette vie, sont l'effet de la sentence que Dieu prononça contre Adam & Eve ensuite de leur peché.

Conc. t. 3. p. 361.
2.

Merc. t. 1. p. 73.

p. 76. 77.

'Dans d'autres sermons, il dit nettement que la nature est devenue mortelle par le peché, & que le demon est auteur de la

p. 53.

NOTE 6. mort du corps"aussibien que de celle de l'ame; 'Que le peché

p. 80.

&c.

d'Adam est une obligation qui assujettit tous les hommes au demon ; Qu'Eve a fait passer sa condamnation à tous ses descendants ; Que cette condamnation qui nous exclut du royaume des Cieux , n'est levée que par le baptesme ; Que la nature a esté renversée par la chute d'Adam , & est tombée sous la puissance du demon. [Mais je ne sçay pas s'il a reconnu que nous ayons toujours en nous la concupiscence & l'inclination au mal par un effet du peché d'Adam.] Dans le sermon qu'il fit en presence de Julien, il releve beaucoup la sainteté & l'innocence du mariage, [comme s'il eust voulu justifier les Pelagiens contre S. Augustin.]

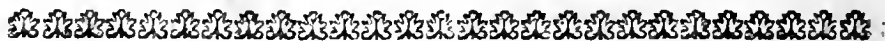
p. 81.

p. 84.

p. 76.

p. 84 l. 2.

'Le P. Garnier croit que s'il s'eloignoit des Pelagiens sur le peché originel , il les suivoit sur la grace, la reduisant à la loy & à l'instruction exterieure , & mettant la mort de l'ame dans la privation de la science , au lieu qu'il devoit la mettre dans la privation de la charité : & il dit que dans tous ses ouvrages, il n'a trouvé aucun endroit qui favorisast la veritable grace de J. C ; mais qu'il en a trouvé beaucoup qui la combattoient. 'Cassien remarque aussi qu'en prenant les Pelagiens sous sa protection , il donnoit lieu de croire qu'il entroit dans leurs sentimens & dans leurs blasphemes. [Et il est vray que si J. C. n'estoit pas Dieu , il auroit bien pu nous donner les regles & l'exemple d'une vie parfaite , mais non pas nous reconcilier avec Dieu , ni nous meriter par sa mort , & nous communiquer par la participation de son Corps, la grace de vaincre la corruption & la foiblesse de la nature.]

Casn. de Inc. l. 1.
c. 3 p. 206.

ARTICLE XVI.

Les Pelagiens demandent un Concile : Nestorius les appuye , & les reçoit mesme à la Communion : Celestin écrit contre eux : Theodose les fait chasser de Constantinople.

[S O I T que les erreurs de Nestorius eussent quelque rapport avec celles des Pelagiens , soit qu'il jugeast ces heretiques capables d'entrer dans ses sentimens , & de l'aider à combattre la doctrine de l'Eglise ; soit par un dessein malicieux, dit Mercator, soit par un aveuglement grossier ; il est certain qu'il s'unirait avec eux plus qu'il ne pouvoit s'unir legitimement avec des personnes condamnées , & déposées par l'Eglise.

Merc. t. 1. p. 75.

recondia.

[Depuis que les Pelagiens s'etoient vus condannez par Zosime, ils avoient toujours demandé un Concile œcumenique.]

S. Augustin.

Prop. in col. c.
41. p. 430.

'Celeste avoit encore eu la hardiesse de le demander au Pape Celestin,

5. 84.

Celestin. Il semble qu'ils s'estoient adressez pour cela à Sisinne predecesseur de Nestorius, [comme s'ils eussent esperé plus de faveur auprès des nouveaux Evesques, les croyant plus capables d'estre surpris.] Ils persistoient toujours dans leur demande, [& il ne leur falloit point de sujet particulier pour venir faire de nouvelles instances auprès de Nestorius.]

Conc. t. 3, p. 36.
a.
p. 1071. c.

Julien vint donc à Constantinople avec ses complices, les Evesques Oronce, Flore, & Fabius. Celeste s'y trouva aussi. Ils y vinrent au plustard en 429. Ils adresserent leurs plaintes à l'Empereur, & à Nestorius, pretendant avoir esté chassés sans sujet de leurs Eglises, par une persecution injuste qu'on leur avoit suscitée, parcequ'ils défendoient la foy de l'Eglise ; [& ils demandoient que leur cause fust examinée de nouveau dans un Concile.] Ils reperoient tous les jours les mesmes plaintes, & ne cessioient point d'en importuner tout le monde. [Nous verrons dans la suite que Theodose les fit enfin chasser de Constantinople.]

p. 349. d] Mercat.
1. p. 73.
2. Merc. p. 5.
Conc. t. 3, p.
342. d] 351. c. d.

Pour Nestorius, il feignoit d'ignorer entierement ce que c'estoit que cette affaire, quoiqu'il y eust assez de personnes, comme il l'avoue, qui l'assurassent que c'estoient de veritables heretiques. [Nous allons voir] que Mercator presenta mesme sur cela un memoire à l'Eglise de Constantinople, & à divers particuliers, où il faisoit un abregé de toute l'histoire du Pelagianisme, qu'il s'offroit de prouver par toutes les pieces originales. Nestorius ne pouvoit ignorer non plus comment Attique, & peutestre encore Sisinne, avoient rejetté les mesmes demandes de ces Evesques. Il écrivit souvent au Pape Celestin, comme pour luy demander quelque instruction sur ces personnes, & le sujet de leur condannation : & il nous reste encore deux de ces lettres, ["dont la premiere peut estre écrite sur la fin de l'an 429.] Il y pretend qu'il n'avoit agi avec eux, que comme on peut agir avec des personnes dont on ignore la faute ou l'innocence ; qu'il les avoit toujours remis sans leur donner de réponse précise, en attendant l'éclaircissement qu'il demandoit au Pape, & mesme qu'il les avoit souvent rejettés.

p. 349. d. c] 351. d.
Merc. t. 1, p. 5.
Conc. t. 3, p. 361.
a.
p. 351. c.
p. 349. 351.
p. 349. d.
p. 351. c] 352. a.
p. 349. d.

Mais nous apprenons de Mercator, qu'il les receut dans son amitié, qu'il leur fit esperer leur absolution [& leur rétablissement,] & qu'il leur promit [d'y employer ses sollicitations & son credit.] Il souffroit, comme nous avons dit, qu'ils assistassent publiquement dans l'eglise à ses predications. [Neanmoins comme l'eglise estoit ouverte à tout le monde durant le sermon, ce

Merc. t. 1, p. 73.

V. la note
17.

p. 71.

p. 71.

Conc. app. p. 380.

Conc. t. 1. p. 355.
d.
a p. 364. 2.
b p. 360. 361.

Mercat. t. 1. p. 5-16.

n'est pas une preuve qu'il les admist à la celebration des mysteres & à la communion.] Mais l'epistre qu'il écrivit à Celeste sur la fin de l'an 430, pour le consoler sans doute de ce qu'on l'avoit chassé de Constantinople, [est une preuve bien forte qu'il les avoit receus à sa communion.] Car il luy donne le salut avec la qualité de frere, & de tres religieux Prestre. Il ne rougit pas de comparer les justes peines de cet heresiarque aux souffrances de S. Jean Baptiste, de S. Pierre, & de S. Paul; de dire qu'il soutient la verité, & qu'il a raison de fuir la communion de gents impurs & souillez. Il semble l'exhorter à défendre communément la verité qu'ils soutenoient, [comme si les Pelagiens eussent embrassé ses erreurs: & cela n'est pas fort difficile à croire.] Il luy demande enfin ses prieres, & salue tous les freres, c'est à dire, comme on croit, les Evesques Pelagiens, & les autres fauteurs de Celeste. [Nous verrons mesme] qu'il porta Celeste à se rendre denonciateur contre un Prestre qu'il n'aimoit pas, comme contre un Manichéen. [Et quoique les Canons defendent d'écouter en ces occasions un excommunié, il receut la requeste,] & cita le Prestre, qui comparut pour se défendre. Mais Celeste destitué de preuves, aima mieux demeurer caché, que soutenir sa calomnie.

'Celestin fut assez longtemps sans répondre aux lettres de Nestorius sur les Pelagiens: ^a & il ne le fit que le 11 aoust 430, en luy écrivant sur son heresie. ^b Il se moque de l'ignorance où il feignoit estre sur l'affaire des Pelagiens, & se contente de luy declarer qu'ils ont esté justement condannez pour leur mauvaise doctrine, [sans entrer dans une plus grande discussion, de peur sans doute de donner lieu à de nouvelles chicanes.

Dans le danger où estoit l'Eglise de se voir exposée à un nouveau trouble par l'appui que donnoit Nestorius aux sollicitations des Pelagiens, Dieu suscita l'esprit d'un simple fidele nommé Marius Mercator, dont jusqu'ici on avoit à peine connu le nom, quoiqu'il ait fait plusieurs ouvrages, qu'on a depuis peu donnez au public. Cet homme qui estoit d'Occident se rencontra alors à Constantinople; & comme il avoit beaucoup d'ardeur & de zele, il dressa un memoire en grec, où il fit un petit abregé de l'histoire, & des erreurs de Celeste & de Pelage, & de la maniere dont ils avoient esté condannez par les Evesques d'Afrique, par les Papes Innocent & Zosime, & par Theodote d'Antioche. Il le fait d'une maniere fort courte & fort simple; mais il offre d'en faire voir les pieces originales qu'il avoit en

V. son titre.

main, à quiconque le voudra. Il rapporte plus en particulier divers passages des écrits de Pelage condannez par le Pape Zosime dans sa lettre contre cette heresie.

'Il ajoute que Julien & ses associez ont esté condannez par les loix ecclesiastiques & imperiales, deposez & bannis de l'Italie, pour avoir refusé de souscrire à cette lettre de Zosime. ^{p.18.51.} Que si ^{p.27.} neanmoins ils veulent encore à present donner à l'Eglise la satisfaction qu'elle leur demande, en condannant Pelage & Celeste, dont ils peuvent ignorer les erreurs; ils peuvent esperer la mesme misericorde, dont on avoit usé envers plusieurs de leurs collegues, qui ayant reconnu leur faute, en avoient obtenu le pardon, & avoient esté rétablis dans leurs sieges. ^{p.12.} Comme les Pelagiens se plaignoient d'avoir esté persecutez injustement, ^{4 Conc. r. 5. p. 36. d.} parcequ'ils soutenoient la foy orthodoxe, il les somme de designer nommément ceux qu'ils croient estre dans des sentimens heretiques, leur promettant de satisfaire à leurs plaintes, selon l'ordre de l'Eglise, & autant qu'il en seroit necessaire; ou de leur faire donner tout l'éclaircissement necessaire par ceux mesmes qu'ils accuseroient: ^{Merc. r. 1. p. 27. 51.} ce que quelques uns croient se rapporter particulièrement à S. Augustin. ^{n. p. 28. 70.}

'Mercator fit ce memoire en 429. ^{p.5.} Il le presenta à l'Eglise de ^{6 p.5.} Constantinople, & à beaucoup de personnes de pieté; il le presenta mesme à l'Empereur Theodose: [& il eut tout le succès que l'on en pouvoit esperer.] Car ce memoire ayant fait connoistre l'erreur [impie des Pelagiens,] l'Empereur fit chasser de Constantinople Julien, & les autres [Evêques] de sa faction, ^{p.71. r.} [quelques mois après apparemment, vers le commencement ou le milieu de 430:] & il fit encore ensuite chasser Celeste. Ce fut apparemment pour consoler Celeste, sur les plaintes qu'il avoit faites à Nestorius de cette expulsion, que Nestorius luy écrivit sur la fin de 430, la lettre dont nous avons parlé, & qui montre la grande union qu'il continuoit toujours à avoir avec les Pelagiens. Nous verrons en effet qu'ils le suivirent au Concile ^{Conc. r. 3. p. 1020. c. d.} d'Éphese pour y estre condannez avec luy.

V. la note 3.

ARTICLE XVII.

Quelle estoit l'heresie de Nestorius.

[**A** VANT que d'entrer dans l'histoire des troubles que causa l'heresie de Nestorius, il faut marquer en quoy consistoit

son dogme. L'heresie des Apollinaristes qui avoit commencé vers l'an 370, vouloit que J.C. n'eust point d'autre ame ou d'autre raison que le Verbe divin qui estoit en luy, que ce Verbe eust esté changé] pour ne faire qu'une seule nature avec le corps, [& qu'il eust souffert la mort de la Croix, mesme dans la nature divine. Comme cette heresie avoit principalement infecté l'Eglise d'Antioche & la Syrie, les fideles de ces quartiers là s'appliquoient plus particulièrement à la combattre. C'est pourquoi il paroist qu'ils recherchoient plus que les autres les expressions qui distinguoient en J.C. la nature humaine & la nature divine, & qu'ils evitoient au contraire celles qui pouvoient y mettre trop d'union. Et comme il est tres difficile de garder un juste milieu dans des veritez qui sont si fort elevées audessus de la connoissance des hommes, il ne faut pas s'étonner si quelques uns des Orientaux en voulant distinguer les deux natures de J.C. ont paru les separer, ou les ont effectivement separées.]

Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 7. § 4. i. 36 | c. 9. p. 43-47 | Conc. t. 3. p. 1124. a. b | 1150. b | 2 p. p. 377 | Cyr. ep. 33. p. 136.

'C'est ce dernier malheur où est tombé Nestorius. Il pretendoit tellement que Dieu & l'homme fussent deux natures en J.C. qu'il vouloit que J.C. ne fust veritablement qu'un pur homme, uni au Verbe, & rempli de la vertu divine beaucoup plus que tous les Saints: d'où il s'ensuivoit que le Verbe s'estoit bien uni à l'homme, mais ne s'estoit point fait homme, n'estoit point né de la Vierge, & n'estoit point mort, & que la Vierge n'estoit point mere de Dieu, mais mere de l'homme, où comme il l'appelloit, mere de Christ, voulant que ce mot de Christ marquast non un homme Dieu, mais un homme uni à Dieu.

Ibid.

'Il vouloit neanmoins qu'à cause de cette union, on pust donner à J.C. la qualité de Dieu, l'adorer mesme, luy attribuer les autres titres avantageux que l'Ecriture & la Tradition luy donnent, mais il vouloit que ce fust en un sens impropre, comme quand l'Ecriture appelle Moyse le Dieu de Pharaon, & à peu pres de la mesme maniere que la pluspart de ces titres sont quelquefois attribuez aux Saints. 'C'est pourquoi encore qu'il mist un des principaux fondemens, ou plustôt une des principales consequences de son dogme, à refuser à la S^e Vierge la qualité de Mere de Dieu, il consentoit quelquefois qu'on le luy donnast, pourvu qu'on dist que c'estoit en un sens impropre, & seulement parceque J.C. estoit inseparablement le temple de Dieu.

Pet. l. 1. c. 9. § 1. 10. p. 43-47.

Conc. t. 3. p. 351. a | M. r. t. 3. p. 86 | Lup. ep. 3 p. 16.

Conc. e. 498. d | Merc. t. 2. p. 171.

Merc. t. 2. p. 286.

[Pour répondre à beaucoup d'objections qu'on luy faisoit,] il distinguoit le Verbe du Fils de Dieu, voulant bien que J.C. fust Fils de Dieu & Emmanuel, mais non pas qu'il fust le Verbe. Il

semble dire quelquefois qu'il avoit esté uni au Verbe des le moment de sa conception, & le P. Garnier soutient que c'estoit son sentiment, quoiqu'on luy attribue aussi le contraire. Il vouloit qu'il eust receu la divinité en la maniere qu'il la luy vouloit bien accorder, par un progrès de grace, & par le merite de sa vertu. Le fond de son erreur estoit, que le Fils de Dieu s'estoit uni au fils de l'homme, mais ne s'estoit pas fait fils del'homme.

p. 49. e] Pet. dog.
t. 4. p. 44. 45. 46.
59.
a Conc. t. 3. p.
113. d.
Leo, s. 17. c. 5. p.
171.

- " 'Saint Gregoire paroist luy attribuer cette parole impie : Je ne
- " porte point envie à J. C. de ce qu'il est devenu Dieu, puis que je
- " le puis devenir moy mesme si je le veux. On l'a reprochée à Ibas d'Édesse, qui l'a défavouée. [Mais je ne voy pas que Saint Cyrille la reproche jamais à Nestorius : Et néanmoins c'eust esté une conviction de son heresie plus claire que tout ce qu'il luy a reproché.]

Greg. in Job. l.
18. c. 27. p. 546. 2.

Nous n'entrons point dans un grand nombre de questions & de difficultez qu'on pourroit faire sur le dogme de Nestorius. Elles semblent regarder plustost la theologie que l'histoire ; & on les peut trouver dans le 4^e volume des dogmes du P. Petau, & dans les notes du P. Garnier sur Mercator, si l'on croit que la maniere dont le dernier traite l'histoire & la theologie, y puisse donner quelque éclaircissement.]



ARTICLE XVIII.

Preuves des mauvais sentimens de Nestorius : Sa vanité.

SAINT Cyrille paroist avoir encore esté plus persuadé de l'heresie de Nestorius par sa conduite, que par ses expressions. [Car Nestorius vit d'abord qu'il ne pouvoit établir son dogme qu'en ruinant la doctrine qui estoit receue communément dans l'Eglise. A insi il n'osa le produire que d'une maniere fort obscure, pleine d'ambiguité, d'équivoques, & mesme de contradictions, comme Mercator l'en accuse, [& qu'en le revêtant autant qu'il pouvoit de termes orthodoxes & catholiques. Cette obscurité affectée a esté cause que beaucoup de personnes ont cru qu'on avoit eu tort de l'accuser d'heresie, & qu'il avoit plustost erré dans l'expression que dans le dogme. Nous verrons que les Evêques du patriarcate d'Antioche, & plusieurs autres, parmi lesquels il y en avoit au moins beaucoup de Catholiques, entreprirent sa défense.] Socrate, qui d'ailleurs ne luy est pas favorable, pretend qu'il y avoit en luy plus d'ignorance que

Merc. t. 2. p. 51.
53. 51.
Conc. t. 3. p. 748.
749.
6 Merc. t. 2. p.
129. 10.
Socr. l. 7. c. 32. p.
174.

d'erreur; que son sentiment n'estoit point que J. C. ne fust qu'un pur homme, mais qu'il avoit seulement aversion du terme de Mere de Dieu, par une vaine terreur, ne sachant pas que les Peres s'en estoient servis. [Il s'est encore trouvé depuis peu des personnes habiles qui ont cru qu'on pouvoit soutenir ce sentiment.]

Cyr. ep. 8. p. 31.
b. c.

'Cependant il est certain que Nestorius avouoit que la doctrine qu'il vouloit qu'on suivist, n'estoit point celle dans laquelle le peuple de Constantinople avoit esté instruit jusques alors. [Quoique S. Cyrille luy proposast la doctrine de l'Eglise dans sa seconde lettre, d'une maniere tres distincte, & plus claire que dans ses anathematismes, au lieu de reconnoître que c'estoit la verité, comme fit Jean d'Antioche, au lieu de declarer qu'il tenoit la mesme doctrine, & qu'on avoit tort de l'accuser d'en enseigner une autre; il s'emporta dans sa réponse en injures contre Saint Cyrille, & l'accusa d'heresie.] Aussi ce fut particulierement cette réponse qui le fit juger heretique dans le Concile d'Ephese. [S'il n'eust erré dans le dogme, & s'il n'eust mesme esté fort attaché à son erreur, il eust assurément cédé] à l'excellente lettre que Jean d'Antioche luy écrivit [sur la fin de l'an 430,] pour l'obliger à confesser que la Vierge est mere de Dieu.

Conc. II. p. 494.
522. 5. 2.

p. 387.

Outre les autres paroles qu'on pourroit citer de ses écrits, & particulierement de ses anathematismes, peut-on donner un bon sens] à ce qu'il dit estant à Ephese un peu avant sa condamnation, Qu'il ne falloit point dire qu'un [enfant] de deux ou trois mois fust Dieu. Un des Evêques qui estoient avec luy, dit encore alors en sa presence, Que le fils qui avoit souffert la mort, & le Verbe Dieu, estoient deux: ce qui obligea Acace de Melitene, ami particulier de Nestorius, & qui luy avoit fait promettre quelques jours auparavant de changer de sentiment, de sortir de cette assemblée d'impies.

p. 365. a.

c. d.

[Nestorius avoit en effet ce qui a accoutumé de faire tomber les hommes dans l'heresie, l'ignorance & la vanité.] Ils s'imaginoit qu'estant Evêque de Constantinople, il avoit assez de credit pour obliger tout le monde à suivre ses sentimens, par la crainte des mauvais offices qu'il pouvoit rendre à ceux qui s'y opposeroient. Sa vanité paroist extremement dans la lettre qu'il écrivit à Saint Cyrille. Il pretend l'instruire comme un ignorant, & un homme qui ne savoit & n'étudioit les choses que superficiellement. Vincent de Lerins dit qu'il se vantoit d'estre le premier & le seul qui entendist l'Ecriture, "que tous ceux qui avoient esté &c.

Cyr. ep. 9. p. 38. c.

Conc. II. p. 322.
327.
403. 322. c.

V. c. L. c. 12. p.
377.

avant luy, Docteurs, Confesseurs, Martyrs, peuples, & Evêques, avoient tous esté des ignorans. 'S. Cyrille assure qu'il favoit bien que tous les peuples & tous les Prelats estoient dans un sentiment contraire au sien ; & que cependant il aimoit mieux croire qu'ils estoient tous dans l'erreur, que de reconnoître qu'il se trompoit, tant il estoit persuadé qu'il estoit plus habile que tout le reste du monde, & que luy seul estoit capable de penetrer le sens des Ecritures, & la profondeur de nos mysteres.

Conc. t. 2. p. 343.
c.

'Il se plaint, écrivant au Pape mesme, qu'il avoit trouvé la foy d'un grand nombre de personnes, mesme du Clergé, fort corrompue. 'Dans un de ses sermons, il dit qu'il trouve beaucoup de pieté dans son peuple, & un zele ardent pour la religion : mais beaucoup d'ignorance sur les veritez de la foy. Ce n'est pas, ajoute-t-il, la faute des peuples : mais est-il permis de le dire : c'est que les maîtres n'ont pas le loisir de vous apprendre avec assez d'exactitude ce qui regarde les dogmes. 'C'estoit accuser bien nettement ses predecesseurs, & Saint Chrysostome mesme, d'une ignorance ou d'une negligence criminelle. Et Saint Cyrille veut que nous remarquions encore en ces paroles non seulement son orgueil insupportable, mais encore que c'estoit avouer clairement que sa doctrine estoit nouvelle, & n'estoit point celle que l'on avoit accoutumé de prescher dans l'Eglise Catholique.

p. 346. e.

Merc. t. 2. p. 8. 9.

Casn. de Inc. 1.
7. c. 30. p. 1064.
Cyr. ep. 8. p. 34.
b. c.

'Il pretend qu'en venant à Constantinople, il y avoit trouvé divers Catholiques partagez en deux factions ; les uns voulant qu'on ne donnast à la Vierge que le titre de Mere de Dieu, & les autres que celui de Mere de l'homme : & que pour concilier ces deux factions, [dont personne n'a jamais parlé,] il l'avoit appelé Mere de Christ, parceque ce mot marque Dieu & l'homme ; accordant neanmoins à ceux qui le vouloient, de l'appeller Mere de Dieu, pourvu que cene fust pas dans le sens d'Arius & d'Apollinaire. [Mais l'anatheme de son Dorothee, dont nous parlerons dans la suite, fait voir qu'il se declaroit absolument contre le titre de Mere de Dieu.]

Lup. ep. 5. p. 16.



ARTICLE XIX.

D'où Nestorius a tiré son erreur: Il l'insinue insensiblement: Anastase la presche ouvertement.

[L]y avoit longtemps que l'on avoit osé enseigner que J. C. n'estoit pas Dieu. Ebion, Artemas, Paul de Samofates Evêque

d'Antioche, Photin Evêque de Sirmich, en avoient fait ou le capital, ou l'un des points de leur heresie.]^{S.} Jerome dit que de son temps, beaucoup par une erreur tres dangereuse, croyoient que J.C. homme estoit un autre que le Verbe & le Fils de Dieu. Mais celui dont on croit que Nestorius a particulierement tiré son erreur, est Theodore de Mopsueste, [auquel on joint quelquefois² Diodore de Tarse son maitre.]^{S.} Cyrille dit en un endroit, que Nestorius avoit esté disciple du dernier. Mais il s'explique aussitost, en ajoutant qu'il avoit tiré de ses livres les tenebres & les erreurs qu'il repandoit dans les siens. [Car Diodore étant mort vers l'an 290 au plustard, il seroit bien difficile que Nestorius eust esté instruit par luy.

V. son titre.

Je ne sçay aussi si l'on a des preuves qu'il ait esté d'une autre maniere disciple de Theodore.]^Evagre cite, des lettres d'un Theodule, que Nestorius passant par Mopsueste lorsqu'il fut appellé à Constantinople, s'y entretint avec Theodore sur le sujet de la doctrine de l'Eglise; & que cet entretien le fit tomber dans l'erreur. [Mais ces changemens ne se font pas ainsi tout d'un coup. Nous avons déjà remarqué que les disciples de Nestorius faisoient signer en Asie une profession de foy heretique, qu'on croit estre de Theodore.]^On pretend aussi que Nestorius empruntoit quelquefois ses expressions.

Tous ceux qu'il avoit amenez d'Antioche, parloient d'une maniere peu conforme à la verité, [soit qu'il les eust engagez dans son erreur, soit que l'opposition qu'ils avoient toujours eue pour les Apollinaristes, leur fist éviter les expressions qui marquoient davantage l'union des deux natures.]

Aussitost donc que Nestorius fut Evêque de Constantinople, au lieu d'instruire ce grand nombre de personnes qui l'écou-toient, en leur disant des veritez edifiantes, il n'employoit les frequens sermons qu'il faisoit, qu'à des choses extraordinaires, & peu conformes à la tradition de l'Eglise. Aussi n'ayant esté Evêque que trois ans, trois mois, & 12 jours,]^{S.} Cyrille dit qu'il publia ses blasphemes dans l'Eglise durant environ trois ans. Ainsi il commença à le faire des qu'il commença à estre Evêque, oubliant que ceux qui ne sont pas parfaitement instruits dans les dogmes de l'Eglise, ne doivent point entrer dans le detail des mysteres, mais se contenter d'edifier les pleuples par des discours de morale.

[Après qu'il eut durant quelque temps insinué son heresie d'une maniere plus couverte,]^{elle} eclata enfin, & commença à exciter

Hier in I. p. 97.
p. 204. d.M. rec. t. 1. p. 92. S.
1. Reg. p. 138.
Cyr. ep. 52. 53. p.
107. 108.
2. Cyr. ep. 53. p.
135. e.Evag. l. 1. c. 2. p.
157. d.M. rec. t. 1. p. 92.
288. d.

Cyr. ep. 9. p. 67. c.

2.

Conc. t. 2. p. 1050.
c. 1. p. 16. p.
131.
Thphn. p. 76. a.
Cyr. ep. 12. p. 63.
2.Socr. l. 1. c. 32. p.
226. b. c. d. e. f. g.
c. 2. p. 37. c.
2. p. 11. p. 6. b.

exciter du trouble par l'insolence du Prestre Anastase, qu'il avoit, comme nous avons dit, amené d'Antioche, qu'il confideroit extremement, & qui luy servoit de conseil en toutes choses. 'Theophane l'appelle le Syncelle de Nestorius, [terme qui est devenu celebre dans les siecles suivans, pour marquer celui qui estoit toujours dans la chambre de l'Evesque, comme son ministre & son conseil ordinaire.] Cet homme dont la foy estoit fort corrompue, avoit un zele ardent pour Nestorius, & pour sa doctrine judaïque: & ce fut luy qui pour repandre partout son impieté, envoya en Asie le Prestre Jacque dont nous avons parlé, rendit témoignage de la pureté de sa foy, voulant qu'on traitast comme heretiques ceux qui s'opposoient à luy, l'admettoit à sa table, & le traitoit comme son ami particulier.

Thphn. p. 76. a.
Evag. l. 1. c. 2. p. 257. c. d.
Conc. r. 3. p. 676. b. d.

'Cet Anastase donc qui estoit un homme extremement hardi & entreprenant, preschant un jour dans l'Eglise, y proféra ces paroles: Que personne n'appelle Marie, Mere de Dieu: elle estoit une femme: & il est impossible que Dieu naisse d'une femme. 'Comme tout le peuple estoit accoutumé à adorer J. C. comme Dieu, cette parole excita aussitost un grand trouble. Beaucoup de laïques & d'Ecclesiastiques se souleverent, en témoignèrent leur indignation, & l'accuserent de blaspheme. On marque que le celebre Eusebe de Dorylée fut celui qui s'éleva le premier contre cette parole d'Anastase.

Thphn. p. 76. b.
a) Socr. l. 7. c. 32. p. 373. b) Evag. p. 257. d) Liber. c. 4. p. 12.
Socr. p. 373. c) Liber. p. 12. 13.
Evag. l. 1. c. 2. p. 257. 258.
a) Thphn. p. 76. a. c.

αὐτοῦ πρὸς. »



ARTICLE XX.

Nestorius soutient Anastase: De son premier discours sur ce sujet: Il maltraite l'Abbé Basile.

QUELQUE emotion que Nestorius vist dans le peuple & dans le Clergé, il ne se put refoudre à condanner & à reprendre dans un homme qu'il cherissoit si fort, une impieté dont il estoit luy mesme l'auteur. Et si nous en croyons Theophane, c'estoit luy qui avoit composé le discours dont cette parole estoit tirée, & il l'avoit donné [à Anastase] pour le prononcer. Ainsi dans les frequens sermons qu'il fit ensuite, & où il affectoit de faire entrer cette matiere, au lieu d'appuyer l'ancienne doctrine de l'Eglise, il soutenoit visiblement celle d'Anastase, combattoit toujours le terme de Mere de Dieu, & y ajoutoit encore de plus grands blasphemes.

Socr. l. 7. c. 32. p. 373. c. d) Liber. Evag. l. 1. c. 2. p. 258. a.
Evag. p. 258. a.
b) Thphn. p. 76. a.
Socr. p. 373. d) Evag. p. 258. a) Liber. p. 13.
Evag. p. 258. a.

'Le P. Garnier nous donne treize de ces sermons de Nestorius, *Hist. Eccl. Tome XIV.*

Meur. t. 2. p. 593.

F. 3.

P. 3 | 24. 1. 54.

P. 4. 2.

P. 5. 2.

F. 4.

P. 27. 2 | 15. 2 | P. 7.
7.Cyr. h. P. 17. 5.
227. 80.
4 P. 336 a.

Merc. t. 2. p. 333 a.

Sonn. l. 1. c. 32. p.
57 d.Conc. t. 3. p. 427.
c.

P. 426 b.

P. 427. c.

P. 428. a.

dont il en a composé quelques uns de divers passages raportez par les anciens, & les autres nous ont esté conservez ou entiers, ou dans ce qu'ils avoient de plus important par Mercator, 'qui les traduisit mot à mot en latin, afin que ceux de cette langue en connussent & en evitassent la doctrine corrompue.' Le premier de ces sermons est celui par lequel il tomba malheureusement, [c'est à dire celui dans lequel il commença à decouvrir plus clairement son impieté ;] & qu'il fit peutestre aussitost après le discours d'Anastase. Il y témoigne avoir appris depuis peu que beaucoup de personnes vouloient savoir de luy s'il falloit appeller la S^{te} Vierge *mere de Dieu ou mere de l'homme*. Il se declare aussitost fort ouvertement contre le premier ; & dit que d'appeller la Vierge, Mere de Dieu, 'ce seroit justifier la folie des payens, qui donnoient des meres à leurs dieux.' Ce sermon a esté tres celebre dans l'antiquité : il a esté connu & condamné par Mercator, par Cassien qui en refute divers endroits, par S. Cyrille, par Eusebe de Dorylée, par Theodoret, par le Prædestinatus, par Arnobe & Serapion, par S. Procle. Le P. Garnier pretend qu'il fut prononcé l'an 428, le jour de Noel. [Au moins on ne peut guere le mettre plustard,] puisque S. Cyrille emploie à établir le dogme de l'Incarnation, l'homelie qu'il fit pour Pasque^a de l'an 429, & qu'il prononça avant le premier de Phamenoth, [qui est le 25 de fevrier.] Le Pere Garnier remarque qu'il y refute ce sermon mesme, & encore les deux suivans.

&c.

[Le discours de Nestorius excita sans doute autant de trouble qu'avoit fait celui d'Anastase.] Les peuples se trouvoient partagez [entre leur Evesque & la verité.] Et comme il arrive dans des combats de nuit que chacun ne sçait presque ce qu'il fait, ici chacun ne savoit ce qu'il disoit, parlant tantost d'une sorte & tantost de l'autre, affirmant & niant aussitost la mesme chose. [Il semble qu'on puisse rapporter à ce trouble] ce que nous trouvons ; Qu'apres l'homelie impie de Nestorius, ses partisans furent prests de remplir l'eglise de sang, si la providence divine ne l'eust empesché.

[Basile Diacre & Abbé [dans Constantinople,] Thalasse Lecteur & moine, & plusieurs autres moines, desirant savoir si ce que l'on disoit de leur Evesque estoit veritable, il les exhorta, & leur ordonna mesme de le venir trouver en sa maison episcopale. Cependant lorsqu'ils y furent venus, il les remit deux & trois fois. Il les fit entrer enfin, & leur demanda ce qu'ils desiroient. Ils répondirent que [selon ce qu'on leur avoit raporté,] il avoit dit

L'an de J.C.
429, 430.
NOTE 7.

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 315

que la Vierge n'avoit enfanté qu'un hommeⁿ consubstantiel à elle ; parceque ce qui est né de la chair est de la chair ; [qu'ils doutoient que ces paroles fussent de luy,] puisqu'elles n'estoient pas d'un Orthodoxe. Aussitost Nestorius commanda qu'on les arrestast : & une troupeⁿ de sergents s'estant faisie d'eux, les battit outrageusement , & les mena en la prison de l'evesché. Là on les depouilla , on les lia comme des criminels , on les étendit par terre [pour les battre sur le dos & sur le ventre,] on leur donna des coups de piez : en un mot, des Ecclesiastiques, des Abbez, & des moines furent traitez dans l'eglise, par un Evesque, d'une maniere plus cruelle & plus ignominieuse, qu'on ne traite les laïques dans les tribunaux des juges seculiers.

NOTE 8.

1.

ἐπιπέσει.

'Ils demeurèrent assez longtemps en ce lieu, gardezⁿ dans un cachot, où on leur faisoit souffrir la faim, & plusieurs autres miseres : & on ne les en tira que pour les livrer sur une calomnie entre les mains du Prefet de la ville ; Procle l'estoit en 428.^a Ils furent donc transferez en la prison [publique] chargez de chaines, & en cet état presentez [à la vue de tout le monde] devant le tribunal du Prefet. Cependant personne ne comparut pour les accuser : de sorte que les officiers du Prefet les ramenerent en la prison de l'evesché. Nestorius les y maltraita encore, jusqu'à leur donner des soufflets. Neanmoins après leur avoir parlé, il fit quelque accord avec eux, leur protesta contre sa conscience, comme la suite le fit voir, qu'il croyoit que le Fils du Pere eternel estoit néⁿ de la Sainte Vierge Mere de Dieu, & les laissa ainsi aller.

b.
Cod. Th. l. 5. p.
381. r.
c. Conc. p. 418. b.
c.

NOTE 9.



ARTICLE XXI.

S. Procle défend fortement la verité dans un sermon.

[Les choses n'estoient pas sans doute encore tout à fait ai-
gries, lorsque] Nestorius pria S. Procle de vouloir prescher un jour de feste^b dans la grande eglise de Constantinople, qui portoit le nom de Sainte Sophie, [ou de la Sageffe eternelle. NOTE 10. C'estoit en une feste de la Vierge, [dont nous ignorons le jour, mais ce semble, vers le commencement de l'an 429.] Nous avons vu sur Attique, que Procle ayant esté consacré Evesque de Cyzic par Sisinne, ceux de Cyzic ne le voulurent point recevoir, & en

Procl. n. p. 69j
Thom. p. 76. b.
b Merc. t. 1. p. 191
Conc. t. 3. p. 9 d.
c Socr. l. 2. c. 16.
p. 94. a.
d Merc. t. 1. p. 19.
f Socr. l. 7. c. 28.
p. 369. c. d.

γ. ἐσθλίστως, ἀνεβόητος, ἀντιπάλιν ἢ στρατιῶν ἀναμύνη, forte le latin : & M^r du Cange approuve ce sens,

Cang. gr. p. 10.

elurent un autre: de sorte que Procle demeura à Constantinople, s'occupant à instruire les peuples dans les Eglises; de quoy il s'acquitoit avec reputation, prenant néanmoins le titre d'Evesque de Cyzic, ^aqu'on luy donne quelquefois, [jusqu'à ce qu'il fut enfin élevé sur le siege de Constantinople.

Merc. n. t. p. 25.
1.
^a Conc. t. 3. p. 9.
d.

p. 9. d. Nphr. l.
14. c. 11. p. 509 a.
^b Conc. p. 12. a.
c. p. 9. d.

Comme il avoit beaucoup de zele & de pieté, il se servit avantageusement de cette occasion, & fit un discours eloquent en presence mesme de Nestorius, ^bdes l'entrée duquel il donna à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu. ^cIl continua à montrer qu'elle meritoit ce titre, & que son fils n'estoit ni seulement Dieu, ni seulement homme, mais Emmanuel, Dieu & homme, sans aucune confusion, & Dieu fait homme sans changement, & sans

p. 13. d. c. 16. b.

alteration de sa nature divine. Tous les hommes, dit-il, engagez au demon & au peché par la chute d'Adam, tomboient necessairement dans la condannation & dans la mort [eternelle], s'ils n'avoient esté rachetez par une victime egale à la grandeur de leur dette. Aucun homme ne pouvoit les racheter, puisqu'ils estoient tous coupables, & avoient tous besoin d'un Sauveur: Aucun ange ne le pouvoit, parcequ'il n'eust point trouvé de victime propre. Il falloit donc que Dieu mesme se livrast à la mort pour nous racheter. Mais Dieu demeurant seulement Dieu

p. 17. c. 16. c.

p. 16. d.

p. 12. c. 16. b.

p. 16. e.

p. 17. a.

ne pouvoit mourir. Il a donc fallu que Dieu se soit fait homme pour sauver les hommes, & qu'il devinst tout ensemble & nostre victime en donnant son sang & son corps à la mort, afin de nous delivrer de la mort, & nostre Pontife pour se pouvoir presenter [au Pere en nostre faveur, & luy offrir une victime aussi grande que luy mesme.] Il ajoute que c'est estre Juif, & soumettre J. C. au peché, de dire qu'il soit un pur homme; & que de dire que le Christ & le Verbe divin sont deux, c'est meriter d'estre divisé & separé de Dieu mesme, & établir une quaternité au lieu de la Trinité que nous adorons.

p. 2.

Procl. n. p. 86.

p. 97.

Ce discours de Procle a esté mis à la teste des actes du Concile d'Ephese. [Outre les historiens Grecs qui en ont marqué l'occasion,] il est cité par Leonce de Byzance, par Anastase Sinaïte qui assure que les heretiques Severiens en avoient voulu corrompre quelques endroits, & par S. Jean de Damas.

Merc. r. t. p. 16. l.
27. 1.
d Nphr. l. 14. e.
32. p. 509. a.
e Merc. r. t. p. 26.
27.

Le peuple le receut avec de grands applaudissemens: ^dmais Nestorius en fut extremement choqué. ^eIl prit au llistoist la parole, & fit un discours que Mercator nous a conservé, pour répondre à celui de Procle, & tacheer de montrer qu'on ne doit pas dire que Dieu & le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seu-

L'an de J. C.
429, 430.

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 317

lement qu'il estoit uni à celui qui est né & qui est mort. Il ne peut souffrir non plus qu'on dise que Dieu se soit fait nostre Pontife. p. 27. l. 5 s.

[Je croy qu'il marque l'estime que le peuple faisoit de Procle, & des autres qui combatoient son heresie,] lorsqu'il ajoute, J'en dirois davantage : mais je voy bien qu'on s'imagine que je veux m'opposer à la doctrine des docteurs & des maîtres de l'Eglise. s 6.

'Depuis cela il se declara absolument ennemi de Procle. Le P. Garnier croit que ce fut encore pour le combatre, que Nestorius fit les trois sermons que ce Pere a mis ensuite de celui-ci. [Il est certain au moins qu'il les fit contre l'Eglise. Il y traite son adverfaire d'heretique, de miserable.] Nphr. p. 509. a. 4 Merc. t. 2. p. 29.

3cc.



ARTICLE XXII.

D'Eusebe de Dorylée; luy & beaucoup d'autres du Clergé & du peuple s'opposent hautement à Nestorius.

CE fut une grand tentation aux fideles de Constantinople, de voir un Evesque qu'ils avoient souhaité avec tant d'ardeur, receu avec tant de joie, ecouté avec tant d'applaudissemens; qui s'estoit acquis l'amour & l'estime des Prelats, des princes, & des peuples; qui témoignoit tant de zele contre toutes les heresies; de voir, dis-je, cet Evesque leur prescher une doctrine nouvelle, & differente de celle qu'on leur avoit apprise jusques alors. Mais le souverain pasteur des ames ne les abandonna pas dans cette tentation: Ils reconnurent que la doctrine qu'on leur preschoit n'estoit point la verité apostolique dont on avoit accoutumé de les nourrir; & ils furent assez heureux de recevoir de Dieu la grace de juger des pasturages où on les menoit. Vinc. l. c. 16. p. 353. 379.

[Ils s'opposerent, comme nous avons vu, à Anastase des qu'il commença à faire paroître cette nouvelle impieté: & l'autorité de Nestorius qui entreprit de le défendre, ne fut pas si forte sur eux, que celle de la verité.] Il avoue luy mesme qu'on l'accusoit de suivre les sentimens de Photin. Il y eut plusieurs Prestres assez genereux pour reprendre leur Evesque dans les assemblées [de l'Eglise,] mesme en sa presence; ce qui leur acquit l'honneur de souffrir beaucoup de mauvais traitemens. Merc. t. 2. p. 27. s 11. Conc. F. 427. b. d.

Il y en eut d'autres qui parlerent contre sa nouvelle doctrine dans l'Eglise de la Paix qui estoit proche de la mer. Nestorius leur ayant defendu de prescher, le peuple se plaignit hautement qu'on

1. Il y avoit une [autre] Eglise de la Paix tout auprès de celle de Sainte Sophie.

luy ostoit la doctrine Catholique qu'il avoit accoutumé d'entendre, & s'écria, en ces termes [equivoques:] *Nous avons un Roy, & nous n'avons point d'Evesque.* Nestorius fit prendre par ses gens, & mener en la prison de l'evesché plusieurs de ceux qui crioient ainsi, & on les y fouetta au milieu de Constantinople avec une inhumanité qui n'a point d'exemple parmi les barbares mesmes, sans que neanmoins personne osa punir cet attentat. Il arriva un jour comme on faisoit l'office, que Nestorius voulant entrer [au Chœur,] un moine fort simple, mais fort zelé, s'avança tout au milieu de l'eglise pour l'empescher, [disant] que c'estoit un heretique. Nestorius le fit fouetter, & puis le mit entre les mains des Prefets, qui après l'avoir fait fouetter de nouveau, & l'avoir fait mener par la ville avec un trompette qui marchoit devant, l'envoyèrent en exil.

xlvij. 295.

Merc. t. 2. p. 12.
13] Cyr in Nest.
l. 1. c. 5. p. 20.
21.

'Durant qu'il repandoit un jour ses heresies au milieu de l'eglise, dans un discours que nous avons encore, & qu'il soutenoit que le Verbe n'estoit pas né de Marie, mais qu'il habitoit, & estoit uni inseparablement avec le fils de Marie; ce qui estoit nettement en faire deux; un simple laïque, mais qui avoit beaucoup de science & de pieté, & beaucoup de zele & d'amour pour Dieu, eleva sa voix, & dit tout haut, Que le mesme Verbe [né du Pere] avant tous les siecles, estoit né une seconde fois [de la Vierge selon la chair.] Cette parole fit un grand bruit parmi le peuple. Les plus instruits, & qui faisoient aussi le plus grand nombre, la releverent par de grands eloges: les autres au contraire s'emporterent avec fureur contre celui qui l'avoit dite. Nestorius loua ces derniers, & traita avec injures celui qui n'avoit pu souffrir ses blasphemes, l'appellant un miserable & un detestable; ajoutant à cela que s'il y avoit deux naissances dans J. C, il falloit qu'il y eust deux fils.

Cyr t. 6. p. 10. c.
Merc. t. 1. p. 6. 1.

I cont. in Fut. l.
3. p. 1025] Eva.
l. 1. c. 9. p. 166. 2.

'Celui qui fit cette action eclatante, estoit encore laïque, dit S. Cyrille; ce qui marque assez qu'il ne demeura pas toujours laïque. Aussi le P. Garnier ne doute pas que ce ne soit le celebre Eusebe Evesque de Dorylée, à qui l'on attribue l'honneur d'avoir le premier reconnu, & confondu par le zele qu'il avoit pour Dieu, les deux heresies opposées de Nestorius & d'Eutyche, & qui merita mesme le titre de Confesseur, par les souffrances dont ses travaux [contre Eutyche] furent couronnez. Un ancien auteur dit qu'estant encore dans les emplois civils, son zele pour la foy luy fit reprendre Nestorius, qui disoit des impietez dans l'eglise. Il estoit des officiers de la Cour qu'on appelloit Agents

Acac. 3. p. 112.

dans les affaires du Prince. [Mais outre cela,] c'estoit un homme de lettres: & il avoit enseigné l'éloquence dans Constantinople. 'Ce fut luy, comme nous avons dit, qui s'éleva le premier contre la parole impie d'Anastase. [C'est sans doute à cause de l'honneur qu'il avoit eu de combattre le premier cette herésie,] qu'on dit dans le Concile de Calcedoine, que c'estoit luy qui avoit déposé Nestorius. L'Eglise de Dorylée dont il fut fait Evêque, estoit dans la Phrygie Salutaire.

Thphn. 7. 76. 2.
Evag. f. 266. 2.
Thphn. f. 76. 2.
Conc. t. 4. p. 172.
c.
Geo. sac. p. 242.

V. 519.

[Il semble qu'on ne peut pas dire qu'il y eust encore une rupture entiere de communion dans l'Eglise de Constantinople, lorsque tout ce que nous avons dit arriva, & qu'ainsi il le faut mettre avant le discours de l'Evêque Dorothee, dont il faut maintenant parler.]



ARTICLE XXIII.

L'impieté de l'Evêque Dorothee oblige Philippe Prestre & beaucoup d'autres à quitter la communion de Nestorius.

QUOIQUE Nestorius parust estre si fort engagé dans l'herésie, on ne laissoit pas d'esperer encore qu'il s'en pourroit retirer, lorsqu'il arriva un nouvel accident, qui ruina entiere-ment toute l'esperance qu'on pouvoit avoir. Il avoit avec luy, & dans tous ses sentimens, Dorothee Evêque de Marcianople metropole de la seconde Mesie, homme hardi à parler, & prest en mesme temps à faire toutes sortes de bassesses & de flateries pour son interest: Un jour donc que Nestorius estoit assis en sa place dans l'eglise, & que tout le peuple estoit assemblé, cet Evêque se leva, & parlant de toute sa force, il dit ces paroles: Si quelqu'un dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anatheme: c'est à dire qu'il anathematizoit S. Athanase, Saint Basile, & tous les autres Evêques, tant de ce siecle là, que des precedens.

Cyr. ep. 9. p. 37.
c.
Conc. t. 3. p. 567.
b) 72. c) Geo. sac.
p. 202. 203.
a) Cyr. ep. 9. p. 37.
c. d.
b) d) 39. c. d) ep. 6.
12. p. 30. 44. c. d.

'Tout le peuple jetta un grand cri à cette parole, & s'enfuit de l'eglise, pour ne point communiquer avec des personnes qui avoient des sentimens si impies. Pour Nestorius il demeura dans le silence: Et mesme estant descendu de son throne pour celebrer les divins mysteres, il y admit Dorothee, & le receut à sa communion. [Il paroist qu'il luy donna l'Eucaristie. Par cette conduite il donna lieu de juger que] Dorothee n'avoit agi que par son ordre; qu'il avoit fait par la bouche d'un autre ce qu'il n'avoit osé faire par la sienne; & qu'il avoit esté aussibien l'auteur

ep. 9. p. 37. d.
ep. 6. p. 30. c.
c) 9. p. 39. d.
ep. 9. p. 39 c. d.
c) f. p. 30. c.

que le témoin d'un anatheme prononcé contre toute l'Eglise

ep. 23 p. 64.

'Il se trouva assez d'Ecclesiastiques & de laïques, soit à Constantinople, soit ailleurs, qui chercherent à excuser & Nestorius & Doro:hée mesme, pretendant qu'ils s'eloignoient plutost des expressions que de la foy de l'Eglise. [Mais les fideles de Constantinople en jugerent avec plus de simplicité & de prudence.] Et ceux que ce blaspheme avoit fait sortir de l'eglise, n'y rentrerent plus depuis, de peur de se souiller par les erreurs que Nestorius y enseignoit, avec tous ceux qu'il avoit amenez d'Antioche. Ainsi presque tout le peuple de Constantinople ne venoit point à l'eglise. La plupart des monasteres avec leurs Abbez, & beaucoup de Senateurs n'y venoient point non plus. Divers Prestres après l'avoir averti plusieurs fois de se corriger, renoncerent [ouvertement] à sa communion. D'autres se contenterent de ne se point trouver avec luy. Ainsi les eglises estoient vides, dit S. Cyrille, & l'on n'y voyoit que quelques esprits legers, ou ceux qui vouloient menager les bonnes graces de Nestorius. C'estoit au contraire ceux qui avoient le plus de vertu & de merite qui n'y venoient pas.

ep. 9. p. 37. d. c.

Conc. 1. 3. p. 427.
b. c.

p. 1038. 1039.

Cyr. ep. 9. p. 37. c.
ep. 11. p. 42. e.

Conc. p. 356. d]
343. d.

p. 1077. c.

Cyr. ep. 17. p. 80. b.

Conc. p. 356. d]
1077. a. b. c.
4 p. 369. a.

p. 356. d.

p. 334-335.

Conc. ap. p. 380.

'Il semble qu'ils aient écrit aux autres Evêques pour demander [le conseil &] l'assistance dont ils avoient besoin dans une occasion si perilleuse. Et S. Cyrille leur avoit déjà en quelque sorte appris par avance ce qu'ils devoient faire, par les lettres qu'il avoit écrites à Nestorius [vers le milieu de 429,] pour le reprendre de son erreur. Aussi ce Saint ne manqua point de louer la charité & le zele que les fideles de Constantinople avoient rémoigné en cette rencontre pour l'honneur de J. C. Le Pape Celestin loue aussi leur prudence. Il loue particulièrement la fermeté des Ecclesiastiques & des moines, comme de ceux dont le courage soutenoit la foy du peuple.

'Nestorius se trouva ainsi presque abandonné de tout le monde. [Et ce fut peutestre ce qui l'obligea] à témoigner sur la fin de l'an 429, qu'il estoit prest à pacifier toutes choses. Mais il falloir pour cela qu'il justifiast la pureté de sa foy par une declaration nette & précise, [à quoy il ya apparence qu'il ne se trouva pas disposé.]

Entre ceux qui reprirent hautement Nestorius, & qui ne voulurent plus avoir de communion avec luy à cause de son heresie, S. Cyrille nous a conservé la memoire du Prestre Philippe, [sans nous marquer autrement qui il estoit.] Nestorius pour se venger de luy, le fit accuser par Celeste, [qui estoit sans doute l'heresiarque,

NOTE II.

l'heresiarque,] & qui presenta une requeste contre luy, où il ne manqua point de l'accuser d'estre Manichéen: [car c'estoit le crime de tous ceux qui estoient opposez aux Pelagiens. Les Canons ne souffroient point qu'on admist des excommuniés, tels qu'estoit Celeste, à accuser des Prestres. Mais Nestorius sans s'arrester à cela receut la requeste, [& cita Philippe devant l'assemblée [de son Clergé.] Philippe y comparut prest à rendre raison de sa foy selon les regles des Canons. Mais Celeste n'ayant point de preuve de ce qu'il avoit avancé, n'osa se presenter devant l'assemblée, & se tint caché.

εξουσιας.

Nestorius vit par là ses mesures rompues: mais tournant d'un autre costé, il demanda à Philippe pourquoi il avoit tenu des assemblées particulieres en offrant le sacrifice dans une maison; [par où l'on peut juger que les Prestres qui ne venoient pas à l'eglise à cause de Nestorius, ne se jugeoient pas pour cela privez du droit d'offrir le sacrifice, estant joints de communion aux Evêques orthodoxes. Mais c'estoit un pretexte assez plausible à Nestorius, de le traiter comme un violateur des Canons.] Et néanmoins presque tous les Ecclesiastiques se declarerent pour Philippe, protestant qu'il n'y en avoit aucun d'eux qui ne celebrast ainsi dans les maisons particulieres, lorsque l'occasion & la necessité le demandoient. Cependant Nestorius ne laissa pas de prononcer une sentence de deposition contre Philippe, [qui sans doute ne s'en mit pas beaucoup en peine.

V. Theodo-
se 5. 41.

Philippe de Side estoit alors celebre entre les Prestres de Constantinople. Mais un superbe & un ambitieux tel qu'il estoit, ne meritoit pas la grace d'avoir un vray zele pour la foy. Quand il auroit souffert pour elle, il n'en auroit pas esté le Confesseur; quiconque n'a pas l'humilité, ne pouvant avoir la charité.]



A R T I C L E X X I V .

Fermeté de S. Dalmace & des autres Abbez de Constantinople: Nestorius trompe beaucoup de personnes.

SAINTE Cyrille releve le zele avec lequel les Abbez avoient soutenu la gloire de J.C. contre Nestorius, aussi bien que ceux du Clergé. [Outre ce que nous avons vu de Basile & de ses moines,] l'Abbé Dalmace signala aussi son zele pour la foy dans un temps si dangereux. Les Grecs qui l'honorent [avec raison] le 3 d'aoust, disent qu'estant officier dans les Gardes sous Theo-

Conc. t. 5. p. 369.
[422. d.

Merc. t. 2. pr. p.
38.
Mcnars. p. 37.

εν τη δευτέρα
στολη.

doſe I, marié, & avec pluſieurs enfans, & vivant dans cet état meſme avec beaucoup de pieté, il abandonna tout, hormis Fauſte l'un de ſes fils qui le voulut ſuivre, & ſe retira auprès de S. Iſaac, celui qui preſdit à Valens ſa mort malheureuſe, & qui gouvernoit un monaſtere à Conſtantinople. Dalmace ſe forma ſous luy en toutes fortes de vertus; de ſorte qu'Iſaac preſt à quitter la terre [en l'an 383.] le recommanda au Patriarche [Nectaire,] comme digne de gouverner ſa maiſon, [quoiqu'il ne le fuſt retiré que depuis deux ou trois ans.]

V. Valens
18.
&c.

Conc. t. 1. p. 560.
d] 756. a. c] 1. 5. p.
513. d.
e t. 3. p. 762. d] t. 6.
p. 513. d] Merc. p.
38.
Conc. t. 3. p.
560. d.
c p. 756. c.
d Mon. p. 18.
e Merc. t. 2. pr. p.
28. b.
f Cong. de Cl. 1. 4.
p. 155.

'Ce que nous en trouvons dans les auteurs originaux, c'eſt qu'il eſtoit Preſtre, ^a Abbé & Superieur de pluſieurs moines de Conſtantinople, [^b & peut-eſtre meſme le chef de tous ceux de cette ville,] ^c puis que S. Cyrille le qualifie l'Abbé des Monasteres, & il ſemble prendre luy meſme cette qualité. ^d Les Grecs pretendent que le Concile d'Ephèſe le confirma dans cette qualité luy & tous ſes ſucceſſeurs. ^e Et le P. Garnier en a trouvé un decret inferé dans une lettre du Concile au Saint. Mais il ne l'a pas donné, "parcequ'il eſt, dit-il, contraire à l'hiſtoire. ^f On voit cependant que les Abbez de S. Dalmace, (car ſon monaſtere prit ſon nom,) eſtoient effectivement chefs de tous les monaſteres de Conſtantinople ſous Juſtinien. Du temps de Conſtantin Copronyme, il paſſoit pour le premier & le plus ancien de tous ceux qui eſtoient alors dans la ville. C'eſt pourquoi on ſe plaint beaucoup de ce que ce prince ennemi de l'Egliſe en avoit chaffé les moines pour le donner aux ſoldats. Les nouveaux Grecs en attribuent ſans fondement la fondation à Dalmace neveu du grand Conſtantin.

propriet
antiquitatem.

Merc. n. 381
Conc. p. 752. d.

Conc. 3. p. 752.
d.

d. e.

d.

ap. p. 90. 2.

c p. 513. d.

'Ce que les anciens remarquent particulièrement de S. Dalmace, c'eſt qu'il demeura 48 ans enfermé dans ſon monaſtere, ſans en ſortir jamais, [depuis l'an 383 ou 384.] juſques en 431. Dans divers tremblemens qui arriverent, l'Empereur le pria ſouvent de ſortir pour ſe trouver aux prieres & aux proceſſions publiques, mais il ne put jamais s'y reſoudre: & il ne ſortit enfin que "pour aſſiſter, comme nous verrons, au Concile d'Ephèſe; & par un ordre exprés de Dieu. L'Empereur meſme quand il le vouloit voir, le venoit trouver en ſon monaſtere. Les Officiers du palais avoient, auſſi bien que Theodoſe, beaucoup de reſpect pour ſa pieté. [On peut juger de l'eſtime qu'on faiſoit de luy par la lettre que S. Procle écrivit l'an 435 au pluſtoſt, à Jean d'Antioche,] où il dit que ſi Ibas Eveſque d'Edèſſe veut éclaircir les doutes que l'on avoit de ſa croyance, il s'acquerra l'eſtime des autres, & meſme de noſtre tres ſaint pere l'Abbe Dalmace, à qui ſa charité & le

2. 3. 1. 1. 1. 1. 1. 1.

v. 564.

zele qu'il a pour la vraie foy, fait recevoir avec une extreme douleur les mauvais bruits que l'on fait courir contre luy.

'On trouve dans une lettre qu'on croit estre du Concile d'Ephese, qu'avant mesme que Nestorius fust venu à Constantinople, Dieu luy avoit revelé les maux qu'il devoit faire à l'Eglise: de sorte qu'il disoit [ensuite] à tous ceux qui le venoient visiter dans sa cellule: Prenez garde à vous, mes freres, car nous avons maintenant ici un seducteur tres dangereux, qui blessera beaucoup de personnes par sa doctrine corrompue. [Nous verrons en son lieu, que Dieu se servit de luy pour faire triompher la verité lorsqu'elle sembloit opprimée par les artifices de ses ennemis.] Les Grecs disent qu'il fut enterré dans son monastere. Ils honorent avec luy Fauste son fils, mais n'en disent rien de particulier. Papebrok dit qu'il a des actes de S. Dalmace, avec les lettres qu'il a écrites au Concile d'Ephese, & qu'il en a receues.

Mercat. 2. p. p. 38.

Men. aug. p. 35. p. 47.

Boiss. may 3. t. 1. p. 37. 4.

'Les partisans de Nestorius disoient l'année suivante, que tout le Clergé & les moines de Constantinople, estoient tres animez contre luy; mais que tout le peuple luy estoit fort favorable: [ce que nous avons vu, & ce que nous verrons encore ensuite, fait voir que cela est faux, au moins en partie. Il ne faut pas douter neanmoins qu'un grand nombre de personnes ne soient demeurées dans la communion de Nestorius, ou n'y soient rentrées peu à peu par la crainte de ses violences. Le plus grand nombre suit presque toujours le parti de ceux qui ont pour eux les Souverains. Et il est certain que Theodose porta toujours Nestorius jusqu'à sa condannation.] A cace de Berée écrit à S. Cyrille, que beaucoup d'Ecclesiastiques & de laïques qui venoient de Constantinople, excusoient mesme la parole impie de Dorothee.

Conc. 2. 3. p. 731. c.

Conc. 2. 3. p. 737. d.

'Theodose declare au mesme Saint que les Eglises estoient unies. Quand les depurez du Concile d'Egypte presenterent à Nestorius les lettres de S. Cyrille & de Celestin, ils le trouverent dans l'eglise avec tout le Clergé, (ce sont leurs termes,) & presque toutes les premieres personnes de la Cour. [Mercator qui paroist avoir esté l'un des plus ardents à se declarer contre luy,] avoue que le peuple ignorant soutenoit son Evêque, & accusoit ceux qui le combatoient d'estre des calomnieurs & des envieux. [Nestorius n'eust pas dit dans un sermon, s'il n'en eust eu quelque fondement,] que ses auditeurs se pressoient & s'incommoient par leur multitude.

p. 457. a.

p. 503. b.

Merc. t. 2. p. 117. 57.

p. 93. 52.

[Mais il ne faut pas croire que tous ceux qui ne se separoient pas de sa communion, suivissent ses erreurs.] Car on voit que

p. 117. 57.

324 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
 ceux qui le défendoient, le croyoient innocent, parcequ'ils prenoient en un sens catholique les paroles ambiguës par lesquelles il falloit de deguïser son sentiment, & qu'ils croyoient qu'il s'estoit corrigé. Et il paroist que ceux qui assistoient mesme à ses sermons, s'élevoient contre luy, lorsqu'il parloit plus clairement contre la foy.

L'an de J. C.
 429, 430.

54.
 p. 53. 5 19.

~~~~~

ARTICLE XXV.

*Nestorius fait condamner ses adversaires par un Concile, & les maltraite extremement: L'Abbé Basile s'en plaint à l'Empereur, luy demande le Concile œcumenique.*

[NESTORIUS n'avoit garde de souffrir ceux qui condamnoient si hautement sa doctrine & sa conduite, en se separant ouvertement de sa communion. Comme il estoit impossible qu'un Evêque de Constantinople ne trouvast plusieurs Evêques plus attachez à sa fortune qu'à la verité,] il assemble un Concile, où, comme il dit luy mesme, il deposa divers Ecclesiastiques, comme sectateurs des impietez des Manichéens: & il avoue en mesme temps qu'ils pouvoient bien n'avoir point d'autres sentimens que S. Cyrille. [Ainsi ces Manichéens ne sont que les Catholiques qui s'estoient separez de luy, quoiqu'il soit difficile de voir pourquoi il leur donnoit le nom de Manichéens,] plustost que ceux d'Ariens ou d'Apollinaristes, sous lesquels il a accoutumé de decrier ses adversaires. Ce qui est certain, c'est qu'il deposa & excommunia les Prestres, les Diacres, & les laïques qui s'opposoient à ses erreurs; & il semble mesme qu'il ait passé jusqu'à déposer quelques Evêques, [ce qui ne se pouvoit pas sans un Concile.]

Conc. t. 3. p. 317.  
 b.

p. 330. c. | 352. b.

p. 388. c. d. | 372. c.  
 d.

p. 373. a. | 376. c.

p. 398. a. b. | 422. b.  
 c.

p. 349. a. | 362. c.

p. 373. a. b. | 376.

'Saint Cyrille declare [à la fin de 430,] qu'il tient cette sentence pour nulle, qu'il s'unit de communion avec ceux contre qui elle a esté prononcée, qu'il loue leur zele, & qu'il les estime heureux d'avoir souffert cet opprobre pour J. C. Il suivit en cela l'exemple du Pape Celestin, qui declare que quiconque aura esté déposé ou excommunié par Nestorius, depuis qu'il a commencé à prescher contre la verité, il ne faut avoir aucun égard à sa deposition ou à son excommunication, parceque Nestorius s'estant rendu luy mesme digne d'estre déposé en tombant dans l'heresie, il avoir, dit il, perdu le pouvoir de déposer les autres. [Cette raison, dont on pourroit tirer des consequences fascheuses, doit s'expliquer

&c.



par ce que dit S. Cyrille, ]'Qu'il communiquoit avec tous ceux que Nestorius avoit excommunié, parcequ'il avouoit luy mesme dans ses lettres que le sujet de leur excommunication estoit qu'ils s'estoient opposez à sa doctrine.

'Celestin traite de mesme ceux qui pouvoient avoir esté deposez par les autres [Evesques] qui estoient dans l'erreur de Nestorius, [soit qu'il veuille seulement rejeter par là l'autorité du Concile où Nestorius les avoit condannez, soit que Dorothee & quelques autres persecutassent aussi les Catholiques dans leurs eglises.] 'Celestin declara à Nestorius en 430, que s'il vouloit eviter d'estre luy mesme chassé de l'Eglise, il falloit qu'il y rappellast tous ceux qu'il en avoit chassé pour avoir défendu l'honneur de J. C. le chef de l'Eglise.

[Les Orthodoxes ne se fussent pas sans doute beaucoup mis en peine des excommunications pretendues de Nestorius.] Mais il y ajoutoit les exils, & toutes sortes de mauvais traitemens, particulièrement contre les Ecclesiastiques, comme contre ceux dont la force soutenoit les peuples dans la foy. Il taschoit de les epouventer par ses menaces, de les affoiblir par ses persecutions, ou de les corrompre par toutes sortes d'artifices. Il employoit indifferemment tous les moyens qu'il pouvoit s'imaginer estre capables d'appuyer son impiété, ne se mettant en peine ni de Dieu, ni des hommes. Il n'avoit aucun respect pour les Evesques, aucun égard pour les Prestres, aucune consideration pour les Ecclesiastiques, les moines, & les plus honnestes gens d'entre les laïques. Il ne craignoit point la punition que les méchans ne peuvent eviter; & il n'y avoit rien à quoy ne le portast cet orgueil qui luy faisoit mepriser tout le monde, la confiance qu'il avoit dans ses richesses, & l'audace que luy donnoit la puissance de ses malheureux partisans, & la protection de l'Empereur. Il paroist que luy & ceux de son parti se servoient de divers pretextes pour mettre en justice ceux qu'ils vouloient persecuter, & les faire condanner par le Prefet de la ville. Il espéroit affoiblir par la terreur un grand nombre de personnes, & leur faire abandonner la foy, pour se donner ensuite la liberté d'établir son dogme par une persecution ouverte, [contre ceux qui auroient eu assez de generosité pour résister aux premiers efforts.

Il ne faut pas douter, comme on a dit, que ses violences n'aient eu l'effet qu'il desiroit sur beaucoup de personnes foibles.] Et c'est en ce sens qu'il se vante d'avoir corrigé partie par douceur, partie par severité, beaucoup de ceux qui estoient tombez dans

p. 37. b. c.

les impietez d'Arius & d'Appollinaire, & qu'il insulte à Saint Cyrille, en l'assurant que l'Eglise de Constantinople n'estoit pas en l'état qu'il la croyoit, qu'elle fleurissoit & qu'elle s'augmentoit de plus en plus, & qu'on pouvoit appliquer aux victoires que la foy y remportoit tous les jours sur les heresies, ce qui est dit dans l'Ecriture: *La maison de Saül continuoit à s'affoiblir, & celle de David à se fortifier.*

Morce. 2. p. 34. 7.

Coac. t. 3. p. 426.

b.

p. 417. 2.

p. 426. c. d. c.

[Il ne faudra pas s'étonner si les Catholiques se voyant traitez par luy avec une violence si injuste, quelques uns d'eux l'auront menacé de luy faire un pareil traitement,] & de le jeter dans la mer, comme il dit que les heretiques l'en avoient menacé. L'abbé Basile & les moines qu'il avoit si maltraitez, aimerent mieux s'adresser à l'Empereur mesme par une requeste qui nous est demeurée; où ils protestent d'abord que la foy qu'ils soutiennent sur l'Incarnation, & qu'ils exposent en peu de mots, est celle qu'ils ont receue de l'Ecriture, de Saint Jacques Archevesque [de Jerusalem,] & des autres Apostres, des Martyrs, des Conciles, & des Peres, entre lesquels ils nomment S. Irenée, Saint Gregoire Thaumaturge, S. Basile & S. Gregoire [de Nyffe] son frere, Saint Athanase, S. Ephrem, Saint Gregoire [de Nazianze,] Ammone Evesque [d'Andrinople,] Vital Evesque, S. Amphiloque, Paul, Antioque, S. Eustathe [d'Antioche,] S. Methode [de Tyr,] Optime [d'Antioche en Pisidie,] Leporius, ("qu'on croit estre celui que S. Augustin avoit retiré des erreurs de Pelage & de Nestorius,) S. Ambroise, tout le Concile d'Afrique, S. Jean [Chrysostome,] Severien [de Gabales,] Attique, & S. Cyrille d'Alexandrie, qui est, disent-ils, encore vivant, & qui suit comme nous la regle de la verité.

V. S. Gregoire de Nyffe.

V. S. Augustin 319-331.

p. 417 430.

p. 430. c.

c[431. d.

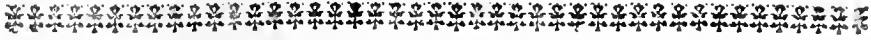
p. 430. c.

p. 431. c.

2.

p. 432. c.

'Ils representent ensuite les violences que Nestorius avoit faites, & faisoit tous les jours aux Catholiques, appuyé sur l'autorité de l'Empereur, comme nous ne craignons point, disent-ils, de le représenter à vostre Majesté. Ils conjurent l'Empereur de prendre soin des maux de l'Eglise, d'assembler pour cela un Concile œcumenique, d'oster à Nestorius le pouvoir de persecuter personne, jusqu'à ce que toutes choses aient esté réglées [par le Concile,] d'ordonner au Prefet de la ville d'arrester les violences que l'on faisoit aux Orthodoxes. en ne recevant point jusque là les actions qu'on intenteroit contre eux, & de renvoyer dans leurs Eglises ceux que Nestorius avoit tirez des autres dioceses contre l'ordre des Canons, [ce qui regardoit Anastase, & les autres Ecclesiastiques venus d'Antioche,] qui suivoient



ARTICLE XXVI.

*Placard affiché contre Nestorius : Ses défauts dans la conduite de son Eglise.*

NOTE 13.

ON traitoit ouvertement Nestorius d'heretique, [ & ainsi le schisme estoit tout formé dans l'Eglise de Constantinople. ] lorsqu'on afficha en un lieu public de la ville un placard où l'on monroit par les propres paroles de Nestorius & de Paul de Samosate, que ces deux heretiques estoient dans les mesmes sentimens sur l'Incarnation du Verbe. On tient que ce placard fut fait par Eusebe de Dorylée, qui peut l'avoir fait pour justifier la hardiesse avec laquelle il s'estoit élevé contre Nestorius durant son sermon. Il conjure au commencement tous ceux entre les mains de qui il tombera, de le montrer & d'en donner des copies à tous les Evêques, Prestres, Diacres, Lecteurs, & laïques qui se trouvoient à Constantinople. Il le finit par un anatheme contre ceux qui distinguent le fils de Dieu & le fils de la Vierge. [ Et cet anatheme est sans doute de luy, & non de Saint Eustathe dont il venoit de rapporter un passage. Ce qu'il cite de Nestorius est tiré de son premier sermon, & de deux autres dont le P. Garnier n'en a fait qu'un, & dont l'un est celui où Eusebe avoit parlé.

Conc. t. 3. p. 338. 339.

Leont. in Eut. l. 3. c. 1023. a. b. Merc. t. 2. n. p. 16. 2.

Conc. t. 3. p. 338. b.

p. 339. c.

Merc. t. 2. p. 18. 2. 323. 1. 2.

[Voilà ce qui se passa à Constantinople sur la doctrine de l'Incarnation, depuis le temps que Nestorius commença à y publier son heresie, ce que nous croyons pouvoir mettre sur la fin de 428, jusques à l'indiction du Concile œcumenique d'Ephese, qui se fit sur la fin de l'an 430. Nous aurions souhaité pouvoir marquer plus distinctement le temps & l'ordre des choses. Mais nous n'avons rien trouvé qui nous pût donner mesme des conjectures raisonnables pour nous appuyer.]

L'heresie n'estoit pas la seule chose qu'on blasmoit & qu'on haïssoit dans Nestorius. On ne pouvoit souffrir son faste, son orgueil, & la hauteur avec laquelle il meprisoit tout le monde. [Nous avans vu avec quelle aigreur & quel emportement il traitoit ceux qui s'opposoient à luy, & nous en verrons encore d'autres exemples.]

Thphn. p. 76. b.

Conc. t. 1. p. 430. c.

Le Concile d'Ephese l'accuse d'avoir témoigné beaucoup de negligence & d'indiscretion en toutes choses, ou plutoist d'avoir

p. 305. b. c.

V. la note 13.

regardé toutes les choses bonnes & mauvaises comme<sup>e</sup> égales & indifferentes, c'est à dire de n'avoir point eu de religion; & par une suite de cette indifférence, d'avoir rétabli contre l'ordre des Canons dans la Communion ou dans le Clergé, des personnes légitimement excommuniées ou dégradées. Il défend d'avoir aucun égard à ce rétablissement illicite. [Je ne sçay si outre les autres que Nestorius pouvoit avoir rétablis contre les Canons, le Concile n'avoit point aussi en vue les Pelagiens, que Nestorius souffroit en ce temps-ci à Constantinople, & qu'il recevoit mesme à sa communion, comme nous l'avons montré ci dessus.]

p. 100. d. Merc.

p. 54. l.

a Conc. t. 3. p.

437. c.

b Cyr. div. h. p.

181. c.

c p. 84. b.

Conc. t. 3. p. 432.

e.

On luy reprochoit de négliger le soin des pauvres. [Et cela est aisé à croire,] puisqu'il mettoit sa confiance dans les richesses, & qu'il s'acquerit la faveur des Consuls, des Comtes, & de tous ceux qui estoient puissans à la Cour, par des traits d'or, selon l'expression de Saint Cyrille, en leur donnant le bien des pauvres. C'est ainsi qu'il pretendoit vaincre la verité, par la puissance de ceux qu'il avoit corrompus, & par l'appui que luy donnoit l'Empereur, comme quelques moines eurent le courage de s'en plaindre à l'Empereur mesme.

p. 103. b.

[Il ne pouvoit pas néanmoins obtenir tout ce qu'il vouloit de l'Empereur, puisqu'il ne put empêcher qu'on ne chassât les Pelagiens qui estoient à Constantinople.] Entre les officiers de la Cour il y en avoit beaucoup qui conservoient toute la pureté de la foy, & qui ne voyoient qu'avec douleur ce qui diminueoit la gloire de J. C. Ils écrivirent la pluspart à Saint Cyrille pour le remercier de sa lettre aux solitaires contre les erreurs de Nestorius, [de laquelle nous allons parler.]

p. 343. a.



## ARTICLE XXVII.

*S. Cyrille écrit sa lettre aux solitaires pour refuter Nestorius.*

Merc. t. 2. pr. p.  
1. | Bar. 429. § 21.

Cyr. ep. 2. 13. p.  
20. d. | 11. c. | Conc.  
t. 1. p. 451. b. c. |  
397. c.

d Conc. t. 3. p.

1034. b.

e Cyr. ep. 12. p.

44. c.

f ep. 2. p. 10. b.

[I]l estoit impossible que le trouble où estoit Constantinople se renfermast dans cette ville: Et on pretend que Nestorius mesme envoyoit des gents dans les provinces, pour y repandre ses discours & ses sentimens. Ce qui est certain, c'est que ses homelies furent portées partout, & mirent le trouble dans l'Orient & dans l'Occident. Toutes les Eglises estoient dans la division, & l'on commençoit à douter si l'on ne s'estoit point trompé de croire que JESUS CHRIST fust Dieu. Plusieurs ne le vouloient plus dire. Quelques uns ne pouvoient pas mesme souffrir que

que d'autres le dissent, ou ne vouloient luy donner la qualité de Dieu, que comme on la peut donner aux hommes: Et les Evesques se trouvoient fort embarassez, soit à guerir les plaies que cette mauvaise doctrine avoit faites, soit à en arrester le progrès. [Le trouble estoit general, quoique la corruption ne le fust pas.] Car dans la Syrie mesme [qui estoit la plus favorable à Nestorius,] on murmuroit neanmoins partout contre ses homelies. Les Evesques d'Occident en estoient tout à fait scandalizez. [Mais S. Cyrille eut la gloire de s'y opposer le premier avec une vigueur digne de son zele.]

ep. 12. p. 44. c.  
2 p. 20. d.

d.  
c. d.

Les homelies de Nestorius avoient esté portées en Egypte aussi bien qu'ailleurs. Elles y partageoient les esprits [naturellement legers,] & elles jettoient dans les ames des doutes dangereux sur les mysteres. Un avocat payen nommé Theologe en voulut tirer avantage, & écrivit à Saint Isidore de Peluse, que les Chrétiens donnant une mere à Dieu, ne devoient pas trouver étrange que les Grecs fissent la mesme chose, qui est le raisonnement de Nestorius.

ep. 9. p. 38. a.

16. p. 1. 7. ep. 54. p.  
16. d.

Merc. t. 2. p. 5. 2.

Ce mal avoit penetré jusque dans les saints deserts, où l'on trouvoit des gents qui alloient de tous costez pour corrompre la simplicité de la foy des solitaires, qui vouloient qu'on doutast si la Vierge devoit estre appellée Mere de Dieu, & qui troubloient le repos des monasteres d'Alexandrie & de l'Egypte par la lecture des homelies de Nestorius. Saint Cyrille apprit cela de quelques solitaires qui estoient venus à Alexandrie selon la coutume. Le P. Garnier croit que cette coutume estoit, que de chaque compagnie de solitaires, il en venoit toujours quelques uns à Alexandrie à la feste de Pasque, comme pour se réunir en cette feste au nom de tous les autres avec leur Evesque. [Je voudrois que cela fust bien autorisé.] On voit que les Superieurs des monasteres de la Thebaïde estoient une fois venus trouver S. Cyrille à Alexandrie.

Cyr. ep. 1. p. 3. a. b.

ep. 12. p. 63. a.

ep. 7. p. 3. a. b.

Merc. t. 2. pr. p.  
11.

Cyr. ep. 50. p.  
21. d.

Ce fut une grande surprise, & une grande affliction tant à ce Saint, qu'aux autres qui venoient de témoigner tant de joie de l'élection de Nestorius, de voir un succès si opposé aux grandes esperances qu'ils avoient conceues de luy. [Mais on ne se contente pas de pleurer les maux quand on aime fortement le bien, & on cherche à les guerir.] Saint Cyrille protesta devant Dieu qu'il aimoit beaucoup Nestorius: Mais il favoit qu'un Evesque ne peut consentir par le silence au violement de la foy, sans se rendre responsable de tout le mal qui en arrive. Il avoit déjà traité la

Conc. t. 1. p. 353.  
d. c. 386. c. 1037.  
d. c.

Cyr. ep. 7. p. 32. a.  
p. 31. 32.

h. p. 2. p. 101. & c.

endroit  
est beau.

question de l'Incarnation dans l'homelie pascale qu'il fit pour l'an 420<sup>3</sup> & on pretend qu'il avoit fait celle de l'année 429, pour y refuter Nestorius & son Anastase.<sup>2</sup> Il avoit aussi fait un écrit des le vivant d'Attique sur la Trinité, où il parloit de l'Incarnation de la mesme maniere qu'il fit depuis. Et lorsque les discours de Nestorius commençoient à se repandre, il lut cet écrit à diverses personnes, Evêques, Ecclesiastiques, & laïques. Il ne voulut pas neanmoins en donner pour lors de copie, peutestre de peur que Nestorius ne se plainnist qu'il l'avoit fait contre luy, [& qu'il se declaroit son ennemi.]

ep. 1.9. p. 121. 8. 2.  
ep. 1. p. 3. b. c. d.  
Mais ayant appris le trouble où estoient les monasteres de l'Egypte, il crut leur en devoir écrire une lettre circulaire & generale. Il eust bien souhaité que des personnes simples, [comme estoient la plupart des solitaires,] ne prissent point de part à ces sortes de questions, où ceux qui sont les plus élevez ne peuvent qu'entrevoir la verité d'une maniere fort obscure. Mais comme on ne pouvoit plus leur cacher la dispute qui s'agitoit, il jugea qu'il estoit necessaire de les en instruire tout à fait, non afin qu'ils entraissent dans des contentions inutiles; mais afin qu'ils conservassent la verité de la Tradition, contre ceux qui voudroient les seduire, & qu'ils en pussent instruire ceux qui voudroient ecouter les exhortations fraternelles qu'ils leur pourroient faire.

p. 3.  
Merc. t. 2. p. 41.  
2) P. p. 11.  
p. 350. r.  
Conc. t. 3. p. 838.  
2) 3) 9. b. c. 1879. c.  
861. a. 274. d.  
3) Cyr. ep. 8. p. 333.  
b.  
c) Conc. t. 3. p. 855.  
1.  
4) Bar. 4:9. 525.  
Cynep. 1. p. 1.  
4) n. ser. p. 549. 2.  
Ce fut donc pour cela qu'il fit la lettre dont nous parlons, [assez longue pour porter le nom de livre.] Il l'écrivit, selon le P. Garnier, un peu après Pasque, [qui en 429 estoit le 7 d'avril.] Cet auteur remarque qu'il y refute les deux premiers sermons de Nestorius. [Cette lettre est tres celebre dans l'histoire.] Les Orientaux la citent en écrivant contre Saint Cyrille mesme, & l'appellent son premier tome.<sup>5</sup> S. Cyrille luy donne aussi quelquefois le nom de tome. [Je n'y trouve pas neanmoins] un passage cité aussi de son premier tome.<sup>6</sup> Saint Cyrille n'y nomme point Nestorius, non plus que dans plusieurs autres écrits qu'il fit contre luy. Il l'adresse non seulement aux moines, mais encore aux Prestres & aux Diacres, [c'est à dire à ceux qui servoient dans les monasteres.] Mais pour les Evêques qu'y ajoute Arnobe, en citant cette lettre dans sa dispute avec Serapion, [je pense que c'est une pure faute.]





ARTICLE XXVIII.

*Nestorius s'offense de la lettre aux solitaires : S. Cyrille luy écrit, & se consacre à la défense de la verité.*

**C**ETTE lettre [qui ne pouvoit pas demeurer secrette,] fut portée en divers endroits, & jusqu'à Constantinople, par quelques personnes d'Alexandrie. Elle y fut lue, & y profita à beaucoup de personnes: Elle retira mesme de l'erreur plusieurs de ceux qui y estoient déjà engagez; de sorte que la plupart des Officiers de la Cour écrivirent à S. Cyrille pour le remercier de leur avoir donné cette instruction.

Cyr. ep. 29. p. 20.  
a. 13. a.  
ep. 9. 7. 38. a. b.

'Ce succès avantageux à la verité irrita celui qui en estoit ennemi. Il se mit en colere contre celui qui travailloit à la faire connoistre, se declara son ennemi, & fit tout ce qu'il put pour luy nuire, comme si c'eust esté luy faire une injure de ne pas entrer dans ses mauvais sentimens. Photius l'un des Prestres, & des défenseurs de l'heresie de Nestorius, ou quelque autre [de ses ministres,] entreprit un écrit pour refuter l'epistre aux solitaires; & quand cet écrit fut fait, on l'envoya à un Diacre nommé Bufa Martyre, qui faisoit alors [à Constantinople] les affaires de l'Eglise d'Alexandrie. On ne sçait point autre chose de cet écrit. On croit aussi que Nestorius suscita des lors quelques Egyptiens mecontens de Saint Cyrille, pour former une accusation juridique contre luy. Mais il semble que cela ne se doit mettre que sur la fin de l'année.

b.  
b. 2. 12. p. 19. 20. 67.  
a.  
ep. 9. p. 38. b.  
Conc. 3. p. 673.  
c. 76. b.  
a. 8. 1. ep. 87. 33.  
a. b.

'S. Cyrille apprit la disposition où Nestorius estoit à son égard, par des personnes dignes de foy qui estoient venus à Alexandrie. Liberat dit que c'estoient des fideles de Constantinople qui ne communiquoient point avec Nestorius. [Ainsi ç'auroit esté après le schisme formé par l'anatheme de Dorothee, contre ce que dit Celestin.] Saint Cyrille ne s'étonna pas d'apprendre l'aversion que Nestorius témoignoit avoir pour luy. Il ne trouva point étrange que celui qui armoit sa langue contre J. C, n'épargnast pas un de ses serviteurs. Il en eut moins d'indignation que de douleur, de ce que son confrere se precipitoit dans l'abyssme, & il se resolut de faire tous ses efforts pour l'en retirer, sachant de quelle consequence la chute d'un pasteur est pour tout un peuple. Il se resolut en mesme temps de défendre la verité jusques au bout, quand il eust fallu souffrir les dernieres extremitez,

Merc. t. 2. p. 54. 7.  
p. 45. 51. 54. 55. 135.  
p. 111. Cyr. ep. 7.  
12. p. 31. c. 63. b.  
Merc. p. 45.

Cyr. ep. 2. p. 19. c.  
Lib. c. 4. p. 13.  
Cyr. ep. 1. p. 21. a.  
Conc. t. 3. 7.  
1977. d. c.

V. la note 3j.

&c.

cp. 9. p. 33. b. c.

mesme la prison & la mort, laissant à Dieu d'en ordonner comme il luy plairoit.

p. 37. b. [6. p. 30. d.]

Il eut la pensée [d'assembler les Evesques d'Egypte, &] de declarer à Nestorius par une lettre synodale, qu'il ne pouvoit plus avoir

cp. 11. 16. p. 63. |  
73. c.

de communion avec un Evesque qui enseignoit une doctrine aussi impie qu'estoit la sienne: & il douta depuis s'il n'eust pas mieux fait de suivre cette conduite plus genereuse, & qui eust peutestre esté plus utile aux peuples pour les empêcher de tomber dans

cp. 6. 9. p. 30. d |  
37. b,  
4 cp. 16 p. 78.

l'erreur. Il se retint néanmoins, & aima mieux prendre une voie plus douce, dans l'esperance que les simples remontrances suffiroient pour faire entrer Nestorius dans la voie de la verité: Et il se contenta pour lors de donner des larmes aux souffrances des

Bar. 4: 29. 5 26.

Orthodoxes de Constantinople. Il estoit en effet obligé d'agir avec d'autant plus de moderation, qu'on pouvoit le soupçonner de se souvenir encore de l'aversion que Theophile son oncle avoit

Cyr. ep. 6. p. 30. c.

eue pour le plus illustre des predecesseurs de Nestorius. Et je pense que c'est ce qu'il marque luy mesme en termes obscurs.

cp. 9. p. 37. b.

Il se resolut donc d'écrire à Nestorius pour tascher à le retirer par la douceur, de l'abyssine où il se precipitoit. Il luy representa

cp. 7. 9. 21 |  
Merc. t. 2. p. 42.  
43 | Liber. C. 4. p.  
13. 14.

en ami le scandale & les maux que causoient partout les discours qui paroissent sous son nom: [car il veut bien laisser croire à Nestorius qu'il doutoit s'ils estoient effectivement de luy, afin

qu'il eust moins de peine à en abandonner les erreurs.] Il le prie, s'il luy est echapé quelque chose dans la chaleur du discours, de le vouloir corriger, & de ne point faire difficulté de donner à la Vierge le titre de Mere de Dieu, pour satisfaire tout le monde, & rendre la paix à l'Eglise. Il ajoute que pour luy il avoit cru ne se pouvoir dispenser de défendre la divinité de J. C. & qu'il continueroit toujours à le faire, quand il en devoit perdre la vie.

Merc. p. 41 | pp. p.  
12.

Le P. Garnier met cette lettre sur la fin de juillet 429.

Cyr. ep. 9. p. 37.  
b. c.

<sup>b</sup>Nestorius au lieu de ceder à la remontrance de Saint Cyrille, s'irrita de plus en plus contre luy, voyant qu'il avoit la hardiesse

Merc. t. 2. p. 43.  
44.

de l'avertir de ses fautes. Et il le fit mesme paroistre dans une lettre fort courte, qu'on croit estre la seule réponse qu'il fit à celle

Cyr. ep. 7. p. 25.

du Saint. Car il se contente de luy dire qu'il veut oublier tout ce qui s'est passé de sa part, & qui semble convenir assez peu à la charité fraternelles; & qu'il ne laissera pas de luy écrire, & d'agir avec luy selon les regles ordinaires de l'amitié. Il ajoute qu'il n'a pu refuser cette lettre aux instances du Prestre Lampon, dont il parle avec beaucoup d'estime. Il s'estoit fort entretenu de S. Cyrille avec luy, & il témoigne que ce Prestre luy avoit fait



L'an de J.C.  
429, 430.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 333

esperer que s'il demeroit avec le Saint dans les termes de la civilité, il ne manqueroit pas d'y correspondre aussi de sa part. 'Ce Lampon qui estoit tout ensemble Prestre & moine, <sup>a</sup> estoit un homme d'esprit, dont S. Cyrille se servoit encore plusieurs années depuis : On croit qu'il l'avoit envoyé porter sa lettre à Nestorius, & travailler à le faire rentrer dans la verité.

Conc. 3. p. 315. b.  
a Merc. t. 2. n. 2.  
44. 1. 2.

'L'on savoit publiquement à Constantinople, selon le Pape Celestin, que S. Cyrille avoit écrit à Nestorius, & l'avoit repris de ses erreurs, lorsque [Dorothee de Marcianople prononça son anatheme] qui obligea le peuple de Constantinople d'abandonner la communion de Nestorius. 'Celui-ci<sup>11</sup> vouloit ce semble rejeter sur Saint Cyrille toute la faute du trouble, à cause de son epistre aux solitaires. 'Quelques personnes en écrivirent à Saint Cyrille : & il leur répondit qu'il n'avoit écrit sa lettre que par une absolue necessité ; mais que si Nestorius croyoit avoir sujet de s'en plaindre, il avoit luy mesme bien plus sujet de se plaindre, tant des sermons de Nestorius, que de ce qu'en sa presence, & assurément de son aveu, Dorothee l'avoit anathematizé publiquement, & avec luy tous les Saints & tous les Evesques de l'Eglise, en anathematizant ceux qui appelloient la S<sup>te</sup> Vierge Mere de Dieu ; qu'il luy eust esté aisé d'anathematizer de son costé ceux qui disent qu'elle ne l'est pas ; mais qu'il aime mieux attendre ce que feront les autres Evesques. 'Il assure qu'il eust pu produire, s'il l'eust voulu, les livres de beaucoup de Peres, qui donnent le titre de Mere de Dieu à la Sainte Vierge, & mesme plusieurs fois.

Conc. 1. 3. p. 1077.  
c.

Cyr. ep. 6. p. 30. b.

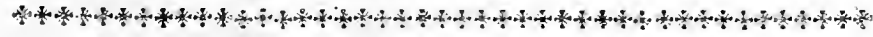
a. b.

b. c.

d. e.

e 31. a.

V. la note  
11.



ARTICLE XXIX.

*Nestorius suscite une accusation contre S. Cyrille.*

L'AN DE JESUS CHRIST 430.

'SAINT Cyrille ne répondit à Nestorius que par une lettre scelerée, datée de l'indiction 13 au mois de Mechir, <sup>b</sup> qui commence le 26 de janvier, & finit le 24 de fevrier. Ainsi ce ne fut qu'en 430. <sup>c</sup> Nestorius envoya cependant au Diacre Bufa Martyre la réponse qu'il avoit fait faire par Photius à la lettre de S. Cyrille aux moines, avec <sup>d</sup> un cahier qui contenoit un de ses sermons. 'C'est le second de ceux que Mercator a traduits, <sup>d</sup> & dont nous n'avons en grec que quelques passages. Le P. Garnier

Merc. t. 2. p. 47.

Conc. t. 4. p. 157.

d.  
b Merc. t. 2. p. 45.

1.  
c p. 50. 54.

g d. p. 56.

d t. 2. p. 34-39.

πρεβδω.  
1.

1. qui commence par *Contumelias quidem in mo hereticorum etc.*

p. 514 | 9 543 |  
41.2.  
p. 515.2.  
p. 515.4.  
54.

l'a mis le 7<sup>e</sup> entre ceux de Nestorius qu'il a recueillis. S. Cyrille l'avoit reçu de la part de Nestorius, avant sa lettre du mois de Mechir, où il le refute; Busfa qui faisoit les affaires de l'Eglise [d'Alexandrie, le luy ayant envoyé.] Ces deux pieces firent voir à S. Cyrille que Nestorius gardoit toujours dans son cœur le venin de son heresie.

Cyr. ep. 12. p. 63.  
b.  
6 Con. 1. t. 3. p.  
1054. b.  
c Cyr. 63. b.  
d c. 8. p. 54. d.  
e p. 33. d. c.  
f ep. 7. p. 31. c.  
g ep. 8. p. 34. d.

[Sa conduite ne faisoit pas moins voir son animosité particulière contre S. Cyrille.] Car il ramassa, & il acheta mesme quelques gents sans aveu coupables de divers crimes, & de la lie du peuple, qu'il excita & qu'il anima contre Saint Cyrille, les produisant, & les soutenant partout, pour en faire les instrumens de sa malignité contre luy. [Car sans luy,] ils n'auroient jamais eu la hardiesse de former une entreprise si temeraire. S. Cyrille les nomme Queremon, Victor, Sophronas, & un valet de Flavien le banqueroutier. Il paroist que c'estoient des personnes d'Alexandrie, condamnées par Saint Cyrille, ou par les magistrats, l'un à cause des injustices qu'il faisoit à l'égard des aveugles & des pauvres; l'autre parcequ'il avoit tiré l'épée contre sa mere: & l'autre qui avoit toujours eu une tres mauvaise reputation, avoit volé de l'argent avec une servante. [Le quatrième dont on ne dit rien, est sans doute Victor,] moine déjà fort agé, que l'on accusa, contre la verité, d'avoir publié comme les autres des choses fort fascheuses contre S. Cyrille. C'est pourquoi estant venu trouver S. Cyrille à Ephese lorsque le Concile s'y tenoit, tous les Evêques le traitoient d'infame & de parricide: Mais il protesta avec serment qu'il n'avoit rien fait de ce qu'on luy reprochoit; & il appaisa ainsi, quoiqu'avec peine, l'indignation qui s'estoit élevée contre luy: en quoy Saint Cyrille l'aida beaucoup. Il semble que beaucoup d'autres se soient aussi élevez alors contre S. Cyrille, poussez ou par leur propre malignité, ou par les partisans de Nestorius.

co. 4. p. 22. b |  
Merc. pr. 2. p. 11 |  
Conc. 1. 3. p. 1054.  
c.

Conc. 1. 3. p. 1055.  
1058.

p. 1058. b.

p. 1054. b. c.

Cyr. ep. 12. p. 63.  
b.  
c. 8. p. 54. d. c.  
d. b.

[Pour Queremon & les deux autres] qui estoient des gents capables de tout, & connus de tout temps pour estre prests à calomnier les plus innocens, & ceux mesmes avec qui ils n'avoient jamais eu aucune habitude, ils ne manquerent pas de bien servir ceux qui les avoient payez. Ils alloient dans les compagnies repandre divers mensonges, avec une langue de fiel & de malediction. Ils se trouvoient souvent pour cela chez Nestorius mesme, & affectoient particulièrement le temps que les person-

ἀνίσταται.

I.

φύρατι.

NOTE 15.

1. τῶν ἀνομιλήτων πῶς, des personnes dont on n'auroit jamais soupçonné. Ne pourroit il point signifier aussi des gens tres decriez, sans reputation & sans honneur?

nes de qualité luy venoient rendre visite. Ils luy presenterent aussi des requestes contre S. Cyrille. Cela alla jusq' à l'Empereur mesme, que ces calomniateurs portez par Nestorius, importunoient fort souvent. Il paroist que Nestorius se vançoit d'obliger par là Saint Cyrille à quitter l'Egypte pour se venir justifier luy mesme contre ses accusateurs: & il pretendoit mesme estre son juge. Ces accusations regardoient aussi quelques autres personnes qui estoient avec S. Cyrille.

Merc. t. 1. p. 60. 5. r.  
Conc. t. 3. p. 1034. b.  
Cyr. ep. 5. p. 34. d.  
p. 35. a.  
Conc. p. 1034. a.

πέντες ἑκατόν.

On voit en general qu'on luy reprochoit des choses fort fascheuses & fort honteuses: [Mais je ne trouve point qu'elles soient jamais spécifiées: Et ce n'est sans doute que par une conjecture, quoiqu'assez probable,] qu'on écrit que ses accusateurs luy reprochoient de gouverner mal l'Eglise, & de travailler mesme à se rendre comme absolu dans l'Egypte. Par la lettre que Theodose luy écrivit sur la fin de cette année, on voit qu'on le luy avoit depeint comme un esprit ambitieux & emporté, qui vouloit estre le maistre, qui mettoit le trouble partout, & qui n'agissoit dans toute cette affaire que par une passion particuliere contre Nestorius. S. Cyrille dit néanmoins que Theodose n'eut pas d'égard à l'accusation qu'on avoit formée contre luy.

Cyr. ep. 7. p. 31. e.  
Merc. t. 2. p. p. 12.  
Conc. t. 3. p. 434. 435.  
p. 1038. b.

Il paroist reconnoistre que cette accusation luy fut assez sensible. Il la regarda comme un fleau que Dieu luy envoyoit, pour le punir peutestre de n'avoir pas agi avec assez de vigueur & de zele contre Nestorius. Il nes'en étonna pas néanmoins, sachant que de quelque maniere que l'on vive, on ne peut pas éviter la haine & les medifances des méchans. Il avoit appris de l'Ecriture & de l'exemple de S. Athanase, que quand on s'oppose aux desseins du demon, il faut s'attendre à souffrir les calomnies & les persecutions de ses ministres. Quoiqu'il eust horreur & du crime des calomniateurs, & de la malignité de ceux qui les employoient, il se contentoit néanmoins d'en laisser le jugement à Dieu, sans mêler sa cause particuliere avec celle de l'Eglise. Il protesta qu'il est prest d'oublier cette injure, que ce n'est point ce qui le fait agir contre Nestorius, & que pourvu que la foy ne soit point en danger, il est tres disposé à l'aimer autant que personne.

p. 1034. c. | Cyr. ep. 7. p. 31. e.  
Cyr. ep. 12. p. 62. b.  
Cyr. ep. 4. p. 22. b. c.  
Conc. p. 1034. 1035.  
Cyr. ep. 4. p. 2. p. 22. c. | 31. c. | 33. 34.

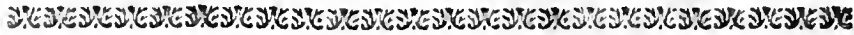
Il eut mesme quelque joie de voir que l'accusation qu'on formoit contre luy, pourroit procurer un Concile [general]; ce qu'il souhaitoit comme le remede propre pour purifier l'Eglise, & en affermir la foy. Mais il protesta que soit pour cette accusation, soit pour quelque autre, il ne souffrira jamais que Nestorius soit

ep. 8. p. 34. d. e.  
p. 35. 1. Merc. t. 2. p. 12. p. 5.

son juge dans le Concile, comme il le pretendoit sans doute; qu'il le recusera, & qu'il l'obligera à se justifier luy mesme des erreurs qu'on luy attribuoit contre la foy. Dans une lettre que Nestorius écrivit à Celestin vers le mois de novembre 430, il pretend que Theodose avoit indiqué le Concile œcumenique pour juger cette affaire, & que S. Cyrille l'apprehendoit beaucoup.

Mere, p. 81.

10.



## ARTICLE XXX.

*Nestorius fait semblant de vouloir appaiser le trouble qu'il avoit causé.*

[C]E fut peutestre en partie pour ce sujet, que S. Cyrille envoya quelques Ecclesiastiques à Constantinople vers la fin de 429, aussi bien que pour y soutenir les Catholiques. Ces Ecclesiastiques, que nous appellerons ses Nonces, luy envoyerent quelque temps après la copie d'une requeste [qu'ils avoient dressée] pour estre présentée à l'Empereur, & sur laquelle ils attendoient son avis. Cette Requeste parloit avec beaucoup de force, contre Nestorius, jusqu'à le traiter d'heretique. Saint Cyrille ne crut pas qu'il fust à propos de donner lieu à Nestorius de se plaindre qu'il l'eust accusé d'heresie devant l'Empereur. C'est pourquoy il retint cette requeste, & en dressa une autre, où il se recusoit pour son juge, comme estant son ennemi; & il en marquoit les raisons, ajoutant que si l'Empereur vouloit luy donner des juges sur l'instance que des personnes si viles formoient contre luy, il demandoit pour juges les autres Patriarches de l'Eglise. S. Cyrille envoya cette requeste à ses Nonces, pour la présenter en cas qu'ils le jugeassent necessaire. [Nous ne voyons point ce qui en arriva.]

Mere, t. 2. p. 55.

NOT 16.

NOT 17.

V. la note 17.

p. 49. 51.

S. 14. 20. 25.

S. 1.

Les Nonces de Saint Cyrille en luy envoyant la requeste dont nous venons de parler, y joignirent un memoire, par lequel Saint Cyrille apprit que Nestorius rémoignoit desirer la paix. Le Prestre Anastase leur en avoit parlé, protestant que luy & les autres estoient dans les sentimens que S. Cyrille avoit exprimez dans sa lettre aux solitaires d'Egypte, & que pour le terme de Mere de Dieu, ce Saint avoit luy mesme que le Concile [de Nicée] ne s'en estoit point servi. Les Nonces de Saint Cyrille luy envoyerent sur cela le memoire dont nous parlons.

NOTE 18.

S. 4.

S. 12.

Il leur répondit qu'il voyoit bien que ces propositions de paix n'estoient qu'une fiction, & que Nestorius perserveroit toujours dans ses mauvais sentimens: Qu'ils pouvoient néanmoins protester

tester que de sa part il seroit toujours tres porté à la paix ; Qu'il ne s'arresteroit point à l'accusation calomnieuse qu'on avoit formée contre luy ; mais qu'il falloit que Nestorius ne se servist plus de ses nouvelles expressions, qui bleffoient tous les Evesques de l'Orient & de l'Occident ; Qu'il devoit mettre par écrit une profession claire & sincere de la foy Catholique, & la luy envoyer ; Qu'il seroit de son costé un écrit où il mettroit les mesmes choses, & qu'il témoigneroit à tout le monde qu'il ne faut pas se scandalizer des expressions dont Nestorius s'estoit servi auparavant, puisqu'il s'expliquoit clairement d'une maniere catholique.

» Que si sa vanité, ajoute le Saint, le fait persister dans son erreur, & qu'il demande la paix [pour nous tromper,] je témoignerai en toutes manieres que je n'y puis consentir. Car le plus grand de mes souhaits, est de travailler, de vivre, & de mourir pour la foy que J. C. nous a laissée, de ne me donner aucun repos, jusqu'à ce que mes travaux aient procuré une entiere victoire à tous mes freres, & de souffrir s'il est necessaire pour défendre la verité, tout ce que les tourmens ont de plus cruel & de plus terrible. Il dit encore à ses Nonces, que si Nestorius continue à agir contre luy, & à se declarer l'ennemi irreconciliable & de luy, [ & des autres Orthodoxes, ] ils n'ont qu'à le luy mander, & qu'il leur enverra à la premiere occasion des Evesques & des moines eminens en pieté & en sagesse. [ Il le fit sans doute, quoique l'histoire ne nous en ait point conservé les preuves. ]



ARTICLE XXXI.

*S. Cyrille écrit à Nestorius une seconde lettre ; tres belle : Nestorius répond avec beaucoup de vanité, & persiste dans son erreur.*

**S**AINT Cyrille mande encore à ses Nonces, qu'il s'en va écrire ce qu'il faudra, & à qui il faudra, estant resolu de ne menager ni sa peine, ni sa personne dans une affaire où il s'agissoit de la foy. [ Il marque peutestre les divers écrits qu'il adressa à l'Empereur & à ses sœurs, & particulierement ] sa seconde lettre à Nestorius, qu'il envoya, comme on croit, en mesme temps que cette lettre, ou fort peu après.

'Elle fut écrite, comme nous avons dit, l'an 430, entre le 26 janvier & le 24 de fevrier, <sup>a</sup> & sans doute avant le Carefme, <sup>b</sup> qui commençoit le lundi 17 de fevrier, <sup>c</sup> puisqu'elle fut écrite dans

Merc. t. 1. p. 561

p. 53. 2.

Conc. t. 4. p. 157. d.

<sup>a</sup> Merc. p. 45. t. d.

<sup>b</sup> Cyr. h. P. 18. p.

247. a.

<sup>c</sup> Vig. in Eut. l. 5.

c. 23. 24. p. 80. 82.

Conc. t. 3. p. 193.

c.

a p. 316.

b p. 334. a. b.

c p. 3. c.

d.

Merc. p. 51. § 21.

Conc. t. 3. p. 343.

b.

p. 315-322] Liber.

c. 4. p. 14] Thphn.

p. 76. c. d.

Conc. t. 3. p. 343.

b] 386. c.

p. 322-327] Liber.

c. 4. p. 14.

d] Thphn. p. 76. d.

e] Conc. t. 3. p.

386. c.

f] p. 322. c.] 495. a. b.

Merc. t. 2. pr. p.

16.

g n. p. 57. r.

Conc. t. 3. p. 93.

c.

p. 462-491.

t. 4. p. 157. 2.

p. 176. & c.

p. 176. c.

r. 81. b.

un Concile. <sup>a</sup> Saint Cyrille l'attribue à l'Eglise d'Alexandrie.

<sup>b</sup> Nestorius avoit témoigné souhaiter la paix. Mais les discours qu'il faisoit & qu'il faisoit faire, ne marquoient point dutout qu'il eust changé de sentiment : <sup>c</sup> Et S. Cyrille ne put lire sans horreur son septieme sermon qu'il luy avoit envoyé. Il se reserva à y répondre en un autre temps, si Nestorius ne témoignoit point s'en repentir, & cela ne l'empescha pas de luy faire proposer l'unique condition à laquelle il pouvoit consentir à la paix, qui estoit qu'il fît une profession sincère de la foy de l'Eglise. [Ce fut sans doute dans le mesme dessein,] qu'il se resolut de luy écrire une seconde fois, pour luy proposer en abregé cette mesme foy, & le conjurer d'y conformer ses sentimens & ses paroles. C'est ce qu'il fit par la lettre dont nous parlons, où il luy expose la regle de la foy d'une maniere si claire, si exemte d'equivoques, & si degagée de tous les mauvais sens qu'on peut donner aux termes dont on se sert pour l'exprimer, [que si Nestorius eust esté seulement dans l'ignorance des termes, & non dans une veritable heresie, il est difficile qu'une lumiere si claire ne luy eust fait reconnoistre la verité.] Cependant <sup>d</sup> elle luy fut inutile; il per-

NOT E 20.

sista toujours & dans ses dogmes, & dans ses predications scandaleuses. Il répondit à S. Cyrille par une lettre fort ample, <sup>e</sup> mais fort aigre, où il continue toujours à soutenir ses sentimens, & ses expressions ordinaires. <sup>f</sup> On voit une grande vanité dans l'avis qu'il donne au Saint, d'étudier les Peres avec plus de soin qu'il n'avoit fait; & il fonde ce reproche sur une falsification visible qu'il fait de sa doctrine pour la pouvoir décrier. Le P. Garnier croit qu'il écrivit cette lettre vers le Carefme, <sup>g</sup> quoiqu'il la mette quelquefois après Pasque.

<sup>a</sup> La lettre de Saint Cyrille fut non seulement approuvée [cette année] par le Concile de Rome, & par le Concile general d'Egypte, comme orthodoxe, & entierement irreprehensible, mais elle fut lue aussi dans le Concile oecumenique d'Ephese, & approuvée par tous les Evesques chacun en particulier. Dans le Concile de Constantinople sous S. Flavien [en 448,] Eusebe de Dorylée proposa cette lettre, que l'amour de Dieu & le zele de la foy avoient fait écrire, comme la regle de la doctrine de l'Eglise, contre Nestorius & contre Eutyche. Elle fut ensuite approuvée par tous les Evesques de ce Concile, entre lesquels S. Flavien la qualifia un discours du Saint Esprit; & Basile de Seleucie dit qu'on ne pouvoit rien reprendre dans les paroles de

S. Cyrille, dont la sagesse avoit arresté le cours de l'impieté de Nestorius, lorsqu'elle alloit inonder toute la terre.

Lorsque cet endroit du Concile de Constantinople fut lu p. 172.

etc. dans celui de Calcedoine, les Evêques s'écrierent "qu'ils recevoient tous la foy de Saint Cyrille. [Ainsi il y a toute apparence qu'ils marquent cette mesme lettre,]" lorsque dans la definition p. 566. c.

V. S. 127. de la foy, ils approuvent les epistres synodiques de Saint Cyrille à Nestorius, & aux Orientaux. [Et ces deux lettres, dont la seconde est celle qui fit la réunion des Eglises en 433, sont souvent jointes ensemble comme la regle de la foy.] Saint Leon renvoie Leo, ep. 52. 134. p. 343-7. 4.

Anatole pour apprendre la foy de l'Eglise, à la lettre que Saint Cyrille avoit écrite pour refuter, & en mesme temps pour guerir Nestorius. L'Eglise Romaine la gardoit dans ses archives, l'ayant receue de S. Cyrille mesme. [C'est sans doute la mesme]

'lettre de ce Saint que Saint Leon envoya à Ravenne Evêque d'Arles, pour la repandre dans toutes les Gaules. Elle est appelée Canonique par les officiers de l'Empereur qui estoient au ep. 51. p. 542.  
Conc. t. 4. p. 309. d.

Concile de Calcedoine. Elle est citée par Theodoret, par Vigile de Tapse, par Leonce de Byzance, par S. Ephrem d'Antioche, Thdr. dial. 2. p. 110. b.  
a Vig. in Eur. l. 5. c. 23. 24. p. 80. 82.

qui l'appelle la premiere lettre à Nestorius, [ne considerant point celle qu'il luy avoit déjà écrite, parcequ'elle ne contient rien de dogmatique. b Leont. l. 3. p. 1026. b.  
c Phot. c. 219. p. 801. c. 824. b.

Au contraire la réponse qu'y fit Nestorius ayant aussi esté lue dans le Concile d'Ephese, elle y fut rejetée de tous les Evêques avec anatheme, comme contraire à l'Ecriture, & à la foy de

etc. l'Eglise, "& comme pleine de calomnie contre S. Cyrille. [C'est sans doute celle que Nicephore marque avoir esté remplie d'injures [contre S. Cyrille,] & de blasphemes [contre J. C.]<sup>d</sup> & qui n'estoit propre qu'à troubler l'Eglise par la tempeste de l'heresie. Nphr. l. 14. c. 33.  
1. 508. b. Merc.  
t. 2. p. 37. 1.  
d Nphr. p. 509. a.

Cet historien ajoute que Nestorius accompagna sa lettre de quelques autres cahiers. [Il veut peutestre marquer son settieme sermon, & l'écrit de Photius, qu'il avoit envoyez à S. Cyrille, non avec sa lettre, mais quelque temps auparavant.] S. Cyrille ne répondit point à Nestorius, [jugeant que c'eust esté une chose entièrement inutile:] & Nestorius ne manqua pas de s'en plaindre. Lup. ep. 5 p. 23

etc.





## ARTICLE XXXII.

*S. Cyrille écrit contre Nestorius à l'Empereur & aux Imperatrices.*

Conc. t. 3. p. 377.  
a.

p. 334. d.

Merc. t. 2. p. 61. 1.

Cyr. div. h. t. 5. p.  
357. d. c.

Conc. t. 3. p. 434.

p. 432. c.

Bar. 429. 534.

534.

Conc. t. 3. p. 388.  
b | 1038. a.

p. 1034. c. d.

p. 1038. b.

a.

**C**OMMES. Cyrille dans la lettre à ses Nonces témoigne qu'il avoit dessein d'écrire plusieurs lettres pour la défense de la foy, & qu'il estoit resolu de n'épargner ni son temps ni sa peine pour une si juste cause. [Il semble qu'on puisse rapporter à ce temps-ci] les écrits qu'il avoit adressez avant le mois de novembre, tant à l'Empereur Theodose, qu'à sa femme & à ses sœurs. L'P. Garnier croit que S. Cyrille en prit l'occasion d'un endroit de la seconde lettre de Nestorius, où il marquoit que la famille imperiale avoit receu ses nouvelles lumieres avec joie. [Mais S. Cyrille n'avoit pas besoin d'apprendre de luy la disposition de la Cour, quelle qu'elle fust.

L'Empereur Theodose, comme on l'a vu dans son histoire, avoit beaucoup de pieté, beaucoup de zele pour la foy, beaucoup de respect pour les ministres de l'Eglise, & en mesme temps beaucoup de facilité à se laisser aller à ceux qui se rendoient maistres de son esprit. Ainsi il ne faut pas s'étonner] si Nestorius espera de le pouvoir faire entrer dans ses sentimens, & le rendre le protecteur de son heresie. [Il réussit en partie dans ce dessein, & on ne doute point que Theodose ne luy ait esté trop favorable jusqu'après sa deposition.] La lettre si dure qu'il écrivit à Saint Cyrille [au mois de novembre, fait voir combien il s'estoit laissé prévenir par son adverfaire.] L'Abbé Basile & d'autres moines eurent assez de courage pour se plaindre à ce prince mesme, que la confiance que Nestorius avoit en sa protection, estoit ce qui le rendoit insolent, & luy donnoit la hardiesse de persecuter les Catholiques. Et on ne peut pas trouver étrange, que Theodose l'ayant luy mesme choisi depuis si peu de temps pour le faire son Evesque, eust pour luy beaucoup d'affection.

Mais il y a apparence qu'il favorisoit plustost sa personne que ses dogmes, lesquels Nestorius luy deguisoit sans doute sous les expressions catholiques dont il avoit accoutumé de se servir. Il est certain au moins que Saint Cyrille l'a toujours loué comme attaché à la croyance Orthodoxe. Il écrit que sa foy n'avoit receu aucune atteinte, & n'avoit point esté ebranlée, comme cela se justifie, dit-il, par les effets. Il dit la mesme chose de l'Imperatrice [Eudocie,] & des sœurs de Theodose, & il pretend



mesme, [ce qui paroist assez difficile à justifier,] que Theodose avoit pour le moins autant d'affection pour luy que pour Nestorius.

[Cependant comme la foy mesme de ce prince pouvoit enfin estre corrompue par les artifices de Nestorius,] dans une matiere aussi difficile qu'estoit celle de l'Incarnation, & qu'il estoit necessaire qu'il fust bien instruit sur ce point, [tant pour son propre salut] qu'afin qu'il appaisast le trouble où estoient toutes les Eglises; S. Cyrille crut devoir adresser quelques écrits & à luy & à ses sœurs, pour satisfaire aux obligations de la charge pastorale. Car si les Evesques s'estoient autrefois opposez avec tant de vigueur aux heresies, lorsqu'on ne pouvoit témoigner quelque zele pour la foy sans s'exposer à la persecution des princes encore idolatres, ou Ariens; il ne pouvoit manquer à témoigner la mesme ardeur, lorsque le Prince & tous ceux qui l'entournoient aimoient la verité, que par une paresse inexcusable devant Dieu & devant les hommes. Il voyoit combien il est honteux à un Evesque d'avoir une ame foible & attachée à la terre, capable de se laisser abatre par la negligence ou la lascheté; qu'il doit s'élever comme sur une montagne & par sa lumiere pour connoistre la verité, & par son courage pour la soutenir sans rien craindre contre ceux qui la combattent.

Il fit donc un écrit pour Theodose, où après avoir refuté assez au long toutes les heresies qui s'estoient élevées jusques alors sur l'Incarnation, il expose & prouve la foy de l'Eglise contre ceux dont le sentiment alloit à diviser J. C. en deux, [c'est à dire contre Nestorius, quoiqu'il ne le nomme pas.] Il rapporte néanmoins quelques paroles d'un ou de plusieurs écrits, [qui estoient apparemment de Nestorius: mais je ne les ay pu trouver dans ce que nous avons de luy.] Il y parle comme à plusieurs: Et il adresseoit en effet son ouvrage conjointement à Theodose, à Eudocie sa femme, & encore à Pulquerie sa sœur. Le VI. Concile cite un passage de cette écrit.

Il composa un second écrit pour les Reines Vierges & epouses de J. C. [c'est à dire pour Pulquerie & ses sœurs, qui n'estoient pas néanmoins Augustes, hors Pulquerie.] Il rapporte dans cet écrit des passages de S. Athanase, de S. Chrysostome, & de sept autres auteurs Ecclesiastiques, qui avoient appellé la Vierge Mere de Dieu. Il prie ensuite les Princesses de lire les dissertations qu'il yavoit jointes, pour prouver que J. C. est Dieu, qu'il est la vie & l'auteur de la vie; Que nous croyons en J. C. comme

en nostre Dieu, Qu'il est [nostre] vie, & [nostre] propitiation, Que sa mort a esté le salut du monde, 'Qu'il n'y a qu'un seul fils & qu'un seul seigneur. 'Il prouve ces six articles par un grand nombre de passages du nouveau Testament, [ & ensuite de chaque passage, il fait un discours pour en montrer le sens & la force. ]

p. 192.  
p. 125. 2.

p. 232. 2.

p. 225. c. 126. d.  
p. 229. b.  
Th. h. p. 77. a.  
Nphr. l. 14. c. 33.  
p. 111. c.  
Phot. c. 29. p.  
801. c.  
A. c. 230. p. 851.  
b. Leo, ep. 134. p.  
713.

'Aprés cet écrit adressé aux Princesses Vierges, il en fit un troisieme, où il ramassa de mesme plusieurs passages, mais plus difficiles. 'Il l'adressa aux Imperatrices, [c'est à dire à Pulquerie, & à Eudocie femme de Theodose.] Il semble qu'il leur eult écrit de mesme en d'autres occasions. 'Theophane & Nicephore marquent ces écrits de Saint Cyrille à Theodose & aux Princesses. 'L'écrit aux Imperatrices, que S. Ephrem d'Antioche appelle une lettre, a' est cité par S. Euloge d'Alexandrie. b S. Leon raporte un passage du second.

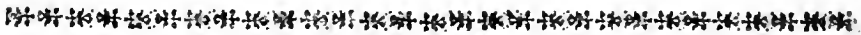
Conc. t. 3. p. 434. d.

e.

p. 1031. 2.

[Comme la malignité envenime les choses les plus innocentes, & qu'on trouve aisément à redire aux actions de ceux contre qui l'on est prevenu.] Theodose [aigri sans doute par Nestorius,] se choqua de ce que S. Cyrille avoit écrit separement à luy & à Pulquerie, s'imaginant qu'il ne l'avoit pu faire qu'en presumant qu'il s'estoit formé quelque division entre luy & elle, ou par le dessein d'y en former. 'Il le reprocha quelque temps après à Saint Cyrille avec beaucoup d'aigreur, & il a joute dans sa lettre: C'est " le crime de tous le plus indigné d'un Eve sque, de vouloir mettre " la division entre des Princes: Et quand il y en auroit eu quel- " qu'une, vous ne l'aurez pu savoir, estant éloigné comme vous " estes, que par une curiosité tres blasmable. 'C'est pourquoy dans " l'apologie que Saint Cyrille luy adressa [sur la fin de l'an 431,] il proteste qu'il a toujours esté tres éloigné d'un dessein si derai- sonnable.

NOTES.



ARTICLE XXXIII.

*Nestorius envoie ses homelies au Pape; luy écrit pour luy & pour les Pelagiens.*

Conc. t. 1. p. 34. d. 334. c.

LORSQUE S. Cyrille écrivit sa premiere lettre à Nestorius, il y avoit déjà du temps que l'on avoit entendu parler en Occident de l'heresie de Nestorius, & que ses homelies y avoient esté portées à dessein ou par rencontre. On en avoit esté fort scandalisé, comme le Pape Celestin & plusieurs autres Eveques le témoignèrent deslors par les lettres qu'ils en écrivirent, appa-

Al. rec. t. 11. p. 334. l.

remment à S. Cyrille, où ils demandoient si ces homelies estoient effectivement de Nestorius. On croit que cela se fit dans un Concile tenu à Rome l'an 429, un peu après Pasque, puis que S. Cyrille manda cette nouvelle à Nestorius dans la premiere lettre qu'il luy écrivit, [vers le milieu de la mesme année.] Saint Cyrille ne répondit pas, au moins par luy mesme, à la demande des Occidentaux. [Et on ne voit pas s'ils firent alors quelque chose de plus.

Conc. t. 3. p. 314. d.  
Merc. t. 1. n. p.  
331.  
2 Conc. t. 3. p. 314.  
d.  
p. 342. a.

Mais Nestorius mesme les engagea à prendre plus de part dans cette affaire. Car esperant surprendre l'Eglise Romaine, il envoya au Pape Celestin par Antioque, quelques unes de ses homelies, & mesme un assez grand nombre: On les appelle quelquefois des livres. Et il luy écrivit de plus des lettres signées de sa main, où il decouvroit clairement son heresie. Elles estoient écrites en grec. Il les envoya avec ses homelies. Il avouoit dans sa lettre à Celestin, que pour ceux qu'il avoit excommuniez, c'estoit parcequ'ils s'opposoient à sa doctrine.

p. 378. c. | 387. a.  
p. 356. a.  
b. p. 351. c. | 376. c. |  
4. 2. d.  
c. p. 387. a.  
p. 350. | 356. a. |  
376. c.  
p. 62. c. | 76. c. |  
378. c. | 9. . . b.  
p. 306. a. | 337. a.  
p. 355. d.  
p. 451. d.  
p. 308. a. b.  
k. p. 378. c.

Saint Cyrille marque particulierement une longue lettre à Celestin, où il avoit mis quantité d'absurditez: & il ajoute que dans ses lettres il faisoit un crime à ses adversaires, de n'avoir pas d'horreur d'appeller la S<sup>te</sup> Vierge Mere de Dieu. C'est ce qui se trouve dans la premiere des lettres qu'il écrivit à Celestin sur les Pelagiens. Et quelques uns croient sur cela que c'est celle qu'il

p. 350. c.  
Merc. t. 1. n. p. 67.  
1.

NOTE 23.

envoya avec ses homelies par Antioque. [Mais elle pourroit bien avoir esté envoyée quelque temps auparavant. Nous avons vu ci-dessus, que les Pelagiens estoient alors à Constantinople, où se trouvant appuyez par la protection de Nestorius, ils travailloient à obtenir un Concile, pour faire revoir leur cause.] Nestorius prit donc sujet de là d'écrire à Celestin, & de luy demander ce que c'estoit que ces Pelagiens, comme s'il n'eust eu aucune connoissance d'une affaire qui avoit troublé l'Orient & l'Occident; & en mesme temps il luy parloit du trouble de l'Eglise de Constantinople, dont il se doutoit que le Pape auroit déjà appris la nouvelle par le bruit commun. Mais il rejette toute la faute sur ses adversaires, qu'il traite d'Apollinaristes & d'Ariens. Il y avoue nettement son éloignement ou plustost son horreur pour le terme de Mere de Dieu, quoiqu'il veuille bien qu'on s'en serve, pourvu qu'on ne croie pas que le Verbe soit né de la Vierge, parce, dit-il, que personne n'engendre celui qui est avant luy. Il parle au Pape dans cette lettre comme un égal. On marque qu'il y a renfermé en abrégé tout le venin de son heresie,

Conc. t. 3. p. 349.  
p. 350.  
p. 351. c.  
p. 349. e.  
Merc. t. 1. n. p.  
67. 1.

Conc. p. 352. b. c.

'Dans une seconde ou une troisieme lettre qu'il écrivit depuis au Pape pour avoir réponse sur le sujet des mêmes Pelagiens, il se plaint de la peine que luy donnoient ceux qui attribuoient au Verbe incarné les foibleffes de la nature humaine, & à J. C. homme les avantages de la divinité. Il envoya cette dernière lettre par Valere Chambellan, [ce qui le destingue] du Comte Valere, qui possédoit alors les premières charges dans la Cour de Theodose [son beaufrere.]

d.

Cod. Th. t. 6.  
profop. p. 390. 2.

Conc. p. 356. a.

'Pour Antioque qui apporta à Celestin les homelies de Nestorius, la qualité d' Illustre qu'on luy donne, [nous porte à croire que c'est celui même] qui fut Consul en 431, & qui a esté plusieurs fois Prefet du Pretoire. Nestorius fut peutestre bien aise de s'appuyer de la recommandation d'un homme si puissant. Mais il y a toute apparence que c'estoit Theodose même qui l'envoyoit non au Pape, mais à Placidie, peutestre pour chercher les moyens de chasser les Vandales de l'Afrique.]

V. Theodos.  
le II. 5

## ARTICLE XXXIV.

*S. Cyrille & le Concile d'Egypte écrivent au Pape Celestin sur Nestorius.*

Conc. t. 3. p. 343.  
d.

'SAINT Cyrille n'avoit pas eu de peine à reconnoître par la seconde lettre qu'il avoit reçue de Nestorius, qu'il ne falloit pas esperer que de simples exhortations pussent le retirer du malheur où il se precipitoit. Il voyoit avec douleur l'état déplorable où estoit l'Eglise de Constantinople, [& n'ignoroit pas le danger où estoient toutes les autres, si l'on laissoit à l'erreur la liberté de se repandre.] Il ne trouvoit point d'autre remede à ces maux, que de prononcer contre Nestorius la juste sentence d'anatheme qu'il meritoit, & de se separer ouvertement de sa communion. Nestorius le meritoit assez par son dogme impie: 'Et il avoit luy même anathematizé tous les Evêques par la bouche de Dorothee.

p. 382. c. d.

p. 342. b | 343. c.

p. 342. 343. c.

p. 330. 2 | 346. a.

p. 343. c.

| 344. c.

p. 346. a.

p. 343. c.

'Non seulement tous les Evêques de l'Orient estoient dans la même doctrine que S. Cyrille; mais ils voyoient tous avec regret & avec indignation, particulièrement ceux de Macedoine [qui en estoient les plus proches,] qu'on osast en enseigner une contraire, & ils souhaitoient tous, dit S. Cyrille, d'avoir occasion de se joindre, & de se declarer hautement pour la verité, [quoique cela paroisse difficile à croire de ceux du Comté d'Orient.]

'S. Cyrille ne crut pas néanmoins, devoir entreprendre une chose

se

se de cette importance, sans en avoir écrit au Pape, & en avoir eu son avis. Il n'avoit encore écrit ni à luy ni à aucun autre Evesque sur ce qui regardoit Nestorius: [ce qui paroist assez étrange,] puisqu'il y avoit déjà longtems que le Pape Celestin avoit écrit pour savoir si les homelies qu'on attribuoit à Nestorius, estoient veritablement de luy. Mais il crut enfin ne pouvoir plus differer, & que le Pape auroit un juste sujet de se plaindre de luy, s'il retardoit davantage à luy communiquer une affaire si grande & si pressante, comme l'ancien usage de l'Eglise le demandoit, puisque tous les Evesques sont obligez de se communiquer les uns aux autres leurs besoins, & de s'unir tous ensemble pour combattre contre le demon. Ce qui l'y obligea plus particulièrement, fut qu'il sceut que Nestorius avoit écrit le premier à Rome, & y avoit envoyé ses homelies.

p.342.a.  
p.314.d.  
p.339.d.e.  
p.349.c.e.  
p.379.a|451.c.d.

Il assembla donc à Alexandria les Evesques [d'Egypte,] leur communiqua les lettres qu'il avoit écrites à Nestorius, & celles qu'il en avoit receues; & ce fut par leur avis qu'il écrivit au Pape [la lettre celebre que nous avons encore aujourd'hui.] Dans cette lettre il represente au Pape l'état où estoit alors l'affaire de Nestorius; combien il estoit necessaire que tous les Evesques se joignissent ensemble pour en arrester les suites; que tous ceux de l'Orient estoient fort bien disposez pour cela; qu'ainsi il le prioit de mander & à eux & à luy ce qu'il jugeoit à propos que l'on fît, & s'il falloit communiquer avec Nestorius, ou se separer ouvertement de sa communion. Cette lettre est marquée par Theophane. Il luy envoya en mesme temps les homelies de Nestorius, <sup>a</sup> les lettres qu'il luy avoit écrites, <sup>b</sup> celles qu'il en avoit receues, <sup>c</sup> & des tomes divizees en divers chapitres qui contenoient les sentimens des Peres sur l'Incarnation. Il les avoit fait traduire en latin, [ & apparemment aussi les autres pieces, ] comme on l'avoit pu faire à Alexandria.

Nphr. l. 14. c. 33.  
p. 309. a.  
Conc. p. 339-346 |  
Cyr. c. p. 9. p. 36.  
Conc. p. 343. c.  
Thphn. p. 76. d.  
Conc. p. 342. b.  
a p. 346. b.  
b Nphr. p. 309. a |  
Thphn. p. 76. d |  
Met. c. 1. 2. p. 37.  
c Conc. p. 346. b.

Il confia toutes ces choses à Posidoine son Diacre. <sup>d</sup> Il luy donna encore un memoire, où il faisoit une petite declaration de sa foy; & une plus longue exposition de la doctrine de Nestorius. Il y parle aussi de la persecution que Nestorius avoit faite par Celeste au Prestre Philippe. Il envoya donc Posidoine à Rome, chargé de toutes ces pieces, avec ordre de s'informer d'abord si on avoit rendu au Pape celles que Nestorius luy envoyoit, & en ce cas de luy rendre aussi sa lettre, [ & les autres papiers dont il estoit chargé: ] mais de ne les pas rendre, & de les luy rapporter, si le Pape n'avoit pas encore receu les lettres que Nestorius luy écrivoit.

p. 377. c | 377. b |  
170. a.  
d ap. p. 377. 380.  
r. p. 45. d.

[Cette reserve est une grande preuve, qu'il ne faisoit contre Nestorius que ce qu'une necessité absolue l'obligeoit de faire. Mais au moins il ne pouvoit pas mieux faire voir qu'il n'avoit aucun dessein de prevenir l'esprit du Pape.] 'Et neanmoins cela n'a pas empesché que Nestorius ne l'ait dit d'une maniere fort envenimée. Il pretend aussi que ce que S. Cyrille envoya à Rome de ses écrits, n'estoit composé que d'extraits, dont les entredeux omis à dessein auroient fait voir que la doctrine n'estoit pas telle qu'on la representoit. Il soutient mesme que S. Cyrille y avoit ajouté des choses qui n'y estoient pas. [Mais assurément on ne l'en croira pas sur sa parole.] 'Il luy fait un grand crime d'avoir changé en un endroit le mot de *divinité* en celui de *Dieu*: [& quand il l'auroit fait, ces deux mots en cet endroit ne signifient que la mesme chose. Je n'entens point] ce qu'il dit d'un retranchement sur lequel il s'étend beaucoup. [Mais il oublie toujours de dire qu'il avoit luy mesme envoyé le premier ses homelies au Pape,] '& que ce fut sur cela, & sur les lettres signées de sa main qu'il fut jugé. [Pour ne pas déchirer S. Cyrille seul,] 'il dit qu'il eut recours à Celestin, parceque c'estoit un homme simple, propre à estre trompé, & incapable de penetrer dans la subtilité des dogmes: [comme si la religion Chrétienne estoit plustost fondée sur la subtilité de l'esprit, que sur la simplicité de la foy.]

Lup. ep. 6. p. 23.

p. 24.

@onc. t. 5. p. 355.  
c. 35. a.  
o Lup. ep. 6. p.  
23.

p. 359. a.

Mans. t. 2. p. 1. p.  
17.

Leo, l. 2. c. 17.  
ep. 11. p. 437.

Je ne trouve point ni dans la lettre de S. Cyrille à Celestin, ni dans son memoire, 'ce que dit ce Pape, Qu'il avoit appris de la relation que Saint Cyrille luy avoit envoyée par Posidoine, que Nestorius traitoit les Orthodoxes de Constantinople, comme il estoit juste qu'il traitast les membres de l'Eglise, après en avoir esté le chef. [Mais S. Cyrille pouvoit bien luy avoir envoyé quelque relation historique de tout ce qui s'estoit passé à Constantinople.] 'On croit que S. Cyrille envoya Posidoine à Rome vers le mois d'avril, [ayant pu assembler son Concile un peu après Pasque.]

'Posidoine fut sans doute élevé depuis à la prestre par Saint Cyrille. 'Car il paroist que Dioscore avoit envoyé à Rome des le commencement de son episcopat, un Prestre de ce nom, qui connoissoit fort l'usage de cctte Eglise, parcequ'il y avoit esté envoyé plusieurs fois.





ARTICLE XXXV.

*S. Cyrille écrit à Acace de Berée & à d'autres contre Nestorius.*

NOTE 24. **S**AINT Celestin fut donc le premier Eveſque à qui S. Cyrille Conc. t. 3. p. 342. a.  
 écrivit ſur l'affaire de Nestorius; [mais'il en écrivit peutêtre p. 379. d.  
 auſſi-toſt après à pluſieurs autres.] Nous avons encore la lettre d. 1. 82.  
 qu'il adreſſa à Acace Eveſque de Berée en Syrie, [conſiderable p. 382. c. d.  
 par ſon age & par ſon antiquité, & celebre par le bien & par le  
 mal qu'on en a dit.] Il ne marque point qu'il euſt d'autre raiſon  
 de luy écrire, que le deſir de ſe conſoler avec un ami de l'affliction  
 que luy cauſoit l'erreur de Nestorius, & l'emportement de Do-  
 rothee. Et il témoigne aſſez ouvertement, que pour luy ſon ſen-  
 timent eſtoit qu'il euſt fallu anathematizer Nestorius. [C'eſtoit  
 apparemment ſur cela qu'il vouloit tenter Acace, & ſavoir ſon  
 ſentiment.]

'Acace montra cette lettre à Jean fait depuis peu Eveſque p. 386. a. b.  
 d'Antioche, qui témoigna prendre part à la douleur de Saint  
 Cyrille: & néanmoins il parut plus porté à la douceur & à la  
 condeſcendance, qu'aux voies de la juſtice & de la rigueur.  
 'Acace qui dans ſa répoſe fait un éloge de Jean, [paroiſt être a.  
 dans la meſme penſée.] Il fait paroiſtre beaucoup de douleur de p. 382. e.  
 l'état où eſtoit l'Egliſe de Conſtantinople, & il témoigne ap-  
 prouver la foy & la doctrine de S. Cyrille. Il avoue que la parole p. 386.  
 [de Dorothee] eſtoit inexcuſable.] Il approuve auſſi la plainte p. 382; 83.  
 que S. Cyrille avoit faite, de ce que Nestorius s'engageoit dans  
 des queſtions trop relevées, contre la défenſe que nous en fait  
 l'Ecriture: ce qu'il confirme par l'exemple d'Apollinaire, qui  
 s'eſtoit perdu en ſe conſiant en ſa ſcience, & par ce que dit Saint  
 Baſile, que les grands myſteres ſont incomprehenſibles aux An-  
 ges meſmes, & qu'il les faut honorer par le ſilence.

'Mais avec tout cela il dit, que beaucoup d'Eccleſiaſtiques & p. 383.  
 de laïques qui venoient de Conſtantinople, excuſoient meſme  
 la parole [de Dorothee,] & croyoient que dans le ſens il pouvoit  
 n'être pas contraire à la foy, comme il eſtoit arrivé autrefois à  
 Paulin [d'Antioche, que les Orientaux avoient traité d'hereti-  
 que,] parcequ'il ne vouloit pas reconnoiſtre les trois hypotaſes  
 de la Trinité, quoique tout le differend ne conſiſtaſt que dans  
 l'expreſſion: Qu'ainſi il euſt eſté bon d'étoufer d'abord cette  
 parole, & d'empêcher qu'on n'en parlaſt; & qu'il eſpere que

Saint Cyrille employera dans l'occasion sa charité pour l'Eglise, son autorité & sa prudence à appaiser le trouble qui s'estoit déjà emu, qu'il cherchera des remèdes pour arrester le mal que la parole [de Dorothee] avoit causé, & pour réunir ceux qui s'estoient separez des autres, & qu'il songera plutost à edifier, qu'à détruire & à déposer, selon la force du mot grec.

P. 386. a.

[Cette lettre qui est assez embarrassée pour le style au sibiien que pour le sens, ne satisfit pas sans doute Saint Cyrille. Et il est vray qu'elle prend les choses, comme s'il ne se fust agi que de la parole de Dorothee, au lieu que l'impiereté qu'elle exprimoit, estoit soutenue par toute la conduite & par les discours de Nestorius, & de ceux de son parti : ce qui ne pouvoit manquer de blesser les forts, & de corrompre les foibles. Nous ne voyons point si Saint Cyrille répondit à cette lettre : mais elle luy fit juger sans doute que la disposition de ceux du Comté d'Orient n'estoit pas telle] qu'il l'avoit représentée au Pape.

na. p. 1. 1. 1. 1. 1.

P. 345. a.

P. 330. c.

c. d.

Merc. pr. p. 15.

Conc. p. 430. 431.

[On peut encore mettre vers ce temps-ci] une autre lettre de S. Cyrille, écrite selon le titre, à un ami de Nestorius. Mais il paroist aussi qu'il faisoit profession d'amitié avec S. Cyrille, & qu'il le connoissoit fort particulièrement. Le Pere Garnier croit que c'est Acaze de Melitene; [à quoy je ne voy pas assez de fondement.] S. Cyrille luy proteste qu'il ne souhaite que la paix, que l'honneur, le repos, & l'amitié de Nestorius : Qu'il est prest d'abandonner pour cela tous les avantages temporels, & d'oublier les mauvais offices qu'on luy avoit rendus : mais que pour la foy de l'Eglise & le salut des peuples, dont les Evesques sont responsables, il est resolu de ne les abandonner pour quoy que ce soit, & de combattre jusqu'à la mort pour la verité. Cette lettre est belle.



## ARTICLE XXXVI.

*Saint Leon fait refuter Nestorius par Cassien : Celestin estime beaucoup le courage de S. Cyrille : Il tient un Concile à Rome, où la foy de ce Saint est approuvée, & celle de Nestorius condamnée.*

Conc. t. 3. p. 353.  
d.

**C**OMME les pieces que Nestorius avoit envoyées à Rome estoient écrites en grec, & qu'il les falloit traduire en latin pour en juger, le Pape s'excusa sur cela de répondre si promptement à Nestorius. [Saint Leon alors Archidiaque de Rome, les envoya en France à Cassien qui vivoit alors à Marseille, soit qu'on se voulust servir de luy pour les traduire, soit seulement afin qu'il les refutast. Il est certain qu'il fit le dernier par un ou-

V. Cassien 5  
13.



vrage que nous avons encore, & qu'il adressa à S. Leon. Et il estoit d'autant plus propre à refuter Nestorius, qu'il devoit avoir beaucoup de croyance sur l'esprit des fideles de Constantinople, ayant esté luy mesme du Clergé de cette Eglise, & s'estant rendu illustre entre les plus zelez défenseurs de Saint Chrysostome. Il parle de Nestorius sans le nommer, comme d'un Evêque qui estoit encore en possession de son siege, mais qui estoit visiblement ennemi de l'Eglise, & de la correction duquel on desespéroit. Il exhorte les fideles de Constantinople [qui estoient encore unis avec luy,] de se separer de ce loup ravissant qui devoit le peuple de Dieu. On marque qu'il refute divers endroits du premier, du second, & du troisieme sermon de Nestorius, avec sa premiere lettre sur les Pelagiens, qu'il marque des le commencement de son ouvrage.

Casu. de Inc. l. 7.  
c. 31. p. 1065.

Merc t. 2. p. 6. 7.  
l. 2. c. 4. 2.  
4 t. 1. p. 65.

'Durant qu'on traduisoit les écrits de Nestorius, Posidoine arriva à Rome, & ayant sceu que ces écrits estoient entres les mains du Pape, il luy rendit aussi la lettre de S. Cyrille, [avec les autres pieces dont il estoit chargé,] & luy confirma de bouche tout ce que ce Saint marquoit dans sa lettre. Celestin estoit alors dans la douleur, [apparemment à cause de l'heresie de Nestorius.] Mais ce luy fut une grande consolation de trouver dans Saint Cyrille, une foy parfaitement conforme à la sienne, une si grande fermeté dans cette mesme foy, un si grand zele & un si grand courage pour la défendre, une si grande vigilance pour la conserver pure & entiere dans ses brebis, & une si grande ardeur pour combattre ceux qui l'attaquoient; en sorte qu'il sembloit egal, & surpasser mesme ses predecesseurs, toujours celebres pour avoir esté les défenseurs des veritez de l'Eglise. Il ne pouvoit neanmoins en mesme temps voir sans douleur les nouvelles preuves que S. Cyrille luy donnoit de l'egarement de Nestorius, l'obstination avec laquelle il avoit rejetté les avis salutaires que ce Saint luy avoit donnez, & l'état déplorable des fideles de Constantinople.

Conc. t. 3 p. 353. d.  
p. 451. d.

p. 348. b.  
p. 345. c.

d. 148. a.  
p. 348. a b.  
p. 345. c.

c.

p. 351. c.

'Quand les écrits qu'Antioque avoit apportez, eurent enfin esté traduits, il trouva dans les homelies de Nestorius une doctrine fort embarrassée, & pleine de contradictions. Mais il remarqua dans ses lettres des blasphemes visibles, & une condamnation manifeste de la doctrine orthodoxe. Il appliqua alors tout son esprit à chercher quelque remede pour aider les fideles à conserver la pureté de leur foy, & pour empêcher Nestorius mesme de faire de nouveaux pas dans le precipice où il s'estoit déjà engagé.

p. 353. c. | 356. a.

p. 356. a. | 357. a.  
p. 345. c. d.

p. 348. c. d.

p. 345. d.

p. 348. c.

p. 379. a. j. 195. d.

p. 395. d.

p. 379. b. j. 629. c. j.

632. b.

Merc. t. 1. p. 71.

82.

c. 2. p. 326. 1.

Conc. p. 379. 2.

b. j. 387. 2.

'Il n'entrouva point d'autre que celui que S. Cyrille luy avoit proposé, qui estoit de condanner ouvertement Nestorius, & de se separer de sa communion.

'Il tint donc un Concile à Rome, où il presida [selon le rang que luy donnoit sa dignité. On ne sçait point quels estoient les Evêques qui le composoient.] Mais on voit que leurs decrets passoient pour les decrets de tout l'Occident. Nestorius mesme l'appelle le Concile d'Occident. Il se tint au commencement du mois d'aoust. On y lut & on y examina en plusieurs seances les homelies, & les lettres que Nestorius avoit envoyées à Rome, & celles que Posidoine y avoit apportées; mais particulièrement les lettres qui estoient signées de sa main: Et tous les Evêques s'écrierent qu'il estoit auteur d'une heresie toute nouvelle & tres dangereuse.

p. 398. c.

ap. p. 380. Merc.

t. 2. p. 335. 336.

Arn. ser. p. 548. c.

d.

'Au contraire les deux lettres de S. Cyrille à Nestorius furent approuvées par le Concile, comme entierement orthodoxes. Le Pape donna aussi de grands eloges à ce Saint; & dans un discours qu'il fit dans le Concile, il montra que la Vierge estoit veritablement mere de Dieu, [non seulement par les passages des Peres que S. Cyrille luy avoit envoyez, mais encore] par les paroles de Saint Hilaire & du Pape Damase, & par l'hymne *Veni redemptor gentium*, que Saint Ambroise faisoit chanter à tout son peuple le jour de Noel. Ainsi ce Concile soutint avec une entiere uniformité, la mesme foy qui fut ensuite autorisée par le Concile d'Ephese: & il declara que ceux qui ne suivoient pas cette foy, seroient deposez de tous les degrez du ministere de l'Eglise.

Conc. p. 629. c.



## ARTICLE XXXVII.

*Nestorius depose s'il ne se retracte dans dix jours: S. Cyrille commis pour executer cette sentence: Celestin écrit diverses lettres sur ce sujet.*

Gen. c. 54.

Conc. t. 3. p. 349.

c. j. 64. a. j. 73. d. j.

377. c.

p. 379. b.

p. 357. b.

Les decrets du Concile furent dictés par le Pape, [& ainsi] On ne peut mieux apprendre quels ils furent, que des lettres que Celestin écrivit ensuite à Nestorius, à S. Cyrille, & à d'autres, toutes datées du 11 d'aoust. Saint Cyrille attribuant nettement au Concile les decrets & les lettres de ce Pape. Ces lettres ordonnent donc que les deux lettres écrites à Nestorius par S. Cyrille, tiendront lieu de deux monitions; que la lettre que le Pape luy écrivoit sera la troisieme: Et que si dans dix jours après que cette lettre luy aura esté signifiée, il ne declare par un

p. 349. a. b. j. 67.

364. 377. a. b. j.

Liber. c. 1. p. 181

Nphr. l. 14. c. 33.

p. 510. c. d. j.

Thphn. p. 76. d.

écrit clair & sans equivoque, qu'il reçoit la croyance enseignée par les Eglises de Rome & d'Alexandrie, & par toute l'Eglise Catholique, & qu'il condanne la nouveauté criminelle, par laquelle on separe ce que l'Ecriture nous apprend estre parfaitement uni; il sera deslors entierement separé de la communion de l'Eglise, & privé de tout le pouvoir qui appartient à la dignité du sacerdoce; Qu'il faut qu'il condanne ce qu'il a cru jusques alors, & qu'il enseigne ce qu'il voit estre enseigné par S. Cyrille; Que ceux qui l'ont suivi dans son erreur, seront de mesme obligez d'y renoncer par écrit, s'ils ne veulent estre separez de la communion; Que tous les Orthodoxes que luy & ses adherans avoient privez de la communion, ou du ministere ecclesiastique, y seront maintenus: Et que si après avoir condanné ses dogmes, il ne donne une preuve de son entiere correction, en rappelant toutes ces personnes à l'Eglise, il en sera luy mesme chassé.

Conc. r. 3-4. c.  
p. 351. b. c. | 376. d.  
p. 376. d.  
p. 172. c. | 149. a |  
171. a | 176. c. | 398. a.  
b | 422. b. c.  
p. 351. c. | Liber. p.  
18.

'Celestin ordonne encore que S. Cyrille agira en cette affaire au nom du saint Siege, & avec son autorité, <sup>a</sup> pour notifier cette sentence & à Nestorius & à tous les autres, <sup>b</sup> pour l'executer avec la severité necessaire, & pour pourvoir promptement aux besoins de l'Eglise de Constantinople, si Nestorius refuse de se soumettre aux conditions qu'on luy demande, [c'est à dire pour faire élire un autre Eveque.] Il eust esté assez à propos que le Pape eust esté luy mesme en Orient pour poursuivre cette affaire. Mais à cause des dangers qu'il pouvoit craindre sur la mer & sur la terre, il se contenta de commettre S. Cyrille en sa place. Liberat marque particulierement que cette legation de Saint Cyrille avoit esté resolue dans le Concile. On croit que S. Cyrille la recut avec joie: [& en effet on la trouve marquée en divers endroits du Concile d'Ephese, où il semble que cela n'estoit pas bien necessaire.]

Conc. p. 349. a |  
612. a.  
a p. 164. a.  
b p. 349. a.  
a.  
p. 373. c.  
Liber. c. 5. p. 18.  
Mar. conc. 1. 5. c.  
4. 5. 4. p. 207.

'Le Pape manda aux Eveques la resolution du Concile, <sup>c</sup> par diverses lettres qui nous en restent encore, <sup>d</sup> & qui sont marquées par Liberat. <sup>e</sup> L'une de ces lettres est à Nestorius mesme, à qui il témoigne la douleur qu'il a de sa chute; & il l'exhorte avec plus de force que de douceur, à se retracter dans dix jours après qu'il l'aura receue. Il luy répond aussi en peu de mots sur l'éclaircissement qu'il luy avoit demandé touchant les Pelagiens. Cette lettre traduite [en grec,] fut lue dans le Concile d'Ephese sur la demande qu'en fit Juvenal de Jerusalem, & avec luy tout le Concile, & inferée dans les actes. Evagre l'appelle *cette lettre sacrée*.

Gen. c. 64.  
c Merc. t. 2. p. 356.  
137  
d Liber. c. 5. p. 18.  
19.  
e Conc. t. 3. p.  
353-354.  
p. 360. 351.  
p. 502. c. d.

'Celestin écrit d'une maniere bien differente aux Prestres, aux

p. 361. b. | Eva. l. 1.  
c. 4. p. 359. c.  
f Conc. p. 364. b |  
361. c. d.

p. 369. a.

p. 364. 368.

p. 369. 372.

p. 373.

p. 376.

p. 377. c | 349. b.

p. 379. b.

p. 377. c | Liber.

p. 19.

c Conc. p. 617. c. d.

p. 376. 377.

p. 349. b.

p. 344. 345.

p. 345. 348.

p. 349.

p. 373. c | 377. b.

d p. 364. a.

a | 373. c.

p. 378. c | 398. b.

p. 379. b | Gen. c.

54 | Merc. r. 2. 1.

336. 357 | p. p. 18.

Liber. c. 5. p. 18.

Conc. p. 374. c |

36. 104.

Diacres, aux Clercs, aux serviteurs de Dieu, (c'est à dire aux moines,) & au peuple Catholique de Constantinople. C'estoit particulièrement à ceux qui estoient maltraitez par Nestorius. Il les exhorte à s'opposer fortement à la doctrine de ce nouvel heresiarque, à souffrir avec courage ses persecutions, & à attendre avec patience les couronnes que leurs souffrances leur acqueriroient dans le Ciel. Il leur declare qu'il les recoit tous dans sa communion, nonobstant les excommunications pretendues de Nestorius.

Il écrivit une troisieme lettre à Jean d'Antioche, & d'autres en mesmes termes à Juvenal de Jerusalem, à Rufe de Thessalonique, & à quelques autres Evesques de Macedoine, dont on ne nomme que Flavien Evesque de Philippes. On marque une lettre à l'Eglise d'Antioche: [mais c'est sans doute celle qui estoit adressée Jean son Evesque.] Celestin témoigne dans toutes ces lettres la douleur qu'il a du malheur de Nestorius, n'en pouvant plus douter après les preuves qu'il luy en avoit envoyées luy mesme; Que comme l'importance de cette affaire demandoit un prompt remede, il l'a déclaré excommunié s'il ne se retracte dans dix jours; & qu'il leur écrit pour les prier de contribuer de leur part à l'execution de ce decret. Il écrivit à tous ces Evesques; afin de rendre plus publique la sentence que [le Concile] ou plutoist J. C. mesme avoit prononcée, de quoy S. Cyrille l'avoit prié.

Il ne pouvoit pas manquer d'écrire aussi à Saint Cyrille, & il le fit par une lettre toute pleine d'eloges, à la fin de laquelle il l'exhorte d'executer avec courage au nom du saint Siege le decret qui avoit esté fait contre Nestorius.

Il chargea le Diacre Posidoine de toutes ces lettres, & de tous les autres papiers [nécessaires pour cette affaire,] afin que Saint Cyrille se pust acquiter de la legation dont il le chargeoit. Et c'estoit ce Saint qui devoit recevoir les lettres adressées à Nestorius, & aux Orthodoxes de Constantinople, pour les leur faire tenir. On voit aussi qu'il cite les lettres que Nestorius avoit écrites à Celestin: [ce qui montre que le Pape les luy avoit envoyées.]

Quoique Celestin ne parle jamais du Concile de Rome dans ces lettres, le P. Garnier reconnoist néanmoins qu'elles appartiennent à ce Concile, comme on le tire de Saint Cyrille & de Gennade. [Elles furent sans doute écrites en latin: & il y a apparence que le texte latin que nous en avons est l'original.] Liberat cite les premiers mots de la lettre à Nestorius, & de celle à Saint Cyrille. La sentence contre Nestorius qui est dans les Conciles,

NOTE 25.

L'an de J. C.  
430.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 353

Conciles, est tirée hors la dernière ligne de la lettre à Nestorius: mais c'est un grec différent.]

'Celestin manda aussi aux Eglises d'Occident le decret du Concile contre Nestorius, montrant qu'il falloit croire en J. C. deux natures, & une seule personne, [mais il ne nous en est rien resté; & je n'entens pas bien ce qu'en dit Gennade. Gen. c. 34.]

Ce fut peutestre en ce temps-ci que Sixte alors Prestre, & peu après Evêque de Rome, écrivit à Nestorius pour travailler à le retirer de son erreur. c. 141 Conc. p. 1178. c.



ARTICLE XXXVIII.

*S. Cyrille écrit sur la condamnation de Nestorius à Juvenal de Jerusalem, & à Jean d'Antioche: Jean écrit une belle lettre à Nestorius, qui ne change pas pour cela.*

**S**AINT Cyrille ayant reçu les lettres que le Pape écrivoit tant à luy qu'aux autres, [hors peutestre celles qui estoient pour la Macedoine, Posidoine ayant pu les rendre en chemin, s'il en avoit aussi esté chargé;] il n'hésita pas à les envoyer à ceux à qui elles estoient adressées: & il y en joignit d'autres de sa part. Dans celle qu'il écrivit à Juvenal de Jerusalem, il dit que la mesme charité qui leur fait desirer toutes sortes de biens à Nestorius, les oblige de prendre l'épée contre luy s'il demeure incorrigible. Il le prie de se joindre à luy pour cela, & d'écrire tant à Nestorius qu'au peuple de Constantinople, comme il avoit aussi dessein de faire de son costé, & d'écrire de mesme à l'Empereur, & à tous les Officiers de la Cour, pour les disposer à preferer l'amour de la verité à l'amour d'un homme, & à consentir à la deposition de Nestorius, s'il refusoit de se rendre au sentiment de tous ses confreres. Conc. t. 3. p. 387. a. b. p. 386. 387. p. 387. b. c.

[Il ne particularise pas tant ce qu'il y avoit à faire dans la lettre qu'il écrivit à Jean d'Antioche:] mais il le presse plus fortement de se declarer contre Nestorius, en luy protestant qu'il falloit suivre le decret du Concile de Rome, si on ne vouloit estre separé de la communion de tout l'Occident & de la Macedoine; que c'estoit à Jean à voir ce qu'il avoit à faire; Que pour luy il estoit resolu de suivre le sentiment du Pape, plutost que de se separer de la communion de tant d'Evêques. [Il ne jugea pas à propos de luy avouer,] qu'il avoit sollicité luy mesme ce decret, en assurant le Pape que tous les Evêques de l'Orient le deman-

Thphn. p. 76. d.

doient. Theophane marque les lettres de Celestin & de Saint Cyrille à Jean, & à l'Evesque de Jerusalem, à qui il donne par erreur le nom de Prayle son predecesseur.

Conc. p. 390. a. b.

Quelques Ecclesiastiques d'Alexandrie porterent à Jean d'Antioche la lettre de Celestin, & les lettres de S. Cyrille sur le sujet de Nestorius: car il paroist qu'on luy en apporta plusieurs: [Et peutestre que S. Cyrille luy envoyoit la copie de celles qu'il avoit écrites à Nestorius.] Jean<sup>h</sup> semble témoigner que ces lettres le surprirent. Il avoit alors avec luy le celebre Theodoret, Macaire fait depuis peu Evesques de Laodicée, & quelques autres Evesques: Ce fut de leur avis qu'il se resolut d'envoyer à Nestorius une copie de ces lettres, & de luy écrire la lettre que nous en avons, [qui est assurément tres belle, tres bien faite, & tres digne de la reputation qu'avoit ce Prelat.] Elle est marquée par Liberat, par Theophane, & par Nicephore.

a.  
p. 394. i. c.

d. 390. b.

Liber. c. 4. p. 14  
Thphn. p. 76. 77  
Nphr. l. 4. c. 33.  
p. 1. b. c.a Conc. p. 387. d. c.  
L Bar. 430. § 42.

Jean avoit écrit peu auparavant à Nestorius par le Comte Irenée, [dont nous parlerons souvent dans la suite. <sup>b</sup>Baronius croit avec beaucoup de fondement, que c'est le mesme qu'Irenée Evesque de Tyr, à qui Theodoret a écrit diverses lettres, [& a donné de grands eloges.] Par cette lettre Jean avoit donné à Nestorius des assurances de son amitié, & luy avoit promis de luy en donner des marques dans les rencontres. Il crut ne pouvoir mieux executer sa promesse, qu'en luy donnant avec liberté le conseil qu'il jugeoit luy estre le plus utile, & il esperâ que Nestorius estant assuré des sentimens de son cœur, l'ecouteroit comme un ami. Les Evesques par l'avis desquels il luy écrivoit, dont il en nomme six, estoient aussi tous ses amis, & des personnes habiles dans la doctrine de l'Eglise.

Conc. p. 387. d. c.  
p. 394. c.

e. 390. i. c.

p. 394. i. c.

p. 390. i. 391. a.

p. 391. c.

p. 9. 392. c.

p. 391. d. c.

e. 394. 2. 390. d. c.

p. 391. c.

p. 391. c.

p. 391. c.

Il prend pour principe ce qu'il dit avoir sceu de plusieurs personnes, que Nestorius suivoit dans le fond le sentiment des Peres & des docteurs de l'Eglise, dont ils se glorifient tous d'estre les disciples; qu'il avoit seulement un vain scrupule de se servir du terme de Mere de Dieu, pretendant qu'il favorisoit les heretiques, quoiqu'il en avouast le sens; ayant mesme dit souvent qu'il ne feroit pas de difficulté de se servir de ce terme, si quelque personne considerable dans l'Eglise le luy conseilloit. Il luy représente donc que le sens de ce terme estant la foy de l'Eglise, & beaucoup de Peres s'en estant servis, comme vous le savez, dit-il, autant que personne, <sup>d</sup>sans qu'aucun auteur Ecclesiastique y eust jamais trouvé à redire; il ne devoit pas avoir troublé l'Egli-

πρωι ἰστο...  
πρωι δὲ.

ἰστορι.

i.

V. Theodo-  
ret § 29. 10.

1. Archelais, Apring. (p. c. de Calcide,) Heliade (p. c. de Zeugma,) & Melice (p. c. de Mopsuste.)

se par cette difficulté & cette question inutile, & qu'il pouvoit encore moins refuser de s'en servir, dans la nécessité où l'on estoit de remedier au grand trouble qui agitoit toute l'Eglise, d'empescher le schisme qui estoit prest de s'y former, & de ne pas mepriser les consciences de tant de freres qu'on avoit blessées avec si peu de sujet. C'est sur cela qu'il luy raporte l'exemple celebre de Theodore de Mopsueste, qui s'estoit retracté publiquement.

'Que si, dit-il, ce n'est pas le terme de Mere de Dieu que nous rejettons, mais le sens de ce terme, il faut avouer que nous sommes dans une grande erreur, & que nous nous mettons mesme en danger de ruiner tout à fait le mystere de l'Incarnation: & il le montre par une petite explication de ce mystere, [qui est importante pour justifier que ni Jean, ni Theodoret, ni les autres qui ont défendu la personne de Nestorius, ne suivoient pas neanmoins son heresie.] Il le conjure de considerer sa lettre, & les autres dont il luy envoyoit la copie, non avec un esprit troublé par la chaleur de la contention & de la dispute, ou avec cet elevelement d'orgueil, par lequel le demon fait des moindres choses des maux irremediabiles: mais avec un esprit de docilité, & une application aussi grande que le meritoit une affaire de cette importance.

'Il luy conseille d'assembler quelques uns de ses amis pour l'examiner, & de leur donner une liberté entiere de luy dire ce qui luy sera non le plus agreable, mais le plus utile; & qu'ils n'auront pas de peine à trouver le moyen de le tirer d'une affaire si fascheuse; Que le terme de dix jours prescrit par le Pape, estoit bien court; mais qu'un plus court estoit encore assez long pour se refoudre à se servir d'un mot tres autorisé dans l'Eglise, & qui exprimoit une verité incontestable; Que si quelqu'un luy donnoit un autre conseil, il falloit qu'il fust ennemi de toute l'Eglise, & de luy mesme. Il le prie de luy vouloir mander la resolution qu'il aura prise.

'S. Cyrille cite cette lettre contre Nestorius: mais il la fait un peu plus forte qu'elle n'est. Leonce assure qu'elle renverse le dogme de Nestorius. Il dit qu'elle fut souscrite par tous les Evêques du Concile de Jean; [ce qu'il faut sans doute restreindre à Theodoret & aux autres qui estoient presens lorsqu'elle fut faite; car Jean n'eust pas dû la rendre si publique.]

'Jean écrivit en meme temps & sur le mesme sujet au Comte Irenée, & aux Evêques Musée & Hellade, [qui pouvoient estre alors à Constantinople.] Musée d'Antarade en Phenicie, & Hella-

356 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
de de Tarfe, dont nous parlerons souvent, estoient celebres en ce  
temps-ci.) Ils ne manquerent pas tous trois de montrer à Nesto-  
rius les lettres que Jean leur avoit écrites. On croit avec beau-  
coup de sujet que Jean écrivit & envoya [toutes] ces lettres le  
plus promptement qu'il put : & il paroist en effet qu'elles arri-  
verent à Constantinople avant celle de Celestin.

L'andc J.C.  
430.

Bar. 430. 532.

Lup. ep. 3. p. 15.

p. 15.

p. 16.

p. 15.

'Nous avons la réponse de Nestorius, civile à l'égard de Jean : & il y reconnoit que pour luy s'il eust pretendu estre l'arbitre [de la doctrine de l'Eglise] contre le sentiment de tous les autres Evêques, il se fust déclaré l'ennemi de ses freres, & coupable d'une extreme folie. [On voit sa vanité] dans ce qu'il dit, qu'après tant de combats contre les heretiques, jamais il n'eust pu s'imaginer qu'on eust mis en doute la pureté de sa foy. Il se fait comme un merite de ce qu'on s'elevoit contre luy, & il se flate que cette tentation augmentera sa pieté, [comme s'il eust souffert pour la verité, ce qu'il s'estoit attiré par son attache pour l'heresie.]

p. 16.

p. 17.

'Pour ce qui est du terme de Mere de Dieu, il n'ose pas le rejeter absolument : mais il s'excuse de s'en servir encore, à cause de ceux qui le prenoient, dit-il, dans le sens d'Arius & d'Apollinaire ; [comme si S. Cyrille ne l'avoit pas assez éclairci sur cela.] Il remet donc à en traiter dans le Concile que l'on songeoit deslors à assembler, & où il esperoit en pouvoir conférer avec Jean d'Antioche. Il pretendoit aussi y reprimer la presumption de l'Egyptien, selon ses termes, dont il dit qu'il ne faut pas s'étonner, parcequ'on en avoit déjà eu autrefois plusieurs exemples. C'est ainsi qu'il meprisa le conseil [si sage] de Jean d'Antioche. Il pretendit mesme se servir de sa lettre pour faire entrer dans ses dogmes le Clergé, le peuple, & la Cour de Constantinople : mais il ne fit que se rendre de plus en plus odieux à cette ville. [Il n'envoya apparemment sa réponse à Jean que dans les derniers jours de cette année.]

Liber. c. 4. p. 15.

Lup. p. 17.

## A R T I C L E X X X I X.

*Saint Cyrille avec le Concile d'Egypte écrit à Nestorius, & luy envoie ses douze Anathematismes.*

Conc. t. 3. p. 396. b.

M. r. c. 2. p. 69. 1.

11. 1. 1. p. 1. 1.

1.

4 Conc. p. 398. c.

6 p. 396. b.

**S**AINT Cyrille estant resolu d'envoyer à Nestorius la lettre du Pape, assembla les Evêques d'Egypte à Alexandrie, au mois de novembre. Ce Concile approuva les deux premieres lettres que ce Saint avoit écrites à Nestorius, & luy en écrivit une



troisieme, pour l'avertir par une troisieme monition, au nom d.e.  
tant de ce Concile, que de celui de Rome, de corriger ses erreurs,  
& d'embrasser la foy Catholique, voulant mesme qu'il le fist p.393.c.  
avec serment, & avec anatheme, [de quoy les lettres de Celestin  
ne parlent point.]

'Cette lettre contient une assez longue exposition de la foy de p.398-407 [Du P.  
l'Eglise sur l'Incarnation, qui commence par le symbole de r.4.p.69.  
Nicée sans addition, & finit par les douze celebres anathematif-  
mes [ou chapitres, dont nous aurons souvent à parler.]' Car S. Conc. p.407-410.  
Cyrille voyant que les conseils qu'il avoit souvent donnez à p.827.c.  
Nestorius, avoient esté entierement inutiles, il se crut obligé de  
prendre les armes pour la verité: C'est pourquoi ayant choisi p.814.2.  
quelques unes des propositions de cet heresiarque, il anathema-  
tiza tous ceux qui les soutiendroient: & toutes les choses de mes-  
me qui sont dans sa lettre, y sont mises à dessein pour combatre  
diverses erreurs de Nestorius.' On remarque qu'il y prend le mot  
d'hypostase pour la nature, comme les Latins.' Cette lettre de-  
mande que Nestorius anathematize ce qu'elle anathematize, &  
qu'il approuve de bonne foy tout ce qu'elle enseigne, comme p.398.d.  
estant la foy de l'Eglise, preschée par tous les Eveques de l'O-  
rient & de l'Occident.' Saint Cyrille l'envoya à Constantinople p.712.c.  
signée de sa main.

'Il écrivit en mesme temps avec le Concile, aux Prestres, aux p.419.2.b.  
Diacres, & au peuple de Constantinople, pour leur mander ce  
qui se passoit, & les exhorter à conserver la pureté de leur foy, à p.421.  
ne point communiquer avec Nestorius, & à ne point écouter  
ses sermons, s'il continue après le terme qu'on luy a marqué, à  
estre un loup plutost qu'un pasteur.' Il leur fait mesme excuse de p.419.  
ce que l'on avoit attendu si longtemps à executer cette resolu-  
tion, comme l'on faisoit alors.' Il écrivit en particulier avec le p.422.423.  
Concile, aux Abbez des monasteres de Constantinople, pour  
louer le zele qu'ils avoient témoigné dans cette affaire, & les  
exhorter à continuer d'agir avec la mesme fermeté. [La maniere  
dont ces lettres sont écrites, fait assez voir qu'on n'avoit aucune  
esperance que Nestorius se reconnuft.]

'S. Cyrille avoit mandé à Juvenal, qu'il estoit necessaire que p.387.c.  
l'on écrivist à l'Empereur & à tous les officiers, pour les porter  
à consentir à la deposition de Nestorius: [Ainsi il ne faut pas  
douter qu'il n'ait eu dessein de le faire luy mesme.]' Il ne nous  
reste néanmoins aucune preuve qu'il l'ait fait, [soit que les pieces  
en soient perdues, soit qu'il eust appris cependant que Theodose  
Y y iij

etc.

des nestor  
voici l'oy.

358 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
avoit mal receu ce qu'il luy avoit écrit quelque temps auparavant.]

L'an de J.C.  
430.

Conc. p. 503. a.

'Le Concile deputa quelques Evêques pour porter à Constantinople les lettres de Celestin & du Concile d'Alexandrie à Nestorius, [& les autres qu'il y falloit envoyer.] La lettre du Concile d'Alexandrie se trouve datée dans un manuscrit, du 30 de novembre. Ce qui ne se pouvant accorder avec le temps qu'elle fut portée à Constantinople, on croit qu'au lieu du 30, il faut lire le 3<sup>e</sup>. S. Cyrille en cite un grand endroit. Elle est marquée par Liberat, par Nicephore, [& par beaucoup d'autres.]

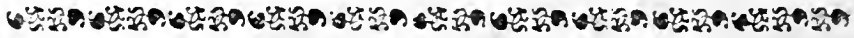
Conc. t. 3 p. 847.

c.

d. Liber. c. 4. p. 75.

e. Nphr. l. 14. c.

34. p. 509. a.



## ARTICLE XL.

*Quel jugement on a fait des anathematismes de Saint Cyrille.*

Conc. t. 3. p. 512.  
d. e.

Lup. ep. n. p. 48.

p. 4. Conc. t. 4.  
p. 663. b.

Lup. ep. 230. p.  
417.

c. Merc. t. 2. n. p.  
34. i.

d. Conc. t. 5. p.  
503. a.

e. Lup. ep. n. p. 51.  
p. 51.

p. 53.

Conc. t. 4. p.  
569. c. & 61. b.

Merc. t. 1. p. 59. i.

n. p. 69. i.

l. b. t. c. 4. p. 15.

'CETTE dernière lettre de S. Cyrille à Nestorius, fut lue par occasion dans le Concile d'Ephese avec les anathematismes qui y estoient joints, & mise dans les actes sans aucune opposition qui soit marquée. Ainsi c'est avec quelque fondement, selon le raisonnement du Pape Gregoire II, que les amis & les ennemis de S. Cyrille ont dit que ce Concile avoit receu & confirmé ses anathematismes : & il semble que S. Cyrille mesme le soutenoit ; mais on ne peut pas dire qu'il les ait signez, quoique Theodoret l'ait écrit. Le P. Lupus dit que le Concile ne voulut ni les approuver, pour ne pas contrister Saint Cyrille, ni les approuver à cause de quelques expressions dont on pouvoit abuser, & dont les Eutychiens ont abusé effectivement, jusqu'à faire de cette lettre la plus grande preuve de leur heresie ; ce qui rendit les anathematismes odieux mesme aux Catholiques. Neanmoins le Concile mesme en écrivant à l'Empereur & au Pape, approuve avec de grands eloges les lettres de S. Cyrille à Nestorius que l'on avoit lues dans l'assemblée. Le Pere Garnier dit que cette lettre, où estoient les anathematismes, tenoit autrefois lieu de tout le Concile. [Il n'en raporte point de preuve.]

NOTE 16.

Il ya donc lieu de dire que ce Concile approuva en quelque forte les anathematismes. Mais il est certain qu'ils furent tres mal receus d'abord par beaucoup d'Evêques de l'Orient. Des que Jean d'Antioche les eut vus, il en fut blessé, [comme nous

Merc. t. 1. p. 341. ii  
622. l. 6. ep. 31. p. 1  
734. d.

1. Il semble en un autre endroit vouloir citer pour cela ce que dit S. Gregoire, que dans la copie qu'il avoit du Concile d'Ephese, il n'y avoit rien de condanné que ce qui l'est par les 12 chapitres [ou anathematismes] de S. Cyrille ; mais rien qui regarde la grace.

verrons.] Il jugea que S. Cyrille alloit trop loin, & qu'en combattant Nestorius il tomboit dans l'heresie d'Apollinaire. Nous verrons aussi que Nestorius osa bien leur opposer des anathematismes contraires; qu'André [Evesque de Samosate,] & Theodoret, entreprirent de les refuter par ordre de Jean d'Antioche, [ce qui obligea S. Cyrille à faire plusieurs écrits pour les défendre;] que ce fut une des principales raisons, & souvent la seule sur laquelle les Orientaux fonderent leur defunion d'avec Saint Cyrille & le Concile d'Ephese. [Outre les écrits qu'ils leur opposerent,] ils marquent dans la lettre à Rufe les heresies qu'ils pretendoient y estre. <sup>a</sup> Ils ajoutent que Cyrille y avoit decouvert son impieté, mais qu'il l'avoit cachée davantage, & colorée dans la lettre [qui les precedoit,] pour tromper les simples.

Quoique S. Cyrille en eust fait un éclaircissement à Ephese à la priere du Concile, cependant dans la réunion qui se fit ensuite, les Orientaux insisterent longtemps pour obliger Saint Cyrille mesme à les condanner. Ils obtinrent qu'on n'en parlast point; & mesme depuis cette réunion ils continuerent encore à témoigner qu'ils ne les approuvoient point. On voit par une lettre de Theodoret écrite en 448 ou 449, combien les Orientaux estoient encore animez contre ces anathematismes.

Le P. Garnier remarque comme une chose considerable, que dans l'avis que Maximien de Constantinople & d'autres Evesques donnerent à Theodose sur la réunion des Orientaux avec S. Cyrille, ils ne parlerent point de faire signer ces anathematismes. [Mais l'avoit-on jamais demandé à d'autres qu'à Nestorius? Bien loin de songer à les faire signer,] ces Evesques vouloient que S. Cyrille mesme les condannast pour pouvoir se réunir aux Orientaux. [Gennade mesme <sup>a</sup> qui fut fait Evesque de Constantinople depuis 468 jusques en 471, & qui est honoré comme un Saint,] écrivit contre les anathematismes, en les dechirant d'une maniere effroyable. [C'estoit sans doute avant la réunion des Orientaux avec Saint Cyrille.] Depuis cette réunion, on faisoit courir le bruit que S. Procle les anathematizoit. [Et cela donne au moins lieu de croire qu'il ne les approuvoit pas.]

On n'en parla point dans le Concile de Calcedoine. Le Pere Garnier pretend que ce fut parcequ'on ne voyoit pas bien alors comment il les falloit distinguer de l'heresie d'Apollinaire, & que mesme, outre les Orientaux, il y avoit plusieurs Catholiques qui ne les approuvoient pas. Neanmoins les officiers de l'Empereur qui assistoient au Concile de Calcedoine, y mettent les deux

Merc. t. 2. p. 116.

Liber. c. 4. p. 16.

Conc. t. 3. p. 740.  
b. c. d.  
4 p. 741. d.

t. 3. p. 817.

Merc. t. 2. n. p.  
340. 2.

Thdr. ep. 112. p.  
932. 983.

Merc. t. 2. p. 340.  
1 Conc. t. 3. p.  
1082. 1083.

2 p. p. 907. b. c.  
Liber. c. 8. p. 30.

V. Contre.

Fac. l. 2. c. 4. p.  
76-78.

Conc. 2p. p. 851.  
2.

Merc. t. 2. n. p.  
340. 2.

p. 177. 5 4.

Conc. t. 4. p. 313.  
d.

Lup. ep. 2. p. 33.

p. 54. 58.

Conc. 2. 4. p.  
1708. 2.

p. 1170. b. d.

Gean. c. 3.

Merc. t. 2. p.  
340. 2.Conc. 2. 4. p. 554.  
2.Bib. P. t. 4. 1. p.  
416. a. 438. d. 439.b. Ful. ex. P. c.  
2. 2. p. 94. 98.4 Phot. c. 229. p.  
812. c.6 Eva. l. 3. c. 14. p.  
345. d.Merc. t. 2. p.  
341. d.c. Lup. ep. 1. p.  
68.Merc. b. p. 142.  
13.d. p. 141.  
6. 1. 1. p. 241. 1.

epistres canoniques de Saint Cyrille lues & confirmées par le Concile d'Ephese, entre les écrits des Peres, sur lesquels la foy de l'Eglise est fondée. [Et c'est peutestre sur cela que] Justinien, le Pape Vigile, & d'autres ensuite ont écrit, que les anathematismes avoient esté receus par le Concile de Calcedoine. Mais on soutient que Justinien s'est absolument trompé en ce fait, comme en quelques autres, & a trompé ceux qui l'ont suivi. Dans la conference de 533, les Catholiques disent que ce Concile avoit evité de parler de la troisieme lettre à Nestorius: & pour eux ils ne veulent ni la rejeter, ni s'engager à la défendre contre les avantages que les Severiens pretendoient y trouver pour leur heresie, bien loin de la vouloir regarder comme une regle de la doctrine Catholique. Gennade parle de Jean Prestre du diocese d'Antioche sur la fin du V. siecle, qui écrivant contre les Nestoriens & les Eutychiens, ne craignit pas de condamner quelques expressions de S. Cyrille, & de dire qu'il avoit avancé des choses contre Nestorius, sans prendre assez garde qu'elles fortifioient l'erreur des disciples [d'Apollinaire &] de Timothée.

Le Pere Garnier marque, qu'il ne paroist point par l'histoire, que du vivant de S. Cyrille, les anathematismes aient esté soutenus par aucun autre que par luy mesme, & par Marius Mercator. [Je ne doute point qu'Acace de Melitene ne les approuvât entierement, luy qui semble avoir esté opposé à Nestorius jusques à l'excès.] Des l'an 458, Alype Evêque de Cesarée en Cappadoce, dit que S. Cyrille est approuvé de tout le monde dans tout ce qu'il a fait, mais particulièrement dans les anathemes qu'il a prononcez contre Nestorius; ce qui semble ne pouvoir marquer autre chose que les douze anathematismes. Jean Maxence & Pierre Diacre les citent; ce que S. Ephrem d'Antioche fit un peu après. [Nous ne parlons point de] Henotique de Zenon où ils sont receus, [ni de Justinien, & des autres ennemis des trois Chapitres, ou qui avoient quelque inclination pour une partie des erreurs d'Eutyché. Car ils estoient tous partisans declarez des anathematismes.] Le V. & le VI. Concile les ont approuvez. Le cinquieme a même regardé comme un crime & une impieté de les avoir combatus.

A l'égard des Latins non seulement Mercator s'en declare le défenseur; mais il dit encore que l'Eglise Romaine les avoit approuvez avec raison; ce que le P. Garnier trouve difficile à expliquer, en supposant comme il fait, que Mercator le dit avant le Concile d'Ephese: & il croit qu'il faut l'entendre de la doctrine

versus judicio.

ne de ces anathematismes contenue dans la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius. Gennade de Marseille condanne la maniere dont Jean Prestre d'Antioche en parloit. Vigile de Tapse les defend contre les mauvais sens que les Eutychiens leur donnoient pour les opposer à S. Leon. [ Avant Vigile, ] Fauste de Riés dit que toutes les isles & les Eglises avoient receu contre Nestorius, l'autorité des Peres qui maudit celui qui ne confesse pas que c'est le Fils de Dieu qui est né vray Dieu de Marie. [ C'est le sens des anathemes de Saint Cyrille, quoique ce n'en soient pas les paroles. ]

Gen. c. 93.  
Vig. in Eut. l. 5. |  
c. 19. 20. p. 76. 77.  
Bib. P. t. 3. p. 45. c.

'Il semble que du temps d'Hormisdas l'Eglise Romaine ne croyoit pas qu'on pult alleguer ces anathematismes dans les disputes. Mais [ peu après, ] Jean II. les admit parmi les autres autoritez des Peres. Vigile & ses successeurs les approuverent ensuite : & dans la profession de foy que faisoient les Papes, on lit que Nestorius a esté condanné à Ephese par ces douze articles "sacrez ; [ ce qu'il seroit néanmoins difficile de verifier. Je doute- rois fort que ] ni Vigile, [ ni aucun autre Pape, ] les ait approuvez comme des articles de foy.

Lup. ep. n. p. 59.  
p. 60.  
Diur. p. 37.  
Lup. p. 60.

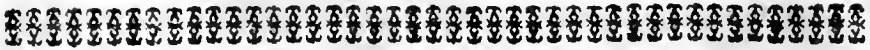
veneranda.

'On remarque que le Concile de Latran sous S. Martin, s'en servit beaucoup contre les Monothelites : & ayant demandé qu'on lüst les définitions des Conciles œcumeniques, on lut les symboles de Nicée & de Constantinople, & ensuite les douze anathematismes, avec ce titre selon le grec ; *Articles du B. Cyrille sur la foy, que le Concile des 200 Peres a adoptez*. Selon le latin ils sont mesme appellez *le symbole des 200 Peres d'Ephese* ; qui a besoin de quelque explication. Le Pere Garnier dit que les anathematismes passoient parmi les Latins pour les propres Canons d'Ephese, sur la seule autorité de Denys le Petit. Néanmoins Denys qui les traduisit [ au commencement du VI. siecle, ] avec le reste de la lettre de S. Cyrille, en fait une piece à part qu'il ne joint point au corps des Canons des Conciles. Il dit qu'il la traduisit pour faire connoître aux Latins, la foy toute apostolique de ce grand Docteur, parcequ'elle leur estoit alors presque inconnue, au lieu qu'elle estoit fort connue des Grecs. Mercator avoit déjà néanmoins traduit en latin la mesme lettre de Saint Cyrille, [ fort peu après qu'elle eut esté faite, ] avec divers autres ouvrages de ce Saint contre Nestorius, [ 60 ou 80 ans avant Denys le Petit. Mais cette traduction pouvoit estre devenue fort rare. ]

p. 437.  
Conc. t. 6. f. 143.  
2.  
Lup. ep. n. p. 437.  
Thdit. l. 5. p. 325.  
1 a.  
Justel, t. 1. p. 175.  
b.

denys.





## ARTICLE XLI.

*Les Catholiques demandent le Concile œcumenique : Nestorius l'obtient, & Theodose l'ordonne.*

**I**L y a toute apparence que Nestorius sceut bientoſt tout ce qui s'eſtoit paſſé à Rome ſur ſon ſujet : & il l'apprit au pluſ-tard par la lettre de Jean d'Antioche.] Voyant donc que les principaux Eveſques n'eſtoient pas dans la reſolution de ſouffrir plus long-temps le trouble qu'il avoit excité dans l'Egliſe ; il chercha les moyens pour détourner cet orage de deſſus ſa teſte : Et on croit que ce fut dans ce deſſin qu'il tira de Theodose la lettre fulminante que ce prince écrivit à S. Cyrille, comme nous le verrons dans la ſuite.

[Ce fut ſans doute dans le meſme deſſein qu'il procura la convocation du Concile œcumenique, eſperant d'y pouvoir brouiller les affaires par le credit qu'il avoit à la Cour ; ou au moins pour differer l'effet des pourſuites du Pape & de Saint Cyrille, & les ruiner peut-eſtre en les differant.] S. Cyrille avoit témoigné des le commencement de l'année, qu'il ſouhaitoit beaucoup le Concile, comme le veritable remede des maux de l'Egliſe. Theophane & Nicephore écrivent qu'il le demanda à Theodose : mais ils ſemblent dire qu'il le fit dans les écrits adreſſez à ce prince & à ſes ſœurs, [où je ne croy pas que cela ſe trouve.] Il eſt certain que Baſile & les autres moines Catholiques de Conſtantinople l'avoient demandé à l'Empereur par une requeſte ſolennelle.

Il paroît néanmoins que ce fut à Nestorius que Theodose l'accorda, <sup>a</sup> puisſqu'on l'accuſa qu'il avoit eu tort de le demander. <sup>b</sup> S. Celeſtin marque auſſi qu'il eſtoit d'autant plus blaſmable de ne s'eſtre pas trouvé au Concile, qu'il l'avoit demandé luy meſme. <sup>c</sup> Nestorius manda en effet la convocation du Concile à Celeſtin, <sup>d</sup> comme par une eſpece de triomphe. <sup>e</sup> Il en parle à Jean d'Antioche comme d'une choſe qu'il attendoit, & qu'il ſouhaitoit pour reformer bien des choſes. Il pretendoit ce ſembley faire condanner Saint Cyrille. [La ſuſpenſion de toutes choſes que Theodose ordonna en indiquant le Concile, eſtoit fort favorable à Nestorius. Les Pelagiens avoient ſans doute auſſi demandé le Concile œcumenique : mais au lieu d'avoir égard à leur demande, on les chaſſa de Conſtantinople en ce temps-ci meſme.]

Thphn. d. 77. a]  
Nphr. l. 14. c. 14.  
p. 511. b] Liber. c.  
4. p. 16.

Conc. t. 3. p. 515.  
b.

Thphn. p. 77. a]  
Nphr. l. 14. c. 33.  
p. 511. b.

Conc. p. 430. c. d]  
431. d.

Mar. con. l. 4. c.  
4. 5. 1. p. 207. i]  
M. r. c. 2. p. 81. 2.  
a Evag. l. 1. c. 7. p.  
161. b.  
b Conc. p. 1078.  
d. c.  
c Merc. r. 2. p. 81.  
1.  
d Lup. ep. 3. p. 17.

*inexcusable-  
ter.*

L'an de J.C.  
430.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE 363

Nestorius mande à Celestin que le Concile se devoit tenir pour diverses affaires ecclesiastiques, [particulierement] pour juger l'accusation intentée contre S. Cyrille par Queremon & les autres, & que pour le doute qu'on formoit sur quelques mots, il ne croyoit pas que cela fist de difficulté considerable, ni que cela arrestast les définitions qu'on voudroit faire sur la divinité de J. C. Ibas dit que le Concile fut assemblé pour juger des écrits de Nestorius & de S. Cyrille. Theodose le marque bien clairement, & Liberat le reconnoist; [ce qui ne regarde pas néanmoins les anathematismes du dernier, qui n'avoient point encore esté vus à Constantinople] lorsque le Concile fut ordonné le 19 de novembre, [s'ils n'ont esté faits, que le 3 du mesme mois.] Pour l'accusation formée contre S. Cyrille par Queremon, Theodose n'en parle point du tout, lors mesme que tout en colere il commande au saint de se trouver au Concile. Il semble que cette affaire fust du genre de celles dont ce prince se reservoit la connoissance.

inactatum.

1.  
p. 80. 1.  
p. 31. 1.  
Conc. t. 4. p. 66. 2.  
t. 3. p. 43. 4.  
Liber. c. 5. p. 17.  
Conc. t. 3. p. 439. 2.  
p. 435.  
p. 443. c. d.

NOTI 27.

1 Tout le monde convient aujourd'hui que ce fut Theodose qui le convoqua, a comme le Pape Celestin le reconnoist. b Saint Cyrille & tout le Concile le disent formellement, c & les Legats du Pape en particulier lorsqu'ils relevent le plus le siege de Rome.

Merc. r. 1. p. 82. 1/344. 2/ Socr. l. 7. c. 34. p. 377. 2.  
4 Conc. t. 3. p. 620. d.  
6 Nor. h. Pel. l. 2. c. 9. p. 227. c.  
c Conc. p. 625. b.

ARTICLE LXII.

Theodose indique le Concile à Ephese; écrit une lettre fort ample à Saint Cyrille.

NOUS avons encore la lettre que Theodose écrivit pour la convocation du Concile, datée du 19 de novembre. On n'y lit en teste que le nom de Saint Cyrille, comme si elle estoit pour luy en particulier. Mais on voit que c'estoit une lettre circulaire pour tous les Metropolitains. On croit que les Evesques nommez dans une autre lettre du mois de juillet 431, dont l'un des premiers est S. Augustin, sont ceux mesmes à qui Theodose avoit écrit nommément pour la convocation du Concile. Le commencement de cette lettre du 19 novembre, dans lequel Theodose rend raison du soin qu'il prend des interets de l'Eglise, est fort beau. Il dit qu'il y avoit longtems qu'il songeoit à assembler le Concile pour divers besoins survenus de temps en temps; mais que la necessité des affaires de l'Eglise, (ce qu'il

Conc. t. 3. p. 435-439.  
p. 435. c. 1/38. d.  
p. 721. a/ Nor. h. P. l. 2. c. 9. p. 233. 234.  
Conc. t. 3. p. 435. 436.  
p. 435. b.

p.711.b.c.

n'exprime point davantage,) l'y avoit enfin resolu. 'Car l'amour qu'il avoit pour l'Eglise ne souffroit pas qu'il vist le trouble qui commençoit à s'y elever, sans y apporter le remede le plus promptement qu'il pouvoit en assemblant le Concile.

c.

'Il choisit pour cela la ville d'Ephese, comme tres propre & par sa situation, & par son abondance, pour recevoir par mer & par terre les Prelats qui y estoient appelez, & pour leur y faire trouver toutes sortes de commoditez. [Et il se rencontroit heureusement que s'agissant de l'honneur de la Mere de Dieu comme de celui de son Fils, c'estoit à Ephese qu'on l'honoroit plus qu'en aucun autre lieu.] 'Car la grande eglise de la ville où le Concile se tint, portoit son nom, & ce semble mesme avec l'addition de la qualité de Mere de Dieu. 'Il paroist aussi bien clairement, que la croyance commune des Evsques estoit alors que son corps reposoit dans cette ville, aussi bien que celui de S. Jean l'Evangeliste, [que J. C. avoir chargé de prendre soin d'elle, & qui nous a appris à confesser sans crainte que le Verbe divin a esté fait chair.]

p.561.d|569.d.

F.573.

a.

p.438.c.d.

'L'Empereur ordonne donc à tous les Metropolitains d'estre à Ephese l'année suivante à la Pentecoste, avec ceux de leurs suffragans qu'ils voudroient choisir, mais en petit nombre, en sorte que tous ceux qui pouvoient servir au Concile s'y trouvasent, & qu'il en demeurast assez dans les provinces pour les besoins des eglises. 'Les Orientaux infererent de là, que chaque Metropolitain n'avoit dû amener que deux de ses suffragans.

p.700.d.

p.438.c.

'L'Empereur declare qu'il trouvera fort mauvais, si quelqu'un de ceux qui doivent venir au Concile, ne s'y rend pas dans le jour marqué, & que cela donnera occasion de croire qu'il est coupable. 'Il défend absolument de rien faire de nouveau jusqu'à l'assemblée, & au jugement du Concile; par où il arrestoit l'effet des decrets du Concile de Rome. Aussi l'on voit que nonobstant ces decrets, Nestorius fut toujours regardé & traité comme Evsque de Constantinople, jusqu'à ce qu'il fut depose à Ephese: Et il y fut depose non en vertu du jugement du Pape, qui y avoit esté lu, mais sur les preuves qu'on donna de sa mauvaise doctrine.

p.410.a.

p.438.d.

Mart. con. l. 4. c.

4.51.p.207.2.

Conc. p.435.d.

'Cette lettre est au nom de Valentinien Empereur d'Occident, aussi bien que de Theodose, [selon la coutume ordinaire de tous les Empereurs Romains de faire toutes leurs ordonnances en commun.] 'Il semble qu'elle ait esté lue dans le Concile d'Ephese, [ou neanmoins cela n'a pas esté marqué.] 'Theodose écrivit jusqu'en Afrique pour le Concile; & il adressa sa lettre non à

p.410.a.

p.50534|Lib.c.

3 P.17.



L'an de J.C.  
410.  
V. S. Au-  
gustin 5338.

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 365

Capreole alors Evêque de Carthage, "mais à S. Augustin, qu'il prioit nommément de se trouver au Concile. La lettre n'arriva à Carthage que vers Pasque de l'année suivante: Et S. Augustin s'estoit allé reposer en Dieu [des le 28 aoust de celle-ci. p.531.b.]

'Nestorius manda à Celestin la convocation du Concile, & luy envoya en mesme temps la [seconde] lettre qu'il avoit écrite à S. Cyrille, avec celle du Saint, [à laquelle la sienne répondoit.] 'Il employoit presque toute sa lettre à montrer qu'il ne falloit pas appeller la S<sup>te</sup> Viergeni Mere de Dieu, ni mere de l'homme, mais mere de Christ, pretendant que ce terme tenoit le milieu entre les deux autres, & evitoit également les deux erreurs opposées d'Apollinaire, & de Paul de Samosates. 'Et il paroist qu'il avoit une grande complaisance dans ce milieu, [qu'il n'avoit pas trouvé dans la doctrine de l'Eglise, mais dans sa prudence humaine. Pour le Concile de Rome, il n'en parle non plus que s'il n'en eust eu aucune connoissance. Merc.t.2.p.81.r. p.30.8r. Evag.l.1.c.7.p.262.c.]

Theodose ne se contenta pas d'avoir adressé la lettre circulaire à S. Cyrille, comme aux autres Metropolitains de l'Orient.]

NOTES. 'Nestorius en tira de luy par surprise une particuliere pour ce Saint, ou il l'accusoit d'estre un brouillon qui ne cherchoit qu'à troubler les autres; un homme superbe & violent, qui vouloit tout emporter, non par la raison & par les voies canoniques, mais par les menaces, & par une maniere d'agir toute imperieuse, & pleine d'emportement; qui aimoit à faire seul ce qui n'appartenoit qu'à une assemblée d'Evêques; qui portoit sa curiosité & son humeur inquiete jusque dans le palais des Souverains, pour tascher d'y mettre la division entre les freres & les sœurs, comme s'il n'eust pu trouver de voie plus innocente pour se signaler. [Et il luy fait ces reproches de la maniere la plus offensive & la plus dure.] Liber.c.4.p.16. p. 6[Conc.t.3. p.434.c. 3 p.434.b.c|435. b. p.434.c. d.c.]

'Il ajoute qu'il saura bien malgré luy maintenir la paix dans l'Eglise; & dans sa Cour; Qu'il veut bien mesme luy pardonner la division qu'il a voulu causer entre luy & sa sœur, afin qu'il ne puisse pas dire qu'on le persecute à cause de la verité, & des écrits qu'il avoit faits pour la défendre; Qu'il laissoit au Concile le jugement de ses écrits, mais qu'il feroit executer tout ce que le Concile auroit resolu; Qu'il feroit bien de se soumettre à ce jugement, s'il ne vouloit y estre contraint, & de se rendre au Concile dans le temps porté par la lettre circulaire; Que c'estoit l'unique moyen de rentrer dans ses bonnes graces, & de faire croire que s'il avoit agi jusques alors contre les regles de la mo- p.435.a.b. t.c.

destie & de la raison, il ne l'avoit fait néanmoins que pour soutenir ce qu'il croyoit estre juste, & non par une pique & une animosité particuliere.

Thphn. p. 77. a.  
a Lib. r. c. ap. 16.  
b Thphn. p. 77. a1  
Nphr. l. 14. c. 34.  
311. b.  
c Merc. r. 1. p.  
20.

Nestorius pretendoit étonner S. Cyrille par cette lettre, <sup>a</sup> & arrester l'ardeur avec laquelle il le poursuivoit. <sup>b</sup> Mais elle ne fit au contraire qu'enflammer de plus en plus son courage. <sup>c</sup> On ne voit pas qu'il y ait répondu que par l'apologie qu'il adressa à Theodose sur la fin de l'année suivante. &c.

Roll. 28. jan. p.  
247.  
d Il. P. l. 5. ep.  
268. p. 640. d. c.

[Je ne sçay si S. Cyrille ne se seroit point plaint à S. Isidore son ami, de la maniere dont il se voyoit traité par le petit-fils du grand Theodose, qui avoit témoigné tant de respect pour les Evêques. Car il semble qu'on puisse rapporter à cela cette excellente lettre que S. Isidore écrit à l'Evêque Cyrille;] c'est à dire à nostre Saint mesme. <sup>d</sup> Autrefois, luy dit-il, les Evêques gouvernoient les Princes, & savoient les redresser lorsqu'ils commettoient des fautes: mais aujourd'hui ils plient sous eux. Ce n'est pas que l'episcopat soit déchu de cette autorité qui en est inseparable, mais c'est qu'il n'y a plus d'Evêques semblables à ces premiers. Leur vie toute apostolique & vraiment chrétienne les faisoit reverer par les puissances: au lieu que les puissances se font presentement redouter, non de l'episcopat, mais de ces Evêques qui semblent n'en avoir le nom que pour en avilir la dignité. Je croy que les princes font bien en cela; car ils n'ont pas dessein de faire injure à l'episcopat, qu'ils respectent assurément; mais plustost de le venger des méchans Prelats qui le deshonorent.

### ARTICLE XLIII.

*La sentence de deposition signifiée à Nestorius: Il accorde à la S<sup>te</sup> Vierge le titre de Mere de Dieu, & en rejette le sens.*

[DURANT que Nestorius travailloit ainsi non à s'accorder avec la verité qu'il avoit rendu son ennemie, mais à vaincre sa force invincible; les quatre Evêques deputez par le Concile d'Alexandrie arriverent à Constantinople dans les premiers jours du mois de decembre.] Ces quatre Evêques estoient Theopempre, Daniel, Potamon, & Comare ou Macaire. [Les sieges des deux derniers ne sont pas marquez.] Les deux autres qui assisterent au Concile d'Ephese estoient Evêques, l'un de Gabases, qu'on fait metropole de la seconde Egypte, sur le Nil, <sup>e</sup> &

Conc. 3. p. 103.  
2.  
b.  
Conc. 3. p. 8.  
c. Conc. 3. p.  
b. c.

L'an de J.C.  
430.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 367

l'autre de Darnis, qu'on fait aussi metropole de la Libye Maritime. Geo. fac. p. 84.

NOTE 19.

Illustrés.

[Estant arrivez à Constantinople, ils vinrent à l'Eglise cathedrale, le dimanche 7<sup>e</sup> jour de decembre, & ils y trouverent Nestorius, avec tout le Clergé [qui estoit demeuré dans sa communion,] & presque toutes les personnes de la premiere qualite: Car c'estoit durant l'Office. Ils luy presenterent les lettres tant du Pape, que de S. Cyrille, & du Concile d'Alexandrie. Apres les avoir receues, il dit aux deputez de revenir le lendemain pour luy parler en particulier. [Il n'est point marqué s'ils demeurèrent durant le reste de l'Office.] Ils revinrent le lendemain; mais il ne voulut point les voir, leur fit fermer les portes, & les renvoya ainsi sans leur donner aucune réponse. Il ne récrivit point non plus, ni au Pape, ni à S. Cyrille, & ne se mit point en peine de satisfaire à ce qu'ils demandoient de luy. Conc. r. 503. b.  
Merc. t. 2. p. 84.  
a Conc. p. 503. a. b.  
c.

[Les quatre Evêques demeurèrent apparemment à Constantinople pour y soutenir les Catholiques, jusques au Concile d'Ephese,] auquel les deux premiers assisterent, durant que Comare & Potamon estoient à Constantinople. p. 560. d. / Merc.  
t. 2. r. p. 127.

'Mercator nous a conservé un sermon que Nestorius fit six jours après, c'est à dire le samedi 13 decembre. <sup>b</sup> Il le commence par un eloge de la paix & de la charité sincere & cordiale; & il le finit de mesme par une protestation d'estre prest de souffrir tout ce qui se pouvoit tolerer pour entretenir la paix de l'Eglise. [Cependant il y fait voir que cette paix estoit moins dans son cœur que sur ses levres, par la maniere dont il parle de S. Cyrille, sans néanmoins le nommer.] Il l'accuse de l'attaquer secrettement par l'or qu'il distribuoit, & de semer en mesme temps le trouble & la division [dans son Eglise, par de cruels rugiffemens, suivant la passion que ses predecesseurs avoient témoignée contre les Eglises de Constantinople & d'Antioche.] Il le provoque à venir disputer contre luy en presence de l'Empereur & des Princes: [Et il eust sans doute esté bien fasché que l'Empereur l'eust obligé à entrer dans cette dispute.] Il l'accuse de temerité & de tyrannie: 'Et quoique les Egyptiens, dit-il, aient accoutumé de  
» mettre le trouble partout, on n'en craint pas néanmoins les effets,  
» & on ne souffrira pas que leur insolence ait lieu dans une ville où  
» reside la majesté imperiale. r. 2. p. 84.  
p. 85. 2.  
b p. 85. 1.  
c p. 89.  
p. 85. 5 4 / 83. 5 10.  
p 86. 5 5.  
p. 85. 5 4.  
p. 89. 5 12.  
p. 88. 5 23.

[Pour le dogme, il tasche à deguiser un peu son heresie. Il releve autant qu'il peut l'union d'habitation, de puissance, de majesté, &c. qu'il admettoit en J. C, & il dit, que si pour estre Catholique p. 86. 5 6. r. 3. 10.  
22.

& appuier les declamations qu'on fait contre luy, il ne tient qu'à le servir du terme de Mere de Dieu, il veut bien condescendre à le dire tant qu'on voudra. Et néanmoins il tasche en mesme temps de rendre ce terme odieux, en pretendan qu'il favorisoit les Ariens, les Eunomiens, & les Apollinaristes. Il s'efforce aussi de ruiner une partie des preuves de l'Eglise, en distinguant le Verbe du Fils de Dieu, en sorte qu'il pretend qu'on ne peut pas dire que Dieu a envoyé le Verbe.

p. 57. § 19. 21.

p. 61. § 2. 7.

A. p. 95.

Lut. ep. 5. p. 17.

Merc. p. 94. § 7.

p. 117. § 4.

Lup. ep. 3. p. 17.

Socr. l. 7. c. 3. p.

377. 9.

On témoigna souhailer qu'il s'expliquast davantage. C'est pourquoy dans un petit discours qu'il fit le lendemain, qui estoit le dimanche [14 de decembre,] après s'estre fait longtemps attendre, comme s'il eust eu bien des affaires à vider dans la sacristie; il dit en elevant sa voix comme pour s'adresser à ses auditeurs, que la Sainte Vierge estoit Mere de Dieu & Mere de l'homme, [comme s'il eust voulu en faire deux:] & il ajouta en mesme temps qu'elle estoit Mere de Dieu, parceque le temple de Dieu créé en elle, avoit esté uni avec la divinité; [ce qui estoit retomber dans son ancienne heresie.] Ceux qui luy estoient favorables crurent néanmoins qu'il avoit profité des avertissemens qu'on luy avoit faits, & qu'il avoit changé de sentiment, puisqu'il avouoit que la Vierge estoit mere de Dieu. [Et ce fut peut-estre pour cela] que ceux qui entendirent ce discours, le receurent avec de grands applaudissemens, prononçant mesme des anathemes contre ceux qui estoient dans des sentimens contraires. Il faut sans doute rapporter à ce temps-ci] ce que Socrate dit estre arrivé à Ephese, que Nestorius touché de quelque regret des maux que son obstination caufoit à l'Eglise, consentit à dire que la Vierge estoit Mere de Dieu: mais qu'on n'eust point d'égard à ce changement [apparent.]

\*\*\*\*\*

## ARTICLE XLIV.

*Anathemes impies de Nestorius refutez par Mercator: Jean d'Antioche se blesse de ceux de S. Cyrille, les fait refuter par André de Samosate.*

L'AN DE JESUS CHRIST 431.

Merc. l. 1. p. 117.

14.

Coul. l. 3. p. 103.

6.

L'An de J. C. l. v.

l. 1. p. 34. d. 1.

LA suite fit bientost voir que si Nestorius avouoit quelquefois que la S<sup>te</sup> Vierge est Mere de Dieu, il ne laissoit pas de persister toujours dans les mauvais sentimens, sans avoir égard ni aux remontrances que beaucoup de personnes luy avoient faites, ni aux diverses lettres que le Pape Celestin & S. Cyrille luy

luy avoient écrites : 'Car s'il faut s'arrester aux termes du dernier, Saint Celestin<sup>m</sup> luy écrivit plusieurs fois pour le presser de renoncer à sa doctrine corrompue. 'Au lieu de corriger ses erreurs, il continua à les soutenir comme auparavant dans ses sermons ; & il y ajouta mesme de nouveaux blasphemes encore plus grands que les premiers.

Conc. p. 388. e.

p. 523. c. d.

'Nous avons une preuve de ceci, dans les douze anathematismes qu'il opposa tant à ceux de S. Cyrille, qu'aux lettres que ce Saint & le Pape Celestin luy avoient écrites. 'Des le premier il anathematize ceux qui diront qu'Emmanuel est le Verbe Dieu, & que la S<sup>te</sup> Vierge est Mere du Verbe. 'Dans le cinquieme il anathematize ceux qui diront que [le Verbe] après avoir pris l'homme<sup>2</sup> est un seul Fils de Dieu par nature. 'Dans le settieme il soutient que l'homme né de la Vierge n'est point le Fils unique du Pere, mais qu'il reçoit seulement ce nom par participation, à cause de son union avec le Fils unique. 'Dans le dixieme, il soutient que ce n'est point le Verbe eternal qui est nostre Pontife, & qui s'est offert pour nous.

p. 423 | Merc. t. 2.  
p. 116.

Merc. p. 116.

p. 119. 120.

p. 120.

p. 122.

'Mercator qui estoit à Constantinople en 429,<sup>a</sup> & qui se met luy mesme au nombre de ceux que les Catholiques plus favorables à Nestorius, accusoient d'estre des calomnieurs & des envieux, fit un petit écrit, où mettant d'abord en latin l'anathematisme de S. Cyrille, & ensuite celui que Nestorius y opposoit, il refutoit le dernier, mais d'ordinaire en peu de lignes. 'Il y ajouta une refutation de quelques endroits des sermons que Nestorius avoit preschez le 13 & le 14 decembre 430. [Il ne parle jamais dans cet écrit ni de la condannation de Nestorius, ni du Concile d'Ephese ;] & il paroist au contraire que le peuple estoit encore partagé sur le jugement qu'il falloit faire, soit de Nestorius, soit de ses accusateurs : ce qui fait juger qu'il écrivoit dans les premiers mois de cette année.

t. 1. p. 5.

t. 2. p. 117. 57.

p. 116-124.

p. 126-130.

p. 117. 57 | n. p. 125.

p. 115. 1.

[Nestorius n'envoya point sans doute ses anathematismes à Jean d'Antioche :] mais il luy envoya ceux de S. Cyrille avec les deux sermons [du 13 & du 14 de decembre,] où il avoit semblé reconnoistre que la Vierge est Mere de Dieu. [Ce fut peutestre en luy récrivant la lettre dont nous avons parlé ci-dessus.] Jean fut persuadé qu'il croyoit veritablement ce qu'il sembloit dire ; & qu'ainsi il estoit & avoit toujours esté dans la vraie foy : de sorte qu'il regarda le trouble comme assoupi à son égard. 'Il fut

Lup. ep. 4. p. 20.

p. 20. 21 | Liber. c.  
4. p. 15.

1. Hors la lettre du 11 aoust 430, nous ne trouvons quoy que ce soit des autres.

2. *naturaliter Dei filium unum esse.*

au contraire fort choqué des anathématismes de S. Cyrille, les regardant comme dangereux, parcequ'il trouvoit qu'il favorisoient l'hérésie d'Apollinaire, ou plutoſt qu'ils en contenoient toute la doctrine. Il en écrivit en ces termes des devant le Concile d'Ephèse à Euthere de Tyanes, à Firme de Cefarée[en Cappadoce,] à Theodote d'Ancyre, & peutestre encore à d'autres des principaux Evêſques de l'Egliſe. Il les envoya en beaucoup de provinces, dans la Cappadoce, dans la Galacie, dans l'Orient, partout où il put écrire, pour ſoulever tout le monde contre les impietez qu'il ſ'imaginoit y trouver. Nous avons depuis peu la lettre à Firme, où l'on voit ſa joie ſur Nestorius & ſa douleur ſur les anathématismes, qu'il ne veut pas croire eſtre de S. Cyrille, & il pretend y trouver un caractère différent du ſien. Il prie Firme de les examiner, ſi on les a portez dans le Département du Pont; & de faire en ſorte qu'ils ne ſoient point appouvez des autres Evêſques, ou meſme qu'ils en ſoient condannez, ſans neanmoins en nommer l'auteur. [C'eſt apparemment cette lettre & d'autres ſemblables qu'on a voulu marquer,] lorsqu'on a écrit que Jean un peu avant le Concile, avoit voulu perſuader aux Cappadociens & aux Galates, que Nestorius eſtoit orthodoxe.

*abjura.*

[Je ne trouve point] que Nestorius ait prié Jean de faire refuter les anathématismes par écrit; quoiqu'on le cite de Liberat.<sup>a</sup> Mais il eſt certain que Jean le fit, & qu'il donna cette charge à deux Evêſques de ſon patriarcat, André & Theodoret. On ne doute pas que le premier ne ſoit cet André de Samofates[ville celebre dans l'Euphrateſienne,] qui a témoigné trop d'ardeur pour la déſenſe de Nestorius, ce qui luy a fait donner le nom de Dragon par Anaſtaſe Sinaïte. Theodoret qui témoigne pour luy beaucoup d'eſtime & d'affection, loue particulièrement ſon humilité & ſa charité, qui l'engageoient à aſſiſter ceux qui avoient beſoin de luy avant meſme qu'ils le demandaffent. Pour l'autre c'eſt aſſurément le celebre Evêſque de Cyr[dans la meſme province, dont nous ferons obligez de parler en particulier.]

André eſt nommé le premier: [Ce qui nous fait juger qu'il écrivit auſſi le premier]<sup>c</sup> avant le Concile d'Ephèse.<sup>d</sup> Et S. Cyrille le refuta le premier.<sup>e</sup> On croit qu'il écrivit non en ſon nom, mais au nom des Orientaux, parceque S. Cyrille en le refutant, s'oppoſe toujours les Orientaux en general. [Il paroïſt n'avoir pas entendu l'écrit qu'il vouloit combattre: & en accordant ſouvent ce que S. Cyrille enſeigne, il le condanne ſur de faux ſens qu'il

Thdr. ep. 112. p. 98; b. c.

Lup. ep. 4. p. 21. p. 136. p. 280.

ep. 4. p. c.

p. 21.

ep. 119. p. 267.

Merc. t. 2. n. p. 132 | Du P. p. 707. a Conc. t. 3. p. 1150. d | Liber. c. 4. p. 16. Merc. t. 2. n. p. 132.

p. 176.

Thdr. ep. 24. p. 97. 918. l p. 918. 1.

Merc. t. 2. p. 267. 2178.

Liber. c. 4. p. 161. Conc. t. 3. p. 1150. d. c Merc. t. 2. p. 267. 1. d p. 170. e p. 132. 1. f p. 132. &amp; c.

luy attribue. Il tafche quelquefois de trouver de la contradiction entre fes anathematifmes, & d'autres de fes écrits, comme fon premier & fon fecond tome,]'c'est à dire, felon le P. Garnier, fon epiftre aux folitaires, & fon homelie 17 fur la Pafque. [Je n'en ay pas verifié tous les paffages.

Cet écrit paroift néanmoins affez propre pour juftifier la foy des Orientaux qui combatoient S. Cyrille, quoique Saint Cyrille tafche quelquefois de la rendre fufpecte,]'& qu'il dife qu'ils eftoient dans les fentimens de Nestorius, ou que faifant fembant de rejeter fa doctrine, ils travailloient néanmoins autant qu'ils pouvoient à le défendre, & à rendre odieux ceux qui foutenoient la verité.

'S. Cyrille refuta cet écrit par un autre qu'il fit pour défendre fes anathematifmes: & il le fait d'ordinaire en raportant les endroits de Nestorius qu'il avoit voulu combattre en les compofant. Il met le texte entier des Orientaux avant que de le refuter. [Mais je ne fçay s'il n'en auroit point retranché quelque chofe au commencement & à la fin. Dans cet écrit nous n'avons rien ni de luy, ni des Orientaux, fur le 2, le 5, & le fixieme anathematifme,]'de quoy on ne fçait pas la raifon, n'y ayant pas d'apparence qu'on ne les ait pas attaquez, & qu'il ne les ait pas défendus, furtout le 2<sup>e</sup> qui eft important. André en parlant fur le troifieme anathematifme, dit qu'il veut encore faire fouvenir S. Cyrille de ce qu'il a dit en un autre endroit: Et nous ne trouvons point qu'il l'eust déjà fait. 'S. Cyrille appuie fa réponfe de divers paffages de S. Pierre & de S. Athanafe d'Alexandrie, de S. Amphiloque d'Icone, d'Attique de Constantinople, de Jule & de Felix de Rome, de S. Gregoire de Nyffe, & de S. Bafile.

'André de Samofates écrivit depuis un fecond traité contre S. Cyrille, [dont nous parlerons dans la fuite. <sup>a</sup> Il nevint pas avec les Orientaux au Concile d'Ephese à caufe qu'il eftoit malade. <sup>b</sup> Mais il n'en entra pas moins dans tous leurs fentimens contre Saint Cyrille, & pour Nestorius, qu'il défendit mefme plus longtems que beaucoup d'autres. 'Rufin étoit Evesque de Samofates en 451: & on croit mefme pouvoir tirer du rang qu'il tient dans le Concile de Calcedoine, qu'il étoit Evesque des 440 au moins. [Cela fuffiroit peutefre pour ne fe pas arrefter à Theophane,] 'qui le fait depofer [en 449] par le faux Concile d'Ephese, [quand il n'y joindroit pas une fauffeté visible, en difant que ce Concile depofa de mefme tous les Evesques du patriarcate d'Antioche.] 'Mais Rufin de Samofates affiftoit déjà à ce faux Concile.

p 132.2.

p. 135.

p. 33. & c | Conc.  
t. 1. p. 227. & c |  
1130. d.

Merc. t. 3. n. p.  
139.

Conc. t. 3. p. 817.  
850. 851. 855. 879.  
886.

Merc. t. 2. n. p.  
175. 176.  
a Conc. t. 3. p.  
506. b.  
b Du P. p. 280.

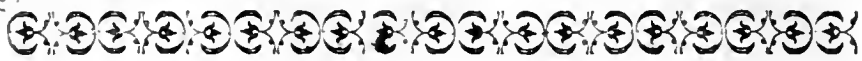
Merc. t. 2. p. 132.  
2.

Thphn. p. 87. b.

Conc. t. 4. p. 263.  
b) Lup. ep. n. p.  
219.

V. 9 45.

&c.



## ARTICLE XLV.

*Theodoret écrit aussi contre les anathematismes de Saint Cyrille: Ce Saint mesme & Rabula d'Edesse luy répondent.*

Conc. t. 3. p. 890. d.

p. 891. & c. Merc.  
t. 2. p. 180. & c.  
Thdr. t. 4. p.  
706.

Conc. p. 894. b.  
t. 5. p. 504.

t. 3. p. 930. t. 935.  
d. 931. d. e.

p. 898. e. c. 899. d.  
939. 942.

p. 891. a.

Eup. ep. n. p. 77.  
Merc. p. 267.  
a. Conc. p. 891. a.  
b. p. 890. a. b.

p. 902. a.

p. 197. d. Liber.  
c. 9. p. 41.  
c. Conc. p. 887. d.  
e.  
d. p. 890. 2.

b.

**J**EAN d'Antioche avoit donné charge à Theodoret [aussi bien qu'à André,] de refuter les anathematismes de S. Cyrille, & il les luy avoit envoyez pour cela. Theodoret fit donc un écrit sur ce sujet, [plus aigre, ce me semble, que celui d'André, & qui mesme n'est pas si favorable pour défendre sa foy, & celle des autres Orientaux,] quoiqu'il y reconnoisse la Vierge Mere de Dieu. Aussi on en tira plusieurs passages dans le V. Concile pour en faire condamner l'auteur. S. Cyrille en y répondant accuse ses adversaires de ne confesser un seul Christ qu'en apparence, & de croire en effet qu'il y en a deux. Néanmoins il absout luy mesme Theodoret en d'autres endroits; & en blasmant ses expressions, il reconnoist qu'il avoit la mesme foy & la mesme doctrine que luy.

Theodoret ayant fait son écrit, l'envoya à Jean d'Antioche, avec une lettre, où il témoigne douter si les anathematismes estoient effectivement de S. Cyrille, & si ce n'estoit point plustost quelque ennemi de la verité qui les eust composez pour allumer de plus en plus dans l'Eglise le feu de la division; d'où l'on tire que c'estoit avant le Concile d'Ephese. Il dit nettement que ce sont des heresies & des blasphemes, à cause des mauvais sens qu'il y trouvoit, par une obscurité d'esprit d'autant plus surprenante, qu'il passoit pour une personne habile, & qui avoit une grande connoissance de l'Ecriture. Aussi S. Cyrille douta d'abord de son costé si ce n'estoit point une ignorance affectée, pour avoir une occasion de le déchirer avec quelque apparence de raison, & pour satisfaire ainsi la passion que quelques autres avoient contre luy; [c'est à dire sans doute celle de Nestorius.] Mais depuis il jugea qu'effectivement il n'entendoit pas ce qu'il refutoit.

Evopce Evêque de Ptolemaïde, [metropole] de la Pentapole, [après le celebre Synese,] luy envoya cet écrit de Theodoret: de quoy il le remercia par une lettre tres obligeante. Après l'avoir lu, il rendit grâces à Dieu [de ce qu'il luy faisoit la faveur de souffrir quelque chose pour la défense de la verité,] & le pria en mesme temps de le défendre contre les langues trompeuses [de la medifance.] Il avoit déjà écrit sur le mesme sujet [en répon-



dant à André.] Mais il crut devoir encore répondre à ce nouvel ouvrage, de peur qu'on ne prît son silence pour une marque de foiblesse. Nous avons encore l'Apologie qu'il fit pour cela : car c'est ainsi qu'il intitule sa réponse. Il y insere comme dans l'autre le texte entier de Theodoret. [Il fit sans doute ces deux ouvrages en 431 ou 432, "après la condamnation de Nestorius, & avant que de se reconcilier avec les Orientaux,] quoique Liberat ne mette la réponse à Theodoret qu'après cet accord. [Il me semble que S. Cyrille répond avec beaucoup plus de modestie & de douceur qu'il n'en paroît dans ceux qui l'attaquent, surtout dans Theodoret. Leonce parle de l'écrit de Theodoret contre S. Cyrille.]<sup>a</sup> L'apologie du Saint pour ces anathématismes est citée par S. Ephrem d'Antioche. [Je ne sçay si c'est]<sup>b</sup> l'écrit où ce Saint dit qu'il s'expliquoit & s'éclaircissoit luy mesme. [Ce peuvent estre encore] les Antirrhétiques [ou Refutations,] dont le mesme S. Ephrem rapporte un passage.

p. 894. & c. 1150. d.

Liber. c. 9. p. 41.

Leont. act. 4. p. 506. b. c.  
Phot. c. 219. p. 810. c.  
<sup>b</sup> p. 813. e.

p. 793. a.

NOTE 3c.

V. 570.  
1.

'Rabula' qui estoit Evêque d'Edesse en ce temps-ci, <sup>1</sup>écrivit contre les douze chapitres de Theodoret, [c'est à dire sans doute contre l'écrit qu'il avoit fait pour refuter les douze anathématismes de S. Cyrille.] On marque qu'il en fut repris par André de Samosate, lequel en effet fit un écrit contre S. Cyrille, après que ce Saint eut répondu à Theodoret. Il le fit apparemment en son propre nom, & non au nom des Orientaux comme le premier. On voit par un fragment qui nous reste de cet écrit, qu'il estoit fort aigre, au lieu que le premier estoit assez moderé. <sup>c</sup>Aussi c'est sur ce fragment qu'Anastase Sinaïte qui le rapporte, qualifie André un dragon cruel, qui vomissoit le venin de l'herésie Nestorienne. André fit sans doute cet écrit avant la reconciliation des Orientaux avec S. Cyrille, [c'est à dire avant la fin de l'an 432.] Il y citoit non seulement l'Apologie de S. Cyrille contre Theodoret ; mais encore ses Scolies, & un écrit qu'il avoit adressé à Hermias.

Thdr. L. p. 565. c.

Marc. t. 2. p. 176.

Lup. ep. u. p. 219.

Merc. 175. 176.  
Du P. t. 4. p. 280.  
c Merc. p. 176.

p. 177.

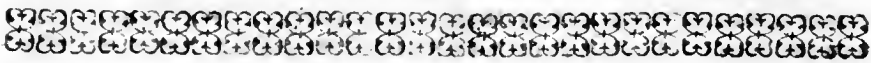
p. 175. 176.

[Cette aversion que les Orientaux avoient conceue contre les anathématismes de S. Cyrille, & qu'ils témoignoit avec assez d'aigreur par des ouvrages publics, estoit une disposition fort fascheuse pour le Concile qui se devoit tenir à Ephese : Et nous verrons aussi les mauvais effets qu'elle y produisit.]

1. 'M' Valois prend un autre sens ; mais c'est sur deux corrections qu'il n'appuie d'aucun manuscrit.

Thdr. L. t. 1. p. 168. 1. 1.





## ARTICLE XLVI.

*Celestin consulté par S. Cyrille, le porte à recevoir Nestorius : Il depute au Concile d'Ephese : Capreole de Carthage y envoie un Diacre.*

Conc. t. 3. p. 621.  
622.  
p. 622. a.

**L'**EMPEREUR ayant indiqué le Concile à Ephese, S. Cyrille en écrivit au Pape Celestin [aussi bien que Nestorius ;] & luy demanda ce qu'il faudroit faire en cas que Nestorius voulust condamner les erreurs qu'il avoit avancées ; si le Concile le devoit recevoir, ou s'il falloit s'arrester à la condamnation prononcée contre luy, puisqu'il avoit laissé passer les dix jours sans se retracter. Et il paroist par une autre lettre, que pour luy il eust eu peine à user envers luy d'indulgence, s'il eust quitté ses erreurs, & demandé pardon au Concile. Il témoignoit au Pape bien de la douleur de ce qu'il ne se trouveroit pas au Concile. Il l'avertissoit en mesme temps qu'il y avoit des personnes qu'il croyoit n'estre pas assez fermes dans le parti de la foy. Il marquoit apparemment les Orientaux.

p. 360. c.

p. 622. a.  
b. c.

Bar. 431. § 18.

Conc. t. 3. p. 622.  
c.

b.

2.

p. 621. b.

b. c.

p. 614. b. c.

p. 622. a.

p. 618. b/622. a.

'Le Pape luy répondit le 7 may de cette année, que si ceux dont il luy parloit luy écrivoient, il ne se laisseroit pas surprendre par eux, & luy répondroit comme le bien des affaires le demanderoit ; Qu'il ne seroit point absent du Concile, puisqu'il y seroit en esprit par ses soins, par la part qu'il vouloit prendre à tout ce qui s'y passeroit, & par la foy qui l'unissoit avec tous ceux qui faisoient profession de la mesme verité ; Que pour ce qui regarde Nestorius, il le prie de considerer que Dieu accepte toujours la penitence des pecheurs, quelque tardive qu'elle soit. [Il ne l'accepte neanmoins que quand elle est sincere, & du fond du cœur : & on n'avoit guere lieu d'en attendre une telle de Nestorius. Mais le bien de la paix doit faire tolerer bien des choses.] Il témoigne avoir reçu la lettre de S. Cyrille avec beaucoup de joie, & esperer qu'on verroit bientost refleurir la paix dans l'Eglise, puisque les Empereurs se donnoient la peine d'y travailler. Il ne doutoit pas aussi que le S. Esprit ne se trouvat dans une assemblée aussi illustre que le devoit estre celle du Concile d'Ephese : Il prie le Saint de s'appliquer avec tout le Concile à rétablir la paix, & de luy donner la joie d'apprendre bientost cette nouvelle. Il semble avoir moins voulu animer le zele de S. Cyrille par cette lettre, que le moderer.

[Ne jugeant pas devoir venir luy mesme au Concile,] il y en-

voya trois Legats, Arcade & Projecte Evêques, & Philippe Prestre de l'Eglise Romaine, <sup>a</sup> du titre des Apostres. <sup>b</sup> On croit que ce peut estre le mesme Philippe Prestre, que Zosime avoit envoyé en Afrique l'an 418, pour l'affaire d'Apiarius & des appellations. <sup>c</sup> Pour les Evêques Arcade & Projecte, on n'a aucune connoissance certaine, ni de leur personne ni de leurs Eglises. <sup>d</sup> Baronius penche à croire que le premier est Arcade [Evêque des Gaules,] qui assista l'an 439 au Concile de Riés, <sup>e</sup> & que l'autre est Projecte ordonné Evêque d'Imola dans la [Romagne] par S. Pierre Chrysologue. Ils avoient avec eux Sirice Notaire de l'Eglise Romaine. <sup>f</sup> Philippe prend la liberté de parler toujours avant eux, & mesme de signer le premier. <sup>g</sup> Neanmoins toutes les fois que les Evêques du Concile, ou le Concile en corps, parle d'eux, ou à eux, il est toujours nommé le dernier, <sup>h</sup> hormis dans l'adresse du pouvoir donné aux Deputez envoyez à l'Empereur, <sup>i</sup> ce qu'on pretend n'estre qu'une brouillerie des copistes, au sibiien que les differens rangs dans lesquels on place Arcade & Projecte. Le Pape nomme aussi Philippe après les deux Evêques.

p. 609. c | 618. b |  
624. b | 612. a | 784. a |  
b | 612. c. |  
i d | 633. c. |  
b Bar. 431. § 21 |  
Merc. t. 2. p. 343. |  
1. |  
c Merc. p. 343. |  
344. |  
d Bar. 431. § 21. |  
e § 22. |  
Conc. p. 612. c. d. |  
p. 612. & c. |  
f p. 629. b. c | 633. c. |  
g p. 609 c | 621. d |  
624. b | 628. c | 632. |  
a | 636. a | 629. b. |  
b p. 780. d. |  
i Mar. con. l. 5. c. |  
4. § 8. p. 16. |  
Conc. p. 618. b |  
621. a. |

en βιβλίω.

NOTES.

Ils sont tous trois qualifiez Legats & deputez de l'Eglise Romaine & de la Chaire Apostolique, <sup>k</sup> envoyez par Celestin pour executer ses ordres, <sup>l</sup> qui tenoient la place du Siege Apostolique, <sup>m</sup> & de tout le Concile des Evêques de l'Occident, qui les avoit envoyez, <sup>n</sup> qui tenoient lieu de la presence du Pape; <sup>o</sup> c'est pourquoy M<sup>r</sup> de Marca pretend qu'ils estoient tous trois ce qu'on appelle des Legats à latere. [Je ne sçay pourquoy] <sup>p</sup> dans la deputation du Concile d'Ephese à Theodose, dont Arcade & Philippe estoient, on ne donne la qualité de Legat qu'à Philippe, quoiqu'on en donne le rang à Arcade. Au contraire dans une autre occasion, Philippe ne la prend point, & Arcade & Projecte la prennent. [C'est peutestre qu'on se contentoit que ces sortes de choses fussent sceues, sans se faire un point d'honneur & un capital de les marquer en toutes rencontres.]

p. 612. |  
p. 621. 624. 629. b. |  
c. |  
k p. 628. b. |  
l c. |  
m c | 632. b | 785. a. |  
n p. 631. a | 625. b |  
787. a. |  
o Marc. con. l. 5. |  
c. 4. § 8. p. 16. |  
p Conc. p. 780. d |  
784. b. |  
p. 633. c. d. |

c.

a.

Nous avons depuis peu un memoire daté du 8 may 431, que Celestin donna aux Legats, outre les autres instructions dont on les avoit déjà chargez, & dont il semble que le capital fust de maintenir l'autorité du Siege Apostolique, en ne prenant point de parti dans les disputes, mais se reservant d'estre les juges des differens sentimens des autres. Le Memoire leur recomman-

ap. p. 381 | sup. c. 216. p. 470.

1. *Episcopis & Presbyteris omnibus ad Orientem.* [Nous ne savons point qu'il y eust aucun autre Prestre que Philippe.]  
2. *non subire contentem.*

de la mesme chose, & de s'unir entierement à S. Cyrille, pour se conduire en tout par ses avis, soit dans le Concile, soit pour savoir ce qu'ils auroient à faire en cas qu'ils trouvaissent le Concile fini, sans avoir pu finir les troubles.

[Ce fut sans doute par ces Legats que Celestin envoya à Saint Cyrille la lettre du 7 de may.] Il leur en donna encore deux autres, l'une du 15 du mesme mois pour l'Empereur, & l'autre du 8 pour le Concile. Par la premiere il remercie l'Empereur du soin qu'il prenoit de l'Eglise, & l'exhorte à continuer dans ce zele, en ne souffrant pas que de nouvelles opinions fondées sur des raisonnemens humains, troublent la paix des fideles. Il luy promet [avec plus d'assurance que n'auroit fait S. Augustin,] que s'il s'acquie de ce qu'il doit à Dieu, Dieu luy donnera en toutes choses une heureuse prosperité. La lettre au Concile n'est aussi qu'une exhortation generale à soutenir avec courage la cause de la verité. Il ajoute à la fin qu'il envoie ses trois Legats pour estre presens au Concile, & pour faire executer ce qu'il avoit déjà ordonné [en 430,] pour le bien de l'Eglise universelle; ne doutant pas que le Concile n'y donnast son consentement. [Nous verrons comment le Concile en usa.

Theodose avoit envoyé, comme nous avons dit, jusques en Afrique, afin que cette province si considerable par son étendue & par le nombre de ses Evesques, & devenue si illustre par la pureté de sa discipline, & par les lumieres & la science de S. Augustin, prist part à l'interest commun de toute l'Eglise. Ebagne] qui y apporta ses lettres, n'y arriva que vers Pasque. Saint Augustin dont Theodose demandoit particulierement la presence, estoit mort sept mois auparavant. L'état du pays ravagé de toutes parts par les Vandales, & les deux mois qui restoient seuls jusqu'au temps que le Concile d'Ephese devoit commencer, empêcherent Capreole, alors Evesque de Carthage, d'assembler les Evesques d'Afrique, comme il eust souhaité de le faire, pour envoyer au Concile une deputation solennelle d'Evesques. Ainsi il se contenta d'y envoyer Vesulas son Diacre, avec une lettre qu'il adressoit au Concile, pour s'excuser de ce qu'il ne pouvoit faire davantage; pour témoigner qu'il reconnoissoit qu'il faut rejeter toutes les nouvelles doctrines par l'autorité des anciennes; & pour prier le Concile de ne point accorder ce que les Pelagiens demandoient, qu'on examinast de nouveau leur cause. [Il écrivit aussi à Theodose, tant sur cette derniere heresie, que sur la mort de Saint Augustin.]

V. S. Eugene de Carthage 2.

Le

p. 618. 1 | 621. b.

p. 619. 620.

p. 610. 621.

p. 614. 615.

p. 613. 2. b.

p. 328.

'Le Concile tira avantage de cette deputation, pour montrer à l'Empereur que l'Eglise d'Afrique estoit dans son sentiment. [Il ne se trompoit pas en cela, puisqu'il y avoit longtemps que Saint Augustin avoit détruit par avance toutes les impietez de Nestorius. Et cette heresie s'estant glissée jusque dans l'Espagne, Capreole la combatit quelque temps après le Concile, par un écrit que nous avons encore aujourd'hui.]

p. 757. c. 1783. a.



ARTICLE XLVII.

*Des principaux Evêques venus à Ephese.*

**L**A feste de Pasque qui estoit le 19 d'avril, estant passée, chacun se prepara à partir pour le Concile, qui se devoit tenir à la Pentecoste, c'est à dire le 7 de juin.] Comme Nestorius estoit des plus proches, il s'y rendit des premiers, aussitost après Pasque, & y trouva néanmoins déjà beaucoup d'Evêques assemblez. Il y arriva avec un grand nombre de personnes, & une suite magnifique. Il estoit accompagné du Comte Irenée, qui l'avoit voulu suivre par pure amitié, sans aucun ordre de l'Empereur, & sans avoir aussi aucun pouvoir de semeler de quoy que ce fust, comme Theodose le declara au Concile.

Evag. l. i. c. 3. p. 258. d.  
Soer. l. 7. c. 34. p. 376. a. | Liber. c. 5. p. 19.  
Thphn. p. 77. c. c. Conc. t. 3. p. 443. d. e.

'Saint Cyrille arriva quelque temps après, vers la Pentecoste, un peu avant le temps marqué pour le Concile. Il avoit pris le chemin de la mer, & il arriva heureusement à Rhode sans aucun danger, quoiqu'il eust eu d'abord un vent fort violent qui le menaçoit d'une tempeste. Il se rejouissoit dans l'esperance de pouvoir voir l'Empereur dans ce voyage, & se justifier luy même des choses dont on l'accusoit auprès de ce prince. Estant à Rhode, il écrivit aux Prestres, aux Diacres, & à tous les fideles d'Alexandrie, pour leur recommander de vivre dans la tranquillité & la modestie, & de prier pour luy & pour l'Eglise, comme il ne manquoit pas de le faire de sa part. Il leur écrivit encore après estre arrivé à Ephese, & leur manda qu'il esperoit que l'Eglise seroit bientôt purgée des erreurs qui la troubloient. On l'accusa faussement d'avoir amené d'Alexandrie un grand nombre de valets & des gents sans honneur capables de tout entreprendre.

Soer. p. 376. b. | Liber. p. 19. d. Conc. f. 442. 2. | Evag. p. 258. d. c. Conc. p. 439. | p. 1051. d.

p. 439. 443.

p. 772. a.

NOTE 32.

'Juvenal de Jerusalem arriva aussi cinq jours après la Pentecoste. [Ainsi il ne manquoit plus que les Orientaux avec Jean d'Antioche leur chef.]

Soer. l. 7. c. 34. p. 376. b.

I. μετὰ πολλῶν ἀναζωτίων.

Conc. p. 58. a. b.  
ap. p. 700.

'La relation de Nestorius contre le Concile, n'est signée que de seize Metropolitains, outre d'autres Evêques qui ne sont pas nommez. Ces seize sont Fritilas d'Heraclee en Thrace, Hellade de Tharse en Cilicie, Verinien de l'erge [en Pamphylie,] Meone de Sardes [en Lydie,] Dexien de Seleucie en Isaurie, Himere de Nicomedie, Alexandre d'Apamée [dans la seconde Syrie,] Dalmace de Cyzic, Euthere de Tyanes [en la seconde Cappadoce,] Pierre de Trajanople [en Thrace,] Julien de Sardique [dans la Dace,] Basile de [Larisse en] Thessalie, Cyrus d'Aphrodisiade [dans la Carie,] Maximin d'Anazarbes [dans la seconde Cilicie,] Alexandre d'Hieraple dans la Syrie Euphratesienne, & [l'impie] Dorothee de Marcianople en Mesie. Verinien, Meone, Dalmace [ & Cyrus,] s'unirent bientôt après au Concile. Mais Nestorius avoit avec luy un grand nombre de payfans tirez des terres de l'Eglise [de Constantinople,] & les habitans du Zeuxippe qu'il nourrissoit pour l'appuyer dans le besoin. Saint Gregoire de Nazianze parle souvent avec mepris [de ceux] du Zeuxippe, qui estoit un quartier de Constantinople ou il y avoit des bains publics fort celebres.

NOTES.

ap. p. 697. a.  
t. 3. p. 764. d.

Naz. or. 25. p.  
436. b.  
n. p. 889. b. c.

Ev. g. l. i. c. 3. p.  
258. d.  
b Conc. p. 60. c  
708. d.  
c Leont. act 4. p.  
508. d.  
d Conc. p. 450.  
451.

'S. Cyrille avoit amené les siens avec luy, [c'est à dire les Evêques d'Egypte,] jusqu'au nombre de 50, de quoy les Orientaux luy voulurent faire un crime. Leonce dit qu'il avoit amené tout son Concile. Les 45 derniers nommez dans la liste des Evêques du Concile, [estoient apparemment tous d'Egypte.] On y peut remarquer Evopce [Metropolitain] de Ptolemaïde, Eusebe [Metropolitain] de Peluse, [de la mauvaise conduite duquel S. Isidore se plaint si souvent,] Theopempte de Cabises, Daniel de Darnis.

p. 608. a.  
p. 708. d.  
Geo. sac. p. 227.  
218.  
c Conc. p. 446.  
f p. 447. a.  
b.  
p. 442. & 445. c.  
g Cod. l. i. t. i. l.  
37. p. 46.  
h Conc. p. 515. b.  
t. 4. p. 303. a. b.

'Memnon Evêque d'Ephese avoit aussi assemblé plus de 30, & jusqu'à 40 Evêques d'Asie de sa jurisdiction, [c'est à dire apparemment du diocese d'Asie,] dont on pretend que l'Evêque d'Ephese estoit chef & Exarque. Les plus illustres sont Valerien [Metropolitain] d'Icone [en Lycaonie,] Amphiloque de Side [metropole] de la Pamphylie, Dalmace de Cyzic [metropole] de l'Hellepont, Cyrus d'Aphrodisiade [metropole] de la Carie, que Theodose exc pte l'an 436 d'une loy generale, à cause de ses grands merites. En signant contre Nestorius, il se qualifie le moindre de tous; [ce que presque aucun autre ne fait,] il avoit esté élevé dans la foy Catholique, dont sa famille faisoit profession, & avoit esté moine avant que d'estre Evêque. [Mais il ne soutint pas cette foy avec assez de fermeté dans le faux Concile d'Ephese. Juvenal de Jerusalem estoit accompagné de] Pierre,

id. 225.

t. 3. p. 447. c.  
Bo l. 2. p. 311. c.  
305. 39.

L'an de J.C.  
431.

**SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 379**

qu'il avoit fait premier Evêque des Sarrazins de Parembolés [dans la Paletine.] Son<sup>a</sup> histoire est raportée dans la vie de Saint Euthyme. <sup>a</sup>Lorsqu'il fut prest de partir pour venir au Concile, S. Euthyme luy recommanda de se joindre à S. Cyrille & à A cace de Melitene, & de suivre en toutes choses leur sentiment. <sup>b</sup>L' Evêque d' Eluse qui estoit aussi une ville de Sarrazins [dans l'Arabie Petrée] convertie par S. Hilarion, est nommé tantost Ampele ou Apelle, <sup>d</sup>tantost Theodule. [Seroit-ce<sup>c</sup> S. Theodule fils de S. Nil, qui ayant esté mené esclave en cette ville, y avoit ensuite esté élevé à la cléricature ? Mais si cela est, les Grecs l'ont ignoré,] 'puisque' ils ne luy donnent aucun titre lorsqu'ils en marquent la feste le 14 de janvier.

Boll. § 18. 19. 24.  
36 37. 39. 41. 72.  
4 § 55 Nphr. I.  
14. c 34. p. 5. 2. a.  
b  
6 Hier. v. Hil.  
p. 247. a.  
c Conc. t. 3. p. 1  
447.  
d c|452. c|455. b.

V. S. Nil § 8.

'Entre les Evêques du Diocèse du Pont, Theodote d'Ancre est souvent nommé le premier, mesme avant Firme de Cesarée en Cappadoce, [qu'on pretend néanmoins avoir tenu le mesme rang dans ce Diocèse, qu'Ephese dans celui d'Asie. Mais en d'autres endroits Firme est nommé devant Theodote.] Apres eux on peut remarquer dans ce Diocèse le celebre A cace de Melitene [metropole de la seconde] Armenie.

Bol'. 14. jan. p.  
967.  
Conc. p. 446. c.

V. S. Basile  
5

'Rhegin de Constancie [metropole de l'isle de Cypre,] vint aussi au Concile. Rufe de Thessalonique [chef de l'Illyrie Orientale,] n'y put pas venir à cause qu'il estoit malade. Mais il envoya Flavien de Philippes pour y tenir sa place & son rang. Perigene [Metropolitain] de Corinthe y vint aussi, avec plusieurs autres Evêques du mesme Diocèse.

p. 450. b|577-787.  
p. 463. b. c.  
t|446. c.

V. S. Boni-  
face § 8.

'Entre les Ecclesiastiques, Pierre Prestre d'Alexandrie, & le chef des Notaires de cette Eglise, [fit comme l'office de Promoteur dans le Concile, présentant les pieces dont on avoit besoin, & proposant mesme quelquefois les matieres qu'il falloit traiter.]

p. 451. b.



**ARTICLE XLVIII.**

*Nombre & qualité des Evêques du Concile : L'Empereur comme Candidien pour y maintenir l'ordre & la paix.*

NOTE 34.

**P**OUR ce qui est du nombre des Evêques, le Concile mesme, S. Cyrille, & les autres anciens le font monter à deux cents, ou un peu plus. Vincent de Lerins dit, que pres de la moitié de ces 200 Evêques, estoient des Metropolitains si habiles & si doctes, qu'ils pouvoient presque tous parler & écrire des matie-

Vinc. L. c. 42. p.  
377.

disputare.

res de la foy. [Il seroit aisé de voir de quelle province estoient tous les Evêques, & combien il y avoit de Metropolitains, si cela en valoit la peine.] S. Cyrille dit en general des Evêques du Concile, que c'estoient des Prelats celebres, tres connus de l'Empereur, & eminens en tout ce qu'il y a de plus excellent.

Conc. p. 1045. a. b.

p. 708. d. | 713. 7:6.

p. 708. e. | 741. b. | 729. a. b.

p. 741. b. c. | 713. a.

p. 708. c. | 741. b.

p. 447. a. | 589. c. | 690. c.

Philot. c. 52. p. 41.

Conc. p. 708. d.

p. 586. e. | Cyr. div. h. 10. c. 5. 2. p. 381. d. c.

4 Cyr. ep. 18. p. 81. c. d.

b div. h. 10. c. 181. c. | Conc. p. 585. c.

Conc. t. 3. p. 442. d. c.

c.

'Au contraire les partisans de Nestorius pour affoiblir l'autorité que le Concile tiroit du nombre de ceux qui le composoient, pretendoient non seulement que c'estoit une multitude de gens ignorans, mais aussi qu'il y en avoit plusieurs que les Evêques & les Conciles avoient deposez ou separez de la communion pour differentes raisons, & que le Concile n'avoit pas laissé de recevoir à sa communion pour faire nombre. [Mais ils ne particularisent & ne prouvent rien: ce qui fait qu'on ne doit point s'arrester à ces accusations vagues de personnes passionnées.] Ils ajoutent qu'il y avoit douze Evêques Messaliens de la province de Pamphylie, que leur Metropolitan & leur Exarque avoient separez de leur communion. [Mais outre qu'ils ne nomment pas un seul de ces douze,] les deux Metropolitains de Pamphylie, Verinien de Perge, & Amphiloque de Side, estoient au Concile, avec Memnon d'Ephese Exarque de l'Asie: & on trouve qu'un nommé Lamp. ce fait Prestre par Alype de Cesarée en Cappadoce [vers l'an 480,] fut le premier de la secte des Messaliens qui entra dans le sacerdoce. Ils veulent qu'on croie que les 50 Evêques d'Egypte estoient tous d'une mesme province, & de mesme les 30 ou 40 Evêques d'Asie qui estoient au Concile, [mais ils ne le disent pas clairement: & je ne pense pas que cela puisse avoir aucune apparence.]

διωκόμενοι.

S. Cyrille raporte à une protection particuliere de la Sainte Vierge, de ce que la mer avoit favorisé par sa tranquillité le voyage des Evêques qui vouloient venir au Concile, <sup>a</sup> comme il l'avoit eprouvé luy mesme, <sup>b</sup> & de ce que les chemins de la terre s'estoient trouvez libres des voleurs qui les infectoient auparavant.

Theodose voulut qu'un Officier assistast de sa part au Concile, afin que toutes les deliberations s'y fissent avec l'ordre & la tranquillité necessaire, & que rien ne pust troubler la paix d'une si illustre assemblée. Il ne doutoit pas, dit-il, que les Prelats ne fussent tres capables de donner mesme la paix aux autres; mais il crut qu'il estoit de sa pieté d'y contribuer de sa part autant qu'il pourroit. Il ne pretendoit pas que cet Officier prist aucune part à l'examen qui se feroit sur les dogmes, sachant qu'il n'y a que les



seuls Evêques à qui cela soit permis. Il remettoit absolument aux Prelats l'examen des écrits, soit de S. Cyrille, voulant qu'on s'arrestast à ce qu'ils jugeroient de ces écrits, aussibien que du pardon qu'il faudroit accorder ou refuser au coupable. Mais il vouloit qu'il y eult quelqu'un de sa part pour empêcher que les antipathies ne formassent des divisions & des disputes capables d'arrester la discussion des dogmes, pour faire que chacun eust la liberté de proposer ce qu'il jugeroit à propos, & de répondre aux raisons de son adversaire; afin que quand toutes choses auroient esté bien examinées, le Concile püst en porter son jugement.

[Il voulut suivre en partie] ce que S. Isidore de Peluse luy écrit dans une lettre, que s'il pouvoit se donner le temps d'assister luy-mesme à ce qui se jugeroit à Ephese, il ne doutoit point que tout ne s'y passast dans l'ordre; qu'au contraire le Concile ne manqueroit point de fournir de matiere aux insultes de ses adversaires, si on y abandonnoit les choses à la confusion que l'antipathie a accoutumé de produire: Qu'il pouvoit remedier à ces inconveniens [en y envoyant de ses ministres,] pourvu qu'il leur défendist de se mêler de ce qui regardoit les dogmes; y ayant une extreme difference entre servir un Prince, & combattre pour [les veritez de] Dieu: de peur que s'ils prenoient un parti contraire à la foy, au lieu d'ebbranler l'Eglise qui est appuyée sur une pierre & un fondement immobile, leurs efforts ne missent en danger l'Etat mesme qu'ils engageroient dans leur querelle.

Celui que Theodose choisit pour envoyer à Ephese, fut Candidien Comte des Domestiques, [c'est à dire celui qui commandoit les milices de la maison Imperiale.] On croit que c'est celui mesme qui s'estoit signalé en 425 dans la guerre que Theodose fit pour Valentinien III. à Jean usurpateur de l'Italie.<sup>a</sup> Theodose l'envoya donc à Ephese avec une lettre au Concile qui contenoit les causes de sa deputation.<sup>b</sup> Il y avertit le Concile que si l'on formoit quelque action ou pour de l'argent, ou pour une autre affaire civile contrè quelque Evêque, il ne vouloit pas qu'elle fust jugée à Ephese, soit par les magistrats, soit par le Concile; mais qu'on la renvoyast à Constantinople. Il ne veut pas non plus que le Concile s'arreste à examiner des affaires particulieres qui n'auroient point de raport à celles du dogme, qu'après que celle-ci aura esté entierement terminée. Jusqu'à ce que cela eust esté fait, Candidien avoit ordre d'empêcher qu'aucun Evêque ne quittast Ephese, pour aller ni chez luy, ni à la

p. 35. a. b.

p. 443. a. b.

I6. p. l. r. ep. jrr.  
p. 83. b. c.

Conc. p. 442. c.

Nor. h. p. l. i. c.  
24. p. 150. 151  
Phot. cod. 80. p.  
197.a Conc. p. 442.  
443.  
b p. 443. d.

c.

b. c.

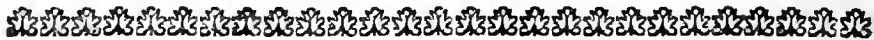
Cour, ni quelquepart que ce fust. Il avoit ordre encore de faire fortir de la ville les seculiers & les moines qui y estoient déjà venus en grand nombre, & d'empescher qu'il n'y en vinst d'autres. [Nous avons vu ci dessus que Victor moine d'Alexandrie vint à Ephese, & eut peine à se purger de ce qu'on disoit qu'il avoit calomnié S. Cyrille.]

Luo. ep. 12. p. 38.  
a Conc. p. 649. c.

'Candidien n'arriva à Ephese qu'après la Pentecoste. Il y avoit comme nous verrons, quelques troupes dans la ville, tirées de celles qui estoient en garnison à Tripoli en Lydie. [Candidien les avoit peutestre amenées sous pretexte d'executer les ordres de l'Empereur, pour appuyer Nestorius,] dont il parut toujours favoriser les interets. Une note d'un manuscrit remarque que pour faire plaisir à Nestorius, il supprima la lettre de l'Empereur au Concile sur sa commission, ne la montra qu'après le jugement rendu [contre Nestorius,] afin de le faire casser. Mais il est certain qu'avant ce jugement Candidien mesme avoit lu au Concile l'ordre de l'Empereur [porté par cette lettre,] qui ordonnoit qu'on examinast & qu'on reglast sans delai ce qui regardoit la foy.

Bar. 431. § 43]  
Nor. p. 151. a.  
b Conc. p. 441. c.  
d.

p. 454. b. c.] § 9. d.  
c.



#### ARTICLE XLIX.

*Occupation de Saint Cyrille avant le Concile: Luy & Memnon accusez d'agir par violence & par intrigues.*

[SAINT Cyrille & Nestorius estoient arrivez, comme nous savons dit, à Ephese avec beaucoup d'Evesques avant la feste de la Pentecoste, qui estoit le 7 de juin, & le jour marqué pour commencer le Concile: & Juvenal estoit venu cinq jours après cette feste. Mais comme Jean d'Antioche & les autres Evesques de l'Orient n'estoient pas encore venus,] & qu'on savoit neanmoins qu'ils estoient en chemin, le Concile ne s'assembla que le 22 de juin, [16 jours après la Pentecoste.] On attendoit aussi quelques Evesques d'Italie & de Sicile, [ce qui comprenoit au moins les Legats du Pape.]

p. 561. c.  
p. 446. d.  
p. 565. a.

'Durant ce temps là on examinoit la question de l'Incarnation, & s'il falloit appeller la S<sup>te</sup> Vierge Mere de Dieu. S. Cyrille s'occupoit aussi à faire des extraits des livres de Nestorius. Le P. Garnier croit que c'est l'extrait que Mercator dit avoir traduit en latin, & avoir esté fait par ce Saint. [On ne peut guere aussi douter qu'il n'ait ou fait ou revu dans ce temps là] l'extrait que

Soer. l. 7. c. 34. p.  
376. b.  
c Liber c. 5. p. 19.  
Merc. t. 2. p. 19.  
103.

Conc. p. 509.

Pierre son secretaire presenta & lut dans le Concile, & que le P. Garnier croit avoir aussi esté traduit par Mercator. Il croit que ce fut encore en ce temps là que S. Cyrille fit ses Scolies, [dont nous parlerons en un autre endroit.] Il attaquoit aussi des lors Nestorius par divers petits combats, comme pour luy donner l'epouvente, [ce qu'il n'est point necessaire] de rapporter, comme fait Socrate, à aucune averfion personnelle qu'il eust contre luy: Mais ils ne se parlerent jamais. Nestorius pretend que S. Cyrille le fuyoit, de peur qu'il ne le convainquist des heresies qui estoient dans ses anathematismes.

Merc. t. 1. p. 95.  
1. ref. 2. p. 56.  
Socr. l. 7. c. 34. p. 376. b.  
Conc. ap. p. 707.

Memnon Evêque d'Ephefe se trouva disposé à suivre en toutes choses les sentimens de S. Cyrille. Les partisans de Nestorius luy reprochent de leur avoir fait fermer les eglises, les lieux où estoient les tombeaux des Martyrs, & le temple sacré de l'Apôstre [S. Jean, ] en sorte qu'ils n'avoient pu ni y aller faire leurs prieres le soir & le matin, ni aller rendre leurs respects aux saints Martyrs, particulierement à S. Jean l'Evangeliste, ni mesme celebrer la grande feste de la Pentecoste, & que dans un besoin ils n'eussent pu trouver aucun lieu de sureté. [Il semble qu'on puisse tirer de là que Nestorius ne s'estant pas corrigé dans les dix jours que le Pape luy avoit donnez, S. Cyrille & ceux qui le suivoient, le regardoient luy & ses partisans comme excommuniéz. Mais Nestorius avoit obeï en quelque sorte au decret de Celestin, quoique par une hypocrisie visible; & on n'eust pu le traiter d'excommunié sans offenser directement & tous les Evêques du patriarcat d'Antioche, & l'Empereur mesme encore plus qu'eux. Aussi le Concile le traita toujours comme membre & comme Evêque de l'Eglise Catholique, jusqu'à ce qu'il eust prononcé contre luy: Il le pria de venir prendre sa place dans l'assemblée qui se tenoit dans l'Eglise; & luy donna toujours les titres d'honneur que l'on donnoit aux Evêques Catholiques.] S. Cyrille le traita de mesme, & Pierre son Prestre & son Notaire n'en parle point autrement. [Je ne sçay donc si ce ne seroit point au contraire que Nestorius voulant tenir ses assemblées à part, Memnon auroit cru le devoir empescher & l'obliger à se trouver avec les autres dans la grande eglise de S<sup>te</sup> Marie, laquelle ni Nestorius ni les autres ne disent point leur avoir esté fermée.]

t. 1. o. 101. c. 71. b.  
p. 565. c. | 596. a | 601. b.  
604. c. | 609. a | 713. b.  
p. 601. b. | 604. c.  
p. 604. 605.  
p. 596. a | 601. a | 604. c. | 609. a.  
" p. 565. c. 1

Mais il est remarquable que S. Cyrille mesme ne celebra point, non plus que Nestorius, dans tout le temps qu'ils furent à Ephefe, ni le jour de la Pentecoste, ni aucun autre dimanche, jusqu'à la tenue du Concile. [Ce n'estoit pas] faute de pouvoir à l'égard

p. 462. b.  
p. 451. b.  
Lup. ep. 12. p. 38.  
n. p. 43.

de S. Cyrille, [à qui Memnon n'avoit garde d'en refuser aucun. Ce n'estoit pas non plus par ordre de l'Empereur:] car il est marqué qu'ils ne voulurent pas celebrer. [Je ne sçay si ce seroit que Nestorius estant accusé juridiquement, S. Cyrille pour l'obliger à se tenir dans l'état d'un accusé, auroit consenti à s'y tenir luy mesme, quoique l'accusation intentée par Queremon ne regardast point apparemment les matieres ecclesiastiques, & que les plaintes qu'on faisoit contre ses anathematismes ne fussent point une accusation juridique.]

Conc. p. 608. a

p. 604. d | 608. a.  
a p. 506. i | 601. a |  
504. i | 608. a |  
711. b.  
b p. 571. d.  
c p. 596. a | 608. a |  
565. d.

p. 609. b.

p. 608. b.

a. b | 565. d.

p. 565. d.

p. 605. a | 608. a |  
713. b.

t. 4. p. 627. c. d.

Merc. t. 2. p. 270.

J.  
d Conc. t. 4. p.  
603. a.

'Les amis de Nestorius se plaignent encore de diverses violences qu'on leur avoit faites, disoient-ils, par le moyen des Clercs, & des matelots Egyptiens qui appuyoient S. Cyrille, <sup>a</sup> & d'un grand nombre de payfans que Memnon avoit fait venir, <sup>b</sup> outre que tout le peuple d'Ephese estoit affectionné pour le Concile, & fort opposé à Nestorius; <sup>c</sup> Que Saint Cyrille & Memnon envoioient ces sortes de personnes avec leurs Clercs & leurs ministres dans les maisons des Evêques, leur faire de grandes menaces s'ils ne se resolloient à venir avec eux au Concile, <sup>d</sup> à soucrire ce qu'il leur plairoit d'ordonner, & à consentir à tout ce qu'ils avoient fait, ou vouloient faire; <sup>e</sup> Qu'ils marquoient par dehors les maisons de ceux [qui leur resistoient,] afin qu'on les assiegeast, & qu'ils les faisoient attaquer eux mesmes au milieu des rues par des soldats dont ils dispoient. C'est ainsi qu'ils pretendent que S. Cyrille & Memnon se rendirent maistres des voix des Evêques, trompant les uns, & intimidant les autres.

'L'ordination de Bassien, si elle est telle qu'on la raporte, [fair voir que Memnon n'estoit nullement incapable d'agir par jalousie & par violence.] Theodoret dit que l'envie eut beaucoup de part aux decrets qui se firent à Ephese. <sup>d</sup> Ibas pretend que Saint Cyrille estant venu de bonne heure à Ephese, s'y estoit acquis les Evêques, tant par ce poison qui aveugle mesme les yeux des sages, que par la haine qu'on avoit pour Nestorius. [L'aversiion que beaucoup d'Evêques avoient pour l'heresie de Nestorius, & peutestre quelques uns pour son orgueil, rendit assurément le parti de S. Cyrille le plus fort & le plus nombreux. Que si l'on y a employé l'argent, les intrigues, ou la violence, le soupçon n'en tombera pas plus sur S. Cyrille que sur Nestorius, qui pouvoit avoir autant de richesses, & plus de credit parmi les puissans du siecle, comme l'evenement le fit voir, & qui estoit particulièrement appuyé par le Comte Candidien, & par les troupes qu'il commandoit dans Ephese.]



ARTICLE L.

*Nestorius decouvre de plus en plus son heresie.*

**C'**ESTOIT sans doute par cette confiance que Nestorius avoit en son credit, qu'au lieu de témoigner quelque crainte de Dieu & des hommes, qui estoient si pres de le juger ;] & au lieu d'avoir quelque honte & quelque regret des blasphemes qu'il avoit proferez contre J. C. à Constantinople, il continua à le blasphemer lorsqu'il fut arrivé à Ephese, & le fit mesme d'une maniere encore plus impie & plus insolente. Acace de Melitene, dont la pieté & l'erudition estoient estimées de tout le monde, avoit fait paroistre un zele ardent pour la veritable foy. Et comme aussi il estoit ami particulier de Nestorius, il avoit fait ce qu'il avoit pu pour le sauver, en le retirant de son erreur. Des qu'il fut arrivé à Ephese vers la feste de la Pentecoste, il alla le trouver, l'entretint, & voyant les mauvais sentimens dans lesquels il estoit [encore,] il fit toutes sortes d'efforts pour luy persuader de les quitter.

Conc. r. 3 p. 56r.  
H 572a | 1039. a. b.

p. 1039. b.

Anal. g. p. 47.  
4 Conc. p. 506. b.

b. c.

Nestorius parut en estre touché, & témoigna vouloir suivre le conseil qu'il luy donnoit. [Ce fut peutestre en cette occasion] qu'il consentit à reconnoistre que la Sainte Vierge est mere de Dieu, aussi bien que mere de l'homme. Il dit qu'il l'avoit reconnu plusieurs fois avec l'approbation & la joie de ses adversaires. Mais dix ou douze jours après son entretien avec Acace, & apparemment le 19 de juin, lorsqu'on parloit encore des dogmes de la foy, & qu'Acace soutenoit la doctrine de l'Eglise, Nestorius entreprit de le combattre ; & par une question capricieuse, il s'efforça de le reduire à dire ou que le Fils unique du Pere ne s'estoit pas fait homme, ou que le Pere & le Saint Esprit s'estoient incarnez aussi bien que luy. Un des Evesques de sa compagnie taschoit mesme d'excuser les Juifs, en pretendant que le crime qu'ils avoient commis n'estoit pas contre Dieu, mais contre un homme. Et un autre Evesque de ceux qui estoient avec luy prit la parole, pour dire que le Fils qui avoit souffert la mort estoit autre que le Verbe Dieu. Acace ne put souffrir ce blaspheme, prit congé de la compagnie, & se retira, en témoignant la vive douleur qu'il ressentoit de l'injure que l'on faisoit à son Createur.

c.

ap. p. 707.

r. 3. p. 506. e.  
b p. 507. d | Mere.  
c. 1. p. 25.  
c Conc. p. 506. e.  
d.

d.

d.

p. 030. v.

Le [mesme] jour 19 de juin, Theodote d'Ancyre, & plusieurs

p. 507. d | 572. a. s.  
d p. 506. a. b | 551.  
b.

Socr. l. 7. c. 34. p.  
376. b.  
a Conc. p. 561. b.  
b | 506. a | 572. a |  
633. b | 61. d |  
Socr. p. 376. b. c.  
a Conc. p. 506. a.  
a p. 561. b | 661. d.  
p. 572. a.  
c p. 56. 42.  
f p. 533. b.

autres Archevesques & Evêques qui s'entretenoient avec Nestorius, luy soutenant que J. C. estoit Dieu, & luy prouvant par les Ecritures que c'est Dieu mesme qui est né de la Sainte Vierge selon la chair; bil profera cette parole impie, Pour moy je ne sçauois dire qu'un [enfant] de deux ou trois mois, soit Dieu. Et on ajoute qu'il l'avoit dit plusieurs fois. Il dit encore plusieurs autres choses plus impies pour détruire le mystere de l'Incarnation, & pour s'en moquer, [ & qui alloient à dire ] que J. C. n'est pas Dieu. Car il dit qu'il ne pouvoit se résoudre à adorer un enfant nourri de lait, ni à donner le nom de Dieu à celui qui s'estoit enfui en Egypte.

p. 1039. c. d. e.

Les Catholiques qui entendirent cette parole, témoignerent de leur part le zele que des Chrétiens doivent avoir pour J. C. dont la chaleur si juste avec laquelle les Officiers d'un Prince rejettent les injures qu'on fait à leur maistre, est la justification & la figure. [ Enfin Nestorius termina l'assemblée, & toutes les esperances qu'on pouvoit avoir de son repentir, ] en declarant qu'il ne vouloit plus se trouver avec ceux qui soutenoient les sentimens de l'Eglise, & qu'il se lavoit les mains de l'impiété où il pretendoit qu'ils estoient: de sorte que depuis ce temps là les Evêques se diviserent en deux, Nestorius & S. Cyrille s'assemblant chacun à part avec ceux qui les suivoient. La generosité qu'Acace & Theodote firent paroistre en cette rencontre, exposa l'un des deux à quelque danger. Pour Nestorius, il pretendit depuis s'excuser, en disant que tout cela n'estoit que des entretiens particuliers, où il n'avoit parlé que pour s'exercer.

Socr. p. 376. c |  
Liber. c. 5. p. 10 |  
Thphn. p. 77. d.

Conc. p. 503. d.

ap. p. 707. 515.

## ARTICLE LI.

*Les Orientaux viennent tard au Concile, & pourquoi.*

Conc. p. 564. c.

c | 51. c | 78. c.

p. 561. c | 564. c |  
661. a.

ESTOIT particulièrement Jean d'Antioche, & les Evêques qui l'accompagnoient, que l'on attendoit pour commencer le Concile. Avant & après l'arrivée de Jean, les Evêques orthodoxes crurent qu'il différoit exprés de venir, parceque voyant bien que Nestorius ne pouvoit éviter d'estre condanné, après des blasphemes si grands & si visibles, il estoit bien aise de n'estre pas present à la condannation d'un homme qui avoit esté tiré de son Eglise. [ Et veritablement lorsqu'il fut arrivé, il parut se mettre moins en peine de rétablir Nestorius, que de faire condannier Saint Cyrille. ] On l'a mesme accusé d'avoir tardé exprés

Iup. ep. 101 p.  
415.

pour faire condanner Nestorius, qu'il faisoit semblant de favoriser, & d'avoir ainsi tout perdu en ne venant pas dans le temps prescri. Mais celui qui luy a fait ce reproche est Euthere de Tyanes, trop attaché à Nestorius, & qui estant irrité contre Jean, parcequ'il s'estoit reconcilié avec S. Cyrille, tasche de le décrier comme un fourbe.

p. 403.  
p. 415.

'Son retardement a fait dire à d'autres, qu'il estoit bien aise de laisser déposer Nestorius par S. Cyrille, dans l'esperance de trouver des défauts dans cette deposition, pour déposer ensuite Saint Cyrille mesme, & par cette confusion generale de l'Eglise, acheter l'honneur de presider à un Concile œcumenique. [Mais j'ay peur qu'une ambition si criminelle n'ait point d'autre fondement que la corruption de l'esprit de ceux qui la luy attribuent, sans estre appuyez par aucun ancien auteur.

Merc. t. 1. p. 355.

S'il eust eu ce dessein, il eust dû plustost se haster de venir avant que le Concile eust donné aucune approbation aux écrits de S. Cyrille. Car S. Cyrille & Nestorius estant tous deux accusez, & devant estre jugez par le Concile, selon les ordres de l'Empereur, ni l'un ni l'autre n'eust dû presider au Concile, ou Nestorius eust dû y presider autant que S. Cyrille, selon le rang que le Concile de Constantinople avoit attribué à l'Evesque de cette ville, & qui estoit confirmé par l'usage.] S. Cyrille n'eust jamais souffert de l'avoir pour juge: [Nestorius eust eu en apparence les mesmes raisons de n'estre pas jugé par S. Cyrille, & eust certainement esté appuyé par Candidien. Ainsi Jean se fust trouvé naturellement le chef du Concile.]

Conc. t. 3. p. 335.  
b.

'Les Orientaux ne manquerent pas de reprocher à Saint Cyrille qu'il s'estoit attribué une autorité dans le Concile, que ni les Canons, ni les ordres de l'Empereur ne luy avoient point donnée, & qu'il n'avoit pu se rendre juge d'un autre, estant luy mesme accusé à cause de ses anathematismes. Ils semblent pretendre mesme qu'estant comme l'accusateur & la partie de Nestorius, il n'avoit pu estre son juge. Leonce dit que Theodose vouloit que Jean fust juge de S. Cyrille & de Nestorius; [parceque c'estoit une suite necessaire des ordres qu'il avoit donnez. Car si Theodose l'eust ordonné positivement, Jean n'auroit pas manqué de se prevaloir souvent de cet ordre: Et neanmoins il ne le fait jamais.]

p. 73. a.  
p. 720. a] Lup. ep. 117. p. 242. a. Lup. p. 242.  
Leont. m. Ct. 4. p. 50. b.

'Le Concile avoue assez que l'on n'avoit pas voulu attendre Jean, parceque l'on crovoit qu'il vouloit favoriser Nestorius. Pour ce qu'il dit en un autre endroit, que Jean differoit de venir

Conc. p. 748. c. d.  
p. 748. d. c. [1043. c.

pour faire plaisir à Nestorius, soit par une simple affection pour la personne, soit qu'il entraist aussi dans ses erreurs ; [je ne voy pas bien comment cela s'entend. Car il semble au contraire & par la raison & par l'evenement, que Jean ne pouvoit pas faire plus de plaisir à Nestorius que de se trouver à l'examen de son affaire, & d'en presser la conclusion avant l'arrivée des Legats du Pape, qui ne pouvoient pas estre favorables à Nestorius. Neanmoins on peut dire qu'il vouloit ruiner l'affaire par ses longueurs, & qu'ainsi il differoit autant qu'il pouvoit de venir pour lasser la patience des Evesques, se disposant quand il seroit arrivé, de chercher de nouveaux moyens pour trainer & pour empêcher qu'on ne jugeast Nestorius.]

p. 601. d.

Evag. l. 1. c. 3. p.  
258. d.Merc. t. 2. pr. p.  
24 [Thirt. C. 3.]  
Conc. p. 601. c.  
c.

'Pour Jean, il a soutenu qu'il n'avoit pas pu venir plustost qu'il fit, & qu'il avoit mesme fait pour cela une diligence extraordinaire ; qu'il y avoit des eveschez de sa dependance éloignez d'Antioche de 12 grandes journées & plus ; dont les Evesques n'ayant pu partir [selon l'ordre de l'Eglise,] qu'après l'Octave de Pasque. [qui estoit le 26 d'avril,] il n'avoit pu les rassembler auprès de luy aussi promptement qu'il l'eust souhaité, mais au plustost vers le 10 ou 12 de may. Il avoit luy mesme esté retenu assez longtemps à Antioche pour donner ordre aux seditions qui s'y excitoient tous les jours, à cause de l'extraordinaire cherté des vivres : & que de plus, les grandes pluies qu'il avoit faites ayant enflé les torrens, la ville s'estoit trouvée en danger. [Il travailloit aussi dans le mesme temps à s'assujettir l'Eglise de Cypre.]

p. 99 a' 802. a.  
b. p. 704 a.p. 721. c. 1. up. ep.  
17. p. 51.  
c Conc. p. 724. c.p. 721. c. 1. up. ep.  
17. 41. p. 51. 109.

'Avant que de partir il tint un Concile à Antioche, & tous les Evesques d'Orient promirent de tenir ce qu'auroient fait ceux qui alloient à Ephese. Acace de Berée ne pouvant pas venir à Ephese à cause de son age de 110 ans, donna pouvoir à Paul d'Emese d'agir en son nom. [Ainsi il peut bien luy avoir mis entre les mains] la lettre qu'il écrivit au Concile, où il exhortoit tout le monde à l'union & à la paix ; mais en se declarant neanmoins contre les anathematismes de S. Cyrille. [Je ne sçay pourquoi cette lettre fut portée d'abord à l'Empereur,] & envoyée par luy au Concile [vers le mois d'aoust.]

V. son titre.

Conc. p. 601 d.

Evag. l. 1. c. 3. p.  
270. a.  
d Conc. p. 601. d.  
446. a.p. 446. alliber. c.  
1. p. 10.

'Jean partit d'Antioche [le 18 de may,] & prit le chemin de terre, qui estoit de trente journées. Il le fit en 40 jours d'une marche continuelle, sans avoir pris aucun temps [considerable] pour se reposer, comme il proteste à l'Empereur qu'il sera aisé de s'en assurer, s'il en veut faire informer sur les lieux, & ainsi ne put arriver que le 27 de juin. Il dit que quelques Evesques

NOTE 36.



estoyent tombez malades de cette marche continuelle, & que beaucoup de chevaux en estoyent morts. Evagre fort ennemi de Nestorius paroist avoir esté satisfait de cette raison. Le P. Garnier la trouve considerable. Mais comme il est difficile d'excuser Jean sans avouer que le Concile s'est un peu trop hasté; il aime mieux dire que l'excuse de Jean n'estoit pas bonne. Il y avoit en effet des Evêques plus éloignez que luy qui estoyent venus bien plustost, [comme Juvenal de Jerusalem. On ne marque pas s'ils estoyent venus par terre:] & Jean pretendoit avoir esté obligé d'attendre ceux qui estoyent à plus de douze journées d'Antioche.

Evag. l. 1. c. 3. p. 157. 219.  
2 Merc. t. 2. pr. p. 23. 24.

Conc. p. 660. c.

Evag. l. 1. c. 3. p. 258. d.

[Son retardement a causé assurément de grands troubles dans l'Eglise. Mais à considerer la disposition où les choses estoyent, il y eust peutestre encore eu de plus grands troubles, s'il fust arrivé avant la condamnation de Nestorius. Car il eust fait un terrible bruit sur les anathematismes, que Saint Cyrille n'eust eu garde de defavouer: & Nestorius subsistant encore dans son autorité, ce parti eust esté tres considerable. Je ne sçay si l'on ne peut point dire que S. Cyrille prevoyant cecy, & la brouillerie qui fust encore arrivée sur le droit de presider au Concile, aimoit mieux se hastier, & effuyer tout ce qui en pourroit arriver, que de s'exposer à un hazard si fascheux pour luy, & mesme pour toute l'Eglise.]



ARTICLE LII.

*Jean d'Antioche mande à S. Cyrille qu'il est proche: Nestorius & Candidien veulent qu'on l'attende: L'avis contraire l'emporte.*

[C'EST qui nous paroist plus difficile à excuser dans Jean, c'est qu'estant blessé des anathematismes de S. Cyrille, jusqu'à avoir porté deux Evêques à les refuter par écrit; & prest à luy en faire un crime digne de la deposition & de l'anatheme;] cependant jamais il ne luy avoit témoigné trouver quoy que ce soit à redire dans ses écrits, luy avoit toujours donné toutes sortes de marques d'amitié, luy écrivoit, & recevoit avec joie ses lettres. Dans ce temps là mesme, n'estant qu'à cinq ou six journées d'Epheuse, il luy écrivit [le 18 de juin] une lettre pleine d'estime, d'amitié & de tendresse. S. Cyrille en a raporté un extrait: & nous l'avons toute entiere. Il ne vouloit pas croire que les anathematismes fussent de luy: mais il savoit qu'on les luy attribuoit. Que

Conc. t. 1. p. 1046. b. c.

c. d.

p. 443. 446.

Lup. ep. 4. p. 10.

Conc. p. 1046. 1047.

s'il a pretendu depuis s'excuser, comme S. Cyrille le semble dire, en disant qu'il avoit voulu cacher son mecontentement sous cette apparence d'amitié, pour ne le decouvrir que quand il en seroit temps; il s'est condanné par cette excuse d'une duplicité, pour ne pas dire d'une perfidie, haïe des hommes Chrétiens ou payens, detestée de Dieu même, [& plus criminelle encore dans un Evêque que dans tout autre.

p. 566. b | Lup. ep.  
7. p. 26.

Conc. p. 569. a |  
650. . . . 047. . . .

Lup. ep. 7. 17-19.

Conc. p. 601. c |  
608. d.

p. 454. b | 568. c |  
660. c.  
p. 568. 569.

p. 561. c.

p. 454. b | 568. 569.

p. 426. d.  
p. 573. c | 561. d.  
p. 454. a.

p. 564. c.

c.

p. 565. 2.

b.

Cette lettre fut apparemment apportée] par quelques Officiers que Jean avoit envoyez par avance, & qui estant arrivez au plustard le 21 de juin, assurerent qu'il estoit tout prest de venir. Alexandre d'Apamée[en la seconde Syrie,] & Alexandre d'Hieraple[dans l'Euphratesienne,] tous deux Metropolitains, que Jean avoit envoyez un peu devant luy, arriverent aussi vers le mesme temps, accompagnéz peutestre de Theodoret & de quelques autres Evêques de Syrie. [Si toutes ces personnes n'arriverent que le 21, S. Cyrille n'avoit pas encore reccu la lettre de Jean,] lorsqu'il écrivit à Jean le 20 du mesme mois, que tout le Concile l'attendoit.

Cependant divers Evêques & Ecclesiastiques tombotent malades à Ephese, & quelques uns y moururent. D'autres manquant d'argent, ou affoiblis par l'age, se plaignoient de ce qu'on les retenoit si longtems dans un pays étranger, & pressoient que l'on ouvrît le Concile. Tous disoient qu'il ne falloit point attendre Jean, & qu'assurément il ne se vouloit pas trouver au Concile. Ces raisons[ou d'autres qui ne sont pas exprimées,] firent croire à Saint Cyrille & à ceux qui le suivoient, que l'on avoit assez attendu les Orientaux, & qu'il falloit commencer le Concile le [lundi] 22 de juin, 28<sup>e</sup> jour du mois de Pauni selon les Egyptiens, & le 16 depuis le jour de la Pentecoste marqué pour commencer le Concile, [en y comprenant le jour mesme de la Pentecoste 7 de juin.]

Nestorius ne voulut point consentir à cette resolution, soutenant qu'il falloit attendre les autres Evêques qui estoient encore en chemin, particulierement Jean d'Antioche & ceux qui venoient avec luy. Il demandoit qu'au moins on différast encore pour cela quatre jours[de plus, jusqu'au 26 de juin.] Les Egyptiens ne pouvoient souffrir ces delais, & pretendoient que Nestorius ne cherchoit que de vains pretextes pour perdre le temps: Surquoy il promit de se trouver au Concile, lorsque Candidien jugeroit à propos de l'assembler. Il fit porter cette parole à Candidien mesme par quelques Evêques.

Magistris  
nos & Frat  
sectanos.

NOT 37.

'Candidien se trouva dans le mesme sentiment que Nestorius. a. b.  
Car ayant sceu par quelques couriers qu'il avoit envoyé, que les Orientaux estoient assez proches, & ayant aussi oui dire que divers Evêques d'Italie & de Sicile venoient au Concile, il ordonna à tous les Evêques & de parole & par écrit, d'attendre que ces Prelats fussent arrivez, conformément à l'ordre de l'Empereur, qui vouloit que les ordonnances du Concile se fissent par un consentement commun, comme il le declara encore depuis; b. c. 608. c.  
[& la seule convocation d'un Concile œcumenique sembloit demander qu'on attendist au moins que les principales parties de l'Eglise s'unissent ensemble.] On croit que le Pape Sixte III. veut marquer, quoiqu'obscurément, dans une lettre écrite à S. Cyrille mesme, qu'il eust bien fait d'attendre Jean d'Antioche. p. 438. d.  
'Cependant & luy & les Evêques qui entroient dans ses sentiments, ne crurent pas devoir deferer ni à l'opposition de Candidien, ni à ses raisons; & ce fut la cause de la division & du trouble dont nous parlerons dans la suite. Car les Orientaux se tinrent fort offensez de ce qu'on ne les avoit pas attendus: & dans cette alienation d'esprit, ils se trouverent disposez à croire que S. Cyrille n'avoit pas attendu leur arrivée, parceque se sentant coupable, il n'avoit pas voulu les avoir pour juges. Ainsi ils se persuaderent que si on eust examiné ses anathematismes au sibiien que les écrits de Nestorius, celui-ci ne se seroit peutestre pas seul trouvé coupable. 'Mais ce que nous devons croire en cela, dit Facundus, p. 704. d.  
c'est que S. Cyrille & le Concile avoient quelques necessitez indispensables de ne pas attendre les Orientaux, & que ceux-ci en avoient de semblables qui les empeschoient de venir plustost: & d'ajouter à tout cela, *Malheur au monde à cause des scandales.* Eclair. p. 16. c.  
'S. Cyrille assure plusieurs fois, qu'après que les deux Alexandres d'Apamée & d'Hieraple furent arrivez à Ephese, les Evêques se plainquirent fort à eux du long retardement de Jean: surquoi ils dirent non pas une fois, mais plusieurs, Que Jean les avoit chargez de dire, qu'il ne falloit point d'attendre qu'il fust arrivé, mais se haster de faire ce que [l'Empereur] avoit ordonné; ou comme cela est exprimé en un endroit d'une maniere qui paroît plus vraisemblable. ] 'Que s'il tardoit encore, le Concile pouvoit faire ce qu'il avoit à faire sans l'attendre davantage. Conc. p. 604. d.  
'Saint Cyrille remarque que Jean ne desavoua jamais les deux Evêques qui avoient porté cette parole de sa part, & qui estoient deux Metropolitains, & des plus considerables d'entre les Orientaux. c.  
Fac. l. 7. c. 1. p. 274. 275.  
p. 726. 2.  
Conc. p. 660. c.  
p. 660. c.  
p. 569. a. | 1043. c. | 1051. b.  
p. 561. d. | 661. a. | 564. c.  
p. 1051. b.  
p. 1043. c.

[Mais je ne sçay si cette parole signifioit, comme il le pretend, que le Concile pouvoit agir des ce moment mesme sans l'attendre. Cela paroist assez étrange; & il semble plus naturel de croire que Jean devant arriver vers le 26 de juin, (car il assure que Saint Cyrille savoit le 22, qu'il n'estoit qu'à trois journées,) il consentoit que si par quelque incommodité ou quelque autre accident il estoit obligé de differer davantage, le Concile agist alors sans l'attendre plus longtemps. [Ce qui est certain, c'est que les deux Alexandres au lieu de se joindre le 22 au Concile,] signerent le 21 un acte, par lequel ils demandoient qu'on attendit Jean, & qu'ils signerent encore la relation que Nestorius envoya [peut-estre des le 23] à l'Empereur pour se plaindre du Concile: & l'un des principaux sujets de sa plainte, c'est qu'on n'avoit pas attendu Jean d'Antioche.

p. 609. d.

p. 661. a.

Lup. ep. 7. p. 26.

27.  
a Conc. p. 598. b.

p. 564. 565.

c. 17. Page  
881. a.

## A R T I C L E L I I I .

*Le Concile s'assemble le 22 de juin: S. Cyrille y preside:*

[L]A resolution ayant donc esté prise d'assembler le Concile le lundi 22 de juin, le dimanche] veille de ce jour, Hermogene de Rhinocorures, Athanase de Parale, [l'une & l'autre en Egypte,] Pierre de Parembolles [en Palestine,] & Paul de Lampé en Candie, envoyez par les Peres, furent trouver Nestorius, pour l'avertir [par écrit] que le Concile se tiendrait le lendemain, & le prier d'y venir prendre sa place, & de s'y justifier. Il répondit qu'il verroit, & que s'il jugeoit que cela fust necessaire, il y viendrait. Les deputez dirent la mesme chose à six ou sept Evêques qu'ils trouverent avec Nestorius, & ils firent la mesme réponse. On croit qu'Hermogene chef de ces deputez, est celui mesme dont S. Isidore de Peluse fait de grands eloges.

Corc. p. 454. 455.  
457. c. 469. b. 561.  
d. Evag. l. 1. c. 4.  
p. 259. b.Boil. 4. feb. p.  
471. c.

Lup. ep. 7. p. 26.

p. 27.

[Nestorius cité par écrit, fit sans doute aussi sa réponse par écrit.] Soixante-huit autres Evêques le firent aussi par un acte que nous avons encore, adressé seulement à S. Cyrille & à Juvenal, [dont les noms pouvoient avoir esté mis seuls dans l'acte de la citation.] Ils demandent qu'on attende Jean d'Antioche & les Evêques qui devoient venir d'Occident, & que l'on ne recoive point ni les [Clercs] dePOSEZ, ni les personnes [laïques] excommuniées, protestant que ceux qui auront eu la temerité de rien faire contre l'ordre, seront punis selon la rigueur des Canons. [Je ne sçay s'ils pretendoient faire valoir les depositions & les excommunications

NOTE 36.

munications

munications de Nestorius contre ceux qui s'estoient opposez à son heresie ; à quoy ni S. Celestin, ni S. Cyrille n'auroient eu garde de consentir.]

'Tranquillin d'Antioche en Pisidie est nommé à la teste de ces 68 Eveques, [comme le plus ancien Metropolitain.] Apres luy sont Alexandre d'Apamée, Hellade de Tarfe, Berenien [ou Verinien] de Perge en Pamphylie, Euprepe de Byzie au nom de Fritilas d'Heraclee en Thrace, Himere de Nicomedie, Dalmace de Cyzic, Dexien de Seleucie en Isaurie, Dorothee de Marcianople, [indigne de paroistre jamais parmi les Eveques.] Alexandre d'Hieraple, Timothee de [Tomes en] Scythie ; Euthere de Tyanes, & dix autres encore, [tous Metropolitains.] Entré les 48 Eveques nous n'en trouvons point de remarquable que Theodoret. Il y a un Theodore qualifié Eveque d'Italie: Mais on voit par d'autres endroits qu'il faut lire Eveque d'Attalie.

'Cette protestation fut envoyée [à S. Cyrille des le mesme jour] 21 de juin. Mais cela n'empescha pas que le Concile ne s'assemblast le lendemain [comme on l'avoit resolu, c'est à dire le lundi] 22 de juin, des le matin. Il s'assembla dans la grande eglise d'Ephese, appelée Marie, ou S<sup>te</sup> Marie, du nom de la S<sup>te</sup> Mere de Dieu, laquelle Memnon Eveque du lieu leur ouvrit avec joie pour y tenir le Concile.

'S. Cyrille y tint le premier rang ; & le Concile mesme l'appelle le chef de tous les Eveques assemblez à Ephese. S. Leon dit aussi que c'estoit luy qui presidoit. [Il n'est point marqué si c'estoit comme Eveque d'Alexandrie, ou parcequ'il tenoit la place du Pape Celestin,] qui est la qualité qu'on luy donne au commencement de la plupart des seances : & divers auteurs parlent de mesme. [Nous avons vu en effet que Celestin l'avoit commis le 11 aoust 430, pour poursuivre en son nom l'execution des decrets du Concile de Rome, & faire deposer Nestorius en cas qu'il ne s'y soumit pas." Mais il est difficile de voir si cela s'étendoit jusqu'à agir en son nom dans le Concile, qui ne fut indiqué qu'au mois de novembre. S. Cyrille pouvoit bien neanmoins presumer que Celestin ne le desavoueroit pas sur cela.] Le Concile de Calcedoine en confirmant les reglemens du Concile d'Ephese, & tout ce qu'il avoit ordonné sur la foy, dit que Celestin & Saint Cyrille en estoient les Chefs: ce que d'autres ont suivi.

<sup>h</sup>Quelques nouveaux Grecs disent que Juvenal de Jerusalem & Memnon d'Ephese, presiderent aussi au Concile. [Nous verrons en effet non seulement Juvenal, mais encore Verinien de

P. 17.  
P. 29.  
Conc. ap. p. 598.  
P. 696.  
t. 3, p. 573. c. d.  
a [45 o. c.] 561. d.]  
569. b.  
b p. 561. d.  
c p. 573. c.  
d p. 565. e.  
e p. 446. d.  
f p. 6, 6. d] 780. a.  
g LCO, ep. 72. c. 3.  
P. 572.  
Conc. p. 450. d.  
p. 124. c.  
i. 4. p. 562. e.  
Fulg. ex P. c. 7.  
t. 10. [Alex. t. 11.  
p. 118.  
Alex. t. 11. p.  
123.]

NOTE 39.

αὐτὸν μὲν.



ques envoyez par Nestorius, avec un memoire de sa part pour le Concile. Il pria[encore] les Peres de ne point tenir d'assemblée particuliere contre les ordres de l'Empereur, mais d'attendre que les Orientaux fussent arrivez. Le Concile luy demanda[avant toutes choses,] qu'il leur lust<sup>1</sup> la lettre que l'Empereur avoit adressee [au Concile.] Il voulut s'en defendre, & attendre que les Orientaux fussent venus. Mais comme les Peres le pressoient, & luy disoient qu'il n'estoit pas raisonnable qu'ils ignorassent ce que l'Empereur demandoit d'eux, il la lut en leur presence. [Il n'est point marqué s'ils se leverent pour l'entendre,] comme firent les Orientaux peu de jours après. Car pour ce que Baronius pretend que ceux-ci le firent par une lasche flaterie, & contre la coutume de l'Eglise, qui ne rendoit cet honneur qu'à la seule Ecriture sainte, [je voudrois qu'il en eust allegué de bonnes preuves.]

p. 689. d. 1. p. 701.  
t. 3. o. 189. d. c. 1. p. 701.

t. 1. v. 191. c.  
Bar. 431. § 73.

Après qu'elle fut lue, ils firent tous les acclamations[ordinaires] pour souhaiter toutes sortes de biens à l'Empereur. Cela fit croire à Candidien qu'ils estoient prests à suivre les intentions de ce prince: & comme sa lettre recommandoit beaucoup aux Evêques l'esprit de la paix, & l'union dans les mesmes sentimens, il les pria de ne se point opposer à un ordre si juste & si raisonnable, & d'attendre seulement encore quatre jours que les autres Evêques fussent arrivez, pour agir tous ensemble dans l'union d'un mesme esprit & d'un mesme cœur. Il se plaint que personne ne l'avoit voulu ecouter, qu'on avoit mesme chassé avec indignité les Evêques envoyez de la part de Nestorius, & les[Ecclesiastiques] qui estoient avec eux, & qu'on n'avoit point voulu laisser lire un memoire qui leur estoit envoyé de la part des Evêques. [c'est à dire apparemment celui des 68 Evêques, qu'on leur vouloit signifier de nouveau. Ce sont des faits sur lesquels nous n'avons aucune lumiere que son témoignage, auquel on ne peut pas ajouter une entiere foy, parcequ'il prend trop ouvertement le parti des ennemis du Concile.] Les actes du Concile nous apprennent seulement que Candidien y avoit lu la lettre de l'Empereur, [sans dire ce qui s'estoit passé en presence de cet officier.]

Conc. t. 3. p. 592.  
a. c.

p. 441. 443.

p. 592. a.  
ap. p. 702.

t. 3. p. 592. b.

p. 454. b. c.

S. Cyrille autorise sur cette lettre la resolution qu'on avoit prise de ne plus differer d'agir, pretendant que l'Empereur vouloit qu'on examinast la matiere de la foy sans aucun delai, quoy qu'il ordonne seulement qu'on la traiteroit la premiere. [Et puisque Candidien, qui representoit Theodose en ce point, leur

c.

p. 443.

1. S. Cyrille l'appelle le second ordre de l'Empereur, [par rapport à la lettre du 10 novembre 430.]  
2. ou d'autres Evêques qui estoient venus d'eux mesmes, ou pour presenter l'acte des 68 Evêques.

Conc. t. 3. p. 444. b.

p. 541. b.

p. 441. 443.

p. 592. b. d. | ap. p.

702.

c. 3. p. 589. c.

ap. p. 701. 702.

p. 702.

Théod. G. p. 558.

c.

a Conc. t. 3 p.

41.

p. 451. 454.

p. 454. c.

p. 454. 455.

p. 455. a. b. c. | 569.

b. c.

p. 569. c.

p. 455. d.

c. 1564. c.

d. p. 45. c. | 61. c.

e. 561. c.

f. p. 561. c.

p. 455. 561. c. |

f. c. 1. b. c. | 34. p.

576. c.

Conc. p. 458. b. c.

d.

conseilloit, & les pressoit même de differer; on pouvoit assurément le faire sans craindre que Theodose le trouvat mauvais. Mais le Concile avoit d'autres raisons plus pressantes.] Il pria donc Candidien de se retirer, parcequ'un laïque ne se devoit pas trouver à l'examen des choses de la foy, comme le remarquoit l'Empereur dans sa lettre. Candidien dit qu'on le chassa avec violence & avec indignité. En sortant, il leur recommanda tout de nouveau de ne rien faire avec indiscretion ni precipitation. Il fit la même chose dans une protestation qu'il fit afficher le jour même, adressée à S. Cyrille & aux autres Evêques assemblez avec luy. Il y raporte ce qu'il venoit de faire en leur presence, declare que s'ils passent outre, tout ce qu'ils feront sera nul, & qu'ils seront responsables des evenemens. Il assure qu'il a envoyé à l'Empereur la copie de sa protestation. Nous avons encore cet acte, à la teste duquel il avoit mis la lettre de l'Empereur au Concile, & celle que ce prince luy avoit écrite à luy même [en l'y envoyant.] Les Orientaux le marquent plusieurs fois.

[Candidien estoit sans doute sorti, lorsque] Pierre Prestre d'Alexandrie proposa en un mot l'état ou estoit l'affaire de Nestorius. Juvenal de Jerusalem fit lire la lettre, par laquelle l'Empereur avoit convoqué le Concile. Theodote d'Ancyre dit ensuite qu'il estoit à propos que Nestorius se trouvat au Concile. Les quatre Evêques qui l'en avoient prié la veille, rapporterent au Concile ce qu'il leur avoit dit, qu'il viendroit s'il le jugeoit nécessaire. Et le Concile sur l'avis de Flavien de Philippe, & pour suivre l'ordre des Canons, luy deputa Theopempre de Cabases en Egypte, Theodule d'Eluse en Palestine, Andere de Querfonnese en Candie, & Epaphrodite Lecteur & Notaire de l'Eglise de Rhode, avec un billet par lequel les Peres le prioient pour la seconde fois de venir au Concile prendre part à ce qui s'y feroit, & justifier sa doctrine. [Les actes du Concile ne disent rien de ce qui se fit jusqu'au retour de ces deputez.]

Nestorius estoit chez luy quand les deputez y vinrent. Mais il avoit fait environner sa maison de solda s<sup>d</sup>armez de massues; que Candidien luy avoit donnez, quoiqu'il n'y eust eu, & qu'il n'y eust encore alors aucun trouble dans la ville, [qui pust servir de pretexte à une precaution si peu ordinaire.] Les Evêques ne purent jamais obtenir de luy parler; & eurent à peine de luy &c. cette réponse par un officier de Candidien, qu'il viendroit au Concile quand tous les Evêques seroient assemblez.

Le Concile luy envoya donc faire la troisieme monition par



L'andc J. C.  
411.

Anyse de Thebes en Beocie, Domnus d'Oponte dans l'Acaïe, Jean d'Ephese, & Daniel de Darnis, tous deux d'Egypte, avec Anyse Notaire & Lecteur de Cesarée en Cappadoce. Le billet que le Concile leur donna, sommoit Nestorius de venir se justifier sur les heresies, qu'on l'accusoit d'avoir enseignées, ou qu'on seroit obligé d'agir contre luy selon l'ordre des Canons. Toute la réponse qu'eurent ces derniers, fut que les soldats qui gardoient la maison de Nestorius, après les avoir fait attendre longtemps, & les avoir traitez avec beaucoup de mepris, leur declarerent qu'ils avoient ordre de Nestorius, de ne laisser entrer qui que ce soit qui viendroit de la part du Concile.

p. 438. 459. 564. a.  
599 c. d. Thphn.  
p. 77. d.

&c.

[On ne voit pas qu'on se soit mis en peine d'appeller] les Evêques qui n'estoient pas venus au Concile, quoiqu'ils fussent dans la ville. [Et il y en avoit, comme on a vu, 68 au moins, dont 22 estoient Metropolitains.

Conc. p. 704. d.



A R T I C L E L V.

*On lit beaucoup de choses pour s'assurer de la foy de l'Eglise & des sentimens de Nestorius: La seconde lettre de S. Cyrille approuvée solennellement.*

COMME Nestorius refusoit de comparoistre, Juvenal dit que le Concile eust volontiers envoyé une quatrieme fois à Nestorius. "Mais que puisqu'il estoit visible qu'il estoit resolu de ne point venir, il ne falloit plus songer qu'à défendre la foy, & à suivre les Canons. On lut donc d'abord le symbole de Nicée, comme la veritable regle de la foy, & ensuite la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, sur laquelle S. Cyrille pria tous les Peres de vouloir dire leur sentiment. Juvenal, Firme de Cesarée, Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, tant en son nom, qu'au nom de Rufe de Thessalonique, & les 127 autres premiers Evêques du Concile, opinerent chacun en particulier, & donnerent tous une entiere approbation, & mesme de grands eloges à la lettre de Saint Cyrille. L'approbation des autres n'est raportée qu'en general.

Conc. p. 459. c.  
d. 569. d.

p. 459. d. c. 569. d.

p. 456. 462.

p. 462. b.

p. 462-491.

p. 491. c.

'On lut ensuite la réponse que Nestorius avoit faite à cette lettre, sur laquelle quelques uns des Peres opinerent en particulier, tous pour la condanner & la rejeter, & la pluspart pour anathematizer & la lettre & son auteur. Et après eux, les autres s'écrierent tous ensemble: Nous anathematizons tous

p. 491 494.

p. 494-501. 661. c.

p. 501. b. c.

e. d. c. 572. c. 661.

p. 572. b. c.

p. 502. e.

Lup. ep. r. p. 50.

P. 569. c. 661. b.

P. 597. c.

p. 501.

p. 503. 506.

P. 506. 1039 b.

p. 661. c. d.

p. 1039.

p. 506. 2.

Vine L. c. 41. p.

377.

p. 174. 175. 1. Conc.

P. 507. 518.

l'heretique Nestorius: & quiconque ne l'anathematize pas, qu'il soit anatheme. 'Après cet anatheme on lut la lettre de Celestin à S. Cyrille du onze aoust 430, traduite [en grec.] On ordonna de l'enregistrer, & on donna de grands eloges à ce Pape, [quoique cela ne soit pas marqué dans les actes.]

'On lut aussi la dernière lettre de S. Cyrille à Nestorius, [qui finit par les douze anathématismes,] sur laquelle il n'est point marqué quel'on ait dit quoy que ce soit; & on ne l'avoit lue proprement que pour faire voir l'obstination de Nestorius. ["Mais c'estoit l'approuver, quoique plus foiblement, que de ne la pas rejeter."] Et en effet, le Concile dans ses lettres synodiques, declare qu'il avoit lu & approuvé les lettres que Saint Cyrille avoit écrites à Nestorius sur la foy, comme entierement orthodoxes. Nous verrons aussi qu'une des principales plaintes que les Orientaux firent contre le Concile, fut qu'il avoit approuvé les anathématismes. [Et personne ne les a jamais accusez en cela d'attribuer une chose fausse au Concile.] Ils disent mesme que le Concile les avoit signez. ["Mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen de croire.]

'On raporta ensuite comment la lettre de Celestin & la troisième de S. Cyrille avoient esté signifiées à Nestorius; & pour faire voir qu'il persistoit toujours dans ses mauvais sentimens, on obligea Theodote d'Ancyre & Acace de Melitene de raconter l'entretien qu'ils avoient eu avec luy trois jours auparavant: ce qu'ils ne firent qu'en repandant des larmes, à cause qu'ils aimoient Nestorius, dont la condamnation devoit estre particulièrement fondée sur cette deposition. 'Mais ils aimoient encore davantage J. C. & sa Verité: ce qui les obligeoit de preferer l'interest de la foy aux devoirs de l'amitié, & d'estre prests à convaincre leur ami, des erreurs & des blasphemes dont ils avoient esté témoins.

'Avant que de proceder à une condamnation plus formelle de Nestorius, le Concile suivant l'avis de Flavien de Philippes, crut qu'il estoit à propos de produire quelques passages des Peres, pour faire voir quelle avoit esté leur doctrine. 'Car tant d'Evesques illustres, la plupart par leur siege & par leur erudition, & rassemblez en un Concile [œcumenique,] ne crurent pas néanmoins qu'il leur fust permis de former de nouvelles decisions, mais seulement de donner aux autres ce qu'ils avoient reçu des Peres. 'On produisit donc divers passages de Saint Pierre, Saint Athanase, & Theophile Evêques d'Alexandrie; des Papes Jule & Felix; de S. Cyprien, de S. Ambroise, du grand Gregoire de Nazianze, de

L'ande J.C.  
431.  
&c.

V. 5 40.

V. la note  
26.

V. 5 50.

&amp;c.

NOT 41.

S. Basile, de S. Gregoire de Nyffe, d'Attique de Constantinople, & de S. Amphiloque d'Icone.

[On ne se resolut pas encore après cela à prononcer contre Nestorius;] quoiqu'on fust assez assuré de son erreur & par ce que toute la terre favoit de ses sermons, & par sa lettre à S. Cyrille que l'on avoit lue, & par ce qu'il avoit dit à Theodote & Acace.

[A fin donc de s'assurer de plus en plus de ses sentimens,] on lut un extrait de plusieurs propositions tirées de ses homelies, & ce

semble aussi de quelques écrits qu'il avoit faits. On avoit en main

plusieurs autres extraits semblables. Mais les Peres ne purent

souffrir que leurs oreilles fussent plus longtemps fouillées par ces blasphemes.

'Ce fut seulement en cet endroit que Pierre Prestre d'Alexan-

drie presenta la lettre que Capreole de Carthage avoit écrite au

Concile. On la lut traduite [en grec;] & il semble qu'on l'ait lue

d'abord en latin. Et comme elle recomandoit beaucoup que

l'on conservast l'ancienne doctrine de l'Eglise, tous les Evêques

s'écrierent, après S. Cyrille: Ces paroles sont les nostres: Voilà

ce que nous disons tous; voilà ce que nous souhaitons tous.



A R T I C L E L V I.

*Nestorius est depose: Ceux d'Ephese en témoignent une extreme joie: Saint Cyrille & Theodote font quelques discours.*

**A** PRES ces acclamations, suit la sentence du Concile contre Nestorius, sans aucune liaison avec ce qui precede, ni rien qui prepare à une chose de cette importance: ce qui paroist assez surprenant: Et elle commence mesme par un terme qui peut donner lieu de croire qu'il manque quelque chose en cet endroit.

'Par cette sentence qui fut écrite & inserée dans les actes, les Peres declarent que J. C. attaqué par les blasphemes de Nestorius, a prononcé par la bouche du sacré Concile, qu'il soit privé de l'honneur de l'episcopat, & separé de toute l'assemblée des ministres de l'Autel. Ils ajoutent que c'est le triste arrest que les Canons & la lettre du Pape Celestin les ont contraints de prononcer, non sans verser beaucoup de larmes. [Ainsi on fit] ce que Celestin demandoit par sa lettre du 8 de may, [que le Concile n'avoit pas encore receues;] & c'est ce que Firme de Cesarée semble avoir voulu marquer.

[Quoique depuis cela on n'ait plus parlé de Nestorius que

P. 569. 572.

P. 519. 530. 661. c] 564. a.

P. 519. a.

P. 530. c.

d.

P. 530. d.

P. 534. b] Vinc. L. c. 42. P. 376.

Conc. t. 3. p. 534. c. d.

P. 572. a. a. c. a] 560. a. c. d] 564. a] 572. c] 661. c.

P. 534. d] Mar. con. l. 5. c. 11. 51.

Conc. p. 617. b.

d. c.

Outre tout le reste.

d'une maniere tout à fait meprisante, & mesme injurieuse; ni sentence, ni tous les endroits qui en parlent ne portent point. qu'il ait esté anathematizé, ni retranché de la communion de l'Eglise; mais seulement depósé de l'episcopat, & degradé du Clergé.] r vague fait un abrégé assez exact de cette session, & en rapporte la sentence toute entiere. Les Peres signerent tous cette sentence au nombre de 198, en y comprenant cinq Evêques qui signerent par les mains de leurs confreres ou de leurs Prestres à qui ils en avoient donné le pouvoir, parcequ'ils estoient malades. Beneage [ou Venance d'Hieraple en Phrygie,] l'un de ces cinq estoit present, [ce qui n'est pas marqué des autres; & je ne sçay si ce ne sont point ceux] dont il est dit que n'ayant pu venir à Ephese, ils avoient donné pouvoir à d'autres d'agir en leur nom. Ethere Diacre signa pour Theodore de Gadares, qui estoit impotent, & n'écrivoit pas. Quelques autres Evêques estant encore depuis venus au Concile, signerent la condamnation de Nestorius; de sorte qu'elle fut signée de plus de 200 Evêques.

[Le peuple d'Ephese qui outre le zele general de tous les Chrétiens pour J. C, devoit avoir une devotion pour la Sainte Vierge sa patronne y'estoit demeuré depuis le grand matin à attendre la décision du Concile. On apprit enfin le soir que Nestorius estoit depósé: Et aussitost tout le monde jetta des cris de joie, remercia le Concile, & loua Dieu d'avoir fait tomber l'adversaire de la foy. Il estoit déjà fort tard lorsque les Evêques sortirent de l'Eglise: Le peuple alluma quantité de flambeaux pour les conduire chez eux; & les femmes marchaient devant avec des parfums qu'elles faisoient bruler: toute la ville estoit pleine de lumieres, & on voyoit partout des marques de joie.]

[Il n'est point marqué s'il y eut le lendemain 23 de juin une seance en forme.] Il est certain neanmoins que le Concile fit en ce jour là quelques actes. [Mais ce fut apparemment des le 22,] qu'il dressa un billet à Nestorius, avec la qualité non d'Evêque, mais de nouveau Judas, pour luy notifier sa deposition. Ce billet luy fut envoyé le 23, & il semble selon Theophane, qu'il luy ait esté lu en sa presence. La sentence de sa deposition fut affichée publiquement, & publiée dans toutes les places par les crieurs de la ville.

Le Concile en manda le mesme jour 23, la nouvelle aux Prestres, aux ecconomes, & aux autres ecclésiastiques de Constantinople, les avertissant de garder avec soin tout ce qui appartenoit à cette Eglise, pour en pouvoir rendre conte à celui qui seroit élu

Evag. l. i. c. 4. n.  
250. 260.  
1. Conc. p. 534.  
547.

p. 533. c.

p. 547. c.

b.  
d. c.

p. 573. d.

d.

p. 560. c.

a.  
b.  
Thphn. p. 72. a.  
Conc. p. 522. c.

p. 560. c. d.

V. la note.  
86.

ἀδύνατο.

elu Evêſque par la volonté de Dieu, & "par le choix de l'Empereur. 'Cette lettre eſt premièrement adreſſée à un Eucaire qualifié Clariſſime, [titre qui convient à un Sénateur, & non pas à un Eccleſiaſtique.] 'Le Pere Garnier l'appelle Défendeur de l'Eglife de Constantinople: [ & cela ſemble aſſez probable. ]<sup>a</sup> Le Concile écrivit une autre lettre au Clergé & au peuple de Constantinople. Il les exhorte à ſe rejouir de ce que le ſcandale eſt oſté, & à chaffer les miniſtres de ſes erreurs.

'S. Cyrille manda auſſi à ſon Eglife une nouvelle qui luy eſtoit ſi importante; & il témoigne eſtre preſt de ſ'en retourner des que l'on auroit dreſſé les actes de ce qui ſ'eſtoit paſſé. 'Dans une autre lettre qu'il leur écrivit peu après ſur le meſme ſujet, il ne demande les prieres des fideles que pour retourner promptement avec eux. 'Il en écrivit encore une aux ſolitaires, pour leur demander leurs prieres; [ & il ne paroît point non plus par cette lettre qu'il prevîſt aucune difficulté conſiderable. ]

'On croit, [ſans néanmoins en donner de preuves,] que ce fut le 23 de juin<sup>a</sup> que S. Cyrille prononça dans la grande eglife d'Ephèſe un éloge de la S<sup>te</sup> Vierge, & une inveſtive aſſez dure contre Neſtorius. 'Il y prend le Pape Celeſtin à témoin qu'il n'a rien omis de tout ce qu'il avoit pu faire pour retirer ce nouvel heretique du malheur où il ſ'eſtoit precipité. 'Le titre de ce diſcours porte qu'il le fit lorſque les ſept vinrent à S<sup>te</sup> Marie: & on croit que c'eſtoient ſept Evêſques qui avoient quitté Neſtorius pour ſe joindre au Concile. 'Ce ſont apparemment ces Peres dont il dit que la preſence a changé en joie l'extreme douleur où il eſtoit. [ Mais pourquoi cette douleur? Cela ne conviendrait-il point mieux aux troubles qui ſuivirent l'arrivée de Jean d'Antioche? ]

'On croit que ce fut le ſamedi ſuivant 27 de juin, <sup>b</sup> que dans l'aſſemblée des fideles qui ſe tenoit ce jour là [ſelon la coutume de l'Orient,] pluſieurs des Peres firent divers diſcours, [ & ne manquerent pas de parler contre Neſtorius. ] 'On a conſervé un petit diſcours de Rhégin Evêſque de Conſtancie [metropole de Cypre,] où il le compare aux plus méchans hommes qui aient jamais eſté, & le danne ſans remiſſion. 'S. Cyrille parla après les autres, <sup>c</sup> expliqua d'une maniere fort nette le myſtere de l'Incarnation, & le prouva par divers paſſages de l'Ecriture. [Ce fut ſans doute dans ces meſmes jours,] que Theodote d'Ancyre fit un diſcours qui eſt beau & net ſur le myſtere de l'Incarnation. 'Il y compare la neceſſité où l'Eglife ſ'eſtoit trouvée de depoſer Neſtorius, à celle d'un chirurgien, qui coupe en pleurant un membre pourri pour

c.

Merc. t. 2. pr. p.  
26.  
a Conc. p. 572.  
573.

p. 573.

p. 576.

p. 576. 577.

Bar. 431. § 64 |  
Merc. pr. p. 27.  
a Conc. t. p. 584. c.

p. 588. d. e.

p. 584. d.

Merc. p. 27.

Conc. p. 584. c.

Merc. p. 27.  
b Conc. p. 580. c.

p. 577. 580.

p. 580 c. d.  
c p. 580 584.

p. 1026. 1027.

p. 1023. 1026.

402 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
conserver le reste du corps. [Il ne marque en aucune maniere les troubles qui suivirent l'arrivée des Orientaux : ce qui nous fait croire qu'ils n'estoient pas encore arrivez.]

L'an de J.C.  
431.



## ARTICLE LVII.

*Candidien envoie à l'Empereur une relation fort desavantageuse au Concile : Nestorius luy écrit aussi : Divers Evêques l'abandonnent : De Julien de Sardique.*

**D**URANT que les Peres se jouissoient ainsi de la victoire qu'ils avoient remportée sur l'heresie, il se formoit une tempeste capable de leur faire perdre tout le fruit de leurs travaux, s'ils n'eussent esté soutenus par une main toute puissante. Le Comte Candidien après estre sorti du Concile, estoit allé hors de la ville, ou s'estoit occupé à quelque autre affaire ; en sorte qu'il n'apprit rien ce jour là de ce qui se passoit sur le sujet de Nestorius. Le lendemain la premiere nouvelle qu'il en eut, fut qu'on l'avoit déposé. Il trouva l'affiche de sa deposition ; il l'arracha, & la lut. Sur cela il envoya faire une nouvelle défense au Concile de rien entreprendre au prejudice des ordres de l'Empereur. Il fit en mesme temps publier un edit, où il se plaint de ce qui s'estoit fait la veille contre ses premieres défenses, & contre les ordres de l'Empereur, sans attendre les deux parties ; declare qu'on n'y aura aucun égard ; & ordonne encore qu'on ne fasse quoy que ce soit jusqu'à l'arrivée de Jean d'Antioche, & de ceux que l'on attendoit de l'Occident.

Il envoya aussitost à l'Empereur l'affiche de la condannation de Nestorius, avec sa relation de ce qui s'estoit passé en cette rencontre ; Comment Saint Cyrille, Memnon, & divers autres n'avoient point voulu déferer à ce qu'il leur avoit dit pour attendre les Orientaux ; Qu'une partie des Evêques mesmes qui estoient dans Ephese ne s'estoient point trouvez au Concile ; Qu'on n'avoit point examiné les choses comme il le falloit, ni selon ce que l'Empereur avoit réglé ; Qu'en un mot, on y avoit agi d'une maniere tumultueuse, & avec des témoignages si visibles de haine & de passion, qu'on n'avoit pas mesme eu soin de la déguiser. Voilà l'impression que la relation de Candidien donna à l'Empereur.

1. Le titre porte *Edictum... ad Synodum*. Mais je pense que les edits n'estoient que ce qui s'affichoit pour le peuple. Le ch. 9. p. 701, est intitulé, *Constitutio* & parle au Concile : Celui-ci au contraire parle du Concile comme s'adressant à d'autres.

Conc. t. 3. p. 591. c.

t. 3. p. 591. c.

c.

p. 704. d.

d. c.

d.

c.

d.

V. la note  
36.

t.

Nestorius luy envoya aussi sa relation, ou il fait son principal fort sur ce que le Concile avoit refusé d'attendre les Orientaux. P. 564. 565.  
 Il se plaint aussi beaucoup des violences de Memnon, qui alloient, disoit-il, jusqu'à luy faire craindre pour sa vie. C'est P. 565. 568.  
 pourquoi il prie l'Empereur de luy permettre de s'en retourner à Constantinople, ou de luy donner moyen de se défendre des P. 566. 567.  
 insultes de ses ennemis, & d'ordonner qu'on tiendroit le Concile d'une maniere conforme aux regles. Il demande qu'il n'y ait que P. 568. A.  
 les Metropolitains, avec chacun deux Evêques de sa province, P. 568. C.  
 que tous les moines & les Ecclesiastiques en soient exclus, & P. 568. D.  
 mesme les Evêques qui n'auroient point esté appellez. Cette P. 568. A. 1. 2. p. 700.  
 relation est signée de Nestorius, & de quinze ou seize Metropo-  
 litains, sans ceux qui ne sont pas nommez. Ce sont ceux qui  
 avoient signé l'acte du 21 juin, mais dans un autre ordre. Fritilas  
 d'Heraclee signe le premier après Nestorius. [ & non Euprepe en  
 son nom. Il pouvoit estre arrivé le 22 avec] Cyrus d'Aphrodisia- P. 701.  
 de en Carie, [qui n'est point marqué le 21 de juin.

V. la note  
86.

On s'efforçoit de repandre partout les mesmes impressions que l'on taschoit de donner à la Cour contre la conduite de Saint Cyrille: Et les plus intimes amis de ce Saint crurent qu'il agissoit contre Nestorius avec trop de precipitation & de chaleur. C'est ce qu'on peut tirer de la lettre celebre que S. Isidore de Peluse luy écrivit durant qu'il estoit à Ephese, [ & qui est à voir. On en parlera encore dans l'histoire de ce Saint. ]

Isid. P. l. 1. ep. 310.  
P. 83. a. b.

[ Ces impressions si fascheuses n'empescherent pas ] que divers Evêques de ceux qui estoient à Ephese, [ & qui voyoient les choses de plus pres, ] ne se joignissent au Concile après s'y estre opposez d'abord, & ne souscrivissent mesme à ce qui y avoit esté fait. Les autres s'en plainquirent à Candidien, qui par un acte public "conjura tous ceux qui ne s'estoient pas trouvez à l'assemblée du 22 de juin, de ne rien faire [ de nouveau ] contre les ordres donnez par l'Empereur, mais d'attendre le Concile universel, & l'arrivée des Evêques d'Orient, aussi bien que le sentiment de l'Empereur à qui il avoit mandé toutes choses. Le Concile assure l'Empereur dans une lettre du premier de juillet, que divers Evêques après avoir favorisé Nestorius dans la croyance qu'il estoit Catholique, à cause du soin qu'il avoit de deguïser ses sentimens, & après avoir mesme signé ce qu'il avoit fait, [ c'est à dire appa-

Conc. an. 431. tom. 1. p. 548. d.

ap. p. 701.  
4 p. 701. [ 53. p. 593. a.

t. 3. p. 745. d.

&c.  
NOTE 41.

1. Il n'y en a que dix dans les Conciles, p. 568, dont H. mere de Nicomedie en est un, & 15 dans Lupus, p. 31, & Himerie y manque.  
 2. quorum nomini. Mais pourquoi les autres ne l'auroient-ils pas fait aussi ?

remment sa lettre à l'Empereur contre l'action du 22 de juin,] avoient ensuite reconnu l'impiereté de ses dogmes, par les entretiens qu'ils avoient eus avec luy, estoient venus signer sa condamnation, & s'estoient joints au Concile. [Je ne sçay si ce ne seroit point ces sept Evêques à l'arrivée desquels Saint Cyrille fit un discours que d'autres mettent le 23 de juin.]

Lup. ep. n. p. 28.

'Le nombre de ceux qui se joignirent au Concile, [soit avant l'arrivée de Jean,] soit lorsqu'on vit qu'il entreprenoit de déposer S. Cyrille, peut avoir esté fort grand, puisqu'au lieu des 70 Evêques qui avoient signé l'opposition au Concile, ou la relation de Nestorius, il ne s'en trouva que 43 dans le Concile de Jean, en contant mesme ceux qui estoient venus avec luy. On n'y trouve point Tranquillin d'Antioche en Pisidie, Julien de Sardique, Pierre de Trajanople, Astere d'Amide, Verinien de Perge, Dalmace de Cyzic, Timothée de Tomes, Euprepe de Byzie, & Cyrus d'Aphrodisiade. [Les quatre premiers ne manquerent néanmoins apparemment au Concile de Jean que par maladie, ou par quelque occasion semblable.] Car ils sont nommez dans des actes posterieurs entre les Evêques de son parti.

Conc. ap. p. 697.  
700.

t. 3. p. 597. 600.

f. 749. c. | ap. p.  
705.

t. 3. r. 534. b. | 546.  
d | 547. v.

4 ap. p. 697. 2.  
p. 702.

'Mais tous les autres sont marquez entre ceux qui ont signé la condamnation de Nestorius. On y en trouve encore 22 autres [qui sont moins connus. Candidien pretend qu'on usoit de violence pour obliger les Evêques de se joindre au Concile. [Mais la violence est moins à presumer de ce costé là que de l'autre.]

Nor. h. P. l. 2. c.  
9. p. 233.

'Il y en a qui pretendent que Julien Evêque d'Eridice, ou plutoit de Sardique metropole de la Dace, ne voulut point se trouver au Concile, ni prendre part à tout ce qui se fit ensuite, soit du costé de S. Cyrille, soit du costé de Nestorius & des Orientaux. Ils ont eu quelque sujet de le croire, voyant qu'il avoit esté mandé au Concile, qu'il estoit à Ephese durant qu'il se tint, & qu'on ne trouvoit point cependant qu'il eust jamais signé, ni avec les Catholiques, ni avec les Orientaux. Mais on voit par des pieces qu'on nous a données depuis peu, qu'il signa l'opposition formée à la tenue du Concile, & la relation de Nestorius, mais avec d'autres Evêques tres Catholiques. [Cependant soit qu'il se soit déclaré davantage, soit que ce fust assez de n'estre pas contre Nestorius, pour estre mis au nombre de ses partisans,] les Orientaux en parlent comme d'un homme qui estoit pour eux. Le Cardinal Noris ne craint pas néanmoins de les accuser sur cela de mensonge. Les Catholiques mettent un Julien au nombre des Evêques schismatiques: mais ce pourroit estre celui

Conc. p. 721. b.

f. 737. a. b.

6 Nor. p. 233.

Conc. ap. f. 698.

p. 701.

t. 3. p. 787. a. b.

Nor. p. 211.

Conc. t. 1. p. 745.

c.  
p. 600. b.

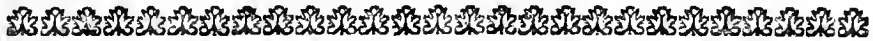


**SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.** 405  
de Larisse [en la seconde Syrie, quoique le rang qu'ils luy donnent porte plustost à croire que c'estoit un Metropolitan.

Tout cela ne détermine donc point encore quel jugement il faut faire de celui de Sardique. Mais il n'y a plus à hesiter, j'puis-  
qu'on le trouve joint aux Orientaux dans divers actes faits depuis le schisme : & il est mesme dans la liste de ceux qui aimèrent mieux tout souffrir, que d'abandonner Nestorius & se reconcilier avec Saint Cyrille. [C'est donc inutilement que] Rufus de Thessalonique luy avoit écrit pour l'exhorter à combattre pour la foy, & à ne souffrir point qu'on s'écartait tant soit peu du symbole de Nicée.

ap. p. 705. 725.

t. 3. p. 737. a. b.



**ARTICLE LVIII.**

*S. Cyrille dresse les actes du Concile : Ils sont envoyez à l'Empereur : mais les partisans de Nestorius ferment les avenues de la Cour : Ils font d'autres violences dans Ephese.*

**O**N sceut que Candidien avoit écrit à l'Empereur ; & le Concile n'estoit pas encore en état de luy écrire, parcequ'il falloit luy envoyer en mesme temps les actes du Concile ; ce qui demandoit du temps. [Car ce que les Notaires écrivoient durant qu'on parloit, n'estoit presque que des abbreviations & des notes, d'où est venu le mot de Notaire. Et il falloit ensuite transcrire tout ce qu'ils avoient écrit, afin que l'on s'en pust servir. C'est ce qu'on peut voir dans les actes de la grande Conference tenue à Carthage l'an 411.]

Conc. t. 3. p. 564. c. d.

'On croit mesme que S. Cyrille travailla à digerer les actes du Concile, & à les abreger, en en retranchant diverses choses. [Nous avons remarqué qu'on n'y trouve rien de ce qui se fit en presencé de Candidien & des Evesques deputez de Nestorius : ni de ce qui se dit durant que les Evesques envoyez pour citer Nestorius, s'acquitoient de leur commission. On n'y trouve point non plus les eloges donnez au Pape Celestin. Il est difficile aussi qu'on n'ait rien dit |dutout sur les anathematismes de S. Cyrille, & que la sentence contre Nestorius ait esté prononcée aussitost qu'on eut lu la lettre de Capreole.] Nestorius se plaignoit que les actes du Concile d'Ephese n'avoient point esté dressez comme il falloit, accusant sur cela S. Cyrille d'avoir agi avec fraude, & avec des artifices criminels. Le Comte Irenée pretend que dans une

Merc. t. 2. p. 345. a.

Evag. l. 1. c. 7. p. 263. c.

Conc. p. 717. c.

grande conference les Catholiques ne les purent pas défendre. S. Cyrille avoue que de peur qu'on n'ignorast le sens du symbole de Nicée, il avoit mis divers passages des Peres pour l'expliquer dans les actes du Concile: Et en effet on luy attribue ces passages.

<sup>a</sup>En attendant donc que le Concile pust écrire à l'Empereur, S. Cyrille envoya à Constantinople un abrégé de l'histoire du Concile, pour empêcher que Nestorius & ceux de sa faction ne trompassent les autres par de faux rapports. Il l'adressa aux Evêques Comare & Potamon, à l'Abbé Dalmace, & aux Prestres Timothée & Euloge, les priant tous de veiller avec soin pour empêcher que la relation de Candidien ne previenne les esprits. Il tasche particulièrement de se justifier de ce qu'on n'avoit pas attendu Jean d'Antioche. Comare & Potamon sont sans doute les deux Evêques d'Egypte qui avoient signifié la sentence de Celestin à Nestorius, avec Theopempte & Daniel. Timothée & Euloge pouvoient bien estre aussi des Prestres de Saint Cyrille: & on n'en doute point pour Euloge. Pour Dalmace qui estoit regardé comme le plus saint moine de son temps. [Nous en avons déjà parlé, & nous en parlerons encore.]

S. Cyrille promit à luy & aux autres que l'on écrira bientoist à l'Empereur, & qu'on luy enverra les actes du Concile, pourvu qu'on permist d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que s'ils n'arrivent pas bientoist, ajoute S. Cyrille, sachez que c'est qu'on ne nous permet pas d'envoyer: [ce qui prouve que Candidien agissoit déjà plutoist comme partisan déclaré de Nestorius, que comme ministre de l'Empereur, commis pour maintenir l'ordre & la justice.] Les actes furent en effet mis en état, & adressez à l'Empereur par le Concile, avec une lettre signée de tous les Evêques, avant que les Orientaux fussent arrivez. <sup>b</sup>Par cette lettre le Concile rend raison pourquoi on n'avoit pas attendu les Orientaux, & de quelle maniere on avoit procedé contre Nestorius: Et à la fin il prie l'Empereur de condamner tous les ouvrages au feu.

[Ce que S. Cyrille avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Candidien ne se contenta pas d'aigrir l'Empereur contre le Concile, par la relation qu'il luy envoya.] Mais comme il favorisoit Nestorius de tout son pouvoir, il employa encore la violence contre les Evêques, remplit la ville de trouble par les soldats qu'il commandoit, mit des gardes pour empêcher qu'on ne portast aux Evêques les choses dont ils avoient besoin, & souffroit que les personnes les plus viles du parti de Nestorius leur fissent des

p. 1. 83. c.

Theor. c. 218. p.  
826. l. c. 3. p. 52. 7.  
l. 1. 54. 4.

a Conc. p. 564. b.

p. 560. d.

p. 564. c.

p. 561. 564.

Merc. t. 2. p. 27.

Conc. p. 564. d.

p. 571. c.

p. 568. 569. 636. c.  
p. 568. 572.

p. 572. c. d.

p. 23. c.

p. 561. d.

insultes. Le Comte Irenée travailloit de mesme à tromper tous les jours les simples, & à intimider les foibles par les craintes & les troubles dont il s'efforçoit de remplir le Concile, & par les violences ouvertes dont il usoit. Le Concile proteste que la plupart des Evesques n'estoient pas mesme en sureté pour leur personne. [Mais ce qui estoit sans doute le plus sensible aux Peres,] c'est que Candidien les empeschoit de faire savoir à l'Empereur le veritable état des choses. e.  
p.749.c.d.  
p.748.c.

Les partisans de Nestorius, à qui il avoit distribué tous [les biens] de l'Eglise, faisoient la mesme chose à Constantinople. Car lorsque le bruit commença à s'y repandre qu'il estoit depose, ils travaillerent tous à se rendre maistres des ports & des chemins, & à observer tous les vaisseaux & toutes les personnes qui arrivoient ou qui partoient, pour empescher qu'on n'apportast aucune nouvelle du Concile à la ville, ou de la ville au Concile. Mais tout estoit ouvert pour Nestorius. Ils avoient encore un soin [plus particulier] d'empescher que tout ce qui venoit de la part du Concile n'arrivast jusqu'à l'Empereur. [Nous verrons les troubles qu'ils exciterent en abusant ainsi de l'ignorance de ce prince,] & en le trompant par de fausses relations, parcequ'il n'y avoit que son autorité qui pust arrester les maux que [la violence de ses Officiers] faisoit à l'Eglise. p.752.b.c|753.d.  
p.753.d.  
p.768.e  
c.

On luy faisoit croire que les Evesques du Concile excitoient des seditions, qu'ils n'agissoient point d'eux mesmes, ni par le zele de la foy, mais par les impressions de S. Cyrille qui les avoit gagnez [ou intimidez,] & qui avoit amené avec luy d'Alexandrie quantité de gents capables de tout. Aussi de peur qu'on ne luy fist connoistre la verité, on ne souffroit point que les Evesques envoyassent personne ni à la Cour, ni en quelque endroit que ce fust: Et si quelques unes de leurs lettres furent rendues, c'est parceque les porteurs vouloient bien s'exposer à mille dangers, & se deguisoient pour cela tantost d'une façon, tantost d'une autre. C'est pourquoi ils se plaignent qu'on les avoit gardez & enfermez à Ephese durant trois mois, comme dans une prison, e.  
p.772.b.e.  
b.  
p.768.





## ARTICLE LIX.

*Jean d'Antioche arrive à Ephese avec les Orientaux : Il ne veut pas écouter les Evêques que le Concile luy avoit deputez.*

["**L**E vendredi 26 de juin , ou le lendemain 27, Jean d'Antioche arriva enfin à Ephese avec les Orientaux qui l'accompagnoient ,] au nombre de 27, selon Theophane, [qui conte peutestre ceux qui estoient partis d'Antioche avec luy. "Car il semble n'en avoir pas eu plus de 14 en sa compagnie lorsqu'il arriva.]" Les principaux estoient Jean de Damas, & Antioque de Bostres, Metropolitains; Musée d'Antarade, Paul d'Emese, Apringe de Calcide, Heliade de Zeugma, & Macaire de la grande Laodicée; dont les quatre derniers avoient approuvé avec Theodoret la lettre que Jean d'Antioche avoit écrite à Nestorius. André de Samosates ne vint pas au Concile, parcequ'il estoit demeuré malade. Ils pretendent qu'ils eussent pu amener beaucoup plus d'Evêques, aussi habiles au moins que ceux d'Egypte & d'Asie; mais qu'ils s'estoient contentez de trois pour chaque province, croyant que ce nombre suffisoit pour examiner les plus grandes difficultez; & supposant [contre la verité] que l'Empereur l'avoit ordonné en convoquant le Concile. [Ils avoient avec eux plusieurs Ecclesiastiques,] entre lesquels on croit qu'estoit Ibas depuis Evêque d'Edesse. <sup>2</sup> Il arriva apparemment des le 24.

<sup>b</sup> On croit que le Comte Irenée ami particulier de Nestorius, alla audevant de Jean, pour l'avertir de ce qui s'estoit passé, & le prévenir contre le Concile. Il est certain que Jean avoit avec luy plusieurs soldats avant que d'arriver à Ephese, & le Comte Irenée aussitost qu'il fut arrivé. Il ne faut pas s'étonner que Jean ait esté surpris & offensé de ce que l'on s'estoit si fort hasté de condamner Nestorius, [ & d'approuver les Anathematismes.]

<sup>d</sup> Mais il eust dû choisir des voies moins irregulieres & moins violentes que celles qu'il prit, soit pour satisfaire à sa douleur, [s'il est permis à un Evêque de l'écouter,] soit pour soutenir la discipline & la foy de l'Eglise, s'il croyoit qu'elles eussent esté blessées en quelque chose.

[Il commença à témoigner sa passion des devant que d'entrer dans la ville.] Le Concile sachant qu'il alloit arriver, envoya audevant de luy plusieurs Evêques, & quelques Ecclesiastiques, pour rendre cet honneur à la dignité; & en mesme temps aussi

pour

NOT 43.

NOT 44.

V. la note  
34.

&amp;c.

Thphn.p.78.a.

Conc.t.3.p.397.  
607.653.a.b|805.  
21|749.751.

p.394.c.

t.5.p.506.b.

t.3.p.

p.700.d.

Merc.t.2.p.353.  
354.4 Conc.t.4.p.  
661.b.6 Merc.t.2.pr.p.  
27.28.Conc.t.3.p.764  
a.p.1051.a|Liber.  
c.6.p.27.

c Socr|7 c.:4

p.176.177|Conc.

t.4.p.661.b.

d Conc.t.1.p.  
1047|4p.p.753.

t.3.p.761.c.

pour l'avertir de la deposition de Nestorius, & luy declarer qu'il ne devoit point le voir [comme Eveſque. Il se douta bien pour-quoi ils venoient : & comme il estoit déjà prevenu,] il trouva fort mauvais qu'au lieu des témoignages de joie & d'affection qu'il esperoit recevoir du Concile après les fatigues d'un si long voyage, on vint tout d'abord le troubler & l'attrister par une signification si importune: [comme si on eust pu se dispenser de la luy faire.] Il regarda cela comme un effet de cet esprit turbulent & seditieux qu'il s'estoit imaginé regner dans le Concile : & il conclut avec les autres Orientaux, qu'il ne falloit point ecouter ces deputez. Il l'executa de la sorte: 'Et lorsque les deputez le voulurent aborder, les soldats qui le suivoient [les repousserent, &] ne leur permirent jamais de luy parler. 'Ils le suivirent néanmoins durant le reste du chemin, & jusques à la maison où il alla loger ; où ils attendirent plusieurs heures qu'ils pussent luy parler, souffrant cependant beaucoup d'insultes & de mepris. [Jean prenoit sans doute pour pretexte, qu'il avoit besoin de ce temps pour se reposer. Mais jene çay s'il ne l'employoit point à tenir son Concile:] où il se fait un honneur de n'avoir pas seulement voulu ecouter ceux qu'on luy avoit envoyez. 'Car il leur donna enfin audience.

P. 593. c.

P. 764. a.

a.

P. 593. c.

P. 764. a.

## ARTICLE LX.

*Les Orientaux deposent Saint Cyrille & Memnon, & separent de leur communion tout le reste du Concile.*

[I]l semble en effet qu'il ait tenu son Concile le propre jour qu'il arriva. 'Car on marque qu'il le tint à l'heure mesme qu'il fut entré dans la ville, 'estant encore tout couvert de la poudre du voyage, avant que d'avoir osté son manteau, ' & estant à peine descendu de carosse pour entrer dans une chambre. 'Il le tint [non dans une eglise,] mais dans son hostellerie, 'ayant avec luy, [outre les 14 Eveſques qu'il avoit amenez,] les deux Alexandres, Dexien de Seleucie en Isaurie, Basile de Larisse en Thessalie, Fritilas d'Heraclee en Thrace, Himere de Nicomedie, Euthere de Tyanes, Astere d'Amide en Mesopotamie, Maximien d'Anazarbes en Cilicie, tous Metropolitains; Theodoret, & plusieurs autres [de ceux qui avoient signé la relation de Nestorius à l'Empereur, sans en excepter mesme Dorothee de Mar-

Conc. p. 637. b.

P. 664. a.

P. 1046. c.

P. 589. c.

P. 597. 600.

I. τὸ πρῶτον ἡ. οὐκ ἔστιν ἐν τῷ ἀποστολικῷ ἱερῷ.

Hist. Eccl. Tome XIV.

Fff

p. 636. b. c. | 664. a.  
b.  
4 p. 656 c.

conople: ce qui faisoit en tout<sup>43</sup> Evêques.] On pretend qu'ils estoient tous ou presque tous accusez de diverses fautes, & qu'ils s'estoient engagez dans la procedure irreguliere & injuste que nous allons rapporter, pour n'estre pas obligez de venir rendre conte de leur conduite au Concile, & pour prevenir la juste condamnation qu'ils craignoient qu'on ne prononçast contre eux. [Pour Nestorius, il ne paroist ni dans cette action, ni dans aucune autre.]

p. 589. 592.

'Le Comte Candidien s'y trouva, & il protesta<sup>44</sup> qu'il avoit fait tous les efforts pour empescher les Evêques de s'assembler avant la venue des Orientaux, suivant la lettre que l'Empereur avoit écrite au Concile, dont il fit alors la lecture que les Evêques ecouterent debout: & il ajouta que l'on avoit condamné Nestorius sans aucun examen, ni aucune forme de jugement, [quoiqu'il n'y eust point esté present.] Il pouvoit demander, comme il avoit fait peu de jours auparavant, & comme il fit encore aussitost après, aux Catholiques, qu'on ne s'engageast point à rien faire, jusqu'à ce qu'on eust reçu les ordres de l'Empereur; [ & il eust peutestre arresté par là bien des maux. Cependant il ne paroist point qu'il l'ait fait.] Jean ayant oui son rapport, dit que le Concile delibereroit de ce qu'il y avoit à faire sur une action si illegitime & si tyrannique, apres quoy Candidien se retira.

&c.

p. 592. c.  
p. 593. a. b.

2 p. p. 702. 510 |  
704.

c. 3. p. 593. c.

d. c.

'Jean demanda au Concile comment il falloit agir sur une desobeissance si formelle, disoit-il, aux ordres de l'Empereur, qui vouloit que toutes choses se fissent d'un commun accord. [Personne ne representa que 40 Evêques n'estoient pas pour former un Concile œcumenique, hors duquel ils n'estoient point juges de leurs confreres. Personne ne dit qu'il falloit au moins s'informer plus exactement comment les choses s'estoient passées, & parler aux principaux du Concile pour savoir les raisons que l'on avoit eues de se presser.] Mais ceux qui estoient des auparavant à Ephese prenant la parole, se plainquirent de Memnon d'Ephese, comme de l'auteur de beaucoup de violences qu'ils avoient souffertes; & de S. Cyrille à cause de ses anathematismes remplis d'erreur: Ils dirent qu'ils avoient esté l'un & l'autre les chefs & les causes du trouble & du desordre où les affaires de l'Eglise estoient reduites; & qu'ils avoient procuré à dessein cette confusion pour empescher qu'on n'examinast soit les heresies des anathematismes de Saint Cyrille, soit la negligence dont l'on accusoit Memnon dans la conduite de son Eglise.

e. | 696. 405. c |  
Liber. c. 6. p. 13.

Sur ces accusations [vagues & informes,] ils conclurent sans autre examen, qu'il s'agissoit de défendre avec courage la foy de l'Eglise; qu'il falloit prononcer contre Cyrille & Memnon la juste condamnation qu'ils meritoient; & punir selon l'ordre des Canons la foiblesse & la lascheté de ceux qui s'estoient laissé aller aux artifices ou à la violence des autres.

'Il est étrange qu'ils n'aient pas considéré combien il estoit déraisonnable que 40 Evêques entreprissent d'en juger 200, & que l'Evêque d'Antioche voulust condamner celui d'Alexandrie qui avoit le rang au dessus de luy, sans en avoir de commission ni de l'Empereur, [ni de qui que ce fust.] Si S. Cyrille & Memnon estoient coupables, Jean devoit se joindre au Concile, & les obliger de se justifier, pour les condamner ou les absoudre avec les Peres après les avoir entendus. [Mais au moins une personne qui passoit comme luy pour habile dans la science des Canons, voulant faire une injustice, devoit la faire avec quelque apparence de forme canonique: Et il estoit bien assuré que quand il eust eût S. Cyrille, ce Saint ne se seroit pas résolu à venir comparoître devant luy & devant ses 40 Evêques.]

'Cependant après avoir oui l'avis qu'on luy avoit donné; sans accusateur, sans citation, sans examen, sans aucune autre formalité; il déclara S. Cyrille & Memnon deposez de leur dignité, comme auteurs du trouble, & à cause du sens heretique des anathematismes; & tous les autres Evêques du Concile separez de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent anathematizé les anathematismes, & qu'ils se fussent joints aux Orientaux, pour examiner tous ensemble ce qui regardoit l'établissement de la foy, & les autres questions qui troubloient l'Eglise. Tout son Concile trouva cet arrest tres juste, & demanda que l'on en dressast un acte qu'ils signeroient tous. Cela fut fait [aussitost:] & l'acte porte entr'autres choses, que les anathematismes contenoient l'impieté d'Apollinaire, d'Eunome, & d'Arius. Les Evêques s'y adressent à S. Cyrille, à Memnon, & à tous les Evêques qui avoient composé le Concile œcumenique. Ils pretendoient par une suite nécessaire casser tout ce que les Peres avoient fait, comme des toiles d'araignées.

r. [Voilà comment les Orientaux qui accusoient Saint Cyrille d'une procedure irreguliere, en firent une encore plus irregu-

1. C'est ainsi qu'on a accoutumé de les nommer, parceque les Orientaux, (c'est à dire ceux de la Syrie & du patriarcat d'Antioche, qu'on appelloit le Comté d'Orient,) en faisoient la partie la plus nombreuse & la plus considerable à cause de Jean, quoiqu'il y eust aussi des Evêques de plusieurs autres provinces.

liere, qui causa dans l'Eglise un tres grand trouble, qu'on ne peut excuser de schisme, & qui estoit si visiblement injuste,] que S. Cyrille demande avec raison à Jean, si c'estoit donc qu'il n'y eust plus de Canons dans l'Eglise pour maintenir la discipline, plus d'autorité parmi les hommes pour reprimer les violences, plus de Dieu dans le ciel pour punir les crimes. Les Orientaux disent quelquefois que S. Cyrille avoit esté condanné par pres de 200 Evêques : Je ne sçay si ce seroit qu'après estre revenus du Concile, ils auroient fait signer la condannation par les Evêques des provinces où ils se trouvoient les plus forts. [Mais l'acte par lequel ils l'avoient condanné n'en estoit pas moins infoutenable.] On loue quelques paroles que Jean d'Antioche avoit dites à Ephese : [mais je ne les entends pas.

Je voudrois que quelqu'un expliquast ce que c'estoit que cette separation de la communion, & cette excommunication, comme ils l'appellent. Il semble d'abord que ce fuit une peine plus grande que la deposition : Et néanmoins il paroist par cet endroit & par beaucoup d'autres, qu'on la consideroit comme moindre. Ainsi il faut distinguer cette peine de l'anatheme par lequel on retranchoit une personne du corps de l'Eglise, & on le privoit par consequent de toute la dignité & de tout le pouvoir qu'il avoit dans l'Eglise. Car ceux que l'on separoit ainsi de la communion, conservoient ce semble le rang, la dignité, & le pouvoir de l'episcopat : on ne défendoit point à leurs peuples de les reconnoître : & il est visible qu'on ne songeoit point à mettre d'autres Evêques en leur place. On refusoit seulement de communiquer avec eux dans la célébration des Mysteres & les assemblées ecclesiastiques ; & on ne leur rendoit point les autres devoirs de la société & de l'union que les Evêques doivent avoir ensemble. Ainsi je pense que c'est à peu pres la mesme peine dont l'Eglise d'Afrique se servoit, lorsqu'elle ordonnoit que certains Evêques n'auroient point de communion avec les autres, mais se contenteroient de la communion & du gouvernement de leurs Eglises.].

Mais, comme remarque S. Cyrille, 30 ou 40 Evêques qui en separoient un si grand nombre d'autres de leur communion, ne les excommunioient pas, mais s'excommunioient eux mesmes, surtout en cette rencontre, où ceux qu'ils traitoient comme coupables estoient reconnus innocens, & soutenus par tout le corps de l'Eglise. On voit néanmoins que les Orientaux pretendoient que ces excommuniez n'avoient point droit de celebrer

p. 1043. c. 664. c.

an. p. 811. c. 811. a.

p. 811. c.

p. 77. 778.

t. 3. p. 1047. c.

p. 1011. a.



les Mysteres, ni ce semble mesme d'y participer, jusqu'à ce qu'ils eussent esté absous par un Concile, sur peine de ne pouvoir jamais estre rétablis ;[ce qui n'estoit pas dans ceux que l'Eglise d'Afrique condannoit à se contenter de la communion de leur Eglise.]



A R T I C L E L X I.

*Le Concile separe Jean d'Antioche de sa communion pour avoir maltraité ses deputez: Les Orientaux écrivent en Cour: Comment ils se conduisent à l'égard de Nestorius.*

[JEAN après avoir ainsi terminé son Concile,] se ressouvint Conc. p. 764. a. que des Evêques deputez d'un Concile œcumenique, attendoient depuis plusieurs heures pour luy parler. Il jugea à propos de les voir, & envoya des soldats pour les faire entrer avec les Ecclesiastiques de leur compagnie. Ils vinrent, & luy exposèrent ce que le Concile leur avoit ordonné de luy dire. Mais on ne marque point qu'ils aient receu d'autre réponse, que [des injures &] des coups, qui les mirent en danger de la vie. Ce fut le Comte Irenée, les Evêques mesmes, & les autres Ecclesiastiques qui estoient autour de Jean, qui les traiterent de la sorte; & Jean les vit sans l'empescher. Les deputez furent, [aussitost b. qu'ils le purent,] porter leurs plaintes au Concile, d'un traitement si indigne, dont ils montrerent les preuves sur leur propre corps. Ils firent cette plainte par des actes authentiques, & en presence des saints Evangiles, & elle remplit les Peres d'une tres juste indignation: de sorte c. qu'ils declarerent Jean separé de leur communion, [jusqu'à ce qu'il fust venu rendre raison d'une conduite si étrange.] Ce decret fut notifié à Jean, comme on le voyoit par un placard qu'il fit afficher dans une rue, sans neanmoins y mettre son nom, ni sa signature.

NOTE 46.

[Les Evêques du Concile ne savoient point encore apparemment le jugement que Jean avoit pretendu rendre contre eux tous, lorsqu'ils punissoient par cette sentence l'injure faite à leurs deputez.] Il est certain au moins, que lorsque les Orientaux leur faisoient le procès sans les entendre, ni S. Cyrille, ni aucun autre du Concile n'en avoit aucune connoissance. Quoique la sentence de leur pretendue condamnation fust dressée p. 637. b. c. comme pour leur estre signifiée, on eut soin de la faire savoir à p. 597. c. Candidien; mais pour eux il paroist qu'on ne deputa personne app. p. 704. pour les en avertir. Aussi l'on voit qu'assez longtems après, c. 3. f. 637.

Cyrille & Memnon témoignent ne l'avoir encore apprise<sup>431.</sup> que par le bruit commun. Quelques uns prétendent même que les Orientaux la tinrent longtemps secrète, pour avoir le loisir de prévenir la Cour de l'Empereur. Mais des le samedi, [qui estoit, selon toutes les apparences, ou le jour ou le lendemain de leur arrivée,] toute la ville la favoit par les affiches qu'ils en avoient fait mettre partout, & cela y causa un tres grand bruit.

Des que S. Cyrille & Memnon l'eurent appris, bien loin de déferer à une sentence [si informe,] ils resolurent de celebrer le lendemain le saint sacrifice; ce qu'ils n'avoient point encore fait jusques alors. [Et ils crurent peutestre devoir à Dieu cette action de graces solennelle pour la deposition de Nestorius.] Jean sceut leur dessein, & pria par écrit Candidien l'après midi du samedi, d'aller leur en faire défense. Candidien alla donc le soir pour cela chez S. Cyrille & chez Memnon, qu'il trouva accompagnez de beaucoup d'Evesques. Il les pria de vouloir bien ne point celebrer, & d'attendre [sans rien faire de nouveau] les ordres que l'Empereur devoit [bientost] envoyer. Memnon témoigna qu'il favoit bien qu'on disoit que Jean & son synode l'avoient depose; & qu'il favoit bien aussi que Jean bien loin de pouvoir quelque chose contre le Concile œcumenique, n'avoit pas même de pouvoir sur l'Evesque d'Ephese, quand il ne se seroit agi que de luy seul. Candidien revint encore le dimanche de grand matin faire la même priere à S. Cyrille, mais fort inutilement: Ainsi il fut obligé de se retirer; & les Evesques s'en allerent [à l'eglise,] où ils celebrerent le saint sacrifice. Ils continuerent dans la suite à faire la même chose, les uns celebrant les Mysteres, & les autres y participant; sans se mettre en peine ni des plaintes que les Orientaux en voulurent faire depuis, ni du celebre Canon [d'Antioche, dont on s'estoit déjà servi pour opprimer S. Chrysostome.

Ce fut apparemment des le lundi suivant,] que Candidien vint rendre conte de sa commission à Jean, & à tout son Concile: & l'on en dressa un acte, pour avoir une preuve authentique que les Evesques du Concile avoient connoissance de la sentence rendue contre eux, & ne se mettoient point du tout en peine d'y déferer. Candidien declare dans cet acte, que pour eviter qu'il ne se formast un schisme, [que Jean avoit déjà tout formé,] il ne veut point qu'aucun des deux partis celebre le sacrifice, [comme s'il eust esté l'arbitre de ce que la religion a de plus auguste & de plus sacré.

Les Orientaux voyant bien que les Evesques ne cederoyent pas

M. r. r. t. s. p. p.  
: 3 Bar. 4: 1 5 77.  
13.  
Conc. ap. p.  
704.

p. 703 | t. 3. p. 797.  
c.

ap. p. 704.

p. 703.

p. 704.

t. 3. p. 700. al 737.  
c.

p. 737. c.

ap. p. 703.

p. 703. 704.

p. 704.

431.  
το θρονον  
αποστ.

&c.

à une entreprise qui ne se pouvoit soutenir ni par la raison, ni par les Canons, ils eurent recours à la Cour, & le plustost qu'ils purent sans doute,] ils écrivirent plusieurs lettres à Theodose, aux Imperatrices [Pulquerie & Eudocie,] au Clergé, au Senat, & au peuple de Constantinople. Toutes ces lettres sont pour justifier la sentence qu'ils avoient prononcée contre Saint Cyrille & Memnon, & contre tous les Evêques du Concile, à cause qu'on ne les avoit pas attendus, & qu'on n'avoit pas condanné les anathematismes, & à cause des violences qu'ils accusoient Memnon d'avoir commises. Jean se justifie à l'Empereur de ce qu'il estoit arrivé si tard, pretendant qu'il luy avoit esté impossible de venir plustost. La lettre au Senat paroist plus adroite que les autres.

t. 3. p. 601-604  
Liber. c. 6. p. 25.

Conc. p. 601. d. c.

p. 604. 605.

p. 604. a. b.

[Nestorius n'est nommé dans aucune de ces lettres.] Neanmoins les Orientaux mandent au Clergé de Constantinople, que l'on ne se doit point troubler de ce que Cyrille & les autres ont pu faire, parceque c'estoient toutes choses injustes sans aucune force. Le Concile les accuse non seulement de s'estre separez du corps de toute l'assemblée, mais encore de s'estre joints à l'impieté de Nestorius, & de s'estre unis à luy. Il manda peu après à

p. 637. e] 769. b. c.

p. 665. 2.

Celestin, que Jean n'avoit entrepris une chose aussi insoutenable qu'estoit la deposition de S. Cyrille, qu'afin de brouiller, dans l'esperance que quand on voudroit rétablir la paix, en cassant ce qu'il avoit fait, on casseroit aussi ce que le Concile avoit fait contre Nestorius, [afin de remettre toutes choses en leur premier état : Et c'est ce qui pensa arriver. Les Orientaux s'engagerent plusieurs fois à Ephese, & en d'autres endroits, à ne consentir jamais à la deposition de Nestorius. [Et il est certain qu'ils travaillerent autant qu'ils purent à empescher que l'Empereur ne la confirmast.] On pretend que Jean d'Antioche écrivit à Ephese de tous costez pour se plaindre de l'injustice qu'on avoit faite en le deposant. Les deputez qu'ils envoyerent à Ephese, le qualifient le tres pieux & le tres saint Evêque : & mesme après l'accord des Orientaux avec S. Cyrille, Theodoret luy écrit comme à un Evêque.

Merc. t. 2. p. 357.  
1. 2.

Conc. ap. p. 851.  
2.

t. 3. p. 745. c.

Merc. t. 2. p. 272.  
2.

Avec tout cela, il paroist qu'ils ne le défendoient que pour s'opposer à Saint Cyrille, & parcequ'on ne pouvoit confirmer sa condannation sans autoriser le reste de ce que ce Saint avoit fait dans le Concile. C'est ce qu'ils témoignent eux mesmes lorsqu'ils parlent avec le plus de chaleur pour Nestorius. Aussi lorsqu'on voulut deposer tout ensemble Nestorius, S. Cyrille & Memnon, ils y consentirent sans difficulté. Facundus dit qu'ils ne cassèrent

Conc. p. 745. d. e]  
744. d.

p. 714. 3.

Fat. 1. 7. c. 27.  
291. l. 191. a. b.

600.

point sa condannation, mais le laisserent depósé comme il estoit.

Leont. a. c. 4. p.  
509. a.

'Et Leonce dit de mesme, qu'ils ne receurent point Nestorius. [Et en effet, quoiqu'ils en parlaissent comme s'il n'eust point esté depósé, & qu'ils travaillaissent à faire que les autres le considéraissent comme s'il eust toujours esté Evesque; nous ne voyons pas neanmoins qu'ils aient fait aucun acte positif pour declarer que sa deposition estoit nulle & illegitime, comme fit le Concile d'Ephese en faveur de S. Cyrille & de Memnon. Nous ne trouvons point non plus qu'ils l'aient jamais admis dans leur assemblée, où il eust dû presider. Pour la communion des Mysteres, le Concile d'Ephese ne l'en avoit pas privé expressément. Neanmoins comme il n'eust pas voulu y participer en qualité de laïque, on ne trouve point qu'il y ait esté admis.] 'Et les Orientaux mesmes ne les celebrent pas, [au moins publiquement,] tant qu'ils demorerent à Ephese: 'Memnon leur avant fait fermer toutes les eglises de la ville, de peur qu'ils n'y tinssent leurs assemblées schismatiques.

Conc. p. 7. 9. c]  
713. b.

p. 712. b] 709. b. d.

ap. p. 908. 909.

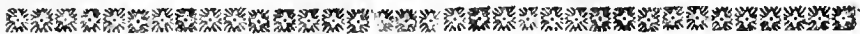
p. 838. b.

p. 875. a.

p. 906. b.

[Je ne voy point de quelle maniere ils en userent depuis qu'ils furent retournez avec luy en Orient, sinon qu'il paroist qu'ils le nommoient à l'autel comme Evesque: car je pense que c'est le sens] de ce que Saint Cyrille demandoit, qu'ils ne fissent plus memoire de luy. [Et ils ne pouvoient y manquer sans confirmer sa deposition. Cependant on voit que Melece de Mopsueste, qui s'estoit separé de Jean d'Antioche en 433, & en partie à cause qu'il avoit abandonné Nestorius pour se réunir à Saint Cyrille,] 'estant pressé de se réunir luy mesme avec Jean, demande qu'il reconnoisse donc Nestorius pour Evesque, non de paroles seulement, mais en le faisant venir à l'eglise, en le faisant asseoir avec luy, & en mettant son nom dans les Diptyques. [Il ne dit point qu'il fasse tout cela, comme il faisoit avant la paix avec S. Cyrille. Ainsi il semble qu'il ne le faisoit pas auparavant.] 'Euthere de Tyanes voulant aussi reprocher à Jean comme une trahison de ce qu'il avoit abandonné Nestorius, ne dit point qu'il eust fait autre chose pour luy auparavant, que de luy envoyer quelques presens. [Les Orientaux faisoient un crime aux Evesques du Concile d'avoir communiqué avec S. Cyrille depuis sa deposition, sans qu'il eust esté rétabli par un autre Concile, contre le Canon d'Antioche. Ainsi ils pouvoient bien craindre qu'on ne les accusast eux mesmes d'estre condannez & par ce Canon, & par leur propre bouche, s'ils communiquoient avec Nestorius depósé par 200 Evesques, & qui ne pouvoit estre rétabli que par un Concile plus nombreux.

'Ces Evesques qui honoroient Acace de Berée comme leur pere, luy écrivirent d'Ephese, pour luy apprendre la deposition de Saint Cyrille, & le reste de ce qu'ils avoient fait jusques alors. Alexandre d'Hieraple luy écrivit & avec les autres, & encore en particulier dans le temps qu'il estoit à Ephese. Il luy envoya un passage d'un ouvrage d'Acace de Melitene, qui sembloit dire que la divinité a souffert, [mais qui s'expliquoit] en mesme temps, en soutenant que Dieu n'est point capable de souffrir. Et neanmoins Alexandre regardoit ce passage comme tout à fait criminel.



## ARTICLE LXII.

*Theodose écrit aux Evesques; desapprouve la deposition de Nestorius: Réponses que le Concile & les Orientaux luy firent.*

CANDIDIEN s'estoit hasté, comme nous avons vu, de donner à l'Empereur de mauvaises impressions du Concile, & avoit en mesme temps empesché que ce prince ne vist la relation & les actes que le Concile luy avoit envoyez aussitost après. Theodose n'estant donc informé que par Candidien [ & Nestorius; (car il ne pouvoit pas encore avoir les lettres des Orientaux,) & prevenu des auparavant contre S. Cyrille, ] il se persuada aisément que les inimitiez particulieres avoient eu plus de part à la condamnation de Nestorius, que l'amour de la foy & de la justice. Il écrivit sur cela une lettre au Concile, où il témoigne qu'il estoit tres mecontent de ce qui s'estoit passé, qu'il ne veut point qu'on y ait aucun égard, mais qu'on commence par examiner les dogmes, pour tenir ce qui seroit resolu d'un commun accord; Qu'il faut plaire à Dieu, & non satisfaire à ses animositez particulieres; Que ce qui le touche est la verité de la doctrine, & non pas la personne ni de Nestorius, qu'il traite comme estant encore Evesque, ni de quelque autre que ce soit; Que jusqu'à ce que ce point soit décidé, il ne souffrira point qu'aucun Evesque sorte d'Ephese, & qu'il a envoyé ordre aux Gouverneurs d'empescher qu'on ne recoive ceux qui retourneront chez eux sans sa permission. Il parle d'envoyer un second Officier à Ephese, pour avoir la vue avec Candidien sur tout ce qui se passera dans le Concile, & empescher qu'il ne s'y fasse rien contre l'ordre. Voilà ce que contenoit cette troisieme lettre de paix, dont les Orientaux parlent si souvent. Elle est datée du 29 de juin.

Hist. du C.

NOTE 47

p.733.b.

[Il semble qu'on puisse rapporter à ce temps-ci] ce que nous trouvons dans les actes du Concile, Que Theodose estant venu voir l'Abbé S. Dalmace, [& luy ayant dit ce qu'il faisoit écrire au Concile,] ce Saint à qui Dieu avoit revelé l'impieté de la doctrine de Nestorius, avant mesme qu'il fust arrivé a Constantinople, luy dit beaucoup de choses pour le porter à écrire au Concile [d'une maniere plus favorable.] L'Empereur fit donc dresser une [autre] lettre, & l'envoya à Dalmace pour la lire. Il ne la trouva pas assez bien; & pour ne pas donner la peine à l'Empereur [de le revenir voir, (car il ne sortoit jamais de son monastere,)] il luy envoya un memoire de ce qu'il le prioit de changer dans sa lettre. Mais ceux qui en furent les porteurs, ne la montrerent point, & en donnerent une autre. Car Chryforete grand Chambellan estoit tout à fait contre S. Cyrille.

Merc. 2. 2. pr. p. 38.

Cone. p. 733. b. c.

ap. p. 908. 609.

c. 3. p. 704. c. [729. b.

p. 745. d.

'La lettre du 29 de juin fut apportée par Pallade Magistrien, [c'est à dire officier du Maistre des Offices, & courier de l'Empereur. Il faut qu'il ait fait une extreme diligence,] puisque le Concile répondit à cette lettre des le premier de juillet. Il proteste par cette réponse, que l'on avoit examiné quelle estoit la croyance de l'Eglise; Qu'on avoit condanné Nestorius, parcequ'on l'avoit reconnu opposé à cette croyance, & non par aucune animosité personnelle; Qu'on n'avoit pu attendre Jean d'Antioche à cause de ses longs delais, & parcequ'on le croyoit plus affectionné à Nestorius qu'à la verité; ce qu'il avoit fait paroistre trop visiblement après son arrivée. Il se plaint fortement des faux rapports de Candidien, & de ce qu'il empeschoit que l'Empereur ne vist les actes & les lettres que le Concile luy envoyoit. C'est pourquoi il prie l'Empereur de le rappeler, & de souffrir que cinq Evesques l'allassent informer de la verité des choses, & des violens du Comte Irenée. Il protette que Nestorius & Jean n'avoient avec eux qu'environ 37 Evesques, la plupart de posez, ou qui craignoient de l'estre, au lieu que ceux qui avoient condanné l'heretique Nestorius, (car c'est ainsi qu'ils le qualifient,) estoient plus de deux cents. [Cette lettre paroist faite avec assez de precipitation.] En effet, Pallade les pressoit extremement de luy donner leur réponse. C'est pourquoi elle ne fut signée que de peu d'Evesques, [dont le dernier estoit peut-estre] Flavien de Philippes, qui s'y trouve au jourd'hui tout seul.

p. 748. 749.

p. 749. c.

c.

p. 751. a.

'Après sa signature, il y a une liste de 35 Evesques qualifiez schismatiques, & qu'on assure estre les seuls qui prennent part aux dogmes impies de Nestorius, & qui causent de grands trou-

simplicia.

V. la note 37.

bles dans la ville. [C'estoit apparemment un memoire joint à la lettre, pour estre presenté a l'Empereur. Il y manque deux Evesques, puisque la lettre en met 37. Le P. Petau croit que Pallade receut cette lettre, & la garda sans la rendre à l'Empereur: [ce que la suite rend assez croyable.]

Pet. dog. t. 4. l.  
1. c. 8. § 7. p. 41.

'On lut aussi aux Orientaux la lettre de l'Empereur. Ils l'ecouterent avec mille benedictions, s'estimant heureux de ce que Theodose castoit ainsi tout ce qu'avoit fait le Concile. C'est le sentiment qu'ils témoignent dans la lettre de remerciement qu'ils luy envoyerent par Pallade. Ils fondent sur cela la justification de ce qu'ils avoient fait contre les Evesques du Concile, non par aucune chaleur, disent-ils, mais par le pur zele de la foy, n'ayant pu souffrir qu'on renouvellast l'heresie d'Apollinaire en autorisant les anathematismes de Cyrille, & qu'on violaist ouvertement les ordres de l'Empereur, en entreprenant sur le siege de Constantinople, avant mesme que d'avoir examiné ce qui regardoit la foy. Ils font ensuite ce qu'ils peuvent pour eluder la force de l'argument qu'on tiroit contre eux de leur petit nombre, en comparaison de celui de leurs adversaires; & afin que cette difference parust un peu moins, ils prient l'Empereur, sous pretexte d'empescher la confusion, d'ordonner que chaque Metropolitain n'aura avec foy que deux suffragans [dans les seances du Concile.] C'est ce que Neilorius avoit déjà demandé aussitost après sa deposition.

Conc. p. 705. c. d.

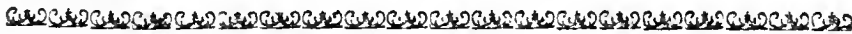
p. 705. 706.

p. 705. c.

p. 708. d. c.

c. d.

p. 568. 2.



ARTICLE LXIII.

*Les Orientaux veulent ordonner un nouvel Evesque d'Ephese, & sont battus.*

**A** PRES que les Orientaux eurent écrit cette lettre à l'Empereur, & avant qu'ils l'eussent fermée, ils entreprirent une chose [qui eust pu avoir de fascheuses suites, si on leur eust laissé la liberté de l'executer. Depuis qu'ils avoient prononcé leur sentence irreguliere contre S. Cyrille & Memnon,] les Evesques de leur parti couroient dans toute la ville d'Ephese, pour tascher à y exciter quelque sedition, & quelque trouble; & ils menaçoient d'ordonner des Evesques ou à la place de tous les Evesques orthodoxes, [ou au moins à la place de Memnon.] Ils sollicitoient tous les jours le Senat, & les personnes les plus qualifiées de la ville, pour leur faire demander un nouvel Evesque, & taschoient

Conc. t. 3. p. 709.  
a.

p. 752. a.

p. 764. c. d.

mesme à avoir pour cela par violence des decrets[de tous les corps de la ville.]<sup>431.</sup>

c.d. 'Mais comme tout le peuple d'Ephese estoit zelé pour la foy, au lieu de consentir à cette intrusion, il ne sortoit point des eglises; de peur que si les Orientaux s'en emparoiert de quelqu'une, ils ne fussent assez hardis pour executer malgré tous les Canons, ce qu'ils ne rougissoient pas d'avouer qu'ils vouloient faire. C'est pourquoy on ne laissoit entrer dans les eglises que les Evêques orthodoxes, & il y avoit des gardes dans toutes, pour en fermer l'entrée aux autres. De sorte que tant que les Orientaux demorerent à Ephese, ils n'assistèrent point à l'assemblée[du Sacrifice: & cela condanne] ce qu'écrivit Leonce, que ne voulant pas venir dans l'église ou estoient les Catholiques, ils se mirent dans une autre.

p.712.b.

b|709.b.d.

p.719.c|733.b.

Lect. int. 2. ct. 4. p.  
509.2.

Conc. p.703.c.

p.709.a|712.b|  
764.d.

p.764.d.

p.709.2.

p.764.d.

p.709.a.

p.764.d.

p.709.a.b|712.b.  
c|716.c.d.

p.709.2.

b|713.b.

'Les Orientaux s'imaginant donc à l'arrivée de Pallade, que la lettre de l'Empereur auroit intimidé tous les esprits, [ils se résolurent d'executer leur dessein,] & s'en allerent à l'église de Saint Jean l'Evangeliste, accompagnez de quelques milices, comme pour rendre graces à Dieu de la lettre que l'Empereur avoit écrite, & prier pour l'heureux succès des desseins de ce prince. Mais ils ne cachoiert pas trop que leur véritable dessein estoit d'y ordonner un Evêque à la place de Memnon. Cette nouvelle mit tout le quartier en alarme. Et des qu'on les vit, on se hatta de fermer l'église. Ils approcherent néanmoins, & leurs soldats [maltraiterent tellement] quelques pauvres qui estoient à la porte, qu'ils les laisserent à demi morts.

[Ne pouvant néanmoins se faire ouvrir l'église,] ils dirent quelques prieres à la porte, & puis s'en retournerent, sans dire un mot à personne. Memnon mesme semble avouer qu'on les maltraita[dans leur retraite.] Pour eux ils disent qu'une troupe de valets estant sortis[de l'église mesme, ou des maisons voisines,] se saisiert de quelques uns d'eux, en blessert d'autres, leur enleverent plusieurs chevaux, & les poursuivert tous fort longtemps avec des massues & des pierres; de sorte qu'ils furent contraints de se retirer en fuyant comme devant des ennemis. Ils ne manquerent point d'ajouter un article sur cela dans la lettre qu'ils écrivoient à l'Empereur. Ils disent que c'estoit Memnon, qui leur avoit préparé depuis longtemps un traitement si indigne, après plusieurs autres violences qu'il leur avoit déjà faites. C'est pourquoy ils le qualifiert un tyran, conjurent l'Empereur sur toutes choses de le chasser, & luy protestent



qu'il ne peut estre obeï, & qu'il n'y aura jamais de paix dans la ville tant que Memnon y demeurera. Ils firent aussi retomber cela sur tout le Concile, & ils pretendoient qu'il n'y avoit point de tyrannie que l'on n'exercast contre eux, qu'on leur donnoit continuellement des attaques comme dans une guerre ouverte; qu'on avoit marqué leurs maisons une seconde fois, pour les faire attaquer; qu'ils n'osoient fortir de chez eux, non pas mesme les malades, pour aller un peu prendre l'air; [ce qui pourroit estre aussi faux que ce qu'ils disent,] que le peuple ne vouloit point assister aux assemblées que tenoient les Evesques du Concile. Ils se plainquirent encore de ce qui leur estoit arrivé à l'eglise de S. Jean, dans des lettres qu'ils écrivirent au grand Chambellan [Chryforete,] & à "Scolastique" qui estoit aussi Chambellan de l'Empereur.

p.764.709.b.c.  
p.709.c.d|713.e.

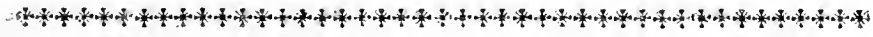
p.712.b.  
a.b.

p.717.c.

v. Theodo-  
sc II. § 36.

'Memnon écrivit de son costé tant sur ce sujet que sur quelques autres, au Clergé de Constantinople, qu'il prie d. travailler à faire rappeler les Comres [Candidien & Irenée,] de peur qu'en tourmentant tout le monde ils n'obtinssent quelque chose qui fust prejudiciable à la foy.

p.761.764.  
p.764.c.



ARTICLE LXIV.

*Ceux de Constantinople apprennent par un mendiant ce qui se passoit à Ephese, & ayant à leur teste l'Abbé Dalmace, obtiennent de l'Empereur qu'il fasse venir des deputez du Concile.*

**L**Es partisans de Nestorius continuoient toujours à observer toutes les avenues de Constantinople, pour empêcher qu'on n'y apportast aucune nouvelle ni aucune lettre de la part de S. Cyrille & du Concile, [ & surtout ] pour empêcher que la verité n'approchast de la personne de l'Empereur. Mais que peut l'homme contre Dieu? Un mendiant força toutes ces barrières; & s'estant chargé d'une lettre, il la mit dans une canne creuse qui luy servoit de baston, & l'apporta ainsi à Constantinople, en demandant l'aumosne par les chemins. Baronius croit que c'estoit un homme deguisé en mendiant, & le Concile mesme donne quelque lieu à cette conjecture. Neanmoins il est dit positivement que c'estoit un mendiant; [ & rien n'empêche de le croire. ]

Conc.t.3.p.752.  
b.c.

p.753.d.  
p.752.c.

Bar. 431. § 105.  
Conc.p.768.d.  
p.752.c.

'La lettre qu'il apporta estoit écrite d'Ephese, & adressée aux Evesques & aux moines [qui estoient à Constantinople.] 'Baro-

Bar. 431. § 105.

nus veut que ce mendiant ait apporté des copies de toutes les lettres que le Concile avoit écrites jusques a'ors, & qui n'avoient point esté rendues. Mais l'histoire ne parle que d'une seule. Un manuscrit semble dire que ce fut la premiere relation de la deposition de Nestorius, adressée par S. Cyrille aux Evêques & aux Prestres d'Egypte qui estoient à Constantinople, mais au seul moine Dalmace. [Ainsi ni le sujet ni le titre de cette lettre ne convient guere à celle dont nous parlons: & il vaut mieux dire que c'est quelque lettre qui est perdue, par laquelle le Concile ou quelqu'un de sa part instruisoit les Orthodoxes de Constantinople de l'état ou ils estoient.] Le Concile y témoignoit ce semble, souhaiter d'envoyer quelques Evêques à la Cour. Mais ils estoient trop bien gardez pour le pouvoir faire. Dalmace & les autres Ecclesiastiques de Constantinople reconnoissent quelque temps après que S. Cyrille leur avoit écrit sur la foy.

[Quelle que fust cette lettre,] quand les Orthodoxes l'eurent receue, tous les moines quitterent leurs monasteres, pour aller trouver l'Empereur. Ils chantoient à plusieurs chœurs; & avoient à leur tette leurs Abbez, & mesme l'Abbé S. Dalmace, qui depuis 48 ans n'estoit point sorti de son monastere. Mais s'estant adressé à Dieu pour savoir ce qu'il avoit à faire dans une occasion si importante; Dieu qui ne vouloit pas abandonner tout à fait son Eglise, luy fit entendre par une voix du ciel, qu'il devoit sortir. [Ce fut apparemment aussi en cette occasion, qu'Eutyché qui devint depuis si connu par son heresie,] & qui estoit alors solitaire dans un monastere de Constantinople, dont il avoit pris resolution, [comme S. Dalmace,] de ne sortir jamais, s'en sortit neanmoins aussi pour combattre Nestorius, & défendre la verité. Un grand nombre de peuple se joignit à cette sainte compagnie; & ils furent tous ensemble en cet état jusques au palais. On fit entrer les Abbez par ordre de l'Empereur; les moines & le peuple les attendirent [à la porte,] & continuerent à chanter à plusieurs chœurs.

Les Abbez montrerent à l'Empereur la lettre [qu'ils avoient receue,] il la lut, & demeura persuadé [de l'innocence & des raisons du Concile.] S. Dalmace luy dit sur cela beaucoup de choses, luy rapporta comment tout s'estoit passé, particulièrement dans la deposition de Nestorius, & luy representa comment on l'avoit surpris dans la lettre qu'il avoit écrite au Concile [le 29 de juin.] Il luy demanda en presence de tout le monde, s'il jugeoit luy mesme qu'il fust raisonnable d'ecouter un seul impie

Conc. p. 751. c.  
a p. 753. d. 49. d.

p. 755. d.

p. 755. b.

p. 751. c. d. et  
Merc. t. 2. pr. p.  
38.

Conc. t. 4. p. 191.  
c. 101. a. c.

p. 205. b.

t. 3. p. 752. c.

c.

p. 753. b.

c. Merc. t. 2. pr. p.  
38.

Conc. p. 753. b. c.

J. C.

concordance

[comme Nestorius,] plustost que six mille Evesques repandus par toute la terre, qui suivoient la doctrine de leurs Metropolitains [& de leurs confreres assemblez à Ephese.]

'Theodose témoigna ecouter tout cela avec joie, & approu- c.  
ver tout ce qu'avoit fait le Concile: Il remercia Dieu de luy  
avoir fait connoître la verité, & il ajouta que puisque les choses d.  
estoit ainsi, les Evesques que le Concile luy envoyoit, n'avoient  
qu'à le venir trouver. Dalmace luy répondit qu'on ne leur per-  
mettoit pas de venir. Surquoy il dit que personne ne les en empes-  
choit. Mais Dalmace luy protesta que ses ministres ne souffroient  
point qu'ils sortissent [d'Ephese,] ni qu'ils eussent aucune voie  
pour luy faire connoître la verité: au lieu que ceux du parti  
contraire avoient la liberté de faire tout ce qu'il leur plaisoit.  
'Ainsi il le pria d'envoyer un ordre [à Ephese] pour faire venir les e.  
Evesques que le Concile voudroit deputer, [& quelques uns de  
leurs adversaires s'ils le vouloient.] L'Empereur trouva qu'il  
avoit raison, [& luy fit sans doute expedier cet ordre à l'instant,  
de peur qu'on ne le surprist encore.] Enfin il donna congé aux  
Abbez en leur demandant de prier pour luy.

'Des qu'ils furent sortis du palais avec une réponse si favora- p. 752. c.  
ble, les moines & le peuple demanderent avec de grands cris ce  
que portoit l'ordre de l'Empereur, [que les Abbez tenoient peut-  
estre à la main.] Ils promirent de le leur lire dans l'eglise de S. e.  
Moce qui avoit autrefois souffert le martyre [en ce lieu mesme;]  
c'estoit ce semble à l'extremité de la ville. Ils y furent donc tous, p. 753. a.  
en chantant tout d'une voix le pseaume 150. Les moines avoient  
des cierges à la main: Et tous ensemble ils prononçoient ana-  
theme à Nestorius. Quand ils furent arrivez à S. Moce, on lut  
publiquement la lettre [que l'on avoit receue d'Ephese,] & S.  
Dalmace [qui estoit Prestre] estant monté en un lieu elevé, ra- b. c. d. e.  
conta ce qui s'estoit passé dans l'audience qu'il avoit eue de  
l'Empereur; ensuite de quoy tout le peuple recommença à dire e.  
anatheme à Nestorius.

'Baronius croit que ce fut après cette action si glorieuse & si Bar. 431. § 114.  
importante à la verité, que Dalmace, Maximien, & le reste  
du Clergé de Constantinople, écrivit au Concile. Leur lettre Conc. p. 756.  
ne dit rien néanmoins de ce que nous venons de raporter; &  
marque plustost quelques autres choses qui ne sont arrivées  
qu'un peu après.





## ARTICLE LXV.

*Le Concile envoie quelques Evesques à l'Empereur: Les Orientaux luy deputent le Comte Irenée chargé de beaucoup de lettres.*

Conc. p. 733 d  
700. d.

**L**E Concile avoit resolu, comme nous avons dit, d'envoyer les Evesques à la Cour pour instruire l'Empereur de toutes choses: Et il semble que ces deputez ou fussent partis, ou au moins se preparassent a partir, avant mesme que d'avoir receu la permission que Theodose leur en avoit donnée. Les Orientaux les appellent des Egyptiens, [soit que ce fussent des Evesques d'Egypte, soit parcequ'ils soutenoient le parti de Saint Cyrille.] Theopempte [de Cabases,] & Daniel [de Darnis,] que nous avons vus jusqu'à cette heure à Ephese, estoient peu de temps après à Constantinople. Ainsi on a sujet de croire qu'ils y furent envoyez alors.

p. 717. a.

p. 771. a.

Iup. ep. n. p. 66.

Conc. t. 3 p. 717.  
c. 736. c.

t. 5. p. 505. a.

p. 504. 505.

p. 506 [ap. p. 715.

p. 506. c.

p. 524. 505.

Iren. c. 12. p. 74.  
75.

Il paroist que les deputez porterent avec eux les actes de la deposition [de Nestorius: & jepenise que c'est ce que marque Theodoret,] lorsqu'il se plaint que ses adversaires avoient envoyé les anathematismes à Constantinople, avec l'approbation qu'ils y donnoient, & les souscriptions par lesquelles ils avoient pretendu les autoriser. Il dit cela dans une lettre qu'il écrivit contre Saint Cyrille aux monasteres [de son diocese ou de Syrie,] & où il marque diverses erreurs qu'il trouvoit dans les anathematismes. Ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'il y témoigne un regret sincere de voir les [plus illustres] Prelats de l'Eglise se combattre, ou plutoist se déchirer les uns les autres. On voit la mesme disposition dans une autre lettre qu'il écrivit d'Ephese à André Evesque de Samosates, dont il envie la maladie, parcequ'elle l'avoit empesché de venir à Ephese, & d'y voir le schisme, & les autres maux qui y affligeoient l'Eglise. Il écrivit celle-ci après que le Concile eut cassé [le 17 de juillet] le jugement des Orientaux, [comme nous le verrons dans la suite.] Ces deux lettres furent lues dans le V. Concile. Je ne scay si c'est à la premiere qu'il faut rapporter ce que dit Liberat, que Theodoret fut deposé 18 ans après, à cause de ce qu'il avoit écrit contre les anathematismes, & à cause

Conc. t. 4 p. 85 b.

c. 6. p. 695.

6 p. 610. 614.

c. 6. p. 3142.

4 p. 15.

1. Ils assisterent encore à la séance du 22 juillet, selon quel e est rapportée dans le Concile de Calcedoine; mais ils n'y sont point nommez dans les actes du Concile d'Ephese, ni selon l'edition commune, ni selon la traduction de Marius Mercator, ni mesme selon l'ancienne version donnée par M<sup>r</sup> Baluze. Ils signent selon un manuscrit celle du 27 jui. et. [Mais est-on bien assuré que les signatures qui y sont mises après cette séance, y appartiennent?]

d'une

d'une lettre qu'il avoit envoyée aux Clercs, aux moines, & aux laïques [de son diocèse,] contre le Concile d'Ephese, avant que la paix eust esté faite.

'Les Orientaux sachant que les Catholiques avoient deputedes Evêques à l'Empereur, ne voulurent pas luy envoyer aussi de leurs Evêques, de peur, disent-ils, de violer comme les autres la défense que l'Empereur avoit faite [aux Evêques de quitter Ephese.] Mais ils prièrent le Comte Irenée d'y aller défendre leur cause, & représenter à l'Empereur les divers moyens par lesquels ils disoient qu'on pouvoit procurer la paix à l'Eglise. 'Ils luy donnerent deux lettres pour l'Empereur, l'une plus courte, qui n'est que comme une lettre de creance, & où ils font néanmoins un grand crime aux Catholiques de ce qu'ils se moquoient de leur deposition & de leur excommunication pretendue, de ce qu'ils ne vouloient point se trouver à leur Concile, & de ce qu'ils refusoient d'examiner les douze anathematismes, & de se justifier de l'approbation qu'ils y avoient donnée, de peur, disent-ils, d'estre convaincus de l'impiereté manifeste qu'ils contiennent.

[L'autre lettre qui est plus longue, ne parle point d'Irenée.] 'Ils taschent d'y justifier leur sentence rendue contre S. Cyrille & Memnon, tant sur la conduite hautaine & imperieuse de S. Cyrille, & sur les violences de Memnon, que sur le venin d'Apollinaire renouvelé par les anathematismes. 'Ils disent que S. Cyrille est né pour le malheur de l'Eglise. 'Ils ajoutent à cela qu'ils ne peuvent plus demeurer à Ephese sans estre toujours en danger de la vie; & sur cela ils prient l'Empereur de leur ordonner de s'assembler en un lieu plus proche de luy, & où ils eussent le moyen de convaincre leurs adversaires par les livres.

'Ils écrivirent [sans doute en mesme temps] au Prefet du Pretoire, au Maistre [des Offices,] au grand Chambellan [Chryforete,] & à Scolastique [l'un des Chambellans de l'Empereur.] 'On croit qu'Antioque alors Consul, estoit aussi Prefet du Pretoire. 'Les lettres qu'on leur écrivit estoient pareilles. 'Les Orientaux y faisoient encore de grandes plaintes des violences pretendues des Orthodoxes, pour avoir droit de demander qu'on les fust venir à Constantinople, comme ils s'en expliquent nettement: & ils en conjurent ces magistrats par tout ce qu'il y a de plus sacré. 'La lettre qu'ils écrivirent au grand Chambellan estoit aussi pareille à celle qu'ils adressoient à Scolastique. 'Ils y renouvellent leurs plaintes contre les violences des Catholiques: Ils prient

Conc. 3. p. 700.  
d.

p. 716. a | 717. e |  
M. scilicet. 2. ut p.  
32 | Bar. 431. 517.  
a Conc. p. 716. c.

b.  
b. c.  
c. d.

d.

F. 712 713.

p. 712. c.  
p. 713. 716.

p. 697. d.

p. 709. 712.

Cod. Th. t. 6. p.  
10. 2.  
d Conc. p. 709. e.  
e. c. d. e.

p. 712. a.

a. b. c.

Sec.

Calce  
e. com  
ur. N  
nature

ces officiers de lire à l'Empereur les lettres qu'ils leur écrivoient, & de travailler à rétablir la paix & le repos de l'Eglise. Ils relevent beaucoup leur pieté, le soin qu'ils prenoient des affaires & des interets de l'Eglise, & les vertus qui eclatoient en eux, & qui rendoient leur nom celebre partout.



## ARTICLE LXVI.

*L'Empereur confirme la deposition de Nestorius, de Saint Cyrille, & de Memnon; écrit pour cela à Ephese, & y envoie le Comte Jean.*

Conc. t. 3. p. 697.  
d. c.

Merc. t. 1. pr. p.  
32.

Conc. p. 717. a.  
b. c.

b.

a. c. 720. c.

p. 756. a. b.

c.

c. d.

d.

b.

**I**RNEE partit, comme on le verra par la suite, avant que le Concile eust cassé [le 16 & 17 de juillet] tout ce que les Orientaux avoient fait contre S. Cyrille & Memnon; ce qui fait juger qu'il peut estre arrivé à Constantinople vers le 20 du même mois.

Les Evêques deputez du Concile y estoient arrivez trois jours avant luy, & dans ce peu de temps ils avoient persuadé tout le monde, & mesme les plus grands de la Cour, particulièrement Scolastique, que Nestorius avoit esté depesé & avec justice, & avec toutes les formes canoniques. Mais Irenée pour se consoler dans le décri de son parti, dit que pour exprimer comment cela estoit arrivé, il suffit de dire que les Egyptiens avoient traité chacun en sa maniere. Il ajoute que pour luy, à peine avoit-il pu entrer à Constantinople sans danger.

[Je croy que c'est à ce temps-ci qu'il faut rapporter] une lettre adressée à S. Cyrille, à Juvenal, & à tout le reste du Concile, par Dalmace, Maximien & les autres Ecclesiastiques de Constantinople. Ils avoient reçu quelques papiers de l'Empereur, qui les leur avoit donnez comme envoyez par le Concile. Il paroît que c'estoit sur l'heresie & la deposition de Nestorius. Ils en firent aussitost la lecture devant tout le peuple assemblé dans l'Eglise. Et le peuple unissant ses voix à celle du Clergé, donna de grandes benedictions tant au Concile, qu'à l'Empereur qui l'avoit assemblé. Le Clergé écrivit sur cela la lettre dont nous parlons, tant pour témoigner aux Peres la joie qu'il avoit de cet evenement, que pour les prier d'achever l'unique chose qui restoit à faire, savoir de travailler au rétablissement de leur Eglise, [en agissant pour leur faire donner un Evêque au lieu de Nestorius.] Ils parlent aussi d'une lettre qu'ils avoient recue de S. Cyrille sur le sujet de la veritable foy; & ils protestent qu'ils

ont toujours embrassé la mesme doctrine dont Saint Cyrille les faisoit ressouvenir. Cette lettre n'est signée que par S. Dalmace, [quoiqu'apparemment les autres l'aient signée de mesme.]

Les partisans mesmes de Nestorius demeurent d'accord, que le Cl<sup>r</sup>gé & les moines de Constantinople estoient tous contre luy: & quand il eut esté déposé, tous les Ecclesiastiques unanimement luy dirent anatheme. Mais pour les laïques, ils estoient partagez: ce qui causoit un grand trouble dans la ville. Irenée dit qu'encore qu'il eust trouvé tout le monde opposé aux Orientaux dans Constantinople, neanmoins il avoit tellement agi, qu'après beaucoup d'autres choses qui s'estoient passées, on estoit enfin convenu d'une conference entre les Egyptiens & luy en presence de l'Empereur mesme. Il pretend que dans cette conference où on lut toutes les pieces, il confondit entierement ses adversaires, en faisant voir que Saint Cyrille estant accusé luy mesme, n'avoit pu agir en qualité de juge, & moins encore precipiter la tenue du Concile malgré les défenses de Candidien; que pour conclusion, tout le monde avoit approuvé la condamnation de S. Cyrille, & des autres, ce qui apparemment se reduit à Memnon; que l'Empereur l'avoit aussitost envoyée à l'Eglise, comme pour la publier solennellement, & qu'au contraire on n'avoit point admis la deposition de Nestorius. [La suite donne lieu de croire que cette narration est assez sincere.]

Lorsque les choses estoient les plus favorables aux Orientaux, on vit arriver Jean Syncelle de Saint Cyrille, & son medecin. Il vint, comme l'on sçait, dit Irenée, sans s'exprimer davantage. Il apportoit peutestre la nouvelle de la sentence du Concile contre les Orientaux, & la lettre que le Concile écrivoit sur ce sujet à l'Empereur. L'arrivée de Jean changea donc encore de nouveau la face des affaires. Personne presque ne voulut s'arrester à ce qui venoit d'estre resolu. Mais les uns vouloient que Nestorius demeurast condamné aussi bien que S. Cyrille & Memnon: les autres vouloient qu'on cassast tout ce qui avoit esté fait par les deux partis, qu'on mandast les principaux Evêques à Constantinople, & qu'on y examinast tant ce qui regardoit la foy, que la maniere dont les choses s'estoient passées à Ephese: Et d'autres enfin sollicitoient de tout leur pouvoir un ordre de l'Empereur pour estre envoyez à Ephese, afin d'y terminer toutes choses comme ils le jugeroient a propos.

Voilà l'état où estoient les affaires du Concile, lorsqu'Irenée en envoya la relation aux Orientaux: Et il ajoute que ce dernier

e.  
p.732.733.  
Socr.l.7.c.34 p.  
377.b.c|Liber.c.  
6.p.27.  
a Conc.t.3.p.  
717.c.d.e.

c|720.a.  
p.720.b.  
c.  
b.  
Merc.t.2.pr.p.  
32.  
b Merc.p.720.c.

t.3.p.720.b.c.  
Merc.t.2.pr.p.  
32.  
Conc.t.3.p.720.

c.  
d.

&c.

p. 711. d.

p. 757. b | 765. c |  
768. c.p. 721. d.  
a Liber. c. 6. p. 26.  
b p. 26 | Conc. p.  
731.  
c Co l. Th. t. 6. p.  
327. 167.  
d Conc. p. 721. c.  
d.

parti estoit celui que leurs amis craignoient le plus. [On le prit néanmoins conjointement avec le premier.] Car l'Empereur supposant, sans distinguer les deux partis, que Nestorius, Saint Cyrille & Memnon avoient esté deposez par le Concile, comme les Orientaux s'efforçoient de le luy persuader à l'égard des deux derniers, il confirma la deposition de tous les trois, <sup>a</sup>cassa tout le reste de ce qui avoit esté fait par les deux partis, <sup>b</sup>& envoya à Ephese le Comte Jean Intendant de ses largesses, <sup>c</sup>qui estoit l'une des premieres dignitez de l'Empire, <sup>d</sup>pour regler toutes choses comme il le jugeroit à propos, après qu'il auroit sceu le sentiment des Peres sur la foy; afin que les scandales estant ostez, & la paix des Eglises rétablie, les Evêques pussent s'en retourner chez eux.

a.

Nor. h. p. l. i. p.  
233. 234.

'Voilà ce que Theodose manda au Concile par une lettre adressée à Celestin, à Rufe [de Thessalonique,] à Saint Augustin, & à plusieurs autres; c'est à dire apparemment à tous les Metropolitains à qui l'on avoit adressé des lettres pour la convocation du Concile, sans considerer s'ils y estoient, ni mesme s'ils n'estoient point morts, comme S. Augustin. [On voit bien pourquoi Nestorius, S. Cyrille & Memnon n'y sont pas nommez. Mais je ne sçay pourquoi on n'y trouve point Jean d'Antioche, (car ce n'est pas sans doute ce Jean qui est nommé le neuvieme,) ni Theodote d'Ancyre, Amphiloque de Side, Valerien d'Icône, & plusieurs autres des plus illustres.] Les Evêques du Concile se plainquirent à Theodose mesme de ce qu'on y avoit mêlé avec leurs noms, non seulement ceux des schismatiques du parti de Jean, mais mesme les Celestiens deposez [depuis] long temps. Je ne sçay s'ils prenoient un Julien qui y est nommé pour le celebre Pelagien. Mais on croit que c'estoit celui de Sardique.]

Conc. t. 3. p.  
757. d.

ap. p. 713. 714.

t. 3. p. 721. d.  
a. p. 713. 714. n.  
d.t. 3. p. 701. b.  
ap. p. 715. a.

'Au contraire les Orientaux se vanterent que Theodose avoit confirmé ce qu'ils avoient fait, [se gardant bien de parler de Nestorius.] Et comme ce prince proteste qu'il veut demeurer dans la foy établie par le Concile de Nicée, ils en infererent sans aucune raison, qu'il vouloit que tous les Evêques signassent le symbole de ce Concile, [ce qu'on avoit déjà fait,] ou mesme qu'on se contentast de cette seule signature; & qu'on rejettast les anathematismes de S. Cyrille.

t. 3. p. 721. d. c.

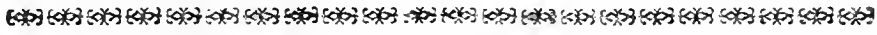
'Theodose envoya en mesme temps au Concile une lettre qu'Acace de Berée écrivoit apparemment au Concile mesme, pour exhorter les Peres à aimer la paix, & à s'unir tous dans les principes de la foy veritable & Catholique. N'ayant pu venir au

V. son titre.

e.



Concile à cause de son extreme vieillesse, il avoit voulu s'acquitter au moins par cette lettre de ce qu'il devoit à l'Eglise.



ARTICLE LXVII.

*Les Legats du Pape arrivent à Ephese, presentent au Concile les lettres du Pape, signent la deposition de Nestorius: Les Evesques demandent à l'Empereur de se pouvoir retirer.*

**D**URANT ces divers mouvemens de la ville & de la Cour de Constantinople, ou immediatement avant qu'ils commençassent,] les Legats du Pape arriverent enfin à Ephese, ayant esté retenus plus longtemps qu'ils ne pensoient par les tempestes, & les autres accidens aux quels les voyages par mer sont sujets. 'C'estoient, comme nous avons dit, les Evesques Arcade & Projecte, avec Philippe Prestre de Rome. [Ils rendirent sans doute aussitost à S. Cyrille,] la lettre que le Pape luy avoit écrite du 7 de may, apprirent [de luy] que celle [du 11 aoust 430,] avoit esté lue [le 22 de juin] dans le Concile, [ & le reste de ce qui s'estoit passé tant dans cette seance que depuis.]

Conc. t. 3. p. 617.  
620.  
p. 619 e| Liber. c.  
6. p. 25.  
Conc. p. 621. 622.  
p. 612. a.

'Les Evesques du Concile s'estant assemblez le 10 de juillet dans la maison episcopale, les Legats y entrerent, & prirent seance avec eux. [Ils parlerent en latin.] puis qu'à la teste de leurs paroles on lit toujours ces mots, *Traduction de ce qui a esté dit.* Ils presenterent la lettre que le Pape adressoit par eux au Concile, "demanderent qu'elle fust lue, & par ordre de S. Cyrille, Sirice Notaire de Rome la lut en latin, comme le Prestre Philippe dit que c'estoit la coutume. Tous les Evesques demanderent qu'on la lût aussi en grec, y en ayant beaucoup qui n'entendoient pas le latin. Les Legats en avoient apporté une traduction: & par l'ordre de Flavien de Philippes, Pierre Prestre & Notaire d'Alexandrie en fit la lecture.

p. 609. c.  
p. 612. a. b. c.  
d.  
c.  
p. 611. a.  
p. 612. 613.  
" P. 613. a. b.

'Comme Celestin y declaroit à la fin qu'il envoyoit ses Legats pour faire executer ce qu'il avoit ordonné [l'année precedente dans le Concile de Rome,] tous les Peres s'écrierent que ce jugement estoit juste, & firent de grands applaudissemens en l'honneur de Celestin & de S. Cyrille, de quoy le Prestre Philippe les remercia, en relevant beaucoup le siege de Rome. Ensuite de ces applaudissemens, Projecte ayant demandé que l'on executast les choses comme le Pape le souhaitoit, Firme de Cesarée répondit qu'on l'avoit déjà fait en deposant Nestorius. Arcade & Phi-

p. 618. b.  
p. 617. c.  
p. 610. a. b.  
p. 617. c. d. e.  
p. 620. a. b.

lippe remercièrent le Concile, & prièrent qu'on leur apprist comment toutes les choses s'estoient passées, pour y donner leur consentement, & les confirmer. Theodose d'Ancyre promit qu'on leur communiqueroit les actes mesmes du Concile.

c. d.

p. 621. d. c.

'On les leur communiqua effectivement, & ils trouverent que tout s'y estoit fait selon l'ordre des Canons. C'est ce qu'ils témoignerent dans la seance qui se tint le lendemain 11 de juillet au mesme lieu. Ils demanderent néanmoins qu'on les relust encore publiquement, afin qu'ils les pussent signer. Pierre relut donc toute la premiere seance: Ensuite de quoy Philippe ayant donné de grands eloges à S. Pierre & aux Papes ses successeurs, luy & les deux autres Legats declarerent qu'ils condannoient Nestorius, & le deposingent au nom du Pape: à quoy S. Cyrille ajouta que c'estoit aussi au nom de tout le Concile des Evesques d'Occident, declara qu'il falloit ajouter ce qui s'estoit fait ce jour là, & le precedent, au reste des actes du Concile, & pria les Legats de le confirmer par leur signature; ce qu'ils firent sans difficulté.

p. 624. a. b.

c. d. e.

p. 625. 2.

p. 625. 6: 8.

p. 628. c.

p. 629. a.

b. c.

[Comme c'estoit un avantage considerable au Concile d'estre appuyé de l'autorité du Pape, qui emportoit celle de tout l'Occident;] le Concile écrivit une [troisieme] lettre à l'Empereur, pour luy mander l'arrivée des Legats, & le consentement qu'ils avoient donné à la deposition de Nestorius; en sorte qu'à la reserve d'un petit nombre de personnes qui preferoient l'amitié d'un homme à la verité, toute la terre estoit unie dans cette condamnation. Les Evesques prient donc l'Empereur de permettre qu'ils songeassent à mettre un nouvel Evesque à Constantinople, & de leur accorder la liberté de s'en retourner, puisque la difficulté pour laquelle il les avoit assemblez, estoit terminée; & qu'un plus long séjour à Ephese qui avoit déjà emporté quelques uns des Evesques & des Ecclesiastiques, ne pouvoit qu'accabler ceux à qui leur pauvreté, leur infirmité, ou leur age, rendoient l'air d'un pays étranger plus dangereux. Saprice de Paphos en Cypre, qui estoit à la premiere seance, estoit mort lorsqu'on tint la septieme le 31 d'août [ou plutôt de juillet.]

d. e. 632.

p. 632. d.

d. e.

c.

p. 450. b.

p. 800. c.

p. 612. d.

p. 705. b.

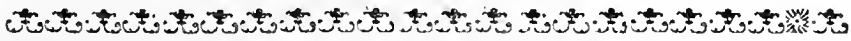
'Le Concile prie encore l'Empereur d'arrester quelques ordres qu'on menaçoit d'envoyer aux Gouverneurs des provinces, & qui eussent esté capables de troubler beaucoup les Eglises. Il semble que cela regardait l'affaire de Nestorius. Theodosi dans sa lettre du 29 de juin, avoit déclaré au Concile qu'il avoit défendu aux Gouverneurs de laisser recevoir dans les villes aucun des

Evesques qui sortiroient d'Ephese sans son ordre. [Le Concile aime mieux prendre cela pour une menace, afin de paroître moins s'opposer à l'Empereur.] Cette lettre fut signée par tous les Evesques, & envoyée par le Diacre Eutyche, que le P. Petau croit être celui qui fut depuis heresiarque. Mais celui-ci estant alors renfermé dans un monastere de Constantinople, dont il sortit seulement pour combattre Nestorius, & s'y renfermer ensuite, il n'y a pas d'apparence qu'il soit venu à Ephese.

p. 631. c.  
p. 29 c.  
a Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 8 § 5 p. 41.  
b Conc. t. 3. p. 201. a. c. | 106. b.  
c Liber. c. 11. n. p. 70.  
d Conc. t. 3. p. 633. a. b.

Le Concile écrivit une autre lettre au Clergé & au peuple de Constantinople, où il leur mande la deposition de Nestorius, comme s'ils ne l'eussent pas encore sceue: [sachant peutestre que les lettres qu'on avoit écrites auparavant, avoient esté arrestées par les partisans de Nestorius.] Le Concile les exhorte à faire de ferventes prieres, pour obtenir de Dieu un pasteur capable de gouverner une Eglise, du bien de laquelle dependoit le bien des autres. Quoique le Concile fust alors de plus de 200 Evesques, on se contenta néanmoins que cette lettre fust signée des sept principaux, avec les trois Legats du Pape.

c.  
c. d.



A R T I C L E L X V I I I .

*Saint Cyrille & Memnon demandent justice au Concile, qui cite Jean, & casse la sentence de son Concile: Les Orientaux affichent contre Saint Cyrille & le Concile.*

[LE Concile ni dans ces lettres ni dans celle qu'il avoit écrite le premier de juillet à l'Empereur, ne parle point de l'entreprise ridicule & criminelle des Orientaux, qui avoient pretendu déposer S. Cyrille & Memnon, & separer de la communion tous les autres Prelats du Concile. Il ne l'ignoroit pas néanmoins sans doute, surtout depuis qu'on voyoit les efforts qu'ils faisoient pour mettre un autre Evesque à Ephese.] Mais il croyoit devoir mepriser une chose si deraisonnable [ & si visiblement nulle, qui mesme ne leur avoit point esté notifiée juridiquement. ] Néanmoins lorsqu'on sceut qu'ils avoient porté cette affaire jusqu'à l'Empereur, on crut ne la devoir plus negliger. Saint Cyrille & Memnon dresserent donc une requeste, où ils se plaignent de la sentence qu'on avoit rendue contre eux, en representent l'injustice & la nullité, & demandent que Jean d'Antioche & les autres soient appelez, pour rendre raison devant le Concile d'une procedure si étrange. Ils témoignent ne l'avoir apprise que par le bruit commun.

Conc. t. 3. p. 637. a.  
a | 630. a. | 1050. a.  
p. 636. 637. 637. b. | 664. a. | 1050. a. | 1. pag. 1. 11. c. 5. p. 160. | Liber. c. 6. p. 25.  
Conc. p. 637. a.

p.636.a.b|640.c.

'Le Concile s'estant donc assemblé le [jeudi] 16 de juillet, dans l'église de la S<sup>te</sup> Vierge, où les Legats du Pape & de l'Afrique se trouverent avec S. Cyrille, Memnon & tous les autres Evêques au nombre de plus de 200; Helyque Diacre de Jerusalem, selon le P. Garnier, presenta au Concile la requeste de S. Cyrille & de Memnon, & Juvenal de Jerusalem ordonna d'en faire la lecture, & de la mettre dans les actes. [Ainsi il semble qu'il presida au Concile au defaut de S. Cyrille qui agissoit en cette occasion comme partie.] Après qu'on eut lu la requeste, le Concile conclut à citer Jean d'Antioche. "bien que cela ne fust point nécessaire, comme le remarque Acace de Melitene, puisque les Orientaux en se separant du Concile & en se joignant à Nestorius, s'estoient rendu incapables de faire quoy que ce soit de legitime. [On ne parle quelquefois que de Jean:] Mais on pretendoit neanmoins citer avec luy tous les autres Orientaux de son Concile.

431.

Conc. p.637.d.e.

NOT 49.

p.664.c.

p.637.c|640.a.

'On deputa pour cette citation Archelaius Evêque de Minde en Carie, Paul de Lampé en Candie, & Pierre de Paremboles en Palestine. Ils trouverent la maison de Jean environnée de soldats, & d'autres personnes en armes: Ils declarerent qu'ils venoient de la part du Concile pour parler à Jean d'une affaire ecclesiastique, & ils le dirent mesme à quelques Ecclesiastiques de Jean qui se trouverent presens. Mais comme Jean se doutoit apparemment du sujet pourquoi ils venoient; on ne voulut jamais les laisser mesme entrer dans la maison. "Il se fit sur cela beaucoup de bruit & de trouble: Les soldats environnerent les Evêques l'épée nue à la main, avec des paroles menaçantes; & ils furent contraints de se retirer pour éviter un plus grand mal.

&amp;c.

p.640.641.

p.641.c.d.

'Quand ils eurent fait leur raport au Concile, S. Cyrille representa que cette conduite de Jean estoit une justification manifeste & de luy & de Memnon, & qu'ainsi il prioit le Concile de les vouloir declarer innocens. Mais Juvenal ayant demandé qu'on fist une seconde citation à Jean, selon l'ordre des Canons, on y envoya Timothée de Termesse [dans la Lamphylie,] Eustathe de Docime [dans la Phrygie,] & Eudoxe de Come en Lycie. Ils trouverent encore la maison de Jean environnée de soldats. Quelques Ecclesiastiques qui y estoient aussi, allerent avertir Jean que des Evêques le demandoient de la part du Concile. Et la réponse qu'ils leur rapporterent, fut que Jean n'avoit rien à dire à des Evêques qu'il avoit deposez & excommuniez; Qu'ainsi on n'avoit que faire de se donner si souvent la peine de l'appeller [au Concile.]

p.641.644.

Concile.] Ces Ecclesiastiques refuserent de dire leurs noms, parce, disoient-ils, qu'ils n'estoient pas des notaires : mais qu'ils estoient prests de faire devant des notaires la réponse qu'ils leur faisoient.

'S. Cyrille & Memnon representèrent encore que Jean ne refusoit de répondre, "que parcequ'il se sentoit trop coupable pour soutenir devant le Concile ce qu'il avoit fait.' Le Concile leur répondit qu'il estoit dans le mesme sentiment; qu'ainsi il declaroit nul tout ce que Jean avoit fait contre eux; qu'il en écriroit à l'Empereur; & que si Jean ne venoit point après qu'on luy auroit fait une troisieme citation, on ne manqueroit point de le punir selon la severité des Canons.

'Il semble que Jean ait voulu répondre aux citations que luy avoit fait le Concile; mais d'une maniere assez surprenante, dont luy & ceux de son parti s'estoient déjà servis plusieurs fois, sans autre fruit neanmoins que de se rendre ridicules à tout le monde.' Car au lieu de venir faire voir au Concile les raisons qu'ils avoient d'accuser Saint Cyrille de l'heresie d'Apollinaire, comme ils eussent dû se haster de faire, s'ils eussent agi par le zele de la verité & de la justice; Jean qui aimoit mieux se tenir renfermé dans sa maison, sans oser presque en sortir, & les autres Orientaux, firent afficher un écrit à la muraille du theatre, par lequel ils declaroient publiquement la sentence qu'ils avoient rendue tant contre S. Cyrille & Memnon, que contre tout le Concile. 'Ils y accusoient S. Cyrille & Memnon d'estre les chefs de l'heresie d'Apollinaire, & de suivre encore les sentimens d'Eunome & d'Arius.' Ils y declaroient aussi qu'ils avoient mandé à l'Empereur les crimes pretendus dont ils vouloient que les Evêques fussent coupables; [à quoy ils ajoutoient peuteestre] ce qu'ils dirent un peu après, Que cette affaire estant portée devant l'Empereur, il falloit attendre ses ordres avant que de faire aucune nouvelle procedure. 'Cette affiche estoit capable de troubler toute la ville; [ce qu'elle ne fit pas neanmoins.] Mais si les Orientaux avoient fait une piece si impertinente pour causer de la douleur à ceux qui, [les regardant comme leurs freres & leurs propres membres,] estoient touchés de leur deshonneur, ou pour se faire moquer par ceux qui avoient moins de charité; ils réussirent tout à fait en l'un & en l'autre.

'Les Orientaux firent encore un autre acte, dont le temps n'est pas marqué, adressé aux Evêques qu'ils avoient excommuniez, par lequel ils les blasmoient d'attendre si longtems à se separer.

434 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.  
de S. Cyrille & de Memnon, & à venir demander l'absolution de leur excommunication ; leur protestant que s'ils attendoient davantage, ils pourroient s'en repentir lorsqu'il ne seroit plus temps de le faire.

L'an de J.C.  
431.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## A R T I C L E L X I X.

*Le Concile après une troisième citation, separe les Orientaux de la communion.*

Conc. t. 3. p. 645.  
d. c.  
p. 645, 648.

p. 648.

p. 648, 649.

p. 649, b.

b|447. b|1. Liber.  
c. 6. p. 15  
a Conc. p. 649 l.  
c.

p. 649 651 | Liber.  
c. 6. p. 15.

**L**E lendemain 17 de juillet les Evesques se rassemblerent dans l'Eglise de la S<sup>te</sup> Vierge. S. Cyrille y representa qu'il ne pouvoit estre mieux justifié, que par le refus que faisoient les Orientaux de venir au Concile prouver l'heresie dont ils l'accusoient, puisqu'en'y ayant point de soldats à la porte du Concile, comme audevant de leurs maisons, rien ne leur ostoit la liberté d'y venir que les reproches de leur conscience. Il se plaignit ensuite tres fortement de l'affiche injurieuse qu'ils avoient faite contre luy, [& contre tout le Concile;] & comme il y estoit accusé d'heresie, il protesta qu'il ne tenoit, & n'avoit jamais tenu que les sentimens del'Eglise Catholique, & anathematiza sur le champ Apollinaire, Arius, & les autres principaux heresiarches, & avec eux Nestorius mesme; [ce que le Concile n'avoit pas fait,] & quiconque demuroit dans sa communion & dans ses erreurs. Il y joignit de mesme tous ceux qui suivoient les sentimens de Celeste & de Pelage. Pour conclusion, il demanda que Jean & les Orientaux fussent citez pour la troisieme fois, afin que s'ils refusoient encore de venir justifier l'heresie dont ils l'accusoient, on ne pust faire difficulté de les condanner comme des calomniateurs. Il parloit aussi pour Memnon.

Le Concile deputa pour cette citation Daniel de Colonie en la 2<sup>e</sup> Cappadoce, Commode de Tripoli en Lydie, & Timothée de Germe dans l'Hellespont, avec Musone notaire : & il leur donna un acte adressé à Jean, par lequel il luy declaroit, que puisqu'il avoit déjà refusé deux fois de venir pour soutenir ce qu'il avoit fait, ou pour le corriger ; il luy défendoit à luy & à tous les siens de faire aucune fonction episcopale : Et que si après cette troisieme citation il refusoit encore de venir, on prononceroit contre luy ce qui estoit ordonné par les Canons.

Les deputez furent à cheval à la maison de Jean, audevant de laquelle ils trouverent divers Ecclesiastiques, dont ils eussent

pu éprouver l'insolence, sans le secours des soldats mêmes qui gardoient la maison de Jean, & d'Asphale Prestre & nonce de l'Eglise d'Antioche à Constantinople. Jean ayant sceu que les deputez le demandoient, son Archidiacre leur vint presenter un papier de la part du Concile [des Orientaux.] Ils refuserent par deux fois de s'en charger; surquoi l'Archidiacre refusa aussi d'écouter ce qu'ils luy vouloient dire de la part du Concile ecumenique, & se retira après leur avoir dit que l'Empereur estoit averti de tout, que l'on attendoit son ordre; & qu'ainsi il estoit inutile de s'envoyer personne de part & d'autre. Les Orientaux assurent qu'ils avoient fait cette réponse deux & trois fois. Baronius croit que le papier qu'on vouloit donner aux deputez, estoit l'acte par lequel les Orientaux sommoient les deputez de se separer de Saint Cyrille. Les Legats en se retirant signifierent à Asphale & à un autre Prestre, ce qui estoit porté par l'acte que le Concile leur avoit donné, sans néanmoins parler de cet acte.

NOTE 50.

&c.

Le Concile approuva la conduite des deputez. Mais il conceut une juste indignation de celle de Jean. On eut la pensée de prononcer contre luy & contre les autres Orientaux la même sentence [de deposition] qu'ils avoient prononcée injustement contre S. Cyrille & Memnon: Et ils le meritoient assurément. Mais on crut qu'il valoit mieux réserver cela au jugement du Pape, & pratiquer la patience, en se contentant d'une punition moins severe. Ainsi le Concile ordonna, qu'afin qu'ils ne pussent plus abuser du pouvoir de la dignité episcopale, ils demeureroient separez de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu & avoué leur faute, & qu'ils fussent venus rendre raison de leur conduite au Concile; ajoutant que s'ils ne le faisoient dans peu de temps, ils attireroient sur eux toute la rigueur des Canons. Il marqua nommément 35 Evêques que l'on comprenoit dans cette sentence. Et tous les Peres estoient resolus de les point admettre à leur communion, qu'après qu'ils auroient consenti à la deposition de Nestorius, & à la condamnation de ses dogmes. Le Concile declara aussi de nouveau que tout ce que les Orientaux avoient fait contre S. Cyrille & Memnon, estoit entierement nul & insoutenable, & tous les Peres communiquerent avec eux comme auparavant.

Cette resolution du Concile fut signée par Juvenal de Jerusalem, par les trois Legats du Pape, & par les autres Evêques; [d'où nous pouvons encore juger que Juvenal avoit presidé à ces deux seances.] Liberat dit que la vengeance eut un peu de part à ce qui

Conc. p. 697. e.  
Bar. 431. § 89. 90.

Conc. p. 652. b.

c. d.  
a p. 655. 2.  
b a | 652. c.

p. 655. b.  
E' 652. 657. d.  
Evag. l. 1. c. 5. p.  
260. c.

Conc. p. 657. d.  
p. 655. c.  
a. b.

ap. p. 761.

t. 1. r. 652. c | 655. c |  
657. c | Evag. l. 1. c.  
c. 5. p. 260. c.

Conc. t. 3. p. 663. c.

p. 655. d.

Liber. c. 4. p. 161  
Socr. l. 7. c. 34. p.  
377. a.

Liber. c. 6. p. 26.

se fit contre les Orientaux : à quoy il ajoute que les uns & les autres firent & souffrirent bien des maux à Ephese avec un faste & une insolence à peu pres egale. *pari fastu.*

Conc. p. 769. b.

c.

b. c.

'Dans un acte que le Concile fit au mois d'aoust, il declare que les voix de tous les Peres ont anathematizé dans l'Eglise Jean d'Antioche & les siens. Mais expliquant cet anatheme, il se renferme dans la separation de la communion, & l'interdiction de leurs fonctions. Il dit qu'il les a traitez de la sorte tant à cause de ce qu'ils avoient fait contre S. Cyrille & Memnon, que parce qu'ils ne s'eloignoient pas des sentimens de Nestorius, qu'ils ne se separoient pas d'avec luy, qu'ils ne cessoient point de parler pour luy, & qu'ils n'avoient point voulu se joindre au Concile pour le condamner. [Je ne sçay s'il marque quelque autre chose que ce qui s'estoit fait dans la seance du 17 de juillet, où néanmoins l'on ne parla que de la premiere de ces raisons.]

ap. p. 705. 715.

c. j. p. 802. 803.

'Il paroist que le Concile écrivit en Syrie [ & partout ailleurs, ] pour y faire connoistre la sentence rendue contre les Orientaux. 'Et nous avons en effet un decret du Concile adressé à tous les Evêques & à tous les fideles de l'Eglise, pour leur declarer que Jean d'Antioche & 33 autres Evêques nommez avec luy, ont esté separez de la communion, & privez du droit de faire aucune fonction episcopale, particulièrement pour n'avoir pas voulu condamner Nestorius avec le Concile, & avoir ainsi montré qu'ils suivoient les sentimens de Nestorius & de Celeste. [ Ce decret est joint aux actes de la seance tenue le 31 d'aoust selon les imprimez, mais sans aucune liaison. ] 'Et il y a apparence, comme l'a cru Baronius, que c'est une suite de celle du 17 de juillet. Le style de cet acte est presque inintelligible. Il convainc beaucoup de personnes que la conduite des Orientaux estoit injuste. *isogenia.*

Bar. 431. 5 92.

Conc. ap. p. 715.

~~~~~

ARTICLE LXX.

Des Canons du Concile : Les Peres écrivent au Pape contre les Orientaux.

Conc. c. j. p. 803.

Bar. 431. 5 92.

Conc. p. 803. d. c.

LEs six Canons qui nous restent du Concile d'Ephese, paroissent faire partie du decret ou de la lettre circulaire dont nous venons de parler, & à laquelle ils sont joints. 'Baronius les rapporte aussi à la seance du 17 de juillet. 'Le Concile déclare donc, afin que tous les Evêques sachent ce qui s'est fait touchant

Les Orientaux, Que tous les Metropolitains qui se sont joints, ou qui se joindront à leur assemblée schismatique, ou qui seront entrez dans les sentimens de Celeste, n'auront aucune jurisdiction sur leurs suffragans; & que mesme les Evesques de leur province, & les Metropolitains voisins, pourront les deposer tout à fait de l'episcopat; Que les simples Evesques qui seront tombez dans la mesme faute, surtout s'ils y tombent après avoir signé contre Nestorius, seront absolument deposez de l'episcopat; (ce qui est plus rude que ce qui est ordonné dans les actes du 17 de juillet.) Que tous les Clercs unis au Concile œcumenique ne seront point dutout soumis aux schismatiques, & que tous ceux que Nestorius ou ses partisans auront deposez à cause de la foy, seront rétablis; Que tous les Clercs qui se separeront de l'Eglise, & qui suivront les sentimens de Nestorius & de Celeste, seront deposez; Que tous ceux qui après avoir esté condannez par le Concile [de leur province,] ou par leur Evesque, auront esté rétablis par Nestorius & ses partisans, qui avoient eu tres peu de soin d'observer les regles des Canons, demeureront soumis à la sentence prononcée contre eux; Et que quiconque voudra s'opposer à quelqu'une des choses ordonnées par le Concile, sera privé du rang qu'il tient dans le Clergé, ou de la communion si c'est un laïque.

Ces Canons furent signez par tous les Evesques. [Ils ne se trouvent point dans les anciens codes de l'Eglise latine, de Denys le Petit, de Juttel, & du P. Quesnel. Et en effet, ils ne contiennent rien qui regarde la discipline publique de l'Eglise.] On croit que ces Canons, & la lettre circulaire qui est à la teste, sont l'epistre synodique du Concile d'Ephese, que le Concile de Constantinople envoya au mois d'octobre aux Evesques d'Epire.

Les Orientaux pretendirent depuis se moquer de la declaration que le Concile avoit faite en faveur de S. Cyrille, à cause que les Evesques du Concile avoient tous esté excommuniiez par eux, & avoient tous part à la faute de ceux qu'ils absolvoient. [Cette réponse auroit assurément quelque force, si l'excommunication de 200 Evesques par 40 autres, & dans les circonstances où cela s'estoit fait, n'estoit une chose visiblement nulle.] Car pour ce qu'ils disent que S. Cyrille a reconnu la validité de leurs censures en demandant d'en estre delié; il est tres naturel que dans les injustices les plus visibles on ait recours au Superieur pour faire declarer nul & injuste ce qu'on scait estre tel par sa nature. Et si le Concile eust eu un superieur, il luy eust

pu aussi demander justice contre l'excommunication des Orientaux. Mais n'en ayant point, il aima mieux se priver une chose qui se détruisoit d'elle mesme, que d'exciter une nouvelle dispute en se rendant juge en sa propre cause. [De plus, S. Cyrille estant accusé d'heresie, ne pouvoit rien faire de plus raisonnable, que de demander que ses accusateurs vissent faire voir les preuves qu'ils en avoient.]

ap. p. 706. s. 14.

t. 3. p. 697. d. c.

p. 697. 700.

p. 700. b. c.

c. d.

c.

ap. p. 706. s. 14.

t. 3. p. 700. c.

p. p. 704.

ap. 705.

p. 705. 706.

Irenée envoyé à la Cour par les Orientaux pour y soutenir leur cause, estoit parti [avant le 17 de juillet] avec diverses lettres de l'Empereur, [& pour ses principaux officiers.] Mais après que le Concile eut déclaré la sentence des Orientaux contre S. Cyrille entierement nulle, ceux-ci envoyerent à Irenée une [nouvelle] lettre pour l'Empereur, où ils se plaignent extremement de cette sentence, [sans oser dire que le Concile les avoit tous separez de sa communion:] & demandent que son autorité seule estant capable de remedier à de si grands maux, il luy plust de les faire venir à Constantinople, ou au moins à Calcedoine, afin qu'ils eussent plus de facilité à luy faire connoître la verité, & à éviter les perils dont ils pretendent que les Catholiques les menaçoient. Ils demandent aussi que chaque Metropolitain n'amene avec luy que deux de ses suffragans, & que tout le monde soit obligé de signer publiquement & simplement le symbole de Nicée, qu'ils avoient mis à la teste de leur lettre, & qu'ils avoient tous signé. Ils avouent néanmoins en mesme temps qu'il ne faut point dire, ni que J. C. soit un pur homme, ni que sa divinité soit passible; [ce qui n'est point dutout dans le symbole de Nicée.

Ils peuvent avoir écrit vers le mesme temps] une lettre que nous avons d'eux aux Ecclesiastiques & aux laïques d'Hieraple en Syrie, pour les avertir de ne se point troubler de ce que les partisans de Cyrille leur pourroient écrire, [par où ils marquent apparemment la lettre circulaire du Concile sur la sentence rendue contre les Orientaux le 17 de juillet.] Ils disent qu'il ne faut point avoir aucun égard à tout ce que font les Evesques du Concile, deposez ou excommuniez, tant pour avoir autorisé par leurs signatures les sentimens heretiques de S. Cyrille, que pour diverses autres fautes. Ils demandent les prieres de ceux à qui ils écrivent, pretendant ne travailler que pour maintenir la verité de la doctrine.

Cette lettre est signée de 53 Evesques. Car outre ceux qui s'estoient trouvez à leur premiere seance, on y trouve encore

1. le 16 & 17 de juillet: ce qui montre qu'Irenée estoit parti avant ce jour là.

Tranquillin d'Antioche en Pisidie, Julien de Sardique, Pierre de Trajanople, & Astere d'Amide [en Mesopotamie,] tous Metropolitains, & Theophane de Philadelphie en Lydie, qui s'estoient déjà oppofez le 21 de juin à la tenue du Concile. On y trouve aussi Rabula d'Edesse, [dont nous aurons occasion de parler amplement en un autre endroit,] Bosphore de Gangres en Paphlagonie, Cyrus de Tyr, tous trois Metropolitains, & deux Evesques. Ces cinq Prelats n'ont point encore paru jusqu'ici à Ephese, où ils estoient peutestre arrivez après les autres. [Comme on ne voit rien dans cétte lettre qui regarde particulièrement Hieraple,] on croit que c'estoit une lettre circulaire.

p. 697.
p. 697. 705.

Le Concile ayant resolu dans la seance du 17 juillet, aussibien que dans celle du jour precedent, d'informer l'Empereur de cette affaire, luy écrivit une lettre, où il fait voir les defauts de la procedure des Orientaux, se plaint beaucoup de ce que 30 Evesques avoient osé se soulever contre plus de 200, & avoient pretendu former un second Concile contre la volonté de l'Empereur. Il le prie à la fin de confirmer par son autorité ce qui s'estoit fait contre Nestorius pour l'établissement de la foy. La lettre fut signée de mesme par Juvenal, par les trois Legats, & par le reste des Evesques.

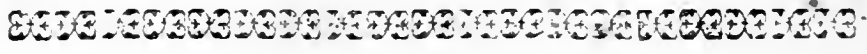
Lup. ep. 13. n. p.
45.
a Conc. t. 3. p.
640. 1653. d.
p. 656 657.

Le Concile écrivit aussi une longue lettre au Pape Celestin, pour luy rendre conte de ce qui s'estoit fait contre Nestorius, & particulièrement contre Jean d'Antioche. Ils disent qu'ils ont reservé à son jugement s'il ne falloit point aller jusqu'à deposer le dernier; & il paroist qu'ils souhaitoient fort que le Pape entrast dans ce sentiment. Ils luy envoyerent aussi les actes de tout ce qui s'estoit passé, avec les signatures des Evesques.

p. 660. 2.
p. 660-668.
p. 665. b.
d. e.
p. 668. a.

On met ensuite de cette lettre une harangue que S. Cyrille fit dans le Concile contre Jean d'Antioche qui n'y est pas neanmoins nommé. Il luy reproche d'avoir abandonné l'armée du Seigneur par ses longueurs affectées, lorsqu'elle combattoit contre son ennemi; & après avoir fui le combat, d'avoir mesme pris les armes contre la verité & contre ses défenseurs. Mais il luy proteste que s'il est aussi fort & aussi superbe que Goliath, tous ces soldats armez de fer dont il fait la défense, ne l'empescheront point d'estre vaincu par les humbles soldats de J. C. Je ne sçay si c'est cette harangue que le P. Garnier dit avoir esté prononcée dans la seance mesme du 17 juillet: [ce qui paroist assez peu probable de celle-ci.] Il la trouve aigre, & excuse cette aigreur, en disant que comme il estoit plein du zele de la foy, il avoit pu s'ele-

p. 668. 669.
p. 669.
Mercor. p. p.
34



ARTICLE LXXI.

De ce qui ſe fit à Ephèſe touchant les Pelagiens.

Conc. t.3. p. 665.
f.

LE Concile mande auſſi au Pape ce qu'il avoit fait contre les Pelagiens. [Ces heretiques pretendoient, comme nous avons dit, que leur cauſe n'avoit pas eſté ſuffiſamment examinée, & ils importunoient tous les tribunaux afin qu'on leur accordaſt un Concile. Ils eſtoient venus pour cela à Conſtantinople en 429, & y avoient eſté appuyez par le credit de Neſtorius, qui ne put néanmoins empêcher que Theodoſe ne les fiſt chaffer de la ville. Cette diſgrace ne les rebuta pas:] Ils perſiſterent toujours à eſperer [& à demander] le jugement du Concile. [Ainſi Theodoſe en ayant convoqué un à Ephèſe pour l'affaire de Neſtorius, les Eveſques de ce parti ne manquerent pas ſans doute de ſ'y en aller.] Auſſi Celeſtin dit qu'ils couroient toutes les provinces; & ſe faiſoient connoiſtre partout pour eſtre condannez partout. Il marque meſme aſſez clairement qu'ils eſtoient venus à Ephèſe avec Neſtorius, pour appuyer, dit S. Proſper, un dogme ſi conforme au leur. C'eſtoit particulierement pour empêcher ce nouveau jugement, que Capreole de Carthage avoit écrit au Concile [& à Theodoſe.

p. 1071. c.

p. 1703. b.

p. 1090. c.

Proſ. chr.

Conc. p. 531. d. e.

V. S. Eugene de Carthage.

On ne voit pas ſ'ils ſe preſentèrent au Concile & ſ'ils demanderent audience, ou ſ'ils ſe reſolurent d'attendre que le parti des Orientaux, qui leur devoit ſans doute eſtre plus favorable, fuſt devenu le plus fort.] Mais on ſcait qu'on lut dans le Concile les actes de ce qui ſ'eſtoit paſſé à leur depoſition [en 418 ſous Zoſime,] qu'on reſolut que ce que le ſaint Siege avoit ordonné contre eux, demeureroit ferme & inbranlable; que tous les Peres y joignirent leurs ſuffrages, & les regarderent comme [legitimement] depoſez. [Voilà ce que le Concile en manda au Pape; car ce qui ſe fit ſur leur ſujet en cette occaſion ne ſe trouve point marqué dans les actes du Concile. Et c'eſt ſans aucun fondement particulier,] que le P. Garnier croit que le plus probable eſt que cela ſe fit durant que les deputez du Concile eſtoient allé citer Jean d'Antioche. S. Proſper a marqué cette condamnation de beaucoup de Pelagiens par le Concile d'Ephèſe. L'épée apoſtolique, dit-il, que Celeſtin avoit miſe entre les mains de S. Cyrille, abatit.

p. 565. 668.

NOTE 51.

Merc. t. 2. p. 1.
34

Proſ. chr.

in ſol. c. 41. p.
404.

abatit tout ensemble les deux heresies de Nestorius & de Pelage. Mercator marque aussi que les Pelagiens furent condannez aussi bien que Nestorius par les Peres du Concile d'Ephese ; à quoy il contribua luy mesme par le memoire qu'il avoit dressé contre eux des l'an 429 , & qu'il traduisit [peutestre alors] en latin , afin que les Legats du Pape & de l'Afrique le portassent en leur pays. [Je ne sçay si ce fut ensuite de cette condamnation, que] Saint Cyrille écrivant à Theodose, luy parla des heresies de Nestorius & de Celeste comme n'en faisant qu'une. Nous avons une epigramme de S. Prosper tant sur l'union qu'elles avoient entre elles, que sur leur condamnation commune. Le Concile reproche plusieurs fois aux Orientaux d'estre unis avec les Pelagiens, [supposant qu'ils estoient reconnus & detestez de tout le monde comme heretiques;] & il en parle comme si les Orientaux les eussent reçeus dans leur communion , & les eussent mesme admis dans leur assemblée du 26 ou 27 de juin lorsqu'ils deposèrent S. Cyrille; Neanmoins leurs noms ne se trouvent point parmi les 43 Evêques qui signerent le decret de cette assemblée. C'est pourquoy le Cardinal Noris soutient que les Orientaux ne les admirent jamais ni dans cette assemblée, ni dans aucune autre; & que ce que l'on disoit qu'ils se lioient de communion avec eux, n'estoit qu'une conjecture fondée sur ce qu'ils soutenoient le parti de Nestorius, qui, comme nous avons dit, avoit favorisé les Pelagiens. En effet, les Orientaux mesmes font un crime au Concile d'avoir reçu des Euchites [ou Messaliens,] qui sont, disent-ils, dans les mesmes sentimens que Celeste & que Pelage.

Merc. t. 1. p. 573.

p. 6. 2.

Phot. c. 54. p. 44.

Pros. p. 546.

Conc. p. 803. c] 757. d.

p. 660. a] 664. b] 749. a. l] 46. a.

Nor. h. P. 1. 2. p. 230. 231.

Conc. p. 741. b.

NOTE 51.



ARTICLE LXXII.

Le Concile condamne un symbole de Theodore de Mopsueste sans nommer cet Evêque; & défend de rien ajouter au symbole de Nicée.

NOUS ramasserons en cet endroit quelques actions du Concile d'Ephese, qui regardent diverses affaires particulieres, & dont le temps est incertain, ou postérieur à ce que nous avons rapporté jusques ici; mais qui paroissent toutes avoir prevenu l'arrivée du Comte Jean, laquelle changea au mois d'aoust l'état des affaires.]

'Nous trouvons une seance du Concile marquée le [mécredi] 22 juillet dans la maison episcopale de Memnon, & contée pour la sixieme. Le texte n'en est qu'en latin. Ce qu'on en peut tirer, c'est

Conc. t. 3. p. 671.

p. 671.

que Pierre Prestre d'Alexandrie ayant representé qu'encore que le symbole de Nicée fust la veritable regle de la foy, il y en avoit neanmoins qui la recevoient de paroles, & la ruinoient en effet par les faux sens qu'ils luy donnoient; & qu'ainsi pour en établir le veritable sens, il avoit fallu recueillir quelques passages des SS. Peres; le Concile ordonna qu'on lust ces passages, & qu'on les inserast dans les actes. Ce sont les mesmes passages qui avoient esté lus dans la premiere seance à la requeste du mesme Pierre, & deslors inferéz dans les actes par ordre de Flavien de Philippes, que l'on fait encore parler ici. [Il y a apparemment de la brouillerie.]

p. 507. a.

p. 671. c.

Merc. t. 1. pr. p.

33.

a Conc. p. 673.

b p. 673. 676.

p. 639. b.

ap p. 706.

Cyr. ep. 54. p.

200.

'Le Pere Garnier raporte à la mesme seance du 22 de juillet, la requeste de Carise Prestre de Philadelphie en Lydie, ^a qui est mise ensuite des extraits des Peres. ^b Ce Prestre pretendoit avoir esté deposé injustement, pour s'estre opposé à un symbole que l'on croyoit estre de Theodore de Mopsueste, & que des emissaires de Nestorius faisoient signer au lieu de celui de Nicée, aux heretiques qui revenoient à l'Eglise. Le Concile condanna absolument ce symbole, & tous ceux qui en suivroient la doctrine, [sans qu'on voie neanmoins qu'il ait rétabli Carise, n'y ayant peutestre pas de preuve qu'il eust esté deposé injustement, & pour la défense de la foy,] quoique Theophane son Evesque se fust uni aux Orientaux. [Ce qui est plus certain & plus important,] c'est qu'encore qu'on crust que ce symbole estoit effectivement de Theodore de Mopsueste, on ne voulut pas neanmoins que le nom de cet Evesque parust dans la condamnation qu'on en fit, [ni mesme dans la requeste de Carise,] à cause de la grande reputation où Theodore estoit alors.

NOTES.

&c.

Conc. t. 3. p. 589.

2.

[Cette action du Concile est encore tres celebre pour un autre point.] Car ne se contentant pas de condamner le symbole qu'on luy presentoit, il ordonna qu'il ne seroit permis à personne de composer, ni de faire signer à ceux qui rentreroient dans l'Eglise aucune autre profession de foy, que celle de Nicée, sur peine de deposition pour les Ecclesiastiques, & d'anatheme pour les laïques. [Il n'excepte pas mesme ni le symbole des Apostres, ni celui de Constantinople dont nous nous servons aujourd'hui, & qui avoit ajouté quelques articles à celui de Nicée. On crut peutestre par là fermer la bouche aux Orientaux, qui se vantent souvent de ne recevoir point d'autre foy que celle de Nicée, & qui semblent reprocher aux Peres du Concile de n'y estre pas assez attachez,] ceux qui n'avoient condamné Nestorius que par-

V. S. Gregoire de Nazianze 578.

ap. p. 60. 2.

cequ'il y estoit contraire. C'est pourquoi SaintCyrille envoya ce decret aux Orientaux des que l'on commença à parler de paix.

[Cependant une défense si generale & si rigoureuse, a embarrassé l'Eglise en diverses occasions.] On l'objecta à S. Cyrille mesme, t. 3. p. 118. sur ce qu'il avoit reçu d'autres professions de foy de quelques Evêques soupçonnez de Nestorianisme. Mais il répondit que l'ordonnance du Concile d'Ephèse, quelque sainte & quelque necessaire qu'elle fust, n'empeschoit pas que quand des personnes estoient soupçonnées de ne pas bien entendre le symbole de Nicée, elles ne dussent declarer leurs sentimens par des paroles plus expresses : [d'où il est aisé de conclure, que quand l'Eglise a à combattre des heresies que le symbole de Nicée ne condanne pas formellement, elle a le droit d'y ajouter ce qu'elle juge estre necessaire pour l'éclaircissement de la verité. C'est ce que le Concile de Constantinople avoit déjà fait, & ce que d'autres ont encore fait depuis.]

'Ainsi Eutyche dans le faux Concile d'Ephèse, & les Evêques d'Egypte dans celui de Calcedoine, abusèrent de cette ordonnance, en s'en servant pour se couvrir sous la generalité des termes du symbole de Nicée, & pour rejeter même ce qui y avoit esté ajouté par le Concile de Constantinople. Eusebe de Dorylée t. 1. p. 136. soutint dans le Concile de Calcedoine, que cette ordonnance n'estoit point du Concile d'Ephèse: Mais Dioscore d'Alexandrie p. 136. b. c. s'estant offert de le prouver par quatre exemplaires, Eusebe n'insista pas sur cela. [Il pouvoit soutenir au moins que le Concile ne défendoit point] de rien croire ni de rien dire hors ce qui a. estoit porté par les termes du symbole, comme le pretendoit Eutyche.

'Le Concile de Calcedoine même refusa d'abord de faire aucune decision sur le dogme, disant que cela n'estoit possible, & que le Canon l'avoit défendu. Il aimoit mieux faire une exposition un peu ample sur la foy, où il inséra les symboles de Nicée & de Constantinople, que de faire un nouveau symbole. P. 338. 339. 319. d.

'Il paroît qu'on se servoit de cette ordonnance pour combattre la proposition des moines de Scythie, L'une des trois Personnes a esté crucifiée. Les Eutychiens continuoient encore depuis à en abuser contre le Concile de Calcedoine. On peut voir ce que S. Euloge d'Alexandrie leur répond. Les Grecs pretendent aussi en tirer avantage contre l'Eglise latine, qui a ajouté un mot dans le symbole de Constantinople, [quoique ce decret, s'il faut le prendre à la rigueur, les condanne eux mêmes, puisqu'ils re-

Pet. dog. t. 1. l. 7.
c. 193. p. 77. 774.

goivent aussi ce symbole.] Le P. Petau examine comment il faut entendre le decret du Concile d'Ephefe. [Je ne ſçay ſi le plus court & le meilleur ne ſeroit point de dire, que le Concile ne défend pas de faire de nouvelles deciſions ſur la foy, mais de nouveaux ſymboles pour eſtre receus par tous ceux qui venoient à l'Egliſe, comme la regle generale & publique de la foy. C'eſt ce que les Neſtoriens avoient fait du ſymbole de Theodore, & ce que le Concile veut eſtre le privilege ſingulier du ſymbole de Nicée. Le Concile de Calcedoine ne pretendit point qu'on fiſt cet uſage de ſon decret ſur la foy, comme divers Eveſques le declarerent peu après. Et il faut bien que ce Concile ait renfermé en cela l'ordonnance du Concile d'Ephefe, puis qu'après avoir fait ſon decret ſur la foy, il renouvelle cette meſme ordonnance, & ainſi ne pretendoit pas l'avoir violée. ^a Dioscore dit que ce n'eſtoit pas un Canon, mais une définition. [Zonare & Baſſamon en ont fait néanmoins le 7^e Canon du Concile d'Ephefe.]

Conc. t. 4. p. 567.
c.
p. 136. b.



ARTICLE LXXIII.

Les Eveſques de Cypre pretendent contre ceux d'Antioche de voir ordonner leur Metropolitan : Le Concile juge en leur faveur.

Merc. t. 2. pr. p.
33 | Du P. 10. c. 4. p.
720.

LE Pere Garnier pretend que la ſeance marquée le [lundi] 31 d'aouſt, doit eſtre miſe le [vendredi] 31 de juillet. [Je voudrois qu'il en donnaſt quelque preuve encore plus forte que la conjecture qu'on peut tirer, de ce qu'il ſemble que le 31 d'aouſt les Peres n'eſtoient pas trop en état de ſonger à ce qui ſe paſſa dans cette ſeance.] Elle ſe tint dans la grande eglise de la Sainte Vierge. ^b On y maintint l'Egliſe de Cypre dans le droit qu'elle pretendoit avoir d'elire elle meſme l'Eveſque de Conſtance [ou Salamine] ſon Metropolitan, ſans que l'Eveſque d'Antioche y puſt prendre aucune part.

Conc. t. 3. p. 787.
c.
p. 202.

[L'iſle de Cypre eſtoit une des provinces du Comté d'Orient, duquel la ville d'Antioche eſtoit capitale. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner, ſi les Eveſques d'Antioche pretendoient que ceux de Cypre leur devoient eſtre ſoumis. [Comme nous avons peu de memoires de l'Egliſe de Cypre, il eſt difficile de ſavoir quel a eſté en cela le premier uſage. Je ne voy rien dans l'hiſtoire de Saint Athanaſe ni de S. Epiphane qui nous en donne aucun éclairciſſement.] La Geographie ſacrée pretend qu'elle eſtoit ſoumiſe à Antioche dans les premiers temps, & qu'elle ſe

p. 800. d.

Geo. ſac. p. 231

retira peu à peu de cette soumission. Mais elle n'en allegue point d'autre preuve que les Canons Arabiques, [qu'on sçait estre aussi peu du Concile de Nicée, que ceux que Zolime citoit aux Africains. Et à considerer toute l'histoire de ces temps là, les grands sieges acquerioient plutost de nouveaux droits sur ceux qui estoient plus foibles, qu'ils ne laissoient perdre ceux qui leur estoient acquis.]

'Ceux de Cypre soutenoient donc que jamais depuis les Apostres, ni l'Evesque d'Antioche, ni quelque autre que ce fust, n'avoit eu aucune part à l'ordination de leurs Evesques : Mais que les Evesques de la province assemblez établissoient le Metropolitan[de Constancie.]' On le marque nommément des trois derniers, S. Epiphane, Sabin, & Troïle. 'La Geographie sacrée semble vouloir dire que ces trois avoient esté ordonnez par ceux de l'isle, conformément au Canon Arabique, qui ordonne que si l'Evesque de Constancie meurt en hiver, on se contentera d'avoir le consentement de l'Evesque d'Antioche pour ordonner son successeur, sans qu'il soit besoin en ce cas qu'il l'ordonne luy mesme, à cause du danger de la mer. [Mais cette conjecture qui ne pourroit pas estre considerable quand rien ne la dementiroit, se trouve combatue par la mort de S. Epiphane, qui selon toutes les apparences mourut non en hiver, mais le 12 de may en l'an 403.]

Conc. p. 300. d. e] 802.

p. 301. a] 801. z.
t. 2. p. 302. c. d] 328. 329. Geo. 1a. p. 293.

V. son titre
516.

'Alexandre Evesque d'Antioche voulut persuader au Pape Innocent I, que les Evesques de Cypre ne s'estoient rendus independans de son Eglise, que parcequ'ils n'avoient pu souffrir la puissance des Ariens, [qui avoient tenu le siege d'Antioche durant 30 ans, mais qui avoient toujours esté assez puissans à la Cour pour maintenir leurs droits legitimes.]' Innocent supposant que ceux de Cypre violoient les Canons de Nicée, en refusant à l'Eglise d'Antioche la soumission qu'ils luy avoient rendue autrefois, leur en écrivit. [Mais ou ceux de Cypre ne crurent pas devoir preferer son autorité à leur ancien usage, ou ils le persuaderent luy mesme de la justice de leur cause.]

Conc. t. 2. p. 1163] c.

NOTES 54.

'L'Evesque Troïle souffrit beaucoup dans cette contestation de la part du Clergé d'Antioche. Theodore [l'un de ses suffragans] avoit esté battu d'une maniere tres outrageante. 'Une affaire ayant obligé [cette année] Troïle de faire quelque voyage, il y mourut vers le mois de may. 'Les Evesques [de Syrie] qui estoient alors assemblez à Antioche avec l'Evesque & le Clergé de cette Eglise, crurent se devoir servir de cette rencontre pour se sou-

t. 3. p. 783. d.

p. 799. c.

" p. 300. a d.

p. 783. d] 2.

c[800.1.

mettre les Evêques de Cypre, & employèrent pour cela l'autorité du Comte Denys, qui estoit alors Grand-Maistré de la milice [dans l'Orien,] & Proconsul, [ce que je ne comprends pas.]

p.800.a.b.

'Denys écrivit donc d'Antioche au Clergé de Constancie, que puisque l'on alloit tenir le Concile d'Ephèse, où l'on regleroit ce qui regardoit l'élection de leur Evêque, ils ne souffrirent point qu'on en elust ou qu'on en consacraist aucun jusqu'à ce que le Concile eust prononcé sur ce point: ou que s'il y en avoit déjà un d'établi avant que sa lettre fust arrivée, il ne manquast point de se trouver au Concile. Il manda la mesme chose à Theodore Gouverneur [& Consulaire] de Cypre, luy ordonnant d'employer son autorité & les milices qu'il commandoit, pour arrester ceux qui voudroient faire du bruit; le menaçant luy & ses officiers de leur faire payer une certaine amende, si les ordres qu'il luy donnoit manquoient d'estre exécutez. Cette lettre est datée du 21 de may, à Antioche; [d'où il semble que Jean & les autres Evêques d'Orient estoient partis deux ou trois jours auparavant.] Il l'envoya par deux officiers de ses troupes, qui furent accompagnez par un Diacre d'Antioche.

p.799.7.d.c.

c:

c.

42.

cinq livres.
d'or.

p.450.b.

[Les Evêques de Cypre previnrent ou meprisèrent cet ordre: car Rhegin fut établi Evêque de Constancie,] & vint à Ephèse avec trois autres Evêques de son isle, sans attendre les Orientaux. Ils se joignirent à S. Cyrille, & condannerent avec luy Nestorius le 22 de juin.

p.800.c.
b p.787.c.

p.799.a.

p.788.799.

p.797.a.

a.b.

'Saprice [de Paphos] l'un des trois estant mort depuis, ^bRhegin & les deux autres s'adresserent au Concile dans la séance dont nous parlons, & luy présenterent une requeste, avec les lettres du Comte Denys: ils y representent en general les violences qu'on leur avoit faites, & qui avoient causé de grands troubles dans Constancie; & demandent la protection du Concile pour conserver la liberté dont ils avoient toujours joui, & dont l'Eglise d'Antioche les vouloit depouiller par violence contre les decrets du Concile de Nicée, qui veulent que chaque Eglise demeure dans les droits & les privileges dont elle est en possession.

p.800.c.

p.800 801.

p.802.

'Le Concile après s'estre assuré par leurs protestations réitérées de la vérité des faits qu'ils avançoient, ordonna qu'ils demeurent dans la possession où ils estoient d'elire leurs Evêques; Que toutes les autres provinces jouiroient aussi des libertez qui leur estoient acquises par l'usage; Qu'aucun Evêque ne se soumettra les provinces qui ne sont point de toute antiquité soumi-

ses à son Eglise; & que s'il y en a qui s'en soient assujetti quelque une par violence, il sera obligé de la restituer; depeur, disent les Peres, que les Canons ne soient violez, & que sous pretexte du respect dû au sacerdoce, on n'introduise insensiblement dans l'Eglise le faîte de la domination. Le Concile en mesme temps declare nuls tous les decrets contraires qu'on pourroit produire.

'Le P. Garnier croit que Rhegin ne fut pas fort fidele dans le raport des faits; & que le Concile ne se mit pas beaucoup en peine d'examiner les droits de l'Eglise d'Antioche, à cause du peu d'union qu'il avoit avec Jean. [Mais il ne nous allegue point de preuve de ce qu'il croit.] Zonare ne trouve rien que de juste dans ce decret, dont il fait le 8^e Canon du Concile d'Ephefe: 'Et Balsamon mesme, quoique Patriarche d'Antioche, reconnoist encore plus formellement, que les faits alleguez par Rhegin estoient veritables.

Merc. t. 2. pr. p.
33.

Zon. in can. p.
85.

Balsib. p. 319. d.

'Ce qui est certain, c'est que Pierre le Foullon usurpateur du Siege d'Antioche, ne s'arresta point à ce decret, & pretendit que l'Eglise de Cypre devoit estre soumise à la sienne. Mais le corps de S. Barnabé ayant esté trouvé auprès de Constancie dans le temps mesme de cette contestation [vers l'an 488,] un Concile tenu à Constantinople, & l'Empereur Zenon, declarerent* que l'Eglise de Cypre estoit une Eglise apostolique, libre, & autocephale, [c'est à dire qui ne dependoit de la jurisdiction d'aucun Patriarche,] quoique Cedrene dise [par une erreur toute visible,] qu'elle fut alors faite metropole, & tirée de la jurisdiction d'Antioche pour estre soumise à Constantinople.

Sur. xi. jun. o.
170. l. 4. § 27-31
Thdr. L. p. 557.
558.

Cedr. t. i. p. 553. 84

[Les Canons Arabiques semblent donner lieu de croire que les Evesques d'Antioche l'emportèrent enfin: Mais le silence de Zonare, & mesme de Balsamon n'est-il pas encore plus fort pour prouver le contraire?] Une notice faite du temps de Photius, marque que l'isle de Cypre estoit [encore] alors autocephale & independante d'Antioche, à cause du corps de S. Barnabé.

Geo. sac. not. p.
63.

[Je pense que le decret du Concile d'Ephefe en faveur de cette Eglise,] est celui dont les Evesques d'Illyrie se servoient contre Thessalonique, & que Sixte III. rejette comme fait sans l'ordre de Rome.

Coll. r. t. i. p.
100.

V. Acace de
Constanti-
nople.
* &c.





ARTICLE LXXIV.

*Le Concile conserve le nom d'Evesque à Eustathe qui s'estoit deposé ;
Approuve que les Eveques de Thrace gouvernent plusieurs villes ;
condanne l'heresie des Mésaliens.*

Conc. t. 3. p. 508.

[C'EST après l'affaire de Rhegin que l'on met les Canons dont nous avons parlé sur la leance du 17 de juillet.] Et après les Canons on met l'affaire d'Eustathe autrefois Evesque [d'Attalie] en Pamphylie, qui avoit mieux aimé demander à quitter son evesché, que de s'embarasser à se justifier de quelque accusation qu'on avoit formée contre luy : & après sa cession les Evesques de la province avoient mis à sa place Theodore. Eustathe se presenta au Concile pour demander non de rentrer dans son evesché, mais d'avoir le nom & l'honneur de l'episcopat. Le Concile s'informa s'il n'avoit point esté deposé, ou si ses accusateurs n'avoient point prouvé quelque chose contre luy : Et ayant sceu que cela n'estoit pas, il écrivit une lettre au Concile de Pamphylie, où il confirme l'election de Theodore, & ordonne qu'Eustathe aura le nom, le rang, & la communion episcopale, à la charge neanmoins qu'il ne fera ni ordination, ni aucune autre fonction de son autorité propre.

NOTES 55.

Zon. in can. 9.
88. b. | Dall. p. 122.
c.

Zonare & Balsamon disent que la communion episcopale consiste à entrer & à communier dans le sanctuaire. Ils soutiennent l'un & l'autre que l'indulgence que le Concile accorda aux larmes & à l'age d'Eustathe, ne doit point servir de regle pour les autres qui quittent leurs eveschez, mais que selon la regle ordinaire, ils doivent perdre entierement le nom & le rang d'Evesques. Ce que Zonare dit sur cela est considerable. Le Concile blasme en effet beaucoup Eustathe d'avoir quitté : parce qu'après avoir une fois esté chargé des soins de l'episcopat, il devoit s'en acquiter avec une vigueur [non humaine, mais] spirituelle, s'animer d'autant plus qu'il avoit plus à combattre, & souffrir avec une volonté [pleine & genereuse] des sueurs & des travaux qui ne manquent point d'être bien recompensez.

Conc. p. 807. b.

[Quoique l'ordre de l'Eglise fust qu'il n'y eust des Evesques que dans les villes, & que chaque ville eust le sien ; l'usage avoit neanmoins apporté diverses exceptions à cet ordre. Il y avoit beaucoup d'Evesques en Afrique dans de simples bourgs. On voit par l'histoire de Synese, qu'il y en avoit aussi quelques uns
dans

dans la Pentapole.] Au contraire la province de Scythie composée de beaucoup de villes, n'avoit point d'autre Evêque que celui de Tomes, qui la gouvernoit toute entiere.^a Dans celle d'Europe en Thrace [où est Constantinople,] chaque Evêque gouvernoit deux ou trois villes; & on pretendoit que cette coutume y avoit toujours esté receue.

Geo. fac. n. 203 |
Soz. l. 6. c. 21. p.
664. c. d.
a Conc. p. 810. b.

'Neanmoins quelques Evêques de cette province ayant abandonné Fritilas d'Heraclee leur Metropolitan, partisan de Nestorius, pour se joindre au Concile; ils eurent peur que pour se venger d'eux, il ne pretendist mettre des Evêques dans les villes de leur diocese. C'est pourquoy ils s'adresserent au Concile, & luy presenterent une requeste, pour le prier d'autoriser la coutume particuliere de leur province. 'Le Concile le leur accorda sans difficulte, & defendit non seulement à Fritilas, qu'il avoit privé de tous les droits de Metropolitan, [comme aux autres Orientaux,] mais encore à ses successeurs, de rien innover contre une coutume, à laquelle son antiquité donnoit force de loy. 'Neanmoins Gallipoli & d'autres villes qui n'avoient point alors d'Evêques, en avoient peu de temps après.

b. c. d.]

d.

b.

Geo. fac. p. 233.
Conc. c. 3. p. 708.
c 741. b.

[Nous avons vu] que les Orientaux accusoient le Concile d'autoriser l'heresie des Messaliens, en admettant dans son assemblée douze Evêques de cette secte. [Il ne pouvoit mieux refuter cette calomnie qu'en condannant, comme il fit, cette heresie par un decret solennel. Les^u Messaliens ont tiré leur origine & leur nom, qui signifie *Pricurs*, de quelques particuliers de Mesopotamie & de Syrie, qui expliquant selon leur sens, & non selon la Tradition de l'Eglise, le commandement que J. C. nous fait de prier toujours; negligeoient le travail des mains, & les autres bonnes ceuvres exterieures, sous pretexte de s'occuper à la priere. Cette premiere illusion ne manqua pas d'estre suivie de plusieurs autres, & ils tomberent dans tous les excés qui sont la suite ordinaire des folies des Illuminez. Ils commencerent des le regne de Constance, & parurent davantage sous Valentinien I. Flavien qui fut fait Evêque d'Antioche en 381, chassa de Syrie Adelphe, & les autres principaux chefs de cette secte. Ils se retirerent dans l'Asie, & infecterent particulièrement la Pamphylie, où ils furent condannez par le Concile de Side.

V. leurtitre.

S. Amphiloque d'Icone & Letorius de Melitene, employerent leur zele & leur science pour les combattre, & ne purent pas neanmoins les éteindre entierement.] Attique de Constantinople écrivit aux Evêques de Pamphylie, pour les exhorter à faire

Phot. c. 32. p. 46.

p. 40.

Conc. t. 3. p. 509.

b.

a Cotel. g. t. 3 p. 103. c.

Cod. Th. 16. t. 51.

65. p. 187.

Phot. c. 52. p. 40.

Conc. p. 809. a. b.

d.

b. c.

d.

c.

d.

d] 210. a.

Phot. c. 51. p. 40.

Basilic. t. 1. p. 351.

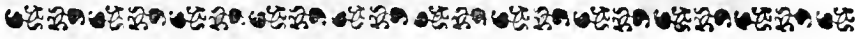
chasser de toutes sortes d'endroits ceux qui tenoient une heresie si detestable : & il en écrivit particulièrement à Amphiloque de Side, [l'une des metropoles de cette province.] Un grand Concile assemblé pour sacrer Sisinne son successeur, le 28 de fevrier 426, les condanna par une lettre qu'il écrivit à tous les Evêques de la Pamphylie. On marque encore un Concile tenu contre eux à Alexandrie, [& peutestre par S. Cyrille,] *puisqu nous apprenons de Timothée Prestre de Constantinople, que ce Saint a écrit contre les Messaliens. La loy que Theodose le jeune publia le 30 may contre tous les heretiques, met les Euchites ou Enthoufiattes, (qui sont les Messaliens,) au rang des plus criminels, à qui il estoit défendu de tenir aucune assemblée, & de faire aucune priere [publique,] soit dans les villes, soit à la campagne. On cite une lettre de Jean d'Antioche à Nestorius contre les Messaliens. Enfin cette affaire fut portée au Concile d'Ephese, & Valerien [d'Icone,] avec Amphiloque [de Side,] prièrent les Peres de l'examiner. Dans le cours de cette discussion, Valerien presenta la lettre synodale du Concile de Constantinople sous Sisinne, avec un livre de ceux de cette secte intitulé Ascetique. Le Concile, & nommément Valerien & Amphiloque, avec les autres Evêques de Pamphylie & de Lycaonie, approuverent tout ce qui avoit esté fait dans les Conciles de Constantinople & d'Alexandrie, dont nous avons parlé, & ordonnerent qu'on l'executerait avec soin : Que ceux qui seroient dans cette heresie, ou soupçonnez d'y estre, seroient sonmez d'anathematizer par écrit les articles qu'on leur marqueroit; Que ceux qui le feroient seroient conservez dans leur état; & que ceux qui le refuseroient seroient degradez, & mesme privez de la communion s'ils estoient dans le Clergé, & anathematizez s'ils estoient laïques; Que les moines qui auroient esté convaincus d'y estre engagez, ne seroient point admis à gouverner des monasteres.

Valerien & Amphiloque furent chargez eux & leurs suffragans de veiller de toutes leurs forces, afin que ces ordres ne demeurassent pas sans effet : & l'on arresta encore, que s'il se presentoit quelque difficulté sur les articles qu'il faudroit faire abjurer aux Messaliens, on s'en raporterait à ces deux Prelats, ou qu'au moins dans chaque province l'on consulteroit le Metropolitan. On anathematiza aussi leur Ascetique, & tout autre écrit qui contiendroit leur heresie, & on ordonna qu'on feroit un acte de cette resolution. [Il ne s'est conservé qu'en latin.] Photius le marque. On pretend que cette heresie a produit celle des

&c.

NOT 36.

Bogomiles, celebre dans les siecles suivants.



ARTICLE LXXV.

S. Cyrille s'oppose à l'ambition de Juvenal de Jerusalem, qui se vouloit faire Patriarche.

NOUS ne trouvons rien dans les actes du Concile d'Ephese,] de ce que Saint Leon nous apprend, Que Juvenal de Jerusalem travailla à y établir son nouveau patriarcat. [L'Eglise de Jerusalem avoit toujours esté fort considerée de toutes les autres, comme en estant la source & la mere.] Le Concile de Nicée avoit confirmé à son Evêque le rang d'honneur que la coutume & l'ancienne tradition luy avoit donné. [La défense de l'Arianisme que prirent Eusebe, Acace & Euzoïus Evêques de Cesarée metropole de la Palestine, donna sans doute plus de credit & plus de respect dans l'esprit des Catholiques à Saint Maxime de Jerusalem & à Saint Cyrille son successeur. Le grand nombre de personnes qui venoient de toutes parts visiter la Croix & les saints lieux de Jerusalem, contribuoit encore à en rendre les Evêques puissans & considerables.

Bar. 431. § 99.

Conc. t. 1. p. 32. 2.

Mais ils ne passioient pas neanmoins encore les bornes que le Concile de Nicée leur avoit marquées, en voulant que l'honneur qu'on leur rendoit ne fist aucun prejudice à la dignité du Metropolitan.] Nous voyons qu'en l'an 395, ceux de Gaza s'adresserent à Jean de Cesarée, comme à leur Archevesque, pour luy demander un Evêque. Il leur nomma & consacra S. Porphyre alors Prestre de Jerusalem, sans demander mesme la permission de Jean de Jerusalem successeur de S. Cyrille. [Ce fut Euloge de Cesarée qui presida l'an 415 au Concile de Diospolis, quoique Jean de Jerusalem y fust present. On ne voit pas que Prayle successeur de Jean, ait fait aucune innovation; & la douceur dont Theodoret le loue, ne donne pas lieu de le croire.]

Boll. 16. feb. p. 647.

V. S. Augustin § 259.

'Ce fut Juvenal [successeur de Prayle,] qui ne se voyant point établi chef de la Palestine par les Canons, tascha de le devenir par une ambition aussi ardente qu'injuste, dont les suites ne pouvoient estre que funestes [& pour luy & pour les autres.] Il paroist par la vie de S. Euthyme, que c'estoit luy qui des devant le Concile d'Ephese avoit établi Pierre premier Evêque de Parremboles, dont nous avons parlé ci-dessus. Dans ce Concile, Saïde Evêque de Phenô dans la Palestine, qualifie Juvenal nostre

Cyr. A. ep. 43. p. 191. c.

Boll. 20. jan. p. 307. § 33.

Conc. t. 3. p. 482. d.

p. 28. b.

Evesque. Dans une requeste adressée à Theodose, les Orientaux se plaignent que Juvenal entreprenoit d'ordonner des Evesques, mesme dans la seconde Phenicie & dans l'Arabie ; à quoy ils disent qu'ils auroient pu s'opposer pour empescher le violement des Canons : mais qu'ils ne l'avoient pas fait de peur qu'ils ne semblassent disputer pour leur honneur propre.

431.

c. 4. p. 584. d.

'Nous apprenons donc de S. Leon, qu'il travailla dans le Concile à établir la principauté qu'il pretendoit avoir sur la Palestine : & il allegua mesme pour cela diverses pieces, mais fausses & supposées. [L'Evesque de Cesarée dont il violoit le droit en violant le Canon de Nicée, n'estoit pas au Concile : & l'Evesque d'Antioche qu'il bleffoit aussi, estoit ennemi du Concile. Ainsi l'occasion estoit assez favorable a son ambition.] 'Mais S. Cyrille eut une juste horreur d'une hardiesse si insolente, [& il empescha sans doute qu'elle ne réussit dans le Concile.] 'Il en écrivit mesme à Rome, & en avertit Saint Leon [alors Archidiacre,] priant avec instance qu'on ne donnaist aucun consentement à cette entreprise illegitime. Et l'on eut soin à Rome de conserver cette lettre dans les archives. 'On ne voit pas s'il en écrivit aussi au Pape : Et peutestre ne le fit-il pas, pour tenir la chose plus secrette, & ne pas bleffer Juvenal en un temps où la verité estant si combatue, il falloit menager tous ceux qui la soutenoient, & qui preschoient J. C. ou par occasion ou par un vray zele.

d.

d.

Leo. c. 2. p. 894.

[C'est la conduite que tint encore Saint Cyrille dans la suite de la mesme affaire.] 'Car Juvenal ne se rebuta pas pour l'opposition qu'il avoit trouvée d'abord à ses desseins : Son ambition estoit trop forte pour estre arrestée. Saint Cyrille continua aussi toujours de la condamner. [Et ce ne fut peutestre qu'en ce temps-là qu'il écrivit à Saint Leon devenu Pape l'an 440, la lettre dont nous venons de parler.] 'Il ne crut pas néanmoins qu'il fust à propos de se separer pour cela de la communion de Juvenal. S. Procle estant devenu Evesque [de Constantinople en 434,] entra dans les mesmes sentimens, & ne refusa point de communiquer avec Juvenal. Gennade Prestre & Abbé s'en scandaliza. Mais S. Cyrille l'assura que la conduite de Procle en cela estoit la sienne, & que la condescendance dont on jugeoit à propos d'user en cette rencontre pour éviter de plus grands maux, estoit approuvée de toutes les personnes intelligentes. [Ce n'est pas à nous à juger si elle n'alloit point un peu trop loin. Saint Cyrille réussit tant qu'il vécut dans ce qu'il desiroit, de maintenir Juvenal dans le parti de l'Eglise. Mais aussi en ne s'opposant que foiblement

Cyr. ep. 48. p. 191. 192.

p. 191. 192.

V. Juvenal. à son ambition, il luy donna lieu d'y perseverer, & de la faire enfin réussir, comme nous le pourrons voir en un autre endroit.



ARTICLE LXXVI.

Divers discours prononcés par Saint Cyrille, & par Theodote d'Ancyre: Nestorius tâche de regagner Scholastique.

[N]ous ajouterons à ceci divers discours qu'on marque avoir esté faits dans le Concile d'Ephese, sans qu'on en puisse savoir le temps.] Le premier est un discours de S. Cyrille, où il montre que J. C. incarné est vraiment Dieu; se servant principalement du combat de Jacob avec l'Ange. Conc. c. 3. p. 979-983.

'Il y a encore un autre discours du mesme Saint fait à Ephese en presence du Concile, & assez vraisemblablement dans l'eglise de S. Jean l'Evangeliste. Le titre porte mesme que ce fut le jour de la feste de ce Saint, [& si ces titres sont une autorité assez considerable, il faut dire que l'Eglise d'Ephese en faisoit une feste dans les derniers jours du mois de juin.] Car l'homelie de Theodote d'Ancyre, dont le titre porte aussi qu'elle fut faite le jour de S. Jean l'Evangeliste, paroist faite aussitost après la deposition de Nestorius. [Les Grecs font aujourd'hui la feste de Saint Jean le 8 de may: mais cela ne s'accorde point avec l'homelie de Theodote: & il n'y a pas mesme apparence que S. Cyrille fust encore arrivé à Ephese le 8 de may.] Le discours de S. Cyrille & celui de Theodote peuvent parler obscurément du tombeau & de l'eglise de S. Jean: [Mais on n'y trouve aucune marque que ce fust le jour de sa feste.] p. 1023. a. p. 1022. b. p. 1023. c. a | 1027. d.

'L'oraison prononcée par Acace de Melitene à Ephese en presence du Concile, est faite au milieu de la tempeste qui sembloit presse à submerger tous les défenseurs de la verité. Elle fait néanmoins esperer aux Peres que leurs prieres, particulièrement celles de S. Cyrille, & leur bonne vie, reveilleront J. C. qui leur rendra le calme, & les fera heureusement arriver au port. Baronius regarde cela comme une prophetie que Dieu avoit inspirée à ce Saint. Il la met entre les choses qui arriverent après la venue du Comte Jean, & durant la captivité de Saint Cyrille. Et néanmoins il est visible que ce Saint mesme y estoit present. p. 983. c. a. d. c. d. c. | 986. e. Bar. 431. § 143. Conc. p. 983. c.

'On lut aussi dans le Concile d'Ephese deux homelies prononcées [à Ancyre] par Theodote le jour de Noel, auquel on celebroit aussi [à Ancyre] l'adoration des Mages. [La premiere est visible. p. 987. c. | 1007. a. 1014. c. p. 994. d.

ment faite contre Nestorius, & elle est employée toute entière à refuter son heresie, sans néanmoins le marquer expressément.]

a. j. c. 03. c.

'Theodote s'y sert beaucoup de cette verité, que tout ce que J. C. a fait & souffert, eust esté inutile pour operer le salut des hommes, si ce n'eussent esté les actions & les souffrances d'un Dieu.

p. 935 & c.

[Il y a encore d'autres endroits considerables.] 'Je ne sçay si pour recommander l'unité de la personne, il ne blesse point un peu la distinction des natures. Il y a quelques expressions difficiles.

p. 1010. c.

[Dans l'autre homelie, il ne paroist pas avoir eu Nestorius en vue.] Il y refute Photin, [dont les erreurs pouvoient durer encore dans la Galacie, puisqu'on pretend qu'il les avoit tirées du celebre Marcel d'Ancyre son maistre.] Pour y expliquer l'Incarnation, il se sert fort bien de la comparaison de la pensée de l'homme qui devient visible par l'Ecriture. Le Diacre Epiphane

p. 1014. & c.

marque une homelie de Theodote sur la naissance du Sauveur, & une autre sur [la feste] des Lumieres. [Outre ces deux homelies,]

t. 7. p. 493. c.

'Theodote durant qu'il estoit à Ephese composa un écrit pour convaincre & pour refuter Nestorius, premierement par diverses preuves tirées du raisonnement & de la dialectique, & ensuite par diverses autoritez de l'Ecriture. [Je ne sçay point que nous ayons cet ouvrage.]

Gen. p. 553.

Conc. t. 5. p. 717. b.

'Scholastique Chambellan de Theodose s'estoit déclaré, comme nous avons dit, contre Nestorius, persuadé qu'il avoit absolument rejetté à Ephese le terme de Mere de Dieu. C'estoit un

ap. p. 706. c.

homme qui avoit la reputation d'aimer la religion, & de ne se point laisser surprendre par le mensonge. [Ainsi il estoit important à Nestorius de ne l'avoir pas contre luy.] Il luy écrivit une

p. 707.

lettre fort civile, où il proteste qu'il consent encore, comme il avoit fait à Constantinople, à dire que la Sainte Vierge est mere

p. 708.

de Dieu, parceque l'homme qui est né d'elle est plein de la divinité, sans en pouvoir être séparé: [mais il ne dit point, parcequ'il est Dieu.] Il regarde au contraire comme un blaspheme digne de

p. 708.

tous les foudres du Ciel, de dire que le Verbe est mort; & il proteste que c'est ce qu'il ne recevra jamais, supposant que c'est dire que la divinité mesme est morte. Aussi il attribue assez positivement ce blaspheme à ses adversaires.

'Il proteste que pour luy, il ne cherche que l'établissement de la foy, qu'il ne songe qu'à le procurer, en sollicitant sans cesse pour cela les personnes puissantes qui y peuvent contribuer, puisque c'est la seule chose [qui soit en son pouvoir, &] dont Dieu ait à luy demander conte; & que pour l'episcopat il y est si peu

attaché, qu'il est prest d'en donner une demission, des que la veritable doctrine aura esté établie, & de se retirer dans son monastere, ne trouvant rien de plus heureux que le repos. [Il voyoit peuteestre bien que tout le monde panchoit à sa deposition.] Il ne savoit pas encore que l'on eust examiné devant l'Empereur les relations que le Concile avoit envoyées contre luy & contre les Orientaux, dans lesquelles il soutient hardiment qu'il n'y a rien dutout de veritable.



A R T I C L E L X X V I I .

Le Comte Jean fait arrester Nestorius, S. Cyrille & Memnon: Les Orientaux abandonnent Nestorius, puis repr ennent sa defense.

LE Comte Jean commis par Theodose pour aller à Ephese faire deposer S. Cyrille, Memnon & Nestorius, fut retenu quelque temps en chemin par des affaires importantes, avant que de pouvoir venir à Ephese. [Et ce fut peuteestre durant ce temps là, que le bruit de ce qui avoit esté resolu dans le Conseil de l'Empereur, s'estant repandu,] S. Cyrille fit le discours, dont le titre porte qu'il le prononça avant que d'estre arresté par ce Comte. Il y exhorte ses auditeurs, qui estoient apparemment les Evesques du Concile, à souffrir avec courage tout ce qu'ils pouvoient craindre de l'animosité des Nestoriens, & d'esperer tant de la bonté des Princes qui gouvernoient, que de la puissance de Dieu, qu'ils fortiroient glorieusement de cette persecution. Baronius met cette harangue un peu plustost, avant qu'on eust parlé d'envoyer le Comte Jean: [ce qui paroist moins conforme au titre.]

Conc. ap. p. 708.
709.

r. 3. p. 693. c.

f. 693-697.

Bar. 431. § 1164

'Le Comte Jean ayant achevé les affaires qui le retenoient, vint à Ephese avec toute la diligence qui luy fut possible. ^a Il y arriva sans doute au commencement d'aoust, peu après ce que nous avons vu s'estre fait le 31 de juillet. ^b Il dit que son arrivée troubla tout le monde, & porta S. Cyrille & Memnon à se tenir sur leurs gardes & enfermez; le jour mesme qu'il arriva il fut rendre ses civilités aux Evesques des deux partis assemblez chacun à part, & leur dit à tous de se trouver chez luy le lendemain le plus promptement qu'ils pourroient; ce qu'il fit dire aussi à ceux qui ne s'estoient pas trouvez à l'assemblée avec les autres: & il marqua comment chacun devoit entrer, de peur que l'aigreur ne

Conc. r. 3. p. 725.

a. p. 72. d.
Mer. t. 2. pr. p.

13.
b. Conc. r. 3. p. 725. b.

b.

l. se munitionis. Une autre traduction a se includentibus.

causast quelque trouble entre eux.

b.c.
p. 724. c.
4 p. 723. c. d.
d|724.
'Nestorius & Jean d'Antioche se rendirent chez luy de grand matin, & ensuite S. Cyrille, & tous les autres Evêques, hors Memnon qui fut retenu par quelque incommodité. Quand ils furent tous assembles, & que le Comte Jean voulut leur lire la lettre de l'Empereur, les Catholiques declarerent que cela ne se pouvoit pas faire en presence de Nestorius qui estoit depose, ni d'aucun des Orientaux qui estoient separez de la communion: Et cette contestation dura une partie de la journée. Le Comte crut pouvoir appaiser la dispute, en disant que la lettre n'estant adressée ni à Nestorius, ni à S. Cyrille, il falloit que l'un & l'autre se retirast: & comme les Catholiques vouloient qu'on fist retirer aussi les Orientaux, il fit sortir par force Nestorius & Saint Cyrille, & obligea tous les autres à ecouter la lecture de la lettre, qui ordonnoit la deposition des trois Evêques.

p. 724. a|4p. p.
709.
r. 3. p. 724. b.
'Il la lut donc sur le soir, & les Orientaux témoignerent qu'ils y acquiesçoient, [sans se mettre en peine de Nestorius.] Mais les Catholiques, dont Flavien [de Philippes] paroissoit alors le chef, protesterent qu'ils ne consentiroient jamais à une deposition aussi injuste, qu'estoit celle de Saint Cyrille & de Memnon. [Le Comte Jean n'eut point d'égard à leurs protestations:] & pour empescher, dit-il, que la sedition n'augmentast, il fit arrester Nestorius & Saint Cyrille, & les donna en garde le premier au Comte Candidien [son ami,] qui avoit assisté à l'assemblée, & S. Cyrille à un Comte nommé Jacque. Il envoya en mesme temps un huissier à Memnon, avec l'ecconome & l'Archidiacre de son Eglise; [l'un] pour luy signifier sa deposition, [& les deux autres sans doute pour recevoir de luy la possession & l'administration des biens de l'Eglise.] Mais Memnon leur répondit qu'il s'en chargeoit, & qu'il s'obligeoit d'en répondre [quand il seroit necessaire.]

b.
c.
p. 761. c|4p. p.
713. 715.
'Le Comte Jean estant ensuite allé à la [grande] Eglise faire ses prieres, il envoya dire à Memnon de le venir trouver. Il y vint aussitost, & s'excusa sur son infirmité de n'estre pas venu à l'assemblée. Le Comte vouloit luy faire de grandes reprimendes, [peutestre sur les violences dont on l'accusoit:] Mais sans luy en donner le loisir, il s'en alla droit au logis du Comte mesme. Le Comte [y estant arrivé après luy,] le fit aussi arrester, & commanda à Jacque de le garder [avec S. Cyrille.] Ils furent mis dans des maisons separées, & gardez fort étroitement, particulierement S. Cyrille, jusq'à avoir jour & nuit beaucoup de soldats à la porte
de

de leur chambre, & tout autour des maisons où ils estoient enfermés.

'Le Comte manda des le jour mesme à l'Empereur ce qu'il avoit fait. Saint Cyrille se plaint qu'il n'avoit pas esté tout à fait fidele dans son raport. [Et c'estoit assurément une infidelité de ne pas marquer à l'Empereur la difference des deux partis, dont l'un estoit de plus de 200 Evesques, & l'autre de 50 ou environ pour le plus.] Il témoigne que ces deux partis estoient fort aigris l'un contre l'autre, malgré tout ce qu'il leur pouvoit dire pour les porter à l'union. [Mais il donne partout le tort aux Catholiques, estant sans doute offensé de ce que les loix inviolables de la verité les empeschoient de flechir sous toutes ses volontez, comme faisoient les Orientaux, qui témoignèrent en cette occasion avoir moins d'ardeur pour soutenir Nestorius, que pour se venger de leurs adversaires.]

r. 3. p. 713. a.
p. 760. b.
f. 723. b | 724. d.

Ce fut peutestre l'unique raison qui les fit acquiescer à la condamnation de Nestorius. Car comme ils virent que les Catholiques n'abandonnoient pas de leur part S. Cyrille & Memnon; ils continuerent depuis à soutenir Nestorius, refuserent de souscrire à sa deposition, vivoient avec luy, parloient pour luy; & par leur conduite, ils donnoient lieu au Concile de dire qu'ils défendoient aussibien les dogmes que la personne de cet heretique. Depuis mesme que Theodosé se fut absolument déclaré contre luy, ils continuerent à le défendre autant qu'ils purent, comme un homme injustement persecuté par les impies. Ils pretendoient qu'il leur estoit aussi important de le défendre, que de défendre les veritez de la foy qu'ils disoient avoir esté blessées par le Concile; parceque s'ils consentoient à sa deposition, ils autorisoient l'approbation des anathematismes, l'une & l'autre venant des memes personnes. Ils l'appellent dans leurs lettres, leur ami, leur pere, un homme innocent, un tres pieux & tres saint Evesque.

p. 757. e.
p. 769. c.
c | 757. c | 772. d |
781. b.
f. 732. d | 746. a.
p. 743. c | 744. d. e.
p. 732. d.
d.
a p. 746. b.
b p. 745. c.



ARTICLE LXXVIII.

La Cour ne peut souffrir Nestorius: Le Comte Jean travaille inutilement à réunir les Evesques: Les Catholiques ne veulent point donner de declaration de leur foy, & les Orientaux ne peuvent s'accorder pour dresser la leur.

[L]E seul desir de procurer la paix & la réunion des esprits, pouvoit porter Theodosé à consentir à la deposition de

Conc. t. 3. p. 732.
c.

p. 732. d | 746. a.

p. 732. l.

t. 4. p. 66 j. c.

Nestorius, en mesme temps qu'il autorisoit celle de S. Cyrille. Mais il paroist qu'il y eut encore quelque raison plus particuliere de sa disgrâce. Car on verra bientoist] qu'on luy envoya un ordre de se retirer, [qui luy ostoit toute esperance de rétablissement.] 'Et lorsque les Orientaux voulurent ensuite parler en sa faveur, ils trouverent que tous ceux de la Cour en avoient un extreme éloignement, jusqu'à n'en pouvoir seulement souffrir le nom, & à traiter de seditieux tous ceux qui agissoient pour luy. 'L'Empereur surtout en témoignoit plus d'aversion que tous les autres: & il disoit ouvertement, Que personne ne m'en parle, c'est assez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il estoit. 'Ibas dit aussi qu'il n'avoit pu retourner à Constantinople, parcequ'il y estoit extrêmement haï du peuple & des Grands. [Ainsi il paroist que Theodose n'avoit point d'inclination ni pour sa doctrine, ni pour sa personne; qu'il le respectoit seulement comme son Eveque; & que s'il l'a défendu quelque temps contre le Concile, c'est parceque dans la precipitation avec laquelle on l'avoit condamné, & dans l'opinion qu'il avoit que Saint Cyrille estoit un esprit altier, brouillon, & violent, il croyoit qu'on l'avoit plustost condamné par cabale, que par le zele de la foy & de la justice.

“
“

t. 3. p. 717. c.

p. 732. c.

p. 746. a.

Pour savoir en quoy Nestorius l'avoit si fort choqué luy & tous les Grands, je ne sçay si ce ne seroit point par cette humeur superbe & violente que l'histoire luy reproche, & qui paroist dans sa conduite & dans ses écrits. Car cela estoit fort opposé au genie doux & foible de Theodose.] Il est certain que son aversion au terme de Mere de Dieu le rendoit fort odieux. 'Pour ce que dit Theodoret & les autres Orientaux avec luy, que les grands de la Cour aimoient l'or, & que les partisans de S. Cyrille s'estoient soumis tous les esprits par des violences, par des fourberies, par des flateries, par des presens, [ce sont des choses qui s'avancent sans preuve, & dont il est aussi permis de douter sans avoir de preuve de leur fausseté. Il n'y a que pour les presens, dont il faut avouer que nous ne pouvons pas justifier S. Cyrille, comme nous le verrons en un autre endroit.]

tyrannide.

2p. p. 713. 715.

'Les Orientaux ne disent rien d'autout de Nestorius dans deux lettres qu'ils écrivirent vers ce temps-ci, l'une à l'Eglise d'Antioche, l'autre à Acace de Berée. Mais ils ne manquent pas d'y marquer leur joie sur la détention de S. Cyrille & de Memnon. Ils y insultent mesme à l'affliction de leurs freres, ou plustost à la honte commune de tous les Eveques, & d'une maniere qui blesse presque autant la bienséance que la charité Chrétienne,

'Ils font dans la premiere un abregé de ce qu'ils avoient fait à Ephese, & se glorifient d'avoir meprisé hautement le grand nombre de ceux qui soutenoient Saint Cyrille, jusqu'à les avoir tous excommuniez. Ils veulent que les predicateurs ne manquent point de combattre leur doctrine dans tous leurs sermons, & que si le Concile envoie quelqu'un à Antioche, non seulement on ne l'ecoute pas, mais qu'on l'arreste mesme, & qu'on le mette comme un seditieux entre les mains des juges seculiers. Ils demandent neanmoins qu'on prie pour leurs adversaires, afin qu'ils changent de sentimens.

'Ils demandent la mesme chose à Acace, estant impossible, disent-ils, que la paix soit rendue à l'Eglise, si l'on ne rejette les anathematismes impies de Cyrille. Ces deux lettres sont signées de Jean d'Antioche, de Theodoret, & de dix ou onze autres; le porteur pressé de partir n'ayant pas donné le loisir de prendre la signature du reste des Evesques. Ceux qui les signent ne gardent point le mesme rang, [non plus que dans les autres actes, soit des Orientaux, soit du Concile.]

'Le Comte Jean dans sa relation à l'Empereur, luy mande qu'il alloit travailler autant qu'il pourroit à réunir les Evesques, de quoy il leur avoit déjà parlé; Que s'il n'en pouvoit pas venir à bout, il luy en donneroit avis au plustost. Il fit toutes sortes d'efforts pour obliger les Catholiques à communiquer avec Jean & les autres Orientaux. [Ceux-ci sans doute n'y repugnoient pas:] mais les autres n'en voulurent pas seulement entendre parler, & ils protesterent tous qu'ils ne consentiroient jamais à cette réunion, si les Orientaux ne cassoient ce qu'ils avoient fait [contre S. Cyrille,] s'ils ne venoient demander pardon au Concile, & s'ils n'anathematizoient par écrit Nestorius & ses dogmes. Bien loin de vouloir communiquer avec eux, ils les anathematizerent mesme tout d'une voix dans l'Eglise. Ils s'offroient d'abandonner & leurs corps, & leurs Eglises, & leurs villes, plustost que de s'unir avec eux. Ils estoient tous parfaitement unis dans cette resolution. [Certe fermeté estoit necessaire en un temps où la verité estant opprimée, c'eust esté donner la victoire à ses ennemis, que de leur ceder la moindre chose. Mais lorsqu'elle fut devenue victorieuse, on accorda aux Orientaux ce qu'on leur refusoit alors, parcequ'il n'y avoit plus sujet de craindre qu'ils en abusassent.]

'Le Comte voyant qu'il ne pouvoit vaincre en cela la resolution des Catholiques, leur demanda qu'ils luy donnassent par écrit

une exposition de leur foy, afin qu'il la pust faire approuver & signer par les Orientaux, & rétablir [au moins en partie] la paix de l'Eglise. Il demandoit surtout de la part de l'Empereur le sentiment des Evêques sur le titre de Mere de Dieu. La lettre de Theodose luy donnoit assez clairement pouvoir de faire cette demande, [& elle sembloit avantageuse à l'Eglise.] Neanmoins le Concile crut qu'il ne la faisoit que pour pouvoir se vanter qu'il avoit reconcilié les deux partis, sans qu'il restast plus entre eux que quelques contestations peu importantes, [& ainsi congédier les Evêques, sans qu'on eust moyen de s'unir pour obtenir le rétablissement de S. Cyrille.] C'est pourquoi les Peres rejeterent cette proposition, en disant qu'ils n'estoient pas venus pour rendre raison de leur foy comme des personnes suspectes, mais pour établir la foy de l'Eglise, [dont ils estoient les docteurs & les défenseurs;] Que l'Empereur n'ignoroit pas quelle estoit leur foy, puisque c'estoit celle dans laquelle il avoit reçu le baptesme.

Les Orientaux disent que le Comte & eux aussi, leur ayant demandé qu'ils condamnassent les anathématisés, & qu'ils signassent avec eux le symbole de Nicée; leur prevention fit qu'on n'en put rien obtenir. [Ils n'avoient garde assurément de refuser de signer le symbole de Nicée: mais ils purent bien refuser de le signer avec ceux dont ils rejettoient la communion.

Pour les Orientaux, ils consentirent à donner une declaration de leur foy: mais ils se trouverent fort embarrazés à la dresser. Les uns consentoient à donner à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu: & les autres disoient qu'on leur couperoit plustost la main. [C'estoient apparemment Dorothee de Marcianople, & quelques autres attachez plus particulièrement à Nestorius. Neanmoins s'il n'eust tenu qu'à ce terme, ils y eussent apparemment tous consenti. Nous avons vu que Nestorius l'avoit quelquefois admis:] & on écrit qu'estant confus de tant de troubles, dont il estoit cause par son obstination, il dit enfin, que si pour finir tant de maux il n'y avoit qu'à dire que Marie estoit Mere de Dieu, il consentoit à le dire. Mais il estoit trop tard, & personne n'eut égard à cette penitence [forcée.

Mais soit que cette narration soit fausse, & que Nestorius & ceux qui luy estoient le plus attachez, n'aient jamais voulu consentir qu'on mist ce terme de Mere de Dieu dans une profession de foy, soit qu'ils crussent que le Comte le leur vouloit faire avouer pour autoriser la deposition de Nestorius, comme le dit Alexandre d'Hieraple, [soit que les Orientaux aient eu quelque

ap. p. 712. a.

t. 3. p. 721. c.

p. 760. e.

e] 761. a.

ap. p. 710. c.

p. 761. a.

Socr. l. 7. c. 34. p.
377. 2. Liber. c. 6.
p. 16. 27.Luc. ep. 94. p.
105.

autre raison pour ne point donner alors de declaration de leur doctrine sur l'Incarnation ;] il est certain qu'ils ne purent pas s'accorder à en faire aucune. Conc. p.761.a.

'Ils en dresserent une neanmoins que nous avons encore ; c'est une lettre à l'Empereur , qu'on devoit mettre entre les mains du Comte pour la luy envoyer. 'Ils y parlent à leur ordinaire de S. Cyrille comme d'un homme accoutumé à brouiller , & de ses anathematismes comme d'une piece toute opposée à la doctrine de l'Eglise. 'Ils supposent aussi que l'Empereur veut qu'on signe le symbole de Nicée, & declarent que leurs adversaires n'ayant pas voulu le signer avec eux , ils l'ont signé en leur particulier. 'A quoy ils ajoutent que puisque l'Empereur veut savoir leur sentiment sur la S^{te} Vierge Mere de Dieu, [& sur l'Incarnation ,] 'ils se font cru obligez de marquer en peu de mots ce qu'ils en ont appris des Eeritures, pour fermer la bouche à leurs adversaires ; qu'ils ne le font qu'après avoir invoqué le secours de Dieu dans le sentiment de leur foiblesse , parcequ'il n'appartient pas à des hommes de parler d'un mystere si élevé & si incomprehensible. Ils l'expliquent ensuite d'une maniere fort catholique, & dont on se servit en effet ensuite pour pacifier les troubles. 'Ils finissent en conjurant l'Empereur de faire condanner les anathematismes par tous les Evesques, sans quoy la paix ne pourra estre rétablie. ap.p.710.5 17.

'Cette lettre est au nom de Jean d'Antioche & de son Concile. 'Jean [qui avoit plus de moderation que plusieurs de son parti,] l'approuva sans doute. 'Theodoret en fut certainement ou l'auteur ou l'approbateur. 'Mais Alexandre d'Hieraple, quoique fort content de la maniere dont elle parloit des anathematismes , & nullement contraire au terme de Mere de Dieu , s'y opposa de tout son pouvoir, [suivi sans doute de Dorothee & de quelques autres.] 'Aussi la lettre est demeurée sans inscription & sans signature, sans avoir servi pour lors qu'à leur causer bien du trouble & bien de la peine : [& il fallut se contenter] de l'acte que nous avons dans le Concile d'Fphese , fait au nom du Concile des Orientaux , & qui contient en abregé les mesmes choses que l'autre, avec le symbole de Nicée entier , mais sans aucune explication du mystere ; de sorte que la verité est qu'il ne dit rien.] Cependant son titre qui est en forme , [fait assez juger qu'il fut accepté & signé:] & ceux qui le composerent luy donnerent le titre honorable de Confession de foy. 'On voit en effet que les Orientaux presenterent à Theodose un acte signé d'eux tous , qui ne contenoit autre chose sur la foy que le symbole de Nicée : p.711.a. b. a. c. p.712.2. b. p.687.a]710.b.c. p.712.c. p.710. p.687.2. p.304.b. b.800.a.80. 11 p.710.712. p.805. t.3.p.701.704. ap.p.710.c. t.3.p.736.d.

p. 74. de Merc. t.
1. 2. p. 4. de
4. 1. 5. 161.

& ils refuserent de s'expliquer davantage. Ainsi c'est ee qu'ils appellent leur Tome, où ils avoient mis le symbole de Nicée, & où ils avoient rejetté, disent-ils, les articles heretiques de Cyrille. [Ils produisirent en diverses rencontres cette piece, qui n'expliquoit rien, comme si c'eust esté quelque chose de fort important, & de decisif.]



ARTICLE LXXIX.

Le Comte Jean ne pouvant faire ceder les Catholiques, les maltraite extremement : Leur fermeté genereuse.

[LE refus que firent les Catholiques d'entrer pour lors dans la question de la foy, & de donner au Comte Jean une declaration de leur croyance, est sans doute ce qui a donné lieu] aux Orientaux de dire, qu'ayant invité plusieurs fois ceux du Concile à conférer avec eux, & à examiner les preuves qu'ils pretendoient alleguer pour montrer que les anathematismes estoient heretiques, ils n'avoient jamais voulu [ni conférer avec eux, ni souffrir que les anathematismes fussent condannez, ni cesser d'avoir communion avec Saint Cyrille & Memnon, & de les nommer comme Evêques [dans la celebration du Sacrifice.] Le Comte Jean fit assembler trois & quatre fois les deux partis : [mais il ne put jamais obliger les Catholiques à rien faire contre la resolution qu'ils avoient prise :] de sorte que voyant leur resistance, il ne voulut plus leur en parler. Ils offrirent seulement aux Orientaux les conditions que ceux-ci se crurent obligez d'accepter deux ans après, qui estoit d'oublier tout le passé, pourvu qu'ils consentissent à la deposition de Nestorius, & anathematizassent sa doctrine.

'Le Comte sachant que les Catholiques s'assembloient [pour offrir le Sacrifice,] & que les Orientaux ne s'assembloient pas, [parcequ'ils n'avoient point d'eglise pour tenir leurs assemblées,] il le défendit aux Catholiques, disant qu'il ne vouloit point que ni les uns ni les autres s'assemblassent, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord entre eux. [Il n'est point marqué expressément s'ils obeïrent à cet ordre.] Mais les plaintes des Orientaux donnent sujet de croire que ceux du Concile continuoient toujours à celebrer, & à marquer mesme dans les Mysteres, qu'ils persisteroient dans la communion de S. Cyrille & de Memnon, en les nommant comme Evêques. [Si la lettre de Theodoret à André

Conc. t. 1. p. 729.
c. d'ap. p. 745.

d.

p. 1255. c.

p. 733. b.
b. 729. c.

p. 733. b.

p. 729. c. ap. p.
733. 735.

de Samofates n'est écrite que de ce temps-ci,] on y voit que les Evêques condannez offroient le saint Sacrifice, pendant que leurs juges [pretendus] gemissoient dans leurs maisons [de ne le pouvoir offrir solennellement dans les eglises. ap.p.716.

Le Comte indigné de la fermeté des Evêques,] les tenoit enfermez dans Ephese comme dans une prison'ou dans une ville assiegée, & comme dans un honneste exil.^a Ils souffroient tous beaucoup, & estoient tous dans l'affliction & l'abatement. [Et comme c'estoit au mois d'aoust,] la chaleur & la pesanteur de l'air les incommodoient extremement. Il mouroit presque tous les jours quelqu'un. Il falloit renvoyer presque tous les domestiques parcequ'ils estoient malades. Et la necessité de subvenir aux frais d'un si long sejour en un pays étranger, obligeoit les Evêques de vendre tout ce qu'ils avoient. t.3.r.768.d.
p.776.b.
p.769.d.
d p.761.c.
p.769.e.
e.761.c.
p.769.c.
p.761.c.

'On faisoit aussi tout ce qu'on pouvoit pour les empescher de faire tenir aucune lettre, ni envoyer personne soit à leurs amis, soit à l'Empereur, de peur qu'ils ne détrompassent ce prince des fausses impressions qu'on luy donnoit. Car tantost on luy disoit que c'estoient des seditieux qui brouilloient tout; tantost au contraire on luy persuadoit qu'ils avoient tous consenti à la deposition de S. Cyrille & de Memnon, ou qu'ils vouloient bien se réunir avec les Orientaux. p.768.d|776.b|
777.a.
p.768.c.

'On pretendoit encore qu'en tirant les affaires en longueur, les Evêques mourroient peu à peu, ou se lasseroient de leur confiance. Mais ils estoient tous resolus à perir plustost que d'abandonner ce que J. C. avoit fait par eux; & à se faire bannir eux mesmes, plustost que de quitter la communion de S. Cyrille & de Memnon, [en consentant à leur deposition.] Ceux mesmes qui n'avoient jamais vu S. Cyrill. [jusqu'à ce Concile.] estoient prests de se bannir avec luy si on le bannissoit, & d'exposer leur vie pour la sienne: Et ils venoient en pleurant luy en faire des protestations: Ce que ce Saint raporte avec sujet à la grace du Sauveur. C'estoit encore un effet visible des prieres & des larmes que les fideles de Constantinople [& tous les autres] offroient à Dieu, de ce que de tous les Evêques orthodoxes qui estoient à Ephese, il n'y en avoit pas un qui ne demeurast uni avec les autres dans cette genereuse resolution. p.769.e.
e.
b.
p.761.b.
p.776.b.

'Ainsi l'Eglise tira au moins cet avantage de la venue du Comte Jean, que ce Comte demeura persuadé que ce n'estoit point par les inductions de S. Cyrille ni d'aucun autre, que le Concile agissoit & avoit agi, mais par son propre zele pour la verité. Il fut b. p.772.b.c.

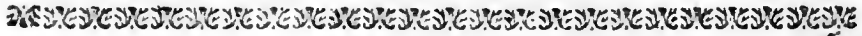
464 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
encore persuadé de la fausseté de quelques autres calomnies
qu'on avoit repandues contre S. Cyrille.

L'an de J.C.
431.

p. 768. b.

p. 768. b.

[Au defaut de S. Cyrille, Juvenal demeura chef du Concile: ce qu'on juge tant parcequ'il avoit déjà fait cette fonction,] que parcequ'il signe le premier une des lettres envoyées à l'Empereur: ce qui n'empesche pas que le Concile ne se plaigne qu'en luy ostant S. Cyrille, on l'avoit laissé sans chef.



A R T I C L E L X X X .

Le Concile écrit à l'Empereur pour S. Cyrille & Memnon : Saint Dalmace empesche qu'on ne les bannisse.

Conc. t. 3. p. 768.
c.

p. 760. d. 7-6. c.
4 p. 705. c.

p. 764-768 | 760.
d.

p. 768. a.

b.

f. 776. c.
p. 768. b. e.

p. 768. 769.

p. 769. e.

DANS les maux dont l'Eglise estoit affligée, elle ne pouvoit esperer de secours que de l'autorité mesme de l'Empereur que l'on employoit contre elle. Le Concile écrivit donc, & luy protesta qu'on l'avoit surpris, en luy faisant croire que c'estoit tout le Concile qui avoit déposé S. Cyrille & Memnon; que cela s'estoit fait par un parti de 30 Evêques, sans forme, sans preuve; & par le seul desir de venger la deposition de Nestorius; Que le Concile bien loin d'avoir eu part à l'action de ces 30 Evêques, l'avoit declarée entierement nulle, & les avoit condannez eux mesmes pour ce sujet; Qu'ainsi le Concile le supplioit de leur rendre des Evêques qui n'estoient coupables que pour avoir défendu avec eux la gloire de J. C. Cette lettre fut signée par Juvenal, & par tous les autres Evêques du Concile.

NOTE 57.

Le Concile écrivit en mesme temps aux Evêques qui estoient à Constantinople, une lettre [qui est perdue.] Il leur en écrivit [peu après] une autre, adressée aussi aux Prestres & aux Diacres de Constantinople. Il y represente avec beaucoup de vehemence l'oppression qu'il souffroit depuis trois mois, & la resolution ferme où il estoit de ne se relascher en rien. Il con jure ces membres & ces enfans du Concile, d'aller trouver l'Empereur, de luy presenter la violence qu'on leur fait, & les maux qu'ils souffrent; de luy demander le rétablissement des Prelats qu'on ne persecutoit que parcequ'ils avoient témoigné plus d'ardeur que tous les autres contre les erreurs de Nestorius: & que pour les autres, s'il ne veut pas leur accorder l'honneur de l'aller saluer, il ne leur refusera pas au moins la liberté de retourner à leurs Eglises. Cette lettre fut signée par les principaux des Evêques.

NOTE 58.

Ils y joignirent un billet par lequel ils representoient plus en particulier combien ils souffroient à Ephese, afin qu'on en informast l'Empereur. Ce billet semble parler à plusieurs; & on marque qu'il fut envoyé au Clergé de Constantinople. Neanmoins Saint Dalmace répondant assez clairement au mesme billet, dit qu'il luy avoit esté envoyé par le Concile, & c'est ce qu'a suivi le P. Garnier. [On ne voit point par qui ces lettres furent portées.] Un Theodore qui estoit en ce temps-ci à l'Empereur en qualité de Magistrien [ou Courier,] dit dans le Concile de Calcedoine, qu'il avoit servi de depute à S. Cyrille, particulièrement dans le temps du Concile d'Ephese, & qu'il avoit servi ce Concile d'une maniere irreprehensible; ce qui avoit porté depuis Saint Cyrille à le faire Diacre de son Eglise.

Merc. t. 2. p. 1. p. 37.

P. 35.

Conc. t. 4. p. 395. c. 1.

[L'Abbé Dalmace ayant reçu ce que le Concile écrivoit ou à luy en particulier, ou en general à tout le Clergé de Constantinople,] il en fit part à tout le Clergé, aux Abbez, au peuple: & comme Dieu ne vouloit se servir que de luy pour faire connoître la verité, & pour assister le Concile dans l'accablement où il estoit, il porta la chose jusqu'à l'Empereur, & luy fit connoître avec quelle insolence & quelle injustice on opprimoit une assemblée si nombreuse & si sacrée. La maniere dont le Comte Jean avoit raporté les choses, donnant lieu de croire à la Cour que tout le Concile avoit consenti à la deposition de S. Cyrille & de Memnon, on y deliberoit déjà de les envoyer en exil. [Les exhortations de Dalmace suspendirent apparemment une sentence si prejudiciable à l'Eglise, & donnerent lieu] à l'esperance que l'on avoit d'obtenir quelque chose de favorable de l'Empereur, comme on le voit dans une lettre écrite dans le mesme temps.

Merc. p. 38.

Conc. t. 3. p. 76. c.

p. 773. c.

[Dalmace ne dit rien de ceci dans la réponse qu'il fit au Concile, soit par modestie, soit qu'il n'eust pas encore parlé à l'Empereur.] Il témoigne seulement prendre beaucoup de part à ce que les Evesques souffroient, & aux victoires que Dieu leur faisoit remporter par leurs souffrances mesmes; & leur proteste qu'il avoit toujours esté & qu'il seroit toujours prest d'executer tout ce qu'ils desireroient de luy, [& par le respect qu'il leur devoit,] & plus encore parcequ'il s'agissoit de la foy.

Merc. p. 37.

[Cette lettre accompagna sans doute celle que] les Evesques qui estoient à Constantinople écrivirent au Concile le 20 de Mefori, [c'est à dire le 13 d'août.] Ils l'adresserent nommément à S. Celestin, S. Cyrille, Juvenal, Firme, Memnon, & quelques autres. Ils disent que le soin qu'on avoit de garder tous les che-

Conc. p. 772. d. e.

c. 773.

NOTE 59.

mins, leur ayant osté le moyen de s'unir au Concile autant qu'ils l'eussent souhaité, ils s'estoient contentez de s'y unir par leurs vœux & par leurs prieres; qu'ils unissent leurs sentimens à ceux des Peres, pour défendre ceux qu'ils défendent, pour condamner ceux qu'ils condamnent; qu'ils estiment leurs souffrances & heureuses, & glorieuses, & qu'ils sont tous prests d'y aller prendre part s'ils le jugent à propos, ou de leur rendre à Constantinople tous les services qu'ils leur voudront demander; Que leur séjour en cette ville n'y avoit pas esté tout à fait inutile, qu'ils y avoient fortifié les peuples, animé le zele d'un grand nombre de personnes, & secondé les Prestres en tout ce qu'ils avoient désiré d'eux: Et qu'ils pouvoient peutestre y rendre encore quelque service, puisqu'on faisoit esperer quelque chose d'assez favorable de la part de l'Empereur.



ARTICLE LXXXI.

Le Concile écrit de nouveau à l'Empereur, & demande le secours des Orthodoxes de Constantinople, qui presentent une requeste genereuse à l'Empereur: Paix de Saint Cyrille dans sa prison: Il eclairec ses anathematismes.

[L'ON écrit encore d'autres lettres de Constantinople, par lesquelles] le Concile apprit la mauvaise disposition où la relation du Comte Jean avoit mis la Cour. On en fut fort alarmé: & ce fut ce qui obligea le Concile à écrire une seconde lettre à l'Empereur; & d'autant plus, qu'on doutoit fort si la premiere luy avoit esté rendue. On luy témoignoit que sa lettre apportée par le Comte, avoit causé beaucoup de douleur au Concile, tant parcequ'elle estoit adressée indifferemment aux schismatiques de l'Orient, & mesme aux Pelagiens, aussibien qu'aux Orthodoxes; que parcequ'il y paroissoit qu'on avoit surpris sa Majesté, & qu'on luy avoit persuadé que tous les Evesques avoient deposé S. Cyrille & Memnon, ce qui estoit absolument faux; Que le Concile œcuménique appuyé par Rome, & tout l'Occident par toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'avoit deposé que le seul Nestorius, mais qu'il estimoit & honoroit les deux autres, à cause de leur zele pour la purété de la foy; Que cette mesme raison ayant porté les partisans de Nestorius à condamner ces deux Evesques, sans observer mesme aucune forme, le Concile leur avoit refusé sa communion, & la leur refuseroit toujours, jusqu'à ce qu'ils

Conc. t. 3. p. 760.

t. c.

4 c/776. c.

p. 776. c.

p. 760. c.

p. 737. d.

p. 757.

eussent fait une satisfaction legitime pour cet excés, & pour les autres dont ils estoient encore coupables. Le Concile ajoutoit à cela, que si l'Empereur desiroit d'estre pleinement informé de la verité des choses, il luy plust de permettre qu'on luy deputast quelques Evesques tels qu'il jugeroit plus à propos de mander.

p.760.b.

NOTE 60.

Le Concile en envoyant cette lettre à Constantinople, ou peu après l'avoir envoyée, répondit aux Evesques qui estoient en la mesme ville. Il les remercie de la part qu'ils prenoient à leurs souffrances, par un esprit de charité qui leur donnoit aussi part à ses couronnes, s'il en meritoit quelqu'une. Il les remercie encore plus du secours qu'ils luy donnoient par leurs prieres, & se rejouit de ce que l'oppression & les peines qu'il enduroit estoient enfin venues jusqu'à leur connoissance. Il leur conseille de demeurer à Constantinople, puisque le plus grand service qu'ils pouvoient rendre à l'Eglise, estoit de luy mander ce qui s'y passoit, & de faire connoistre aux Fideles de cette ville, mais particulièrement à l'Empereur, le veritable état où les choses estoient à Ephese. Il les prie encore de faire souvenir l'Empereur des lettres que le Concile luy avoit écrites, en cas qu'il les eust receues, ou de luy faire connoistre ce qu'elles contenoient, & ce qu'on travailloit si fort à luy cacher. Il leur envoya une copie de quelques pieces qu'on leur avoit déjà envoyées, mais qui apparemment n'estoient pas venues jusques à eux.

p.773.d|776.c.

p.773.d.c.

p.776.c.

b|773.c.

p.776.a.

a.d.

c.

c.

Les Prelats à qui cette lettre est adressée, sont sept Evesques nommez, [mais que nous ne connoissons point.] Il y avoit encore alors à Constantinople trois Evesques d'Egypte, [outre S. Procle qui y estoit aussi apparemment. Je ne sçay pourquoi la lettre ne leur est point adressée, ni pourquoi on ne voit point que Saint Procle ait eu aucune part dans toutes ces grandes affaires,] quoique ç'ait esté par ses travaux, aussi bien que par ceux du Concile d'Ephese, que les Eglises ont rejetté le dogme de Nestorius.

p.773.d.

p.772.a.

Cyr.ep.54.p.
199.c.

Ce fut aussi en ce temps là que Saint Cyrille écrivit une lettre adressée au Clergé & au peuple de Constantinople, pour leur apprendre l'état des affaires du Concile, afin qu'ils en informassent tout le monde, particulièrement les saints Abbez; [ce qui semble marquer qu'il écrivoit à quelques particuliers, & non pas à tout le peuple.] Il craignoit que le Comte Jean estant de retour à Constantinople, n'y raportast les choses autrement qu'elles ne s'estoient passées, afin, dit-il, de plaire à de certaines personnes.

Conc.p.760,
761.

p.761.a.b.

b.

[Ce fut peutestre encore dans le mesme temps] qu'il écrivit à Theopemptre [de Cabases,] à Daniel [de Darnis,] & à Potamon,

p.772.a.

Merc. p. p. 35.
Conc. p. 72.

tous trois Evêques [d'Egypte,] qui [apparemment] estoient alors à Constantinople. Il leur mande aussi en peu de mots l'état où estoit le Concile depuis l'arrivée du Comte Jean.

431.

cc.

p. 777-780.

[L'ordre du temps nous oblige de croire, que les Orthodoxes de Constantinople n'attendirent peutestre pas les dernières lettres que le Concile leur écrivoit, pour faire un dernier effort, afin d'éclaircir l'Empereur de toutes choses, & obtenir de luy la liberté de S. Cyrille.] Nous avons encore une requeste, ou plutoſt une protestation que tout le Clergé de Constantinople adresse à ce prince, extrêmement forte & genereuse. Ils disent d'abord, que comme la religion Chrétienne oblige les sujets à obeïr à leurs Princes, elle veut aussi que lorsqu'on ne leur peut obeïr sans blesser son ame, on leur parle avec la liberté & le courage [d'un enfant de Dieu,] particulièrement si ces Princes estant Chrétiens, [ne peuvent trouver mauvais qu'on leur déferé moins qu'à celui qu'eux mesmes adorent.] Ils ajoutent à cela qu'ils croient devoir user de cette liberté sainte, puisqu'en condannant S. Cyrille & Memnon sous un faux pretexte de paix, & pour ne pas laisser desunir quelques provinces de l'Orient, on met la division, & on allume la guerre dans toute l'Eglise, & qu'en deposant Nestorius d'une part, & tous les Evêques Catholiques de l'autre en la personne de S. Cyrille, on laisse les Ariens & les Eunomiens maîtres de tout. Ils protestent que pour eux ils sont résolus de s'exposer à toutes sortes de dangers avec ceux qui ont la mesme foy qu'eux, & de souffrir pour cela jusques au martyre. Ils supposent que l'Empereur savoit déjà le témoignage que le Concile luy avoit rendu de la foy tres pure de S. Cyrille.

p. 777-8.

Merc. p. 33.

[Ce fut peutestre après cette requeste, à laquelle Dalmace avoit sans doute beaucoup de part,] que le Concile luy écrivit une lettre de remerciement & d'eloges, que nous avons encore, dans laquelle neanmoins le P. Garnier dit qu'on avoit mêlé des choses fausses: Il s'en est réservé le jugement, n'ayant pas voulu que nous vissions ce qu'il croyoit indigne d'estre vu; [quoique dans des pieces que l'on donne au public, on soit bien aisé d'avoir tout ce qui est dans les manuscrits, & de ne s'en pas rapporter au jugement d'un autre, auquel on ne se fie pas toujours.]

i.

Conc. p. p. 88.
p. 785-83.

'Alype' Curé de l'Eglise des Apostres eut part à une action si hardie: & il écrivit ensuite à S. Cyrille une lettre pleine d'eloges sur la constance avec laquelle il défendoit la verité & souffroit pour elle, comme un second Athanase; ne le traitant de rien

Presbre.

i. Je pense que τῆς τῆς ἐκκλησίας, est une glose ajoutée à la lettre.

moins que de martyr. Il envoya cette lettre par le Diacre Can- p.788.c.
didien, qui alloit apprendre à Saint Cyrille & aux autres tout ce
qu'on avoit fait [pour eux.]

'Il paroist que le Concile écrivoit & deutoit [non seulement ap.p.713-715.
à Constantinople, mais encore] à Antioche & en divers autres
endroits, pour faire connoistre partout la justice de son procedé,
& l'injustice des Orientaux.

'Durant que tout ceci se passoit, S. Cyrille estoit toujours dans t.3.p.772.c.
sa captivité, gardé fort étroitement par des soldats, qui cou- p.760.c.
choient mesme à la porte de sa chambre. Et il ignoroit ce qui ar- p.771.c.
riveroit de tout cela, [ayant grand sujet de craindre qu'après
l'avoir depouillé du patriarcat d'Alexandrie, on ne le releguast
pour toute sa vie en quelque lieu bien éloigné,] comme il savoit p.760.c.
que l'on en deliberoit à la Cour. [Car c'estoit la suite ordinaire
& comme nécessaire de la deposition des Evesques.] Cependant p.772.c.d.
il rendoit graces à Dieu dans son affliction, & estoit prest de
souffrir avec joie tout ce qu'il luy plairoit de luy envoyer;
sachant que ce que l'on souffre pour son nom ne peut estre sans
recompense.

[Entre les occupations auxquelles il s'appliqua dans le loisir
que ses ennemis luy procuroient autant qu'ils pouvoient, il faut
mettre l'explication qu'il fit de ses anathematismes. Car comme
les Orientaux les luy reprochoient sans cesse, qu'ils pretendoient
y trouver des heresies, & qu'ils en faisoient la principale matiere
de sa deposition, & de tout le trouble qu'eux mesmes causoient
dans l'Eglise;] le Concile le pria d'en vouloir faire une explica- p.811.b.
tion, qui en pust éclaircir les difficultez. Il fit donc cette expli- p.811.
cation, où il pretend d'abord que l'obscurité que quelques uns
trouvoient dans ses paroles, ne venoit que de ce qu'ils s'estoient
engagez à défendre les impietez de Nestorius, ou de ce qu'ils se
laissoient surprendre par ceux qui y estoient engagez. Le titre de
cet ouvrage porte qu'il le prononça dans le Concile; [ce qu'il fit
peutestre depuis qu'il fut libre. Il ne l'acheva qu'après que les
Orientaux eurent deputed à Calcedoine, comme nous allons voir,
au commencement de septembre.] Car ils l'envoyerent à leurs p.744.a.
deputez comme une chose toute nouvelle. [Mais au lieu d'y re-
connoistre la verité,] ils disent que S. Cyrille ne fait qu'y decou-
vrir encore plus clairement son impieté.

p. 811. a.





ARTICLE LXXXII.

Le Concile envoie à l'Empereur huit deputez, obligez de suivre leur instruction: Verinien de Perge demeure chef du Concile.

[**L**A generosité avec laquelle le Concile d'Ephefe & le Clergé de Constantinople avoient défendu la verité, fut enfin benie de Dieu. L'Empereur touché ou par leur constance, ou par quelque autre raison qui ne nous est pas connue, accorda enfin à la priere du Concile, que quelques Evesques le vinssent informer de la verité des choses: Et il permit au Concile de deputer pour cela ceux qu'il voudroit. Il donna la mesme permission aux Orientaux. Ce fut luy qui ordonna qu'on luy enverroit huit Evesques de chaque costé. Ils avoient ordre de venir à Constantinople. ^a Le Comte Jean fit savoir la volonté de l'Empereur aux uns & aux autres. ^b Les Orientaux se hastèrent d'y satisfaire, & les Catholiques encore plus, [quoiqu'ils perdissent en quelque sorte par une deputation si egale, l'avantage que leur donnoit leur grand nombre.]

NOTE 61.

NOTE 62.

'S. Cyrille souhaitoit fort d'estre du nombre des deputez, tant pour avoir la satisfaction de voir l'Empereur, [& de se justifier des mauvaises impressions qu'on luy en avoit données,] que pour pouvoir convaincre, en presence de ce prince, Jean d'Antioche [chef des deputez des Orientaux,] de l'injustice du jugement qu'il avoit rendu contre luy, & encore pour se pouvoir purger des calomnies repandues contre luy par d'autres, [c'est à dire par Queremon, Sophronas, & leurs compagnons. Il n'en fut pas ncanmoins,] & demeura encore prisonnier avec Memnon; ^d l'Empereur ayant peutestre voulu qu'on les retinst jusqu'au jugement de l'affaire.

'Le Concile choisit donc pour ses deputez sept Evesques, Arcade [Legat du Pape,] Juvenal [de Jerusalem,] Flavien [de Philippes,] Firme [de Cesarée en Cappadoce,] Theodote [d'Ancre,] A cace [de Melitene,] & Evopce [de l' tolemaïde,] avec le Prestre Philippe Legat du Pape. [Le Concile peut avoir choisi Arcade à dessein, afin que si les deputez se rencontroient avec les Orientaux, ils ne fussent pas obligez de ceder le rang à Jean d'Antioche leur chef: Ce fut peutestre encore pour cela qu'il le nomma devant Juvenal, après lequel il passoit en d'autres rencontres; & que pour autoriser ce rang, il nomma aussi Flavien Legat de Thessa-

Conc. t. 3. p. 784.
a. b.

p. 725. a. b.

p. 741. c.

a. 731. c. | 741. c.

731. c. | 1051. c.

1053. c.

a. p. 729. d. | 784. a.

b.

b. p. 720. d.

c. p. 781. d.

p. 1051. c.

p. 1054. a.

p. 781. c. | 785. d.

d. Merc. t. 2. pr.

p. 36.

Conc. t. 3. p. 784.

b.

Ionique avant Firme de Cesarée.] Lorsque Maximien eut esté fait Evesque de Constantinople, Juvenal est nommé le premier après luy, devant Arcade: & il tient le premier rang dans des actes faits en consequence de cette deputation. Flaviens est aussi quelquefois mis devant Arcade. [Entre les Evesques qui demeurèrent à Ephese, ce ne fut pas Projecte l'autre Legat de Rome qui presida,] mais Verinien de Perge, [qui estoit apparemment le plus ancien des Metropolitains.]

'Arcade & les autres furent donc deputez de toute la terre, pour aller defendre [devant l'Empereur] les interests de la foy, ceux des autres Evesques leurs peres & leurs freres, & nommément ceux de S. Cyrille & de Memnon. Ils sont marquez en un endroit comme deputez de Saint Cyrille, aussi bien que du Concile. Dans l'instruction & le pouvoir que le Concile leur donna, il leur defendit de recevoir les Orientaux à leur communion en quelque maniere que ce fust; de quoy il donne plusieurs raisons. Que si l'Empereur, à qui il faut obeïr en tout ce qui se peut, le vouloit absolument, le Concile consent qu'ils promettent de le faire, pourvu que les Orientaux consentissent à souscrire la deposition de Nestorius, à anathematizer ses dogmes, à rejeter tous ceux qui les tenoient, ou les avoient tenus ouvertement, à demander par écrit pardon au Concile de la maniere dont ils avoient traité S. Cyrille & Memnon, & à se joindre avec les Catholiques pour demander leur delivrance; Qu'en ce cas, dis-je, ils pourroient leur promettre la communion, mais non pas la leur donner qu'ils n'eussent écrit au Concile, & n'eussent eu son consentement, & que

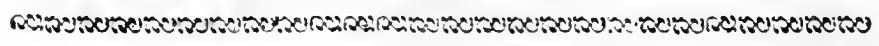
mesme S. Cyrille & Memnon, (à qui on donne aussi en cet endroit le nom d'Archevesques,) n'eussent esté actuellement delivrez. [Quoique ces deputez fussent les principaux des Peres,] neanmoins le Concile leur declare que s'ils ne suivent exactement cette instruction, sans rien faire de plus ni de moins, non seulement il les desavouera, mais qu'il les privera mesme de sa communion. Cet acte fut signé par Verinien de Perge, & par tous les autres Evesques. Il est adressé à Philippe Prestre Legat du Pape, & aux Evesques, Arcade [dont on ne marque point la legation,] Juvenal, Flaviens, & les autres. [Cet honneur qu'on fait ici à Philippe est assurément surprenant, & contraire à tous les autres endroits où le Concile parle de luy,] mesme dans cette deputation. M^r de Marca se contente de dire que c'est une erreur grossiere des copistes. [Je voudrois qu'il l'eult bien prouvé.] Le Concile donna encore [à ses Legats] des écrits contradictoires. [Je ne sçay

ἀποδοξίαν
ἐξέλιξ.

p.1059. f.1067.c.
p.781.c.
c.1067.c.
p.781.d.
p.730.c.
f.781.a.
ap.p.730.5 3e.
t.3.p.781.a.b.
b.
c.
d.
a.d.
d[ap.p.573.
t.3.p.730.d.e]f
ap.p.571.
t.3.p.781.c.
Mar.con.l.5.c.
4.58.
Conc.t.3.p.
781.d.

p. 784. 785.

ce que cela veut dire,] & une lettre de creance pour l'Empereur, ou ils font un abregé de tout ce qui s'estoit passé à Ephese, & conjurent l'Empereur de leur rendre à tous la liberté, en la rendant à S. Cyrille & à Memnon, puisqu'ils estoient tous dans les mesmes interets, & dans la mesme foy, & que si ces deux estoient heretiques, ils l'estoient tous avec eux.



ARTICLE LXXXIII.

Les Orientaux envoient aussi huit deputez à l'Empereur: Nestorius est banni.

Conc. t. 3. p. 781. d.
a p. 741. d.
b p. 744. 745. 743. a.

A PRES que les Legats du Concile furent envoyez, les Orientaux envoyerent aussi les leurs, ^a qui estoient huit, ^b Jean d'Antioche mesme, Jean de Damas, Himere de Nicomedie, Paul d'Emese, Macaire de Laodicée, A pringe de Calcide, Theodore de Cyr, & Hellade de Ptolemaïde [en l'henicie, ville celebre dans nos histoires sous le nom d'Acon ou Acre. [Je ne sçay pourquoi] il est dit de quelques uns d'eux, qu'ils parloient pour d'autres Evêques, partie presens à Ephese, partie absens.] Leur Concile leur donna un pouvoir absolu d'agir & de parler comme ils le jugeroient à propos pour soutenir ce qui avoit esté fait jusques alors, & de signer mesme au nom de tous, les accords ou les autres actes qu'il faudroit faire; promettant d'avouer tout ce qu'ils auroient fait, & de signer sans difficulté tout ce qu'ils leur envoyeroient à signer: supposant toujours, ajoutent-ils, que les articles & les anathematismes de Saint Cyrille seront rejettez, comme contraires à la foy Catholique & Apostolique. Alexandre d'Hieraple signa cet acte le premier, [comme demeurant chef du Concile;] & dans sa signature, il marque positivement cette condition. Dorothée de Marcianople, & le reste de leurs Evêques signerent ensuite.

p. 744. 745. p. 725.

p. 725. d. c. v. e.

e] 728. a] 741. e.

Merc. t. 1. p. 357. 12.

Conc. t. 3. p. 728.

p. 744. a.

r. 31. c.

[Il n'y est point parlé de Nestorius.] Il est certain neanmoins que les Orientaux s'engagerent à Ephese de ne consentir jamais à sa deposition. Ils mirent en mesme temps entre les mains de leurs deputez un Tome, [c'est à dire sans doute l'écrit où ils avoient mis le symbole de Nicée, sans oser s'expliquer sur l'Incarnation, parce qu'ils ne s'accordoient pas.] Les deputez furent aussi chargez de demander qu'on permist aux Evêques de s'en retourner au plustost en leurs eglises. Ils partirent ensuite pour Constantinople avant le 25 d'août, [& y allerent ce semble par

NOTES
terre,]

terre,] puisqu'ils n'arriverent à Nicomedie que vers le premier jour de septembre. Himere n'estoit pas encore arrivé le 4 du mesme mois, ayant peuteestre eu quelque incommodité, ou quelque autre empeschement qui l'avoit arresté en chemin. [Il avoit sans doute passé par Nicomedie dont il estoit Evesque.

p. 732. a] ap. p. 723. 4.

Avant que les deputez des deux partis fussent arrivez,] l'Empereur jugea plus à propos qu'ils n'entraissent point à Constantinople de peur qu'il n'y arrivast du trouble, soit à cause des moines qui estoient entierement opposez aux Orientaux, aussibien que tout le Clergé, [soit par les intrigues des amis de Nestorius.] A insi ils demorerent à Calcedoine, [qui est de l'autre costé du Bosphore,] & qui se regardoit quelquefois comme un fobourg, & une partie de Constantinople. [Ce fut là que les affaires du Concile se terminerent enfin à l'avantage de l'Eglise: & c'est des Orientaux mesmes que nous en apprendrons le détail.]

p. 731. e] 733. 2.

p. 732. 733.

p. 731. c.

ap. p. 724. 5 23.

NOTE 64.

'La' premiere victoire de l'Eglise, fut l'ordre que l'Empereur fit donner à Nestorius de sortir d'Ephese, & d'aller où il luy plairoit [hors Constantinople,] ou plutoist de se renfermer dans son monastere [d'Euprepe pres d'Antioche ;] ce qui luy ostoit toute esperance de rentrer jamais dans son siege. Il dit qu'il avoit luy mesme demandé la permission de se retirer en son monastere d'Antioche: 'Et les Orientaux semblent dire aussi qu'il avoit souhaité de se retirer, & de vivre dans le repos, pour éviter le trouble & le tumulte. Il avoit au moins protesté dans sa lettre à Scholastique, qu'il preferoit le repos de la solitude à l'honneur de l'episcopat. Mais il semble qu'il en eust aussi écrit au Prefet du Pretoire [Antioque,] en luy témoignant qu'il s'ennuyoit fort à Ephese, & qu'il eust bien desiré d'en sortir. Antioque luy manda donc par un billet fort civil, que puisque cela estoit, on luy envoyoit des [gardes] pour le servir, & le conduire jusques à son monastere; Qu'il pouvoit choisir quel chemin qu'il luy plairoit, par mer & par terre; Qu'il y avoit ordre de luy fournir des voitures, & de le défrayer partout. Nestorius comprit fort bien que c'estoit un ordre de l'Empereur qui l'obligeoit de se retirer en son monastere. Il répondit à Antioque qu'il se trouvoit honoré d'estre déposé pour la défense de la foy; mais qu'il demandoit encore la grace qu'il obtinst du Prince des lettres publiques qui condannassent les anathematismes de Cyrille, & qui pussent estre lues dans toutes les Eglises.

t. 3. p. 731. a.

ap. p. 721. 5 15.

Bar. 431. 5 153.

Evag. l. 1. c. 7. p. 262.

Conc. t. 3. p. 744.

c.

ap. p. 108. b.

p. 721. 5 24.

5 25.

verbositates.

[Cet exil forcé ou volontaire] fut fort sensible aux Orientaux, comme ils l'avouent eux mesmes; & ils le considererent comme

p. 723. 5: 20

p. 11.

la confirmation de tout ce qu'avoit fait le Concile. Leurs deputez l'apprirent par le bruit public en arrivant à Calcedoine, comme une chose faite il y avoit déjà huit jours, [vers le 25 d'aoust.] Ils en demanderent des nouvelles aux autres Orientaux qui estoient à Ephese, par une lettre du 4 de septembre; & ce fut la premiere qu'ils leur écrivirent depuis leur arrivée à Calcedoine.

431.

V. la note

17.

p. 71.

'Le mesme jour 4 de septembre ils attendoient l'Empereur qui devoit passer [le Bosphore, & venir] au palais de Rufin, pres de Calcedoine, pour les y entendre. Ils paroissent remplis d'esperance, pourvu qu'on prie, & qu'on soit ferme. [Ils ne parlent point qu'on eust encore rien fait.]



ARTICLE LXXXIV.

Les Orientaux exclus de l'Eglise à Calcedoine, tienent des assemblées particulieres, où Theodoret presche : L'Empereur vient à Calcedoine, & donne audience aux deputez : Les Orientaux se vantent d'y avoir vaincu les Catholiques.

Conc. t. 3. p. 729.
c[733].a.

'L'EVESQUE de Calcedoine, [dont nous ne savons pas le nom,] estoit uni aux Catholiques, les recevoit [avec joie] dans les eglises de la ville; & leur donnoit la liberté d'y exercer les fonctions sacerdotales: mais il ne souffroit point que les Orientaux y entraissent. Ainsi ils demurerent à Calcedoine aussibien qu'à Ephese, privez de la celebration & de la participation des Mysteres, de quoy ils se fussent peu mis en peine, si on eust traité de mesme les Catholiques.

p. 729. c.

p. 733. b.

synaxi desti-
tuti.

c.

p. 732. c.

c.

c[736]. d.

p. 736. d.

&c.

c

'Ils ne laissoient pas de tenir des assemblées, non pour lire les Escritures, ni pour offrir [le Sacrifice,] mais pour faire quelques prieres, & pour entretenir ceux du peuple de Constantinople qui estoient encore pour eux. Ils se servoient pour cela d'une fort grande sale toute environnée de tribunes, dans lesquelles ils se mettoient pour parler; & le peuple les ecoutoit d'enbas. Ils disent que tous les moines & tout le Clergé [de Constantinople] leur estoit fort opposé; mais que tout le peuple de cette ville estoit fort bien disposé pour eux, venoit sans cesse les entendre avec une extreme ardeur, & les exhortoit eux mesmes à combattre genereusement pour la foy: de sorte qu'ils estoient obligez, disent-ils, d'arrester autant qu'ils pouvoient ce grand concours, de crainte de donner pretexte à leurs adverfaires [de les accuser de faire des seditions.] Mais ils disent en mesme temps que tout le

Conseil estoit pour eux ; de quoy ils furent bientost obligez de se dedire. p.731.c.

'Nous avons encore une partie d'un discours que Theodoret fit à ceux qui estoient venus de Constantinople pour l'entendre. Il leur parle de Nestorius comme de leur pasteur legitime, & il leur fait esperer son rétablissement. 'Il s'échaufé à la fin contre ceux qui veulent qu'on adore un Dieu passible, [sans distinguer en quel sens cette proposition est vraie, & en quel sens elle est fausse.] Le V^e Concile cite le commencement de ce discours. 'Il cite encore deux autres homelies que Theodoret fit dans le mesme voyage de Calcedoine. p.733.c.
p.734.b.c.
p.735.b.
t.5.p.506.
p.505.d.c.

'L'Empereur vint donc au palais de Rufin, comme on l'avoit esperé, accompagné ce semble [d'Antioque] Prefet du Pretoire. 'Il y donna audience aux deux partis ; & les Orientaux, s'il les en faut croire, y eurent d'abord tout l'avantage. 'Les uns & les autres presenterent leurs pieces ; on les lut ; l'Empereur, disent les Orientaux, approuva toutes les nostres, & nous refutasmes celles de nos adverfaires, qui paroissoient mal prouvées, & indignes d'estre receues. 'Ils firent un grand crime à Acace de Melitene l'un des deputez du Concile,] d'avoir dit'en une occasion que la divinité estoit passible ; & Theodose témoigna une extreme horreur de ce blasphème. [Mais il ne fut pas difficile à ce savant Prelât de s'en justifier, ni de répondre] à ce que les Orientaux se vantent d'avoir repeté bien des fois à Calcedoine devant l'Empereur, que les Evesques du Concile ayant celebré après avoir esté excommuniez par eux, & ayant communiqué avec Cyrille depuis qu'il avoit esté depose, ils s'estoient par là deposez eux memes, & privez de l'episcopat. [Comme on pouvoit parler des lors de mettre un nouvel Evesque à Constantinople,] ils protestoient que s'il estoit ordonné par ceux du Concile, son ordination seroit illicite & nulle. t.3.p.733.a.
ap.p.741.5,5.
p.736.b.
b.
c.
ap.p.741.5,33.

'Les Catholiques firent de grandes instances pour S. Cyrille, & supplierent l'Empereur de le faire venir, afin qu'il se justifiast luy mesme. Mais on jugea qu'il falloit auparavant éclaircir ce qui regardoit la foy, & affermir la doctrine qui se trouveroit avoir esté enseignée par les SS. Peres : Et l'Empereur demanda que chacun des deux partis fist une exposition de sa croyance, & la luy mist entre les mains. 'Les Orientaux declarerent qu'il n'y a.

1. in commentariis : 'D'autres traduisent *in'et gesta*. [Nous n'avons pas le grec.]

2. diximus. Cela se pourroit-il entendre de ce qu'ils pouvoient avoir dit par écrit, depuis que les deutez du Concile avoient esté appelez pour lacerer Maximien ?

Conc. ap. p. 733.
§ 27.

d. avoit point de nouvelle profession de foy à faire, mais qu'il fal-
 loit se contenter de celle du Concile de Nicée; & sur cela ils pre-
 b. senterent le tome où ils l'avoient signée[à Ephese.] Ils preten-
 c. dent quel'Empereur fut satisfait de cette proposition, (ce qui est
 p. 743. c. difficile à croire,) & envoyerent ce tome à Ephese à ceux de leur
 p. 744. b. c. parti afin qu'on en fist deux copies, & qu'on les signast. Ils leur
 d. e. écrivirent en mesme temps, & les remplirent des bonnes espe-
 rances[qu'ils avoient ou feignoient avoir.] Ce ne fut que quel-
 ques jours après leur premiere audience : [parcequ'il ne se trou-
 voit peutestre pas toujours des occasions pour écrire.] Leurs
 partisans demeurez à Ephese, signerent[sans difficulté] les deux
 copies qu'on leur demandoit, & les leur envoyerent. Ils écrivirent
 en mesme temps à l'Empereur pour le remercier de l'accueil favorable
 qu'il avoit fait à leurs deputez, & le conjurer d'avoir égard au tort
 qu'il leur faisoit en confirmant la deposition de Nestorius. Ils prennent
 pour principe, que les Catholiques qui l'avoient depose estant heretiques,
 puisqu'ils avoient approuvé les anathematismes, confirmer la deposition
 de Nestorius c'estoit confirmer l'heresie.

usque in
 presentem
 diem.

&c.

p. 743 d.
 4 c. Ils envoyerent une copie de cette lettre à leurs deputez : &
 dans la réponse qu'ils leur firent, ils repeterent le mesme raisonne-
 ment, pour montrer que la défense de Nestorius leur est de la der-
 niere consequence. Ils protestent aussi qu'ils sont prests de souf-
 frir la mort, plutost que d'admettre un seul des anathematismes.
 e. Ils chargent en mesme temps leurs deputez d'avoir soin qu'on leur
 p. 744. a. permit bientost de se retirer, à cause que l'hiver estoit proche.
 a. Ils leur envoyerent aussi l'explication des anathematismes, que
 p. 745 b. c. S. Cyrille avoit faite depuis peu. [Je n'entens point] ce qu'ils di-
 sent: Que leurs adversaires continuoient toujours leur tyrannie;
 & qu'ils troubloient le peuple & le Clergé en envoyant partout
 des depositions illicites. [Est-ce parcequ'ils publioient la depo-
 sition de Nestorius ?] Cette lettre est signée par 42 Evêques,
 dont le premier est Tranquillin de Pisidie.

a. p. 745.

A R T I C L E L X X X V.

*Les Catholiques refusent de conferer avec les Orientaux : Ceux-ci n'obtien-
 nent rien pour Nestorius : Ils veulent que Theodose les fasse admettre
 à la communion.*

[N]O U S ne savons point le détail de ce qui se passa à Calce-
 doine, après la premiere audience que l'Empereur avoit

donnée aux deux partis.] Il leur en donna jusqu'à cinq, dans lesquelles les Orientaux parlerent toujours contre les anathematismes, & protesterent plusieurs fois, mesme avec serment, qu'il leur estoit impossible de communiquer avec ceux du Concile, jusqu'à ce qu'ils les eussent rejettez. Mais pour Saint Cyrille & Memnon, ils ne vouloient point de reconciliation avec eux, quand mesme ils eussent fait la mesme chose, parcequ'ils estoient, disoient-ils, les chefs d'une heresie tout à fait impie.

Conc. t. 1. p. 740.
aj. 4. c. Thédit.
ep. 111. p. 983. c.
a Thédit. p. 983. c.
b Conc. p. 732. c.
745. a. l. ap. p.
574. b.

Ils vouloient toujours que l'on se contentast du symbole de Nicée sans aucune addition. Ils employoient à cela toutes sortes d'instances, d'exhortations, de prieres, de paroles tantost douces, tantost vehementes, soit auprès de l'Empereur, soit auprès de ceux du Conseil, mais toujours inutilement: On leur proposoit tantost une chose, tantost une autre, [mais personne n'entroit dans une proposition si deraisonnable. Ainsi ils se reduisirent] à demander ou que leurs adversaires abandonnassent les anathematismes, ou qu'ils entrassent en conference avec eux pour les défendre s'ils pouvoient. Car ils pretendoient avoir assez de preuves pour les convaincre.

t. 1. p. 732. b. c.

c. 745. b.

p. 719. d.

p. 740. a. b.

8cc.

Ils disent quelquefois que l'Empereur commanda aux Catholiques d'accepter l'un des deux partis, particulièrement dans la dernière audience, ou aussitost après. Neanmoins dans la dernière relation qu'ils envoyerent à leur Concile, ils disent que les Catholiques ne voulant faire ni l'un ni l'autre, & ne voulant point dutout entrer dans la discussion des anathematismes; mais parlant avec beaucoup de hauteur & de bruit, les puissances & leurs ministres souffroient leur insolence sans les arrester, & sans les contraindre d'en venir à la conference, & à l'examen.

a.

p. 719. 730.

p. 720. c. 746. b.

p. 745. b.

[Il falloit que les Catholiques eussent des raisons non seulement tres bonnes, mais encore plausibles, & capables de persuader des gens de Cour, pour ne pas accepter une proposition qui sembloit si raisonnable, & la plus propre pour donner la paix à l'Eglise. Mais on n'a point conservé les relations qu'ils envoyoit sans doute à Saint Cyrille & au Concile, ni aucun acte de leur part qui parle de ce qui se passa à Calcedoine. Ils representoient peutestre à l'Empereur, que s'agissant d'un point de doctrine des plus importants & des plus difficiles de la religion, il estoit de sa pieté de ne s'en pas rendre le juge, mais de suivre le jugement qu'un Concile œcumenique en avoit rendu, ou qu'il falloit appeller Saint Cyrille mesme, qui estoit l'auteur de ces anathematismes, pour les défendre. Ils pouvoient bien aussi demander, qu'avant toutes

choses les Orientaux donnaient une declaration nette & claire de leur foy sur l'Incarnation, sans se contenter du symbole de Nicée, que tous les deux partis estoient également prests de signer: Et c'est à quoy on voit que les Orientaux ne vouloient point s'engager, de peur sans doute, de se brouiller eux memes entre eux.] Les Orientaux reconnoissent que tous les Grands se declaroient contre eux pour la doctrine du Concile, qu'ils representent en des termes faux & heretiques. Mais avec tout cela l'Empereur témoigne assez luy mesme qu'il n'estoit pas satisfait de ce que les Catholiques ne vouloient pas entrer en conference avec les Orientaux.

[Pour ce qui regarde Nestorius, outre que Theodose l'avoit déjà condanné par avance,] il demeura encore persuadé par ce que luy dirent les deputez du Concile, qu'on l'avoit condanné avec justice, & selon les regles des Canons. C'est pourquoy il ne voulut point ecouter [sur cela] les Orientaux: & il disoit nettement qu'il ne falloit point que personne luy en parlât. Tous les Grands de sa Cour en témoignoient la mesme aversion, & traitoient de sedition toutes les sollicitations qu'on leur faisoit en sa faveur. Les Orientaux ne se rendoient pas néanmoins, resolu de faire pour luy tout ce qu'ils pourroient, & de menager pour cela toutes les occasions favorables qu'ils rencontreroient. Car depuis qu'ils estoient venus à Calcedoine, ils s'estoient encore engagez de nouveau à ne consentir jamais à sa deposition. On assure mesme que Jean d'Antioche parla beaucoup pour luy dans le Conseil en presence de l'Empereur, soutenant qu'il estoit orthodoxe, & que sa deposition estoit injuste. Il protesta au contraire à ce prince avec serment, que quand S. Cyrille voudroit condanner ses anathematismes, & renoncer à ses erreurs, ils ne pourroient néanmoins jamais le recevoir comme Evesque, parcequ'il estoit heretique, ni le recevoir à la communion [que comme laïque & penitent.

Dans une des audiences, l'Empereur témoigna trouver mauvais qu'ils tinssent des assemblées: Theodoret répondit qu'il eust esté bon de traiter également les deux partis, & d'ordonner à l'Evesque [de Calcedoine,] d'empescher que ni les uns ni les autres ne tinssent des assemblées, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord. L'Empereur [qui savoit mieux jusqu'où s'étendoit le pouvoir d'un Prince,] luy répondit, Qu'il ne pouvoit pas ordonner cela à un Evesque: surquoy Theodoret le pria de les laisser donc aussi faire, & qu'ils auroient bientôt une eglise, & des assemblées

p. 731. c.

Cotel. t. 1. p. 41.
l. c.Liber c. 6. p. 261
Conc. t. 3. p.
1038. c.Conc. p. 732. d.
d; 746. a.

p. 732. d.

p. 745. 746.

Merc. t. 2. p. 357.
l. 2.Conc. ap. p. 837.
739.

p. 843. l. 874. b.

t. 5. p. 733. a. b.

æc.

plus nombreuses que leurs adverfaires ;[c'est à dire que parce-
qu'un Prince ne doit pas usurper le pouvoir des Evesques , &
disposer des choses de l'Eglise comme il luy plaist , il doit aussi
souffrir que tout le monde les meprise & les opprime , & tienne
malgré eux des assemblées schismatiques.] Theodoret ajoute c.
que sur ce qu'il assura qu'on n'offroit point le Sacrifice, & qu'on
ne lisoit point l'Ecriture dans leurs assemblées, Theodose leur
permit de continuer.



ARTICLE LXXXVI.

*Les Orientaux taschent de gagner l'Occident: Ils écrivent à Rufe
de Thessalonique.*

[O U T R E le peu de succès que les Orientaux avoient dans
leurs audiences ;] il arriva un jour que comme ils revenoient
du palais de Rufin , où estoit l'Empereur , on leur jeta
quantité de pierres , dont ils pretendent que plusieurs des leurs
furent blesez. Ils attribuent cela à des laïques & à de faux moi-
nes, ou, comme ils disent autrepant , à des esclaves habillez en
moines ; & si on les en croit, ils estoient tous les jours en danger
de la vie par l'insolence des moines & des Ecclesiastiques de
Constantinople. Enfin ils esperoient si peu de leur voyage, qu'ils
travailloient à obtenir permission pour eux & pour ceux qui
estoyent à Ephese , de retourner à leurs Eglises. Nous apprenons
la plupart de ces choses d'une lettre que Theodoret écrivit à
Alexandre d'Hieraple [son Metropolitan.] Il semble dire qu'il
y avoit quelques uns des leurs qui ne cherchoient qu'à se recon-
cilier. Alexandre pretend en effet que Jean d'Antioche & Paul
d'Emese en avoient toujours eu le dessein, [parcequ'ils estoient
peutestre un peu plus moderez que les autres.] Neanmoins dans
une lettre que leurs sept deputez, (car Hellade de Ptolemaïde
n'y est point nommé,) écrivirent depuis, ils protestent tous qu'ils
sont prests de soutenir jusques à la mort ce qu'ils avoient entre-
pris.

[Ce fut apparemment dans cette conjoncture que pour cher-
cher quelque appui dans la foiblesse de leur cause,] ils écrivirent
en Occident aux Evesques de Milan, d'Aquilée & de Ravenne,
& à Rufe de Thessalonique, pour leur protester que les ana-
thematismes estoient remplis de l'impieté d'Apollinaire. Theo-
doret ne dit point quelle réponse leur firent ces quatre Evesques:

Conc. t. 3. p. 733.
a.

P. 729. c.

P. 733. c.

P. 731. d. c.

P. 731. 733.

P. 731. c. d.

ap. p. 801. a.

t. p. 745. a.

Theod. ep. 112. p.
98. d.

Conc. t. 3. p. 736.

c.
a Theod. t. 193.
d.

[ce qui donne lieu de croire que s'ils en firent quelqu'une, elle ne leur fut pas fort favorable. Il y a apparence qu'Aquilée avoit alors pour Evêque Adelphe ou Janvier, & Ravenne* S. Pierre Chrylogue son premier Archevêque, qui assurément n'estoit point du tout Nestorien.]

V. S. Chro-
macc.
* V. son ti-
tre.

NOTE 65.

Conc. p. 741. a.
4 Boll. 2. jan. p.
80.
1. Fon. epig. 81.
p. 625.

Il est certain que l'Evêque de Milan estoit alors Martin¹ ou Martinien, que l'Eglise honore entre les Saints le 2 de janvier. ^b Ennode Evêque de Pavie [sur la fin du V. siècle, qui a fait des epigrammes sur les Evêques de Milan,] donne à celui-ci comme son titre propre celui de serviteur de Dieu. Il joignoit la prudence du serpent à la simplicité & à la pureté de la colombe. [Après la mort de Saint Marole² qu'on croit estre arrivée en 425,] un ambitieux pretendit usurper³ la place qu'il regardoit comme un empire, [plutost que comme un ministère de la charité & de l'humilité de J.C.] Mais tout le peuple elut Martinien [qui estoit dans une disposition toute opposée.] Car il n'accepta cette dignité qu'en tremblant & malgré luy. [Nous ne trouvons rien de son administration, sinon] qu'il bastit deux eglises aux Saints.

cultor.

V. S. Venerè
reg. etc.

p. 624.

Conc. t. 3. p. 741.
2.

Les Orientaux deputez à Calcedoine, qui le qualifient un Evêque tres saint & tres aimé de Dieu, disent qu'il leur avoit écrit. [Et peutestre avoit-il écrit par occasion à Jean d'Antioche sur quelque affaire de la succession de S. Marole,] qui estoit de Mesopotamie. ^c Peutestre aussi qu'il avoit écrit en general au Concile d'Ephese, & que ses lettres auront esté rendues par hazard aux Orientaux. Car on ne croit pas mesme qu'il ait pu apprendre la division du Concile, & avoir le temps d'écrire aux uns ni aux autres avant qu'il fust terminé. Ils pretendent encore tirer avantage de ce qu'il avoit envoyé à Theodose un livre de S. Ambroise sur l'Incarnation, tout à fait contraire, disent-ils, aux articles heretiques de Cyrille, [c'est à dire à la doctrine d'Apollinaire, qu'ils pretendoient estre celle de S. Cyrille.] C'est sur ce fondement qu'ils disent que les Evêques d'Italie ne souffriront jamais les nouveaux dogmes de ce Saint.

Fon. ep. 80. p.
223.
1. Conc. ap. p.
735. n. 4.

t. 3. p. 741. 2. 730.
c.

p. 741. 2. 730. c.

p. 741. a.

p. 740. a.

p. 737. a. b.

Les Orientaux avoient déjà présenté leur Tome à l'Empereur, & avoient déjà eu cinq audiences de luy, lorsqu'ils écrivirent une grande lettre à Rufe Evêque [de Thessalonique,] pour tascher de l'engager à leur parti. Ils prirent occasion pour cela d'une lettre que Rufe avoit écrite à Julien Evêque d'Erice, [ou plutost de Sardique,] par laquelle il l'exhortoit à défendre le symbole de Nicée, & à ne point souffrir qu'on y donnast la moindre atteinte; ajoutant que ce symbole suffisoit pour faire con-

NOTE 66.

noître

noître la verité, & pour convaincre le mensonge. [Ces expressions tres saintes dans la bouche de Rufe, mais qui favorisoient le desir qu'avoient les Orientaux de faire condamner les anathematismes,] leur donnerent occasion de luy écrire, qu'estant dans cette disposition, il eust beaucoup contribué, s'il eust pu venir à Ephese, à empescher les troubles qui estoient arrivez, parcequ'au lieu de se contenter du symbole de Nicée, on avoit autorisé des articles qui favorisoient Apollinaire, & anathematizé tous ceux qui ne les recevoient pas.

¶ Ils marquent les erreurs qu'ils pretendoient y faire voir, & rapportent comme il leur plaist le jugement qu'ils avoient rendu contre le Concile, & ce qui s'estoit passé à Calcedoine. ¶ Ils pretendent que les Ariens triomphoient de l'approbation des anathematismes, & disoient que les Homoeusiens avoient enfin reconnu la verité de leur doctrine. ¶ Ils accusent les Catholiques d'avoir employé le credit des Grands, l'argent & d'autres moyens semblables. [Mais ils ne disent pas un mot de Nestorius.] Ils envoient à Rufe une copie de leur Tome, & du pouvoir que leur Concile leur avoit donné, afin qu'il sceust combien ils avoient de provinces dans leur sentiment. [Mais ils oublient de dire, que dans toutes ces provinces, hors celles de l'Orient, ils n'avoient guere pour eux qu'un ou deux Evesques.] Ils le conjurent de se hastier de se declarer pour eux, de peur qu'il n'eust bientost le regret de voir l'heresie entierement affermie; [ce qui marque qu'ils commençoient à desesperer de leur affaire: Et ils en desespererent bientost entierement.]



A R T I C L E L X X X V I I .

Les Orientaux demandent par deux requestes ou une conferencé, ou la permission de se retirer: L'Empereur accorde le dernier, & termine le Concile en rétablissant S. Cyrille & Memnon: Il appelle les Catholiques à Constantinople pour y donner un Evesque:

[L'EMPEREUR après leur avoir donné cinq audiences,] s'en retourna à Constantinople, lorsqu'ils s'attendoient qu'il alloit leur en donner une [sixieme,] & obliger leurs adversaires à entrer en conference avec eux sur le dogme. [Ce fut appa-

1. *Lupus* croit qu'il y en avoit déjà une avant celle-ci écrite d'Ephese par tous les Orientaux, à cause d'une note qui est à la fin de leur tome. [Je croy que cette note peut leur avoir attribué à tous; ce que les deputez avoient fait pour tous les autres.]

p. 717. a.

Thdr. c. p. 112. p.

983. 7.

a Conc. p. 717.

723.

i p. 728. c.

remment sur cela] qu'ils luy envoyerent de Calcedoine leur premiere requeste, après les cinq audiences qu'ils avoient eues.^a Ils y representent fort au long la necessité qu'il y avoit de terminer le differend qui divisoit les deux partis sur la foy;^b & ils supplient l'Empereur d'en estre le juge, luy promettant que Dieu luy éclaireroit l'esprit, & luy feroit comprendre exactement une matiere [si peu proportionnée à ses emplois & à son état.] Ils demandent que la dispute se fasse^c par écrit, [c'est à dire qu'il y ait des Notaires pour écrire tout ce qui se dira, comme à la Conference de Carthage.] Ils y parlent avec beaucoup d'aigreur & de S. Cyrille, & de tous les Catholiques, qu'ils representent comme des gents que l'ambition & l'avarice assujettissoient à Saint Cyrille, pour obtenir par son moyen des eveschez, & d'autres avantages temporels. &c.

p. 717. c.

a. b [728. a. b.

p. 728. b.

c.

c.

6d

'Ce qu'ils disent de Juvenal est obscur. Il paroist néanmoins qu'ils l'accusent d'avoir fait plusieurs ordinations peu canoniques, mesme dans l'Arabie & la Phenicie, pour s'acquérir des creatures; à quoy ils menacent d'opposer un jour l'autorité de Dieu & du Prince. [Il y a beaucoup d'autres endroits dans cette requeste que je n'entens point. Car on ne l'a qu'en latin, non plus que les autres pieces faites à Calcedoine.] Ils demandent à la fin, que si les affaires de l'Empereur l'empeschent de les écouter pour lors, il leur permette de se retirer en leurs Eglises, pour remedier aux maux que les disputes y produisent toujours, lors mesme qu'on dispute sur les choses saintes sans necessité. Ils envoyerent apparemment cette requeste par quelques uns de leurs Ecclesiastiques.

p. 730. a [735. 1.]

2 p. 730. b 34.

[L'Empereur au lieu d'y avoir égard, acheva de leur oster toute esperance.] Car sans leur faire aucune réponse, il ordonna aux deputez des Catholiques de passer à Constantinople, non seulement avec pouvoir d'y faire leurs fonctions, mais aussi pour y ordonner un nouvel Evesque [à la place de Nestorius;] pendant que les Orientaux demeuroient à Calcedoine, sans avoir mesme la communion de cette Eglise, ni la permission de se retirer chez eux.

a.

p. 718 c.

F 75.

'Cet ordre leur causa la douleur [que l'on se peut imaginer.] Ils envoyerent [aussitost] une seconde requeste à l'Empereur, où ils representent comme une desobeissance formelle à ses commandemens, la fermeté avec laquelle les Catholiques avoient maintenu la condamnation de Nestorius; pour dire qu'estant rebelles & heretiques, on avoit tort de les traiter aussi favorable-

ment qu'on faisoit : & ils concluent en protestant que si l'on ordonnoit un Evesque à Constantinople avant que les contestations fussent terminées, c'estoit mettre un schisme entier dans l'Eglise, qui obligeroit l'Empereur à des violences entierement contraires à sa moderation.

p.730.b.c.

[Theodose n'eut point d'égard à cette requeste: mais il termina enfin toutes les affaires,] en ordonnant que tous les Evesques s'en retourneroient chacun chez soy, que Nestorius pourroit demeurer dans son monastere [d'Euprepe pres d'Antioche,] & que S. Cyrille & Memnon retourneroient en leurs Eglises, [ce qui estoit les rétabliren leurs thrones, & donner ainsi une entiere victoire à l'Eglise.] Nous avoñs depuis peu cette lettre qui est la conclusion du Concile d'Ephese, quoique nous ne l'ayons pas encore entiere. On voit qu'elle s'adresse proprement aux Evesques Catholiques du Concile.

c|746.b|1098.d.

p.746.b.

b|731.c|Cotel.

S.t.1.p.416.c.

Corcl.p.47.41|

Coac.ap.p.733.

Theodose s'y rend un témoignage fort veritable, qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, & par ses officiers, & par luy mesme, pour réunir les esprits; croyant que c'estoit une impieté de voir l'Eglise dans le trouble, & de ne pas faire son possible pour y rétablir la paix. Il ajoute que ne l'ayant pu faire, il est resolu de terminer le Concile; Que si neanmoins les Evesques ont un sincere desir de la paix, il est prest de recevoir les ouvertures qu'ils luy voudront proposer, sinon qu'ils n'ont qu'à se retirer promptement; Qu'il accorde de mesme aux Orientaux le pouvoir de se retirer en leurs Eglises, & que tant qu'il vivra, il ne se resoudra jamais à les condamner, parcequ'ils n'ont esté convaincus de rien en sa presence, personne n'ayant voulu entrer avec eux en conference sur les points dont on contestoit. Il finit en protestant qu'il n'est point cause du schisme, & que Dieu sçait bien qui en est coupable.

Corcl.p.41.a.5.

b.

c|42.a.

p.41.b.

c.

b.c.

p.41.237

[On peut juger par cette lettre, que Theodose estoit encore moins satisfait de ceux du Concile que des Orientaux; mais que ne voyant de tous costez que des tenebres, il ne vouloit point juger pour les uns ni pour les autres, & preferoit neanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur costé les marques de la Communion Catholique. On a vu aussi qu'il estoit bien aise que Nestorius fust deposé, soit qu'il fust convaincu de sa mauvaise doctrine, soit par quelques autres raisons. Ainsi voulant luy donner un successeur, il n'avoit pu manquer d'appeller pour cela ceux qui l'avoient deposé, plustost que ceux qui pretendoient encore le soutenir.]

Cont. 13. p. 737.

'Nous avons une autre lettre de Theodose dressée aussi pour faire finir le Concile. Il s'y plaint des divisions qui s'y estoient élevées, & qui n'avoient pu estre assoupies ni par le Comte Jean, ni par toutes les peines qu'il y avoit prises en personne à Calcedoine. Neanmoins lassé de les voir si longtemps souffrir à Ephese, il leur permit de s'en retourner à leurs Eglises, chacun avec ceux de sa province, leur recommandant de garder tellement chez eux l'ordre, la paix, & la modestie episcopale, qu'ils pussent reparer par là l'impression que leur conduite avoit donnée d'eux à Ephese. Mais il excepte de ce congé Cyrille seul & Memnon, qui ont esté autrefois, dit-il, Evêques d'Alexandrie & d'Ephese, & qui sont deposez de l'episcopat, comme nous l'avons mandé à vostre Sainteté [par le Comte Jean.] Cette lettre fut apparemment aussitost supprimée que dressée, [sans que les Orientaux en aient eu alors de connoissance, puisqu'ils n'en triomphent point dans leurs relations écrites de Calcedoine.] Il est certain par eux mesmes, que l'autre qui rendoit S. Cyrille & Memnon à leurs Eglises, fut celle que l'on publia & que l'on executa. 'Lupus croit qu'Acace de Berée marque la premiere dans une lettre écrite [vers la fin de cette année,] sur ce que Jean d'Antioche venoit de luy dire, 'lorsque parlant apparemment de ce qui se fit à Calcedoine, il dit que l'Empereur estoit tout à fait persuadé des raisons des Orientaux, & qu'il se declaroit pour eux; que la deposition de Cyrille & de Memnon estoit confirmée, & qu'on estoit déjà convenu de la faire publier par tout l'Empire; mais que l'or & les presens de Cyrille distribuez largement par Paul son neveu" à l'eunuque Scholastique mort bientoist après, & à d'autres, accablèrent la verité. Neanmoins Acace dans la mesme lettre donne lieu de croire que ce furent les moines venus en grand nombre à Calcedoine, qui porterent Theodose à se declarer pour le Concile, & qu'il en fit en mesme temps des excuses aux Orientaux, leur témoignant lorsqu'il leur dit adieu, qu'il n'estoit point mecontent d'eux, & qu'il ne pretendoit point les condamner.

*satisfactions.*Cont. 13. p. 108.
2. l.

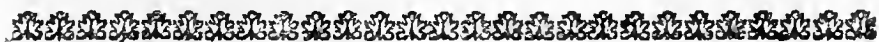
[Ce fut peutestre en terminant le Concile,] que Theodose écrivit une petite lettre" à Acace de Berée, où il proteste qu'il est resolu d'appliquer tous ses soins à la réunion de l'Eglise; & il prie cet Evêque, [pour qui l'on avoit beaucoup de veneration,] de demander à Dieu cette grace. Il luy laisse à apprendre de Jean d'Antioche & des autres Evêques les malheurs qui sont arrivez, & auxquels il n'a pu remedier pour lors à cause de ses autres affaires. Quelques uns croient que cette lettre n'est pas entiere,

NOT 67.

Cont. 13. p. 139.
2.

'Theodose y donne à l'Eglise Catholique le nom de Romaine, [selon l'usage qui commençoit à s'établir en ce temps là , à cause que c'estoit la foy Catholique qui estoit embrassée par les Empe- reurs , & qui dominoit dans l'Empire Romain , au lieu que la pluspart des barbares estoient Ariens.]

Conc. p. 1057. b.



ARTICLE LXXXVIII.

Derniere requeste des Orientaux : S. Cyrille s'en retourne en Egypte.

[COMME donc l'Empereur ne témoignoit point par sa lettre estre fort opposé aux Orientaux ;] ils crurent luy pouvoir envoyer une troisieme & derniere requeste , tres vehemente & tres libre , où ils se plaignent de la maniere dont on les traite après l'obeissance [trop] exacte qu'ils avoient rendue aux moins mouvemens de l'Empereur ; que l'on ruine la foy , & que l'on introduit l'heresie d'Apollinaire dans l'Eglise , en rétablissant Cyrille ; qu'ils l'ont souvent protesté ; & que puisqu'on ne les ecoute pas , ils secouent la poussiere de leurs piez , & protestent à l'Empereur qu'ils sont innocens de son sang & de sa perte.

Conc. t. 1. c. 75.
731 [Theod. ep.
112. p. 982.
& Conc. t. 1. p.
730. d. c.
p. 732.

'Ils manderent ces tristes nouvelles à Ephese à leur Concile , sans témoigner neanmoins qu'ils eussent encore perdu toute esperance. Ils protestent qu'ils sont resolu à ne recevoir jamais ni Cyrille , ni ses anathematismes ; & à ne point communiquer avec les autres , s'ils rejettent tout ce qui avoit esté ajouté au symbole de Nicée , Ils prient leurs confreres de se joindre à eux dans la mesme resolution , comme estant une chose où il y alloit du salut.

p. 746. b.
p. 747. b. 6.

'Ils promettent aussi de n'omettre aucune des occasions où ils pourront agir pour Nestorius. [Ils parlent dans cette lettre comme s'ils ne songeoient pas encore à s'en retourner.] Et il paroist en effet qu'ils ne s'en retournerent qu'après que Maximien eut esté ordonné [le 25 d'octobre.]

p. 746. a.
2 p. p. 740. 741.

'Quoique la lettre de Theodose qui termina le Concile , paroisse accorder à S. Cyrille comme une grace , de pouvoir retourner à Alexandria , on lit cependant au bas de cette lettre , qu'avant qu'elle eust esté envoyée , il y estoit déjà retourné. [ou au moins estoit parti d'Ephese pour y retourner. Et cela s'accorde fort bien] avec ce que luy reproche Acace de Berée , qu'ayant trouvé une occasion favorable , il s'estoit échappé des gardes , & s'estoit en fui d'Ephese.

27. p. 733.
p. 747. b. 6.

'Le P. Lupus soutient que ce reproche est une pure calomnie ; [& nous voudrions qu'il en eust des preuves. Car nous serions bien

Lupus ad an. p.
106.

Cyr. l. v. h. 10. p.
179. c.
4 b.

portez à croire, que ce fut après avoir obtenu sa liberté par l'ordre de l'Empereur, & le pouvoir de retourner en Egypte,] que Saint Cyrille fit un grand discours à Ephese au milieu de l'assemblée des Peres, [sur les eloges de la Sainte Vierge, & sur l'heresie de Nestorius, qu'il nomme partout: ce que nous ne trouvons point qu'il ait fait dans aucun discours precedent. Et c'est ce qui nous fait souhaiter de le pouvoir mettre en ce temps-ci.] Il avoit fait la veille un autre discours, où il avoit parlé de la perdrix marquée dans Jeremie. Il s'en retourna donc en Egypte, & arriva le 30 d'octobre à Alexandrie, où le peuple le receut avec beaucoup de magnificence & de joie. On ne reçoit guere ainsi un homme echapé de prison malgré son Prince. [Il pourroit neanmoins avoir receu en chemin l'ordre de son elargissement, qui aura esté donné avant qu'on sceust sa sortie. Il y avoit environ six mois qu'il estoit parti d'Alexandrie.

z.

&c.

Conc. t. 3. p. 1057.
d.

Lup. ep. n. p. 204.

Voilà quelle fut la fin du celebre Concile d'Ephese, que l'Eglise a toujours receu sans difficulté comme un Concile œcumenique, nonobstant l'opposition que les Orientaux y firent durant quelque temps.] Le Concile de Calcedoine dit que l'on redigea par écrit ce qui avoit esté décidé à Ephese touchant la Mere de Dieu, que les Evêques confirmerent par leur souscription les témoignages rendus à la divinité & à l'humanité de [J. C. nostre] Seigneur, voulant que leur main confessast aussibien que leur langue l'union des natures en une seule personne. [Je ne sçay à quel endroit du Concile cela peut avoir raport. Suffiroit-il de dire que le Concile de Calcedoine le tire de l'approbation qu'on avoit faite de la doctrine de S. Cyrille, & de la condamnation de celle de Nestorius ?]

Conc. t. 4. p. 116.
c.

Baz. 431. 5 157.

Leo, ep. 52. p. 553.

'On croit que l'heureux succès que Dieu donna enfin au Concile d'Ephese, est dû à l'Imperatrice Pulquerie, ce qui est fondé sur ce que luy dit S. Leon; que Dieu qui ne pouvoit pas abandonner le mystere de sa misericorde, avoit eu aussi égard aux soins & aux peines qu'elle avoit prises pour faire chasser del'Eglise l'ennemi trompeur de nostre sainte Religion; & que l'impie Nestorius n'avoit pu faire triompher son heresie, parcequ'il n'avoit pu tromper cette humble servante, & fidele disciple de la Verité, quelque adroit qu'il fust à faire avaler aux simples le poison de ses erreurs caché sous des paroles trompeuses. On remarque qu'elle avoit beaucoup d'averfion pour Nestorius. Il est dit dans le Con-

Quir. x. p. 572.

Conc. t. 4. p. 101.

d.

Cyr. div. h. 4. c. 117.

x. Il est tout semblable à un autre plus court qui est dans les actes du Concile d'Ephese, p. 584. [Je ne comprends pas ce que cela veut dire.]

L'an de J.C.
431.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 487

cile de Calcedoine que c'estoit elle qui l'avoit chassé. [Elle peut mesme avoir esté jusqu'à s'exposer pour cela à quelque disgrâce.] 'Car dans une piece faite [vers l'an 434.] on souhaite qu'elle se mette une seconde fois en peril pour J.C. [Il se peut faire neanmoins que d'abord elle n'ait pas esté si favorable à S. Cyrille.] 'Car il se plaint que Nestorius avoit soulevé contre luy les Consuls, les Comtes, & mesme les Imperatrices.

ap. p. 90. c.
Cyr. div. h. 10. p. 382. c.

'Baronius dit que ce fut pour dresser un monument, & comme un trophée de la victoire de l'Eglise sur l'heresie de Nestorius, que Sainte Pulquerie fit bastir à Constantinople dans le quartier de Blaquernes, une eglise de la Vierge, qui a depuis esté fort celebre. 'Mais selon la chronique d'Alexandrie & Theophane, cette eglise ne fut bastie que sous Marcien [après l'an 450;] & Sixte III. avoit déjà consacré à Rome une eglise de la S^{te} Vierge: [ce qu'on peut justement attribuer au nouveau respect que les fideles conceurent pour elle à l'occasion du Concile d'Ephese, & par l'opposition mesme que Nestorius avoit faite à sa qualité de Mere de Dieu.] 'Baronius croit aussi que c'est de là qu'est venue la priere que nous avons accoutumé de joindre à l'Ave. [Je ne sçay s'il a des preuves qu'elle soit si ancienne; car il n'en raporte point. Mais il y en a que l'usage de la joindre toujours à l'Ave, n'a commencé que depuis assez peu de temps.]

Bar. 431. § 177.

Chr. Al. p. 442.
Thphn. p. 90. d.
& Boll. 28. mars, p. 716. § 9.

Bar. 431. § 176.

Santa Maria, etc.



ARTICLE LXXXIX.

Maximien est élu Evêque de Constantinople : Son éloge.

[THEODOSE avoit fait venir, comme nous avons vu, les deputes du Concile d'Ephese à Constantinople pour y ordonner un Evêque. C'estoit apparemment vers le milieu ou la fin de septembre.] 'On proposa encore, [comme on avoit fait à l'election de Nestorius,] le Prestre Philippe de Side, & S. Procle qui avoit esté sacré pour estre Evêque de Cyzic, mais qui n'avoit pu estre receu dans cette Eglise. Il paroist que le peuple souhaitoit beaucoup le dernier: mais quelques personnes puissantes s'y opposerent, & representerent que les Canons ne vouloient pas qu'un homme nommé pour un evesché fust transferé à un autre; ce qui certainement ne regardoit point ceux qui n'avoient pu se faire accepter par leur peuple. [D'autres raisons ayant aussi fait exclure Philippe,] 'ensin'on elut Maximien Prestre de l'Eglise de

Socr. l. 7. c. 35. p. 377. d. § Liber. c. 7. p. 28.

Socr. p. 378. a. § Liber. p. 29. a. Conc. t. 3. p. 1080. c. § Met. t. 2. p. 12.

i. Le P. Garnier en donne bien des raisons, mais dont il n'allegue aucune autorité.

Constantinople. Il estoit connu à Rome, ^a parcequ'il y avoit demeuré; & y avoit esté instruit par les Papes. ^b Il y estoit né, selon lemenologe des Grecs, d'une famille considerable par ses biens & par sa noblesse; [& il y a mesme bien de l'apparence qu'il y fut élevé au miniltere de l'Eglise.] ^c Car Celestin en parle comme l'ayant connu particulièrement: ^d & il semble que ce fust l'Eglise Romaine qui l'eust donné à celle de Constantinople. [C'est peut estre pour ce sujet que] l'Eglise Romaine l'avoit toujours conté au nombre des siens, & toujours regardé comme un de ses membres. Le menologe dit qu'estant allé de Rome à Constantinople pour une affaire importante, ^e l'Evesque l'ordonna Prestre, [après en avoir eu sans doute la permission du Pape, s'il estoit Clerc;] l'ayant élevé à cette dignité à cause de son bon naturel, de sa grande erudition, de la pureté de ses mœurs, de la sainteté de sa vie, & de son extreme amour pour la justice.

Il estoit à Constantinople des le temps de Saint Chrysofôme; avoit esté nourri & instruit par luy, & par ses successeurs Attique & Sifinne. Aussi il estoit fort agé lorsqu'il fut élu, & déjà tout blanc. Il avoit vieilli non dans l'ojsiveté & dans les delices, ^e mais dans les travaux de la pieté, & ^f dans les exercices laborieux que pratiquent les solitaires, ^g menant, dit Liberat, la vie d'un moine; [d'où je ne croy pas qu'on puisse conclure qu'il fust moine, & retiré dans un monastere.] Il s'estoit toujours exercé dans la pratique des bonnes ceuvres, ^h & tous ceux qui l'avoient connté, l'avoient jugé digne du rang auquel Dieu l'eleva enfin. ⁱ Il avoit toujours eu un esprit plein de pieté, & la reputation d'un homme saint & pieux. ^j Il estoit avec cela tres ferme dans la veritable foy. ^k Aussi des qu'il fut élu, Celestin le qualifia un tres digne pasteur; ^l & S. Cyrille un Prelat sage & experimenté, qui avoit l'esprit plein des regles & de l'art avec lequel il faut conduire les peuples, qui savoit mener son troupeau dans des pasturages gras & fertiles, ^m & qui estoit un tres sage & un tres illustre docteur de toutes sortes de vertus. Jean d'Antioche qui ne voulut pas consentir d'abord à son ordination, avoue neanmoins qu'il connoissoit depuis longtemps sa vertu, & la sainteté de sa vie.

Il semble qu'estant Prestre, il estoit particulièrement chargé du soin des pauvres; & il s'acquitoit de ce soin avec beaucoup de fidelité & de prudence. Une de ses principales occupations fut aussi de faire baillir à ses dépens divers tombeaux, pour y faire enterrer les personnes de pieté qui mouroient: & cela fut fort bien

¹. Le menologe des que c'estoit Sifinne; mais la suite fait voir que c'estoit plustost S. Chrysofome, rcccu.

p. 1070. l. 1071.
1072. c.
p. 1080 d. 1180.
b.

b. Boll. l. 1. ap. p. p.
p. 847. a.
c. Conc. p. 1074.
c. c.
p. 1080. c.

n. 1073. b.

Boll. 21. ap. p. p.
847. a.

Conc. l. 3. p.
1074. a.

p. 1067. 1068. c.
1068. c.

Socr. l. 7. c. 35. p.
178. a.
Liberat. c. 7. p. 19.

Socr. l. 1. p.
1070. a.

g. p. 1074. b.
p. 1074. c.

Socr. l. 7. c. 35. p.
178. a.

Liberat. c. 7. p. 19.
k. Conc. p. 1069. c.
p. 1067. a.

p. 1079. a.

ap. p. 738. a.

l. 3. p. 1070. l.

Socr. l. 7. c. 35. p.
178. a.

δεν υπήρξε μοναχός
β. 67.

reçu. Il avoit beaucoup d'expérience dans les affaires, ayant esté fort employé, & occupé fort longtemps à veiller pour le bien de l'Eglise, pour la verité, & pour les dogmes de la pieté. Il estoit si uni à Attique, & si attaché à son service, qu'on regardoit cela comme un presage qu'il devoit estre son successeur. Il semble qu'on eust eu quelque pensée de l'elire après la mort de Sisinne. Il fut un de ceux qui s'opposerent à l'heresie de Nestorius, & qui s'unirent entierement avec le Concile d'Ephese. Aussi non seulement sa charité luy fit prendre part à ce que souffroit Saint Cyrille, mais il ressentit luy mesme les violences des ennemis de la verité. [Quoiqu'il fust fort occupé dans les affaires,] il conservoit toujours un grand amour pour la retraite, & pour vivre sans affaires, avec une douceur agreable & une heureuse simplicité, qui luy rendoit propre cet eloge que J. C. donne à Nathanael, Voilà un vray Israelite, en qui il n'y a point de deguisement. Nous avons eu pour vostre Sainteté, luy écrit Celestin, les sentimens que nous devons avoir pour une personne illustre par sa candeur, & par la pureté de ses mœurs, & plus glorieuse par les belles qualitez de son ame, que par le titre d'une vaine eloquence. Il imitoit en toutes choses les vertus de Sisinne [aussi bien que sa douceur. Depuis qu'il fut Evesque il travailla toujours pour la paix & la reunion des Eglises.] On remarque qu'il n'avoit pas d'eloquence, [c'est à dire de cette eloquence élevée & pleine de feu qu'on estime davantage.] Car nous avons une lettre de luy qui est fort bien écrite, bien pensée, d'un style net, & en bons termes, mais sans aucun ornement affecté, & sans cet embarras de paroles & de grands mots que l'on recherchoit alors. [Elle pourroit estre seulement un peu plus serrée.]

Conc. p. 1066. c.
1067. a.
p. 1068. c.
p. 1073. b.
ap. p. 756. a.
p. 1062. c.
Sac. 1. 7. c. 15. p. 378. a.
4 Conc. t. 3. p. 1070. a. 1180. b.
p. 1074. c.
Boll. 21. apr. p. 847. b.
Sac. 1. 7. c. 15. p. 178. a.
Conc. t. 3. p. 1062.

A R T I C L E X C.

Ordination de Maximien : S. Cyrille & tout le monde s'en rejouit : Il écrit en Epire contre les Orientaux.

C'EST ne furent point les richesses qui eleverent Maximien à l'episcopat, ni la puissance, ni les autres moyens qu'emploient ceux qui recherchent cette dignité sacrée : ou s'il l'a desirée, dit Celestin, par une pensée dont il seroit aisé d'abuser, ce n'a esté qu'en le regardant comme une bonne œuvre, & pour faire avec plus d'étendue & de facilité le bien qu'il faisoit dans

Conc. t. 3. p. 1070. d.

1. ne aliquem illi prælaturam fuisse pœniterei.

d.
p.1038.d|1068.2.
p.109.c.d.
p.1073.c.
p.1070.c|1066.d.
c.
Boll.21.apr.p.
847.b.
a Socr.1.7.c.37.
p.381.b.
b.c.35.p.377.1.8.
Liber.c.7.p.10.
c Conc.p.1039.c.
d p.1067.c.

un état inferieur.'Ce furent les suffrages des pauvres, dont il avoit eu tant de soin, qui le porterent sur le throne episcopal.'Il fut ordonné par les deputez du Concile d'Ephese,'& par quelques autres, ce qui formoit un Concile,'avec le consentement de toute la sainte assemblée qui y estoit presente,'& de l'Empereur, qui appuya ce semble cette election de son autorité.

p.1070.b.

p.1070.b|Socr.1.
7.c.37.p.383.c.
Conc.p.1073.c.
d.

'Il fut ordonné par le suffrage commun de l'Empereur, de tout le Clergé, & de tout le peuple, ^ale[*dimanche*] ²⁵d'octobre, ^bquatre mois[& trois jours]après la deposition de Nestorius. ^cDaniel[de Darnis]fut present à son inthronization. ^dS.Cyrille en écrivant sur son ordination aux huit deputez du Concile d'Ephese, ne nomme point Evopce,[qui luy en estoit peuteitve venu apporter la nouvelle; mais au lieu de luy]il y met Projecte [le second Legat de Celestin, qui au sortir d'Ephese estoit sans doute allé rejoindre ses collegues à Constantinople.]'Le Pape Celestin dit qu'il fut luy mesme present en esprit à cette ordination, & avec luy tous les Catholiques, puisquel'episcopat de Maximien estoit la victoire de toute l'Eglise,[en mettant tout a fait le Concile audessus des Orientaux, & en faisant perdre à Nestorius toute esperance d'estre jamais rétabli.]'Il oïta la discorde, & rendit la paix aux Eglises,[premierement à celle de Constantinople,]'dont les membres que l'heresie de Nestorius avoit dispersez, se réunirent aussitost,[& ensuite à toutes celles de l'Orient, comme nous le verrons en son lieu.]

p.1069.c.
p.1071.d.
c|1070.2.

p.1067.c.
e p.1062.b|1074.
c.
f p.1073.c.
g p.1070.b.c.
p.1062.b.
c.

'Les Evêques qui l'avoient ordonné, en manderent la nouvelle au Pape Celestin par Jean Prestre, & Epictete Diacre, tous deux apparemment de l'Eglise de Constantinople: '& dans leur lettre ils donnerent de grands eloges au merite de Maximien.[Ils manderent sans doute aussi à S. Cyrille l'election de Maximien,]'puisqu'il leur écrivit sur ce sujet. ^eMaximien en écrivit luy mesme à l'un & à l'autre. ^fL'Empereur en écrivit aussi au Pape, ^g& témoigna faire une grande estime de la pieté de Maximien.[Il y a apparence que le Clergé & le peuple de Constantinople luy en écrivit encore.]'De toutes ces lettres, nous n'avons que celle de Maximien à S. Cyrille, à la constance duquel il donne de grands eloges.'Il le prie de l'assister dans son nouvel emploi par ses prieres & par ses conseils; puisqu'estant freres, tout le bien que l'un faisoit appartenoit aussi à l'autre.

p.1063-1067.
p.1066.c.
c|1067.2.

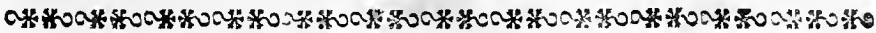
'Saint Cyrille dans sa réponse s'étend particulièrement sur l'exposition de la vraie foy.'Au milieu de sa lettre, il s'adresse tout d'un coup sans transition à ceux de Constantinople, à qui il

fait un bel eloge de Maximien, & puis il revient à Maximien, & finit par la glorification, [comme si c'estoit une homelie.] Il témoigna encore la joie qu'il avoit de cette election dans la lettre qu'il en écrivit aux Evêques qui l'avoient sacré. Nous ne l'avons qu'en latin.

p.1067.d.
p.1067-1069.

Quelques uns des [Orientaux] schismatiques, [au lieu de s'en retourner à leurs Eglises,] s'estoient dispersez en divers endroits pour tromper ceux qu'ils pourroient, & obtenir du peuple & des Ecclesiastiques des marques qu'on communiquoit avec eux, pretendant pour cela avoir la communion [& estre membres] du Concile œcumenique. Pour remedier donc à ce mal, les Evêques qui avoient ordonné Maximien, se crurent obligez d'en écrire avec luy aussitost après son ordination, & de recommander que l'on ne receust nul lepart ces Evêques. Ils envoyerent en mesme temps l'epistre synodique que le Concile d'Ephese avoit adressée à tous les fideles pour les separer de la communion, & où il y en avoit 33 de nommez. Cette lettre du Concile de Constantinople est adressée aux Evêques de l'ancienne Epire. [Mais c'estoit sans doute une lettre circulaire adressée de mesme aux autres provinces.] Il est certain que Maximien, Firme de Cesarée, & Theodote d'Ancyre, écrivirent à Ancyre qu'on n'y admist point les Orientaux à la communion.

p.1059.c.d.
p.1059. [1062.]
802.803.
p.1059.c.
ap.p.740.747.



ARTICLE XCI.

Etat des Nestoriens à Constantinople sous Maximien & sous S. Procle.

QUOIQUE Celestin nous represente des le 13 mars 432, l'Eglise de Constantinople toute réunie sous Maximien, il reconnoit néanmoins dans une autre lettre de la mesme date, que la tempeste excitée par Nestorius n'y estoit pas entierement appaisée, & qu'il y avoit plusieurs personnes à guerir, d'autres à aller chercher pour les réunir au troupeau, & quelques unes mesmes qu'il en falloit chasser, parceque leurs maux estoient incurables. Il y en avoit plusieurs, qui regardant leur pasteur comme un impie, ne vouloient point entrer dans sa communion, jusques à aimer mieux mourir sans baptesme & sans viatique, parcequ'ils manquoient de ministres pour leur administrer ces sacremens. Jean d'Antioche & les autres de son parti les soutenoient dans cette rebellion. Dorothee de Marcianople leur avoit apparemment envoyé pour cela le Prestre Martin, par lequel ils

Conc. t. 3. p. 1073.
p. 1074. d.
c.
ap. p. 750. a.
p. 906. c.
p. 906. c.
p. 750.

ultima communio.

luy manderent le besoin qu'ils avoient d'avoir des Prestres. Dorothee lut leur lettre devant tout son peuple, avec une autre qu'il avoit receue des Evesques d'Orient, [on ne sçait sur quel sujet.] Il pria pour [ces schismatiques] avec des larmes [qu'il eust mieux employées pour luy meisme.] Il leur récrivit ensuite de ne se point troubler, s'ils ne pouvoient recevoir les sacremens, puisque c'est la volonté que Dieu considere sur toutes choses, & qu'il recompense. [Mais un état si fascheux leur devoit faire examiner avec grand soin, si c'estoit pour Dieu qu'ils souffroient : & s'ils l'eussent fait comme il faut, ils eussent trouvé que souffrant ou pour un homme ou pour leur imagination, ils n'avoient point de recompense à attendre.]

p. 750. 751.

p. 751. a. b.

'Dorothee leur écrivit après que Saturnin qui estoit venu pour le deposéder, eut esté obligé de se retirer ; ce qui luy faisoit renvoyer Martin à Constantinople. Il reconnoist dans sa lettre Nestorius pour son Collegue, & pour Evesque de Constantinople ; & la finit par une confession de sa foy, qui le pourroit faire juger Catholique, [si on ne le connoissoit d'ailleurs.] Il y établit les deux natures, malgré, dit-il, les successeurs de l'impieté d'Apollinaire.

Coepiscopum

c.

'Theodoret écrit de mesme à ces schismatiques pour louer leur zele, & l'animer de plus en plus. [Maximien ne manquoit pas sans doute de faire divers efforts pour les réunir : & ce fut peut-estre pour cela] qu'ils écrivirent à Theodoret une lettre qui luy fit verser beaucoup de larmes, dans la douleur extreme de tant de maux & de scandales que la division causoit dans l'Eglise. Il se consoloit seulement un peu, quand il consideroit en cela la verité des paroles de J. C. qui ne nous promet en ce monde que des afflictions & des peines, & que l'Eglise toujours éprouvée par des evenemens semblables, y trouve son accroissement & sa gloire.

p. 742.

p. 743.

p. 742.

p. 744.

p. 745.

p. 742.

p. 743. 744.

'Il répondit à ceux de Constantinople par une fort longue lettre, où il les exhorte à demander à Dieu qu'il fasse finir la division, & qu'il repande partout sa lumiere pour faire voir que la divinité n'est point passible ni muable, comme il se persuadoit que le tenoient ses adversaires. Pour luy il explique si bien sa croyance, & soutient si fortement la verité d'une seule personne en deux natures, qu'on nous a conservé cette lettre comme une preuve que lorsqu'il défendoit le plus Nestorius, après estre revenu de Calcedoine à son Eglise, il ne preschoit aucune doctrine que la Catholique. Il y assure qu'il se trouvoit encore alors

un grand nombre de personnes qui souffroient toutes choses avec joie pour la pieté. [Je ne sçay s'il l'entend de ceux du parti des Orientaux, ou en general de tous le Chrétiens, à cause des Martyrs de Perse.] Il joignit à sa lettre un écrit qu'il avoit fait à la priere de quelques Evesques, pour montrer quelles estoient les causes du trouble. [Je pense que Saint Cyrille y estoit bien maltraité.] Il y joignit encore un ouvrage adressé aux moines, où il traitoit amplement du dogme, & donnoit, dit-il, une connoissance claire des Conciles. p.746.a.
a/745.c.

'Les Nestoriens de Constantinople ne se rendirent pas encore, lorsque Jean d'Antioche se fut réuni avec S. Cyrille, & que ce Saint eut éclairci les difficultez qu'on avoit trouvées dans ses écrits. Maximien faisoit tout ce qui luy estoit possible pour les réunir: mais il ne le put pas entierement. Ils alloient quelquefois crier en troupes qu'ils vouloient qu'on leur rendist Nestorius leur Evesque; ce qu'ils firent encore davantage lorsque Maximien fut mort [en 434. Merc. b. p. 335.
Conc. ap. p. 851.
c.
a p. 852. a.

Procle qui luy succeda] ne fit pas moins d'efforts pour les faire rentrer dans l'Eglise: [& trouvant sans doute que quelque attache qu'ils eussent à Nestorius, ils ne suivoient point ses erreurs, dont ils le croyoient luy mesme exempt,] il leur protestoit qu'on ne leur demandoit point qu'ils changeassent de croyance, mais seulement qu'ils rentrassent dans la communion Catholique. Et en effet, la declaration qu'ils font de leur foy dans une lettre, estant prise selon le sens naturel des termes, ruine l'heresie de Nestorius. Cette lettre est de Parthene Prestre & Abbé, & adressée à Alexandre d'Hieraple qui s'estoit plaint de son silence. Parthene luy mande qu'ils avoient tous les jours quelque nouvelle tribulation à souffrir, mais que cela ne les affoiblissoit point. Il ose bien y donner à Nestorius la qualité de martyr. p. 846. b/854. a.
p. 854. a.
p. 855. b.
c.

'Le mesme Parthene se plaignoit dans une autre lettre écrite conjointement au mesme Alexandre & à Theodoret, de ce qu'on preschoit hautement à Constantinople que l'immortel est mort, [comme si cette expression ne portoit pas son éclaircissement avec son obscurité.] Le bruit courut quelque temps après, qu'un grand nombre de personnes s'estoient separées de l'Eglise à cause de ces manieres de parler. [Ce bruit pouvoit estre faux.] Mais Theodoret proteste à Jean d'Antioche, que si on chassoit Alexandre d'Hieraple, [obstiné à soutenir que S. Cyrille estoit heretique,] cela feroit assurément un schisme à Constantinople aussi bien que dans plusieurs autres villes. p. 866. b.
p. 871. b. c.

[Nous avons vu auparavant, que le Prestre Photius estoit un des principaux ministres de Nestorius. Il paroist avoir toujours persisté à soutenir son parti] avec un autre Prestre nommé Martyre. Car ils avoient commerce avec cet Alexandre, à qui ils écrivirent plusieurs fois, tantost ensemble & tantost separément, contre la lettre par laquelle S. Cyrille [appaissa en 433, le schisme des Orientaux.] Photius s'emportoit encore plus que l'autre. On croit que c'est ce mesme Photius que nous verrons relegué à Petra vers 436: nonobstant les difficultez qu'y trouve le Pere Lupus. Il paroist que le Prestre Anastase & le Diacre Thartice soutenoient aussi à Constantinople en 434, le parti de Nestorius. [Anastase est sans doute celui mesme qui avoit commencé le trouble. Voilà ce que l'histoire nous apprend touchant les heretiques ou schismatiques Nestoriens à Constantinople, où la sage douceur de S. Procle peut les avoir ramenez peu à peu presque tous à la verité & à l'unité Catholique.]

ARTICLE XCII.

Les Orientaux s'en retournent; tiennent divers Conciles; s'attachent de plus en plus à Nestorius.

[POUR reprendre la suite de l'histoire, les Evêques qui estoient demeurez à Ephese, soit ceux du Concile, soit les Orientaux & les autres de leur parti, s'en retournerent apparemment en leurs Eglises, aussitost qu'ils en eurent receu la permission, sur la fin de septembre, comme nous croyons.] Theophane dit que les Orientaux en s'en retournant en Syrie, prirent avec eux Nestorius, & l'emmenèrent en Orient, [ayant peutestre fait suspendre jusque là l'execution de l'ordre donné pour son exil. Il demeura quatre ans dans son monastere d'Antioche, où on luy rendoit beaucoup d'honneur & de respect. Jean d'Antioche luy faisoit divers presens, particulièrement aux grandes festes. [Nous verrons en son lieu ce qui luy arriva depuis.]

V. la note 90.

festis munitis.

'Pour les deputez des Orientaux, qui estoient à Calcedoine, il paroist, comme nous avons dit, qu'ils y attendirent [la fin d'octobre, &] l'ordination de Maximien. Ils firent encore après cela quelque effort pour entrer dans Constantinople, mais Maximien les en empecha. [Ne voyant donc plus rien à esperer, ils se resolurent à s'en retourner en Syrie.] Avant que de partir,

p. 865. c.

p. 884. 885. r. b.

I up. op. n. p. 557.

cp. 144. p. 293.

Thphn. p. 78. c.

Evag. l. 1. c. 7. p.

161. d.

a d] Conc. l. 3. p.

1071.

b ap. p. 906. c.

p. 740. 741.

p. 747. 5 41.

13. p. 735. 736.

Jean d'Antioche fit un discours au peuple[de Constantinople] qui les venoient écouter à Calcedoine, pour leur dire adieu, & les exhorter à tout souffrir plutost que de croire un Dieu passible. Il leur donne déjà la qualité de Confesseurs. Theodoret avoit fait immédiatement auparavant, le discours dont nous avons parlé ci-dessus, s'il se faut arrêter au titre qui est dans les Conciles: car dans d'autres endroits il est dit seulement que Jean avoit parlé après Theodoret, & Theodoret après un Prestre nommé Aphthone. ap. p. 740. a.

Ils prirent apparemment le chemin d'Ancyre, où ils trouverent que Theodote Evêque du lieu, Maximien, & Firme avoient écrit afin qu'on les traitât comme des excommuniés. Jean d'Antioche en écrivit au Prefet[Antioque] une lettre fort animée pour se plaindre de cet outrage; & il le prie de la montrer à l'Empereur, au grand Chambellan, à tout le Conseil, & au Senat. Il y parle au nom des autres Orientaux, & proteste qu'ils ne reconnoissent pour Evêques ni Firme, ni Theodote, ni Maximien mesme, qui n'avoit pu, dit-il, recevoir l'episcopat de ceux qui ne l'avoient plus. c|741.

[D'Ancyre] il vint à Tarse, où il tint un Concile avec Alexandre d'Hieraple, & d'autres Evêques. Et dans les epistres synodiques qu'il écrivit, & qui furent signées de tous les Evêques, nommément d'Alexandre d'Hieraple, & de Melece de Mopsueste, il entreprit de nouveau de déposer Saint Cyrille, & avec luy les sept Evêques qui avoient esté[deutez] pour luy* à Calcedoine. p. 840. a|843. b|
874. b.

Theodoret & les autres Orientaux promirent aussi à Tarse de ne consentir jamais à la deposition de Nestorius. Ils confirmerent la mesme promesse lorsqu'ils furent arrivez à Antioche, [peut-estre vers le milieu de decembre.] Car Jean y assembla alors un grand nombre d'Evêques, tant de ceux qui l'avoient accompagné à Ephese, que de ceux qui estoient demeurés dans l'Orient; & dans ce Concile il prononça une nouvelle sentence de deposition contre S. Cyrille, qui estoit déjà à Alexandrie[des la fin d'octobre.] Ce fut donc ce Concile qui écrivit à Theodose que les Evêques, les Ecclesiastiques, & les peuples du Comté d'Orient, estoient unis à soutenir la foy de Nicée jusques à la mort, & abhorroient tous à cause de cela les anathematismes de Cyrille, qu'ils soutenoient y estre contraires. C'est pourquoy il prie l'Empereur de les faire condamner de tout le monde. On assure que c'estoit Jean d'Antioche qui pouffoit les autres à toutes ces p. 769. b|906. c.
Soer. l. 7. c. 34. p.
377. b|Liber. c. 6.
p. 26.
a Merc. t. 2. p.
357. 2.
b Soer|Liber.
Conc. ap. p. 741.
539.
p. 906. c.

^{1.}
* *Constantinopolim.*

1. Ou lit cinq en un endroit. C'est sans doute une faute.

Conc. ap. p. 839. a. b.

p. 839. a.

431.

resolutions. Ecrivant après son retour d'Ephese à Appinien Duc de Mesopotamie, il s'étendit beaucoup contre S. Cyrille à cause de ses anathematismes, & il l'accusoit d'estre tombé dans une herefie abominable.

[Ce Concile peut s'estre tenu dans les derniers jours de cette année, si les Evesques de Syrie estoient venus attendre Jean à Antioche, comme il est aisé de le presumer. Sinon, on ne le peut mettre qu'en l'an 432.

p. 746. 5. 4. r.

Ce fut sans doute ou aussitost après ce Concile, ou mesme devant, s'il ne se tint que l'année suivante,] que Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Theodoret, & six autres Evesques vinrent visiter Acace de Berée, pour luy apprendre ce qui estoit arrivé à Ephese & à Calcedoine. Il fut fort rejoui de leur visite, mais fort affligé d'apprendre des choses si tristes. Il communiqua sa douleur à un Alexandre Evesque, qui l'avoit ce semble envoyé aussi visiter par beaucoup de personnes. Il luy en parle comme à un homme qui n'estoit pas instruit de tout cela par luy mesme: [de sorte qu'il est difficile de croire] que ce soit celui d'Hieraple; [si l'on ne dit que c'est parcequ'il n'avoit pas esté à Calcedoine; car Acace ne particularise rien de ce qui s'estoit fait à Ephese.]

p. 747.

p. 746.

p. 747.

p. 746. n. d.

c. j. p. 1087. a. b.

'Acace à qui Jean d'Antioche avoit apparemment apporté une lettre de l'Empereur, [peut y avoir fait réponse en ce temps] par la lettre à ce prince, où il avoue qu'il avoit traité Cyrille d'heretique. Car il estoit entré dans tous les sentimens des autres Orientaux, [comme cela ne paroist que trop par sa lettre à Alexandre, dont nous venons de parler.]

ARTICLE XCIII.

Quatre Metropolitains & d'autres Orientaux deposez.

[C'ESTOIT alors la coutume que les Evesques des principaux sieges écrivoient après leur ordination à leurs confreres qui estoient les plus considerables dans l'Eglise, pour leur demander leur communion. Ils écrivoient apparemment avec le Synode qui les avoit ordonnez Evesques,] puisque ces lettres s'appelloient synodiques: & on mettoit ensuite leur nom dans les Diptyques [ou tablettes,] où l'on écrivoit ceux dont les noms devoient estre recitez à l'autel dans la celebration des Mysteres. Maximien envoya donc de ces synodiques à Hellade de Tarse, & aux autres Metropolitains des environs. Il semble que plusieurs autres Evesques

Conc. ap. p. 759.

b.

In p. ep. 48. n. p.

277.

Evesques les ayent receues: mais Hellade les refusa absolument, & ne voulut point que le nom de Maximien fust mis dans les Diptyques de son Eglise: surquoi Jean d'Antioche luy écrivit pour approuver & louer son action. Le bruit courut qu'à cause de ce refus l'Empereur avoit ordonné qu'Hellade fust chassé de son Eglise. Et Jean écrivit encore au Clergé & au peuple de Tarfe pour les animer à souffrir toutes choses plutost que de trahir la verité.

ep. 48. 49. p. 119.
120.
ep. 48.
ep. 49.

[Maximien dérogeoit ce semble au Concile d'Ephese, en demandant la communion d'Hellade,] privé luy mesme de la communion par ce Concile: [ou bien il avoit les mesmes raisons de la demander à tous les Metropolitains du parti des Orientaux, & eux de la luy refuser; ce qui devoit aussi porter l'Empereur à les chasser tous. Cependant on ne trouve rien de tout cela. Ce sont des difficultez que nous proposons à de plus habiles, en remarquant neanmoins qu'Hellade ne fut pas apparemment chassé pour avoir refusé la communion de Maximien, puisque nous le verrons demeurer toujours en possession de son Eglise.

Conc. t. 3. p. 203.
3.

Mais ce fut peutestre pour cela] que Maximien le deposa avant la fin de 432, avec Euthere de Tyanes, Himere de Nicomedie, & Dorothee de Marcianople. Le P. Garnier croit qu'ils furent deposez dans le Concile qui ordonna Maximien. [Mais Maximien eust-il demandé la communion à Hellade après l'avoir depose?

Conc. ep. 40. 42.
p. 151. d[157. a]
Merc. t. 2. p. 1-6.
1.
2. Merc. t. 2. p. 357-36.

NOTE 63.

Si donc ce fut dans le mesme Concile, il faut qu'on l'ait continué au moins durant pres d'un mois, & dire que Jean d'Antioche n'écrivit pas sur cela à Hellade après son retour en Syrie, qu'on ne peut mettre au plustost que vers le milieu de decembre, mais dans sa marche, avant que d'estre arrivé à Tarfe.

Dorothee qui avoit prononcé anatheme à quiconque disoit que la Sainte Vierge est mere de Dieu, meritoit bien d'estre depose. Pour Hellade, Euthere, & Himere, nous ne savons ce qui les avoit rendu plus criminels que les autres du mesme parti. Je ne sçay s'ils n'auroient point entrepris de venir à Constantinople parler à Theodose. Car Theodoret declare que les Orientaux ne peuvent abandonner les Evesques qui ont combatu avec eux pour la verité dans cette ville, à Calcedoine, & à Ephese. Il loue beaucoup les grands & illustres combats d'Himere, son courage invincible, & ses travaux pour la foy apostolique. [On peut particulierement s'étonner de la condannation d'Hellade, puisqu'il estoit du diocese d'Orient, sur lequel les Evesques de Constantinople ne pretendoient pas de jurisdiction.] Theodose

Conc. ap. p. 771.
570.
p. 773-774. 571.
Conc. ap. p. 556.
c.

&c.

venoit de promettre aux Orientaux qu'il ne les regarderoit jamais comme coupables. [Mais il n'estoit ni ferme dans ses résolutions, ni souvent le maître.]

47.
καὶ ἔπειτα.

Conc. t. 1. p.
1071. 1702. a.

Il semble qu'on puisse rapporter à ce Concile, plustost qu'aux Canons de celui d'Éphese,] ce que Celestin dit dans sa lettre aux Evêques, d'un decret rendu contre les sectateurs de Nestorius. Il paroist que par ce decret on avoit condanné & depozé nommément quelques Evêques, (ce qu'on peut rapporter aux quatre que nous avons nommez,) & en general tous ceux qui avoient participé à l'erreur & aux crimes de Nestorius. Celestin confirme le premier article : mais il trouve le dernier trop severe ; & veut qu'on reçoive ces Evêques condannez en general, & particulièrement Jean d'Antioche, pourvu qu'ils condannent l'erreur avec ses auteurs & ses fauteurs, comme cela est ordonné, dit-il, par la loy de l'Eglise & par celle des Empereurs. [Il marque sans doute quelque nouvelle loy de Theodose contre Nestorius, que nous n'avons point.]

p. p. 798. 2. b.
p. 749.

'On ordonna des Evêques à la place de ceux qui avoient esté depozez. Nous lisons dans une lettre de Theodoret, que Firme de Cesarée ayant assemblé quelques Evêques de Cappadoce, prit de force un [laïque] Assesseur de quelque magistrat, l'ordonna Evêque de Tyanes au lieu d'Euthere, & l'amena à Tyanes bien accompagné. Les habitans soutenus par quelques Isaires que le Comte Longras avoit envoyez à Euthere, fermerent les portes: Et néanmoins le nouvel Evêque entra enfin [sans que l'on dise comment.] Mais il fut arresté avec une partie de ceux de sa compagnie : & les autres se sauverent à Nazianze. Pour luy il declara qu'il n'avoit point consenti à son ordination, prit un habit d'officier, & s'en alla au theatre regarder les jeux, [montrant qu'il meritoit aussi peu d'estre Evêque, qu'il vouloit peu l'estre.] Theodoret assure qu'il avoit appris tout cela de ceux qui l'avoient vu à Tyanes.

chlamydeu.

p. 750. b. c.

'Saturnin fut aussi ordonné Evêque de Marcianople metropole [de la Mesie,] au lieu de Dorothee. Et le General Plintha l'y amena pour le mettre en possession. Mais tout le peuple s'estant renfermé dans l'Eglise, [où Dorothee pouvoit bien estre,] protesta qu'il perdrait plustost la vie, que de le recevoir pour Evêque. 'Ainsi Saturnin aima mieux se retirer. Dorothee le representoit comme un impie, qui ne reconnoissoit qu'une nature en J.C. Il paroist que les Evêques de la Mesie demeuroient unis à Dorothee. Saturnin ne laissa pas de demeurer enfin Evêque de

V. Theodor.
sc II.

p. 701. a.
p. 750. c.

p. 812. a.
p. 750. d. f.

Marcianople, & il assista en cette qualité au Concile de Constantinople en 448; Dorothee ayant esté banni à Cesarée en Cappadoce. Theodoret nous apprend dans une lettre, que les Evesques Jean, Pierre, Elisée, Alphie, & Jephthé, avoient mieux aimé estre chassés de leurs Eglises, & souffrir une infinité de maux, que d'abandonner ce qu'ils croyoient estre la verité. [Je ne trouve point d'autre lumiere sur ce fait,] qui regarde certainement la cause des Orientaux & de Nestorius.

p. 585.
p. 752 a.

Ce fut sans doute pour le mesme sujet que Theophane fut depose de l'episcopat. On croit que c'est celui de Philadelphie en Lydie, que nous avons vu toujours uni avec les Orientaux à Ephese. Theodoret écrivit en sa faveur au Comte Candidien, comme pour un homme à qui on avoit fait une injustice toute visible. Il prie donc ce Comte de travailler à finir ces iniquitez qu'il haïssoit comme luy, & de persuader à ceux qui en avoient le pouvoir, de rendre les Eglises à ceux qu'on en avoit chassés, (ce qui marque que Theophane n'estoit pas seul,) & d'arrester les insultes que les ennemis de la pieté faisoient sur cela à l'Eglise. Il envoya cette lettre au [Comte] Irenée pour la faire tenir à Candidien. On y voit combien il estoit touché des maux du schisme; & il dit qu'il ne peut mesme souffrir le nom & le souvenir d'Ephese, depuis que les membres de l'Eglise s'y sont armez les uns contre les autres par une sedition si funeste.

p. 747. n. a.
p. 748.
p. 747.

Un défenseur de Nestorius dit que Maxime ou Maximin Evesque de Demetriade en Thessalie, qui s'estoit joint aux Orientaux à Ephese, se separa de l'Eglise aussitost après l'injustice commise contre Nestorius. [Je ne sçay s'il veut dire qu'après le Concile, il se retira en son diocese, & ne voulut plus ensuite communiquer avec personne. On ne dit point qu'on l'ait poursuivi.] Basile de Larisse son metropolitain, [qui avoit pris le mesme parti,] souffrit beaucoup pour ce sujet, sans se pouvoir résoudre à condamner Nestorius lors mesme que les Orientaux le firent.

p. 886. n. i.
n. d.

etc.
cum reli-
quis.



ARTICLE XCIV.

État déplorable de l'Eglise: S. Cyrille écrit à l'Empereur pour se justifier.

C'EST ainsi que le schisme commencé à Ephese continuoit dans l'Eglise, ceux du Concile d'Orient n'ayant point de communion avec ceux qui ne se separoient pas de S. Cyrille, [c'est à dire avec tout le reste del'Eglise.] Cette rupture ne se

Conc. t. 1. p. 663.
t. 3. p. 1036. c.
et. 4. p. 663. c. d]
p. 783.

pouvoit faire sans beaucoup d'aigreur de part & d'autre : & les peuples prenant part à l'animosité de leurs Evêques, on ne voyoit de tous costez que disputes, que querelles, qu'aigreurs, que persecutions, qu'anathemes, sans que ni les peuples, ni les Evêques mesmes, pussent souvent dire de quoy il s'agissoit, & pourquoi des Chrétiens se dechiroient si cruellement les uns les autres. Les personnes les plus proches se trouvoient les plus ennemies. On satisfaisoit à ses inimitiez particulieres sous pretexte d'estre zelé pour l'Eglise : Et le desordre estoit si grand, qu'on n'osoit seulement passer d'une ville à l'autre : ce qui exposoit la sainteté de l'Eglise^a à la raillerie & aux insultes des payens, des Juifs, & des heretiques.

Ib. ap. p. 742 c.

Merr. 2. p. 270.
1. 2. | Ann. t. 2. p.
29. d.

Les Orientaux pretendent que comme les termes de Saint Cyrille avoient quelque chose qui approchoit de ceux des Apollinaristes, cette heresie déjà presque éteinte, & qui ne subsistoit plus qu'en se cachant dans les dehors de deux ou trois villes, & plus par les chansons qu'Apollinaire avoit inventées, que par le credit de ses sectateurs, reprenoit de nouvelles forces, paroissoit au milieu des villes, & se trouvoit en état de tromper un grand nombre de personnes. [Le renouvellement de l'Apollinarisme par Eutyche, & le progrès qu'il fit alors en peu de temps, donne lieu de croire que cette plainte n'estoit pas sans fondement. Mais on pouvoit leur reprocher avec autant de justice, que la protection qu'ils prenoient de la personne de Nestorius autorisoit extremement son erreur.

Ash. t. 1. p. 291. d |
291. c.

Quoique Theodose témoigna une assez grande egalité entre les Orientaux & leurs adversaires, & qu'il eust déclaré qu'il ne se porteroit jamais à les condamner; les autres néanmoins estoient sans comparaison les plus forts, & par leur nombre, & par leur union avec tout l'Occident, & parceque l'Empereur mesme & toute la Cour estoit dans leur communion.] Les Orientaux les accusent d'avoir tres mal usé de ce pouvoir, & de s'en estre servis pour faire toutes sortes de violences, pour condamner sans forme de justice, pour depouiller les uns de leurs biens, chasser les autres de leur pays, emprisonner, fouetter, & commettre mesme divers meurtres. [Mais ces sortes d'accusations vagues & generales ne doivent point faire d'impression sur les esprits : & peut estre que les Catholiques ne faisoient pas de moindres reproches aux Orientaux; n'y ayant apparemment rien de plus veritable] que ce que dit Ibas d'Edesse, Que dans cette confusion chacun suivoit la voie & les desirs de son cœur.

C. 1. 4. p. 665.
2.

&c.

&c.

[Ce fut peuestre pour apporter quelque remede à un si grand mal, que S. Isidore écrivit à S. Cyrille cette lettre celebre,] où il le conjure & comme son pere & comme son fils, d'assoupir la division & les querelles, de ne se pas venger sur le corps immortel de l'Eglise, des injures que luy avoient faites des hommes mortels, & de ne la pas déchirer par une defunion sans fin sous pretexte d'en défendre la sainteté. [D'autres rapportent cette lettre à l'affaire de Saint Chrysofome.

11d. Del. 12. ep.
370. p. 96. 97.

Un des premiers soins de S. Cyrille après son retour, fut apparemment de se justifier auprès de Theodose par l'apologie qu'il luy adressa. Car quoique Theodose l'eust renvoyé en son Eglise, il ne paroist pas néanmoins qu'il eust quitté la mauvaise impression qu'il avoit de luy avant le Concile: Et la conduite que ce Saint avoit tenue durant le Concile, l'avoit plustost fortifiée qu'effacée.] C'est ce que S. Cyrille paroist reconnoitre des le commencement de son apologie; & il s'insinue dans l'esprit de Theodose, en ne desavouant pas qu'il n'eust besoin de recourir à sa bonté. Il proteste ensuite qu'il n'a jamais songé à mettre aucune division dans la maison imperiale; & que quand il a écrit soit à l'Empereur, soit aux Imperatrices, il ne l'a fait que pour satisfaire à l'obligation de sa charge, & pour empêcher les maux que l'heresie de Nestorius estoit capable de produire.

Conc. t. 3. p. 1030.
d.

4 p. 1027-1031a

F. 1031.

p. 1034. 6. 8.

Il passe de là à la nécessité qu'il y avoit eu de condamner des blasphemes aussi visibles qu'estoient ceux de Nestorius; surquoi il se plaint du retardement affecté de Jean d'Antioche, & du jugement injuste qu'il avoit prononcé contre luy. Il ne manque pas de se justifier de ce qu'il n'avoit pas attendu cet Evesque; mais il montre fort bien que s'il a fait quelque faute en cela, Jean n'a pas dû s'en venger aux dépens de la discipline, de la foy, & de la paix de l'Eglise. Pour les heresies dont on l'accusoit, il se contente d'y opposer le jugement avantageux que tout le Concile avoit rendu à la doctrine.

P. 1039-1042.

P. 1043.

P. 1043-1050.

P. 1051.

P. 1054. A.

Il finit par l'accusation que Queremon & les autres avoient formée contre luy. Il se contente de la rejeter comme des calomnies, dont Theodose mesme l'avoit justifié, en luy permettant de s'en retourner en Egypte. Il témoigne néanmoins qu'il eust esté ravi d'avoir pu voir ce prince dans son voyage d'Ephese, & en partie pour se justifier de cette accusation. Il paroist par la fin de cette piece, que S. Cyrille la fit après son retour à Alexandrie. Il y parle comme à plusieurs Empereurs, [selon la coutume ordinaire des Romains,] quoique le titre ne porte le nom que de

p. 1054-1058.

P. 1051-1054.

P. 1052. B. Marc.

F. 2. P. 352.

Conc. p. 1030. c.

p. 1057. c.

Theodose, [& qu'ellene fust effectivement que pour luy.]

Merc. t. 2. p. p.
42.

Cyr. A. h. pasc.
20. p. 259-261.

'Dans l'homelie pascale qu'il fit vers le mesme temps pour l'année suivante, [qui est la 20^e.] il fait comme un trophée de sa victoire, & exhorte les peuples à se rejouir de l'avantage que l'Eglise avoit remporté par le moyen du Concile œcumenique sur ceux qui combatoient le mystere de l'Incarnation. [Ce ne fut peutestre aussi qu'en ce temps-ci qu'il fit ses deux écrits contre André de Samosates & Theodoret, pour défendre ses anathematismes.]



ARTICLE XCV.

Celestin confirme l'ordination de Maximien, & meurt peu après: Sixte III. luy succede.

Conc. t. 1. p.
1071. d. | 1073. c.
p. 1073. c.

Merc. t. 2. p. 43.
Conc. p. 1069. c.

p. 1078. d.

JEAN & Epictete qui apportoient au Pape Celestin les lettres de Constantinople sur l'election de Maximien, arriverent à Rome pour la feste de Noel. Toute l'Eglise Romaine les receut avec une extreme joie, & le Pape fit lire la lettre de l'Empereur devant tout le peuple assemblé dans l'eglise de S. Pierre; à quoy on ajouta des prieres pour l'Empereur. On lut aussi apparemment les autres lettres à tout le peuple. Celestin dit qu'il y apprit tout ensemble la deposition de Nestorius & l'ordination de Maximien, [peutestre parcequ'on y parloit tout ensemble de l'un & de l'autre. Je ne croy pas au moins qu'il veuille dire qu'il eust ignoré jusqu'alors la condamnation de Nestorius par le Concile d'Ephese. Mais peutestre ne l'avoit-il pas encore apprise d'aucun acte public & authentique. [Car la lettre que le Concile luy en avoit écrite, peut bien ne luy avoir esté apportée qu'alors, ou mesme encore depuis par ses Legats.] S. Cyrille luy envoya aussi une relation de tout ce qui s'estoit fait.

L'AN DE JESUS CHRIST 432.

p. 1071. d.
p. 1072. b.
Merc. p. 44.

'Celestin se hata de renvoyer Jean & Epictete [avec les réponses aux lettres qu'ils luy avoient apportées.] Et neanmoins ces réponses ne sont datées que du 15 de mars, ce qui fait croire que les incommoditez de sa vieillesse, qui consommerent enfin sa vie peu de temps après, l'empeschoient de s'appliquer à terminer si promptement les affaires. [Et d'ailleurs on ne se met guere en mer avant le printemps.]

Conc. p. 1069-
1081.

'Il répondit donc aux Evêques qui luy avoient écrit, à Theodose, à Maximien, & encore au peuple & au Clergé de

Constantinople. Toutes ces lettres sont datées du 15 de mars. 'La lettre aux Evêques est adressée au Concile qui se tenoit à Ephese, [de quoy il est assez difficile de voir la raison.] Il parle en effet dans le commencement comme s'il s'adressoit à tout le Concile, & il le congratule de la victoire qu'il avoit remportée. 'Il passe de là à l'eloge de Maximien, & ensuite à Nestorius. 'Il avoit sceu que cet heresiarque estoit retourné à Antioche, où il jugeoit qu'il pouvoit faire beaucoup de maux. C'est pourquoi il presse les Evêques d'obtenir de Theodose qu'on le relegue dans un desert, ce que Jean & Epictete avoient jugé estre aussi fort à propos. 'Il finit par la maniere dont il falloit traiter Jean d'Antioche & les autres qui avoient soutenu le parti de Nestorius. Il témoigne esperer leur reconciliâtion, & exhorte les Evêques à écrire pour cela à Jean d'Antioche.

'La lettre à l'Empereur n'est que pour témoigner la joie qu'il avoit de voir la verité victorieuse, & Maximien élu à la place de Nestorius. Il prie Theodose d'appuyer l'un de son autorité pour maintenir la paix que l'on venoit d'établir, & de releguer l'autre en quelque endroit où il ne pût nuire à personne.

'Il exhorte Maximien à reparer les maux & les divisions que son predecesseur avoit causées, & à s'acquiter de tous les devoirs qu'une si grande dignité demandoit de luy. 'Il luy recommande surtout de s'opposer à toutes les entreprises que pourroient faire les Pelagiens, & de faire bannir tous ceux qui seroient infectez de cette erreur.

'Il se rejouit avec le peuple & le Clergé de Constantinople, de ce que Dieu avoit beni le courage avec lequel ils avoient resisté à Nestorius. Il parle amplement de sa condannation, afin qu'ils le détestassent de plus en plus, & les exhorte enfin à suivre avec fidelité la doctrine & les instructions de Maximien. 'Il envoya ces lettres par Jean & Epictete, qu'il se hastâ de renvoyer, afin qu'ils pussent arriver [à Constantinople] pour Pasque, [qui estoit le 3 d'avril.]

NOTE 69. 'Peu de temps après, Saint Cyrille luy ayant deputed quelques Diacres, il écrivit par eux, & marqua tout ce qu'il falloit faire pour la reconciliâtion des Orientaux. [Après ce dernier service que Celestin avoit rendu à l'Eglise, il alla recevoir dans le Ciel la recompense de ses travaux.] Car il mourut cette année mesme, & apparemment vers le 26 de juillet. 'Il est certain que Xyste ou Sixte III. luy succeda cette année. Nous en parlerons souvent en traitant de la paix de l'Eglise, à laquelle il eut beaucoup de

V. son titre
note 3.

Protsp. & Marc.
chr.
Ibid.

504 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
part. Mais avant que d'entrer dans cette matiere plus edifiante
& plus agreable, il faut encore s'arrester à voir quelques effets
de la divilion.]

L'an de J.C.
430.

ARTICLE XCVI.

Histoire de Rabula Evêque d'Edesse: Il se joint à S. Cyrille.

Conc. ap. p. 741.
539.

p. 866. a. b.

Cyr. ep. 49. p.
192.

Boll. 15. jan. p.
1021. 59-16.

516. 17.

50.

518. 21.

521.

Conc. 4 p. 663.
d.

VOI QUE Jean & les autres Evêques de son Concile eussent
mandé à Theodose, que tous les Orientaux estoient unis
contre les anathematismes de S. Cyrille, [cette union neanmoins
n'estoit pas universelle, ou elle ne le fut pas longtemps: Et il y
eut diverses personnes dans l'Orient mesme qui embrasserent les
sentimens de Saint Cyrille,] comme il y avoit aussi des moines à
Alexandrie qui ne pouvoient souffrir qu'on dist que Dieu a pu
mourir, & "qui ne se rendirent pas mesme après la réunion des
Orientaux. Il paroist que Maxime Diacre d'Antioche [& Abbé,]
se separa mesme de la communion de Jean son Evêque.

[Mais ce qui fit bien plus d'eclat, fut le changement de Rabula
Evêque d'Edesse l'une des plus considerables Eglises de l'Orient,
& metropole de l'Osrhoene.] La vie d'Alexandre auteur des
moines Acemetes, rapporte amplement comment cet Alexandre
le retira du paganisme, & luy fit embrasser la foy Chrétienne;
'comment sa conversion fut suivie de celle de presque tous ceux
de sa ville, entre lesquels il tenoit le premier rang par son elo-
quence & par ses richesses; comment il quitta sa femme & ses
filles qui se retirerent dans un monastere, & tout son bien, pour
embrasser la vie solitaire, où il se rendit en peu de temps tres
parfait; comment l'estime de sa vertu le fit nommer Evêque
d'Edesse, où il fut durant 30 ans le maistre commun de la Syrie,
de l'Armenie, de la Perse, & presque de tout l'univers, aussi bien
que le pere des orfelins & des veuves; comment il s'appliquoit
particulierement à convertir, & à instruire dans une pieté solide
les enfans des payens que l'on envoyoit des villes voisines étudier
la langue Syriaque, dans les ecoles que l'on avoit établies pour
cela à Edesse depuis longtemps. [Mais quoique cette vie soit
écrite par un disciple d'Alexandre, elle contient bien des cir-
constances dans ce qu'elle dit mesme de Rabula jusques à son
episcopat, qui sentent tout à fait la fable. Et il est d'ailleurs bien
à craindre qu'Alexandre mesme ne fust un Messalien.]

Nous ne pouvons pas non plus nous en rapporter] à Ibas son

1. Rabulas, Rabūlas, Rabūlus, Raūūlūlas.

antagoniste,

&c.

1.

V. fontitre.

&c.

antagoniste, aussi bien que son successeur, lorsqu'il dit qu'il estoit le tyran d'Edesse, [plutost que l'Evesque,] & que c'estoit un homme capable de tout entreprendre autant par animosité que par zele. [Mais ses actions font juger effectivement qu'il avoit beaucoup de chaleur. Du reste] Saint Cyrille dit qu'il avoit toujours paru avec eclat: & un Evesque dit dans le V. Concile, qu'il avoit esté illustre entre les Prelats. Leonce de Byzance luy donne le titre de Saint, & dit qu'on tenoit que ç'avoit esté un prophete.

e.
s. s. p. 468.
p. 482.
Leon. in Eut. l.
3. c. 43. p. 1011. c.

[Il doit avoir esté fait Evesque vers l'an 407, s'il l'a esté durant 30 ans, puis que nous verrons qu'Ibas luy succeda vers l'an 437.]

1. Theodore le Lecteur dit qu'il estoit aveugle [dans ses dernieres années. Il ne l'estoit pas sans doute encore] lorsqu'il vint au Concile d'Ephese, & y soucrivit, sans qu'on dise que ç'ait esté par la main d'un autre. Il n'y paroist qu'avec les autres Orientaux, quoique non dans leur premiere séance, où ils condamnent S. Cyrille. [Ainsi il peut bien n'estre arrivé que quelques jours après Jean d'Antioche.] Mais quoiqu'il fust uni avec eux, il pensoit néanmoins des lors à les quitter: Et on croit qu'il se fust déclaré contre eux, dans un voyage qu'il fit à Constantinople; [en sortant sans doute d'Ephese,] s'il eust reçu une lettre qu'il attendoit. [Nous ne voyons point ce que c'estoit que cette lettre;

Thdr. L. p. 565. c.
Conc. ap. p. 705.
725.
Lup. ep. n. p. 153.
154.
ep. 43. p. 112.

2. ni s'il la receut ensuite.

Ce que nous trouvons donc, c'est qu'avant la feste de Pasque del'an 432, il s'estoit déclaré pour S. Cyrille contre Nestorius: & avoit encore fait davantage.] Car soit par le zele de la verité, soit par quelque aversion personnelle pour Theodore de Mopueste, qui l'avoit autrefois repris de quelque faute dans un Concile, il fut assez hardi pour parler hautement contre luy, & enfin pour luy dire anatheme en pleine eglise. [Nous avons vu que le Concile d'Ephese n'avoit point voulu toucher au nom, ni à la personne de cet Evesque, de peur que cela n'eust de mauvaises suites.] Mais Rabula ne craignoit pas tant de se déclarer ennemi soit des vivans, soit des morts. Il comprit dans son anatheme ceux qui lisoient les ouvrages de cet auteur, & qui ne les luy apportoit pas pour les bruler, ceux encore qui lisoient ce que les Orientaux, & nommément André de Samosate, avoient écrit contre les anathematismes, & enfin tous ceux qui n'estoient pas dans les sentimens de S. Cyrille.

Conc. t. 4. p. 663.
d.
p. 668. a.
p. 663. c. [ap. p.
748.
t. 4. p. 663. d.
ap. p. 748 [u. c.]
Thdr. L. p. 565. c.

1. πφλο. Le P. Garnier veut qu'on lise πφλοίς. [Je n'y voy guere d'apparence.] Thdr. t. 5. p. 519. d.
2. qu'as πωρε κ'σ' que signifioit, peut signifier qu'il ne l'avoit point encore receue, ou que ce n'estoit que depuis peu. Lup. ep. 43. p. 112.

Conc. t. 6. c. 469.
c. 4 p. 896.

t. 4. p. 468.

t.

ap. p. 812. § 108.

Thdr. G. p. 520.

1. b.
a Conc. 2 p. p.
748.

t. 4. p. 662. 663.

2 p. p. 742.

p. 749.

p. 743.

p. 749.

[Il ne manqua pas assurément d'en écrire aussitôt à ce Saint:]
'Et nous avons un endroit d'une lettre où il luy parle tres fortement contre Theodore, en l'accusant d'estre la source des heresies de Nestorius. Il se plaint aussi que beaucoup de personnes, & des plus habiles, suivent sa doctrine dans l'Orient, rejettant entierement l'union hypostatique. Nous avons aussi une partie d'une lettre de S. Cyrille à Rabula contre Theodore, qu'il se contente néanmoins de designer sans le nommer. [C'est sans doute la réponse à la precedente.] Car il y avoit peu que Rabula s'estoit declaré contre Nestorius, & estoit devenu par là, dit S. Cyrille, le fondement & la colonne de la verité pour tous les Orientaux. Nous avons une autre lettre que Saint Cyrille luy écrit des cette année, comme à un homme qui estoit entierement dans ses sentimens & ses interests ; ce qui oblige à y mettre son changement.

Il y avoit assez de personnes à Edesse zelées pour Theodore, & pour le parti des Orientaux, [entre lesquels Ibas Prestre, & ensuite] Evêque de cette Eglise, est devenu celebre par la lettre qu'il écrivit à Maris contre cette action de Rabula. Ces personnes persecutées par leur Evêque, consulterent André de Samofates, pour sçavoir s'ils ne devoient point se separer de sa communion. Ils l'accuserent de prescher qu'il n'y a en J. C. qu'une nature, de chasser ceux qui soutenoient le contraire, de troubler ainsi & toute la ville d'Edesse, & toutes les provinces voisines. L'on estoit alors pres d'une feste qui ne permettoit pas aux Evêques de s'assembler ; [ce qui ne paroist pas se pouvoir entendre que de celle de Pasque.] André en écrivit donc à Alexandre d'Hieraple [son metropolitain,] & le pria de luy marquer ce qu'il devoit répondre en attendant le Concile. Pour luy son sentiment est, que puisque Rabula se declare contre tous les Orientaux, ils doivent aussi s'élever tous contre luy [en se separant de sa communion ;] & que ceux d'Edesse auroient déjà dû le faire.

[Nous ne savons point davantage ce qui se fit sur cela dans l'Euphratesienne.] Mais la chose ayant esté portée jusqu'à Jean d'Antioche, il assembla quelques Evêques, avec lesquels il écrivit à ceux de l'Osrhoene suffragans d'Edesse, que si ce qu'on leur avoit dit de Rabula estoit veritable, ils devoient d'eux mesmes s'estre separez de luy selon l'ordre de la loy ; mais qu'au moins il falloit qu'ils le fissent alors, jusqu'à ce que l'Evêque

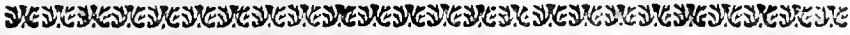
Thdr. G. p. 519. 2. a.

1. Le P. Garnier veut que cette lettre soit écrite des 429, parcequ'on voit que c'est tout au commencement de l'heresie de Nestorius que S. Cyrille connoissoit encore peu. [Je n'y voy rien de cela. Rabula suppose que S. Cyrille connoissoit tout à fait Nestorius, & ne pouvoit pas connoistre si bien Theodore.]

abjuravit

'S'il n'y a point de faute dans le texte de Theodore le Lecteur, Rabula [aussitost qu'il se fut declaré pour S. Cyrille,] fit un écrit pour défendre ses anathematismes contre Theodoret.

Thdr. L. p. 565. 1.



ARTICLE XCVII.

André de Samosates, Theodoret, & Euthere de Tyanes, écrivent pour les Orientaux.

[NOUS avons vu que Saint Cyrille avoit fait divers écrits pour sa justification. Les Orientaux ne manquoient pas de leur costé d'en faire aussi pour la défense de leur cause. André de Samosates fit un second ouvrage, où il pretendoit refuter ce que Saint Cyrille, & Rabula d'Édesse, avoient écrit contre Theodoret.]

'Theodoret ne se contentant pas aussi de ce qu'il avoit fait contre les anathematismes avant le Concile d'Éphese, fit un autre écrit plus ample, où il pretendoit montrer aux personnes les moins intelligentes, que ces anathematismes estoient contraires à la verité. Cet ouvrage estoit divisé en cinq livres: ^ac'est pourquoi on marque qu'il est quelquefois appellé le Pentaloge, ou L'ouvrage des cinq livres. Le cinquieme livre contenoit au moins 29 chapitres. Le P. Garnier pretend avoir une grande partie de cet ouvrage en grec & en latin, tirée de la bibliotheque du Roy, où il est intitulé De l'Incarnation. Nous avons quelques passages de tous les cinq livres, extraits & traduits par Mercator, dont quelques uns sont citez dans la lettre du Pape Pelage II. aux Evêques d'Istrie. ^aOn croit que c'est cet ouvrage contre Saint Cyrille & contre le Concile d'Éphese, qui est marqué par Justinien, & anathematizé par le V. Concile. Il paroist que dans le 4^e livre, il alleguoit divers passages des Peres, entre lesquels il ne voulut rien citer de Theodore de Mopsueste, quelque estime qu'il en fist, à cause que ses adversaires l'accusoient d'estre luy mesme dans l'erreur. Quelques uns raportent cela à l'epistre 16 de Theodoret, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.

Merc. t. 2. p. 267.

p 270.
^a P. 265. 2.

P. 272. 2.
2) 265. 2) Thdr. t. 5.
5. p. 40-50.

Merc. p. 267-272.

p 266. 2) Conc. t. 5. p. 638. 639.
^a Merc. p. 266. 2.

P. 270. 1.

NOTE 70.

Il semble que c'est aussi en ce temps-ci, ou un peu après, lorsque la reconciliation de Jean eut fort affoibli le parti des Orientaux, qu'il faut mettre] les 27 discours que Photius attribue à

Phot. c. 46. p. 31. 33.

1. Dans l'edition de M^r Baluze p 533, il y a *ex capitulo tricesimo.*

Theodoret, tous plus courts que ses trois Dialogues intitulez l'Eraniſte, qui estoient ſur le ſujet de l'Incarnation. Photius marque en particulier ce qui estoit traité dans chacun de ces 27 discours, & il dit que cela ſuffit pour diſtinguer ceux qui appuyoient la veritable doctrine, de ceux qui s'en écartoient. Il paroist faire un corps particulier des ſept premiers, & un autre des 20 ſuivans. Celui qui concluoit les ſept premiers estoit comme une lettre, [par laquelle l'auteur pouvoit adreſſer les ſix autres à quelque perſonne.] Nous avons les 17 ſuivans parmi les œuvres attribuées à S. Athanaſe, avec une preface à la teſte, où l'auteur les adreſſe à un Euſtathe, témoignant les avoir écrits à ſa priere. On voit qu'ils ſont faits au milieu du feu de la diſiſion, & lors que les deux partis estoient les plus animez l'un contre l'autre.

[Mais quoique l'autorité de Photius ſoit conſiderable pour attribuer ces écrits à Theodoret, nous ne voyons pas néanmoins qu'il ait fait d'autres traitez auſſi courts que ſont ceux-ci. Et le ſtyle en paroist moins libre que le ſien. Je ne ſçay ſi ce ſeroit pour ces raiſons que le P. Sirmond ne les a point mis dans l'edition qu'il a faite de ſes œuvres,] quoiqu'il y en ait mis les titres en rapportant l'endroit de Photius. [Si ç'a eſté ſa penſée,] elle ſe trouve entierement autorisée par Mercator. ^b Car il cite un grand endroit [du 14 des 27 de Photius,] ſous le nom d'Euthere de Tyanes [dont nous avons déjà parlé, que nous avons vu avoir eſté depoſé comme un trop ardent deſenſeur de Neſtorius,] & qui a fait certainement un écrit contre les anathematismes de S. Cyrille. ^c Cet ^a Euthere, dit Mercator, a écrit des diſcours contre quelques ex- ^a preſſions des Catholiques, où il inſinue ſon impiété dans les ^a eſprits d'une maniere d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt plus ^a adroite & plus ſubtile. Cela convient tout à fait aux 17 diſcours ^a dont nous parlons, qui pour la pluſpart combattent des expreſ- ſions de Saint Cyrille. [Il n'y a donc pas à douter que tous ces diſcours, qui ne ſont qu'un meſme corps d'ouvrage, ne ſoient d'Euthere de Tyanes. Il faut dire la meſme choſe] de celui qui les ſuit dans Photius, & qui n'eſtoit qu'une repetition des autres, & il y a bien de l'apparence que [les ſept qui les precedent, &] les deux qui achevent le nombre des 27, ſont encore du meſme auteur. Néanmoins le Pere Garnier pretend que les ſept premiers appartiennent à Theodoret. [Mais il n'en a pas de fondement.] ^a Euthere en adreſſant ſon écrit à Euſtathe, ne luy donne point d'autre titre que celui de tres fidele ſerviteur de J. C. [ce qui ſem-

p. 35.

p. 32. 33.

p. 32.

Ath. t. 2. p. 293.

330.

" p. 291. c.

p. 291. 292.

Théod. t. 4. p. 705.

Merc. t. 2. p. 277.

2.

b p. 278.

Conc. ap. p. 777.

2.

Merc. p. 277.

Phot. c. 46. p. 31.

Théod. G. p. 254.

2. b.

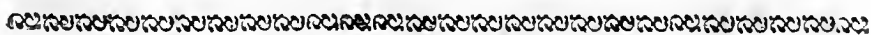
Ath. t. 2. p. 291. c.

ble marquer un simple laïque, ou un moine. C'est pourquoi je ne sçay si le P. Garniera eu raison] de dire que c'estoit Eustathe de Parnasse^a engagé avec Euthere dans le parti des Orientaux, [& peutestre son suffragant, puisque]^b la ville de Parnasse estoit depuis de la troisieme Cappadoce. ^c Si cet ouvrage est celui que Euthere avoit fait contre les anathematismes, comme le croit Lupus, il a esté écrit [avant la fin de 432, &] avant la réconciliation de Jean d'Antioche avec S. Cyrille.

Merc. t. 2. p. p. 44.
^a Conc. t. 3. p. 600. 2.
^b Geo. fac. p. 255.
^c Lup. ep. 73. p. 163] n. f. 367.

'On trouve qu'Euthere écrit avec beaucoup de netteté & de justesse. [Ce qui seroit plus important seroit de savoir s'il estoit heretique ou non.] Le P. Lupus n'en veut rien assurer; & croit neanmoins que ce que nous avons de luy porte à dire qu'il estoit orthodoxe, & qu'il n'a défendu Nestorius que parcequ'il l'a cruel, ayant aimé sa personne, & non son erreur.

Du Pin, t. 4. p. 161.
Lup. ep. p. 363. 372.



ARTICLE XCVIII.

Sixte travaille pour la paix de l'Eglise: S. Cyrille luy depute les Evesques Hermogene & Lampece: Eloge de ces deux Prelats.

[C O M M E le Pape Sixte II. avoit vu autrefois finir sous son pontificat la grande dispute touchant le baptesme; Sixte III. eut aussi la joie de voir finir au commencement du sien le schisme des Orientaux. Il y contribua autant qu'il put de sa part,] & en ouvrit le chemin par la premiere action qu'il fit après son sacre. [De sorte qu'il ne merita pas moins] que l'autre les titres de bon & de pacifique. Il attendit avec patience le retour de Jean d'Antioche, sans vouloir rien precipiter, comme il semble que quelques uns l'en pressoient. Et on pretend que c'estoit Saint Cyrille mesme. ^d Mais ce Saint estoit dans une disposition toute contraire.

Lup. ep. p. 42-47.
Cyp. vit. p. 8.]
Conc. t. 3. p. 1177.
^c
Merc. t. 2. n. p. 362. 2.
^d Cotel. g. t. t. p. 46. 47.

'Sixte travailla mesme à secourir Nestorius, & à l'empescher par ses avis de se precipiter dans l'abyssme où il s'alloit perdre [en persistant avec obstination dans son erreur, si Sixte estoit déjà Evesque. Mais je croirois plustost que c'estoit avant le Concile d'Ephese.] Il luy écrivit pour cela, luy montrant que quoi qu'il y ait deux natures en J. C, il n'y a neanmoins qu'une seule personne.

Conc. p. 1178. c.
Gen. c. 54.

'Ce fut apparemment cette inclination de Sixte pour la paix, qui donna occasion à une calomnie qu'on publia contre luy.

Merc. t. 2. n. p. 362. 363.

^e Car on fit courir une lettre qu'on attribuoit à Philippe Prestre

Conc. t. 3. p. 130. 2.

de Rome[& Legat à Ephese,]qui portoit que Sixte estoit fâché de la deposition de Nestorius, & vouloit prendre sa protection. 'Mais Sixte estoit si éloigné de cela, qu'il confirma mesme tout ce qui avoit esté fait par le Concile d'Ephese, écrivit plusieurs lettres conformes aux decrets de ce Concile, joignit ses sentimens à ceux de S. Cyrille, & écrivit aux Evêques de l'Orient pour achever de ruiner l'erreur de Nestorius. 'Il écrivit aussi plusieurs fois à Maximien, [dont l'episcopat n'estoit fondé que sur la deposition de Nestorius.]

a. b.

Gen. c. 34.

Conc. p. 1173. a.

p. 1155. c.

Cote' g. t. 1. p.

46 | 45. c.

4 b | 47. b.

p. 46. b.

p. 47. a.

p. 46. b.

'S. Cyrille proteste que de sa part il ne desiroit autre chose que la paix de l'Eglise & l'extinction du schisme. [Mais nous en avons des preuves qui sont encore plus fortes que ses paroles.] 'Car oubliant les injures qu'il avoit receues des Orientaux, & considerant tout ce qu'il avoit souffert pour la foy, comme des plaies qui luy estoient glorieuses, il croyoit devoir songer, non à en obtenir la reparation, mais à s'en servir, pour procurer autant qu'il pourroit le bien & la réunion de l'Eglise. 'En écrivant donc, comme nous avons dit, au Pape [Celestin,] il le pria de se contenter de la perte du seul [Nestorius,] & de vouloir ouvrir à tous les autres le port [de la reconciliation,] pour les sauver du naufrage [du schisme, & de l'heresie.]

p. 44. b | 45. b.

Conc. t. 3. p. 487.

c.

6 Geo. fac. p. 280.

Cote' g. t. 1. p.

42. a. b.

Il envoya apparemment cette lettre par les Evêques Hermogene & Lampece, qui furent deputez à Rome par les Prelats [de l'Empire] d'Orient, [sans qu'on en marque le sujet.] Nous trouvons dans le Concile d'Ephese Hermogene de Rhinocorures, qui y fut employé en diverses occasions, & Lampece de Cassie dans la [premiere] Augustamnique [en Egypte.] Rhinocorures est de la mesme province. [Ainsi l'on peut juger que c'estoit particulièrement Saint Cyrille qui les envoyoit.] Et en effet il rendoit par sa lettre un témoignage fort avantageux à ces deux Evêques. Mais Sixte successeur de Celestin, dit que ce témoignage estoit encore audessous de ce qu'il avoit vu luy mesme en eux durant le peu de temps qu'ils avoient esté à Rome : & qu'il avoit trouvé en leur personne de veritables pontifes du Seigneur, pleins de cette grace spirituelle, qu'il faut que Dieu mesme donne le premier.

Ic. P. 1. 1. ep. 101.

p. 168.

[Nous trouvons en effet dans Saint Isidore divers eloges des Evêques Hermogene & Lampece.] Il loue l'amour inviolable qu'Hermogene avoit pour la justice. Ni les richesses, ni l'eloquence, ni aucun autre avantage extérieur n'avoient aucune force sur son esprit. S'il s'elevoit audessus des autres par son amour pour la justice, il s'elevoit encore plus audessus de luy

mesme par sa bonté: de sorte que les autres villes qui avoient plutost des tyrans que des Evesques, ne pouvoient assez estimer le bonheur de ceux qui luy estoient soumis. 'S. Isidore l'exhorte à entreprendre avec courage les plus grands travaux, & de ne point craindre de s'exposer aux plus grands dangers pour la vertu, dans l'esperance d'y acquerir une plus grande gloire: [ce qui peut avoir raport à son voyage de Rome.] 'Il nous fourniroit encore bien des choses pour son éloge, ou pour son histoire, s'il estoit necessaire de s'y arrester.

l.3.ep.21.p.266a,

p.209 c[237.d]
304.c[666.c.f]
673.a[691.b]696.
d.e.

'Il écrit à Lampece qu'il est heureux de faire paroistre dans ses actions la lumiere marquée par son nom; & de ce qu'estant en état de faire ce qu'il vouloit, il ne vouloit que ce qui estoit conforme aux regles de Dieu, & aux saintes Ecritures; qu'on faisoit avec joie ce qu'il ordonnoit, parcequ'il n'ordonnoit rien que pour la pieté & pour la justice. 'Il le loue de la douleur sainte qu'il témoignoit de voir l'episcopat profané par l'entrée sacrilege, & la conduite criminelle d'Eusebe de Peluse: & luy conseille neanmoins d'attendre à faire eclater son zele, que Dieu en ouvrîst quelque occasion favorable. 'Il le blasme au contraire de n'avoir pas repris aussi fortement qu'il devoit Zosime Prestre [de la mesme Eglise,] l'ayant regardé comme un homme desesperé & incorrigible. 'Il l'exhorte à n'estre pas severé, & trop exact dans les fautes que l'on commettoit contre luy.

ep.114.p.302.c,

ep.409.p.410.c.

l.2.ep.122.p.177a
2.b.

ep.75.p.136.c.d.

l.3.ep.131.p.309.
a.

'Il paroist que Lampece l'avoit prié de faire l'eloge d'Hermogene, [qui pouvoit estre mal alors,] 'estant certain qu'il mourut avant S. Isidore, quoique ce n'ait peuteestre pas esté avant l'an 448. 'Il s'excuse de faire cet eloge comme d'une chose qui estoit audeffus de ses forces. 'Zenon estoit Evesque de Rhinocorures en l'an 449, où il assista au faux Concile d'Ephese, & où il eut le malheur de consentir à l'absolution d'Eutyche, & à la condamnation d'Eusebe de Dorylée & de S. Flavien. 'S. Isidore écrit à un Zenon Prestre, cousin ou neveu d'Hermogene.

ep.132.p.309.c.

l.5.ep.466.p.690
d.

a l.1.ep.419.p.
108.a.

b l.3.ep.132.p.
309.b.c.

c Conc.t.4.p.
120.b[317.b.c.

l.c.p.1.2.ep.250.
p.237.c.d.



ARTICLE XCIX.

Sixte continue à travailler pour la paix: Domnus y dispose Jean d'Antioche son oncle.

'IL semble que S. Cyrille ait envoyé à Rome son Archidiacre nommé Themison, avec les Evesques Hermogene & Lampece, & qu'il priaist le Pape d'écrire aux Prelats du Concile d'Ephese,

Cotel.g.r.1.p.
42.c.

p.432.

que ces deux Evêques luy marquoient ce qu'il estoit à propos de faire touchant les Orientaux. [Hermogene & Lampece n'arriverent apparemment qu'après la mort du Pape Celestin.] Ils furent témoins de l'unité des cœurs & des voix de toute l'Eglise Romaine dans l'élection du Prestre Sixte qui luy succeda ; & ils assisterent à son ordination, comme au nom de tout l'Orient: de quoy Sixte receut beaucoup de joie, particulièrement parcequ'il croyoit voir S. Cyrille en leur personne.

p. 44. b. | 45. b.

p. 42. 44. b. | 45. a. b.

p. 42. b. c.

c | 45. a.

p. 43. a. | 45. c. | 46. a.

p. 45. a.

p. 47. c.

p. 44. 45.
a p. 45. 46.

p. 46. b. c.

c.
a | 45. c. | 46. c.

p. 43. b. c.

p. 43. c. | 47. a.

p. 47. a. b.

[Lorsqu'il eut le loisir de s'appliquer aux affaires,] Themison le pressa de satisfaire à S. Cyrille. Il écrivit donc à tous les Evêques à qui Hermogene & Lampece souhaitoient qu'il écrivist, 'moins par nécessité, puisque l'Eglise Romaine s'estoit déjà assez déclarée sur ce point, que pour suivre son inclination propre, & les instances de S. Cyrille. Il écrivit donc à tout le Concile, [c'est à dire apparemment qu'il écrivit une lettre circulaire pour tous les Evêques en general qui avoient assisté au Concile d'Ephese: mais qu'il adressoit nommément en particulier à chacun de ceux qu'Hermogene luy marquoit,] en les priant de la faire voir à leurs voisins.

'Après avoir parlé à ces Prelats de son ordination, il loue Saint Cyrille de ce qu'il negligeoit ses injures propres pour ne penser qu'aux interets de l'Eglise; & il declare que ce Saint consentoit, & souhaitoit que tous ceux qui se trouvoient engagez avec Nestorius, fussent receus dans l'Eglise, & conservassent leur dignité, à la reserve du seul Nestorius, pourvu qu'ils retournassent dans le droit chemin, & qu'ils voulussent vivre dans la pieté, c'est à dire faire profession de la veritable foy. Il témoigne que c'est aussi sa pensée à luy mesme, comme l'Eglise Romaine l'avoit déjà déclaré en d'autres rencontres; & qu'il estoit prest de recevoir tous ces Evêques à sa communion, dont ils avoient esté separez jusques alors, pourvu qu'ils abandonnassent Nestorius, & tout ce qui avoit esté condanné par le Concile, [se soumettant à une autorité] appuyée par la confirmation de l'Eglise Romaine. Mais il dit que si ces Evêques oublient de prendre soin d'eux mesmes, & d'entrer dans les sentimens de l'Eglise, on ne negligera point de prendre soin de leurs peuples qu'ils abandonnent [au demon par le schisme & par l'heresie, leur voulant faire craindre qu'on ne les depose, & qu'on ne mette d'autres Evêques à leur place.] Il ajoute que Jean d'Antioche mesme peut esperer d'estre receu au nombre des Catholiques, pourvu qu'il rejette tous ceux que le Concile a deposez, & qu'il fasse voir qu'il est veritablement un Evêque Catholique.

'Il écrivit en mesme temps à Saint Cyrille, pour l'assurer de ce qu'il avoit écrit aux Evesques. 'Il luy témoigne dans cette lettre beaucoup d'estime & d'affection. [Il n'exprime point plus nettement dans ces deux lettres ce qu'il falloit demander aux Orientaux pour les recevoir : & il n'excepte point non plus de l'esperance de la reconciliation les quatre Evesques deposez par Maximien,] que Celestin en avoit néanmoins exceptez, [& dont S. Cyrille ne voulut jamais accorder le rétablissement. Je voudrois qu'il témoignast dans ces lettres estre aussi touché & aussi effrayé que S. Gregoire, du danger où le mettoit le gouvernement de la premiere des Eglises.]

p. 43.
p. 42.

Conc. t. 3. p.
1072. a.

'Il écrivit des cette année trois ou quatre lettres à Alexandria; & il y adressa ce semble celle que nous trouvons qu'il écrivit durant le schisme à Acace de Berée, [pour le prier sans doute de porter les Orientaux à l'union.] Il le traitoit avec beaucoup de respect. [Ce fut sans doute aussi en partie pour disposer les esprits à la paix,] qu'il écrivit plusieurs fois à Maximien, qui de son costé ne souhaitoit rien davantage que de concourir par ses avis à la réunion des Eglises, & travailloit à l'obtenir de Dieu par ses prieres.

ap. p. 757. s. 55.

p. 746. s. 51.

t. 3. p. 1178. a.

p. 1082. c.

p. 1155. a. b.

'Jean d'Antioche avoit un neveu fils de sa sceur, nommé Domnus, qui s'estoit retiré quelque temps auparavant dans le monastere de S. Euthyme, & y avoit esté fait Diacre par Juvenal de Jerusalem. 'Après le Concile d'Ephese, Pierre Evesque de Paremboles estant venu trouver Saint Euthyme son maistre, luy avoit raconté tout ce qui s'estoit passé à Ephese. Ce Saint fut fort fasché d'apprendre que Jean s'estoit laissé engager dans l'erreur [ou dans la défense] de Nestorius. 'Domnus n'en eut pas moins de déplaisir, & demanda permission au Saint d'aller trouver son oncle pour le ramener à la verité. S. Euthyme luy declara que Dieu vouloit qu'il demeurast dans la solitude & la penitence; Que Dieu qui voyoit les bonnes intentions de son oncle, le rameneroit bien sans luy; Que s'il l'alloit trouver, il succederoit à sa dignité; mais qu'il se laisseroit tromper par des fourbes, qui le deposeroient après avoir abusé de sa simplicité. 'Domnus n'eut pas assez d'égard à cet avis. Il partit sans mesme dire adieu à S. Euthyme; & tout ce que ce Saint avoit prédit, ne manqua point d'arriver.

Boll. 20. jan. p.

311. s. 56.

p. 308. s. 41.

c. 5. 142.

p. 310. s. 55.

s. 56.

s. 57.





ARTICLE C.

Theodose travaille fortement pour la réunion : Conditions proposées pour cela.

[**L**E desir que le Pape Sixte, S. Cyrille, & Maximien avoient de voir la paix rétablie dans l'Eglise, & les raisons que les Orientaux avoient de souhaiter cette paix encore plus qu'eux, n'eussent peuteestre pas esté capables de la faire conclure, si l'Empereur Theodose n'y eust employé ses soins & son autorité. On peut dire que ce fut luy qui contribua le plus à la réunion.] En suivant les mouvemens que Dieu luy inspiroit : & il paroist que Saint Cyrille avoit aussi beaucoup agi [secrettement pour cela. 'Ce prince en écrivit souvent & à Rome, & en plusieurs autres endroits, & se donna à cette affaire avec tous les soins & toute l'application imaginable, 'ce qu'il n'avoit pu faire d'abord à cause des grandes occupations qu'il avoit eues. Il croyoit que la division de l'Eglise estoit la premiere cause du mauvais succès qu'il avoit eu [dans la guerre d'Afrique.]

'Il prit sur cela l'avis tant de Maximien que de beaucoup d'Evesques qui se trouvoient alors à Constantinople, & mesme de leurs Ecclesiastiques, les ayant fait venir [dans son palais.] 'Ils témoignèrent tous avoir le mesme desir que luy pour la réunion & pour la paix, & ils luy promirent que si Jean vouloit signer la deposition de Nestorius, & anathematizer sa doctrine, il n'y auroit plus de dispute, parceque ni S. Cyrille, ni le Pape, ni aucun autre Evesque ne feroit difficulté de luy accorder sa communion; 'Que S. Cyrille oublieroit par sa charité toutes les injures qui luy avoient esté faites à Ephese, quoique tres grandes; & que s'il restoit encore après cela quelque point à decider, il seroit aisé de le regler, 'quand les esprits seroient reconciliez, & qu'on seroit d'accord sur la foy.

'On proposa cependant deslors qu'il falloit anathematizer ceux qui croient deux natures [en J. C.] Au moins c'est ce qu'assure Jean d'Antioche. C'estoit aller audelà mesme des anathematismes de S. Cyrille qui bleissoient déjà si fort, [& donner un grand avantage aux Apollinaristes. Cependant il faut avouer que ceux qui combattoient alors Nestorius, evitoient le terme de deux natures, où le rejettoient mesme ouvertement, en mesme temps qu'ils en établissoient le sens des qu'ils s'expliquoient un

Conc. 1. 4. p. 666.

ap. p. 785. c.

t. 1. p. 1179. b. | 1180. a. | 1187. b.

p. 1087. b.

p. 1086. d.

p. 1082. d. c. | 1114. a.

p. 1114. a.

p. 1082. c.

p. 1083. a. | 1114. b.

p. 1114. b. c.

p. 1083. a.

p. 1114. b. | Liber. c. 8. p. 130.

Conc. 4. p. 751. 530.

peu. Ils craignoient sans doute qu'on ne confondist la pluralité des natures avec celle des personnes.

Il semble aussi qu'on auroit pu ne point parler de Nestorius, mais se contenter d'établir le dogme d'une manière fort claire, & faire approuver l'ordination de Maximien. Cela suffisoit pour établir & la foy, & la paix, & la discipline de l'Eglise. Il est certain qu'on n'eust pas eu de peine sur le dogme, comme l'événement le montra. Tous ceux qui avoient quelque inclination pour la paix, n'eussent pu refuser non plus le second article. Au lieu qu'en voulant faire condamner nommément Nestorius, on s'engagea dans les troubles effroyables que nous verrons. L'Empereur n'aimoit pas Nestorius; & je ne sçay si on n'apprehenda point quelque retour contre Maximien; à quoy néanmoins il auroit esté aisé de remédier.]

Theodose receut avec joie l'ouverture qu'on luy fit,^a & envoya sur cela ordre à S. Cyrille & à Jean d'Antioche, de se rendre le plus promptement qu'ils pourroient à Nicomédie, sans amener avec eux aucun Evêque, afin que là ils s'accordassent ensemble; & qu'après s'estre accordez, ils le vinssent trouver, ne voulant pas les voir auparavant. Nous n'avons que la lettre qu'il écrivit à Jean d'Antioche, où l'on voit partout son grand amour pour la paix. Il espere que pour parvenir à un si grand bien, Jean voudra bien entreprendre toutes sortes de fatigues, & oublier toutes sortes d'injures & de mecontentemens; ce qu'il mandoit aussi à S. Cyrille. Il marque expressément qu'il veut que l'on anathematize la doctrine de Nestorius, & qu'on soucrive à sa déposition. Il ordonne que jusqu'à ce que la paix soit faite, toutes choses demeureront en suspens, sans qu'on ordonne ni qu'on depose aucun Evêque. Il finit en disant que si Jean ne correspond pas au desir qu'il avoit de voir la paix dans l'Eglise, il ne pourra imputer qu'à luy même la juste punition qu'il en souffrira. [Liberat n'a pas sans doute entendu cette lettre,] lorsqu'il a écrit que Theodose menaçoit S. Cyrille & Jean de les releguer tous deux à Nicomédie, s'ils ne s'accordoient. [Cela sera vray néanmoins en quelque sorte,] s'il avoit pretendu [les retenir à Nicomédie &] les empêcher de retourner en leur diocèse en cas qu'ils ne s'accordassent pas. [Mais la lettre n'en dit rien.] Elle est écrite avant la mort du Pape Celestin, ou au moins avant qu'on en sceust la nouvelle en Orient, [& ainsi au plustard vers le milieu du mois d'août.

Comme Theodose vouloit que Jean anathematizast la doctrine

Conc. p. 1114. c.
p. 1083. c. d.

p. 1801. c. 23.

p. 1083. c.

ap. p. 760. b. 556.

p. 812. b. Sec. t. 3.
p. 1083. a.

t. 1. p. 1083. d.

p. 1086. a.

Liber. c. 8. p. 30.

Thdr. p. 51.

Conc. p. 1083. 2.

etc.

ap. p. 507. c.

de Nestorius,]'il paroist aussi qu'il vouloit que S. Cyrille abandonnast ses anathematismes, & mesme qu'il les anathematizast.

Liber. c. 8. p. 30.

'Liberat dit que les Evesques qui estoient à Constantinople luy écrivirent qu'il n'y avoit point d'apparence de faire la paix & de

Conc. ap. p. 907. b. c.

réunir les Eglises, s'il n'abandonnoit tout ce qu'il avoit écrit

evacuatur.

p. 760. b. & c.

durant la dispute, ses lettres, ses tomes, & ses livres. 'Epiphane Archidiaque & Syncelle de S. Cyrille, reconnoist que Maximien avoit souvent écrit sur cela des choses qui avoient fort troublé son Evesque. [Mais il faut que tout cela fust secret, puisque les Orientaux n'en ont jamais tiré avantage;] au lieu que S. Cyrille eite toujours la volonté de l'Empereur pour obliger les Orientaux à anathematizer Nestorius.

Merc. t. 2. n. p.

358. 1. 2.

Conc. p. 1086.

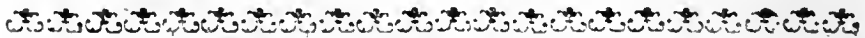
'On croit que Theodose écrivit en mesme temps à S. Simcon Stylite & à Acace de Berée. La lettre à S. Simeon est fort belle.

p. 1086. c.

Il prie ce grand Saint d'obtenir de Dieu par ses prieres la réunion des Eglises, & de la procurer par ses exhortations envers ceux qui pouvoient y contribuer; [ce qui regardoit Jean d'Antioche.] Il demande pour la paix, comme dans la precedente, que Jean signe la deposition de Nestorius, & qu'il fasse voir qu'il ne suit point ses nouveaux dogmes.

ap. p. 754. 5. 51.

'La lettre à Acace luy est tres avantageuse, [& peutestre trop.] Il l'y exhorte à couronner sa vieillesse en donnant encore la paix à l'Eglise, déchirée par une division si fascheuse. Il le prie de travailler à obtenir cette paix de Dieu par ses prieres, & des Evesques par ses conseils, surtout en obtenant de Jean d'Antioche qu'il renonce à l'amour qu'il a ou pour la personne de [Nestorius,] ou pour son erreur, contre laquelle tout le monde se declaroit.



A R T I C L E C I.

Le Tribun Aristolaüs est commis pour faire la paix: Il va à Antioche, où Jean tient son Concile, & dresse quelques articles.

Conc. ap. p. 753.

359. 3. p. 11. 4. c.

ap. p. 812. a.

p. 85. c.

l. 1. p. 666. a.

ap. p. 85. c.

l. 3. p. 115. a. 1. j.

4. p. 611. a.

'POUR executer les resolutions qui avoient esté prises, Theodose commit Aristolaüs Tribun & Notaire, [ou Secretaire d'Etat,] qui estoit non seulement Chrétien, mais mesme zelé pour la vraie foy, & eminent en beaucoup de vertus: & avec cela c'estoit un homme de qualité, fort considéré à la Cour. [Il estoit c'essemble déjà en Orient où] on luy envoya sa commission. Il estoit chargé d'obliger Jean à se reconcilier avec S. Cyrille

ἐπίσκοπος.

littera usque verum.

ἡ ἐξ ἁποστόλων

'suivant les conditions que Maximien avoit proposées, en con-
ferant ensemble ou en personnes, où de quelque autre maniere
qu'ils jugeroient à propos, afin d'appaiser la division des Eglises,
& arrester les maux & les troubles qui en naissoient tous les
jours, & pour les amener à Nicomedie, & de là à Constantino-
ple, [en cas qu'ils ne pussent pas s'accorder d'eux memes. Ou
bien il faut dire] qu'Aristolaüs ayant eu ordre d'abord de les
amener, [cet ordre fut changé ensuite sur les difficultez qu'on y
trouva. C'estoit en effet une voie assez bizarre, de faire venir à
Nicomedie Jean & S. Cyrille seuls, pour y faire ensemble leur
accord, comme si les autres n'eussent pas esté Evesques, & qu'ils
eussent esté obligez de tenir un accord, auquel on ne vouloit
point qu'ils eussent de part.] Jean protestoit d'ailleurs qu'il
estoit trop foible pour entreprendre ce voyage, quelque com-
mandement qu'on luy en pust faire. Il regardoit cela comme un
effet de la mauvaise volonté & des intrigues de S. Cyrille. On
luy avoit mesme écrit qu'on pourroit attenter sur sa vie durant
le chemin; [à quoy il n'y a aucune apparence.]

t. 3. p. 1114. c.
1090. d.
2 p. 1090. c.
d[1091. c.
ap. p. 753. § 50. h. c.

p. 754.

'Ce fut par Aristolaüs que Theodose écrivit à Saint Cyrille,
à Jean d'Antioche, à Acace de Berée, & à Saint Simeon Stylite.
'Le General d'Orient, [qui en 431 estoit le Comte Denys,] avoit
aussi ordre d'obliger Jean d'Antioche à accepter les propositions
qu'on luy faisoit: Et il vint à Antioche vers le mesme temps
qu'Aristolaüs.

p. 753. 754 [t. 3. p.
1090. e.
ap. p. 754. b.

me vocavit
Conf.

'Ce Tribun avoit ce semble mandé à Jean l'ordre qu'il avoit
de le faire aller à Constantinople, & les conditions qu'on de-
mandoit pour la paix, suivant l'ordre de l'Empereur, & la reso-
lution de l'assemblée tenue à Constantinople. Lorsqu'il estoit
déjà proche, Jean écrivit à Alexandre d'Hieraple, de le venir
trouver avec Theodoret & les autres Evesques qu'il pourroit,
aussitost après une assemblée qui se devoit faire à Cyr, [apparem-
ment pour quelque feste,] afin de voir ensemble ce qu'il y avoit à
faire, ou se dire adieu en cas qu'on voulust l'enlever. Il veut qu'ils
viennent comme pour rendre visite au General. Alexandre vint
donc à Antioche, avec André de Samofates, Theodoret, [& sans
doute quelques autres.] Ils furent bien aises d'y apprendre la
fausseté de quelques bruits que leurs ennemis avoient repandus.
[On ne dit point ce que c'estoit.] Ils tinrent un Concile, où l'on
fit bien des deliberations pour trouver quelque moyen de paci-
fier les troubles. On convenoit que si Saint Cyrille vouloit con-
damner ses anathematismes, on pouvoit communiquer avec luy,

p. 753. e.
p. 754.
t. 3. p. 1114. c.
ap. p. 753.
p. 754.

p. 764. § 58.
p. 750. § 54.

&c.

ejectione.

§ 54. § 8.

p. 807. 2.

parceque par là il établissoit la foy des Orientaux : & ils pretendoient mesme que c'estoit reconnoistre qu'on n'avoit pas dû déposer Nestorius, à quoy quelques uns d'eux s'attachoient fort.

On dressa enfin six propositions fort courtes, afin que si leurs adverfaires en choisissoient quelqu'une, ils les admissent à leur communion, sans prejudice de Nestorius, qu'ils vouloient toujours regarder comme un Evefque orthodoxe. Ces propositions furent mises entre les mains d'Aristolaïs, qui en agreea particulièrement une, parcequ'il la jugea [la plus recevable &] la plus douce. C'estoit qu'on se contenteroit du symbole de Nicée, en rejetant tous les écrits qui avoient causé le trouble. Ce n'estoit que ce qui avoit déjà été proposé inutilement à Ephese, [sans expliquer le mystere de l'Incarnation, ni rien opposer à l'heresie de Nestorius.] Alexandre, André & Theodoret paroissent néanmoins l'avoir fort approuvée; & on resolut enfin de l'envoyer seule [d'abord] à S. Cyrille, avec la lettre de S. Athanase à Epictete contre Apollinaire, laquelle ils promettoient de suivre comme une explication parfaite du symbole de Nicée. Theodoret & les deux autres manderent à Hellade de Tarse ce qui venoit d'estre resolu, & luy envoyerent une copie des six propositions. [Mais nous n'avons que la lettre.

On ne pouvoit point faire de paix sans approuver l'ordination de Maximien, & par consequent la deposition de Nestorius. Il semble qu'on eust pu se contenter que les Orientaux entrassent dans la communion de Maximien, sans rien dire de l'autre, qui par là demeureroit déposé. Et les Orientaux avoient déjà consenti à Ephese qu'il fust déposé. Mais on jugeoit que Saint Cyrille voudroit absolument qu'on signast sa deposition. [Quelques uns des Orientaux ne s'y pouvoient résoudre, le croyant toujours innocent:] Néanmoins on jugeoit que d'autres le pourroient faire; que Saint Cyrille pourroit se contenter de cela, & que les autres [les pourroient laisser faire,] puisqu'il falloit user de condescendance pour appaiser un schisme qui estoit si fascheux, & qui pouvoit le devenir encore davantage. André de Samosates & Theodoret entrerent apparemment dans cette proposition; [d'où l'on peut juger qu'aucun autre ne la refusa.] Mais il semble qu'on se contenta de s'en entretenir verbalement, sans en former aucune resolution par écrit.

Jean souhaita que l'on écrivist à divers Evefques. [Je pense que c'estoit pour leur apprendre les resolutions que l'on avoit prises, & leur en expliquer les raisons.

p. 756. 766. 5 54.

60.

4 5 54.

5 58.

6 58 p. 756. 5 53.

60.

6 53. p. 1151. c.

ap. p. 756. 5 53. 54.

5 54.

ap. p. 767. 5 62.

p. 764. 5 58.

On ne voulut apparemment rien executer qu'après avoir consulté Acace.] Ainsi les Orientaux, c'est à dire au moins Jean d'Antioche, Alexandre d'Hieraple, Macaire de Laodicée, André, & Theodoret, s'assemblerent [à Berée] où estoit Acace. [Et ce fut peutestre là] que Jean composa dix articles avec Alexandre d'Hieraple, & les autres de son Concile, [l'en ayant ajouté quatre aux six premieres.] Ils engagerent enfin Acace à écrire de leur part à S. Cyrille, des choses que ce Saint trouva fort deraisonables. Car ils pretendoient qu'il n'y avoit pas moyen de faire la paix, s'il ne consentoit à abandonner tout ce qu'il avoit écrit contre Nestorius avant le Concile, & à se contenter du symbole de Nicée; ce qu'il avoit écrit n'estant pas tout à fait exact. Acace prioit le Saint de pardonner toutes les injures qu'il avoit receues des Orientaux. Il semble que l'assemblée de Berée ait fait encore quelque autre resolution, peu propre à appaiser les disputes, & à établir la veritable foy, comme s'ils eussent encore voulu défendre Nestorius, & n'eussent pu se résoudre à l'abandonner. Alexandre s'en retourna ensuite à Hieraple accompagné de Theodoret.

p. 756. § 53. l. 3. p. 114. c.

ap. p. 780. § 77.

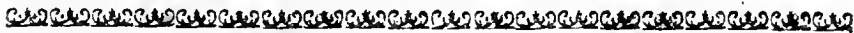
t. 2. p. 1114. c. 1151. b. Thdit. ep. 112. p. 93. c. Cyr. ep. 40. p. 152. b. c.

a Conc. t. 3. p. 1114. c. d. 1151. c. j. ap. p. 758. a. b.

t. 3. p. 1151. c. ap. p. 760. l. 5. § 6.

t. 3. p. 1151. b.

ap. p. 775. § 72.



A R T I C L E C I I .

Saint Cyrille declare sa foy à Acace de Berée, refuse de condamner ses écrits, promet de les éclaircir; accepte la paix si on veut condamner Nestorius.

gratissime.

CE fut Aristolaüs qui se chargea de porter à Saint Cyrille la lettre d'Acace, avec l'acte de la proposition approuvée par les Orientaux. Et il est certain qu'il alla en Egypte. S. Cyrille recut avec joie la lettre de Saint Athanase à Épictete, que les Orientaux luy envoioient comme la regle qu'ils vouloient suivre. Mais il ne crut pas devoir accepter des propositions qu'il avoit refusées à Ephese. Il refusa surtout absolument d'abandonner ses écrits, quelques instances qu'Aristolaüs luy en fist de la part de l'Empereur.

Cyr. ep. 40. p. 152. b.

b Conc. ap. p. 756. § 53. l. 2. b.

c p. 66. § 61.

d Conc. ap. p. 756. 781. a.

e t. 3. p. 1151. c.

f ap. p. 907. c. j.

Liber. c. 8. p. 30.

Ainsi il récrivit [à Acace] que ce qu'on luy demandoit n'estoit nullement recevable; qu'il n'avoit rien écrit que de tres conforme à la foy & à la doctrine de l'Eglise, & qu'il ne songeroit jamais à en retracter aucune chose. Que de condamner ce qu'il n'avoit écrit que contre l'heresie de Nestorius, ce seroit s'oster à l'avenir la liberté de la combattre, & qu'il n'acheteroit jamais

Conc. t. 3. p. 1151. c.

c.

g. c. d. 1114. d.

h p. 1114. c. j. ap. p. 761. a. b.

r. Neanmoins Theodoret n'en conte encore que six dans une lettre postérieure à cette assemblée. [Ainsi il pourroit bien y avoir faute dans le mot de *decem*.]

Conc. ap. p. 766. § 60.

ap. f. 75^r.

quelque avantage que ce fust par un si pernicieux silence ; 'Que c'estoit mesme rétablir l'heresie, & avouer qu'on avoit eu tort de deposer Nestorius ; 'Que du reste il reveroit le symbole de Nicée en toutes ses parties, quoiqu'on luy attribuaist des sentimens contraires ; 'Qu'il anathematizoit Arius, Eunome & Apollinaire, & quiconque diroit que la divinité de J. C. est passible, ou foudroieroit la confusion des deux natures. Il ne se sert pas de ce terme : [Mais c'est visiblement son sens ;] & Theodoret mesme l'a pris ainsi. 'Jean d'Antioche semble supposer qu'il reconnoissoit en propres termes les deux natures. [Mais je ne l'y trouve point.

d[1]p. p. 75^r. b.p. 60. b. c. [766. 5
61.p. 76^r a.

p. 779. b.

p. 67. b. [1. p.
114. c. [1. 51. d.

p. 761. a. b.

a.

b. c.

Pour conclusion, j'il dit que les Orientaux feroient mieux de laisser là tous les circuits & tous les delais, & venir tout d'un coup à ce que l'Empereur demandoit d'eux, conformément aux decrets du Concile d'Ephese, c'est à dire à consentir à la deposition de Nestorius, & à anathematizer ses dogmes ; qu'avec cela la paix estoit infailable, puisque quand on auroit condamné l'heresie, on ne trouveroit plus rien à reprendre dans ce qu'il avoit écrit pour la combattre ; & que sans cela elle estoit impossible, parcequ'il ne luy estoit pas permis de se relascher d'une condition sans laquelle tout le Concile avoit déclaré qu'il ne recevroit point les Orientaux ; que quand il s'en relascheroit, il falloit que la paix se faisant, il écrivist aux principaux Evesques de l'Eglise pour les prier d'accorder leur communion aux Orientaux ; & qu'au lieu de l'accorder, ils s'eleveroient tous contre luy mesme, comme contre un violateur de leurs decrets, qui auroit trahi la foy, & perdu son ame.

p. 700. b.

p. 761. 762.

p. 701. a. Theod.
p. 112. p. 9. 4. a.

Cyr. ep. 40. p. 151.

c.
Conc. ap. p.
14. 753.

A l'égard des injures faites à sa personne, quelque atroces qu'elles fussent, il proteste qu'il est prest de les oublier, & de les faire ceder au respect dû à l'Empereur, au bien de l'Eglise, & à la priere qu'Acace luy en avoit faite ; que tous les Evesques d'Egypte & les Ecclesiastiques d'Alexandrie en avoient esté tres sensiblement touchez, mais qu'Aristolaüs l'avoit tout à fait aidé à les appaiser, & à les disposer à la paix, aussibien que pour tout le reste [où il avoit eu besoin de luy.] Il ajoute à l'égard de ses anathematismes, que quand la paix seroit faite, il les éclairciroit, avec tout ce qu'on pourroit trouver obscur dans tous ses autres écrits. Nous avons depuis peu cette longue [& importante] lettre, mais seulement en latin, d'une traduction fort ancienne. Il y parle à Acace avec beaucoup de respect, & comme à un Evesque de sa communion. [Aussi je ne voy pas que la communion ait esté

432.

&c.

&c.

&c.

s. v. tri &
communi. s. v. re.

rompue

L'ande J.C.
432.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 521

rompue avec d'autres, qu'avec les 33 ou 35 nommez par le Concile d'Ephese.

'Il envoya à Acace avec cette lettre le decret de ce Concile pour le symbole de Nicée, avec divers Passages des Peres sur le mystere de l'Incarnation. 'Il envoya aussi en mesme temps cette lettre aux Prestres Theognoste & Carmosyn, & à Leonce Diacre, ses agens à Constantinople. 'S. Cyrille témoigne qu'il avoit mandé à Jean d'Antioche sur l'Incarnation à peu pres les mesmes choses [qui sont dans la lettre à Acace:] & il semble que ç'ait esté avant la venue de Paul d'Emese. [Je nescay si ce ne seroit point parceque la lettre à Acace estoit effectivement pour Jean d'Antioche & les autres Orientaux. Car il est difficile de croire qu'il luy ait écrit d'une autre maniere avant l'arrivée de Paul, & la conclusion de la paix. Il est certain au moins que ce ne fut pas dans le mesme temps qu'il écrivit à Acace, puisque l'on ne parle dans la suite que de la lettre adressée à ce dernier.] Jean mesme n'en marque point d'autre dans la lettre qu'il écrivit à S. Cyrille par Paul d'Emese.

ap. p. 762a.
Cyr. ep. 40. p. 112
a. c.
Conc. 433 p. 117.
c.
d.

ecc.

ap. p. 781. c.

'Cette lettre fut portée non par Aristolaüs, qui demeura à Alexandrie, mais par un officier qu'il avoit avec luy nommé Maxime. 'Il écrivit aussi par luy à Acace, pour l'obliger de presser Jean [& tous les Orientaux] d'abandonner Nestorius. [On peut juger que ce fut luy aussi] qui envoya à Acace trois ou quatre lettres écrites par le Pape [Sixte] à Alexandrie, & une qu'il écrivit à Acace mesme avec beaucoup de respect.

ap. p. 757. 555.

Alexandria
242.

p. 908. 20.

[Ce fut peutestre par le mesme Maxime, ou peu après son départ,] que S. Cyrille écrivit à Rabula d'Edesse, & luy envoya la lettre qu'il avoit écrite à Acace. Il se plaignit en mesme temps extremement des Orientaux, jusques à les accuser d'estre dans les sentimens de Nestorius, & de ne vouloir faire supprimer ses écrits, qu'afin de faire regner les blasphemes de l'heretique. [Il eust bien pu les rendre effectivement Nestoriens, en perpetuant le schisme, s'il eust toujours parlé de la sorte.]

p. 746. 5 42.

r. Mr Baluze veut que ce fussent de nouvelles lettres de S. Cyrille à Acace. [Je croy qu'Alexandria est ici pour Alexandriam.]

Conc. ap. p. 73. a. f.





ARTICLE CIII.

La lettre de Saint Cyrille est bien receue de Jean & d'Acace; tres mal d'Alexandre d'Hieraple: Theodoret en approuve la doctrine, ne veut point que l'on condamne Nestorius.

C. de. ap. p. 757.
782 G.

ACACE; Jean d'Antioche, & tous les autres qui aimoient [le plus] la paix de l'Eglise, furent entierement satisfaits de la maniere dont S. Cyrille exprimoit sa foy. Et on peut juger que cette lettre luy fit esperer de pouvoir bientost conclure la paix, quoique S. Cyrille ne les y traitast pas trop bien, & qu'il semblaits'y plaindre de ce qu'Acace l'avoit traité d'heretique en écrivant à l'Empereur. Acace envoya cette lettre à Alexandre d'Hieraple & à Theodoret, avec une de celles que le Pape avoit écrites à Alexandrie, les priant tous deux de vouloir venir à Berée, si cela se pouvoit, & s'ils ne le pouvoient pas, de l'assurer qu'ils consentiroient à ce qu'il croiroit devoir resoudre pour répondre à S. Cyrille, avec le conseil de Jean d'Antioche, de Paul d'Emese, & des autres Evesques qui pourroient se trouver à Antioche.

P. 757.

P. 757.

[Alexandre d'Hieraple avoit apparemment trouvé Acace disposé à passer par dessus toutes choses pour avoir la paix. C'est pourquoy] après estre retourné chez luy, il luy écrivit pour le prier de se souvenir qu'il avoit regardé Cyrille comme heretique, [comme pour luy dire qu'il ne devoit pas aisément songer à se réunir avec luy.] Acace luy proteste sur cela qu'il est entierement uni avec les Orientaux, & que leurs interets sont les siens; mais qu'il faut songer à finir un schisme aussi honteux qu'estoit celui dont l'Eglise estoit alors travaillée.

S. 55.

S. 57. 60.

Alexandre luy mandoit en mesme temps qu'il avoit la goutte; & Theodoret avoit chez luy le General de la milice; ce qui faisoit craindre à Acace qu'ils ne vinssent pas. Cela arriva de la sorte. Theodoret se trouva mesme fort incommodé au retour du pays des montagnes, [où il avoit apparemment fait sa visite.] Mais ils n'envoyerent pas non plus de pouvoir à Acace pour conclure en leur nom avec Saint Cyrille: car ils ne se trouverent pas aussi bien disposez que luy pour la paix.

P. 7. 6. 5 60.

Theodoret jugea que la lettre de S. Cyrille estoit conforme à la doctrine des Peres. Ils s'en rejouit beaucoup, & en loua Dieu

etc.
etc.

comme d'un changement qu'il avoit fait. Car il estoit toujours persuadé que jusqu'alors la doctrine de S. Cyrille n'avoit point esté orthodoxe. Mais il n'estoit pas content de ce qu'il n'abandonnoit point ses anathematismes. Et surtout, il ne pouvoit souffrir qu'on parlât de signer la deposition de Nestorius. Ce fut ce qu'il manda à Acace, le priant de ne point faire une paix qui ne fust pas acceptée de tout le monde, & qui obligeast à desobeir à J. C. Il écrivit dans les mesmes sentimens à André de Samofates par un nommé Sabinien, luy témoignant encore plus d'eloignement de signer ni la deposition de Nestorius, puisqu'il n'avoit pas esté son juge, ni la condannation de son dogme, estant persuadé qu'il n'avoit point d'autre doctrine que celle de l'Eglise. Il estoit prest à anathematizer quiconque dit que J. C. est un pur homme, ou qu'il n'est pas Dieu; & ceux qui le divisent en deux Fils; mais non en general la doctrine d'un homme, que les uns entendoient d'une maniere, & d'autres d'une autre. Il trouvoit cela si dangereux pour l'Eglise, qu'il estoit resolu de rompre la communion avec ceux qui le feroient: Et il vouloit bien que tout le monde le sceust.

§ 62. 72.
p. 707.

Merc. 2. p. 273.

etc.

[Alexandre alloit encore plus loin que Theodoret.] Car ne voulant point non plus condanner Nestorius, qu'on ne le luy eust fait voir son heresie, il pretendoit montrer que Saint Cyrille estoit dans l'heresie d'Apollinaire, & par ses anathematismes qu'il ne vouloit point abandonner, & par ses autres écrits, surtout par son commentaire sur l'epistre aux Hebreux, & par sa lettre mesme à Acace, où au lieu de confesser les deux natures, il les reduisoit, dit-il, en une seule, & pretendoit que le Verbe estoit passible depuis son Incarnation. Ce fut la réponse qu'il fit à Acace, en concluant qu'il ne pouvoit avoir de communion avec Cyrille, à moins qu'il ne confessast les deux natures.

Conc. ap. p. 763.
764. 517.

p. 762. 763.

p. 763.

Il envoya à André de Samofates toutes les pieces qu'il avoit receues, avec sa réponse à Acace, en luy protestant qu'il perdrait son evesché, & qu'il se couperoit la main droite, plustost que de reconnoistre Cyrille pour Catholique, tant qu'il parleroit comme il faisoit. Mais il se plaint fortement de la legereté d'Acace, & dit qu'après avoir lu sa lettre où il reconnoissoit Saint Cyrille pour orthodoxe, il avoit esté prest à s'enfuir dans le desert, si la crainte de Dieu ne l'eust retenu.

p. 765. § 58. 59.

p. 764. c.

a.

etc.

André entra tout à fait dans son sentiment, ajoutant que la lettre d'Acace luy faisoit juger que Jean d'Antioche mesme ce-
doit. Il répondit aussi à Theodoret, qu'il trouvoit que Cyrille

p. 765. § 58.

persistoit dans ses mauvais sentimens, ce qu'il pretend[contre la verité]estre aussi le sentiment de Theodoret. Il ne s'eloigne pas néanmoins de la paix, pourvu que Cyrille s'explique plus clairement sur le dogme, & se contente que quelques Orientaux disposez à cela signent la deposition de Nestorius, sans l'exiger de tous les autres. [Je ne voy pas bien que cela s'accorde assez] avec l'approbation absolue qu'il avoit donnée à la réponse d'Alexandre à Acaze, jusqu'à dire que Dieu la luy avoit inspirée. [Mais c'est peutestre que la lettre de Theodoret luy ouvrit les yeux. Car aussitost] après l'avoir receue, il l'envoya à Alexandre, en ajoutant que l'état des choses demandoit qu'on usait de toute la condescendance possible. Et il se rabaisse jusqu'à se contenter que les Orientaux renonçassent aux erreurs qu'on leur imputoit, sans prendre de part à celles de ceux avec qui ils se réunissoient; [ce qui pouvoit aller bien loin.] Aussi Alexandre luy répond qu'il faut distinguer la condescendance de l'impiété, & que de communiquer avec des heretiques, ce n'est point dutout avoir la paix de J. C. Il luy proteste avec serment, que s'il ne peut s'unir dans les Mysteres [avec Saint Cyrille,] ce n'est ni par animosité, ni par esprit de contention, ni par haine, ni par amitié pour personne; mais qu'il n'a devant les yeux que Dieu & Jean. [Je ne sçay s'il entend la fermeté inébranlable de S. Jean Baptiste.] Il receut presque en mesme temps une lettre de Theodoret, à qui il répondit que si & luy & Jean [d'Antioche] croyoient Cyrille orthodoxe, ils fissent ce qu'il leur plairoit: mais que pour luy il s'en lavoit les mains, & aimoit mieux estre banni à Oasis. Theodoret luy répondit genereusement, qu'il ne voyoit point le venin caché qu'on pretendoit estre dans la lettre de S. Cyrille; qu'il eust voulu pouvoir aller l'apprendre d'Alexandre mesme; mais qu'il ne pretendoit pas communiquer pour cela avec Saint Cyrille, jusqu'à ce qu'il se fust expliqué encore plus clairement, & qu'il ne se resoudroit non plus jamais à consentir à la deposition de Nestorius; Que bien loin de songer à conserver son evesché, il avoit déjà prié un Abbé de luy faire bastir une cellule dans son monastere.

Alexandre receut fort mal cette lettre, & accusa mesme Theodoret de trahir la foy; surquoi celui-ci repliqua d'une maniere civile & forte, qu'il n'avoit écrit que conformément aux entretiens qu'ils avoient eus souvent ensemble à Antioche, à Berée, & à Hieraple; & que si ses incommoditez le luy eussent permis, il n'auroit pas manqué de l'aller trouver pour une affaire

p. 63. 1.

p. 73. 563.

p. 78.

p. 64.

p. 66.

p. 79.

p. 66.

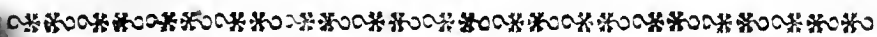
p. 77. 672.

&c.

&c.

si importante. [Il le fit sans doute bientôt après.] Car il se trouva à un Concile de la province, où il paroît qu'après avoir bien examiné la lettre de Saint Cyrille, on conclut qu'il la falloit regarder comme orthodoxe, & contraire à ses anathématismes, & qu'ainsi l'on pouvoit communiquer avec luy, & avec Maximien, pourvu qu'Himere de Nicomedie & les [trois] autres fussent rétablis, & qu'on ne fist point signer la condamnation de Nestorius.

p. 771. c. 774. 571.



ARTICLE CIV.

Hellade de Tarse, Maximien d'Anazarbe, & Euthere de Tyanes, suivent Alexandre, malgré les efforts de Jean pour la paix.

[AVANT ce Concile,] Alexandre avoit écrit plusieurs fois à Hellade de Tarse, qui entra tout à fait dans ses sentimens, ne pouvant même souffrir qu'on dist que Saint Cyrille avoit renoncé à ses erreurs. Ce fut ce qu'il manda à Alexandre, en l'assurant que dans le trouble où il voyoit les choses, il ne souhaitoit rien tant que la mort; & qu'il se feroit retiré dans un monastere, s'il eust cru pouvoir quitter son troupeau avant que d'y estre forcé par une violence étrangere. Toutes les deux Cilicies estoient ce semble unies dans les mêmes sentimens, & resolues de n'abandonner point Nestorius. Alexandre en témoigna sa joie dans la réponse qu'il fit à Hellade.

Conc. ap. p. 771. 568.

p. 772.

569.

'Il paroît qu'on faisoit alors courir le bruit que Saint Cyrille abandonnoit ses anathématismes, & s'exprimoit d'une maniere qu'Alexandre même trouvoit orthodoxe, quoiqu'il regardast encore sa lettre à Acace comme heretique. Alexandre manda sur cela à Hellade, que si cela est vray, il est prest de rendre à Saint Cyrille & sa communion & toutes sortes de respects: mais qu'il ne faut pas s'assurer sur ces bruits: & qu'ainsi il seroit bon que deux ou trois Evêques de Cilicie allassent en Egypte s'informer au vray de toutes choses; Qu'il ne suffisoit pas que Cyrille confessast alors la verité, 'estant à craindre que tout son but ne fust de se pouvoir vanter à Rome, & partout ailleurs, qu'il avoit obligé les Orientaux de se rendre à sa volonté: Qu'il falloit donc qu'il condamnast ce qu'il avoit écrit auparavant, de peur qu'il ne fist revivre ensuite ses mauvaises opinions, & ne les soutinst avec d'autant plus de liberté qu'il n'auroit plus d'adversaires. [Des soupçons si injurieux, & assurément tres mal fondez, ne peuvent

p. 772.

p. 774.

que donner une idée peu avantageuse de celui mesme qui estoit capable de les concevoir, de les publier, & de s'opposer sur cela à la tranquillité de l'Eglise.] Il semble qu'il eust dessein d'aller trouver l'Empereur, pour luy parler au nom des Orientaux en faveur de Nestorius.

p. 771.

570.

[Ce fut peutestre après le Concile de l'Euphratesienne,] que Theodoret écrivit au mesme Hellade: car il y suit tout à fait les resolutions prises dans ce Concile, surtout pour n'abandonner point Nestorius, ni les quatre Evesques deposez; & il prie Hel-

p. 775.

571.

lade d'écrire à Himere pour l'en assurer. Il n'écrivoit pas luy mesme à Himere, parcequ'il ne trouvoit point à Cyr de voie pour luy envoyer des lettres: Et depuis quelque temps il se renfermoit chez luy sans aller à Antioche, comme il avoit accoutumé de faire auparavant. Himere le prevint & luy écrivit par

p. 774.

Strategeson Diacre. C'estoit apparemment sur le bruit qui couroit alors de la paix. Theodoret après l'avoir beaucoup loué, luy mande le resultat du Concile de l'Euphratesienne; mais que pour ce qui est de la paix, il n'en sçait point de nouvelles assurées.

p. 784. 5 81.

On voit qu'il en demande luy mesme à Alexandre, à cause de divers bruits fort differens qui couroient sur ce qui se passoit en Egypte. Il l'assure en mesme temps qu'il craint si peu d'estre déchargé de son evesché, qu'il l'auroit déjà quitté sans la crainte d'offenser Dieu, ne trouvant rien de plus doux que le repos de la vie privée.

p. 765 b.

André de Samofates [ne se trompoit pas] en jugeant par la lettre d'Acace à Alexandre, que Jean d'Antioche serendoit, [& vouloit faire la paix.] Alexandre d'Hieraple l'accuse d'avoir pris ce parti, effrayé par les menaces de la lettre qu'Aristolaüs luy avoit apportée de la part de l'Empereur; & il assure que Jean l'avouoit dans plusieurs lettres. [Cela ne paroist dans aucune de

p. 781. a.

celles que nous avons, & on n'y voit qu'un amour sincere de la paix & de l'unité.] Il portoit tout le monde à entrer pour la procurer dans toutes les condescendances possibles.

p. 769. a. | 778. c.

p. 778. c.

p. 770. 5 67.

Il écrivit sur ce sujet à divers Evesques, & entr'autres à Maximin d'Anazarbe [metropolitain de la seconde Cilicie,] le priant ce semble de venir avec ses suffragans à Antioche, où il vouloit tenir un Concile. Il luy parloit fort avantageusement de la foy de S. Cyrille: mais sans luy envoyer sa lettre: Et Maximin l'ayant receue d'un de ses amis, il fut si blessé de la maniere dont Saint Cyrille y parloit de ses anathematismes & de Nestorius, qu'il

1. En auroit-il pu parler ce nime d'un bruit incertain en 415, après le Concile de Zeugma?

douta si c'estoit celle que Jean luy avoit louée. Il en écrivit à Alexandre, [qui ne manqua pas de le fortifier dans sa peine.] Maximin le prie de luy mander quand il iroit à Antioche, afin qu'il s'y rendist aussi : [mais on ne voit point qu'il s'y soit tenu alors de Concile.

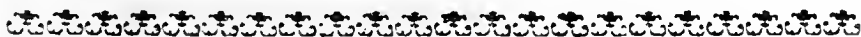
'Jean écrivit ce semble à Euthere de Tyanes, de mesme qu'à Maximin, en louant beaucoup S. Cyrille. Euthere luy répondit par une longue lettre fort respectueuse, où il témoigne vouloir suivre en tout ses sentimens ; & il le prie de l'en informer. ^aCependant il luy represente avec beaucoup de force, que de souffrir que Saint Cyrille ne condamne point ses anathematismes, c'est avouer qu'on a eu tort dans tout ce qu'on a fait contre luy & contre les Evêques de son parti ; Que s'il estoit alors dans des sentimens orthodoxes, cela ne remedioit point au mal qui avoit esté fait, & qui continueroit toujours tant qu'on n'en osteroit point la cause. Il marque diverses choses qu'il condamnoit dans les anathematismes, & il ne veut pas mesme qu'on dise que le Verbe a esté crucifié dans sa chair. Il ne peut souffrir aussi que Saint Cyrille exige des souscriptions comme un victorieux qui donne la loy, ni qu'il veuille faire condamner Nestorius, qu'il pretend n'avoir esté ni jugé ni convaincu : & il proteste que pour luy il ne sçait point qu'il ait violé en quoy que ce soit la foy Catholique.

P. 776. a.
a|775.
P. 778. a.
^a P. 776. a.
P. 777. b.
a|776. b. c.
P. 777. a.
b. c.

&c.

[Quelque déference qu'il témoigne pour Jean dans cette lettre,] on voit dans une autre qu'il le regardoit comme un homme qui abandonnoit la verité, & qu'il entroit tout à fait dans les sentimens d'Alexandre & d'Hellade qui luy avoit écrit, & à qui il promet de ratifier tout ce qu'il fera.

P. 772. 534.



ARTICLE CV.

De Paul d'Emese : Jean l'envoie pour conclure la paix avec Saint Cyrille, malgré l'opposition d'Alexandre.

PAUL Evêque d'Emese s'estoit ce semble rencontré à Berée, lorsque Maxime envoyé par Aristolaüs y apporta la lettre de Saint Cyrille. Il semble l'avoir plus goustée qu'aucun autre ; & Jean l'ayant prié d'en mander la nouvelle au General Anatole, qui souhaitoit beaucoup la réunion, il le fit avec une effusion de joie [qui peut mesme paroistre excessive ;] & luy promit que tout seroit bientost dans la paix, [sans rien dire des difficultez

Conc. ap. p. 311. 5
107.
p. 8. 2.
p. 311.

qui s'y rencontroient.] Il luy mande de mesme que Saint Cyrille avoit receu & approuvé toutes les propositions des Orientaux, [quoique cela ne soit vray que du dogme,] à quoy il semble en effet aussitost se vouloir reduire. Jean s'en alloit alors à Beree, [comme nous le dirons bientost.] Anatole estoit grand Maistre de la milice, [mais non en Orient, où Denys tenoit encore cette charge en 435.]

'Acace n'avoit pas manqué d'envoyer à Jean la lettre d'Alexandre, ni Alexandre de luy mander aussi quels estoient ses sentimens. Il disoit qu'il estoit crucifié au monde [avec Saint Paul, pour marquer qu'il ne tenoit à rien, & qu'il estoit prest à tout perdre, plutost que d'agir contre son devoir.] Jean avant que de luy répondre alla à Berée, quoiqu'il fust fort foible, consulter Acace, pour tascher de conclure tout avec luy : & après avoir bien deliberé, ils jugerent qu'afin d'abreger il estoit à propos de deputer quelqu'un à S. Cyrille, pour discuter toutes choses de vive voix ; il n'y ayant pas moyen que luy & Jean pussent conférer ensemble, comme l'Empereur l'avoit souhaité.

'Ils choisirent donc pour cela Paul Eveque d'Emese, [ville celebre dans la Phenicie du Liban,] qui avoit déjà parlé à Ephese au nom d'Acace, & qui avoit esté l'un des huit deputez des Orientaux à Calcedoine. [Il avoit beaucoup de zele pour la paix, comme nous venons de voir,] une grande connoissance des affaires de l'Eglise, beaucoup d'adresse pour manier une affaire, & encore plus de religion & de pieté ; ce qui l'avoit fait réussir en bien des rencontres, parceque Dieu mesme le conduisoit : & ainsi il avoit toujours esté fort considéré entre les ministres de l'Eglise. Il estoit alors fort âgé & fort infirme ; & il avoit à craindre d'estre mal receu de S. Cyrille, après la maniere dont les Orientaux l'avoient traité. Cependant il se resolut avec joie à entreprendre ce voyage [pour la paix de l'Eglise :] Et il semble qu'il eust mesme quelque liaison particuliere avec Saint Cyrille.

'Jean manda cette resolution à Alexandre en luy répondant sur ses lettres, où il dit qu'il avoit trouvé beaucoup de subtilité & d'esprit ; mais que pour remedier aux maux de l'Eglise, il falloit aller plus simplement ; Que la declaration de Saint Cyrille levoit toutes les difficultez du dogme, & qu'il falloit la recevoir avec joie, sans examiner si fort ce qu'il avoit écrit auparavant ; Qu'il seroit à souhaiter que [Rabula d'Edesse] voisin d'Alexandre, & ceux d'audelà du mont Taurus, en dissent autant, & qu'on leur pardonneroit bientost tout le passé. [Je ne sçay s'il

veut

p. 41. c.

p. 77. 5 76.

p. 78. a.

p. 79. c. | 81. a |
81. c.p. 80. 6 7 | t. 3. p. |
1090. d. c.

p. 1094. a.

a | 1091. c.

p. 24. c.

p. 79. c.

p. 70. a.

a | 81. c.

p. 78. c.

p. 80. a.

p. 77.

veut dire Acace de Melitene, Firme de Cesarée, & Theodote d'Ancyre. Mais il semble les vouloir marquer,] lorsqu'il ajoute qu'aucun de ceux du Pont n'avoit encore rien dit de si orthodoxe. [Il ne répond rien sur ce qui regardoit Nestorius; à quoy Alexandre ne s'estoit pas tant arresté que Theodoret.]

a l'offo mil-
lia solidi-
rum.

'Il luy dit que l'Evesque Archelaüs a esté condanné à une fort grosse amende, mais non pour le dogme; que tous les Evesques se cottisent pour l'aider à la payer; & qu'on le prie de voir ce qu'il pourra faire de son costé. [Cet Archelaüs est sans doute] celui que Jean nomme le premier des six par l'avis desquels il écrivit à Nestorius [sur la fin de 430.] On ne sçait point d'où il estoit Evesque, ni ce que c'est que celui que Jean appelle *le peshcheur*, & dont il parle à Alexandre comme d'un homme qui venoit d'estre disgracié. Il paroist qu'il estoit opposé aux Orientaux, & n'estoit pas moins odieux aux Egyptiens, qui le regardoient comme un des auteurs du trouble.

p.780.bjn.d.

t.t.p.394.c.

ap.p.779.n.33

p.780|Lup.n.p.
377.

'La lettre de Jean ne fit point d'impression sur Alexandre. Il la lut, dit-il, avec celle de S. Cyrille à Acace, dans une assemblée où il se trouva divers Evesques & un grand nombre d'Ecclesiastiques; & il pretend qu'aucun n'avoit trouvé que la dernière fust orthodoxe. Il répondit à Jean sur ce pié, pretendant toujours prouver qu'il ne falloit point se fonder sur cette lettre pour s'unir avec S. Cyrille, & qu'Apollinaire mesme s'estoit quelquefois servi des mesmes termes qui y paroissoient les plus contraires à son erreur. Ce qu'il a de plus fort; c'est l'engagement où Jean s'estoit mis de faire condamner les anathématismes. [Mais il faut fouler aux piez ces engagements & tout l'honneur humain, lorsqu'il s'agit de la foy & de l'unité de l'Eglise.] Il condanne dans S. Cyrille l'union hypostatique, & l'établit neanmoins en d'autres termes.

Conc.ap.p.838.
§ 116.
4 p.839.b.

p.838-840.

p.839.c.

p.838.839.

p.838.c.

p.839.c.

x.

'Enfin il conclut qu'il ne peut avoir de communion avec Saint Cyrille, tant qu'il ne condannera pas ses anathématismes; qu'il ne confessera pas les deux natures, & qu'il voudra faire condamner Nestorius; qu'il est prest de souffrir pour cela toutes sortes de violences; & il paroist mesme dire qu'il renoncera à la communion de ceux qui entreront dans celle de Saint Cyrille sous d'autres conditions. Il declare aussi assez nettement qu'il ne veut pas davantage écrire à Jean sur cette matiere. Pour Paul, il dit en un mot qu'il est inutile qu'il se donne la peine de faire le voyage d'Egypte;

p.840.

non negat.

p.839.b.

1. Je pense que c'est le sens de l'endroit qui est obscur.

p. 780. s. 77.

Jean voyant qu'Alexandre avoit si mal receu sa lettre, luy répondit qu'il ne vouloit pas l'importuner davantage, & qu'il le prioit seulement d'agréer le voyage de Paul, qui estoit parti.

p. 831. b. c.

'Alexandre avec son Concile où estoit Theodoret, pretend que tous les Orientaux estoient opposez à la legation de Paul. [Il y a assurément en cela beaucoup d'exageration, aussibien qu'en ce qu'il ajoute,] que dans tout ce qui se fit pour la réunion, Jean d'Antioche n'agissoit qu'avec deux ou trois Evesques, contre le sentiment de tous les autres.

respon.

p. 781.

'Jean écrivit encore sur le voyage de Paul, à Dorothée [de Marci-anople] en Mesie; [& cela donne sujet de croire qu'il fit la mesme chose à tous les Metropolitains de son parti. Mais il ne manda peuteestre pas tout le particulier de ce que Paul avoit ordre de negocier & d'accorder:] 'Car on se plaint qu'il n'avoit point communiqué aux Evesques d'Orient ce qu'il traitoit avec S. Cyrille. Il semble néanmoins qu'il ait envoyé à Dorothée la declaration de foy où il demandoit à S. Cyrille la confession des deux natures. 'Mais Alexandre d'Hieraple, ni Theodoret ne l'avoient pas vue, & ne savoient point que ce fust celle qu'on avoit dressée à Ephese.

p. 782. s. 79.

p. 781. b.

p. 804. s. 96.

p. 781. a.

b. c.

'Dorothée répondit à Jean avec les Evesques de sa province, & l'assura qu'il approuvoit beaucoup tout ce qu'il avoit mandé: 'mais il veut qu'on ne conclue rien, à moins que tous les ouvrages impies [de Cyrille] ne soient anathematizez par écrit. Il demande aussi que ceux qui reconnoissent les deux natures sans confusion, ne soient point traitez comme criminels, [c'est à dire sans doute, qu'on casse la deposition decernée contre luy, & les trois autres.] 'Il paroist persuadé que S. Cyrille avoit toujours dans le cœur de fort mauvais sentimens.

b.



ARTICLE CVI.

Jean écrit à S. Cyrille par Paul, & luy envoie une declaration de sa foy.

Conc. t. 3. p. 1151. c.

t. 3. p. 1090. c.

p. 1074. a.
d. 41. p. 1073. s.
77.

'SAINT Cyrille dit que les Orientaux se resolurent à luy envoyer Paul d'Emese, parcequ'ils virent bien qu'ils ne pouvoient obtenir sa communion qu'aux conditions que l'Empereur avoit demandées. 'Paul avoit ordre néanmoins de voir avec luy à quelles conditions on pourroit faire un accord ferme & durable, & mesme de le conclure 'au nom des Evesques de l'Orient. 'Jean luy donna toutes les [six] propositions qu'il avoit faites d'abord

à Antioche, avec une lettre de communion pour S. Cyrille, où il témoignoit souhaiter ardemment la paix de l'Eglise, non pour son interest particulier, mais à cause des maux & des scandales que causoit la division. Cependant au lieu de faire des excuses au Saint de ce qui s'estoit passé à Ephese, il pretendoit que les Orientaux avoient eu un juste sujet de se fascher, & avoient agi par le zele de la foy, à cause qu'on avoit dit & fait des choses dans le Concile qui n'estoient pas selon l'ordre. Il y condannoit encore ouvertement les anathematismes, ^a comme la cause de tout le mal. Mais il ajoutoit que S. Cyrille les avoit déjà presque tout à fait corrigez par sa lettre à Acace; & qu'assurément il y ajouteroit les éclaircissmens dont on avoit encore besoin, comme il l'avoit promis dans la mesme lettre. Il le prie à la fin de s'ouvrir à Paul avec une liberté & une confiance toute entiere.

salvatio.

1.

2.

Jean donna encore à Paul une confession de foy sur l'Incarnation, que les Orientaux avoient faite d'un commun accord, afin qu'il la presentast à S. Cyrille, ^b le priant par Paul d'Emese de vouloir confesser que J.C. Dieu & homme tout ensemble, estoit en deux natures, parcequ'il n'y avoit point d'autre moyen de lever les scandales, & tous les soupçons qu'on avoit de la foy des uns & des autres. C'est cette profession mesme sur laquelle la paix fut conclue. ^c Liberat dit que Jean la dicta dans un Concile qu'il avoit assemblé à Antioche. ^d Elle fut effectivement approuvée, & mise en la forme où elle devoit estre, dans une assemblée tenue à Antioche. Mais elle avoit esté faite originaiement à Ephese [par Theodoret,] pour estre présentée à l'Empereur, si Alexandre d'Hieraple & quelques autres ne s'y fussent opposez. On osta seulement le commencement & la fin de l'acte dressé à Ephese, qui estoient contre les anathematismes de S. Cyrille; on y mit une autre teste, & on y ajouta à la fin quelques lignes sur les expressions de l'Ecriture que les Peres rapportent, les unes à la divinité de J.C. & les autres à son humanité, à cause de ses deux natures en une seule personne. Il semble que cet acte faisoit partie, [non de la lettre de Jean où il n'y en a rien,] mais de quelque autre piece que nous n'avons pas, où l'on avoit déjà parlé du symbole de Nicée, & qui estoit néanmoins aussi en forme de lettre: c'est peutestre ce que Saint Cyrille appelle l'apologie des Orientaux. Elle n'estoit point comprise dans les six propositions

880f.c.1.p.115.a.
b.115.c.

t.1.p.115r.e.

Thdr. ep. 112. p.
983. d.
a Conc. ap. p.
732. b. c.

p. 783. c.

t. 1. p. 1094. a. b.
1106. c. 1. a. p. 666.
b.
b Fac. 1. t. c. 5. p.
42. c.

Conc. t. 3. p.
1094. b.
c p. 1123. b. Liber.
c. 8. p. 30. 31
d Conc. ap. p.
687. a. 710.

p. 800. a. | 804. b.

t. 3. p. 1094. b. c.
d. c.

p. 1094 b. c.

ap. p. 824. a.

t. 3. p. 1118. a.

ap. p. 805. a.

NOTE 71.

1. C'est ce que dit S. Cyrille; mais je ne le trouve point dans la lettre de Jean.

2. Jean d'Antioche dit que les Orientaux l'avoient présentée à l'Empereur dans Calcedoine. [Est-ce un simple défaut de memoire? C'est ce que je voy de meilleur à dire.]

Conc. ap. p. 797. b.
c.

t. 4. p. 666. b.

resolues à Antioche[avec Alexandre.] Paul avoit pouvoir de communiquer avec S. Cyrille, s'il vouloit accepter cette confession de foy, & anathematizer ceux qui diroient que la divinité est passible, & que l'humanité & la divinité ne font qu'une nature[en J. C. Ainsi c'est sans doute] ce dernier éclaircissement que Jean prie Saint Cyrille de vouloir encore donner. Saint Cyrille attribue particulièrement cette exposition de foy aux Evêques de Phenicie, qui estoient obligez de faire voir qu'ils ne suivoient point les erreurs de Nestorius, comme on les en soupçonnoit.

20. p. 782 c.

t. 3. p. 1118. b. d.

[Je ne voy point néanmoins qu'on les en soupçonnât plus que les autres Orientaux. Il semble qu'on croyoit que Saint Cyrille avoit mandé-secrètement à Jean d'Antioche, jusques où il pouvoit aller dans cette confession de foy: Car je ne voy pas d'autre sens] à ce que dit Ibas dans le Concile de Calcedoine, que luy & tous les autres de l'Orient avoient regardé S. Cyrille comme heretique, jusques à ce qu'il eust parlé à l'oreille à Jean d'Antioche, & eust reçu de luy la confession de foy qui fut apporté par Paul. [Et ce bruit estoit peutêtre fondé sur la facilité avec la quelle S. Cyrille la receut.] Ce fut un conseil tres sage que Dieu inspira à Jean, de se retrancher dans une simple profession de foy, separée de tous les faits, & également contraire à l'heresie de Nestorius, & à celle d'Apollinaire.

t. 4. p. 659. c.

Recueil 61. p. 673.

Jean ne parloit point dutout d'anathematizer les dogmes de Nestorius, ni de consentir à sa deposition; & il semble mesme que c'estoit particulièrement pour se pouvoir dispenser de le faire, qu'il envoyoit Paul d'Emese. Cet Evêque apporta ce semble encore avec luy une copie de la lettre de Saint Athanasé à Epictete: [Et néanmoins Ariltolaüs l'avoit déjà apportée.

ὁ δὲ Νικόλαος ἔφερε τὴν ἐπιστολήν.

&c.

Cyr. ep. 40. p. 151. c.

a Conc. ap. p. 938. a.

Cyr. ep. 19. p. 151. b.

Avant que Paul partist avec toutes ces pieces, Jean avoit écrit à l'Empereur, & luy avoit mandé que comme les anathematismes, faisoient douter de la foy de Saint Cyrille, il luy enverroit une exposition de sa foy, & communiqueroit avec luy s'il la recevoit, & s'il la signoit, mais qu'autrement il ne pouvoit faire aucun accord avec luy.

Liber. c. 8. p. 50.

ARTICLE CVII.

Saint Cyrille approuve la profession de foy des Orientaux, et donne à Paul une pareille; & claircit ses anathematismes.

Cyr. A. ep. 41. p. 169. c.

l'11. c. 8. p. 32.

c Conc. t. 3. p. 1106. c.

PAUL quitta toutes choses pour aller travailler à la paix generale de l'Eglise. Saint Cyrille le receut tres bien, & fut

fort aise qu'on eust choisi un homme comme luy pour en estre le mediateur. Mais il se trouva alors extremement malade: de sorte qu'il fallut differer de quelques jours. [Je ne sçay si ce seroit à cause de cela,] qu'on fut assez longtemps sans recevoir de lettres de ceux qui estoient allez en Egypte. André de Samofates crut que ce silence venoit de ce que S. Cyrille ne vouloit point se relascher. Il se plaint en mesme temps que des gents animez pour ceux qui les nourrissoient, preschoient hautement que Dieu est mort, & traitoient d'impies ceux qui osoient leur resister. [S'ils disoient seulement que Dieu est mort dans sa chair, ils ne disoient que la verité.] André ajoute que ceux qui auparavant s'opposoient avec plus de force à cette doctrine, se relaschoient alors tout à fait, & que l'on commençoit partout à douter si ce que disoient leurs adverfaires, n'estoit point le plus veritable. [Cela peut servir à expliquer comment ceux qui avoient d'abord défendu Nestorius; consentirent enfin, comme nous verrons, à signer sa condamnation.] Les premiers de ceux qui l'avoient défendu estoient les plus portez à la paix.

'Paul estoit venu à Alexandrie dans la pensée qu'il auroit bien de la peine à porter S. Cyrille à vouloir la reunion; & le Saint s'en apperçut bien dans les entretiens qu'il eut avec luy. Mais S. Cyrille favoit trop quel est le bien de la paix, pour estre dans cette disposition. Aussi Paul avoue luy mesme que quand il l'eut entretenu, il reconnut qu'il estoit tres disposé à appor- ter en cette negociation un esprit de paix & de douceur, c'est à dire un veritable esprit d'Evesque. Ils confererent ensemble non avec l'aigreur des disputes propre à tout brouiller, mais avec la douceur de la charité qui éclaircit les plus grandes difficultez: de sorte qu'ils ne trouverent aucune difficulté à conclure ce qui regardoit le dogme, & qui devoit faire l'article essentiel de la paix.

'Paul presenta donc à Saint Cyrille la profession de foy qu'il avoit apportée, en luy protestant qu'elle avoit esté composée par Jean & par les autres Evesques de l'Orient: & Saint Cyrille l'approuva sans difficulté comme tres pure, quoiqu'elle ne fust pas aussi forte contre Nestorius qu'il y avoit sujet de le souhaiter. Il la receut comme sa foy propre, n'en ayant effectivement jamais eu d'autres: Et elle luy fit connoistre de plus en plus, qu'on n'avoit point eu de juste sujet de se separer les uns des autres. Il la défendit aussi toujours depuis contre ceux qui la vou- lurent blasmer, & qui pretendoient qu'elle s'accordoit fort bien avec les nouveaux dogmes de Nestorius. Il dit que s'il y en a qui

trouvent qu'elle n'est pas tout à fait assez exacte dans la construction des paroles, & dans la maniere dont ils y exprimoient leurs pensées, c'est parceque ces mysteres sont si fort au-dessus de nous, qu'il ne faut pas s'étonner[si on ne les peut pas exprimer avec assez d'exactitude.]

e. 117. b. | 1147. c. d.

'Il souffrit que les Orientaux y marquassent extremement la distinction des natures, pour ruiner le soupçon ou mesme la croyance qu'on avoit que luy & les autres Catholiques les confondoient suivant l'heresie d'Apollinaire & d'Arius. Ainsi les Orientaux en donnant cette confession de leur foy, se purgerent du soupçon qu'on avoit qu'ils estoient dans l'erreur de Nestorius, & S. Cyrille[en l'approuvant] confondit la calomnie si indigne de ceux qui l'accusoient[d'estre Apollinariste.]

p. 11. 8. b.

Fac. l. 1. c. 5. p. 44. c.

'Quoique dans cette profession de foy, & dans tout ce qui se fit dans cette negociation, on n'ait jamais parlé de cette expression[assez ordinaire à S. Cyrille,] Qu'il n'y a qu'une seule nature du Verbe incarné, ce Saint pretend neanmoins que les Orientaux disoient la mesme chose en d'autres termes, mais qu'ils avoient quelques tenebres sur cette expression, que Facundus n'a pas craint de condanner tout à fait, quelque respect qu'il eust pour S. Cyrille, à cause que par elle mesme elle favorise l'heresie des Eutychiens, qui ne manquerent pas de s'en servir. Et on croit qu'elle n'est venue que d'un écrit d'Apollinaire attribué à S. Athanase. Leonce dit qu'elle estoit ordinaire à Apollinaire, & que S. Cyrille s'en estant servi le premier de tous les Orthodoxes, ce fut[en partie] ce qui donna sujet aux Orientaux de le croire Apollinariste, quoiqu'il ne le fust point du tout.

p. 47.

Conc. t. 3. p. 1150. a.

Fac. l. 1. c. 5. p. 47.

Icon. act. 8. p. 51. c. c. a P. t. dog. t. 4. l. 4. c. 6. § 6 p. 129. Icon. act. 8. p. 526.

V. S. Athanase 1131 note 103.

Conc. t. 3 p. 1097. a. b p. 1090. c.

'Non seulement il approuva la foy des Orientaux, mais il donna aussi par écrit une declaration de sa foy à Paul, qui la trouva entierement conforme à ce que l'Eglise d'Orient avoit toujours cru & enseigné. [C'est peutestre ce que marque Ibas,] lorsqu'il dit que S. Cyrille anathematiza tous ceux qui s'opposoient à la foy des Orientaux, en croyant que la divinité a souffert, & que la divinité & l'humanité ne font qu'une nature en J. C. [Je pense qu'on y peut aussi rapporter] ce que dit Theodoret: Nous n'avons point communiqué avec l'auteur des anathematismes, jusqu'à ce qu'ayant approuvé l'exposition de la foy que nous avons faite, il y joignist une doctrine conforme, sans faire aucune mention de ses anathematismes. [Si Theodoret ne parle pas ici des Orientaux en general, mais de luy seul, ou de quelques autres qui signerent avec luy les derniers, ce qui paroist moins probable;

24. p. 6. 5. b.

Th. tr. ep. 112. p. 32. b.

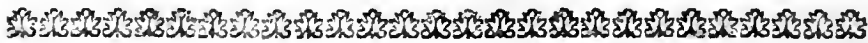
on pourroit l'entendre de la lettre celebre *Letteur aux J. n.* qui fut la conclusion de la paix.

L'article de la foy estoit le premier point de la reconciliation, & celui qu'il falloit regler d'abord. Mais il n'estoit pas le seul. Saint Cyrille & Paul s'entretinrent beaucoup sur ce qui s'estoit passé à Ephese. Cependant comme il falloit oublier toutes ces choses, & venir à ce qu'il estoit necessaire de traiter, S. Cyrille demanda à Paul s'il n'apportoit point quelque lettre de Jean. Paul luy presenta celle dont nous avons parlé, de laquelle le Saint ne fut point dutout satisfait, croyant que les Orientaux luy devoient faire des excuses de la maniere si indigne dont ils l'avoient traité, & non pas vouloir justifier leur conduite, comme s'ils eussent voulu luy faire encore de nouveaux outrages, en pretendant toujours que ses anathematismes avoient este la cause de tout le mal. C'est pourquoy il ne vouloit point recevoir cette lettre. Neanmoins Paul excusa les Orientaux, & assura avec serment qu'ils avoient écrit leur lettre avec simplicité, & non par aucun dessein de le bleffer: Et S. Cyrille recut en fin [ou cette excuse, ou la lettre des Orientaux,] sans neanmoins les admettre à sa communion.

Les Orientaux se contentoient dans cette dernière lettre, de le prier d'éclaircir encore ses anathematismes, sans persister à demander qu'il les condannast. Cela luy donna plus de facilité pour répondre à Maximien, qui en demandoit ce semble toujours la condannation, & qui luy en avoit écrit depuis peu d'une maniere encore plus fascheuse qu'auparavant, qui l'avoit extrêmement attristé. C'est ce qui luy avoit causé la maladie ou Paul le trouva, d'autant plus dangereuse que c'estoit une rechute après une autre maladie. Maximien avoit encore écrit sur ce sujet à Aristolaüs, comme pour le reprendre de ce qu'il ne pressoit pas assez Saint Cyrille, & a Epiphane Archidiaque du Saint. [Nous ne savons pas ce que S. Cyrille luy répondit.] Mais tout ce qu'on put tirer de luy, fut qu'il feroit une declaration ou il protefteroit sur peine d'anatheme qu'il n'avoit point entendu soutenir aucun sens heretique, & que tout ce qu'on pouvoit trouver de reprehensible dans ses écrits, il ne l'avoit dit que par lezele de la verité combatue par Nestorius. Il avoit déjà écrit presque la mesme chose dans la lettre à Acace; mais sans parler d'anatheme.

On marque qu'il donna à Paul d'Emese une declaration de ses anathematismes. Il dit luy mesme qu'il avoit fait un écrit pour

défendre ses anathématismes, contre ceux qui les accusoient, [& sans doute aussi pour les éclaircir.] Il paroît que c'estoit dans le temps de la paix ou depuis. [Mais ce ne fut apparemment que depuis la paix.] Neanmoins Facundus le loue d'avoir plus songé en la faisant à satisfaire les Orientaux, qu'à défendre & à expliquer ses écrits; ce qui eust demandé de grandes longueurs; & d'avoir négligé ce qu'on pourroit dire, & ce qu'on a dit effectivement; que les Orientaux luy avoient fait changer de sentiment, & qu'il s'estoit retracté. Il estoit plus aise de voir que les Orientaux ne combattoient que pour la véritable foy, que fâché de ce qu'ils l'avoient combattu en prenant mal ses sentimens.



ARTICLE CVIII.

S. Cyrille maintient la deposition des quatre Metropolitains; admet Paul seul à sa communion après qu'il eut condamné Nestorius, & le fait prescher.

IL falloit pour conclure la paix, & que S. Cyrille satisfist [les Orientaux] sur les anathématismes, & que les Orientaux [le satisfissent] en anathematizant par écrit les dogmes de Nestorius, & en declarant qu'ils consentoient à sa deposition, sans quoy il ne les pouvoit pas admettre à sa communion. Paul offrit de faire tout cela, non seulement en son nom, mais encore au nom de tous les Evesques de l'Orient, & pria S. Cyrille de se contenter qu'il le fist ainsi [pour terminer la paix; esperant de n'estre pas defavoué de Jean d'Antioche, ni de presque tous les Orientaux, & ne croyant pas se devoir arrester à huit ou dix plus attachez à Nestorius.] Mais comme il n'avoit point d'écrit exprés pour cela de Jean d'Antioche, S. Cyrille luy dit que s'il le vouloit faire, il le recevoit à sa communion, mais pour luy seul, & sans que cela fist aucune consequence pour Jean d'Antioche. Il ne demanda point que Theodoret [& André de Samosates] retractassent les écrits qu'ils avoient faits contre luy.

Comme Maximien avoit depesé quatre [Metropolitains,] Paul demanda que l'on n'eust point d'égard à cette sentence, protestant qu'on ne pouvoit faire la paix de l'Eglise qu'avec cette condition, & il insista extremement sur ces article dans les premieres conferences. Mais S. Cyrille luy declara que c'estoit une chose entierement impossible, & qu'il ne l'obtiendroit jamais. Ainsi on ne parla point d'eux dans le traité de l'accord, & ils demeurèrent.

rerent au mesme état, sans avoir obtenu la communion de l'Eglise, ni leur rétablissement. [Nous verrons dans la suite ce qui en arriva.] C'est ainsi, dit Saint Cyrille, que tout a esté réglé avec un esprit de paix & de douceur, & en mesme temps avec sureté & avec sagesse.

p. 151. d.

[N'y ayant donc plus de difficulté à recevoir Paul à la communion,] il donna en mains propres à S. Cyrille un acte, par lequel après avoir fait un abrégé de ce qui s'estoit passé, il declaroit qu'il acceptoit l'ordination de Maximien, consentoit à la deposition de Nestorius, anathematizoit ce qu'il avoit enseigné contre la verité, embrassoit la communion de S. Cyrille, puisqu'il avoit accepté la confession de foy qu'il luy avoit présentée comme sa foy propre, & vouloit que tout ce qui s'estoit passé de part & d'autre durant le trouble, fust aboli & oublié. La confession de foy qu'il avoit donnée à S. Cyrille, estoit jointe à cet acte: [mais elle ne s'y trouve plus aujourd'hui.]

Cyr. ep. 32. 40. p. 101. 102. 152. d.

ἀπὸ τοῦ διδασκάλου

p. 102. a. 152. d.

Après cela, non seulement S. Cyrille accorda la communion à Paul, mais il luy permit encore de parler dans l'eglise. Nous avons le premier discours qu'il fit, [peutestre le 18 de decembre, qui estoit le dimanche de devant Noel.] Il ne dit qu'un mot sur la paix qu'il venoit de souhaiter au peuple en le sauvant; & que le peuple luy avoit aussi souhaitée. Mais il dit qu'il ne donnoit encore la paix qu'en partie, [parcequ'il ne l'avoit pu conclure jusqu'alors que pour luy, & non pour les autres Orientaux.]

p. 152. d.

c. d. Cotel. g. t. 1. p. 48. a.

Il fit un discours [plus important] le dimanche^b 25 de decembre, auquel on voit qu'on celebrait à Alexandrie mesme la naissance du Sauveur. Ce fut dans la grande eglise, en presence de Saint Cyrille. Il parla sur le mystere du jour: & des les premieres periodes, il y donna à haute voix à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & dit anatheme à quiconque le luy refusoit. Aussitost le peuple s'écria; Voilà la veritable foy; voilà ce que nous demandions d'entendre. Il continua, & dit entre autres choses, que le concours des deux natures parfaites avoit formé un seul Fils, & un seul Christ, & un seul Seigneur: Surquoi le peuple témoigna encore sa joie, & dit que Paul estoit un Evêque orthodoxe. Il reprit encore son discours, anathematiza ceux qui admettoient deux fils, & finit en priant son pere, [c'est à dire Saint Cyrille,] de donner au peuple la nourriture ordinaire & de la parole, & de la sainte Eucaristie. Ce discours a esté celebre dans l'Eglise. S. Ephrem d'Antioche en cite un passage pour autoriser la doctrine de l'Eglise, à cause de la grande approbation qu'il avoit eue.

Liber. c. 8. p. 32. b. Conc. t. 3. p. 1097. b. c.

d. Cyr. ep. 40. p. 152.

Conc. t. 3. p. 1095. d.

c.

p. 1098. a.

c.

Evag. l. 1. c. 6. p. 260. d. c. Phot. c. 229. p. 808. a.

Conc. t. 3. p. 1098.
d.

[Le dimanche suivant, qui estoit] le premier jour de janvier, Paul fit encore un discours dans la grande eglise d'Alexandrie sur l'Incarnation, [plus long que le precedent, où il parle amplement de l'unité de la personne, & de la distinction des deux natures: de sorte qu'il est excellent contre l'heresie des Eutychiens. Il montre comment le Verbe a souffert dans sa chair, sans que néanmoins sa divinité ait esté capable de souffrir.] Il y fait des eloges de S. Cyrille, qu'il prie de parler. Le peuple ne manqua point de l'interrompre pour confirmer ces eloges par ses acclamations. Il qualifia S. Cyrille le pere des Evesques; & Paul le docteur de l'univers.

p. 1101. a.

p. 1098. 1099.
1103. b.

p. 1099. a. | Fac. l.
l. c. 5. p. 47.

Conc. p. 1103 |
Fac. l. 7. c. 7. p.
305. b. c.

Ib. c. 8. p. 31. 33 |
Phot. c. 232. p.
837. 840.

Fac. l. 1. p. 47.
305 | Leon. in
Eut. p. 932. a. b.
4 Phot. c. 230. p.
837. 840.
6 Con. t. 3. p.
11. 7. d. c.

Cyr. ep. 4. 32. p.
109. a. b. | 40. c. d.

p. 120. b. c. | ep. 38.
f. 40. d. c.

S. Cyrille parla ensuite, approuva & loua le discours de Paul, mais appuya beaucoup sur l'unité de la personne, sans rien dire de la distinction des deux natures. [S'il ne dit que ce que nous avons aujourd'hui dans les Conciles, & qui est fort court.] Mais nous apprenons de Liberat, qu'il confirma en termes formels ce que Paul avoit dit sur la distinction des deux natures. Liberat en raporte les propres paroles. [Ainsi il faut dire que nous n'avons que le commencement de ce sermon.] Facundus & Leonce de Byzance citent des passages de ces deux sermons: Et Saint Euloge d'Alexandrie en cite encore des deux precedens.

Il ne faut pas oublier que comme S. Cyrille & Paul s'entrenoient ensemble sur la foy, [sans doute avant que d'estre convenus des conditions de l'accord,] Paul demanda fort serieusement à S. Cyrille s'il estoit prest de recevoir ce que S. Athanase avoit dit dans sa lettre à Epictete. S. Cyrille dit qu'il recevoit entierement cette lettre, mais selon qu'elle avoit esté écrite par Saint Athanase, & non selon qu'elle avoit esté corrompue par les Nestoriens, qui ne pouvant se défaire des argumens que l'on en tiroit contr'eux, y avoient ajouté & retranché diverses choses, l'avoient ainsi rendue toute Nestorienne, & en avoient ensuite repandu des copies en divers endroits. Paul voulut voir si celle qu'il avoit estoit de ce genre: & l'ayant conferée avec quelques anciens exemplaires que l'on en gardoit à Alexandrie, il trouva qu'elle en estoit différente en divers endroits: de sorte qu'il pria Saint Cyrille de luy en faire faire une copie sur ces anciens exemplaires, pour l'envoyer à Antioche: ce que le Saint n'avoit garde de luy refuser.

NOTE 73.





ARTICLE CIX.

Saint Cyrille travaille à faire presser Jean d'Antioche de conclure la réunion.

LA réunion entiere de l'Eglise dependoit de savoir si les Evêques de l'Orient voudroient signer la condamnation de Nestorius. Paul receut mesme des lettres de Jean d'Antioche, où il mandoit que ni eux ni les autres du mesme parti ne s'y pouvoient absolument refoudre : & Jean envoyoit en mesme temps quelques extraits de Nestorius, [pour soutenir sans doute qu'il estoit vraiment orthodoxe.] Paul montra tout cela à Aristolaüs, qui en écrivit ^{fortement} aux Orientaux : & quelque temps après on luy manda que les Evêques d'Orient s'estant assemblez à Antioche, avoient fait un nouveau decret que l'Evêque Alexandre, (apparemment celui d'Apamée,) luy devoit apporter au nom des autres.

insepitans.

Conc. ap. p. 908. a.

b/n.f.

'Voilà l'état où l'on en estoit sur cela, lorsqu'Epiphane Archidiaque d'Alexandrie récrivit à Maximien de Constantinople, à qui il donna le titre de pere des peres. [C'estoit sur la fin de 432, ou au commencement de 433.] Il se plaint fort des lettres que Maximien avoit écrites, & qui avoient touché tout à fait Saint Cyrille, persuadé que Maximien ne faisoit pas pour luy autant qu'il devoit. Epiphane le conjure de le faire à l'avenir, & le prie d'avoir toujours auprès de luy les Ecclesiastiques d'Alexandrie qui residoient à Constantinople, comme il l'avoit promis à Euloge Prestre d'Alexandrie. Car on se plaignoit qu'il ne prenoit pas assez leur conseil. Il le prie encore de travailler avec Philippe & Claudien, qu'on croit avoir esté des Prestres de Constantinople, à faire qu'Aristolaüs dont les instances ne plaisoient pas sans doute à S. Cyrille, sortist [enfin] d'Alexandrie, & d'obtenir neanmoins du grand Chambellan Chryforete quelque chose dont Aristolaüs devoit bientost écrire à cet eunuque. Aristolaüs avoit esté fort touché de ce que Maximien luy avoit mandé. C'est pourquoi Epiphane dit qu'il luy faut faire écrire par sa femme & par le saint [Abbé] Eutyche, celui mesme qui fut depuis heresiarque, pour l'exhorter à achever ce qu'il a commencé pour l'Eglise.

b. p. 907. b.

p. 908. b.

p. 909. a.

p. 908. b/n.g.

p. 907. c.

p. 908. b. c.

p. 909. b/n. b.

[Quelque zele que Pulquerie ait toujours eu pour l'Eglise;] & quoiqu'on voie qu'elle estoit alors tout à fait pour S. Cyrille, ce

p. 908. c.

Saint trouvoit neanmoins qu'ellen'agissoit pas pour luy avec assez de chaleur. Epiphane prie donc Maximien de conjurer cette sainte Imperatrice de s'exposer encore une fois pour J. C. d'écrire avec menaces à Jean d'Antioche pour l'obliger de ne plus faire memoire de Nestorius [dans le Sacrifice,] & d'écrire aussi à Aristolaüs, afin qu'il ne donne point de relasche à Jean. Il dit que Maximien doit solliciter¹ Olympiade afin qu'elle agisse & par elle mesme,² & par les Dames qui avoient croyance en elle; & doit faire agir le saint Abbé Dalmace auprès de l'Empereur, en luy faisant craindre les jugemens de Dieu, & auprès de tous les Chambellans, afin qu'ils empeschent qu'on fasse davantage memoire de Nestorius. Car, dit-il, quelques Orientaux travaillent extremement pour le rétablissement de cet impie; & il y va de vostre interest aussi bien que de celui de Cyrille, & de beaucoup de Saints [qui détestent son heresie.] Il demande encore pour cela le secours d'Eutyche.

1.

2.

*terribili con-
juratiōe.*

“

“ *ut reci-
pian.*

“

p. 909. a.

p. 908. c.

p. 909. b.

'Chryforete estoit fort opposé à l'Eglise. C'est pourquoy Saint Cyrille avoit écrit à deux personnes de qualité, Scholaistique & Arthebas, pour tascher de le rendre plus favorable. Mais Epiphane avoue que tant qu'il conservera son credit, il l'employera toujours pour tourmenter le parti de S. Cyrille: & qu'ainsi pour ruiner son pouvoir, Maximien doit prier Pulquerie d'élever Laufe, & de le faire grand Chambellan [au lieu de luy. Je pense que c'est celui mesme qui l'avoit déjà esté autrefois, & qui est si celebre par les eloges de Pallade.]

V. Pallade

510.

p. 903. b. c.

p. 909. b.

'S. Cyrille avoit écrit à Pulquerie, à Paul [qui estoit peutestre son] grand Chambellan, à quelques Dames, & à divers autres, & le ir avoit envoyé à tous divers presens, sans excepter Chryforete. Epiphane envoie à Maximien le memoire de tous ces presens, qu'il appelle des eulogies & des benedictions, pour luy faire voir combien l'Eglise d'Alexandrie travailloit pour luy, sans avoir égard au murmure des Ecclesiastiques de la ville, qui se plaignoient qu'on depouilloit leur Eglise. Outre ce qu'on envoyoit d'Alexandrie, le Comte Ammone avoit encore avancé jusques à quinze cents livres d'or. On luy écrivoit pour le prier d'écrire à Alexandre, afin qu'on y eust la joie [d'estre assuré qu'il vouloit bien continuer.] Epiphane dit qu'il faut que Maximien contribue aussi de son costé, & qu'il satisfasse l'avarice de certaines personnes, de peur qu'elles ne soient contraires à l'Eglise d'Alexandrie.

1. Ce n'est pas Sainte Olympiade, morte au plus tard en 420. *V. fin titre § 9.*2. *Atroxellam cubicularis in cōproxiōe.*

[Ceux qui sont chargez des intereffs de l'Eglise, ne doivent pas estre moins ardens & moins prudens pour son service, que le sont les enfans du siecle pour les affaires du monde. Ainsi ils sont louables d'employer pour elle les sollicitations, les precautions, & les autres moyens legitimes que la prudence leur peut fournir. Mais il est vray que pour l'argent que J. C. nous fait regarder comme une divinite opposee à la sienne, c'est un moyen tellement consacré à l'injustice & à la corruption, qu'il n'est pas aisé de croire que Dieu agrée jamais qu'on s'en serve dans les choses qui le regardent, luy qui défend si souvent dans ses Ecritures de donner & de recevoir des presens, parcequ'ils aveuglent les yeux des juges. S. Cyrille est Saint; mais on ne peut pas dire que toutes ses actions soient saintes: & les plus Saints ont beaucoup à craindre la tentation qui nous porte à regarder comme legitime ce qui semble nous pouvoir faire réussir dans les entreprises saintes que nous formons. Il faut que les enfans de lumiere n'emploient que des armes de lumiere: Il ne faut soutenir la justice que par des voies justes: Il faut combattre pour Dieu selon les loix de Dieu, si l'on veut qu'il nous couronne; & il faut le servir selon les regles qu'il nous prescrit, & non selon celles que la prudence humaine, fort opposee à celle de Dieu, nous peut suggerer. Nous ne ferons jamais réussir par nous mesmes nos meilleures entreprises: C'est la benediction de Dieu qui fait tout: & il faut meriter son secours en ne faisant rien d'indigne de luy.]



A R T I C L E C X.

Les Orientaux signent l'acte de la condamnation de Nestorius envoyé par S. Cyrille; & la paix est rétablie.

[N OUS ne savons point ce qui arriva de la deputation d'Alexandre, & il n'en paroist plus rien dans l'histoire. Tout ce que nous y trouvons,] c'est que Saint Cyrille ne voulant point donner sa communion à Jean d'Antioche qu'il n'eust un écrit de luy, par lequel il anathematizoit la doctrine de Nestorius, cela ne se fit pas aussi promptement qu'on eust souhaité. Paul s'ennuyoit de cette longueur, & Aristolaüs mesme n'en témoignoit pas moins de peine: & tant de delais pouvoient faire soupçonner à S. Cyrille que Jean ne vouloit pas la paix. A fin donc que la chose se terminaist plus promptement [par une seule deputation vers Jean d'Antioche,] Saint Cyrille dressa conjointement avec Paul l'acte

Cyr. ep. 42. p. 151. c.

c[153. a] 42. p. 156. d.

&c.

qu'il falloit que Jean signast pour la condamnation de Nestorius, & le donna à deux de ses Ecclesiastiques nommez Cassius & Ammone qui estoient Diacres, & qui devoient aller à Antioche avec Aristolaüs. Il leur donna en mesme temps des lettres de communion pour les rendre à Jean s'il signoit l'acte: Et Aristolaüs luy promit avec serment qu'elles ne luy seroient point rendues autrement; à joutant que si Jean refusoit de signer l'acte, il iroit droit à Constantinople assurer l'Empereur que c'estoit Jean qui ne vouloit point la paix. Il semble que Paul ait esté avec eux à Antioche solliciter cette derniere conclusion de la paix, pour la rapporter ensuite à Saint Cyrille. Le Pere Garnier reconnoist que cet acte qu'on demandoit à Jean ne regardoit que Nestorius.

NOTE 74.

S. Cyrille manda alors l'état où estoit cette affaire, à Theognoste, Carmosyn, & Leonce, ses agents à Constantinople, tant parcequ'il avoit accoutumé de leur mander toutes choses, qu'à fin qu'ils empeschassent qu'on ne fist courir le bruit qu'il abandonnoit ses anciens sentimens, & les écrits qu'il avoit faits contre Nestorius, [au lieu qu'il se contentoit de n'en point parler.

Durant qu'on negocioit la paix en Egypte, ou qu'on la concluoit en Syrie,] Saint Cyrille pensa [encore] mourir d'une fort grande maladie, qui l'empescha d'aller à l'Eglise pour annoncer la feste de Pasques, comme il avoit accoutumé de faire au commencement du printemps avant le Carefme, qui commençoit cette année le lundi 13 de fevrier. Dans l'oraison fort courte qu'il composa pour annoncer cette feste, il ne parla point de la reconciliation des Orientaux.

NOTE 75.

[Il semble que Jean d'Antioche ne se soit pas rendu d'abord à ce que Saint Cyrille souhaitoit de luy.] Car il paroist que le consentement qu'il donna enfin à la paix, n'arriva à Alexandria qu'à la fin d'avril. Il crut mesme devoir changer quelque chose dans l'acte que S. Cyrille luy avoit envoyé, non pour en alterer le sens, mais pour en adoucir un peu les termes, afin qu'il fust plus aisé de le faire signer à tous les Evêques de sa juridiction, & qu'ainsi il fust plus utile à l'Eglise. Il prend sa conscience, & Dieu mesme à témoin, que ç'a esté là son unique but. Aristolaüs, & mesme les Diacres de Saint Cyrille, donnerent les mains à ce changement. [Nous ne pouvons pas dire en quoy il consistoit, parceque nous n'avons point l'acte que S. Cyrille avoit dressé.] Après cela Jean signa l'acte, & les principaux Evêques de l'Orient le signerent avec luy. Car il paroist que cela se faisoit dans &c.

p. 67. p. 154. b. l.
p. 47. 41. p. 155.
a. b. 156. d. c.
p. 155. b. c.
ep. 41. p. 155. c.
M. re. 1. 3. p. p.
49. Thirt. C. p.
54.
Cyr. ep. 40. p.
152. a. b.
p. 155. c.
h. P. 21. p. 155.
Conc. 1. 1. p.
109. b.
Cyr. ep. 41. p. 155.
154.
p. 154. c.
b.
ep. 41. p. 156. c.
p. 11. p. 99.
Conc. 1. 4. p. 659.
b.

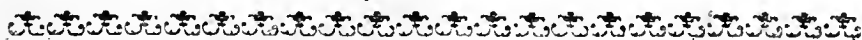
un Concile. Et il dit que les Evesques de tout l'Orient anathematizerent avec Jean les impietez de Nestorius.

Cyr. ep. 44. p. 171. a.

Jean fit aussi toutes les autres choses necessaires pour rétablir la paix & l'amitié avec Saint Cyrille. Ainsi il receut enfin la communion, & la paix fut rétablie dans l'Eglise. Il restoit néanmoins encore quelques Evesques dans l'Orient qui n'avoient pas receu cet accord, & qui n'entroient pas dans les sentimens de leur Patriarche, [comme nous le verrons amplement dans la suite.] Jean estoit resolu de travailler à les réunir, & il esperoit de le pouvoir faire en les traitant avec douceur & avec condescendance, en les supportant, & en les conduisant peu à peu à ce qui estoit le plus utile & à toute l'Eglise, [& à eux mesmes.] Ce fut ce qui luy fit changer quelques termes dans l'acte que Saint Cyrille avoit dressé.

ep. 41. p. 153. c.
ep. 42. p. 157. a.
ep. 35. p. 111. c.
ep. 41. p. 154. a. d. c.

e.



ARTICLE CXI.

Que les Orientaux n'ont point esté Nestoriens: Avantage que l'Eglise a tiré de cette dispute.

[LA facilité avec laquelle Theodoret & les autres Orientaux, hors un tres petit nombre, reconnurent que la maniere dont S. Cyrille s'expliquoit estoit orthodoxe, fait voir la verité] de ce que le Pape Sixte manda à S. Cyrille, Qu'ils n'avoient point esté engagez dans les erreurs de Nestorius. [Saint Cyrille a voulu dire aussi sans doute que les uns & les autres ne s'estoient point écartez de la veritable foy,] lorsqu'il dit que leur confession de foy l'avoit pleinement assuré qu'il n'y avoit point eu de sujet raisonnable de se diviser, & que les Orientaux n'avoient jamais consideré les folies de Nestorius comme la doctrine de l'Eglise. [Ils aimoient Nestorius, parcequ'il avoit vécu avec eux, & avoit esté tiré de l'Eglise d'Antioche. Ainsi ils souhaitoient qu'il fust innocent, & par consequent avoient peine à se persuader qu'il fust coupable. Il n'y avoit guere d'expression dans ses écrits, à laquelle ils ne crussent qu'on pouvoit donner un bon sens, & ils croyoient mesme qu'on pouvoit excuser l'anatheme impie de Dorothée contre le terme de Mere de Dieu.] Facundus avoue en effet qu'il y avoit des Catholiques, & de ceux qui condamnoient Nestorius, qui ne croyoient pas que la S^{te} Vierge fust proprement Mere de Dieu, [soit par un simple obscurcissement d'esprit, soit parcequ'elle n'est pas mere de J. C. en tant que Dieu.] Le Con-

etc.

Conc. 3. p. 1177.

2.

p. 1106. c.

p. 1176. b.

Fac. l. 1. c. 4. p. 25.

24.

Conc. 3. p. 748.

749.

544 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
cile d'Ephese avoue que Nestorius deguisoit tellement son heresie, que ceux memes qui estoient en sa compagnie avoient peine à la reconnoistre.

L'an de J.C.
433.

Théod. ep. 112. p.
983.

[De plus, les Orientaux furent tout à fait choquez des anathematismes de Saint Cyrille; & il paroist qu'ils estoient persuadez sincerement qu'ils contenoient l'heresie d'une seule nature, pour laquelle ils avoient une averfion particuliere, parceque c'estoit celle des Apollinaristes.] On voit que Theodoret demeura toujours dans cette persuasion, & que jusques en 449, il ne pouvoit souffrir qu'on donnast aucune autorité à ces anathematismes.

[Ils vinrent donc à Ephese dans cette disposition d'excuser Nestorius, & d'empescher au moins que l'on n'approuvast les anathematismes. Et ils trouverent qu'on les avoit prevenus sur l'un & sur l'autre point, avec une precipitation qui estoit seule capable de les choquer, quand ils n'eussent rien eu d'ailleurs contre Saint Cyrille. Ce fut ce qui les engagea dans la premiere chaleur de leur colere, à faire une chose aussi insoutenable qu'estoit celle d'excommunier 200 Evêques & un Concile œcuménique, de deposer S. Cyrille, sans observer aucune des formes prescrites par la loy naturelle, & par les Canons, & par une consequence necessaire de casser la deposition de Nestorius. Toutes les fautes qu'ils ont pu faire depuis, n'ont esté que la suite du malheureux engagement où ils s'estoient mis de defendre cette premiere.

Boll. 20. Jan. p.
310. 5 55. 56.

Conc. 16. p. 177.
c.

Facund. 1. 7. p. 42.

p. 45.

p. 46.

p. 42. 45.

p. 41. 43.

Quoiqu'il soit assez ordinaire aux moines bons & mauvais, de porter les choses à l'extremité,] neanmoins dans la plus grande chaleur de la contestation, S. Euthyme qui estoit fort uni avec S. Cyrille, regardoit Jean d'Antioche comme un Prelat dont le cœur estoit droit dans son egarement mesme. Le Pape Sixte ne voulut point se haster de proceder contre luy; & il fut bien aise ensuite d'en avoir usé avec cette moderation. Facundus qui dit que les Orientaux avoient tort de traiter S. Cyrille d'heretique, dit en mesme temps qu'ils le faisoient par un zele louable pour la foy; que la confession si orthodoxe qu'ils presenterent à Saint Cyrille, & la facilité avec laquelle S. Cyrille l'accepta, justifia la foy sincere des uns & des autres; & qu'ils usoient d'une liberté [sainte] pour conserver la foy Catholique dans sa pureté.

improbd.

'Mais il nous fait remarquer l'admirable sagesse de la providence divine, qui sçait faire servir à l'éclaircissement de la verité, les fautes & l'ignorance mesme des hommes. Car comme l'obligation où estoit S. Cyrille de combattre Nestorius, qui divisoit

J.C,

J.C, l'obligeoit à représenter fortement l'union de sa divinité & de son humanité en une seule personne, il estoit à craindre que ceux qui ne distinguoient pas les deux natures, comme les Apollinaristes faisoient alors, & comme les Eutychiens firent peu après, ne trouvaissent dans ses expressions des pretextes apparens pour soutenir leur erreur. Mais estant obligé de s'expliquer pour lever le scandale qui causoit le schisme, & qui l'entretenoit, il le fit de telle maniere, soit par ses propres paroles, soit en approuvant celles des Orientaux, qu'il a fourni des armes à l'Eglise pour vaincre les Eutychiens aussi bien que les Nestoriens.

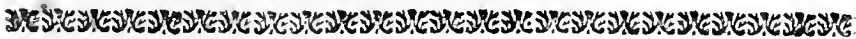
ecc.

Ainsi les Orientaux rendirent un grand service à l'Eglise, en différant de condamner Nestorius jusqu'à ce que S. Cyrille eust étouffé par avance l'heresie d'Eutyches, en s'expliquant plus clairement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Dans la conference de l'an 533, entre les Catholiques & les Severiens, les Catholiques s'appuient principalement sur la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, & sur la seconde à Nestorius, jusqu'à dire que s'il se trouve des choses dans S. Cyrille qui ne soient pas conformes à ces deux lettres, ils ne veulent ni les improuver, ni les approuver.

Recueil 61. p.
675.
Conc. t. 4. p.
1770.

S. Cyrille de sa part fait admirer dans cette negociation non seulement sa sagesse, mais encore son humilité, sa condescendance, & son amour pour le repos & pour l'unité de l'Eglise. Il ne chercha qu'à éclaircir la verité fondée sur les Ecritures, sans laisser rien d'obscur & d'équivoque. Jean proteste que de son costé il avoit agi avec toute la sincerité possible. Et par ce moyen Dieu réunit l'Eglise, exauçant les prieres & les vœux que ses fideles serviteurs luy avoient assurément adressez pour cela dans tout le monde.

Anol. 4. de P. R.
128. &c.
Conc. ap. p. 686.
p. 687. c.



ARTICLE CXII.

Jean d'Antioche écrit sur la paix au Pape & à S. Cyrille; qui luy répond par la lettre celebre Latentur caeli &c.

NOTE 76.

LA paix estant donc entièrement conclue, Jean & les autres Orientaux qui estoient avec luy, écrivirent [vers la fin de mars,] une lettre de communion adressée au Pape Sixte, à Saint Cyrille, & à Maximien, (car il y est nommé le dernier,) par laquelle ils déclarent qu'ils veulent estre dans la communion de tous les Evêques orthodoxes, qu'ils consentent à l'élection de Maximien & à la deposition de Nestorius, & qu'ils anathemat.

Conc. t. 3. p. 1087.
c. 1154. d.
p. 1090. b.
a.

zent sa doctrine impie, parceque leurs Eglises ont toujours conservé la veritable foy sans aucune tache, auslibien que les Evesques à qui ils écrivent.

433.

p. 1094. 1095.

p. 1004] Liber. c.
8. p. 31] Fac. l. i. c.
5. n. 45.
a Cyn. ep. 41. p.
153-155.

'Jean fit la mesme declaration par une autre lettre qu'il écrivit en particulier à S. Cyrille, dans laquelle il inséra la confession de foy qu'il luy avoit envoyée auparavant. Il luy en écrivit encore une autre pour le prier d'agréer les changemens qu'il avoit faits dans le formulaire qu'il luy avoit envoyé, & de ne point trouver mauvais que ses Diacres y eussent donné les mains. Il témoigne dans cette lettre de l'amitié & de la tendresse pour Saint Cyrille. La seconde de ces trois lettres fut donnée à Paul d'Emese pour l'apporter à S. Cyrille, & les Orientaux le chargerent d'obtenir de luy qu'il inserast leur confession de foy dans la lettre qu'il leur récriroit, afin qu'on ne püst plus faire aucune difficulté sur ce point.

Liber. c. 8. p. 11.
Fac. l. i. c. 5. p.
43.

Cyn. ep. 41. p. 153.

c.
b Conc. p. 1091. b.
c Fac. l. i. c. 5. p.
43.

d Conc. c. 3. p.
2091. c.

e p. 1106-1111.
f p. 1107] Liber.
c. 8. p. 37.

g Conc. p. 1106.
c.

h p. 1107. d.

i d. e] Liber. c. 8.
p. 37.

k Conc. p. 1110.
d.

p. 1111. c.

p. 1106. a] a. p.
78] Liber. c. 8. p.
37.

Conc. ap. p. 687.
b.

l Conc. c. 4. p.
554. c.

m p. 157. c.

'Paul^a retourna donc [en Egypte] pour y apporter une [entiere] paix. ^b Il y arriva selon la suite * au mois d'avril. ^c Saint Cyrille le receut avec joie. ^d Il répondit à Jean, ^e & luy écrivit une lettre celebre, dont les premieres paroles sont : *Que les Cieux se rejouissent &c.* ^f Il y inséra mot à mot la confession de foy composée par les Orientaux, ^g en protestant qu'il la trouvoit ^h tres pure, ⁱ & qu'il estoit dans les mesmes sentimens. Il emploie le reste de sa lettre à se purger contre quelques calomnieurs, qui l'accusoient de croire que le corps de J. C. avoit esté apporté du Ciel, & n'estoit pas né de la Sainte Vierge, [qui selon cette erreur n'auroit point esté Mere de Dieu. ^k Il prie aussi Jean d'Antioche de fermer la bouche à tous ceux qui voudroient dire qu'il avoit dit ou cru que l'Incarnation est une confusion, ou un mélange du Verbe divin avec la chair. Il luy envoya avec cette lettre une copie exacte de la lettre de Saint Athanase à Epictete, à cause qu'elle avoit esté corrompue par les heretiques.

V. la note

41.

* V. la note

61.

a. d. 322. c.

'Paul d'Emese^a accompagné ce semble de quelques Ecclesiastiques envoyez par S. Cyrille, fut le porteur de cette lettre de Saint Cyrille, [qui ne laissoit plus aucun lieu de douter de la paix, & de la réunion de ces deux grandes Eglises.] S. Cyrille promit de la publier partout, [& l'exécuta sans doute.] Le Concile de Calcedoine la qualifie synodique. ^m Un autre Concile dit qu'elle s'adressoit au Concile d'Orient; [& il y a bien de l'apparence que ni Jean, ni Saint Cyrille ne firent rien dans une occasion si importante, qu'avec la participation & le conseil des principaux Evesques de leur juridiction.]

V. la note

61.

'Le Concile de Calcedoine dit que cette lettre est utile pour convaincre les folies de Nestorius, & pour expliquer le veritable sens du symbole.' Il cite quelques endroits tant de la lettre, ^a que de la confession de foy des Orientaux qui y estoit inserée. ^b Theodoret en raporte deux passages. ^c S. Euloge d'Alexandrie la cite aussi, & s'en fert pour expliquer ce qu'il y a de plus obscur dans d'autres ouvrages de S. Cyrille. [C'est sans doute cette] ^d lettre de Saint Cyrille écrite dans le temps de l'accord, que Theodoret envoyoit à Domnus d'Antioche, parcequ'il n'y parloit point des anathematismes. 'Evagre & Facundus en raportent une grande partie.

p. 564. c. d.
p. 831. c.
a d.
b Thdrt. dial. 2.
p. 110. b. c.
c Phot. 7. 130. p.
817. 840.
d Thdrt. ep. 112.
p. 984. a.

'Cette lettre & la seconde à Nestorius estoient connues & receues partout, & on les lisoit tous les jours, à cause du profit qu'on en tiroit pour s'affermir dans la veritable foy. 'C'est pourquoy Eutyche s'efforçoit de ruiner l'une & l'autre. 'S. Flavien les fit lire dans le Concile de Constantinople, à la priere d'Eusebe de Dorylée, pour faire connoistre à tout le monde quelle estoit la doctrine de l'Eglise. 'Et après qu'on les eut lues, tous les Evêques de ce Concile ^e les approuverent. 'Ayant encore esté lues dans le Concile de Calcedoine, tous les Peres de ce grand Concile s'écrierent que la foy de S. Cyrille estoit leur foy, & prononcèrent anatheme à quiconque ne la suivoit pas. 'Dans la conference de 533, les Catholiques declarent qu'ils s'arrestent absolument à ces deux lettres confirmées par le Concile, qu'ils les suivent comme la loy de l'Eglise; & que pour tout le reste de ce qu'on leur peut citer de Saint Cyrille, ils ne veulent ni le rejeter, s'il est conforme à ces deux lettres, ni s'engager à l'approuver, ni mesme à reconnoistre qu'il soit de luy, parcequ'on pouvoit l'avoir supposé ou alteré.

Evag. l. 1. c. 6. p.
261 | Fac. l. 1. c. 5.
p. 43. 44.
e Conc. t. 4 p.
157. c. a.
d. c.
p. 157. c. d | 164. c.
p. 176.
p. 172. b. c.
p. 1770. b. d | 1771.
d. c.

etc.

'Saint Cyrille voyant Nestorius entierement chassé, & la paix rétablie dans l'Eglise par la réunion des Orientaux, voulut faire part de sa joie à tout son peuple, & luy fit sur cela un discours, [dont nous n'avons sans doute que le commencement.] 'Il luy lut la lettre que Jean d'Antioche luy avoit écrite, & la réponse qu'il luy avoit faite. 'Cela se fit le [dimanche] 23 d'avril. [Et c'est le principal caractere que nous ayons pour fixer le temps de la reconciliation.]

t. 3. p. 1091. 1092.
p. 1092. b.
p. 1091. b.

V. la note
76.





ARTICLE CXIII.

*Jean d'Antioche & Saint Cyrille écrivent à diverses personnes sur la paix:
Le Pape Sixte leur en écrit à l'un & à l'autre: Concile à Rome.*

Liber. c. 8. p. 33.

PAUL d'Emese s'en alla à Antioche avec la lettre que Saint Cyrille luy avoit donnée; & il la presenta a Jean & à son Concile, dont les Evêques confirmerent alors [absolument] la communion & la paix avec S. Cyrille & avec le Concile d'Egypte. Jean écrivit alors une nouvelle lettre au Pape Sixte, & luy deputa quelques uns de ses Ecclesiastiques pour la luy porter. ^b Ecrivant à un nommé Carencou Marin, il luy manda que Saint Cyrille luy avoit écrit sur l'Incarnation, & avoit rétabli la tradition des Peres, qui sembloit estre en état de se perdre entierement: ce qu'il disoit, (s'il n'y a rien de brouillé dans le texte de S. Cyrille,) au sujet de la lettre de S. Athanase a Epictete, qui avoit esté corrompue par les heretiques, & dont S. Cyrille luy avoit envoyé une copie nêdele & exacte. Jean manda encore à quelques uns de ses amis, que S. Cyrille confessoit clairement & hautement la difference des deux natures en J. C. & appliquoit à chacune les expressions de l'Ecriture qui luy estoient propres, ce qui estoit bien le sens de S. Cyrille, mais non pas les termes.

Conc. t. 3. p. 178.

d. e.

a. p. 117. c.

b. p. 115. a.

a. 1127. a.

p. 1127. a.

c. d.

ap. p. 797. c.

p. 798. a.

a. b.

Lup. n. p. 413.

Conc. ap. p. 686.

Lorsqu'Aristolaüs fut prest à s'en retourner vers l'Empereur, Jean écrivit par luy à ce prince pour le remercier de la paix que ses soins avoient procurée aux Eglises, qui se trouvoient enfin réunies dans les mesmes sentimens ^a par les éclaircissemens qu'on s'estoit donnez de part & d'autre. Il marque la part que Paul d'Emese avoit eue à la negociation. Il declare qu'il reçoit l'ordination de Maximien, & la deposition de Nestorius, & qu'il anathematize tout ce que le dernier avoit dit contre la doctrine apostolique. Il conjure enfin l'Empereur de vouloir que la paix & la joie soit universelle, en rendant aux Eglises ceux que l'on avoit deposez durant le trouble. Que si on avoit ordonné d'autres Evêques en leur place, ceux-ci pouvoient attendre que leurs predecesseurs fussent morts, comme cela s'estoit pratiqué en d'autres rencontres. Il paroît que le Pape Sixte n'estoit pas opposé au rétablissement de ces Evêques: [Et nous avons tout sujet de croire que Jean obtint sur cela ce qu'il demandoit.]

&c.

Il manda aussi la nouvelle de la paix à tous les Evêques de son patriarcate par une lettre circulaire, ou il assure que S. Cyrille a

levé tous les doutes par une lettre claire & sans equivoque, toute fondée sur les Ecritures. Il exhorte donc tous les Orientaux à embrasser sa doctrine & sa communion, sans s'arrester à aucune liaison personnelle, de peur qu'on n'ait lieu de juger qu'ils agissent, & qu'ils ont toujours agi par un esprit de contention & de schisme, plutost que par le zele de la verité. Il semble dire qu'il y en avoit eu dans tous les deux partis qu'on avoit pu accuser de ce crime; mais que la paix finira tout, & qu'elle fera taire aussi ceux qui pretendoient rétablir les erreurs d'Apollinaire sur l'autorité de S. Cyrille. Il promet de ne rien épargner pour soutenir cette foy commune de l'Egypte & de l'Orient, & pour la faire passer à toute la posterité; & il prie tous les Evêques de concourir avec luy dans ce dessein. Il leur envoie en mesme temps sa lettre à S. Cyrille, & la réponse que ce Saint y avoit faite pour conclure la réunion. Jean eut soin que sa lettre circulaire fust portée jusq'en Cilicie.

p. 686. 687.

p. 898. a.

[Comme la paix de l'Eglise affermissoit entierement Maximien dans le throne de Constantinople;] quand elle fut faite, Saint Cyrille luy en écrivit, raportant un si heureux succès à la force de ses prières. Il le qualifie son pere, [sans doute à cause de son age.] Aristolaüs luy en écrivit aussi: & Maximien fit lire publiquement sa lettre dans l'eglise. Il estoit arrivé peu auparavant quelque chose dans Conitantinople, qui n'est marqué que d'une maniere fort obscure.

Conc. t. 3. p. 1155.

p. 1155. a.

27. p. 816. b.

&c.

in. 117. 1012.

Saint Cyrille manda aussi tout ce qui s'estoit fait dans cette negociation, à Donat Evêque de Nicople [Metropolitain] de l'ancienne Epire, qui avoit assisté au Concile d'Ephese. Il jugea nécessaire de l'informer de toutes choses, de peur que d'autres ne les rapportassent avec des faussetez qui eussent pu troubler les fideles, & ne fissent croire qu'il avoit retracté tout ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Il luy envoya une copie de sa lettre aux Orientaux, & de celle que les Orientaux luy avoient écrite pour la conclusion de la paix, ajoutant qu'il ne faut point qu'on produise d'autres lettres.

t. 3. p. 1151. a.

p. 447. a.

p. 1154. d. c.

[Il falloit que l'Epire fust fortement attaquée par les partisans de Nestorius.] Car nous avons vu qu'en 431, le Concile qui avoit ordonné Maximien, prit encore un soin particulier de fortifier cette province contre eux. [Il semble qu'elle ait conservé un respect particulier pour la memoire de S. Cyrille.] Car dans le Concile de Calcedoine, ceux de cette province sont presque les seuls qui le qualifient leur pere. Attique alors leur Metropolitain [avoit apparemment succédé à Donat.]

p. 1099.

t. 4. p. 180. c.

c. 1 p. 1175. c.

p. 1177. d.

c. 1176. d. e. | 1178. e.

Merc. t. 2. 7. 362.

2.
a. Conc. p. 1176.
d. c.

p. 1175. d. c.

p. 1177. c.

p. 1175-1178.

p. 1178. a.

a. | 1177. c.

p. 1177. c.

p. 1178. d. c.

d. c. .

d.

a. b.

b. c.

c. | 1179. a.

p. 1180. b.

Vinc. L. c. 43. p.
378.

L. Conc. p. 1179. a.

p. 1177. c.

'S. Cyrille ne manqua point d'écrire au Pape Sixte sur la reconciliation des Orientaux, & de luy mander en peu de mots ce qui s'estoit passé dans cette negociation. Il y parloit avec respect de Jean d'Antioche. Le Pape tenoit alors un Concile dans l'église de S. Pierre, où divers Evêques s'estoient assemblez pour celebrer sa feste, c'est à dire le jour qu'il avoit esté fait Pape l'année precedente^a vers la fin de juillet. Ce fut dans cette solennité qu'il receut une si agreable nouvelle. Tous les Prelats en furent extrêmement rejouis: Et le Pape sentit d'autant plus cette joie commune, qu'il avoit eu auparavant plus de crainte qu'un si grand nombre d'Evêques ne demeurassent engagez dans le parti de Nestorius. Il se rejouissoit encore de voir un si heureux succès de la moderation avec laquelle il avoit agi dans cette affaire.

'Il récrivit ensuite à S. Cyrille, pour le remercier [de ce qu'il avoit fait pour l'Eglise,] & prendre part à son triomphe: & il luy écrivit au nom des Evêques qui estoient avec luy, avec lesquels il approuve & confirme tous les travaux de ce Saint, l'exhortant de s'estimer heureux d'avoir souffert quelque chose pour J. C. Il promet que quand les deputez de Jean seront arrivez, il saura bien luy répondre d'une maniere qui fera voir qu'il sçait estimer & honorer les travaux du Saint.

'Il receut ["quelque temps après] les lettres de Jean, [non seulement celles qui estoient adressées à luy, à S. Cyrille, & à Maximien,] mais d'autres [encore,] où il paroist que Jean traitoit davantage de la doctrine de l'Eglise, & au commencement desquelles il donnoit de grandes louanges à Sixte, l'appellant l'étoile de l'Eglise, qui annonçoit le jour [de la verité,] & dont les rayons brilloient de toutes parts.

'Nous avons la lettre que Sixte luy récrivit, où il répond avec beaucoup de modestie aux louanges qu'il luy donnoit. Il luy témoigne la joie que luy & les autres Evêques d'Italie avoient de sa réunion, & de ce que Nestorius estoit abandonné de tout le monde. Il l'exhorte à prescher avec pureté & avec simplicité la foy de l'Eglise, luy proposant sur cela l'exemple de Maximien, & à ne point souffrir que l'on violast l'ancienne tradition de l'Eglise par aucune nouveauté, ce que Vincent de Lerins cite de cette lettre des l'année suivante.^b Il n'oublie pas de luy faire remarquer^c combien il est avantageux d'estre dans les sentimens des Papes. [Je ne sçay si c'est pour s'acquiter] de ce qu'il avoit promis.

NOTE 77.

^a. ut cum jam nunc à te venerabilem virum & do. mun. vocari gaudemus: luy dit le Pape. [Est-ce qu'il avoit écrit en latin?]

à S. Cyrille, de maintenir son honneur dans la réponse qu'il feroit à Jean. Il semble aussi luy promettre qu'il exhortera Jean à n'estre pas difficile à recevoir ceux qui voudront revenir à l'Eglise & à la foy; de quoy je ne voy pas qu'il luy parle.] Cette lettre est datée du 17 de septembre.

p.118.a.

p.118o.b.



ARTICLE CXIV.

Divers Orientaux ne veulent point accepter la paix : Sentimens de Theodoret.

[N OUS n'avons pas voulu interrompre l'histoire de la paix de l'Eglise, par quelques evenemens plus tristes qui arriverent dans le mesme temps.] Car la réunion des Orientaux avec S. Cyrille, divisa les Orientaux entre eux, & pensa separer Saint Cyrille d'une partie de ses amis. Nous avons vu que sur la lettre de ce Saint à Acace de Berée, une partie des Orientaux n'avoit songé qu'à conclure la paix : & ils la conclurent en la maniere que nous venons de voir. Theodoret avoit jugé S. Cyrille orthodoxe, mais il vouloit absolument qu'il condamnast ses anathematismes, que les quatre Metropolitains fussent rétablis, & qu'on ne l'obigeast point de condamner Nestorius. Alexandre d'Hieraple, Hellade de Tarse, & quelques autres, avoient les mesmes difficultez, & foutenoient de plus que S. Cyrille n'estoit point encore orthodoxe.

Conc. ap. p. 822.
5 118] 898. a.

'Durant qu'on negocioit la paix en Egypte, Alexandre écrivit à André de Samofates, témoignant ce semble esperer quelque chose. Mais André [qui n'estoit pas alors persuadé non plus que luy, que S. Cyrille fust dans des sentimens orthodoxes,] luy répondit que pour luy il ne croyoit pas qu'il y eust rien de bon à attendre, qu'il ne voyoit partout que des sujets de crainte & de larmes, & que tout ce qui l'eust pu consoler, eust esté de l'aller trouver dans quelque solitude pour pleurer avec luy les maux passés, presens, & à venir. Comme le bruit de la paix se repandoit de plus en plus, ce qui rejouissoit tous les autres, l'attristoit au contraire, parcequ'il n'attendoit rien de bon de l'Egypte, & la lettre à Acace luy paroissoit toujours fort mauvaise. Ce fut ce qu'il manda à Alexandre par une nouvelle lettre, où il luy témoigne aussi sa douleur, de ce que beaucoup d'Orientaux croyoient que S. Cyrille avoit embrassé la vraie foy. Mais des qu'il eut vu la dernière lettre de ce Saint, il demeura luy mesme

p.784.58.

p.785.

p.796.590.

p.797.

p.810.811.

persuadé qu'elle ne contenoit rien que de Catholique, & deffors
il se porta à embrasser sa communion avec celle du Pape, de Ma-
ximien, & de tous les autres.

433.

&c.

p.794.586.

'Paul estoit déjà parti d'Egypte avec la lettre d'union, mais
n'estoit pas encore arrivé à Antioche, lorsque Jean écrivit à
Theodoret une lettre toute de joie, pour l'assurer que Dieu avoit
fait ce qu'on n'avoit pas osé esperer, qu'il avoit reuni toutes les
Eglises dans une mesme foy, & que Saint Cyrille s'estoit expli-
qué selon la veritable doctrine autant qu'on le pouvoit souhai-
ter, & avoit clairement rejetté l'erreur d'une seule nature. Il
promet de luy envoyer la lettre de Saint Cyrille des qu'il l'aura.
[Mais il ne luy parloit point des autres conditions.]

&c.

&c.

p.794.

587.

'Aussi Theodoret ne receut pas sa lettre avec la mesme effu-
sion de joie, & il luy répondit que c'estoit une honte de faire la
paix pour foy, pendant que l'on abandonnoit des Evesques qui
n'estoient coupables que d'avoir soutenu avec plus de generosité
les mesmes interests qu'eux; qu'il n'y avoit point de paix si elle
n'estoit generale; qu'il falloit en écrire fortement à l'Empereur
& aux grands Officiers, & leur protester qu'on ne pouvoit ac-
cepter la paix, si ces Evesques n'estoient rétablis. Il venoit de
recevoir une lettre d'Himere de Nicomedie l'un de ces Evesques
deposez,] qui accusoit ceux qui traitoient la paix de trahir les in-
terests communs. Theodoret prie Jean de le consoler [en luy écri-
vant, &] en écrivant pour luy à l'Empereur. Jean écrivit effecti-
vement pour eux, comme nous avons vu, mais non pas aussi
fortement que Theodoret le souhaitoit; & il estoit trop engagé
pour le pouvoir faire.

p.795.

p.798.1.b.

p.795.588.n.

p.827.5120.

Merc.t.2.p.273.

p.275.2.

p.804.b.

p.823.a.

p.821.c.

p.825.2.

[Jean ne manqua pas assurément de luy envoyer la lettre de S.
Cyrille,] & il n'eut pas de difficulté à en approuver la doctrine
fort orthodoxe. Il avoit déjà tout à fait approuvé ce que Saint
Cyrille en avoit écrit au commencement du traité de paix dans
sa lettre à Acace. Il estoit peutestre le premier auteur de la pro-
fession de foy envoyée par Jean, & inferée par Saint Cyrille dans
cette seconde lettre. Ainsi après avoir examiné plusieurs fois
celle-ci avec un tres grand soin, il la trouva entierement éloignée
de l'heresie, & il proteste que ce n'est point le desir de confer-
ver son evesché, comme il paroît que quelques uns le disoient, mais
sa conscience qui l'oblige de l'approuver, & qui l'empesche d'y
reprendre quoy que ce soit. On le pressa de faire davantage, & de
consentir à la deposition de Nestorius: [& c'estoit sans doute Jean
d'Antioche qui l'en pressoit.] Mais il declara dans la réponse
qu'il.

qu'il fit par écrit, qu'il ne s'y refoudroit jamais, & qu'on luy couperoit plustost les deux mains.

'Il envoya une copie de cette lettre à Nestorius, avec une autre qu'il luy écrivoit, où il luy donne les titres de saint Pere, & de venerable Evefque. C'est à luy mesme qu'il declare qu'il trouve les[derniers]écrits de S. Cyrille tout à fait orthodoxes, quoiqu'il ne puisse encore se laisser de le condamner, comme l'auteur de tout le trouble. Cette lettre fut lue dans le V. Concile contre

p. 213. a.

Theodoret; & on met dans le titre, qu'elle fut écrite après la reconciliation des Orientaux & de Saint Cyrille: [ce qui paroist conforme à la lettre mesme.] Elle est quelquefois suivie d'un

Conc. t. 5 p. 506. 597.

écrit fort emporté & fort déraisonnable contre la lettre de Saint Cyrille, que quelques uns veulent estre de Theodoret, mais

Merc. t. 2. p. 273.

fans en avoir de preuve: [& il y a bien plustost sujet de croire qu'elle est ou d'Alexandre d'Hieraple, ou de quelqu'un de ceux

1.
d Conc. ap. p. 123. 5 128.

N O T 178.

qui entroient dans tous ses sentimens.]

n b. p. 517.

'Theodoret écrivit [vers ce temps là] à ceux de Constantinople qui estoient encore attachez à Nestorius, pour les consoler dans

Merc. b. p. 335.

les peines [dont on punissoit leur schisme.] Il pretend que l'Egypte est enfin revenue aux veritez qu'elle avoit condamnées dans

Nestorius; & se plaint de ce qu'on ne veut pas neanmoins reparer l'injustice qu'on luy a faite. Le P. Garnier veut que cette lettre

n. p. 466. t. 2. p.

s'adresse à un moine de Constantinople nommé André. Mais il n'a aucun fondement de le dire, & de dementir Mercator, qui

274. 2.

dit qu'elle s'adressoit en general à ceux de Constantinople.

'Theodoret avoit déjà vu la lettre de S. Cyrille sur l'union, lorsqu'il écrivit à Theosebe Evefque de Cie dans la Bithynie, qui

Conc. ap. p. 796. § 88. n. b.

s'estoit joint à Ephese au parti des Orientaux. Il dit dans cette

lettre, que comme Dieu avoit fait connoistre la verité du dogme par l'aveu qu'en faisoit alors Saint Cyrille, il esperoit qu'il feroit

aussi connoistre l'injustice; [ce qu'il entend sans doute de la de-

p. 795.

position de Nestorius. Mais il ne fut pas prophete.] On ne voit

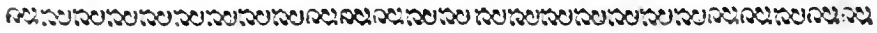
point qu'il ait eu d'occasion particuliere d'écrire à Theosebe, que pour le congratuler de ce qu'estant pres des ennemis [& de

p. 886. b.

Constantinople,] il ne cedoit point aux persecutions qu'on luy

faisoit. Theosebe persista toujours à ne vouloir point condamner

Nestorius, ni mesme communiquer avec ceux qui estoient entrez dans la communion de Saint Cyrille: [de sorte que je ne voy pas qu'on puisse l'excuser de schisme.] Il y eut ce semble ordre de le chasser; & neanmoins on le laissa mourir dans son Eglise, soit



ARTICLE CXV.

*Alexandre rompt la communion avec Jean d'Antioche : André embrasse
celle de S. Cyrille : Theodoret procure un Concile à Zeugma.*

Cont. ap. p. 99. 5
93.

[JEAN manda sans doute la nouvelle de la paix, aux autres
principaux des Orientaux, aussibien qu'à Theodoret, non
seulement par sa lettre circulaire & generale, mais encore par
des lettres particulieres,] pour tascher de faire embrasser la paix
à tout le monde. Il est certain qu'il écrivit à Alexandre d'Hiera-
ple, pour l'assurer que S. Cyrille avoit enfin embrassé la mesme
foy que les Orientaux, & qu'il estoit entré dans sa communion.
Il luy envoya sans doute aussi la lettre de ce Saint, ou au moins
ce qui y estoit de principal sur le dogme. Mais Alexandre ne reve-
noit point. Il regarda Jean comme entré dans la communion de
l'heresie; & voulut aussi peu communiquer avec luy qu'avec
S. Cyrille. Il luy répondit deslors, non par une lettre où il luy
donnast le titre d'Evesque[& le salut;] mais par un simple me-
moire, qu'il envoya ensuite à Theodoret, & à André de Samo-
fates. Il écrivit en mesme temps au dernier, à qui il proteste
qu'aucune violence ne sera capable de le faire entrer dans cette
communion sacrilege. C'est ainsi qu'il rompit la communion
avec son Patriarche, [aussitost] après le retour de Paul.

p. 83. b.

[André n'entra pas sans doute dans ses sentimens, comme il
avoit fait jusqu'alors.] Car la lettre de S. Cyrille l'ayant changé,
comme nous avons dit, il declara aussitost nettement son chan-
gement à Alexandre, luy protestant qu'il regardoit toujours
Jean d'Antioche comme orthodoxe, & vouloit toujours com-
miquer avec luy. Alexandre en fut si fasché, qu'il ne voulut
plus luy donner aucune marque de communion, ni mesme le
voir & luy parler. Cela fut sensible à André, mais ne le fit pas
neanmoins changer. Alexandre n'avoit pas encore vu les lettres
de Jean & de S. Cyrille, lorsqu'il se rencontra avec Theodoret
en un lieu appellé Arbatimile ou Marbathimes. Theodoret le
vint encore voir un peu après à Hieraple, toujours pour prendre
ses avis sur les affaires presentes, & les executer [autant qu'il luy
estoit possible.] Alexandre luy dit à Arbatimile, que la confession

p. 81. t.
p. 8 o. 811.
p. 8. c.

p. 804 306. § 96.
99
§ 97.

§ 96.

que Paul avoit portée en Egypte n'exprimoit apparemment que le terme de mere de Dieu, [& non celui de l'homme ou de Christ.] Cela se trouva veritable: de sorte que des qu'il eut vu ses lettres, il le manda à Theodoret, luy declarant qu'il ne trouvoit pas cette seconde lettre de S. Cyrille plus orthodoxe [que la premiere.] Theodoret luy répondit qu'il estoit fasché aussi que Paul n'eust pas joint le terme de mere de l'homme à celui de mere de Dieu. [Mais il se garda bien de dire que la lettre de Saint Cyrille fust heretique.] Il se contenta de témoigner à Alexandre qu'il estoit à propos qu'ils se vissent avec André de Samofates, & peuestre mesme qu'on assemblast tous les Evesques de la province à Hieraple ou à Zeugma, pour voir tous ensemble comment il se falloit conduire dans une occasion si importante:

[Alexandre n'avoit peuestre pas encore receu cette lettre,] lorsqu'il luy en écrivit une seconde, pour se plaindre encore de l'omission du terme de mere de l'homme ou de Christ, qu'il pre-
F. 300. 301. 5 94.
tendoit estre un terme necessaire en ce temps là, contre l'erreur d'une seule nature, 'jusqu'à dire que le terme de mere de Dieu estant mis seul établissoit l'heresie. Car hors cela, il reconnoist
P. 79. n. b.
que ce terme se peut fort bien mettre seul. Il parle d'une maniere
P. 300. b.
qui paroist suffire pour assurer qu'il n'estoit point Nestorien; & neanmoins il proteste que jamais il ne consentira à la profession de foy presentée par Paul, & acceptée par S. Cyrille, non pas mesme, dit-il, quand tout l'univers l'auroit receue; [à quoy je ne sçay pas si l'on peut donner un sens ni humble, ni Catholique. Mais il se declare encore plus schismatique,] lorsqu'il proteste, [comme il faisoit en mesme temps à André,] qu'il ne veut point avoir de communion avec ceux qui sont dans la communion de l'Egypte. Il se preparoit [ou à estre chassé de son evesché,] ou à
P. 300. b.
en sortir volontairement, s'il ne trouvoit ses suffragans dans les mesmes sentimens que luy: & il avoit déjà fait mettre chez un de ses amis tout ce qui regardoit les disputes presentes, pour le relire avec soin lorsqu'il seroit dans la solitude. Pour le reste de ses papiers & de ses livres, il s'en mettoit moins en peine.

Il choisit Zeugma pour y assembler les Evesques de sa province, & en écrivit à André de Samofates, en luy recommandant les interests de Nestorius, [n'ayant pas sans doute encore appris son changement.] André promit d'y venir dans un esprit de paix, qu'il esperoit de mesme trouver dans luy, afin de chercher ce qui pourroit estre le plus utile à la province, & mesme à toute l'Eglise. Il donne à Nestorius le titre d'Evesque; mais se contente de

protester qu'il ne pretend point rien faire contre luy. [Il paroist par toute sa lettre assez disposé à la paix: mais ne se declare point davantage.] Il esperoit trouver Alexandre à Zeugma. Mais Alexandre avoit ce semble mandé à Theodoret qu'il ne viendrait pas. Theodoret le prie neanmoins d'y venir, luy faisant esperer que tous les Evesques seroient disposez à suivre ses intentions. Il proteste que pour luy il ne communiquera point avec ceux qui auront anathematizé le dogme de Nestorius, [entrant trop sur ce point dans les sentimens de son Metropolitan.] Il luy demande s'il ne fera pas à propos de le marquer dans la lettre qu'il faudra écrire [à Jean d'Antioche.]

Il luy écrivit apparemment une seconde lettre, où il proposoit de ne point rompre la communion avec Jean, & de luy promettre mesme de ne la point rompre, pourvu qu'il les assurast qu'il anathematizoit [toujours] les anathematismes: surquoi Alexandre répond que si Cyrille estoit changé, comme le croyoit Theodoret, il n'estoit pas fort necessaire de condamner ses anathematismes: & qu'il n'y avoit pas d'apparence d'en parler à Jean après ce qui s'estoit passé. [Je ne sçay donc comment] il propose que si on le veut faire, il faut demander encore à Jean une declaration qu'il ne condamne point Nestorius; & ne le condamnera jamais, parcequ'il n'a rien enseigné que d'orthodoxe. [C'estoit luy demander positivement le contraire] de ce qu'on savoit bien qu'il venoit de signer. Cependant Alexandre dit que si Jean le fait, il se trouvera avec les Evesques de sa province, [& fera les autres fonctions de Metropolitan, qu'il avoit apparemment abandonnées.] Theodoret avoit sans doute reconnu qu'il ne falloit pas rompre la communion à cause que l'on condamnoit Nestorius, [pourvu qu'on ne fust pas obligé de signer:] & Jean avoit promis plusieurs fois qu'il n'obligerait personne à signer contre sa volonté. Pour Alexandre, [toujours trop entier,] il pretend que c'est la mesme chose de condamner une personne qu'on croit estre innocente, & de communiquer avec ceux qui le condamnent.

p. 804.
* p. 806. 599.

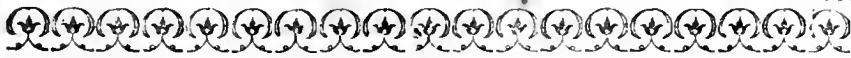
p. 807. 5 100.

p. 807. a.

p. 802. b.

p. 807. a.





ARTICLE CXVI.

Le Concile de l'Euphratesienne tenu à Zeugma, reconnoist S. Cyrille orthodoxe, mais ne veut pas condamner Nestorius, & demeure néanmoins uni à Jean: Ceux de la premiere & de la seconde Cilicie, d'Anazarbe & de Tarse s'en séparent: Melece de Mopsueste tres oppose à la paix.

LE Concile se tint [donc à Zeugma sans Alexandre :] & les Evêques s'y trouverent tous dans un mesme sentiment. On y lut la lettre de S. Cyrille, & on la trouva entierement Catholique. Mais on ne put approuver la condamnation de Nestorius. Le Concile n'écrivit point en corps, [peutestre parceque le Metropolitan n'y estoit pas :] & on aima mieux que Theodoret & André écrivissent à Jean chacun en leur particulier. Nous avons la lettre de Theodoret rapportée en partie dans le V. Concile. Il y releve beaucoup celle de Saint Cyrille, mais condanne fort ses anathematismes, qu'il pretend y estre tout à fait contraires ; & il y blasme mesme le terme d'union hypostatique [que l'Eglise embrasse.] Il loue ce que dit la lettre, que le S. Esprit procede du Pere, & non pas, ajoute Theodoret, qu'il recoive son origine du Fils ni par le Fils, comme S. Cyrille l'avoit dit dans l'epistre des anathematismes, & en d'autres endroits de ses ouvrages. Mais Theodoret rejettoit cette expression, comme favorable aux ennemis du Saint Esprit; en quoy on croit qu'il suivoit trop Theodore de Mopsueste. [Il falloit que Jean n'eust point encore envoyé à Theodoret sa lettre à S. Cyrille où il condanne Nestorius.] Car Theodoret ne parle de cet article que comme d'un bruit, mais qui faisoit beaucoup de peine aux Evêques. Il prie Jean de luy mander ce qui en estoit, & de se souvenir qu'il leur avoit promis de ne les point obliger à rien signer contre leur gré. Il le prie en finissant, d'excuser la conduite d'Alexandre, & d'user de patience envers luy, esperant qu'il se rendroit enfin au sentiment des autres sur la lettre de S. Cyrille.

Conc. ap. p. 80.
p. 91.
p. 802.
p. 661. n. 2.
p. 564.
Conc. t. 5. p. 1117.
b.
Lup. ep. 95. n. p.
4:8.
p. 429-432.
Conc. ap. p. 802.

'Le Concile de Zeugma employa en effet tous les moyens qu'il put pour vaincre l'obstination d'Alexandre, & luy fit pour cela diverses propositions, mais toujours inutilement. Car il n'eut pas assez de lumiere pour voir la verité dans la lettre de Saint Cyrille. Il declara qu'il estoit prest d'entrer dans toutes les condescendances legitimes, & non dans celles qui sous pretexte de

p. 8. o. 5106.

i. non syncreticis luteris, sed amicabilibus.

la paix bleffoient la religion ; qu'il n'y avoit point d'autorité de l'Empereur qui pust l'obliger à embrasser la communion de l'impie, parcequ'il vouloit conferver sa conscience pure de tout mélange de l'heresie, surtout en la celebration des redoutables Myfteres ; [sans songer que si l'heresie nous souille, le schisme & les faux soupçons contre la foy de nos freres, ne nous souillent souvent pas moins.]

s 105.
p. 812. § 109.
§ 106.
§ 109.
p. 811. § 106.
§ 109.
p. 814. § 112.
§ 113.
p. 814. § 112.
p. 816 c.
p. 807. a

C'est la disposition où il se glorifie de persister toujours, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après à Jean Evêque de Germanicie l'un de ses suffragans, qui estant entré dans des sentimens plus pacifiques, luy avoit écrit pour le porter aussi à la paix. Il semble même que ce Jean & André de Samofates se fussent separez des autres Evêques de leur province, pour s'unir à la communion de S. Cyrille, à laquelle il est certain qu'André voulut estre uni : Alexandre s'en plaignit à Maximin d'Anazarbe Metropolitain de la seconde Cilicie, qui luy témoigna en estre aussi affligé que surpris. Les Evêques d'Alexandrette & de Rosse dans sa province, avoient fait la mesme chose que Jean & André dans l'Euphratesienne. Tous les autres estoient unis avec luy contre la paix. Firme de Cesarée luy avoit écrit ; & il n'avoit voulu ni recevoir sa lettre, ni luy répondre : ce qui avoit dit-il, excité entre eux une guerre irreconciliable. Et il dit, qu'a cause de cela ceux de sa province qui avoient quelque commerce dans la Cappadoce, & dans l'Armenie [où estoit Acace,] souffroient bien des persecutions ; [peutestre parcequ'on ne vouloit pas les admettre à la communion.]

Il tint [quelque temps après] son Concile à Anazarbe, où l'on confirma ce qui avoit esté fait à Ephese contre S. Cyrille ; & l'on se separa même de la communion de ceux qui l'avoient receu dans la leur, jusqu'à ce qu'il eust signé de sa propre main la condamnation de ses anathematismes. L'on en a encore le decret que Maximin envoya aussitost à Alexandre, ne voulant rien faire dont il ne luy donnast connoissance.

Scelon l'interpretation qu'Alexandre donnoit à ce decret, ils disoient anatheme à S. Cyrille, & excommunioient tous ceux qui le tenoient pour Evêque. On trouve qu'Eustobien & les autres Evêques anathematizerent S. Cyrille à Anazarbe en pleine Eglise, ce que Proponien d'Eurethe fit.

Hellade de Tarse qui estoit dans les mesmes sentimens, avoit resolu d'assembler aussi son Concile contre les pactions execra-

1. Je ne trouve point où estoit cette ville.

bles des impies : car c'est ainsi qu'il en parle à Alexandre, à qui il promet de mander ce qui auroit esté resolu. Alexandre ayant sceu ensuite le resultat du Concile d'Anazarbe, manda à Hellade qu'il estoit resolu de faire la mesme chose dans le sien & le prie de s'y vouloir trouver pour en signer les decrets, le regardant comme le chef dont il vouloit suivre tous les mouvemens. p. 315. s. 114, 866.
p. 86.
511.

'Melece [successeur de Theodore de Mopsueste dans la seconde Cilicie,] écrivit [vers ce temps la] à Alexandre une lettre assez embarrassée. On voit néanmoins qu'il veut rejeter & la lettre de S. Cyrille à Acace, & celle de la paix, se declarant ennemi de la réunion, [comme il le fut toujours depuis.] Il nous apprend luy mesme que Jean d'Antioche luy ayant écrit, [pour le disposer sans doute à la paix,] luy qui avoit déjà sceu la réunion de Jean avec Saint Cyrille, jetta la lettre au nez de l'Officier qui la luy apportoit; de sorte que Jean n'en eut point de réponse, & ne songea pas depuis à luy écrire. Il se vante de cela [comme si c'eust esté quelque chose d'heroïque.] p. 798. s. 92.
p. 855. s. 155.

'Avec la lettre à Alexandre dont nous parlons, il luy envoya une lettre de Saint Cyrille à ses agents de Constantinople, par laquelle ce Saint soutenoit qu'il ne s'estoit point retracté, & 'Melece vouloit montrer par là, que nonobstant ce qu'il disoit dans ses lettres pour la paix, il ne laissoit pas d'estre toujours dans les erreurs des Apollinaristes. On croit qu'il entend la lettre de S. Cyrille à Theognoste & à Carmosyn, écrite avant celle qui fit la conclusion de la paix. p. 797. s. 92.
Lup. n. p. 476.
Cyr. ep. 40. p. 153.

'Les autres Evêques de la seconde Cilicie estoient prests aussi bien que luy à faire tout ce qu'Alexandre pouvoit souhaiter, & d'aller encore audelà : de sorte que Melece luy écrivit pour le prier de venir visiter cette province. Ils le consulterent pour savoir s'ils devoient écrire [à Antioche;] & il leur répondit assurément qu'ils ne le devoient pas faire, comme Melece leur conseilla aussi, non seulement de n'y point envoyer d'eulogies [& de petits presens aux grandes festes,] mais mesme de rejeter les lettres qu'on leur en pourroit écrire. Conc. ap. p. 855. b.



ARTICLE CXVII.

Euthere de Tyanes, & d'autres écrivent au Pape contre la paix : Lettre de Theodoret & de Dorothee.

ALEXANDRE reçoit sans doute encore avec plaisir,] une lettre qu'Euthere de Tyanes adressa à luy & à Theodoret Conc. ap. p. 2. 7. s. 116.

avec de grands eloges , pour leur faire part du dessein qu'il avoit d'avoir recours au Pape , & de tascher d'en obtenir quelque protection : Il leur envoyoit en mesme temps une lettre toute dressée pour le Pape Sixte, signée de luy & d'Hellade, afin qu'ils l'examinassent , & s'ils l'approuvoient , qu'ils l'envoyassent à Rome, en joignant quelques uns de leurs Ecclesiastiques à ceux qu'il y envoyoit avec des lettres de leur part. Euthere vouloit prevenir S. Cyrille & Jean d'Antioche, qui ne pouvoient pas manquer de mander au Pape la réunion, de peur que si le Pape s'estoit une fois engagé à l'approuver, comme il avoit déjà approuvé la deposition de Nestorius, il n'eut plus de peine à agir en leur faveur. [Ainsi il se hastoit autant qu'il put d'écrire & d'envoyer sa lettre.] Il y conjuroit le Pape de vouloir, comme un nouveau Moïse, sauver Israel de la persecution des Egyptiens, dont l'erreur, disoit-il, infectoit toute la terre par le moyen des douze anathematismes, qu'il veut faire regarder comme la source de tous les maux. Il raporte ensuite comme il luy plaist l'histoire du Concile d'Ephese, où il veut que Nestorius n'ait esté condamné sans avoir mesme esté cité, que parcequ'il s'estoit opposé aux blasphemes des anathematismes, n'ayant rien dit que de conforme à la doctrine des Prophetes & des Apostres. Il pretend qu'on a eu raison sur cela de deposer Saint Cyrille; que Jean d'Antioche l'a fait le premier, & avec plus d'ardeur que tous les autres; & que cependant trahissant la verité, il a entrepris de casser seul la deposition de Cyrille faite par tant d'autres, sans prendre les suretez nécessaires pour la foy, sans rétablir les Evêques qui n'avoient fait que le suivre, & en condamnant outre cela Nestorius, non sur aucune heresie particuliere, mais en general sur ses sentimens. Il se jette donc aux piez du Pape pour le conjurer de s'appliquer tout entier à une affaire si importante, & de s'en informer avec soin, pour y apporter un remede qui püst guerir les maux effroyables dont l'Eglise estoit agitée. Il parle au nom de l'Euphratesienne, des deux Cilicies, de la seconde Cappadoce, de la Bithynie, de la Thessalie, & de la Mesie, [se faisant fort de faire signer sa lettre par ceux de ces provinces qui estoient dans ses sentimens, ou de les faire écrire de leur costé. Mais l'on peut juger par là qu'il y en avoit assez peu, & que des onze provinces du patriarcate d'Antioche, il n'y en avoit que trois qui n'eussent pas embrassé l'union, & dans ces trois mesmes plusieurs Evêques l'avoient receue. [Il paroist seulement que dans la province mesme d'Antioche,] Macaire Evêque de [la grande]

p. 917. 811. 2.

u p. 57. 2.

p. 811. 2.

p. 87. 2.

p. 816. c. 5 117.

p. 81. 8.

p. 819. 819.

p. 813. 5.

p. 79. b.

b. c.

c. 810. 1.

p. 820. a. b.

b. 8 7. c.

p. 820. c.

p. 75. c.

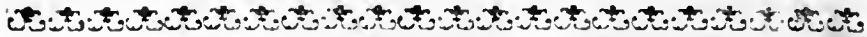
grande] Laodicée, ami particulier de Nestorius, ne voulut plus écrire à Jean, ni le nommer [à l'autel] comme Evêque, depuis qu'il eut sceu sa réunion avec Saint Cyrille, se separant autant qu'il pouvoit de sa communion. Il en parloit mesme toujours fort mal. p. 358 a.

'Euthere envoya quelques Ecclesiastiques & quelques moines porter sa lettre au Pape; & il luy fait excuse de ce qu'on ne luy depute point d'Evêques, parcequ'ils n'osoient pas quitter leur troupeau tout environné de loups. Melece [de Mopsueste] receut fort bien chez luy ceux qui portoient cette lettre, & les envoya ensuite à Alexandre, avec une lettre qu'il adressoit à luy, à Theodoret, & à cinq autres Evêques de sa province, [entre lesquels André & Jean de Germanicie ne sont point nommez:] & il leur fait esperer qu'il enverra aussi bientôt à Rome de son costé. Alexandre y deputa aussi, pour se plaindre particulièrement de la réunion de Jean avec Saint Cyrille. Il semble que les deputez aient esté jusques à Rome: [Mais assurément ils n'y obtinrent pas ce qu'ils pretendoient, & l'on n'entend plus parler de cette deputation.] p. 320. c.
p. 322. § 119.
p. 321. § 118.

Ces lettres d'Euthere & de Melece font juger que Theodoret ne s'estoit point separé des Evêques de sa province, comme André & Jean.] Aussi il se plaint de ce qu'Hellade sembloit le regarder comme un transfuge par le silence qu'il gardoit à son égard. Car luy ayant écrit deux fois pour luy ouvrir son cœur sur les affaires de l'Eglise, & luy demander conseil, Hellade ne luy avoit dutout écrit que pour luy recommander une personne. Il luy écrivit donc une troisieme lettre, où il luy dit qu'il a receu l'epistre venue d'Egypte, parcequ'elle est orthodoxe; mais qu'il ne peut point abandonner Nestorius. Il avoit alors une fort grande incommodité à un pié, qui l'obligeoit de garder le lit. p. 314.

'Le bruit de la paix s'estoit repandu jusque dans la Messie, mais n'y passoit pas encore pour assuré, lorsque Dorothee de Marcianople envoya Eustoque Prestre, & Thomas moine, à Jean d'Antioche pour le prier de luy en mander la verité. Il luy écrivit en mesme temps une lettre, où il témoigne qu'il a peine à croire que l'on ait confirmé par cette paix la condannation de Nestorius. Il nous apprend que les Catholiques publioient que les anathematismes n'avoient point esté condannez, parcequ'ils ne paroissent mauvais qu'à ceux qui ne les pouvoient pas entendre; mais que pour les personnes éclairées, il n'y avoit rien que de p. 316. § 117.

L. Legatus ad Occidentem impigre direxerunt.



ARTICLE CXVIII.

André de Samosates se reconcilie avec Rabula ; tasche inutilement de porter Alexandre à la réunion : Lettre d'Ibas à Maris.

Conc. p. 80.
 § 101.

[I]L faut peutestre mettre sur la fin de cette année] le voyage qu'André de Samosates fit en Mesopotamie, partie à cause du trouble qu'excitoient contre luy^m les calomnies ou les violences d'un nommé Gemellin, [surquoi nous n'avons point d'autre lumiere,] & en partie pour^m se réunir avec Rabula Evêque d'Edesse. Il estoit déjà dans la Mesopotamie, lorsqu'il informa de son voyage Alexandre d'Hieraple son metropolitain : & il prit cette occasion pour luy écrire une lettre tres importante, & le supplier de se vouloir porter à la paix. Il luy presente que cette paix bien loin de prejudicier à la verité, luy avoit au contraire esté tres avantageuse, puisque le dogme des deux natures, & de la divinité impassible estoit établi par les lettres mesmes de l'Evêque d'Alexandrie qu'on avoit cru y estre opposé ; qu'il avoit veritablement^m condamné par là ses anathematismes ; & que s'il ne l'avoit pas fait d'une maniere plus expresse, c'est qu'on ne pouvoit pas exiger de luy qu'il fust luy mesme son accusateur en un point qui pouvoit aller à la deposition ; que de s'obstiner sur cela, c'eust esté rendre la paix impossible, & perpetuer un schisme, qui outre les maux qu'il faisoit aux Catholiques, exposoit l'Eglise à la risée de tous ses ennemis ; au lieu que depuis qu'on avoit un peu usé de condescendance, tous les scandales estoient appaisez ; qu'il honore Alexandre comme son chef ; mais que le chef tire quelquefois du secours des moindres membres : Et si vous voulez, dit-il, ceder un peu en ecoutant le conseil que nous vous donnons, vous verrez en peu de temps combien il vous aura esté utile.

c. l. m. it.

sa isfacere.

re p. it.

§ 101.

[Une lettre si forte & si sage ne gagna point Alexandre.] Il luy écrivit qu'il n'avoit point de réponse à luy faire ; que depuis deux ans qu'il étudioit cette matiere, il voyoit que les sentimens de Cyrille estoient heretiques ; que ceux qui avoient une autre opinion estoient maitres de faire ce qu'il leur plairoit ; que c'estoit ce qu'il avoit répondu tant à Theodoret qui luy avoit écrit une lettre semblable à la sienne, qu'aux autres Evêques, [apparemment à ceux du Concile de Zeugma ;] qu'il estoit inu-

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 563
tile qu'on luy en écrivist davantage, parcequ'il ne vouloit avoir aucune societé avec ceux de la communion de Cyrille, & qu'il ne differoit de quitter son Eglise, jusqu'à ce qu'il y fust contraint par la violence, que de peur d'estre condanné de J. C. comme un deferteur. p. 809.

'André ne laissa pas de luy écrire encore pour luy témoigner combien sa disposition l'affligeoit. Il l'exhorte néanmoins à ne point quitter, dans l'esperance que Dieu pour qui il avoit fait tant de bonnes œuvres, luy ouvreroit quelque voie pour pacifier toutes choses. § 103.

'Alexandre luy répondit qu'il le remercioit de sa bonne volonté : mais qu'il n'avoit qu'à se tenir en repos, sans perdre le papier & le temps à luy donner des avis ; que Cyrille estoit heretique ; & que ceux qui vouloient avoir la paix avec luy, contribuoiert aussi à établir l'heresie, quoique leurs sentimens fussent orthodoxes ; que la maniere dont on traitoit Nestorius estoit inexcusable ; & que Nestorius se rendoit peutestre encore coupable en accusant d'heresie ceux qui l'avoient abandonné ; qu'ainsi tout ce qu'on avoit fait ne produisoit que des maux. Il finit sa lettre par ces paroles tristes, [& bien terribles pour luy :] Vous avez fait tout ce que vous pouviez faire : vous avez couru : vous vous estes bien remué : vous avez cherché la brebi egarée. Elle ne veut pas qu'on la trouve ; demeurez donc en repos. Nous nous verrons ensemble devant le tribunal redoutable de J. C. Il estoit choqué de ce qu'André alloit voir Rabula, & il s'en plaignit à divers Evesques. § 104. p. 816. § 106.

'André voyant qu'il rompoit avec luy, écrivit aux œconomes de l'Eglise d'Hieraple, pour leur faire une declaration précise de ses sentimens, qui estoient qu'il vouloit communiquer avec Saint Cyrille, avec Rabula, avec Acace de Melitene, en un mot avec tous ceux qui estoient dans la vraie foy, dont il fait un abregé ; qu'il estoit fasché qu'Alexandre ne voulust pas entrer dans cette union, & sauver par là tant de personnes que leur dispute faisoit perir ; mais qu'il n'en estoit pas coupable : Et plust à Dieu, dit-il en finissant sa lettre, que je pusse réunir à l'Eglise tous ceux qui en sont separez. Si Dieu avoit donné cette efficace à mes paroles, je la regarderois comme le plus grand remede de mon ame, & ma plus ferme esperance pour l'eternité. § 106.

'Il n'avoit pas encore vu Rabula, [ayant apparemment esté arresté en chemin par quelque maladie.] Car il estoit retenu au lit lorsqu'il écrivit la seconde fois à Alexandre. C'estoit assez p. 810. c. p. 809. 1. p. 810. c.

longtemps après qu'il se fut déclaré pour l'union: [& c'est ce qui fait que nous ne le mettons que sur la fin de cette année. Il continua sans doute son voyage à Edesse, rétablit la paix entre luy & Rabula, aussibien qu'entre Rabula & ceux qui pouvoient s'estre separez de luy, comme Ibas lorsqu'il s'estoit déclaré contre les Orientaux & contre Theodore de Mopsueste; car c'est à peu près l'état où la lettre d'Ibas à Maris écrite vers ce temps-ci, nous represente les choses.]

433

Conc. t. 4. p. 661.
c] 666. 1.
a p. 662. c.
d.

c.
d. 5. p. 702. b.

p. 509] c. 4. p. 662.

c. 4. p. 662. c.

ap. p. 821 b.
c. 1. p. 606. c.

c. d. e.
p. 663. 665.

p. 666 b.

c.

p. 666 c.
p. 666. c. d.

Th. p. 1. p. 79. a.

'Maris estoit un Chrétien de Perse, & peutestre mesme un Evesque, ^a qui estoit à Edesse ou aux environs, lorsqu'on commença à parler de la dispute de Saint Cyrille & de Nestorius: de forte qu'il pouvoit avoir entendu parler des anathematismes de Saint Cyrille. Il s'en estoit depuis retourné en son pays. ^b Justinien le traite d'heretique, sans dire pourquoi. [On croit que c'est le mesme Maris dont les Nestoriens font aujourd'hui un de leur grands Saints, quoiqu'ils le pretendent contemporain de Saint Thaddée & des Apostres.] Ibas luy écrivit donc une lettre qui est devenue bien celebre dans l'Eglise; & dont nous avons encore un grand passage dans les actes du IV. & du V. Concile œcumenique. Il luy mande ce qui s'estoit passé sur l'affaire de Nestorius depuis son depart pour Ephese jusques à la reconciliation; afin qu'il en instruisse les autres & tous ceux de son pays. ^c Il luy envoyoit la lettre de Jean d'Antioche à S. Cyrille pour la paix & la réponse de S. Cyrille.

'Il condanne Nestorius dans cette lettre, & encore plus les anathematismes & la conduite de S. Cyrille, & [Rabula son Evesque plus que l'un & l'autre, particulièrement à cause qu'il avoit anathematizé Theodore de Mopsueste. Il reconnoist néanmoins que S. Cyrille avoit fait profession de la veritable foy dans la reconciliation. [Il estoit sans doute entré dans sa communion,] puisqu'il dit qu'il n'y avoit plus de schisme & de division, & que la paix estoit rétablie: ce qu'il prie Maris de faire sçavoir à tout le monde, afin que l'on connoisse que les Escritures [& les veritez] que Dieu nous a données n'ont receu aucune alteration. Il ajoute que son Evesque, (car c'est veritablement de luy qu'il parle,) est réduit à la confusion d'enseigner une doctrine contraire à celle qu'il enseignoit auparavant, & à faire des excuses de ses emportemens contre Theodore & contre les autres, au lieu que selon Theophane, il eut une tres grande joie de voir les saints [Evesques] réunis dans un mesme esprit. [Ainsi l'on voit que quoique la chaleur des esprits ne fust pas encore tout à fait éteinte, néanmoins la veritable foy s'établissoit & regnoit partout.]

Ibas avoua depuis que jusques à la paix, & à l'éclaircissement que S. Cyrille avoit donné à ses anathematismes, & luy & tous les Evesques de l'Orient l'avoient tenu pour heretique; mais que depuis cela ils communiquoient ensemble & s'écrivoient l'un à l'autre. Le Concile de Calcedoine dit que la lettre d'Ibas faisoit voir qu'il estoit orthodoxe; & que pour ce qu'il disoit contre S. Cyrille, il s'en retractoit [en quelque sorte] par la fin de sa lettre. [Pour la suite de l'histoire d'Ibas, on la trouvera sur S. Leon.]

Conc. t. 4. p. 659.

p. 675. c.

p. 680. c.

V. S. Leon
524.



A R T I C L E C X I X .

Les Nestoriens taschent de troubler l'Eglise par de fausses lettres; calomnient les Orientaux & Saint Cyrille: Quelques Catholiques aussi n'approuvent pas la profession de foy des Orientaux.

[LA paix de l'Eglise ayant esté presque entierement rétablie par la reconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille.] Ceux qui avoient esté assez malheureux pour s'attacher au parti de Nestorius, ou qui avoient esté comme enivrez par la mauvaise doctrine, le quittoient tous les jours pour retourner à la verité. Il y en eut néanmoins qui demeurèrent dans son erreur, [dont l'histoire ne nous a conservé ni le nom, ni la qualité.] Mais ils avoient le regret de voir leur nombre diminuer tous les jours, & de se voir chassez des eglises par ceux mesmes qu'ils croyoient devoir estre leurs protecteurs. La paix mesme & la prosperité de l'Eglise leur estoit une affliction sensible, & ils s'efforçoient de la troubler par des calomnies qu'ils repandoient contre tous ceux qui n'entroient pas dans leurs sentimens. Ils pretendoient que S. Cyrille avoit abandonné ses premiers écrits, & prenoit des sentimens tout contraires à ceux qu'il avoit soutenus d'abord: Et n'épargnant pas non plus les Orientaux [leurs anciens amis,] tantost ils condannoient avec aigreur l'exposition qu'ils avoient faite de leur foy, pretendant qu'on n'en pouvoit faire de nouvelle après celle du Concile de Nicée, & tantost ils disoient que cette exposition ne s'eloignoit pas des sentimens de Nestorius, & ils publioient que tous les Evesques de l'Orient embrassoient son opinion.

Conc. t. 3. p. 1115.

d.

c.

p. 1118. a.

a.

a. b.

a | 1147. b.

p. 1175. a. c.

On faisoit en mesme temps courir de fausses pieces, & l'on debitoit partout une pretendue lettre de Philippe Prestre de Rome, qui portoit que le Pape Sixte desapprouvoit la deposition de Nestorius. On en supposoit encore une à S. Cyrille, à qui on

p. 1130. a.

b.

&c.

faisoit dire qu'il estoit fasché de ce qu'il avoit fait à Ephese. Ces lettres sont sans doute de celle que marque S. Cyrille, lorsqu'il dit] qu'il ne faut point qu'on produise d'autres lettres que celles qu'il marque. Les Nestoriens publioient aussi des lettres de quelques uns des principaux Evêques de l'Orient, pretendant montrer que ces Evêques estoient dans les sentimens de Nestorius. S. Cyrille soutient que ce sont des fourbes, qu'ils ont eux mesmes inventé ces lettres pour troubler les fideles ; & qu'il ne faut pas s'imaginer que les Orientaux voulussent dire le contraire de ce qu'ils venoient de signer. Leonce de Byzance soutient particulièrement qu'ils avoient supposé plusieurs lettres à Theodoret. [Nous avons vu qu'ils avoient alteré & corrompu la lettre de S. Athanase à Epictete.]

p. 1154. c.
p. 1175. c. d.

Leon. sec. p. 709.
c.

Cyr. ep. 38. p.
140. 141.

Conc. 1. p. 1116.
c. 1147. a.
p. 1147. a.
p. 1127. a. d.

Les Nestoriens n'estoient pas les seuls qui croyoient que Saint Cyrille avoit abandonné & retracté tous ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Il paroist que quelques fideles estoient dans la mesme pensée. Il y avoit de mesme des Catholiques qui croyoient que l'exposition des Orientaux n'estoit pas tout à fait exacte, qui s'étonnoient que S. Cyrille y eust souffert, & y eust mesme loué l'expression des deux natures, & qui se scandalizoient de ce que Jean d'Antioche mandoit à ses amis que le Saint confessoit hautement les deux natures. &c.

Id. P. l. i. ep. 370.
p. 31. a. b.
ep. 323. p. 86. c. d.

ep. 370. p. 96. 97.

Bar. 335. 5 3.

Fac. l. 2. c. 4. p. 51.
4. Id. P. l. i. ep.
324. p. 86. c.

[Quoique S. Isidore de Peluse fust aussi admirable par sa moderation que par son zele,] & qu'il eust écrit [auparavant] à S. Cyrille mesme, pour empescher que son ardeur contre Nestorius ne le portast à quelque excés, pour l'avertir de ne pas blesser la distinction des deux natures du Verbe incarné, en soutenant l'unité de sa personne, & peutestre mesme pour l'exhorter à abandonner ses interets particuliers, afin de procurer la réunion de l'Eglise ; [il paroist néanmoins qu'il fut un de ceux qui eurent peur qu'il n'eust blessé la verité par un amour dereglié de l'union & de la paix.] Car dans une lettre citée par Facundus, ce Saint luy dit que si l'on compare ce qu'il écrivoit alors avec ce qu'il avoit écrit auparavant, il est difficile de l'excuser ou d'une facilité trop legere, ou d'un excés de complaisance ; qu'il semble qu'il se soit laissé vaincre à la gloire des hommes, au lieu de persister jusques au bout dans le combat, & d'imiter ces grands athletes qui ont mieux aimé passer toute leur vie loin de leur pays, que d'ecouter seulement des paroles contraires aux dogmes de la verité : qu'ainsi il l'exhorte à demeurer invincible, à ne point trahir la doctrine du ciel par la crainte des maux de la

terre, & à ne paroître jamais contraire à luy mesme. [Nous n'avons point la réponse que S. Cyrille luy fit sans doute pour le satisfaire.]

'On pretend qu'Acace de Melitene, Valerien d'Icone, & mesme quelques seigneurs de la Cour, estoient du nombre de ceux qui s'étonnoient que S. Cyrille eust approuvé la profession de foy des Orientaux. [Ce qui fait voir avec quelle facilité l'heresie d'Eutyche se fust établie, si l'opposition des Orientaux n'eust obligé S. Cyrille d'éclaircir luy mesme ses expressions.]

Life. c. 8. p. 34.

1. 'Nous avons encore une lettre d'Acace de Melitene, où l'on voit qu'il regarde comme une erreur dans ceux mesmes qui nient

Conc. ap. p. 786. 583. 213.

propr. p r
Jemes. p. sm.

après l'union, & il pretend que de dire que chaque nature ait son operation propre, que l'une ait souffert, & l'autre soit demeurée impassible, c'est dire qu'il y a deux Fils. Il se plaint d'avoir trouvé cette erreur, (qui est la verité Catholique soutenue par l'Eglise contre les Monothelites,) dans quelques personnes de Germanicie, [dont nous avons vu que l'Evesque Jean avoit esté l'un des premiers à se réunir.]

'Acace dit cela à Saint Cyrille mesme dans une lettre qu'il luy écrivit pour se rejouir de ce qu'Aristolaüs avoit ordre de travailler à la paix. On luy avoit raporté que ce Tribun devoit aller dans toutes les villes, obliger chaque Evesque à anathematizer publiquement les dogmes de Nestorius, & de Theodore [de Mopsueste.] Et il exhorte S. Cyrille à aller avec luy jusque dans les plus petites villes pour y faire faire aux Evesques cet anatheme, ou de l'y faire accompagner par quelques uns de ses Ecclesiastiques les plus pleins de zele. [Il n'avoit pas assurément esté assez bien informé, ou il faut dire au moins,] que le nom de Theodore a esté ajouté dans cette lettre par les Eutychiens, comme on les en a accusez il y a plus de mille ans.

p. 785. c.

b. c.



ARTICLE CXX.

S. Cyrille écrit à Acace de Melitene, à Euloge, à Valerien, & à Successe, pour justifier sa conduite & la foy des Orientaux.

'ON pretend qu'Acace écrivit [encore] à S. Cyrille après la conclusion de la paix, pour se plaindre qu'il avoit trop

Conc. t. 3. p. IIII. d.

1. Le Synodique rapporte cette lettre au premier envoi d'Aristolaüs, *M* du Pin au second [ca 435. Acace auroit-il alors osé condamner les deux natures?]

Conc. ap. p. 785. bl 786. a. 4 Du P. t. 4. p. 785.

ap. p. 874. c.
t. 1. p. 1111. d. c.
p. 1114. 1115.

p. 1118.
f. 119-1126.
p. 1125. d. 1175. c. 1.
d.
p. 1127. a. b. c. d.

d. c.
p. 1130. a. b.

p. 1112.
t. 4. p. 173. c.

t. 3. p. 1147. c. 1
1150. 1.
a p. 1150. c. 4.
b Liber. c. 9. p. 38.
Leon. in Eut. l. 1.
p. 981. a.
c Phot. c. 129. 130.
p. 808. 821. 841.
848.
d Fac. l. 11. c. 7. p.
499. c.
e Con. 1. ap. p.
343. 344. 374. 375.

Liber. c. 8. p. 34 |
Conc. t. 3. p. 1147.
a | Cyr. c. 40. p.
152. c.
f | Liber. p. 14.

Conc. t. 3. p. 1147.
1150.

accordé aux Orientaux, 'comme s'il avoit abandonné ses écrits & sa doctrine pour obtenir leur communion. 'Il est certain que Saint Cyrille luy récrivit une grande lettre, où il luy fait d'abord l'histoire de ce qui s'estoit passé dans la negociation, & répond ensuite aux difficultez qu'on proposoit contre la profession des Orientaux, supposant qu'elles estoient faites non par Acace, mais par les Nestoriens. 'Il montre l'obligation où les Orientaux avoient esté de la faire, & fait voir combien elle est Catholique, & differente de l'heresie de Nestorius, 'en sorte que les Orientaux n'eussent pu s'engager dans cette heresie sans se contredire eux mesmes. 'Il répond à ce que Jean d'Antioche disoit de luy dans ses lettres, qu'il avoit admis clairement les deux natures; [& il semble encore regarder ce terme comme odieux,] en disant que ce n'est pas le sien: mais il ne desavoue pas néanmoins qu'il ne l'ait reconnu pour orthodoxe dans la declaration des Orientaux. 'Il avertit Acace de la fourberie des Nestoriens, qui avoient falsifié la lettre de S. Athanase à Epictete, & qui en avoient supposé d'autres à Philippe Prestre de Rome, & à luy mesme.

'Il justifie dans cette lettre son expression, *une seule nature du Verbe incarné*. 'C'est pourquoi ceux qui la soutenoient, pretendoient que Saint Cyrille avoit voulu expliquer sa lettre, *Latentur cæli*, par celle-ci, & encore par celle qu'il écrivit depuis à Valerien d'Icone & à Successe. 'On trouve la mesme chose dans la lettre à Euloge, où il cite celle qu'il avoit écrite à Acace, & mesme il la loue. ^b Liberat cite divers passages de cette lettre à Acace. 'Leonce de Byzance en cite aussi un endroit, & la qualifie un livre. ^c Elle est encore citée par Saint Ephrem d'Antioche, par S. Euloge d'Alexandrie, ^d & par Facundus. [Je ne trouve point dans cette lettre] quelque parole que Macedone de Mopueste cite néanmoins de la lettre de Saint Cyrille à Acace de Melitene, écrite pour faire voir que les anathematismes, & sa lettre aux Orientaux pour la rénnion, ^e ne contenoient que les mesmes sentiments. [Il peut luy avoir écrit plusieurs fois sur un point si important.]

'Pour Euloge, c'estoit un Prestre d'Alexandrie, qui demouroit à Constantinople de la part de Saint Cyrille, & y avoit soin des affaires de son Eglise [des le temps du Concile d'Ephese.] ^f Il avoit mandé à S. Cyrille que quelques personnes de la Cour le blasmoient d'avoir approuvé dans les Orientaux la confession des deux natures. 'C'est sur cela qu'il luy écrit, pour faire voir qu'il n'y avoit rien en cela que de Catholique, comme il le prouve

par la lettre de Saint Athanase à Epictete, & que la doctrine des Orientaux n'estoit point celle de Nestorius. Il le renvoie à la lettre à Acace, où il avoit traité cela plus amplement. Liberat en cite encore quelques endroits. ^a Saint Cyrille luy adressa en mesme temps plusieurs autres lettres, qu'il luy recommande de rendre avec soin. Il luy envoyoit pour le grand Chambellan cinq lettres écrites sur du vélin, qu'il luy avoit demandées, & deux volumes. Ces cinq lettres estoient sa lettre à Jean d'Antioche, celle à Acace, deux à Nestorius, la petite [qui est la premiere] & la grande, & celle de S. Athanase à Epictete. Des deux volumes, l'un estoit un écrit contre Nestorius, & l'autre contenoit les actes de ce qui s'estoit fait dans le Concile [d'Ephefe] contre le mesme Nestorius & ses sectateurs, les écrits qu'il avoit faits pour défendre ses anathematismes contre André [de Samofates] & Theodoret, & des expositions courtes sur l'Incarnation, qu'il dit luy mesme estre fort belles, & capables de servir beaucoup. [Je ne sçay si ce ne sont point ses Scolies.] Il paroist que depuis la paix il avoit fait un nouvel écrit contre Nestorius. [Ce grand Chambellan qui luy demandoit tant d'écrits, estoit sans doute différent de Chrysofote.] La lettre à Euloge est citée par S. Euloge d'Alexandrie, ^b & par S. Ephrem d'Antioche.

^c On met entre les écrits que S. Cyrille fit pour la défense des Orientaux, sa lettre à Valerien Evefque d'Icone [qui avoit assisté au Concile d'Ephefe:] Il y répond aux objections de quelques personnes, qui en voulant paroître orthodoxes, ne travailloient qu'à repandre dans les ames la doctrine de Nestorius. Il y refute leurs impietez, comme ce qu'ils disoient que le Verbe avoit divisé le Fils de la Vierge. Il parle contre un particulier qui avoit dit que J. C. s'estoit retiré dans le ciel pour y trouver un refuge contre les embusches du demon. Il l'appelle un calomniateur effronté. [C'estoit sans doute Valerien qui avoit envoyé toutes ces objections à S. Cyrille afin qu'il y répondist,] quoiqu'il fust luy mesme assez capable de le faire. A la fin de cette piece Saint Cyrille soutient que c'est une calomnie d'accuser les Orientaux d'estre dans les erreurs de Nestorius, ce que Liberat a cité dans son abrégé. ^d Leonce de Byzance cite aussi un passage de cette lettre. ^e Elle est encore citée par Saint Euloge d'Alexandrie. ^f Jean d'Antioche parle des lettres que S. Cyrille avoit écrites à quelques Evefques pour les satisfaire [sur le sujet de la paix, comme il y a apparence.] ^g Liberat croit que ceux qui blasmoient l'expression des deux natures, & qui ne se rendirent point aux raisons

p. 1150. c. d.

Liber. c. 9. p. 36-38.

^a Conc. t. 3. p. 1150. d.

d. e.

Cyr. ep. 28. p. 140. c.

Phot. c. 230. p. 841. 848.

^b c. 219. p. 789. 810.

^c Liber. c. 9. p. 26. 39.

Conc. t. 1. p. 1158. a. 1170. c.

p. 1159-1164.

p. 1166.

p. 1174. c.

p. 1150.

p. 1175.

Liber. c. 9. p. 35. 42.

^d Leon. in Fut. l. 1. p. 982. b.

^e Theod. c. 230. p.

842. 841. 851. 857.

^f Cyr. ep. 30. p. 195. c.

^g Lib. c. 9. p. 41.

par lesquelles S. Cyrille la justifie, furent les auteurs de la secte des Acephales qui firent depuis tant de bruit, & à qui on donna ce nom, qui signifie sans tette, parceque n'ayant point S. Cyrille pour leur chef, [comme ils le pretendoient,] ils ne pouvoient montrer de qui ils tiroient leur origine. Mais on croit qu'ils n'ont commencé qu'après le Concile de Calcedoine, & que c'estoit une branche de l'heresie des Eutychiens.

Bar. 435. 20.

Conc. t. 4. p. 173. c.

ap. p. 786.

a Cyr. ep. 38. p. 137. c.

b p. 135. b. Conc. t. 4. p. 171. c.

c Cyr. ep. 38. p. 136. b.

d Conc. t. 4. p. 173. c.

e Cyr. ep. 38. p. 135. b.

f c.

g p. 136. d.

p. 138. b.

p. 140.

Leon. in Fut. l.

1. 2. p. 581. b. c.]

1002. b.

h Phot. c. 223. p.

810. 321.

i Cyr. ep. 39. p.

141. 145.

p. 141. 2. b.

p. 146. 351. 355. p.

115. 120.

Conc. ap. p. 926. c.

Phot. c. 130. b.

836. 849. Conc. t.

4. p. 173. c.

k p. 107. c. 219. 2.

788. 2] 791. c] 811.

821. .

l Conc. t. 5. p. 689.

c. 91. 1] 697. 4.

'Entre les lettres par lesquelles on pretendoit que Saint Cyrille avoit expliqué sa lettre aux Orientaux, on met celle à Successe ou Successe, (car on luy donne l'un & l'autre nom,) dans laquelle il dit encore qu'il n'y a qu'une nature après l'Incarnation. Successe estoit Evêque de Diocesarée dans l'Isaurie, célèbre pour son erudition. [Il n'est pas nommé entre les Evêques du Concile d'Ephese.] & il estoit mort avant celui de Calcedoine. Il envoya à S. Cyrille un memoire de quelques questions sur la foy, sur lesquelles il le prioit de l'éclaircir. Il semble qu'il luy demandast quelle estoit la croyance sur l'Incarnation, & comment il falloit distinguer la croyance de l'Eglise de l'heresie d'Apollinaire. Il parloit aussi de l'opinion de ceux qui disoient que le corps de J. C. après sa resurrection estoit passé en la divinité, & qu'il n'y avoit plus en luy que la divinité. [C'est sur toutes ces choses que Saint Cyrille luy répond dans sa lettre.] En la luy envoyant il y joignit une copie de quelques écrits qu'il avoit faits, & de la veritable lettre de S. Athanase à Epictete. Leonce de Byzance en cite quelques passages. S. Ephrem d'Antioche cite aussi la premiere lettre à Successe.

Successe luy ayant encore envoyé un memoire de quelques objections qu'on faisoit contre son expression d'une seule nature du Verbe incarnée, & contre la foy de l'Eglise, il y répondit par une seconde lettre, qu'il commence par un fort bel endroit sur les dispositions où il faut estre pour connoistre la verité. Les six dernieres pages de cette lettre se trouvent mot à mot dans celle à Acace de Melitene, [à laquelle il y a bien de l'apparence qu'elles appartiennent, quand on n'en jugeroit que par ce qui y est dit de la lettre de S. Athanase à Epictete. Car je ne voy pas pourquoi Saint Cyrille auroit mandé deux fois la mesme chose à Successe.] Elles ne se trouvent point dans l'ancienne traduction de la lettre à cet Evêque que nous a donné le P. Lupus. S. Euloge cite ce qui est devant cet endroit comme estant à la fin de la lettre à Successe. Saint Ephrem d'Antioche cite quelques endroits de cette lettre. Elle est encore citée par Justinien dans son edict

contre les trois Chapitres, & par Leonce de Byzance.^a Pierre Diacre cite un passage de la lettre à Successe.^b Un ancien auteur y a fait quelques notes, pour empescher que les Eutychiens n'en abusassent.^c Et S. Ephrem d'Antioche fit un livre entier, dont Photius nous a conservé un abrégé, pour la défendre contre les calomnies des Severiens.

Lecon. act 8. p.
525. c. d.
4 Fulg. 1. 2 p. 92.
6 Conc. ap. p.
786. 787.
c Phot. c. 229. p.
783-793.



ARTICLE CXXI.

Saint Procle succede à Maximien de Constantinople.

L'AN DE JESUS CHRIST 434, PASQUE le 15 avril, G.

MAXIMIEN qui avoit esté ordonné Evesque de Constantinople le 25 octobre de l'an 431,] ne tint ce siege que deux ans cinq mois [& dixneuf jours.]^d Car il mourut le 12 avril de l'an 434, qui se rencontroit le jeudi de la semaine sainte.^e Il semble que sa mort ait esté assez subite. [Son ordination avoit donné la paix à l'Eglise de Constantinople ;] & sa sage conduite la luy conserva tant qu'il en fut le pasteur. [Il travailla aussi, comme nous avons vu, par ses conseils & par ses prieres, à la donner à toute l'Eglise par la reconciliation de S. Cyrille avec les Orientaux.] Les Grecs l'honorent comme un Saint, particulièrement dans l'Eglise des Apostres à Constantinople, [qui peut avoir esté le lieu de sa sepulture.] Ils en font la feste le 21 d'avril, de quoy on ne sçait pas la raison. Comme il n'avoit pas pu réunir entierement tous les partisans de Nestorius, aussitost qu'on eut appris sa mort, tous ceux de cette faction, comme s'ils eussent eu liberté de tout faire, commencerent à s'attrouper en divers endroits, & à demander avec de grands cris qu'on rappellast Nestorius, menaçant mesme de mettre le feu à l'Eglise & à la ville. [Ce fut sans doute ce qui obligea de luy donner promptement un successeur. Ainsi des qu'il fut mort, & avant qu'il fust enterré, Theodose sans differer permit aux Evesques qui se trouvoient à Constantinople, de mettre S. Procle sur le throne episcopal, ce qu'il fit de peur qu'il n'y eust encore quelque difficulté dans le choix d'un Evesque, & que cette difficulté ne causast du trouble dans l'Eglise. Socrate loue en cela la sagesse de Theodose : Jean d'Antioche l'approuve de mesme tout à fait, aussi bien que le zele de Taurus [& de ses autres ministres,] qui le luy avoient conseillé. [L'intention de Theodose estoit sans doute à louer : son action

Socr. l. 7. c. 40. p.
385. b.
d b. c.
e Conc. ap. p.
831. c.
Socr. o. 385. b]
Ev. g. l. 1. c. 8. p.
265. d] Boll. 11.
411. p. 847. b.
Boll. p. 847. b. c.
p. 847. 1] 849. 2.
Conc. ap. p. 351.
c.
p. 852. a.
Socr. l. 7. c. 40. p.
385. d.
Conc. ap. p. 827.
[828. c.

neanmoins estoit dangereuse pour l'exemple : mais les circonstances estoient assez favorables. Car outre le merite de Procle reconnu de tout le monde, le peuple avoit souvent témoigné le souhaiter,] particulièrement lorsqu'on elut Maximien. [De sorte que Theodose prevenoit plustost l'election du peuple, qu'il n'en usurpoit le droit.] * Ce qu'on dit [non qu'il commanda, mais] qu'il permit aux Evêques de l'inthronizer, [peut marquer qu'il suivoit en cela le sentiment des Evêques, qui pouvoient bien s'estre declarez pour luy, soit dans les elections precedentes, soit durant la maladie de Maximien.

Je voudrois neanmoins qu'il eust assemblé un Concile plus en forme que n'estoit celui des Evêques qui se trouvoient à la Cour. Car outre que pour toutes les elections, les Canons demandent qu'on assemble tous les Evêques de la province,] le 16^e Canon du Concile d'Antioche, demande particulièrement un Concile entier pour l'inthronization d'un Evêque sans Eglise, [comme estoit alors S. Procle. S. Gregoire de Nazianze qui estoit dans le mesme cas, ne voulut jamais accepter l'inthronization de l'Eglise de Constantinople, sur les instances de tout le peuple dont il se pouvoit dire l'Apôtre, & de l'Empereur Theodose qui sans doute ne manquoit pas d'estre appuyé de beaucoup d'Evêques: Et il attendit que le Concile œcumenique l'y obligeast.]

Le titre d'Evêque de Cyzic que Procle portoit depuis l'an 426, sans avoir pu neanmoins estre receu dans cette Eglise, l'avoit empesché deux fois d'estre fait Evêque de Constantinople, à cause de la severité des Canons qui défendent les changemens d'evêchez. Mais enfin on crut ne se devoir pas arrester à cette raison, [puisquedans la verité il n'avoit point d'evêché ni d'Eglise:] & l'on produisit des lettres que le Pape Celestin avoit écrites à Saint Cyrille, à Jean d'Antioche, & à Rufe de Thessalonique, pour montrer qu'un Evêque nommé ou mesme en possession d'une Eglise, pouvoit [quelquefois] estre transferé à une autre. [On ne voit pas si c'estoit au sujet de Procle mesme, que Celestin écrivoit. Sa lettre à Jean d'Antioche doit avoir precedé la deposition de Nestorius, depuis laquelle Celestin n'eut plus de communion avec Jean. C'est sans doute à cause de ces lettres,] qu'on trouve dans un écrit assez nouveau, & plein de fautes, que Saint Procle avoit esté inthronizé par le consentement du Pape Celestin, avec les suffrages de S. Cyrille & de Jean d'Antioche. [On se servit sans doute aussi de l'exemple de Perigene de Corinthe, dont le cas estoit le mesme que celui de Procle, & autorisé par

Soer. l. 7. c. 19. p.
370. b.] 35. p. 377.
d.

n. c. 40. p. 385. c.
d.

Conc. t. 2. p. 568.
569.

Soer. l. 7. c. 29. 35.
p. 370-377. d.

c. 40. p. 385. c.

c. d.

Basilic. t. 1. p.
293.

in 734. c.

in 734. c.

V. S. Boni-
face.

le Pape Boniface. Socrate allegue encore d'autres exemples de ces changemens d'eveschez, [qui ne prouueront neanmoins jamais qu'une chose défendue par tant de Canons, & permise seulement en quelques cas rares & extraordinaires,] puisse passer pour une chose indifferente, & que rien n'empesche de faire, comme cet historien le semble vouloir. [C'est ainsi que Procle fut fait enfin Evesque de Constantinople, apparemment le jour mesme de la mort de Maximien, ou le lendemain.] Et après avoir esté inthronisé, il fit luy mesme les funerailles de son predecesseur. [Il est surprenant] qu'on doutast en Syrie s'il avoit esté ordonné en ce temps-ci, ou si ç'avoit esté avant les troubles. Mais les plus zelez défenseurs de Nestorius, convenoient qu'il avoit esté consacré par des Orthodoxes, & qu'il estoit luy mesme orthodoxe. Il communiquoit certainement avec S. Cyrille: mais on pretendoit ce semble qu'il anathematizoit en mesme temps ses douze articles. Nous avons encore le commencement del'epistre synodique écrite à son sujet, [par les Evesques qui l'avoient inthronisé.] Procle l'envoya à Jean d'Antioche & à Saint Cyrille pour entrer dans leur communion, [& la leur demander pour luy.] Il semble que l'Empereur ait ordonné que tous ceux qui ne le recevroient pas, seroient chassés de leurs sieges. [Nous ne nous

c. 36. p. 330. 381.

p. 380. c. 40. p. 385. d.

p. 335. d.

Conc. ap. p. 354. a. c. 350. 2.

p. 351. a.

b. c. 5 150.

p. 838. b.

F. 845. c. 846. c.

V. son titre.

arrestons pas ici à faire l'histoire de sa vie. Nous marquerons seulement qu'il avoit beaucoup de douceur, & qu'il aimoit mieux attirer les heretiques par sa bonté, que de les contraindre par la terreur & par la force à se réunir à l'Eglise. [Nous verrons combien sa douceur fut utile.] Elle n'empescha pas qu'il ne fît tout ce qu'il pouvoit pour la verité contre ceux qui combattoient la foy de l'Eglise, ou qui en divisoient l'unité, employant à cela le grand credit qu'il avoit auprès de Theodose. Il écrivit avec beaucoup de force à l'Eglise de Marcianople contre Dorotheé son Evesque.

Socr. c. 41. p. 386. b. c.

p. 846. b.

p. 845. c.

p. 830. b.



ARTICLE CXXII.

Jean d'Antioche demande des loix contre les Evesques de Cilicie; ordonne deux Evesques dans l'Euphratesienne.

V. Theodose II. § 20.

JEAN d'Antioche, à qui le Patrice Taurus, alors Prefet de l'Orient, avoit mandé la promotion de S. Procle, en eut une extreme joie, à cause de l'avantage qu'il esperoit qu'en recevroient toutes les Eglises de J. C, surtout celle de Constantinople,

Conc. 17. p. 327. § 125.

Car il le connoissoit par une longue experience, & le jugeoit ⁴³⁴ tres propre pour la disposition où estoient alors les affaires. Ce fut ce qu'il manda à Taurus, en l'assurant qu'il approuvoit tout à fait la maniere dont l'Empereur en avoit usé en cette occasion. Il le pria en mesme temps de vouloir bien travailler à la paix des peuples de sa juridiction, où quelques Evesques refusoient de se soumettre à son autorité, & rejettoient la paix que Dieu avoit donnée à l'Eglise par le ministère de l'Empereur. [Il marquoit par là ceux de Cilicie & ceux de l'Euphratesienne, qui comme "nous allons voir, s'estoient aussi separez de luy:] & il dit que leur obstination venoit de ce que ni luy, ni la puissance seculiere, n'avoit encore employé à leur égard que les voies douces: [Il demandoit assez clairement par là le secours de Taurus & de l'autorité imperiale pour agir contre eux d'une maniere plus forte. Et nous verrons bientôt les loix qu'il obtint contre ceux qui s'estoient separez de sa communion.

P. 823. 2.

V. 5 123.

P. 914. 5207.

Il peut bien avoir suivi en cela le conseil que luy donne Saint Cyrille dans une lettre dont nous ignorons le temps, mais qui se peut aisément rapporter au mois d'avril de cette année:] car il semble que c'est une réponse à une lettre de civilité que Jean luy avoit écrite sur la feste de Pasque, [comme cela estoit alors ordinaire:] S. Cyrille s'y rejouit de voir l'Eglise dans l'union, parce que Jean avoit levé "des auparavant les scandales qui l'avoient rompue. Il espere qu'il levera de mesme ceux qui restoient encore, & que les personnes qui continuoient à resister à la verité, reprendroient le langage de la vraie foy, en condannant "les discours profanes de Nestorius. Que s'il y en a, dit-il, qui persistent dans l'esprit de contention, qu'ils n'imputent point à l'Eglise ce qu'ils auront à souffrir, mais à eux memes: car il n'est plus temps d'user des voies de douceur envers ceux qui aiment leurs voies corrompues.

1.

olim.

verboficates.

P. 833. 2. 66

P. 830. c] 832. a]
850. c.

P. 830. n. c.

[Quoique Jean crust n'avoir encore employé que la douceur, lorsqu'il répondit à Taurus vers le mois de may, il faut dire neanmoins "que des le commencement de mars au plustard, il avoit ordonné des Evesques dans l'Euphratesienne, [non sans doute] en vertu d'un pouvoir general donné par le Pape Innocent à Alexandre d'Antioche; [mais plustost parcequ'Alexandre d'Hieraple s'estant separé de sa communion, s'estoit dégradé par là des droits de Metropolitan: Et il semble mesme, comme on a

NOTE 79.

D. P. 6. 4. p. 760.

1. M^r du Pin la rapporte à un autre temps, où il s'agissoit moins de Nestorius que de Theodore de Mopsueste.

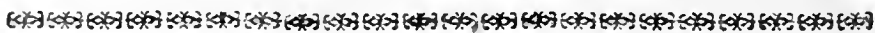
vu, qu'il n'en vouloit pas faire les fonctions.] 'Cependant cette action irrita extremement tous les Evesques de la province, qui pretendirent que ces ordinations violoient les loix de l'Eglise, & mesme qu'elles avoient esté vendues pour de l'argent. [Theodoret ne le dit pas:] 'Mais il assure que Marinien & Athanase ordonnez de cette sorte, estoient des personnes notoirement indignes de l'episcopat : que la vie infante du premier estoit connue de presque tous les habitans d'Antioche, & que l'autre avoit esté surpris dans les mesmes crimes & à Cyr par diverses personnes qui vivoient encore, & à Constantinople où l'on en avoit dressé des actes que luy & Jean mesme avoient vus à Calcedoine.

'Il paroist que cet Athanase avoit esté ordonné à la place d'Abibe Evesque de Dolique, 'alors extremement agé ; [ce qui donna occasion] 'de dire qu'il estoit mort lorsqu'on avoit ordonné un autre Evesque à sa place. [Mais ce mensonge ne se pouvant soutenir, on avoit dit partout] 'qu'il estoit tombé en demence, & avoit envoyé sa demission à Jean d'Antioche. Mais Abibe nia tout cela par une lettre qu'il en écrivit à Alexandre, à Theodoret, & aux autres Evesques de la province. 'Et quand cela eust esté, il eust fallu assembler ces Evesques pour luy donner un successeur.

[Le trouble où l'on estoit alors pouvoit excuser Jean, s'il n'obfervoit pas toutes les formalitez :] 'mais on pretendoit que ce nouvel Evesque appuyé d'une troupe de soldats que Jean luy avoit fait donner, avoit chassé Abibe qui estoit ce semble malade au lit, & à moitié mort. 'Son crime estoit d'autant plus grand, qu'Abibe mesme l'avoit fait Prestre & œconome de son Eglise, dont il luy avoit confié toutes les richesses ; [ce qui nous donne sujet d'adorer la justice divine qui les punissoit l'un par l'autre.] 'Car Abibe n'avoit jamais voulu entrer dans la communion de S. Cyrille, [& la seule ordination d'Athanase le rendit digne des maux qu'il souffroit, si Athanase estoit aussi criminel qu'on nous le depeint.] 'On accommoda neanmoins cette affaire. Athanase promit par écrit, & avec de grands sermens, de ne rien entreprendre sur la ville de Dolique tant qu'Abibe vivoit, & il se retira sur cela. Mais quelque temps après oubliant tous ses sermens, il revint à Dolique & se rendit maistre de l'Eglise, dont il paroist qu'on ne le put pas deposseder. [Je voudrois savoir comment Jean pretendoit excuser une conduite qui paroist si inexcusable.]

'On croit que Marinien avoit esté ordonné à la place d'Acylin

576. SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
[ou Aquilin] Evêque de Barbalisse, 'parcequ'on trouve qu'Acylin avoit esté chassé de son Eglise. [Mais je ne sçay si ce fut sitost.]



ARTICLE CXXIII.

L'Euphratesienne fait schisme avec Jean d'Antioche : Melece de Neocesaree travaille inutilement à la paix : Theodoret est maltraité par le General Denys.

Conc. ap. p. 350.
c.

THEODORET & les autres Evêques de l'Euphratesienne, ayant donc esté extrêmement blesez par les ordinations de Marinien & d'Athanase, se porterent jusqu'à se separer de la communion de Jean. C'est ce qu'on voit par une lettre signée d'Alexandre & de six de ses suffragans assemblez sans doute en un Concile, adressée aux Evêques de Syrie, des deux Cilicies, & de la seconde Cappadoce; où après de grandes plaintes contre Jean sur la paix mesme qu'il avoit faite avec Saint Cyrille, en anathematizant la doctrine orthodoxe de Nestorius, ils disent qu'ils ont neanmoins gardé le silence durant quelque temps; mais qu'après les ordinations illegitimes & simoniaques qu'il venoit de faire, ils sont obligez de le rompre, & de se separer de la communion de celui qui violoit si ouvertement les Canons. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent à faire la mesme chose. Mais Alexandre en signant la lettre, a soin de remarquer, [comme si c'étoit quelque chose de bien glorieux pour luy.] qu'il y avoit déjà longtemps qu'il avoit rompu la communion avec l'Evêque d'Antioche. Ces Evêques semblent accuser Jean de s'estre vanté publiquement d'avoir ordonné des gents aussi décriez qu'estoient Athanase & Marinien. [Mais pour le croire il faudroit que Jean eust esté entièrement perdu d'honneur; & ce n'est point dutout l'idée que l'histoire nous en donne.]

p. 31. s. 129.

p. 31. s. 129.

b.

c.

b.

p. 31. s. 130.

Cette lettre fut fort bien receue dans la Cilicie. Hellade Metropolitain de la premiere vouloit assembler son Concile pour l'approuver plus solennellement. Mais ne le pouvant à cause de Pasque qui estoit fort proche, il se contenta de le faire avec trois autres Evêques qui se rencontrerent à Tarse, & il écrivit avec eux à Alexandre & à son Concile, pour leur témoigner qu'ils prenoient part aux maux qu'ils souffroient. Il les assure que tous les autres Evêques de sa province estoient dans

1. On marque leurs noms & leurs evêchez.

2. C'étoit le 15 d'Avril; ainsi la lettre peut estre écrite vers le premier.

le mesme sentiment. Melece de Mopsueste, Hesyque de Castabales, & deux autres Evesques de la seconde Cilicie, firent la mesme chose par une lettre commune, où ils se font une gloire de s'estre separez de leur Patriarche des l'année de devant: & ils pretendent qu'à cause de cela, Jean ne cessoit point de leur faire une persecution continuelle. § 131. m.

'Ce fut aussi vers Pasque qu' Alexandre Metropolitain d' Apamée en la seconde Syrie, écrivit un billet à celui d' Hieraple, pour l'assurer qu'il souhaitoit depuis longtemps de conférer avec luy; qu'il n'avoit pu l'aller trouver, parcequ'il avoit toujours esté ou malade ou trop occupé; & qu'il ne le pouvoit encore à cause des festes, mais que s'il pouvoit luy donner un rendez-vous à michemin, il ne manqueroit pas de s'y trouver. [Il faut presumer que c'estoit pour convertir son confrere plustost que pour se pervertir luy mesme. § 132.

Dans tous ces troubles de l'Euphratesienne, nous n'avons point oui parler de Melece] Evesque de Neocesarée ville de la mesme province, qu'on appelloit aussi Cesarée, ou Cesarée Auguste. Il avoit esté à Ephese uni aux autres Orientaux. [Mais dans ce qui regarde la réunion, il ne paroist nullepart ni avec Alexandre, ni contre luy.] Il ne s'estoit pas en effet séparé de sa communion avec André de Samosates & Jean de Germanicie. [Mais on voit aussi qu'il aimoit la paix.] 'Car s'estant rencontré à Hieraple avec Theodoret, il l'avoit assuré que Jean d' Antioche ne souhaitoit que d'estre uni avec ceux de leur province, & ne vouloit rien faire qui pust leur causer de la peine. Mais après les ordinations d' Athanase & de Marinien, Theodoret écrivit à Melece pour se plaindre que les effets ne répondoient pas à ses paroles, & qu'il n'y avoit plus moyen d'avoir de communion ni avec Jean, ni avec ceux qui reconnoistroient de telles personnes pour Evesques. [Nous ne trouvons plus rien de ce Melece. Geo. sac. p. 302.
Cenc. ap. p. 699.
706. 714.
p. 812. c.
p. 830. § 1: 8.

'L'affaire d' Abibe en produisit une autre contre Theodoret, [quoiqu'on ne voie point comment ni par quelle suite cela arriva.] 'On voit seulement que Theodoret eut à souffrir beaucoup d'injustices & de mauvais traitemens de quelques personnes qui avoient apparemment le soin de lever les imposts dans son diocese. [Ainsi ce pouvoient bien estre des bourgeois & des Conseillers de la ville mesme de Cyr ou de celle de Dolique.] Car ils avoient eu beaucoup de part à ce qui s'estoit fait contre Abibe. Ils assemblerent une fois une grande multitude de gents avec lesquels ils menaçoient de bruler la basilique de S. Cosme & S. p. 836. § 133.
p. 835. b.

Damien, qui estoit dans un village appartenant à l'Eglise de Cyr: Et ils l'eussent peuteestre fait, si Theodoret n'y fust accouru, & n'eust dissipé toute cette multitude par sa presence. Ils pretendoient que Theodoret avoit armé contre eux les paysans du village, & leur avoit défendu de payer les imposts qu'ils devoient.

p. 836. a.

p. 836. a.

p. 836. b.

b. c. 836. a.

p. 836. c.

[C'estoient eux sans doute encore,] qui faisoient courir le bruit qu'il aimoit la discorde & les querelles; & ils le calomnierent tellement auprès [de Denys] General de la milice, qu'il envoya une compagnie de cavalerie, [sous pretexte sans doute de faire lever les imposts,] avec des ordres tout à fait injurieux à ce grand Evêque, & qui furent affichez publiquement. Denys faisoit profession d'estre Chrétien; & celui qu'il envoya avec ses troupes estoit aussi un homme de pieté, qui attendoit le jugement de Dieu, & qui esperoit la resurrection. C'est pourquoi Theodoret estoit moins fâché de souffrir ce qu'on faisoit contre luy, que de voir cet Officier engagé à le faire, & à faire trainer honteusement diverses personnes tres innocentes.

&c.

&c.

p. 834.

p. 835. a. / 837. a.

p. 835. a. b.

c. 836. a.

Theodoret écrivit sur cela une grande lettre au Comte pour se justifier sur les reproches qu'on luy faisoit, se plaindre de la maniere dont on l'avoit traité sur des calomnies qu'on avoit crues trop legerement, & demander mesme qu'on punisse ces calomniateurs. [On n'avoit pas apparemment esté fâché d'avoir occasion de le maltraiter,] à cause qu'il s'estoit separé de la communion de Jean. C'est pourquoi il se justifie sur cela autant qu'il peut, pretendant qu'on n'a pas pu se dispenser de le faire, après que Jean avoit violé les Canons par les ordinations scandaleuses de Marinien & d'Athanase.



ARTICLE CXXIV.

Jean met un Evêque à Sergiople dans le diocèse d'Hieraple: L'Euphratesienne s'en plaint à Pulquerie: Theodose défend aux Evêques de venir en Cour, ordonne de chasser ceux qui s'estoient separé de Jean, s'ils ne se réunissent.

Conc. ap. p. 838.
5135.

p. 837. a.

p. 837. b.

A PRES les ordinations de Marinien & d'Athanase, Jean d'Antioche entreprit encore d'ordonner un Evêque pour l'Eglise de Saint Serge, qui estoit une paroisse du diocèse d'Hieraple. A Alexandre y avoit mesme fait de fort grandes dépenses; & son Eglise en estoit demeurée endettée. Il paroist qu'on avoit

300 livres
d'or.

basti une espede de ville en ce lieu, [qui a depuis esté celebre sous le nom de Sergiople. Ainsi il pouvoit y avoir raison d'y mettre un Evesque. Mais Jean pouvoit attendre un temps plus calme, afin que cet établissement important à la religion, se fist dans l'esprit de paix, d'union, & de charité, qui est l'ame du Christianisme.] On se plaint mesme que Jean avoit choisi pour premier Evesque de ce lieu un homme dont les fautes estoient connues de tout le monde.

iniquitas.

'Les Evesques de la province se resolurent enfin de porter leurs plaintes à la Cour, & nous avons encore une lettre qu'ils écrivirent pour cela aux Imperatrices [Eudocie & Pulquerie.] Ce sont les mesmes sept Evesques qui s'estoient separez de Jean. Ils l'avouent, & ne craignent pas mesme de dire que c'est parceque Jean avoit condanné Nestorius. Mais ils se plaignent principalement des entreprises qu'il avoit faites sur leur province, priant les Imperatrices d'obtenir de l'Empereur qu'il les arreste, & qu'il fasse rendre l'Eglise de S. Serge à son Evesque legitime. [On ne sçait point ce qui arriva de cette requeste,] sinon qu'il est certain par la suite de l'histoire, que l'evesché de Sergiople a subsisté, & a mesme esté honoré du titre de metropole.

p. 37. c.

p. 38. a.

Geo. sac. p. 303.

Cons. ap. p. 338.

'On deputa pour porter la requeste, [non un Evesque,] mais des Ecclesiastiques & des moines, [parcequ'on avoit peuteestre déjà receu] l'ordre de l'Empereur, qui ne vouloit point qu'aucun Evesque vint à la Cour, mais que chacun demeurast dans son diocese. Jean d'Antioche ayant receu cet ordre, en avertit Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le fist sçavoir à ses suffragans, & luy écrivit pour cela une lettre, où il luy mande qu'il saura bientôt le sujet de cet ordre, [sans rien dire qui püst offenser Alexandre, ni qui touchast les troubles qui les divisoient alors.] Sa lettre fut portée par un Magistrien à Alexandre qui ne voulut point la recevoir. Mais il se la fit lire par le porteur, & en fit prendre copie par un notaire. Il donna en mesme temps au porteur acte de sa diligence, & il y promet d'obeir à l'ordre de l'Empereur.

a.

p. 39. § 136.

p. 127.

Officier du
Maistre des
Offices.

[Cet ordre pouvoit bien estre un effet] de la priere que Jean avoit faite au Prefet Taurus d'assister son Eglise contre les schismatiques. Ceux-ci disent que leurs ennemis les avoient representez à l'Empereur comme des heretiques: qu'ils avoient envoyé des vaisseaux chargez d'or & de presens: que Jean avoit à Constantinople un nommé Verius qui sollicitoit secrettement pour luy; & qui distribuoit, si on les en croit, bien de l'argent

p. 27. § 28.

p. 863. c.

p. 864. c.

p. 828. § 124.

p. 876. c.

p. 828. c.

pour obtenir un rescrit de l'Empereur qui les obligeast de communiquer avec Jean, ou de sortir de leurs Eglises, suivant en cela l'autorité des Evêques à qui le jugement de ces sortes de choses appartient selon les Canons. Il y avoit déjà eu un ordre semblable pour la Thrace, [je ne sçay si l'on ne veut point dire pour la Mesie,] qui avoit causé, dit-on, bien du trouble dans ce pays, jusqu'à y empescher la levée des tributs.

b. c.

p. 829. 5 119.

Cela n'empescha pas que Jean n'obtint la loy qu'il demandoit, & Domitien qui estant alors Questeur, [l'avoit apparemment faite luy mesme,] en manda la nouvelle à Hellade de Tarse, qu'il faisoit profession d'aimer & d'estimer à cause de la vertu qui paroissoit dans tout le reste de sa conduite. Sa lettre porte encore qu'il avoit un peu arresté la publication de la loy, dans l'esperance qu'Hellade & tous les autres de la Cilicie se rendroient à l' instante priere qu'il leur faisoit de conferer avec Jean, & de rentrer au plustost dans sa communion, pour eviter les maux effroyables que causeroit l'execution de la loy; qu'il ne leur pouvoit arriver aucun mal de ceder, & qu'ils seroient chargez de tout celui qui arriveroit dans leurs Eglises, s'ils ne cedoient pas; puisqu'un Evêque regarde les maux des autres comme les siens propres, estant chargé de Dieu de corriger les fautes des peuples. Il envoya un officier porter cette lettre, & travailler en mesme temps à la reconciliation des Evêques. Il en écrivit une semblable à Theodoret.

p. 830.

p. 828.

p. 839. 2.

p. 846. 2.

p. 829. 2.

4 p. 829. 2.

p. 828.

Hellade qui avoit une croyance toute particuliere pour Melece de Mopueste, & qui ne vouloit rien faire que par son conseil, luy écrivit sur cela. Theodoret à qui il en écrivit aussi, ne luy fit réponse qu'assez longtemps après. Mais Melece luy en fit apparemment une fort prompte & fort semblable à la lettre que nous avons de luy à Maximin d'Anazarbe son metropolitain, pour le preparer à recevoir l'envoyé de Domitien, qui devoit aussi aller chez luy. Car quelque certain que dust paroistre ce que mandoit un Questeur, Melece assure que la nouvelle estoit fausse, que c'estoit un artifice de Domitien pour les effrayer, & pour obliger Jean; que la loy avoit effectivement esté donnée; mais que Taurus l'avoit fait supprimer, en representant à l'Empereur les mauvaises suites qu'elle pouvoit avoir pour les impôts. Il disoit savoir cela du Gouverneur de sa province, arrivé depuis peu de Constantinople, & qui s'y estoit informé avec soin de toutes choses, à cause de l'interest qu'il y avoit, [puisqu'il c'estoit à luy à faire executer les loix.]

*decimum.**vacare.*

'Cependant la loy vint, & elle nommoit en particulier Hellade, Maximin, Alexandre, [tous trois Metropolitains,] & Theodoret. 'On en a encore le commencement. Il paroist qu'elle fut d'abord adressée à Jean, qui l'envoya à Denys General de la milice pour la faire executer. Denys l'ayant receue donna les ordres necessaires, & écrivit aux quatre Evesques qui y estoient nommez, pour la leur signifier, & les sommer de choisir au plustost ou la paix avec Jean, ou l'exil. Il envoya cette lettre avec la loy au Comte Tite son Vicaire ou Lieutenant, afin qu'il la fist executer avec le plus de diligence, & le moins de trouble qu'il se pourroit, luy recommandant cela comme une chose de la derniere importance.

p. 844. § 142.

p. 142. § 140.
a p. 876. c.

p. 845. § 143.

§ 142.

'Hellade receut [apparemment la mesme nouvelle] de Constantinople par Anastase Prestre, & Thartice Diacre, qui mandoient que Procle n'enseignoit rien que d'orthodoxe; qu'il avoit beaucoup de credit à la Cour; qu'il devoit envoyer sa synodique à Jean, avec des ordres de l'Empereur, afin que tout le monde la receust, & approuvast son inthronization, comme Jean l'avoit demandé à Taurus, & que ceux qui le refuseroient seroient chassés de leurs Eglises. Hellade envoya cette lettre à Melece, pour luy demander ce qu'il y avoit à faire sur cela.

§ 144.

p. 828. a.

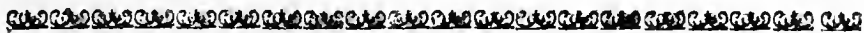
p. 845. c.

p. 846. a.

ordinatio.

'Melece luy répondit d'une maniere fort rude, que quand Procle ne communiqueroit ni avec Cyrille, ni avec Jean qui estoit encore pire que luy, & quand il voudroit reconnoistre Nestorius pour Evesque, il seroit encore bien difficile de pouvoir communiquer avec luy, puisque son inthronization n'estoit qu'une suite des troubles qui rendoient nul tout ce qu'on faisoit; mais qu'il ne pouvoit absolument reconnoistre pour Evesque tout homme qui communicoit avec Jean; qu'il ne falloit pas seulement souffrir qu'on traitast Procle d'orthodoxe.

§ 145.



A R T I C L E C X X V.

Theodoret sommé de se réunir à Jean, est obligé par ses moines de conférer avec luy: il tasche inutilement de porter Alexandre à le faire aussi.

'CÉPENDANT Tite envoya le Tribun Euricien à Cyr, avec des lettres qu'il écrivit tant à Theodoret, qu'aux saints solitaires Symeon, Jacque, & Baradate. Ce sont sans doute ces illustres solitaires à qui l'Empereur Leon écrivit encore 44 ans après ceci, & qui sont tous trois celebres par les eloges que

Conc. ap. p. 847.
§ 146.
n. c.

Theodoret en a faits. [Car ce Jacque est, selon toutes les apparences, celui mesme avec qui il avoit une union particuliere, parcequ'il demouroit auprès de Cyr.] Et l'on croit que le premier est le celebre S. Symeon Stylite qui ne quittoit point sa colonne; mais il pouvoit parler par ses lettres, & par ceux qu'il avoit priez d'agir en son nom. On marque mesme [que quelques uns de] ces Saints se contenterent d'écrire. [Au moins nous ne connoissons point d'autre Symeon moine qui fust celebre en ce temps-là.] Les lettres de Tite portoient, que si Theodoret ne vouloit pas accepter la paix, on l'alloit aussitost chasser, & mettre un autre Evesque en sa place.

[Cen'estoit pas ce qui le mettoit en peine, parcequ'il ne respiroit qu'après la vie monastique; mais les saints moines l'attaquoient plus fortement par les instances qu'ils luy faisoient pour accepter la paix, qu'ils le blasmoient d'avoir rompue. Tous ceux de son diocese qui avoient un mesme interest à se conserver un si saint Evesque, s'estoient apparemment unis ensemble pour cela.] Il refusa neanmoins absolument d'aller à Antioche: mais il ne put pas de mesme refuser de promettre: qu'il iroit avec eux jusqu'à Gindare,] qui estoit environ à quinze lieues de Cyr, & à dixhuit d'Antioche, si Jean vouloit y venir aussi, comme ils esperoient de l'obtenir de luy. Il representa que l'on ne pouvoit pas se reconcilier avec Jean, s'il n'abandonnoit ceux [qu'il avoit ordonnez contre les Canons dans leur province. Mais rien ne leur paroissant impossible,] ils deputerent trois Abbez qui estoient Prestres, partie à Tite, [pour obtenir qu'il ne precipitast rien,] partie à Jean d'Antioche pour le prier de se trouver à Gindare, & de considerer combien il estoit injuste de chasser de saints Evesques qui estoient l'ornement de leur province, & qu'on ne pouvoit déposer sans causer de fort grands troubles.

Theodoret manda à Alexandre ce qui venoit de se passer, luy avouant que jamais il ne s'estoit vu dans un état si penible. Alexandre luy répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il luy plairoit, & aller mesme à Antioche, s'il le jugeoit à propos; mais que pour luy, rien ne pouvoit luy faire changer la resolution de ne communiquer jamais avec Jean, à moins qu'on n'eust remédié aux desordres qui s'estoient commis, quand mesme Jean luy donneroit, non pas Rasaphe, [où pouvoit estre l'Eglise de Saint Serge,] & les autres lieux de cette solitude, mais tout le royaume des

1. C'est le meilleur sens que je vois à ces paroles, nisi ejissentur illi.

ut culpantes.

à 36 milles de Cyr, & à 44 d'Antioche.

r.

Cieux. C'est la réponse qu'il le prie de faire de sa part aux moines, dont il trouvoit les empressements fort mauvais. Il les prie de demeurer en repos, quels qu'ils fussent, quand même ils ressusciteroient tous les hommes qui sont morts depuis le commencement du monde.

'Il dit que ce qui le confirmoit dans son sentiment de ne point communiquer avec les autres; c'est que l'herésie des Theopasquites, [qui font Dieu passible,] se fortifioit de plus en plus parmi eux, comme on le voyoit par ce qu'on mandoit de Constantinople, & par les predications qu'Antoine Evêque de Calcide avoit faites la semaine sainte à Antioche dans l'église de Saint Zachée, dont Maranas Prestre d'Hieraple, & plusieurs autres personnes de la même ville, avoient eux mêmes esté témoins. [Il semble donc qu'il ne trouvoit pas mauvais que ses Prestres mêmes communiquassent avec Jean.]

'Pour montrer néanmoins qu'il n'estoit point ennemi des condescendances, il envoya à Theodoret quelques papiers, qui contenoient trois projets de la maniere dont on pouvoit se reconcilier avec Jean. Celui que Theodoret jugea le meilleur des trois, portoit que l'on pouvoit recevoir la synodique de Procle, si elle s'accordoit avec la vraie foy, sans contenir rien de mauvais, & si elle n'autorisoit point ce qui s'estoit fait à Ephese. Surquoi Theodoret luy répond, que selon le bruit commun, Procle estoit tout à fait orthodoxe; qu'Hellade même qui luy en avoit écrit, & Euthere le confirmoient par leurs lettres. Il le prie donc de penser non seulement à la foy, mais encore à la paix des Eglises, qui estoient dans une agitation tout à fait fascheuse; que s'il le juge à propos, on pourroit conferer hors d'Antioche avec Jean, à la charge que ceux qu'il avoit ordonnez dans l'Euphratesienne seroient exclus de l'episcopat. Il avoit vu depuis peu la lettre de Jean à Theodose sur sa réunion avec S. Cyrille; & il fut fort fasché d'y voir que Jean anathematizoit la doctrine de Nestorius: car il estoit encore fort persuadé que Nestorius n'avoit point d'autre doctrine que Jean même. [Il semble néanmoins vouloir bien tolerer qu'on anathematize ce qu'il a dit, ou cru de contraire à la doctrine des Apostres, pourvu qu'on n'anathematize pas sa doctrine en general.]

Si la réponse qu'Alexandre fit à cette lettre, est celle] par laquelle il envoie à Theodoret le commencement de la synodique de Procle, on y voit que quelques propositions qu'il fist pour la paix, il n'estoit nullement disposé à la recevoir. Car il declare

superfluum.

&c.

p. 849.

§ 143.

p. 850.

p. 851. § 145.

qu'il ne veut point communiquer avec toute personne qui ne rejette pas la communion de S. Cyrille. Il se plaint de quelques Evêques de sa province, qui se laissant corrompre, se joignoient à l'Evêque d'Antioche, & se conformoient entierement à l'Egypte.

Theodore avoit ce semble envoyé à Constantinople Donat Prestre & Acace Diacre. Ils revinrent vers ce temps-ci, & luy apporterent la lettre que le Questeur Domitien luy écrivit, avec d'autres lettres qui luy faisoient connoître que leurs amis les plus puissants s'excusoient de rien faire pour eux, sinon pour travailler à leur reconciliation; & que pour les autres, ceux mesmes qui estoient les plus ardens pour leur parti, n'osoient leur écrire. Il envoya ces lettres à Alexandre par ceux mesmes qui les luy avoient apportées, afin qu'ils l'instruisissent de tout; & il luy manda en mesme temps qu'il craignoit fort que leur fermeté à ne rien relâcher, n'eust point d'autre fruit que de les accabler entierement, de troubler les Eglises, & d'abandonner leurs peuples aux loups qui usurperoient leurs places: qu'ils avoient à craindre de se rendre responsables à Dieu de tous ces maux, s'ils preferoient leur interest, [& leur honneur] particulier au salut des peuples. Il conjure Alexandre de faire à tout cela une attention serieuse, de balancer les avantages, & les inconveniens de part & d'autre, & de vouloir bien perdre quelque chose, si l'on peut par là gagner beaucoup plus.

Alexandre luy répond sur cela, que balançant les avantages & les inconveniens, il pretere d'une part le desir de Dieu, & le royaume des Cieux à l'honneur & la gloire du siecle, & de l'autre les depositions, les exils, les railleries, & les insultes des hommes, & la mort mesme du corps à celle de l'ame, & aux tourmens eternels; que quand autrefois Saint Melece, S. Eusebe[de Samosate], S. Barse[d'Edesse], & tant d'autres s'estoient laissez bannir[par les Ariens], Dieu le voyoit, & n'oubloit pas neanmoins le soin de son Eglise, & qu'il n'avoit point rendu ces Saints responsables des maux arrivez à leurs peuples, parcequ'ils n'avoient pas voulu se conserver, en entrant dans la communion des heretiques; Qu'ainsi, s'il plaist à Dieu de luy en donner la force, il est resolu de comparoître devant les Conciles, devant les Gouverneurs, devant les Souverains, pour soutenir la foy qui est nostre unique esperance, & souffrir après cela tout ce qu'il plaira à Dieu de permettre.

[Rien n'est plus beau; rien n'est plus grand que tout cela, s'il estoit

p. 571. 5 151.

p. 259. a.

f. 851.

5 152.

p. 553.

estoit bien appliqué.] Mais Alexandre en parlant si bien sur tout le reste, manquoit dans le capital, comme Domitien le dit fort bien à Hellade. Il reconnoit luy mesme dans cette lettre, qu'il n'avoit raison d'agir comme il faisoit, que parcequ'il croyoit Cyrille heretique; & que Theodoret qui le croyoit orthodoxe pouvoit agir d'une autre maniere. [Comment donc ne se disoit-il pas à luy mesme qu'il pouvoit bien se tromper, de croire heretique un homme que toute la terre, que les personnes les plus éclairées, les plus saintes, & les plus intrepides, que ses meilleurs amis qui estoient le plus dans ses interests, jugeoient orthodoxe? Comment ne concluoit-il pas de là qu'il ne falloit point mettre le trouble & le schisme dans l'Eglise par son sentiment particulier, ayant tant sujet de craindre que ce ne fust qu'un jugement remeraire & criminel contre l'un des premiers Evêques de l'Eglise, ou plustost contre toute l'Eglise qui communiquoit avec luy.] Il prie Theodoret de ne le plus importuner sur cette affaire, & qu'il n'avoit qu'à faire tout ce qu'il jugeroit estre le plus utile pour son Eglise. Il luy envoie la lettre qu'il avoit receue de l'Abbé Parthene, [pour luy montrer sans doute que les Nestoriens de Constantinople n'estoient pas aussi decouragez] qu'il avoit paru le croire. Parthene avoit aussi écrit à Theodoret.

p. 529. h.
p. 852.
p. 852.
p. 853.
p. 848. a.
p. 866. b.



ARTICLE CXXVI.

Theodoret se réunit avec Jean, & travaille à luy réunir les autres, sans condamner Nestorius: Il s'unit aussi à S. Cyrille, sans approuver jamais ses douze anathematismes.

[L A negociation des saints moines eut l'effet qu'ils souhai-
toient.] Theodoret conféra avec Jean d'Antioche, [non à Gindare, mais] chez luy à Antioche. ^a Il s'entretint avec luy de toutes choses, & il en eut toute la satisfaction possible. ^b Car il le trouva zelé pour la veritable foy, & pour l'union de l'Eglise, sans vouloir exiger qu'on souscrivist à la deposition de Nestorius, ni qu'on anathematizast sa doctrine; & Theodoret ne fit en effet ni l'un, ni l'autre. Il n'avoit jamais eu de peine sur la lettre de S. Cyrille, ayant toujours cru qu'elle estoit orthodoxe, & qu'elle reparoit suffisamment ce qu'il y avoit de mal dans les anathematismes, qu'il regardoit encore comme heretiques. Ainsi voyant la foy en sureté, & qu'on ne l'obligeoit point à prendre part à ce qu'il croyoit encore injuste, il s'unit entierement avec Jean,

Conc. ap. p. 865.
h) 866 a.
a p. 862. a.
b p. 859. h.
Thdr. G. p. 68.
Conc. ap. p. 539-
b.

evachas.

ne croyant pas pour cela entrer dans l'injustice qu'on avoit faite, selon luy, [à Nestorius,] puisque Dieu ne nous demande point raison des fautes des autres, & que la peine qu'il pouvoit avoir sur cela devoit ceder à l'avantage de finir les disputes, & de ne pas exposer les peuples aux maux qui les menaçoient. [Je ne trouve rien de ce qui se fit à l'égard des trois Evêques ordonnez dans l'Euphratesienne par Jean.] Il semble qu'on eust eu dessein d'abord de faire signer la synodique de Procle, 'neanmoins il paroist qu'on signoit une lettre de Jean, [& apparemment] celle qu'il avoit écrite à S. Cyrille pour la conclusion de la paix : 'Mais il trouvoit bon qu'on en retranchast quelques endroits comme superflus ; [c'est à dire sans doute ce qui regardoit Nestorius.]

'Jean fit en mesme temps Theodoret le mediateur de la paix avec tous les autres, consentant qu'il usast, pour les adoucir, de tous les menagemens, & de toutes les condescendances qu'il jugeroit necessaires, & voulant bien mesme qu'il le chargeast d'injures, [c'est à dire apparemment qu'il condamna sa conduite dans les choses qui leur auroient pu faire de la peine.] Ils convinrent de cela en la presence de Dieu seul. Mais Theodoret ayant souhaité, [ou dans ce temps là mesme, ou] "quelque temps après, d'en avoir pour sa sureté un acte par écrit, qu'il luy promit avec serment de ne point montrer que quand la nécessité l'y obligeroit : Jean le fit par une lettre qu'il luy adressa signée de luy, toute pleine de marque d'estime & d'amitié ; mais où l'on voit qu'il avoit un vray desir de réunir tous les membres de l'Eglise 'aux dépens mesme de sa reputation. Car que pouvons-nous, dit-il, souffrir de considerable pour le salut, & la paix de tant de freres, " & de freres qui meritent si fort d'estre aimez, après que nous voyons le Fils unique de Dieu se rabaisser pour nous jusques à la Croix, S. Paul vouloir estre anatheme pour Israel, & Moÿse demander d'estre effacé du livre de vie? Il avoit toujours ces exemples dans l'esprit. 'C'est pourquoi il ne croyoit point pouvoir rien faire de trop pour une chose que Dieu aime autant que la paix : 'Et il exhorte Theodoret de s'y appliquer avec toute son activité ordinaire, priant J. C. de luy donner pour cela la force dont il avoit besoin.

[Il y a tout sujet de croire que Jean ne recevoit personne à sa communion, sans l'obliger d'entrer aussi dans celle de S. Procle & de Saint Cyrille,] 'comme André de Samosates avoit fait. [Il semble en effet,] que Theodoret ait écrit exprès pour cela [des ce temps une lettre de civilité à S. Cyrille,] 'puisqu'Alexandre luy

p. 45. c. 350. a.

p. 836. 617.

t. 3. 2. 1091. d.

ap. p. 356. b. c.

p. 826. 5126.

p. 827.

p. 826.

p. 27.

p. 26.

p. 27.

p. 812. a.

Ibid. G. p. 97. l.

Conc. ap. p. 86.

§. 67.

o. i. n.

t. lium.

reproche qu'on le voyoit à ses genoux, comme un vaincu qui se rend. Saint Cyrille marque cette lettre, & ne manqua pas d'y répondre. Leonce de Byzance dit que S. Cyrille communiqua avec Theodoret, aussibien qu'avec les autres Orientaux, sans luy demander qu'il anathematizast les écrits qu'il avoit faits contre les anathematismes. Theodoret écrit longtemps après qu'il demeure dans les termes de l'accord fait du temps de Saint Cyrille, & qu'il embrasse sa lettre [aux Orientaux.]

Thdr. G. 2. 97. d.
Leont. sect. 6. p.
516. d.

Thdr. ep. 86. p.
963. a.

Baronius remarque qu'autant que Saint Cyrille avoit eu de courage & de fermeté pour resister aux Orientaux à Ephese, autant leur témoigne-t-il d'amitié, de douceur, & de déference, pour conserver leur amitié, depuis qu'il se fut reconcilié avec eux; agissant en l'un & en l'autre selon qu'il croyoit estre plus utile pour l'avancement de l'Eglise. Il dit que ce fut pour leur donner une marque de son affection & de son estime qu'il voulut

Bar. 431. 581.

582. 53.

soumettre ses ouvrages à leur jugement. Nous trouvons en effet qu'ayant achevé ses livres contre Julien l'apostat, & son écrit sur le bouc que la loy ordonnoit de laisser aller dans le desert, adressé à l'Évesque Acace de Scythople, dit^a Photius, ^bil les envoya à Jean d'Antioche, & le pria de les montrer aux plus habiles de l'Orient. Jean les envoya [entre autres à Theodoret,] qui les lut, & en fit beaucoup d'estime. Il en écrivit à S. Cyrille, & S. Cyrille luy fit réponse, en témoignant estimer son exactitude [dans la doctrine,] & luy estre fort obligé de son amitié. Outre ces deux lettres, S. Cyrille luy écrivit encore en plusieurs autres occasions. On marque en particulier qu'il luy écrivit deux lettres pleines de tendresse. [Mais je ne trouve point cette particularité dans l'epistre 83 de Theodoret, dont il semble qu'on la tire.]

Thdr. ep. 83. p.
960. b.

Cyr. ep. 16. p. 121.
a Phot. c. 160. p.
380.
b Thdr. p. 960. b.

Theodoret employoit aussi dans ses ouvrages, l'autorité des écrits de S. Cyrille, pour combattre les Eutychiens. Et il le cite dans le Concile de Calcedoine pour soutenir un endroit de la lettre de S. Jean. ^dIl le qualifie bienheureux, & de bienheureuse memoire, en écrivant non seulement à Dioscore, ^emais aussi à S. Flavien de Constantinople, ^f& mesme à Domnus d'Antioche.

Conc. t. 4. p.
176. b.

Thdr. ep. 83. p.
919. a. d. dial. 2. p.
110. 111.

c Conc. t. 4. p.
370. a. b.
d Thdr. ep. 83.
p. 9. 660.

[Nous verrons neanmoins que vers l'an 437,] ^gil écrivit nommément contre luy, pour défendre Theodore de Mopsueste, & d'une maniere assez dure. [Il faut remarquer encore qu'il n'a jamais approuvé les anathematismes de ce Saint.] Il avertit Domnus d'Antioche en 449, de prendre bien garde qu'on ne les autorisast dans le faux Concile d'Ephese, & il se plaint de ce que ceux des autres dioceses, ne regardant qu'au nom illustre de

e ep. 36. p. 96. a.
f ep. 112. p. 983. d.
984. a.
g Conc. t. 5. p.
473. 474.

Thdr. ep. 112. p.
982. 984.

p. 982. 983.

ai Joan. t. 4. p.
703. 2.

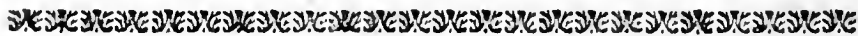
c.

t. 5. p. 39. 2. b] 100.
101.

l'auteur, n'y soupçonnoient rien de mal, & ne connoissoient point le venin qu'ils contenoient. Voulant montrer que ce Conciliabule avoit blessé la foy de l'Eglise, il dit qu'on y a déposé Domnus, parcequ'il ne recevoit point les anathematismes, qu'on les y a confirmez, & que les Evêques d'Orient n'osoient plus les rejeter, comme ils l'avoient fait si souvent.

Quelques uns ont pretendu qu'il avoit toujours esté opposé non seulement aux anathematismes, mais encore à la personne de S. Cyrille: & on cite pour cela deux invectives tres sanglantes qu'on pretend qu'il fit en 444, pour insulter à sa mort. [Mais ces pieces sont rejettées comme de pures suppositions par Baronius, par M^r Cousin, & par d'autres personnes tres habiles, dont l'autorité est appuyée sur des raisons tout à fait solides. Pour ce qui regarde ses sentimens sur la personne de Nestorius, nous en parlerons en un autre endroit.]

NOTE 30.



ARTICLE CXXVII.

*Les deux Cilicies se réunissent, hors Zenobe de Zephyre qui est banni,
& Melece de Mopsueste.*

Conc. 27. p. 855.
5 155.

[LA réunion de Theodoret ebranla tout le parti des schismatiques.] Des qu'on sceut qu'il estoit à Antioche, [ou plutoist qu'il songeoit à y aller,] ceux de la seconde Cilicie, qui avoient tout promis à Alexandre, parurent tout à fait portez à l'abandonner, jusqu'à sembler estre faschez que d'autres les eussent prevenus. Jean leur avoit ce semble récrit pour les porter à la paix. Ils receurent les lettres, & luy envoyerent peuteestre aussi des eulogies.

p. 858. 5 159.

[Jene sçay si cette lettre n'auroit point precedé] celle que Jean leur adressa par le Comte Neotere, où après avoir parlé des Peres de Nicée, & de plusieurs autres Saints qui ont combatu pour la verité, il y anathematizoit l'impieté d'Apollinaire avec toutes ses heresies, & faisoit une exposition claire de la vraie foy. Ils s'assemblerent ce semble pour deliberer sur cette lettre: & n'y trouvant rien que de bon, ils la receurent, rentrerent dans la communion de Jean, & luy écrivirent une lettre, où Maximin d'Anazarbe, & les autres Evêques de la province, l'assurent de la joie que la sienne leur avoit donnée. Ils luy font excuse d'avoir esté quelque temps separez de luy, à cause des articles [de S. Cyrille,] condannez souvent comme mauvais par

1.
2.

p. 866. 5 157.

1. 2. Ces deux articles ne sont point dans sa lettre d'union à S. Cyrille.

Jean mesme : mais que l'exposition qu'il avoit faite de la vraie foy avoit animé leur amour pour luy. Je pense que c'est la lettre synodique que les Evêques de la seconde Cilicie avoient écrite à Jean pour l'assurer qu'ils communiquoient avec luy, & qu'ils adresserent à Theodoret, [afin qu'il la luy presentast. Il semble qu'il la trouva déjà à Antioche en y arrivant. De la maniere qu'il en a parlé, on ne peut douter que Jean ne l'ait agréée.]

p. 856. c. 186. a. u. c.

'Hesyque Evêque de Castabales s'estoit trouvé au Concile de la seconde Cilicie. Il avoit promis à Melece, [qui n'avoit eu garde d'y venir,] de luy mander ce qui s'y feroit passé. Il le fit par un billet, auquel il joignit la lettre qu'on avoit écrite à Jean, & il le prie en mesme temps de prendre sur cette affaire une resolution conforme à ce qu'il avoit appris de Theodore, sur l'obligation qu'il y a de conserver le corps de l'Eglise sans division.

p. 856. s. 157.

'Ce n'estoit pas là la pensée de Melece. Des qu'il avoit vu ceux de sa province pancher pour l'union, il en avoit écrit à Alexandre, qui luy répondit qu'il n'estoit pas surpris de voir les Ciliens changeans à leur ordinaire, & toujours prests à se porter aux extremités opposées. 'Lorsqu'ils eurent communiqué avec Jean, Melece crut le luy marquer suffisamment, en luy mandant qu'il n'osoit luy dire ce qui se passoit parmi eux. Mais pour luy rien ne l'ebrouloit.

p. 855. s. 155.

s. 156.

p. 862. s. 163.

'Il luy envoya en mesme temps une lettre d'Hellade de Tarfe, qui répondoit à une exhortation qu'Alexandre luy avoit faite de ne se point laisser abatre. Hellade l'assuroit qu'il demouroit dans les mesmes sentimens qu'il avoit toujours eus: mais que tout son Clergé & tous ses suffragans, hors deux, le pressoient de se réunir; que la seconde Cilicie l'avoit fait, & travailloit à le luy faire faire de mesme; qu'après tout il estoit ebranlé par le peril où il voyoit son Eglise, s'il estoit obligé de l'abandonner. 'Theodoret luy écrivit aussi d'Antioche d'une maniere tres pressante, & luy envoya le Prestre Basile pour le conjurer de ne pas perdre son troupeau, en se faisant deposer sans pouvoir dire qu'il y en eust aucun sujet, n'y ayant rien dans ce qu'on luy demandoit qui pust blesser sa conscience. 'Il en écrivit encore à Cyrille Evêque d'Adane, afin qu'il portast Hellade [son metropolitain] à embrasser & à procurer la paix. 'D'autres écrivirent encore ce semblé à Hellade pour le mesme sujet, luy representant mesme qu'il avoit endetté son Eglise pour faire des aumosnes ou d'autres dépenses semblables, [& qu'il la ruinoit en l'abandonnant.]

Ib.

s. 164.

p. 863.

p. 859. s. 160.

s. 161.

p. 854. c.

'Alexandre au contraire luy écrivit une longue lettre pour

p. 863. s. 165.

p. 875.
1. 864. b.

2.

p. 863. b.

p. 879. § 180.

p. 870. b.

p. 876. a, § 6. a.

p. 876. a.

p. 888. § 193.

p. 887. b.

l'empescher de se rendre à ces sollicitations. Il y fait de grandes plaintes contre Jean. Il dit que si on ne l'obligeoit point à signer contre Nestorius; ceux qui luy font cette proposition l'ont condanné eux mesmes, malgré leurs promesses; qu'après tout il ne sert de rien d'estre ferme sur ce point, & d'abandonner le capital qui est la doctrine de la foy, & encore en un temps où l'heresie se soulevoit de tous costez. [Mais pour l'article de la foy, qu'il faut certainement soutenir au peril de quoy que ce soit, il le suppose toujours sans se mettre en peine de le prouver, quoiqu'il sceust bien qu'on ne le luy accordoit pas. Aussi Hellade [sans s'arrester à ses exhortations mal appliquées,] se réunit à l'Eglise & à la communion de Jean, avec tous les autres de la Cilicie, hors Melece de Mopsueste, & Zenobe Evêque de Zephyre dans la premiere Cilicie. Car ce Zenobe aima mieux abandonner volontairement son Eglise, après que Melece eut esté chassé, [que d'imiter Hellade.] Il fut ensuite banni à Tiberiade dans la Palestine, d'où il fut encore chassé. Alexandre avoit logé chez luy au retour d'Ephese.

Hellade après s'estre réuni avec Jean, en fit une espee d'excuse à Nestorius dans une lettre qu'il luy écrivit, luy protestant qu'il l'a fait parceque la lettre qu'on avoit envoyée [pour signer] s'accordoit exactement avec la tradition apostolique, & qu'il ne l'a neanmoins fait qu'avec regret pour éviter de plus grands maux. [Il s'estoit assurément engagé à reconnoistre Saint Procle pour legitime Evêque de Constantinople, au prejudice de Nestorius] qu'il croyoit encore estre persecuté injustement, & mesme pour avoir soutenu la verité. C'est pourquoy il le traitoit toujours comme Evêque. Theodoret estoit dans les mesmes sentimens. [Nous verrons neanmoins] qu'Hellade signa sa deposition quelque temps après, & anathematiza sa doctrine.



ARTICLE CXXVIII.

*La deposition des quatre Metropolitains executée à l'égard des seuls obli-
nez, comme Dorothee & Euthere: Les Isaures se réunissent:
Aclyin de Barbalisse est chassé.*

Conc ap. p. 879.
880.
1. 8. 2. 339.

IL est visible qu'Hellade fut receu dans la communion de l'Eglise, & qu'il demeura Evêque de Tarse. Il est certain aussi que Theodoret, & Domitien Questeur, supposoient comme une chose indubitable, qu'il conserveroit son evêché en se réunissant.

p. 894. a 5 197.

à la deposition du tres saint Evesque Nestorius : ce sont les termes de Theodoret. Il semble neanmoins que ce qu'ils firent alors ait esté envoyé à S. Procle, & qu'il s'en soit contenté.

p. 870. c.

'Il ne resta plus ainsi [dans le patriarcat d'Antioche,] qu'Alexandre & Melece, avec Zenobe, ou peutestre encore Abibe dont nous avons vu l'histoire, & Acylin depouillé de son evesché de Barbalisse dans l'Euphratesienne. Ce lieu n'est qualifié qu'un "chasteau." Et il y en avoit bien d'autres de cette sorte, qui estant

p. 886. b.

p. 854. n. g.

peuplez comme des villes, avoient aussi des Evesques. [Acylin ne se trouve point entre les Evesques venus à Ephese, & peutestre n'estoit-il pas mesme encore Evesque:] car il est toujours mis le dernier entre ceux du Concile & du parti d'Alexandre.

castrum.

p. 831. 833. 837.

p. 844. c.

'Il n'estoit pas nommé dans la loy donnée contre les schismatiques. [Mais elle les comprenoit tous assurément : Et comme il se rencontroit peutestre voisin de Tite, pour executer la loy,] il fut sommé des premiers de se réunir à Jean, ou de sortir. Ceux de Barbalisse curent ordre de l'y obliger, & se souleverent sur cela contre luy. Il promit ce semble de sortir, & consulta ensuite Alexandre pour sçavoir ce qu'il avoit à faire.

p. 854. b.

p. 856. b.

p. 844. 854.

§ 154.

'Alexandre qui luy avoit déjà écrit & parlé plusieurs fois sur ce sujet, ne manqua pas de l'exhorter à ne craindre aucune persecution pour la justice. Pour ce qui est de sortir, il ne condamne point ce qu'il avoit fait : Mais il luy donne sur cela une regle [fort belle & fort importante,] qui est qu'un Evesque doit rendre compte à J. C. de sa sortie, aussi bien que de sa demeure ; & qu'ainsi il ne doit point quitter qu'il n'y soit forcé par le commandement du Souverain, ou obligé par le soulèvement general de tout son peuple. Acylin fut bientôt chassé par des calomnies & des factions vers le mesme temps que [Theodoret &] la seconde Cilicie se réunirent, & il se retira auprès d'Alexandre, qui canoniza sa constance, [lorsque Dieu la condamnoit comme une obstination.]

p. 855.

p. 856. b.

p. 872. a 879. b.

p. 886. b.

n. f.

'Neanmoins après que Melece eut esté aussi chassé de Mopsueste, Acylin consentit à communiquer avec Jean, sans rien signer contre Nestorius : de sorte qu'il peut bien avoir esté rétabli dans son Eglise ; & quelques uns croient que c'est Aquilin déposé dans le faux Concile d'Ephese, quoiqu'il y soit nommé Evesque de Byblos. Alexandre dit qu'il avoit toujours mené une vie tres sainte, presque depuis le berceau, & qu'il s'estoit déjà signalé en d'autres rencontres.

p. 836. b.



ARTICLE CXXIX.

Melece de Mopsueste est depose, chassé, & banni à Melitene : Thomas est ordonné en sa place.

MELECE avoit sans doute esté sommé par le Comte Tite en mesme temps qu'Acylin :]mais il s'estoit toujours obstiné à ne vouloir point communiquer avec l'Eglise Catholique. [Maximin d'Anazarbe luy manda] que l'on avoit écrit, [& apparemment d'Antioche,] que quand on l'auroit chassé luy & les autres ; (car c'estoit avant la réunion des Ciliciens,) il estoit à craindre que leurs Eglises ne tombassent entre les mains de quelques heretiques qui les corromproient. Mais comme il estoit persuadé que ceder s'estoit établir l'heresie, il répondit à Maximin qu'il ne croyoit pas devoir se rendre luy mesme heretique, de peur que les autres ne le devinssent. Hellade de Tarse luy manda aussi que l'on parloit de faire un synode [du patriarcat d'Orient] pour les y citer : à quoy il répondit qu'il ne reconnoissoit point l'autorité de ce synode, que si Jean envoyoit le citer comme de luy mesme, il ne répondroit pas seulement un mot à son envoyé ; que s'il estoit appuyé de l'autorité de l'Empereur, il regarderoit cela comme un ordre de Dieu, & quitteroit son Eglise, voulant ceder à l'autorité du Souverain, & à la necessité ; mais non à l'autorité de Jean qu'il ne craignoit pas, & qu'il ne regardoit point alors comme son superieur.

Conc. ap. p. 872. § 173.

p. 836. § 158.

p. 857. a.

a b.

c.

a.

strabeve ad curiam.

Une partie de ses Ecclesiastiques estoient contre luy :^a & ils luy adresserent une protestation sur ce qu'on menaçoit^u de les assujettir à la ville, [s'ils ne se reconcilioient à l'Eglise :] mais ce ne luy estoit pas une raison de trahir sa conscience, estant prest de se voir reduit luy mesme aux ministeres les plus bas, plustost que de faire une chose qu'il regardoit comme la perte de son salut.

p. 877. b.

^a p. 857. b.

Il écrivit néanmoins à Maximin, qu'il estoit prest de s'unir à Jean, mais pourvu qu'il anathematizast Saint Cyrille & ses 12 articles, si S. Cyrille ne les vouloit pas anathematizer luy mesme avec ses autres écrits ; qu'il ne souscrivist point la synodique de Procle, qu'il reconnust Nestorius pour Evesque, non de parole, mais en le faisant venir à l'Eglise [pour y assister au sacrifice,] en le faisant asseoir avec luy, & mettant son nom dans les diptyques. [Il s'attendoit bien] que Jean n'accepteroit pas ces conditions.

p. 844. b | 838. a. b | 875. a.

Le Comte Neotere luy écrivit pour tascher de le flechir, [soit

p. 842. § 147.

p.838.b.

p.842.c.

p.843.a.

p.843.844.

p.844.b.

lors] qu'il apporta aux Evesques de la seconde Cilicie la lettre de Jean pour l'union, [soit un peu devant.] Il luy répondit que s'il se fust agi de quelques interests humains, il auroit cédé à la crainte des maux dont il estoit menacé. Car tout plie, dit-il, sous la terreur des puissances, hors une conscience attachée à Dieu, qui aime de tout son cœur à luy plaire, qui met sa confiance en luy, & qui espere de luy des biens eternels. Il pretend donc montrer par le narré qu'il luy fait des choses, qu'on ne peut se lier avec Jean uni à S. Cyrille, sans s'engager dans l'heresie; que ce ne seroit pas une paix, mais une ruine entiere. Il reconnoist à la fin la verité [qui fait sa condannation,] que s'il eust troublé l'Eglise pour des choses qui n'eussent esté que peu importantes, il eust esté le plus miserable de tous les hommes, & digne de toutes sortes de supplices. Entre autres conditions qu'il propose pour la paix, il eust voulu qu'on se fust contenté du symbole de Nicée, expliqué, dit-il, par le B. Theodoret, puisque c'en est le vray sens. [Je pense qu'il veut dire Theodore de Mopsueste.

p.872.5 173.

Quoiqu'il y eust peu lieu d'esperer qu'une prevention aussi forte que la sienne, püst ceder, ni à la crainte, ni au temps, ni à la raison;] neanmoins le Comte Tite qui vouloit eviter le bruit & le trouble differoit de le chasser; & il pria Jean d'Antioche de ne l'en pas presser, jusqu'à ce qu'il fust venu un nouvel ordre de la Cour contre ceux qui n'auroient pas obeï: Cet ordre portoit ce semble absolument la peine de l'exil, sans donner davantage de temps pour deliberer. Lorsqu'il fut arrivé ou prest d'arriver, Tite le manda à Melece, en le priant de penser à ce qu'il avoit à faire, & de s'en aller au plustost à Antioche se reconcilier avec Jean, parcequ'après cela il n'y auroit plus de remede; qu'il devoit considerer qu'il avoit contre luy toute l'Eglise; & qu'il n'y avoit pas d'apparence que la providence divine, qui veut sauver tous les hommes, n'eust donné qu'à luy seul la grace de connoistre & de suivre la verité; qu'ainsi tous ses grands discours [& toutes ses fausses raisons] ne pourroient servir qu'à le condanner & en ce monde-ci & en l'autre.

p.872.5 174.

c p.873.

p.874.a.

b.c.

Melece luy répondit par une longue lettre, où il prouve fort bien par divers exemples, qu'on n'est pas criminel pour ne pas suivre le plus grand nombre, & pour en estre persecuté, lorsque c'est parceque l'on ne veut aimer que Dieu. Pour montrer donc que c'estoit là le sujet de sa persecution, sans quoy tous ses exemples luy auroient esté inutiles, il soutient, [comme Alexandre,] que Saint Cyrille avoit esté heretique dans ses anathematismes;

qu'il l'estoit encore puisqu'il ne les avoit point condannez ; & que Jean estant entré dans sa communion sans les luy faire condanner, & sans les condanner au moins luy mesme, on ne pouvoit communiquer avec luy sans participer à l'heresie. Il touche aussi ce qui regardoit Nestorius, mais en un mot. [Ainsi il se separe de toute l'Eglise, ou plustost il la condanne toute entiere sur des raisons qui au moins estoient embarassées, & dont il eust aisément senti la foiblesse, s'il n'eust esté entierement aveuglé par ses preventions, & peutestre par la vanité] de se voir le successeur du grand Theodore : car c'est ainsi qu'il l'appelle. Il pretend mesme que tout son diocese l'eust lapidé s'il eust communiqué avec Jean.

Il declare donc à Tite qu'il n'a qu'à executer ses ordres, & qu'il les prevendra mesme en se retirant volontairement, pourvu qu'on luy fasse voir non une copie, mais l'original de la lettre de l'Empereur qui le luy commande, avec la requeste sur laquelle elle a esté obtenue, parcequ'il veut savoir si les ennemis de la verité n'ont point surpris l'Empereur par leurs mensonges. [Il paroist dans cette lettre un digne successeur de Theodore le premier chef des Pelagiens,] lorsqu'il dit que Dieu fait les hommes maistres de ses volontez : [de sorte qu'il ne faut plus dire que le Seigneur fait tout ce qu'il veut, mais tout ce que nous voulons.]

Tite pressé par ceux d'Antioche, & peutestre mesme par l'Evesque Jean, [fut donc obligé d'en venir à la violence,] & d'envoyer une compagnie de soldats chasser Melece de la ville. Ils le firent en un dimanche, ce qui rendit son expulsion plus celebré & en mesme temps plus odieuse. Car non seulement tous les Chrétiens de la ville, mais les heretiques & les Juifs mesmes temoignerent qu'ils ne la voyoient qu'avec douleur. Et on en eut d'autant plus d'affection pour assister celui qu'on traitoit de la sorte. On luy défendit de demeurer ni dans la ville ni aux environs : mais il demeura néanmoins dans le diocese, tantost se montrant, tantost se cachant.

Zenobe Evesque de Zephyre, qui n'estoit pas encore chassé, manda cette nouvelle à Alexandre ; & Melece la luy manda aussi luy mesme par une lettre qui est tres belle, aussibien que la réponse d'Alexandre, [si elles estoient mieux fondées. Mais la souffrance ne suffit pas pour faire des martyrs : Il faut souffrir pour la verité, pour la justice, pour J. C, pour l'Eglise, & non pas contre l'Eglise, pour ses preventions, & pour ses jugemens temeraires : ce qui n'empesche pas qu'on n'ait de la compassion &

pour des personnes abusées qui croient souffrir pour la verité, & pour ceux qui en sont venus à de si fascheuses extremitez, s'ils ont esté obligez indispensablement de le faire. Dieu en scait la verité, & il jugera les uns & les autres.] Jean proceda ce semble aussi par les voies canoniques contre Melece, le deposa, & mit en sa place un nouvel Evêque nommé Comace, ou plutoist Thomas, comme il est nommé dans le Concile de Calcedoine,^a & dans les diptyques de son Eglise, où il est mis immediatement après S. Cyrille. Car on infera le nom de ce Saint à la place de Theodore [& de Melece:] Mais comme Melece demouroit toujours dans le diocese, quoique caché, y entreprenoit de faire les fonctions episcopales, & y causoit divers troubles, Jean fit presenter à l'Empereur une requeste en son nom, pour demander qu'il fust envoyé hors de toute la Cilicie. [On peut dire que la paix de l'Eglise demandoit son éloignement: Mais je vou trois] que Jean ne l'eust pas representé à l'Empereur comme un homme qui vouloit effacer la doctrine des Peres: [car ce n'estoit point là du tout sa faute.] L'Empereur ordonna que Melece seroit relegué à Melitene en Armenie: & le General Denys en ayant receu l'ordre, l'envoya au Gouverneur de la seconde Cilicie, luy mandant que s'il avoit besoin de soldats pour l'executer, il avoit écrit à Tite son Lieutenant de luy en fournir. Ainsi Melece fut transporté à Melitene, où l'on pretend que l'Evêque Acace, [ennemi zelé des Nestoriens,] le fit beaucoup souffrir; & il y mourut enfin.

[Son exil] n'appaisa pas encore le trouble dans la Cilicie: & les Nestoriens continuerent à s'opposer à l'Evêque Thomas [mis en sa place:] de sorte qu'en 436 ou 437, Jean d'Antioche fut obligé de prier Saint Procle d'employer son autorité en faveur de cet Evêque qui avoit pour luy un respect particulier.

Chon:um.



ARTICLE CXXX.

Jean d'Antioche & Theodoret font inutilement toutes sortes d'efforts pour gagner l'esprit d'Alexandre.

Conc. ap. p. 883. [IL ne restoit plus qu'Alexandre d'Hieraple^a dont Jean d'Antioche souhaitoit extremement la réunion,^b & il fit pour cela tout ce qui luy fut possible, ne voulant ni luy faire aucune violence, ni souffrir mesme que les autres luy en fissent, comme il en assura Theodoret, [apparemment dans les entretiens qu'ils eurent ensemble à leur réunion.] Il luy envoya plusieurs fois les

p. 876. s. 176.

n. 7.

r. A. p. 644 c. 718.

c.

a r. s. p. 495. a.

ap. p. 877.

p. 876. b. c.

p. 879. s. 179.

p. 885. 886.

p. 894. s. 197.

Conc. ap. p. 883.

c.

b r. 884. a.

c p. 871. c.

p. 883. c.

plus excellens Evêques, pour le toucher, & luy faire comprendre qu'il ne devoit pas s'opposer à la paix que Dieu avoit accordée à l'Eglise, lorsqu'on l'esperoit le moins. Theodoret luy en écrivit des qu'il eut fait sa paix avec Jean, resolu, dit-il, de se jeter à ses piez, quand il eust dû prendre un baston pour le chasser. Il luy promet de l'aller entretenir de tout ce qui s'estoit passé dans sa réunion, & d'estre pour cela chez luy vers le 20 du mois. [S'il avoit marqué de quel mois, cela fixeroit beaucoup le temps de tout ceci.] Il manda la mesme chose à Maxime œconome de l'Eglise d'Hieraple, l'assurant qu'il avoit de quoy satisfaire Alexandre sur ses peines au sujet des dogmes, & le priant de le disposer à ecouter ce qu'il luy diroit.

p. 65. 5 166.

p. 262. 5 162.

NOTE 81.

Mais Alexandre estoit inflexible. En répondant à Theodoret, il luy rendit témoignage qu'il avoit fait pour chercher sa miserable ame perdue, (car ce sont ses termes,) autant que le bon pasteur del'Evangile: puisqu'il avoit fait quatre voyages pour cela, à Arbathimile, à Hieraple, à Zeugma, & à Antioche. Et la conclusion qu'il tire de là, c'est qu'il n'avoit qu'à demeurer en repos sans se fatiguer davantage, & sans accabler aussi par ses importunités un homme agé comme il estoit: Il l'assure qu'il souffrira tout plutost que d'entrer dans une communion souillée; que les Ciliciens & les autres qui le faisoient alors pour s'accommoder au temps, se condannoient eux mesmes par ce qu'ils avoient fait auparavant; qu'après tout, il ne se conduisoit point par les exemples des autres; & que quand tous les hommes refusciteroient pour luy dire que la croyance del'Egypte estoit orthodoxe, il ne les prefereroit pas à la lumiere que Dieu luy avoit donnée: [en quoy il est difficile de ne le pas] condamner de presumption & d'orgueil, aussibien que d'obstination, comme fait Jean d'Antioche. Il rapporte divers faits pour montrer qu'il n'estoit pas abandonné de tout le monde; que quelques moines d'Alexandrie avoient écrit à Acace Diacre & Hospitalier [de son Eglise sans doute;] & à Scyllaca Prestre & Sacristin, qui avoient demeurez en Egypte, [& y avoient peutestre esté solitaires,] pour les assurer qu'ils avoient en horreur l'impieré de Cyrille, & les prier de leur mander s'il restoit encore en Orient quelques Evêques qui n'eussent point cédé au temps, afin de leur demander la permission de se retirer chez eux. Ils se plaignoient surtout de ce que l'on preschoit hautement en Egypte que Dieu est passible. On le preschoit aussi dans tout le Departement du Pont, [& mesme dans toute l'Eglise, mais selon le sens veritable que cette ex-

p. 866. 5 157.
p. 865. 266.

p. 367. a.

a) 366.

p. 866. 2.

p. 883. c.

p. 866. b. c.

b.

etc.

598 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE:
pression peut avoir.] Il semble qu'il y eust mesme un Evesque
d'Egypte dans les sentimens d'Alexandre, qui se separoit de la
communion & de la doctrine de S. Cyrille. Car il se plaignoit à
Theodoret dans une lettre, que Rabula écrivoit partout qu'ils
estoyent des heretiques, & que ceux qui avoient cédé comme
Theodoret, estoient rentrez dans la vraie foy.

Plan de J. G.
434.

p. 267. 5. 168.

'La charité de Theodoret ne se lassa point encore, & sans se
mettre en peine si Alexandre recevoit bien ou mal ce qu'il luy
écrivait, il employoit pour luy tout ce qu'il avoit de force, afin
de n'estre pas condanné de negligence devant le tribunal de J. C.
Ainsi lorsque ceux de la Cilicie, & de l'Isaurie eurent confirmé
entierement leur union, il le manda à Alexandre par une nou-
velle lettre, où il dit qu'il se jette à ses piez pour le conjurer de
se rabaisser un peu, de consentir à ce que tout le monde se croit
obligé de faire, & d'achever la paix de l'Eglise. Il écrivit cette
derniere lettre à la priere de quelques amis qui croyoient qu'il
pouvoit tout sur Alexandre.

p. 267. 8. 169.

p. 267. 2.

b.

a.

c.

[Cependant il n'y pouvoit rien dans cette occasion.] Alexan-
dre avec sa dureté ordinaire luy répondit qu'il ne pretendoit pas
suivre un homme changeant comme luy; & il le conjure par le
nom de Dieu de le laisser là. Il declare qu'il n'a jamais cru Jean
d'Antioche heretique: mais pour S. Cyrille il ne craint point de le
qualifier un impie. Il ne songeoit alors qu'à se retirer des qu'on
luy feroit violence. Quoiqu'il regardast Theodoret comme un
cooperateur de l'heresie, indigne de sa communion, il ne laisse
pas en finissant sa lettre de luy demander ses prieres. Mais il ne
vouloit que cela de luy.

&c.

p. 267. 1. 171. b.

p. 267. 8. c.

p. 279. 2.

p. 279. 1.

p. 279. 4.

[Theodoret ne manqua point sans doute d'aller à Hieraple
pour tascher de le gagner:] mais il ne put pas seulement obtenir
de luy parler. Car Alexandre dans la lettre qu'il écrit à Melece
chassé de Mopsueste, témoigne qu'il eust souhaité que la volonté
de Dieu l'eust mis comme luy dans le port [& dans le calme de la
retraite: mais qu'au milieu des flots où il estoit battu par les me-
naces des uns & par les caresses des autres, il s'estoit fait une
espece de port,] en s'imposant comme une loy de fuir & la vue;
& l'entretien, & la memoire mesme de tous ceux qui deman-
doient à luy parler; parceque c'estoient des gents qui estoient,
dit-il, retournez de cœur en Egypte, & qui ne cherchoient tous
qu'à le tenter & à l'abatre. Il n'écrivoit point non plus à ses plus
intimes amis, & ne vouloit point recevoir leurs lettres. Il croyoit
suivre en cela l'exemple de J. C, qui avoit gardé le silence à sa

passion, & l'ordre qu'Ezechias donna à ses officiers de ne rien répondre à Rabfacés.

Theodoret ayant donc passé [d'Hieraple à Germanicie, & p. 368. § 170.
estant de là revenu chez luy, il fut attaqué d'une grande mala-
die, qu'il sentoit encore moins que l'état où se reduisoit Alexan-
dre, en preferant son sentiment à l'utilité de son troupeau [& de
toute l'Eglise.] Sa douleur le porta à prier une personne, [qui
avoit sans doute un credit tout particulier sur Alexandre,] de p. 369. a.
luy en écrire avec toute la vehemence qu'il pourroit. Il ne de-
mandoit qu'à le pouvoir entretenir, & il esperoit qu'après cela
le reste ne seroit pas difficile. Le titre & l'inscription de la lettre p. 363. c.
portent qu'elle s'adresse à l'Evesque Nestorius; [& on n'en con-
noist point d'autre alors que l'heresiarque,] à qui cependant on p. 369. a. b.
ne voit pas comment Theodoret auroit pu écrire une lettre telle
que celle là. C'est pourquoi on a cru qu'elle estoit fausse, ou
toute entiere, ou au moins dans son inscription. Mais on a jugé p. 363. b. c.
aussi, qu'il n'estoit pas hors d'apparence que la grande charité
de Theodoret l'ait pu porter à tenter mesme l'impossible, sans se
mettre en peine s'il hazardoit sa reputation parmi les sages du
monde, pourvu qu'il travaillast à sauver l'ame de son frere, pour
qui il eust voulu donner sa vie. On a dit encore que la mesme c. 369. a.
ardeur de charité luy avoit pu faire esperer de gagner Nestorius,
mesme en faisant semblant de vouloir par luy gagner Alexandre,
qui en effet eust cédé sans doute avec tous les autres du parti, si
Nestorius eust pu se refoudre à embrasser la penitence, & à de-
mander la communion de l'Eglise. [Nous laissons aux lecteurs à
juger de cette difficulté.] Il est certain que Theodoret faisoit p. 368. a.
encore alors profession d'aimer Nestorius, & de le regarder
comme un Evesque déposé injustement.

Theodoret ne pouvoit manquer de mander à Jean l'obstination p. 371. § 170.
d'Alexandre: mais il attendit le plus tard qu'il put à luy faire
savoir une si triste nouvelle, & en mesme temps il le conjure de
souffrir encore avec patience un [ancien] Evesque, dont il con-
noissoit & aimoit d'ailleurs la vertu, & qui ne refusoit de con-
descendre à ce qu'on luy demandoit, que parcequ'il croyoit que
c'estoit abandonner la justice, & violer les commandemens de
l'Evangile, il le conjure, dis-je, de le souffrir encore un peu, &
d'empêcher mesme les autres de luy faire aucune peine; que le
temps pourra l'amollir, & qu'il n'y a aucun danger à attendre,
parcequ'il n'enseigne rien dans son Eglise que d'orthodoxe, &
qu'il garde le silence à l'égard de tous les autres, ne parlant &

n'écrivant à personne : mais que si on le chasse par violence, cela aura certainement de fascheuses suites ; que beaucoup de personnes se separeront de l'Eglise & à Constantinople & dans d'autres villes , parceque [tout le monde estime sa pieté,] que plusieurs ignorans le regardent comme le défenseur de la vraie foy, & que d'autres admirent toujours les actions de courage, [de quelque maniere qu'elles soient faites.]

p. 372. c.

'Pardonnez-moy, ajoute-t-il, si dans la violence de ma douleur, je vous proteste qu'en le chassant vous vous attirerez le blafme & la haine de bien des personnes: Que si au contraire, pouvant venger l'injure qu'il vous a faite, vous empeschez mesme les autres de la venger, vous meritez l'approbation de Dieu, & les louanges des hommes, soit amis, soit ennemis, qui tous admireront vostre patience & vostre bonté ; & après tout, vous ne ferez que persister dans les sentimens où vous m'avez rémoigné que vous estiez à son égard mesme.

« blafme -
« miam.

p. 373. a.

p. 372. c.



ARTICLE CXXXI.

Alexandre est enfin chassé & banni : Ses bonnes & mauvaises qualitez.

L'AN DE JESUS CHRIST 435, PASQUE le 31 mars, F.

[N]OUS ne savons pas si Jean accorda le delai que Theodoret luy demandoit pour Alexandre. Mais nous savons que n'ayant rien gagné par Theodoret] sur cet esprit obstiné, il ne gagna pas davantage par les autres Evesques qu'il y employa ; ce que quelques uns entendent d'André de Samosates.^a Il y joignit peutestre encore les plus saints d'entre les moines. Alexandre ferma toujours les oreilles à leurs prieres, & ne voulut pas seulement leur parler. Ainsi Jean ne crut pas devoir empescher l'execution des ordres de l'Empereur. Il y avoit eu quatre rescrits contre luy. Le General Denys luy avoit écrit une lettre fort civile pour le supplier de se réunir à l'Eglise, & de ne luy pas donner la douleur de se voir contraint d'executer les ordres qu'il avoit receus. Tite luy en avoit écrit une pareille, où l'on voit qu'il faisoit une profession particuliere de l'aimer ; & de suivre ses conseils. Il avoit toujours répondu par des injures contre Jean, & en protestant qu'il ne pouvoit s'unir avec luy sans bleffer la foy. Il avoit seulement demandé à Denys que quand on voudroit qu'il fortist, on luy fist la grace de le luy signifier en secret, & qu'il fortiroit sans bruit.

Conc. ap. p. 883.
c.

p. 874. b. c.
p. 883. c.

p. 881. a.
p. 880. c.

b.

p. 879. § 180.

p. 880. § 182.

p. 188. a. b.

Tite

'Tite envoya donc un ordre par écrit à Libyen gouverneur de l'Euphratesienne, pour l'obliger de sortir, s'il refusoit d'entrer dans la communion de Jean; pour faire recevoir celui que les Evêques auroient ordonné en sa place; pour employer à cela les troupes qui estoient dans Hieraple, [en cas qu'il y eust de la résistance,] & que si l'on avoit besoin de luy, il viendroit avec main forte des qu'il en auroit avis. Hypace officier du General fut chargé de porter cet ordre, & d'obliger Libyen à l'exécuter. Libyen le receut le 15 d'avril, apparemment en 435, & Alexandre [en ayant esté averti,] sortit de la ville, en declarant qu'il quittoit avec joie l'episcopat.

'Le peuple n'osa le retenir à cause des ordres de l'Empereur. Mais il fut si affligé de sa sortie, qu'on abandonna toutes sortes d'occupations pour ne faire que pleurer: & l'on ferma mesme les eglises. Libyen les fit ouvrir, & reprendre les exercices ordinaires; mais il ne put pas arrester les plaintes que tout le monde faisoit d'avoir perdu celui que chacun aimoit comme son pasteur & son pere. On en fit un acte que le peuple adressoit à Libyen, à Tite, & mesme à Jean d'Antioche, à qui sans doute elles n'estoient pas avantageuses, ni ce semble mesme aux puissances. Libyen l'envoya au Comte d'Orient, [qui avoit la jurisdiction civile sur tout le patriarcat d'Antioche,] & luy écrivit en mesme temps une lettre, où il paroist luy mesme fort touché de la sortie d'Alexandre. Des devant qu'il fut parti, l'on avoit voulu faire un acte semblable; mais Alexandre l'avoit empêché.

'Jean touché luy mesme de ce qu'il avoit esté contraint de faire contre cet illustre Evêque, en écrivit au Clergé & au peuple d'Hieraple pour répondre à leurs plaintes, & leur protester que ce n'estoit point la maniere injurieuse dont Alexandre l'avoit traité; mais sa résistance opiniâtre à la réunion, qui avoit obligé d'en venir à cette extremité, après que tous les autres moyens avoient esté tentez inutilement: Que s'il vouloit encore embrasser l'union, on le leur rendroit avec joie: mais que s'il persistoit toujours dans son schisme, il falloit qu'ils pourvussent à la sûreté de leur Eglise, [en choisissant un autre Evêque. Il persista assurément,] & fut relegué aux mines de Famôthin en Egypte. Panolbe qui estoit Evêque d'Hieraple [vers 443, peut avoir esté mis en sa place.]

'Alexandre demeura jusques à la mort dans son inflexibilité, sans vouloir ceder à tous les efforts que firent & les amis, & les ennemis pour le ramener à l'unité de l'Eglise. Ainsi c'est un

exemple triste & terrible du malheur où nous peut jetter nostre esprit, quand il s'arreste trop à luy mesme, quelques bonnes qualitez que nous puissions avoir d'ailleurs. Car hors cette docilité d'esprit, qui nous fait ceder, non à la violence, non à l'ambition, mais à la raison, à des amis sages & saints, à l'utilité de l'Eglise, il paroist avoir eu tout ce qui peut faire un grand Eve sque, & mesme un grand Saint. André de Samofates en parle comme d'un homme dont la pieté avoit toujours esté celebre; & il deplore son obstination comme un effet de la malignité du demon, jaloux de ce que son Eglise avoit fait de grands progrès sous sa conduite. On peut juger par l'estime que Jean mesme faisoit de sa vertu, [qu'elle estoit estimée & reverée de tout le monde. Elle paroist beaucoup dans toutes ses lettres, aussibien que la lumiere de sa sagesse, dans les conseils qu'il donne aux autres.] Dans ce qu'il faisoit mesme contre la regle de l'Evangile, il n'agissoit que par la vue de suivre l'Evangile, & meprisoit pour cela toute autre chose. [Pour de la fermeté & du courage il en avoit assurément jusques à l'excés.] Il dit qu'il avoit surmonté sans se troubler quatre Gouverneurs, & divers autres magistrats. [Je ne scay si c'est en cette derniere occasion, ou des le temps de Valens.] Car parlant de ce qui se fit alors [vers 370 & 375,] il dit que c'estoit de son temps. [Ainsi il ne faut pas s'étonner] s'il se depeint comme fort agé. Il paroist aussi qu'il avoit esté fort longtemps Eve sque. Il semble qu'il l'estoit des l'an 404, ou environ, lorsqu'il fit oster [des diptyques] le nom d'un Julien infecté des erreurs d'Apollinaire, mais qui menoit une vie [exterieurement] si evangelique, qu'on le nommoit dans le sacrifice en un monastere, & en une paroice de la campagne.

[Jen'entens pas bien] ce qu'il dit en l'an 432 que selon la vie de la Syrie il estoit un pecheur, & que depuis 40 ans il pleuroit ses pechez. Il ajoute qu'il avoit neanmoins toujours aimé la vraie foy, & toujours combatu les Apollinairistes ses voisins. Il s'appliquoit tellement à l'oraison, que ses genoux en estoient usez. Les regrets de son peuple à sa sortie font l'eloge de sa conduite episcopale. Ils aimoient sa douceur, ils honoroient sa vie, ils reveroient sa gravité sacerdotale, ils admiroient la sainteté de toute sa conduite, ils avoient toujours à la bouche les instructions qu'il leur donnoit pour les porter à la pieté. Cependant il les quitta avec joie; & on voit partout que rien ne l'attachoit à l'episcopat, que la crainte de violer l'ordre de Dieu qui l'y avoit établi. Ce n'estoit ni l'amour d'un peuple qui l'aimoit tant, ni

p. 101. 2. b.

p. 111.

p. 150. b. 571.

p. 162. b.

p. 183. a.

p. 187. 1.
4 p. 188. 1. c.
6 p. 189. 2.

p. 162. b.

p. 186. b. 567. 2.

p. 181. 5.

p. 180. b. 567.

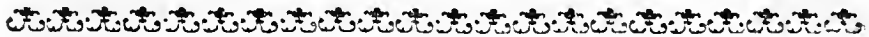
435.

Judicis.

l'ambition de gouverner toute une province.

[Pour l'interest,] ayant endetté son Eglise, non pour acquiter
 ses propres dettes, non pour donner à ses parens, non pour vivre
 dans les delices, mais pour bastir l'Eglise de S. Serge, [& d'autres
 depenses semblables,] en sorte qu'elle n'avoit point de revenu, ni
 aucun autre argent que les vases sacrez; il proteste qu'il n'en
 tiroit rien, & qu'il n'avoit pas de quoy faire les moindres pre-
 sens. 'Nous n'avons point d'argent, dit-il, en parlant de luy &
 d'Hellade de Tarse, mais nous avons les prieres, les veilles, les
 larmes, les gemissemens d'un cœur plein de componction. Ce
 sont là les armes de la verité, contre laquelle les richesses ne
 sont propres qu'à armer & à soulever la multitude. 'Lorsqu'il se
 vit pres d'estre chassé, il ne prit pas un sou du bien de l'Eglise,
 ni aucun livre, hors les papiers qui regardoient les affaires du
 temps. Il receut seulement ce que ses amis luy envoyerent pour
 louer des voitures quand il faudroit se retirer. 'Justinien traite
 Alexandre d'heretique, en parlant d'une lettre que Nestorius
 luy avoit écrite. [Ce n'est pas une grande raison pour croire qu'il
 ait suivi les heresies de Nestorius. Dieu jugera si son inflexibilité
 estoit l'effet d'une opiniatreté heretique, ou de quelque cause
 moins creminelle, & plus digne de sa misericorde, comme nous
 le croyons tres volontiers.]

p. 864. c.
 p. 865. a.
 p. 865. b.
 p. 364 b. c.
 p. 868. b.
 b.
 p. 868 b.
 t. 5. p. 709. d.



ARTICLE CXXXII.

*Sort de Dorothee, & de quelques autres obstinez dans le schisme: Eloge
 d'Hellade de Tarse: Du nouveau recueil des pieces qui regardent
 le schisme.*

[DOROTHEE de Marcianople, qui n'avoit pas apparem-
 ment le mesme merite qu'Alexandre, eut le mesme sort.]
 'S. Procle aussitost qu'il eut esté fait Evesque de Constantinople,
 écrivit une lettre tres forte contre luy au Clergé & au peuple
 de Marcianople, mais qui n'eut point d'effet, parceque tout son
 diocese luy estoit fort attaché. Il envoya une copie de la lettre
 de Saint Procle à Alexandre d'Hieraple & à Theodoret, & leur
 proposa en mesme temps de s'unir tous ensemble, pour venir à
 Constantinople représenter leurs raisons à l'Empereur. [Je ne
 sçay si ce ne seroit point pour rompre ce dessein qu'on défendit
 à tous les Evesques d'y venir.] Theodoret dans la réponse que
 nous en avons, ne luy dit rien sur le voyage; il se contente de

Conc. ap. p. 340.
 § 137.
 § 138.

p. 841.

louer son courage, & de luy demander ses prieres pour obtenir de Dieu une pareille fermeté, afin de ne point consentir au jugement injuste [rendu contre Nestorius & contre Dorothee mesme. Il ne pensoit pas sans doute encore alors à se réunir.]

p. 885. b.

Dorothee fut enfin chassé & banni à Cesarée en Cappadoce.

p. 886. a.

Valerien & Eudoce deux deses suffragans quitterent volontairement leurs Eglises, [plutost que de consentir à la paix.] Euthere fut aussi chassé de Tyanes, & relegué à Scythople [en Palestine,]

Valerianus.

p. 885. c.

p. 698. 706.

p. 886. 1.

p. 699.

p. 886. b.

d'où ayant esté chassé [sans qu'on en dise le sujet,] il finit sa vie à Tyr. [Nous avons déjà marqué ci-dessus, que Zenobe de Zephyre en la premiere Cilicie, fut aussi banni à Tiberiade, & Melece de Mopsueste à Melitene. Anastase Evesque de Tenedos, [isle sur la coste de l'Hellespont,] mais de la province des Cyclades, qui s'estoit engagé à Ephese dans le parti des Orientaux, quitta volontairement son Eglise, & passa le reste de sa vie à aller visiter les exilez. Paussien d'Hypate dans la Thessalie, qui avoit aussi esté à Ephese, quitta de mesme volontairement. On marque que Basile de Larisse Metropolitain de Thessalie, & Julien de Sardique, ne voulurent jamais condamner Nestorius: [& on ne dit pas néanmoins qu'ils aient esté contraints de quitter.] Pour Theosebe de Teie dans la Bithynie, il est certain qu'il ne le fut point. [Voilà à quoy se termina le schisme commencé à Ephese au mois de juin 431, & qu'on peut dire avoir fini au mois d'avril 435, par l'expulsion d'Alexandre d'Hieraple. Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce grand evenement, & sur tant de circonstances qui l'ont accompagné, mais nous les laissons à la lumiere, & encore plus à la pieté des lecteurs. Theodoret y paroist d'une maniere tres particuliere. Car quoiqu'il n'y ait pas toujours rencontré la verité, on voit néanmoins qu'il l'a toujours cherchée, & toujours aimée. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cette lumiere de l'Orient.

Theod. v. P. c. 10.

p. 829. c.

[Hellade de Tarse qui y paroist un des premiers après luy,] estoit disciple de S. Theodose d'Antioche l'un des plus illustres solitaires de la Syrie. Après la mort de ce Saint [arrivée vers l'an 412,] il gouverna le monastere qu'il avoit établi auprès de Rhose en Cilicie. Il passa ainsi 60 ans dans la vie solitaire, & fut ensuite élevé à l'episcopat pour gouverner la premiere Eglise de la Cilicie. Il ne quitta point les exercices saints qu'il pratiquoit dans le monastere, mais il y ajouta au contraire les grands travaux où sa charge l'engageoit de jour en jour, Theodoret le qualifie un homme admirable. [Il succeda' apparemment à Marien,] qui eut

V. son titre.

E. S. v. Th. l. 2.

c. 15. p. 295. c. 1.

1. 1. Pere Lupus aime mieux faire succeder Marica à Hellade,

11.

quelque differend avec Dexien de Seleucie dont nous avons parlé ci-dessus, & on assure qu'ayant défendu à ses diocefains, à cause de ce differend, d'aller à Seleucie pour la feste de Sainte Thecle, il mourut au bout de cinq ou six jours, avec des circonstances qui marquoient visiblement que sa mort estoit une punition de Dieu. [Ce Marien peut avoir succédé à Phalere,] qui vivoit en 394.

C. 13. 14. p. 296.
297.

Conc. t. 2. p. 115.

Theodoret qualifie Hellade un homme admirable. De la maniere dont il en parle, [on ne sauroit dire s'il vivoit encore ou s'il estoit mort.] Theodoret tenoit sa place en 451. Quelques uns croient que Saint Hellade honoré par l'Eglise greque le 9 de novembre, comme ayant esté mesme après la mort un tableau [vivant] de la vertu, est l'Evesque de Tarse dont nous parlons. Il avoit formé dans le monastere de Rhose un disciple celebre par sa pieté, nommé Romule, qui fut fait Abbé d'un autre grand monastere auprès du bourg de Marato. S. Chrysostome écrit de son exil au moine Romule, comme à une personne qu'il aimoit & qu'il estimoit beaucoup. Mais c'est un autre Romule, s'il est vray, comme le croit Bollandus, que S. Theodose ne soit mort que vers l'an 412, & ainsi cinq ans après S. Chrysostome: [Si l'on ne veut dire qu'Hellade n'estoit pas encore Abbé, lorsqu'il inftruisoit l'Abbé de Marato.

Thdr. p. 829. c.

Conc. t. 4. c. 7.
a Boll. II. jan. p.
679. 11. Men p.
139. c.
Thdr. p. 829. c.

Chry. ep. 56. t. 4.
p. 711. 712.

Boll. II. jan. p.
679.

Outre ce que nous avons déjà sur le schisme dans les actes du Concile d'Ephese, & dans S. Cyrille, nous en apprenons un tres grand nombre de circonstances dans un recueil de plus de 200 pieces presque toutes nouvelles, qui ont esté données au public depuis quelques années tirées d'un ancien manuscrit du mont Cassin. Mais le P. Lupus qui a eu le manuscrit entre les mains, ne nous a pas donné toutes les pieces qu'il contenoit, ni tous les éclairciss mens que l'on en pouvoit tirer: Et ni M^r Baluze, ni le P. Mabillon, de quelque crédit qu'ils fussent appuyez, n'ont jamais pu obtenir, ni de voir ce manuscrit, ni d'en avoir aucune nouvelle lumiere.

Conc. ap. p. 665.
a.

a [88. n. 2.
b p. 665. 22.

b.

Ce recueil a esté fait après Justinien par un défenseur des trois Chapitres, qui s'intresse particulièrement pour Theodoret. Il défend aussi S. Cyrille. M^r Baluze qui a fait r'imprimer l'edition de Lupus dans son appendix des Conciles, croit que c'estoit un Africain. C'est luy qui a traduit ces pieces en latin, & qui les a mises en un corps, auquel il donne le titre de synodique. Il parle en quelques endroits, mais assez rarement, & ce qu'il dit est non

p. 739. 742. 774.
775. 779. 785. 792.
802. 805. 849. 869.
884. 888.
c p. 665. b.
d p. 785.
e p. 912. b.
f. 602. a [694.
929. 930.

seulement sans agrément & fort barbare, mais souvent mesme tres obscur, & presque inintelligible, de sorte qu'il n'est considerable que par les pieces qu'il nous donne encore fort mal traduites.] Il a tiré quelques unes de ces pieces du monastere des Acemetes [celebre à Constantinople,] d'autres des livres des Dioscoriens [ou Eutychiens.] Mais la pluspart sont tirées du Comte Irenée ami trop fidele de Nestorius, [qui ayant esté disgracié pour cela, fut fait ensuite Evêque de Tyr, & enfin deposé aussi de l'episcopat.] Cet Irenée avoit fait un écrit qu'il intituloit Tragedie, [peutestre à cause de la fin tragique de Nestorius & de quelques uns de ses partisans.] Il estoit au moins divisé en trois parties. On croit que c'est là que pour défendre Nestorius, il avoit inferé un grand nombre de pieces, dont l'auteur du recueil a tiré celles qu'il nous a données, avec les abrezes qu'Irenée y avoit mis à la teste, [& qui ne sont pas toujours bien justes.] Il rapporte aussi quelquefois les paroles de cet auteur. ^a Celui qui a fait le Synodique, avoit reçu d'un Epiphane moine d'Alexandrie la lettre qu'il attribue à Hypacie en faveur de Nestorius, [& que nous avons esté obligez d'abandonner comme fausse.] Il conteste luy mesme presque toutes les lettres qu'il rapporte de Theodoret après Irenée. Mais il ne s'arreste pas à cette pretention, [qui n'a aucune vraisemblance.] Il dit que Theodoret & les autres Orientaux qui ne vouloient pas croire que Nestorius eust des sentimens heretiques, contestoient la verité des pieces sur lesquelles on l'avoit condanné, & demandoient qu'on fist un nouvel examen de sa doctrine, où ils pussent entendre ce que Nestorius avoit à dire pour sa justification, promettant de l'anathematizer, s'il se trouvoit avoir les sentimens que S. Cyrille luy attribuoit. Il fonde cela sur quelques unes de leurs paroles: [Mais je ne sçay si elles disent assez expressément tout ce qu'il en tire. Les pieces qu'il nous donne sont à peu pres dans l'ordre du temps, hors les 28 dernieres, & quelques unes des autres.]



ARTICLE CXXXIII.

Theodose bannit Nestorius à Oasis, fait un edit severe contre ses livres & ses disciples.

[**N**OUS avons vu que Nestorius avoit eu permission au mois de septembre ou d'octobre de l'an 431, de se retirer en un monastere auprès d'Antioche.] Il dit luy mesme qu'il y recevoit

p. 19. 802. c. | 803.
b. c. &c.

p. 694. a. | 801.

p. 78. c.

p. 801. 872. | Lup.
ep. 6. n. p. 16.

Conc. 42. p. 804.
c. &c.

p. 771. 778. 781.
796. 821. 870. 883.
891. 897.
a. p. 927. b.

p. 774. 792. 801.
880.

p. 694. a. | 696. a.
742. 778. 803.

p. 774.

Evag. l. 1. c. 7. p.
161. d. | Conc. t. 3.
P. 1071. a.

beaucoup d'honneur & de presens [de ceux qui n'estoient pas persuadés qu'il fust heretique, ou parcequ'ils l'estoient eux mesmes, ou parcequ'ils ne penetroyent pas ses deguisemens.] 'Car la deposition ne l'avoit point changé, & il ne cessoit point dans son exil de tascher à repandre son heresie. 'Il semble qu'il ait fait alors quelques livres pour cela. 'Il pretendoit dans un de ses écrits avoir approuvé à Ephese la declaration Catholique que les Orientaux y avoient dressée, & sur laquelle la paix de l'Eglise avoit esté faite. 'Mais [s'il l'approuva effectivement,] il ne le fit que par hypocrisie, & se dedit ensuite, en traitant cette mesme declaration d'impie, dans la lettre de Saint Cyrille où elle estoit inserée; car c'est ainsi qu'il en parle dans une lettre à Theodoret rapportée par Irenée.

Evag. p. 263. a.

Cotel. g. t. 1. p.

263. a.

i Conc. ap. p.

803. b.

p. 86. b.

p. 8. 6. b.

'Le Pape Celestin avoit prévu, que le sejour de Nestorius à Antioche seroit pernicieux à l'Eglise. C'est pourquoy dans les lettres qu'il écrivit le 15 mars de l'an 432, il pria Theodose de le bannir dans un lieu éloigné de la société des hommes, afin qu'il n'eust plus moyen de perdre les autres; & il exhorta tous les Evêques de faire de puissans efforts pour l'obtenir. 'Neanmoins Nestorius demeura [pres de] quatre ans à Antioche. 'Mais enfin Jean d'Antioche mesme se laissa de le souffrir, & voyant qu'il corrompoit plusieurs des principaux de la ville, il manda à Theodose la maniere dont il se conduisoit, & le pria de le chasser de tout l'Orient.

t. 3. p. 1073. d.

p. 1070. 1071.

Evag. l. 1. c. 7. p.

262. d.

b p. 264. a.

c Thphn. p. 78. c.

d Evag. p. 263. a.

Thphn. p. 78. d.

'Ce fut sur cela que l'Empereur se resolut de le releguer plus loin, croyant que le soin qu'il prenoit des interets de l'Eglise attireroit sur luy la benediction de Dieu, & mesme pour les affaires de l'Etat. 'Il envoya donc ordre à Isidore Prefet du Pretoire, & Consul [l'année suivante,] de le faire conduire à Petra [en Arabie,] pour y achever ses jours dans la juste punition qu'il meritoit, tant à cause de l'heresie dont il s'estoit infecté luy mesme, qu'à cause de tant de personnes qu'il avoit perdues en les engageant dans son erreur. 'Il ordonna encore que tous ses biens serent attribuez à l'Eglise de Constantinople, pour reparer en quelque sorte l'injure qu'il luy avoit faite.

d.

Conc. t. 3. p. 1058.

e.

c [1059. a. b.

p. 10. 8. b.

'Après avoir condanné le chef de l'heresie, il traita de mesme ceux qu'il croyoit en estre les principaux défenseurs, savoir le Comte Irenée qu'on pretendoit avoir voulu établir l'erreur en plusieurs provinces, [&] le Prestre Photius qui avoit écrit en 430 pour Nestorius contre Saint Cyrille. Theodose ordonna donc au Prefet Isidore de confisquer leurs biens, & de les releguer aussi

ap. p. 884. § 168.

83.

V. l. a note
84.

NOTE 82.

NOTE 83.

Galice, & par quelques autres Grecs, qu'il s'estoit tenu un Concile à Constantinople contre Nestorius en presence de Theodose, où Juvenal de Jerusalem avoit esté appellé. [Mais je pense que Idace marque par ces termes ce qu'il favoit du Concile d'Epheſe, & ce qui s'estoit passé à Calcedoine.

Nous ne savons pas si Theodose après avoir ordonné que Nestorius seroit relegué à Petra, changea aussitost le lieu de son exil, le trouvant trop peu cloigné d'Antioche,]ou s'il l'y laissa quelque temps avec Irenée & Photius. ^aMais il est certain qu'il fut banni à Oasis. ^bNestorius mesme l'assure & surnomme cette Oasis Ibis; [de quoy je ne trouve rien.] ^cOn écrit que les Egyptiens donnoient le nom d'Oasis ou Auasis à tous les lieux habitez qui estoient environnez de deserts; & que c'est ce que ce mot marque dans leur langue. ^dOn marque néanmoins particulièrement deux villes qui portoient ce nom, la grande & la petite Oasis. ^eLa grande avoit un Eveſque. ^fStrabon en met trois, & Olympiodore de mesme, deux grandes à cent milles l'une de l'autre, & une beaucoup plus éloignée & plus petite. [On les place toujours dans les deserts qui estoient entre l'Egypte & la Libye:] celle où Nestorius fut banni, estoit exposée aux courſes des Nomades & des Maziques, & pouvoit estre du costé de Pane dans la Thebaïde.

Conc. ap. p. 253.
n. a.
a Socr. l. 7. c. 34.
p. 170. ab. [Thort.
l. 2. c. 12. p.
246. b.] Acac. h. p.
111.
b Evag. l. 1. c. 7. p.
164. a. d.
c Liou. p. 163. 2.
d p. 162. 2.
Geo. sac. p. 182.
e Strab. l. 17. p.
813. c.
f Phot. c. 80. p.
192.
Evag. l. 1. c. 7. p.
164. a. b.

C'estoit une chose ordinaire de bannir à Oasis les criminels, ou ceux qu'on accusoit de l'estre. ^aS. Athanase parle de quelques Eveſques de Libye bannis par Constance en la grande Oasis. ^bZosime dit que ceux qui estoient une fois releguez en ce lieu, n'en pouvoient plus sortir, parceque tous les environs n'estoient que des sables mouvans, tout à fait inhabitables, & où il n'y avoit ni arbre, ni aucune autre chose qui pust marquer les chemins. ^cPour le lieu mesme, cet auteur dit qu'il estoit extremement triste. ^dOlympiodore au contraire en fait un lieu tres agreable, tres fertile, & où l'air estoit tres sain: ce qui est conforme à Strabon. ^eIl n'y avoit ni pluies, ni rivieres, mais seulement quelques puits.

Bar. 12. jan. g.
Cod. Th. l. 5. p.
235. 2.
g Ath. apol. l. 1. p.
697. d.
h Zof. l. 5. p. 787. b.
a.
Phot. c. 80. p. 192.
Strab. l. 17. p. 813. c.
i Phot. c. 223. p.
672. 673.

&c.





ARTICLE CXXXIV.

Nestorius écrit pour son heresie: Il est pris par les barbares, est maltraité de tout le monde, & perit miserablement.

Ev. g. l. 1. c. 1. p. 261.

c. p. 152. b.

In. 1. ep. 16. p. 11.

26.

p. 23. 25.

Evag. p. 263. a. r.

l. 36. d. c.

S. 1. l. 7. c. 34. p.

272.

b. c. 18. p. 207. d.

c. Evag. p. 203. b.

d. p. 204. a.

e. p. 203. l.

f. 264. d.

c.

a. b.

b. c.

p. 165. b.

p. 164. d.

L'hyd. 1. 36. l.

Evag. p. 203. b.

CE fut en ce lieu que Nestorius fit un écrit où il pretendoit se justifier des troubles qu'il avoit causez dans l'Eglise. Il y soutenoit toujours ses blasphemes. [C'est apparemment] cette histoire qu'il avoit faite pour obscurcir la verité de ce qui s'estoit passé à Ephese. Nous en avons encore un endroit, où l'on voit qu'il chicane sans raison sur les extraits de ses ouvrages que Saint Cyrille avoit envoyez à S. Celestin. Il fit encore un autre écrit en forme de dialogue, selon M^r Valois, sur le sujet de son bannissement à Oasis, où il traitoit avec plus d'étendue la mesme chose. Il l'adressoit à une personne d'Egypte.

Il vivoit encore à Oasis, lorsque Socrate écrivoit, c'est à dire en 439. Mais la justice de Dieu ne se contenta pas de ce qu'il avoit souffert jusques alors. Car le pays d'Oasis où il estoit, fut entierement ruiné par les courses des barbares, c'est à dire des Blemmyes, appelez aussi Nomades, [parceque ce nom convient à tous les barbares qui n'avoient point de villes ni de demeure assurée.] Ces barbares remplirent tout le pays de feu & de carnage, & y firent un grand nombre de prisonniers, entre lesquels Nestorius mesme se trouva. Ils le relascherent néanmoins avec quelques autres, on ne sçait pourquoi; & ils leur commanderent de sortir promptement du pays, parceque les Maziques [autres barbares] y alloient venir.

Nestorius sortit ainsi de l'Oasis, vint en Thebaïde, & se retira dans la ville de Pane: Et de peur qu'on ne l'accusast d'estre sorti volontairement du lieu de son exil, contre les loix qui le défendoient; il écrivit au Gouverneur de la Thebaïde, pour se justifier de ce crime, le conjura d'en informer l'Empereur, afin qu'il vist ce qu'il auroit à ordonner de luy, & le pria de prendre soin de sa personne. Il paroist qu'il en écrivit aussi à l'Empereur. Le Gouverneur ne receut pas fort bien la lettre qu'il luy avoit écrite. Et il envoya quelques soldats étrangers pour le conduire, ou plustost pour le trainer à Elephantine, qui estoit un lieu à l'extremité de la Thebaïde, sur le Nil environ à 40 lieues audessus de Thebes. Et lorsqu'il avoit déjà fait la plus grande partie du chemin, avec

beaucoup de peine & de fatigue, il vint un ordre verbal du Gouverneur pour le ramener à Pane. Ce voyage luy brisa presque tout le corps, déjà affoibli par la vieillesse, & par diverses incommoditez. Il s'estoit mesme blessé la main & le costé d'une chute; de sorte qu'il arriva à Pane presque mort.

a/263. b.

[Il n'y fut pas longtemps en repos:] car le Gouverneur envoya aussitôt un ordre par écrit pour le mener en un certain lieu du territoire de Pane. Et lorsqu'il croyoit qu'on se contenteroit enfin de tant de maux; en attendant qu'on sceust la volonté de l'Empereur, il vint tout d'un coup un nouvel ordre pour le conduire en un quatrieme exil. Il écrivit sur cela au Gouverneur d'une maniere assez haute, pour se plaindre de la rigueur avec laquelle on le traitoit, & de ce qu'on n'attendoit pas l'ordre de l'Empereur. Il veut que ce Magistrat le regarde comme son pere, soit à cause de son age, soit qu'il conservast encore une vaine imagination de la dignité qu'il avoit perdue. Evagre pretend que tous ces divers changemens se faisoient par ordre de Theodose mesme, qui avoit sceu qu'il estoit revenu [d'Oasis].

p. 265. a. b.

b. c.

c/64. c. d.

p. 263. b. c.

Il paroist que Nestorius ne survécut pas à tant de disgraces.] 'Car Evagre semble dire que ses divers voyages, & particulièrement sa chute, furent cause de sa mort. Et Theodore le Lecteur dit que [l'Empereur] ayant ordonné qu'on le transférast d'Oasis en un autre endroit, sa mort prevint son rappel, [ou plustost son transport.] Evagre dit qu'il avoit vu dans un écrit, où l'on rapportoit la fin de sa vie, qu'il estoit mort la langue mangée de vers. [Et il n'y avoit guere de punition plus juste,] pour un heresiarque dont la langue avoit proferé tant de blasphemes contre J. C. [& dont le malheur estoit venu selon toutes les apparences, de la vanité que son eloquence luy avoit causée.] Theodore le Lecteur qui écrivoit vers l'an 520, [environ 75 ans avant Evagre,] a dit en general, qu'il mourut ayant le corps tout pourri. Theophane a peutestre voulu les accorder, lorsqu'il dit qu'il avoit tous les membres pourris, & particulièrement sa langue impie. Theodoret semble dire qu'il parut quelque marque sensible de la colere de Dieu dans sa mort. Telle fut la fin de ce malheureux, qui n'avoit employé qu'à troubler l'Eglise, les grandes qualitez qui le rendoient si capable de luy rendre de tres grands services. On ne peut rien dire du temps de sa mort, sinon que ce fut après l'an [439,] & avant l'an 450, auquel mourut Theodose. Ceux qui conservoient de l'affection pour luy, travaillerent sous Marcien en 451, à faire rapporter son corps [à Constantinople.] Mais Mar-

b. c.

Thdr. L. 1. 2. p. 565. c.

Evag. p. 265. c.

p. 263. c.

Voss. h. G. l. 2. c. 21. p. 268.

a Thdr. L. p. 565. c.

b Thphn. p. 79. b.

Thdr. bar. l. 4. c. 12. p. 246. n. c. l. Bar. 436. §. 9.

Evag. p. 263. b.

l. 2. c. 2. p. 286. a. b.



ARTICLE CXXXV.

Ecrits de Nestorius: Sa croyance sur l'Eucharistie: Le Comte Irenée écrit pour luy, se réunit enfin à l'Eglise.

[N]OUS avons marqué dans l'ordre du temps ce que l'histoire nous apprend de ses actions. Pour ses écrits, ils consistent principalement dans les homelies qu'il prononça à Constantinople pour soutenir son erreur,] lesquelles le P. Garniera rassemblées en un corps. On croit que Nestorius mesme en avoit ramassé quelques unes dont il avoit fait un livre, que S. Cyrille combatit dans les cinq livres où il refute cet hérétique, & dont furent tirez les extraits presentez au Concile d'Ephese.

Merc. t. 2. p. 5.
 &c.
 a p. 122. 123. Cyr.
 in Nest. l. 1. p. 3.
 4.

Conc. t. 3. p. 519. a.

Gen. c. 53.

Gennade dit qu'estant encore Prestre d'Antioche, il avoit composé une infinité de traitez ou de sermons, dans lesquels il repandoit déjà insensiblement, & souvent sous pretexte de traiter quelque point de morale, le venin de la doctrine impie qu'il enseigna depuis à decouvert. Le Pere Garnier croit que nous pouvons avoir encore plusieurs de ces sermons parmi ceux qui sont attribuez à S. Astere, à Saint Amphiloque, à Basile de Seleucie, & surtout à S. Chrysostome. Il marque en particulier deux sermons sur la resurrection de J. C. & sur l'Ascension, attribuez par le P. Combefis à Saint Athanase: [mais comme il ne donne point de raison de tout cela, sinon qu'il le croit, on peut attendre qu'on en ait de plus fortes preuves.] On a une homelie de Nestorius sur les trois tentations de J. C. que l'on attribue à S. Ephrem, à S. Astere, & à S. Chrysostome.

Merc. t. 2. p. 314.
 1.

t. 1. p. 81. 85.
 Chry. S. t. 7. h. 22.
 p. 301. n. p. 863.

Gen. c. 53.

Gennade ajoute que Nestorius estant devenu Evêque, & ennemi déclaré de l'Eglise, écrivit un livre sur le sujet de l'Incarnation, où il pretendoit prouver son erreur par 62 passages de l'Ecriture. [Je ne sçay s'il n'auroit point fait ce livre durant qu'il estoit banni à Antioche.] Le P. Garnier pretend que cet écrit est le mesme que le recueil que Nestorius avoit fait de quelques unes de ses homelies. Il promet d'en rendre la raison dans une dissertation sur les œuvres de S. Cyrille, [que je ne trouve point dans son livre. Mais je ne voy point presentement de raison de confondre deux choses qui paroissent aussi differentes qu'un recueil d'homelies, & un écrit sur l'Incarnation, qui semble avoir esté un

Merc. t. 2. p. 314.
 p. 323. 1.

corps divisé par les differents passages qui y estoient employez.]
'Les passages de Nestorius lus dans le Concile d'Ephese, estoient
de l'un des livres pleins de blasphemés qu'il avoit faits avant ce
Concile. Nous n'avons point de connoissance plus particuliere
[de ces livres.] Les douze anathematismes qu'il opposa à ceux de
S. Cyrille, [en pouvoient faire une partie.] Nous avons encore
quelques sermons qu'il fit contre les Pelagiens. Il semble, comme
nous avons dit, qu'il ait fait quelques écrits durant qu'il estoit
banni à Antioche avant le milieu de l'an 432. Nous venons de
voir qu'il en avoit fait deux à Oasís.

Conc. 1. 3. p. 519.
" "
Merc. 1. 1. p. 116.
1. 1. p. 76-94.
Cotel. 1. 1. p. 46.
" "
Evag. 1. 1. c. 7. p.
262. 263.

'Pour ses lettres nous en avons trois au Pape Celestin, ^adeux à
S. Cyrille, ^bune à Celeste, ^cune à l'Empereur sur le jugement du
Concile d'Ephese. ^dEt ce qu'Evagre nous en a conservé des deux
qu'il écrivit sur ses miseres au Gouverneur de la Thebaïde. ^eLe
V. Concile & Justinien citent encore quelques fragmens d'une
lettre à Alexandre d'Hieraple.

Conc. 1. 1. p. 349.
351 | Merc. 1. 2. p.
30
" Conc. 1. 3. p. 315.
321.
" Merc. 1. 1. p. 71-
" Conc. 1. 3. p. 564.
" Evag. 1. 1. c. 64.
265.

^fOn parle d'une Liturgie qui porte son nom.

^gIl y en a qui pretendent que Nestorius n'a pas cru la verité du
sacrement de l'Eucaristie, à cause de ce que dit Saint Cyrille, que
luy & ceux qui suivoient ses sentimens, détruisoient la force &
la vertu de ce mystere. Mais quoiqu'on reconnoisse que l'Euca-
ristie est le corps de J. C; si neanmoins on croit, comme faisoit
Nestorius, que c'est seulement le corps d'un homme, & non le
corps de Dieu mesme, on en ruine veritablement toute la force
& la vertu. Le P. Garnier qui soutient qu'il n'estoit pas Calvi-
niste, veut qu'il ait esté Lutherien, & qu'il ait cru que le pain
n'est pas changé au corps de J. C, mais qu'il y est seulement uni.
[Je ne voy pas qu'il en ait de preuve.]

" Merc. 1. 2. p.
315. 2. Conc. 1. 5.
p. 700. d.
" Bona. 1. 1. c. 1.
9. p. 64.
" M. 10. p. 328.
329.
" p. 310. 330.

'Le Comte Irenée tombé dans la disgrace de Theodose, à cause
de son attache pour Nestorius, [& banni avec luy à Petra, ne l'en
aima pas moins depuis pour cela.] Il écrivit un ouvrage sous le
titre de tragedie, divisé en plusieurs livres, [d'où nous viennent,
comme nous avons dit, presque toutes les pieces inserées dans le
recueil ou synodique que nous a donné le P. Lupus.] Il y parle
aussi en divers endroits. [On voit que tout son but est de justifier
Nestorius, & ceux qui luy estoient demenez attachez jusques
au bout.] Il releve surtout Alexandre d'Hieraple, qu'on peut dire
estre son heros. La troisieme partie de son ouvrage contenoit ce
qui s'estoit passé à Alexandrie dans la negociation de la paix.
[Ainsi on peut dire qu'il n'y a aucun lieu] de douter que ce ne
soit cet Irenée de Tyr qui est marqué dans un catalogue de livres

Conc. 1. 3. p. 1215.
" "
ap. p. 694. 2. | Bon. 1. 1. c.
" p. 778. 781. 796.
811. 870. 883 891.
897.
" p. 870. & c.
" p. 781. 1. c.
" Th. 1. 1. G. p. 106.
2. 0.

435.
 syriaques, où il est dit qu'il avoit écrit une histoire ecclesiastique en cinq livres sur l'expulsion de Nestorius, & sur toutes les autres choses qui s'estoient passées [alors] en Orient.

[Comme il est tout pour Nestorius, il maltraite fort S. Cyrille, & mesme Jean d'Antioche.] Il n'épargne pas non plus Theodoret, qu'il accuse de legereté & d'inconstance. On pretend aussi qu'il estoit ennemi de la lettre d'Ibas. Il se plaint que le Pape s'estoit laissé surprendre aux artifices de S. Cyrille. Il se declare encore [partout] ennemi de la paix faite en 433.

'L'auteur du Synodique luy reproche souvent son attache pour Nestorius. Il l'accuse d'avoir condanné la declaration de foy faite par les Orientaux, d'avoir combattu la doctrine Catholique, & d'avoir soutenu l'erreur: & il pretend qu'il estoit aussi heretique que Theodoret estoit Catholique. [Je ne voy pas néanmoins qu'on puisse prouver autre chose, sinon qu'il estoit fortement persuadé que Nestorius estoit innocent;] ce que l'auteur du Synodique soutient qu'on pouvoit croire, sans avoir aucun de ses mauvais sentimens contre la foy, [& qu'il avoit des tenebres comme Alexandre, qui l'empeschoient de reconnoître que les lettres sur la réunion, ne contenoient rien que de conforme à la foy qu'il tenoit luy mesme.] Ce qui est certain, c'est que Theodoret soutient qu'on ne savoit point qu'il eust jamais eu d'erreur. L'auteur mesme du Synodique reconnoist qu'il s'unit enfin à la communion Catholique, où il fut fait Eveque de Tyr par Domnus Eveque d'Antioche.

Il dit que ce fut après avoir fait, estant laïque, l'écrit dont nous parlons, [où il est en effet, encore tout enivré du faux courage d'Alexandre, & trop opposé à ceux qui rentroient dans la communion de Jean & de Saint Cyrille, pour croire qu'il y fust rentré luy mesme.] Il n'écrivit cet ouvrage qu'après les troubles qui s'éleverent sur Theodore de Mopsuette [en 437 & 438,] comme nous le verrons dans la suite. Il paroist qu'Alexandre d'Hieraple estoit mort alors. [Il peut avoir obtenu sa liberté & son rappel en rentrant dans la communion de l'Eglise. Ainsi il ne sera point necessaire de dire] qu'il ait esté fait Eveque contre la loy de l'Empereur qui le bannissoit; [à quoy il n'y a en effet ni fondement, ni apparence. On verra sur Theodoret la suite de son histoire.] Le P. Lupus a fait un long recueil de ce qu'il a trouvé de luy, & de ce qu'il en a pensé. [Car il en dit beaucoup de choses qu'il ne fonde que sur des conjectures fausses ou tres foibles.] Il avance qu'il estoit de Tyr, parcequ'il en a esté Eveque, supposant

Conc. an. p. 739.
 803. § 95 | 860. §
 761.
 p. 821. § 118.
 p. 822. a.

p. 821. b.
 p. 803. § 95.

p. 739. 801. § 94.
 &c.

p. 803 a.

Thdr. ep. 110. p.
 98 c. a. b.

Conc. ap. p. 860.
 § 161.

ib.

p. 94. § 198.

p. 870.

Lup. ep. n. p. 92.
 2.

p. 33-95.

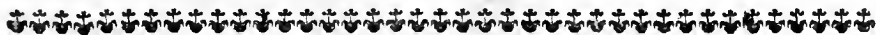
p. 83, 84.

L'an de J.C.
455.

comme une verité claire, que l'ordre de l'Eglise estoit alors qu'on ne fust point ordonné Evesque hors de son pays, [quoique cet ordre ne paroisse nullepart, & soit détruit par mille exemples.

V. Theodoret § 25.

"Il est certain au contraire qu'Irenée n'estoit point de Tyr, puisqu'il en estoit Evesque.]



ARTICLE CXXXVI.

Etat des Nestoriens jusques à la fin du VI. siecle.

CEU X qui voulurent faire rapporter à Constantinople le corps de Nestorius, [font voir que des personnes l'ont aimé jusques après sa mort : Et il ne faut pas douter que quelques uns n'aient aussi aimé sa doctrine & ses erreurs,] quoique Theodoret proteste [vers l'an 448,] qu'il ne sçait personne qui divise le Verbe incarné en deux Fils. Il est certain qu'on en a accusé plusieurs personnes injustement. C'est un reproche que les Eutychiens faisoient assez generalement aux Orientaux ; & on ne pouvoit guere en ce temps-là témoigner quelque zele contre les erreurs de Nestorius, ou d'Eutyche, sans estre accusé de l'erreur opposée à celle que l'on combattoit. [Je ne sçay mesme si l'on pourroit trouver dans la suite du V. & du VI. siecle, ni aucune Eglise qui ait embrassé ouvertement l'erreur de Nestorius, ni aucun particulier qui en ait esté legitimement convaincu.

Evag. l. 2. c. 2. p. 286. a. b.

Thdr. ep. 143. p. 1017. b.

b. c.
dial. t. c. 31. b.
Merc. b. p. 354.
355.

Neanmoins S. Leon prie Theodoret mesme en 453, de l'aider à extirper les restes des erreurs de Nestorius & d'Eutyche, qu'il favoit estre demeurez dans l'Empire d'Orient. Vigile de Tapse assure [à la fin du mesme siecle,] que les sectateurs de Nestorius, aussi bien que ceux d'Eutyche, repandoient tellement le venin de leur doctrine, que ces deux maladies infectoient presque toute l'Eglise. Leonce de Byzance qui pouvoit écrire'environ cent ans après,] suppose qu'il y avoit alors de veritables Nestoriens. Et il est en cela d'autant plus croyable, qu'il avoit esté luy mesme surpris par eux dans sa jeunesse, & qu'il avoit esté de leur nombre : mais Dieu luy ayant inspiré le desir de faire quelque voyage pour s'instruire dans la vertu, luy fit rencontrer des personnes saintes qui luy firent voir la verité dans l'Ecriture.

Leo. ep. 93. c. 6. p. 627.

Vig. in Eut. l. 2. c. 4. p. 15.

Leon. in Eut. p. 757.
a. l. 3. p. 1004. d.
b.

b.

Il dit donc que ces heretiques n'avoient que du mepris pour les Peres & pour le Concile d'Ephese, regardant comme leur

p. 1005. a. b.
a. l. 3. p. 1006. a. b.

r. si c'est celui mesme qui a écrit des sectes, comme on le suppose. Mais n'est-il pas plus ancien & avant le V. Concile ?

docteur Nestorius, avec ses maîtres Theodore & Diodore; que cependant ils faisoient profession de ne s'y point attacher, [mais à l'écriture seule] & au Concile de Calcedoine, témoignant avoir aussi du respect & de l'estime pour les saints Peres. Tout cela n'estoit que pour tromper les simples, dont ils taschoient de gagner la croyance par ses artifices, aussi bien que par les avantages qu'ils promettoient de leur procurer dans le monde. Quand ils s'estoient ainsi acquis l'esprit de quelqu'un, ils luy vantoient les écrits de Diodore & de Theodore pour les engager dans leurs erreurs. Car Leonce semble dire qu'outre ce qui regarde la personne de J. C, ils suivoient encore beaucoup d'autres impietez, qu'il pretend se trouver dans les livres de Theodore.

Quelques uns d'eux demeuroient dans la communion de l'Eglise, & comme le nom de Nestorius y estoit extremement odieux, ils ne craignoient point de l'abandonner, & de l'anathematizer mesme, se contentant qu'on leur permist de suivre Diodore & Theodore. D'autres se declaroient imitateurs & défenseurs de Nestorius, & faisoient sans doute une communion à part, ayant aussi un Clergé propre; sans trouver mauvais néanmoins que les autres demeurassent dans la communion de l'Eglise.

Ils estoient ennemis de la profession monastique; du jeûne, des veilles, de la retraite: de sorte que quand ils avoient gagné l'esprit de quelque moine, ils le portoient à lire les livres des gentils [au lieu de ceux de l'Eglise,] & taschoient peu à peu à le degouter de sa profession par les railleries qu'ils en faisoient pour le porter à quitter son habit, & à entrer dans l'état Ecclesiastique, pour pratiquer, disoient-ils, les vertus civiles, & s'accoutumer à vivre en homme avec les hommes.

Leonce parle d'un Barsumas, qu'il dit avoir esté disciple de Theodore, & avoir repandu ses dogmes impies dans la Perse. Mais il l'accuse de plus, d'avoir voulu qu'on regardast toutes les actions humaines comme indifferentes, qu'on ne considerast les excès du vin & des viandes que comme [un usage legitime] des dons de Dieu; que non seulement aucun laïque, mais mesme aucun Ecclesiastique ne s'abstinst du mariage, & qu'enfin la polygamie passast pour une chose licite. [Ce Barsumas doit estre fort different de celui qui se rendit si celebre en 449, par la défense d'Eutyche. Pour les Perfes, il est certain ce me semble que beaucoup d'entr'eux ont embrassé le Nestorianisme.] On croit qu'ils tirerent cette heresie d'un college établi à Edesse pour les Chrétiens de cette nation, & que les chefs de ce college infectez des
sentimens

p. 1002. h. c.

e. d.

c.

p. 1007. & c.

p. 1006 a. b.

p. 1004. d.

p. 1007. b.

Théod. t. 2 p.
23. l. 6.

sentimens de Nestorius & de Theodore , les repandirent ensuite parmi les autres ; ce qui fit que l'Empereur Zenon abolit depuis ce college. p. 556. c.

sa. v. lores.

[Il faut bien dire qu'il y avoit à la fin du VI. siecle,] non seulement des peuples, mais aussi des Prestres, ou mesme des Evescques [qui faisoient une profession publique du Nestorianisme,] puis que les Evescques d'Iberie consulterent S. Gregoire de quelle maniere il falloit les recevoir, lorsqu'ils revenoient à l'Eglise Catholique. Saint Gregoire jugea qu'il ne falloit ni les baptizer, puis qu'ils l'avoient esté au nom de la sainte Trinité, ni mesme leur imposer les mains, ou leur donner l'onction du saint Chresme, comme l'on faisoit aux Ariens; mais les traiter comme on faisoit les Monophysites [espece d'Eutychiens,] & quelques autres, c'est à dire qu'il falloit se contenter qu'ils fissent profession de la vraie foy en presence de toute l'Eglise; qu'ils anathematizassent Nestorius avec tous ses sectateurs, & les autres heresies; qu'ils promissent de recevoir les Conciles receus par l'Eglise universelle; & les recevoir sur cela, en les conservant dans leurs degrez, afin que la bonté qu'on leur témoigneroit, & le soin que l'on auroit de les instruire, les retirassent plus facilement de la gueule du dragon. Greg. l. 9. ep. 62.
p. 990. a.
b. c.
p. 591. c.

ARTICLE CXXXVII.

Aristolaüs demande de nouveau de la part de l'Empereur, quel'on condanne Nestorius: Les deux Cilicies le font: S. Cyrille dresse une nouvelle declaration de foy pour estre signée, fait un ouvrage sur l'Incarnation.

[C]E fut apparemment en l'an 435, que le Tribun Aristolaüs fut envoyé une seconde fois en Orient, avec de nouveaux ordres de l'Empereur contre l'heresie de Nestorius, & pour la paix de l'Eglise; à quoy il semble que Saint Procle ait eu quelque part. [Si ce sont ceux] dont S. Cyrille dit que toutes les personnes zelées pour la foy à Alexandrie, & tous les Evescques d'Egypte avoient esté extrêmement rejouis, il semble qu'ils soient venus avec la nouvelle de quelque victoire remportée sur les ennemis de l'Etat, & dont on rendit graces à Dieu par des prieres ferventes. [Mais l'histoire ne nous en fait connoître aucune vers ce temps-ci.] Saint Cyrille dit que ces ordres avoient esté envoyez à Aristolaüs pour estre executez par luy. [Ainsi il pouvoit estre desauparavant en Orient.] Conc. ap. p. 591.
p. 157.
p. 394. a.
p. 915. 209.

p. 9. 5 194.

'Ces ordres envoyez à Aristolaüs, portoient que tous les Evêques de l'Orient anathematizeroient Nestorius, & que ses blasphemés seroient appellez de tout le monde l'herésie Nestorienne, ou Simonienne, [conformément à l'edit du troisieme aoust.] Les Evêques de l'Orient avoient déjà [la pluspart] anathematizé les folies de Nestorius. Mais on tenoit que plusieurs de ceux qui l'avoient fait, ne laissoient pas d'en conserver les sentimens, & ne s'en cachent pas dans leurs paroles, ce qui causoit diverses disputes parmi les peuples qui se scandalizent, [ou par un vray zele, ou par ignorance] de ce qu'on leur disoit dans les sermons. S. Cyrille assure que des personnes dignes de foy luy en avoient donné avis: [Et il pouvoit bien avoir sollicité ce nouvel ordre,] dont il avoit tant de joie.

p. 9. 5 204.

p. 9. 5. C.

p. 9. 6.

'Il écrivit donc à Aristolaüs pour luy recommander de faire anathematizer [de nouveau Nestorius par ceux qui estoient suspects, & de leur faire condamner ses divers blasphemés, dont il fit un abrégé. Il menace de la deposition decernée par le Concile œcumenique d'Ephese, ceux qui persisteront dans les erreurs qu'ils auront condamnées eux mesmes: Et qu'ils ne disent pas, ajoute-t-il, qu'ils ne connoissent point le Concile d'Ephese, de peur que nous ne les connoissions point non plus pour Evêques. [L'on voit par là qu'il travailloit à faire reconnoistre l'autorité du Concile, de quoy jusques ici, on n'avoit point encore parlé.]

p. 87. 5 152.

5 193.

'Ce fut sans doute sur ces instructions [de S. Cyrille,] qu'Aristolaüs estant venu en Cilicie, avec l'ordre de l'Empereur, Hellade [de Tarse,] & quatre autres Evêques de la premiere Cilicie [luy donnerent] une lettre adressée aux Empereurs Theodose & Valentinien, où ils declarent que suivant leurs ordres, ils embrassent la communion du saint Concile d'Ephese, tiennent Nestorius pour déposé, & l'anathematizent dans toutes les impietez qu'il avoit enseignées par ses sermons, par ses ouvrages, & par ses entretiens particuliers, voulant suivre en tout les saints Evêques Sixte, Procle, Cyrille, & Jean, & anathematizer avec eux, Nestorius & les Nestoriens ses sectateurs. Hellade avoit promis [un an auparavant] à Nestorius de ne l'abandonner jamais, persuadé qu'il ne soutenoit que la vraie foy. [Mais depuis qu'il estoit entré dans la paix de l'Eglise, & que l'esprit de paix avoit succédé à l'esprit de contention & de dispute, il n'avoit pas esté difficile de luy faire comprendre quels estoient les veritables sentimens de l'heresiarque.

p. 87. 5 197.

'La seconde Cilicie fit à peu pres la mesme chose que la pre-

miere, sur les instances que luy en fit aussi Aristolaüs, l'une & l'autre trois ans après la conclusion de la paix; [& ainsi au plustost vers le milieu de 435.] p.893.894.

L'AN DE JESUS CHRIST 436.

'Beronicien estoit en ce temps-ci Evêque de Tyr metropole de la premiere Phenicie, ayant succédé à Cyrus qui estoit venu à Ephese avec les autres Orientaux. [Aristolaüs demanda, ce semble, que luy & les autres de sa province fissent ce que souhaitoit S. Cyrille.] Mais Beronicien soutint que c'estoit assez qu'on fist ce que portoit l'ordre de l'Empereur: Et beaucoup d'autres pouvoient dire la mesme chose, sans vouloir admettre ce que Saint Cyrille demandoit qu'on ajoutast aux signatures. Beronicien en écrivit à S. Cyrille mesme, luy protestant que tous les Evêques de sa province estoient prests de faire voir qu'ils ne suivoient point dutout les blasphemes de Nestorius. Lup. ep. n. p. 545. Cont. rap. p. 889. b.

&c. 'S. Cyrille dressa sur cela une nouvelle declaration de foy qu'il envoya à Aristolaüs, à Beronicien, & à Jean d'Antioche, ^a comme capable de lever toutes sortes de soupçons, pourvu qu'on anathematizast aussi Nestorius. Il pretendoit que cela estoit compris dans l'ordre de l'Empereur. [Il ne dit pas un mot de la declaration faite pour la paix.] En écrivant à Jean sur ce nouveau formulaire, il se plaint de ce que quelques Evêques après avoir anathematizé Nestorius & ses dogmes, enseignoient les mesmes erreurs sous des termes un peu indifferens, & s'anathematizoient ainsi eux mesmes. Il n'en parle que comme d'un bruit qu'il ne veut pas croire. c[69]. p.891. 5106. a p.890. 5194. 5197. p.891. a.

'Il l'avoit apparemment appris d'Adamance Prestre & Abbé qui l'estoit venu trouver de la part de Maxime, Jean, & Thalasse aussi Prestres & Abbez [en Syrie, sans doute] tous quatre pleins de zele & d'ardeur contre ceux qui suivoient les erreurs de Nestorius, & surtout contre les Evêques, qui après les avoir anathematizez les conservoient encore, & en infectoient les peuples. p.914. 5104.

1. 'Il leur écrivit par Adamance dont il fait un grand eloge, & qui leur devoit apprendre de quelle maniere le Saint avoit écrit à Aristolaüs & à divers autres. Il leur demande le secours de leurs prieres, particulierement à cause d'une foule d'affaires dont il estoit accablé. p.915.

'Nous apprenons de la mesme lettre que beaucoup d'Evêques & d'autres orthodoxes luy ayant envoyé diverses objections que les Nestoriens faisoient [contre la doctrine Catholique,] cela

1. Je pense qu'il faut, *scitura & cognoscitis*, au lieu de *scriptura & cognoscens*.

l'obligea de faire un ouvrage sur l'Incarnation, qui quoiqu'assez court, répondoit néanmoins à presque tout ce que l'on pouvoit opposer[à ce Mystere.] Il y montrait que la Sainte Vierge est mere de Dieu, qu'il n'y a point deux Christs, mais un seul, & que le Verbe de Dieu, sans cesser d'estre impassible, a souffert pour nous dans la chair qui luy estoit propre. Saint Cyrille envoya cet écrit aux trois Abbez par Adamance, afin qu'ils le fissent lire aux Orthodoxes: & il espere qu'ils le liront avec plaisir. [Jeneſçay point que nous l'ayons.]

p. 917. 5. 111.

'L'Abbé Maxime, [soit le Prestre dont nous venons de parler, soit le Diacre d'Antioche dont nous parlerons encore davantage,] avoit écrit à Saint Cyrille contre Musée[ou Moyse] Evesque d'Antarade[dans la Phenicie,] se plaignant qu'il gardoit dans son cœur les dogmes de Nestorius qu'il avoit condannez, & pretendant qu'il avoit proferé d'horribles blasphemes dans son monastere. Cela troubla S. Cyrille, & luy fit rompre le commerce de lettres qu'il avoit avec cet Evesque, quoiqu'il eust esté à Ephese, & y eust pris part à tout ce que les Orientaux y avoient fait contre luy. Moyse luy écrivit quelque temps après sur son silence par un nommé Thomas, & d'une maniere que S. Cyrille en fut satisfait: de sorte qu'il luy répondit d'une maniere civile, où il témoigne qu'il souhaite de demeurer toujours uni avec luy. Il ne veut pas dire néanmoins qu'il croie que ce que Maxime luy avoit mandé soit tout à fait faux.

t. 3. p. 557. c. & c. ¶

ap. f. 917.



ARTICLE CXXXVIII.

*Derniers sentimens de Theodoret sur Nestorius: Divers malheurs à
Alexandrie: Cycle pascal de S. Cyrille.*

Conc ap. p. 891.
b.

IRENEE dans sa tragedie, dit que Jean ayant reçu la lettre de Saint Cyrille dont nous avons parlé, employa toutes sortes de machines pour obliger les Evesques à y déferer, le representant comme un homme abatu sous S. Cyrille, & qui ne songeoit qu'à le flater. [Car il ne cherche qu'à les décrier tous deux.] Ce que nous apprenons de Jean mesme dans une lettre écrite quatre ans après la paix, [& ainsi en 436. ou 437,] c'est qu'Aristolaüs estant venu à Antioche, y avoit esté témoin du zele de tout son Clergé, & que tous les Evesques de son patriarcat avoient condanné & deposé Nestorius, & anathematizé tout ce qu'il avoit dit, ou

p. 891. 5. 197.

p. 894. a.

p. 891. b.

ou bioz, que J. C. n'est qu'un, & non deux [p: rsonn. s.] qui: unus est Christus, & non duo,

L'an de J.C.
436.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE. 621

Paralia.

écrit contre la foy, avec tous ceux qui voudroient suivre ses erreurs, se conformant en cela aux autres Evêques qui s'estoient trouvez à Ephese. Il marque en particulier ce qu'avoient fait les deux Cilicies l'année de devant. Les Evêques de la Maritime, (je pense que c'est la premiere Phenicie,) avoient fait par une lettre une declaration semblable à la sienne. Ceux de la premiere Syrie avoient tous signé la mesme chose. Ceux de la seconde Phenicie l'avoient signé aussi à Antioche, où ils estoient venus pour faire ordonner le Prestre Theodore Evêque de Damas [& leur metropolitain, au lieu de Jean qui avoit esté à Ephese.] Theodore, dont Jean parle avec estime, assista au Concile de Calcedoine, & à quelques autres. Antioque Evêque [de Bostres] s'estant aussi trouvé à Antioche, y signa comme les autres au nom de tous ceux de sa province, dont il estoit metropolitain. Enfin la Mesopotamie, l'Osrhoene, l'Euphratesienne, & la seconde Syrie, consentirent tous d'une voix à ce que leurs confreres avoient fait. Pour l'Isaurie elle se contenta de ce qu'elle avoit fait [en 434. Voilà toutes les provinces du patriarcat d'Antioche.

P. 394. 2.

P. 393. c.

P. 394. 2.

a] r. c.

On ne marque point plus en particulier ce que ces Evêques signèrent. Quoy qu'en dise Irenée,] Lupus ne croit point que Jean ait fait signer les nouvelles additions de S. Cyrille, ni mesme qu'il ait obligé à rien signer contre Nestorius ceux qui y avoient de la repugnance.

I up. ep. n. p. 446.

b.

Il allegue pour cela l'exemple de Theodore, qui ne condamna point Nestorius, dit-il, avant l'an 449, & qui sans doute avoit des collegues. [Je voudrois que nous eussions quelque chose de clair & de certain sur la maniere dont se conduisit Theodore, dans une occasion qui estoit assurément triste & embarrassante pour luy, quand mesme il auroit déjà esté aussi éclairé sur le fait de Nestorius, qu'il le fut depuis. Neanmoins il y a effectivement grand sujet de croire qu'il ne fit encore rien contre Nestorius en cette occasion.] Car nous avons une lettre de S. Cyrille à Jean d'Antioche pour se plaindre de luy, & obliger mesme Jean à le poursuivre, parcequ'il n'avoit pas, dit-il, effacé la tache du Nestorianisme, comme tous les autres Evêques. Il doute mesme s'il ne soutient point les blasphemes de Nestorius: Et il le faut bien dire, ajoute-t-il, s'il ne l'a point anathematizé, & s'il n'a pas seulement souscrit à sa deposition, comme le Prestre Daniel me l'a raporté. Le P. Garnier qui nous a donné cette lettre en grec, dit qu'elle a esté écrite vers 439. [Il y a assez d'apparence que ç'a

Thdr. t. 5. p. 97.

93.

7.
NOTE 85.

1. Elle est en latin dans le Synodique, § 210.

esté un peu plustost, mais neanmoins après les signatures exigées par Aristolaüs, & qu'ainsi Theodoret ne condanna point encore en cette rencontre un homme tres digne de l'estre, mais qu'il croyoit estre innocent. Nous ne savons point ce qui se fit sur cette lettre de S. Cyrille.] Il est seulement assez visible que luy & Theodoret ne s'estoient encore écrit qu'une seule fois depuis la réunion, [& qu'ainsi ce fut depuis ce temps là qu'ils s'unirent par le commerce de lettres & d'amitié dont nous avons parlé ci-dessus.

Nous ne trouvons point depuis cela, que Theodoret ait parlé de Nestorius jusques en l'an 447 ou 448,] où il semble vouloir bien qu'on croie qu'il le regardoit comme criminel. Et il l'anathematiza solennellement dans le Concile de Calcedoine. Dans son traité des heresies il l'appelle un instrument du demon, capable d'en recevoir toute la malignité. [Et il en dit plusieurs autres choses si fortes, qu'on pourroit mesme croire qu'il y auroit quelque excés, & qu'il auroit dû respecter davantage une amitié si grande & si ancienne, & ne pas tant relever une faute à laquelle il ne se pouvoit excuser d'avoir eu quelque part. Mais le zele de la verité l'emportoit sur la bienveillance humaine, & peutestre qu'il haïssoit d'autant plus l'erreur de Nestorius, qu'il avoit plus du regret de s'estre trouvé luy mesme trop engagé dans la défense de sa personne.] Il dit dans le mesme endroit, que le jugement de Dieu avoit déposé cet heresiarque de l'episcopat par la sentence des Saints assemblez à Ephese. Leonce de Byzance nous renvoie à cet endroit pour savoir les veritables sentimens de Theodoret sur Nestorius.

Ibas depuis Evesque d'Edesse, n'estoit pas en ce temps-ci plus favorable que Theodoret à tout ce que S. Cyrille avoit fait pour la réunion: mais il y a apparence que s'il eust esté Evesque, il n'eust pas fait difficulté de condamner Nestorius.

Jean d'Antioche ayant satisfait autant qu'il l'avoit pu à ce qu'Aristolaüs avoit demandé, il en assura Saint Procle par une lettre, où il fait une nouvelle profession de la foy de Nicée établie sur l'Ecriture, & preschée par tous les Peres qui avoient esté depuis les Apostres, soit devant ce Concile, soit après, & il en nomme plusieurs. Il prie Procle de vouloir se servir de cela pour satisfaire ceux qui n'estoient pas encore contens, après qu'on avoit fait & dit, il y avoit quatre ans, tout ce qui avoit esté necessaire. Il dit cela avec quelque sorte de plainte de ces nouvelles signatures qu'on exigeoit d'eux. [Et veritablement après

p. 97. d.

p. 105. b.

Conc. t. 4. p. 621.

b. Théod. hér. l.

4. c. 11. p. 244. d.

p. 246. b.

Leon. sect. 4. p.
509. b.

Conc. t. 4. p. 662.

Conc. ap. p. 892.
5 197.

p. 892. 895.

p. 335. c.

que la foy avoit esté tres bien établie, & toutes les Eglises réunies dans une mesme communion, il sembloit peu necessaire d'inquier les Evêques pour des maticres odieuses. S'il y avoit veritablement des Evêques Nestoriens, il y avoit aussi des voies legitimes & canoniques pour s'assurer de leurs erreurs, & les en punir, sans faire intervenir partout la puissance seculiere d'un prince zelé veritablement pour la religion, mais dont la foiblesse aisée à surprendre, estoit capable de gaster tout, comme on le vit à l'égard d'Eutyche.

Aussi Jean prie S. Procle d'arrester ce nouvel embrasement qui pourroit avoir de grandes suites,] afin que les Evêques pussent p. 894. b. jouir de quelque repos, & respirer un peu des maux que le malheureux Nestorius, (car c'est ainsi qu'il en parle,) avoit causez dans le monde. Les Evêques d'Orient avoient assez d'autres affaires contre les Gentils & les Juifs qui se soulevoient en divers endroits. Il se loue à la fin de Felix grand Chambellan qui avoit appaisé une grande tempeste. [Je ne voy pas bien ce qu'il veut dire.] Cette lettre fut écrite, comme nous avons dit, en 436 ou p. 893. c. 437, & envoyée peutestre par Aristolaüs lorsqu'il s'en retourna p. 894. a. à Constantinople.

v. Theodo-
se II.

Theophane met en la 28^e année de Theodose, [achevée au Thphn. p. 80. a. premier may 436,] que la nuit de la feste du Nil, le theatre estant tombé à Alexandria, y ecrasa 572 personnes. On marque que les n. c. p. 570, 571. Egyptiens faisoient cette feste du Nil vers le solstice d'été, à cause que ce fleuve commence alors à croistre & à se repandre dans le pays. Ils la celebrent avec plus de solennité qu'aucune autre, par de grands festins qui ne manquoient pas de durer une grande partie de la nuit; [& lorsqu'ils estoient encore payens,] ils y joignoient un grand nombre de sacrifices.

L'AN DE JESUS CHRIST 437.

C'est en cette année que l'on contoit la 153^e de Diocletien, que Buch. cycl. p. commençoit un Cycle Pascal [de 95 ans, dressé par S. Cyrille] sur 486, 500. le grand Cycle de 418 ans de Theophile son oncle. Nous avons p. 481-484. la preface qu'il fit sur ce Cycle, qui est assez obscure. Il veut que p. 481. mesme dans ces sortes de science on s'adresse à Dieu, & qu'on attende tout de sa lumiere. C'est de cette preface que nous apprenons que le Concile œcumenique [de Nicée,] avoit ordonné que l'Eglise d'Alexandrie auroit soin d'examiner le jour qu'il faudroit faire la feste de Pasque, & de le mander à celle de Rome, afin que celle-ci le fist savoir à tout le reste de l'Eglise; ce que Leo, ep. 94. c. 1. p. S. Leon attribue en general aux saints Peres. Nous apprenons 628. a Buch. p. 484.

v. Theophi-
le 5

encore de la mesme preface, que la coutume de faire le saint Chresme le jeudi saint, se pratiquoit deslors dans l'Eglise d'Alexandrie. Denys le Petit parle de ce Cycle de S. Cyrille.

437.

p. 185. 186.

Thphn. p. 81. b.

[On peut mettre vers ce temps ci] ce que dit Theophane, que l'on transporta à Alexandrie Sainte Euphemie Martyre le 26 de septembre; [à quoy nous n'avons point d'éclaircissement à donner, sinon que pour la grande Euphemie de Calcedoine, son corps estoit encore à Calcedoine après ceci.] Theophane remarque un peu après, que Carmosyn Prefet d'Egypte, assistant "aux combats de l'amphitheatre dans Alexandrie, 'y receut un coup dont il mourut le 25 de juin.

d|83. a.

Cyr. h. P. 16. p. 377. c.

'Dans l'homelie Pascale pour l'an 438, S. Cyrille marque qu'on manquoit de pluies, en sorte qu'on avoit peine à labourer & à cultiver la terre, & que les villes & la campagne sechoient de faim & de soif: ce qu'il dit estre une punition des pechez des peuples.

ὅτι τῆς κεν-
τηρείας.
I.



A R T I C L E C X X X I X.

S. Cyrille tolere l'amour des Orientaux pour Theodore de Mopsueste; modere le zele de Maxime Diacre.

[N O U S voudrions pouvoir interrompre plus longtemps les maux de l'Eglise. Mais il y faut déjà revenir, & voir un nouveau trouble succeder à celui dont on est à peine sorti.] 'Irenée après avoir beaucoup declamé dans sa Tragedie au sujet de la seconde commission d'Aristolaüs, contre la lascheté de Jean d'Antioche, & des autres Evêques de l'Orient, ajoute que S. Cyrille pour profiter de leur foiblesse, & voyant qu'ils n'osoient luy resister, crut les pouvoir pousser "encore plus loin; & que ce fut pour cela qu'il excita le moine Maxime à demander la condamnation de Diodore de Tarfe, & de Theodore de Mopsueste, toujours en se servant du pretexte de l'heresie qu'on pretendoit se repandre dans l'Orient. [Irenée est un ennemi trop déclaré pour recevoir son témoignage contre S. Cyrille. Mais il ne laisse pas de nous servir "pour trouver le temps de cette affaire, qui fit un fort grand eclat dans l'Orient, & dont Saint Cyrille peut veritablement avoir esté l'auteur, non] pour abatre de plus en

Conc. ap. p. 891. 379.

8c.

p. 891. b.

NOT 36.

L'É. de 4. p. 101. L'É. de 21. p. 49.

1. ἰεργηφίδης, ce qui peut marquer qu'il fut blessé à la temple (κερταφίδης) ou qu'on luy donna un coup de marteau; Car Κεργηφίδης sont mis par Pollux, entre les instrumens des ferruriers: Le traducteur de Pollux l'entend de ce qu'ils appellent un repousoir.

plus

plus les Orientaux, & faire revivre ses anathematismes, [moins encore] pour effacer ce qu'il avoit accordé à Paul d'Emese, & pour établir l'erreur d'une seule nature, [mais parceque Theodore meritoit bien d'estre anathematizé, & que sa condamnation eust esté utile à l'Eglise, si elle eust pu se faire sans trouble.

Ce qui peut justifier en cela les intentions & la conduite de S. Cyrille, c'est qu'il usa assez longtemps de patience avant que de travailler à cette condamnation, & qu'il cessa de la poursuivre quand il vit le trouble qu'elle causoit. Il estoit persuadé que bien des personnes estoient entrées dans les erreurs de Nestorius, & il ne doutoit pas que parmi les Orientaux, il n'y en eust quelques uns non seulement des laïques, mais de ceux mesmes qui avoient part à la dignité du sacerdoce, qui n'estoient pas entierement gueris de leur ancienne maladie, & qui ne voyoient qu'avec beaucoup de peine la victoire que l'Eglise avoit remportée sur Nestorius. [Il est difficile en effet que cela ne fust vray de quelques uns.] Il se plaint qu'en feignant d'un costé de detester l'heresiarque, ils rétablissoient de l'autre son impieté, par l'estime qu'ils faisoient de Theodore de Mopsueste son maistre.

Cyr. ep. 14. p. 159
c. d.

ep. 52. p. 197. c.
198. d.

Il dit nettement que c'estoient les Evêques qui portoit les peuples à se declarer dans les eglises pour la foy de cet écrivain, [qu'il ne croyoit pas moins impie que Nestorius.] On se plaignoit qu'ils donnoient de tres mauvais sens au symbole de Nicée, & qu'ils ne laissoient mesme aucune liberté aux Orthodoxes pour prescher la doctrine de l'Eglise dans sa pureté. On pretendoit que Jean d'Antioche même souffroit que quelques uns de ses Ecclesiastiques enseignant dans l'Eglise des choses qui n'estoient point conformes à la doctrine que l'on estoit convenu de tenir, & que quand quelqu'un accusoit un de ses Ecclesiastiques, ou un moine de suivre encore la doctrine de Nestorius, il ne vouloit point examiner cette accusation : de sorte qu'il falloit la porter devant les magistrats seculiers.

ep. 52. p. 197. d. c.

ep. 51. p. 158. 199.
p. 198. e.

ep. 51. p. 196. c. d.

d. e.

[Quoique S. Cyrille fust sensiblement touché de ces choses, comme on le voit par la maniere dont il en parle;] il se consolait neanmoins, parceque soit par une foy veritable, soit par dissimulation, les Orientaux reconnoissoient & preschoient un seul J.C. & avoient anathematizé Nestorius. Il se rejouissoit de ce que toutes choses estoient en paix parmi eux; & il ne vouloit point qu'on troublast cette paix, [parceque l'hypocrisie, ou la foiblesse d'un petit nombre n'empeschoit pas que] ceux mesmes

ep. 54. p. 199. d.

qui avoient esté ebranlez autrefois, ne s'affermiffent de plus en plus dans la foy.

ep. 49. p. 131. b.

'Maxime Diacre d'Antioche ne vouloit point communiquer avec Jean son Evesque, parcequ'il avoit receu des personnes ou qui estoient encore dans les sentimens de Nestorius, ou qui y ayant esté autrefois, ne les avoient point abjurez. Saint Cyrille ayant appris cela d'un moine nommé Paul, écrivit à Maxime de prendre garde si ces personnes là tenoient ouvertement les sentimens de Nestorius, & s'ils en parloient à d'autres. [Car en ce cas il semble ne pas desapprouver sa fermeté.] 'Mais si ayant, dit-il, autrefois esté dans l'erreur, ils suivent maintenant la verité, quoiqu'ils aient honte d'avouer qu'ils ont esté trompez, comme cette honte est assez ordinaire, je vous conseille d'oublier tout le passé. Ne voulant pas avouer qu'ils ont changé, il vaut mieux qu'ils disent qu'ils ont toujours esté dans les sentimens de l'Eglise, que de les voir soutenir impudemment les sentimens de Nestorius. Car il faut dans cette affaire beaucoup de sagesse, & beaucoup de condescendance. 'C'est le mesme conseil que S. Augustin donne à Sixte touchant les Pelagiens.

c. d.

Aug. ep. B. 191. f.
709. c. f.Cyr. ep. 51. p. 197.
a. b.

[Ce Maxime est apparemment le mesme] 'Maxime Diacre & Abbé, qui estoit tout plein de feu & d'ardeur, & qui avoit surtout un grand zele pour extirper le Nestorianisme de l'Orient. 'C'est luy qui se plaignoit qu'on n'avoit pas mesme la liberté de dire la verité parmi les Orientaux. 'Procle qui s'estoit servi de luy, sembloit dire que son zele l'avoit emporté plus loin qu'il n'eust souhaité. [Ainsi si c'est le moine Maxime dont parle Irenée, comme il y a toute apparence, il n'avoit nul besoin d'estre excité par Saint Cyrille pour demander partout la condannation de Nestorius.] 'Irenée dit qu'il estoit un défenseur ardent des erreurs d'Apollinaire; [ce qui n'empesche pas que l'on ne puisse croire,] avec Saint Cyrille, qu'il n'avoit alors que des sentimens orthodoxes. [Seroit-ce Maxime qui fut fait Evesque d'Antioche en l'an 449, par Anatole de Constantinople durant le regne des Eutychiens, ou l'Abbé Maxime qui est qualifié le maistre d'Eutyche? 'Car on trouve un Maxime Abbé qui estoit Prestre,

&c.

ep. 53. p. 198. c.
Fac. l. 8. c. 2. p.
322. b. c. | 325 a.Conc. 2. p. 391.
c.Cyr. ep. 51. p. 197.
b.Conc. 4. p. 517.
c.
449. p. 914. 5102.V. S. Leon,
579.



ARTICLE CXL.

On fait courir des écrits de Theodore de Mopsueste qui favorisoient Nestorius: Rabula d'Edesse & Acace de Melitene écrivent sur cela aux Armeniens contre Theodore.

LEs sectateurs de Nestorius n'osant soutenir leur doctrine par les écrits de Nestorius mesme, ni produire ses écrits en public, soit à cause de la défense que Theodose en avoit faite [le 3 d'aoust 435,] soit à cause qu'ils avoient esté condannez par le Concile d'Éphese, lorsqu'il avoit prié l'Empereur de les faire bruler: ils s'aviserent de porter partout les écrits de quelques auteurs plus anciens, qui en refutant Eunome & Apollinaire, avoient beaucoup appuyé sur la distinction des deux natures; pour faire croire aux simples qu'ils estoient conformes à Nestorius, & que celui-ci n'avoit rien dit de nouveau, mais n'avoit fait que suivre la doctrine des anciens Peres. Les auteurs qu'ils alleguoient principalement estoient Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste, [dont les expressions estoient assurément peu correctes, si elles n'estoient pas tout à fait mauvaises & infoutenables; & dont l'autorité estoit si grande parmi les Orientaux, qu'on ne pouvoit attaquer ces deux auteurs, sans les bleffer tous.]

Libert. c. 10. p. 44.

Conc. t. 3. p. 572.
2. d.
a Libert. p. 44.

'On eut mesme la malice de traduire leurs ouvrages en armenien, en persan, & en syriaque, [pour repandre plus loin les erreurs qui y estoient, ou qu'on en vouloit tirer:] & l'on en trouve encore quelque chose en syriaque. Beaucoup d'Ecclesiastiques, de moines, & de laïques de la ville d'Edesse, accusèrent Ibas de les avoir traduits en cette langue. Le Pere Garnier dit que Maris traduisit en persan quelque chose des ouvrages de Diodore & de Theodore, & qu'Euloge ami de Theodoret fit la mesme chose en Armenien. [Je n'en ay pas encore vu la preuve.] Maris est traité d'heretique dans le V. Concile. S. Cyrille avoue, comme nous avons vu, que mesme les Evêques de l'Orient faisoient tort à l'Eglise, par l'affection & l'estime qu'ils témoignoient pour Theodore.

p. 45.

n. p. 52.
Conc. t. 5. p. 572.
c.
Lib. n. p. 52.

Conc. t. 5. p. 487. d.
Cyr. ep. 52. 1. 197.
53. p. 198.

'Rabula Evêque d'Edesse vivoit encore en ce temps-ci. ^b Il estoit aveugle selon Theodore le Lecteur. [Mais cette incommodité ne diminueoit rien de son feu & de sa vigueur.] ^c Il s'estoit déclaré ennemi de Nestorius: [des le commencement de l'an 432.]

Libert. c. 10. p. 45.
b Thdr. L. p. 55.
c Conc. t. 5. p. 468. b.

l'estoit, neanmoins les Orientaux estoient tellement attachez à cet Evesque, qu'ils protestoient qu'on les bruleroit plutoist que de les obliger à rien faire contre sa memoire. [Et nous verrons que quelque averfion que Saint Cyrille eust pour sa doctrine, & quoiqu'il eust fait des écrits exprès pour les refuter,] il fut d'avis neanmoins qu'on étoufast cette affaire, de peur de causer un plus grand mal, & que l'on se contentast de condanner l'erreur sans toucher au nom de Theodore, comme le Concile d'Ephefe avoit fait.

Cyr. ep. 54. p. 200.
d.
p. 199. 200.
p. 200. a. b.

Rabula & Acace ayant donc suivi cette autre conduite, les Prelats de la Cilicie [où Theodore avoit esté Evesque durant 36 ans,] ne manquerent point d'écrire contre eux, [aux Armeniens mesmes apparemment,] & de les accuser d'agir en cela non par charité, mais par un esprit de pique & de jalousie.

Lib. c. 10. §. 45.

Les Evesques d'Armenie tinrent sur cela une assemblée, à laquelle il se trouva peutestre aussi des Evesques de la Perse & des nations voisines. Cette assemblée deputa selon la coutume, dit Liberat, les Prestres Leonce & Abere, [accompagnez peutestre de quelques Diacres,] à Procle de Constantinople, pour savoir si c'estoit la doctrine de Theodore qu'il falloit suivre, ou celle de Rabula & d'Acace. Ils luy envoyerent en mesme temps un volume de Theodore, & quelques memoires qu'ils avoient dressez. [C'estoit apparemment la lettre qu'ils écrivoient à Procle,] avec des passages de divers auteurs accusez de suivre les mesmes sentimens que Theodore. Et on croit mesme que le volume de Theodore qu'ils envoyerent, n'estoit qu'un extrait de ses livres, estant certain qu'ils envoyerent à Procle divers passages tirez de ses livres. On ne voit pas bien en quoy Liberat dit que les Armeniens agissoient selon la coutume.

p. 45.
Conc. t. 5. p. 463. c.
Liber. c. 10. p. 45.

V. la note
70.

cum libellis
suis.

Fac. l. 8. c. 2. p. 312. c.
Liber. n. p. 54.
Conc. t. 5. p. 465. d. c.
d. Liber. n. p. 54.

Leur lettre estoit ce semble au nom des Evesques, des Prestres & des Abbez de toute l'Eglise orthodoxe de l'Armenie, & peutestre encore de ceux de la Perse & des autres nations [voisines,] si nous y voulons rapporter un titre [qui assurément n'appartient pas à la piece où on le joint.] Ils s'y plaignoient de ce que certains imposteurs s'estoient glissez depuis peu dans leur pays pour corrompre la pureté & la simplicité de leur foy par des écrits dangereux, & sous une fausse apparence de doctrine; par où l'on voit qu'ils se portoient d'eux mesmes à établir la foy Catholique, & à rejeter les écrits de Theodore.

Conc. t. 3. p. 128.
a.
c. t. 5. p. 463. c.

t. 3. p. 128. §. 121. d.

Bar. 435 § 4.

Procle ayant reçu la deputation des Armeniens, examina avec grand soin tout ce qu'ils luy avoient envoyé. Il paroist que

Liber. c. 10. n. 45.
Fac. l. 8. c. 1. p. 316. a.

ce fut dans un Concile, [composé sans doute des Evêques qui se rencontroient à Constantinople:] & il leur répondit par une lettre fort celebre, que nous avons encore. On luy donne souvent le nom de Tome, comme aux autres écrits considerables que les anciens Evêques faisoient sur la foy. Nous allons voir l'approbation que luy donna Jean d'Antioche & tout son Concile. S. Cyrille la cita presque aussitost qu'elle fut écrite. Il dit qu'elle est pleine de pensées^a saintes, & qu'elle appuie partout la vraie doctrine. Le Concile de Calcedoine s'en sert pour montrer qu'on ne peut blasmer Saint Leon ni les autres qui éclaircissent par des lettres la doctrine de l'Eglise, lorsqu'elle est attaquée par ses ennemis. C'est pourquoy on écrit que ce Concile la confirma. ^aLe V. Concile en cite quelques endroits. ^bOn marque qu'elle est aussi citée par Jean Maxence, par le Pape Jean II, ^cpar le Pape Pelage II, ^dpar l'Empereur Justinien, par Leonce de Byzance, & par Agobard de Lion. ^eElle l'est aussi par Facundus. ^fOn pretend qu'il n'y a guere de piece si exacte & si travaillée que celle-ci sur l'Incarnation.

bonorum.

[Tout le dessein de cette lettre est de refuter la division des personnes en J. C. & de montrer que c'est le Verbe mesme, & le Fils eternal, qui s'est fait homme & qui est devenu le Fils de Marie. Procle ne marque point qui sont ceux qu'il y combat.] Il appelle seulement leur opinion le nouveau blaspheme formé depuis peu, qui surpasse de beaucoup le Judaïsme: & il le qualifie une heresie. Il semble qu'ils avouoient que le Verbe a esté véritablement homme, & ne vouloient pas néanmoins luy attribuer les suites de la nature humaine. Il confesse une seule hypostase du Verbe Dieu incarné: [mais il ne dit pas *une seule nature*, comme S. Cyrille.] Il se sert aussi de cette expression [qui fit tant de bruit à la fin du mesme siecle,] Que le Verbe Dieu l'un de la Trinité s'est incarné, ce que Facundus & Liberat n'ont pas oublié de remarquer.

Il recommande beaucoup aux Armeniens de suivre la foy des Peres, & nommément de S. Basile & de S. Gregoire. [Je pense que c'est celui de Nyffe. Ces deux Saints qui avoient fleuri dans la Cappadoce, pouvoient estre plus connus des Armeniens que les autres.] Cette lettre n'est point datée dans le grec: Dans le latin elle l'est du 15^e Consulat de Theodose, & du 4^e de Valentinien, [c'est à dire de l'an 435.] Mais nous ne voyons pas moyen de croire qu'elle ait esté écrite sitost. Nous ne l'avons pas aujourd'hui entiere. ^bCar Procle y confirmoit la verité par divers

V. la note
87.Conc. t. 3. p. 1218.
1231.Procl. n. p. 624.
625.Conc. p. 1202. c.
t. 5. p. 467. d.

t. 4. p. 826. 827.

Liber. c. 10. p.
46 [Fac. l. 1. c. 1. p.
4. t.a Conc. t. 5. p.
465. 466.b Procl. n. r. 612
Jo. M. fid. p. 437.c Procl. n. p. 625.
d v. 624.e Fac. l. 8. c. 1. p.
316. 2.f Liber. c. 10. n. p.
55.Conc. t. 3. p. 1230.
b.a.
p. 1226. 2.

a. b.

d.

Fac. l. 1. c. 1. p. 5.
6 [Lib. c. 10. p. 64.

Conc. p. 1131. c.

Procl. n. p. 625.
610. 631.g Fac. l. 1. c. 1. p.
6 c.

passages des Peres, [ce qui ne s'y trouve pas.] On n'y trouve point non plus les endroits que Jean Maxence en cite, ni ce que dit S. Cyrille, que dans la lettre aux Armeniens, où il expliquoit avec tant de pureté les dogmes de la verité, il disoit clairement que le corps de J. C. estoit animé d'une ame intelligente [& raisonnable.]

Procl. n. p. 618. p. 611] Conc. 1107. b.



ARTICLE CXLII.

Procle envoie sa lettre aux Orientaux pour la signer, & les propositions de Theodore sans nom, pour les condamner: Il demande qu' Ibas d' Edesse se justifie du Nestorianisme: Basile & quelques moines d' Armenie demandent partout que Theodose soit anathematizé.

[COMME le trouble de l' Armenie venoit de l' Orient, & que les Evêques de ces quartiers là avoient esté les plus attachez à Nestorius, & l'estoient encore à Theodore;] Procle leur envoya son tome aux Armeniens, avec une lettre synodique, où il prioit Jean d' Antioche & tout son Concile de vouloir le recevoir, & de le signer, afin de témoigner qu'ils estoient unis dans la mesme foy. Nous n'avons qu'un passage de cette lettre, où Procle reconnoist encore, que l'un de la Trinité a esté crucifié selon la chair, & un autre cité par S. Cyrille.

Lib. c. 10. p. 46] Cyr. ep. 50. p. 192. 2. c] Conc. t. 5. p. 267. d] t. 4. p. 826. 827. 2 Lib. p. 46] Fac. 1. 8. c. 1. 2. p. 316-322. c Lib. p. 46] Fac. 1. 1. c. p. 5. b. c. d Conc. t. 3. p. 1202. c. e t. 5. p. 467. e] 512. c] Cyr. ep. 50. p. 161. 1. a. b. f Conc. t. 3. p. 467. c. g Fac. 1. 8. c. 2. p. 322. c. h c] Conc. t. 5. p. 467. c. i Fac. 1. 8. c. 2. p. 321. b. k p. 322. c. l p. 301. a. m Conc. t. 5. p. 511. 512. n p. 512. c. d.

Il joignit à son tome un autre tome [que nous n'avons pas non plus, & qui est apparemment celui qu'il avoit reçu des Armeniens,] composé de divers passages conformes à la doctrine de Nestorius, tirez des écrits de Theodore, & de quelques autres: & il prioit les Orientaux de les anathematizer, pour fermer la bouche aux calomniateurs, qui vouloient qu'on doutast de la sincerité de leur foy. Il ne les attribuoit à personne: & il declare mesme qu'il ne sçait pas de qui ils sont, [ne s'estant pas voulu arrester à examiner s'ils estoient assurément de ceux à qui on les attribuoit.]

Il écrivit en mesme temps une autre lettre à Jean d' Antioche en particulier, pour l'exhorter à veiller avec grand soin sur ceux dont Dieu luy avoit confié la garde. Ce qu'il dit au sujet d' Ibas, qui estoit alors Evêque d' Edesse, & que l'on accusoit d'aimer beaucoup les folies de Nestorius, d'en inspirer le venin aux simples, & d'avoir traduit en syriaque les passages qu'il avoit joints à son Tome. Procle ne veut pas croire qu' Ibas tint les mauvais sentimens qui estoient enfermez dans ces passages. Mais comme

p. 513. d. d.

beaucoup de personnes estoient scandalizées des mauvais bruits ^{437.} qui se repandoient contre luy, ou par le zele, ou par l'envie de ses accusateurs; & que surtout l'Abbé Dalmace en estoit extrêmement affligé. Il exhorte Jean de ne point negliger ce scandale des foibles, dont J. C. parle d'une maniere si terrible, & qui ne pouvoit que refroidir la charité sincere que tous les Chrétiens doivent avoir les uns pour les autres. Pour le lever, il le prie de porter Ibas à signer son Tome aux Armeniens, & à anathematizer les passages qui y estoient joints. Il dit dans cette lettre, que la foy est la plus excellente de toutes les vertus, mais qu'elle cede néanmoins à la charité, parceque c'est la charité seule qui a fait descendre Dieu du Ciel en la terre pour se faire homme.

Procle envoya cette lettre, avec toutes les autres pieces à Antioche, par Theodote Diacre de son Eglise, nommé aussi Theodore^a & Theodose. On marque qu'il estoit digne d'estre le ministre de Procle, à cause de sa diligence & de son soin, qui estoit audessus de son age. Procle l'envoya pour témoigner combien il prenoit cette affaire à cœur. Il écrivit en mesme temps à Maxime^b Diacre de Constantinople, [ou plustost d'Antioche: car c'est apparemment celui mesme dont nous avons parlé ci-dessus, & voulut que [Theodose] luy mist entre les mains les lettres qu'il adressoit à Jean d'Antioche, afin qu'il les rendist à cet Evesque. Il recommandoit en mesme temps à Maxime de travailler à obtenir qu'on signast le Tome, & qu'on anathematizast les passages qui y estoient joints; mais de ne rien faire qui pust troubler la paix des Eglises, & de n'agir que suivant les ordres de Jean.

[Durant que Theodote alloit à Antioche, & qu'il falloit assembler les Evesques de l'Orient pour deliberer sur la demande de Procle, & des que le Tome de Procle fut écrit,] Basile Diacre de Constantinople, [& apparemment cet Abbé mesme] qui avoit acquis le titre de Confesseur par les premieres violences de Nestorius, vint à Alexandrie avec [une copie] du Tome de Procle aux Armeniens, & des memoires des mesmes Armeniens. Il presenta toutes ces choses à S. Cyrille, avec une requeste qu'il luy adressoit, où il parloit des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, en combatant contre Nestorius, jusques à estre en danger de sa vie.

Sa requeste estoit contre Theodore de Mopsueste & ses écrits, & elle tendoit apparemment à demander, que les Evesques s'unissent, pour condamner nommément Theodore avec ceux de Syrie.

b.

b) 312 d.

p. 53. c. d.

e.

Lib. c. 10. p. 46]

Fac. l. 8. c. 2. p.

31. c) 32. a.

a. l. c. 1. p. 6. 2.

Conc. t. 5. p. 513 c.

Fac. l. 8. c. 2. p.

32. b.

b. 110. c. 10. p. 49.

Fac. l. 8. c. 2. p.

32. b. c.

Lib. c. 10. p. 47

Conc. t. 5. p. 428]

t. 5. p. 165 c.

Liber. p. 47.

Conc. t. 5. p. 461.

c.

e.

d.

Syrie & de Cilicie qui suivoient encore ses sentimens. [On ne marque point ce que Saint Cyrille luy répondit.] Son sentiment estoit assurément que Theodore meritoit bien d'estre anathematizé: [mais il ne jugea peutestre pas à propos ou d'agir encore, ou de paroistre agir pour cela:] Car quoiqu'il eust occasion de parler de cette requeste de Basile dans une lettre qu'il écrivit à Procle quelque temps après; [neanmoins il n'en parle ni en cet endroit, ni en aucun autre.] On tenoit cependant que c'estoit sur cela qu'il avoit fait ses quatre livres contre Theodore, [dont nous parlerons en un autre endroit.]

Cyr.: p. 54. p. 200.

p. 199. c.

Lib. c. 10. p. 47.

D'Alexandrie Basile revint à Constantinople, où il dressa une nouvelle requeste qu'il presenta à Procle, avec celle qu'il avoit déjà présentée à Saint Cyrille. * Nous avons cette requeste, "attribuée à d'autres à qui elle n'appartient pas. Basile y parle avec une extreme aigreur de Theodore. Il rapporte quelques paroles de luy, & fait mention de la retractation qu'il avoit faite autrefois à Antioche, & conclud en demandant qu'après l'avoir condanné sans le nommer [dans la lettre aux Armeniens,] tous les Evêques voulussent se joindre "pour le condamner nommément, comme on avoit fait Nestorius. Cette requeste est au nom de plusieurs. [Et il est aisé de croire que Basile ne manquoit pas d'estre secondé par plusieurs moines, & entre autres par Eutyche, qui par son opposition à Nestorius tomba dans une heresie aussi dangereuse & aussi funeste à l'Eglise.] Nous avons vu que pour s'opposer à Nestorius, il estoit mesme sorti du monastere où il avoit resolu de demeurer enfermé toute sa vie. Saint Cyrille luy avoit envoyé une copie des actes du Concile d'Ephese; [ce qui marque que c'estoit un homme connu & considéré.]

p. 47.

p. 47 / Conc. c. 5. p. 465. c. d. a Conc. p. 463-465.

NOT B 88.

V. Theod. re de Mop. suefte.

&c.

t. 4. p. 201. a. c. 206. b.

p. 136. a. s.

Procle avoit déjà envoyé son Tome en Armenie lorsque Basile luy presenta sa requeste; [& il n'estoit pas apparemment fort disposé à condamner nommément Theodore.] Ainsi Basile [pour satisfaire son zele,] fit luy mesme un livre, pour montrer qu'il falloit fuir [& detester] les livres de Theodore, comme les blasphemes d'Arius & d'Eunome.

Lib. p. 47.

p. 48.

Ce fut après cela, selon Liberat, que deux ou trois moines d'Armenie, qui estoient Apollinaristes, vinrent à Constantinople avec divers extraits, tirez, disoient-ils, des livres de Theodore, & des autres qui avoient combattu Apollinaire, criant partout qu'il falloit condamner & ces livres, & leurs auteurs, comme on avoit condanné Nestorius. Si c'est d'eux que Jean d'Antioche se plaint, comme le croit Liberat, [& non de Basile,] ils eurent

p. 18.

Lib. c. 10. p. 47.

Cyr. ep. 50. 54. p. 191. c. 199. c.

Thph. p. 32. c.

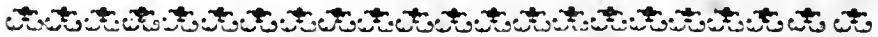
mesme la hardiesse de presenter une requeste à l'Empereur, & de luy demander un edit, par lequel il anathematizait non seulement les livres, mais encore la personne de Theodore: Ils l'importunerent tant, dit Theophane, qu'il ordonna à Procle d'en écrire aux Orientaux, afin qu'ils examinassent si Theodore avoit esté dans les erreurs qu'on luy attribuoit, & qu'ils l'anathematizassent, s'il en estoit coupable.

Cyr. ep. 50. p. 191.
c| Lib. p. 42.

Ces moines troublèrent ainsi toute la ville: Ils y corrompirent plusieurs personnes, [ou par les erreurs d'Apollinaire, ou par leurs calomnies contre des innocens:] Et en estant fortis, ils coururent toutes les villes, & tous les monasteres [de l'Empire] d'Orient, en criant toujours qu'il falloit condamner Theodore. Ils troublent & epouventent par leurs menaces les Ecclesiastiques, les peuples, & les moines, qui aimoient [plus qu'eux] le repos & la solitude. On marque qu'ils estoient soutenus par quelques personnes [puissantes, qui ne voyoient pas que] le dessein de ces moines n'estoit que d'établir l'heresie d'Apollinaire. [Et cette heresie est demeurée jusques aujourd'hui parmi les Armeniens.]

Lib. p. 49.

p. 43. 49.



ARTICLE CXLIII.

Les Orientaux signent la lettre de Procle; mais refusent de condamner les propositions de Theodore.

L'AN DE JESUS CHRIST 438.

Fac. 1. 8. c. 1. 2. p.
31. b. | 31. 322.

[L]A passion que l'on avoit alors contre Theodore produisit encore un autre malheur. Car quelque precaution qu'eust pris Procle pour faire condamner les plus dangereuses propositions de cet auteur, & des autres sans les nommer, afin que les Orientaux le fissent avec moins de repugnance; il ne fut pas néanmoins obeï:] & au lieu qu'il avoit envoyé les propositions dont il demandoit l'anatheme, sans en nommer les auteurs, on y mit le nom de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres personnes mortes comme luy dans la communion de l'Eglise. Jeand' Antioche ayant donc reçu les lettres & les deux tomes de Procle, il fit assembler à Antioche tous les Evêques de l'Orient. [Mais durant qu'ils s'assembloient,] le bruit se repandit qu'on vouloit anathematizer Theodore. Les peuples excitez peute estre par les Evêques mesmes, se souleverent, ne pouvant souffrir qu'on parlast de condamner un Prelat qu'ils regardoient comme l'honneur de leur pays. Ils menaçoient les Evêques s'ils consen-

Conc. t. 5. p. 467.
d. c.Fac. 1. 8. c. 1. p.
31. b. c| Cyr. ep.
52 p. 197. c.

toient à une chose si indigne ; ils excitoient des troubles & des seditions au milieu mesme des assemblees de l'Eglise : & ceux d'Antioche] qui avoient jetté des pierres à Theodore, lorsqu'ils luy avoient entendu dire quelque chose qui s'eloignoit de la verité, crioient tout haut, Que Dieu repande partout la doctrine de Theodore, Nous n'avons point d'autre foy que celle de Theodore.

Cyr. p. 197. e.

V. Theodore de Mopueste.

'Les Evêques s'estant donc assemblez à Antioche de toutes les provinces de l'Orient, trouverent assez mauvais qu'on leur demandast encore de nouvelles signatures, comme si on eust douté de leur foy. [Ce mecontentement ne les empescha pas neanmoins de juger avec equité de la lettre de Procle aux Armeniens.] Ils la lurent avec beaucoup de satisfaction, non seulement à cause de la beauté des expressions & de la composition; & à cause de tant de raisons qu'il trouvoit pour combattre les deux heresies opposées [de la distinction des personnes, & de la confusion des natures;] mais particulierement à cause qu'il y soutenoit avec pureté la veritable doctrine de l'Eglise, tirée non de ses pensées propres, mais des paroles de l'Ecriture, & de ce qu'il l'appuyoit par l'autorité & par les passages des Peres. Ainsi les Orientaux trouverent cette lettre tout à fait conforme à la verité; ils satisfirent entierement à ce que Procle demandoit d'eux sur ce point. Ils souscrivirent à sa lettre; & la luy renvoyerent ensuite.

ep. 50. p. 192. a. e.
2. c. [Fac. p. 317. a.]

Fac. l. 1. c. 1. p. 6.

Cyr. ep. 50. p. 192. a. e.

Lib. p. 46.

Fac. l. 8. c. 1. p. 317. a.

'Mais pour les passages dont il leur demandoit la condannation, comme on les leur proposoit sous le nom de Theodore, ce qu'ils ne savoient pas que Procle ne demandoit point, [ils n'eussent pu les condanner, sans ceder à la conspiration que les moines sembloient avoir formée contre cet Evêque.] C'est pourquoy ils le refuserent absolument. Ils trouvoient mesme que plusieurs de ces passages estoient clairement orthodoxes, & que les autres estoient obscurs, equivoques, & capables de plusieurs sens; qu'ainsi ils pouvoient bien estre trouvez mauvais par les uns, & bon par les autres: mais qu'il estoit dangereux de les anathematizer [en general, de peur que le bon sens ne passast pour condanné avec le mauvais;] Qu'il faudroit donc condanner de mesme les plus illustres des Peres, dans lesquels on trouvoit des expressions semblables à celles dont on leur demandoit l'anatheme, & que c'estoit une source perpetuelle de confusion & de troubles; Qu'il estoit toujours dangereux de faire des extraits de passages tirez hors de leur lieu, & separez de leur suite, Que pour condanner nommément Theodore, c'estoit une chose que les peuples ne

Cyr. ep. 50. p. 192. a. e.

2. a.

Fac. l. 8. c. 1. 4. p. 317. 318. 331. 332.

c. 4. p. 332. b. c.

c. 1. p. 317. 318.

p. 317. c.

c. 2. 4. p. 323. a]
332. 333.

pouvoient souffrir; 'Que c'estoit mesme donner pretexte à Nestorius de dire qu'il n'estoit point l'inventeur de la doctrine, mais que c'estoit la doctrine de l'Eglise, puisque c'estoit celle de Theodore, & d'un grand nombre de Peres dans lesquels on trouvoit des expressions semblables à celles de Theodore; (& c'est ce qu'Irenée ne manqua pas de dire;)' Qu'après tout Theodore avoit rendu d'assez grands services à l'Eglise, pour ne pas deshonorer sa memoire par un anatheme, & pour excuser la dureté de quelques termes, auxquels la necessité de combattre les Apollinaristes l'avoit engagé, & qu'il falloit expliquer par la maniere dont il avoit exprimé sa foy en d'autres rencontres; 'Qu'enfin c'estoit une chose dangereuse de troubler le repos de ceux que l'on avoit toujours honorez durant leur vie, de vouloir juger ceux qui estoient entre les mains du juge unique des vivans & des morts, & de condamner ceux qui n'estoient plus en état de s'expliquer, ni de se défendre.

Conc. ap. p. 891.
l] 897. a.
a F. ac. l. 8. c. 1. d.
317. a. b] 111. b. 313.
a. b] l. 2. c. 2. f. 01.
62.

c. 1. 7. 3. 8. c.

'Les Orientaux écrivirent donc une lettre à Procle, où après avoir témoigné combien ils approuvoient sa lettre aux Armeniens, ils avouent qu'ils ont esté fort blesez de ce qu'on leur demandoit la condamnation de Theodore; & ils le prient de les excuser s'ils ne s'y peuvent résoudre pour les raisons que nous avons dites. 'Ils disent dans la mesme lettre qu'ils l'avoient déjà assuré jusques à trois fois que tout le Concile d'Orient avoit rejetté les nouveutez de Nestorius. Cette lettre fut signée par tous les Evêques de l'Orient.

1. 1. c. 1. d. 6] 1. 8. c.
1. p. 317. a.

p. 317. 318.

c. 7. p. 361. a.

c. 1. p. 320. b.

1. 2. c. 2. p. 61. 62] l.
3. c. 1. p. 326.
b p. 62. c.
c p. 61. 62.
1. 8. c. 3. p. 326. c.

'Ils en écrivirent une autre sur le mesme sujet à l'Empereur Theodose, où ils paroissent marquer la translation du corps de Saint Chrysostome, [faite le 27 janvier 438.] Dans cette lettre ils donnerent encore de plus grands eloges à Theodore. 'Ils prirent l'Empereur d'arrester ces esprits seditieux, (parlant sans doute de Basile & des moines d'Armenie,) de peur que le trouble qu'ils vouloient exciter dans l'Eglise, ne causast enfin du desordre mesme dans l'Etat.

1. 2. c. 2. p. 61. a.

Conc. t. 4. p. 827.
2.
47.

'Les grands eloges qu'ils donnoient à Theodore dans ces deux lettres, n'empescherent pas le Concile de Calcedoine d'en parler avec estime, & de les alleguer mesme pour autoriser la lettre de S. Leon. Les Peres de Calcedoine ajoutent que par ces lettres l'Orient rejettoit tout d'une voix les calomnies des heretiques, & faisoit voir quelle estoit la veritable doctrine des Apostres: [ce qui nous apprend qu'au moins celle à Procle contenoit beaucoup plus que ce que nous en avons, & s'étendoit fort sur le dog-

me.] Elle confirmoit cette expression, Que l'un de la Trinité a souffert pour nous : [mais je ne sçay si c'estoit autrement que par l'approbation generale qu'elle donnoit au Tome de Procle: Car Facundus n'en raporte jamais d'autre preuve.] Jean Maxence & le Pape Jean II, ne citent point non plus cette lettre, quoi qu'ils citent le Tome de Procle.

Fac. l. 1. c. 3. p.
6. a [20. b] l. 8. c. 1.
p. 319.

Jo. M. fid. r. 437
Conc. t. 1. p. 175.
c.

'Le mesme Concile écrivit une troisieme lettre pour Theodore, adressée à Saint Cyrille, dont Facundus nous a conservé un grand endroit. ^b Ils y disent, [& avec verité,] que personne n'estoit plus capable que luy, de considerer combien il estoit dangereux de vouloir anathematizer Theodore. ^c Ils le prient de les aider à arrester le feu qu'on estoit pres de voir s'allumer dans l'Eglise, & d'apporter une application toute particuliere à cette affaire. [On voit bien qu'ils le regardoient comme une personne qui avoit autant de sagesse & de moderation que de lumiere. J'ay peine à croire qu'ils n'aient pas aussi écrit au Pape Sixte: Mais nous n'en trouvons pas de preuve.]

Fac. l. 8. c. 4. p.
330. a. b] Lib. c. 10.
p. 49. Conc. t. 5.
p. 467. c.
a Fac. l. 8. c. 4. p.
330-332.
b [332. c.
c p. 331. a.

ARTICLE CXLIV.

Procle & S. Cyrille pressent inutilement les Orientaux de condanner ou la personne, ou les propositions de Theodore: S. Cyrille va à Jerusalem.

PROCLE fut surpris & faché de ce qu'on avoit mis le nom de Theodore aux extraits dont il avoit demandé la condamnation. Il récrivit à Jean & à son Concile, que ce n'avoit jamais esté son intention; & que ni dans la lettre qu'il luy avoit écrite, ni dans les ordres qu'il avoit donnez à Theodote son Diacre, il n'avoit point dutout parlé de condanner qui que ce fust. Il les pressa nonobstant toutes leurs raisons, de vouloir condanner les propositions impies de Theodore, [sans les nommer neanmoins.]

Fac. l. 8. c. 2. p.
322. b. c.
p. 321.

Conc. t. 5. p. 487.
a.

'Il écrivit de mesme au Diacre Maxime, qu'il estoit fort surpris d'apprendre qu'on eust si mal observé ce qu'il luy avoit recommandé, & qu'on voulust deshonorer des personnes qui estoient devant Dieu, & qu'on n'avoit point accusez durant leur vie; Que c'estoit trop favoriser l'imagination où estoit Nestorius, d'avoir beaucoup de personnes de son sentiment. Il prie donc Maxime comme son fils, de s'informer [d'ou cela estoit venu,] de remettre tout à la prudence de Jean d'Antioche, & que pour ne pas causer du trouble dans les Eglises de la ville [d'An-

Fac. l. 8. c. 2. p.
322. b. c.

p. 323. a.
p. 322. c] 323. a.

1. exquirere. Je ne sçay s'il n'y auroit point que'que f. ute.

tioche,] il renvoyast promptement Theodote à Constantinople, des qu'on auroit souſcrit ſon tome, & condanné les propoſitions, [c'eſt à dire des qu'on auroit fait l'un comme on avoit déjà fait l'autre, ſi nous ſuppoſons qu'il écrivit cette lettre en meſme temps qu'il répondit aux Orientaux : Car il peut l'avoir écrite avant que d'avoir reçu la réponſe des Orientaux, & la ſouſcription de ſon Tome.

Il eſtoit impoſſible dans l'état où eſtoient les choſes, de condanné les propoſitions, quoiqu'en ne les attribuant à perſonne, comme le vouloit Procle, ſans que cela retombaſt neceſſairement ſur Theodote.] C'eſt pourquoi quelques inſtances que Procle & S. Cyrille en fiſſent, (comme nous l'allons voir du dernier,) jamais les Orientaux ne ſe purent refoudre à les condanné.

Saint Cyrille ayant reçu la lettre du Concile d'Antioche, ne voulut point y répondre qu'il n'en euſt conſulté. C'eſt pourquoi l'Eveſque Daniel s'eſtant rencontré à Alexandrie, il l'envoya à Acace de Melitene, à Theodote d'Ancyre, & à Firme de Céſarée en Cappadoce, avec une lettre de creance pour eux trois, afin qu'il leur repreſentaſt l'état des choſes, & ce qu'il avoit deſſein de répondre aux Orientaux. [Ce Daniel pouvoit eſtre celui de Darniſen Libye, dont S. Cyrille s'eſtoit ſervi en pluſieurs autres rencontres ;] ou celui de Colonie en la ſeconde Cappadoce, qui avoit aſſiſté au Concile d'Ephéſe.

[Il conſultoit des perſonnes qui n'eſtoient pas moins zelées que luy contre Theodote, au moins Acace & Theodote. Car nous avons vu qu'Acace s'eſtoit élevé des premiers contre luy,] & Theodote écrivit à un ſolitaire de Cappadoce nommé Vital, qui après avoir vécu long temps dans de grands exercices de piété, s'eſtoit laiſſé aller aux nouveautez de Neſtorius, dit plus d'une fois que Neſtorius n'eſtoit que le diſciple de l'impieété de Theodote, qui l'avoit communiquée à quelques Ciliciens. C'eſtoit apparemment dans le temps que la Cilicie & la ville de Tyanes eſtoient gouvernées par des amis de Neſtorius, [& ainſi en 435 au pluſtard.] Il remarque que Vital avoit laiſſé corrompre ſa foy, parcequ'il avoit voulu examiner le myſtere de l'Incarnation avec plus de curioſité que de ſimplicité & de ſoumiſſion pour l'ancienne doctrine de l'Egliſe.

[Nous ne voyons point quelle ſuite eut la conſultation que S. Cyrille fit à luy & aux deux autres.] Mais nous ſavons qu'il écrivit une lettre aux Orientaux, où eſtant indigné de ce qu'ils

quaſiſe.

NOTE 89.

Conc. 1. p. 487.
a. b.

p. 467. 468.

z. d. b. 447. b. | 467.
b. | 465. b.Conc. 2. p. 895.
5. 197.Cyp. ep. 12. p. 197.
c.

Conc. 2. p. 917. c.

1. Selon une autre édition, il n'eſtoit que Preſtre.

comparoient Theodore aux plus illustres Peres de l'Eglise, il leur manda qu'il n'approuvoit nullement qu'on renouvellast les troubles qui estoient appelez ; mais qu'il ne falloit pas aussi attribuer aux Saints qui n'avoient enseigné que la veritable foy, des opinions aussi décriées qu'estoient celles de Diodore, de Theodore, & de quelques autres, ni louer des personnes si peu louables, pour ne rien dire de plus ; parceque c'estoit attaquer directement la gloire de J.C. Il parle assez amplement de l'Incarnation dans cette lettre, ce qu'il finit par un petit elege de Procle, & de sa lettre aux Armeniens[que Basile luy avoit apportée.]

ep. 51. p. 196. a.
p. 195. d. e.
p. 94. 195.
p. 95. d.

Il exhorte aussi les Orientaux à recevoir avec bonté ceux qui quittoient l'heresie de Nestorius, sans leur en faire jamais de reproches, & à ne pas souffrir que leurs Ecclesiastiques enseignassent rien de contraire à la profession de foy [qu'ils avoient donnée,] lorsqu'ils seroient obligez de parler de ces matieres, estant bon de n'en parler pas sans necessité. [C'est sans doute ce qu'il dit] qu'il avoit demandé à Jean d'Antioche, que personne n'enseignast dans l'Eglise les dogmes impies de Theodore. Il les prie enfin d'examiner ceux qu'on accuseroit d'estre Nestoriens, plutost que de souffrir qu'on portast ces affaires devant les magistrats seculiers. Cette lettre fut citée dans le V. Concile.

p. 196. a. b. c.
c. d.
ep. 52. p. 198. c.
ep. 54. p. 95. d. e.

Il semble que Saint Cyrille en ait écrit plusieurs autres semblables, dans quelques unes desquelles il peut avoir dit en termes exprés, que Theodore avoit une langue de blaspheme. Le V. Concile dans sa 8^e action, en cite une à Jean & au Concile d'Antioche, où il montroit que les Orientaux ayant anathematizé tous ceux qui disoient qu'il y a deux fils & deux Christes, avoient en effet anathematizé Theodore.

Conc. t. 5. p. 48
494.
a Cyr. ep. 52. p.
107. c.
b d.
c Conc. p. 565. b.

[Ce qui l'animoit à parler aux Orientaux avec tant de force, estoit sans doute les rapports fascheux qu'on luy en faisoit.] Car dans un voyage qu'il fit vers ce temps-ci à Jerusalem, [& dont nous n'avons point d'autre connoissance,] un officier de l'Empereur luy rendit une grande lettre de la part des Orthodoxes d'Antioche, signée de beaucoup d'Ecclesiastiques, de moines, & de laïques, qui se plaignent de l'approbation que les Evêques de l'Orient donnoient aux écrits de Theodore, quoiqu'ils fussent remplis des blasphemés de Nestorius.

Cyr. ep. 55. p. 198.
c. d.

διεφηνον.

&c.





ARTICLE CXLV.

S. Cyrille écrit sur le symbole de Nicée ; il consent enfin qu'on ne parle plus d'anathématiser Theodore : L'Empereur assoupit toute l'affaire.

LE Diacre Maxime, dont le zele estoit si animé contre le Nestorianisme, vint voir ensuite Saint Cyrille. Ce Saint le receut comme un homme qu'il souhaitoit depuis longtemps de voir, & il fut tres satisfait de son zele. Maxime luy montra une lettre qu'Acace de Melitene avoit écrite à Jean d'Antioche avec beaucoup de liberté, & où il paroissoit assez combien il aimoit Dieu. C'estoit sur les livres de Theodore. Maxime luy fit aussi des plaintes du peu de liberté qu'il disoit qu'avoient les Orthodoxes de soutenir la verité dans l'Orient. &c.

Il ajouta que diverses personnes abusoient du symbole de Nicée, & y donnoient de mauvais sens. C'est pourquoi il pria S. Cyrille d'en vouloir faire une explication claire, qui ruinaist tous ces faux sens. S. Cyrille fit cette explication que nous avons encore. Elle est citée par le V. Concile. Il l'adresse à Anastase, Alexandre, Martinien, Jean & Paregoire Prestres, à Maxime Diacre, aux autres Abbez orthodoxes, & à tous les Religieux de leurs monasteres. [Il y a bien de l'apparence que Maxime est celui mesme qui luy faisoit entreprendre cet ouvrage;] & que les autres estoient des Abbez de Syrie [ou d'Antioche mesme,] les plus unis avec S. Cyrille. Ils luy avoient écrit, & l'avoient prié, [aussi bien que Maxime,] de vouloir faire une exposition du symbole, à cause de ceux qui y donnoient de faux sens, ou par ignorance, ou par l'attache qu'ils avoient à certains auteurs, [c'est à dire sans doute à Theodore.] Il cite dans cet ouvrage des paroles de la lettre de Procle aux Orientaux. Il y joint nommément Theodore avec Nestorius. Quand cet ouvrage fut fait, il l'envoya à Acace de Melitene, avec un autre qui estoit directement contre Theodore.

Maxime voulut luy mesme porter à Constantinople les copies en velin que Saint Cyrille en avoit fait faire pour l'Empereur & pour les Imperatrices. Car il voulut leur en envoyer, pour ne rien negliger de ce qui pouvoit servir à défendre la foy, & à exterminer l'impiereté. S. Cyrille écrivit en mesme temps au Prestre Lampon, & aux [autres] Ecclesiastiques [qu'il avoit à Constantinople:] & il leur recommanda de prendre l'avis de Maxime pour

Cyr. ep. 52. p. 197.
2. b.
a ep. 13. p. 92. c.
b ep. 52. p. 197. a.
b.
c b. c.

ep. 51. p. 193. c.

c] 52. p. 198. b.
e 52. 51. p. 198. a.
b] 159. a.

ep. 47. p. 179 191.
Conc. t. 5. p. 49.
d.
d. Cyr. ep. 47. p.
174. b.

Conc. ap. p. 895.
b.

b] Cyr. p. 176. b. c.

p. 189. d. c.
p. 190. d.
e 52. p. 198. a. b]
Conc. t. 5. p. 484.

Cyr. ep. 53. p. 199.
a. b.

p. 198. c.

p. 199. a.

pour presenter son écrit selon qu'ils le jugeroient le plus à propos. Il ne manqua pas d'écrire à l'Empereur pour luy presenter son ouvrage ; & c'est de cette lettre qu'est tiré un fragment que nous avons dans le cinquieme Concile, où pour empêcher que ce prince ne se laissast surprendre par ce que les Orientaux luy avoient écrit en faveur de Theodore; il luy proteste que Diodore & Theodore sont les veritables peres de l'heresie de Nestorius, & que leurs sentimens sont aussi certainement impies, que les saints Peres ausquels on les veut comparer sont certainement orthodoxes.

Conc. ap. p. 855. 5
198.

t. 5. p. 484. 485.

NOTE 90.

Irenée dit que le moine Maxime [estant venu à Constantinople,] les amis de S. Cyrille, & qui agissoient par son conseil, luy obtinrent des lettres de l'Empereur, des ordres du Prefet du Pretoire, & toutes sortes de pouvoirs, avec lesquels il s'en revint en Orient accompagné de quelques autres, pour obliger tout le monde à anathematizer Diodore & Theodore. Ils y causerent bien du trouble, ajoute Irenée, mais sans pouvoir rien obtenir, & se trouverent enfin heureux de pouvoir sauver leur vie par la fuite. Il dit que Jean d'Antioche ayant assemblé sur cela Evêques de l'Orient, écrivit avec eux à Procle une epistre synodique pour Diodore & Theodore. Nous n'avons que les premieres lignes de cette lettre, où le Concile se plaint de ce que des personnes seditieuses quittoient leur pays, & s'en alloient à la Cour pour y calomnier leurs propres Evêques, & y obtenir le pouvoir de troubler toute l'Eglise.

Conc. ap. p. 891.

c.

p. 892.

s. 196.

[Quoy qu'il en soit de ce fait,] il est certain que toutes les remontrances de S. Cyrille & de Procle n'ayant pas eu la force d'obliger les Orientaux à rien faire contre Theodore; & Jean d'Antioche ayant mandé à S. Cyrille qu'il y en avoit parmi eux qu'on bruleroit plutost que de les y faire consentir; le Saint jugea devoir ceder à cette resistance, de peur que si on les vouloit forcer, on ne rallumast dans l'Eglise un feu encore plus dangereux que celui qu'on y avoit éteint. Il crut que la doctrine de l'Eglise estoit assez établie par l'anatheme des dogmes de Nestorius, qui tomboit sur Theodore, puisque c'estoit la mesme doctrine. Il avoit en cela l'exemple du Concile d'Ephese, qui s'estoit contenté de condanner un symbole attribué à Theodore, sans toucher à son nom. Et il voyoit qu'il y avoit lieu de craindre qu'en irritant les Orientaux par sa condamnation, ceux d'entre eux qui avoient encore quelque penchant pour l'heresie de Nestorius, ne s'y rengageasse de nouveau; au lieu que par le moyen de la

t. 5. p. 487. a. b.

Cyr. ep. 4. p. 200. d.

p. 199. 201.

paix, ils s'affermissoient de plus en plus dans la verité.

Ces raisons le porterent à écrire à Procle, pour le prier qu'on ne songeât point à anathematizer Theodore, & il luy envoya une copie de la [derniere] lettre que Jean d'Antioche luy avoit écrite. Il le pria que s'il entroit dans son sentiment, il voulust bien l'en assurer, afin qu'ils pussent écrire une lettre commune pour arrester ce trouble. Il ajoute qu'il ne sera pas difficile de faire entrer dans leurs raisons ceux qui demandoient [la condamnation de Theodore, (c'est à dire Basile & les moines d'Armenie,)] & de leur persuader de demeurer en repos. [Le V. Concile qui ne crut pas devoir imiter en cela la conduite de Saint Cyrille, quoique dans des circonstances assez semblables,] reconnoist néanmoins cette lettre pour legitime, & la raporte toute entiere, à l'exception de la fin, & d'un endroit du milieu assez important. Leonce de Byzance la cite aussi.

Procle, dont la principale qualité estoit la moderation & la douceur, [n'avoit garde de se separer en cela du sentiment de S. Cyrille.] Il alla donc trouver l'Empereur, qui ayant appris de luy le trouble où estoit l'Orient, manda à Jean & au Concile d'Antioche de demeurer en repos, & de ne s'inquieter point de tout ce que pouvoient dire ceux qui pour leur malheur vouloient troubler la Religion; parcequ'il estoit resolu de maintenir la paix partout, mais particulièrement dans l'Eglise. C'est ainsi que finit cette grande affaire, [aux particularitez de laquelle nous avons donné la suite qui nous a paru la meilleure, n'ayant pas pu y en donner d'assurée, parceque les pieces qui la regardent ne sont point datées.] S. Euloge d'Alexandrie la proposoit depuis comme le modele d'une condescendance legitime, par laquelle on tolere des personnes, qui à la rigueur devoient estre separées de la communion, lorsque la doctrine de la foy est à couvert. [Cette affaire finit au plustost en 438, & au plustard en l'an 441.]

V. la note
86.



ARTICLE CXLVI.

Des écrits de Saint Cyrille contre Theodore: Theodoret y répond.

DURANT le cours de cette affaire, S. Cyrille voyant que les Orientaux ne cedoient point aux raisons par lesquelles il taschoit de leur persuader d'abandonner Theodore, jugea nécessaire de faire pour eux un écrit contre cet auteur. S' estant

Ibid.

p. 201. a.

Cont. t. 5. p. 486.

Leon. sect. 6. p.

517. a.

1. Socr. l. 7. c. 41.

p. 386.

Fac. l. 8. c. 3. p.

329. 330. Lib. p.

49. Conc. ap. p.

9: 8. 5 219.

Lib. p. 50.

Phot. c. 217. p.

774.

Cyr. ep. 52. p. 198.

2.

1. Conc. t. 5. p.

487. b.

c. Cyr. ep. 52. p.

197. 198.

d. p. 193. a.

donc mis à lire ses ouvrages sur l'Incarnation avec ceux de Diodore, il en choisit quelques passages qu'il refuta de tout son pouvoir, pour faire voir que leur opinion estoit tout à fait criminelle, & que Theodore estoit un heretique plus impie que les payens. Il n'y prononçoit néanmoins aucun anatheme, ni contre la personne, ni contre les dogmes. Il y avoit trois livres, pour montrer que Diodore & Theodore estoient les veritables auteurs du Nestorianisme, & un [quatrieme] sur l'Incarnation.

Conc. t. 5. p. 487. b.
a Fac. l. 3. c. 6. p. 132. b.
o Liber. c. 10. p. 47.

NOTE 91.

[Il ne nous reste que quelques fragmens de cet ouvrage.] Le V. Concile en cite plusieurs du premier & du second livre. Il cite cet ouvrage sous ce titre: Qu'il n'y a qu'un Christ, contre Theodore. Justinien en raporte deux passages tres vehemens contre Theodore. Facundus nous en a conservé un sur le pseaume 8, appliqué à J. C. par S. Paul. Il en cite deux fois un autre, où S. Cyrille donnoit à Theodore le nom de grand, & reconnoissoit qu'il y avoit plusieurs de ses ouvrages que personne n'osoit blasmer, parcequ'il n'y avoit rien qui ne fust conforme à la pureté de la foy; ce que Liberat paroist suivre. Mais selon que le V. Concile cite cet endroit mesme, il disoit que personne ne voudroit blasmer les ouvrages du bon Theodore, si la foy y eust esté exposée dans sa pureté. C'est apparemment du commencement de cet ouvrage qu'est tiré un endroit, où le V. Concile dit que S. Cyrille parloit contre les Sunoufiastes. Je pense que c'est aussi celui dont S. Euloge cite le premier tome.

Conc. t. 5. p. 456-463. 475. 476. 479. 487.
c f. 475. c [479. b] 7. o. a. b.
Fac l. 3. c. 6. p. 131.
de. 3. p. 107. l. 1. 8. c. 6. f. 349. a.

S. Cyrille y citoit, à ce qu'on pretend, quelques paroles de S. Felix Pape, de S. Gregoire Thaumaturge, & de Saint Denys l'Areopagite Evêque de Corinthe: Car c'est ainsi que porte le texte de Liberat, [qui n'est point corrigé par un excellent manuscrit, dont le Pere Garnier a fait imprimer les differentes leçons. Ainsi c'est une faute de Liberat d'avoir confondu Saint Denys l'Areopagite, avec S. Denys de Corinthe, qui vivoit un siecle après.] Le P. Garnier a eu raison d'avertir de cette faute: [mais il ne devoit pas corrompre le texte de son auteur, sous pretexte de le corriger, comme Surius. Nous ne pouvons pas dire que S. Cyrille ait fait la mesme faute que Liberat,] puisque quand on parla de cette citation dans la conference de Constantinople en 533, S. Denys y fut seulement qualifié l'Areopagite.

Liber. c. 10. p. 47.
d Conc. t. 5. p. 475. c.
p. 485.

Les Catholiques soutinrent dans cette conference, que ces citations par lesquelles les Acephales pretendoient prouver qu'il n'y a qu'une nature après l'Incarnation, avoient esté ajoutées dans l'écrit de Saint Cyrille par les heretiques, & qu'elles

Phos. t. 230. p. 86. 837.
Liber. c. 10. p. 47.

n p. 57.

Conc. t. 4. p. 1766. b. [1767. d.]

p. 1767. b.

Fac. l. 3. c. 1. p.
107 | l. 8. c. 6. p.
348. 349 | Lib. p.
47.
Conc. t. 5. p.
473. 474.
Thdt. ep. 16. p.
911. b.
b Conc. t. 4. p.
1767 b, LeOar.
act. 7 p. 527. d.

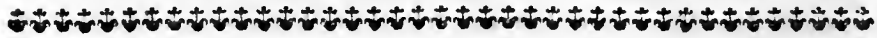
rendoient mesme tout l'ouvrage suspect de supposition. 'Facundus l'accuse aussi d'estre supposé, & Liberat le suit. [Mais je ne voy pas que les preuves qu'on en allegue soient considerables.] 'Il faudroit dire aussi que la refutation de cet écrit attribuée à Theodoret, est encore une piece supposée. ^a Et neanmoins Theodoret la reconnoit assez clairement. ^b Mais il n'est pas difficile de croire que les Eutychiens corrompirent l'ouvrage de Saint Cyrille, "en y ajoutant des citations fausses de quelques anciens auteurs, comme on les en accusez.

V. S. Denys
l'Areopagi-
te, note 4.

Conc. t. 5. p.
474.

'Nous n'avons non plus que quelques fragmens de la refutation que Theodoret en fit, mais assez longs pour nous faire juger qu'elle epargnoit peu S. Cyrille. [De sorte que si ce Saint l'a vue, nous en devons admirer davantage la sagesse & la moderation avec laquelle il assoupit ce differend.] 'Theodoret y répondoit à tous les passages des Peres alleguez par S. Cyrille.

Leont. act 8. p.
527. d. c.



A R T I C L E C X L V I I.

Jean d'Antioche meurt: Domnus luy succede; S. Cyrille écrit à Domnus sur l'Evesque Pierre.

L'AN DE JESUS CHRIST 441.

Thdt. ep. 93. p.
957. 958 | Bar. 436.
511.
c Thdt. p. 958. a.

[J E A N Evesque d'Antioche ayant commencé son episcopat l'an 428, ou 429, il faut qu'il soit mort en l'an 441, ou 442;] 'puisqu'il paroist assez clairement par Theodoret qu'il a esté 13 ans Evesque. [Et en mettant sa mort vers le milieu ou sur la fin de 441, ^c cela s'accordera encore fort bien avec les sept ans commencez que le mesme Theodoret donne à Domnus son successeur 'jusque' vers la fin de l'an 447, auquel il écrivoit sa lettre 83.]

V. Theodo-
re de Mop-
si c. 1. n. 2.

r. c. 221. v. b.
c. 93. p. 958. a.

'Jean avoit esté élevé des son enfance dans les saintes lettres, & avoit acquis une grande connoissance de la doctrine de l'Eglise, comme Dioscore d'Alexandrie l'a reconnu dans une lettre. 'Saint Cyrille reconnoit aussi qu'il passoit pour fort habile dans la doctrine & dans les Canons de l'Eglise. 'Pour luy il se glorifioit d'estre le disciple des Peres. 'Acacé de Berée dit de luy en l'an 430, lorsqu'il n'estoit encore Evesque que depuis peu, Que par la grace de Dieu il embrassoit avec succès & avec courage les travaux de l'episcopat; de sorte que tous les Evesques de l'Orient se rejouissoient & se glorifioient de l'avoir pour chef. [On peut juger de la bonté de son naturel, & combien il estoit peu sujet à

V. Theodo-
ret.

Conc. t. 3. p. 1050.
c.
p. 191. c.
p. 156. a.

l'envie, de ce] qu'il voyoit avec plaisir la reputation que Theodoret acquerroit dans Antioche par ses sermons, & témoignait mesme par des marques publiques le plaisir extreme avec lequel il les entendoit.

Thrdit. ep. 38. p. 958. a.

ὁ ἁγίου.

'Le Concile d'Ephese luy attribue un esprit hardi & capable de tout entreprendre. [Et Jean avoit alors donné sujet de luy faire ce reproche. Car le regret qu'il avoit que Saint Cyrille eust condanné Nestorius, dont il aimoit la personne, qu'il l'eust condanné sans l'attendre luy & les autres Orientaux, & que le Concile eust autorisé les anathematismes de Saint Cyrille qu'il avoit fait refuter par deux Evêques, parcequ'il les croyoit trop favorables aux Apollinaristes; ce regret, dis-je, luy avoit fait faire dans Ephese des choses qui ne se peuvent dutout excuser. Il faut condanner encore les trois ordinations qu'il fit en 433, ou 434, dans l'Euphratesienne, quand mesme les Evêques qu'il y ordonna n'eussent pas esté tels que le depeint Theodoret. Mais hors ces deux occasions, où il suivit peutestre plustost le mouvement des autres que le sien propre, il me semble qu'il paroist toujours sage, toujours porté à la moderation, à la douceur, & à la paix.

Conc. t. 3. p. 657. 2.

Des le commencement de l'affaire de Nestorius, il parut porté à la terminer par les voies de la douceur. Le Pape Celestin luy écrivit en 430, sur cette affaire, & S. Cyrille luy en écrivit ensuite: Et ce fut sur cela qu'il écrivit à Nestorius l'excellente lettre que nous avons encore, laquelle fait voir sa sagesse, & justifie pleinement sa foy. Il écrivit [vers le mesme temps au plustard] une autre lettre à Nestorius sur les heretiques Messaliens. [Quelques fautes qu'il ait faites à Ephese & dans les suites de ce malheureux engagement où il se trouva, on peut dire qu'il les effaça par la disposition sincere où il parut toujours entrer dans tous les accommodemens raisonnables, & d'y faire entrer les autres: Et quelques efforts qu'il eust faits pour faire casser la deposition de Nestorius, on reconnut que ni luy ni les autres Orientaux ne s'estoient point engagez dans son erreur. Mais rien n'est plus digne d'un Saint & d'un vray Evêque,] que l'acte qui donna à Theodoret pour la réunion de ceux qui ne s'estoient separez de luy que parcequ'il s'estoit reconcilié avec S. Cyrille. La défense qu'il entreprit peu après de la reputation de Theodoret de Mopsueste, n'empescha pas non plus qu'on ne demeurast parfaitement assuré de la pureté de sa foy. S. Cyrille mesme soumettoit ses ouvrages à son jugement. Le Concile de Calcedoine luy donna le titre de sage, & loua les expositions de la foy qu'il avoit

Phot. c. 52. p. 40.

Conc. ap. p. 816. § 121.

Conc. t. 4. p. 827. 2.

Ph. t. c. 228. p.
837.

faites au nom des Orientaux. S. Euloge d'Alexandrie luy donne le titre de Saint.

Boll. 20. jan. p.
111. 56. 57 |
Thert. ep. 83. p.
93. a.a Conc t 3. p.
1487. a | Balsam.
can. p. 1076. a.b Cyr. ep. 59. p.
209. d.c p. 210. a. b.
d b.e c | 211. a.
f p. 211. b.g p. 210. a.
h p. 211. b.

p. 210. b. c.

Domnus fils de sa sœur luy succeda, selon la prediction de S. Euthyme. C'est à luy selon le titre latin qu'est adressée la 59^e lettre de S. Cyrille, dont l'adresse n'est point marquée dans le grec. Cette lettre est écrite au sujet d'un Evêque fort agé nommé Pierre, qui ayant esté accusé, apparemment sur la mauvaise administration des biens de son Eglise, avoit renoncé à son evesché: Et l'on avoit accepté sa demission, en luy conservant le titre d'Evêque. Domnus en avoit écrit à Procle & à S. Cyrille. Pierre vint trouver Saint Cyrille, & se plaignit qu'on l'avoit depouillé injustement de son Eglise; Qu'il ne s'estoit point remis volontairement, mais qu'il y avoit esté contraint par la crainte & par les menaces de quelques personnes. Qu'on n'avoit point examiné son affaire dans un jugement canonique, où il eust eu lieu de se défendre, & de se convaincre luy même de sa faute, pour perdre le nom aussibien que la jurisdiction d'Evêque, ou de conserver l'un & l'autre, en convaincant les autres de son innocence.

d. c.

[S. Cyrille eut pitié de ce vieillard, supposant tout ce qu'il luy disoit pour veritable, & il écrivit en sa faveur la lettre dont nous parlons, qui est assez haute & assez dure.] Il prie Domnus de connoistre juridiquement de cette affaire avec les Evêques de sa jurisdiction, à l'exclusion de ceux qui estoient suspects à l'accusé. Il veut qu'on luy rende tout l'argent qu'on luy a pris, prenant pour principe qu'il n'est pas raisonnable d'obliger les Evêques à rendre conte à d'autres qu'à Dieu de l'administration des revenus de leurs Eglises, & qu'il suffit qu'ils n'en alienent pas les fonds. Il dit aussi qu'il ne faut point admettre des Evêques à quitter leurs eveschez; [Que si ce sont de bons Evêques, ils ne doivent point quitter: & si c'en sont de mauvais, il les faut convaincre de leurs fautes, & les déposer tout à fait. Nous avons vu aussi que le Concile d'Ephese estoit fort opposé à ces demissions où l'on se conservoit l'honneur de l'episcopat.] Cette lettre est mise par les Grecs au rang des epistres canoniques. [Je ne voy point ce qui arriva de l'affaire de Pierre.

c.

p. 211. a. b.

b. c.

Bals. can. p. 1076.
a.

10.

L'AN DE JESUS CHRIST 442.

Saint Leon qui avoit esté élevé en l'an 440, sur la chaire de S. Pierre,] consultoit beaucoup sur le jour auquel il faudroit faire

Buch. cycl. p. 75.

V. S. Leon
54.

1. Je ne sçay pourquoi Balsamon dans le titre de son commentaire, la qualifie *υπορικη εν τῆς υἱοῦς*.

L'ande 1. C.
442.

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 647

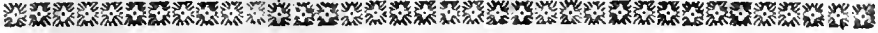
Pasque en l'an 444, auquel Theophile avoit marqué dans son cycle qu'on la feroit le 23 d'avril. Il en écrivit à S. Cyrille, qui luy répondit, qu'il n'y avoit point de difficulté à la faire ce jour là. Pascafin Evêque de Lilybée en Sicile, à qui Saint Leon en avoit aussi écrit, luy manda la mesme chose par une lettre que nous avons encoré. Saint Leon se rendit à ce sentiment, & on fit

P. 77.

NOTE 92.

Pasque l'an 444 le 23 d'avril. On raporte un fragment d'une lettre que S. Cyrille peut avoir écrite sur cette difficulté à quelques Evêques d'Occident.

P. 72-74.



ARTICLE CXLVIII.

Athanase de Perrhe accusé de crimes renonce à son evesché, & puis le reprend: Il tire des lettres de Saint Cyrille & de Procle pour faire revoir son affaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 443.

NOTE 93.

IL faut commencer en cette année, qui a précédé la mort de Saint Cyrille, l'affaire de l'Eglise de Perrhe dans la Syrie Euphratesienne, à laquelle ce Saint prit quelque part. Cette Eglise avoit pour Evêque un nommé Athanase déjà fort âgé, qui fut accusé de diverses choses fort considerables touchant les mœurs, en sa personne propre, & touchant l'administration des biens de son Eglise. [Elles ne sont point exprimées,] sinon qu'on voit qu'il s'agissoit entr'autres de quelques colonnes d'argent.

Conc. r. 4. p. 726.
c.
a p. 743. d | 750. c |
751. b.
v Thdr. ad Jo. r.
4. p. 703. b.
c Conc. p. 734. b.
d p. 739. c.

1.

Ses Ecclesiastiques s'adresserent pour cela à Domnus Evêque d'Antioche, & luy presenterent une requeste contre leur Evêque. Domnus renvoya l'affaire à Panolbe d'Hieraple Metropolitain de la province [Euphratesienne] pour l'examiner. Panolbe [assembla les Evêques de sa province,] & manda trois fois à Athanase de se venir justifier contre ses accusateurs. Toute [l'assemblée de] sa province le pria aussi de venir. Athanase au lieu de le faire, envoya par trois fois à Panolbe des actes par lesquels il renonçoit à l'evesché de Perrhe, declarant qu'il vouloit vivre en repos, & qu'il y avoit déjà deux ou trois ans qu'il avoit pris cette resolution: & il demandoit mesme avec serment qu'on mist un autre Evêque à sa place. Il reconnoissoit dans tous ces trois actes que Panolbe estoit son ami particulier. [Panolbe accepta apparemment sa demission, sans mettre neanmoins d'Evêque en

P. 730. a | 747. a. b.
P. 730. c. d.
P. 731. a. b. | 734. b |
735. d | 746 a.
P. 730. b.
c P. 731. b.
P. 741. b.
P. 735. d.
P. 734. d. 7 8. b.
P. 730-734.

1. ἐν ἀποστάσει καὶ ἀπειθείᾳ.

p.730.c.

sa place, de quoy on ne voit point la raison;]' & il écrivit [à Domnus] ce qui estoit arrivé de cette affaire.

444.

L'AN DE JESUS CHRIST 444.

p.735.a.

'Athanasé quitta mesme la ville de Perrhe, & se retira en une terre qu'il avoit dans le diocèse de Samosates. Il passa quelque temps partie dans cette terre, partie dans la ville de Samosates.

b.

'Mais il revint depuis à Perrhe, entreprit mesme d'y faire quelques ordinations, [& comme sans doute on ne l'y voulut pas souffrir,]' au lieu de s'adresser à Domnus d'Antioche, dont il ne se plaignoit point d'abord, & dont il relevoit mesme hautement la bonté & la justice, il quitta la Syrie, & s'en alla [à Constantinople] tromper S. Cyrille [qui y estoit alors,] & S. Procle, & mander leurs recommandations pour obtenir son rétablissement.

p.727.b.

p.735.b.c.

[Si cet Athanasé est ce mesme] Evêque dont Theodoret parle tres mal dans quelques lettres écrites avant la fin de 446, [il y a apparence que sur ce qu'il s'efforçoit de rentrer dans son Eglise, après y avoir renoncé,]' Domnus le separa de la communion, & voulut assembler un Concile pour examiner les crimes dont on l'accusoit: mais il ne voulut point attendre cet examen, & s'en alla à Constantinople, où il travailla à ruiner la ville de Cyr.

Thdr. ep. 42-

47.

ep. 43. p. 928. a.

a. b.

[Ce qui est certain, c'est qu'Athanasé voulant s'appuyer de l'autorité de S. Procle & de Saint Cyrille,]' il fit entendre à ces Saints que ses propres Ecclesiastiques avoient osé entreprendre non seulement de le chasser de son Eglise, mais mesme de le déposer, d'oster son nom des diptyques de l'Eglise, & de déposer les œconomes à qui il avoit commis l'administration des biens de l'Eglise, pour mettre en leur place ceux qu'il leur plaisoit. 'Voilà une partie de ce qu'il mit dans la requeste qu'il presenta à ces Saints,]' ajoutant [qu'il ne s'estoit pas adressé à son Metropolitan,] parcequ'il ne l'aimoit pas, & qu'il soutenoit, ou qu'il excitoit mesme les Ecclesiastiques contre luy.

Conc. 4. p. 723.

b. c. | 726. b. c.

'Ce fut par ces mensonges qu'il surprit les deux premiers Evêques de l'Orient. 'Car étant frapé d'horreur par une insolence aussi inouïe qu'estoit celle qu'on attribuoit au Clergé de Perrhe, ils écrivirent à Domnus, pour le prier en des termes assez pressans, d'examiner cette affaire; de commettre pour cela quelques Evêques voisins, si la ville de Perrhe estoit trop loin de luy, sans remettre l'affaire au Metropolitan, puisqu'il estoit suspect; & si les Ecclesiastiques se trouvoient coupables, de les déposer sans remission. 'Il paroist qu'il se tenoit un Concile à Constanti-

p.723.c.

d. c. | 726. d.

p.735.c.

p.723.726.

nople

p.723.b.

nople lorsqu' Athanase y vint ; & Saint Cyrille en parle d'une maniere propre à faire juger qu'il y avoit esté present. Sa lettre, & celle de S. Procle sont qualifiées synodiques ; & elles semblent se citer l'une l'autre. Ces choses ont fait juger au Cardinal Noris que S. Cyrille estoit alors à Constantinople, & qu'il s'y tenoit un Concile, [dont nous n'avons point d'autre connoissance. Je ne voy pas] que le Pere Garnier qui conteste ce fait, [ait aucune raison considerable pour le combatre.]

'Procle fait comme une excuse à Domnus de ce qu'il se mêle d'une affaire de l'Orient. Aussi il dit que ni luy, ni S. Cyrille n'y agissent que comme mediateurs, & qu'ils ne le prient d'avoir égard à leurs lettres, que par la charité qui les unit tous ensemble. Il excuse aussi Athanase de s'estre adressé à eux, à cause de quelques Evêques d'Orient ses ennemis particuliers, & qui ne cherchoient qu'à brouiller. [Le grand Theodoret estoit sans doute l'un de ces Evêques qu'il ne vouloit pas avoir pour juges.] Car il apporta depuis un ordre de l'Empereur, qui défendoit à ce Prelat de se trouver au jugement de son affaire.



ARTICLE CXLIX.

Athanase cité par divers Conciles, ne comparoist point: Il est depose par le Concile d'Orient, dont l'Empereur exclud Theodoret: Sabinien est mis en sa place.

ATHANASE revint donc enfin de ses longues courses, & presenta à Domnus les lettres de Procle & de S. Cyrille. Il luy adressa aussi une lettre [ou une requeste,] pour le prier sans doute de faire revoir son affaire dans un Concile. Il pretendit dans le Concile de Calcedoine, que Domnus promit de faire ce que S. Cyrille & Procle luy demandoient; mais que S. Cyrille estant mort [au mois de juin de l'an 444,] il avoit changé, & l'avoit appellé en jugement, [comme si Saint Cyrille & Procle avoient demandé autre chose à Domnus, sinon qu'il jugeast, ou fist de nouveau juger cette affaire.]

'Quoiqu'il fust visible qu' Athanase n'avoit refusé de se justifier devant Panolbe son ami, que parcequ'il se sentoit coupable, [& qu'ayant en mesme temps renoncé à l'Eglise de Perrhe, il n'eust plus lieu de demander d'y rentrer;] neanmoins des que Domnus eut receu sa lettre, voyant que S. Procle & S. Cyrille souhaitoient qu'on examinast de nouveau cette affaire, il manda pour cela

à Antioche les Evêques de la province, (peutestce ceux de la premiere Syrie où est Antioche,) & écrivit à Athanase afin qu'il s'y trouvat aussi. Il paroist que le Concile s'assembla effectivement, & écrivit encore à Athanase pour le citer. [Je ne voy point ce qui en arriva,] sinon qu'il est dit en general, qu'Athanase ayant souvent esté cité, il avoit toujours refusé de comparoistre.

[Panolbe d'Hieraple mourut vers ce temps là,] & Jean fut mis en sa place. Il voulut examiner cette affaire, & cita Athanase pour se venir justifier devant luy. Mais il refusa encore d'y venir. Il paroist que Jean en écrivit à Domnus pour l'en informer. [Athanase s'en retourna peutestce à Constantinople, pour y trouver quelque nouvel appui.]

Enfin cette affaire ayant déjà duré deux ans, [& ainsi apparemment jusques en l'an 445,] le Clergé de Perrhe presenta de nouvelles requestes à Domnus contre Athanase, [demandant apparemment qu'on leur donnast un Evêque.] Ce furent un Isaac premier Lecteur, & un Philippe Soudiacre, qui presenterent ces requestes, avec plusieurs memoires. ^aPlusieurs autres Ecclesiastiques vinrent aussi à Antioche pour ce sujet. ^bDomnus convoqua donc un Concile à Antioche, de toutes les provinces de l'Orient, comme on le peut juger par les Evêques qui s'y trouverent. Aussi il est appelé le grand & saint Concile. ^cDomnus écrivit aussi à Athanase selon l'ordre de l'Eglise, afin qu'il vint se justifier devant le Concile. Nous avons les noms de 28 Evêques qui se trouverent à cette assemblée, entre lesquels on peut remarquer, après Domnus, Theodore de Damas, & Valere d'Anazarbes, Metropolitains; Pompeien d'Emese [au lieu de Paul,] Theoctiste de Berée [successeur d'Acace,] & Thomas de Mopsueste. Il faut ajouter à ces 28, Valere de Laodicée. ^dIbas [d'Edesse,] & André [de Samofates] avoient esté appellez au Concile par Domnus: mais ils ne purent y venir, & écrivirent pour faire leurs excuses.

Il paroist que Jean Metropolitain d'Hieraple, & Theodoret [qui estoit de sa province,] vinrent aussi à Antioche. Mais Athanase avoit apporté un ordre de l'Empereur, qui leur défendoit de se trouver au jugement de son affaire. Ils entrerent néanmoins au Concile; surquoi Sabbas Evêque de Palte leur dit, qu'ils pouvoient demeurer s'ils pretendoient estre juges [malgré l'Empereur:] Mais que s'ils ne vouloient pas signer [le jugement,] ils devoient sortir. Il s'éleva sur cela une contestation,

p. 742. c.

p. 750. c. & c.

p. 739. a.

p. 741. d. c. [746. c.]
750. b.

p. 739. a.

p. 742. c. d.

p. 750. a. [747. b.]

p. 730. a. b.

p. 740. c.

p. 730.

a p. 735. a. [739. d.]

c.

b p. 727. d. c.

p. 741. d.

c p. 742. d.

p. 727. d. c.

p. 8. d.

d [739. d.]

p. 751. c. d.

'&¹ Lupus dit qu'ils demeurèrent dans le Concile, mais ne souffrirent point. [Il ne paroît pas non plus qu'ils aient opiné, ni qu'ils aient même jamais parlé,] hors un endroit qu'on peut rapporter à Jean d'Hieraple ou à Domnus. [Et on ne voit pas] qu'Athanase se plaigne qu'ils aient assisté au Concile; ce qu'il n'auroit pas apparemment oublié.

Lup. can. t. 1. p. 859.

Conc. p. 739. b.

P. 722. d. c.

Quoiqu'Athanase eust esté cité tant de fois, & que Domnus luy eust encore écrit pour l'avertir de se trouver à ce Concile, le Concile même luy écrivit encore pour cela.^a Il fit sa réponse & verbalement, & par une lettre qu'il écrivit au Concile:^b Et elle consistoit à dire, que si l'on vouloit suivre ce que S. Cyrille & Procle avoient ordonné, il estoit pres de venir, sinon qu'il ne viendroit point; Qu'il avoit des ennemis dans le Concile, qu'on cherchoit sa condamnation, & qu'on n'avoit pas voulu laisser venir ceux qu'il pretendoit y convaincre de calomnie; ou bien, "Qu'on avoit fait venir au Concile ceux mêmes qu'il accusoit d'estre [ses ennemis.]" Lorsqu'on le pressa dans le Concile de Calcedoine de dire pourquoi il n'avoit pas comparu, il dit que Domnus même estoit son ennemi, quoiqu'il se fust si fort loué devant Procle de sa bonté, & de son amour pour la justice.

b | 742. d | 743. d.

a p. 739. c.

b p. 722. d.

P. 751. a.

c p. 722. c.

P. 751. c.

P. 727. b.

'Le Concile le cita une seconde & une troisieme fois, sans le pouvoir jamais obliger de venir. Ainsi tous les Evêques s'estant assemblez dans l'Eglise d'Antioche, dans la petite galerie^d de la sacristie d'été, on fit entrer les Ecclesiastiques de Perrhe, on lut leurs requestes & leurs memoires, avec ce qui s'estoit fait du temps de Panolbe; & sur les termes des actes par lesquels Athanase avoit renoncé à son Eglise, les Evêques conclurent l'un après l'autre, que visiblement il s'estoit senti coupable, & que c'estoit pour cela qu'il avoit mieux aimé se demettre, que d'estre obligé de se justifier, même devant son ami. On lut ensuite les lettres que Procle & Saint Cyrille avoient écrites, pour demander qu'on revist sa cause: Et tous les Evêques ayant opiné, soutinrent que l'exposé qu'il avoit fait de sa cause à ces Saints, estoit plein de faussetez, estant certain qu'il n'avoit point esté chassé de son Eglise par le Clergé, mais qu'il l'avoit quittée de luy même.

P. 751.

P. 727. d. e.

P. 730.

P. 730-734.

P. 735. b. c.

P. 735-739.

P. 739.

P. 739 c.

On lut encore diverses pieces, & on examina divers faits qui regardoient cette affaire, jusqu'à ce qu'enfin les Evêques ayant témoigné qu'ils estoient las d'entendre des choses si fascheuses

τῆς σιερῆτης.

en ostant
le d.

1. Sabbas ajoute, ὅτι ἐκεῖνον τὸ γράψαι, ce que je n'eutens point. Ne faudroit-il point ὅτι ἐκεῖνον

ὁ περιγράψαι?

son expulsion. Mais Theodoret le détourna d'un dessein si lasche & si pernicieux pour sa conscience. Athanase assista en qualité d'Evêque de Perrhe au Concile de Calcedoine, & signa la condannation de Dioscore.

Conc. p. 484. c]
481. d.
p. 443. a.

'Mais Sabinien ayant donné une requeste à l'Empereur Marcien pour demander son rétablissement, & Marcien l'ayant renvoyé au Concile de Calcedoine, il se presenta dans la séance du 31 d'octobre, avec un memoire & une requeste où il exposoit sa cause en peu de mots, & prioit le Concile de luy vouloir rendre justice. On lut sa requeste, avec celle qu'il avoit présentée à Marcien, où il disoit qu'Athanase avoit esté déposé parcequ'il n'avoit point voulu comparoître devant les Conciles où il avoit esté accusé. Athanase chercha des pretextes pour excuser sa contumace, & donna à lire les deux lettres que S. Cyrille & S. Procle avoient écrites en sa faveur. Sabinien presenta aussi les actes du Concile d'Antioche où Athanase avoit esté déposé, dont on ne jugea pas nécessaire de lire les pieces, ni la plupart des réponses. [& nous n'avons que ce qu'on y lut.] Après cette lecture on prit la deposition de sept Evêques de ce Concile qui se trouvoient à celui de Calcedoine, lesquels témoignèrent qu'Athanase avoit esté déposé pour ne s'estre pas venu presenter après avoir esté cité trois fois.

p. 719.

p. 718. c.

b. d.

e. .

b p. 712.

p. 719.

p. 712. d. e.

(-13).

p. 717. c. d.

p. 730. d. e.

p. 751.

'Sur cela les Officiers de l'Empereur presens au Concile, dirent que leur sentiment estoit que Sabinien ayant esté élu legitimement, déposé contre les formes, devoit estre rétabli, & Athanase tenu pour déposé: mais que comme Athanase n'avoit esté condanné à Antioche que par contumace, il falloit luy donner jusqu'au mois de juillet suivant, pour poursuivre son affaire devant Maxime Evêque d'Antioche & son Concile; Que s'il estoit convaincu d'un seul crime digne de deposition, il seroit mesme soumis aux peines des loix civiles, [peutestre à l'exil & à la confiscation;] & que s'il n'estoit point poursuivi, ou convaincu par ses accusateurs dans ces huit mois, il seroit rétabli dans son evêché par Maxime; & qu'en ce cas Sabinien conserveroit l'honneur de l'episcopat, seroit entretenu par l'Eglise de Perrhe, selon ce que Maxime jugeroit à propos, & seroit substitué. [Je ne sçay si c'est à dire qu'il estoit déclaré successeur d'Athanase. Cet avis estoit trop favorable à Athanase, puisqu'il pouvoit par des chicanes faire qu'il ne fust point convaincu dans les huit mois.] Neanmoins le Concile le confirma, en declarant qu'il n'y avoit rien de plus juste ni de plus sage, Sabinien assista au reste

p. 754.

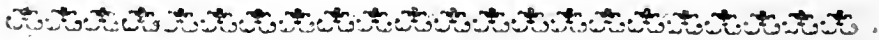
ὁ πρῶτος ἐπιτομή

p. 764. d.

p. 802. d] 807. a.

du Concile, & y signa comme Evêque de Perrhe.

'Nous ne voyons point ce qui arriva dans la suite; & entre les lettres que toutes les provinces de l'Empire d'Orient écrivirent à l'Empereur Leon vers l'an 458, nous n'avons point celle de l'Euphratesie me.] Nous avons une ancienne liste d'Evêques, où nous trouvons dans l'Euphratesienne Patrice de Perrhe, & Jean de Cyr; [ce qui fait voir que cette liste ne regarde pas le Concile de Calcedoine comme on le pretend; si l'on ne veut dire que le nom de l'Evêque de Samosates, qui estoit Rufin, a esté oublié, & qu'on a fait remonter les autres, pour remettre Rufin au dernier rang. Cela est visible en conferant ces signatures avec les autres du Concile de Calcedoine. Ainsi Gavinien sera l'Evêque de Perrhe: & il est visible que c'est le nom de Sabinien corrompu.]



ARTICLE CLI.

Mort de S. Cyrille : Dioscore son successeur persecute ses parens.

Conc. t. 4. p. 26.
c1 L. ber. c. 10. p.
50

a Conc. t. 4. p.
211 b.
l. Bar. 444. § 9.
Men. p. 61.

Chr. ori. p. 218.

Men. p. 64.

1375.
p. 323.

Bull. 28. jan. p.
323 55.

Conc. t. 4. c. 11.
b.
c1 L. ber. c. 10. p.
Chr. ori. t. 18.
Conc. p. 402. d.

p. 406. c.

[I]l faut venir enfin à la mort de S. Cyrille,] qui arriva dans la 32^e année de son episcopat, ^apres de huit ans avant le Concile de Calcedoine, [& ainsi en 444. Pour le jour de sa mort, ^bil est difficile d'en rien assurer.] ^bLa plupart de ceux qui en parlent aujourd'hui, disent que ce fut le 9 de juin, auquel les Grecs font sa feste. [Mais il semble que le plus raisonnable c'est de s'arrester aux monumens de son Eglise,] ^cselon lesquels il mourut le mardi 27 de juin, après avoir gouverné 31 an, & 255 jours, [à conter du 15 octobre 412, auquel Theophile estoit mort.] ^dLes Grecs qui en font leur principale solennité le 9 de juin, en font encore leur office avec S. Athanase le 18 de janvier, à cause qu'on en faisoit ce jour là quelque solennité particuliere à Constantinople dans l'eglise de Sainte Sophie. Les Latins l'honorent depuis plus de 800 ans le 28 de janvier.

NOTE 24.

'Dioscore [dont nous pourrons parler amplement ^een un autre V. S. Leon. endroit,] luy succeda avant le 13 octobre de cette année. ^eIl estoit Archidiacre de Saint Cyrille, & l'avoit accompagné au Concile d'Ephese. Il paroist qu'il fut fait Evêque aussitost après la mort de ce Saint.

'Saint Cyrille estant pres de mourir, fit un testament, par lequel il legua beaucoup de choses fort considerables du bien qui luy estoit propre, à celui qui luy succedoit, en le conjurant de

favoriser ses parens, & de ne les point inquieter. [Dioscore n'eut guere d'égard à cela.] Car des qu'il fut Evesque, il commença à persecuter les heritiers^b & les parens de son predecesseur; & generalement tous ceux qu'il avoit aimez, soit à cause de l'opposition que sa doctrine avoit avec celle de S. Cyrille, soit qu'il eust de la jalousie contre cette famille qui avoit tenu le siege d'Alexandrie durant pres de 60 ans. Et Dieu, dit Baronius, les traita comme il traite si souvent les parens des Evesques qui s'enrichissent, en les depouillant de ces richesses tantost par la justice, & tantost par l'injustice des hommes, afin de détourner les Ecclesiastiques d'enrichir leurs parens des biens de l'Eglise, & du patrimoine des pauvres.

p. 467. 2.
a Lib. c. 10. p. 50
b Conc. 1. 39. c. 1
Th. 1. p. 24. b.
d.
c Bar. 445 53.

Liber. n. p. 60.

[Il n'est pas marqué néanmoins que ce fust S. Cyrille qui eust enrichi ses parens, & encore moins que ce fust des biens de l'Eglise.] On dit que s'il ne les eust pas enrichis des biens de l'Eglise, il n'eust pas eu peur que son successeur les persecutast. [Mais estant parens d'un Evesque riche, & ayant du bien, on pouvoit toujours soupçonner que ce bien venoit de l'Eglise: Et c'estoit assez pour un successeur ou peu affectionné ou avare.] Dioscore en les persecutant s'attiroit l'estime & l'affection du peuple d'Alexandrie. Car par ses violences & ses injustices il tiroit d'eux de grandes sommes, qu'il distribuoit aux boulangers & aux cabaretiers, sans leur demander aucune usure, mais seulement afin qu'ils vendissent au peuple de plus beau pain & de meilleur vin, & à meilleur marché.

Lus. can. r. r
478 919.

Lib. 6. 10. p. 55

'Il fit tous ses efforts pour chasser d'Alexandrie, & pour ostér mesme du monde tous ceux que son predecesseur avoit aimez. La requeste qu'Athanase Prestre d'Alexandrie & neveu de Saint Cyrille, presenta au Concile de Calcedoine contre Dioscore, nous apprend de quelle maniere il avoit persecuté durant sept ou huit ans & ce Prestre, & Paul son frere qui en mourut de deplaisir, & la veuve & les enfans de Paul, & les sœurs de S. Cyrille, [Nous avons déjà parlé de ce Paul,] qui en l'an 431, tenoit un rang considerable. Dioscore deposa Athanase du sacerdoce, quoiqu'on n'eust formé aucune plainte contre luy; il fit une eglise de sa chambre, afin qu'il n'y püst rentrer, quoiqu'elle fust à un quatrieme étage. Il le contraignit de payer jusqu'à 1400 livres d'or, dont il fallut qu'il empruntast une partie à grosses usures. En un mot, il le reduisit & luy & les autres à n'avoir pas mesme le necessaire. Il commit ces violences & les autres qui sont marquées dans cette requeste, par le moyen de l'eunuque

Conc. p. 555. e.

p. 406-411.

ap. p. 746.

t. 4. p. 407. b.

p. 410. b.

q. 107. b.

p. 410. d. c.

Chryſaphe, & de Nomus alors tout puiffant dans l'Empire. 'Athanafe demanda l'aſſiſtance du Concile pour retirer de Nomus l'argent qu'il avoit eſté contraint de luy donner.

p. 395. c. d.

'S. Cyrille avoit aimé un nommé Theodore qu'il avoit tiré d'une charge de la Cour, & qu'il avoit fait Diacre d'Alexandrie, après s'eſtre ſervi utilement de luy durant le Concile d'Ephèſe. 'Et ce fut pour cela que Dioſcore le depoſa des qu'il fut Eveſque, ſans que l'on cuſt fait la moindre plainte contre luy, 'comme il s'offrit de le prouver dans la requête qu'il préſenta pour cela au Concile de Calcedoine.

d. c.

p. 398.

p. 399-403.

p. 402. c.

c. d.

'Le Diacre Iſquyrion porta auſſi ſes plaintes au meſme Concile pour une injuſtice encore plus grande. 'Il avoit eſté élevé à la clericature, à cauſe des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Egliſe d'Alexandrie, 'particulièrement en faiſant divers voyages pour S. Cyrille, principalement à Rome, tantôt par terre à cheval au milieu de l'hiver, tantôt par la Pamphylie, tantôt par la Lycie, ſelon les divers beſoins, & ſelon les commiſſions que S. Cyrille luy donnoit: de ſorte qu'il en avoit le corps tout rompu. 'Comme S. Cyrille l'aimoit & le conſideroit beaucoup,

Ephèſe.

d. c.

- Dioſcore des qu'il fut Eveſque luy défendit de faire ſes fonctions, envoya ruiner ſes maiſons & ſes jardins, qui eſtoient tout ſon bien & toute ſa ſubſiſtance, & taſcha meſme de luy faire oſter
- la vie dans les feſtes de Paſque.

c. c.

p. 394 915.

'Toutes ces perſonnes, & d'autres encore, préſenterent leurs requêtes au Concile de Calcedoine, demanderent juſtice contre Dioſcore, & s'obligerent de prouver tous ces faits, & beaucoup d'autres plus importants que nous ne raportons pas ici. 'Le Concile en avertit Dioſcore dans la dernière citation qu'il luy fit: [Mais Dioſcore n'ayant pas voulu comparoiſtre, le Concile le condanna par contumace, ſans entrer dans la diſcuſſion particulière des faits.]

p. 418.

A R T I C L E C L I I.

Du courage intrepide de S. Cyrille: De ſa ſageſſe: De ſa moderation, de ſon deſintereſſement.

Men. 8. jio. p.
333.

'L Es Grecs dans leurs Ménées font une peinture fort particulière du viſage de Saint Cyrille, [qu'ils pouvoient avoir priſe des anciens tableaux. Son véritable portrait ſont ſes actions, &

&

& les grands services qu'il a rendus à l'Eglise,] particulièrement en arrestant par sa prudence & par sa sagesse l'heresie de Nestorius prestre à inonder toute la terre. [Personne ne doute qu'il n'ait montré dans cette grande occasion toute la vigilance, toute la fermeté, & tout le courage d'un veritable Evêque, dont la magnanimité naturelle estoit soutenue par la force de la grace. Il semble que ç'ait esté là son caractère particulier.]

Conc. t. 4. p. 121.
b.

Son courage paroist beaucoup dans la lettre à Artique, [quoy qu'on ne puisse pas approuver le sujet pour lequel il l'employoit alors.] Il proteste dans un sermon, qu'il ne se soucie pas d'avoir à combattre toutes les grandeurs & les puissances du siecle, parce qu'il met sa confiance au nom du Seigneur; & que s'il est besoin qu'il aille porter la verité dans les palais & devant les Empe-reurs, il le fera sans hesiter, & sans craindre. [Il le fit en effet par divers écrits qu'il adressa à Theodose & aux Princeesses,] n'ayant pu obtenir de leur aller parler luy mesme, comme il l'auroit souhaité. Il protesta plusieurs fois dans le commence-ment de l'affaire de Nestorius, qu'il ne falloit pas qu'on pretendist l'intimider par des menaces; qu'il estoit pres de tout faire & de tout souffrir, jusqu'à la mort mesme, plustost que d'aban-donner la foy. L'epistre 7^e est fort belle sur cela.

Cyr. ep. 57. p.
204-208.

div. h. 10. p. 382.
c.

Conc. t. 3. p. 1051.
c.
2 Cyr. ep. 7. 8. p.
32. b]. 6. a. b.

[Lorsqu'il se vit effectivement emprisonné à Ephese, fort mal-traité, en danger d'estre depouillé de l'episcopat, & d'estre ban-ni dans un desert,] il rendit graces à Dieu dans ses souffrances, & se disposa à souffrir avec joie toutes les peines dont il luy plai-roit de le chastier. Il faut voir les eloges qu'Alype Prestre de Constantinople donna à sa constance dans la lettre qu'il luy écrivit en ce temps là, & l'elogé qu'Acace de Melitene fit dans le Concile d'Ephese, de ce sage pilote, "qui ne craignoit ni la vio-lence des vents, ni le danger des tempestes. Maximien dans la lettre qu'il luy écrivit sur sa promotion à l'evêché de Constan-tinople, luy dit qu'il a vaincu le demon par sa patience, "qu'il s'est moqué des supplices, qu'il a meprisé la faim, parcequ'il avoit en luy mesme le pain qui est descendu du Ciel pour donner aux hommes une vie celeste.

Conc. t. 3. p. 772.
c. d.

p. 785. 788.

p. 983. c.

p. 1062. c.

[Que s'il a donné tant de preuves de son courage, il n'en a pas donné de moindres de sa moderation & de sa sagesse.] Car il avoit pour principe qu'il faut ceder quelque chose en des ren-contres, & ne pas demander une si grande exactitude, pourvu que nous ne fassions point de tort à ce qui doit estre nostre capi-tal, comme ceux qui dans une tempeste jettent eux memes leurs

Cyr. ep. 57. p. 205.
a.

ep. 48. p. 192. d. c.

d.c.
 biens dans la mer, afin de conserver leur vie. Il étendoit cela, [aussi bien que S. Augustin,] jusqu'à la discipline de l'Eglise. [Et ainsi il n'avoit garde de n'y pas comprendre des interets beaucoup moins importans, comme de l'argent, ou de l'honneur.]
 ep. 7. p. 31. b. c.
 e.
 ep. 9. p. 16. c.
 Marc. 13. p. 52. 5
 10.
 a Cyr. ep. 9. p. 36. c.
 C'est pourquoi il proteste que s'il ne se fust agi, pour appaiser Nestorius, que de perdre des biens & de l'argent, il eust esté ravi de faire voir qu'il n'estimoit rien tant que la charité, & l'union avec ses freres; Qu'il veut oublier toutes les injures, tous les affronts, tous les mauvais traitemens qu'il avoit soufferts; mais qu'il n'y avoit que la foy qu'il ne pouvoit pas abandonner; Qu'il aimoit la paix & le repos, & à vivre sans trouble & sans affaires, pourvu que la foy fust à couvert, & qu'il n'aimoit point à rien precipiter, tant qu'on pouvoit tolerer les maux.

[Les effets firent voir que ces protestations sortoient de la disposition effective de son ame.] Non seulement il recommanda à ses peuples aussitôt qu'il les eut quittez pour aller à Ephese, de vivre dans la douceur & la modestie qu'ils avoient toujours observée; mais lorsqu'après le Concile d'Ephese, il fallut travailler à la réunion des Orientaux qui l'avoient si fort offensé, il ne songea point à demander aucune reparation des injures qu'on luy avoit faites, étant tres aise de les pardonner, & esperant que les ayant souffertes pour J. C. elles luy seroient devant Dieu une couronne de gloire & d'honneur. Il envoya mesme, & écrivit à Rome pour assurer le Pape de sa disposition sur ce point, afin qu'on ne songeât qu'à remedier aux maux de l'Eglise.

[Aussi lorsque les Orientaux traiterent avec luy de leur réunion, il ne travailla qu'à leur faire donner les assurances nécessaires pour la foy & pour la paix de l'Eglise, sans les obliger ni à approuver ses écrits, ni à condamner les leurs. Il aim mieux encore souffrir qu'ils défendissent Theodore de Mopsueste qu'il croyoit un veritable heretique, que de les contraindre de le condamner, parceque cela eust pu troubler la paix de l'Eglise. Il usa de la mesme condescendance pour tolerer l'ambition de Juvenal de Jerusalem.] Le Pape Celestin loue tout ensemble & son zele pour la foy, & le courage avec lequel il combattoit pour elle, & la prudence avec laquelle il se conduisoit. On marque comme un effet de sa prudence & de son adresse, la maniere dont on raporte qu'il retira un solitaire de l'erreur où il estoit par simplicité, que Melchisedec estoit le Fils de Dieu, en le consultant comme s'il eust douté de la verité sur ce point. [Il peut bien luy avoir mandé, non qu'il en doutoit, comme on le pretend, mais que quelques

Cyr. ep. 10. p. 40.
 d.

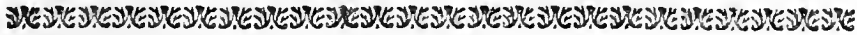
Bar 444. 5 11]
 Vit. P. l. 5. c. 18. 5.
 p. 46. c. 2.

pru-
 dence.

uns en doutoient, ce qui estoit tres veritable.]

'Quoiqu'il ait esté occupé toute sa vie à défendre & à éclaircir les dogmes de l'Eglise, il ne croyoit pas néanmoins que toutes fortes de personnes dussent entrer dans ces disputes: Et il eust souhaité que les solitaires d'Egypte eussent pu n'entendre point parler de l'heresie de Nestorius. Mais d'autres ayant violé le secret de leur retraite pour les en entretenir, il se crut obligé de les en instruire, non afin qu'ils en disputassent, mais afin qu'ils ne se laissent pas surprendre.

Conc. t. 4 p. 173.
c.
a Cyr. ep. 1. p. 3. b.
c. d.



A R T I C L E C L I I I .

Estime qu'on a eue de luy & de sa doctrine: Il reçoit avec respect les avis de S. Isidore de Peluse.

NOUS avons vu en divers endroits les eloges que l'on a donnez à la vertu, aux travaux, & à la doctrine de Saint Cyrille. Nous avons vu que ses écrits, & particulièrement sa seconde lettre à Nestorius, & sa lettre aux Orientaux, ont passé pour la regle de la doctrine de l'Eglise. L'an 448, Theodose supprima & condanna au feu tous les écrits qui avoient esté faits, ou qu'on feroit, s'ils ne s'accordoient parfaitement avec la doctrine du Concile d'Ephese & de Saint Cyrille.] On peut ajouter à cela que Celestin le qualifie le genereux défenseur de l'Eglise & de la foy, le docteur Catholique, & un homme apostolique, qui s'estoit acquité parfaitement de tout ce que S. Paul demande à un docteur. [Nous avons marqué ci-dessus plusieurs autres eloges que le mesme Pape luy donne.] Le Pape Sixte III. dit qu'il surpasseoit tout le monde en toutes choses; & qu'autant qu'il estoit grand, autant estoient grandes les obligations que luy avoit l'Eglise universelle.

Conc. t. 1. p. 177.
a] Prof. in coll. c.
41. p. 410.
b Conc. t. 3. p. 2.
c 1077. c.
c. d.
Cotel. g. t. 1. p.
42. c.

&c.
V. s 47.

Sabbas Evêque de Palte en Syrie, dit qu'il suit la doctrine du tres saint & tres aimé de Dieu Cyrille, parceque par l'inspiration du S. Esprit il a suivi la doctrine & le langage des Peres; [en quoy il suit] la protestation que fait S. Cyril le mesme, qu'il ne veut rien dire que ce qu'il a appris dans les livres des anciens Peres. Basile de Seleucie fait profession de recevoir tout ce qui estoit dans ses écrits & dans ses lettres, comme des choses conformes à la verité & à la pieté. Il dit que cet illustre défenseur de la verité, a d'une mesme bouche & par les mesmes écrits terrassé l'impieté de Nestorius, & fourni des armes à l'Eglise pour vaincre celle d'Euty-

Conc. t. 4. p. 183.
c.
Cyr. ep. 3. p.
115. c.
d Conc. t 4 p. 81.
c.
p. 215. a.

p. 367. b.

d. c] 370. a.

p. 370. a. b.

Thdrt. ep. 83. p.
959. 910 | dial. 2. p.
111. 2.Phot. c. 230. p.
257. b.

p. 361. a.

che, qui commençoit déjà à se former. 'Le Concile de Calcedoine approuva la doctrine de S. Leon, comme estant la mesme que celle de S. Cyrille: '& comme on fit de la difficulté sur quelques endroits de la lettre de S. Leon, on cita pour la justifier divers passages de S. Cyrille. 'Ce fut Theodoret mesme qui cita un de ces passages. 'Et cet Eve sque qui avoit d'abord esté si peu favorable à S. Cyrille, se servit en plusieurs autres occasions de ses écrits pour combattre les Apollinaristes & les Eutychiens, en le mettant au nombre des grandes lumieres de la terre. 'S. Euloge Eve sque d'Alexandrie [à la fin du VI. siecle,] l'appelle la regle & le maistre de la doctrine la plus exacte, 'qui avoit une egale horreur pour toutes les heresies.

Conc. 29. p. 758-
761.

[Les défenseurs de l'heresie, ou au moins de la personne de Nestorius, s'estoient efforcez d'en donner une idée bien differente] par les diverses erreurs dont ils pretendoient qu'il estoit coupable. [Mais ses écrits l'ont enfin justifié devant toute l'Eglise, & devant ceux mesmes qui s'estoient rendu ses accusateurs par des ouvrages publics. Car si Theodoret, & André de Samosates, n'ont pas eu assez de lumiere pour voir qu'il n'avoit jamais eu d'erreur, ils ont eu assez d'equité pour reconnoistre que l'on n'en pouvoit trouver aucune dans la maniere dont il s'estoit ensuite expliqué.]

Gen. dog. c. 14.
p. 381. a.

'Gennade accuse un Cyrille d'avoir cru la propagation des ames, & pretend decider ainsi un point, [où les plus éclairez devant luy & après luy ont mieux aimé avouer qu'ils ne voyoient rien de clair & de certain. Mais si ce Cyrille qu'il condanne est celui d'Alexandrie,] il a esté sur ce point dans l'opinion commune, que la mere ne contribue qu'à la formation du corps, & n'a aucune part à l'ame, que Dieu met dans le corps en la maniere que luy [seul] connoist.

Cyr. in Nestor.
c. 6. p. 28. c.I. P. l. i. ep. 370.
p. 96. c.

c] 97. 2.

ep. 127. p. 178. c.

[Saint Cyrille eut assez de bonheur & d'humilité dans l'eminente dignité qui le rendoit le pere des autres, pour rencontrer un ami sage & fidele, & un veritable pere, en la personne de S. Isidore de Peluse.] Il luy donnoit effectivement le nom de pere, quoique ce Saint aimast mieux le considerer luy mesme comme son pere, [à cause de la dignité de l'episcopat,] & de la personne de S. Marc dont il luy tenoit la place. 'Mais soit en qualité de pere, soit en qualité de fils, S. Isidore se croyoit obligé de luy donner les avis qu'il jugeoit necessaires à son salut. [Nous avons vu comment il l'avoit fait en diverses rencontres sur les affaires publiques de l'Eglise.] Il luy écrivit encore [plusieurs fois] sur les desordres de

l'Eglise de Peluse, afin qu'il y remediaft par son autorité & par ses soins, le priant d'arrefter l'avarice infatiable de ceux qui y avoient le maniemment des biens consacrez à Dieu; lesquels sous pretexte d'affister les pauvres, amassoient de grandes richesses par des moyens honteux, & les confervoient pour eux mesmes; oubliant que les gains illicites ne sont pas mesme propres pour faire l'aumosne.

[Cela regardoit particulièrement Martinien Prestre & economede Peluse,] dont les crimes estoient tels, qu'ils ne pouvoient estre assez punis que par la justice de Dieu mesme. ^a Ce malheureux, après avoir pillé l'Eglise de Peluse, eut l'effronterie d'envoyer de l'argent à Alexandrie, pour tascher de s'y faire ordonner Evêque. [Il n'y avoit rien de plus dannable pour luy que ce dessein,] ni rien aussi de plus prejudiciable à la reputation de S. Cyrille, puisqu'il donnoit lieu de croire que ce Saint vendoit le sacrement de l'ordination, de quoy il semble qu'on le soupçonnoit. ^b Aussi des qu'il eut eu connoissance de ce dessein, il écrivit à Martinien une lettre de menaces, luy declarant que s'il continuoit une entreprife qui deshonoroit toute la religion, il le declareroit dans toute l'Égypte ^c deposé ou excommunié.

^a Saint Isidore luy manda depuis qu'il eust mieux fait de le déposer deslors. En effet, Martinien sans se mettre en peine de ses menaces, ne laissa pas de s'en aller à Alexandrie pour y executer son dessein. ^a S. Isidore en donna avis à S. Cyrille, l'avertit des fautes que Martinien & Eusebe son Evêque commettoient, particulièrement dans l'administration des biens de l'Eglise; & l'exhorta de témoigner en cette rencontre ^b la vigueur & le zele que l'amour de l'Eglise & le soin de sa propre reputation demandoient de luy. Il luy conseille mesme de déposer Eusebe de l'episcopat. [Nous ne voyons point si cette affaire eut quelque suite. Ce qui est certain, c'est que l'Evêque Eusebe assista au Concile d'Ephese; & que ni dans ce Concile, ni dans celui de Calcedoine, il n'est point parlé d'aucun Martinien Evêque.] ^c

^a Le mesme S. Isidore manda en une autre occasion à S. Cyrille, que quand un Prelat veut estre gouverné luy mesme par les regles & par les Canons, sa seule conduite est un Canon pour les autres & une regle vivante. ^c





ARTICLE CLIV.

S. Cyrille recommande à ses suffragans le soin des ordinations: Il écrit contre les Anthropomorphites, les Melceiens, & les Origenistes.

[**N**OUS savons peu de choses de ce qui regarde ce que Saint Cyrille a fait en particulier dans le gouvernement de l'Eglise d'Alexandrie & de celle d'Egypte.] La chronique Orientale dit qu'il fut le premier qui établit les stations dans les eglises; [c'est à dire apparemment qu'il regla en quelle eglise on iroit faire l'office chaque jour de feste,] comme S. Perpetue fit quelque temps après à Tours, [au lieu qu'auparavant cela estoit plus arbitraire.]

Les Superieurs des monasteres de la Thebaïde estant une fois venus à Alexandrie, & S. Cyrille s'informant de l'état de leurs maisons, ils se plainirent de ce que les Evesques n'examinoint pas assez ceux qu'ils elevoient à l'état Ecclesiastique, & ordonoient tantost des personnes nouvellement mariées, tantost des moines chaffez de leurs monasteres pour leur vie peu réglée, & qui venoient ensuite faire leurs fonctions dans les lieux mesmes dont on les avoit chaffez; de sorte qu'il y avoit des religieux qui aimoient mieux se separer de la celebration des mysteres, que de communiquer avec eux. S. Cyrille fut touché d'un desordre qui bleffoit la conscience des Evesques, qui deshonoroit le sacerdoce & les mysteres de l'Eglise, & qui scandalizoit les peuples. C'est pourquoy il écrivit aux Evesques de Libye, & de la Pentapole, [& sans doute aussi à ceux de la Thebaïde & de l'Egypte,] d'examiner avec plus de soin ceux qu'ils vouloient ordonner. Il leur recommande aussi que si des catecumenes separez pour leurs fautes [de l'assemblée de l'Eglise,] viennent à tomber en danger de mort, on ne manque point de leur donner le baptesme & la communion. Cette lettre est mise par les Grecs au nombre des Canoniques.

[Saint Cyrille écrivit une autre lettre qui pourroit aussi tenir rang parmi les Canons de l'Eglise. On ne luy a point donné de titre dans le grec.] Selon le latin, elle est adressée à Calosyre^a que l'on qualifie Evesque d'Arfinoé. [Ainsi c'est celui]^b qui assista au faux Concile d'Ephefe.^c Le sujet de cette lettre vint de quelques moines de la montagne de Calamon,^d qui paroist avoir esté de la

Chr. ori. p. 118.

Gr. Tit. Fr. l. 10.
c. 31. p. 93. 94.Cyr. ep. 60. p. 217.
212.p. 212. b. [D] P. 1.
4. p. 110. 111.Balf. can. p.
1080.Cyr. l. 6. p. 163.
a. Poll. ap. p. 405.
b. Conc. t. 4. p.
110. a. & c.
c. Cyr. l. 6. p. 353.
d. 1. 10. 1.

sc.

jurisdiction de Calosyre. [C'est apparemment] le desert de Calame que Cassien dit estre encore plus reculé que celui de Sceté. 'Quelques moines de ce lieu estant donc venu trouver S. Cyrille, & ce Saint s'informant d'eux de l'état des solitaires; ils luy dirent que parmi le grand nombre de ceux qui s'acquitoient avec soin de ce que leur profession demandoit d'eux, il y en avoit quelques uns qui par ignorance tomboient dans l'erreur des Anthropomorphites; & qui mesme troubloient le repos des autres, en s'efforçant de les engager dans la mesme erreur. [Cela ne nous doit pas surprendre, après ce que Cassien rapporte estre arrivé de son temps.

Cassien, coll. 24. c.
4. p. 802.
Cyr. p. 363. a.

'S. Cyrille ne crut pas devoir negliger cette erreur: Il en écrivit à Calosyre la lettre dont nous parlons, où il la refute en peu de mots; & il recommande à cet Evêque de reprendre fortement ceux qui tomboient dans ces blasphemes, de leur fermer la bouche, & de les obliger de demeurer dans le silence & dans le repos. Il y condanne aussi l'erreur & la folie de quelques uns, qui pretendoient que l'Eucaristie n'avoit plus de force pour sanctifier, lorsqu'on la gardoit plus d'un jour. Il y declare encore que l'Eglise ne reçoit point ceux, qui sous pretexte de prier toujours, aiment mieux estre à charge à leurs freres, que de travailler pour avoir de quoy s'entretenir, & faire la charité aux autres. On voit par cette lettre qu'il y avoit encore des Meleciens: & il dit qu'il se faut bien garder d'avoir aucune communion avec eux tant qu'ils persistent dans leur mauvaise croyance: (car c'est le terme dont il se sert.) Il recommande à Calosyre de faire lire sa lettre dans les monasteres, particulièrement pour empêcher que les paresseux ne passent pour Saints.

p. 361-365.
p. 364. c; 365. a. b.
p. 363. b.
l. c. d. e.
c; 366. a.
p. 366. a. b.

&c.

&c.

ⲕⲁⲗⲟⲥⲱⲣⲉ.

Les Calvinistes semblent contester cette lettre; mais ils n'en rapportent aucune raison. M^r du Pin soutient qu'on n'a point de fondement d'en douter. [Le commencement en est bien conforme à la premiere & à la 60^e lettre de S. Basile.]

Rivet, l. 4. c. 19.
p. 410.
a Du P. t. 3. p.
121.

'On marque que S. Cyrille a écrit contre Origene à des moines qui demeuroient en un lieu nommé Phua, à cause qu'on disoit qu'il y en avoit parmi eux qui nioient l'article de la resurrection des corps. Nous avons quelques passages de cette lettre, où il attribue cette erreur à Origene, & il parle de cet auteur d'une maniere tres desavantageuse. Il y combat aussi la folie d'Origene, qui vouloit que les ames fussent renfermées dans les corps, à cause des pechez qu'elles avoient commis auparavant. Le Diacre Theodore voulant prouver que Dioscore estoit dans des senti-

Conc. t. 5. p. 637.
660.

t. 4. p. 305. e.



A R T I C L E C L V .

Du style de S. Cyrille : De ses neuf Dialogues sur la Trinité.

Genn. c. 57.

Phot. c. 49. p. 37.

Du Pin, t. 4. p.
121. 122.

Phot. c. 37.
a Du Pin, p. 121.
122.

Cyr. dial. i. t. 5. p.
408. d.

Conc. t. 4. p. 174.
c.
b Cyr. dial. i. p.
383. b. j

ep. 2. p. 21. a. b.

ial. i. t. 5. p. 383.
. 396. & c. Merc.
. 2. p. 41. 2.

Cyr. dial. i. p. 383.
c.
ep. 384. c. d.

a. b.

p. 384. 86.

GENNADE dit que les Evêques de l'Orient estimoient tellement les homelies de S. Cyrille, qu'ils les apprenoient par cœur pour les prononcer devant le peuple. Photius ne paroist pas néanmoins estimer beaucoup son style. Il y remarque un caractere tout particulier, qui a quelque chose de forcé & de peu naturel, en sorte qu'il semble que ce soit une poesie sans nombre & sans mesure de vers. [Ce n'estoit pas néanmoins par affectation & par dessein qu'il écrivoit de cette sorte.] Car on croit qu'il negligeoit beaucoup son style, & qu'il travailloit peu ses ouvrages. [Ils sont au moins sans ornement; toujours embarrassés & obscurs,] mais non pas toujours également. On trouve qu'il avoit une tres grande facilité d'écrire, un genie fort propre aux questions subtiles & metaphysiques, & un esprit qui debitoit facilement la plus fine dialectique, quoiqu'il dise qu'il n'aimoit pas à entrer dans des choses de cette nature.

πρωτοτυπος

Il a passé toute sa vie à faire divers écrits pour la défense & pour l'éclaircissement de la foy. Ce n'est pas qu'il ne vist, [comme Saint Athanase,] qu'il faut craindre quand on parle de Dieu, & qu'il est bien meilleur de se tenir dans le silence. Mais il croyoit que sa charge l'obligeoit à écrire & à parler.

Des le vivant d'Artique, [c'est à dire avant l'an 426,] il avoit fait un écrit *sur la Trinité sainte & consubstantielle*, où il parloit aussi de l'Incarnation du Verbe, conformément à ce qu'il en écrivit depuis l'heresie de Nestorius. Nous avons encore aujourd'hui un grand ouvrage qui porte le mesme titre, & dans lequel S. Cyrille parle de l'Incarnation comme il fait dans sa lettre aux solitaires. Il est composé de sept discours, [qui font chacun un grand livre.] Les cinq premiers sont pour établir la divinité & la consubstantialité du Verbe: Le sixieme parle de l'Incarnation; Et le septieme prouve la divinité du S. Esprit.

Il fait cet ouvrage en forme de dialogue, pour traiter d'une maniere plus claire des matieres si subtiles & si difficiles. Il choisit pour s'y entretenir, un nommé Hermias, homme de lettres, & extremement agé, qui aimoit à faire des questions sur

ces

ces sortes de choses. [C'est pourquoi je pense que c'est] l'ouvrage à Hermias que l'on cite quelquefois, & que Photius marque comme estant assez obscur pour le style: Et cela se voit certainement par les seules citations que fait S. Jean de Damas du 4 & du 5^e livre à Hermias.

'Saint Cyrille dit néanmoins qu'il l'avoit fait pour un nommé Nemesin, & nous avons une lettre qu'il luy écrit, comme pour le luy adresser. Il dit assez clairement qu'il luy avoit déjà adressé un autre ouvrage. Leonce de Byzance cite deux passages du premier tome sur la Trinité, qui se trouvent dans le premier de ces dialogues. S. Jean de Damas en cite un du 6^e livre, un autre du discours à Hermias sur le Saint Esprit, [c'est à dire du 7^e de ces dialogues. Je ne sçay si c'est] ce que S. Ephrem d'Antioche appelle le discours contre Arius. Saint Cyrille n'avoit encore donné aucune copie de son ouvrage sur la Trinité, fait avant 426, lorsqu'il écrivit sa premiere lettre à Nestorius [en 430.] Il l'avoit seulement lu à quelques personnes.

'Nous avons encore deux autres dialogues, où le Saint s'entretient avec le mesme Hermias, comme on l'a apparemment voulu marquer dans le titre. [Ils sont tous deux sur l'Incarnation.] Le titre du premier est, *Sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu: Et que selon les Ecritures il n'y a qu'un Christ & qu'un Seigneur.* Celui du second est, *Qu'il n'y a qu'un Christ, par opposition [aux raisons des heretiques.* Je ne voy point qu'ils aient de liaison ensemble. Le premier a quelque sorte de suite avec les sept autres dialogues.] Car le Saint le commence, en disant que puisqu'il croit avoir assez éclairci ce qui regarde la divinité du Fils, il veut passer à son Incarnation. [Il y refute en peu de mots toutes les erreurs qui s'estoient élevées contre ce mystere, pour s'étendre sur ceux, qui reconnoissant J. C. véritablement Dieu, contre les Ariens, Photin, & Marcel d'Ancyre, & véritablement homme contre les Docetes & les Apollinaristes, en separoient les natures, & en faisoient deux personnes. C'est sans doute Nestorius qu'il veut marquer.] Il dit qu'ils avoient composé quelques petits ouvrages, & il en cite les propres termes, qui mettent politivement deux Fils. [Il faudroit voir si ce sont ceux de Nestorius.]

'Pour le second, il y refute nommément Nestorius, & en des termes extremement durs. [Ainsi il est visible que ce dialogue n'est fait que depuis le Concile d'Ephese. Il semble néanmoins que Saint Cyrille l'ait joint avec les huit autres dialogues.] Car Leonce de Byzance en cite un passage, tiré, dit-il, des dialogues

Merc. t. 2. p. 176.
Phot. c. 39. p. 47.
Jo. D. de trinit.
p. 513. 514.

Cyr. dial. 1. p. 383. b. c.
b.
Leont. in Eur. l. 1. p. 980. 981. Cyr. p. 396. c. | 398. d.
a Jo. D. de trinit. p. 512.
b p. 516. 517.
c Phot. c. 229. p. 822. a.
d Cyr. ep. 2. p. 225. b.

dial. 8. p. 672. c.
b | 714. b.
p. 678. a.
p. 714. b.

p. 678. b. c.
p. 680. a. b. c.

p. 714. c.
c b. c.
Leont. in Eur. l. 1. p. 986. d.

sur la Trinité, Qu'il n'y a qu'un Christ. [Saint Cyrille auroit-il attendu jusqu'en 432 à les publier tous ?] L'écrit à Hermias est cité dans un ouvrage d'André de Samofates, fait en 432 au plus tard.

Merc. t. 2. p. 176.
b. c.

p. 310. [Lib. II. p.
55
a Merc. t. 2. p.
310. f.
c p. 43. 2.

Phot. c. 228. p.
820.
c. c. 230. p. 848
Leon. 3. ct. 10. p.
329. d. c.
d Cyr. t. 5. f. p.
660.

Phot. c. 229. p.
796 b.

p. 801. c [808. f. c]
810. b.

'Le P. Garnier releve extremement ce neuvieme dialogue, ^a & il pretend que S. Cyrille le composa trois ans avant sa mort, c'est à dire vers 441, de quoy il ne donne point de preuve. ^b Cependant il dit autrepart qu'il y a lieu de douter si le 8 & le 9^e dialogue ne sont point des pieces supposées : & il nous renvoie pour cela à une dissertation sur les écrits de S. Cyrille qu'il ne donne point. 'Saint Ephrem d'Antioche cite deux passages du discours de S. Cyrille sur l'Incarnation. ^c S. Euloge & Leonce de Byzance citent de S. Cyrille le dialogue, Qu'il n'y a qu'un Christ.

^d Entre le 7 & le 8^e dialogue, on a mis divers raisonnemens pour prouver la divinité du S. Esprit, employez la pluspart dans le 7^e dialogue, qui est sur cette matiere.

'S. Ephrem d'Antioche cite de S. Cyrille un discours contre les Sunoufiastes [ou Apollinaristes. Je ne sçay si ce seroit quelqu'un des dialogues dont nous venons de parler.] Il cite encore plusieurs fois un discours sur l'Incarnation ; [ce qui peut convenir à presque tous les ouvrages de S. Cyrille.]



A R T I C L E C L V I.

*De divers ouvrages contre Nestorius, particulièrement des cinq livres
contre ses homelies, & des Scolies.*

[**L'**HERESIE de Nestorius ayant paru au commencement del'an 429, au plus tard, S. Cyrille la refuta aussitost par l'homelie qu'il fit avant le 25 de fevrier pour annoncer la feste de Pasque, & par la lettre aux solitaires d'Egypte, écrite, comme on croit, aussitost après Pasque de la mesme année. Nestorius ayant témoigné la peine que luy faisoit cet écrit, Saint Cyrille luy écrivit à luy mesme sa premiere lettre, & il en écrivit encore à d'autres pour justifier sa conduite.]

Merc. t. 2. p. 276.

Merc. t. 2. p. 176.

'Le P. Garnier croit que ce fut en la mesme année 429, & des le commencement de la dispute avec Nestorius, que Saint Cyrille fit ses *Scolies*. On voit en effet qu'André de Samofates les cite dans un écrit qui est fait sans doute avant la reconciliation des Orientaux, & par consequent avant l'an 433. [Ces *Scolies* sont un écrit, où le Saint expose par principes & d'une maniere fort simple,

tout ce qu'il y a d'important dans la doctrine de l'Incarnation.] 'C'est ce qui fait croire que c'est ce qu'il appelle des explications courtes sur l'Incarnation de J. C. Il dit luy mesme en envoyant ces explications à Euloge, pour les presenter au grand Chambellan, qu'elles sont tres belles, & peuvent [beaucoup] servir, 'de mesme que Photius dit que les Scolies sont un ouvrage fort utile.^a Et on assure que tous ceux qui ont allegué S. Cyrille sur l'Incarnation, n'ont guere manqué de les citer.^b Le Pere Garnier croit nous les avoir données entieres, traduites par Mercator; & que si on n'y trouve pas ce qui en est cité par Anastase Sinaïte, c'est que cet auteur a cité cet ouvrage pour un autre. Mais c'est André de Samofates qui cite avant l'an 433, l'endroit des Scolies dont il parle. [Ainsi il faut avouer que nous ne les avons pas encore entieres.] On n'en a en grec qu'une petite partie.

^cOn les divise differemment: Le P. Garnier prefere la division de Photius, qui y conte 19 chapitres, & marque les titres des neuf premiers.^d On en trouve divers endroits citez par Theodor^e dans le Concile de Calcedoine après la lettre de Saint Leon, ¹ par Vigile de Tapse, par Facundus, ² par Justinien, ³ par Leonce de Byzance, ⁵ par S. Ephrem d'Antioche.

[Des le commencement de l'an 430, Saint Cyrille fut obligé d'écrire une seconde lettre à Nestorius, & d'en écrire plusieurs à d'autres sur son sujet. Ce fut peutestre dans le mesme temps qu'il fit divers écrits contre cet heretique, sans néanmoins le nommer, comme celui qu'il adressa à l'Empereur Theodose, un autre à Pulquerie & à ses sœurs, & un troisieme à la mesme Pulquerie, & à Eudocie sa belle-sœur.

Ce fut peutestre vers le mesme temps qu'il fit un ouvrage divisé en cinq livres, pour refuter un livre ou un recueil des homelies [de Nestorius,] contre l'Incarnation, & contre le titre de Mere de Dieu. [Ainsi je ne sçay si ce ne seroit point] ^h le discours qu'il avoit intitulé Contre ceux qui ne veulent point confesser que la Sainte Vierge est mere de Dieu. S. Euloge l'un de ses successeurs en raporte quelques paroles. Dans [ces cinq livres qui composent] son ouvrage contre Nestorius, il y decouvre tout ce qu'il y avoit de caché dans [l'heresie de] ce nouveau dogmatiste, & en fait voir la fausseté. [Il n'y nomme point non plus Nestorius; ce qui marque assez que c'estoit avant le Concile d'Ephese: Et cela paroist encore par d'autres marques.] Il témoigne que

p. 218. 2 | Cyr. ep. 37. p. 134. 135.

Phot. c. 169. p. 380.

^a Merc. t. 2. p. 218. 2.

^b p. 217. 1 | 218. 1.

p. 218. 1.

p. 276.

p. 217. 1 | Cyr. t. 5.

1. p. 779 | Conc. t.

3. p. 945.

^c Merc. t. 2. p.

217.

^d Thdr. dial. 2.

p. 111.

^e Leo, ep. 34. p.

713 | Conc. t. 4. p.

366.

^f Cont. t. 5. p.

692. c.

^g Phot. c. 129. p.

801. c | 803. c | 813.

c | 821. 824.

Cyr. in Nest. l. 1. t. 6. p. 3. c.

p. 6. a | Du P. p.

111.

^b Phot. c. 130. p.

853. a.

Gen. c. 57.

Cyr. in Nest. p. 4. a.

1. Vigil. in Euty. l. 5. c. 21. p. 78 | Facund. l. 6. c. 3. p. 242. b | 11. c. 7. p. 496. b | 499. a. b.

2. Leont. Byz. in Nest. & Euty. Bibl. P. t. 4. 2. p. 981. 2 | 984. a. c.

si ces homelies eussent pu s'éteindre par le silence, il n'auroit pas songé à écrire sur ce sujet, de peur de les rendre plus publiques en les refusant, & de faire passer à la posterité de si grands blasphemes. Photius parle plusieurs fois de cet écrit, & prend même le soin de marquer combien de passages de Nestorius le Saint refuse dans chaque livre, ou dans chaque Tome, comme il l'appelle. Il remarque que le Saint s'y exprime d'une manière un peu plus simple qu'à son ordinaire, & que son style y est plus clair que dans l'ouvrage à Hermias, & dans quelques autres de ses écrits, quoiqu'on y voie partout son caractère & son génie particulier. Cassiodore rapporte un endroit du 4^e livre. [Il faut voir si l'on y trouve]^a ce que Leonce cite du second tome contre Nestorius,^b & du troisième. S. Ephrem d'Antioche cite aussi en divers endroits l'ouvrage ou le discours contre Nestorius.

[Les douze anathématismes que S. Cyrille joignit à la 3^e lettre qu'il écrivit à Nestorius sur la fin de l'an 430, ayant donné occasion à André de Samosate & à Theodoret de faire quelques écrits contre luy, il les refuta par deux ouvrages qu'il ne fit apparemment qu'après le Concile d'Ephèse. Mais durant ce même Concile, il avoit fait un écrit pour éclaircir ses douze anathématismes. Nous ne parlons point ici des homelies & des lettres qu'il écrivit durant le Concile, & lorsqu'on traita la réconciliation des Orientaux. Aussitôt après le Concile d'Ephèse il adressa une grande apologie à l'Empereur Theodose. Après la réconciliation des Orientaux il écrivit quelques lettres pour justifier la condescendance dont il avoit usé en cette rencontre; & quelques unes de ces lettres sont assez longues pour tenir rang parmi ses écrits, comme celle à Acace de Melitene, & celle à Valerien d'Icone.

On peut mettre encore entre les écrits qu'il a faits sur l'Incarnation, les deux lettres qu'il écrivit à Successe en 433, ou depuis. Il semble aussi que vers le temps de la réconciliation il ait fait un nouvel écrit pour l'éclaircissement de ses anathématismes, & un autre pour refuter tout de nouveau les blasphemes de Nestorius. [Je ne croy point que nous ayons ni l'un ni l'autre, non plus que] l'écrit sur l'Incarnation qu'il fit vers l'an 436, pour répondre à diverses objections qu'on faisoit contre ce mystère. Leonce cite un Apologetique aux Alexandrins, où l'on voit qu'il soutenoit la distinction des deux natures. [Du reste je ne sçay ce que c'est.] Dans son écrit contre André de Samosate, il dit qu'il avoit fait un grand discours pour refuter un endroit de Nes-

Phot. c. 159. p.
377.

c. 49. p. 37.

p. 37 377.

Cass. p. 21. v. 1.

p. 72. 1.

1. Leon. in Eur.

p. 51. b.

1. p. 93. 2. b.

2. Phot. 229 p.

809. c. [820. b.]

824. a. b.

Cyr. ep. 37. 38. p.
134. c. [141. c.]

Conc. ap. p. 215.
5208.

Leon. in Eur. l.
2. p. 93. b.

Conc. t. 3. p. 373.
c. 6.

v. 5 137.

SAINTE CYRILLE D'ALEXANDRIE. 669
torius sur l'Eucaristie. [Je ne sçay s'il marque un écrit fait exprés
pour cela, ou quelque endroit de ses ouvrages contre Nestorius.

Durant la difficulté qui s'éleva vers l'an 438, sur le sujet de
Diodore & de Theodore, Saint Cyrille fit trois livres contre ces
Evesques, & un quatrieme sur l'Incarnation, dont nous n'avons
que quelques fragmens. Ce fut aussi durant ce temps là qu'il
écrivit^a une longue lettre pour expliquer le symbole de Nicée.]
^a Photius dit qu'il avoit veu deux lettres de luy sur ce sujet.
^b On a dans le Synodique de Lupus le commencement & la fin
d'un discours sur la foy qui regarde l'Incarnation. [M^r Baluze
ne dit point que nous l'ayons autre part.]

V. S. 145.

Phot. c. 169. p.
380.
a Conc. ap. p.
927. § 217.

ARTICLE CLVII.

*Du traité contre les Anthropomorphites: D'un écrit contre les Pelagiens:
Du Thresor: De l'ouvrage contre Julien l'apostat.*

[QUOIQUE Saint Cyrille ait esté particulierement destiné à
combatre l'heresie de Nestorius, & qu'il semble que ç'ait
esté là toute son occupation, au moins depuis l'an 418. Il n'a pas
laissé d'en combattre encore plusieurs autres. Nous avons vu ce
qu'il avoit fait contre les Ariens, les Macedoniens, & les Apol-
linaristes, avant la naissance du Nestorianisme. Nous avons parlé
aussi de son ouvrage contre les Messaliens qui est perdu, de sa
lettre adressée aux moines de Phua contre quelques erreurs
d'Origene, qui est encore perdue, & de celle de Calosyre con-
tre les moines Anthropomorphites.

'Cette lettre est mise comme une preface à la teste d'un traité
qui est aussi intitulé, *Contre les Anthropomorphites*. Et le commence-
ment a du rapport à ce titre. Mais la suite parle^a de quantité d'au-
tres questions, [qui ne paroissent pas estre liées ni à cette pre-
miere matiere, ni mesme entre elles, mais estre des réponses à
differentes difficultez proposées sans ordre.] Aussi il est intitulé
dans divers manuscrits: *Réponse de S. Cyrille Archevesque d'Alexan-
drie, à diverses questions dogmatiques que luy avoient faites Tibere Dia-
cre & ses freres*, [c'est à dire les moines dont il estoit Superieur.
Tout ce qui est depuis le chapitre 24,] se trouve dans une orai-
son sur la naissance de J. C, attribuée à Saint Gregoire de Nyffe.
^a Possevin & Rivet parlent de la lettre à Calosyre; [mais je ne voy
point qu'ils parlent de ce traité qui la suit.]^b Aubertin le cite
sans témoigner en douter, & il en cite le chapitre 120, [ou plu-
tost le 12, où est ce qu'il cite.

Cyt. t. 6. p. 366.
Du Pin. t. 4. p.
114. 120.

Cotel. g. t. 3. p.
557. b.

Nyft. 3. p. 34.

Possev. ap. c.
405. Rivet, l. 4. c.
19. p. 1450.
b Albert. de Euz.
p. 21. b.
op. 749. a.

Outre ce que Saint Cyrille a fait contre les Pelagiens dans le Concile d'Ephese,] nous trouvons qu'il en a parlé dans un écrit à Theodose[que nous n'avons point,] où il disoit à cẽ prince que l'heresie de Nestorius & celle de Celeste estoit la mesme heresie. Ces paroles furent citées dans ün Concile d'Occident contre l'une & l'autre heresie, où l'on prouva cette conformité par un raisonnement considerable que Photius raporte. Possévin cite cet endroit. [Je n'ay point d'autre connoissance ni de ce Concile, ni de l'écrit de Nestorius qui y fut cité. L'un & l'autre est postérieur au Concile d'Ephese, si l'heresie de Nestorius y estoit marquée sous son nom, comme il le semble. Sans cela, on pourroit croire que ce Concile seroit celui de Rome du mois d'août 430.

Possévin, 200 p. C.
p. 405.

Outre les sept dialogues dont nous avons parlé, & qui sont directement contre les Ariens & les Macedoniens, nous avons dans le 6^e tome de S. Cyrille, un livre de la Trinité, marqué comme luy estant seulement attribué. Bellarmin juge par ce qu'il dit des deux volontez & des deux operations, qu'il est postérieur au VI. Concile.] M^r Du Pin dit qu'on y voit la methode & les principes de Saint Cyrille, mais qu'il est aisé de voir par ce qui y est traité, qu'il n'a esté fait qu'après la naissance des Monothelites.

Du Pin, 7. 120.

Aubert. de Euc.
p. 7. 8. b.
a. Cyrill. 5. 1. p. 2.
c.

p. 3. a.
p. 7. 1. c.

diab. 1. p. 387. b. c.

thel. p. 3. a. b.

p. 4. 10.
p. 1. a.

Phot. c. 336. p.
313.

Aubertin le cite aussi comme un livre contesté. L'ouvrage celebre de S. Cyrille qui porte le titre de *Thresor*; est fait pour refuter tous les faux raisonnemens d'Arius & d'Eunome. Le Saint luy donna luy mesme le nom de *Thresor*, à cause du grand nombre de veritez & de principes qu'il renferme. Il le composa à la priere d'un de ses amis nommé Nemesin. [Ainsi il peut l'avoir fait avant ses dialogues sur la Trinité,] qui n'estoit que le second ouvrage qu'il adressoit au mesme Nemesin: Et il marque mesme assez clairement que le premier qu'il luy avoit adressé, estoit aussi sur la Trinité. Il le divisa luy mesme en plusieurs titres, dont chacun comprenoit plusieurs articles qui n'estoient point chifrez. Le nombre des titres selon la table qui est à la teste de l'ouvrage, est de 35; & il semble que Saint Cyrille mesme ait fait cette table.

Photius dit que le Saint y refute tres fortement Arius & Eunome, & par ses puissans raisonnemens, & par les passages de l'Ecriture dont il les accable, tantost en les mêlant avec ses preuves, tantost en en faisant un corps à part [pour en tirer de nouvelles preuves.] Il ajoute que cet ouvrage est le plus clair de tous ceux du Saint, particulièrement à ceux qui ont quelque con-

κ. α. τὴν ὑποτιτυγμένην ἀεὶ ἁφ' ἑνός.

noissance de l'art de raisonner. Leonce de Byzance en cite un endroit, ^aaussi bien que S. Jean de Damas. ^bLe VI. Concile en cite deux passages, du 24^e titre & du 32^e, où ils se trouvent effectivement. ^dCet ouvrage est encore cité par S. Ephrem d'Antioche, ^epar S. Euloge d'Alexandrie. ^fS. Thomas en cite quelques passages, qu'on n'y trouve point. ^gEt assurément il est visible que ces passages ne furent jamais de S. Cyrille. [Je ne sçay si c'est] ^hle discours contre Arius dont S. Ephrem d'Antioche cite deux passages.

V. son titre.

[S. Cyrille a aussi combattu contre les Gentils, en ⁱrefutant] les livres que Julien l'apostat avoit écrits autrefois contre l'Eglise, & qui estoient demeurez jusques alors sans réponse. C'est pourquoy beaucoup de personnes l'avoient exhorcé de les refuter. [Il le fit en dix livres] ^kqu'il adressa à l'Empereur Theodose. [Il y met les propres termes de Julien pour les refuter.] ^lMais il ne s'attache pas à les mettre tous. ^mOn pretend qu'il ne répond qu'à son premier livre. [Il ne composa sans doute cet ouvrage qu'après sa reconciliation avec les Orientaux, c'est à dire après l'an 432.] ⁿpuis qu'il l'envoya à Jean d'Antioche, en le priant de le montrer aux plus habiles de l'Orient. Theodoret fut un de ceux qui le virent par ce moyen; & il témoigne qu'il l'avoit lu avec admiration. ^oAussi on le regarde comme un des principaux ouvrages du Saint, assez net, fort savant, & bien plus solide que celui de Julien, quoique moins elegant & moins agreable. Le VI. Concile cite un passage du 3^e livre de S. Cyrille contre les dogmes de Julien, chapitre 12. [Je ne l'ay point trouvé.]

L'on n'Eut. l.
1. 1001. d.
d. Jo. Dima. 3.
n. 56.
b Conc. t. 6. p.
810. d. e. 18. d.
c Cyr. thes. l. 24.
p. 233. 232. p. 268.
a.
d Phot. c. 229. v.
801. c. 1808. b. 1809.
b. 18 7. 824. c. 1823.
e c. 230. p. 848.
860. a.
f Pollev. p. 408 |
River, p. 446.
g Launcp. l. 2.
i Du P. p. 03-
105.
b Phot. c. 228. p.
843.
j Cyr. in Jul. l. 1.
p. 4 b.
k p. 12.
l l. 1. p. 99. c.
m Du Pin, t. 4. p.
112.
n Th Art. ep. 83.
p. 960. b.
Du Pin, p. 112.
p. 113.
Conc. t. 6. p. 802.
d.

ARTICLE CLVIII.

Des écrits de Saint Cyrille sur l'Ecriture.

CASSIODORE met S. Cyrille entre ceux qu'on tenoit avoir expliqué toutes les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament. [Ce qui nous en reste encore aujourd'hui forme ses quatre premiers volumes. On met d'abord un grand ouvrage intitulé *De l'adoration, & du culte spirituel & veritable*. Cet ouvrage est divisé en 17 livres,] qu'on peut appeller un thresor d'explications allegoriques & morales, n'y ayant presque rien dans les livres de Moysé qu'il n'explique d'une maniere mystique & spirituelle, en suivant non l'ordre de la narration de l'Ecriture, mais l'ordre qu'il donne à sa matiere, auquel il rapporte les passages de

Caſſ. inſt. pr. p.
223. 2.

Vulcanius, De
Pin, p. 98.

l'Ecriture qu'il veut expliquer. [Il fait tout cet ouvrage en forme de dialogue & d'entretien entre un nommé Pallade & luy;] & il en prend le sujet de ces paroles de J. C. à la Samaritaine, Que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & en verité, [d'où on a formé sans doute le titre.] Quelques uns ont contesté cet ouvrage, mais sans aucun fondement. Il a son style; & Leonce de Byzance cite sous son nom un passage du second livre du neuvieme tome. Nous l'avons dans le neuvieme livre. Il en cite un autre du premier livre du 2^e tome. André de Samofates en cita quelques endroits [des devant l'an 433.] Saint Ephrem d'Antioche en cite le 7^e livre, & le neuvieme, qui est aussi cité par S. Jean de Damas. Photius met cet ouvrage entre ceux du Saint, dont le style est plus obscur.

S. Cyrille ne voulut point traiter dans les dixsept livres de cet ouvrage les histoires plus longues & plus étendues du Pentateuque, se reservant à les expliquer de suite en particulier dans un autre ouvrage qu'il fit depuis, où il a dessein de faire voir qu'il faut chercher J. C. dans tous les livres de Moyse. Saint Jean de Damas citant un endroit de cet ouvrage, ne luy donne point d'autre titre. On luy donne aujourd'hui le nom de *Glaphyres*, qui semble signifier proprement des endroits gais & agreables par la beauté & la diversité des couleurs. Ce titre paroît venir de S. Cyrille mesme. Il paroît par S. Jean de Damas qu'on le partageoit autrefois par chapitres. [On le divise aujourd'hui en treize livres] Leonce de Byzance citant un endroit qui se trouve dans le 11^e livre, le cite de l'explication du Levitique, au chapitre 4. L'Empereur Justinien l'avoit cité avant luy de l'explication du Levitique par S. Cyrille: & Saint Ephrem d'Antioche fait la mesme chose.

Il a fait un discours particulier sur le bouc qu'on laissoit aller dans le desert après l'avoir offert à Dieu. Ce discours [qui ne fut fait qu'après l'an 432,] a esté cité par Saint Ephrem d'Antioche, qui cite encore de luy un commentaire sur le pseaume 8.

Il a fait un grand commentaire sur Isaïe, divisé en cinq livres, & chaque livre divisé en plusieurs discours ou tomes. Leonce & Facundus en raportent quelques passages. S. Ephrem d'Antioche le cite aussi. Possévin semble dire que le traducteur Anglois a ajouté diverses choses heretiques dans ce commentaire; ce que Rivet soutient estre sans fondement. [Je ne pense pas que cela regarde le texte grec que nous avons aujourd'hui.] On assure qu'il a fait aussi des commentaires sur tous les autres Prophetes;

Cyr. c. 1. p. 3.

D 1 Pin. 5. 4. p.

120. 121.

a Leon. in Eut.

p. 943. a] Cyr. p.

317. 318.

b Leon. p. 982. d.

c Merc. t. 2. p.

176.

d Phot. c. 219. p.

821.

e p. 809. b] 824.

f Jo. D. trit. p.

312.

g Phot. c. 49. p.

37.

h Cyr. glaphy. l.

1. p. 2. d. c.

p. 1. 2.

Jo. D. ima 3. p.

786.

Cyr. glaphy. p.

2. c.

i Jo. D. p. 786.

Leon in Eut. l. 7.

p. 982. c] Cyr. p.

366. c.

k Conc. t. 5. p.

695. c.

l Phot. c. 219. p.

821. c.

m Cyr. ep. 36. p.

121.

n Phot. c. 229. p.

796. b.

Phot. c. 219. p.

801. c.

o Cyr. t. 2.

p Leon. p. 1001.

q] Fac. l. 11. c. 7.

501. a.

r Phot. c. 119. p.

801. c.

s Poss. app. p.

403.

j R. v l. 4. c. 19. p.

493.

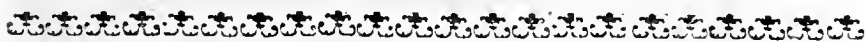
Du Pir. 5. 4. p.

121.

phetes : mais ils ne sont pas imprimez. On marque qu'il y a des homelies sur Daniel dans le Vatican. ^aNous avons aussi de grands commentaires de S. Cyrille sur les petits Prophetes. ^bS. Ephrem d'Antioche, & Leonce de Byzance citent quelques passages de l'explication de Zacarie. ^cS. Ephrem cite encore le commentaire sur Malachie. ^dM^r du Pin estime assez ces commentaires sur les petits Prophetes & sur Isaïe.

Il semble trouver trop de questions de theologies mêlées dans le grand commentaire sur l'Evangile de S. Jean. Il est divisé en douze livres: Mais on n'a du 7 & du 8 que ce qui s'en est trouvé dans une Chaine manuscrite sur S. Jean, [bien plus ample que celle qu'on a imprimée à Anvers en 1630.] Leonce cite un passage du premier livre. ^eS. Ephrem d'Antioche en cite plusieurs du second & du neuvieme. ^fLe VI. Concile en cite aussi plusieurs du 4^e livre, ^g& du 8^e. ^hFacundus en cite du premier & du quatrieme. ⁱCe qu'on remarque que Joffe Clithou avoit suppléé de luy mesme les 5, 6, 7, & 8^e livres de ce commentaire, que l'on n'avoit pas, [né regarde que l'ancienne edition latine.

Voilà ce que nous avons aujourd'hui des commentaires de S. Cyrille sur l'Ecriture. ^jIl en avoit fait un sur Saint Matthieu, dont Leonce cite un endroit. ^kLe VI. Concile en cite aussi deux passages tirez du 10 & du 12^e tome. ^lSaint Ephrem d'Antioche en cite un du premier livre, ^m& Facundus un du second. ⁿLeonce cite un traité sur ces paroles [de J. C. dans Saint Jean,] Tout m'a esté mis entre les mains par mon Pere. ^oIl cite aussi divers passages de son commentaire sur l'Epistre aux Hebreux, ^p& Theodoret en avoit cité un avant luy. ^qCet ouvrage est encore cité par S. Ephrem d'Antioche, ^rpar Facundus, ^s& par le synodique du P. Lupus, qui en raportent divers passages. ^tAlexandre d'Hieraple l'a objecté à S. Cyrille en 433, pour prouver que ce Saint ne reconnoissoit en J. C. qu'une nature. ^uIl en cite pour cela quelques paroles.



ARTICLE CLIX.

Des homelies de S. Cyrille; & de quelques autres ouvrages vrais ou supposés.

ON marque que Saint Cyrille citoit Saint Ambroise dans quelqu'un de ses ouvrages contre Nestorius. [C'est sans doute parceque ce Pere est cité par le Concile d'Ephese.

Pollev. 2p. p. 408.
^a Cyr. t. 3.
^b Phot. c. 228 o.
^c 820. c| Leon. act. 9. p. 528. d. c.
^d Phot. p. 809. b.
 Du P. t. 4. p. 102

p. 101. 102.
 Cyr. t. 4. p 660.

Leon. p. 93. c.
 Phot. c. 229. o.
 788. b. 801. c| 809.
 b. c| 820. c.
^d Conc. . 6. p.
 803. c| 806. b| 811.
^a
^e p. 806. d.
^f Fac. l. 11. c. 8. p.
 507. 504. 506.

^g Pollev. t. 1. 404|
 Du P. p. 102.
^h Leon. p. 1002.

^a
ⁱ Conc. t. 6. p.
 802. b. c.
^k Phot. c. 228. p.
 817 821.
^l Fac. l. 11. c. 7. p.

501. e.
^m Leon. p 933. c.
ⁿ p. 981. d| 982. c|
 983. b| 1002.

^o Thd: t. dial. 2.
 p. 110. d.
^p Phot. c. 229. p.
 801. c. | 808. c|
 820. a.

^q Fac. l. 11. c. 7. p.
 500. a.
^r Conc. ap. p.
 928. 5 218.
^s p. 762. 5 57.
^t p. 763. a.

Phot. c. 228. p.
 789. 817.

Pour les lettres de S. Cyrille, je pense qu'il n'y en a point dont nous n'ayons parlé en son lieu. Mais à celles qui sont dans le corps de ses ouvrages, il en faut ajouter quelques autres que nous n'avons qu'en latin dans le synodique du P. Lupus, comme l'article 56 de ce recueil, qui est la lettre importante à Acace de Berée, le 108, le 195, le 198, le 207, & jusques au 211.] Le 210 nous a esté donné en grec par le P. Garnier. Nous avons aussi en grec un memoire que Saint Cyrille donna à Posidoine, lorsqu'il l'envoya à Rome en l'an 430. Saint Ephrem d'Antioche cite une lettre à Acace de Scythople, differente du traité sur le bouc emissaire qu'il luy avoit adressé.

Thdrac. p.
Conc. a. p. 377.

Phor. c. 219. p.
79. p.

c. 179. p. 180.
Gen. c. 57.

'Saint Cyrille a composé un grand nombre d'homelies, que les Evêques apprennent par cœur pour les prononcer [dans l'Eglise; ce qui n'est pas une petite marque de l'estime qu'on faisoit de sa doctrine & de son esprit. Nous avons assez parlé de ses homelies Pascales, & de la pluspart des autres que nous avons de luy.] Nous en avons une dans les actes du Concile d'Ephese, qui paroist néanmoins n'avoir esté composée que depuis ce Concile. [Je n'en voy ni le lieu, ni le temps, ni l'occasion particuliere. On voit bien en general que c'est contre Nestorius.] Il y a ensui-
re quelques demandes & quelques réponses sur le mesme sujet. [Je ne sçay ce que c'est que tout cela. Des 14 homelies diverses, nous avons parlé des sept premieres, & de la 10^e. La pluspart des autres ne paroissent guere estre de S. Cyrille.]

Conc. t. 3. p. 974.
4 p. 975. d

p. 975 978.

Gen. c. 57.

Phet. c. 229. p.
821. c.

p. 817. b. | 820. b.

Gen. c. 57.

Chr. Al. p. 568.

'Gennade attribue à ce Saint un traité sur la fin de la synagogue, [que nous n'avons point, non plus que] le traité sur l'impas-
sibilité, & un autre sur les souffrances, citez par Saint Ephrem d'Antioche. Ce Saint en cite encore un discours sur la foy, dont il raporte quelques paroles. Et Gennade luy attribue aussi un livre sur la foy contre les heretiques.

περὶ τῆς

Postiv. p. 404.

'La chronique d'Alexandrie cite sous son nom la lettre [de S. Basile] à Optime sur la punition de Caïn. [Nous avons vu que le traité de la sainte Trinité qui est dans le sixieme tome de ses œuvres, estoit d'un auteur plus moderne. Le recueil des explications morales sur l'ancien Testament qui suit ce traité, est de S. Maxime, & de quelques autres interpretes, aussi bien que de S. Cyrille, comme le titre nous en avertit.] Dans l'edition latine de Saint Cyrille en 1573, il y avoit un livre contre les Juifs, avec plusieurs belles questions, & une petite deduction ou allegorie de ceux qui ont fleuri devant la loy. [Bellarmin doute si ces deux ouvrages sont de Saint Cyrille: & il ajoute qu'il importe peu de

αὐτοῦ.

favoir de qui ils font , parcequ'ils font fort courts , & n'ont rien de considerable. Je ne les trouve point dans la dernière edition.]

'Possevin parle d'un poeme de S. Cyrille sur les proprietéz des animaux & des plantes, imprimé à Rome en 1590, avec les poesies de S. Gregoire de Nazianze & de Synese, & il dit qu'il y a dans ce poeme autant de pieté que d'erudition & d'elegance. Mais il témoigne assez qu'il doute qu'il soit de S. Cyrille. Il parle d'un Lexicon manuscrit de S. Cyrille, qu'on dit estre à Constantinople.

'M^{du} Pin y joint un traité des animaux, qu'il croit pouvoir estre comme l'autre, de quelque Cyrille different de l'Evesque d'Alexandrie. 'On a quelquefois imprimé avec les œuvres de Saint Cyrille seize homelies sur le Levitique, que Possevin, [Rivet & Bellarmin] soutiennent estre d'Origene, aussibien que les 19 sur Jeremie imprimées en 1648, sous le nom de S. Cyrille. ^aBalthasar Cordier qui les a attribuées à S. Cyrille, avoit aussi donné sous son nom en 1631, des Apologues moraux qui sont neanmoins d'un auteur latin. 'On a dans la bibliotheque des Peres une liturgie de S. Cyrille, ou au moins qui porte son nom, traduite de l'arabe en latin. 'Quelques uns luy ont attribué un *Miroir de la sagesse*, qu'on soutient estre d'un auteur latin: & Aubert le Mire dit que c'est celui mesme qu'on a depuis appellé les Apologues moraux.

'Theophane cite d'un Pierre Prestre d'Alexandrie, que Timothée Elure [heretique Eutychien, qui s'empara du siege d'Alexandrie l'an 457,] ayant trouvé quelques écrits de Saint Cyrille qui n'estoient pas encore publiez, il les corrompit en beaucoup d'endroits. 'Leonce de Byzance croit que Dioscore mesme successeur de S. Cyrille, pourroit bien estre auteur de ces falsifications. 'Car il montre qu'ils avoient esté falsifiez par une citation de S. Athanase qui se trouvoit dans l'ouvrage contre Theodore, & qui selon toutes les apparences n'y avoit point esté mise par S. Cyrille. 'Les Catholiques qui disputent contre les Acephales dans la conference de l'an 533, soutiennent aussi que les écrits de S. Cyrille avoient esté altérez par les heretiques, qui avoient esté maîtres de l'Eglise d'Alexandrie & de ses archives depuis environ l'an 460. Ils le disent particulièrement de l'ouvrage contre Theodore, de la lettre à Euloge, ^b & de la seconde lettre à Successe. ^c Saint Ephrem d'Antioche citant un passage de cette dernière, y ajoute quelques paroles, comme estant la suite du mesme passage, qui ne se trouvent pas neanmoins dans cette lettre.

^dPossevin dit avoir appris de la bouche de Jean III. Roy de

p. 403.

Du Pin, t. 4. p. 123.

p. 403] Riv. p. 445.

Lab. feri. t. 1. p. 245. 761. ^a Du Pin, t. 4. p. 120.

Bona, lit. l. 1. c. 9. p. 64.

Lab. feri. p. 245. Gen. c. 57. n. p. 60.

Thphn. f. 95. c.

Leon. act. 8. p. 52. d.

c. d. c.

Conc. t. 4. p. 176.

f. 762. a. ^b p. 173. c. ^c Phet. c. 228. p. 824.

Cyr. ep. 39. p. 143. b.

^d Pod. p. 402.

676 SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.
Suede, qu'ayant lu quelques ouvrages de S. Cyrille, [quoiqu'ils
ne soient pas les plus agreables des écrits des Peres,] cela l'avoit
degousté & de tous les livres & des sentimens de Calvin.



SAINT ARSENE, SOLITAIRE D'EGYPTE.



ARTICLE PREMIER.

*Saint Arsene quitte la Cour de Theodose I, & se retire à Sctté pour fuir
les hommes.*

Nphr. l. 11. c. 23.
p. 276. b.



PERSONNE ne doute que Nicephore n'ait eu
raison d'écrire, que la gloire de Saint Arsene est
repandue dans toute la terre habitable. [Tous
ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire
des solitaires, ont admiré en luy un esprit de
penitence, de retraite, & d'humilité, que l'on
peut dire n'avoir point d'exemple.] Il a voulu que cet esprit
s'étendist jusqu'après sa mort; & il semble que Dieu mesme ait
eu dessein de le suivre, & de le favoriser en cela, ayant permis
que plusieurs siecles se soient passez depuis sa mort, sans que per-
sonne ait entrepris de faire l'histoire de sa vie.

Sur. 19. jul. p.
240. 5 26.

5 26.

'Metaphraste est le premier qui l'ait fait, & de la maniere
qu'il le pouvoit & le devoit faire, en ramassant ce qui se trouve
de luy en divers endroits des livres des vies & des paroles des
anciens Peres des deserts. [Il y ajoute neanmoins des reflexions
& des exagerations qui sont assurément de luy: & il y mêle en-
core diverses"circonstances historiques, que nous ne trouvons
point dans les vies des Peres. On pourroit croire que quelques
uns de ces livres se sont perdus depuis luy, si l'on ne voyoit que
ces circonstances sont souvent fort improbables, & qu'il y a
plusieurs fautes contre l'histoire, dont il y a bien de l'apparence
qu'il est seul auteur. C'est ce qui donne sujet de craindre qu'il
ne les ait tirées de quelque tradition populaire, ou de quelque

NOTES.

relation peu fidele. Aussi dans la derniere vie qu'on a faite de S. Arfene, on s'est contenté de ce qui se trouve aujourd'hui dans les vies des Peres, & on n'y a rien ajouté de Metaphraste, ni de Nicephore qui l'a sans doute suivi. Nous y joindrons seulement l'eloge magnifique que nous lisons de ce Saint dans la vie de Saint Euthyme, écrite par Saint Cyrille au VI. siecle, & que tout le monde regarde comme une piece authentique.

Boll. 20. Jan. 558.
59. p. 311. 1.

[On peut juger que ce Saint estoit d'une naissance considerable,] puisqu'il avoit des parens^a Senateurs. Il fut fort bien instruit dans les lettres greques & latines, ^b & dans toutes les sciences humaines. Il fut fort considéré à la Cour du grand Theodose, où il leva des Fonts baptismaux Arcade & Honoré enfants de ce prince, ^d & il eut la conduite* de leur education, les elevant, & les instruisant presque comme s'il eust esté leur pere: ^e Car on pretend que Theodose les avoit absolument soumis à son autorité; ^f ce qui fit que les solitaires luy donnoient depuis le titre de pere de ces deux princes.

Vit. P. l. 5. c. 6. 5
2. p. 582.
a c. 15. 5. 7. p. 621.
1.
b c. 10. 5. p. 596.
2.
c l. 3. c. 37. p. 506.
1.
d Eury 5 58. p. 248. 1. p. Cotel.
g. t. 2. Anal. g. p. 43.
e Cotel. p. 799. c.
f p. 367. c. l. 371. a. l. 2. p. 248. b.
g Vit. P. l. 3. c. 37. p. 106 2.
h Cotel. g. t. 1. p. 367. c.
i Vit. P. l. 3. c. 39. p. 107. 1.
k Cotel. g. t. 1. p. 371. a.

Il estoit en ce temps là le plus richement vêtu que nul autre de la Cour, meublé superbement, ^h environné d'une troupe nombreuse de domestiques tous couverts d'or & de soie; ⁱ & il usoit continuellement de musc, de parfums, & d'autres delicatesses de cette nature. [Voilà tout ce que nous pouvons dire de la vie que Saint Arfene mena] ^k durant ses 40 premieres années, & jusques à sa retraite, [que nous ne pouvons guere mettre plustost qu'en 390, ni plustard qu'en 394.

NOTE 3.

'Pour la cause de sa retraite, les vies des Peres n'en expriment point d'autre que l'amour de Dieu, qui embrasa tellement son cœur, qu'il luy fit abandonner toute la gloire du siecle, pour s'en aller dans le desert de Sceté, afin d'y mener avec ces saints Peres une vie cachée & tranquille, & qu'en se separant des douceurs & des delices corporelles, il pust avec une entiere application d'esprit s'attacher à J. C. son Sauveur, suivant cette parole de David, Mon ame s'est attachée à vous, & vous m'avez receu entre vos bras. Estant encore à la Cour, comme il disoit un jour dans sa priere, Seigneur, apprenez moy ce que je dois faire pour me sauver, il entendit une voix qui luy dit: Arfene, fui la compagnie des hommes, & tu te sauveras. Lorsqu'il fut dans le desert; faisant la mesme priere, il entendit encore une voix qui luy dit: Arfene, fui les hommes, garde le silence, & demeure dans le repos. Car ce sont là les premieres choses qu'il faut faire pour se sauver, & ne point pecher.

Vit. P. l. 3. c. 37. 1
P. 506. 1.

c. 1. 5. 1. p. 563. 2. l. 1.
3. c. 1. 9. 2. p. 528. 1.

[Il eut une occasion favorable pour se cacher, s'il est vray,] comme le dit Metaphraſte, que Theodoſe le fit chercher partout pour le faire revenir à la Cour : ce qui l'obligea, dit-il, de ne ſe point decouvrir juſqu'après la mort de ce prince, [arrivée au commencement de 395,] & alors Arcade ayant ſceu où il eſtoit, luy écrivit une lettre d'excuses, [ſur ce qu'il n'avoit pas agi à ſon égard comme il devoit,] & luy offrit le revenu de tous les impoſts d'Egypte pour les diſtribuer aux pauvres. Arſene, ajoute Metaphraſte, ne voulut point récrire à Arcade, quoiqu'il luy en euſt fait inſtance ; mais pour l'offre qu'il luy faiſoit, il luy fit dire par d'autres qu'il l'en remercioit ; un homme mort comme il eſtoit, n'eſtant capable ni de diſtribuer de l'argent, ni de faire aucune fonction. On nous permettra de demander d'autres preuves que l'autorité de Metaphraſte & celle de Nicephore, pour nous perſuader cette offre de tous les revenus de l'Egypte. Il y en a qui diſent qu'Arcade & Honoré luy écrivirent tous deux.

'Le meſme Metaphraſte dit que le Saint ayant encore conſervé une poſture du monde, de mettre une jambe ſur l'autre, & les ſolitaires qui trouvoient cette poſture indecente, n'oſant l'en avertir à cauſe du reſpect qu'ils avoient pour luy, Pemen dit qu'il ſ'aſſeroit une fois de cette maniere dans l'aſſemblée des Peres où eſtoit Arſene, & avertit quelques freres de l'en reprendre comme d'un défaut. Cela ſe fit de la ſorte. Pemen des qu'on l'avertit changea de poſture ; & cela fit l'effet qu'il ſouhaitoit : Car Arſene vit bien que cela ſ'adreſſoit à luy. Il abaiffa auſſitoſt ſon pié, & ne retomba plus depuis dans ce défaut.



A R T I C L E II.

Penitence & auſterité de Saint Arſene dans le deſert.

LEs ſaints Peres du deſert diſoient que comme lorsqu'Arſene eſtoit à la Cour, il eſtoit plus richement vêtu que nul autre ; de meſme quand il fut dans le deſert, il eſtoit habillé plus pauvrement que pas un des ſolitaires.

'L'Abbé Daniel qui avoit eſté ſon diſciple^a durant beaucoup d'années, ^braportoit de luy que lorsqu'il faiſoit des corbeilles avec des feuilles de palmier, & que l'eau dans laquelle il trempoit ces feuilles pour les amollir, commençoit à ſe corrompre, il ne vouloit pas permettre qu'on la renouvellaſt ; mais il met-

Supra l. 1. n. 231.
Npl. n. 1. 1. 9. c.
2. p. 470 d.

7on. p. 12. a. b.

Sup. p. 239.

Vit. P. 1. 3. c. 37. f.
206. 1. 1. 5. c. 15. 5
p. 610.

1. 5. c. 1. 5. 1. p. 635.
2.
1. 1. 5. 4. p. 668. 1.
7. 5. c. p. 108. 1. 1. 1. 1.
5. 5. p. 1070.

toit de l'eau fraische sur cette eau puante, afin qu'elle continuaist à sentir mauvais, ne la changeant jamais qu'une fois l'année.
 » Surquoy les Peres luy disant : Pourquoi ne voulez-vous pas
 » souffrir, mon Pere, que l'on vous donne de l'eau fraische au lieu
 » de cette eau corrompue qui remplit toute vostre cellule d'une si
 » grande puanteur ? Ce bienheureux vieillard leur répondit :
 » Ayant continuellement usé des parfums les plus excellents lorsqu'
 » que j'estois dans le monde, il est bien raisonnable que tandis que
 » je suis encore en vie, je supporte cette mauvaise odeur ; afin
 » qu'au jour du Jugement Dieu me delivre de la puanteur incon-
 » cevable de l'enfer, & qu'il ne condanne pas mon ame avec celle
 » de ce riche, qui lorsqu'il estoit dans le monde, vivoit avec tant
 » de luxe dans les festins & dans les delices.

'Il oppoisoit de mesme une entiere pauvreté aux richesses superflues dont il jouissoit auparavant. Estant une fois tombé malade en Sceté, il se trouva réduit à une telle nécessité, qu'ayant besoin de quelque linge, & n'ayant pas le peu d'argent qu'il falloit pour l'acheter, il le receut en aumosne, & dit ensuite : Je vous rends graces, mon Dieu, de ce que vous m'avez rendu digne d'avoir besoin de demander l'aumosne en vostre nom.

'On raporte que dans cette maladie ou dans quelque autre, le Prestre de Sceté le fit transporter dans les logemens d'auprés de l'église, le fit mettre sur un petit lit, & luy donna un oreiller. Un autre moine qui le vit en fut scandalizé. Mais le Prestre luy leva le scandale, en luy representant qu'Arseus avoit esté élevé d'une maniere fort differente des autres, & qu'ainsi on pouvoit luy accorder quelque douceur particuliere. Il se rencontra mesme que ce solitaire avoit autrefois esté berger, & il fut obligé d'avouer qu'en se faisant solitaire, il avoit plustost temperé qu'augmenté la dureté de sa premiere vie. Ainsi il demanda pardon de sa faute, reconnoissant que dans la verité Arseus estoit plus humilié & plus austere que luy. [Cette histoire a beaucoup de rapport à une autre tres edifiante] d'un homme de qualité qui avoit quitté Rome & la Cour pour se retirer à Sceté, où il avoit un domestique, buvoit un peu de vin, & ne pratiquoit pas tout à fait les mesmes austeritez que les autres. [Mais outre que S. Arseus n'estoit pas proprement venu de Rome, il paroist que dans son ordinaire il faisoit profession d'une austerité & d'une pauvreté encore plus grande, que ceux qui avoient esté elevez dans la vie la plus champestre & la plus dure.

'L'Abbé Daniel disoit qu'un officier (de l'Empereur) ayant

Sur. 19. jul. 2. § 8.
 p. 218.
 a Vit. l. 5. c. 6. § 3.
 p. 527 | Cotel. g.
 t. 1. p. 357. b.

Cotel. g. t. p.
 367.

p. 657.

p. 62.

&c.

Magistris-
 nis.

apporté au Saint le testament d'un Sénateur de ses parents, qui luy laissoit une grande succession, il voulut le déchirer : Sur-quoi cet homme se jetta à ses piez pour le supplier de n'en rien faire, parcequ'il y alloit de sa teste. Comment a-t-il pu, dit alors le Saint, me faire son heritier, puisqu'il y a si peu qu'il est mort, & qu'il y a si longtems que je le suis ? Il renvoya ainsi l'officier, sans vouloir rien accepter de cette succession.

Vit. P. l. 15. c. 25.
59. p. 62.
et C. 4. § 4. p. 568. t.

'Pour son austerité, on dit que personne ne pouvoit savoir au vray de quelle maniere il vivoit. L'Abbé Daniel disoit seulement, dans tout le temps qu'il a demeuré avec nous, nous ne luy donnions qu'une fort petite mesure pour son année. [Et cependant non seulement elle luy suffisoit,] mais il nous en donnoit encore toutes les fois que nous l'allions voir. Quand les fruits estoient meurs, il disoit qu'on luy en apportast ; & il en goustoit seulement un peu, en rendant grâces à Dieu, pour éviter la vanité d'une abstinence singuliere. [Ce fut ce que S. Louis voulut imiter en la maniere qu'un Roy le pouvoit, & en s'abstenant au contraire de manger des fruits la premiere fois qu'on en servoit sur sa table.]

S 6. p. 568.

Sur. 19. jul. p.
238. § 18.

Cotel. g. t. 1. p.
356. a. t. 2. p. 248. b.

t. 1. p. 356. b.

P. 371.

'Il passoit ordinairement la nuit sans dormir, & lorsque le jour s'approchoit, comme il vouloit se reposer un peu pour satisfaire à la nature, il disoit au sommeil : Viens ici, mauvais serviteur, puis il fermoit les yeux ; & ayant comme à la derobée un peu dormi tout assis, il se levoit incontinent. 'Il disoit que pour un moine qui vouloit veritablement combattre [ses passions,] c'estoit assez de dormir une heure. 'On raporte à ce sujet, qu'ayant une fois appelé Alexandre & Zoïle ses disciples, il leur dit : Puisque les demons ne cessent point de me tourmenter par l'envie de dormir, non plus que par leurs autres malices, souffrez que je vous donne la peine de passer cette nuit avec moy, pour voir si le sommeil me surmontera. Ils se mirent donc à ses deux costez, l'un des deux ayant toujours les yeux sur luy, sans rien dire depuis le soir jusques au point du jour ; & ils protesterent depuis que pour eux ils avoient dormi l'un après l'autre ; mais qu'ils ne s'estoient jamais apperceu qu'il sommeilla ; jusqu'à ce que le jour estant venu, il ceda ou fit semblant de ceder au sommeil, s'il faut dire que ce fut un sommeil : Car après avoir seulement respiré trois ou quatre fois, il se leva, & dit : Ay-je dormi effectivement ? A quoy ses disciples avouerent qu'ils n'en savoient rien. 'Je ne veux point, ajoute Metaphraste, penetrer par quelle raison il voulut faire cette action en presence de ses

Sur. 19. jul. p.
239. § 23.

ses disciples, & si ce fut pour leur apprendre à surmonter le sommeil, ou pour leur faire voir que l'application & l'exercice donnent la force de vaincre les mouvemens les plus essentiels à la nature. Nous verrons que pour le dimanche il demouroit debout jusqu'après le lever du soleil.

Corel. g. r. 1. p. 365. a.

A R T I C L E I I I.

Saint Arsene fuit les hommes.

IL ne paroist rien de plus merveilleux dans la vie de S. Arsene, que le soin qu'il avoit de pratiquer le commandement qu'il avoit reçu d'abord de fuir les hommes. Sa cellule estoit à treize lieues loin [de l'eglise,] & quand il avoit besoin de quelque chose, il aimoit mieux le recevoir par le ministère [de ses disciples,] que de sortir pour l'aller querir luy mesme, [de peur de quitter sa solitude.] Lorsqu'il venoit à l'eglise & à l'assemblée avec les autres Peres, (ce qu'il semble qu'il ne faisoit pas souvent,) il se mettoit derriere un pilier, pour ne voir le visage de personne, & que personne ne vist le sien: soit parcequ'il ne vouloit user de ses yeux que pour regarder le Ciel, soit parcequ'il savoit que son visage paroissoit comme celui d'un ange, également venerable par sa beauté & par sa vieillesse.

Corel. g. r. 1. p. 357. c.

P. 370. c.

Vit. P. 1. 3. c. 192. P. 528. 2. 2. 1. 5. c. 15. § 20. p. 621. 2.

Il ne recevoit que tres rarement ceux qui le venoient visiter. Theophile qui fut Archevesque [d'Alexandrie depuis 385 jusqu'en 412,] alla une fois le voir avec un officier, & le pria de leur faire quelque discours de pieté. Le Saint demeura quelque temps sans rien dire; & puis s'adressant à tous les assistans, il dit: Et si je vous dis quelque chose, l'observerez-vous? Chacun luy répondit qu'oui, & de bon cœur. Il ajouta: En quelque lieu que vous apprendrez que soit Arsene, ne l'y venez plus chercher. Le mesme Patriarche voulant une autre fois l'aller visiter, il envoya savoir auparavant s'il luy ouvriroit sa porte; Il répondit, S'il vient seul, je la luy ouvrirai; mais s'il vient en compagnie, je ne demeurerai point davantage ici. Sur cette réponse, le Patriarche resolut de n'y point aller, afin de n'estre pas cause que le Saint abandonnast sa demeure. D'autres disent qu'il répondit: Je luy ouvrirai, s'il vient: Mais de luy ouvrir, c'est ouvrir à tout le monde; & après cela je ne puis plus demeurer ici. Surquoy Theophile dit qu'il aimoit mieux n'y aller jamais, que d'y aller pour le chasser.

c. 8. § 3. p. 592. 1.

c. 2. § 4. r. 563. 564. 1. 3. 1. 1. 4. p. 528. 3.

1. 2. c. 191. p. 28. 1.

1. 5. c. 2. § 3. p. 514. 1.

dit 229^{ou}.

[Nous rapporterons autrepars de quelle maniere il receut une dame, qui estoit venue de Rome exprés pour le voir, & quelques autres choses qui regardent ce sujet.]

1. 3. c. 191. p. 528
1. 7. c. 4. 3. 2. p.
680. 2.

Quelques solitaires estant partis d'Alexandrie pour aller acheter du lin en Thebaïde, dirent entre eux ; Servons-nous de cette occasion pour voir Arsene. Quand ils furent arrivez à la cellule, ou comme elle est appelée, à la caverne, & que Daniel l'eut averti de leur venue, il luy dit de sçavoir pourquoy ils estoient venus d'Alexandrie en ce pays là ; & en ayant appris le sujet, il dit à Daniel : Puisque ce n'est pas pour me voir qu'ils sont venus, mais pour leurs affaires particulieres, ils ne me verront pas. Recevez-lez, exercez envers eux l'hospitalité ; mais pour moy, laissez-moy regarder le Ciel, & dites leur que je ne puis pas aller trouver.

1.

1. 3. c. 193. p. 528. 2.

Un autre solitaire estant venu pour le voir, frapa à sa porte. Le Saint luy ouvrit, dans la croyance que c'estoit Daniel son disciple. Mais voyant que ce ne l'estoit pas, il se jetta le visage contre terre ; & l'autre le priant de se lever, il luy répondit : Je ne me leverai point que vous ne soyez sorti. Ce qui ayant duré quelques heures, le solitaire se retira sans l'avoir pu voir. [Il n'estoit pas bien aise des'entretenir longtems avec ceux mesmes qu'il recevoit avec joie : Car c'est ce semble le sens qu'on peut donner à ce qu'on raporte,] que l'Abbé Ammon ou Ammoés luy demandant au commencement [de son entretien] ce qu'il pensoit de luy, il luy dit : Je vous regarde, mon Pere ; comme un ange ; & luy disant depuis : Et maintenant pour qui me prenez-vous ? Pour un satan, luy répondit-il : Car quand vous ne diriez rien que de bon, c'est comme si vous me donniez des coups de couteau. Metaphrasse pretend qu'il chassa mesme à coups de pierre un solitaire qui le venoit voir ; [ce qui ne seroit pas fort probable, quand de meilleurs auteurs que luy le diroient.]

1. 6. c. 11. 5. 4. 7.
608. 609.

1. 6. c. 19. jul. p. 2. 7.
256.

Coel. g. t. 1. p.
371. b.

N'ayant pu se dispenser de recevoir quelques solitaires qui estoient venus voir, comme ils le prièrent de leur dire quelque chose sur ceux, qui [comme luy] n'aimoient qu'à demeurer en repos, & à ne parler à personne, il leur dit agreablement qu'on n'estime les choses que quand on les tient cachées, mais que quand elles deviennent publiques & exposées à tout le monde, chacun en juge à sa fantaisie, & la plupart les meprisent.

2.

1. ou Alexandre selon le grec, *Coel. g. t. 1. p. 369. a.*

2. Au lieu d'Arsene qu'on lit dans le latin, le grec à *Afse* ou *Jais*, p. 392. c.



A R T I C L E I V .

Humilité de S. Arfene : Il craint la mort , & pleure continuellement.

[CETTE peine qu'il avoit à recevoir des visites , ne venoit pas seulement de son amour pour la solitude,] mais aussi de son aversion pour la gloire & la reputation , laquelle il craignoit plus que toutes choses : [Aussi quoique] son amour pour le silence l'eust rendu en peu de temps plus éclairé dans les choses de Dieu que presque tous les solitaires ; & quoiqu'il püst expliquer excellemment les passages les plus difficiles de l'Écriture sainte , néanmoins il n'en vouloit jamais parler , & n'écrivoit aucune lettre sans une grande nécessité. Il avoit continuellement à la bouche ces paroles que Saint Euthyme [& Saint Bernard ont imitées depuis :] Arfene pourquoi as-tu quitté le monde ? & ces autres : J'ay toujours eu regret d'avoir parlé , & je n'en ay jamais eu de m'estre tu.

'Comme il communiquoit un jour ses pensées à un ancien solitaire d'Égypte, un autre qui s'y rencontra, luy dit, qu'il s'étonnoit qu'estant si habile en grec & en latin , il consulta un homme rustique & ignorant comme celui là. Arfene luy répondit : Je suis à la verité assez instruit dans les sciences du monde , mais je n'ay pu encore apprendre la science de ce rustique. On pretend qu'il alla consulter S. Pemen, pour sçavoir comment il se conduiroit envers un disciple qu'il avoit , & qui recevoit fort bien toutes les instructions qu'on luy donnoit : & Saint Pemen luy conseilla de l'instruire plustost par son exemple & par ses actions, que par ses paroles.

'Evagre, qui après avoir beaucoup paru dans l'Eglise par sa science , s'estoit aussi retiré dans les solitudes d'Égypte, [vers l'an 382.] S'entretenant un jour avec S. Arfene, luy disoit : Comment est-ce que nous autres , après nous estre si fort exercez dans l'étude & dans les sciences , nous n'avons aucune vertu , & que ces Egyptiens qui n'ont aucune teinture des lettres , en acquierent un si grand nombre ? S. Arfene luy répondit , Nous n'avons rien , parceque nous nous arrestons , [& nous confions] sur cette science extérieure [qui enfle ;] & ces Egyptiens, tous grossiers qu'ils sont , [voyant qu'ils ne peuvent rien obtenir que par leurs travaux,] travaillent si bien qu'ils obtiennent la vertu. [Je ne sçay si cette vertu n'est point le don des miracles.]

Vit. P. l. c. 8.
53. p. 52. 1.
Poffin. ascet. l. 9. p. 240.

Vit. P. l. 5. c. 15. 5
10. p. 621. 2.

c. 9. p. 621. 2. Der.
10. p. 805. c. Boll.
20. Jan. 59. p. 311.

Vit. P. l. 5. c. 9. p.
621. 2.

c. 10. 57. p. 620.
621.

Poffin. ascet. l. 7.
1. 247.

L. 2. c. 86. n.
1010-1012.

Vit. P. l. c. c. 10. 5
5. p. 196. 2.

C'estoit par son humilité qu'il se défendoit contre les demons.]
 c. 15. 5. 5. p. 620. 2. 'Ils l'attaquerent une fois dans sa cellule, & le tourmenterent
 extremement. Les solitaires qui avoient accoutumé de le servir,
 le vinrent trouver durant cela; & estant auprès de sa cellule, ils
 l'entendoient qui disoit à Dieu en criant: Seigneur ne m'aban-
 donnez point. Je n'ay rien fait, il est vray, qui puisse vous estre
 agreable: Mais accordez-moy, Seigneur, par vostre misericorde,
 de commencer au moins presentement à bien vivre.

Sur. 19. Jul. p.
 239. 5. 19.
 7. Vit. P. 1. c. 2.
 15. 5. 8. p. 621.

'Il aimoit si fort à demeurer dans le rang des autres, qu'une
 fois des personnes ayant apporté quelques figues seiches en fort
 petite quantité aux solitaires de Sceté; & les Peres [qui en envoye-
 rent aux autres] ne luy en ayant point envoyé, craignant que ce
 fust luy faire une injure plustost qu'un present, de luy en envoyer
 si peu, il ne voulut point aller à l'église avec les autres comme il
 avoit accoutumé, & dit; Vous m'avez excommunié, mes Peres,
 en ne me faisant point part des largesses que Dieu vous a faites,
 parceque je n'en suis pas digne. Cette humilité d'Arsene les edi-
 fia tous extremement: & le Prestre luy ayant ensuite porté de ces
 figues, l'amena à l'église fort content & fort satisfait. Depuis
 qu'il se fut rendu solitaire, il ne cessa jamais de craindre la mort,
 'ayant toujours cette dernière heure devant les yeux; & Theo-
 phile Archevesque [d'Alexandrie] se voyant arrivé à cette extre-
 mité [en 412,] s'écria qu'Arsene estoit heureux de l'avoir tou-
 jours eue dans l'esprit, [ou plustost de l'avoir toujours: Car nous
 sommes contraints d'avouer qu'Arsene vivoit encore alors, &
 mesme plus de trente ans après.]

59 n. 621. 11. 1. c.
 163. p. 524. 1.
 1. 5. c. 3. 5. p. 565.
 2.

c. 15. 5. 9. p. 621. 2.
 6. 8. 10. 9. 621. 21.
 3. c. 161. p. 524. 1.
 c. 15. c. 4. 8. 1. p.
 585. 4. 7. 3. c. 163.

'Il ne cessoit point non plus de pleurer, & avec une telle abon-
 dance, que cela luy fit tomber les poils des paupieres; lors mesme
 qu'il estoit assis pour travailler, il falloit qu'il eust toujours un
 mouchoir pour essuyer les larmes qui luy couloient des yeux: [ce
 que les anciens martyrologes ont particulierement remarqué,
 comme une chose tres singuliere.]

1. 1. c. 117. p. 531. 2

1. 4. c. 11. 5. 39. p.
 71. 12.

'Ces pleurs venoient [en mesme temps] de l'ardeur avec laquelle
 il desiroit la vie éternelle, [& du regret deses pechez: Car outre
 ceux qu'il avoit pu commettre dans le monde,] il examinoit tous
 les jours le matin & le soir comment il avoit observé les com-
 mandemens de Dieu, ou s'il avoit manqué à suivre sa divine
 volonté, & il passoit ainsi sa vie dans une continuelle penitence:
 En quoy les Peres qui vinrent après luy, le donnoient pour mo-
 dele d'un véritable solitaire.

[Saint Arsene en quittant le monde, avoit receu de Dieu pour

regle non seulement de fuir les hommes , & de se taire , mais encore de demeurer en repos . Sa grande retraite & son humilité suffisoient pour luy faire acquerir cette heureuse tranquillité : Mais il avoit de plus une maxime qui luy estoit bien favorable ,]
 'savoit qu'un moine qui demeure hors de son pays dans une province étrangere , ne devoit se mêler de rien ; & il assuroit que c'estoit le vray moyen de demeurer en repos .

c. 10 § 6. p. 596. 2.
 1. 7. c. 12. § 6. p. 673. 2.



A R T I C L E V .

Amour de Saint Arfene pour la priere.

[O]UTRE les raisons pour lesquelles nous avons dit ci-dessus que S. Arfene evitoit la compagnie des hommes, il en avoit encore une plus relevée. Il y avoit alors parmi les solitaires un nommé Marc. C'est apparemment] ce disciple si obéissant de l'Abbé Silvain, [plustot que]^a cet ancien Marc que Pallade visita
 " agé de cent ans.^b Ce Marc disant un jour à Saint Arfene : D'où
 " vient , mon Pere , que vous nous fuyez ? Il luy répondit : Dieu
 " sçait combien je vous aime; mais je ne puis estre en mesme temps
 " avec luy & avec les hommes. Car au lieu que les Anges, quoique
 " presque infinis en nombre, n'ont qu'une seule volonté, les hom-
 " mes en ont beaucoup , & qui sont tres differentes : Et ainsi je ne
 " saurois quitter Dieu pour converser avec les hommes.

Vit. P. 1. §. c. 14.
 § 5. p. 617. 2.
 a Lauf. c. 21. p. 932. 933.
 b Vit. P. 1. §. c. 17.
 § 5. p. 632. 633. 11.
 7. c. 34. § 1. p. 680.

'S. Jean Climaque proposant pour modele aux anacorettes cet homme egaux aux Anges, (car c'est ainsi qu'il l'appelle,) dit qu'il ne renvoyoit ainsi ceux qui venoient pour le voir , que pour ne pas perdre quelque chose de plus grand, [& ce divin objet qui occupoit incessamment sa pensée.]

J. Clim. c. 27.
 § 65. p. 476

'Un solitaire qui estoit venu en Sceté, demandant à voir le Saint , & les freres le priant de se reposer , & de manger auparavant, il leur répondit qu'il ne mangeroit point qu'il ne l'eust vu. L'un d'eux le mena donc vers le Saint , & ayant frappé à sa porte, le fit entrer dans sa cellule , Arfene les receut ; ils firent oraison, & s'assirent. Mais le Saint ne leur disant rien , ce frere qui avoit amené l'autre, [croyant que sa presence en estoit cause,] leur dit qu'il les alloit laisser là. Surquoi celui qui avoit eu tant de passion de voir le serviteur de Dieu , étonné de son grand silence, dit à ce solitaire qui l'avoit conduit ; Je m'en vas donc aussi avec vous, mon frere ; & ainsi ils se retirerent. De là estant allez trouver le saint Abbé Moyse , autrefois chef de voleurs , il les receut fort

1. 7. c. 18. § 2. p. 673. 1.

bien, & les fit manger. Après qu'ils l'eurent quitté, ce frere qui avoit servi de guide à l'autre, luy dit: Maintenant que vous avez satisfait au desir que vous aviez de voir ces grands serviteurs de Dieu, dites-moy, je vous prie, lequel vous estimez davantage? Assurément, répondit l'autre, c'est celui qui nous a si bien receus & si bien traitez. Ceci fut rapporté aux plus anciens d'entre les Peres, & l'un d'eux pria Dieu de luy faire connoistre d'où pouvoit proceder qu'Arzene par l'amour qu'il luy portoit, fuyoit avec tant de soin la vue & la conversation des hommes; & que Moyse au contraire poussé de ce mesme amour, recevoit si bien tout le monde. Estant ensuite tombé en extase, il vit deux batteaux flotans sur le Nil, dans l'un desquels estoit l'Abbé Arzene avec le Saint Esprit, en grand silence & en grand repos; & dans l'autre le saint Abbé Moyse, avec des Anges de Dieu qui luy remplissoient la bouche de miel.

l. 3. c. 2. p. 551. 2.
l. 6. c. 12. s. 1. p.
613. 1.

L'Abbé Daniel rapportoit de Saint Arzene, que le soleil se couchant les samedis derriere luy, lorsqu'il estoit en oraison les mains étendues vers le Ciel, il ne cessoit point de prier en cette posture, jusqu'à ce que cet astre venant le lendemain à se lever, luy frapast les yeux; & alors il s'asseioit [pour dormir un peu.

l. 1. c. 2. s. 5. f. 2.
567. 1.

Il craignoit si fort d'estre détourné par quoy que ce fust, de l'attention qu'il avoit à Dieu & à la priere;] qu'entendant un jour quelque bruit, & sachant que c'estoit le vent qui souffloit dans des roseaux qui estoient là, il dit aux solitaires qui demouroient en ce lieu; Je vous assure que si un solitaire demeure assis dans un veritable repos, le chant mesme d'un oiseau troublera un peu la paix & la tranquillité de son cœur. C'est pourquoi je m'étonne que vous puissiez souffrir le bruit que font ces roseaux.

l. 18. s. 1. p. 635. 2.

Un jour, un frere qui estoit digne de voir les merveilles de Dieu, estant venu en secret à la cellule du Saint, & regardant par la fenestre, il le vit comme tout en feu. Il frapa ensuite à la porte, & Arzene estant sorti, & le voyant tout étonné, il luy demanda s'il y avoit longtemps qu'il frapoit, & s'il avoit vu quelque chose: Il luy dit que non. Arzene s'entretint quelque temps avec luy, & le renvoya.





A R T I C L E V I .

Instructions que Saint Arsene donnoit à des solitaires.

[C E fut par cette priere si continuelle & si ardente, qu' Arse-
ne acquit une discretion admirable, & cette science sainte
qu'il faisoit paroistre dans ses instructions, fort differente de
celle qu'il avoit apprise dans le monde.] L' Abbé Marc luy par-
lant un jour du bonheur qu'il y a de n'avoir aucune consolation
dans sa cellule, & luy rapportant sur cela qu'il avoit vu un frere
qui avoit arraché mesme quelques herbes qui croissoient auprès
de luy, S. Arsene luy répondit : Cela est bon ; mais il faut que
chacun agisse selon la mesure de sa vertu : Car si ce frere n'a pas
la force de supporter cet entier denuement de toutes choses, il
replantera les herbes qu'il a arrachées.

Vit. P. 1. c. 10. 5
7. P. 596. 2.

Un solitaire dit un jour [à S. Arsene ;] Que dois-je faire, mon
Pere ? mon esprit est toujours rempli de pensées d'impureté, qui
ne me donnent aucun repos ; Cela m'afflige extremement ; le
vieillard luy répondit : Quand vous vous appercevez que le de-
mon repand dans vostre cœur les semences de ces pensées, ne
vous entretenez point en vous mesme. Les demons peuvent nous
suggerer ces pensées, & ils n'y manquent pas ; mais ils ne peuvent
point nous y faire consentir. Ainsi c'est à vous à les recevoir, ou
à ne les recevoir pas. Le frere continua à dire, Mais que ferai-je ?
Je suis foible, & la passion me surmonte. Alors le Saint luy ré-
pondit : Prenez garde à ce que je m'en vas vous dire : Quest-ce
que firent les Madianites ? Ils ajusterent bien leurs filles, & les
presenterent aux Israelites : Mais ils ne les forcerent pas de les
venir trouver. Ceux qui le voulurent, y allerent ; Et les autres
au contraire ne les traiterent qu'avec colere & avec menaces ;
tuerent mesme ceux qui pechoient, & vengerent dans leur sang
le crime qu'ils avoient commis : Faites-en de mesme des pensées
de fornication. Quand vous les sentez s'élever, & comme vous
parler dans vostre cœur, ne leur répondez point, mais levez-
vous, priez, gemissez, & dites, J. C, fils de Dieu, ayez pitié de
moy.

c. 5. 5 32. P. 578. 12

Ce frere ajouta : Je travaille de tout mon pouvoir pour mediter
ce que j'ay appris par cœur de l'Ecriture sainte : sans que mon
esprit néanmoins en soit touché de componction, parceque je n'en
entends pas bien le sens ; ce qui me met dans une grande tristesse.

11. 3. c. 40. p. 507.
1.

S. Arfene luy répondit : Mon fils, ne discontinuez pas pour cela « de mediter sans cesse ces paroles de vie & de salut. Car j'ay appris « que le bienheureux Abbé Pemen, & plusieurs autres des saints « Peres, disoient, qu'encore que ceux qui conjurent les serpens, « n'entendent pas les mots dont ils se servent pour les conjurer, les « serpens neanmoins n'ignorent pas quelle en est la force & la « vertu, & ainsi demeurent sans aucun pouvoir de nuire, & leur « obeïssent. De mesme encore que nous n'entendions pas le sens de « l'Ecriture sainte, les demons ne laissent pas de l'entendre; & estant « epouventez par la puissance de ces divines paroles, ils nous quit- « tent & s'enfuient, d'autant qu'ils ne sauroient resister à ces mots « sacrez que le S. Esprit a proferez par la bouche de ses serviteurs « les Prophetes & les Apostres. «

l. c. 27. f. 27. p.
787. Co. el. g. c. 1.
p. 335. b.

'Un frere luy demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire pour appaiser le trouble de ses pensées, qui luy disoient qu'il ne pouvoit ni jeûner, ni travailler, & qu'il devoit donc aller visiter les malades, puisque c'estoit une œuvre de charité. Saint Arfene vit bien que ces pensées estoient des suggestions du diable, [qui tâchoit de le tirer de la solitude.] C'est pourquoy sachant qu'un solitaire ne peut guere manquer d'arriver à la vertu propre à son état, pourvu qu'il persevere dans sa cellule, il luy dit : Allez, buvez, mangez, dormez; seulement ne sortez pas de vostre cellule. Le solitaire passa trois jours de cette sorte [dans sa cellule sans rien faire :] mais il s'en ennuya bientôt; & trouvant quelques feuilles de palmier, il s'occupa à les fendre. Le lendemain il en fit une natte; & sentant qu'il commençoit à avoir faim, il dit en luy mesme : Voilà encore quelques feuilles, il faut que je les accommode, & puis je mangerai. Après les avoir employées, il dit : Je m'en vas lire un peu, & puis je mangerai. Après sa lecture, il dit : Je m'en vas reciter quelques pseumes, afin de manger sans scrupule. Ainsi avec l'assistance de Dieu il avança toujours peu à peu, & arriva enfin à observer sa regle ordinaire: Et ayant aussi receu [de Dieu] la force de vaincre ses mauvaises pensées, il les surmonta entierement.



A R T I C L E V I I.

Suite des instructions de Saint Arfene.

Co. el. g. c. 1. p.
35. a.

'U N Frere priant S. Arfene de luy donner quelque instruction. Employez, luy dit ce Saint, tout ce que vous avez de force

» force & de vertu pour faire que tout vostre interieur soit reglé
 » suivant l'ordre & la volonté de Dieu, & après cela vous surmon-
 » terez aisément tout ce qui peut vous faire peine au dehors. Il
 » ajouta : Si nous cherchons Dieu, il se decouvrira à nous ; & si
 » nous avons soin de le retenir, il ne nous quittera point.

'Du temps que S. Arsene estoit à Sceté, il y avoit un moine qui
 avoit accoutumé de voler ce qui appartenoit aux autres solitai-
 res. S. Arsene desirant de sauver l'ame de ce frere, & de mettre tous
 les autres en repos, l'amena un jour dans sa cellule, où il luy dit,
 qu'il luy donneroit tout ce qu'il voudroit, pourvu qu'il cessast
 de voler ; & il luy donna en effet de l'or, de l'argent, des hardes,
 & generalement tout ce qu'il put luy donner. Cela ne l'empescha
 pas de continuer sa vie; desorte que les Peres furent obligez de le
 chasser, disant que quand un moine a quelque infirmité corpo-
 relle, il le faut supporter : mais que s'il vole, & qu'il continue
 après qu'on l'en a averti, il faut le chasser, parcequ'il perd son
 ame, & trouble tous ceux qui demeurent avec luy.

Vit. P. I. 5 c. 10. 5
 18. p. 592. 1.

'Le P. Combefis nous a donné un petit discours du grand Saint
 Arsene, (car c'est ainsi que porte le titre,) [qui paroist estre une
 exhortation à divers solitaires pour se garantir des tentations du
 demon.] Ce Pere dit qu'on y trouve bien des choses exprimées
 avec beaucoup de majesté & de breveté ; [mais je ne trouve point
 qu'il dise d'où il l'a tiré.]

Auct. t. 3. p. 307. 6
 307.

p. 313. 1.

'On rapporte cette parole de Saint Arsene, ou selon les autres,
 » d'Orfise : Si l'on met une brique qui ne soit point cuite dans un
 » fondement auprès d'une riviere, elle n'y sauroit pas seulement
 » subsister un jour : mais si elle est bien cuite, elle y demeure com-
 » me si c'estoit une pierre. De mesme qu'un homme qui n'a qu'une
 » sagesse humaine, & qui n'est pas encore éprouvé comme Joseph
 » par le feu des tentations, se brise & se perd des qu'il est élevé à
 » quelque superiorité. Il faut donc connoistre chacun sa portée,
 » & éviter les choses, qui estant trop pesantes, appartiennent à ceux
 » que la force de leur foy rend inbranlables. Car Joseph pour eu
 » bien parler, n'estoit pas un homme terrestre. Voyez combien
 » il a souffert de tentations & de maux, & cela dans un pays où
 » on ne voyoit pas seulement de vestige du culte de Dieu, [& de la
 » vertu.] Mais le Dieu de nos peres qui estoit avec luy, l'a delivré
 » de toutes ces tribulations ; & il est maintenant dans le royaume
 » des Cieux, avec les patriarches ses ancêtres. Combatons aussi
 » selon les forces que nous reconnoissons avoir : car nous ne pou-
 » vons sans beaucoup de peine éviter le jugement de Dieu.

Vit. P. I. 5 c. 10. 5
 5. c. 626 l. 7. c. 13.
 5 l. p. 609. 1.

l. 7. c. 1. § 1. p.
669. 1.

'Un frere demanda au mesme Pere ce qu'il devoit faire pour appaiser les remords de sa conscience qui l'abatoient entierement des qu'il avoit fait une faute, si petite qu'elle fust, il luy répondit; Quand un homme a peché, pourvu qu'il dise du fond du cœur, Seigneur, mon Dieu, j'ay peché, pardonnez-moy, ces remords & cette tristesse qui l'abatent, cesseront à l'heure mesme.

Cetel. g. t. 1. p.
521.

[*"Nous avons vu autrepars"*] le sage conseil qu'il donna à l'Abbé Lot sur un solitaire qui debitoit les erreurs [attribuées] à Origene. Lot qui le consultoit estoit ce semble plus ancien que luy dans la solitude.]

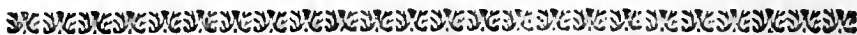
V. Joseph
de Panepho

Socr. l. 4. c. 1. p.
233. b.

'Socrate raporte qu' Arsene solitaire ne separoit pas [de la communion] les jeunes gents qui avoient fait des fautes, mais seulement les personnes plus avancées, parce, disoit-il, qu'un jeune homme qui est separé [des mysteres] s'accoutume à les mepriser; mais celui qui est plus avancé ressent beaucoup de peine d'en estre privé. [Cela s'entend sans doute de ceux à qui l'on conseilloit de s'en priver eux mesmes pour des fautes venielles. Comme nous ne connoissons qu'un seul Arsene entre les solitaires, il semble qu'on ne peut faire difficulté de luy attribuer cette conduite.] Neanmoins Socrate témoigne n'avoir eu dessein de parler en cet endroit que de ceux qui ont precedé la mort de Valens; & il n'en excepte qu'E vague: ce qui a fait juger au P. Menard que c'est celui que Pallade appelle Arcise.

V. S. Amen
de Nitrie.

p. 235.



A R T I C L E V I I I.

Vision de S. Arsene: Histoire qu'il raporte sur l'Eucarisie.

Vit. P. l. 3. c. 38.
p. 106. 2. §. c. 8.
5 2. §. 35. 2.

'L'ABBE' Daniel disoit que Saint Arsene racontoit un jour ceci aux freres, commes'il l'eust oui dire d'un autre, quoi qu'il y ait sujet de croire, que c'est à luy mesme que cela estoit arrivé. Un solitaire fort agé estant assis dans sa cellule, entendit une voix qui luy disoit: Sortez dehors, & je vous montrerai quelles sont les œuvres des hommes. Il se leva aussitost, & sortit. Alors cette voix luy montra un Ethiopien fort noir, qui avec une coignée coupoit du bois, dont il faisoit une grande charge pour l'emporter, sans en pouvoir venir à bout, parce qu'elle estoit trop pesante: ce que voyant, au lieu d'oster du bois, il en coupoit encore d'autre qu'il mettoit sur le premier; & cela par plusieurs fois. La mesme voix luy fit considerer un peu audelà un autre homme sur le bord d'un

lac, dont il tiroit de l'eau avec un seau . & la mettoit dans une
 citerne, d'où elle s'enfuyoit aussitost, parceque la citerne estoit
 » percée. Cette mesme voix luy dit aussi : Venez, suivez - moy ;
 » je vous ferai voir une autre chose : Et soudain il apperceut un
 grand bastiment, comme d'un temple, & deux hommes à cheval
 qui portoient ensemble sur leurs epaules une longue perche de
 travers, & qui vouloient en mesme temps entrer dans cet temple ;
 ce qu'ils ne pouvoient pas , d'autant que cette perche les en em-
 peschoit, pas un ne voulant ceder , & laisser entrer l'autre le
 premier. Cette voix luy expliqua ensuite ce que signifioient ces
 » visions, en luy disant : Celui qui coupe ce bois , & a joute toujours
 » à son fardeau , represente celui qui estant chargé de quantité de
 » pechez , au lieu de s'en corriger & d'en faire penitence , y en
 » ajoute encôre de nouveaux. Cet autre qui puise de l'eau dans un
 » lac, ressemble à celui qui fait quelques bonnes œuvres, mais qui
 » d'un autre costé commet un si grand nombre de pechez, qu'el-
 » les en sont entierement étoufées. Et ces deux qui portent une per-
 » che sur leurs epaules , sont l'image de ces solitaires , qui portent
 » à la verité le saint joug de la vie religieuse , mais qui se justifiant
 » eux mesmes dans leur cœur avec vanité , sans vouloir ceder aux
 » autres, refusent de marcher humblement dans le chemin que
 » J. C. nous a tracé par son exemple , & qu'il nous a si fort recom-
 » mandé, en nous disant : Apprenez de moy que je suis doux &
 » humble de cœur , & vos ames seront dans le repos & dans le
 » calme. Ainsi à cause de leur orgueil , J. C. le roy du Ciel leur
 » ferme l'entrée de son royaume: ce qui fait voir , comme dit l'A-
 » postre, qu'il faut travailler à son salut avec tremblement & avec
 » crainte.

L'Abbé Daniel disoit encore avoir entendu rapporter cette
 histoire à S. Arsene. Un bon pere de Sceté qui estoit admirable
 en ses actions , mais simple en sa foy, & qui erroit par ignorance,
 disant que le pain que nous recevons [dans la sainte communion]
 n'est pas le veritable corps de J. C, mais seulement sa figure: deux
 autres anciens Peres qui avoient oui dire qu'il parloit de la sorte,
 sachant qu'il estoit tres vertueux, & qu'ainsi il l'avoit dit innocem-
 ment & par une pure simplicité, vinrent le trouver & luy
 dirent : Mon Pere, un infidele nous disoit il y a quelque temps,
 que le pain que nous prenons [dans la sainte communion] n'est
 pas le veritable corps de J. C; mais seulement sa figure. Il leur
 » répondit : C'est moy mesme qui ay dit cela. Ils luy repartirent:
 » Au nom de Dieu, mon Pere, ne soyez pas dans une telle opinion:

S s s s ij.

l. 5. c. 18. § 3. p.
 636 | Cotel. g. 1. 2.
 P. 426.

φ'σδ.

Ὁ ἁγιωτάτ.

7. 11. 169. 3.

mais croyez, comme l'Eglise Catholique nous l'enseigne, & com-
 me nous le croyons, que ce pain est le corps mesme de J. C., &
 que ce vin est son sang, non pas en figure, mais selon la verité.
 Car comme Dieu au commencement prit de la terre & en for-
 ma l'homme à son image, sans que personne ose dire que l'hom-
 me ne fust pas l'image de Dieu, quoique Dieu soit incompre-
 hensible: Ainsi nous croyons que ce pain que J. C. a dit estre son
 corps, l'est véritablement & en effet. Le vieillard leur repartit:
 Si je ne le voy de mes propres yeux, je ne demeurerai point sa-
 tisfait de ce que vous me dites. Alors ils luy dirent: Prions Dieu
 durant toute cette semaine sur le sujet de ce grand mystere, &
 j'espere qu'il nous en donnera la connoissance. Le vieillard s'y
 accorda avec joie, & pria Dieu en cette sorte: J. C. qui estes
 mon Seigneur & mon maistre, si vous voyez dans le fond de
 mon cœur, que ce n'est pas par malice mais seulement par igno-
 rance que je ne puis croire ce qu'ils me disent, donnez m'en s'il
 vous plaist, la connoissance. Ces deux autres vieillars de leur
 costé s'estant retirez dans leurs cellules, prièrent aussi Dieu en
 ces termes: Seigneur J. C. revelez s'il vous plaist, ce mystere à
 ce bon vieillard, afin qu'entrant dans la croyance qu'il est obligé
 d'avoir, il ne vous serve pas inutilement. Dieu les exauça tous
 trois. Car la semaine estant finie, & estant allez tous ensemble le
 dimanche à l'Eglise, où ils semirent sur une botte de jonc, ce bon
 vieillard au milieu d'eux; après qu'on eut offert les pains sur
 l'autel, Dieu leur ayant ouvert les yeux, ils virent seuls comme
 un jeune enfant sur l'autel: & quand le Prestre étendit les mains
 pour rompre le pain, ils virent aussi un Ange de Dieu descendre
 du ciel avec un couteau à la main, qui coupa cet enfant, & re-
 ceut son sang dans le calice; & à mesure que le Prestre rompoit
 le pain en de plus petites parties, ils voyoient l'Ange qui cou-
 poit aussi en morceaux les membres de cet enfant. Ce bon vieil-
 lard après cela estant allé pour communier il receut seul au lieu
 de pain de la chair toute sanglante: Ce que voyant, il fut saisi
 d'une grande crainte, & s'écria: Seigneur, je croy que le pain
 qui est sur l'autel est vostre corps, & que ce vin est vostre sang.
 Il n'eut pas plustost achevé ces paroles, que ce morceau de chair
 qui estoit dans sa main, se changea en pain comme il est dans
 nos mysteres; & il le porta dans sa bouche, en rendant graces à
 Dieu. Ces deux bons vieillars qui luy avoient témoigné leur
 charité en une occasion si importante, luy dirent ensuite que
 Dieu connoissant nostre foiblesse, & que nous ne saurions nous

nourrir de viande cruë, il avoit voulu en faveur de ceux qui le reçoivent avec foy, changer son corps en pain, & son fang en vin. Et après avoir remercié nostre Seigneur de ce que sa bonté n'avoit pas permis que les travaux de ce saint vieillard luy eussent esté inutiles, ils s'en retournerent avec joie dans leurs cellules. Metaphrasse rapporte ceci tout au long, & l'amplifie mesme encore.

Sur. 19. jul. § 14.
P. 27.



A R T I C L E I X .

Les Maziques ravagent Sceté : Saint Arsene va à Troé & à Canope, où il est visité par une dame de Rome.

V. S. M. y se
le voleur.

Les Maziques [barbares de la Libye] avoient tué plusieurs des solitaires de Sceté, & avoient obligé les autres d'abandonner ce desert [vers l'an 395, à peu près dans le temps que Saint Arsene s'y retira. Luy & la pluspart des autres y revinrent sans doute aussitost après; puisque hors Theodore de Phermé & S. Pemen, on ne marque pas mesme qu'aucun autre en soit sorti.] Mais ce ne fut pas la seule fois que les Maziques depeuplerent Sceté de ses bienheureux habitans, [& la mesme chose arriva encore pres de 40 ans après vers l'an 430, ou 434.] Saint Arsene quitta donc alors cette solitude, où il avoit demeuré 40 ans. Il ne la quitta qu'en pleurant, & en disant que les solitaires perdoient à la desolation de Sceté, ce que le monde avoit perdu à la ruine de Rome [en 410.]

Vit. P. l. 3. c. 159.
P. 519.
a Corel. g. t. 1. p.
493 b.

P. 357. c. | Vit. A.
P. 357. c. | Vit P. l.
5. c. 2. § 6. p. 564.

Metaphrasse dit que le Saint ne s'enfuit pas d'abord, & qu'il demeura au milieu des barbares sans rien craindre & sans en recevoir aucun tort, comme s'il eust esté invisible; disant que si Dieu ne prenoit pas soin de luy, il n'avoit que faire de vivre. Mais qu'ensuite craignant que cette protection si particuliere de Dieu ne luy donnast trop de reputation, & ne l'exposast à la tentation de la vanité, il aima mieux quitter & se retirer avec les autres. [Cette conduite est assez extraordinaire pour ne la pas croire sur la foy de Metaphrasse.] D'autres disent la mesme chose de Daniel [disciple du Saint.]

Sur. 19. jul. p. 237
§ 15.

Corel. g. t. 1. p.
41).

Au sortir de Sceté, Saint Arsene passa dix ans à Troé, qui est un lieu audeffus de Babylone [d'Egypte,] vis à vis de Memphis. On l'appelle aussi la Pierre ou la roche de Troé. Divers solitaires d'Alexandrie, entre lesquels il y en avoit de fort considerables selon le monde, y vinrent un jour pour le voir. Le Saint estoit

P. 37. b. | 801. a.
P. 366. b.

NOTE 4.

alors malade ; & soit pour cette raison , soit pour empescher que d'autres à leur exemple ne vinssent troubler sa solitude , il ne voulut pas les voir : de sorte qu'ils s'en retournerent assez mecontents.

b.

p 171. b.

f: 366. b. c.

'Une incursion de barbares, obligea encore le Saint de quitter ce lieu [au bout de dix ans,] & de se retirer dans la basse Egypte , [c'est à dire sans doute] à Canope [pres] d'Alexandrie, où il passa trois ans après avoir quitté Troé. 'Ceux qu'il avoit refusé de voir à Troé , sachant qu'il estoit dans la basse Egypte , vinrent une seconde fois pour le voir , & ils en furent receus avec beaucoup de marques d'amitié & de joie. Un de la compagnie se refouvint alors du mepris que le Saint sembloit avoir fait d'eux dans leur premiere visite ; & s'adressant à luy, Savez-vous bien , « mon Pere, luy dit-il , que nous vous avons déjà esté voir lorsque « vous estiez à Troé ? Mais je ne sçay pourquoi vous ne voulustes « pas cette fois là que nous eussions le bien de vous voir. Cela est « vray, dit le Saint ; mais aussi vous y mangeastes & vous y bustes , « sans que je voulusse rien prendre : Et mesme la douleur que « j'avois de voir que vous aviez pristant de peine à cause de moy , « fit que je ne voulus point m'asseoir que quand je crus que vous « estiez arrivez chez vous. 'Ce qui fit voir que quand il refusoit de « voir des personnes , ce n'estoit point par mepris , ni sans avoir de grandes raisons.

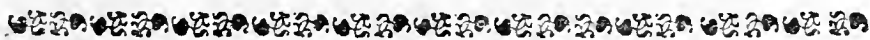
Sur, 10. jul. p. 239.
§ 22.

Vir. P. l. 3. c. 65. p.
511 | l. 5. c. 1. § 7. p.
364.

'Durant qu'il estoit à Canope , une vierge Romaine d'une famille de Senateurs , fort riche & fort vertueuse , sachant en quelle reputation de sainteté il estoit , partit de Rome pour l'aller chercher , & arriva à Alexandrie ; où ayant esté fort bien recue de l'Archevesque, elle le conjura de faire en sorte envers ce saint homme , qu'il eust pour agreable de la voir. L'estant donc allé trouver pour ce sujet , il luy dit : Mon Pere , une dame Romaine de grande condition & de grande vertu est arrivée en ce pays , & n'a entrepris un si long voyage , que par le seul desir de vous voir , & de recevoir vostre benediction : Ce qui me fait vous prier de tout mon cœur de vouloir souffrir qu'elle vous vienne trouver. Le Saint n'ayant pu s'y refoudre , cette dame ne perdit pas néanmoins courage, mais fit seller ses chevaux , & dit ; Je me confie en Dieu que je le verrai , & que mon esperance ne sera point vaine , puisque ce n'est pas l'envie de voir un homme qui me fait faire un si long chemin , y en ayant assez au lieu d'où je viens ; mais le desir de voir un prophete. Estant arrivée à la cellule du Saint , Dieu voulut qu'elle le trouvast qui se prome-

NOTE 5.

noit audehors ; Et elle se jettâ aussitost à ses piez le visage contre terre. Le Saint l'ayant relevée avec quelque sorte d'indignation, luy dit : Si c'est seulement mon visage que vous desirez de voir, me voilà, regardez-moy. Ces paroles la surprirent de telle sorte, que la pudeur l'empescha de lever les yeux : & il continua ainsi ; Si l'on vous avoit raporté quelques unes de mes actions qui vous eussent edifiée, vous deviez vous contenter de les considerer en vous mesme, sans penser, pour me venir voir, à traverser un si grand espace de mer. Ignorez-vous qu'estant femme, vous ne devez point sortir de vostre maison, & n'estes-vous venue ici que pour pouvoir dire quand vous serez retournée à Rome, que vous avez vu Arsene, afin de donner envie à d'autres de passer aussi la mer pour me venir voir ? Elle luy répondit : Si Dieu veut que nulle autre ne vienne ici, je laisse cela à sa disposition ; & je ferai mesme ce que je pourrai pour l'empescher, si je retourne à Rome. Je vous demande seulement de prier pour moy, & de me conserver en vostre memoire. Je prie Dieu, repartit le Saint, qu'il efface la vostre de mon cœur. Ces paroles l'affligerent tellement, que la fièvre la prit lorsqu'elle fut revenue à Alexandrie ; & l'Archevesque l'estant venu voir sur ce qu'on luy dit qu'elle estoit malade, & luy ayant demandé ce qu'elle avoit, & comment s'estoit passé sa visite, elle luy dit, après luy avoir raporté les paroles du Saint, qu'elles la feroient mourir de douleur, & qu'elle voudroit ne l'avoir jamais esté voir. Il la consola en luy disant : Ne savez-vous pas que vous estes femme ? & d'autant que c'est d'ordinaire par les femmes que le demon combat les hommes, c'est pour cela qu'il veut effacer vostre visage de son cœur : mais quant à vostre ame, ne doutez pas qu'il ne prie pour elle. Ces paroles la satisfirent, & elle s'en retourna avec joie en Italie.



A R T I C L E X.

Saint Arsene retourne à Troë, & y meurt.

S A I N T Arsene ne put pas demeurer longtemps dans la basse Egypte, [où est Canope,] s'y trouvant trop importuné [de visites.] Il se resolut d'abandonner sa cellule sans en rien emporter, & mesme de se separer de ses disciples, Alexandre & Zoile qu'il avoit alors auprès de luy, [peutestre pour vivre encore davantage dans la solitude.]

vic. P. l. 5. c. 35. 6
9. p. 621. 1.

» fait quelque bonne œuvre durant ma vie, je la retrouverai alors.
 'Et voyant que ces paroles les avoient troublez, parcequ'elles leur
 faisoient juger que le temps de son depart approchoit, il leur dit:
 » Mon heure n'est pas encore venue; & lorsqu'elle le fera, je ne
 » manquerai pas de vous en avertir. Mais je me rendrai vostre ac-
 » cufateur devant le divin tribunal de J. C, si vous donnez quoy que
 » ce soit de mon corps comme des reliques, ou si vous permettez
 » qu'on en fasse quoy que ce soit; [c'est à dire apparemment qu'on
 le garde avec honneur sans l'enterrer, "comme on avoit accoutu-
 me de faire en Egypte. 'Ses disciples luy dirent sur cela, Que fe-
 rons-nous donc, mon Pere, car nous ne savons pas" comment on
 accommode, & comment on ensevelit les morts. Et ne sauriez-
 vous, leur répondit-il, m'attacher une corde au pié, & me trainer
 ainsi à la montagne ?

1. 2. c. 163. p. 524.
 11. 5. c. 15. 9. p.
 621. 2.

V. S. An'oi-
 nes 12.

à la p. d'ouy.

1. 3. c. 163. p. 524. 11
 11. 5. c. 15. 9. p.
 621. 2.

'Estant pres de rendre l'esprit, il commença à pleurer, & les
 » freres luy dirent: Pourquoi pleurez-vous, mon Pere? Avez-vous
 » donc aussi, comme les autres, peur de la mort? Oui, leur répondit-
 » il, j'en ay grande peur: & cette peur ne m'a jamais quitté depuis
 » que je suis solitaire. Je crains, & je crains beaucoup: Et sur cela
 il s'endormit en paix, âgé de 95 ans, dont il en avoit passé 55 dans
 la retraite & dans la penitence, & ainsi vers l'an 445, ou un
 peu après. Toute l'Eglise honore encore aujourd'hui sa memoire,
 les Grecs le 8^e de may, & les Latins depuis plus de 900 ans le
 19 de juillet. L'Abbé Pemen voyant qu'il estoit expiré, [ce qui
 marqueroit qu'il estoit present à sa mort,]^a ou en ayant appris la
 » nouvelle, ^bdit en pleurant: Que vous estes heureux, Arsene, de
 » vous estre tant pleuré vous même durant que vous estiez encore
 » au monde; puis que ceux qui ne se pleurent pas en cette vie, pleu-
 » reront eternellement en l'autre, estant impossible que nous ne
 » pleurions, ou par nostre propre volonté, estant encore ici bas,
 » ou par la violence des tourmens que nous souffrirons quand nous
 » ferons morts.

1. 3. c. 163. p. 521.
 11. 5. c. 15. 9. p.
 621. 2.

1. 5. c. 15. 10. p.
 621. 622.

1. 3. c. 163. p. 524.
^{1.}
^a 1. 5. c. 15. 9. p.
 621. 2.
^b 21. 3. c. 163. p.
 524. 1. 2.

'Le visage de ce Saint paroissoit tout angelique, comme on dit
 qu'estoit celui de Jacob. Il estoit grand & de belle taille, mais
 assez sec & un peu courbé à cause de sa grande vieillesse. Ses che-
 veux blancs le rendoient encore plus vénérable. Sa barbe luy
 alloit jusqu'au milieu du corps; mais il n'avoit plus de poil aux
 paupieres, dautant, comme nous avons dit, que ses pleurs con-
 tinuelles l'avoient fait tomber.

1. 5. c. 15. 10. p.
 621. 2.

'Metaphraсте dit que ses disciples après avoir chanté des pseau-

Sur. 10. ju. p.
 240. 5. 27.

1. Bede, Ufuard, Adon, Vandelbeit, &c.

Cotel. g. t. 1. p.
371. b.

mes selon la coutume, l'enterrerent à [Troé, qu'il appelle] Stromé, avec les mesmes habits qui luy servoient durant sa vie, avec son cilice & sa peau de mouton. Mais Daniel mesme nous assure que le Saint luy avoit laissé sa tunique de peau, son cilice blanc, & ses sandales de feuilles de palmier: Et il se revétoit de ces habillemens avec respect, pour participer à la benediction [de celui qui l'en avoit fait son heritier.

t. 1. p. 248 249.

Nous ne pouvons mieux achever l'histoire de Saint Arsene, que par ce que nous en trouvons dans le moine Cyrille auteur celebre du VI. siecle, & qui est comme un abregé de sa vie. Il dit donc que S. Euthyme, alors extremement considéré de tout le monde dans la Palestine, imitoit avec grand soin les actions de S. Arsene. Quand quelques moines d'Egypte le venoient voir, & qu'ils luy racontoient quelques particularitez de sa vie, il les ecoutoit avec un plaisir, & avec une attention extreme: Il rattachoit d'imprimer dans son cœur ce qu'il apprenoit de ses vertus, sa tranquillité, son humilité, ses abstinences, ses veilles, sa vigilance, sa sobriété, cette parole qu'il se disoit à luy mesme: Arsene pourquoi avez-vous quitté le monde? sa componction, ses larmes, son amour pour la solitude, son éloignement des conversations, sa charité, sa discretion, sa ferveur, & son application à la priere, & cette grandeur d'ame qui paroissoit avec éclat dans toutes ses actions.

fortitudo
nora.



A R T I C L E X I.

Des disciples de Saint Arsene.

Cotel. g. t. 1. p.
303. f. 421. b.

p. 371. c. | 380. b.

[Ses disciples estoient, comme nous avons vu,] Daniel, Zoïle & Alexandre, qui estoient tous trois de Pharan [dans les deserts de l'Arabie. Zoïle & Alexandre estoient sans doute plus agez que Daniel,] puisqu'il les appelle ses peres. Ils avoient esté tous deux disciples d'Agathon avant que de demeurer avec Saint Arsene.

Vie P. 1. c. 12.
p. 1. 630. 2.

Cotel. g. t. 1. p.
4. 1. 4.

[C'est de Daniel que l'on cite les principales particularitez de sa vie.] On en cite aussi une histoire touchant S. Cyrille d'Alexandrie, qui y est qualifié du titre de Bienheureux; [d'où l'on peut tirer que Daniel l'a survécu, & ainsi ne peut estre mort avant la fin de 444; ce que le temps de la mort de Saint Arsene prouve déjà assez.] Nous avons vu ce qu'on dit de luy lorsqu'il fut obligé de quitter Sceté à cause des barbares.

'Il faisoit un jour voyage avec l'Abbé Ammon, ou Ammoés, Vit. P. l. 5. c. 11. § 8. p. 609. 1.
 que nous avons vu auparavant s'estre entretenu avec Saint a § 3. 4. p. 608. 2.
 Arsene. ^bComme ils marchaient donc ensemble, Ammon luy b § 8. p. 609. 1.
 dit : Croyez-vous, mon Pere, que nous puissions enfin jouir du
 repos de nostre cellule ? Daniel luy répondit : Que nous impor-
 te, puisque rien ne nous peut oster nostre Dieu ? Il est mainte-
 nant [avec nous] à la campagne, & une autre fois il fera [avec
 nous] dans nostre cellule.

'L'Abbé Daniel disoit un jour : Plus le corps a de vigueur, c. 10 § 17. p. 597. 38.
 plus l'ame se desseche ; & plus le corps se desseche, plus l'ame
 prend de vigueur & d'enbonpoint. Il disoit encore : Quand on
 nourrit bien le corps, l'ame s'emmaigrit ; & moins on luy donne
 de nourriture, plus l'ame se fortifie. [Ces paroles peuvent estre
 ou de Daniel disciple de S. Arsene, ou de celui qui estoit mort
 Prestre de Sceté des devant l'an 400.] Mais on cite les dernieres Correl. g. t. i. p. 410. b.
 du disciple de S. Arsene : [Ce que nous allons rapporter luy con-
 vient aussi davantage, puisqu'il a demeuré à Troé pres de Ba-
 bylone.]

V. Saint
Paphnuze

'L'Abbé Daniel disoit donc qu'il y avoit à Babylone la fille Vit. P. l. 5. c. 15. § 10. p. 612. 2.
 d'un des principaux du lieu, qui estoit possédée du demon. Un
 solitaire que le pere aimoit fort, luy dit un jour : Je croy que
 personne ne peut guerir cette fille que certains solitaires que je
 connois : mais ils sont si humbles, que si vous la leur menez, ils
 ne se refoudront jamais à l'entreprendre. Ainsi le seul remede
 que j'y vois, est que lorsqu'ils viendront dans la ville vendre leurs
 ouvrages, vous les achetiez, & vous leur disiez de venir chez
 vous pour en recevoir le prix ; & lorsqu'ils y seront, vous les
 priez de faire oraison : Car j'espere que par ce moyen vostre
 fille sera guerie. Estant allez ensuite dans le marché, ils y trou-
 verent un disciple des saints vieillars du desert qui y venoit ven-
 dre ses paniers. Ils les acheterent, & le menerent dans la maison
 pour le payer. Aussitost qu'il fut entré, la fille luy donna un
 soufflet ; & luy suivant le precepte de nostre Seigneur, luy pre-
 senta l'autre joue. Surquoi le demon s'écria : Quelle violence !
 L'observation des preceptes de J. C. me chasse d'ici : Et en mesme
 temps la fille se trouva guerie. Les saints vieillars du desert ayant
 sceu ce qui s'estoit passé, en rendirent graces à Dieu, & dirent :
 C'est ainsi que la bassesse apparente des preceptes de nostre Sau-
 veur, dompte l'orgueil des demons.

'Bollandus raporte au disciple de Saint Arsene ce que disent Boll. 14. ap. p. 214. 3. c.
 les Ménées des Grecs, que Daniel Abbé de Sceté fit apporter

dans ce desert le corps de Sainte Thomaïde dame d'Alexandrie, qui avoit esté tuée par son beaupere, pour n'avoir pas voulu consentir à son impudicité. [L'histoire de cette Sainte. est belle : mais je voudrois qu'elle fust mieux autorisée.] Les Grecs & les Latins honorent Sainte Thomaïde avec le titre de martyre le 14 d'avril. &c.

a. b.

Cote. 1. g. c. 1. p. 380. b.

P. 58. 359.

[Nous ne trouvons rien de particulier pour Zoïle.] Alexandre estoit extrêmement austere & fort doux, ce qui le fit beaucoup aimer de S. Agathon : mais il semble qu'il fust un peu lent. [Cela paroist même par l'histoire que nous allons rapporter, & qui arriva sans doute peu après qu'il se fut soumis à la conduite de S. Arsene.] Ce Saint luy dit un jour : Quand vous aurez employé vos feuilles de palmier, vous viendrez ici, & nous mangerons ensemble. Si néanmoins il arrive des étrangers, mangez avec eux. Comme Alexandre travailloit lentement & posément, l'heure ordinaire de manger arriva avant qu'il eust fait : mais voulant observer le commandement du Saint, il acheva d'employer ses feuilles, & cela dura jusques au soir. S. Arsene qui vit qu'il ne venoit pas à l'heure, crut qu'il avoit des hostes ; & ainsi il mangea sans l'attendre. Le soir estant venu, Alexandre vint chez Arsene, qui luy demanda s'il avoit eu des hostes. Il luy dit que non ; mais que comme il luy avoit dit de venir quand il auroit achevé ses feuilles, il n'avoit pu venir plustost. Saint Arsene admira une obeïssance si exacte & si scrupuleuse. Mais il luy dit : Pour une autre fois quittez vostre travail de meilleure heure, afin de pouvoir vous acquiter des pseumes que vous avez à chanter, & prendre l'eau dont vous avez besoin : Car autrement vostre corps s'abatroit & s'affoibliroit bientôt.

V. la perfection de Diocletien, 5 64.

n. 158 | Sur. 19. jul. p. 239. 5 19.

'Une autre fois Alexandre vaincu par quelque violente douleur, se jeta le dos contre terre, & demeura là quelque temps. S. Arsene le vit, & quelque temps après luy demanda : Qui estoit un certain seculier que je voyois tantost couché tout de son long sur le dos ? Alexandre luy demanda quand il l'avoit vu, & Arsene ayant répondu que c'estoit en descendant de la montagne, il luy dit : C'est moy même ; mon Pere, que vous avez vu ; mais excusez-moy. C'estoit la douleur que je sentoïis qui m'y obligeoit, & je m'estois mis le plus honnestement que j'avois pu. Alors Arsene souriant tout doucement, ajouta : Je suis bien aise de savoir que c'estoit vous ; car je pensois que ce fust un seculier.

Possir. a. c. 1. 9. 7. 247.

'Quelques uns donnent pour disciple à S. Arsene un nommé Isaac, dont je ne trouve rien dans les autres.



A R T I C L E X I I .

D' Ammoés ami de S. Arsené, & de Jean son disciple.

[**A** M M O N ou Ammoés dont nous avons parlé ci-dessus , a esté assez uni avec Saint Arsené pour meriter que nous le joignons à ses disciples , & que nous ajoutions encore ici deux ou trois articles considerables de sa vie .] Un solitaire l'estant ve-

Cotel. g. r. p. 391. b.

nu voir pour recevoir de luy quelque instruction , il n'en put jamais tirer une parole durant sept jours qu'ils furent ensemble. Enfin [comme il se retiroit,] Ammoés en le reconduisant luy dit
 „ ces deux mots : Allez , veillez sur vous : Mes pechez forment
 „ presentement une muraille de tenebres entre Dieu & moy.

quinquaginta articulis.

'Il avoit amassé une quantité considerable de blé pour sa provision [& pour sa famille : car il paroist qu'il avoit plusieurs enfans encore jeunes qu'il elevoit dans la solitude.] Il mit ce blé au soleil pour le secher [& le ferrer.] Mais avant qu'il fust sec , il reconnut quelque chose qui luy fit croire que ce lieu n'estoit pas propre pour son salut. Aussitost il dit à ses enfans , Allons-nous-en hors d'ici : & comme il les vit fort tristes à cause du blé qu'ils laissoient , il les consola par l'exemple de quelques autres solitaires qu'il avoit vus abandonner ainsi ce qu'ils avoient de plus cher pour ne penser qu'à sauver leurs ames.

'Quand il alloit à l'église , il ne souffroit pas que son disciple marchast avec luy , mais il luy disoit de le suivre de loin , & s'il s'approchoit pour luy demander quelque chose , il luy répondoit en peu de mots , & puis il le renvoyoit . [Et comme cette conduite pouvoit le choquer ,] il luy disoit : Je ne suis pas bien aise que vous soyez auprès de moy , de peur qu'en nous entretenant de ce qui regarde le bien de nos ames , nous ne laissions entrer dans nostre discours quelque chose d'inutile.

'Il eut une maladie qui l'obligea à demeurer au lit durant plusieurs années . Sa maladie dura douze ans . On luy apportoit durant ce temps là quantité de choses à cause de son infirmité : & cependant il eut toujours la force de retenir tellement ses yeux , qu'il ne les jetta jamais sur ce qu'il avoit pour y prendre garde . Car se tenant assuré de la fidelité de son disciple nommé Jean , qui en effet estoit un fort bon moine , quand il entroit ou qu'il sortoit , il fermoit les yeux pour ne pas voir ce qu'il faisoit .

c. 4. § 11. p. 568. 2.

c. 16. § 4. p. 630. 2.

c. 4. § 11. p. 568. 2.

1. S. Jean Climaque qui cite visiblement cette histoire , paroist avoir lu 18 ans.

J. Clim. c. 4. § 106. p. 81.

c. 16 s. 2. p. 10
 l. 2. c. 15. p. 11
 l. 7. c. 12. s. 2. p.
 673.

J. Ch. c. 4. s. 105.
 l. 81.

Vir. P. l. 5. c. 16. s.
 4. p. 610 | l. 7. c. 19
 s. 2. p. 673 | l. 3. c.
 155 p. 513.

c. 15. s. 23. p. 611. 2.

'Ce Jean qui estoit de Thebaïde, le servit duran^t les douze années qu'il fut malade, avec un travail & une fatigue extreme, sans neanmoins se laisser; mais seulement quand il avoit beaucoup travaillé, il se mettoit sur sa natte[& se reposoit un peu.] Le vieillard voyoit bien ce qu'il souffroit, & en sentoît beaucoup de peine: Cependant il le laissoit faire, sans luy dire jamais ni Puissiez-vous estre sauvé, ni aucune autre parole de consolation & d'amitié. Mais si ce genereux disciple n'entendoit jamais son Superieur luy dire, Puissiez-vous estre sauvé; il entendoit toujours interieurement Dieu mesme, qui ne luy souhaitoit pas le salut, mais qui luy disoit absolument, Vous estes sauvé. Enfin lorsqu' Ammoés fut pres de rendre l'esprit, comme les anciens du lieu estoient assis autour de luy, il prit la main de Jean, & luy dit par trois fois, *Je vous souhaite le salut*; & puis le mettant entre les mains des anciens, Voilà, leur' dit-il, non pas un homme, mais un ange, qui m'a toujours servi depuis tant d'années dans ma maladie, sans que je l'aie jamais consolé par une bonne parole. C'est ce Jean de Thebaïde qui disoit qu'un moine avant toutes choses doit avoir l'humilité, parceque c'est le premier commandement que J. C. nous a fait par ces paroles: Bienheureux sont les pauvres d'esprit, parceque le royaume des cieux est à eux.



S A I N T A C H I L L E, S O L I T A I R E D E S C E T É.

Menae, p. 311.

Boll. 17. jan. p.
 161. 2.

Cote'lg. 1. p.
 582. 4. 589. 4.

p. 19. 7.



LES Grecs font le 17 de janvier memoire d'un S. Achille, dont ils disent qu'il a enrichi par ses travaux la cité celeste, au lieu que l'Achille des poetes n'a employé ses travaux & son courage qu'à saccager les villes de la terre. Bollandus eroit que c'est cet Achille ou Achillas qui est celebre dans les vies des Papes, & qui vivoit à Sceté dans le mesme temps qu' Ammoés, [& ainsi au commencement du V. siecle, puisqu' Ammoés estoit contemporain & ami de Saint Arsene.] Betime [qui le venoit voir quelquefois,] consultoit aussi

V. S. Arsene

Saint Pemen, [qui n'est mort qu'après l'an 450.

Il fit paroître sa discretion] dans une visite que luy rendirent trois solitaires. Car tous trois l'ayant prié de leur faire un filet pour pescher, il s'en excusa envers deux qu'il jugea avoir assez de vertu pour ne le point trouver mauvais, & l'accorda au troisieme, qui n'avoit pas une trop bonne reputation, de peur que croyant qu'il le refusoit à cause de cela, il ne s'en attristast, & ne perdist tout à fait courage. p. 87. 3. 53.

'Ammoés, & un autre solitaire nommé Betime, estant venus des Cellules pour le voir, luy demanderent quelque instruction. Il se contenta de leur dire qu'il avoit beaucoup travaillé la nuit mesme pour faire vingt brasses de nattes, non qu'il en eust besoin, mais de peur que Dieu ne luy reprochast d'avoir moins travaillé qu'il ne pouvoit; & ils se retirerent sur cela assez edifiez par cet exemple, sans autre discours. Il ne laissoit pas en travaillant de mediter avec beaucoup d'application les moindres paroles de l'Ecriture. Betime luy apporta depuis quelques fruits qu'on luy avoit donnez pour les solitaires de Sceté. Achille luy témoigna qu'il ne leur faisoit point plaisir d'interrompre leur silence pour des choses de cette nature; de sorte que Betime porta ses fruits à l'eglise, pour estre distribuez aux freres quand ils y viendroient le dimanche. p. 87. b. c.

&c.

'Estant allé voir un solitaire de Sceté, & l'ayant trouvé qui mangeoit du pain trempé dans de l'eau avec du sel; il luy en fit une forte reprimende, disant que le potage n'estoit pas pour ceux de Sceté. p. 88. b. c.

&c.

ζυγῶ.

'Un frere luy ayant dit un jour quelque parole offensante, il pria Dieu de luy en oster du cœur tout ressentiment. Il se trouva ensuite la bouche pleine de sang, [peutestre] de la violence qu'il se faisoit [pour étoufer tous les mouvemens de sa colere:] & ayant vomi ce sang, son cœur se trouva aussitost dans un calme entier. p. 89. a.

&c.

'Un autre solitaire le vint voir de Thebaïde, & luy avoua avec beaucoup d'humilité des peines fascheuses dont il estoit tourmenté. Achille l'assura sur cet humble aveu, que c'estoit une pure tentation de la malice de l'ennemi, qui ne le rendoit point coupable. p. 190. a.

'Un frere se plaignoit à luy de ce qu'il s'ennuyoit dans sa cellule. Achille luy dit: C'est, mon fils, que vous ne voyez pas encore les biens que nous attendons, & les maux où nous craignons de tomber. Car si vous faisiez l'attention qu'il faut aux uns & aux Vir. P. l. 3. c. 107.
p. 161. c. 7. 5
23. p. 589.

autres, quand vostre cellule seroit pleine de vers, jamais vous ne vous y ennuiriez.

l. 7. c. 25. § 4. p.
678.

'Un autre s'étonnoit de ce que les demons ont tant de pouvoir sur nous.' Achille luy répondit : Ils n'en ont que par le dereglement de nostre volonté, sans laquelle rien ne nous peut nuire. C'est la cognée dont le demon se fert pour nous abatre.



SAINT PROCLE,

ARCHEVESQUE DE CONSTANTINOPLE,

ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

Soer. l. 7. c. 41. p.
386.



A premiere chose que nous savons de Saint Procle,] c'est qu'il fut fait Lecteur des son premier age ; [car l'on faisoit alors Lecteurs des l'age de deux ou trois ans, ceux que l'on elevoit pour l'état Ecclesiastique. Il fut sans doute Lecteur de l'Eglise de Constantinople, puisqu'il en fut ensuite Diacre & Prestre : & cela donne tout lieu de croire, qu'il est né dans la mesme ville. Nous ne pouvons juger du temps de sa naissance, que parcequ'en 426] il estoit non seulement Prestre, mais dans un age assez meur pour estre nommé Patriarche de Constantinople. [Ainsi on ne peut pas croire qu'il soit né plus tard qu'en 390. Et comme il paroist avoir toujours demeuré à Constantinople, on peut croire aussi que ce fut Nectaire qui le fit Lecteur.

G. 26. p. 368 a.

Zon. p. 35. c. Codic.
ori. C. p. 47. c.

Nphr. l. 14. c. 18.
p. 522.

Sur. 1. 7. p. 10. 7.
48 + 3 32.

Mais il faut qu'il soit né avant l'an 390,] si Zonare a raison de l'appeller disciple de S. Chrysostome; [ce Saint ayant esté banni de Constantinople des l'an 404.] Nicephore dit mesme qu'il avoit déjà passé les premieres années de sa jeunesse, lorsqu'il sui-voit ce Saint, travaillant sous luy & avec luy pour les ouvrages qu'il composoit, & luy rendant tous les services dont son corps avoit besoin. La vie de S. Chrysostome par George d'Alexandrie, raporte amplement comment S. Procle qui avoit alors la charge de l'avertir de ceux qui demandoient à luy parler, & estoit assez

agé

agé pour estre traité de Pere, le vit durant trois nuits qui s'en-tretenoit avec Saint Paul.

v. S. Chryf.
motc 45.

'Mais quoique cet endroit mesme soit cité par Saint Jean de Damas, & marqué par Nicephore, [neanmoins l'autorité de George ne paroist pas suffisante pour nous assurer de ce fait, qui sent beaucoup la fiction. Ainsi il nous suffit de savoir que] 'S. Procle a toujours eu beaucoup de respect & d'affection pour Saint Chrysostome, [soit qu'il ait esté attaché particulièrement auprès de luy, soit qu'il l'ait connu comme un jeune Lecteur le pouvoit connoistre, soit qu'il l'ait seulement aimé sur ce qu'il en avoit appris par le raport des autres; & par la lecture de ses ouvrages.]

Jo. D. ima. l. 1. p.
705. b. | 309. c. f.
2 Nphr. l. 14. c.
38. p. 521. d.
Procl. v. p. 24.

'Estant en age de s'appliquer à l'étude, on l'envoya apprendre les lettres humaines & la rhétorique, pour laquelle il témoigna beaucoup d'inclination. [Et les écrits que nous avons de luy, font voir qu'il avoit profité dans cette étude, mais encore plus dans la science & la doctrine de l'Eglise.] 'Lorsqu'il fut arrivé à un age plus meur & plus avancé, il se rendit assidu auprès d'Attique alors Evêque de Constantinople, qui prit soin de l'instruire, & qui se servit de luy pour écrire ses sermons. [Et après qu'il eut fait un plus grand progrès, il l'eleva au diaconat, & ensuite à la presbiterie.] 'Attique estant mort le 10 d'octobre 425, diverses personnes proposerent Procle pour luy succeder. Mais le desir du peuple l'emporta en faveur de Sisinne, [qui témoigna aussitost l'estime qu'il faisoit de Procle.]

Soer. l. 7. c. 41. p.
386. a.

a. b.

c. 25. p. 367.
b. c. 26. p. 364. 2.

'Car l'Evêque de Cyzic, [metropole de l'Hellepont,] estant mort, Sisinne qui pretendoit avoir droit de luy donner un successeur, nomma Procle pour cette dignité, & le consacra Evêque. 'Cependant ceux de Cyzic se moquant des privileges pretendus de Constantinople, [& voulant se conserver dans la liberté que les Canons leur donnoient,] elurent pour leur Evêque un moine nommé Dalmace, & le firent sacrer, [& inthronizer,] durant que Procle se preparoit à les venir gouverner. [Cela arriva en 426, ou 427, qui est le temps de l'episcopat de Sisinne.] 'Theophane le met en la premiere année de Sisinne, [& ainsi en l'an 426.]

c. 28. p. 369. c.

c. d.

Thphn. p. 75. c.

On ne voit pas que Procle ait fait d'effort pour se mettre en possession de l'Eglise de Cyzic, & un homme sage n'en fait guere pour se charger d'un poids aussi pesant qu'est celui de l'episcopat, surtout quand il s'agit de gouverner des peuples qui ne le souhaitent pas.] 'Il est certain que Dalmace demeura Evêque de Cyzic, & il assista en cette qualité au Concile œcumenique

Conc. t. 3. p. 447.
b.

r. 1. p. 105. d.

r. 4. p. 117. a.

Soer. c. 28. p. 39.

a. Conc. t. 1. p. 9. d.

p. 773. d.

L'et. c. 7. p. 28.

Nphr. l. 14. c. 19.

p. 501. d.

e. Soer. c. 18. p.

p. 379. d.

e. Thiph. p. 765.

d. Soer. p. 369. d.

e. Procl. vit. p. 24.

Ibid.

Cyr. Al. x. ep. 54.

p. 199. a.

Soer. l. 7. c. 35. p.

377. d.

d'Ephefe. Gelafe l'un de ses fucceffeurs l'appelle le celebre & divin Dalmace. [Il estoit mort avant l'an 449,] auquel Diogene de Cyzic affifta au faux Concile d'Ephefe.

'Procle demeura donc ainfi Evesque fans evesché. Il est qualifié Evesque de Cyzic dans le titre d'un discours qu'il fit quelque temps après. [On ne trouve point qu'il ait affisté ni au Concile d'Ephefe, ni à aucun autre.] Celui d'Ephefe écrivant aux Evesques qui estoient à Constantinople, ne met point Procle parmi eux, [quoiqu'apparemment il fust alors en cette ville.] Liberat ne le qualifie mefme que Prestre, lorsqu'il avoit déjà esté ordonné Evesque de Cyzic. Aussi Nicephore dit qu'il se contentoit de vivre retiré en son particulier. Il instruisoit néanmoins les peuples dans les eglises de Constantinople, à la priere de l'Evesque Sifinne, & s'acquitoit de cette fonction avec succès. Ce fut apparemment des l'an 426, que Dieu ayant dissipé une armée des Huns, Procle fit un discours sur ce fujet qui fut extrêmement estimé.

'Après que Sifinne fut mort le 24 decembre 427, beaucoup de personnes demanderent que Procle fust mis en sa place. Mais pour éviter les jaloufies, la Cour jugea plus à propos de faire venir Nestorius d'Antioche. [On fçait les troubles que ce nouvel Evesque caufa dans l'Eglise, par l'heresie qu'il s'efforça d'y introduire,] mais ce fut en partie par les foins & les travaux de Saint Procle, que toutes les Eglises rejeterent ce dogme impie. [Des qu'il commença à paroître en 429, Nestorius ayant prié Procle de prescher devant luy dans la grande eglise en une feste solennelle de la Sainte Vierge, il fit un discours celebre, où il soutint avec autant de force & d'erudition, que d'esprit & d'eloquence, toutes les veritez que Nestorius combattoit, & s'attira par ce moyen les injures de cet heresiarque, & les louanges de tous les amateurs de la verité.

Nestorius fut depofé ensuite par le Concile d'Ephefe, & comme il fallut mettre un Evesque en sa place, on proposa Procle pour la troisieme fois: la plus grande partie du peuple le fouhaitoit, & il eust esté deslors élevé à cette dignité, fans l'opposition de quelques personnes puiffantes, qui arresterent les instances du peuple, en representant que les Canons ne souffroient pas qu'une personne nommée à un evesché passât à un autre. [Il estoit bien aisé de montrer par les Canons mefmes que cette regle ne regardoit pas ceux qui n'avoient pu être receus dans l'Eglise qu'on leur avoit destinée. Ainsi il y a apparence que l'on

V. Theodo-
sc 11. s. 16.
* & c.

V. S. Cyrille
d'Al. x. s. 73
16, 17.
& c.

V. S. Cyrille
s. 21.

avoit quelque autre raison pour l'exclure, que l'histoire n'exprime pas.

'Le Pere Garnier, & Richard qui a fait une histoire du Saint, la devinent comme ils peuvent.

Merc. 7. p. 151
Proc. vit. p. 12.

V. S. Cyrille
S 89.

'Maximien fut donc fait Evêque de Constantinople. Mais il ne vécut que jusques au jeudi saint de l'an 434, qui estoit le 12 d'avril: & des qu'il fut mort, l'Empereur fit inthronizer Saint Procle par les Evêques, ensuite de quoy il fit l'enterrement de Maximien, estant revêtu de tous les ornemens de la dignité patriarcale. [Ainsi il faut qu'il ait esté inthronizé des le 12 d'avril 434, ou le lendemain, le jeudi saint, ou le vendredi.] Les Grecs disent que ce fut le jeudi saint. On trouve dans le droit Romain, que l'election faite de Procle après la deposition de Nestorius n'avoit point eu de lieu, à cause de la jalousie des principaux Evêques; mais qu'après la mort de Maximien, il fut élevé sur le throne patriarcal par le consentement du Pape Celestin, & par le suffrage de S. Cyrille, & de Jean d'Antioche. [Je ne pense pas que cet écrit ait d'autorité. Il est nouveau & plein de fautes. Ce qu'il peut y avoir de vray sur cela, a esté expliqué sur S. Cyrille, où l'on a raporté plus amplement ce qui regardé l'inthronization de S. Procle, & le commencement de son administration.

29.
Secr. 1. 7. c. 35. p.
378 a.
a c. 47. p. 385. b. c.
b c. d.

Procl. vit. p. 57.
Basilic. 41. p. 223.

'Si S. Cyrille & Jean d'Antioche n'ont pas esté les auteurs de sa promotion, il est certain qu'ils en ont esté les approbateurs.]

'Le dernier l'ayant apprise par une lettre de Taurus Prefet du Pretoire, qui paroist y avoir eu beaucoup de part, la receut, dit-il, avec une pleine joie, ne doutant point qu'elle ne fust tres avantageuse à tout l'Eglise. Et il y avoit longtems qu'il connoissoit Procle. [S. Cyrille en eut sans doute les mesmes sentimens.] Car on publioit mesme que c'estoit luy qui l'avoit ordonné, [ou plustost inthronizé par] ceux qui estoient dans ses interests. [Ils furent toujours tres unis ensemble.] On faisoit ce semble courir le bruit que Procle ne laissoit pas d'anathematizer les douze articles de Saint Cyrille: [Et il pouvoit ne les pas approuver, mais on ne peut pas pretendre qu'il les anathematizast.]

Conc. ap. p. 817.

V. S. Cyrille
S 122.

p. 846. b.

p. 851. a.

Ib. S 39, 40.

'Il y avoit alors quelques Evêques dans l'Orient, qui ne communiquoient point avec S. Cyrille, ni mesme avec Jean leur Patriarche. Ils n'avoient garde de communiquer avec Procle qui entroit dans la communion des deux autres; & ils ne laissoient pas de reconnoistre que sa doctrine estoit orthodoxe.

p. 858. a.
c p. 845. c. 850. a.
851. a.

p.851.c.

'Nous avons un endroit de la lettre synodique écrite par les Evêques qui l'avoient inthronisé, [adressée apparemment à toute l'Eglise.] S. Procle l'envoya à S. Cyrille & à Jean d'Antioche pour leur demander leur communion. 'On pretendoit que comme il avoit beaucoup de credit à la Cour, il l'envoieroit avec un ordre de l'Empereur pour chasser de leurs Eglises ceux qui ne le recevroient pas. [On ne voit pas si cela se fit. Il est certain que ceux qui ne voulurent pas se réunir à l'Eglise furent bannis.] 'Et ceux qui se réunissoient, promettoient de suivre le Pape, Procle de Constantinople, S. Cyrille, & Jean d'Antioche.

p.857.c.

p.845.c.

Socr. l.7. c. 41. p. 386. b.

[Saint Procle n'abusa point] du credit qu'il avoit auprès de l'Empereur; & il fit paroître dans le gouvernement de son Eglise, qu'il avoit un naturel plein de bonté. Il imita tout ce qu'il avoit vu de bon dans Attique, & il eut encore plus de patience & de douceur que luy, témoignant beaucoup de bonté à tout le monde, sans en excepter les heretiques. 'Ce n'estoit pas qu'il se mist peu en peine, comme le pretend Socrate, que d'autres eussent des sentimens differents des siens sur la religion. [Cette indifférence eust esté non pas louable, mais criminelle dans un Evêque.] 'Mais s'il ne vouloit pas persecuter les heretiques, c'est qu'il croyoit que la douceur estoit plus propre à les ramener, que la violence, & que c'estoit honorer l'Eglise de faire aimer sa moderation & sa charité. Nous verrons dans la suite plusieurs marques de cette douceur, qui paroist avoir esté son caractere particulier; & nous en avons déjà vu une grande preuve, lorsqu'ayant esté sacré Evêque de Cyzic, il souffrit qu'un autre prist cette place. Car il y a toute apparence, que s'il l'eust voulu contester, il l'eust emportée, ayant pour luy le specieux pretexte de défendre les droits de la premiere Eglise de l'Orient.]

c.

b. c.

Sur. 27. jan. p. 424.

'On pretend qu'il ne se faschoit jamais contre personne, estant toujours prest à se condanner luy mesme, plustost que d'accuser les autres.

Socr. l. 7. c. 41. 42.

p. 386. c. d.

'Cette moderation de Procle le fit beaucoup estimer de l'Empereur Theodose, au genie duquel elle convenoit parfaitement; ce prince estant entierement porté à la bonté. Elle ne venoit point dans Procle de foiblesse & de lascheté, puisqu'il eut assez de courage pour combattre en presence de Nestorius les heresies de cet Evêque, alors tout puissant à la Cour.

Conc. ap. p. 840.

b.

'Des l'entrée de son episcopat, il écrivit avec beaucoup de force au Clergé & au peuple de Marcianople dans la Mesie, contre Dorothée Evêque du lieu, [qui avoit osé anathematizer

à 20705 TP 780.

le terme de mere de Dieu. Il ne manqua point aussi de faire tout ce qu'il put , pour réunir ceux qui se tenoient separez de l'Eglise, [à Constantinople, à cause de Nestorius. Sa douceur ne venoit point non plus de lenteur & de mollesse,] puisque Saint Leon luy attribue particulièrement "une activité pleine d'adresse.

p. 846. b.

industriam.

Leo, ep. 106. c. 1.
p. 55.

'Ses discours estoient si persuasifs & si efficaces, que Volusien, dont nous parlerons bientôt, disoit que si Rome avoit trois personnes comme luy, il n'y resteroit plus aucun payen.

Sur. 31. dec. p.
382. § 23.

[Sa moderation & sa condescendance fut autorisée en un point tres important par S. Cyrille.] 'Car [Juvenal] de Jerusalem s'attribuant sur la Palestine l'autorité [de Patriarche,] que les Canons ne luy donnoient point, Procle ne crut pas que cela le dust empêcher de le recevoir dans sa communion. Un nommé Gennade Prestre & Abbé s'en scandaliza, & fit mesme difficulté d'entrer dans la communion de Procle. Mais S. Cyrille l'ayant appris, luy manda que les sentimens de Procle en ce point estoient les siens, que toutes les personnes sages approuvoient la condescendance dont il usoit; & qu'il y a des occasions où il faut tolerer certains maux pour en éviter de plus grands.

Conc. t. 7. p. 73.
b. c. d.

v. S. Cyrille
§ 137.

'Il semble que Procle ait eu quelque part à la commission donnée en 435, par Theodose à Aristolaïs, pour faire signer la condamnation de Nestorius; ce qui fit assez de bruit. 'Et nous avons encore "une lettre de l'an 436, où Jean d'Antioche en témoigne sa douleur à S. Procle, 'en le conjurant de travailler à donner à l'Eglise une entiere paix, & d'y employer sa sagesse, ses travaux, & ses sueurs, qu'on voyoit tous les jours estre si utiles aux fideles. [Cette paix fut néanmoins encore différée de quelque temps.

Conc. ap. p. 894.

p. 892.

Ib. § 138.

p. 894. a. b. c.

Ib. note 87.
* Ib. § 141.

'Car des la mesme année 436, *les Evêques de la grande Arménie troublez par quelques propositions qu'on repandoit dans leur pays, & qu'on attribuoit à Theodore de Mopsueste, envoyèrent ces propositions à S. Procle pour en avoir son jugement. Il leur répondit en l'an 437, par cette lettre si celebre & si estimée dans l'antiquité, à qui on a donné le nom de Tome. Comme les Orientaux estoient accusez d'estimer trop les sentimens de Theodore, "Procle leur envoya sa lettre aux Armeniens, & les propositions qu'on luy avoit adressées, le priant de signer la lettre, & de condamner les propositions.] 'Il avertissoit en mesme temps Jean d'Antioche de prendre garde qu'Ibas, fait depuis peu Evêque d'Edesse, ne s'engageast pas dans les erreurs de Nestorius. Cette lettre touchant Ibas est fort belle, & pleine de charité.

Conc. t. 6. p. 411.
513.

Ib. § 142.

'Procle avoit fort recommandé à ceux qui devoient poursui-

Fic. l. 8. c. 2. p.
312. § 23.

vre la condannation des propositions de Theodore, de ne les point attribuer à ce Prelat, de peur que les Orientaux qui l'aimoient n'eussent peine à les condanner. ["Mais il ne fut pas obeï: & le mal qu'il avoit voulu éviter, ne manqua pas d'arriver. Les Orientaux approuverent avec eloge la lettre de Procle aux Armeniens. Mais ils ne purent se résoudre à condanner des propositions qu'on disoit estre de Theodore. Ils écrivirent plusieurs lettres sur cela, tant à S. Procle, qu'à d'autres; & cette affaire fit un tres grand bruit dans l'Orient.]

Ce bruit estoit encore augmenté par quelques moines qui couroient partout, en criant qu'il falloit anathematizer Theodore, & ils presenterent pour cela des requestes à l'Empereur, & à Saint Procle. Procle n'estoit peuteestre pas éloigné de croire que Theodore meritoit bien les anathemes de l'Eglise. Pour Saint Cyrille non seulement il en estoit persuadé, mais il fit mesme tout ce qu'il put pour y faire consentir les Orientaux. Cependant voyant qu'il ne les y pouvoit porter, il aima mieux ceder luy mesme, de peur de causer un schisme, & manda à Saint Procle qu'il trouvoit plus à propos d'assoupir cette affaire, & de ne plus parler de Theodore. Procle ne manqua pas d'entrer dans cette proposition: Il en parla à l'Empereur, & par son ordre il assura les Orientaux qu'on ne feroit rien qui les pust troubler. Ainsi l'Eglise demeura en paix. On voit dans le detail de cette affaire, que Saint Procle s'y conduisit avec autant de sagesse que de moderation: & sa lettre aux Armeniens luy a acquis dans toute la posterité l'estime d'un Docteur de l'Eglise tres habile & tres exact.]

Sur. 10. dec. p.
362. § 28.

'Sur la fin de l'an 436, Sainte Melanie la jeune vint à Constantinople pour travailler à la conversion de Volusien son oncle, grand seigneur Romain, mais que rien n'avoit pu porter jusques alors à embrasser la religion Chrétienne. Procle le vit à la priere de Sainte Melanie, & luy parla avec tant de sagesse, que Volusien reconnut la verité, & témoigna une estime toute extraordinaire pour celui qui la luy avoit fait connoistre. Se trouvant peu après à la fin de sa vie, il demanda le baptesme: & ce fut Procle qui le luy administra.

Phot. c. 53. p. 44.

Coll. rec. t. p. 94.
55.

'Le 18 decembre 437, le Pape Sixte III. luy écrivit, pour le prier de traiter comme violateurs des Canons les Evêques d'Illyrie qui viendroient à Constantinople, sans avoir par écrit le consentement de l'Evêque de Thessalonique, & d'empescher par sa vigilance qu'on ne surprist l'Empereur, pour tirer de luy

Ib. § 143,
144.

Ib. § 142.

Ib. § 144.

Ib. § 145.

V son titre
§ 10.

V. Sixte III. quelque chose de contraire^a aux droits de cet Evêque. Il luy parle d'Iddeus Evêque de [Smyrne,] que Procle avoit jugé & déclaré innocent ; & l'affaire ayant esté portée à Rome, le Pape avoit ordonné qu'on s'en tiendroit au jugement rendu par Saint Procle. Il y avoit tres peu que cela estoit arrivé.

p. 96.

'Procle s'acquitt beaucoup d'honneur , en faisant rapporter de Comane à Constantinople le corps de S. Jean Chrysofome, au commencement de l'an 438, qui estoit la 35^e année depuis que ce Saint avoit esté déposé [l'an 403, par l'assemblée du Chefne.] On peut voir sur S. Chrysofome l'histoire de cette translation.

Socr. l. 4. c. 45 p. 388. 389.

V. S. Innocent I.

"Il y avoit déjà longtemps que la memoire de ce Saint avoit esté rétablie par Attique.] On commença même l'an 428 à en célébrer la feste dans le palais de Theodose le 26 de septembre. [Maximien nourri dans le sein de l'Eglise Romaine, & S. Procle, ne manquerent pas sans doute de faire continuer cette feste.] On croit que ce fut en cette solennité que S. Procle prononça un discours, dont Baronius nous a donné un fragment en latin, qui se lisoit en quelques eglises le jour de la translation de S. Chrysofome, [le 27 de janvier.] Il est fait avant cette translation. On y voit l'estime & l'amour ardent de S. Procle pour S. Chrysofome. Et quelques uns croient que le peuple animé par ce discours, demanda qu'on leur rendist le corps du Saint: ce que Theodose ne put refuser à leurs instances, & aux sollicitations de Saint Procle. [Ainsi ce discours aura esté prononcé en l'an 437.

Marc. chr.

Proc. n. p. 568. 569, Bar. 438. 5 1.

Procl. n. p. 579. 4 p. 567. 508.

Bar. 438. 5 2. 5. 6.

On a vu sur S. Chrysofome l'histoire de sa translation.] Elle fit l'effet que Saint Procle semble en avoir particulièrement attendu. Car ayant adouci l'esprit de ceux qui s'estoient separez à cause de la condannation de S. Chrysofome, ils se réunirent à l'Eglise.

Ibid.

[Ce fut sans doute Saint Procle qui fit aussi] la translation solennelle de quelques reliques des 40 Martyrs que Dieu avoit révélées à Sainte Pulquerie vers ce temps-ci même. [L'an 439, l'Imperatrice Eudocie apporta de Jerusalem des reliques de S. Estienne, qui furent mises dans l'eglise de Saint Laurent que Pulquerie avoit fait bastir.

Soz. l. 9. c. 2. p. 804.

V. Sainte Pulquerie.

V. Theodose II. § 23.

V. S. Cyrille

'La même année 439, Firme Evêque de Cesarée en Cappadoce, [célèbre dans l'histoire de Nestorius,] étant mort, ceux de Cesarée vinrent demander [à Saint Procle] un nouvel Evêque. Comme il deliberoit qui il pourroit choisir pour l'ordonner, il arriva que tous les Senateurs vinrent un samedi à l'eglise le saluer, Thalasse qui avoit esté Prefet d'Illyrie, [& qui l'estoit en-

Socr. l. 7. c. 48. p. 391. a.

b.

V. S. Leon 5 12.

core l'onzieme d'août de cette année là mesme,] s'y trouva avec les autres. On tenoit que l'Empereur le vouloit faire Prefet d'Orient. Mais Procle l'ayant remarqué, mit la main sur luy, & le declara Evesque de Cesarée, après en avoir sans doute obtenu la permission de l'Empereur. Socrate releve cette action de Procle comme une chose admirable, & qu'on n'avoit point encore vue parmi les anciens Evesques. [Mais assurément elle a plus besoin d'estre excusée que d'estre louée. Et l'histoire du faux Concile d'Ephese, où Thalasse tenoit un des premiers rangs, fait voir qu'une ordination si précipitée d'un laïque, ne fut pas fort utile à l'Eglise.

Conc. t. 4. p. 693.
d.

Procle ordonna aussi Basile d'Ephese, estant autorisé en cela par l'Empereur, & mesme par S. Cyrille. [Cependant comme les peuples vouloient d'ordinaire elire leurs Evesques, & les voir sacrer chez eux, suivant l'ordre des Canons,] cette ordination passa pour une violence, & causa mesme des meurtres. Ce Basile estant mort [en 444,] Bassien fut mis en sa place d'une maniere assez peu reguliere. Aussi S. Procle n'approuva pas son inthronization. Neanmoins l'Empereur ayant souhaité qu'elle fust confirmée, Procle avec le consentement des Evesques & du Clergé le receut à sa communion, mit son nom dans les diptyques, & écrivit en sa faveur au Clergé & au peuple d'Ephese, & aux Evesques [de l'Asie.] Ces lettres sont appellées synodiques: [ce qui marque que Procle avoit assemblé les Evesques qui se trouvoient à Constantinople, pour avoir leur avis sur cette affaire.

c.

p. 691. a. b. c. | 690.
a. | 691. d.

1b. § 227-

p. 694. c. d.

Il se méla encore des ordinations de quelques autres Metropolitains, soit à la priere des Eglises, comme à l'égard de Thalasse, soit pour d'autres raisons particulieres. Il ordonna Eusebe Evesque d'Ancyre, qui ne voulant point ordonner Callinique élu Evesque de Gangres, l'envoya à S. Procle pour estre ordonné: Et S. Procle le renvoya à Eusebe qui l'ordonna. Mais Eusebe ayant encore refusé d'ordonner Pierre successeur de Callinique, ceux de Gangres l'amenerent à Saint Procle, & il l'ordonna.

p. 818 2.

p. 815. c. d.

d. e. | 814. d.

p. 727.

[Ce fut apparemment en 443,] qu'Athanasie Evesque de Perthe dans l'Euphratesienne, vint implorer le secours de Procle pour estre rétabli dans son evesché. Procle luy donna une lettre, par laquelle il prioit Domnus d'Antioche de faire de nouveau examiner cette affaire: mais il l'en prioit avec beaucoup de modestie & de douceur. Il paroist avoir tenu un Concile où il parla de cette affaire, & que Saint Cyrille y assista. Domnus écrivit à Procle avant l'an 444, sur un Evesque nommé Pierre qu'il avoit depôsé;

v. S. Cyrille

[S. Procle

Cyr. ep. 9. p. 200.
2.

v. Theodo-
rect 5

Ib. 5 26.

Ib. 5

[Saint Procle donna son approbation^a à l'ordination du Comte Irenée autrefois ami de Nestorius, que Dominus avoit fait Evêque de Tyr, quoiqu'il fust bigame. Ce fut^b vers l'an 445,] 'que S. Procle tint un Concile où Theodoret semble avoir assisté. Il est certain au moins qu'il en signa l'epistresynodique, qui pouvoit regarder les droits, & le rang de l'Eglise de Constantinople. Procle vers le mesme temps assista beaucoup^c Philippe habitant de Cyr. Theodoret Evêque de Cyr luy écrivit l'année suivante pour luy recommander le mesme Philippe, & avec luy tout son diocèse, que l'on vouloit ruiner sur une calomnie, en l'accablant de nouveaux imposts.

Thdr. ep. 47. p.
930. 931.

v. Ianoic 1.

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'un abregé de ce qui a esté traité plus amplement en d'autres endroits. Mais nous n'avons parlé nullepart du Trifagion, & de la maniere dont on pretend qu'il fut établi. Il en faut donc traiter ici : car c'est un evenement celebre, & tous ceux qui en parlent disent qu'il est arrivé du temps de S. Procle.] Theophane le met sur la 30^e année de Theodose, [qui est l'an 438. Mais il le faut apparemment differer de quelque temps, puisqu'on n'en trouve rien dans Socrate, qui conduit son histoire jusqu'en l'an 439. Et Theophane ne dit proprement autre chose, sinon qu'il arriva sous l'episcopat de Saint Procle.

Thphn. p. 50.

'On croit que l'Eglise a toujours joint aux prieres sacrées du Sacrifice, ces paroles qu'Isaïe dit avoir entendu chanter aux Cherubins, Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées. Et comme il y en avoit en France qui ne les chantoient qu'aux Messes solennelles, le Concile de Vaison ordonna l'an 429, qu'on les diroit à toutes, comme cela se pratique jusques aujourd'hui. On appelle quelquefois ces paroles l'hymne des Cherubins, quelquefois l'hymne de victoire, & quelquefois le Trifagion.

Sacr. p. 10 [Eona,
lit. l. 2. c. 6 p. 417]
Trifag. c. 2. p. 4. 5.

[A cette hymne on en a depuis ajouté une en ces termes. O Dieu Saint, Saint & fort, Saint & immortel ayez pitié de nous. C'est celui auquel on attribue plus particulièrement le nom de Trifagion.] On pretend qu'il est composé de l'hymne des Cherubins, & du 2^e verset du Pseaume 41. ^aLe Pere Menard veut que l'Eglise s'en soit servie des le temps du Concile de Nicée. ^bMais l'ouvrage attribué à Cesaïre qu'il cite pour le montrer, n'est point assurément] du frere de S. Gregoire de Nazianze, comme il le suppose. [On ne convient pas non plus] de la lettre d'Asclepiade Evêque de Tralles qu'il cite : Et je croy mesme qu'elle ne parle point en cet endroit du Trifagion, mais de l'hymne des

Phor. c. 222. 5 25.
c. 60.
d. Sac. n. p. 11.
6 p. 10.

p. 11 [Trifag. c. 1.
p. 7.

Conc. t. 4. p. 1120.

Cherubins. Aussi tous les historiens qui parlent de l'origine du Trifagion, la raportent à Saint Procle.

p. 113, b. c.

'La premiere fois que nous le trouvons dans l'histoire, c'est entre les acclamations que firent les Evesques d'Orient à la fin de la premiere seance du Concile de Calcedoine. 'La vie de Saint Euthyme parle d'un feu miraculeux qui parut un an ou deux après ce Concile, durant que le Saint celebrait, depuis qu'on fut prest à chanter le Trifagion, jusques à la fin des mysteres.

Boill. 20. jun. p.
314. 573.

Trifag. c. 2. p. 10.

'Depuis il devint fort celebre par le changement qu'y fit Pierre le Foullon heretique Eutychie, & Evesque d'Antioche vers l'an 475, qui y ajouta ces paroles, Qui avez souffert pour nous. Les Catholiques s'opposèrent beaucoup à cette addition, qui pouvoit recevoir de mauvais sens. 'Elle ne laissa pas néanmoins d'estre receue par quelques Catholiques, c'est à dire par ceux du Concile d'Orient qui raportoient le Trifagion à J. C. comme S. Ephrem d'Antioche nous en assure. 'Et pour exprimer davantage ce sens, Calandion homme fort Catholique qui fut fait Evesque d'Antioche l'an 482, y ajouta encore, O Christ nostre Roy. [Il semble que nous le prenions en ce sens, puisque nous le chantons dans l'office de la Passion, & en allant adorer la Croix.]

p. 16.

Sur. 1. jun. p.

174. 626.

4 Phot. c. 228. p.

771.

Trifag. c. 1. p. 11.

Thir. L. 3. 566. b.

Phot. c. 228. p.

773.

Jo. D. trif. p. 502.

Phot. p. 775.

Trifag. c. 2. p. 13.

Balf. v. 2. p. 437.

432.

'Les autres Catholiques au contraire le raportoient à la Trinité; ce que quelques uns mesme exprimoient en y ajoutant, O Trinité sainte. 'Et S. Jean de Damas dans le traité exprés qu'il en a fait, soutient que c'est le sens où il le faut prendre. 'C'est pourquoi ils rejettoient tous l'addition de Pierre le Foullon comme une erreur. 'Et cela causa mesme de grands troubles dans l'Orient. 'Le 81, ou 82^e Canon du Concile appellé *in Trullo*, défendit sur peine d'anathème & de deposition, de se servir ni de l'addition de Pierre, ni d'aucune autre.

J. D. trif. p. 520.

Trifag. 2. p. 18.

p. 19.

[Les Grecs se servent tres souvent du Trifagion.] 'On le disoit trois fois dans les prieres ordinaires [du Sacrifice:] 'On pretend que les Latins ont esté longtemps sans s'en servir. 'Il paroît que l'Eglise Romaine l'avoit receu du temps de Gregoire VII. Tous les Latins le disent aujourd'hui en certains jours à Prime, & le chantent solennellement le vendredi saint en grec & en latin; ce qui paroît plustost une marque d'antiquité que de nouveauté.]

Phot. c. 228. p.

775. c.

'En effet, S. Ephrem d'Antioche dit en general qu'on s'en servoit dans l'Occident, & que c'estoit dans beaucoup d'Eglises de l'Europe qu'on y ajoutoit, O Trinité sainte.

Trifag. c. 6. p. 481

Du Trifagion. p. 121.

Trifag. c. 11. p. 5

200. 622.

'Jobe auteur ecclesiastique, qu'on croit avoir vécu vers le milieu du VI^e siecle, a écrit que l'rocle avoit appris le premier le

Trifagion, par une revelation dans laquelle on l'avoit entendu chanter aux Anges, & il dit avoir sceu cela d'un Juif qui s'estoit converti à la foy Chrétienne, & qui ayant tout ensemble beaucoup de science & de sagesse, & beaucoup de pieté, avoit esté élevé aux dignitez de l'Eglise, & chargé de l'instruction des peuples. Alexandre moine de Cypre, qui prononça l'elogé de Saint Barnabé, [assez peu après Pierre le Foullon, s'il faut s'arrester] à ce qu'il dit de la nouveauté inventée depuis peu par les heretiques; cet auteur, dis-je, assure que le Trifagion avoit esté revelé de Dieu à l'Eglise en plein midi, & à la vue de tout le peuple de Constantinople, dont le tres heureux Procle, ce Pere & ce Docteur admirable estoit alors Eve sque.

Sur. II. jun. p.
173. § 26.

NOTE I.

[Ces deux passages nous empêchent de rejeter entierement comme des fables ce que les nouveaux Grecs disent de l'origine du Trifagion, quoiqu'ils puissent avoir ajouté à la verité des circonstances peu assurées.] Et en effet, ceux mesmes qui rejettent absolument ce qu'ils en disent, avouent que les plus habiles, & des Catholiques & des Protestans, l'ont reçu comme une veritable histoire. [Nous marquerons donc ici ce qui s'en trouve dans S. Jean de Damas, dans Theophane, & dans quelques lettres adressées à Pierre le Foullon, lesquelles seroient une autorité incontestable s'il estoit certain qu'elles fussent du temps de cet heretique, mais qui ne laissent pas d'estre anciennes quand mesme elles seroient supposées,] puisqu'il y en a de citées par Hincmare dans le IX. siecle.

Trifag. c. 5. p. 24.

V. Acace de
CP.

c. 7. p. 61.

Ces auteurs disent donc que du temps de Procle la ville de Constantinople fut menacée de la colere de Dieu, par de continuel tremblemens de terre, qui durerent quatre mois. Codin dit que Dieu permit ce tremblement à cause des Malecites Cazizares qui demeuroient dans la ville, lesquels blasphemoient extremement contre le Trifagion, & qu'après le tremblement Theodose chassa de la ville tous les heretiques; on pretend qu'il faut lire *des Amalecites, & des Catanzares*, qui estoient une espece d'Eutychiens en Armenie, [& ainsi posterieurs à Theodose. Pour les Amalecites, Prateolus n'en parle point parmi les heretiques.]

Thphn. p. 80. b.
Cedr. c. 342.
a Jo. D orth. fid.
l. 2. c. 10. p. 103.
b Conc. t. 4. p.
1102. b. p. 109. 2.
c Thphn. p. 80. b.
d Cod. ori. C. p.
12. d.
e n. 2. 150.
f Nphr. l. 18. c. 54.
p. 382. 383.

La crainte d'estre accablez par le tremblement sous la ruine des edifices, obligea tous les habitans de Constantinople, grands & petits, de l'abandonner, & de s'enfuir à la campagne en un lieu appellé le champ, qui estoit [auprés de la ville] du costé du midi. Ils y passerent plusieurs jours, exposez au froid & à la ge-

Thphn. p. 80. b.
Conc. p. 1121. a.

Nphr. l. 14. c. 46.
p. 44. d.
g Thphn. p. 80. b.
h Conc. t. 4. p.
1121. a.

lée, [les nuits estant souvent bien froides à la fin de septembre,] où l'on estoit alors selon le menologe des Grecs. Le Patriarche Procle, & l'Empereur, y estoient avec les autres.^a Tout le monde estoit dans le deuil, & dans les larmes, occupé à des litanies, & à des prieres continuelles.

Un jour que la terre estoit extremement agitée, comme tout le peuple imploroit de toute l'étendue de son cœur la misericorde divine, & crioit avec ardeur; Seigneur ayez pitié de nous, il arriva sur les neuf heures du matin qu'un^b jeune garçon ou un enfant fut enlevé en l'air du milieu du peuple, & à la vue de tous ceux qui estoient presens.^c Ce spectacle surprit & étonna tout le monde, & on commença à crier, [avec encore plus de force que auparavant,] Seigneur ayez pitié de nous.^d Au bout d'une heure ou de trois l'enfant se retrouva aux piez de Procle en un lieu qu'on appelloit le Tribunal,^e & dit qu'il avoit entendu du ciel comme une grande multitude de personnes chanter ces paroles: O Dieu Saint, &c.^f Et qu'on luy avoit dit de les rapporter à l'Evêque, & au peuple, afin qu'on les chantast dans les prieres & les litanies, sans y rien ajouter, dit Theophane.

Procle ayant entendu le raport de cet enfant, ordonna au peuple de chanter ces mesmes paroles: Et quand on eut commencé à les chanter, le tremblement cessa.^g On rentra dans la ville en les chantant; & Dieu ayant esté appaisé par ce moyen, delivra le peuple des chastimens dont il l'avoit menacé,^h autorisant par ce second miracle la verité du premier.ⁱ Theophane ajoute que cela porta Theodose & Pulquerie à ordonner par un edit public de chanter partout le Trisagion; & que depuis cela on a pris la coutume de le chanter tous les jours dans les Eglises.

[Voilà ce que les auteurs du VIII. siecle nous apprennent sur ce celebre evenement. Il n'est pas necessaire de répondre de toutes les particularitez qu'ils en raportent. Mais pour le fond, il paroist assez autorisé par l'auteur de la vie de S. Barnabé, & par le passage de Jobe, pour ne le pas rejeter legerement.] Les Grecs en renouvelloient tous les ans la memoire le 24, ou le 25 de septembre,^k quoiqu'il semble estre arrivé dans un temps plus froid, s'il en faut croire la lettre attribuée à Aselepiade de Tralles. [On peut demander & chercher pourquoi Dieu a voulu qu'on se servist alors de ces paroles dans l'Eglise, & pourquoi il luy a plu d'y attacher la delivrance d'une ville. Mais quand il ne nous ouvreroit pas la porte de ce mystere, ce n'est pas une raison pour le contester, pourvu qu'on juge qu'il soit suffisamment autorisé,

Thph. n. p. 571. 2.
Nph. p. 543. d.
a Conc. p. 1104.
b | 1109. b.

b.

Jo. D. orth. fid. l.
3. c. 10. p. 203. tit. f.
p. 508. b. Conc. p.
1064. b. | 1109. a. |
Cod. r. 2. d.
b | Thph. n. p.
80. b. c.
c Thph. n. p.
71. 2.
d Conc. p. 1064.
b | 1104. c.
e | 1069. b.
f c. 1064. b |
Thph. n. p. 80. c.

c.

c | Conc. p. 1104.
c | Jo. D. orth.
fid. l. 3. c. 10. p.
201.
g Conc. p. 1064.
b. c.
i Jo. D. trif. p.
505.
k Thph. n. p. 80. c.

Bar. 446. 68.

Th. h. n. p. 571.
d Men. p. 112.
k Conc. p. 1115.

[Nous n'avons pas cru qu'il fust nécessaire d'ajouter les témoignages des nouveaux Grecs,]'comme de Cedrene qui copie Theophane , de Balsamon sur les Canons qui copie Saint Jean de Damas , de Constantin Manassés , de Nicephore , & du Menologe des Grecs , qui ajoute à la narration des autres ,^b que l'enfant qui avoit esté enlevé descendit assis comme sur une nuée , & qu'il mourut aussitost après : [ce que Nicephore a dit aussi.]

Cedr. p. 342.
Bal. p. 438. c. d.
Man. p. 543. 544.
N. h. r. f. 543.
544.
Thpho. n. p.
571. 2. d.

NOTE 1.

'S. Procle ne gouverna l'Eglise de Constantinople que 12 ans & trois mois, selon les Ménées des Grecs : [selon quoy^h il doit estre mort l'an 446, vers le 12 de juillet.] Cependant les Grecs, & les Latins à leur imitation, en font la feste le 24 d'octobre. C'est ce qui a fait croire à Richard auteur de sa vie, à Baronius, & à d'autres, qu'il estoit mort ce jour là, [quoiqu'il y ait bien des raisons qui font faire les festes des Saints en d'autres jours qu'en ceux auxquels ils sont morts.] Les Grecs font même une autre memoire de ce Saint le 20 de novembre, & encore plus solennelle.

Men. 14. c. c. p.
499.

Bal. ib. d.
Proc. vit. p. 53.
Bar. 446. § 17.
Titlag. p. 32.

Men. p. 302. 313.
Proc. v. p. 54.
57.

'Ils y donnent au Saint de grands eloges, dont nous ne croyons pas nécessaire de rien mettre ici. Car ils font peu d'autorité.

Ibid.

V. S. Cyrille

['Ceux que Saint Cyrille luy a donnez au sujet de sa lettre aux Armeniens, sont sans doute plus considerables.] Il appuie sa doctrine sur celle de ce tres saint & tres religieux Eveque qui ornoit alors le throne de Constantinople. Il l'appelle encore un homme plein de pieté, exercé à combattre ceux qui attaquent les dogmes de l'Eglise, & accoutumé à vaincre les ennemis de la verité.

Conc. t. 3. p. 1202.
c.
p. 207. b.

'Le Pape Sixte III. luy écrit en ces termes : Nous savons combien vous estes instruit de la discipline ecclesiastique, & que vous observez avec grand soin tout ce qui regarde les regles & les Canons de l'Eglise; & nous avons reconnu avec certitude en plusieurs rencontres, que vous ne faites rien, ni ne laissez rien faire aux autres Eveques, autant qu'il est en vostre pouvoir, qui soit contraire aux anciens decrets des Peres. Et à la fin de la même lettre : Nous nous assurons que nous n'avons, comme nous y sommes obligez, qu'un cœur & qu'une ame, pour parler avec l'Ecriture, dans ce qui concerne le culte de la religion, l'execution des Canons, & l'observance de la discipline ecclesiastique.

Coll. r. t. i. f. 93.

p. 96.

'Eusebe de Dorvlée fait profession de suivre les sentimens de S. Procle, comme ceux des plus illustres Peres. Le V. Concile œcuménique, & le Concile de Rome sous Martin I, font la

Conc. t. 1. p. 159.
a.
c. Proc. vit p. 5.

p. 5.
 Fic. l. 3. c. 2. p.
 315. 4.
 a p. 124. a.
 Proc. vit. p. 7.

mesme declaration. Le Pape Vigile dit qu'il avoit esté le plus savant Evêque [de son temps.] Facundus l'appelle un homme de *bonum* probité, sage, tres saint, & en mesme temps tres prudent. Anastase Sinaïte met aussi S. Procle entre les saints Peres, dont les ouvrages & les expressions estoient celebres dans toute l'Eglise, en sorte qu'on ne pouvoit refuser des'y soumettre, sans se condanner soy mesme. Et il cite quelques paroles d'un sermon de Noel, ^b & d'une homelie sur la Mere de Dieu. George Evêque d'Alexandrie, [vers l'an 610,] dit qu'il avoit une grande pieté, & qu'il estoit encore orné de toutes les autres vertus.

Anaf. S. ed. c. 7.
 p. 110. a. b. 10.
 p. 166. a. b.
 c. 10. p. 160. c.
 e. Georg. c. 17. p.
 192. c.
 d. Cod. or. C. p.
 47. c.

^d Codin dit que Saint Procle fonda à Constantinople l'Eglise des Saints sans argent, [qui est le nom que les Grecs donnent ordinairement à S. Cosme & S. Damien, parcequ'on pretend qu'ils exerçoient la medecine sans en retirer aucun argent.

Proc. vit. p. 17.

Vincent Richard Clerc Regulier d'Italie, en faisant imprimer à Rome en 1630, tout ce qui nous reste des œuvres de S. Procle, y a joint une vie de ce Saint, où il ramasse, comme je croy, tout ce qui s'en trouve dans les auteurs anciens & nouveaux, y ajoutant encore beaucoup de choses de luy mesme. Il nous donne aussi son image tirée du menologe de l'Empereur Basile.

p. 53.

[Il luy attribue 22 discours ou homelies, dont la premiere est le discours qu'il fit contre Nestorius mesme qui l'ecoutoit. Pour les autres, il y en a peu qu'on puisse assurer estre de luy; & il y en a qu'on peut assurer n'en estre pas.] Le Pere Combens les a données de nouveau, revues sur quelques manuscrits. [Les anciens en citent d'autres que nous n'avons pas.] Celle que cite le Concile de Calcedoine est contée pour la 40^e par S. Ephrem. ^e M^r du Pin porte un jugement considerable de ses ouvrages, lequel nous mettrons ici tout entier, [parcequ'il peut servir à juger beaucoup d'autres auteurs.] Ces sermons, dit-il, sont écrits d'un style coupé & sententieux, pleins d'antitheses, d'interrogations, d'exclamations, & de pointes. Les pensées sont étudiées & subtiles; mais elles sont peu utiles, & peu instructives. Il dit la mesme chose en cent manieres differentes: & luy donne une infinité de differens tours. Cette maniere de composer demande beaucoup de peine & d'application, & elle fait connoistre le feu & la vivacité de celui qui parle; mais elle est de peu d'utilité aux auditeurs. Elle les divertit & les charme quelquefois, pendant qu'ils entendent ce discours étudié: mais ordinairement ils n'en sortent ni plus instruits, ni plus touchez; & à peine sont-ils sortis, qu'ils oublient tout ce qu'on leur a dit. Car ces tours agrea-

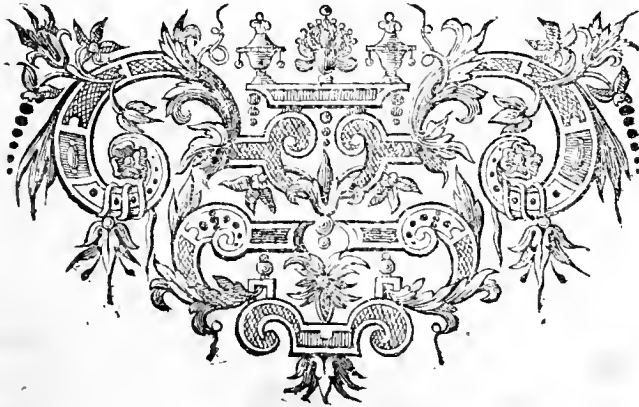
Auct. p. 301. 468.
 c.

Conc. t. 4. p. 831.
 b) Phot. c. 129 p.
 301.
 e Du Pin, t. 1. p.
 171.

NOTE 3.

» bles qui ne plaisent que par leur grande delicateffe, ne font au-
 » cune impression sur l'esprit ni sur le cœur, & ne laissent le plus
 » souvent qu'un souvenir general qu'on a esté charmé de ce qu'on
 » vient d'entendre, sans que l'on sache pourquoi. Voilà le carac-
 » tere des sermons de Procle, qui a réussi parfaitement en ce genre.
 » Il a montré par là ce qu'il eust pu faire, s'il eust fait choix d'un
 » meilleur style, ou qu'il eust eu le bonheur de vivre en un temps
 » où l'on eust eu meilleur goust.

[Richard a joint aux oraisons de Saint Procle diverses lettres, dont les unes sont de luy, & les autres le regardent. Elles sont toutes tirées des monumens de l'histoire Ecclesiastique : Et je ne croy pas qu'il y en ait aucune dont il y ait lieu de douter.] Les Bona, lit. p. 64.
 Orientaux ont une Liturgie qu'ils pretendent venir de luy.



NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE QUATORZIEME VOLUME DES MEMOIRES
pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR SAINT PAULIN.

NOTE I.

Sur le lieu d'Ebromague.

VINET & le P. Fronton du Duc, tous deux de Bordeaux, croient que le lieu appelé Ebromague, qui appartenoit à S. Paulin, peut estre Embrau ou Brau, à quatre lieues de Gascogne, & pres de six frangorles de la ville de Bourg, laquelle estoit aussi à la maison des Paulins. [Ce lieu de Brau est sans doute] ce que Sançon appelle Braux en Vitrezay dans la Saint-Ouge: Mais il le met à une lieue ou environ de la Gatonne, au lieu qu'il paroist qu'on arrivoit à Ebromague par bateau.

Ad usque vetus Ebromagum tuam.

C'est la raison par laquelle Sançon soutient qu'Ebromague n'est pas Brau, mais Bourg. [Neanmoins le lit de la riviere peut en avoir esté plus proche autrefois. Et pour la qualité du pays qu'il dit estre fort désagréable, il peut avoir bien changé depuis douze cents ans qu'il n'a plus esté embelli par les dépenses des grands Seigneurs. Le nom de Bourg n'est pas si différent d'*Ebromagus*, qu'il ne puisse en avoir esté formé en douze siècles. Mais c'est visiblement le *Burgus* de Saint Sidoine. Et assurément ce nom n'avoit point esté changé du temps de S. Sidoine en celui d'*Ebromagus*.] On lit qu. lque fois *Hiebromagus*, & *Hebromanus*. Mais c'est toujours la mesme chose, [sinon que le nom de Bourg ne sauroit estre venu du dernier.]

Les anciens itineraires marquent un

Ebromague, mais vers Carcassone: de sorte qu'on ne croit pas qu'il ait de rapoit à celui de S. Paulin.

NOTE II.

Que Saint Paulin n'a esté que Consul subrogé.

Aufone dit que le nom de S. Paulin estoit dans les fastes. *Quamquam & fasto una titulo prior &c.* Mais on n'en peut pas conclure qu'il ait esté Consul ordinaire. Car quoiqu'on ne mist que ceux là dans les fastes que conservoient les particuliers pour regler la chronologie, cela n'empesche pas que dans les fastes publics qui se publioient & se gardoient à Rome, on ne mist les noms des Consuls subrogez après les ordinaires; [& nous en avons encore de cette sorte.] Ainsi cela n'a pas dû obliger Baronius à dire qu'il avoit esté Consul ordinaire en 375, auquel S. Jerome dit expressément dans sa chronique qu'on ne fit point de Consuls. Baronius l'avoue & le nie en mesme temps.

Le P. Pagi va à une autre extremité: Car il semble d'abord vouloir soutenir que Saint Paulin n'a point dutout esté Consul, puisque Sulpice Severe, Saint Augustin, & les autres qui parlent de luy, n'en disent rien. Il reconnoist néanmoins enfin qu'on ne peut douter qu'il n'ait esté Consul, parcequ' Aufone le dit trop formellement. Mais il veut que ce n'ait esté qu'un Consulat honoraire, les Consuls ordinaires estant, dit-il, en ce temps là pour toutel'année, de sorte qu'il

Pour la page
3. § 1.

Paulin p. 769.
770. Aufon p.
478.

Sançon. B. p. 267.

Auf. ep. 11. p.
478.

Sançon. B. p. 267.

Paulin. p. 478.

2.

Paulin. p. 769.

Pour la page
8. § 1.

Auf. ep. 11. p.
469.

Pa. l. III. p.
156.

P. 13. Bar. 394.
§ 2.

Hier. chr.

Bar. 375. § 1.

Pagi. p. 26.
P. 8. 29.

p. 29.

qu'il n'y en avoit plus de subrogez. [C'est decider bien viste, mais contre l'autorité formelle de Symmaque,] dans une lettre duquel nous en trouvons un, vers l'an 400, qui se cassa les jambes dans la ceremonie de son Consulat le 21 d'avril. Et le P. Chifflet cite cette lettre de Symmaque dans un endroit, qu'assurément le P. Pagi n'a pas manqué d'avoir lu. Je douterois bien plus qu'il y eust alors des Consuls honoraires. Au moins je ne me souviens point d'en avoir vu aucun dans le IV. siecle. Mais outre l'autorité d'Aufone pour le Consulat de S. Paulin,] nous avons le témoignage de S. Paulin de S. Felix. Et comme il dit que ce Saint luy obtint la grace d'exercer son Consulat sans repandre de sang, [ce ne peut pas estre un Consulat honoraire qui ne donnoit aucun droit de vie & de mort.]

NOTE III.

En quel temps il a esté bapuzé.

'Le P. Chifflet croit que Saint Paulin estoit bapuzé des le temps qu'il se consacra à Saint Felix le 14 janvier 380, [ou plustost 379,] jugeant qu'une action, comme celle la, ne peut pas convenir à un simple catecumenc. Il ne commence neanmoins la retraite & la vie vraiment chrétienne du Saint, que longtemps après. [Ainsi l'on peut objecter que ses fautes avoient esté effacées par le bapuzé. Lorsqu'il veut rendre raison à Aufone du changement de ses mœurs, il ne dit point que c'est le bapuzé qui l'a obligé de mener une vie Chrétienne.]

'Le Pere Chifflet ne pretend pas neanmoins que S. Paulin n'ait pu absolument consacrer, comme il dit, son cœur à S. Felix, sans avoir reçu le bapuzé: [& ce qui peut porter à croire qu'il ne l'a reçu que lorsqu'il entra tout à fait dans la piété.] c'est qu'estant certain que c'est S. Delphin de Bordeaux qui l'a bapuzé, il dit à ce Saint, *Tu misisti hancum ad me è profundis & amaris huius.* Eccl. Tome XIV.

ius saculi fluctibus extrahendum, ut captura salutis efficerer, & cui vivebam, intra morerer; & cui mortuus eram, vivere domino. [C. la paroist, dis-je, bien jointre son bapuzé avec son renoncement entier au monde, si nous ne disons que S. Delphin après l'avoir bapuzé en 379, contribua encore dix ans après à luy faire abandonner la vie trop seculiere qu'il avoit menée après son bapuzé.]

Nous voudrions pouvoir differer son bapuzé jusqu'en 392, à cause de son epistre 41, écrite, comme on le verra en son lieu, l'an 394, avant l'hiver. [Car il dit dans cette epistre que son ame n'avoit encore que l'age des enfans qui furent tuez pour J. C.] ce qui paroist marquer le temps de deux ans à cause de ces paroles, *à himatu & infra &c.* Et Sacquin tire de là qu'il écrivit cette lettre deux ans seulement après son bapuzé. [Mais cet endroit se peut expliquer aussi de la resolution qu'il prit de renoncer à ses biens: & je pense qu'il faut absolument l'entendre de cette sorte. Car quand il n'auroit pas esté bapuzé en 379, comme veut le Pere Chifflet, il seroit neanmoins difficile de douter qu'il ne l'ait esté au moins des 389, avant que de se retirer en Espagne.] On tire de ses poemes à Aufone, qu'il fut au moins quatre ans dans cette province sans retourner en son pays, [c'est à dire à Bordeaux. Ce fut durant ces 4 ans là, qu'il embrassa la perfection evangelique en quittant son bien, ce qu'il fit assurément en Espagne. Or il est fort difficile de croire qu'il ait fait cela avant que d'estre bapuzé:] Et ce qu'il dit, que Saint Delphin l'avoit tiré de la mer du siecle, [le souffre encore moins.] 'Ce fut durant ces quatre ans qu'il écrivit de Barcelone à Aufone sur le changement de sa vie. Ce fut aussi à Barcelone qu'il fut fait Prestre [à la fin de 393,] & qu'il écrivit à S. Sulpice avant que d'estre ordonné Prestre, & après l'avoir esté: & dans cette seconde lettre,

Y y y

Sym. l. 6. ep. 40. P. 244.

Paul. ill. p. 136.

m. p. 89.

Pour la page 159.

Paul. ill. p. 140.

P. 141.

P. 140.

ep. 75. 45. P. 171. 400.

ep. 16. p. 178.

ep. 41. p. 269.

vit. p. 64. ill. P. 159.

vit. p. 564. 165.

ep. 15. p. 178.

cap. 9. 11. p. 468. &c.

ep. 6. p. 110.

il exhorte S. Sulpice, lassé des contradictions de ceux qui blasmoient leur conduite, de quitter son pays, & de le venir trouver. [Il est donc certain qu'il estoit baptizé avant que d'aller en Espagne où il fut fait Prestre, ou que d'Espagne il vint à Bordeaux où il fut baptizé, & puis retourna en Espagne. Mais quand les poemes à Ausone pourtoient souffrir ce voyage, ce ne seroit point à S. Delphin qu'il auroit dû la conversion. Il auroit pu recevoir le baptesme en Espagne, sans aller pour cela à Bordeaux.] Sacquin mesme reconnoist qu'il a passé environ quatre ans en Espagne.

NOTE IV.

Si le poeme 31 est de luy.

[Ce qui peut faire douter davantage s'il faut attribuer à S. Paulin le poeme intitulé *Al conjugens suam*, qui est le 31 dans l'edition d'Anvers, p. 643,] c'est que ce poeme décrit toute la terre comme dans un trouble & un renversement general, [c'est à dire dans l'état où fut l'Empire d'Occident depuis l'an 407. Or S. Paulin n'avoit plus-besoin en ce temps là] de s'exciter ni luy, ni sa femme à se soumettre au joug de J.C, ni de marquer comment il devoit user de son bien, [puisqu'il l'avoit déjà tout vendu. Arbogaste excita de grands troubles dans l'Occident, lorsqu'il fit étrangler le jeune Valentinien le 15 may 392, & qu'il fit prendre le diademe à Eugene. Mais cela ne paroist point répondre à l'idée que donne ce poeme,] On le trouve encore dans les œuvres de Saint Prosper: Rosweide [& d'autres croient qu'il est plutost de S. Paulin que de luy;] & le Pere Labbe soutient au contraire qu'ils se trompent, sans en donner neanmoins de preuve. M^r le Brun juge que cette piece a assez l'air & le style de S. Paulin: mais comme il est difficile de l'accorder avec son histoire, qu'il ne l'a rencontrée sous son nom dans aucun manuscrit, & que quatre l'attribuent à

S. Prosper, il ne l'a pas ostée des ouvrages de Saint Paulin, mais il l'a mise dans l'appendix, p. 21. M^r Antelmi ajoute un manuscrit ancien de plus de 800 ans, qui le donne aussi à S. Prosper, & il y trouve le style de ce Saint. Car s'il y a quelque chose de plus doux & de plus poli que dans son poeme contre les Ingrats, cela peut fort bien estre venu de ce qu'il a fait celui *ad uxorem*, estant plus jeune lorsqu'il n'avoit quitté que depuis peu l'étude, ou l'amour des lettres humaines. Bede le cite aussi sous le nom de Prosper Tiro, que l'on soutient estre le vray nom de S. Prosper. [Puisqu'il y a tant d'autoritez pour l'attribuer à S. Prosper, & rien de considerable qui en empesche, nous croyons ne devoir point faire de difficulté de nous en servir dans son histoire, comme d'une piece qui est de luy.]

NOTE V.

Sur le poeme à Ausone.

S. Paulin dans la preface de sa lettre à Ausone, dit qu'il répondra forttement à ses reproches dans les vers heroïques qui suivroient ses iambes. [Ces vers heroïques ou hexametres ne sont pas] ceux qui commencent par celui-ci, *Continuata mea durare silentia lingua*, puisqu'ils n'ont rien de fort; & ce n'est mesme qu'une protestation de l'amitié & du respect qu'il avoit, & qu'il vouloit toujours avoit pour Ausone; ce qu'il avoit déjà dit dans ses iambes. Ils finissent mesme par d'autres iambes. [Ainsi le poeme heroïque qu'il promet, est sans doute] le suivant: *De fore me patriis rostriteride terris &c.*

[Il y répond visiblement à la quatrième lettre d'Ausone, *Quarta tibi notos &c.* & à celle qui est perdue, où Ausone se plaignoit qu'il estoit absent depuis trois ans.] Ce qu'il dit que sa femme n'est point une Tana, qu'il semble se rapporter à la seconde d'Ausone. Il dit qu'Ausone ne nommoit que les

Ante. op. l. p. 409.

P. 411.

P. 412.

Bed. demetr. t. 1. p. 40.

Pour la page 11. 5. 11.

Paul. cat. 9. p. 463.

cat. 4. p. 471.

p. 471.

cat. 12. p. 471.

p. 475.

p. 477.

vic. p. 177.

Pour la page 11. 5. 11.

Paul. p. 644.

P. 625. P. 625 647.

p. 645.

L'ob. ser. t. 1. p. 165.

Paul. dil. 6. p. 130.

petites villes d'Espagne, & ne parloit point des grandes, comme Caragöce, Tarragone, & Barcelone; & cela montre qu'il n'avoit point encore reçu la premiere d'Aufone, où ces trois villes font nommées. Aussi s'il l'avoit vue, il ne se plaindroit pas comme il fait qu'Aufone s'adresse aux Messes pour demander son retour, au lieu de s'adresser à J.C. Il n'y a que le mot d'*impie* dont il se plaint dans les iambes, qui est dans la premiere lettre d'Aufone; mais il pouvoit estre encore dans celle que nous avons perdue.

Ces hexametres avec les elegiaques *Quarta redit duris &c.* & les iambes, *Quid abdicatas &c.* font trois poemes differens dans l'edition de Rosweide, le 9, le 10, & le 12^e. Cependant il est visible que ce sont seulement trois parties d'une mesme lettre. M^{le} Brun a corrigé cette faute, & n'a fait de tout cela que le seul poeme dixieme de son edition, p. 26. Il en a fait ensuite un separé de ce qui fait l'onzieme dans Rosweide, *Continuata mea &c.* Ce poeme n'est point en effet promis, comme le reste, dans les elegiaques: ce n'est, comme on a vu, qu'une repetition de ce qui est dans les iambes; & il paroist répondre à la premiere lettre d'Aufoné.

NOTE VI.

Que l'epistre 23 regarde sa prestriese.

'Le P. Chifflet croit que l'epistre 23, adressée à S. Amand, doit se rapporter à l'episcopat de S. Paulin, non à sa prestriese. [Il y a bien des endroits qui favorisent son opinion, & il ne seroit pas étonnant que S. Paulin n'eust accepté l'episcopat que par la mesme violence du peuple par laquelle il avoit esté fait Prestre.] Mais il témoigne assez clairement qu'il avoit esté jusqu'alors dans le rang des simples brebis & des laïques: [& on peut dire qu'il marque noimément la prestriese] par ces paroles, *Jam nomine officioque seniores.*

NOTE VII.

Si S. Paulin buvoit du vin en Carême.

[Il semble qu'on buvoit un peu de vin chez S. Paulin mesme durant le Carême.] Car parlant de Cardamas qui estoit venu chez luy durant ce saint temps, *Calicibus nostris*, dit-il, *contentus fuit, ut intelligeremus illum... non jam molio, sed modico vino uti &c.* Cependant on voit par les Peres de ce temps-là, que l'abstinence du vin ne passoit guere moins pour une loy generale de la penitence du Carême, que l'abstinence de la viande. [Est-ce que cela s'observoit moins en Italie, à cause des Manichéens de Rome, qui condannoient l'usage du vin? Mais je ne croy pas que cela se trouve.] S. Leon dit qu'il ne faut pas s'abstenir des nourritures licites dans le mesme esprit que les Manichéens; [mais il ne dit pas qu'il s'en faille moins abstenir à cause d'eux. S'il ne s'agissoit que de Saint Paulin, on pourroit croire,] que comme il estoit fort infirme, [il ne pouvoit pas se passer de boire du vin. Mais il est clair que ce qu'il faisoit sur cela, toute sa maison le faisoit de mesme. Je pense donc qu'il faut dire qu'il marquoit indifferamment en cet endroit ce qu'il faisoit durant le Carême ou après.] Car il est certain que Cardamas demoura chez luy jusques après Pasque.

NOTE VIII.

En quel temps il alloit tous les ans à Rome.

'S. Paulin écrivant à S. Sulpice, *Romam*, dit-il, *ad venerabilem solemnitatis apostolica diem hac estote labente profecti sumus.* [Cet estat labente ne marque apparemment autre chose que le cours de l'été, c'est à dire le 29 de juin,] auquel on faisoit des lors la feste de Saint Pierre & de Saint Paul.

'Il est plus difficile d'expliquer ce qu'il dit dans une autre lettre écrite du 15 de may, qu'il avoit esté à Rome après Pas-

Y y y j

Auf. ep. 23. p. 484.

p. 486 [Paul. car. 12. p. 473. 474.]

Paul. p. 474. 475. 4 Auf. ep. 23. p. 481.

Paul. car. 11. p. 471.

Pour la page 42. § 13.

Paul. ill. p. 277.

ep. 23. p. 110. 211.

p. 110. b.

Pour la page 45. § 15.

Paul. ep. 25. p. 220.

Thom. jeân. p. 58.

Leo, c. 42. c. 4. c. p. 216.

Paul. ep. 17. p. 18.

ep. 25. p. 221.

Pour la page 61. § 20.

Paul. ep. 13. p. 165.

Fuch. cy. l. p. 268.

ep. 44. p. 396.

p. 90.

que selon sa coutume ordinaire, *juxta solennem meum morem*, pour venerer les Apostres & les Martyrs. [Car on ne peut pas dire qu'il eust accoutumé d'aller deux fois l'an à Rome. Le mot mesme de *solennis* marque proprement ce qui ne se faisoit qu'une fois en chaque année.] Il appelle en effet son voyage de Rome *iter annuum*: Et S. Augustin de mesme; *cum Romam toto anniversario pergitis*. La lettre à Saint Delphin montre aussi qu'il n'y alloit qu'une fois l'an. [Nous ne savons point non plus qu'il y eust à Rome aucune feste sitost après Pasque. Et nous venons de voir qu'il alloit pour cela à Rome durant l'été. Mais il faut remarquer que quand il dit qu'il fut à Rome après Pasque, il ne dit pas, comme dans les autres endroits, que c'estoit pour la feste des Apostres. Il y a donc apparence qu'ayant esté obligé d'aller à Rome cette année là un peu après Pasque, & ne jugeant pas y devoir retourner encore à la S. Pierre, il fit de ce voyage extraordinaire son voyage ordinaire, & y yint dans le dessein de rendre au Saint la veneration pour laquelle il avoit accoutumé d'y aller au mois de juin.]

NOTE IX.

Sur le temps de sa naissance, de son ordination, & de sa retraite.

[Toute la chronologie de la vie de S. Paulin est fondée] sur ce qu'il mande à S. Augustin dans son epistre 41, *Actus. mihi secundum carnem ea jam est, qua fuit ille ab Apostolis in porta speciosa verbi potestate sanatus*. Il écrivit cette lettre un peu avant l'hiver, après en avoir reçu une de S. Alype qui estoit déjà Evêque. [Nous ne voyons pas moyen de dire que Saint Alype ait esté Evêque plustost qu'en 394. On ne peut donc pas aussi mettre plustost l'epistre 41. Celui par lequel S. Paulin l'avoit écrite avoit à visiter de sa part plusieurs Saints à Carthage, & en Numidie. [Ain-

si S. Paulin ne l'attendoit pas apparemment avant le printemps suivant.] Il paroist qu'il tarda mesme plus que S. Paulin n'avoit cru, *morante adhuc puero*. De sorte que n'ayant point de nouvelles de S. Augustin, il luy écrivit longtems après, *jam dudum*, une seconde fois par Romain, qui ne partit d'Afrique que lorsque S. Augustin eut esté fait Evêque, [à la fin de 395. Mais si cela est, S. Augustin n'aura pu y répondre que lorsqu'il estoit déjà Evêque.] Et cependant la maniere dont il parle de son episcopat, en répondant par Romain, [fait assez voir qu'il n'y avoit esté élevé que depuis sa premiere lettre. Il faut donc dire que S. Paulin écrivit sa lettre 41 à la fin de 394, & qu'il envoya Romain en 395. C'est donc en 394.] qu'il avoit, comme il dit, l'age du boiteux des Actes qui fut guéri par S. Pierre & par S. Jean, c'est à dire un peu plus de 40 ans; [d'où il faut conclure qu'il estoit né à la fin de 353, ou un peu après. Ainsi il avoit environ un an de plus que S. Augustin, né le 13 novembre 354.]

Il dit dans la mesme lettre 41, que pour ce qui est de sa vie spirituelle, il n'avoit que l'age des enfans immolez avant J. C. par les épées mesmes qui avoient esté tirées contre luy, c'est à dire des SS. Innocens: & on croit que par là il veut marquer le temps de deux ans, à cause de ces paroles, *à bimatu & infra &c.* [Et c'est ce qui nous fait mettre en 392, la resolution qu'il prit d'abandonner les biens, à laquelle nous raportons ce qu'il dit de sa naissance spirituelle, ne voyant pas moyen de l'entendre de son battefine, comme nous l'avons vu dans la note 3.]

Dans la lettre de Saint Alype qui donna occasion à la 41, ce Saint prioit S. Paulin de luy faire avoir la chronique d'Eusebe, qu'il trouvoit à Rome chez Domnion. [Cela suppose nécessairement qu'il savoit déjà que S. Paulin n'estoit plus ni en Espagne, ni dans les

ep. 35. p. 172.
Aug. epist. 41.
Paul. epist. 41.
Paul. epist. 41.
Paul. epist. 41.

Paul. epist. 41.
Paul. epist. 41.

Paul. epist. 41.
Paul. epist. 41.

Paul. epist. 41.
Paul. epist. 41.

P. 379.
Aug. epist. 41.
45. 1.

ca. d.

Paul. epist. 41.
359.

ill. p. 136.

ep. 41. p. 169.

Vit. p. 66. ill.
p. 139.

ep. 41. p. 169.
179.

Gaules, mais ou à Rome mesme, ou dans un lieu assez proche pour y avoir aisément commerce. Il vint donc à Nole en 394 au plus tard, & fut par conséquent fait Prestre le 25 de decembre en 393 au plus tard. On pourroit croire qu'il estoit à Nole des 393, & qu'il avoit esté fait Prestre en 392. Mais nous avons mieux aimé differer cela d'un an avec Baronius & le P. Chifflet, parcequ'il semble que Alype ait recherché son amitié des qu'il le sceut à Nole, ou mesme en chemin pour y venir, & peutestre à Rome.] Que s'il a esté fait Prestre en un dimanche, comme le Pere Chifflet croit que ses termes, *Die Domini; quo nasci carnis dignatus est*, nous obligent de le dire, le 25 de decembre s'y rencontre en 393, & non en 392. [La suite des poemes qu'il faisoit tous les ans sur S. Felix, s'accorde aussi aisément par ce moyen avec l'histoire du temps.]

NOTE X.

Sur l'epistre 26 à Sancte.

[Il est difficile de dire] si Sancte Endeleque poete Chrétien à qui Saint Paulin adressa son panegyrique de Theodose, [est le mesme Sancte à qui il écrit l'epistre 26. Le nom de Sancte qui leur est commun, joint] à ce qu'il paroist que Sancte à qui l'epistre 26 est adressée, faisoit des hymnes chrétiennes, & qu'il en avoit envoyé quelques unes à S. Paulin, [peut faire croire que c'est le mesme:] & il est certain que S. Paulin l'avoit aimé des devant sa conversion. [D'autre part, quoique les Romains eussent encore alors plusieurs noms, néanmoins il semble que dans l'usage on se servoit toujours du mesme. Ainsi Saint Paulin appellent l'un Endeleque, & l'autre toujours Sancte dans les trois ou quatre fois qu'il repete son nom, c'est une assez grande raison, pour croire que ce sont deux.] Et de plus, S. Paulin semble dire que depuis sa conversion, il n'avoit écrit qu'une seule fois à Sancte, & n'en avoit aussi reçu qu'une petite réponse, sans parler de son panegyrique, ni de la

demande qu'Endeleque luy en avoit faite.

'A voir la maniere dont il parle de luy mesme dans cette lettre, [on se porteroit aisément à croire qu'il n'estoit encore que dans le commencement de sa conversion,] si le long silence qu'il avoit gardé avec Sancte, [ne faisoit juger qu'il estoit déjà à Nole depuis plusieurs années.] 'Et il dit en effet que la vieillesse blanchissoit déjà tous ses cheveux. [On peut juger néanmoins que c'estoit avant son episcopat, & ainsi en l'an 409 au plus tard,] puisqu'il écrit conjointement avec Therastie. Il dit qu'il avoit appris une chose d'un de ses amis qui avoit beaucoup voyagé &c. [C'est apparemment Rufin qui ne revint en Occident qu'en 397.]

'Après avoir comme fini sa lettre, il recommence un nouveau discours au sujet des hymnes que Sancte luy avoit envoyées: [ce qu'on peut également considerer, ou comme une seconde partie de sa lettre, ce qui fait qu'on les a unies dans les imprimez à Anvers que nous suivons,] ou comme une seconde lettre envoyée avec la premiere. Quelques manuscrits les distinguent en effet: [d'où vient que M^r le Brunen a fait les epistres 40 & 41 de son edition, p. 252, 253.]

NOTE XI.

Sur la deputation des Evêques d'Afrique à Saint Paulin.

'S. Paulin parlant de la maladie qu'il eut l'été d'après l'année qu'il fut arrivé à Nole, autant que nous en pouvons juger, dit que tous les Evêques de la Campanie l'avoient visité: à quoy il ajoute, *Afri quoque ad nos Episcopi revisendos miserunt*. [Cela se pourroit peutestre rapporter aux lettres qu'il receut d'Aurele & de S. Alype en 394, s'il estoit à Nole des 393. Et néanmoins le mot de *revisere* ne s'accorderoit guere bien avec une premiere civilité qu'il recevoit d'eux. Il la receut mesme par ses gents, & non par aucune personne qu'ils luy eussent envoyé de leur part, à quoy *miserunt* ne convient

Y y y iij

Pour la page
66. § 22.

Paul. ep. 9. p.
116.

ep. 26. p. 136.

Paul. 26.

p. 221. 224.

p. 227.

p. 222. 224.

p. 227.

p. 221.

p. 228.

p. 236.

ill. p. 104. 105.

Pour la page
67. § 23.

Paul. ep. 10. p.
116.

guere non plus. Il vaut donc mieux demeurer dans nostre supposition, qu'il est venu à Nole en 394, qu'il fut malade en 395, & qu'alors Aurele de Carthage qui l'avoit envoye visiter des 394, & peuteeste quelques autres des envions avec luy, luy envoyerent quelques personnes en 395, luy rendre leurs civiltes, ou sur la nouvelle de sa maladie, ou simplement pour répondre aux lettres qu'il leur avoit écrites, voyant peuteeste que celui que S. Paulin leur avoit envoye, n'estoit pas en état de s'en retourner encore sitost. Saint Augustin luy écrit en 395 par Romanien : mais il n'y a pas d'apparence que S. Paulin ait reçu sa lettre des le commencement de l'été.]

ment le mesme.] Car le 23 d'octobre on fut à Poitiers la feste d'un Saint Benoist Evesque, mais mort dans la solitude : & si lon ce qu'on en dit, [c'est assurément celui dont parle la vie de S. Vivence. Mais cette vie est une tres méchante piece,] 'qui n'a esté écrite au plustost qu'à la fin du X. siecle. [Elle fait Saint Vivence contemporain de Diocletien, de S. Hilaire,] 'de S. Maxence Abbé de Poitiers, [qui apparemment est] 'celui qui vivoit du temps de Clovis ;^a & mesme de S. Martin de Vertou, ^bné en l'an 527, & mort en 589. [L'episcopat que l'on attribue à Saint Benoist sur une si méchante vie, ne nous empescheroit donc pas de croire que c'est le Diacre d'Aquitaine frere de Sebastien, dont Saint Paulin parle, si nous en avions quelque preuve tant soit peu forte.]

Saussay, p. 1251.

Foll. 804. § 6.

p. 8. § 32.
Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 37. p. 58.
a Foll. p. 807. § 17.
b p. 807. f.

'M^r du Saussay met le premier, d'octobre un S. Benoist ermite, qui estant de Patres en Acaïe, passa en France du temps de Charlemagne, & se retira en un lieu appellé *Macerac* dans le diocèse de Nantes. [Il ne cite rien à son ordinaire : mais le jour & le lieu distinguent ce Saint Benoist de celui d'Ufuard, qui mesme, comme je croy, ne met guere de personnes qui aient vécu sous Charlemagne. Le P. le Cointe ne le cite point en effet pour ce S. Benoist,] 'surquoi il n'a rien eu de meilleur que M^r du Saussay & le P. Albert de Morlaix. 'Celui-ci en fait une histoire tirée des legendaires de la paroice de Macerac sur la Vilaine, dont ce Saint est patron, & de l'Abbaye de Redon où son corps a esté transferé. [Je n'en trouve rien dans le Pere M. billon.]

P. 571.

Coint. t. 7. p. 207.

Le Gr. t. 1. p. 52. § 14.

Foll. p. 803. § 1.

§ 12. 4.

'Pour S. Vivence qui est honoré dans divers martyrologes assez nouveaux, le 13 de janvier, [tout ce qu'on en peut dire,] 'est ce qui regarde la translation de son corps en un monastere de son nom à Verge en Bourgogne, faite au commencement du dixieme siecle : [& c'est la seule chose qu'on puisse tirer d'une vie pleine de fables comme la sienne.]

Pour la page 81. § 29.

NOTE XII.

Sur les lettres à Pammaque & à Alethe.

'L'epistre 13 de l'edition de Rosweide, adressée à Pammaque, manque visiblement : & l'on n'y trouve rien de ce que S. Paulin promet d'y dire sur les aumosnes de Pammaque. 'Mais c'est qu'il y faut joindre la seconde partie de l'epistre 33, adressée à Alethe, qui n'a nulle liaison avec la premiere, comme Rosweide l'a reconnu, & qui en a une parfaite avec l'epistre 37. C'est ce que le P. Chifflet a prouvé d'une maniere si claire & si forte, que personne n'en fautoit mesme douter. 'M^r le Brun l'a suivi dans son edition, & a emprunté ses raisons. [Il nous suffit de marquer ici où ceux qui en auront besoin les pourrout trouver.]

Paul. ep. 13. p. 341.

p. 36.

§ 11 p. 8. 20.

Diff. 7. p. 104. 107.

Pour la page 27. § 36.

NOTE XIII.

Sur S. Benoist & S. Vivence.

'Il est fort parlé d'un S. Benoist dans la vie de S. Vivence Prestre, qui semble le faire venir de Thessalonique ou d'Asie jusques en Poitou. Elle le fait Evesque. [Ainsi ce ne seroit pas celui qu'Ufuard met le 23 d'octobre comme un simple Confesseur. Et neanmoins c'est apparem-

Foll. 1. feb. p. 200. § 10.

NOTE XIV.

*De S. Apre Evêque de Toul : Si c'est
Aper ami de S. Paulin.*

Pour l'apage
120. § 44.

Bar. 11. sept.

Paul. ill. p. 177.

p. 177. p. 29.
P. 255.

ep. 30. p. 264.

Gal. chr. t. 3. p.
1095. 1. a. c.

'Baronius suppose qu'Aper à qui S. Paulin écrit, est l'Evêque de Toul de ce nom qui est dans les martyrologes le 15 de septembre. 'Le P. Chifflet dit que personne n'en doute. 'La qualité d'Evêque qui luy est donnée dans l'inscription de la lettre de S. Paulin, [si elle se trouve dans les manuscrits,] marque en effet que s'il n'estoit pas alors Evêque, il l'a esté enfin; [pourvu qu'elle ne vienne pas] 'du sacerdoce où il estoit déjà élevé, [& qui apparemment ne se doit entendre que de la prestise.] 'M^{rs} de Sainte Marthe au contraire, soutiennent que S. Paulin n'a pu écrire à Saint Aper ou Apre Evêque de Toul, parce, disent-ils, que S. Paulin estoit mort avant que S. Sidoine fust Evêque; de quoy je ne voy pas la consequence, qu'en supposant, comme ils le mettent, que S. Apre n'a esté Evêque de Toul qu'après estre successeur d'Auspice. Car cela suppose, il est certain qu'il ne l'a esté qu'à la fin du V. siecle, & ainsi n'estoit point contemporain de S. Paulin,] 'puisqu'Auspice vivoit du temps de S. Sidoine, [vers l'an 470.

Mais je ne sçay si M^{rs} de Sainte Marthe ont eu des preuves bien certaines de l'ordre qu'ils donnent aux Evêques de Toul.] 'Car le P. le Cointe voulant marquer tous ceux qui ont tenu ce siege après Auspice jusques en 550, ne parle point dutout de S. Apre. [Ainsi il faut qu'il l'ait cru plus ancien qu'Auspice & S. Sidoine. J'ay vu des memoires faits par M^r le Vacher Chanoine de Toul, où il place les Evêques de cette Eglise d'une maniere assez différente du *Gallia Christiana* : Il met entr'autres S. Apre avant Urse, & Urse avant S. Sulpice; selon quoy Saint Apre peut avoir esté l'ami de S. Paulin. Je ne sçay pas si c'est par conjecture qu'il les place, ou si c'est

fut quelque ancien catalogue de son Eglise, ce qui seroit plus fort. Mais cela nous suffit toujours pour juger que l'ordre de M^{rs} de Sainte Marthe n'est pas une raison absolue pour dire que l'Evêque de Toul est different de celui à qui Saint Paulin écrit.

Nous en avons une autre raison qui nous paroît plus considerable. C'est une vie manuscrite de l'Evêque de Toul, tirée d'un legendaire de Cisteaux,] 'qui porte que ce Saint né de parens Chrétiens, vécut des l'enfance dans une grande pieté, qu'il y continua dans sa jeunesse & dans tout le reste de sa vie; & qu'il fut choisi Evêque de Toul à cause de la reputation & de l'estime de sa vertu. [Cela ne paroît guere convenir à] 'celui dont nous parle S. Paulin, qui nous represente son ami comme un homme qui avoit vécu dans la corruption ordinaire du siecle, où il avoit fait la fonction d'avocat & de juge,] 'qui avoit ensuite chargé d'esprit & de vie,] 'en qui Dieu commençoit d'estre,] 'qui avoit esté jusqu'alors dans la dureté du cœur, dans la secheresse, & dans la legereté du vieil homme.

'Cet Aper luy avoit mesme depuis mandé sa conversion, qu'il croyoit tres fermement J. C. crucifié & Fils de Dieu, &c. & Saint Paulin luy répond qu'il est heureux d'avoir appris ces veritez par la revelation de l'esprit de Dieu, & d'avoir embrassé J. C. avec tous les mysteres que la pieté ineffable de la religion Chrétienne nous apprend, *toto arcana pietatis mysterio*. [Ces termes marquent bien clairement qu'il n'estoit Chrétien ou au moins Catholique que depuis peu. Car il seroit bien difficile de les entendre d'un catecumene, nourri des son enfance dans la religion Chrétienne, quoique non encore baptisé, comme il y en avoit beaucoup en ce temps là. Et il est encore plus difficile de croire que la vie de S. Apre loue un simple catecumene,]

'surtout lorsqu'elle dit de luy, *Spueru*

M. p. 465. 466.

Paul. ep. 29 p.
267.

p. 261.

p. 258.

ep. 32. p. 272.

ep. 29. p. 256.

M. p. 464.

I. 4. ep. 17. p.
112. ep. 10. p.
197. n.

Coint. 186. § 9.

ca. esis tyrocinis rudimenta suscipiens, Christiana religionis venerator ac praecipuus exstitit cultor, totus circa Ecclesias & loca sancta superintendus &c.

[Pour soutenir donc qu'Aper ami de S. Paulin est l'Evesque de Toul, il faut dire que cette vie est non seulement tres imparfaite, puisqu'on n'y trouve rien de la femme & de ses enfans, ni de toutes les autres choses que S. Paulin nous en apprend, & qu'on peut voir dans le texte; mais mesme qu'elle est absolument fautive en un point qui assurément est important. Cela se peut croire si la vie a esté faite, comme tant d'autres dans le IX. ou X. siecle, lorsqu'on ne savoit presque plus rien des Saints que leur nom, & deux ou trois circonstances de leur vie, fort alterées par la tradition populaire. Elle n'a effectivement aucun caractere d'une histoire originale. Au contraire elle s'étend beaucoup sur des vertus du Saint en general, & parle peu du detail de ses actions.] La mort du juge de Challon est un peu difficile à croire, aussi bien que tant de miracles qu'on rapporte de son enterrement, & mesme en parlant d'un de ces miracles, l'auteur ne cite que le bruit commun, *fertur*. [Mais neanmoins on peut dire que cette vie est bien écrite & avec assez de pieté. Elle marque les villes par leurs anciens noms, *Augusta Trecorum, Lentorum civitas*, ce qui n'est pas ordinaire dans les auteurs du VI. siecle & au-dessous.] Elle ne veut pas que l'on considere les miracles comme la plus grande preuve de la sainteté d'un Evesque. Elle remarque que S. Aper evitoit avec soin de se laisser tromper par l'adresse des heretiques; ce qui ne se trouve guere dans ceux qui ont vécu après l'extinction des heresies, dont on ne parloit plus en France après le milieu du VI. siecle. Ainsi nous n'osons pas mepriser absolument cette vie, comme une piece tout à fait sans autorité, ni dire par consequent que l'Aper de S. Paulin soit celui

de Toul, de quoy en effet nous ne trouvons point que l'on ait aucune preuve positive: & si le dernier n'a vécu qu'après Auspice, il est certain que ce ne l'est pas.

Puisque nous avons esté obligé d'examiner ici les difficultez qui regardent S. Apre, nous y ajouterons le peu que nous pouvons dire de son histoire.] Sa vie donc qui l'appelle Aprus, dit qu'il estoit né auprès de Troies, & qu'après avoir toujours vécu dans les exercices de la pieté, & particulièrement de l'aumône, la reputation de sa vertu le fit élire Evesque de Toul, malgré toute la résistance qu'il put faire. Il vécut étant Evesque avec la mesme austerité qu'auparavant, & travailla au salut de son peuple autant par son exemple que par ses predications continuelles, qu'il faisoit mesme dans toutes les villes voisines, mais particulièrement aux lieux où il se conservoit encore quelque reste d'idolatrie. On pretend qu'estant allé une fois à Challon, & le juge nommé Adrien luy refusant la liberté de quelques prisonniers, il l'obrint de Dieu par ses prieres, & le juge mourut en mesme temps déchiré par le demon qui le possédoit.

Il fut enterré dans une eglise qu'il avoit commencée auprès de la ville, & quand elle fut achevée, on la dedia [à Dieu] sous son nom. [C'est sans doute] l'Abbaye des Benedictins qui porte encore aujourd'hui le nom de S. Apre ou de S. Evre, comme on l'appelle dans le pays, au fobourg de Toul. Il y a aussi sous son nom une eglise provinciale à Nancy, & un monastere de filles à Cologne. Sa feste est marquée le 15 de septembre dans les martyrologes de Bede, de Florus, [d'Usuard, d'Adon, & de beaucoup d'autres; ce qui marque que ce Saint a esté celebre.] Quelques manuscrits de Bede ou de Florus le mettent à Tournus auprès de Challon. [Et s'il y est mort, il ne faut point s'arrêter à la vie,]

qui

Mé. 470.

P. 470.

P. 470-468.

P. 468.

Mé. P. 461.

P. 465.

P. 466.

P. 467.

P. 468.

P. 469-470.

P. 468-470.

Gal. chr. t. 3. p. 190. i. c. 1. 4. p. 69.

Poll. mars, t. 2. p. 32.

M.C.P. 471.

'qui le fait visiblement mourir à Toul au milieu de son peuple. [Mais je pense qu'il y a de la brouillerie dans ce qui est dit de Tournus, & qu'il le faut rapporter à Saint Valerien martyrizé en ce lieu le mesme jour 15 de septembre.]

Je ne voy rien qui empesche de dire que Saint Apre ne soit l'Aper loué par Salvien qui luy écrit son epistre 7. p. 212. 213, ou celui de Lion dont Sidoine parle vers 475, v. S. Sidoine § 27, en cas qu'il n'ait esté Evêque qu'après Auspice. Mais je ne voy aussi que le nom qui porte à le croire. Et c'est une foible raison.]

NOTE XV.

Sur le voyage de Victor en 405.

'Victor voulant s'en retourner de Nole dans les Gaules vers le commencement de l'hiver, fut obligé de demeurer, *quòd itinera metus clauderet*. [Cette crainte estoit sans doute celle des armées & des soldats Romains ou ennemis qui se trouvoient sur sa route. Ainsi cela se peut rapporter à la descente d'Alaric en Italie en 403, ou à celle de Radagaïse en 405. Mais comme nous avons mis en l'an 403 une autre lettre de S. Paulin à Sulpice, portée par Victor, nous sommes obligés de rapporter ceci à la descente de Radagaïse en l'an 405, qui epouvanta bien plus l'Italie que n'avoit fait Alaric. V. Honoré § 22. On ne remarque pas que l'armée de Radagaïse ait esté défaite que vers l'hiver. Mais quand elle l'auroit esté des auparavant, les soldats mesme de l'armée Romaine qui pouvoient estre encore en divers endroits, & qui la plupart estoient des barbares, suffisoient pour rendre les chemins dangereux.

L'Italie fut encore bien plus ravagée depuis l'an 408. Mais il y a bien de l'apparence que les guerres avoient rompu les voyages de Victor, comme on l'a marqué dans le texte.

Hijß. Eccl. Tome XIV.

NOTE XVI.

Temps d'une lettre de Saint Sulpice à Saint Paulin.

'Saint Sulpice dans une lettre à Saint Paulin, que D. Luc d'Acheri nous a donnée, luy dit en riant, qu'il avoit sceu que tous ses cuisiniers l'avoient quitté, ne jugeant pas sa cuisine digne de leur art. [Cela convient assez bien aux premiers temps de la retraite de S. Paulin à Nole. Car pour les quatre années qu'il passa en Espagne, je ne sçay si l'on oseroit dire qu'il menast déjà une vie aussi austere qu'elle est décrite dans cette lettre. Sulpice supposoit qu'il avoit un jardin potager; & pouvoit n'estre pas à Barceione, où il passa un temps considerable.]

'D. Luc met cette lettre vers l'an 400. [Je pense qu'il veut marquer en general le temps où a vécu Saint Paulin. M^r le Brun a suivi cette époque, voulant, ce semble, que le cuisinier dont la lettre parle, soit ce Victor que S. Sulpice luy envoya en l'an 400, comme nous croyons, & qui fit quelque temps la cuisine chez luy.] 'Mais Victor estoit une personne de quelque qualité, il avoit sans doute aussi quelque age. [Et je ne voy pas que cela puisse convenir avec celui dont parle la lettre.] 'qui n'estoit presque qu'un enfant, *puerulus*, accoutumé à faire la cuisine chez Saint Sulpice, & qui apparemment mesme n'estoit qu'un esclave. *Hunc donatum tibi*, dit Sulpice, *non servum, sed pro servo filium cupimus, quia non erubescis minimorum esse pater: quia rectius est vestrum esse mancipium &c.* [Ce qui est certain, c'est qu'il ne parle point du tout de ce cuisinier, comme il avoit parlé de Victor, dans la lettre à laquelle Saint Paulin répond par sa 3^e & sa 4^e. Saint Paulin cite encore bien des choses de la mesme lettre qui ne sont point dans celle-ci. V. § 43. Il n'y répond point au con-

Pour la page
124. § 46.

Spic. t. 1. p. 512.

Pour la page
124. § 46.

Paul. ep. 3. p.
311.

p. 320.

Paul. b. p. 116
117. p. 46.

ep. 32. p. 318.

Spic. p. 512.

traire à ce que dit S. Sulpice,] qu'il eust voulu aller luy mesme servir S. Paulin ; [ce que son humilité ne luy auroit point assurément permis de laisser passer sans en rien dire.]

Pour la page
120.9

NOTE XVII.

Sur les lettres de S. Paulin à Rufin.

Paul. p. 735.

Le Pere Sacquin doute si les epistres 47 & 48 adressées à Rufin, sont veritablement de S. Paulin dont elles portent le nom : & il dit que le style de ces deux lettres luy paroist moins estre du veritable S. Paulin, que d'un homme qui a voulu affecter sa maniere d'écrire. [Je ne suis pas assez subtil pour y trouver aucune difference d'avec le style ordinaire de Saint Paulin. Il faudroit donc aussi rejeter les réponses de Rufin, & ses deux livres sur les benedictions des Patriarches autorisez par Gennade & par S. Ildore de Seville. Je crains que le plus grand fondement qu'on peut avoir de douter de ces deux lettres, ne soit l'aversion pour Rufin qui y est louée. Car il semble à quelques uns qu'on n'ait pu l'aimer & le louer sans crime, depuis qu'il n'a plus esté ami de S. Jerome. Il est certain que S. Paulin, S. Augustin, & plusieurs autres Saints n'en ont pas usé de la sorte. Ils ont secul honorer & aimer ce que Dieu avoit mis de saint & de grand dans S. Jerome, sans se croire obligez d'épouser tous ses sentimens.]

Pour la page
120.9

NOTE XVIII.

Sur le Prestre Paulin cité par S. Gregoire de Tours.

Paul. n. p. 308.
309.

Rosweids parlant du fragment que S. Gregoire de Tours cite du Prestre Paulin sur plusieurs saints Evêques de France, doute si ce Paulin est celui de Nole : & le Perc Chifflet soutient mesme absolument que ce ne l'est pas, parce, dit-il, que la distinction qu'il met entre Pegasé & les autres, Aman-

Ulpian.

dum, Simplicium, vel nunc Pegasium &c. fait voir que les premiers estoient morts, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils soient tous morts avant S. Paulin. [Cela n'est pourtant point si hors d'apparence, les lettres de ce Saint à Saint Amand, qui sont toutes avant l'an 404, n'empeschent point que luy & les autres ne fussent morts avant l'an 431.

Neanmoins la qualité de Prestre que S. Gregoire donne à ce Paulin, porte à croire qu'il la prenoit dans le titre de sa lettre ; de sorte que si elle est de S. Paulin, elle doit estre avant l'an 410, auquel il semble qu'il estoit déjà Evêque. Or il est en effet comme impossible de dire que Saint Amand fust déjà mort en 410, s'il a gouverné devant & après S. Severin, comme on le pretend : Et si les lettres de Zosime ne sont point supposées.] Simplicie de Vienne vivoit encore en 417.^a Mais si l'on considere bien le texte de ce Paulin, on verra que son dessein est de représenter l'état où estoit l'Eglise lorsqu'il écrivoit, [& qu'ainsi il ne nomme que des Evêques vivans, & non point des morts. Aussi il ne dit pas *vidisti* ou *vidimus*, mais *videas*, ce qui ne se peut pas raporter à des personnes déjà mortes. Pour ce qu'il dit donc, & *maintenant Pegasé*, c'est apparemment parcequ'il n'estoit Evêque que depuis fort peu de temps.

Mac. 417. 5 48.
Gr. in ap.
Gr. J. h. Fr.
L. 2. C. 13. p. 69.

Comme nous croyons qu'Aliche ou Alerthe de Cahors nommé en cet endroit, est cet Alece que Saint Jerome ne qualifie que Prestre dans une lettre qui paroist écrite en 407. *V. S. Jerome § 119*, il y a apparence que Saint Paulin n'écrivit cette lettre que fort peu avant qu'il fust luy mesme élevé à l'episcopat, & ainsi vers 408, ou 409.]

NOTE XIX.

Que Saint Paulin a esté fait Evêque vers la fin de 409.

[Ce fut durant l'hiver à la fin de 408,

Pour la page
120.9 48.

du au commencement de 409, que S. Augustin écrivit sa lettre 250. *V. son titre § 171.*] Il l'adresse encore à S. Paulin & à sa femme, avec des epithetes dignes de l'amour qu'il avoit pour eux, [mais où il ne paroist point que S. Paulin fust alors Evefque.] 'Rufin ne le qualifie que frere & homme de Dieu, en luy adressant son second livre sur les benedictions des Patriarches, qu'il avoit fait durant le Carefme, [& apparemment en l'an 409 seulement, selon la suite de son histoire. *V. S. Jerome § 127.*] Ce repos & ce loisir dans lequel S. Augustin le croit estre en 408, [ne convient pas à un Evefque, quelque petit que soit son diocèse.] Il ajoute qu'on luy avoit néanmoins raporté depuis, qu'il estoit extremement occupé, *occupations incredibiles nunciatae sunt*: [Et ce terme marque encore mieux des occupations qui surviennent extraordinairement, que celles qui sont naturellement attachées à la charge de l'episcopat.

Comme donc nous croyons qu'il n'estoit point encore Evefque au commencement de 409, aussi il est certain qu'il l'estoit en l'an 413,] p'uisque Saint Augustin l'appelle Evefque de Nole dans son premier livre de la Cité de Dieu; & il le fait mesme en raportant une chose que ce Saint avoit faite en 410; [d'où on peut tirer avec quelque probabilité qu'il estoit Evefque des 410; outre qu'il semble qu'il auroit dû se retirer, pour ne point tomber comme il fit entre les mains des Gots, s'il n'eust esté retenu par les liens de la charge episcopale. Car pour la préstrise elle ne l'eust pas retenu, si elle ne l'attachoit point à la conduite du peuple; & il semble par toutes ses lettres qu'il vivoit plutost en simple particulier.] 'Lorsque Pinien & Melanie la jeune le visiterent en quittant Rome, il dit qu'ils vinrent voir *le tres saint Evefque Paulin*: Et c'estoit avant qu'Alaric prist Rome, [c'est à dire au commencement de 410

pour le plus tard.] 'Nous voyons aussi que S. Paulin qualifie Saint Augustin son frere dans une lettre que nous croyons écrite vers l'an 410. 'S. Augustin lorsqu'il luy écrit vers l'an 413, [& dans ses autres ouvrages posterieurs, le qualifie toujours Evefque, sans joindre jamais sa femme avec luy, comme il faisoit auparavant.]

'Le Pere Chifflet pretend mesme qu'il estoit Evefque des le commencement de l'année 397, parcequ'Olympe qui luy avoit mandé la mort de Pauline, & qu'il appelle son saint frere, est qualifié Evefque dans les imprimez. 'Mais le Pere Chifflet remarque luy mesme qu'il y a un manuscrit où le mot d'Evefque n'est point; [& M^r le Brun l'a osté dans son edition, *ep. 13, p. 67.* Mais il seroit plus aisé de croire que S. Paulin écrivant à un grand seigneur, & estant luy mesme grand seigneur & Prestre, auroit traité un Evefque de frere contre l'ordre ordinaire, que non pas qu'il fust Evefque des ce temps là;] 'ce qui tombe dans des difficultez dont le P. Chifflet ne se peut tirer. Car il est visible, quoy qu'il dise, que Paul estoit Evefque de Nole en 402, [ou 403.] 'Il est visible encore qu'en 399, [ou plutost en 400,] S. Paulin n'estoit point *inter consecratos Anastasii Papa*: 'ce qui l'oblige à dire par l'explication du monde la plus violente, que ces *consecratos* n'estoient que les Evefques de la metropole de Rome, à avancer sans aucune preuve, que les Papes n'invitoient que ceux de leur metropole à la solennité annuelle de leur promotion, & à soutenir que Nole n'estoit point alors de la metropole de Rome, mais de celle de Capoue, contre le sentiment des plus habiles, qui croient que toutes ces parties meridionales de l'Italie, faisoient la province ecclesiastique de Rome; & contre le témoignage de Leon d'Ostie, qui dit que Capoue ne fut erigée metropole qu'en 371.

'Il pretend trouver l'episcopat de S.

Aug. ep. 210.
p. 345. l. b.

Ruf. ben. f. 9.

Aug. ep. 210.
p. 346. l. c.

civ. l. 1. c. 10.
p. 8. l. d.

Sur. 31. dec. p.
379. § 14.

Paul. ep. 13. p.
101. l. 2.

ep. 69. p. 101.
2.

ill. p. 19.

ep. 17. p. 33.

ill. p. 15.

P. 155. 156.

P. 157.

P. 158. 159.

P. 15.

Paulin dans ce que ce Saint dit au commencement de l'an 397, que la feste de S. Felix luy est plus chere & plus considerable que sa feste propre. [Mais je ne voy pas quelle difficulté on peut trouver à entendre cette feste de S. Paulin du jour de sa naissance, & à voir] que la celebrite dont il parle en cet endroit regarde la feste de Saint Felix, [& non la sienne,] comme ce Pere l'a cru par une bévue assez étrange pour un homme aussi habile qu'il estoit.

[Il auroit pu alleguer avec plus de fondement les deux lettres à S. Victrice que nous avons mises en 399 & en 404,] puisque le Saint qualifie Saint Victrice son frere dans celle de l'an 404, selon les imprimez & les manuscrits, & mesme dans celle de l'an 399, selon les manuscrits, au lieu que les imprimez y mettent le nom de pere. [Mais des personnes tres éclairées ne croient point que cette preuve soit bien considerable, estant si aisé que les copistes écrivent *fratri* pour *patri*, outre que S. Paulin pouvoit mesme appeller Saint Victrice son frere par le droit de l'amitié,] comme luy & Therasie firent à Saint Augustin dans leur lettre du 15 may 408, où ils l'appellent tout ensemble pere, frere, maître.

[Que s'il faut s'arrester à ce titre, & reconnoître que les deux lettres à Saint Victrice sont depuis son episcopat, il est aisé de les mettre après 409. Car nous n'avons mis l'une en 399, que sur une simple convenance avec la lettre 13, & l'autre en 404, à cause de la date de la lettre d'Innocent qui parle d'un voyage de S. Victrice à Rome, & que Saint Paulin masque aussi dans la sienne que S. Victrice estoit venu à Rome. Mais il peut y estre venu deux fois: & mesme comme il faut abandonner en tout ou en partie la date de la lettre d'Innocent du 15 fevrier 404, *V. S. Innocent note 2*; au lieu que nous l'avons mise le 15 fevrier 405, on la peut mettre le mesme jour en une autre année, & peuteste en

410, Honoré ayant passé à Rome l'année 407, & une bonne partie de 408.

Neanmoins comme les troubles qui estoient alors dans les Gaules s'accordoient avec ces voyages de S. Victrice, & ce commerce de lettres; & que l'histoire ne marque que ces deux voyages d'Honoré à Rome durant le pontificat d'Innocent, c'est ce qui nous a obligé de mettre la lettre d'Innocent à S. Victrice en l'an 405, ce qui conserve une partie de sa date; & à cause de cela nous avons aussi mis en 402 la lettre de S. Paulin à S. Victrice, sans croire que le terme de frere nous dult porter à dire qu'il estoit alors Evêque, les preuves qui nous font croire qu'il ne le fut au plustost qu'en 409, nous paroissant trop fortes pour nous arrester à ce terme. Ceux qui sont d'un autre sentiment, n'ont qu'à mettre, comme nous avons dit, deux voyages de Saint Victrice à Rome, l'un en 404, marqué par le Pape Innocent, l'autre en 409, ou depuis.]

NOTE XX.

En quel temps il a écrit à S. Eucher.

S. Paulin se qualifie Evêque dans la lettre que nous avons de luy à Saint Eucher, [& n'y dit rien néanmoins sur sa promotion; ce qui nous porte à croire qu'il l'estoit déjà,] lorsqu'il luy avoit écrit l'année d'au paravant une premiere lettre [qui est perdue. Ainsi celle-ci est au plustost des la fin de 409, & l'autre de 410.] Celle que nous avons est écrite sur ce que Saint Honorat avoit envoyé à S. Paulin trois de ses disciples: [& je ne sçay si tout ce commerce convient assez aux années 409, & 410, où tout estoit en feu en Italie à cause des Gots, & les Gaules estoient possédées par Constantin. Les Gots sortirent d'Italie en 412, & l'année de devant, Constantin avoit esté pris, & la Provence soumise à Honoré. Ainsi je pense qu'il vaut mieux réserver les lettres à Saint Eucher pour 412 & 413. Nous ne voulons pas les mettre

Four la page
135-550.

Paul. ill. p. 610.

Gal. 12. p. 142.

ill. p. 151.

p. 161.

p. 25.

Aug. ep. 149.
p. 312. b.

plustard, parceque] S. Paulin ne commença à connoître Saint Honorat & le monastere de Lerins, que lorsqu'il écrivit la premiere. [Et rien n'oblige de croire que l'Abbaye de Lerins ait commencé beaucoup après l'an 400.] Ce qui est certain, c'est que S. Honorat n'estoit encore que Prestre lorsque S. Paulin écrivit la seconde; [& il fut fait Eve sque d'Arles en 426.]

NOTE XXI.

Sur la captivité volontaire de S. Paulin.

[Nous ne voyons point de temps où l'on puisse mettre ce que] S. Gregoire rapporte, que Saint Paulin se vendit luy mesme pour racheter un captif &c. [que les années 414, 415, & 416, durant lesquelles nous ne trouvons rien de luy. Il faut mettre cette histoire le plustost qu'on peut,] puis que S. Paulin avoit alors assez de force pour cultiver un jardin, & conservoit encore quelque chose de cette grace qui est propre à la jeunesse, *venusti vultus hominem*. [C'est beaucoup mesme que cela se puisse dire d'un homme qui passoit 60 ans, affoibli encore par une vie tres austere, & par beaucoup de maladies. Nous souhaiterions bien mesme de pouvoir dire que cela est arrivé avant son episcopat. Mais jusqu'à l'an 413, toutes les années sont trop remplies par le commerce qu'il avoit ou dans les Gaules, ou avec Saint Augustin, pour y trouver le temps de son absence, à laquelle il est difficile de donner moins d'un an. Et il semble aussi bien probable que si S. Augustin eust secu une action si extraordinaire de son plus intime ami, il l'auroit marqué.] lorsqu'il parle de luy dans la Cité de Dieu l'an 413.

Chacun sçait les difficultez que Baronius [& d'autres] ont trouvées dans cette histoire. Saint Gregoire dit que les Vandales avoient ravagé la Campanie, & en avoient emmené en Afrique aussi beaucoup de captifs, dont plusieurs estoient de la ville de Noie. [Cependant

jusqu'en l'an 431, auquel mourut Saint Paulin, les Vandales n'ont point fait de descente ni de ravage en Italie. Ils n'ont eu le loisir que de conquerir l'Afrique, & non pas d'y cultiver des jardins: & le Roy Genserik qui les y amena, ne mourut que longtemps après S. Paulin. Ainsi il faut demeurer d'accord que S. Gregoire s'est trompé dans quelques unes des circonstances, comme il est fort aisé de le faire dans les histoires les plus veritables; surtout quand on ne les sçait que par une tradition de vive voix.] Car S. Gregoire témoigne n'avoir appris celle-ci qu'en cette maniere. Le P. Chifflet remarque avec raison, après Procope, que les Gots, les Vandales, les Alains, les Sueves, & divers autres barbares se confondent extrêmement dans l'histoire, parcequ'ils estoient tous en mesme temps, qu'ils venoient tous du Nord, qu'ils estoient souvent joints ensemble dans les armées; qu'ils avoient les mesmes loix, la mesme religion qui estoit celle des Ariens, la mesme langue appelée Gothique &c. Ainsi Noie ayant esté prise en 410 par les Gots, & ne se trouvant point que d'autres barbares soient revenus dans la Campanie du vivant de Saint Paulin, ni mesme qu'ils y aient pu venir, c'est à cela qu'il faut rapporter ce grand nombre de captifs emmenez de la Campanie par les Vandales, selon S. Gregoire. Il ajoute qu'on les emmena en Afrique, parceque les Vandales dominerent longtemps dans cette province: mais ils n'y dominoient pas encore alors. Ainsi il vaut mieux dire que ces captifs suivirent l'armée des Gots, qui passerent de l'Italie dans les Gaules en 412, & en Espagne trois ans après, ou qu'on les vendit à d'autres barbares; & il se peut faire que celui pour qui S. Paulin se vendit, soit tombé par ce moyen entre les mains des Vandales qui estoient en Espagne depuis 409.

Pour ce que dit Saint Gregoire, que S. Paulin ptedit à celui qu'il servoit, la

Pour la page
136. § 10.

Greg. dial. l. 3.
c. 11. p. 128-132.

p. 125. c.

Aug. civ. l. 1. c.
10. p. 8. 2. d.

Bar. 411. § 91.

Greg. p. 128. c.

p. 11. b.

p. 136. b.

Paulin p.
187. Proc. b. V.
l. c. 1. p. 127.
a. b.

Greg. p. 129. d.

mort prochaine du Roy des Vandales dont il estoit gendre, [cela ne se peut pas assurément soutenir de Genferic, qui amena les Vandales d'Espagne en Afrique. Mais il est aisé qu'entre tant de divers chef qu'avoient ces peuples, & qui passoient en quelque sorte pour Rois, il en soit mort quelqu'un que nous ne connoissons pas, en 415 ou 416. Car nous ne pouvons pas étendre plus loin la captivité du Saint. Idace dans sa chronique par le sur l'an 416 ou 417, d'un Fredibal Roy d'une nation des Vandales, pris sans combat par Constance, & envoyé à Honoré. Ce Fredibal peut estre mort aussitost après sa prise; & si cet accident n'est arrivé qu'en l'an 417, cela n'empesche pas que S. Paulin ne l'ait pu predire à la fin de 416, comme fort proche. Nous avons en l'an 415 la mort d'Arulphus beaufrere d'Alarie, & Roy des Gots. Mais comme il n'estoit passé en Espagne que peu de temps auparavant, les Gots n'avoient encore guere eu le loisir d'y songer à des jardins: Et ce n'estoit pas un Vandale.]

'Le P. Chifflet veut que S. Paulin se soit vendu vers l'an 409 ou 410, & que ce soit la mort d'Alarie qu'il ait predire. [Mais il estoit certainement à Nole lorsqu'Alarie la prit vers le mois de septembre 410, & Alarie mourut assez peu après. On ne peut point dire aussi qu'on ait souffert en Afrique un gendre d'Alarie depuis l'an 408, comme le P. Chifflet le suppose, ni qu'on luy ait permis en 410 d'aller trouver cet ennemi déclaré de l'Empire, pour luy amener S. Paulin; ce qui est une supposition fort peu probable.]

'Baronius veut que Genferic Roy des Vandales, ait fait des courses en Italie vers 428 ou 429, en ait emmené des captifs, & que S. Paulin ait predit la mort de Gonchaire, qu'il preiend sur l'autorité de Procope avoir amené les Vandales en Afrique avec Genferic son frere. Mais certainement les Vandales

ne furent en état de courir les mers qu'après s'estre rendu maîtres de l'Afrique. Ils ignoroient meisme encore l'art de la navigation lorsqu'ils y entretent en 427 ou 428, comme S. Prosper nous en assure. Procope que Baronius veut suivre, dit que Gonchaire n'estoit qu'un enfant; [& ainsi, il n'avoit pas de gendre. Mais la verité est que Gonchaire, ou plutost Gundicaire, (car les autres historiens l'appellent ainsi,) estoit mort en l'an 427 ou 428, avant que les Vandales passassent en Afrique. C'est de quoy Idace nous assure.] Procope meisme reconnoist que c'estoit la croyance des Vandales de son temps; [& ni Victor de Vite, ni les autres historiens, ne disent point que les Vandales aient eu d'autre chef en venant en Afrique que Genferic. Ainsi si Saint Paulin a esté esclave sous Gundicaire, ç'a esté en Espagne & non en Afrique, comme veut Baronius.] Mais pour soutenir que c'est luy dont S. Paulin a predit la mort, il faudra dire qu'il ait esté destiné à cultiver un jardin à l'age d'environ 75 ans; ce qui n'est nullement probable.

'Ughellus met un second Paulin Eveque de Nole; & quelques uns ont cru qu'il ne l'avoit mis que pour se tirer de la difficulté qu'on trouve à rapporter à l'autre l'histoire dont nous parlons. Mais c'est qu'ils n'avoient pas encore vu le livre d'Ughellus, où il attribue l'histoire au grand Paulin, sans y trouver meisme de difficulté, & rapporte l'epitaphe du jeune Paulin Eveque mort ou enterré le 10 de septembre, *Fl. Dioscoro Vic. (ou plutost V. C.) Cons.* [c'est à dire en 442; car je ne scay point d'autre Dioscote Consul. Ainsi quoique Ughellus corrompe ce Paulin avec celui de Perigueux, qui fit la vie de Saint Martin en vers vers l'an 475; quoiqu'il mette quatre Eveques entre Jean Talaja qui fut fait Eveque de Nole vers l'an 485, & ce jeune Paulin, ce qui iroit à le mettre bien avant le VI. siecle: je ne voy pas nean-

Proc. an. 427.

Proc. h. V. l. r. c. 3. p. 124.

p. 186. a.

Paul. ill. p. 180.

Fetoi. p. 106.

Ughel. t. 6. p. 292. b.

p. 296. b.

Paul. ill. p. 180.

L. 4. c. 1. p. 91.

L. 4. c. 1. p. 181.

moins lieu de douter qu'il n'ait esté Evefque de Nole auffitost après le grand Paulin. Je pense que les Vandales ont pu piller Nole ou les environs avant 442, quoique pour la mort de Genferic elle ne soit arrivée qu'en l'an 477. Mais quand tout ce que dit Saint Gregoire pourroit convenir à ce second Paulin, il semble qu'une action si heroïque, & qu'on peut appeller le comble de la charité, ne devoit estre faite que par celui que Dieu sembloit y avoir voulu preparer par d'aussi grandes actions de charité, qu'ont esté celles de nostre Saint des le commencement de sa conversion.]

Ces difficultez font que diverses personnes rejettent non seulement quelques circonstances, mais le fond mesme de cette histoire, voulant qu'on la regarde comme une fable. Et Saint Gregoire ne l'avoit apprise que par la tradition, qui est peu sûre pour des faits anciens de pres de deux siècles. On n'en a rien voulu mettre dans les nouveaux breviaries de Paris, de Cluni, & d'Orleans. Outre les difficultez historiques, il y a assurément quelque lieu de dire qu'un Evefque n'a point dû quitter son peuple, & negliger le salut eternel d'un grand nombre de personnes pour delivrer un captif. Mais s'il n'y avoit que cela, on pourroit répondre que S. Gregoire qui savoit autant qu'aucun autre, & bien mieux que nous, quelles sont les regles de l'Eglise, & le devoir des Evefques, l'a jugé cette action extraordinaire, une œuvre admirable, & un veritable miracle, dont les personnes de pieté pouvoient tirer une grande instruction. Il dit que S. Paulin a imité en cela celui qui a pris la forme d'esclave pour nous delivrer de la servitude du peché. S. Euloge celebre Martyr du IX. siecle, se sert à peu pres de la mesme expression, en proposant cet exemple à des vierges prisonnieres pour le nom de J.C; & il appelle en cet endroit S. Paulin un Evefque d'une admirable sainteté, & d'un merite incom-

parable. [Ces autoritez des Saints pourroient donc bien nous fermer la bouche sur le jugement de cette action, & imposer silence à nos foibles raisonnemens: & je ne sçay s'il suffiroit de dire que ces Saints ayant supposé comme une chose certaine que Saint Paulin avoit fait cette action, ils n'ont pu manquer de juger que ce qu'avoit fait un si grand Saint, estoit vraiment saint.]

Il est assez étrange que S. Augustin, qui a encore écrit à Saint Paulin depuis l'an 416, & qui a parlé de luy dans ses ouvrages, ne dise jamais rien d'une action si memorable, & qu'assurément il n'auroit pas pu ignorer. On peut répondre néanmoins que luy ayant d'abord écrit sur cela après son retour, il n'a pas eu ensuite d'occasion qui l'ait porté à en parler. Mais j'avoue que je ne sçay que répondre au silence d'Urane. Il n'a fait l'histoire que de sa mort à laquelle il fut present: mais dans cette histoire il y a mis un petit eloge de ses vertus, ou il semble qu'une chose si extraordinaire & si eclatante ne pouvoit manquer d'entrer. Baronius a pretendu sur l'autorité d'un manuscrit de Florence, que Saint Gregoire avoit tiré l'histoire de la captivité de Saint Paulin de l'écrit mesme d'Urane. [Mais il ne l'a pas persuadé à Sacquin,] qui la raporte toujours sous le nom de S. Gregoire, ainsi au P. Chifflet, qui refute mesme expressément cette pensée que Possevin avoit eue aussi. [Il auroit pu ajouter aussi qu'un auteur original comme Urané, n'y auroit pas mis des circonstances qui sont absolument insoutenables. Et après tout,] Saint Gregoire mesme dit, qu'il avoit appris l'histoire, [non d'aucun écrit, mais] de quelques personnes de pieté fort âgées, au témoignage desquelles il n'avoit pu refuser d'ajouter foy.

[Voilà ce que nous pouvons dire sur cette celebre difficulté, dont nous aimons mieux laisser le jugement à d'autres, sans entreprendre de decider entre

Foroi. p. 104.

Du P. G. P.

Greg. dial. 1.
3. c. 1. p. 128. b.

a. b.

p. 132. d.

Eul. ad Flor.
& Mar. p. 312.
a. b.

Bar. 431. app.

Paul. vit. p.
71. 714.
a. ill. p. 179.
180.

Greg. p. 128. b.

des raisons tres fortes, & l'autorité de Saint Gregoire.]

'On pretend que la ville de Nole eut une si grande joie de voir revenir Saint Paulin, avec plusieurs de ses habitans qu'il avoit retirez de captivité, que depuis ce temps là, elle en a toujours fait des rejouissances publiques qui durent aujourd'hui, depuis le 16 de juin, auquel on croit qu'il rentra dans la ville, jusques au 22, qui est le jour de sa mort. [Mais ce n'est pas là ce qui nous persuadera du fait, jusqu'à ce qu'on nous ait prouvé que ces rejouissances sont au moins aussi anciennes, que S. Gregoire.]

NOTE XXII.

Sur Saint Jean Evêque de Nape.

L'histoire qu'Urane rapporte de S. Jean Evêque de Nape, est attribuée par Ughellus à Jean qu'il conte pour le 46^e Evêque de cette Eglise, & le IV. du nom, mort en l'an 848: ce qui l'oblige à dire que ce qu'on en lit dans Urane y a esté ajouté longtems après. Tout ce qu'il allègue pour cela, c'est le témoignage d'un Jean Cœmeliarque [ou Sacrificain,] qui écrivoit sous l'Archevêque Bernard, fait Evêque en 1252. Et pour suivre cet auteur, il accuse d'erreur Jean Diacre, qui écrivant sous S. Athanasé successeur immédiat de Jean IV, ou aussitost après, rapporte la mesme histoire de cet Evêque, mais de Jean I. qu'il met mal à la fin du IV. siècle, & dit que Jean IV. fut sept jours malade, au lieu que celui dont parle Urane ne le fut pas même un jour. Il est inutile après cela de remarquer que ce qu'Urane dit de Jean ne peut point absolument se séparer du reste de sa narration: & on le trouve dans des manuscrits qu'on croit plus anciens que Jean IV. Cette multitude de nouveaux baptizez qu'Urane fait assister à l'enterrement de Jean, *ingens Neophytorum turba*, n'est point une chose qui soit du IX. siècle. Quelques uns [siap:z de cette incongruité,] ont mis

Neapolitanorum dans Jean Cœmeliarque, au lieu de *Neophytorum*. [Mais il falloit donc ôter ce qui suit, *pro sequente etiam multitudine populum*, pour ne pas dire deux fois la mesme chose.

NOTE XXIII.

Que le successeur immédiat de S. Paulin s'appelloit Paulin.

'Ughellus donne pour successeur à S. Paulin, un Deodat [ou Adeodat son disciple & Prestre sous luy, dont on dit des merveilles: Et entr'autres miracles, on dit qu'il delivra la fille de l'Empereur possédée du demon. On ajoute qu'il gouverna 30 ans, [jusqu'en 465;] qu'il mourut le 27 de juin auquel on en fait la feste; qu'il fut en core celebre par plusieurs miracles après sa mort; qu'il fut ensuite transporté à Benevent, où il fit encore bien des miracles. [Nous ne pretendons pas nier qu'il y ait eu un S. Adeodat à Nole ou à Benevent.] Mais nous voudrions voir des preuves de ce qu'on en dit. Ughellus n'en donne aucune: & Ferrarius qui met ce Saint dans son martyrologe d'Italie, p. 392, cite en general les monumens de l'Eglise de Benevent.

On montre encore son tombeau à Nole dans le cimetiere de S. Felix: & sur ce tombeau il y a une epitaphe qui luy donne bien des eloges, sans parler néanmoins de miracles, & qui semble le faire Evêque: *Dilectus (f. electus) à Domino in Sacerdotium*. Mais à la teste on lit ces mots: *Adeodatus indignus Archipresbyter Sanctæ Nolane Ecclesiæ*. [C'est apparemment la vraie epitaphe mise par son ordre. Le reste a esté ajouté ensuite, & peutestre longtems après, lorsque d'Archiprestre on l'avoit déjà fait Evêque. Car je pense que le vers qu'on y avoit mêlé avec la prose, n'est pas une marque d'antiquité.

Ce qui est certain,] c'est qu'il y a eu un second Paulin Evêque de Nole mort

Pour la page
142-9 (3).

Ugh. t. 6. p.
295. 2.

ibid.

Paul. lib. p.
259.

Pour la page
142. 9 (3).

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

Ugh. t. 6. p.
10. 200.

en l'an 442. V. la note 21, [onze ans seulement après Saint Paulin. C'a donc été apparemment son vray successeur.]

Et si Adeodat a esté trente ans Evêque, ce n'a esté qu'après ce second Paulin.]



NOTES SUR SAINT CELESTIN.

NOTE I.

S'il a esté Prestre.

LE P. Quesnel croit que S. Celestin qui estoit Diacre en 416 [& en 418,] fut ensuite fait Prestre, parceque Vigile nous marque qu'il a baptizé Saint Leon. Vigile veut justifier S. Leon contre un Eutychien, qui condamnoit ces paroles de sa lettre à Flavien, *Fidelium universitas profitetur credere se in Deum Patrem*, parcequ'il n'avoit pas mis *in unum Deum Patrem*, comme le symbole de Nicée. Vigile répond qu'il n'est pas coupable d'avoir suivi le symbole que l'Eglise Romaine fait apprendre à ceux qu'elle baptizé; qu'elle l'a toujours fait depuis les Apostres, & qu'elle l'a fait aussi sous Celestin, que l'Eutychien reconnoissoit pour orthodoxe. [Si cet endroit prouve que Celestin a baptizé S. Leon, il l'a baptizé étant Pape, ce que le Pere Quesnel ne veut pas: car *sub Celestino* ne signifie point autre chose. Mais dans la verité il ne s'agit point du baptesme de S. Leon; & je ne croy pas qu'on puisse seulement tirer de là qu'il ait esté baptizé à Rome. Il s'agit uniquement du symbole de son Eglise; & on l'autorise par Saint Celestin, à cause que l'Eutychien avoit reconnu que sa foy estoit pure & orthodoxe.]

NOTE II.

Si Saint Pallade a presché en Ecosse.

Comme S. Prosper dit que S. Pallade fut envoyé *ad Scotos*, les Ecossois de l'isle d'Angleterre le regardent comme leur Apostre. [Et ils ont raison d'honorer ainsi celui qui a apporté le premier]

Hist. Eccl. Tome XIV.

la foy dans l'Hibernie, puisque c'estoit alors le pays des Scots ou Ecossois. Mais ce n'est qu'en cette maniere.] Car les termes de S. Prosper marquent qu'il fut envoyé non dans une autre partie de l'isle d'Angleterre, mais dans une autre isle: *Dum Romanam insulam, (& non terram ou provinciam) studet servare Catholicam, fecit etiam barbaram Christianam.* [Il peut avoir passé par l'Ecosse, y avoir presché, y estre mort; mais ce n'a point esté le lieu de sa mission & de son episcopat.]

Baronius dit que ce Saint peut estre le mesme que Pallade Diacre de Rome, qu'on sçait avoir écrit le dialogue d'entre un autre Pallade Evêque, & Theodote Diacre, sur la vie de S. Chrysostome. [Mais je ne sçay pas d'où il a appris que ce dialogue avoit esté écrit par un Pallade Diacre.] Luy & Possevin attribuent encore à S. Pallade d'Hibernie un livre contre les Pelagiens, des homelies, & un livre de lettres au Pape Celestin. Baronius cite cela de Tritheme, [qui n'en dit rien dans l'edition de Cologne en 1531, p. 32. 2.] Possevin qui ne veut pas qu'il fust Grec, comme le dit Tritheme, le fait Breton, [ce qui ne paroist pas plus assuré.]

NOTE III.

Temps de la mort de Saint Celestin.

Nous avons plusieurs lettres de Celestin datées du 15 mats 432. [Sixte III. luy succeda la mesme année, selon S. Prosper & Marcellin. Ainsi c'est l'année où il faut placer sa mort.] Papebrok cite une lettre de Sixte III. datée du 17 septembre 432. [Je ne sçay ce que c'est:]

A A a a

Prof.in col.e. 41. p. 4. c. 11. l. Br. p. 778.

Bar. 49. § 9.

§ 81. Poss. ap. 1. p. 108.

Poss. p. 208.

Pour la page 156.

Conc. t. 2. p. 1624-1637.

l. 1. pont. p. 614.

Pour la page 148.

Eco. n. p. 912. 1.

Vig. in Euty. l. 4. p. 64.

Pour la page 154.

Prof. an. 431. Bar. 429. § 41. Alf. 431. § 6.

& j'ay peur qu'il n'ait pris 433 pour 432. Mais nous trouvons que la paix ayant esté rétablie entre Saint Cyrille & Jean d'Antioche, S. Cyrille en fit la déclaration à son peuple le 23 avril 433. [Il se hâta sans doute de mander à Sixte une nouvelle si importante, & qui luy devoit estre tres agreable. Mais cependant Sixte ne peut l'avoir receue qu'un mois après, sur la fin de may.] Il la recett dans le temps qu'il avoit assemblé les Evêques pour sa feste, [c'est à dire assurément pour l'anniversaire de sa promotion, qu'il faut mettre par conséquent au plustost sur la fin de may.] On se hâtoit sans doute autant qu'on pouvoit d'elire les Papes; [& on le voit par l'election de Boniface dont nous avons quelque détail. On le peut surtout presumer de celle de Sixte,] puisqu'elle se fit *totius urbis pace & consensione mirabili*. [Ainsi nous avons sujet de croire que Celestin est mort au plustost vers le milieu de may.

Nous disons au plustost: Car les lettres de S. Cyrille écrites à la fin d'avril, peuvent bien n'avoir pas esté portées si promptement. Jean d'Antioche avoit la mesme raison de se presser d'écrire. Cependant ses lettres n'arriverent pas apparemment avant la fin d'août,] puisque Sixte ne luy répond que le 17 de septembre. Elles n'arriverent à la verité que quelque temps après celles de Saint Cyrille: [Mais si ce n'eust esté que trois mois après, Sixte eust eu sujet de se plaindre du retardement de Jean, de quoy néanmoins l'on ne trouve rien dans la réponse qu'il luy fait.]

Nous voyons en effet que Celestin a gouverné neuf ans, dix mois, & 17 jouts, selon S. Prosper. [Ainsi à conter mesme du 4 de septembre 422, auquel Boniface est mort, *v. son titre note 4*, il doit avoir vécu jusqu'au 21 juillet 432. Et je croy que cela s'accordera fort bien avec le temps que l'on donne à Sixte III. & à S. Leon. Les autres auteurs sont

moins considerables & moins exprés que S. Prosper: mais ils s'accordent sans peine avec luy, ou s'en éloignent de peu. Marcellin donne neuf ans à S. Celestin, sans rien ajouter.] Le Pontifical de Bollandus dit VIII. ans, [au lieu de VIII.] dix mois & 16 jours. On lit de mesme dans un manuscrit de Corbie. Un autre 2, [comme Saint Prosper,] VIII. ans, 10 mois, & 17 jours: [d'autres un jour de plus, ou 8 ans, 10 mois, & 17 jours,] comme on lit aussi dans les Conciles. ^a Anastase du Louvre dit 9 ans, un mois & 9 jours. ^b L'épitaphe de ce Pape qui ne nous apprend rien de particulier pour ses actions, nous assure qu'il mourut dans sa dixieme année, [ce qui suffit pour condamner Baronius,] qui ne luy donne pas 8 ans & demi, & Bollandus qui ne va pas jusqu'aux neuf entiers, parcequ'il ne le fait commencer qu'en 423. [Cela nous fait dire encore plus absolument qu'il faut toujours lire VIII, & non pas VIII. Ainsi en mettant l'ordination de S. Celestin le premier dimanche qui suivit les funeraillies de Boniface, c'est à dire le 19 septembre 422, & sa mort le 26 juillet 432; je croy qu'on ne se trompera au plus que de peu de jours.

Les Pontificaux disent qu'il fut enterré au cimetièr de Priscille le 6 d'avril. Le martyrologe Romain, après les additions d'Uuard & d'Anastase, met aussi sa feste le mesme jour. Les additions d'Adon la mettent le lendemain. L'un & l'autre est confirmé par divers martyrologes. Il y en a aussi qui la mettent le 8, & les Grecs en font ce jour là une memoire solennelle. [Mais on a vu par bien des exemples, que les jours marquez dans les Pontificaux pour la sepulture des Papes, & qui sont d'ordinaire aussi ceux auxquels les nouveaux martyrologes mettent leur feste, sont souvent fort differens du veritable jour de leur mort.] Papebrok met celle de S. Celestin le premier d'août 432, & croit que le 6 ou le 7 d'avril est le jour que son corps fut

Boll. app. p. 61. d.

Anal. t. 4. p. 429.

Conc. t. 2. p. 1610. c. 4. Anast. t. 42. p. 20. b. G. III. p. 1171. f.

Bar. 452. § 10.

Boll. pont. p. 63.

ap. p. III. c. Conc. t. 4. p. 1610. c. Lat. 6. may.

Boll. 6. ap. p. 546. o. f.

S. Afr. p. 740. b. c. Men. p. 70a.

Boll. pont. p. 61.

• Conc. t. 4. p. 1180. b.

p. 1186. d. e.

Boll. pont. p. 64. c.

Prof. chr.

Conc. t. 3. p. 1180. b.

p. 1187. c.

E. J. C. P. p.

Nor. h. p. l. l.
c. 10. p. 357.
Merc. t. 2. p.
357. 2. 159. 1.

transféré au cimetié de Priscille. / Le Cardinal Noris dit qu'il est mort le 9 d'avril. / Le Pere Garnier dit tantost le 3,

tantost le 6. [Je pense que leur unique fondement sont les martyrologes avec quelques fautes de copistes.]

NOTES SUR CASSIEN.

NOTE I.

De quel pays il estoit

Pour la page
157. 51.

Genn. c. 61.

NOus lisons dans Gennade que Cassien estoit Scythe, *natione Scythæ*, [c'est à dire sans doute qu'il estoit de la petite Scythie, l'une des provinces de l'Empire.] / Honoré d'Autun, [qui abrege ordinairement Gennade,] & qui le copie tout entier sur Cassien, dit cependant qu'il estoit Africain, *natione Afer*: [de sorte qu'il semble qu'on ait lu differemment dans Gennade.] / Neanmoins Adon [beaucoup plus ancien que Honoré,] dit que Cassien estoit Scythe. / Holstenius & le Cardinal Noris ont cru qu'il estoit de la Provence, où il a fini sa vie. [Mais il est un peu étrange] que des personnes si habiles se soient fondées pour cela sur ce que dit Cassien, *ad repetendam provinciam nostram*. [Car je pense que le terme de *Provincia Romanorum*, qui marquoit tous les pays meridionaux des Gaules, n'a pas passé le temps de Jule Cesar, qui reduisit tout le reste des Gaules en province, & qu'il n'a commencé à revivre que sur la fin du V. siecle, lorsque les Romains ne possédoient plus rien dans les Gaules que vers la Provence. Je ne croy point que dans tous les auteurs qui ont vécu entre ces deux temps, le terme de *Provincia* se trouve jamais pris autrement que pour toutes les provinces indifferemment qui composoient l'Empire Romain.]

Mir. p. 120. 9
60.

Ado, chr. t. 7.
p. 156.

Cod. reg. pr. c.
3. p. 11.
4. Nor. h. Pel.
l. 2. c. ... p. 159.

Cañ. de Inc.
l. 7. c. 3. p. 1065.

Cassien mesme appelle les fideles de Constantinople ses concitoyens, qu'il aimoit à cause de l'union de la patrie, *per affectum creves mei*. [Et cela seroit toujours plus favorable pour la Scythie

qui est comprise dans la Thrace, asie-hien que Constantinople, que pour l'Afrique ou la Provence. Mais il semble qu'il le faut raporter à ce qu'il avoit dit un peu auparavant,] que S. Chrysostome l'avoit mis dans le Clergé de Constantinople. / Il est certain que son pays estoit fort agreable, qu'il y avoit des forests, de belles & grandes solitudes; [ce qui semble mieux convenir à la Scythie qu'à l'Afrique, & mesme qu'à la Provence qui n'a pas, comme je croy, beaucoup de forests.] / Holstenius dit que les rigueurs du Caucase ne s'accordent guere avec la beauté du pays de Cassien. [Mais la petite Scythie est bien loin du Caucase: & Sanson l'étend depuis environ le 45^e degré jusques au 47^e. De sorte qu'elle peut n'estre pas plus froide que le Dauphiné & la Bourgogne.] / Cassien appelle en un endroit son pays, *torpidas regiones & velut frigore nimia infidelitatis obstritas*; [ce qui, en le prenant pour la qualité du climat, conviendroit mieux à la Scythie qu'à la Provence, quoiqu'on remarque que Cassien décrit à peu pres dans les mesmes termes, le pays de S. Eucher, [qui apparemment estoit de Lion. Mais il semble moins vouloir marquer par là un froid naturel, que le froid & la privation de la grace; & ce n'est que ce qu'il dit dans la suite.] / Qu'il n'y avoit dans cette province que peu ou point de solitaires. Et cela pouvoit estre vray de la Provence & de la Scythie en 390,] quoique Holstenius en citant ce passage pour la Provence, dise que la religion y estoit alors tout à fait en vigueur, & que tous les plus nobles y embrassoient en foule

p. 1065.

coll. 24. c. 119.
798.

Cod. reg. p. 112.

Cañ. coll. 14.
c. 3. p. 308.

coll. 7. pr. p.
191. Nor. h.
Pel. 1. 159.

Cañ. coll. 14.
c. 3. p. 315.

Cod. reg. p. 111.

la vie monastique dans l'isle de Lerins, [où S. Honorat ne se retira au plustost que vers l'an 400.

Phot. c. 197. p. 50.

Il devoit plustost citer] 'ce que dit Photius, que Cassien avoit Rome pour patrie. [Car par Rome, il peut avoir voulu marquer l'Occident en general.]

De P. c. 4. p. 33.

'Mais il peut aussi avoir cru qu'il en estoit, par ce qu'il y avoit écrit, & en latin, [quoiqu'il ne dise néanmoins ni l'un, ni l'autre. Il semble aussi que l'on puisse inferer qu'il estoit d'Occident,]

Caïn. inf. l. 6. p. 9.

'de ce qu'il estoit particulièrement uni avec un Simeon qui vint d'Italie à Diolque où il estoit; & qui ne savoit point dutout de grec; [si l'on ne veut dire qu'ils firent amitié à Diolque mesme.]

Cod. reg. p. 12.

'Ce que l'on dit que son style ne sent point dutout la barbarie de la Scythie, n'est pas une grande raison, puisque le style vient encore plus de l'education & de l'instruction, que du pays & de la naissance; & de quelque pays qu'il fust, il est certain qu'il a esté eleve dans la Palestine, & a passé la premiere partie de sa vie dans l'Orient. Ainsi l'on peut admirer qu'il ait si bien écrit en latin: mais on n'en peut pas conclure qu'il fust latin de naissance. Je ne croy pas non plus que] 'son style ait une grande conformité avec celui de S. Euchet, de Vincent de Lerins, de Fauste, & des autres grands hommes qui ont paru dans ces quartiers là, [dont Fauste n'estoit point natif. S'il est fort diffus, comme nous le sommes naturellement, d'autres le peuvent estre comme nous.

P. 12.

Nor. h. Pel. l. 1. c. 7. p. 60.
Caïn. inf. l. 6. p. 12.

Il est plus difficile de répondre] 'à l'endroit que cite le Cardinal Noris, où il dit, *Graci ἀναβράς, nos succinctoria possumus appellare.* [Ne peut-on pas dire néanmoins qu'il se met parmi les Latins, parcequ'il écrivoit en latin, pour des Latins? En un mot, on a plusieurs indices qu'il estoit latin, & de Provence si l'on veut, puisque ce fut le lieu de sa retraite, sans que nous en fissions de raison particuliere. Mais le témoignage

de Gennade est une preuve, & une preuve qui doit ce semble l'emporter sur tous ces indices. Je voudrois que nous pussions croire, que Gennade a voulu dire qu'il avoit esté longtems meine du desert de Scteté, nommé quelquefois Scythie. Mais à moins que les manuscrits ne changent son texte, il a voulu marquer sa patrie, qui certainement n'est point Scteté.]

'Pour ceux qui prétendent qu'il est né & qu'il a étudié à Athenes, [c'est à eux à en chercher d'autres preuves que les leçons d'un breviaire. C'est pourquoi nous ne nous arrêtons point à tout ce que Guefnay avance, soit sur cette autorité,] 'soit sur la sienne propre, qui est ordinairement l'unique fondement de beaucoup de faits, dont il compose la grande histoire qu'il nous a donnée de Cassien, avec autant d'assurance que s'il les avoit vus de ses yeux. Ce qu'en dit le Cardinal Noris est à voir.

Caïn. p. 4. c. 15.

Noris. h. Pel. l. 2. c. 1. p. 118. 162. 261.

NOTE II.

Pour la page 167. § 1.

Temps de sa naissance.

[Nous n'avons rien de certain & de positif pour l'age & la naissance de Cassien. Néanmoins puisqu'il vivoit encore en 432, comme on le verra en son lieu, on ne peut guere presumer qu'il soit né plustost qu'en 350. Saint Prosper lorsqu'il parle de luy en 432, ne le décrit point comme extrêmement agé. Il seroit difficile aussi de mettre sa naissance plustard qu'en 360, puisqu'il alla en Egypte en 390 au plustard, pour y embrasser la vie des anacorettes, V. § 2, après avoir esté formé à la vertu dans le monastere de Bethléem.] 'Il estoit encore alors assez jeune, *cui etas adhuc adolescentior suffragatur*: [mais il est difficile de croire que cette jeunesse allast à moins de 25 ou 30 ans.]

Caïn. coll. 169. c. 9. p. 197. b.

NOTE III.

Sur les lettres de S. Isidore de Peluse, à Cassien.

Pour la page 163. § 3.

'Il y a diverses lettres dans S. Isidore

Isid. P. l. 4. ep. 71. p. 450. cl. ep. 103. p. 420. c.

de Peluse adressées à un Cassien, tantost sans qualité, tantost avec le titre de moine, ou de Diacre. [Cassien pouvoit avoir vu ce Saint en passant de Tennesse à Panephylic; & le desert de Diolque où Cassien a passé du temps, n'est pas si éloigné de Peluse, qu'ils ne pussent s'écrire assez aisément. Neanmoins je ne voy point qu'aucune de ces lettres nous donne aucun fondement de le dire. [Car outre que Cassien n'estoit ni Diacre ni Prestre en Egypte,] quelques unes de ces lettres ne portent aucun caractere particulier pour juger quel est le Cassien à qui on écrit. Il y en a une autre qui paroist écrite à un heretique. Celle qui est adressée à Cassien moine, le reprend d'estre trop libre à parler: Mais Saint Isidore ajoute qu'il avoit appris qu'il avoit quitté une vie corruptible, ou corrompue & criminelle, pour embrasser l'état monastique, [ce qui ne convient pas à Cassien, qui estoit entré tout jeune dans le monastere, & ne fut apparemment connu de S. Isidore que longtemps depuis. S. Isidore auroit du plutost écrire à Germain, ou au moins à Germain & à Cassien ensemble: ce qu'il ne fait pas neanmoins.] Car ses deux lettres à Germain s'adressent [non à un moine, mais] à un Comte, & à un officier de guerre.

NOTE IV.

Que Castor estoit Eveſque quand il portoit Cassien à écrire.

[Nous disons que le monastere de Castor estoit auprès d'Apt, supposant que Castor estoit Eveſque quand il le fonda, & quand il pria Cassien de luy marquer quelle estoit la discipline des Orientaux, pour l'y pouvoir établir.] Ce n'est pas que Guesnay & quelques autres ne veuillent qu'il fust encore Abbé à Nismes, lorsque Cassien luy adressa ses douze livres des Institutions. Mais le titre de *beatissime P. p. p.* que luy donne Cassien, ne souffre pas que l'on doute

qu'il ne fust Eveſque. Quelque respect que Castor témoigne pour Cassien en luy écrivant, [il ne luy donne point ce titre.] Que s'il l'honore de celui de Pere, Saint Augustin déjà Eveſque fait la mesme chose en écrivant à S. Simplicien qui n'estoit encore que Prestre, V. S. Augustin note 21, & qui n'estoit pas mesme] comme Cassien, pere des serviteurs de Dieu, [c'est à dire Abbé & Supérieur d'un monastere.] Cassien traite aussi Castor de Pape en parlant de luy après sa mort, & aussitost après il dit que ce saint Pontife nous a quitté, & que Leonce son frere luy avoit esté uni par la dignité du sacerdoce. Photius dit que l'inscripion de ces Institutions est à l'Eveſque Castor. Il est vray que Tiro Prosper joint Castor sur l'an 422, à d'autres qui n'estoient point Eveſques; [& que les Institutions semblent avoir esté faites avant 422. Mais ce Tiro Prosper n'est pas un auteur fort exact;] & il est certain par la lettre de Boniface, que des l'an 419, il y avoit un Castor Eveſque d'Apt ou des environs.

NOTE V.

Que les douze livres des Institutions ne font qu'un ouvrage.

Photius parle de ce que Cassien a adressé à Castor, [c'est à dire de ses institutions entieres ou abregées,] comme si ce qui regardoit les regles des Cenobites compris dans les quatre premiers livres, eust esté un écrit tout different du traité des huit pechez capitaux, [qui sont le sujet des huit derniers.] Gennade semble encore faire un corps particulier du IV. livre, auquel seul il donne le nom d'Institutions, en le distinguant des trois premiers & des huit suivans. Neanmoins Cassien mesme promet tous les douze ensemble dans sa preface, & commençant à parler des huit pechez, il dit qu'il entre dans son cinquieme livre, ayant traité dans les quatre autres des regles & des Institutions des monasteres. [I]

A A a a i j

l. 1. ep. 109. p. 82. d.
l. 3. ep. 402.
403. p. 408. c.
l. 4. ep. 121. p. 479.

l. 3. ep. 401. p. 408. l. ep. 71.
121. p. 460. 479
5. ep. 203. p. 620.
l. 3. ep. 404. p. 408.
l. 1. ep. 309.
p. 82. d. e.

l. 3. ep. 291. p. 375.

Pour la page 177. § 9, ligne 15.

Guesn. v. 1. p. 19.

Cass. in. p. p. 11. c. 1. p. 9. 1
Not. b. P. p. 165.

Cass. p. 2. 1.

Aug. ad Siml. c. 1. p. 263. 264.

Cass. in. p. p. 1.

Cass. coll. p. p. 519. c. 1. p. 470.

Ehot. c. 197. p. 563.

Prof. T. p. 51.

Conc. t. 2. p. 184. b.

Pour la page 178. § 9.

Phot. c. 197. p. 516.

Genn. c. 64.

Cass. in. p. p. 1.

l. 5. c. 1. p. 94.

coll. p. p. 479.

parle encore autrepart de ces douze livres sur les instituts des Cenobites, & sur les remedes des huit pechez capi-

taux, /ou simplement sur les instituts des Cenobites. /Cassiodore paroist n'en faire aussi qu'un mesme ouvrage.

coll. ii. pr. p. 119. a. Card. inf. c. 29. p. 245. 2.



NOTES SUR SAINT NIL.

NOTE I.

En quel temps il a vécu.

NOUS avons une lettre de Saint Nil à l'Empercur A cade, qui luy avoit demandé ses prieres pour la ville de Constantinople, après le bannissement de S. Chrysostome, c'est à dire en 404, ou peu après, & plusieurs autres lettres écrites du mesme temps, partie au General Gaïnas tué des l'an 400, partie sur l'affaire de S. Chrysostome. Nous sommes donc assurez que la reputation de sa pieté estoit tres grande & tres établie des le commencement du V. siecle.]

'Nous voyons mesme qu'il parle de l'heresiarque Apollinaire comme d'un homme qui vivoit encore; *ὁ τὸς τὸς ἐξέμεινεν...* *ὁ τὸς τὸς ἐξέμεινεν...* Au moins il est certain que la personne à qui il écrivoit, avoit vu un Apollinaire mort sous Theodose avant que Saint Jerome écrivist son traité des hommes illustres en 392. Il attribue aussi tous les malheurs qui arrivoient alors à l'Empire, (peutestre au commencement d'Arcade,) à l'impicté des payens, qui sacrifioient encore tous les jours aux demons dans la campagne. /Et il reprend un philosophe d'immoler des veaux & des moutons sur son autel. /C'estoit donc apparemment avant la loy du 7. aoust 395, par laquelle Arcade défendit d'offrir aucun sacrifice au demon en quelque lieu que ce fust, [ou mesme avant] celle du 27 fevrier 391, du 17 juin suivant, & du 8 novembre 392, par laquelle Theodose pere d'Arcade avoit déjà fait la mesme défense. / *son titre § 57.* Le 10 juillet 399, Arcade or-

onna que pour oster entierement la matiere de la superstition, on ruinerait tous les temples de la campagne.

'Il dit neanmoins dans une lettre, qu'il y avoit cinq cens ans que les Juifs, en punition de la mort de J. C. estoient dans la captivité & dans l'oppression, sans recevoir aucun secours de Dieu, [ce qui estant pris à la rigueur, devroit faire mettre cette lettre vers l'an 570. Mais on sçait que ces sortes de supputations ne se font pas exactement.] / Il pouvoit conter les années de la captivité des Juifs par le temps de la mort ou de la naissance de J. C. & écrivant peutestre vers l'an 420, conter 500 ans, parceque le V. siecle estoit commencé. / Il dit au mesme endroit, que Isaïe avoit predict la ruine des Juifs mille ans auparavant. [Et neanmoins Isaïe vivoit environ 800 ans avant la ruine de Jerusalem. Je croy avoit aussi lu le mesme nombre de 500 ans dans S. Jerome. Ainsi il n'est point necessaire] / de recourir aux vieillars de 115 ans, de 120, & de 130, que Leo Allatus dit avoir vus, & dont il raporte agreablement l'histoire: [Et il faudroit plus de 200 ans pour mener S. Nil jusqu'à l'an 570. Il est vray cependant que ce nombre de 500 ans s'accorde assez] / avec ce que les Ménées des Grecs disent, que Saint Nil fleurissoit sous le regne de Maurice: mais ils ajoutent en mesme temps avec Nicéphore, que son corps fut transporté à Constantinople sous Justin: ce qui se contredit; l'un & l'autre Justin ayant precedé Maurice. / Bollandus ne laisse pas de mettre Saint Nil sous Maurice, [n'ayant pas sans doute encore examiné son histoire.] / Le Pere Poussin dans ses notes, & quel-

Nil. l. i. ep. 57. p. 26.

Du P. t. 4. p. 61. 2.

Nil. l. i. ep. 56. p. 26.

n. p. 13. 14.

n. R. 270. l. 14. 127. p. 567. 6.

Poll. may. t. 7. p. 5. 2.

Du P. t. 4. p. 60. 2. Nil. ep. 9. p. 102.

Pour la page 195. 6. 1.

Nil. l. 2. ep. 205. p. 244.

Nil. l. 1. ep. 57. p. 26.

Th. ep. 11. c. 102. p. 99. 4.

Nil. l. 1. ep. 57. p. 26.

Th. ep. 280. p. 209.

col. Th. 10. t. 101. 11. p. 277.

Th. 10. t. 12. p. 271. 173.

2. p. 273.

ques autres, veulent qu'on life Marcien au lieu de Maurice. [Mais c'est une pure conjecture; & il est même assez difficile que S. Nil qui estoit déjà si celebre des l'an 400, ait vécu jusqu'en 450 sous Marcien.

Il y en aura peutestre qui croiront qu'on a confondu deux Saints Nils en un; que celui qui écrit à Arcade vivoit au commencement du V. siècle, & que c'est luy dont le corps a esté apporté à Constantinople sous Justin; & que l'autre qui avoit esté Prefet de Constantinople, & pere de Theodule, vivoit sous Maurice. Cela n'est pas impossible; mais nous ne croyons pas qu'une conjecture tres foible tirée du nombre de 500 ans, & de monumens aussi pleins de fautes que les Ménées des Grecs, fussent pour établir cette distinction que personne n'a fait encore, & qui nous reduiroit à ignorer entierement la vie d'un Saint capable d'écrire à des Empereurs comme un Prophete.] Leo Allatius dans ses notes n'a pas jugé non plus que la distinction de ces deux Nils fust assez fondée. Et il est visible que Nicephore a cru que S. Nil pere de Theodule, avoit esté disciple & contemporain de Saint Chrylostome [200 ans avant Maurice.]

NOTE II.

Qu'il estoit de Galacie.

'S. Nil dans une de ses lettres lue dans le VII. Concile œcumenique, appelle S. Platon *notre Martyr*, qui fait, dit-il, *une infinité de miracles, non seulement en nostre patrie, mais encore dans tous les autres lieux où l'on implore le secours de Dieu par son intercession.* Il dit en mesme temps que ce Martyr estoit du mesme pays qu'un solitaire à qui il apparut, & que ce solitaire estoit de Galacie. Et en effet, on demeure d'accord que Saint Platon a souffert à Ancyre capitale de la Galacie. [Ainsi c'est de cette ville qu'estoit S. Nil, ou au moins de la province de Galacie, & non de Constantinople, comme le dit Nicephore; ce qui

n'empesche pas qu'il n'en ait pu estre Prefet.]

NOTE III.

Sur le titre du traité adressé à Magna.

'Le troisieme traité de S. Nil dans le recueil de Suarés, est adressé selon le titre, A la tres venerable Magna Diaconisse d'Ancyre, [ce qui se raporte parfaitement] à ce que Pallade dit de Magna, v. S. Pallade § 7. [& nous avons vu que S. Nil estoit de Galacie.] Cependant dans tout ce traité des le commencement même, il s'adressé toujours à des hommes, *ὁμοῦ φιλῶν ἑταίρων &c.* Il paroist aussi que c'est à des moines qui avoient absolument renoncé à tous leurs biens: [& je doute que cela convienne bien à une Diaconisse.] Magna avoit même réservé une partie de son bien pour le distribuer en charitez par ses domestiques: & il est assez difficile de dire si elle n'estoit point déjà morte lorsque Pallade en parloit [en 419 ou 420.] au lieu que le traité de S. Nil ne paroist écrit qu'après 426. [Il seroit aisé de changer *πῶς συμποσῶμεν ἐν τῷ Μεγάλῳ* en *πῶς συμποσῶμεν ἐν τῷ Μείζονῳ*.] Et il y a des manuscrits qui lient *πῶς Μείζονος ἀγαθῶν ἀγαθῶν*. Mais il me semble que *πῶς συμποσῶμεν ἀπὸς* n'est guere l'epithete d'un D'acre, au lieu qu'il convient parfaitement à une ancienne veuve, & à Magna plus qu'à toute autre. Un Diaconne d'une Eglise cathedrale ne passoit pas non plus pour moine, & ne pouvoit guere vivre dans une entiere pauvreté. Ainsi je pense qu'il vaut mieux dire, ou que S. Nil avoit envoyé à Magna une copie de ce traité fait pour d'autres, si Pallade souffre qu'on dise qu'elle vivoit encore en 420, ou qu'on a mis à ce traité le titre de quelqu'autre que le Saint avoit effectivement adressé à Magna.]

NOTE IV.

Que Leonce maistre d'Albien, n'est point celui de Cesarée.

'Le Pere Poussin croit que Leonce

Pour la page 210. § 10.

Nil. p. 33.

Laus. c. 134. p. 10. 8.

Nil. p. 225. § 2. 226. § 18. § 19.

Laus. p. 103. b.

Nil. p. 220.

Nil. ep. n. p. 142.

Nphr. l. 14. c. 61. § 4. p. 166. bl. 169.

Pour la page 190. § 1.

Conc. c. 7. p. 224. b.

P. 224. d. e.

P. 224. d.

P. 224. c.

Pour la page 217. § 13.

Nil. de Th. p. 157. 87.

Prestre d'Ancyre, & depuis Eveſque, ſous qui Albien ſe forma d'abord, eſt S. Leonce Archeveſque de Ceſarée en Cappadoce, qui ſe trouva au Concile de Nicée en 325, [& dont nous avons parlé dans l'hiſtoire de ce Concile § 4. Il eſtoit Eveſque des l'an 314, auquel il aſſiſta aux Conciles d'Ancyre & de Neocceſarée, *V. Vital d'Antioche*: & cela ne ſ'accommode pas avec le ſentiment du Pere Peuſſin. Car ſi Euſtathe de Sebaste & S. Baſile, ont eſté les premiers auteurs de la vie monaſtique dans le Pont & la Cappadoce, comme le porte l'hiſtoire, *V. S. Baſile § 14, 32*; il eſt difficile de croire qu'il y euſt déjà un monaſtere auprès d'Ancyre lorſque Saint Leonce n'eſtoit que Preſtre, & par conſequent avant 314, c'eſt à dire lorſque le feu de la perſecution qui ne finit qu'avec l'an 312, dutoit ou fumoit en-

core, & lorſqu'à peine voyoit-on les premiers monaſteres commencer à ſe former dans l'Egypte, où Saint Antoine n'avoit des diſciples que depuis l'an 305.

Que ſi Albien eſtoit ſolitaire & Diacre des devant 314, comme il le faut dire ſelon le Pere Peuſſin, il n'y auroit point d'apparence de croire que ce fut luy meſme qui fit le voyage de Lycople en 394, où il auroit dû avoir 110 ans ou environ. Et cependant Pallade en parle plutotſt comme d'un homme de ſon age, c'eſt à dire aſſez jeune, qui alloit luy demander les inſtructions des plus anciens ſolitaires.] Mais quand il marque les anciens Peres qu'il avoit trouvez à Nitrie, il ne parle point d'Albien. [Il y auroit meſme peu d'apparence que l'Egliſe de Ceſarée metropole de la Cappadoce, euſt pris un Preſtre de Galacie pour le faire ſon Eveſque.]

Lauf. c. 7. p. 908.

NOTES SUR SAINT HESYQUE.

NOTE I.

S'il y a en un Hesyque Preſtre & Eveſque de Jeruſalem vers l'an 600.

Pour la page 228.

Lab. ser. t. 1. p. 694. 8. 6.

Mofc. c. 46. p. 1073. c.

QUELQUES uns pretendent trouver dans Jean Moſe un ſecond Hesyque qui eſtoit Preſtre de Jeruſalem ſur la fin du ſixieme ſiecle, & que l'on croit avoir enſuite eſté fait Eveſque de la meſme Egliſe, & eſtre cet Iſice à qui Saint Gregoire le Grand écrit ſa lettre 40, du 9^e livre, p. 967. Je ne ſçay néanmoins ſi l'endroit de Moſe prouve ce qu'on pretend. On l'a traduit en ce ſens; *Quel Abbé Cyriaque avoit emprunté du bienheureux Hesyque Preſtre de Jeruſalem, un certain livre.* [Mais rien n'empêche de traduire ainſi; *Que Cyriaque avoit emprunté d'un autre le livre du B. Hesyque &c.* Je croy meſme que dans l'autre ſens il faudroit ajouter *mea* dans le texte. Mais cet endroit ruine abſolu-

ment ce qu'on veut, que cet Hesyque eſt l'Iſice à qui Saint Gregoire écrit. Car le titre de Bienheureux ne ſe donnant guere qu'aux morts, Moſe n'auroit point qualifié Preſtre de Jeruſalem un homme qu'il n'auroit pu ignorer en avoir eſté Eveſque. Auſſi cet Iſice eſt nommé Iſaac dans Theophane, & dans Nicephore; ce qui n'a aucun rapport à Hesyque.

Que ſ'il y avoit eu deux Hesyques Preſtres de Jeruſalem qui euſſent écrit, c'eſt eſté une faute à Photius de ne pas marquer plus en particulier qui eſtoit celui dont il parloit.]

NOTE II.

Si le commentaire ſur le Levitique eſt du grand Hesyque,

'Ce qui peut faire douter ſi Hesyque auteur du commentaire ſur le Levitique, eſt le grand Hesyque, [mort vers 438;] c'eſt

Pour la page 228, ligne 40.

Alb. euch. l. 10. p. 847. 10.

He (y. l. 1. 2. p. 83, 86, & c.

Alb. p. 847. 1. c.

Lab. scr. t. 1. p. 63.

C'est qu'il cite la version de S. Jerome, & la cite mesme comme la version ordinaire de son temps; 2º, qu'il combat les heresies de Nestorius & d'Eutyche; 3º, que dans un manuscrit il est qualifié Prestre & Eveque de Salone.

p. 639.

[Il ne seroit point étrange qu'Hesyque Prestre de Jerusalem, eust contu la version de S. Jerome qui vivoit en mesme temps que luy, & tout auprès de Jerusalem, & qu'il s'en fust quelquefois servi.] Mais pour croire qu'il l'ait appellée *notre traduction & nostre edition*, & que par consequent l'Eglise de Jerusalem, dont les Eveques n'ont pas toujours esté fort affectionnez à Saint Jerome, se seroient de sa version de son vivant mesme, ou aussitost après la mort, & abandonnoient les Septante; c'est ce qui n'a aucune apparence. Et neanmoins cette objection prouve peu, estant aisé que le traducteur latin ait cru devoir ajuster le texte des Septante dont Hesyque se seroit, à celui de S. Jerome, qui estoit de lors recu parmi les Latins. Je croy qu'on trouveroit des preuves que l'auteur a suivi & expliqué les Septante. Car pour ce que Mr du Pin & quelques autres se sont persuadez qu'il a écrit en latin, [je doute qu'ils en aient persuadé le public.

p. 61. Boll. 2. 8. mais, p. 71, § 3.

Du Pin, t. 7. p. 30.

Hesyque ayant vécu jusque vers l'an 438, a pu combatte directement Nestorius; mais non pas Eutyche. Ainsi si le nom de ce dernier estoit marqué dans cet ouvrage, il faudroit dire qu'il n'est point d'Hesyque dont nous parlons, ou que Theophane met sa mort beaucoup

trop tost. Mais il ne s'y lit nulle part: Ainsi Hesyque peut avoir par avance combatu le dogme d'Eutyche, ou par la seule lumiere de la verité, comme S. Augustin a ruiné la mesme heresie & celle de Nestorius, ou parceque l'heresie d'Eutyche est dans le fond la mesme que celle qu'Apollinaire avoit repandue plus de 75 ans auparavant.

Pour le manuscrit que l'on cite, outre qu'il est assez rare de donner à un Eveque le titre de Prestre; Aubertin soutient que cet endroit de manuscrit est visiblement falsifié par des imposteurs, qui y ont voulu mettre *Salonitani*, au lieu de *Hierosolymitani* qui y estoit auparavant. Et le Pere Labbe tout échauffé qu'il est contre Aubertin, avoue qu'ayant vu luy mesme ce manuscrit qui est dans la bibliotheque du Roy, il y a reconnu cette falsification qu'il dit estre toute palpable. Ce manuscrit luy donne au commencement le titre d'Evesque, & à la fin celui de Prestre. On marque que la glose ordinaire le fait aussi Eveque. [Mais il nous suffit qu'on ne trouve aucun Hesyque Eveque de Jerusalem.] Les citations de la version de S. Jerome suffisent pour montrer que le commentaire sur le Levitique, ne peut estre d'Hesyque Eveque de Salone, dont nous avons une lettre à Saint Augustin. Car il est mort avant ce Saint; c'est à dire avant l'an 430, lorsque la version de Saint Jerome n'estoit encore que peu usitée dans l'Eglise. On ajoute que le style de l'un est entierement different du style de l'autre.

Alb. p. 847. 1.

Lab. scr. t. 1. p. 63.

p. 217.

p. 217.

p. 63.

p. 63. Alb. p. 847.

NOTES SUR SAINTE MELANIE

LA JEUNE.

NOTE I.

Que Volusien n'est point son oncle paternel.

Pour la page 233. 1.

Lauf. c. 118. f. 1034. 2.

PUISQUE le pere de Melanie la jeune estoit fils unique de l'ayeule, Hist. Eccl. Tome XI V.

V. S^{te} Melanie l'ayeule § 1, il ne faut pas s'arrester à la vie de la jeune, qui appelle Volusien son oncle paternel, *patrum*. Ce n'est apparemment qu'une faute du traducteur, imitée par celui de Photius;

Sur m. dec. p. 8 § 27.

Phot. c. 11. p. 47.

B B b b b

le mot grec *επι* dont se sert Photius, fins y rien ajouter, signifiant également l'oncle paternel & le maternel.

NOTE II.

Sur les noms de Volusien.

[Ce qui nous fait dite que Rufius Volusianus dont Rutilius parle, pouvoit avoir aussi le nom de Venerius, c'est ce que dit Rutilius:] *Optarem verum complecti carmine nomen; sed quosdam refugit regula dura pedes. Cognomen versu Veneris carissime Rufi: Illo te dudum pagina nostra canit.* [Ces vers, quoiqu'obscurs ou corrompus,] paroissent s'adresser à un Rufius Venerius, comme l'a cru Onuphre, [dont Rutilius avoit déjà parlé sous l'un de ces deux noms. Il n'avoit point encore parlé de Venerius. C'est donc Rufius Volusianus dont il avoit parlé p. 131.

Baronius croit que ce Volusien est l'oncle de la jeune Melanie, & celui à qui S. Augustin a écrit. [Tout semble y convenir.] Reinesius veut néanmoins que l'oncle de Melanie soit un Rufius Antonius Agrypnius Volusianus, marqué Prefet de Rome pour la seconde fois dans une inscription. [Mais on ne voit point en quel temps il a vécu.] Baronius croit qu'on peut rapporter encore à l'oncle de Sainte Melanie les inscriptions qu'on trouve de Caius Cicionius Rufinius Volusianus Prefet de Rome pour la seconde fois sous Valentinien. Mais c'est sous Valentinien & Valens, en 373, comme croit Godefroy, [après qu'il eut déjà eu la même charge en 364. V. Valentinien I. note 16. Ainsi cela ne convient point à l'oncle de Melanie qui mourut Ambassadeur à Constantinople en 436. V. Theodose II. § 21.]

NOTE III.

Sur la conversion de Pinien.

Pallade ne dit point que Sainte Melanie ait parlé à Pinien son mari de garder la continence qu'après la mort

de ses deux enfans; [ce qu'il est difficile d'accorder avec la vie de la Sainte,] qui dit qu'elle le fit, & avant que d'avoir aucun enfant, & après la naissance du premier, avant que d'avoir eu le second.

[On pourroit dire néanmoins que son second enfant étant mort aussitôt après sa naissance, elle prit occasion] de dire à son mari ce que rapporte Pallade, [que son refus la mit en péril,] & que son peril toucha Pinien comme le rapporte sa vie.

Mais en ce cas comment expliquera-t-on ce que dit Pallade, qu'ils furent longtems dans cette contestation? [Car il est visible que cela ne s'entend pas de quelques heures, ni même de quelques jours, ce qui seroit encore trop. C'est pourquoi nous avons mieux aimé suivre la vie, & croire que Pallade avoit rapporté après la mort des deux enfans, ce qu'il devoit mettre après la mort du premier, par une confusion tres ordinaire aux historiens, & dont les personnes les plus exactes ne sauroient souvent se garantir.

Mais nous ne voyons aucun jour pour accorder avec Pallade] ce que porte la vie de S^{te} Melanie; Que sa premiere fille ne mourut qu'après qu'elle eut obtenu de son mari de vivre dans la continence, & que ce fut cette mort qui fit résoudre absolument Pinien à ne plus durout penser au monde. [Nous avons cru preferer la vie,] parcequ'elle vient d'un homme qui avoit longtems vécu avec la Sainte, & qui s'estoit fort instruit des commencemens de sa conversion.

NOTE IV.

Ce que c'est que l'Imperatrice nommée Verine dans la vie de Sainte Melanie.

L'auteur de la vie de Sainte Melanie donne le nom de Verine à l'Imperatrice qui protegea Sainte Melanie contre son beaufrere. [Est-ce qu'il avoit l'imagination remplie de Verine femme de l'Empereur Leon? Car il pouvoit écrire vers

Sur. 37. 145. p. 1
377. § 2. 3.

Lauf. p. 103. d.
c.

Sur. § 4.

Lauf. p. 103. a.

Sur. § 5.

All. de Sym.
p. 95.

Pour la page
378. § 3.

Sur. 11. dec. p.
378. § 8.

Pour la page
378. § 3.

Rut. l. 1. p. 1.

P. 16. 118.

Bar. 42. § 16.
17.

Rein. p. 102. 4.

Bar. 41. § 17.

Cent. p. 26. 1.
Col. Tit. 6.
p. 70.

Pour la page
378. § 3.

Lauf. p. 103. a.
b.

ce temps là, 20 ans après la mort de la Sainte. Il est certain au moins qu'on ne connoist point de Verine au temps dont nous parlons. Neanmoins comme ce nom a quelque rapport à celui de Serene femme de Stilicon, fille d'Honoré, frere du grand Theodose, & alors belle mere de l'Empereur Honoré, elle pouvoit aisément avoir le pouvoir d'une Imperatrice, quoique je ne pense pas qu'elle en ait jamais eu le titre.]

d'aucune affaire, puisqu'elle ne fut mariée qu'en 414. V. Honoré § 32.]

NOTE V.

Si Sainte Melanie s'estoit soumise à une Superieure.

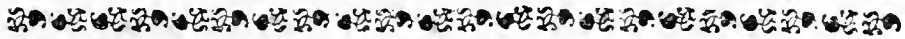
Pour la page 245-97.

[Je ne sçay ce que c'est que] la Superieure qui empescha par son autoité Sainte Melanie de jeûner huit jours de suite sans manger; ce qui eust compris le dimanche: à *Præfeta vetita est hoc facere, quæ dicebat... Unde etiam dicens persuasit... præfatis obedire, & eis cedere.* [Est ce qu'elle s'estoit mise dans le monastere qu'elle avoit fondé? Ou avoit-elle donné aux Vierges qui l'accompagnoient une Superieure, à laquelle elle se soumettoit aussi? L'un & l'autre meritoit bien d'estre marqué par Metaphraste. C'est pourquoy je ne sçay si au lieu de à *Præfeta*, il ne faudroit point à *Præfeto*... qui est l'entendre de l'Evêque du lieu, c'est à dire de Saint Alype.]

Sur. p. de c. p. 320-918.

§ 10

'Cette vie semble faire cette Imperatrice sœur de l'Empereur, *per fratrem præbet & Imperatorem*: & un peu après elle parle de la sœur de l'Empereur comme si c'eust toujours esté la mesme personne. [Cela se peut encore entendre de Serene, si l'on veut que le mot de frere signifie cousin germain; Ou bien il faudra rapporter tout cela à Placidie sœur d'Honoré, & qui demouroit à Rome, qui n'avoit point encore le titre d'Imperatrice, ni mesme apparemment assez d'age pour se mêler



Pour la page 233.

NOTE SUR S. PIERRE DE GALACIE.

Temps de la mort du Saint.

Thdr. v. F. c. 9. p. 826. c.

p. 821. c.

'SAINT PIERRE estoit mort certainement lorsque Theodoret en faisoit l'histoire [vers l'an 440.] Theodoret dit que ce Saint le mettoit sur ses genoux, luy donnoit du pain & des raisins &c. [Cela marque assez un enfant de six ou sept ans, qui est l'age que Theodoret pouvoit avoir vers l'an 400.] Daniel disciple de S. Pierre disoit alors au Saint, que cet enfant viendroic un jour le servir; [ce qu'on ne pouvoit guere

attendre qu'il fist que vers l'age de 20 ans. S. Pierre estoit donc en l'an 400, en un age qu'on pourroit croire raisonnablement qu'il vivroit encore 12 ou 15 ans, & audelà, ce qui semble ne pouvoir guere aller audelà de l'age de 70 ans, ces saints solitaires vivant souvent jusqu'à 80 ou 90 ans:] & S. Pierre en vécut 59. [C'est ce qui nous fait dire qu'il est né vers l'an 330, & mort vers 440. Si nous nous trompons de quelques années, cela n'est pas de grande importance.]

p. 820. a.



NOTES SUR S. CYRILLE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Comment Saint Cyrille estoit neveu de Theophile.

Pour la page 267. § 1.

Nph. l. 14. c. 25. p. 490. d.

'NICETIUS dit que S. Cyrille estoit fils d'un frere de Theophile,

ce que M^r Valois a suivi dans sa traduction de Theodoret, quoiqu'il eust soutenu auparavant qu'il estoit plutost fils de sa sœur, mais par des raisons qui ne nous paroissent pas bien fortes. Le

Thdr. v. l. c. 4. p. 271. a. b.

l'art. 2. de.

P. Sirmond dit qu'il estoit certainement fils de son frere, & cite pour cela Theodoret sans marquer l'endroit. [Je doute qu'il en püst citer d'autre] que celui où il est appellé neveu de Theophile, *ἀδελφίδης*, & Theophile son oncle, *θεοφίλου*, [ce qui ne determine rien.] La traduction de la chronique Orientale le fait fils d'une sœur. [Ce fera une autorité plus considerable que celle de Nicéphore, si l'original est de meême.]

NOTE II.

Sur le nombre des homelies Pascales de Saint Cyrille.

'On conte trente homelies Pascales de S. Cyrille, [quoiqu'il n'y en ait que 29.] parcequ'on suppose qu'il y en doit avoir une troisième qui est perdue. Ainsi on a conté celle d'après la seconde pour la quatrième : Mais les jours qu'il marque pour Pasques font voir que la seconde est pour l'an 415, & la 4^e pour l'an 416. Ainsi s'il y a quelques unes de ces homelies perdues, ce sont celles de 443 & 444.]

NOTE III.

Quelques fautes de Socrate sur Hypacie.

'Socrate dit que la mort d'Hypacie finit les disputes qui estoient entre S. Cyrille & Oreste : [ce que je n'entens pas.] non plus que M^r Valois, étant plus aisé de croire qu'elle les alluma de plus en plus.

'Il dit que cela arriva l'an 415, au mois de mars, dans la quatrième année de l'episcopat de S. Cyrille. [Je ne sçay si c'est qu'il se brouille, ou si c'est qu'il conte seulement par les Consulats, sans regarder au jour que S. Cyrille fut fait Eveque.] Car ayant esté ordonné le 18 octobre 412, selon Socrate meême, il n'estoit encore qu'au milieu de la troisième année au mois de mars 415.

NOTE IV.

Sur Eutyque Quartodeciman, & sur Jacques.

'Entre les Quartodecimans convertis à Philadelphie, il y a un Eutyque d'Aulax,

Exarque de l'heresie des Quartodecimans. [Estoit-ce le chef de cette heresie, soit dans tout le territoire de Philadelphie, soit seulement dans le lieu d'Aulax? Je croirois aisément le dernier. En changeant la virgule, on y pourroit trouver *Eutyque heretique Quartodeciman, Exarque ou seigneur d'Aulax*. Mais on ne prenoit point alors le titre de Seigneur des lieux que l'on possédoit.]

'Jacques qualifié Eveque dans la signature d'Eutyque, & Corevesque dans celle d'une autre, est apparemment celui qui estoit venu de Constantinople, & il pouvoit estre Corevesque de quelque quartier des environs, ou meême de quelque autre eglise. Ce pouvoit estre aussi quelque autre Jacques Corevesque du diocèse de Philadelphie. Car Eutyque le joint avec Carisius Prestre & œconome de cette Eglise.

'M^r Cotelier remarque & explique quelques autres difficultez qui se trouvent dans le texte de cette séance sur les Quartodecimans.

NOTE V.

Temps du sermon fait par Nestorius en présence des Pelagiens.

[Il est certain que les Pelagiens estoient à Constantinople en 429.] puisqu'il fut cette année là que Mercator y presenta son memoire contre eux. Et le Pape Celestin qui répondoit le 11 aoust 430, à ce que Nestorius mandoit touchant ces heretiques, avoue qu'il a esté longtemps sans luy répondre. Le Pere Garnier pretend que Nestorius luy écrivit pour les Pelagiens l'an 429, vers Pasque, & encore sur la fin de la meême année. [Mais il n'y a point d'apparence qu'il luy en ait écrit avant la fin de 429. V. la note 17.]

'Pour le sermon auquel les Pelagiens assisterent, il est certain qu'il est fait lorsque le temps du batême appochoit. Le Pere Garnier doute si ce fut au commencement du Carême, auquel il

cl. 88. el. Ri. gb. in Merc. p. 212.

Conc. t. 1. p. 673. bl. 85. c.

Conc. t. 2. p. 652. 653.

Four la page 105. 106.

Merc. t. 1. p. 5.

Conc. t. 1. p. 364. 2.

p. 353. d.

Merc. t. 1. p. 70. 1.

p. 77. 5. 11.

p. 76. 1.

Théod. v. l. 6. c. 1. p. 14. 2.

Cl. 88. el. p. 108.

Four la page 105. 106.

Conc. t. 1. p. 34.

p. 31.

Four la page 104. 105.

Socr. l. 1. c. 14. p. 12. 2.

na. 7. 86. 1. b.

con. pasc. al. n. l. 85. 2. 3.

con. t. 1. p. 46.

Four la page 103. 104.

Conc. t. 1. p. 146. 5.

122
21
p. 76. §. 1.
p. 74. 2.
29
p. 56

remarque qu'on avoit accoutumé de lire le commencement de la Genese, l'ou le 25 de mars, auquel il croit qu'on celebroit deslors à Constantinople la feste de l'Annonciation. Il semble conclure pour le dernier : & néanmoins il met à la teste du sermon, que ce fut au commencement du Careme. [Je ne sçay s'il n'est point aussi probable que ce fut vers Noel : le sujet y convient comme à l'Annonciation.] & il loue le peuple de témoigner beaucoup d'ardeur pour venir à l'eglise, sans se lasser du grand nombre de festes qui suivoient la venue de J.C. *Qua in toi festivitatum circuitu non obtorpescat, quarum omnium origo Dominica bonitatis adventus est.* [Je crooy qu'on trouve aussi que les Peres commençoient deslors à exhorter les catecumenes à se presenter au baptesme : Et il eust esté bien tard de le faire lorsque le Careme estoit commencé, puisqu'il falloit déjà avoir donné son nom pour recevoir le baptesme à Pasque.

[On ne peut sans doute mettre ce discours qu'en 429 ou 430.] Le P. Garnier le met en 429, parceque Mercator ayant presenté son memoire en l'an 429, les Pelagiens furent aussitost chassés de Constantinople. Mercator dit que son memoire ayant fait connoistre leur erreur, l'Empereur les chassa. [Mais il ne dit point que cela se soit fait aussitost : & le credit de Nestorius peut bien avoir fait differer assez longtems leur expulsion. [Il y a donc assez d'apparence que Nestorius ne fit ce sermon qu'au commencement de 430, lorsque la premiere chaleur pour son heresie estant un peu passée, il commençoit à en voir les mauvais effets par la separation d'une partie des fideles, soutenue par Saint Cyrille.]

NOTE VI.

Si Nestorius a cru que la mort de l'ame vient du peché : Son sermon sur les tentations de N. S. composé de deux.

Le Pere Garnier dit que Nestorius reconnoist dans son sermon sur les trois

tentations de nostre Seigneur, que la mort de l'ame est un effet du peché d'Adam, aussi bien que la mort du corps. Nestorius y dit bien que l'une & l'autre mort vient du demon; [mais il ne dit point que celle de l'ame vienne d'Adam. Il faut mesme remarquer,] qu'au lieu de ces paroles de la traduction de Mercator, *Una quidem [mors] accidens mortali ex peccato facta natura.* [qui expriment nettement la foy Catholique,] le grec porte seulement *ἡ αἰὲν ὄντων φύσις ἡ ζωὴ ἐκ τῆς θανάτου, qui est attachée à [nostre] nature mortelle;* [ce qui reçoit plus aisément le sens Pelagien que le Catholique. Ainsi il faut que Mercator ait lu autrement; car il n'auroit pas ajouté à son texte ces paroles essentielles, *ex peccato facta,* & se seroit contenté de l'avantage qu'on peut tirer de ce que Nestorius reconnoist contre Theodore, que la mort du corps vient du demon. Le P. Garnier qui a fait imprimer le texte grec, & qui ne plaint point ses notes, en eust pu faire une aussi raisonnablement sur cet endroit que sur beaucoup d'autres.]

Ce discours sur les trois tentations attribué par quelques uns à Saint Chrysostome, & par d'autres à Saint Altere d'Amalée qui vivoit du mesme temps, est indubitablement de Nestorius, puisque Mercator nous en assure. Les deux derniers passages de l'extrait de Mercator s'y trouvent de suite, quoique Mercator marque qu'il y avoit diverses choses entre deux. Des cinq passages que Mercator cite d'un autre sermon de Nestorius, les deux derniers se trouvent dans le mesme sermon grec; & on n'y trouve point les trois autres, dont le premier est le commencement & non la fin d'un sermon. [Ainsi il se peut bien faire que le texte grec soit composé de deux sermons, dont on a retranché diverses choses.]

NOTE VII.

Quel est le sermon marqué par Basile.

[Jene voy pas que Nestorius dise dans

B Bbbb nj

Pour la page
101-9 16.

Merc. t. 1. p.
831n. p. 84. 1.

p. 8.

p. 86.

p. 8. 1. 1.

p. 8. 88.

p. 84. 85. 93. 96

Pour la page
3 5. 5 10.

son premier sermon, que J.C. estoit consubstantiel à la Sainte Vierge: il en dit néanmoins le sens;] & cette difficulté n'a pas empêché le Pere Garnier de croire que c'est le sermon marqué par Basile & les autres moines. [Au moins je n'en voy point d'autre] où Nestorius abuse de ces paroles, *Quod natum est ex carne, caro est.*

Merc. n. p. 72.

P. 2. 57.

Pour la page 315. 20.

Conc. t. 3. p. 40. 2.

Cod. Th. l. 6. c. 3. r. c. p. 11. C. 1. g. l. ad. p. 16. 17.

Cod. Th. l. 6. r. c. p. 11. C. 1. g. l. ad. p. 16. 17.

Relig. n. p. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

A. g. p. c. 1. p. 1. 2. 3. 4.

NOTE VIII.

De que c'est que Decani.

'Le texte de la requeste de Basile porte que luy & les autres moines furent menez *παρὰ τῶν δεκανῶν*, ou *δεκανῶν* selon d'autres, *ἐν τῷ δεκανῶν* ou *δεκανῶν*, & le latin traduit à *satellitibus ad tribunal.*

'On voit que parmi les Romains, *Decani* estoient des officiers du palais imperial, mais du dernier degré, à peu pres comme des huissiers, sergens, ou archers. Il semble qu'ils eussent succédé aux Lecteurs des anciens. Les villes avoient aussi leur *Decani*, & on marque qu'ils servoient à enterrer les corps. On les appelloit autrement *Copiata*. 'On voit qu'ils estoient en quelque sorte compris dans le corps du Clergé, & avoient part à ses privileges. [Ainsi ils pouvoient bien estre soumis à l'autorité de l'Evesque, comme les Parabolans d'Alexandrie: & c'est d'eux apparemment qu'il faut entendre cet endroit, plustost que des archers du palais. Je ne sçay si leur nom de *Decani* ne viendroit point de ce qu'ils estoient divisez par dizaine.]

'Pour *δεκανῶν* ou *δεκανῶν*, comme l'écrit Godfray, on voit par plusieurs passages que c'estoient les prisons ecclesiastiques. En lisant *δεκανῶν*, on pourroit le prendre plus generalement pour l'officalité, & le lieu où les Evesques tenoient leur justice, & auprès duquel il est aisé de croire qu'ils avoient leur prison. 'Il semble que S. Augustin eust aussi une prison où il faisoit garder Donat, & un autre Prestre Donatiste qu'il avoit fait prendre. [Cette prison de

Constantinople devoit estre dans l'enceinte, & comme dans le cloistre qui enfermoit l'église,] puisque les moines disent qu'ils ont souffert dans l'église ce qu'ils ont souffert dans la prison.

Conc. t. 3. p. 40. 2.

Pour la page 315. 20.

NOTE IX.

Sur la declaration donnée par Nestorius à Basile.

'Dans la declaration que Nestorius donna de la foy à Basile & aux autres moines, le grec ajoute à la fin: *ἐπι εἰς ὁν ὁ υἱος*, [ce que je n'ay point mis, parceque je ne l'entens pas.] Selon le latin, Nestorius après avoir dit que le Fils de Dieu est aussi fils de la Vierge, ajoutoit qu'il y a encore un autre fils. [Mais les moines n'auroient jamais reçu une declaration visiblement heretique; comme il paroist qu'ils firent. J'aimeirois mieux croire qu'il faut lire *ἐπι εἰς ἕν*. [Car Nestorius n'a jamais osé dire expressément qu'il y eust deux fils; & il semble plustost qu'il ne donnoit point la qualité de Fils au Verbe, comme l'a ciu Mercator.]

Conc. t. 3. p. 418. 6.

NOTE X.

Sur le sermon de Saint Procle contre Nestorius.

Pour la page 315. 21.

[Je ne croy pas qu'on puisse douter que le discours celebre de Procle sur l'Incarnation, prononcé en presence de Nestorius, n'ait esté fait en une feste de la Vierge.] 'Le commencement *παρὰ τῆς παρηνῶν ὁμοίαν*, est ce me semble tres formel pour cela; & je ne croy pas qu'on y puisse donner d'autre sens. 'Car si on l'a quelquefois intitulé une homelie sur la naissance, ou sur l'Incarnation de J.C. [c'est qu'on en a voulu marquer le sujet] & non le jour auquel elle a esté prononcée. Ainsi c'est une preuve qu'on celebroit alors à Constantinople une feste de la Sainte Vierge, & je ne sçay si l'on trouve rien de plus ancien pour aucun honneur qu'on luy ait rendu publiquement.

Conc. t. 1. p. 9 d.

Proc. n. p. 67.

Il est plus difficile de savoir quelle

feſte e'ſtoit, parceque nous avons peu de connoiſſance des jours auxquels on pouvoit honorer alors plus particulièrement la Sainte Vierge.]

Le Pere Garnier croit que c'eſtoit le 25 de mars, & le jour de l'Annonciation, que nous regardons avec raiſon comme une feſte de la Vierge, quoique ce ſoit encore plus une feſte de N. S. [Tout ce qui peut le favoriſer, c'eſt qu'il ſemble que c'eſtoit vers le commencement du printemps,] l'orſque la mer commence à eſtre libre, & les chemins de la terre à eſtre beaux; [quoique cela puiſſe marquer ſimplement que le jour eſtoit calme & ſec, comme cela arrive quelquefois en plein hiver. Ce qui d'autre part fait une difficulté,] c'eſt que Theophane, Cedrene, & un autre ancien chronologiſte, diſent que ce ſermon fut prononcé en un dimanche, [auquel le 25 de mars ne ſe rencontre point depuis 428 juſqu'en 434.] Le P. Garnier pretend que *μεγαλη*, quand on n'ajoute point *ημερας*, ne ſignifie pas le dimanche, mais une grande feſte. [Il n'en raporte point de preuve, & je ne ſçay s'il en pourroit rapporter aucune. J'aimeirois mieux dire que tous ces nouveaux auteurs ont confondu un jour de feſte avec le dimanche.]

Le 2 de fevrier, auquel nous celebrons la Purification, eſtoit le dimanche en 430. Mais outre que ce n'eſt pas proprement une feſte de la Vierge, qu'elle ne ſe faiſoit peut-eſtre point encore alors à Conſtantinople, & que ni la mer, ni la terre ne ſont encore alors guere propres pour faire des voyages; je ne croy pas qu'on puiſſe mettre ſitard le diſcours impie de Dorothee, qui obligea une grande partie des fideles de Conſtantinople à quitter la communion de Neſtorius. Or il eſt viſible que cela n'eſtoit pas encore arrivé lorſque Procle prononça ce ſermon, tant par les applaudiſſemens qu'il recut du peuple, que parceque ce ſeroit faire tort à la

reputation de Procle, de croire qu'il ne ſe fuſt pas ſeparé de Neſtorius avec les autres Catholiques. Ainſi il y a bien de l'apparence que ce diſcours fut fait dans les premiers mois de l'an 429, & peut-eſtre meſme des les premiers jours; eſtant aiſé que lorſqu'on a commencé à faire une feſte de la Vierge, on l'ait miſe peu après celle de Noel. Les Latins la faiſoient le 18 de janvier, mais c'eſtoit le vendredi en 429.]

NOTE XI.

Premiers emplois d'Eufebe de Dorylée.

Theophane appelle Eufebe Scolastique: & ce nom marquoit d'ordinaire alors les Avocats. [Neanmoins comme il ſignifie de luy meſme tous ceux qui s'appliquent aux lettres, il ſemble qu'il peut auſſi ſignifier ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner l'eloquence. C'eſt pourquoy nous avons joint Theophane avec Evagre, qui donne la qualité de Rheteur à Eufebe. Ne pourroit-on point dire que *βροτος* peut ſignifier un avocat auſſi bien qu'*Orator* en latin? Je ne croy pas néanmoins que l'uſage autoriſe jamais ce ſens.] L'auteur de l'hiſtoire d'Acace, donnée par le Pere Sirmond, qui eſt faite vers l'an 490, [& ainſi plus ancienne d'un ſiecle entier que Evagre meſme,] le qualifie *agentem in rebus*. Il ſe peut faire que de la profeſſion de rhetoricien, il ſoit entré à la Cour, & y ait eu cet emploi, qui ne laiſſoit pas d'eſtre conſiderable, quoiqu'il fuſt au deſſous de beaucoup d'autres. Mais pour ce que dit Leonce de Byzance: *florebat in judicandi potestate*; [je ne voy pas comment l'accorder avec les autres. Cela ſeroit peut-eſtre plus aiſé ſi nous avions le texte grec.]

NOTE XII.

Temps du blaſpheme de Dorothee.

Saint Cyrille dit ce me ſemble bien nettement, que l'anatheme prononcé par Dorothee contre tous ceux qui recon-

Pour la page 319. § 25.

Théoph. p. 76. a. Cod. Th. t. 2. n. 2. 600.

Acac. h. p. 111.

p. 112.

Leoh. in Eu. p. 102. c.

Pour la page 320. § 25.

Cyr. ep. 9. p. 37. d. c.

Merc. n. r. 2. p. 25. 26.

P. 19.

Proc. n. p. 69.

ſerc. n. p. 25.

noïssient la Vierge pour mere de Dieu, fit ce qui obligea le peuple de Constantinople à se séparer de la communion de Nestorius. [Et en effet, on ne voit point que depuis cela, il soit rien arrivé de bien considerable, qui ait pu produire cette separation.] Le Pape Celestin ne dit pas moins nettement que cette separation n'arriva qu'après que Saint Cyrille eut écrit à Nestorius. *Vitastis quem... ab Alexandrina Ecclesia... jam sciretis esse correptum. Legistis namque... Catholici ad hunc scripta doctoris*; & le reste où il marque visiblement la lettre de S. Cyrille. [Cependant ce dernier point paroist fort difficile à soutenir,] puisque S. Cyrille parle de l'anatheme de Dorothee dans son epistre 6^e, écrite sur les plaintes que faisoit Nestorius de sa lettre aux solitaires, [sans dire un mot qui marque, qu'il luy eust écrit à luy même. Et on ne peut pas douter que cette dernière lettre qui est la seconde entre celle de S. Cyrille, n'ait aussi beaucoup blessé Nestorius.] Saint Cyrille même le dit. La 2^e epistre p. 20. a, est pour répondre aux plaintes de Nestorius sur celle aux moines: 'pourquoi donc la 6^e parleroit-elle de ces plaintes comme d'une chose encore nouvelle, [si elle avoit esté écrite après la seconde? Ainsi nonobstant l'autorité de Celestin, qui pouvoit n'estre pas si bien instruit du détail & de l'ordre des choses, il semble nécessaire de mettre à peu pres en même temps l'epistre aux solitaires, & l'anatheme de Dorothee suivi de la separation du peuple, l'epistre 6^e un peu après, & ensuite la 2^e à Nestorius.] Le Pere Garnier met en effet le blaspheme de Dorothee des le commencement du trouble avec le sermon d'Anastase, [à quoy je ne voy pas que rien nous oblige:] & tout cela le 22^e nov. mbre 428: [sans que je sache quel fondement il en peut avoir.] Il met la separation du peuple des la fin de la même année. [Liberat paroist formel

contre Celestin,] puisqu'il dit que S. Cyrille écrivit à Nestorius, sur ce qu'il avoit appris de quelques personnes de Constantinople qui ne communiquoient point avec leur Evêque.

[Mais quelque difficulté qu'il y ait à mettre l'epistre 6^e après la 2^e, je ne sçay cependant si S. Cyrille même ne nous y oblige point.] Car tendant contre au Pape Celestin de ce qui se passoit en Orient, après luy avoir parlé de sa lettre à Nestorius, il dit que lorsqu'il esperoit que Nestorius se corrigeroit, il s'estoit vu trompé dans son attente par l'action de Dorothee.

[Il semble donc nécessaire de dire, que quoiqu'il ne fust plus guere question de la lettre aux solitaires, après que S. Cyrille eut écrit à Nestorius même, néanmoins quelques personnes en ayant encore écrit à S. Cyrille, il fut bien aise d'avoir cette occasion de leur écrire, pour se plaindre de l'anatheme de Dorothee. Peutestre même que Nestorius continuoit toujours à se plaindre de l'epistre aux solitaires, pour faire retomber sur S. Cyrille le commencement de la querelle. Et il est en effet assez difficile de croire que S. Cyrille eust pu ne point parler de l'anatheme de Dorothee dans sa lettre à Nestorius, s'il l'eust déjà sceu. C'est le parti que nous avons cru devoir prendre, pour n'estre pas obligez de reconnoistre une fausseté dans la lettre de Celestin.] Le P. Garnier met l'epistre à Nestorius vers la fin de juillet, & la 6^e vers l'autonne. [Il faut néanmoins reconnoistre que S. Cyrille même a ffoiblit bien la preuve qu'on tire de sa lettre à Celestin,] puisqu'il y parle de sa lettre aux solitaires, d'une maniere qui porteroit aussi à croire qu'elle n'a esté écrite qu'après celle à Nestorius, [si nous n'avions des preuves certaines du contraire.]

NOTE XIII.

Sur le placard affiché contre Nestorius.

'Le placard affiché à Constantinople, pour

Liber. c. 4. p. 13.

Cyr. ep. 9. p. 37. b. c.

Merc. t. 2. p. 154.

Cyr. ep. 9. p. 35. a.

p. 37. b.

Pour la page 327. b. 26.

Peoff. 108. p. 102.

Conc. t. 2. p. 307. c.

Cyr. ep. 6. p. 30.

ep. 9. p. 37. b. c.

ep. 9. p. 37. a.

Merc. t. 2. p. 154.

p. 35.

p. 37.

pour montrer que Nestorius estoit dans les mesmes sentimens que Paul de Samosates, fut fait selon Pearson des le commencement de l'heresie de Nestorius, en 428. [Mais il se contente d'avancer ce fait, sans en donner aucune preuve.]

Le Pere Garnier le met des le mois de janvier 429, avant le sermon de Saint Procle, parcequ'il suppose qu'Eusebe le fit aussitost qu'il se fut elevé contre Nestorius, durant un sermon, qu'il met en ce temps là avant celui de S. Procle. [Je ne sçay point de preuve de tout cela, ni mesme surquoi le P. Garnier se fonde pour le dire, si ce n'est peuteestre] que supposant, comme il fait, qu'en mesme temps qu'Eusebe fit son affiche, Mercator publia aussi un petit écrit, où il veut prouver que Nestorius suivoit l'heresie de Paul de Samosates, & où il marque en passant que Nestorius estoit conforme en un point à Ebion, à Photin, & à Marcel d'Ancyre. Il semble avoir cru que Nestorius marquoit cet écrit dans le discours qu'il fit le mesme jour que Procle, lorsqu'il se moque de ceux qui l'accusoient de suivre la doctrine de Photin. [Il a donc conclu de là que l'affiche d'Eusebe avoit precedé ce sermon de Nestorius & celui de Procle, prononcez, comme il croit, le 25 mars 429, & que le troisieme sermon sur lequel Eusebe parla, avoit precedé cette affiche.]

On voit combien cette suite est peu assurée : 1º, Les paroles de Nestorius ne prouvent en aucune maniere que l'écrit de Mercator fust fait alors, puisque tout le monde pouvoit avoir remarqué la conformité de sa doctrine avec Photin; Et Mercator ne s'arreste point à Photin, mais à Paul de Samosates. 2º, Le Pere Garnier suppose que Mercator a fait son écrit en mesme temps qu'Eusebe fit son affiche; mais il n'en donne aucune preuve, & je ne croy pas qu'il en puisse donner. Au contraire il y a apparence qu'il ne le fit qu'après le Concile d'Ephese,

aussibien que la plupart de ses traductions; puisqu'il dit que Nestorius avoit esté justement *condanné* comme contraire à la foy de l'Eglise. 3º, Pour l'affiche d'Eusebe, je croy que personne ne doute qu'elle n'ait precedé le Concile d'Ephese, comme on le juge de l'ordre où elle est mise dans les actes de ce Concile: & elle semble supposer que Nestorius possedoit encore le siege de Constantinople, & y opprimoit les Catholiques. Elle est sans doute posterieure au sermon où Eusebe avoit parlé, puisqu'elle le cite. Mais je ne voy rien qui oblige à dire qu'elle soit faite aussitost après; Eusebe n'ayant pas eu besoin de ce moyen pour justifier ce qu'il avoit fait. Le titre d'heretique donné à Nestorius prouve ce me semble, aussibien que tout le corps de la piece, que la communion estoit rompue: & si cela est, elle est posterieure au sermon de Procle, ce sermon mesme étant une preuve que la communion subsistoit encore, lorsqu'il fut presché, puisque Saint Procle & les auditeurs qui l'ecoutoient, estoient orthodoxes, & se trouvoient néanmoins encore à l'eglise avec Nestorius.

Je pense que tout le monde suit l'autorité de Leonce, qui dit qu'on attribuoit ce placard à Eusebe de Dorylée. C'est le sentiment du Pere Garnier, de Lupus, de Pearson &c. Et cela convient mieux au texte mesme de la piece, puisqu'elle est faite au nom d'une seule personne, que ce que porte le titre dans les Conciles, qu'elle fut faite par les Ecclesiastiques de Constantinople. Il y a mesme des exemplaires latins qui portent qu'elle est contre ces Ecclesiastiques, ce que l'on entend de ceux qui suivoient Nestorius. [Mais ce titre n'est pas encore juste, puisque l'affiche ne parle que contre Nestorius, & non contre ses partisans. Il peut néanmoins donner lieu de croire que le titre original estoit

P. 18. § 6.

Merc. t. 2. p. 16. 2115. 2.

P. 18. 2.

P. 17. t. 28.

P. 18. § 4.

P. 18. 2.

P. 27. § 13.

Leon. in Par. p. 103. a. b.

Merc. t. 2. p. 16. 2115. 2. post. 108.

Lup. ep. p. 22.

r. p. 2.

c'estoit proprement à eux qu'elle s'adressoit.]

Pour la page
322.25.

NOTE XIV.

Suppositions peu fondées sur la première lettre de S. Cyrille à Nestorius, sur sa 17^e homélie pascale, sur son épître aux solitaires.

Merc. t. 1. p.
411.6.12.

cap. 3. 2. 1. 2.

2.

Cap. t. 1. p.
322.6.

Le P. Garnier met la première lettre de S. Cyrille à Nestorius, qui commence par *ἀπὸς ἀιδίου*, tantost sur la fin de juillet 429, tantost dans l'autonne de la même année. Il prétend qu'il écrivit dans son Concile provincial composé des Evêques de la première Egypte, parcequ'il dit dans sa troisième lettre à Nestorius, que le Pape avoit approuvé les lettres que l'Eglise d'Alexandrie luy avoit écrites; [ce qui ne paroist guere fort:] & ce que le Pere Garnier y ajoute, [l'est encore moins. Je pense que tout ce que l'on en peut conclure, c'est que S. Cyrille avoit écrit avec le conseil des Prestres & des Diacres d'Alexandrie, ce qui de soy même est assez probable.]

Merc. t. 1. p.
322.

Le P. Garnier joint à la supposition de son Concile, une autre supposition aussi peu fondée, que les épîtres ou homélie pascales avoient accoutumé d'estre lues dans le Concile qu'il suppose encore que les Evêques d'Alexandrie tenoient tous les ans en autonne, comme tous les autres metropolitains; de quoy je n'ay point vu non plus just qu'à présent qu'il eust de preuve. Et sur ces trois suppositions, il croit qu'on lut dans le même Concile l'homélie 17^e de S. Cyrille pour Pasque de l'an 430, ajoutant que cette homélie a beaucoup de conformite avec la lettre aux solitaires, & qu'elle refute aussi les trois premiers sermons de Nestorius. [Mais cette homélie 17^e est pour Pasque de l'an 429, & ainsi elle doit avoir esté faite dès le commencement de cette année. Dans la 18^e qui est pour l'an 430, je ne voy rien de remarquable sur l'Incarnation. Est-ce que S. Cyrille auroit

voulu epargner cette peine à Nestorius?

[Mais ce qui est incomprehensible,]

c'est que le P. Garnier ne doute point, dit-il, que l'épître aux solitaires, & la lettre à Nestorius, n'aient esté écrites dans le même Concile, & néanmoins non seulement il est assez probable, selon luy même, que l'épître aux solitaires fut écrite un peu après Pasque, [mais il est certain qu'elle le fut assez longtemps avant la première épître à Nestorius.] S. Cyrille n'ayant écrit celle-ci que sur le mecontentement qu'avoit Nestorius de la publication de l'autre.

P. 322. 24

pt. p. 411

c. 2. p. 42. 5. 11.

P. 322. 24

[Je ne sçay encore pourquoi.] Il veut que l'épître aux solitaires soit un titre supposé à dessein par Saint Cyrille, & que Nestorius l'ait refutée sous le nom supposé d'un certain Phorius. [S'il veut dire seulement que S. Cyrille en écrivant aux solitaires, avoit en vue que son écrit deviendroit public, & seroit porté à Constantinople, & que ce fut Nestorius qui y fit répondre par Phorius l'un de ses Prestres; il luy estoit aisé de trouver des expressions qui témoignassent plus d'horreur dans Saint Cyrille pour la supposition & le mensonge.]

NOTE XV.

Pour la page
3. 4. 5. 29.

Qui avoit condanné les accusateurs de Saint Cyrille.

Le crime du premier des calomnieurs de Saint Cyrille accusé d'avoir fait tort aux aveugles & aux pauvres, *ὁ πρῶτος ἐβλάστησεν*, & ce que dit ce Saint, qu'il n'avoit fait aucun tort à ses calomnieurs; mais qu'ils avoient esté repris, ou condannez pour leurs crimes, *ἐβλάστησαν*, & cela avec beaucoup de douceur, *χρησάμενος*, porte à croire que c'estoit S. Cyrille même qui les avoit condannez plutôt que les juges civils. Et Mercator l'a mis dans sa traduction: *objurgati à nobis, & hoc teniter*. [Cependant je ne voy pas que cela se puisse accorder avec ce que dit Saint Cyrille en un autre

Cyr. ep. 4. p.
22. b.

Merc. t. 1. p.
45. 5. 1.

Conc. t. 3. p. 104. b.

endroit,] que ces gens là n'avoient jamais eu rien à démêler avec luy : *ὅτι οὐκ ἔστιν αὐτοῖς πρὸς ἐμὲ λόγος πρυτανῶν.*

Pour la page 336. § 10.

NOTE XVI.

Que Saint Cyrille écrit son epistre 8^e à ses Nonces.

Conc. t. 3. p. 331. c. | Cyr. ep. 8. p. 32. c.

La lettre 8^e de S. Cyrille, dont nous tirons ce qui se passoit entre luy & ses Nonces à Constantinople, est adressée dans le texte grec de Saint Cyrille & des Conciles, *Aux Ecclesiastiques de Constantinople divisez* [d'avec Nestorius.]

Merc. t. 2. p. 49. a.

Mais Mercator qui l'a traduite en latin, nous apprend que Saint Cyrille l'adressoit à ses Ecclesiastiques qui estoient à Constantinople. Il est visible en effet que ceux à qui elle est écrite, avoient correspondance avec S. Cyrille, qu'ils suivoient ses ordres, & qu'ils agissoient en son nom. L'endroit où nous lisons *ἡ ἐπιστολή τῆς ὑμῶν... ἐπιστολῆς ὑμῶν*, [ne forme aucun sens, si on ne lit *ἡμῶν*.] comme on l'a mis dans Saint Cyrille à la marge : [Et en lisant *ἡμῶν*, il est visible que S. Cyrille estoit l'Evêque de ceux à qui il écrit.]

p. 10. § 7. 8.

Cyr. ep. 8. p. 33. c.

a.

On peut objecter l'endroit où il dit, que l'on avoit envoyé &c. au Diacre Bufa, qui a soin des affaires de l'Eglise, ou qui en avoit soin alors, *τῷ δευτέρῳ*. [Mais peut-être que ce Diacre estoit à Constantinople avant les autres, & qu'il y avoit encore quelque commission plus particuliere pour les affaires ordinaires de Saint Cyrille.]

Merc. p. 52.

Il faut remarquer que la fin de cette lettre depuis le § 15, est beaucoup plus ample dans Mercator. [Et je croy qu'il le faut suivre. Car le grec paroît défectueux & corrompu, cela est visible dans le § 15.]

n. p. 13. 2.

Pour le temps auquel cette lettre a esté écrite, nous suivons les conjectures du P. Garnier, qui la met au commencement de 430, en mesme temps que la seconde lettre à Nestorius, ou un peu devant.

NOTE XVII.

Sur le billet joint à cette lettre.

Pour la page 336 § 30.

[Il y a assez sujet de douter de ce que c'estoit] que la requeste dont parle Saint Cyrille à la fin de son epistre 8^e, [si c'estoit une requeste de Saint Cyrille au sujet de l'accusation formée contre luy : ou si elle estoit des Orthodoxes de Constantinople, pour demander justice contre les violences de Nestorius.] Le Pere Garnier paroît avoir preferé le premier sentiment : Et des personnes judicieuses trouvent que l'autre tombe dans de trop grandes difficultez. C'est ce qui nous a déterminé au premier, dans lequel en effet nous ne trouvons point de difficulté, que celle qui est commune à l'une & à l'autre opinion.

Cyr. t. 2. p. 33. b.

Merc. t. 2. p. 52.

Cyr. p. 33. e.

[Cette difficulté consiste] en ce qu'y dit S. Cyrille, que si l'on persiste, il faut porter l'affaire, *εἰς ἑτέροις ἀρχεῦται*. [Car *ἀρχεῦται* ne se prend guere pour des juges ecclesiastiques : & il y a cependant peu d'apparence ni que celui que Saint Cyrille vouloit recuser, & à qui il ne sçait s'il ne doit point donner la qualité de frere, soit autre que Nestorius, ni que recusant Nestorius, il demandast des juges civils : Et le mot d'*autres* marque assez que ceux qu'il demandoit, estoient de mesme gente que celui qu'il recusoit. C'est ce qui nous a obligé de croire que ces *ἀρχεῦται* en cet endroit sont les Evêques des principaux sieges, comme Rome, Antioche, Jerusalem, Carthage, Ephese &c. auxquels on donnoit quelquefois le nom d'Exarques.]

Merc. p. 52.

Le P. Garnier semble vouloir douter de tout cet endroit, parcequ'on ne parle point d'autrepart de cette requeste : [ce qui n'est pas une raison. Mercator ne l'a point traduit, soit qu'il ne jugeast pas à propos de publier ces ordres secrets que Saint Cyrille donnoit à ses Nonces,] soit que ce fust un billet à part que S. Cyrille y avoit joint, comme le croit le Pere Garnier, [afin peut-être

p. 16. 2.

qu'on pût montrer l'un sans l'autre.]
 1^o *de* par où il commence, montre
 toujours que c'est la suite d'un autre
 écrit.]

NOTE XVIII.

*Pourquoi Mercator y a omis quelques
 noms.*

[Au lieu du Prestre Anastase, nommé
 par Saint Cyrille dans son epistre 8^e,]
 Mercator a traduit *invidi nostri*. [Je
 n'en voy point d'autre raison, si non
 qu'il a cru qu'Anastase estant peu connu
 dans l'Occident, où il vouloit sans dou-
 te envoyer ses traductions, son nom ne
 feroit qu'embrouiller les lecteurs. Ainsi
 il a mieux aimé y substituer un mot plus
 general, & où Anastase se trouvoit com-
 pris.] Il a de mesme omis un peu après
 le nom de Bussi Martyre.

NOTE XIX.

*Que la seconde lettre à Nestorius est
 synodique.*

Le P. Garnier prouve que la seconde
 lettre de Saint Cyrille à Nestorius, est
 écrite dans un Concile, non seulement
 par les passages de Vigile que nous avons
 citez, mais encore par le Concile de
 Calcedoine, qui approuve les epistres
 synodiques de S. Cyrille à Nestorius,
 & aux Orientaux. Car il croit que ces
 deux epistres sont celles que l'on avoit
 lues auparavant dans le mesme Concile.
 [Cette preuve seroit tres forte, si les Peres
 de Calcedoine l'eussent fait lire à des-
 sein,] au lieu que ce ne fut qu'en relisant
 les actes du Concile de Constantinople
 sous Flavien, où Eusebe de Dorylée
 l'avoit fait lire. Neanmoins après qu'on
 l'eut ainsi lue par occasion, tout le Con-
 cile l'approuva solennellement. [Pour
 Nicephore que le Pere Garnier allegue
 aussi, ce n'est pas un auteur bien con-
 siderable, & je ne croy pas mesme que
 ce Pere en ait bien pris le sens, comme
 nous le pourrions marquer en son lieu.]
 Leonice de Byzance, citant un endroit

de cette lettre, l'appelle une synodique.

NOTE XX.

*Que Nestorius ne parle point de la se-
 conde lettre de S. Cyrille dans son
 sermon contre les Pelagiens.*

[Si le sermon que Nestorius fit en
 presence des Eveques Pelagiens contre
 eux mesmes dans les premiers mois de
 l'an 430, a esté prononcé au commen-
 cement du Careme, ou à l'Annoncia-
 tion, on peut croire que la seconde let-
 tre de S. Cyrille estoit une des principa-
 les causes] de ces grandes & continuel-
 les inquietudes dont il avoue qu'il
 estoit alors accablé. V. la note 3. [Mais
 il y a apparence que ce sermon est fait
 des les premiers jours de l'année, avant
 que Saint Cyrille luy eust écrit cette
 lettre.]

NOTE XXI.

*Quand Saint Cyrille a écrit à Theodose
 contre Nestorius.*

[On pourroit peuteestre croire que
 Saint Cyrille n'a fait ses écrits contre
 Nestorius, adressez à Theodose & aux
 Imperatrices, que vers le mois de sep-
 tembre 430,] lorsqu'après avoir receu
 les lettres de Celestin & du Concile de
 Rome, il mandoit à Juvenal de Jerusa-
 lem, qu'il falloit qu'on écrivist à l'Em-
 pereur. M^r Du Pin ne les met que vers
 ce temps là. [Et en effet, Theodose ne
 luy écrivit sur ses écrits qu'au mois de
 novembre. V. la note 22. Mais il auroit
 parlé de Nestorius dans ses écrits plus
 clairement qu'il ne fait, & n'auroit pas
 manqué de citer la sentence du Concile
 de Rome contre luy, puisque c'estoit
 pour faire agréer sa deposition à Theo-
 dose, qu'il prioit Juvenal de luy écrire,
 Que s'il eust déjà agi au nom & avec
 l'autorité de ce Concile qui enfermoit
 tout l'Occident, Theodose ne luy au-
 roit pas] reproché de mepriser les Eve-
 ques qui devoient tous avoir part à cer-
 te affaire, ou comme Liberat explique

Pour la page
 358. 5 11.

Merc. t. 1. p.
 76 5 11.

Pour la page
 340. 5 11.

Conc. t. 3. p.
 387. a. c.

Du P. t. 4. p.
 700.

P. 414. G.

Liber. c. 4. p.
 16.

Pour la page
 358. 5 11.

Me. c. 1. p.
 42. 5 11.

94.

Pour la page
 357. 5 11.

Merc. t. 1. p.
 154. 11.

Conc. t. 3. p.
 387. G.

Merc. p. 334. 11.

Conc. t. 1. p.
 170.

171.

Conc. t. 1. p.
 170. 11.

cet endroit, *quod sine consortia Sacerdotum ageret atque scriberet.* [Pour la réponse que Theodose ne luy fit qu'au mois de novembre, comme il ne l'accorda sans doute qu'aux importunités de Nestorius, il peut aisément ne l'avoir faite que longtemps après qu'il eut reçu les écrits du Saint.] Le P. Garnier met ces écrits vers le mesme temps que Posidoine fut envoyé à Rome; [ce que nous avons suivi.]

NOTE XXII.

Sur l'écrit de S. Cyrille à Pulquerie.

Theodose dit que Saint Cyrille avoit adressé un écrit à luy & à Eudocie, & un autre à Pulquerie. [L'écrit à Pulquerie est aussi adressé à Eudocie. Mais il suffit qu'il ne le soit pas à Theodose pour vérifier ce que dit ce prince.]

NOTE XXIII.

Que Nestorius peut avoir écrit au Pape pour les Pelagiens, avant que de luy envoyer ses homelies.

S. Cyrille parle d'une longue lettre de Nestorius à Celestin, pleine d'absurditez. Le P. Garnier croit que c'est celle qu'il écrivit au Pape en luy envoyant ses homelies par Antioque. Il croit encore que c'est la premiere de celles qui regardent les Pelagiens, où l'on trouve en effet sur le titre de Mere de Dieu les mesmes paroles que S. Cyrille cite des lettres de Nestorius, aussitost après avoir parlé de sa longue lettre à Celestin. Mais ses termes portent autant à dire qu'il parle de deux lettres différentes que d'une seule; [outre qu'il pourroit aisément avoir dit la mesme chose en diverses lettres:] Et le P. Garnier mesme avoue que la lettre sur les Pelagiens est plus considerable par son importance que par sa longueur. [On ne voit point non plus par cette lettre, ni qu'elle ait esté accompagnée de plusieurs écrits, ni qu'elle ait esté portée par un homme aussi considerable qu'ef-

toit Antioque; ce qui meritoit bien néanmoins d'estre marqué.] Celestin avoit reçu plusieurs lettres de Nestorius longtemps avant l'onzieme d'août 430. *Dudum sumsisimus epistolas tuas...* Legimus epistolarum tenorem, ce qu'il dit en les distinguant des homelies de Nestorius.

[Si la lettre sur les Pelagiens n'a pas esté envoyée avec ses homelies, on peut dire qu'elle l'a esté quelque temps auparavant, (ce qui se pouvoit faire sans que Saint Cyrille le sceust,) puisqu'il est certain] par le memoire que Mercator presenta en l'an 429, que les Pelagiens estoient alors à Constantinople. [Il n'y a pas néanmoins d'apparence de la mettre beaucoup auparavant, puisque Celestin ne la distingue point des autres choses qu'il avoit reçues de Nestorius; & il ne répond à tout que par sa lettre du 11 août 430.] Ainsi on la peut mettre en 429, [non] vers Pasque, comme le P. Garnier dit en un endroit, mais plutôt vers l'automne, comme il le dit dans un autre, [ou mesme vers l'hiver. Car les écrits portez par Antioque, ne furent sans doute envoyez qu'en 430,] puitque Saint Cyrille, lorsqu'il envoya Posidoine à Rome, [au mois d'avril 430,] doutoit encore s'ils avoient esté donnez, & mesme s'ils le seroient lorsque Posidoine arriveroit à Rome. [Il semble que Nestorius n'avoit pas encore écrit sa seconde lettre à Saint Cyrille,] puitqu'il l'envoya au Pape par une lettre particuliere, à la fin de 430.

NOTE XXIV.

Quand S. Cyrille a écrit son epistre 12^e à Acace.

On ne peut pas mettre la lettre 12^e de S. Cyrille à Acace, avant la 9^e à Celestin, puitque Celestin est le premier Eveque à qui il ait écrit contre Nestorius. On ne peut pas dire aussi que c'estoit après la réponse de Celestin, puitqu'il ne parle point à Acace du

Merc. t. 2. p. 16.

Pour la page 342. § 32.

Conc. t. 3. p. 43. d.

Pour la page 143. § 33.

Conc. t. 3. p. 378. c.

P. 366. a. Merc. t. 2. p. 67. f.

Merc. t. 1. p. 67. § 4.

Conc. p. 378. c.

Merc. t. 1. p. 67. l.

Conc. t. 3. p. 43. d.

p. 366. a.

Merc. t. 1. p. 64.

p. 67. l.

t. 2. p. 67. f.

Conc. t. 3. p. 43. d.

Merc. t. 2. p. 81. l.

Pour la page 347. § 35.

Merc. t. 1. p. 67. l. 2. p. 43. § 28.

jugement rendu à Rome. [Et on peut même assurer que lorsque Acace luy répondit, on n'avoit point encore oui parler du Concile de Rome; puisqu'après une declaration de guerre si formelle & si publique, Acace ne luy auroit point parlé comme il fait de menagement & de pacification.] 'Ce n'est pas que le passage de S. Paul qu'Acace allegue, ne soit fort propre pour marquer le pouvoir que Saint Cyrille avoit receu du Concile de Rome pour poursuivre la deposition, *uz* *ἡσίστορ*, de Nestorius au nom des Occidentaux. [Mais il en auroit parlé plus clairement: & ce qu'il en dit peut toujours convenir à un Eveſque, aussi puissant par luy même qu'estoit celui d'Alexandrie. Il y a donc apparence que Saint Cyrille s'estant resolu en écrivant au Pape, à pousser l'affaire de Nestorius, il écrivit & agit autant qu'il put pour y disposer les choses.] 'Car en effet la raison pour laquelle il dit qu'il écrivoit à Acace, [le pouvoit faire écrire à tout le monde. Je croy qu'il attendit seulement qu'il fust assuré que le Pape eust receu les lettres de Nestorius par Antioque;] car il ne vouloit pas se déclarer auparavant.

NOTE XXV.

Sur Flavien Eveſque de Philippes.

'Liberat met Flavien de Philippes entre les Archevesques à qui le Pape Celestin écrivit contre Nestorius; & néanmoins Sozonte Eveſque du même lieu, ne signe qu'entre les simples Eveſques en beaucoup d'endroits du Concile de Calcedoine. [On ne voit point non plus que les autres Eveſques de Philippes prennent le titre de Metropolitains dans le V. & le VI. Concile.] 'La geographie sacrée fondée sur le passage de Liberat, croit qu'ils estoient Metropolitains honoraires, sans juridiction; [à quoy la signature de Sozonte ne s'accorde point; & je pense que Libe-

rat ne l'a mis entre les Archevesques, que parceque les autres auxquels il le joint, l'estoient, ou tout au plus parceque ne sachant pas que Philippes ne fust qu'un simple eveſché suffragant de Thessalonique, il a cru que c'estoit un siege considerable, puisque Celestin joignoit Flavien aux principaux Eveſques de l'Orient: Et cela donne en effet lieu de croire que si Flavien n'estoit pas considerable par son siege, il l'estoit par sa personne.] 'Rufe de Thessalonique ne pouvant venir au Concile d'Ephese, l'y envoya en sa place. 'Holstenius dit que Philippes a depuis esté Metropole de la Macedoine salutaire, & qu'on luy a donné le nom de Serres, [qui est fort celebre dans l'histoire Byzantine. Mais cela ne regarde point le temps de Flavien.]

'Le Pere Garnier l'appelle Eveſque, non de Philippes, mais de Philippople, qui estoit véritablement la Metropole de la Province de Thrace. 'Mais outre qu'il est appelé *Philippensis*, & non pas *Philippopolitanus*, & qu'il est marqué que Celestin écrivit à plusieurs Eveſques de la Macedoine, & non à aucun Eveſque de Thrace, il faudroit de grandes raisons pour distinguer ce Flavien de celui qui estoit Legat de Rufe dans le Concile d'Ephese, & qui assurément n'estoit pas Eveſque de Philippople, n'y ayant rien de commun entre la Macedoine & la Thrace.

NOTE XXVI.

Si les Anathematismes de S. Cyrille ont esté approuvez par le Concile d'Ephese.

'Theodore se plaint que les Eveſques du Concile d'Ephese avoient envoyé à Constantinople les Anathematismes de Saint Cyrille, en les approuvant & les confirmant par leurs signatures. 'Tous les Orientaux en corps le plaignent aussi plus d'une fois, de ce que les autres avoient souscrit ces anathemes impies.

Conc. t. 1. p.
26. a. b.

p. 179. d.

p. 451. d.

Pour la page
352. § 3.

Lib. c. 5. p. 19.

Conc. t. 4. p.
92. d. & c.

Geo. t. 1. p.
127.

Conc. t. 1. p.
463. b. c.

Holst. geo. p.
113.

Merc. t. 2. p.
371.

p. 234.

Conc. t. 1. p.
377. c. Liber. p.
19.

Conc. p. 379. b.

Pour la page
358. § 40.

Conc. t. 1. p.
101. a.

t. 1. p. 697. e.
21. p. 01. & c.

t. j. p. 150. 150j. 'La 3^e lettre de S. Cyrille à Nestorius, qui finit par ces anathematismes, fut lue dans la premiere seance du Concile. [Mais on ne voit point ni qu'on les y ait souscrites, ni mesme qu'on leur y ait donné aucune approbation particuliere. On peut l'avoir fait dans quelques seances suivantes, qui n'aura pas esté mise dans les actes. Mais il y a peu d'apparence à le dire, & à supposer que l'on n'ait point conservé les actes d'une action aussi importante que celle là.]

t. 4. p. 1767. 6. 'Dans la Conference de 533, les Severiens citent pour eux la lettre des 12 anathematismes inserée dans le Concile d'Ephese: [mais il ne disent point qu'elle y ait esté souscrite.] Ils soutiennent qu'on ne peut nier qu'elle ne soit synodique. Surquoi les Catholiques leur répondent, qu'entendant par le mot Synodique, une lettre recue & confirmée par des Conciles, il n'y en a point d'autre de Saint Cyrille que sa seconde à Nestorius, & celle aux Orientaux.

L. 10. Ep. n. p. 50. 'Rustique Diacre de Rome sous Vigile, montre aussi contre les Acephales, que la seconde epistre à Nestorius, a seule esté [comme canonizée] par le Concile d'Ephese, & non la troisieme. On voit la mesme chose dans Trifole Prestre de Rome sous Hormisdas. Il faut donc dire que les anathematismes ayant esté lus, quoique seulement par incident, dans le Concile d'Ephese, sans qu'on y ait rien repris, cela a passé pour une approbation, & parmi les défenseurs de S. Cyrille, & parmi ses ennemis, qui estoient bien aisés de décrier par là le Concile. Et comme la premiere seance où ils avoient esté lus estoit signée par les Evêques, cela a pu donner pretexte de dire que les anathematismes y avoient aussi esté signez. Lupus dit qu'il est certain que le Concile n'a point souscrit aux anathematismes, mais que les Orientaux le croyoient effectivement par une pure bevue, parcequ'ils ne savoient point ce qui s'estoit passé dans le Concile.

p. 70.

p. 110.

[Cela n'a guere d'apparence.]

'L'approbation la plus forte que ce Concile leur ait donnée, est dans les lettres qu'il adressa à l'Empereur & au Pape, où il est dit qu'on avoit lu les lettres de S. Cyrille à Nestorius sur la foy, qu'on les avoit trouvées orthodoxes & irreprehensibles, conformes & dans la doctrine, & dans les expressions, *ὀρθόδοξον*, au symbole de Nicée, & aux Ecritures, sans qu'il y eust rien de contraire, & ces deux lettres du Concile furent signées par tous les Evêques, au moins celle à l'Empereur. [Je ne sçay néanmoins si c'est là ce que les Orientaux ont voulu marquer: & mesme la lettre au Pape, qui ne fut pas écrite d'abord, affoiblit le témoignage tres avantageux qu'elle rend à celle de Saint Cyrille,] en disant que Celestin en avoit luy mesme parlé de la sorte après les avoir examinées; [car cette approbation de Celestin ne se peut rapporter qu'à la 2^e lettre de Saint Cyrille à Nestorius, & non pas à la troisieme.]

NOTE XXVII.

Si le Pape Celestin a eu part à la convocation du Concile d'Ephese.

'Il y en a qui écrivent que Theodose avant que de convoquer le Concile d'Ephese, en avoit communiqué avec le Pape Celestin, & luy avoir envoyé pour cela S. Petrone depuis Evêque de Boulogne. Cela repugne entierement à l'état où les affaires estoient alors: Ni le Pape mesme, ni le Concile ne témoignent eu part à cette convocation: & on pretend montrer que l'histoire ne permet point de croire que Theodose en ait pris avis du Pape avant que de le convoquer. Aussi on ne fonde cette opinion que sur des pieces ou supposées, ou fort suspectes, comme la faulx lettre à S. Augustin, & les actes de S. Petrone. *V. le titre de ce Saint.*

'Baronius qui soutient que Theodose

Conc. t. p. 150. cl. 10. b.

p. 172. cl. 10. b.

p. 661. b.

Pour la page 563 § 41.

Merc. t. 1. n. p. 82. 1.

p. 314 fol. 6. a. p. 508. cl. North. P. 1. 2. c. 9. p. 226. a. Merc. p. 344. 2. b. p. 82. 1.

Du P. t. 4. p. 766. 767.

Merc. p. 82. c.

N. p. 227. a. b. Merc. p. 344. 1. c.

t. 1. p. 450. § 63.

contraire la maniere si meprisante dont il parle de Nestorius, sans luy donner jamais aucun titre d'honneur, ne marque-t-elle pas assez qu'il estoit déjà depoussé ? Il l'appelle mesme en répondant à André, *notre Inventeur de nouveaux blasphemes, ὁ ἡμεῖς ἀνὴρ Νεστόριος*. Dans l'autre réponse il se moque de ses sottises, ou plutôt de ses impietez, des parafites de l'impiereté de Nestorius &c.

NOTE XXXI.

Si Saint Celestin a tenu un Concile pour deputer à celui d'Ephese.

'Ce qui est dit que les Legats du Pape tenoient dans le Concile d'Ephese la place de tout le Concile des Eveques d'Occident, qu'ils assuroient du sentiment de tout le Concile d'Occident, qu'ils representoient tout le Concile d'Occident par lequel ils estoient envoyez: ces expressions, dis-je, ont donné lieu de croire, qu'outre le Concile tenu à Rome au mois d'aoust 430, Celestin en tint un autre en 431 au mois de may, pour deputer ces Legats. [Mais je ne scay si ce second Concile est assez fondé. Car celui de 430 ayant décidé solennellement tout ce qui regardoit Nestorius, sans que Celestin y ait rien changé depuis,] les Legats envoyez pour faire exécuter ce jugement, comme le marque Celestin, pourtoient passer pour deputez de ce Concile, surtout si les Eveques y avoient consenti que le Pape envoyast en Orient de leur part quand il le jugeroit nécessaire, comme il est aisé qu'ils l'aient fait, puisque Saint Cyrille jugeoit des lors que l'on pourroit assembler un Concile general. Il n'estoit donc point nécessaire que le Pape assemblast cette année un nouveau Concile.] Et le Pere Garnier qui l. suppose, avoue que personne ne dit clairement qu'il l'ait fait.

[La relation du Concile à l'Empereur sur l'arrivée des Legats, dont il fait la plus forte preuve, montre ce me semble plutôt le contraire.] Elle porte que les

Evesques d'Occident dans un Concile qu'ils avoient tenu, avoient fait profession de la foy qu'on enseignoit à Ephese &c. que c'est ce que Celestin avoit déclaré par des lettres écrites avant le Concile, & declaroit encore par les lettres qu'Arcade, Projecte, & Philippe avoient apportées. Les premieres lettres marquées par cet endroit, sont visiblement celles du 11 d'aoust 430, après lesquelles nous n'en trouvons aucune que celles du mois de may 431. Fisme de Cesarée marque clairement en un endroit ces premieres, comme la regle que le Concile avoit suivie dans la condannation de Nestorius. Le Concile ajoute que ce sont celles par lesquelles Celestin avoit donné pouvoir à Saint Cyrille d'agir en son nom, [ce qui ne se trouve que dans celles du mois d'aoust 430. Si donc Celestin mandoit par ces lettres la resolution du Concile d'Occident, ce Concile ne peut estre postérieur à celui du mois d'aoust 430. Et puis que le Concile d'Ephese voulant rendre raison à Theodose de la deputation & du pouvoir des Legats, & en relever autant qu'il peut l'autorité, ne marque point d'autre Concile; c'est une preuve tres grande qu'il n'y en a point eu effectivement.

καὶ τὸν τὸ ἡμέτερον ἐπέστη &c.] peut faire quelque difficulté. Mais soit que le Concile regarde ce qui s'estoit fait pres d'un an auparavant, comme une chose presente, soit qu'il faille lire *καὶ τὸν ἐπὶ* &c. & prendre ce sens que le Concile d'Occident avoit établi la mesme foy que le Concile general venoit d'autoriser, il semble que cette difficulté n'est pas assez grande pour nous arrester. Ce n'est point dans la traduction de Baronius, en l'endroit mesme où il veut prouver par ce passage le second Concile de Rome. [Dans l'ancienne version du Concile d'Ephese donnée par M^r Baluze, je ne trouve point du tout la lettre du Concile à l'Empereur où est cet endroit.]

Conc. t. 3. p. 831. b. 839. d. a. 846. b. p. p. 927. c.

p. 934. e.

Pour la page 376. 9. 46.

Conc. t. 3. p. 628. e.

p. 622. b.

p. 784. a.

Merc. t. 2. p. 345. Bar. 431. 9. 7. 8.

Conc. p. 628. b.

Merc. t. 2. p. 342. i.

Conc. p. 629. 631.

f. 67. d.

f. 62. a.

p. 629. e.

Eat 431. 9.

NOTE XXXII.

Sur ceux qu'on accusoit Saint Cyrille d'avoir amenez à Ephèse.

'Ces gents qu'on accusoit Saint Cyrille d'avoir amenez avec luy au Concile d'Ephese, sont appelez des gents du bain, [c'est à dire apparemment des vales destinez à servir aux bains publics, & par consequent accoutumez à ne rien faire la pluspart du temps, & à vivre dans la mollesse, insolens, & capables de tout entreprendre pour un peu d'argent.]

'Et on accusoit de mesme Nestorius d'avoir avec luy des gents du Zeuxippe, [qui estoit aussi un bain public à Constantinople.]

'S. Cyrille dit qu'on l'accusoit encore,

αὐτὸν ἐπισημαίνον ἐξ ἑστῆς πόλεως. [Je ne scay si l'on vouloit dire, que par delicatesse il avoit fait venir à Ephese des Diaconisses, ou des vierges inserites dans le catalogue de son Eglise, pour prendre soin de sa santé.]

NOTE XXXIII.

Pourquoi on fait Basile Eve sque de Larisse.

'Basile qualifié Eve sque de Thessalie en un endroit du Concile d'Ephese, & nommé devant d'autres Metropolitains, l'est appellé en un autre, Basile de Thessalie Metropolitain. [Cependant nous ne connoissons aucune ville ni metropolitaine, ni episcopale de ce nom, ni d'aucun autre qui en approche, hors Thessalonique, dont il est certain que Ruse estoit alors Eve sque.] C'est ce qui fait croire que ce Basile n'a pas pris le nom de la ville, comme les autres, mais de la province dont il estoit chef. On trouve en effet un Basile nommé par le Pape Celestin entre les principaux Eve sques, & ce semble entre les Metropolitains de l'Illyrie. C'est pourquoy on croit qu'il estoit Eve sque de Larisse qui estoit la metropole de la Thessalie. Mais enfin le nom de Basile Eve sque de Larisse en Thessalie, se trouve expressément dans les pieces

que Lupus nous a données, entre les Eve sques qui demanderent le 21 de juin 431, qu'on attendist Jean d'Antioche.

NOTE XXXIV.

Sur le nombre des Eve sques du Concile d'Ephèse.

'Vincent de Lerins qui écrivoit trois ans après le Concile d'Ephese, dit qu'il s'y estoit trouvé environ 200 Eve sques.

'En ramassant ceux qui sont nommez en diverses souscriptions, on y en trouve environ 220 de ceux qui estoient unis avec S. Cyrille. On n'en trouve que 158 à la teste de la premiere séance. Mais la condamnation de Nestorius y est signée par 198 Eve sques. Et l'on ajoute ensuite que quelques autres s'estant encore joints au Concile, [comme les deux Legats du Pape,] la signerent des derniers, ce qui faisoit plus de 200 Eve sques.

'S. Cyrille mande en effet à son Eglise, qu'il y avoit eu environ 200 Eve sques plus ou moins à cette session. On cite de deux lettres du Concile, qu'il y en avoit plus de 200; ce que Saint Cyrille & Memnon disent aussi dans un acte adressé au Concile mesme. Une lettre du Concile à l'Empereur oppose les 210 Eve sques de leur assemblée aux trente des Orientaux. Mercator qui a traduit une partie du Concile d'Ephese, le fait souscrire par 190 Eve sques qu'il nomme. Et les copistes en ont pu oublier trois, puisqu'il dit à la fin qu'il y en avoit 193.

Mr Baluze a trouvé encore dans un manuscrit les signatures de 190 Eve sques ou Prestres, auxquels il faut encore ajouter S. Cyrille & Memnon d'Ephese.

'Au lieu que le texte de la lettre de Saint Cyrille à son Eglise, porte que dans la séance où Nestorius fut condanné, il y avoit eu environ 200 Eve sques plus ou moins, la marge de S. Cyrille porte plus de 200 Eve sques. [Le premier s'accorde parfaitement avec les signatures de cette séance, où l'on trouve, comme nous avons dit, 198 Eve sques. Et la note qui

Pour la page
379-9 48.

Vinc. L. c. 42.
P. 374.

Conc. t. 1. p.
426-451-465-
49-34-447-
689-694.

P. 445-451-
P. 444-447.

P. 547. d. c.

P. 67. c. d.

Lat. 431. § 42.

Conc. p. 63. a.

P. 65. c.

ap. p. 609

P. 646

P. 108.

P. 57. c.

Cyr. A. ep. 22.
P. 87. c.

Lup. can. t. 1.
P. 400.

Pour la page
379-9 47.

Conc. t. 1.
p. 426.

P. 445.

P. 547.

Pour la page
379-9 47.

Conc. t. 1.
p. 68. b.

P. 609.

Not. h. P. 1. 2.
P. 132.

Const. t. 1.
p. 21.

n. 2. 9. 11. Not.
L. 1. 2. 3. 4.
4. G. 1. 1. c. p.
1. 2. 3.
É. 1. 1. p. 67.
P. 100.

Conc. p. 547.
d.c.

d.

Merc. t. 1. n.
p. 6. 2.

Lib. c. 1. p. 20.

Conc. p. 573. c.

Merc. t. 1. p. 6.

2.

2.

est ensuite de ces signatures, fait voir qu'assurément il n'y en eut pas tout à fait 200. Néanmoins comme il y en eut d'autres qui vinrent ensuite signer cette condamnation, [il est aisé que trois l'eussent fait avant que S. Cyrille écrivit à son Eglise; & cela suffisoit pour pouvoir dire avec vérité, qu'ils estoient plus de 200.] Comme la première séance où Nestorius fut condamné par environ 200 Evêques, a esté la principale action du Concile, on le marque dans les Conciles suivans sous ce nombre de 200 Evêques, ce que Liberat fait aussi avec la chronique de Marcellin.

Dans l'endroit de l'épître de Saint Cyrille, où il dit que les Evêques qui condamnèrent Nestorius, estoient environ 200, on a mis à la marge de la dernière édition des Conciles, comme une différente leçon du grec; Qu'ils estoient plus de 200, & environ 300 plus ou moins.

Le Pere Garnier a suivi cette leçon, à cause que Mercator dit qu'il y avoit 275 Evêques dans le Concile, lorsque l'on y condamna les Pelagiens. Mais le P. Garnier explique Mercator, en disant que depuis la condamnation de Nestorius, le nombre des Evêques s'augmenta jusques à 275, [ce qui ne sert de rien pour la lettre de S. Cyrille qui parle de la séance du 22 de juin, & qui fut sans doute écrite fort peu après cette séance.] Cette façon de parler, plus de 200, & environ 300 plus ou moins, ne paroît guere naturelle. S'il y eust eu pres de 300 Evêques, & peutestre mesme plus de 300, S. Cyrille auroit-il dit plus de 200? A quoy cette addition seroit-elle? Pourquoi & luy dans les autres endroits, & le Concile mesme, n'en auroient-ils jamais marqué qu'environ 200? Pour les 275 de Mercator, ils ne font rien, comme on a dit, à la première séance. Et mesme comme il y a peu d'apparence que plus de 75 Evêques se soient joints depuis au Concile, je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire

qu'il y a faute dans ce nombre.

[Je ne sçay s'il est permis de croire] que quand S. Cyrille dit qu'il y avoit eu environ deux cents Evêques assemblez lorsqu'on deposa Nestorius, [il y compris] ceux qui s'y joignirent peu après, [avant l'arrivée des Orientaux. Cela accorderoit le commencement de la première séance, où l'on n'en conte que 158, avec les signatures de la condamnation de Nestorius qui en mettent 198. Car il aisé que quarante Evêques se soient joints ensuite au Concile. Les autres passages qui parlent de 200 ou 210, s'expliqueront encore plus aisément que celui de Saint Cyrille.

Mais ce qui nous embarasse, c'est que Cyrus d'Aphrodisiade, Verinien de Perge, Dalmace de Cyzic, [& peutestre encore d'autres, sont marquez non seulement entre les 198, qui souscrivent la deposition de Nestorius,] mais mesme entre les 158, qui sont nommez à la teste du Concile. Cyrus parle mesme pour l'approbation de la lettre de Saint Cyrille à Nestorius; & cependant il est nommé entre ceux qui signerent le lendemain la relation de Nestorius contre le Concile. Dalmace, & Verinien s'y lisent de mesme, & on les voit encore l'un & l'autre entre ceux qui signerent le 21 une opposition au Concile. S'il n'y avoit que Cyrus, on pourroit croire que son nom se seroit glissé par erreur dans la relation de Nestorius; Mais je ne sçay que dire sur Dalmace & Verinien. Je n'ay pas examiné les autres qui signent cette relation, & l'acte du 21 de juin. [Bencage,] Beunance, [ou Venance, car il est nommé bien différemment,] est marqué entre ceux qui s'opposèrent à la tenue du Concile,] & signa la condamnation de Nestorius par le Prestre Paul, quoiqu'il fust présent. Il estoit Evêque d'Hicruple en Phrygie. M^r Baluze nomme 27 Evêques qui abandonnerent Nestorius pour se venir joindre au Concile, sans y comprendre Theophane de

Conc. p. 573. c.
d.

p. 547. d. c.

p. 446. c. 147.
d. b.

p. 412. a.

ap. p. 701.

p. 702.

p. 697.

p. 698.

23. p. 543. c.

20. p. 697.

p. 57. n. 1.

Philadelphie en Lydie, mis entre ceux qui signent la condamnation de Nestorius. Mais il soutient que cette signature qui ne se lit point dans les exemplaires latins, est fautive. Et effectivement Theophane signe encore la dernière lettre des Orientaux à leurs députés. On trouve même un Theophane Evêque deposed après le Concile d'Ephèse, & Theodorét écrit pour luy.

NOTE XXXV.

Si S. Cyrille a fait à Ephèse des extraits de Nestorius.

[Il est aisé de croire ce que dit Liberat, que] Saint Cyrille en attendant qu'on s'assemblât, faisoit des extraits des livres de Nestorius. [Mais s'il a prétendu tirer cela de Socrate, comme il en tire tout le reste de cet endroit; il est visible qu'il n'a pas entendu le mot ἀποβιβάζειν, qui ne signifie point des extraits, mais des escarmouches, & de petits combats, où l'on ne s'attaque que de loin à coups de traits. Et la suite tant de Socrate, que de Liberat, convient bien mieux à ce sens. Je ne sçay pas pourquoy.] Le P. Garnier dit que Liberat tire cet endroit d'Ibas, [où il n'y en a rien.]

NOTE XXXVI.

Sur le voyage de Jean d'Antioche à Ephèse.

[Quoique Jean d'Antioche dise] qu'il ne prenoit point de relâche pour être plutôt à Ephèse, il ne faut pas prétendre qu'il veuille dire qu'il n'a pris aucun jour de repos en un si long voyage, & où il estoit accompagné de 30 ou 40 Evêques; mais seulement qu'il n'a fait aucun séjour considérable en aucun lieu.] En effet, il fut 40 jours à son voyage, quoiqu'Evagre ne conte que 30 journées de chemin. Et ayant écrit à Saint Cyrille, lorsqu'il estoit à cinq ou six journées d'Ephèse, après 30 jours de marche, ἀπέστειλε τὸ ἐπιτομιατικόν, dit-il, [il n'y arriva néanmoins que dix jours

après,] puis que son voyage fut de 40 jours. [Car je pense que c'est le sens qu'il faut donner à ce qu'il dit,] πρὸς ἐξήχοντα μόλις ὁρίσασθαι, [pour l'accorder avec les 30 journées d'Evagre.]

NOTE XXXVII.

Que les deux Alexandres arriverent à Ephèse avant le 22 de juin.

Saint Cyrille dit en deux endroits, que les deux Alexandres d'Apamée & d'Hieraple, arriverent à peine à Ephèse au bout de seize jours. Je ne voy pas d'où on puisse conter ces 16 jours, que du jour de la Pentecoste 7^e de juin, que l'Empereur avoit marqué pour le Concile, & dont S. Cyrille avoit parlé un peu auparavant. Il conte toujours seize jours depuis ce 7 jusqu'au 22 de juin, auquel le Concile se tint, en y comprenant le 7^e. Ainsi étant certain d'ailleurs que les deux Alexandres n'arriverent pas plus tard que le 22, on ne peut pas dire aussi selon Saint Cyrille, qu'ils soient arrivés plutôt que le matin du même jour. Cela est cependant difficile à accorder avec S. Cyrille même, puisqu'il parle en plusieurs endroits, comme si on ne se fust résolu de s'assembler le 22 de juin, qu'en suite de ce que les deux Alexandres avoient dit de la part de Jean. Mais de plus on a un acte signé de ces deux Evêques, & fait néanmoins la veille de la condamnation de Nestorius, [c'est à dire le 21 de juin. Je ne voy donc point d'autre parti à prendre, que d'avouer que Saint Cyrille s'est brouillé, lorsqu'il dit qu'ils n'arriverent qu'au bout de 16 jours, ou qu'au moins il y a faute dans son texte.]

Lupus prétend que les deux Alexandres arriverent le 21 au soir, qui commençoit le 16^e jour depuis la Pentecoste, parce que les Grecs contoient leurs jours d'un soir à l'autre comme les Juifs. [Je douterois fort que cette solution pût suffire pour répondre à toutes les difficultés.] Mais on ne l'ap-

p. 693.

p. 747. § 42.

Pour l'usage
p. 382. § 41.

Lib. c. 6. p. 19.

Socr. l. 7. c. 34.
p. 37. b.

Lib. n. p. 22.

Pour la page
p. 382. § 51.

Conc. c. 7. p.
44. alio. d.

p. 601. d.
Evagr. l. 1. c. 3.
p. 19.
4 p. 440. a.

Pour la page
390. § 51.

Conc. c. 3. p.
650. alio. c.

p. 361. d. § 69. a)
661. alio. c.

Lup. ep. 7. p.
27.
4 p. 26.

n. p. 29.

p. 601. d.

puë que sur les questions à Antiochus, q. 53, qui disent seulement que la feste de Pasque commence des le soir; & sur l'explication des paraboles de l'Evangile, q. 57, dont l'auteur pretend prouver que depuis J.C, le jour commence par la nuit, [non parceque c'estoit l'usage de son temps,] mais parceque l'on commence les festes du lendemain par le soir, [ce qui ne prouve point durout que l'on contrast ainsi les jours dans l'usage ordinaire.] Et cet auteur qui parle des François comme du nom general des Occidentaux, [doit estre bien posterieur à Saint Cyrille. Aussi je croy que toute l'histoire fait voir que dans l'usage,] les jours civils commençoient ou à minuit comme parmi les Romains, [& parmi nous, ou le matin avec le jour naturel.]

NOTE XXXVIII.

Que la citation faite à Nestorius le 21 de juin, estoit juridique.

Le Pere Garnier pretend que quand les Evesques furent avertir Nestorius le dimanche 21 de juin, de se trouver le lendemain au Concile, ce n'estoit qu'un simple avertissement d'amis, & non une monition, & une citation juridique, parcequ'on ne faisoit point d'acte juridique le dimanche. Il ajoute à cela, qu'il n'y avoit point de Notaire avec les Evesques, ni d'acte par écrit. [Je douterois fort si ces deux dernieres conditions p'isoient pour necessaires.] Dans les deux premieres citations faites à Jean d'Antioche, il n'est parlé ni d'acte par écrit, ni de Notaire. [L'un & l'autre pouvoit estre dans celle dont nous parlons, quoique cela ne soit pas marqué. Et il faut bien dire au moins qu'il y avoit un acte par écrit;] puisque l'acte par écrit envoyé pour la seconde citation du lendemain, est appellé trois fois le troisieme acte, *τρίτον παραγγελία*; & si on en eust encore envoyé un, c'eust esté le quatrieme. Le premier de ceux qui f-

rent envoyez le 22, est appellé le second. Ce qui est donc certain, c'est que quatre Evesques envoyez par les autres, & par le Concile comme dit l'un d'eux, [avec un acte par écrit,] furent avertir Nestorius de se trouver au Concile; & que le Concile n'y ayant renvoyé le lendemain que deux fois, crut avoir fait les trois citations qu'il falloit faire selon les Canons. [Et on ne trouvera personne qui dise que Nestorius n'ait pas esté cité trois fois; ou qui se plaigne qu'on ait fait valoir une citation faite le dimanche.]

NOTE XXXIX.

Si S. Cyrille a esté Legat du Pape au Concile d'Ephese.

Celestin par la lettre qu'il écrit à S. Cyrille sur le Concile d'Ephese, le 7 de may 431, ne luy donne aucun pouvoir ni de presider au Concile, ni de faire aucune chose en son nom. Il mande à l'Empereur & au Concile qu'il a envoyé Arcade, Projecte, & Philippe pour assister à ce qui se fera, & procurer l'execution de ce qu'il avoit ordonné [au mois d'aooust 430. Mais il n'y marque point que S. Cyrille eust aucun pouvoir d'agir de sa part. Dans le memoire qu'il adresse à Arcade &c. il leur recommande de prendre conseil de Saint Cyrille, [mais non de le regarder comme le chef ou le collegue de leur legation. Ainsi c'est en vertu du pouvoir general que Celestin luy avoit donné l'an 430, de poursuivre en son nom l'affaire de Nestorius,] qu'à la teste des sessions du Concile d'Ephese, il est dit qu'il tenoit aussi le lieu du Pape Celestin. En effet, cela se trouve egalelement & dans la premiere session, [lorsqu'apparemment il n'avoit pas encore reçu la lettre du 7^e may 431;] & dans celles qui se tintent lorsqu'Arcade & ses collegues furent arrivez. [C'est sans doute sur cela] que Menas de Constantinople, Libeat, Evagie, Photius, & divers au-

Act. t. 2. p. 352. a. p. 410. c. d.

p. 416. a.

Gell. l. 1. c. 1. p. 84. 85.

Pour la page 392. § 63.

Merc. t. 2. p. 442. 1451. 1.

Conc. t. 3. p. 640. 641.

p. 453. b. d. c.

p. 459. c.

p. 521. c.

p. 454. c. d. e.

e.

c. d. e.

p. 455. 458.

p. 457. 459. 61. 9. 1173. 5.

Pour la page 392. § 63.

Conc. t. 3. p. 622.

p. 68. 11621. a.

ap. p. 382.

t. 3. p. 446. d. Ev. g. l. 1. c. 4. p. 159. b.

Conc. p. 629. d. o. 6. 1173. 2.

Alex. t. 11. p. 223. 224.

tres, écrivent qu'il estoit Legat du Pape au Concile. Marcellin dans sa chronique semble dire, que S. Celestin avoit déclaré Saint Cyrille son Vicaire pour le Concile. [Mais quand il le diroit clairement, on auroit encore peine à le croire contre le silence des pièces qui auroient dû le dire avant luy.] Le Pere Alexandre qui croit que S. Cyrille avoit eu droit d'agir comme Legat du Pape, en vertu de la commission qu'il en avoit reçue en 430, soutient qu'il ne l'a pu faire que jusqu'à la venue d'Arçade, & des deux autres que Celestin luy avoit substituez. Il a pourtant fait encore depuis. Car si quelques uns prétendent, qu'il ne marque sa legation dans la troisième séance que pour dire qu'il l'avoit eue auparavant, ou que cela a esté ajouté au texte, [ce sont des solutions trop forcées pour estre approuvées de beaucoup de personnes.

Nous ne nous arrêtons pas à Theophrasius, qui dit que S. Celestin écrivit à S. Cyrille de tenir sa place dans le Concile, ne pouvant s'y trouver, à cause de la difficulté qu'il y avoit à passer la mer durant l'hiver. [Et c'estoit au commencement de may qu'il eust dû s'embarquer s'il y eust voulu venir. Il marque apparemment] la lettre du 11 août 430, où Celestin parle des dangers de la navigation, [mais non de l'hiver.]

Balsamon ajoute à cela, qu'afin que Saint Cyrille presidast au Concile avec plus de majesté, & qu'on sceust qu'il avoit le pouvoir & l'autorité du Pape, il parut dans le Concile, & condanna Nestorius, cum Phrygio, d'où ses successeurs prirent la coutume d'offrir le sacrifice avec le mesme ornement, qu'on pretend estre une mitre, ou le Pallium, duquel les Evêques d'Orient avoient accoutumé d'user avant ce temps là. Nicéphore dit qu'on tenoit que depuis cette legation, Saint Cyrille, & ses successeurs ensuite, avoient pris la mitre, & le titre de Pape, & avoient esté

qualifiez Juges de l'univers. On suppose que c'estoit par une concession particulière de Celestin. Mais ces choses sont si peu probables, & si peu autorisées par les anciens, que Baronius mesme les a rejetées; & le Pere Garnier s'en moque, baussilien que M^r Valois. On sçait assez que le titre de Pape se donnoit alors à plusieurs autres Evêques, & se donnoit avant S. Cyrille aux Evêques d'Alexandrie.

NOTE XL.

Que Candidien a parlé au Concile le 22 de juin.

[Il peut sembler que ce que nous rapportons ici de Candidien, comme arrivé le 22 de juin, devoit estre mis le jour de devant, c'est à dire le dimanche 21,] puisqu'il n'apprit que le lendemain la deposition de Nestorius faite le 22; & sceue des le soir du mesme jour par toute la ville. [Mais en ce cas il faudroit mettre l'arrivée des Orientaux & leur Concile le 26 de juin,] puisque ce fut cinq jours après ce que rapporte Candidien. [Et néanmoins nous ne croyons pas le pouvoir mettre que le 27. La note 34. Tout marque aussi ce me semble que le Concile estoit déjà assemblé le 22 de juin, lorsque Candidien lut la lettre de l'Empereur. Il vaut donc mieux dire que Candidien au sortir du Concile, fut occupé par quelque affaire qui ne luy permit pas d'apprendre ce jour là ce qui s'estoit passé: & peutestre que personne ne se pressoit de luy dire une nouvelle qui ne luy pouvoit pas estre agreable. Il peut aussi avoir esté obligé de sortir de de la ville, & n'estre revenu que le lendemain.]

NOTE XLI.

Sur quelques Peres citez au Concile d'Ephèse.

[On sçait la difficulté qu'il y a sur le prestre à Doce ou Prodoce, citée dans le Concile d'Ephèse, pour sçavoir si elle

P. 237-234.

P. 237-234. Du P. 237-234.

Théophr. p. 77. b.

Conc. p. 373. c.

Mar. con. l. 7. c. 4. § 6.

Luc. 6. § 7. M. 6. 6. § 6. c. 35. c. 2.

Luc. 6. § 7. c. 35. c. 2.

Bar. 430. § 241. Nic. c. p. 350. 21. Mar. l. 5. c. 4. § 6. Bar. 430. § 241.

Merc. p. 312. 21. Evag. n. p. 55. d. Marc. 430. § 241. Merc. p. 312. 21. Evag. n. p. 55. d. Alex. t. 11. p. 350.

Pour la page 354. § 54.

Conc. t. 3. p. 592. c.

p. 673. c. 6.

p. 589. d.

est du Pape Jule, ou de Timothée disciple d'Apollinaire. *V. les Apollinaristes § 12.* Le Pere Garnier pretend que l'on doute aussi de l'epistre du Pape S. Felix. [Mais je ne trouve personne qui en doute. *V. S. Denys Pape*: & l'endroit du P. Petau où le P. Garnier nous renvoie, ne parle point du tout de Felix.] Nestorius accusé le Concile de tromper les ignorans par l'equivoque des noms, & d'attribuer à S. Basile de Cesarée, ce qui estoit de Basile d'Ancyre heretique [Semiarien.] Mais si le passage cité de S. Basile est tiré du livre 4^e sur le S. Esprit, comme on le marque, [ce livre peut aussi peu estre de Basile d'Ancyre, qu'il est constamment du grand S. Basile.]

Le Pere Garnier pretend encore que les passages d'Attique, & de S. Amphiloque, n'ont point esté alleguez dans le Concile, mais y ont esté ajoutez depuis Vincent de Lerins, qui nomme tous les autres, & fait fort sur le nombre de dix, au lieu qu'avec ces deux il y en a douze. Il y a en effet des manuscrits qui ne le mettent qu'en avertissant qu'ils ne se lisent pas dans d'autres: & ils y ajoutent en mesme temps un nouveau passage d'Attique, qui n'est point dans le grec. [On peut remarquer encore que les dix autres sont citéz avec des titres d'honneur, & ces deux qui sont les derniers, avec la simple qualité d'Evesques.] Cependant tous ces passages se trouvent dans la traduction de Marius Mercator, & mesme celui d'Attique qui n'est point dans les editions ordinaires. Dans la conference de 533, il est dit que S. Cyrille avoit produit dans le Concile d'Ephese les passages de douze illustres Peres. Ils sont tous nommez; & S. Amphiloque & Attique avec les autres.

NOTE XLII.

Que Nestorius n'a point deposé S. Cyrille.

La conjuration que Candidien fit à

tous ceux qui ne s'estoient pas trouvez au Concile le 22 de juin, de ne rien entreprendre jusques à l'arrivée de Jean d'Antioche, [fait que nous ne pouvons pas recevoir] ce que dit Socrate, qu'avant que Jean fust venu, Nestorius ayant tenu un Concile avec ceux de sa faction, y deposa S. Cyrille & Memnon d'Ephese. [Nestorius mesme ne dit rien de cela dans la relation qu'il envoie à l'Empereur: & nous n'en trouvons quoy que ce soit, ni dans les actes de ce qui se passa à Ephese, ni dans les autres historiens.] & c'est peutestre ce qu'Evagre & Nicephore ont voulu reprendre dans Socrate.

NOTE XLIII.

Que Jean d'Antioche arriva à Ephese le 26 ou 27 de juin.

Liberat dit, ou semble dire, que Jean d'Antioche arriva deux jours après la deposition de Nestorius, [c'est à dire le mercredi 24 de juin.] Theophane dit à peu pres la mesme chose. [Ils l'avoient pris sans doute d'Ibas d'Edesse,] qui parle comme y ayant esté luy mesme. Deux jours, dit-il, après la deposition de Nestorius, nous arrivâmes à Ephese; & comme nous sceumes qu'en le deposant on avoit confirmé les douze chapitres; tous les Evesques d'Orient deposerent Cyrille. [Il semble que cela se pourroit confirmer,] par la plante que font les Orientaux de ce qu'on s'estoit si fort hasté de juger Nestorius [le 22.] lorsque l'on sçavoit qu'ils n'estoient plus qu'à trois journées.

[Neanmoins il est difficile que les actes du Concile fussent déjà envoyez le 24;] & ils le furent avant l'arrivée de Jean. Outre cela, le Concile mesme dit qu'on ne vint que le 22^e jour après la Pentecoste. [Ainsi en contant le premier & le dernier, comme le Concile fait toujours, il sera arrivé le dimanche 28 de juin, six jours après la deposition de Nestorius.] Le P. Petau suit ce sen-

Merc. t. 2. p. 150.

Lup. ep. 16. 7. 45.

Conc. t. 3. p. 516. d.

Merc. p. 340. 1.

Conc. ap. p. 470.

p. 471.

p. 616. 617.

t. 4. p. 1765. d. 5.

Pour la page 409. § 57.

Conc. t. 3. p. 59; 211. p. 702.

Socr. l. 7. c. 34. p. 370. d.

n. p. 90. 1. 61 Evag. l. 1. c. 5. p. 100. c. 1 Niph. l. 1. c. 38 p. 114. c.

Pour la page 406. § 59.

Libert. c. 7. p. 23.

Thoph. p. 78. a.

Conc. t. 4. p. 103. b.

cc

cc

cc

cc

cc

t. 3. p. 608. d.

p. 568. c. 12. e.

p. 784. c.

Pet. Dog. t. 1. l. 1. c. 3. p. 10.

tement : & comme Jean condanna Saint Cyrille le jour mesme qu'il arriva, [cela pourroit faire trouver quelque verité] dans ce que dit Socrate, que le Concile se tint le 28 de juin.

[Je croy néanmoins qu'il y a faute d'un jour ou deux, &] qu'ils arriverent le samedi 27, [ou le vendredi 26.] Car le Concile dit autrepart qu'es'il eust fallu attendre les Orientaux, on n'eust pu s'assembler que le 21^e jour après la Pentecoste. [Ils estoient donc arrivez au moins le 21.] Candidien parlant aux Orientaux après qu'ils furent arrivez, de ce qui s'estoit fait lorsqu'on proceda contre Nestorius [le 22 de juin,] dit qu'il y avoit cinq jours. Evagre dit aussi qu'ils arriverent cinq jours après la deposition de Nestorius. Ils arriverent donc le 26, si le 22 est compris dans les cinq jours, ou le samedi si on ne l'y a pas compris.]

Ensuite de cette deposition les Evêques du Concile voulurent celebrier la Messe le dimanche, ce qu'ils n'avoient point fait jusque là. [C'estoit, selon toutes les apparences, le premier dimanche d'après le 22 de juin, pour rendre graces à Dieu de la deposition de Nestorius :] & il est certain que Jean estoit déjà à Ephese le samedi de devant. Il peut sembler mesme qu'il y estoit encore plustost : [mais je ne croy pas qu'il soit necessaire de le dire.] Pour le passage d'Ibas, il peut aisément avoir confondu le 24, auquel il estoit arrivé luy mesme, avec le 27, auquel Jean avoit condanné S. Cyrille.

NOTE XLIV.

Combien Jean d'Antioche amena d'Evêques avec luy.

Nous mettons sur l'autorité de Theophane, que les Orientaux qui vinrent avec Jean estoient au nombre de 27, quoique Nicephote n'en conte que 22.

Leur premiere action fut signée de 43 Evêques. [Mais il en faut ôster 26 (ou 27, si Eustathe de Parnase est Eustrace,) qui estoient des apparavant à Ephese,]

puisqu'ils avoient signé la lettre de Nestorius à l'Empereur, ou l'acte d'opposition au Concile. [Il en faut ce semble ôster aussi Eustathe de Parnase dans la Cappadoce, & Marcien d'Abryte dans la Mesie, ces deux Evêques n'estant pas venus apparemment avec Jean d'Antioche, puisqu'ils n'estoient point du diocese d'Orient, mais des autres qui estoient plus proche d'Ephese. Ainsi des 43, il n'en restera que 15 ou 17 au plus qui soient arrivez avec Jean, en y comprenant Jean mesme. Si donc il est vray qu'il ait amené 27 Evêques, c'est qu'il estoit parti d'Antioche avec eux,] mais qu'il en envoya quelques uns avant luy, comme les deux Alexandres, [& que d'autres n'arriverent qu'un peu après luy, comme peutestre] les quatre ajoutez dans la lettre à l'Eglise d'Hieraple.

NOTE XLV.

Reproches faits aux Orientaux : Leur nombre.

S. Cyrille, & le Concile d'Ephese en corps, disent que Jean dans la premiere action qu'il fit à Ephese, où il pretendit deposer S. Cyrille & Memnon, avoit amassé environ 30 Evêques heretiques Nestoriens & Pelagiens, ou décriez pour divers defauts ; y en ayant quelques uns chassés de Thessalie, d'autres deposez depuis longtemps par leurs Metropolitains pour de grands crimes, & d'autres qui n'avoient que le nom d'Evêques, sans avoir de villes ni d'Eglises à gouverner.

Ceux qui avoient signé la relation de Nestorius à l'Empereur, [pouvoient passer pour estre engagez dans l'heresie, ou au moins dans le parti de cet heresiarque, surtout Dorothee de Marcianople ;] ce qui n'empescha pas néanmoins le Concile de recevoir ceux qui se virent unir à luy.

[Nous avons vu aussi que Nestorius estoit uni avec les Pelagiens ; & il se peut faire que les Orientaux leur fussent

§ 5. c. 1. - c.
34. p. 377. b.

M. r. c. 1. p.
31. l. 1. p. 27.
1. 4. p. 31. b. 1.

4. Concil. 3. p.
748. c.

p. 39. d.

Evag. l. 1. c. 5.
p. 260. b.

Lup. ep. 11. p.
38.

n. p. 21.

Pour la page
408 § 57.

Thph. l. p. 73.
a.

Conc. 3. p.
10. 1000.

ap. p. 697. 700.

c. 3. r. 669. a.

ap. p. 697. n.

Pour la page
410 § 60.

Conc. 3. p.
657. bl. 45. al
65. c. 16. a. a. bl
7. 9. a. bl. 046.
a.

ap. p. 700.

atlez

affez favorables. Nous ne voyons pas néanmoins qu'ils les aient admis à leur Concile, ni même à leur communion. Mais nous avons traité en particulier sur S. Augustin de ce qui regarde ces hérétiques.

Nous ne connoissons point d'Evesques de Thessalie unis aux Orientaux, que Basile qui en estoit le Métropolitain. *V. la note 33.* Mais il y a peu d'apparence de dire qu'il fust chassé de sa province;] puisqu'on croit que Celestin luy avoit écrit peu de temps auparavant: [Et puisqu'il ne se trouve point d'autre Basile que luy à Ephese, il faut que ce soit luy] qui est nommé dans le titre d'une lettre de Theodose au Concile, [comme un Evesque paisible possesseur de son siege.

Nous ne trouvons dans le Concile de Jean aucun Evesque dont la ville ne soit marquée.] Lorsque le Concile condamne nommément les Orientaux, il y en a quelques uns à qui il ne donne point d'Eglise. [Mais tous ceux là, hors un Pallade, ont leurs sieges marquez dans le Concile de Jean.]

Pour le nombre de 30, les Peres semblent avoir eu moins égard à ceux qui s'estoient trouvez dans ce Concile, dont ils ne savoient peuteestre pas le nombre, qu'à ceux qui estoient joints à Jean lorsque les Peres en parloient;] car ils n'en condamnent que 33 ou 35. Ils en content quelquefois 37, [les autres s'estant peuteestre joints au Concile.] La lettre des Orientaux à l'Eglise d'Hieraple, [écrite apparemment sur la fin de juillet,] est même signée de 53 Evesques, dont il y en a 20 Métropolitains. [Et cela approche bien] des 22 que quelques Orientaux disent dans une lettre au Pape Sixte, avoir condamné S. Cyrille & Memnon. [Mais il est faux] qu'ils aient assisté, comme on le voulut dire, à l'assemblée de Jean, où ces deux Evesques furent déposés: [car on n'y en trouve que quatorze.]

Hist. Eccl. Tome XIV.

NOTE XLVI.

Sur la condamnation de Jean par le Concile.

'La lettre de Memnon, dont nous tirons la sentence du Concile d'Ephese contre Jean, porte que le Concile pour punir avec moderation la violence faite à ses deputez, separa Jean de sa communion, & luy fit savoir cette sentence, comme on le voyoit par une affiche de Jean, [où sans doute il s'en plaignoit. Il n'y a pas en effet d'apparence que le Concile ait laissé impunis des outrages si indignes en eux mêmes, & qui luy estoient si injurieux. Mais d'autre part, si le Concile avoit séparé Jean de sa communion,] comment l'invita-t-il le 16 de juillet de se trouver au Concile? [Que si l'on dit que son excommunication n'empesche pas qu'il ne fust cité pour venir rendre raison au Concile sur une plainte qu'on faisoit contre luy; au moins il semble qu'en le citant, on devoit parler de cette premiere sentence rendue sur ce sujet. De plus, on ne le separa pas sans doute de la communion, sans l'avoir cité trois fois, sans qu'il eust comparu, ou sans qu'il eust refusé de comparoistre. D'où vient donc que ni dans les actes du Concile, ni dans les lettres adressées au Pape, ni dans les relations envoyées à l'Empereur, on ne trouve rien dutout, soit de ces citations, soit de la contumace de Jean, soit de la sentence rendue contre luy? Il y a sans doute quelque chose de surprenant dans ce silence. Mais avec tout cela, nous ne croyons pas pouvoir refuser d'ajouter foy à la lettre d'un Evesque, comme Memnon, qui écrivoit à tout le Clergé de Constantinople.]

NOTE XLVII.

Sur la date de la lettre de Theodose au Concile envoyée par Pallade.

'La lettre de l'Empereur au Concile sur ce que Candidien luy avoit mandé

E E e e

Pour la page 415. § 61.

Conc. t. 3. p. 764. b. c.

p. 63. et 64. e. d. 649. c.

Pour la page 417. § 62.

Conc. t. 3. p. 795. c.

Col. r. t. 1. p. 81 n. p. 85.

Conc. t. 3. p. 721. b.

p. 643. b. 1803. a. b.

Ibid. 749. 752.

p. 749. a.

ap. p. 705.

p. 818. c.

de la condamnation de Nestorius, est datée dans le texte grec du 29 de juin, & à la marge du 19 du mesme mois. / Bironius la date du 30 de juillet. / Les manuscrits grecs de la bibliothèque du Roy ont aussi le 29 de juin, & les latins ont le premier de juillet. [Il est certain qu'elle n'est point du 19 de juin, puisque la deposition de Nestorius ne fut faite que le 22.] / Et il est étonnant que le Pere Petau ait suivi une faute si visible. [Il n'est pas probable non plus que l'Empereur ait différé un mois à écrire cette lettre, y ayant toute apparence qu'il recut bientôt la relation de Candidien; & la suite de l'histoire ne permet pas de le dire.] Il peut sembler assez probable qu'il faut prendre une partie de cette leçon, & une partie de celle du 19 de juin, *XIII. Cal.* de celle-ci, & *Augusti* de l'autre, & dire que la lettre fut écrite *XIII. Calendas Augusti*, qui est le 20 de juillet, puisque le Concile n'en parle point dans les lettres qu'il écrivit à l'Empereur & au Pape vers le 10 & le 17 du mesme mois. / Et dans la premiere il prie l'Empereur, [non de revoquer certains ordres donnez aux Gouverneurs,] mais d'arrester ceux qu'on les menaçoit d'envoyer.

[Neanmoins il vaut mieux se tenir à la date du 24 de juin, puisqu'outre que le delai de trois semaines seroit bien long,] / Les Peres dans leur réponse à Theodose, disent seulement, que le Pape estoit uni avec eux par Saint Cyrille, & ne parlent point des trois Legats arrivez des le 10 de juillet. [On peut objecter] qu'ils disent la mesme chose des Eveques d'Afrique, quoique Veluse Diacre de Carthage fust présent. Mais il y a bien de la difference entre un simple Diacre, & deux Eveques avec un Prestre de Rome. Ils ne disent point non plus en parlant de Jean d'Antioche, qu'ils l'eussent separé de la communion, comme ils firent le 17 juillet. / Cette réponse du Concile est mesme datée du premier de juillet, 7 d'Epiphi: de

forte qu'il faudroit plutoit mettre la lettre de l'Empereur avant le 29 de juin, y ayant plus de 120 lieues de Constantinople à Ephese. / Et c'est ce qui a fait croire au P. Garnier, que dans la lettre du Concile, au lieu de *Calendis julii*, il falloit *Nanis*, qui est le 7^e. / Le P. Lupus trouve que c'est encore bientôt. [Mais la date du mois Egyptien qui tombe aussi au premier juillet, ce que les copistes n'ont pas sans doute fait à dessein, est une grande raison pour croire que s'il faut corriger la date de l'une des deux lettres, il vaut mieux avancer de deux ou trois jours la lettre de l'Empereur. Il faut voir, si supposant que cette lettre ait esté datée le 29^e jour de juin au matin, que Pallade soit parti aussitost, & qu'il ait eu le vent favorable, il n'aura point pu arriver à Ephese le premier juillet, & demander en mesme temps sa réponse;] / car il est certain qu'il la pressa beaucoup.

NOTE XLVIII.

Sur ce que les Abbez dirent à Theodose pour le Concile.

'La relation de ce que S. Dalmace & les autres Abbez de Constantinople firent auprès de l'Empereur pour le Concile d'Ephese, porte en teste que c'est une réponse des Eveques qui se trouvoient à Constantinople, au memoire envoyé par le Concile. [Cependant elle n'a aucune forme de réponse ni de lettre. Elle est mesme assez mal écrite pour croire que elle vient moins des Eveques, que de quelque moine plus accoutumé à bien faire, qu'à bien écrire. Ainsi sa simplicité est sa plus grande justification. Elle est inserée dans un acte du Concile, comme quelques autres dont on ignore les auteurs.

Nous voudrions qu'elle fust aussi claire, qu'elle est simple. Mais nous sommes obligez d'avouer qu'il y a bien des endroits fort obscurs. Nous avons tâché de les éclaircir autant qu'il nous a esté possible, en y suppleant diverses choses;

Bir. 4. p. 109.
47. p. 437. 488.

Pet. dog. 7. l. 1. c. 8. p. 41.

Conc. t. 1. p. 61. d.

p. 49. b. c.

p. 74. d.

Merc. p. 1. p. 18.
19.

Lup. ep. n. p. 81.

Conc. p. 7. p. 8.

Pour la page
422. 64.

Conc. t. 3. p. 71. d.

Mais nous ne ferons pas surpris, si des personnes plus exactes trouvent que nous n'en ayons pas quelquefois bien pris le sens. Il y a mesme des choses que nous avons omises entierement, parce que nous ne les entendons pas. Baronius s'est tiré de cette difficulté, en mettant le texte tout entier avec ses obscuritez, & les fautes qui se rencontrent dans sa traduction.]

voyons pas bien comment elle se doit entendre.] Il est certain qu'ils apportoient l'acte que le Concile leur avoit donné: & comme cet acte estoit adressé à Jean, [ils l'apportoient sans doute pour le luy donner, s'ils luy eussent pu parler: & il semble qu'ils l'auroient dû donner à ses Ecclesiastiques, s'ils n'eussent eu peur de s'engager à recevoir l'acte que Jean leur vouloit donner par eux.]

Pour la page
432. § 68.

NOTE XLIX.

Sur le discours d'Acace touchant la citation des Orientaux.

[On ne voit pas clairement si Acace de Melitene parle à Saint Cyrille & à Memnon, ou aux Peres du Concile,] lorsqu'il dit: *Puisqu'il a plu à vostre Saineté que les Orientaux soient appelez en jugement &c.* [Mais il est sans doute plus probable qu'il parle au Concile:] & immediatement auparavant, il parloit de S. Cyrille & de Memnon en troisieme personne, & non en s'adressant à eux.

[On peut demander aussi quand le Concile avoit resolu de citer Jean: car cette resolution ne paroist point dans les actes: & il y a assez d'apparence que les Peres l'avoient concluë avant mesme la seance. On ne peut guere douter qu'on n'en ait encore parlé pour la forme, après la demande solennelle qu'en fit S. Cyrille. Mais celui qui a dressé les actes, a pu retrancher cette deliberation pour abreger, & se contenter de la marquer par les paroles d'Acace.]

Conc. t. 3. p.
617. c.

d.

Pour la page
435. § 68.

NOTE L.

Difficulté sur la troisieme citation de Jean d'Antioche.

'On lit dans les actes du Concile d'Ephese, que Daniel & les autres qui furent faite à Jean d'Antioche la troisieme citation, dirent à son Archidiacre qu'ils n'avoient point apporté de papier. [Nous n'avons point mis cette parole dans le texte, parce que nous ne

Conc. t. 3. p.
642. c.

NOTE LI.

Que Celestin n'a point rendu de nouveau jugement contre les Pelagiens.

'Le Concile dit en parlant à Celestin: *Nous avons jugé que ce qui a esté fait par vostre pieté contre les Pelagiens, demeura ferme &c.* d'où quelques uns tirent que Celestin avoit rendu un nouveau jugement contre les Pelagiens, déjà condamnez par Zosime. On parla d'eux sans doute en 430 dans le Concile de Rome, ensuite duquel Celestin écrivit à Nestorius, & luy toucha un mot des Pelagiens. Il avoit encore agi en d'autres rencontres contre les Pelagiens. *V. son titre.* Il y a néanmoins toute apparence que ce n'est point là ce que le Concile a voulu marquer; mais que considerant tous les Papes comme un seul, ce qui n'est pas extraordinaire, il attribue à Celestin ce qui s'estoit fait par ses predecesseurs, & que le jugement qu'il confirme est celui que Zosime avoit rendu solennellement en 418. On n'a en effet aucun sujet de croire que Celestin ait fait un nouvel examen de l'affaire des Pelagiens dans le Concile de l'an 430. [Dans ce qu'il en écrit à Nestorius, il suppose qu'ils avoient esté condamnez longtemps auparavant, [& ne parle point qu'il eust rendu contre eux aucun nouveau jugement.]

Pour la page
440. § 71.

Conc. t. 3. p.
661. 668.

Merc. t. 1. p.
234. 235.

Conc. p. 360.
361.

NOTE LII.

De quelques faux Canons en faveur des Pelagiens.

'Il y a des modernes qui croient que

Pour la page
441. § 71.

Nec. h. P. 1. 1.
6. 9. P. 230.

les Orientaux firent à Ephèse quelques Canons entierement favorables aux Pelagiens, dont parle S. Gregoire Pape, & qui se trouvoient inferez dans une copie de ce Concile que Jean Evêque de Constantinople avoit envoyée à ce Saint. L'un de ces Canons disoit anatheme à ceux qui croient que l'ame d'Adam est morte par son peché. S. Gregoire soutient que ces Canons Pelagiens ne peuvent estre ni du veritable Concile d'Ephèse qui avoit condanné Pelage, ni mesme du Concile des Orientaux, puisque dans les anciennes copies du Concile d'Ephèse, gardées à Rome & à Ravenne, il ne se trouvoit point qu'ils eussent rien fait contre la foy, que d'avoir condanné les anathematismes de S. Cyrille, car c'est le sens que le Cardinal Noris donne à cet endroit de S. Gregoire. [Je ne sçay néanmoins si ce Saint ne veut point dire plutost, que le Concile n'avoit rien fait sur la foy, que condamner ce qui estoit contraire aux anathematismes. En ce sens, il parle du du vray Concile, sans songer peutestre alors qu'il y en ait eu un schismatique.]

'Mais deux ans après, distinguant ces deux Conciles, quoique d'une maniere assez obscure, il soutient que ces Canons ne peuvent estre du veritable qui avoit condanné Pelage & Celeste, & suppose qu'ils estoient de celui des heretiques: ce sont ses termes. Il eut soin d'avertir les principaux Evêques de l'Orient de ne se pas laisser surprendre à ces faux Canons, qui avoient déjà eu de fascheuses suites, [& qui en pouvoient avoir encore de plus fascheuses.]

Il n'y a point d'apparence que les Orientaux aient rien fait en faveur des Pelagiens, comme on l'a marqué dans le texte. Pour sçavoir qui leur a attribué ces Canons, c'est une recherche à laquelle il n'est pas fort necessaire de s'arrester, pu sçu'on ne peut avoir sur cela que des conjectures fort incertaines. Le P. Garnier rejette celle du P. Lupus, qui a cru que c'estoient les propositions presentées

par les Pelagiens aux Orientaux, mais non acceptées par eux. Son sentiment est donc que ces Canons furent faits par Nestorius dans son Concile de l'an 429 ou 430; que ce Concile ayant esté joint dans quelques copies du Concile d'Ephèse avec le Concile des Orientaux, on en avoit ensuite osté le titre à dessein, ou par negligence, & qu'ainsi on avoit attribué au Concile d'Ephèse ce qui estoit du Concile de Constantinople. [C'est une conjecture fondée purement sur son autorité, laquelle n'est pas encore assez grande pour nous persuader sans preuve, que Nestorius ait osé condamner formellement dans un Concile, un dogme Catholique, alors tres celebre & tres connu, & que ni Saint Cyrille, ni aucun autre ne le luy ait jamais reproché.]

NOTE LIII.

Difficultez dans la 6^e seance du Concile d'Ephèse.

[Il y a visiblement de la brouillerie] dans la 6^e seance du Concile d'Ephèse, où l'on relit sans aucune raison apparence les mesmes passages des Peres, & les mesmes extraits de Nestorius, que l'on avoit lus dans la premiere & c. [comme nous le marquons dans le texte. Je ne sçay si cette brouillerie ne viendroit point de Dioscore successeur de Saint Cyrille,] qui fit lire cette 6^e seance dans son faux Concile d'Ephèse. [Son but estoit de faire condamner Saint Flavien, sous pretexte qu'il avoit violé l'ordonnance que fait ici le Concile, de se contenter du symbole de Nicée. Mais comme il estoit bien aisé en mesme temps de détruire la distinction des deux natures, il crut la pouvoir rendre odieuse en produisant les passages de Nestorius, qui de la distinction des natures avoit conclu la distinction des personnes; & aussi les passages des Peres qui prouvoient l'unité de la personne. Ainsi il y a apparence qu'en faisant écrire le cahier qu'il vouloit faire lire dans son Concile, il y avoit

P. 61-66

Pour la page 44-572.

Conc. t. 1. p. 671. c. 639. c. p. 307-307.

c. 4. p. 281. d. e.

Greg. I. 6. ep. 5. p. 734. a. b. l. 7. ep. 18. p. 312. c.

p. 731. b. p. 312. c. d.

L. 6. ep. 11. p. 732. d. Not. p. 314.

Greg. p. 812. c. d.

c. 1. d. d. ell. 5. c. 1. 14. p. 617.

L. 5. ep. 14. p. 657.

M. r. t. 1. n. p. 642.

p. 71.

faire mettre ces deux extraits titez de la premiere seance: & que ceux qui n'ont pas pris garde à cela, ont cru rendre cette sixieme seance plus parfaite, en y ajoutant ce qu'ils trouvoient dans le Concile de Dioscore.] S. Cyrille en envoyant à Jean ce mesme decret du Concile d'Ephese, dit qu'il y a joint divers passages des Peres, [sans marquer s'ils estoient du Concile, ou non. Mais il ne dit point qu'il y ait rien mis de Nestorius.]

Quand on aura retranché ces extraits de la 6^e seance, le reste ne sera pas encore sans difficulté. [Car à quoy bon] mettre ici le symbole de Nicée, qui avoit déjà esté lu & receu dans la premiere seance comme la regle de la foy? Pourquoi parle-t-on des extraits des Peres, sans qu'il soit question de rien qui en approche? Dans le Concile de Dioscore, il y a au commencement de cette 6^e seance, une liste des Evêques fort differente de celle qui est ici à la fin de la mesme seance. Arcade, Projecte, & Philippe, Legats du Pape, y sont mis tous les derniers, mesme après Bessule Diacre de Carthage: [ce qui est insoutenable.]

Dans la 6^e seance on fait passer le symbole de Nicée pour un decret du Concile d'Ephese: *Prolata definitio à sancto hoc & universali Concilio.* Mais une autre traduction, (car nous n'avons point le grec,) porte sans hoc, à *sancta & magna synodo*, [ce qui peut marquer le Concile d'Ephese.] Il est dit auparavant dans la mesme traduction, en parlant visiblement du symbole de Nicée, *sancta & ingens synodus vestra..... definitionem protulit.* [Cela peut-il signifier simplement que le Concile d'Ephese avoit cité & confirmé ce symbole?]

La traduction de cette 6^e seance, qu'on croit estre de Marius Mercator, porte à peu pres de mesme que celle-ci. Elle met à la teste une liste des Evêques, où les trois Legats du Pape sont les derniers,

après Bessule mesme, & une autre à la fin, où ils sont après Saint Cyrille, & Juvenal entre Arcade & Projecte. On y trouve & les passages des Peres, & ceux de Nestorius. [Je ne sçay que dire de tout cela.]

NOTE LIV.

Sur Theodore maltraité pour l'Eglise de Cypre.

La requeste des Evêques de Cypre au Concile d'Ephese, porte que l'Evêque Theodore avoit souffert de tres grandes violences, & avoit mesme esté battu d'une maniere tres indigne. [Il n'y a point d'apparence que ce Theodore fust Evêque de Salamine, car il paroist que c'estoit un homme de ce temps là.] Et il est assez visible que depuis Saint Epiphane, [fait Evêque en 367, V. son titre § 7,] jusqu'à Rhégin, qui demandoit la protection du Concile d'Ephese, cette Eglise n'avoit point eu d'autres Evêques que Sabin & Troile, qui nunc requievit, dit le Concile: [ce qui marque que c'est lay] qui estoit mort au mois de may precedent, [& non pas Theodore,] comme le texte du Concile, qui est extremement corrompu, le semble dire. [Ainsi ce Theodore pouvoit bien estre quelque Evêque de Cypre, maltraité pour avoir soutenu avec trop de zele l'ordination de Troile, contre les pretentions de l'Eglise d'Antioche.]

Il faut remarquer neanmoins qu'il y avoit un Theodore gouverneur de Cypre à la mort de Troile, à qui le Comte Denys avoit ordonné d'empescher qu'on n'elust un Evêque de Salamine, ce que Theodore ne put empescher. [Cela peut donner lieu de douter, si ce n'est point luy dont il est parlé ici. Car le texte de cette seance qui n'est que latin, est tellement corrompu, qu'on peut aisément croire que l'on y a ajouté le mot de *Episcopus*. Mais l'autre sens paroist le meilleur.]

ap. p. 760. a.

p. 459. d. c. 157.

p. 671. c.

p. 689. t. 4. p. 28.

t. 4. p. 28. d.

t. j. p. 671. b.

p. 671. c.

b.

ap. p. 611.

p. 610.

Pour la page 459. d. c.

Conc. t. 3. p. 708. d.

p. 287. e. 1801. a.

p. 799. d. c. p. 788. d.

p. 799. d.

NOTE LV.

Pour la page
444. § 74.*Qu' Eustathe a esté simple Evêque
d'Attalie.*Conc. t. 3. p.
806. c. | Zon. n.
p. 86. b.

Geo. fac. p.

Conc. p. 447. 2.
p. 807. b. c.

'Le titre de la lettre du Concile d'Ephese au Concile de Pamphylie, porte qu' Eustathe avoit esté Metropolitain de cette province. 'On met deux metropoles dans la Pamphylie, Perge & Side. 'Verinien estoit alors Evêque de la premiere, & Amphiloque de l'autre. 'Cependant le successeur d'Eustathe estoit un Theodore qui vivoit encore, & qui estoit ce semble au Concile. [Ainsi je ne voy pas qu'on puisse dire qu'il fust Metropolitain, ni par consequent qu' Eustathe son predecesseur l'eust jamais esté. Entre les Theodores qui assistoient au Concile, je n'en trouve aucun qui fust de Pamphylie, que Theodore d'Attalie, ville qui est depuis devenue la plus considerable de la province,] 'puisque Zonare & Balsamon pour expliquer ce que c'est que la Pamphylie, disent que c'est la province d'Attalie. [Mais je ne trouve point qu'elle ait jamais esté metropole.]

Zon. n. p. 87. c.
Eul. p. 32. 2.Pour la page
450. § 74.

NOTE LVI.

*Sur les moines Messaliens convertis.*Conc. t. 3. p.
807. c.

'Il est dit dans le Concile d'Ephese, que ceux qui auroient esté convaincus de l'heresie des Messaliens, n'auroient point de monasteres, *non permittantur habere monasteria*, de peur que cette heresie ne se repandist davantage. [Cela doit sans doute s'entendre de ceux, qui après avoir esté convaincus auroient abjuré, & qui ainsi devoient demeurer dans leur degré. Mais on ne vouloit pas qu'ils fussent Abbez, parceque les moines estant les plus susceptibles de cette fausse spiritualité, si ces Abbez eussent conservé quelque reste de leurs tesveries, ils auroient aisément corrompu tout leur monastere.] Je ne sçay néanmoins si au lieu de *habere monasteria*, il ne faudroit point *habitare*, dont le sens seroit, que

quand on permettoit aux Messaliens convertis de demeurer dans le pays, on ne souffriroit pas néanmoins que ce fust dans les monasteres, de peur qu'ils n'infestassent les autres moines, s'ils retomboient dans leur erreur, ou s'ils en conservoient quelque partie, estant aisé de persuader à des moines, que c'est une plus grande spiritualité de vivre sans rien faire des aumosnes des autres, que de gagner sa vie par le travail.]

NOTE LVII.

Pour la page
454. § 80.*Ordre de deux lettres écrites par le Concile à l'Empereur pour Saint Cyrille.*

'Le Concile d'Ephese écrivit deux lettres à l'Empereur presque en même temps, pour soutenir l'innocence de S. Cyrille. 'Nous avons l'une & l'autre. [Mais il est difficile de savoir laquelle des deux fut envoyée la premiere.] 'Cel- le que nous mettons ici la premiere avec le Pere Garnier, [est la seconde dans les actes du Concile.] Mais comme l'ordre des pieces est extrêmement confus dans ces actes, nous ne nous y arrêtons pas; & nous avons mieux aimé mettre cette lettre la premiere, parceque l'autre est plus pleine de feu & de chaleur, & qu'elle demande à l'Empereur de luy pouvoir envoyer des deputez. 'Ce que Saint Cyrille dit, que dans la seconde le Concile témoignoit avoir esté blessé de la lettre de l'Empereur, [se rapporte mieux aussi à celle que nous mettons la seconde, qu'à l'autre.]

Conc. t. 3. p.
760. d. | 76. e.

p. 717. 764.

Merc. t. 1. p.
p. 34.Conc. p. 760.
b.

c.

NOTE LVIII.

Pour la page
464. § 80.*Sur une lettre du Concile à des Evêques.*

[Nous entendons d'une lettre adressée aux Evêques qui estoient à Constantinople,] ce que le Concile mande à ces Evêques, qu'il croyoit qu'ils n'avoient point eu de connoissance de ce qui avoit esté envoyé quelque temps auparavant. [Cela peut néanmoins s'entendre de la lettre à l'Empereur, ou de quelques au-

Conc. t. 3. p.
776. e.

tres memoires ; pourvu qu'on ne le raporte pas] à la lettre du Concile écrite à ces mesmes Evefques, [qui commence par τὸς ἐν τοσούτοις τελευμένοι καθεσώον. Car Dalmace répondant assez clairement au memoire joint à cette lettre, [le Concile n'eust pas douté si elle avoit esté rendue.]

NOTE LIX.

Sur la lettre du 13 d'aoúst.

'Le titre de la lettre écrite de Constantinople au Concile par les Evefques le 20 de Mefori, porte qu'elle fut écrite en l'indiction 15, [qui est celle de l'an 432:] & on lit de mesme dans l'ancienne traduction. [Je ne sçay pas si par quelque supputation particuliere, on peut faire commencer la 15^e indiction des le mois d'aoúst 431, qui selon les regles ordinaires ne commençoit qu'au mois de septembre. Mais si cela ne se peut, il faut dire que c'est une faute ; n'y ayant pas moyen de douter que la lettre ne soit de 431. Je voudrois que M^r Baluze eust voulu examiner cette difficulté,] comme il s'est donné la peine de nous assurer que le 20 de Mefori est le 13 d'aoúst.

NOTE LX.

Endroit d'une lettre du Concile à l'Empereur, corrigé.

'Le texte de la seconde lettre du Concile à l'Empereur pour S. Cyrille, porte que si l'Empereur veut estre exactement informé des choses, le Concile le prie d'envoyer ceux qu'il jugera à propos &c. L'ancienne version donnée par M^r. Baluze prend le mesme sens. [Celle qui est dans les derniers Conciles le prend encore.] Le P. Garnier mesme le suit dans son texte ; mais à la marge il en prend un autre, qui est que le Concile prie l'Empereur de mander quelques Evefques pour l'informer de toutes choses. [Selon le second sens, il faut ajouter dans le grec ἐπιτρέπειν, ou quel-

que mot semblable, & lire τῶ ἀγίῳ κυρίῳ ἐπιτρέπειν ἐπιτρέψαι. Et ce sens est assurément le meilleur, ou plustost l'unique que l'on puisse suivre. Car le Concile n'avoit garde d'aller encore demander des gents de Cour, qui se laifant gagner par leurs adverfaires, ou n'ayant pas des vues assez pures, ou ne sachant pas avec quelle sagesse il faut conduire les affaires de l'Eglise, ne pouvoient que faire de nouveaux troubles.] Il est certain au contraire que le Concile demanda à l'Empereur la permission de luy envoyer des d'putez : & ce fut sur sa demande que l'Empereur luy accorda cette permission, [aussitost après.]

NOTE LXI.

Que la défaite d'Aspar n'a point rendu Theodose favorable au Concile d'Ephese.

'Baronius croit que Theodose devint plus favorable au Concile d'Ephese, parcequ'il fut touché de Dieu par la perte de l'armée qu'il avoit envoyée en Afrique, sous le General Aspar, laquelle y fut défaite en l'an 431 par les Vandales, peu après le siege d'Hippone. [Mais ce siege n'ayant esté levé qu'au mois de juillet ou d'aoúst, V. S. Augustin § 353, la défaite d'Aspar n'estoit pas apparemment encore arrivée à la fin d'aoúst, & on n'en pouvoit alors avoir eu la nouvelle à Constantinople. On peut juger la mesme chose] de ce que dirent les Orientaux quelque temps après à Theodose, Qu'il avoit besoin de proteget la vraie foy pour s'attirer la protection de Dieu, *in bello quo Africam premitis*. [Par où l'on voit assez qu'ils ne favoient point encore le malheureux succès de cette guetre. Comme Theodose n'agissoit point par passion, mais par ignorance, je ne sçay si les malheurs dont Dieu pouvoit punir les pechez de son ignorance, eussent esté capables de le detromper, si ce n'est que ces pu-

p. 768. c.

Merc. t. 2. pt. p. 17.

Pour la page 467. § 80.

Conc. t. 1. p. 772. c.

2P. p. 542.

p. 642.

Pour la page 467. § 81.

Conc. t. 1. p. 760. b.

2P. p. 522.

Merc. t. 2. pt. p. 34.

Conc. t. 1. p. 780. a. b.

Pour la page 470. § 82.

Bar. 431. § 136. 144.

Conc. t. 1. p. 731. 2.

nitions nous font rentrer en nous mesmes, & examiner plus serieusement & plus attentivement en quoy nous avons pu irriter Dieu contre nous; ce qui nous rend plus susceptibles de ce que les seruiteurs de Dieu nous peuvent dire.]

Pour la page
470. § 82.

NOTE LXII.

Nombre des deputez envoyez à l'Empereur.

'On marque en quelques endroits, que les Evêques du Concile d'Ephese, & les Orientaux, envoyerent chacun de leur costé sept Evêques à l'Empereur. 'Baronius a remarqué cela comme une faute, & a soutenu qu'on en avoit envoyé huit. 'Les Orientaux disent en effet positivement qu'ils estoient huit; & nous avons leurs noms en deux differents endroits. 'Il faut pourtant remarquer que dans tous ces deux endroits, Hellade de Ptolemaïde le dernier des huit, est omis dans les pieces données par Lupus. Monsieur Baluze regarde cela comme une faute. 'Du costé des Catholiques, nous ne trouvons que sept Evêques. Mais ils y joignirent le Prestre Philippe Legat du Pape: [& ainsi ils avoient aussi huit deputez.] 'C'est donc sans fondement qu'on pretend que Philippe n'estoit pas compris dans le nombre des deputez marqué par l'Empereur.

Conc. t. 1. p.
108. c. Liber.
6. 6. p. 26.

Bar. 411. § 148.

Conc. t. 3. p.
741.
a p. 724. 725.
741. a. 12 p.
741.
b p. 10. n. d. l.
724.

t. 3. p. 780. d. cl.
784. b.

Merc. t. 2. p.
343. 2.

Pour la page
472. § 83.

NOTE LXIII.

Quand les deputez des Orientaux sont partis d'Ephese, & sont arrivez à Calcedoine.

'La lettre des deputez Orientaux à leur Concile, est datée du 11 du mois Gorpiée, [qui répond au mois de septembre selon le Grecs de Sytie.] 'Le P. Petau dit que c'estoit le 11 de septembre, [supposant que les mois Syriens commençoient avec les mois Romains.] Mais Usserius qui a examiné depuis luy ces difficultez dans un traité écrits, les fait commencer quelques jours

Conc. t. 1. p.
711. c.

Pet. dog. t. 4. l.
1. p.
42. 27. 3. §
1.

plustost; & met le premier jour de Gorpiée le 25 d'aoust. Ainsi le 11 du mesme mois estoit le 4 de septembre, ce que le Pere Garnier a suivi.

Merc. t. 2. p.
P. 19.

'Cette lettre estant la premiere qu'ils écrivirent à leur Concile depuis leur arrivée à Calcedoine, [il n'y avoit pas apparemment plus de deux ou trois jours qu'ils y estoient.] Huit jours avant qu'ils y arrivassent, Nestorius avoit eu ordre de se retirer. [Ainsi c'estoit vers le 25 d'aoust;] & comme les Orientaux ne l'apprirent qu'à Calcedoine, il falloit qu'ils fussent partis d'Ephese avant le 25 d'aoust. Il faudra differer tout cela de huit jours, si le 11 de Gorpiée est le 11 de septembre. 'M^r Baluze marque les deux opinions, & ne decide point quelle est la meilleure.

Conc. t. 3. p.
731. c.

ap. p. 723. n. b.

NOTE LXIV.

Temps du premier exil de Nestorius.

'Nous trouvons dans les actes du Concile d'Ephese, une espee de memoire, qui porte que sept Evêques du Concile & sept des Orientaux estant allez à Constantinople, l'Empereur fut pleinement assuré que le saint Concile œcumenique n'avoit rien fait dans la deposition de Nestorius qui ne fust canonique, & selon l'ordre. C'est pourquoi approuvant leur conduite, il condanna celle des Orientaux, & ensuite, *λαϊκῶς*, bannit Nestorius, fit ordonner Maximien par ceux du Concile, & puis commanda aux Evêques de s'en retourner chacun chez luy.

Pour la page
473. § 84.

Conc. t. 1. p.
108. c. d.

[Selon cette suite, Nestorius ne fut banni qu'après les cinq audiences que Theodose donna à Calcedoine aux deputez des Orientaux. V. § 87. Et le moyen d'accorder cela] 'avec ce que disent ces deputez mesmes, qu'en arrivant à Calcedoine, ils avoient appris du bruit public, que Nestorius avoit eu ordre huit jours auparavant de sortir d'Ephese, & de s'en aller où il voudroit, 'ou plustost de se retirer à Antioche, comme on

P. 711. c.

ap. p. 721.

le

Sur S. Martinien Eveſque de Milan.

Pour la page
480. § 86.

Bar. 431. § 167.

[Il eſt falſcheux] que Baronius ſe ſoit engagé à accuſer de fiction ce que diſent les Orientaux, que Martin Eveſque de Milan avoit envoyé à Theodoſe un livre de S. Ambroïſe contre S. Cyrille. Il eſt juſte de ne les point croire, quand ils diſent que ce Martin eſtoit oppoſé à la doctrine de S. Cyrille, [eſtant aiſé qu'ils aient mal entendu ou mal expliqué ſes ſentimens. Mais quand on n'auroit d'ailleurs aucune connoiſſance de ce Martin, il n'eſt nullement à preſumer qu'ils aient feint un Eveſque qui n'eſtoit point, & qu'ils luy aient attribué des lettres à l'Empereur que perſonne n'avoit vues; c'eſt à dire qu'ils aient voulu impoſer à toute la terre dans la choſe la plus facile à verifier. Comment a-t-on pu croire que Jean d'Antioche & Theodoret aient écrit ou ſigné un menſonge tel que celui là ?]

Il eſt vray qu'on ne trouve point de Martin Eveſque de Milan. Mais on trouve un Martinien dans Ennode, [dans divers autres monumens anciens,] & meſme dans le martyrologe Romain au 2 de janvier. Ennode le met après Martin ſucceſſeur de Saint Venere: [Ainſi il peut ſans difficulté avoir eſté Eveſque en 431.] Baronius le reconnoiſt preſque; en diſant qu'il vivoit du temps de Zoſime [mort en 418.] Ripamontius ſoutient contre la chronologie du breviaire de Milan, qu'il gouvernoit en 431, ne doutant pas que ce ne ſoit celui que les Orientaux appellent Martin; & Bollandus le ſuit, [ſans parler meſme du ſentiment contraire de Baronius.] Il dit que quelques uns l'appellent auſſi Martinien.

[Nous avons mis dans le texte le peu qu'Ennode nous apprend de ce Saint dans ſon epigramme obſcure.] Ce qu'on en dit de plus à Milan ſelon Ripamontius, & dans Ughellus, [ne paroît nul-

§ 67.

Enn. epig. § 1.
P. 633.

Bar. 2. jan.

Enn. p. 633.

Bar. 2. jan.

Coll. 2. jan. p.
89.

Ughell. 2. 4. p.
70.

P. 721. n. d.

le voit par la lettre du Prefet? M^r Baluze croit qu'on peut reſoudre la difficulté, en diſant que cet ordre n'eſtoit pas un banniſſement. [Mais je n'en ſçay point de plus veritable pour un Eveſque de Conſtantinople; & c'eſt viſiblement ce qui eſt appellé un exil dans le memoire. Car il ne parle point d'utout là de ſa relegation à Oaſis, arrivée ſeulement quatre ans après. Neſtorius pourroit avoir eu ordre à la fin d'août d'aller où il voudroit hors de Conſtantinople, & avoir eſté relegué un mois après à Antioche.] Mais la lettre du Prefet ne ſouffre point cette diſtinction. Lupus a mieux aimé dire que le bruit public avoit trompé les Orientaux, & que Neſtorius ne fut banni qu'environ un mois après, comme porte le memoire. Mais les lettres des Orientaux à leurs deputés, écrites durant les negociations qui ſe faiſoient à Calcedoine, montrent clairement ce meſemble que Theodoſe s'eſtoit déclaré abſolument contre Neſtorius, & que l'ordre de ſon banniſſement qui confirmoit ſa depoſition, avoit déjà eſté donné. Ni luy, ni tous les Grands n'en vouloient point d'utout entendre parler.

[Je croy donc qu'il vaut mieux avouer que le memoire dont nous ignorons l'auteur & le temps, n'eſt pas exact en ce point, non plus qu'en quelques autres. Car Theodoſe ne fut point d'utout alors perſuadé que le Concile n'eût rien fait que de canonique, ni que les Orientaux euſſent tort. Le memoire a donc pu joindre l'exil de Neſtorius avec l'ordination de Maximien, parceque ces deux choſes n'ont pas eſté fort éloignées. Et peut-eſtre meſme qu'après que l'ordre du banniſſement de Neſtorius eut eſté donné à la fin d'août, on en ſuspendit l'exécution juſqu'à la fin des conférences qui ſe faiſoient à Calcedoine.] Les deux lettres qui congédient le Concile, ſans dire un ſeul mot de Neſtorius, montrent bien que ſa cauſe avoit déjà eſté décidée.]

Hiſt. Eccl. Tome XIV.

FFFF.

P. 721.

Lup. ep. n. p.
121.

Conc. t. 3. p.
743. dl. 744. d. c.

p. 732. dl. 746. 2.
Libet. c. 6. p.
26.

Conc. ap. p.
727. 733.

Mabi. mus. p.
110.

lement fondé. Il peut avoir succédé à S. Marole vers 425. *V. S. Venere.* 'Un ancien catalogue des Evêques de Milan, marque qu'il gouverna 30 ans, [ce qui nous meneroit jusqu'en 455, quoiqu'il soit certain,] qu'Eusebe qui ne luy succeda qu'après Glycere & Lazare, [estoit Evêque en 451. *V. S. Leon § 95.* Il faut apparemment III. au lieu de XXX,] 'puisque le breviaire de Milan ne luy donne que trois ans. Mais il faut qu'il y ait faute aussi dans ces trois ans, [ou qu'il n'ait esté fait Evêque qu'en 428 au plus tost.] 'Bollandus qui le fait commencer en 423, luy donne XIIII. ans, pour mettre sa mort vers 435. 'Le mesme catalogue dit qu'il fut enterré dans l'Eglise de S. Estienne, où il est encore, le 29 de decembre, *IIII. Kal. jan.* [Je ne sçay s'il ne faudroit point lire *IIII. Non.*] 'puisque l'on pretend qu'il est mort le 2 de janvier, [& que c'est le jour de sa feste.] 'Papebrok croit qu'il est mort le 29 de decembre, & qu'on a transferé sa feste au 2 de janvier à cause de l'octave de Noël. 'L'ancien calendrier de Milan ne marque sa feste ni en janvier, ni en decembre.

NOTE LXVI.

Que la lettre des Orientaux à Rufe est écrite de Calcedoine.

Pour la page
480. § 86.Conc. t. 3. p.
741. c.

p. 730. e.

p. 730. e.

'Les Orientaux semblent écrire de Constantinople à Rufe Evêque de Thessalonique, [& néanmoins on ne peut douter que ce ne fust de Calcedoine;] 'puisque dans leur requeste faite après avoir eu ordre de s'en retourner en Orient, ils disent qu'on ne leur avoit point permis jusques alors de sortir de cette ville. 'Le titre de l'adieu que Jean d'Antioche fit avant que de s'en retourner, porte que ce fut à Calcedoine. [Je m'imagine que c'est parce que Calcedoine passoit des lors comme pour un fobourg de Constantinople, & qu'elle en estoit si proche, que selon l'usage commun, on pouvoit dire qu'on y estoit : de mesme que si une affaire s'estoit passée à Saint

Denys, & qu'on en écrivist en un lieu fort éloigné où l'on connoistroit peu S. Denys, on ne feroit pas difficulté d'en parler, comme si elle s'estoit faite à Paris.] 'Theodoret parle de mesme de tout ce qui se fit à Calcedoine, comme si c'eust esté à Constantinople; & cela se voit encore dans le titre de plusieurs autres de leurs pieces. [Je ne voy pas ce qu'ils eussent gagné à mentir exprés.]

Thdr. ep. 112.
p. 983. c.Conc. ap. p.
724. 729.

NOTE LXVII.

sur la lettre à Acace.

Pour la page
484. § 87.

'Il sembleroit par le titre de la lettre de Theodose à Acace de Berée, qu'elle estoit adressée également à Acace & à S. Symeon le Stylite, & mesme en beaucoup d'autres en diverses provinces: & Baronius dit en general qu'elle estoit adressée aux Evêques & aux Anacorettes. 'Cependant il est assez visible qu'elle ne parle qu'à des Evêques qui avoient commerce avec Jean d'Antioche & les Orientaux. [Mais on pouvoit en avoir changé les derniers mots dans la copie qu'on en envoya à S. Symeon. Je ne voy pas qu'on puisse assurer] qu'elle ne soit pas entiere, comme l'a cru le P. Garnier.

Conc. t. 1. p.
1037. a.

Bar. 411. § 46.

Conc. p. 1087.
a. b.Merc. t. 1. p.
118. 2.

NOTE LXVIII.

Temps de la deposition de Dorothee, Hellade &c.

Pour la page
497. § 93. d

'Le Pape Celestin dans une lettre du 13 mars 432, dit qu'il faut que Nestorius demeure condanné, *cum his quos synodalia loquuntur statuta*, & que pour les autres, qui estant entrez dans les sentimens de Nestorius, estoient separez de la communion ecclesiastique, ils doivent estre [deposez &] chasséz de leurs villes, s'ils ne condamnoient l'heresie avec son auteur & ses compagnons; & que c'est ainsi qu'il faut traiter Jean d'Antioche, s'il refuse d'embrasser les sentimens de l'Eglise. [Nous ne trouvons aucun Evêque depolé dans le Concile d'Ephese que Nestorius. Jean d'Antioche & les autres y sont seulement separez de la commu-

Conc. t. 3. p.
1072. a.

b.

nion. Qui sont donc ceux que Celestin dit que l'on voyoit par les actes du Synode avoir esté deposez avec Nestorius.]
 'La lettre où il le dit est adressée, selon le titre, au Concile d'Ephefe : [& néanmoins on peut juger qu'elle parle aussi au Concile de Constantinople qui avoit ordonné Maximien. Il y a donc apparence que ce Concile avoit deposez quelques Evesques, & que ce sont ceux dont Celestin parle.]

'Le P. Garnier croit qu'Hellade, Euthere, Himere, & Dorothee deposez par Maximien avant la fin de 432, l'avoient esté par le Concile qui l'ordonna. 'Cependant on voit que Maximien envoya sa Synodique à Hellade de Tarse, [qu'on ne peut douter ce me semble estre celui qui fut deposez. Maximien ne l'avoit donc pas encore deposez. Mais comme Hellade refusa cette Synodique, ne pourroit-on point dire que ce fut sur cela que Maximien le deposa? Le temps paroist bien court pour cela. Car il faut que Maximien ordonné le 25 d'octobre, ait envoyé jusqu'à Tarse, & en ait reçu réponse avant que de proceder contre Hellade:] & ses deputez arriverent à Rome pour la feste de Noel. [Néanmoins comme les couriers alloient fort viste, je croy qu' Maximien pouvoit avoir reçu la réponse d'Hellade des la mi-novembre; & quand ses deputez ne seront partis que sur la fin du mois, ils pouvoient encore estre arrivez à Rome pour Noel,] 'puis que Celestin en les congediant le 15 de mars, esperoit qu'ils pouvoient estre à Constantinople pour Pasque qui estoit le 3 d'avril.]

NOTE LXIX.

Pourquoi Sixte III. s'attribue des choses faites sous S. Celestin.

'Ce que nous disons que Celestin écrivit par des Diacres que S. Cyrille luy avoit deputez, est tiré d'une lettre du Pape Sixte III. son successeur, que M^r Cotelier nous a donnée en 1677, avec

une autre du mesme Pape. 'Sixte écrivit ces deux lettres par les Evesques Lampece & Hermogene, qui avoient assisté à son ordination, & mesme à son election; [& on sçait que ces deux choses se suivoient ordinairement de si pres, que souvent on ne les distingue pas.] Cependant il parle des lettres que S. Cyrille avoit écrites par ces Evesques, comme si c'estoit à luy qu'elles eussent esté adressées; & il s'attribue encore plus clairement, ἀπέστειλα, des choses qui paroissent avoir esté faites avant cette legation, & du vivant de Celestin; car ce qu'il dit qu'il avoit écrit par les Clercs de l'Eglise de Constantinople, [ne peut guere marquer autre chose que la lettre de Celestin au Concile d'Ephefe, envoyée par Jean Prestre, & Epictete Diacre de Constantinople, le 15 de mars.

Est-ce qu'il regarde tous les Papes comme une seule teste, & croit ainsi se pouvoir attribuer ce qu'avoit fait son predecesseur? Il faudroit au moins ἀπέστειλαμεν, au lieu d'ἀπέστειλα. Ou bien est-ce qu'il agissoit tellement au nom de Celestin, affoibli peuteestre par son age & par ses incommoditez, qu'il croit en pouvoir parler à Saint Cyrille comme d'une chose claire & constante, & que S. Cyrille luy adressoit les choses qui regardoient directement le Pape? S'il n'y avoit que l'endroit,] 'où il dit que les lettres de S. Cyrille luy avoient appris &c. On pourroit croire qu'il ne pretend point marquer que ces lettres ne luy fussent adressées, mais seulement qu'il avoit sceu ce qu'elles contenoient, soit que Celestin à qui elles estoient écrites les luy eust communiquées; soit qu'estant arrivées après la mort de Celestin, elles luy eussent esté rendues après son election. Car s'il ne marque pas tout ce détail à S. Cyrille, c'est que cela ne servoit de rien pour le fond.

[Quoy qu'il en soit de toutes ces choses, comme ces lettres de Sixte sont écrites des le commencement de son

p.1059.b.

Merc. t.2.p. 357.11 Cyr. ep. 40.42. p.152. d1157.a.

Conc. ap. p. 752.b.

t.3.p.1071.d.

d1.072.b.

Pour la page 503.595.

Cotel. g. t. 1. p.43.2.

p.44.

p.41.b.

p.41.b.

p.43.a.

Conc. t.3.p. 1071.1072.

Cotel. p.42.2.

episcopat, nous avons cru pouvoir attribuer à Celestin tout ce qui les a précédées.]

NOTE LXX.

Que Theodoret n'a point défendu Theodoret de Mopsueste dans son Pentaloge.

Le P. Garnier prétend que le dernier des cinq livres de Theodoret contre S. Cyrille, est celui même que Theodoret dit dans son epître 16, avoir écrit pour la défense de Theodoret & de Diodore. Le P. Garnier dit que cela est prouvé manifestement par les paroles suivantes de Mercator: 'Et dans ces paroles suivantes, il n'y a pas un mot de Theodore. On lit ensuite, dans l'édition du P. Garnier, *Ex libro quinto Theodoretis pro Theodoro*. [Je ne sçay si c'est là ce qu'il a voulu dire; & s'il a prétendu que ces mots estoient de son manuscrit. Quand ils en seroient, ce seroit un fondement assez foible, étant aisé qu'un copiste ait ajouté ce *pro Theodoro*, qui ne se trouve point en effet dans les autres passages citez du même livre après celui-ci: Et ni dans le passage où est *pro Theodoro*, ni dans les autres, on ne voit point qu'il s'agisse de Theodore. Mais dans l'édition de M^r Baluze, qui fait profession de suivre exactement les manuscrits, on lit simplement en cet endroit à la marge, p. 330, *verba Theodoretis*.

Mercator condamne très rudement Theodoret, à cause qu'à la fin de son 4^e livre il avoit parlé avec quelques éloges de Theodore, en disant qu'il ne vouloit pas néanmoins se servir de son témoignage, parceque d'autres l'accusoient d'erreur. Qu'autoit-il donc dit si tout le livre cinquième eust été [l'apologie de ce Theodore?]

Quelques personnes trouvant mauvais que Theodoret n'eust pas cité Diodore & Theodore parmi les Peres, il répond qu'il n'a pas dû les citer comme

juges à des personnes qui les recusoient: à quoy il ajoute: 'Mais j'ay assez fait voir le respect que j'ay pour eux par l'écrit que j'ay fait pour les défendre contre ceux qui les accusent. Il n'y a pas assurément d'apparence que cette apologie de Diodore & de Theodore, & l'écrit où l'on se plaignoit qu'il ne les avoit pas citez, soient un même ouvrage: Et c'est néanmoins ce qu'il faut dire selon le Pere Garnier.]

Si ces cinq livres contre S. Cyrille sont les mêmes que les six ou sept marquez par Photius, comme le soutient le P. Garnier; Photius marque le sujet de tous ces livres, & ne dit point qu'il y en eust aucun destiné à défendre Theodore.

NOTE LXXI.

Conjecture peu fondée sur ce Pentaloge.

Le P. Garnier veut que les sept premiers traités des 27 attribuez à Theodoret par Photius, & qui faisoient ce semble un corps à part, soient la même chose que les cinq livres du Pentaloge de Theodoret, dont Mercator nous a donné des extraits. Car Photius disant que le second & le troisième discours, estoient composez des preuves de l'écriture, le P. Garnier croit que Mercator n'en a fait qu'un livre. Ainsi il réduit les six premiers à cinq; & pour le 7^e, il n'en parle point du tout, quoique Photius le joigne clairement aux autres. Néanmoins comme c'étoit une espèce de lettre, elle pouvoit peut-être se séparer du reste, & n'y être pas nécessairement jointe. [Mais ce qui devoit un peu embarasser le Pere Garnier dans sa conjecture,] c'est que le 2 & le 3 de Photius étant réduits en un, c'étoit dans le 3^e que Theodoret alleguoit les passages des Peres. Et néanmoins dans l'ouvrage dont parle Mercator, il paroît que c'étoit dans le 4^e qu'il les citoit. Il n'y a point non plus d'apparence que le 5^e livre de ceux dont parle Mercator, ayant

Pour la page
507. § 97.

Merc. t. 2. p.
270. 2.

cc p. 911. b.

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

70. 47. 67. 16.
70. 1. 2.

Merc. t. 2. p.
265.

Phot. c. 46. p.
32.

Pour la page
508. § 97.

Merc. t. 2. p.
265.

Phot. c. 46. p.
32.

Merc. p. 265. 2.

Phot. c. 46. p.
32.

Merc. t. 2. p.
170. 1.

p. 72. 2.

au moins 29 chapitres, [Phorius l'eust mis parmi les autres,] qui estoient plus courts que les trois dialogues de Theodoret; [ce qui se verifie assez] par les 17 qui nous restent, puisqu'ils font à peine chacun la valeur d'un chapitre un peu raisonnable. [Ainsi ce qu'on peut dire de la pensée du Pere Garnier, c'est que c'est une conjecture assez peu fondée, & qui tombe dans des difficultez considerables.]

Phot. c. 4. p. 31.

Arch. t. 2. p. 293. &c.

Pour la page 531. § 106.

Thphn. p. 78. d.

NOTE LXXII.
Fautes de Theophane sur la declaration de foy des Orientaux.

Theophane dit que Jean dans l'acte où il envoyoit [en 432] la declaration de sa foy à S. Cyrille, faisoit profession de recevoir non seulement la foy de Nicée, mais encore celle des 150 Peres de Constantinople, & ce qui avoit esté fait à Ephese. [Il ne pouvoit recevoir ce qui avoit esté fait à Ephese, sans recevoir la deposition de Nestorius & l'anatheme de sa doctrine. C'est ce qu'il ne fit qu'en 433, par la lettre *απολυ εν δεσπογιατος*. Mais dans cette lettre il ne parle point d'autout du Concile des 150 Peres. Il n'en parle point non plus dans sa premiere lettre écrite en 432. Et le témoignage de Theophane est bien foible pour nous assurer qu'il en ait parlé dans la declaration de foy faite en l'an 432, puisqu'il se trompe certainement lorsqu'il dit qu'elle recevoit ce qui s'estoit fait à Ephese. Je ne scay si l'on trouve que personne ait parlé des 150 Peres avant le Concile de Calcedoine. Que si Jean en avoit parlé dans sa declaration de foy, je ne voy pas pourquoi cela ne seroit pas dans sa lettre *απολυ*, où elle fut inserée. Ce qui a pu tromper Theophane à l'égard du Concile d'Ephese, c'est que la declaration de Jean avoit esté dressée à Ephese, mais par les Orientaux. Les termes de Theophane peuvent recevoir ce sens; mais je ne croy point d'autout que ç'ait esté sa pensée.]

NOTE LXXIII.

Sur un sermon de Saint Cyrille.

Le Pere Garnier croit que le sermon de Saint Cyrille qui commence par *Ο μακάριος μερηντις Ησαίας*, doit estre mis après le discours de Paul fait le jout de Noel; & que nous n'avons rien de ce que dit S. Cyrille le dimanche suivant, premier jour de janvier, que ce que Liberat nous en a conservé, quoique selon que ce sermon de S. Cyrille est placé dans les Conciles, il ait suivi celui du 1^{er} janvier. [Mais l'ordre suivi dans les Conciles est autorisé par Facundus,] qui met le sermon de S. Cyrille, *Beatus propheta Isaias*, comme la réponse & la suite du discours de Paul, dont il raporte un endroit, & qui est celui du premier janvier. Leonce fait la mesme chose, en rapportant des passages de ce discours de S. Cyrille, & des deux de Paul.

Pour la page 538. § 103.

Liber. n. p. 51.
Merc. t. 2. p. 346. 2.

Conc. t. 1. p. 1103.

Fac. l. 1. c. 5. p. 41. 4. l. 7. c. 9. p. 105.

Conc. p. 1101. 2. b.
Leon. in Eur. p. 982. a. b.

NOTE LXXIV.

Si Paul d'Emese a fait deux voyages en Egypte.

Le P. Garnier ne veut pas que Paul d'Emese soit revenu d'Alexandrie à Antioche, pour obtenir de Jean les dernieres conclusions de la paix, & les porter ensuite à Alexandrie. Il aime mieux croire que ces paroles de Jean, *επιβηκει εν μετα ερωης*, se rapportent à *συνεετα* qui est immediatement auparavant, & qui signifient que la concorde retourne avec la paix. [Ce sens paroist assurément moins naturel que celui qui fait rapporter ces paroles à Paul, dont Jean venoit de parler,] & qui est favorisé par Liberat, qui dit que Paul fut chargé de la lettre de paix, *Dudum per sanctionem &c.* Facundus paroist marquer encore la mesme chose. [Mais nous n'osons pas nous appuyer absolument sur ces deux auteurs, parcequ'ils sont assez confus, & n'ont pas distingué les deux voyages de Paul. S'il n'est pas venu deux fois en Egypte, il faut dire qu'il

Pour la page 542. § 110.

Liber. n. p. 35.

Cyr. ep. 41. p. 13. c.

Liber. c. 8. p. 31.

Fac. l. 1. c. 5. p. 43.

Conc. t. 3. p.
106. a.

ap. p. 79. a.

y demeura durant le voyage qu' Aristolaüs & les deux Diacres de Saint Cyrille firent en Syrie.]'Car on marque que ce fut luy qui après ce voyage apporta à Jean la lettre celebre de Saint Cyrille, *Latentur cali &c.* qui fut l'entiere conclusion de la paix. On trouve aussi que Paul donna à Saint Cyrille la lettre de paix, & receut de luy la lettre d'union pour la porter à Jean accompagné des Cleres de Saint Cyrille. [Si cette lettre d'union est celle qui fut portée par les deux Diacres, Paul fit le voyage avec eux. Mais ce pourroit estre la dernière lettre *Latentur cali*; car quoiqu'on ne marque pas que Saint Cyrille ait envoyé aucun de ses Ecclesiastiques pour la porter, il est néanmoins aisé de presumer qu'il le fit, quand ce n'eust esté que pour estre assuré de quelle maniere on la recevrait.]

NOTE LXXV.

Faute corrigée dans la 21^e homelie pastorale de Saint Cyrille.

Pour la page
54. § 110.Cyr. Ep. 40. p.
152. d.

'Le texte de S. Cyrille fait commencer le Carefme de l'an 433, le 27 du mois de Mechir, c'est à dire le 21 de fevrier, qui estoit le mardi de la seconde semaine de nostre Carefme. [Mais l'on voit par ses autres homelies, qu'il commence toujours le Carefme au lundy, & six semaines avant Pasque. Ainsi il faut lire en cet endroit,]*non le 27 de Mechir,* [mais le 19, qui est le 13 de fevrier. Et c'est ce que le traducteur a suivi: Car il a mis le 19 de mars, selon la faute ordinaire, de supposer que les mois Egyptiens répondent aux nostres, au lieu qu'ils commencent toujours quelques jours devant.]

NOTE LXXVI.

Que la paix n'a esté conclue qu'au mois de mars 433.

Pour la page
55 § 111.Conc. t. 3. p.
107. d.

[Nous ne croyons pas] que la lettre de Jean d'Antioche à Saint Cyrille, où il anathematize la doctrine de Nestorius,

ait pu estre écrite plustost qu'en l'an 433, vers le mois de mars, /puisqu' S. Cyrille voulant faire part à son peuple de l'agréable nouvelle de la paix de l'Eglise, dont elle estoit comme le dernier seu, luy en fit la lecture le 23 d'avril. [Il faut donc ajouter à cela, que Jean ne l'écrivit qu'après que Cassius & Ammone le furent venu trouver de la part de Saint Cyrille, comme cela est clair par l'histoire: & ces deux Diacres ne partirent d' Alexandrie qu'en janvier 433, surtout si Paul d'Emese vint avec eux, comme il y a bien de l'apparence, /puisqu'ils ne partirent qu'après que Saint Cyrille eut receu Paul à la communion: & Paul après y avoir esté receu, parla dans l'eglise, le 25 decembre, & le premier de janvier.] Cependant la lettre de Jean au Pape & à S. Cyrille, [qui est écrite en mesme temps,] parlant du Concile d' Ephese, dit qu'il s'estoit tenu l'année de devant. [Ainsi il semble que nous soyons absolument obligez à la mettre des 432, & à dire que les sermons du 25 decembre, & du premier janvier, ne sont faits qu'après qu'on eut receu les dernières lettres de Jean qui apportoient la confirmation de la paix.]

Mais il faudra donc dire aussi, que ces sermons ne sont pas] ceux dont parle Saint Cyrille dans la lettre à Theognoste, écrite lorsqu'on attendoit encore ces dernières lettres de Jean. [Et c'est ce qui est difficile à croire, surtout quand on considere la conformité qu'ont ces sermons, avec ce qu'en dit la lettre à Theognoste. Je voy encore moins ce que l'on peut répondre au sermon du 23 avril, où S. Cyrille lut à son peuple la lettre de Jean.] Le P. Garnier dit qu'au lieu du 26 de Pharmouthi marqué par le titre de ce sermon, il faut lire le 28 de Tybi, qui est le 23 de janvier. Mais il le dit de luy mesme, sans estre autorisé d'aucun manuscrit: [& il n'est point à presumer que des copistes aient changé des mois qui leur estoient peu con-

bl. 092. b.

Cyr. ep. 40. p.
152. 153.Conc. t. 3. p.
106. bl. 108. d.
a p. 108. c.Cyr. ep. 40. p.
152. c.

p. 153. a. b.

Merc. t. 3. pt.
P. 10.

nus , & qui n'ont aucun raport. Il se rencontre de plus , que le 23 janvier en 433, estoit un lundi , & le 23 avril un dimanche. Et depuis le 25 septembre 432, jusqu'au 24 decembre 433, il n'y a pas un seul mois Egyptien dont le 28 tombe en un dimanche , que celui de Pharamouthi. D'ailleurs , plus nous avançons la paix , plus nous trouverons de difficulté [aux lettres de Sixte III. sur cette paix , datées seulement du 17 de septembre 433.

[Pour ce qui regar de donc la lettre de Jean au Pape, qui dit que le Concile d'Ephese s'estoit tenu l'année de devant, je pense que pour l'entendre, il faut remarquer que les années ne commençoient point alors au premier de janvier, comme on fait présentement. Les Egyptiens les commençoient au 29 ou 30 d'août, les Syriens quelques jours plustard &c. On n'avoit donc pas une idée fixe de l'année comme aujourd'hui; & quand on disoit par exemple , *cela s'est fait cette année*, on ne songeoit point au premier de janvier, ou à quelque autre jour particulier; mais on concevoit seulement qu'il n'y avoit pas plus d'un an que la chose s'estoit faite. Ainsi quand Jean dit que le Concile d'Ephese s'estoit tenu l'année precedente , cela ne signi fioit autre chose, sinon qu'il y avoit plus d'un an, & qu'il n'y en avoit pas encore deux entiers]

NOTE LXXVII.

Que la lettre de Sixte à S. Cyrille a esté envoyée avant le 17 de septembre.

'Les réponses du Pape Sixte à S. Cyrille, & à Jeand'Antioche, sont toutes deux datées du 17 de septembre. Cependant il écrivit à S. Cyrille avant que les deputez de Jean fussent arrivez , & il les attendoit pour luy écrire. [Droit-on qu'il auroit gardé quelque temps sa lettre à S. Cyrille, & que les deputez de Jean estant arrivez durant ce temps là, il luy fit réponse , envoya les deux lettres en

mesme temps , & pour cela les fit dater du mesme jour? Cela a peu d'apparence; & en ce cas, il auroit sans doute changé l'endroit où il dit qu'il attend les deputez de Jean. Il vaut mieux avouer qu'il y a faute dans l'une des deux dates , & sans doute dans la lettre de Saint Cyrille. [Car S. Cyrille estant assuré de la conclusion de la paix des le mois d'avril, il se hâta , selon toutes les apparences, d'en écrire au Pape.] Ses lettres arrivèrent durant que le Pape tenoit un Concile, & le Pape luy répond au nom du mesme Concile. [Il n'y a donc aucune apparence de différer cette réponse jusques au 17 de septembre.] Ce Concile estoit assemblé pour l'anniversaire de sa promotion [à la fin de juillet, ou fort peu après. V. S. Celestin note 3. Ainsi il n'y a guere d'apparence qu'il ait gardé sa lettre jusqu'au 17 de septembre sans l'envoyer.]

NOTE LXXVIII.

Sur une lettre attribuée à Theodoret contre Saint Cyrille.

'La lettre de Theodoret à Nestorius, est suivie dans le recueil du P. Lupus, d'une espee de lettre ou de memoire assez long sur la lettre de Saint Cyrille, *Latentur cali*. Le titre porte , *Ea quæ rescripta sunt ad Prophetam &c.* sans dire de qui est cette piece: & je ne voy point que le Pere Lupus donne mesme aucune conjecture sur cela. M^r Baluze dit positivement que c'est une lettre de Theodoret, & ne marque rien néanmoins pour le prouver. Le commencement qui est plustost en forme de memoire que de lettre, [pourroit donner quelque lieu de croire que c'est] ce memoire par lequel Alexandre d'Hieraple avoit répondu à Jean d'Antioche sur le mesme sujet. Mais par la fin on voit que c'est une réponse, non à un homme avec qui on rompoit, [comme Alexandre avec Jean;] mais à une personne jugée digne de respect, en qui néanmoins

p. 1178. a. | 1180. b.

Pour la page 550. § 113.

Conc. t. 3. p. 1178. a. | 1180. b.

p. 1177. c.

Merc. t. 1. p. 362. 2.

Conc. p. 1176. d. e.

p. 1178. 3.

p. 1176. e.

Pour la page 553. § 114.

Lup. ep. m. 1. p. 251.

n. p. 462.

Conc. app. 83. n. b.

p. 799. § 95.

p. 826.

p. 501. b.
p. 83. b. 82. b.
p. 83. 2.
Pour la page 574. § 122.
Conc. ap. p. 2. § 2.
p. 83. 2.
Lup. § 11. 2. p. 2.
p. 83. 2.

on reprenoit quelque chose : [Et Irenée dont la plupart des pieces de ce recueil sont tirées,]'traite quelquefois son Alexandre de prophete. [Ainsi tout cela ne convient pas mal à Theodoret.] 'Ce que dit la lettre sur la recompense que demande l'Egyptien, a mesme quelque rapport avec ce qu'on lit dans une lettre de Theodoret à Hellade. [Mais toute la piece est employée pour trouver dans la lettre de S. Cyrille des erreurs contre le dogme, & mesme des blasphemés : & je ne voy point que cela puisse convenir à Theodoret, qui reconnoit partout la lettre de S. Cyrille pour orthodoxe,]' & qui n'ose y rien reprendre. [Ce qui est certain, c'est que cette lettre chicanieuse, outrée, emportée, pleine de faux raisonnemens, ne sauroit faite d'honneur à celui dont elle vient, quel qu'il puisse estre.]

NOTE LXXIX.

En quel temps l'Euphratesienne s'est separée de Jean d'Antioche.

'Jean d'Antioche écrivant à Taurus sur l'inthronization de Saint Procle, & ainsi vers le milieu de may 434 au plus tost,]dit qu'on n'avoit encore employé que les voyes de la douceur contre ceux qui ne vouloient pas accepter la paix. [Cela porte à croire qu'il n'avoit pas encore ordonné Athanase & Marinien.] 'Et en effet, ces deux ordinations ayant porté les Evêques de l'Euphratesienne à rompre la communion avec Jean ; Alexandre d'Hieraple en signant la lettre où ils la rompent, qui est la 129 dans le recueil du Pere Lupus, declare que pour luy il l'avoit rompue plus d'un an auparavant, après le retour de Paul. [Ce retour de Paul ne se peut mettre plus tost qu'au commencement d'avril 433. Ainsi la rupture de l'Euphratesienne semble ne se pouvoir mettre qu'après le mois d'avril 434.] 'Cependant il est comme impossible de ne pas voir que l'epistre 130 de Lupus est

la réponse à la 129^e. Et cette 130^e est écrite assurément un peu avant Pasque, qu'on met le 15 d'avril en l'an 434. [Lupus ne s'objecte point la lettre de Jean à Taurus, & Jean peut bien en effet n'avoir point conté ces deux ordinations, ni mesme l'expulsion assez violente d'Abibe, si elle estoit déjà arrivée, pour des choses qui passoient les voyes de la douceur.] 'A l'égard de Paul, Lupus met son retour des le commencement de l'an 433. Ainsi il n'a point de peine à mettre l'epistre 129 au mois de mars 434. [Mais Paul retourna encore d'Antioche en Egypte, pour y consumer la paix dont S. Cyrille ne fit la declaration à son peuple que le 23 d'avril.] 'Et la paix estoit déjà commencée lorsqu'Alexandre rompit avec Jean d'Antioche. [Comme cependant nous ne croyons pas pouvoir contester ce que dit Lupus, que l'epistre 130 répond à la 129^e, nous aimons mieux croire qu'Alexandre ne conte pas si exactement, lorsqu'il dit qu'il avoit rompu depuis plus d'un an, afin de pouvoir mettre cette epistre 129^e sur la fin de mars 434.]

NOTE LXXX.

Sur une lettre & un sermon qu'on attribue à Theodoret contre S. Cyrille.

'On produisit dans le V. Concile une lettre écrite par Theodoret à Jean d'Antioche, pour se rejouir avec luy de la mort de S. Cyrille. [La lettre de cette lettre est fautive, par l'aveu de tout le monde, estant certain que Jean est mort plusieurs années avant Saint Cyrille.] 'Je ne croy point non plus que Theodoret fust capable de témoigner se rejouir de la mort d'un grand Evêque, qu'il faisoit exterieurement profession d'aimer & d'honorer. [Et depuis la reconciliation, S. Cyrille avoit donné sujet aux Orientaux de se louer de sa moderation & de son amour pour la paix. Aussi l'evenement fit voir que tous les Catholiques, & Theodoret plus qu'aucun autre, avoient grand sujet de regretter la mort

p. 479.

ep. 91. p. 104.

Pour la page 583. § 126.

Conc. t. c. p. 107. 108.

Eclair. p. 11. 14.

de ce Saint. [Il y a bien de la difference] entre croire, comme a toujours fait Theodoret, que les Anathematismes de S. Cyrille favorisoient l'heresie d'Eutyché, & qu'il estoit dangereux de leur donner autorité, & de regarder un des grands hommes de l'Eglise comme un miserable & un méchant, dont la malignité croissoit tous les jours, & comme une peste de l'Eglise. Cette lettre accuse S. Cyrille d'attribuer la mort à la nature immortelle : [& dans la chaleur mesme des disputes & du schisme, Theodoret avoit soutenu contre ses meilleurs amis, que S. Cyrille avoit renoncé à cette heresie des sa premiere lettre à Acice.]

Ainsi puisque Leonce de Byzance dit que les heretiques avoient supposé d'autres lettres à Theodoret, & qu'il est certain qu'on en avoit supposé au Prestre Philippe Legat du Pape encore vivant, [il y a toute apparence que celle-ci n'est l'ouvrage que de l'imposture & du mensonge.]

Aussi on ne voit point qu'elle ait esté objectée à Theodoret, ni dans le Concile de Calcedoine, où il avoit des ennemis passionnez, ni par Mercator, qui ramasse tout ce qu'il a pu trouver contre luy, & le dechire d'une maniere tres injurieuse. [C'est une grande raison de croire, que cette lettre écrite en 444, si elle est vraie, n'estoit pas encore composée en 449. Et en effet, je ne voy pas comment Theodoret, ni aucun autre de son temps, auroit pu dire,] que Dieu, qui d'ordinaire laisse les méchans jouir longtemps des biens de ce monde, n'avoit pas mesme voulu accorder cela à S. Cyrille; le moyen, dis-je, que cela ait esté dit par ceux qui ne pouvoient pas ignorer qu'il avoit esté 32 ans Eveque d'Alexandrie. Le P. Garnier dit qu'il a aussi vécu plus de 70 ans.

[Mais quand on n'autoit point d'autre preuve de la fausseté de cette lettre, les pensées en sont si basses, si ridicules, & si impertinentes, qu'on ne peut sans

se faire tort, l'attribuer à un esprit aussi grave & aussi solide qu'estoit celui de Theodoret. Et il faut que le Cardinal Noris ait eu peu d'estime & de connoissance de ce grand homme,] pour aimer mieux le faire auteur d'une piece si extravagante, que de reconnoistre qu'on a produit une piece fausse dans le V. Concile; [ce qu'on pourroit dire & du Concile de Nicée, & de tous les autres qui sont encore plus autorisez que le V, sans blesser la veneration qu'on leur doit.]

Pour le Pere Garnier qui veut aussi soutenir cette piece contre Baronius & divers autres, [c'est l'ennemi déclaré de Theodoret.] Il reconnoist la fausseté de l'inscription, & que les injures contre S. Cyrille en sont & atroces, & basses. Il veut bien mesme qu'elle soit d'un Nestorien, sans que cela l'arreste. [Mais il n'allegue rien de solide contre ces raisons, & il n'a aucun manuscrit] pour prouver que le nom de Jean n'ait pas toujours esté dans le titre.

La fin de cette lettre paroist assez de Theodoret : Mais aussi le trouble où il dit qu'il est sur le bruit qui couroit que l'on mandoit l'Evesque d'Antioche à la Cour, [n'a guere de rapport avec cette effusion de joie où le depeint le reste de la lettre, à cause de la mort de S. Cyrille.]

La fausseté de cette lettre rend fort suspect] un sermon produit encore dans le V. Concile contre Theodoret, & mesme dans le faux Concile d'Ephése, pour y faire condamner Domnus d'Antioche, devant lequel on disoit qu'il avoit esté prononcé. [Il est plus difficile de le rejeter, estant appuyé d'un auteur aussi ancien que Mercator. Et néanmoins la chaleur que Mercator fait paroistre contre Theodoret, donne un juste sujet de croire qu'il n'a pas fort examiné si ce que l'on disoit de luy estoit vray ou faux.] Domnus fut jugé, & condamné par une faction visible des ennemis de la foy, estant absent & malade. [Ainsi il est

Thdr. ep. 112. p. 982. 983.

r. r. p. 98. 1. c. d.

p. 99. 1. a. p. 98. 2. d.

Leont. sec. p. 509 c.

Cyr. A. ep. 2. ad succ. p. 151.

Eclair. p. 14.

Merc. b. p. 273. 339.

Thdr. G. p. 98. 1. d.

p. 101. 1. a.

Nor. syn. r. c. 7. p. 67.

Thdr. r. p. 92.

p. 100. § 18.

p. 99. 1. b. c.

p. 38.

Merc. t. 2. p. 276.

Liber. t. 1. p. 71.

aîné qu'on ait produit contre luy de fausses pieces, qu'il eust desavouées, s'il eust esté en état de se défendre.]

'Dans ce sermon, Theodoret témoigne publiquement devant tout le peuple d'Antioche, [c'est à dire devant toute la terre,] qu'il se rejouit de la mort de Saint Cyrille, comme d'un homme qui mettoit partout la division & le trouble, & qui contraignoit les autres de consentir à des blasphemes. [Je ne croy pas qu'un même homme, sans avoir perdu le sens, la conscience, & l'honneur, ait jamais dit ces paroles dans une chaire,]' & parlé un peu après de Saint Cyrille, comme fait Theodoret dans sa lettre à Dioscore. [Ce que le Pere Garnier a pu trouver de plus specieux pour défendre la pretendue lettre à Jean,] c'est que supposé que Theodoret fust dans la disposition où cette lettre le represente, irrité contre S. Cyrille de ce qu'il l'avoit privé de la gloire qu'il esperoit, (ce que tous ceux qui le regardent comme un homme de bien & d'honneur n'auront garde d'accorder,) c'est qu'il avoit pu dire tout ce qu'il vouloit dans une lettre particuliere à un ami qui estoit dans les mêmes sentimens. Mais il s'agit ici d'un discours public ecouté par des amis & ennemis; & on ne pouvoit pas douter qu'il ne fust porté jusqu'à Alexandrie. Outre cela, on fait dire à Theodoret les propres paroles de Nestorius, *homo hominem generat*, & plusieurs autres, auxquelles je ne sçay pas si on peut donner un sens Catholique. Le Pere Garnier soutient que rien n'est plus exprés pour le plus pur Nestorianisme. [Ainsi il faut avouer que Theodoret & Donnus estoient de vrais Nestoriens, ou même que toute l'Eglise d'Antioche estoit pleine de Nestoriens, ce qui pourroit aller à toute l'étendue de ce patriarcat; ou reconnoître que jamais ce sermon ne fut de Theodoret. Aussi on ne le luy objecta point, lorsqu'il demanda à estre rétabli dans son siege par le Concile de Calce-

doine, parcequ'on en avoit sans doute reconnu la fausseté.] Theodoret marque qu'on l'avoit accusé à Alexandrie, d'avoir presché à Antioche qu'il y a deux fils en J.C. Mais il soutient que c'est une pure calomnie.

NOTE LXXXI.

Sur une lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret.

[Il nous paroît difficile de fixer la lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret, qui est la 167^e dans le recueil de Lupus. L'ordre du recueil porte à croire qu'elle répond à la 166^e de Theodoret, écrite après sa reconciliation avec Jean d'Antioche, & ainsi apparemment sur la fin de 434. L'auteur du recueil le suppose dans le titre de la 167^e:] & Alexandre y paroît vouloir marquer ce que Theodoret dit dans la 166^e, *tenere illa, genua qua in orationibus expendisti*. Theodoret avoit esté depuis peu à Antioche, & depuis le Concile de Zeugma. [Or il est difficile de croire qu'il y ait fait en ce temps là d'autre voyage que celui où il se réunit avec Jean.] Il paroît marquer aussi la lettre d'Hellade, qui est la 164^e du recueil, & qui ne fut écrite que vers le temps de la réunion de Theodoret.

'D'autre part, il dit assez clairement qu'il répondoit à une lettre où Theodoret témoignoit estre en peine de justifier son obstination, [de quoy la 166^e ne parle point.] L'Evesque André luy avoit mandé depuis peu de jours, que dans tout le Pont on preschoit que Dieu est passible. [Il le disoit sans doute en le blasphemant; Et ainsi il semble que c'estoit avant qu'André de Samosate se fust reconcilié avec S. Cyrille.]

Cependant il y a trop de faits dans cette lettre posterieurs à la réunion de André. Ainsi ou il donnoit à cela un tout different de celui où le prenoit Alexandre, ou cet André est different de celui de Samosate, & pouvoit en estre

Conc. t. 1. p.
101. c. d.

Tà l'it. er. 3.
P. 19. 960.

t. c. p. 99. 2. d.

p. 9. 1. a. b.

cp. 83. p. 97. 6.

Pour la page
127. § 130.

Lup. ep. 167. p.
334. 337.

p. 35. a. b.

p. 356. b.

p. 336. b.

p. 336. a. b.

distingué par Theodoret, sans qu'Alexandre le marquast plus particulièrement. Theodoret pouvoit aussi avoir écrit quelque autre lettre à Alexandre un peu devant la 166^e, ou un peu après, en sorte qu'Alexandre ait répondu à toutes les deux par la 167^e. Il nous paroît au moins bien plus difficile de répondre aux raisons qui joignent ces deux lettres, qu'à celles qui les séparent.]

NOTE LXXXII.

Que Nestorius a esté banni à Petra en Arabie, & ensuite à Oasis en Egypte.

[Le nom de *Petra* ou *Petra* est assez commun, de sorte qu'il est difficile de juger quel lieu marquoit Theodose pour l'exil de Nestorius,] 'lorsqu'il ordonne qu'il sera conduit *eis égœiav petra*. On marque entre autres, *Petra magna*, & *Petra parva*, qui estoient sur le bord de la mer dans la Libye Marmarique. [Et cela convient assez bien au dessein que l'on avoit de releguer Nestorius en un desert, où il eust peu ou point de commerce avec le reste des hommes.] 'De plus, on met la grande & la petite Oasis dans la mesme province. 'Et tous les historiens conviennent avec Nestorius mesme, qu'il fut relegué à Oasis; de sorte qu'il est naturel de croire que les Pierres estoient dans le territoire d'Oasis, [ou qu'elles n'en estoient pas éloignées. On pourroit peuteestre mesme dire que ces pierres portoient aussi le nom d'Oasis,] 'puisqu'on remarque que le nom d'*Avasis* signifie un lieu habité environné de deserts, & que les Egyptiens donnoient en effet ce nom à tous les lieux de cette sorte.

[Je ne sçay néanmoins s'il n'est pas aussi naturel de dire, que Theodose ayant d'abord ordonné de bannir Nestorius à Petra en Arabie,] 'qui est aussi nommée les Pierres, [on luy conseilla de le bannir encore plus loin, & jusqu'en Oasis. Car on verra dans le texte,] 'que les barbares courant le lieu où il estoit

banni, il se retira [non du costé d'Alexandrie, mais] à Pane dans la Thebaïde. [D'où l'on peut juger que l'Oasis où il estoit, n'estoit pas sur le bord de la mer, comme les grandes & les petites Pierres, mais assez avant dans la terre.

'Theodose relegua encore *in Petris*, Irenée & Photius, comme sectateurs de Nestorius, & en adressa aussi l'ordre au Prefet Isidore. Il ne dit point non plus dans ce rescrit en quel pays estoit ce lieu. [Ainsi on peut juger qu'il n'y en avoit qu'un qui servist communément d'exil; & par consequent que Nestorius & eux furent bannis en un mesme endroit.] Or Isidore en donnant l'ordre pour bannir Irenée & Phorius, dit que les Gouverneurs & les villes des provinces de Syrie presteroient main forte pour cela, [sans parler de ceux d'Egypte.] Il paroît donc que ces Pierres ne sont point dans la Libye, mais que c'est Petra dans l'Arabie, qui estoit une des provinces de la Syrie. 'Et en effet, le titre de l'edit de l'Empereur pour le bannissement, porte *de exilio in Petram*. 'Le P. Lupus dit aussi qu'il fut banni en Arabie.

'Pour le nom d'*Oasis Ibis* que Nestorius donne au lieu de son exil, [je n'en trouve rien.] 'Theophane dit que Theodose le bannit à Thase, [qui est une île de l'Archipelage, trop proche de la Thrace.] Mais il y a des manuscrits qui lisent à Oasis.

NOTE LXXXIII.

Sur Photius banni par Theodose.

'Le P. Lupus croit que Photius banni à Petra comme Nestorien, n'est pas le Prestre de Constantinople celebre entre les ministres de Nestorius, parceque l'ordre de Theodose pour son bannissement ne le qualifie point Prestre, & ne parle point de sa degradation. Mais Theodose ne dit point non plus qu'Irenée banni avec luy fust Comte. Il ne leur donne aucun titre. [Ainsi c'est d'eux qu'il faut apprendre ceux qu'ils

GG ggg ij

Pour la page 607. § 133.

Conc. t. 1. p. 1059. a. & Baudr. t. 2. p. 121.

P. 1. 1.

Bar. 4. 16. § 21 Co. c. 2. § 1. 721. n. b.

Lloyd. p. 163. 2.

Ath. ad An. p. 180. a. b.

Evag. l. 1. c. 7. p. 264. b.

Conc. ap. p. 805. a.

p. 38. 2.

Lup. ep. n. p. 87.

Evag. p. 264. a. d.

Thphn. p. 72. d.

n. p. 172. 2.

Pour la page 607. § 133.

Lup. ep. 87. n. p. 87.

avoient. S'il ne parle point de degradation, ce n'est pas de quoy il s'agissoit alors, ni mesme ce qui regardoit l'Empereur. Il ne dit point mesme qu'il degrade Irenée de ses dignitez. Il confisque les biens de l'un & l'autre au profit du tresor public: surquoy Lupus dit que les Ecclesiastiques avoient rarement de grands biens. [Mais Theodose a pu confisquer ceux qu'avoit ou pouvoit avoir Photius, sans se mettre en peine à quoy cela alloit.] Et pour ce qu'ajoute Lupus, que ces biens eussent dû appartenir à l'Eglise, [je ne voy point sur quelle necessité cela est fondé.] Aussi ces raisons n'ont pas empesché M^r Baluze de dire que ce Photius estoit apparemment le Prestre de Constantinople: [Et il est certain que nous n'en connoissons point d'autre en ce temps là, dont cela se puisse entendre.]

Conc. ap. p.
884. b.

Pour la page
608. § 131.

NOTE LXXXIV.

*En quelle année Nestorius fut banni
d'Antioche.*

'Comme le titre du rescrit qui bannit Nestorius, donne à Isidore le titre de Consul, [& qu'il n'eut cette dignité que en l'an 436.] cela a porté Baronius à mettre ce bannissement de Nestorius en la mesme année. [Ainsi il aura demeuré à Antioche quelques mois de plus que les 4 ans marquez par Evagre.] Isidore qui estoit Prefet d'Orient en l'an 435, l'estoit en effet encore en 436. Neanmoins comme ce fut des l'an 435 au mois d'aoust, que Theodose condanna ses écrits au feu, & fit un edit tres rigoureux contre ses disciples, il y a bien plus d'apparence que cette rigueur a suivi sa relegation, que non pas qu'elle l'ait precedée. [Car pour le titre de Consul donné à Isidore, il est aisé que celui qui a fait ce titre, (car ce n'est pas l'original,) y ait ajouté cette qualité, quoiqu'Isidore ne l'eust pas encore.] Et pour les quatre ans que Nestorius demeura à Antioche, selon Evagre, [ils estoient presque ache-

Conc. G. 1. p.
1078. c.

Bar. 436. § 1.

437. § 1. Conc.
t. 3. p. 111.

Cod. Th. t. 6. p.
368. l. 2.
Bar. 435. § 2.

Merc. t. 2. p. 8.
P. 10.

Evag. l. 1. c. 7.
p. 22. d.

vez au mois d'aoust, auquel l'edit peut avoir esté donné: & il ne fut peuteestre executé que quelques mois après.]

NOTE LXXXV.

Quand Theodoret a condanné Nestorius.

'Le P. Garnier met vers l'an 439, une lettre qu'il nous a donnée, où S. Cyrille se plaint à Jean d'Antioche, de ce que Theodoret n'avoit point encore condanné Nestorius avec les autres Evêques, *ὁμοῦ τῶν ἐπισκόπων*, resistant à ce que tous les autres avoient fait, *μηδὲ ἐν τῶν ἐπισκοπῶν*, & voulant estre seul de son avis. Le P. Garnier croit, dis-je, que cette lettre n'a point esté écrite plustost qu'en l'an 439, parcequ'il suppose qu'elle a suivi le nouveau differend qu'eut Theodoret avec Saint Cyrille au sujet de Diodore & Theodore. [Je croirois plurost qu'elle a precedé ce differend. Mais il paroist toujours neanmoins que c'estoit après la signature generale contre Nestorius. Ce qu'il ne faut pas entendre de celle de l'an 433, qui preceda de plus d'un an la réunion de Theodoret. Car S. Cyrille ne pouvoit pas ignorer que Theodoret n'avoit point alors condanné Nestorius avec les autres Evêques. Elle ne fut pas mesme generale, les deux Cilicies, & l'Isaurie n'ayant point signé alors contre Nestorius. C'estoit donc après celle de 435 & 436, pour laquelle Aristolaüs fut envoye une seconde fois. Et ainsi] quoique Jean d'Antioche dise que l'Euphratesienne signa alors, il en faudra neanmoins excepter Theodoret, dit le P. Lupus, & sans doute aussi quelques autres. Que si Theodoret ne signa point alors, on peut dire qu'il ne l'a point fait depuis jusqu'au Concile de Calcedoine, puisqu'on ne voit point qu'il ait eu de necessité, ni mesme d'occasion de le faire. Ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve point qu'il l'ait fait.

Pour la page
621. § 138.

Thdre. c. 4. p.
98. l. b.
4 p. 97. d.

P. 28. a.

Lup. ep. 197. p.
194. b.
4 n. p. 446.

[Dans l'epistre 83^e, qu'il écrit à Dioscore vers l'an 447, pour se justifier contre ses calomnieurs, il ne dit point

datout, selon l'édition du Pere Sirmond, qu'il ait rien signé contre Nestorius; d'où l'on auroit quelque sujet de tirer qu'il ne l'auroit point encore fait.] Mais le P. Garnier qui nous a donné cette même lettre augmentée sur un manuscrit du Vatican, y ajoute cet article. Ma main me rend témoignage que j'ay aussi souscrit par deux fois aux tomes composés sur Nestorius par Jean d'heureuse mémoire. [Cela paroît assez formel, pour dire qu'il avoit signé la condamnation de Nestorius. Neanmoins il dit des *actes faits sur Nestorius*, & non contre *Nestorius*. D'ailleurs, il est difficile de ne pas croire que ces deux signatures se rapportent l'une au temps de la réunion en 434, & l'autre à la seconde signature exigée par Aristolaüs. Or il est certain que dans la première il n'avoit rien signé contre Nestorius, & nous avons tout sujet de le croire de la seconde, comme nous venons de le dire. Il est vray qu'il paroît vouloir dire que Dioscore croit qu'il avoit condamné Nestorius; ce qui peut paroître peu conforme à la sincérité, s'il croyoit encore Nestorius innocent. Mais rien ne nous empêche de croire qu'il avoit deslors reconnu son heresie; & qu'ainsi il estoit prest de le condamner, s'il s'en presentoit quelque nécessité,] comme il le fit au Concile de Calcedoine.

[On ne peut pas même douter qu'en se réunissant avec Jean d'Antioche & Saint Cyrille, il ne soit en même temps entré dans la communion de S. Procle, & ne l'ait reconnu pour legitime Evêque de Constantinople: ce qui estoit en quelque sorte signer la deposition de Nestorius. Mais il y a bien de la difference entre acquiescer à la deposition d'un Evêque, lorsque cela est nécessaire à la paix de l'Eglise, pour laquelle tout Evêque doit être prest à se déposer, & signer que cette deposition est juste, lorsqu'on croit qu'elle ne l'est pas.]

NOTE LXXXVI.

Epoque du trouble arrivé sur Theodore de Mopsueste.

[Il faut commencer en 435 au plus tard le trouble qui arriva au sujet de Theodore de Mopsueste, si nous recevons] la date mise à la fin de la grande lettre de Procle aux Armeniens, selon le latin, *Consulatus piissimorum Theodosii, Augusti XV. & Valentiniani IV.* [c'est à dire en 435.] Le Pere Garnier croit que cette date est bien suspecte; parcequ'il n'estoit pas ordinaire de dater les lettres des Evêques; & parceque tout ce qui donna occasion à celle-ci n'a pu arriver dans les cinq mois qui restoient de cette année après la publication de la loy qui ordonnoit de supprimer & de bruler tous les écrits de Nestorius, comme Liberat le semble dire. C'est pourquoy il veut qu'au moins au lieu de *Consulatu*, on lise *post Consulatum*.

Neanmoins puisqu'il est certain que les Papes datoient leurs lettres, [les Evêques de Constantinople ont bien pu les imiter en cela, surtout dans des lettres aussi importantes que celle-ci.] Le même P. Garnier ne fait point difficulté de croire que la troisième lettre de Saint Cyrille à Nestorius estoit datée. La lettre du Concile d'Ephese à Theodose envoyée par Pallade l'estoit aussi, & encore celle que quelques Evêques l'écrivirent de Constantinople au même Concile.

[L'autre raison est bien plus forte. Car quoique Liberat ne soit pas tout à fait formel,] puisqu'il dit que l'on commença à produire les livres de Theodore, sur ce que ceux de Nestorius se trouvoient condannez par la loy [du 3^e aoust 435.] & par le Concile d'Ephese; [ce qui donne quelque lieu de dire qu'on avoit commencé à produire Theodore, & à le traduire, aussitost après le Concile d'Ephese; neanmoins l'autorité du Concile avoit peu ou point de lieu à l'égard

Pour la page 624. § 159.

Conc. t. 3. p. 132. c.

liber. c. 10. a. p. 54. c.

p. 54.

Merc. t. 1. p. 69.

Conc. t. 3. p. 745. d.

p. 72. d. e.

liber. c. 10. p. 44.

Thdr. t. 5. p. 101. c.

p. 107. b.

33
33
33
33

Conc. t. 4. p. 622. b.

de ceux qui substituerent les livres de Theodore à ceux de Nestorius. Car c'estoit des Orientaux, qui ne receurent point le Concile avant la fin de 435 au plus tost. C'estoit de vrais Nestoriens qui ne le receurent jamais. Ainsi il est assurément bien difficile de soutenir la date de la lettre de Procle, si l'on ne veut abandonner entierement Liberat.

[Mais il est tout à fait soutenu par Irenée témoin original,] qui faisant S. Cyrille auteur du trouble arrivé sur Theodore, dit qu'il l'excita pour tirer encore quelque chose des Orientaux, après en avoir obtenu une nouvelle signature par le moyen d'Aristolaüs. & il rapporte une lettre de Jean d'Antioche sur cette seconde signature, écrite quatre ans après que Paul fut revenu d'Egypte. Paul n'en revint qu'en l'an 433. Ainsi la lettre de Jean ne se peut mettre au plus tost que vers le milieu de 436. On n'a pas donc commencé à parler de Theodote avant la fin de la même année; & par conséquent la lettre de Procle peut estre de 437, mais ne peut estre d'435.]

[Nous voyons en effet que les Evêques d'Orient, en écrivant à l'Empereur pour Theodote, semblent marquer la translation du corps de Saint Chrysostome à Constantinople, qui ne se fit que le 27 janvier 438.] *Cujus memoriam redivivam fecistis, disent-ils, maximam hinc gloriam pietatis vestre imperio facientes.*

[Il se rencontre cependant en ceci une difficulté.] Car la lettre de Procle fut écrite, selon Liberat, en conséquence de celles que Rabula & Acace avoient écrites aux Armeniens contre ceux qui debitoient, & qui traduisoient les écrits de Theodote. [Si donc Procle n'a écrit qu'en 437, il semble nécessaire de dire que Rabula a vécu jusqu'à la fin de 436 au moins, & qu'Ibas qui luy succéda n'a pas pu estre plus tost Evêque d'Edesse.] Cependant nous trouvons qu'il reçut Samuel l'un de ses Prestres, d'une parole qui pouvoit estre Eutychiennes;

qu'après cela Samuel communiqua encore avec luy durant dix ans, & qu'il se separa de sa communion, lorsque Dominus d'Antioche vint inthronizer Estienne d'Hieraple; [ce qu'il faut mettre selon toutes les apparences en 445.] Il semble donc nécessaire de reconnoître qu'Ibas estoit Evêque des l'an 435.

[Mais avec cela il ne sera point fort étrange quand Ibas aura conté pour dix ans les 9 ans presque entiers, qu'on peut trouver depuis la fin de 436, jusqu'à l'inthronization d'Estienne; car ce n'estoit pas sur quoi touloit la difficulté. Il se pourroit bien faire mesme que Rabula auroit écrit aux Armeniens contre les ouvrages de Theodote des 435, ou encore plus tost si nous voulons, & qu'Acace ayant écrit ensuite sur le mesme sujet en 436 ou 437, cela ait commencé à remuer davantage les esprits, & à exciter le trouble qui obligea Procle d'écrire. Rabula estoit toujours prest à parler & à écrire contre Theodote. Quand mesme on n'auroit point traduit ses livres en syriaque, & quand Liberat aura joint sa lettre avec celle d'Acace, quoiqu'elles fussent écrites en de temps differens, & que ce ne fust pas tout à fait sur le mesme sujet, ce ne sera qu'un défaut d'exactitude ordinaire à ceux qui veulent abreger, & fort pardonnable. Neanmoins puisqu'on peut sauver Liberat, en mettant la lettre & la mort de Rabula à la fin de 436, je pense que c'est le parti qu'il faut prendre.

Comme on ne peut pas faire commencer ce trouble avant la fin de l'an 436, on ne peut pas aussi le faire finir plus tard qu'en l'an 441, auquel Jean d'Antioche mourut.] S. Cyrille écrivit sur cette affaire à Firme de Cesarée en Cappadoce, à la place duquel Thalasse fut fait Evêque l'an 439.

NOTE LXXXVII.

Que Rabula & Acace ont écrit à la grande Arménie contre Theodote.

[Il y avoit deux Armenies en 437. La

p. 618. b. c.

Conc. an. p.
891. b. c.

p. 823. c.

Fac. l. 2. c. 12. p.
62. c.

Fac. l. 1. c. 1. p. 4.

Conc. t. 4. p.
61. c.

Conc. t. c. p.
467. d.

Socr. l. 7. c. 48.
p. 391.

Pour la page
618. § 140.

grande estoit audelà de l'Euphrate, & avoit apparemment encore son dernier Roy nommé Arface, ou estoit divisée entre ses deux enfans, qui aimèrent mieux ceder tous leurs Etats, l'un aux Perses, & l'autre aux Romains, que de se ceder l'un à l'autre quelques provinces. *V. Theodose II. § 27.* L'autre Armenie surnommée la petite estoit en dedans de l'Euphrate, & soumise depuis longtems aux Romains, qui l'avoient divisée en deux provinces, donnant Sebaste pour metropole à la premiere, & Melitene à la seconde. Les historiens ne marquent pas si ce fut aux Evêques de la grande ou de la petite Armenie, que Rabula ou Acace écrivirent contre les ouvrages de Theodore de Mopsueste. Mais il paroist plutôt que c'estoit à des Evêques éloignés, qui avoient peu de connoissance des disputes arrivées sur le sujet de Nestorius, & qui n'avoient point de considération particulière pour Acace l'un des Metropolitains de la petite Armenie. Nous verrons que dans la suite de cette affaire on presenta une requeste à Procle au nom des fidèles de la grande Armenie, de la Perse, & des autres nations voisines. Lupus qui veut qu'on ait écrit à la petite Armenie, & mesme à la seconde, s'y trouve fort embarrassé: [Et je ne voy rien qui l'ait obligé à se jeter dans cet embarras.]

NOTE LXXXVIII.

Quelle requeste attribuée aux deputés de l'Armenie, est de Basile.

[Nous rapportons au Diacre Basile] la requeste adressée à Procle, qui est inserée dans le V. Concile, parcequ'elle a un entier rapport & à la personne de ce Basile, comme on le voit dans le texte, & à ce que Liberat dit de sa requeste. [Mais au moins c'est une faute visible à ceux qui la produisirent dans le V. Concile,] de l'attribuer aux Prestres & aux Diacres deputés par les Eglises de la grande Armenie, & de la Perse. [Si

on le veut entendre] des moines Armeniens, dont Liberat parle un peu après avoir parlé de Basile; ces moines vinrent d'abord à Constantinople avant que de parcourir le reste de l'Orient, au lieu que les auteurs de cette requeste avoient d'abord esté en Egypte. Il y est parlé amplement de Nestorius: [& cela convient fort bien à Basile, & peu aux Armeniens, qui n'avoient guere eu de part à l'affaire de Nestorius. Je ne croy pas non plus que personne leur veuille attribuer] ce que disent les auteurs de la requeste, qu'ils n'avoient rien oublié pour s'opposer à Nestorius, & qu'ils avoient combattu pour cela jusqu'à la mort. On peut encore moins dire que cette requeste soit la lettre adressée à Procle par le Concile d'Armenie; étant certain par ces paroles, *Contigit istam Ecclesiam viduam fieri &c.* [que la requeste a esté dressée à Constantinople.

Le titre faux qu'elle porte, peut venir de quelque autre requeste présentée ou par les moines Armeniens, ou par les deputés du Concile d'Armenie. Il est vray que ces deputés n'estoient que deux Prestres selon Liberat: & que dans ce titre il est parlé de Prestres & de Diacres. Mais il est aisé que Liberat se soit contenté de marquer les deux Prestres, comme les chefs de la deputation, sans se croire obligé de parler des autres. [On ne voit pas mesme que les moines Armeniens aient agi au nom de l'Eglise d'Armenie, ni d'aucune autre, ni mesme qu'ils fussent plutôt de la grande Armenie que de la petite.]

NOTE LXXXIX.

Fausse lettre de Saint Cyrille pour Theodore.

Facundus cite une réponse de Saint Cyrille à Jean d'Antioche & à son Concile sur Theodore, [fort différente de celle que nous mettons dans le texte, qui est la 51^e entre celles de S. Cyrille. Liberat marque aussi celle que cite Fa-

Geog. fac.

Conc. t. 5. p. 463. c.

Lup. ep. n. p. 220. 221.

Pour la page 635. § 142.

Conc. t. 5. p. 463. c.

Liber. c. 10. p. 47.

Conc. t. 5. p. 463. c.

Lib. p. 48.

Conc. p. 436. c. d.

c.

Lup. ep. n. p. 220. 221.

Conc. p. 465. b.

Liber. c. 10. p. 47.

Conc. p. 463. b.

Pour la page 635. § 144.

Fac. l. 8. c. 1. p. 226. b. c. l. 2. c. 2. p. 135. 137.

Liber. c. 10. p. 49.

Conc. eccl. p. 481. a. b.

p. 486.

p. 482. b.

2.

p. 493. c. d.

Fac. l. v. c. 6. p. 48. ccc.

Per dog. t. 2. l. 1. c. 1. p. 157.

Per la page 482.

Fac. l. v. c. 6. p. 48. ccc.

cundus. Le V. Concile la raporte toute entiere, mais il soutient qu'elle est supposée. [Et ce n'est pas par le simple préjugé de ce que cette lettre n'est pas favorable aux intentions du Concile, en ne voulant pas que l'on condamne Theodore,] puit qu'il ne laissè pas de recevoir la lettre à Procle, qui ne le veut pas non plus, se contentant de s'en tirer comme il peut sans la rejeter. Il allegue contre la lettre à Jean, qu'elle ne se trouvoit point parmi les écrits de Saint Cyrille; [à quoy on peut ajouter, que de quelque condescendance que S. Cyrille ait voulu user en cette affaire pour ne pas blesser les Orientaux, il est difficile de croire qu'il soit jamais entré dans leurs sentimens comme cette lettre y entre,] ni qu'il ait voulu approuver l'ardeur avec laquelle ils combattoient pour un homme aussi admirable, dit-on, & aussi illustre parmi eux qu'estoit Theodore, contre ceux qui paroissent ne l'attaquer que par une passion personnelle contre luy. [Ces termes ne sauroient estre de S. Cyrille.] Le Concile remarque fort bien qu'elle a une opposition visible avec les autres écrits de Saint Cyrille, particulièrement avec la lettre qui commence *καὶ ἡ ἐπιτομή ὁ ἀποστόλων*. [Et je ne croy pas qu'il y ait moyen de la défendre sans accuser de faux la 51, 52, & 53^e lettre de S. Cyrille; la 54^e mesme ne s'y pourroit accorder qu'avec beaucoup de difficulté.] Facundus ne s'eloigne pas de croire que tout ce qui est dans Saint Cyrille contre Theodore est supposé [Je ne sçay si quelqu'un seroit allez hardi pour le soutenir: mais il est bien plus aisè de se retirer de cette difficulté en rejetant une seule lettre,] comme fait le Pere Petau.

NOTE XC.

Sur le trouble excité par Maxime.

[Je ne sçay si l'on ne pourroit point joindre] ce qu'Irenée dit de Maxime, avec ce que Liberat dit des moines Ar-

meniens. Car Irenée marque allez que Maxime n'agissoit pas seul; [Et il est aisè que les moines Armeniens aient esté secondez par des moines de Syrie, quoique Liberat ne le dise pas. Par ce moyen l'epistre de Jean d'Antioche à Procle, rapportée par Irenée, & qui est visiblement contre des moines de Syrie, sera le commencement de celle dont Facundus nous a conservé quelques endroits: Et il semble que Liberat en ait pris] ce qu'il dit des moines Armeniens, *intrans regiam civitatem, & multorum sortidantes auditum*. [En ce cas il faudroit ce semble que Maxime d'Irenée fust différent] de celui que Procle employoit pour faire signer son Tome par les Orientaux. En effet, celui-ci estoit Diacre: & nous trouvons un Maxime Prestre & Abbé qui estoit fort uni à S. Cyrille. Mais d'autre part aussi nous trouvons que Maxime Diacre & Abbé vint à Alexandrie, & fut de là à Constantinople porter des écrits de Saint Cyrille: de sorte qu'il est fort difficile de ne pas croire avec M^r Baluze, que c'est celui d'Irenée. [En un mot, il nous a paru plus aisè & moins embarrassant de faire un fait à part de ce que dit Irenée, que de le joindre avec Liberat.]

Le Pere Lupus raporte au temps de Domnus d'Antioche, & de Dioscore d'Alexandrie, la lettre du Concile d'Orient, dont Irenée raporte les premieres lignes. Mais Irenée la lie visiblement avec le temps de Jean d'Antioche & de S. Cyrille, *subjectis synodicalis litteris est usus*: & après cette lettre, il en met encore d'autres de Jean d'Antioche. [Toute la tragedie ne paroist point passer l'an 438, ou 439. Et Lupus n'allegue aucune raison pour reculer cette lettre jusqu'après 444.]

NOTE XCI.

Fautes du Pere Garnier sur l'ouvrage de Saint Cyrille contre Theodore.

Le Pere Garnier pretend que le livre de

Fac. l. v. c. 6. p. 122. b.

Liber. p. 49.

Conc. ap. p. 514. § 208.

Cyr. ep. 63. p. 198. 199.

Conc. ap. p. 911. n. d.

Lup. ep. n. p. 546.

ep. 196. 196. p. 350. 191.

Pour la page 643 § 146.

Liber. n. p. 16.

de S. Cyrille sur l'Incarnation, qui faisoit, selon Liberat, le dernier des quatre contre Theodore, est le dialogue que nous avons dans la premiere partie du IV. ou plustost du V^e tome de S. Cyrille, & qu'il remarque estre le plus savant, & le plus excellent ouvrage que nous ayons de luy sur ce sujet. Et en un autre endroit il dit, que ce livre de l'Incarnation marqué par Liberat, est le dernier des neuf dialogues qui sont dans ce V^e tome. Ce dialogue que le Pere Garnier loue encore beaucoup en cet endroit, refuse nommément Nestorius. [Mais je ne voy point qu'il y soit jamais parlé de Theodore de Mopsueste, contre lequel néanmoins il est assez visible que celui dont Liberat parle, estoit écrit.] Le Pere Garnier pretend mesme que celui que nous avons, pourroit bien n'estre pas de S. Cyrille, quoiqu'il soit cité par Leonce de Byzance. [Ainsi il vaut mieux avouer que celui dont parle Liberat, est perdu avec les trois autres qui composoient l'ouvrage fait pour refuter Theodore.]

Le P. Garnier pretend que dans tout l'ouvrage contre Theodore, S. Cyrille ne le nommoit point. Il cite pour cela la lettre [54] à Procle, [qui ne prouve rien si elle est posterieure à cet ouvrage, comme cela paroist plus probable.] Et puis que Saint Cyrille fit exprés cet ouvrage pour prouver que Theodore estoit heretique & impie, & pour porter les Orientaux à l'anathematizer, [il n'y a pas lieu ce me semble de douter qu'il ne l'ait nommé,] comme il le nomme dans sa lettre aux Orientaux. Il est en effet nommé dans les passages que l'on cite de cet ouvrage, & S. Cyrille y raportoit ses propres paroles pour le refuter.

NOTE XCII.

Sur une lettre de Saint Cyrille touchant la Pasque.

Bucherius dans son traité du cycle Hist. Eccl. Tome XIV.

Pascal de Victorius, raporte la Pasque de l'an 444, à la lettre 61^e de S. Cyrille à Aurele de Carthage, & aux autres Evêques d'Afrique, à laquelle il ajoute beaucoup de choses qui ne se trouvent point dans le grec. [Mais il est indubitable que cette lettre à Aurele mort en 429, ou 430, est de l'an 419. V. S. Augustin note 77.] Aussi au lieu que, selon le latin, elle dit que Pasque devoit estre l'année suivante le 23 d'avril, le grec porte le 15 d'avril, τῆς ἑβδόμη δέκατος καὶ ἑβδόμῃ μαίον, [où il faut néanmoins δεκάτες αἴμας, 1^{er}. au lieu de ζ. & en latin XIII. au lieu de XVII, Pasque ayant esté le 18 d'avril en 420.]

Pour l'addition latine de Bucherius, si elle est veritable, c'est une piece separée, comme cela paroist assez, qui regarde effectivement la Pasque de l'an 444. Pro causis quas supra diximus, [fait voir que nous n'en avons pas le commencement.] Elle s'adresse à plusieurs, qui vouloient faire Pasque le 26 de mats, comme estoit le sentiment de S. Leon, pour l'an 444. [Elle est fort obscure, soit par la difficulté de la matiere, & par l'obscurité ordinaire du style de S. Cyrille, soit qu'il y ait beaucoup de fautes.] Bucherius y en remarque une qu'il corrige en mettant le samedi pour le dimanche, & il ne croit pas que cela doive faire rejeter la piece, puisqu'elle est attribuée à S. Cyrille par beaucoup de bons manuscrits, & par deux citations de Denys le Petit. [Mais ce qui peut embataffer davantage,] est la fin, qui porte, J'ay répondu, comme je croy, à toutes les demandes que vous m'avez faites, & j'ay produit, protuli, tous les écrits authentiques du Concile de Nicée. [Si on peut entendre seulement par là, qu'il avoit cité ce que le Concile de Nicée avoit ordonné touchant la Pasque, cela ne fait point de difficulté. [Mais il semble qu'on ait voulu faire allusion à la lettre à Aurele qui est à la teste de celle-ci, par laquelle il envoie aux Africains

HHhhh

Merc. t. 2. p. 319. f.

Cyr. dial. 9. p. 76. c.

Merc. t. 2. p. 412.

Leon. in Eur. l. 1. p. 281. d.

Merc. t. 2. p. 319. f.

Cyr. ep. 61. p. 198. a. Conc. t. 5. p. 485. b.

Cyr. ep. 61. p. 198. d. a. f. l. 1. c. 1. p. 6. b. Conc. t. 5. p. 475. c. b. Conc. p. 456. & c.

Pour la page 647. § 147.

Iuch. p. 72.

p. 72. 74.

p. 71.

Cyr. ep. 61. p. 219.

Buch. p. 72.

p. 77.

p. 119.

p. 119. 484.

ce p. 72.

une copie authentique des Canons de Nicée. Et si cela est, c'est une falsification faite à dessein, qui ne peut manquer de rendre toute la piece suspecte.]

s'estoit passé dans sa condamnation.]

NOTE XCIV.

Que S. Cyrille est mort en 444, & apparemment le 27 de juin.

Pour la page
64.9.151.

NOTE XCIII.

Epoque de l'affaire d'Athanase de Perrhe.

L'affaire d'Athanase Evêque de Perrhe duroit depuis deux ans, lorsqu'il fut condamné par le Concile d'Antioche. Elle fut commencée avant la mort de S. Cyrille, [& mesme assez longtemps auparavant, comme on le voit par le texte; & ainsi en l'an 443 au plus tard.] Athanase se plaignit dans le Concile de Calcedoine, que S. Cyrille ayant écrit pour luy, Domnus témoigna vouloir faire ce qu'il demandoit; mais qu'ayant appris que Saint Cyrille estoit mort, il avoit changé, & l'avoit cité pour le juger. [Il faut donc dire que son affaire commença en 443, que S. Cyrille écrivit pour luy en 444, quelque temps avant le mois de juin, auquel il mourut; que Domnus le cita la mesme année, & le condamna en 445, après d'assez longues procédures.

Il faut remarquer néanmoins,] que Domnus dans le Concile d'Antioche, où il le deposa, parla de la mesme manière de Saint Cyrille & de Procle, [sans appeller le premier, d'heureuse memoire, comme on avoit accoutumé de faire pour les morts. Et tous les autres Evêques font la mesme chose. C'est une raison considerable pour croire que S. Cyrille vivoit encore. Néanmoins l'autre raison paroist plus forte, n'y ayant point d'apparence qu'Athanase eust osé dire dans le Concile de Calcedoine, que Domnus avoit changé de conduite après la mort de S. Cyrille, s'il n'eust rien fait en cette affaire que du vivant de ce Saint. Et personne ne l'accusa d'imposer en cela au Concile, où assistoient plusieurs de ceux qui l'avoient condamné à Antioche, & où ils rendirent raison, de ce qu'

[Nous avons vu] que S. Cyrille avoit esté fait Evêque le 18 octobre de l'an 412. Il fut trente-deux ans Evêque, c'est à dire, comme le marque Liberat, qu'il mourut dans sa 32^e année, [commencée le 18 octobre 443.] Dioscore son successeur fut déposé le 13 octobre 451, V. Saint Leon, dans la septième année de son ordination, dit Liberat, [& ainsi il n'auroit esté ordonné qu'après le 13 octobre 444. Mais Liberat se trompe d'un an,] puisqu'Athanase neveu de S. Cyrille se plaignit au Concile de Calcedoine le mesme jour 13 d'octobre, des violences que Dioscore luy avoit faites depuis huit ans, *ὀκτώ ἔτη*. [Ainsi il faut placer la mort de Saint Cyrille, & l'ordination de Dioscore, entre le 18 octobre 443, & le 13 octobre 444. Il la faudroit differer d'un an entier, ou mesme de deux, s'il falloit s'attester exactement] à ce que dit Theodoret Diacre d'Alexandrie, Que Saint Cyrille ayant éprouvé sa fidelité, & son affection durant le Concile d'Ephese, le fit Diacre, qu'il avoit passé 15 ans dans cette fonction, & que Dioscore l'avoit déposé des qu'il fut Evêque.]

Les Latins font la feste de S. Cyrille le 28 de janvier, il y a plus de 800 ans, comme on le voit par les martyrologes d'Usuard, Adon &c. Les Grecs la mettent le 2 de juin, & en font encote memoire avec S. Athanase le 18 de janvier. Si la lettre que S. Leon écrivit à Dioscore le 21 de juin, ou le premier de juillet par Posidoine, est la réponse à celle que Dioscore luy avoit écrite sur son election, comme le P. Quésnel paroist le croire, [il est assez naturel que S. Cyrille soit mort le 28 de janvier, que Dioscore ait esté élu quelques jours après, qu'il ait mandé son election au Pape par Po-

Pour la page
647.9.48.

Conc. t. 4. p.
741.6.

b.

p. 111. d.

p. 71. 132.

Socr. l. 7. c. 74
p. 34. 144.

Conc. t. 4. p.
406. c.

4 Liber. c. 10.
p. 10.

c. 13. p. 88.

Conc. p. 411. b.

p. 196. c. d. e.

Holl. 28. jan.
p. 241. 5. 12.

p. 1. 42.

Leo, ep. 11. p.
431. 437.

n. p. 813. 14.

Bar. 444. § 9.

fidoine, & que le Pape luy ait écrit au mois de juin ou de juillet de la mesme année.] au lieu que si Saint Cyrille n'est mort que le 9 de juin, comme le croit Baronius, il est difficile de voir pourquoi le Pape n'aura écrit à son successeur que plus d'un après; les historiens ne marquant point que le siege ait vaqué longtemps avant l'election de Dioscore, & estant certain que cette election fut faite avant le 13 d'octobre 444.]

Chr. ori. p. 118.

'Mais la chronique Orientale, dit que S. Cyrille gouverna 31 an & 155 jours,

ou plutoſt 255, comme on le voit par la colonne des années de J. C. & qu'il mourut le mardi 3^e jour d'Abib. Ce 3^e d'Abib; selon Scaliger, est le 27 de juin, qui en 444 estoit le mardi, & 255 jours depuis le 15^e d'octobre 412, auquel Theophile est mort. Il y a assurément plusieurs fautes dans cette chronologie des Evêques d'Alexandrie. Mais tout se rencontre si juste en cette occasion, qu'il est impossible de ne pas croire que cette opinion est au moins aussi bien fondée, & aussi probable que les deux autres.]

Scal. ifag. l. 2. p. 115.

NOTES SUR SAINT ARSENE.

NOTE I.

Que Saint Arſene n'estoit point Diacre.

Pour la page 676. § 1.

Sur. 19. jul. p. 25. § 1. 4 § 2. § 3.

'METAPHRASTE dit que S. Arſene estoit Romain, & qu'il fut fait Diacre à Rome, où il vivoit dans une grande pieté, & une grande retraite avec une sœur qu'il avoit &c. Les Grecs disent la mesme chose dans leurs Ménées, & *may*, p. 71. Baronius luy a donné cette qualité de Diacre de Rome dans son martyrologe. Car les anciens, comme ceux d'Usuard, d'Adon & de Bede, non plus que les vies des Peres, ne disent point qu'il fust Ecclesiastique. [Il faudroit voir neanmoins, si de léver des personnes des Fonts n'est pas une fonction de Diacre, & s'il faut avoir égard aux actes qui attribuent la mesme fonction à S. Sebastien laïque, quoique dans la persécution. Dans la traduction françoise des vies des Peres de Rufin, au lieu de mettre que S. Arſene a levé des Fonts Arcade & Honoré, selon que porte le latin, *de baptismo suscepit*: on a mis que Theodose les luy mit entre les mains, aussitost après leur baptesme. Mais j'ay peine à croire que ce soit le sens.] M^r Cotelier l'entend comme nous. Mais au lieu que nous lisons dans

Boll. .o. jan. 4. 11. 36. p. 270. 42. p. 175.

Vit. P. l. 3. c. 37. p. 106. 1.

Cotel. g. t. 1. p. 799. 300.

l'edition de Rosweide p. 506, *Arcadium & Honorium Augustos*, il suppose qu'il y a *Augustus*, ce qui ne formant point de sens, il dit qu'il faut lire *Augustos*, ou ôster *Arcadium & Honorium*: & cela feroit dire à Rufin, que Theodose tint sur les Fonts les enfans de Saint Arſene. Cela ne s'accorderoit guere avec son diaconat. Mais assurément il vaut mieux lire *Augustos*.

On peut encore combattre son diaconat par Metaphraſte mesme,] lorsqu'il ajoute que Theodose mit Arſene au nombre des Senateurs, & luy donna le titre & la dignité de pere non seulement de ses enfans, mais de luy mesme. [Il est visible qu'il marque le titre de Pattice, qui estant alors le premier de l'Empire, convenoit peu à un Diacre, quand Nicephore le diroit avec Metaphraſte, & tous les Ménées avec eux. Cependant Metaphraſte paroist bien autorisé en ce point,] puisque les vies des Peres appellent Saint Arſene le pere des Empereurs. Mais la vie de Saint Euthyme nous apprend que c'estoient les solitaires qui luy avoient donné ce titre, parcequ'il avoit instruit Arcade & Honoré.

[Ce que nous pouvons donc dire sur le diaconat de S. Arſene, c'est que nous

Sur. 19. jul. p. 254. § 1.

Cotel. g. t. 1. p. 367. c. 1.

t. 1. p. 248. b. c. 1. Anal. g. p. 43.

ne le trouvons pas autorisé par les anciens, & qu'il ne s'accorde guere avec] cette magnificence & cette moleſſe dans laquelle on marque qu'il a vécu à la Cour de Theodoſe.

[Nous ne voyons pas non plus que cela nous permette de nous arreſter à tout ce que] Metaphraſte & les Ménées nous diſent de la grande pieté de Saint Arſene dans cette Cour, & ayant que d'y avoir eſté appellé.

NOTE II.

Narrations fabuleuſes des Grecs ſur le precepteur de Saint Arſene.

Metaphraſte dit que Theodoſe voulant trouver une perſonne ſur qui il puſt ſe repoſer de l'éducation & de l'inſtruction de ſes enfans Arcade & Honoré, s'adreſſa à Gratien, qui ayant demandé au Pape un homme capable de ce ſoin, le Pape luy nomma Arſene que Gratien envoya à Theodoſe, en luy en faiſant un éloge. Baronius a reconnu le vice de cet endroit : car comme il eſt certain qu'Honoré n'eſt né qu'après la mort de Gratien, il dit que Theodoſe ne vouloit un precepteur que pour Arcade. Les Ménées diſent ſeulement que Theodoſe cherchoit un precepteur pour ſes enfans : mais ils luy font écrire pour cela à Gratien & au Pape Innocent, [qui ne fut Pape que pluſieurs années après la mort de Theodoſe, & plus longtems encore depuis que S. Arſene eut quitté l'éducation des enfans de ce prince pour ſe retirer à Sceté.] Metaphraſte dit enſuite qu'Arſene demouroit debout durant qu'il inſtruſoit les deux princes qui eſtoient aſſis, reſpectant en eux la dignité imperiale [qu'Honoré n'eut qu'en l'an 393.] Mais que Theodoſe les ayant une fois trouvez en cet état, il s'en mit ſi fort en colere, qu'il oſta à ſes enfans les marques imperiales. [Ces marques leur avoient eſté données publiquement, & avec beaucoup de ſolemnité : ainſi il eſt difficile de croire qu'on les

leur oſtaſt de cette maniere, quelque agé qu'ils euſſent; outre qu'Arcade eſtoit agé de 16 ans, & Auguſte depuis dix ans, lors que ſon frere reçut le meſme titre.]

NOTE III.

Temps de la retraite de Saint Arſene.

Metaphraſte dit que Saint Arſene ſe retira dans le deſert du vivant de Theodoſe, [mort au commencement de 395,] & ce prince, dit-il, le fit extrêmement chercher; [les vies des Peres le confirment,] en diſant ſeulement qu'il avoit eſté à la Cour de Theodoſe. S'il a inſtruit Honoré déjà Auguſte, comme les termes des auteurs pris à la rigueur portent à le croire, [& comme il le faut dire, ſelon Metaphraſte, Honoré n'a reçu ce titre au pluſtoſt que le 10 janvier 393. Ainſi il ſemble qu'on peut mettre la retraite de S. Arſene en 394.

Cela ne s'accorde guere avec ce que pretend Metaphraſte, qu'il ſe reſolut abſolument à la retraite, ſur ce qu'ayant eſté obligé de fouetter Arcade pour quelque haute importante, il apprit que ce prince en colere le vouloit faire tuer. [Arcade né en 377, V. Theodoſe I. § 2, avoit 16 ou 17 ans en 394, & il eſt peu probable qu'on chaſtiaſt par le fouet un Auguſte de cet age.

Ce qui peut paſſer pour certain,] c'eſt qu'il ne ſe retira qu'après le bapteme de Honoré, [né le 9 ſeptembre 384, & meſme aſſez longtems après cette naiſſance,] puis qu'il l'a inſtruit auſſi bien que ſon frere Arcade. [Il eſt certain encore] qu'il eſtoit déjà retiré, & ce ſemble depuis pluſieurs années, lors qu'il vit Evagre, [qui mourut l'an 399.] Il eſt viſible auſſi, que c'eſt ſans raiſon que quelques uns liſant dans S. Jerome Arſene, où les autres liſent Arſite, ont pretendu que Sainte Paule vit S. Arſene entre les plus illuſtres Peres de Nitie, [où elle paroît eſtre venue des l'an 386.]

Daniel ſon diſciple dit qu'il demeura

Pour la page
677. § 1.

Sur. 19. jul. p.
21. § 8. 9.

Vit. P. l. 3. c. 37.
p. 506. ill. c. c.
11. § 10. p. 62.
2.
4 Cotel. g. r. t.
p. 37. a. l. c. 1. p.
24. b.

Vit. P. l. 3. p.
17 p. 506. 11.

Cotel. g. r. t.
p. 248. § 18. b.

Vit. P. l. c. c.
10. § 5. p. 596.

Bar. 31. § 25.

Cotel. g. r. t.
p. 371. 4.

Cotel. g. r. t.
p. 371. c. 1.
p. 371. 9. p.
506. 21. 7.

Ménées, 8.
p. 17. p. 13. 14.
10. p. 11. p. 12. §
5. 8.

Pour la page
677. § 1.

Sur. 19. jul. p.
21. § 8. 9.

Bar. 31. § 24.

Sur. 19. jul. p.
21. § 6. 7.

40 ans à la Cour de Theodose, [qui n'en a regné que seize.] Ainsi il est visible par l'endroit mesme, que Daniel veut dire qu'il y demeura jusques à l'age de 40 ans. [Il en eust dû neanmoins avoir 65,] s'il avoit vécu 120 ans, comme le pretend Metaphraste.^a Mais Daniel rendit ces 120 à 95.

mort des 412, son oncle ait vécu jusques en 440: mais l'epichete de *pauvre* ne convient nullement à Theophile.

Nous marquons la difficulté, & nous en laissons la solution à de plus habiles. Car nous n'oserions pas dire sur cela que durant les 40 ans, qu'on marque que S^t Arsene demeura à Sceté, il soit venu faire quelque séjour à Troé, & ensuite dans la basse Egypte, quoique cela se puisse presumer du temps que les Maziques ravagerent Sceté la premiere fois vers 395.]

NOTE IV.

Sur la visite que l'oncle de l'Archevesque d'Alexandrie rendit à Arsene.

'Nous lisons dans le recueil de M^r Cotelier, que lorsque S. Arsene estoit à Troé, il y fut visité par quelques solitaires d'Alexandrie, entre lesquels estoit l'oncle de l'ancien Timothée Archevesque d'Alexandrie, surnommé le pauvre. 'Saint Arsene ne vint à Troé que 40 ans après avoir quitté la Cour de Theodose, [c'est à dire au plustost en l'an 430, & Timothée est mort des l'an 385; de sorte qu'il faudroit que son oncle eust vécu 45 ans après luy, quoique Timothée, & Pierre son frere & son predecesseur, soient morts eux mesmes fort agez.

NOTE V.

Quel Archevesque d'Alexandrie vint voir Saint Arsene à Canope.

'L'Archevesque d'Alexandrie qui vint voir Saint Arsene à Canope, est toujours nommé Theophile. Mais si le Saint ne vint à Canope qu'après 50 ans de retraite à Sceté & à Troé, il y avoit longtemps que Theophile estoit mort; & Saint Cyrille son neveu tenoit sa place jusqu'en 444.

NOTE VI.

Sur Jean de Thebaïde.

'Jean de Thebaïde disciple d'Ammoés est surnommé *minor*, *à unis*, qui peut signifier le petit ou le jeune; & peut estre que quelques uns pourroient croire sur cela que ce seroit le mesme que Jean le nain, si l'on ne voyoit qu'ils sont quelquefois mis l'un après l'autre comme deux personnes differentes.

NOTES SUR SAINT PROCLE.

NOTE I.

S'il y a des raisons qui nous obligent de rejeter l'histoire qu'on fait du Trisagion.

'**P**IERRE le Calviniste auteur de la dissertation sur le Trisagion, vou-

lant montrer que l'origine qu'on donne à cette priere est une fable, & comme il dit, la fable la plus fausse & la plus sottise qu'on se puisse imaginer, j'allegue pour une de ses principales raisons, que le consentement commun des Grecs la met dans un tremblement de terre arrivé

IIII h h h iij

Sur. 19. jul. c. 2. § 27. p. 240. a. Cotel. g. t. 1. p. 371. a. Pour la page 693. § 9.

Cotel. g. t. 1. p. 366. a.

p. 371. a. b.

p. 366. b.

p. 371. b.

Sur. 19. jul. p. 239. § 22.

Pour la page 694. § 9.

Sur. 19. jul. p. 239. § 1. Cotel. g. t. 1. p. 360. c.

Pour la page 701. § 12.

Vit. Pat. l. 3. c. 16. p. 52. ll. 5. c. 16. § 4. p. 63. ll. 7. c. 19. § 1. p. 67. Cotel. g. t. 1. p. 305.

Pour la page 715.

Trisag. p. 17.

p. 30.

le 24 septembre en l'an 39 de Theodose le jeune, c'est à dire en l'an 446, & qu'il n'y eut cette année là aucun tremblement. [Je ne sçay qui sont ces Grecs qui la mettent en 446. Ce que j'en trouve, c'est que] Codin la met des la 3^e année de Theodose, [qui est l'an 412, longtemps avant l'episcopat de Saint Procle, auquel il est vray que tous les Grecs la raportent.] Theophane la joint à l'an 30 de Theodose, mais il marque assez clairement qu'il ne pretend point luy donner d'autre epoque que l'episcopat de Saint Procle, [depuis 434, jusqu'en 446.] Cedre ne fait la mesme chose.

[Il est vray cependant que nous ne trouvons point de tremblement de terre marqué par les auteurs du temps, depuis 434, jusqu'en 446.] Car celui dont parle Evagre paroist plutost estre celui que Marcellin & la chronique d'Alexandrie mettent en 447. Et il ne faut pas confondre ces deux tremblemens, comme il est visible qu'a fait [Nicephore, &] Baronius après luy, puisque tous les auteurs conviennent à mettre l'histoire du Trifagion sous Procle, & aucun ne la met sous S. Flavien son successeur. Baronius se sauve de cette difficulté, en mettant le tremblement en l'an 446, & il pretend que Marcellin le dit. Bollandus qui le suit pour la date de ce tremblement, avoue néanmoins que le texte de Marcellin ne le met qu'en 447, non plus que la chronique d'Alexandrie. Il pretend que c'est une faute dans l'un & dans l'autre. [Mais il le pretend sans aucune preuve à l'égard de Marcellin : & pour la chronique d'Alexandrie, si elle met le faux Concile d'Ephese un an trop tard, ce n'est pas à dire qu'elle fasse la mesme faute dans les autres choses des années precedentes qui n'ont aucun rapport à ce Concile.] Elle met le tremblement la mesme année, & après la mort d'Arnegisele, que Bollandus veut bien qu'on mette en 447.

[Il seroit plus aisé de differer la mort

de S. Procle jusqu'en 447, ce qui n'est pas sans fondement,] & Pierre veut bien qu'il soit mort le 24 d'octobre. Ainsi le tremblement de 447, pourra estre celui où arriva l'histoire du Trifagion, comme le Pere Garnier le soutient ou le suppose; puisque les Grecs en faisant la memoire le 24 ou le 25 de septembre, il y a lieu de croire qu'elle arriva ce jour là;] Et Pierre dit qu'on la met le 24. [Mais comme il s'agit ici de chercher la verité, & non pas de combattre qui que ce soit, nous ne voulons point nous servir de cette réponse, parcequ'il nous paroist plus probable que Saint Procle est mort l'an 446, au mois de juillet, quoique cela ne soit pas certain, comme nous le vetrans dans la note suivante. Ainsi nous voulons bien accorder que nous ne trouvons point dans les auteurs originaux aucun tremblement marqué durant l'episcopat de Procle; & que s'il faut conclure de là qu'il n'y en ait point eu, il faut mettre en un autre temps l'histoire que l'on fait de l'origine du Trifagion, peutestre en l'an 412, ou dire absolument qu'elle est fautive.]

Mais il est si ordinaire que les historiens omettent les choses les plus veritables, & quelquefois les plus considerables, qu'il est dangereux de tirer des conclusions certaines de leur silence. La chronique d'Alexandrie marque un grand tremblement en 450, dont les autres ne parlent point. Et peutestre qu'on n'a pas marqué celui du temps de Procle, parcequ'il ne causa pas de ruine considerable. Il faut remarquer de plus, que nous n'avons aucun auteur qui ait écrit avec quelque exactitude l'histoire de Theodose le jeune. Nous n'avons que des chroniques, où l'on met rarement des miracles, & des choses qui ne regardent que l'Eglise, ou des fragmens d'historiens perdus. Pour Evagre, outre qu'il est assez court pour ce qui regarde Theodose, il estoit de Syrie, où l'on chantoit le Trifagion, avec l'addition

P. 10.
Thdr. G. p.
: 06. 1. d.

P. 30.

Eod. or. C. p.
12. c.

Theph. p. 50.
b.

Cedr. p. 342. a.

Trifag. p. 31.

Bar. 446. 53.

Boll. 2. febr.
p. 78. 5. 10.

Cor. Al. p. 734.

Th. 9. febr.
p. 2. 4. 11.

de Pierre le Foulon : de sorte qu'il faut moins s'étonner, s'il n'a pas rapporté une histoire que l'on alleguoit pour condamner la pratique de son pays. Le silence de Socrate qui s'attache à ces evenemens extraordinaires, seroit plus fort, si l'on ne pouvoit mettre celui-ci qu'avant l'an 439, auquel il finit son histoire. Mais le témoignage de Theophane, quand il seroit plus positif qu'il n'est pour l'an 438, ne nous empêchera jamais de le mettre deux ans plustard, si nous croyons que l'omission de Socrate soit une raison suffisante.

Je ne croy pas non plus qu'on puisse rien conclure contre l'histoire du Trisagion,]'de ce qu'il paroist qu'elle a esté inconnue à Saint Avit de Vienne, [qui ignoroit mesme les choses qui se passoi-ent de son temps dans l'Orient:] ni de ce que les Armeniens contre qui on s'en servoit, en ont contesté la verité; [ni de ce que les Grecs la rapportent dans leur menologe, avec des circonstances insoutenables;] ni de ce qu'on ne trouve point la loy que Theodosie publia, selon Theophane, pour le faire chanter partout.

NOTE II.

Temps de la mort de Saint Procle, & de l'origine du Trisagion.

'Il faudroit diffeter la mort de Saint Procle jusqu'en 447, comme a fait [le Pere Perau, & le Pere Garnier, s'il estoit constant que S. Flavien son successeur, n'a gouverné qu'un an & dix mois,] comme on le lit dans la chronologie de Nicephore, & dans les Ménéés des Grecs; & Theophane ne s'en éloigne pas, puisqu'il ne luy donne que deux ans. [Car l'episcopat de Flavien finissant au plustost le 8 aoust 449, auquel il fut deposté, on ne le pourroit commencer que sur la fin de 447. Et il n'y auroit pas d'apparence de dire que le siege auroit vaqué plus d'un an avant l'elction de Flavien, l'histoire ne nous donnant

aucun fondement pour le croire.

Mais d'autre part mesme les Grecs ne donnent jamais plus de 12 ans & trois mois à S. Procle, comme on le lit dans les Ménéés des Grecs, & dans le menologe d'Ughellus. [Et il est constant qu'il avoit esté fait Evêsqe de Constantinople le 12 d'avril 434, ou le lendemain. Ainsi si on veut suivre les Ménéés, on ne peut pas mettre sa mort plustard que vers le 12 de juillet 446.

'La chronique de Theophane qui luy donne 12 ans, (ce qu'on trouve aussi dans une liste des Evêsqes de Constantinople, & dans Zonare, p. 36. a.) s'accorde aisément à tout cela. Mais on n'y accorde pas de mesme la chronique de Nicephore, qui ne met qu'onze ans, non plus que l'histoire de Nicephore Calliste. Et mesme Theophane dit qu'il mourut la mesme année que S. Cyrille; c'est à dire l'an 444, ce que nous aurions peine à accorder avec Theodorct.

'Le P. Garnier pretend trouver dans Nicephore qu'il a gouverné 13 ans; mais c'est en changeant son texte. Car au lieu qu'on y lit onze ans, *δέξω αὐτοῦ τρεῖς ἐτῆς*, il veut qu'on lise *δωδέκα αὐτοῦ τρεῖς ἐτῆς*, [par une expression aussi inconnue, ce me semble, parmi les Grecs, que l'autre y est ordinaire. Il est assurément plus aisé] de croire que Nicephore a ignoré l'année du tremblement dont il parle.

Je pense que tout ce qu'on peut dire d'assuré sur cela, c'est qu'il ne se faut guere fier à l'exactitude des nouveaux Grecs; estant certain qu'ils ont donné un an de moins ou à Saint Procle, ou à Saint Flavien. Neanmoins comme selon eux il seroit plus aisé d'avancer la mort de S. Procle, que de la différer,] nous aimons mieux mettre la mort, & commencer l'episcopat de Saint Flavien des 446, comme font communément les modernes. Bollandus mesme qui s'accorderoit fort de ne mettre la mort de S. Procle qu'en 447, a mieux aimé neanmoins la laisser en 446, & y met-

Men. 24. c. a.
p. 299.
Ughell. 1. 2. p. 113. c.

Theoph. p. 79.
d'Proc. vit. p. 35.

Ny hr. 1. 4. c. 47. p. 5. 6. b. c.

Theoph. p. 84. a.

Theod. G. p. 208. 2. c.

Trisag. p. 324

Boll. 1. 8. febr. p. 78. § 29. 30.

Trisag. p. 37. 44.

p. 28.

p. 34.

Pour la page 717.

Thdet. G. p. 208.

Boll. 1. 8. febr. p. 78. § 29.

Theoph. p. 84. b.

tre le tremblement de 447 malgré la foy des historiens. [Il me semble que cette chronologie s'accommode aussi assez bien avec les lettres de Theodoret, & les autres monumens de ce temps là.

Pour favoir s'il vaut mieux mettre sa mort au mois de juillet, en suivant les trois mois marquez par les Ménéés, ou au 24 d'octobre auquel on fait sa feste, ce n'est pas une chose aisée à déterminer, ni l'autorité des Ménéés, ni le jour de la feste d'un Saint, n'estant pas des preuves fort considerables pour nous assurer du jour de sa mort.]'Baronius & d'autres la mettent le 24 d'octobre; Et le P. Garnier suppose que c'est une chose constante. Cependant en mesme temps que les Grecs marquent sa feste ce jour là, ils disent qu'il fut fait Evêque le jeudi saint, & qu'il gouverna 12 ans & trois mois. [Ils n'auroient pu manquer de s'appercevoir d'une contradiction si visible, s'ils eussent cru que le 24 d'octobre estoit le jour de sa mort.]'Aussi Richard qui le soutient, est réduit à dire qu'il faut lire six mois dans les Ménéés, s. au lieu de s. Cela est possible; mais jusqu'à ce que nous en trouvions des preuves plus fortes que le jour de sa feste, je pense que nous ne devons pas changer ce que nous trouvons.]'Car quoique Richard écrive que tout le monde dit qu'il est mort le 24 d'octobre, je ne croy pas qu'il trouve un seul auteur ancien qui le dise.

'Les Grecs font mesme encore une memoire plus solennelle de S. Procle le 20 de novembre, [que l'on devoit ainsi prendre encore plustost pour estre le jour de sa mort.]'Richard pretend par une double correction que je ne comprends pas, que ce n'est qu'une faute de copiste. [Mais il est visible qu'on a voulu mettre cette feste le 20 de novembre, & non pas le 24 d'octobre.]

NOTE III.

Sur les ouvrages attribuez à S. Procle.
[Des 22 discours ou homelies que Vin-

cent Richard nous a données comme de Saint Procle, la premiere est celle qu'il prescha au commencement de 429. V. S. Cyrille d'Alexandrie § 21, & que tout le monde reconnoist estre de luy.

J'avoue que la seconde me paroist peu digne de S. Procle, & pour le style, & pour les choses.]'Richard allegue un manuscrit, avec les citations de S. Ephrem, & Anastase de Nicée.]'Tout ce que je trouve dans les passages qu'il rapporte de ces deux auteurs, c'est un endroit de S. Procle, qui ne se lit point dans ce sermon, & que Richard mesme dit estre tiré d'un autre sermon que nous n'avons plus.

Il y a quelque sujet de douter, si la quatrieme n'est pas de Theodote d'Ancyte. V. S. Cyrille d'Alexandrie note 93.]'La cinquieme homelie est quelquefois attribuée à Saint Chrysostome; mais Richard montre par l'autorité de S. Jean de Damas, qu'elle est de Procle.

La 6^e paroist indigne de Saint Procle, soit pour les pensées, soit pour le style, & quelquefois mesme pour la doctrine.]'Richard ne la luy attribue que sur l'autorité d'un seul manuscrit.

'La 12^e parle d'abord d'un enrichissement qu'une vierge Imperatrice avoit fait à l'Eglise; [ce qui ne peut convenir qu'à Pulquerie.]' Le Pere Combefis croit que c'est plustost un extrait, qu'une homelie entiere.

'On marque que Nicetas cite un endroit de la 13^e.

'Richard mesme ne reconnoist point le style de S. Procle dans la 17^e. Et l'autorité de Phorius nous oblige de dire qu'elle est de Saint Astere d'Amasée. V. Saint Astere.]' Le Pere Combefis l'a mise parmi les siennes, & l'a ostée d'avec celles de S. Procle.

[Le style de la 18^e paroist bien affecté, & bien mauvais pour croire qu'il soit de S. Procle,]'quoique plusieurs manuscrits le luy attribuent aussi bien que la precedente.]' Et le Pere Combefis pretend

Proc. or. 217. 110.

p. 6.

p. 199.

p. 182.

p. 229.

p. 184.

At. Ct. 1. p. 458. b.

c.

Proc. p. 496.

Aut. Ct. 1. p. 491.

Proc. p. 516.

Aut. Ct. 1. p. 491. d.

Ecc. 446. § 171
Tufag. p. 2.
& Thdr. G. p.
208. 2. c.Ugh. p. 111. a.
M. 11. p. 199.Proc. vit. p. 61.
Thdr. G. p.
208. 2. b.

Proc. vit. p. 61.

p. 54.

p. 110.

Pour la page
76.

mesme y trouver tout son style , & tout son air. [Les habiles en jugeront.]

Proc.p.555.

'La 20^e est quelquefois attribuée à S. Chrysofome. Outre l'autorité de divers manuscrits , Richard croit y trouver tout à fait le style de Procle.' Il y a un endroit assez long qui est de mesme dans la 19^e.

P.557.

'La 21^e est celle que Procle fit en l'honneur de S. Chrysofome , dont le corps estoit encore alors à Comane dans le Pont.

P.582.

'La 22^e est un discours sur la liturgie, que beaucoup de modernes citent sous le nom de S. Procle.' Pierre le Calviniste qui a écrit sur le Trifagion en 1674, promet de montrer un jour que cet écrit n'est point de S. Procle: Et le Pere

Trifag.p.7.

Combes ne l'a point mis dans le recueil de ses sermons. Outre ces discours de Saint Procle , l'antiquité en marque encore quelques uns que nous n'avons plus , comme celui dont parle Socrate sur la fuite des Huns. Saint Ephrem d'Antioche dans Photius, cite une oraison faite après Noel dans l'église de Pulquerie. Leonce de Byzance en cite une sur la nativité de JESUS CHRIST, & une autre sur ces paroles d'Isaïe, *Puer natus est nobis*. Ce qu'il cite de cette dernière , est cité par S. Ephrem de la 40^e oraison de Procle. Cette oraison sur *Puer natus est nobis*, est mesme citée par le Concile de Calcedoine. S. Ephrem cite en general le discours de S. Procle sur la naissance du Sauveur.

Proc.p.599.
600.

Socr.l.7.c.47.
p.387.c8.
11.c.6.229.
p.826.

Leon. in Fut. l.
1. p. 279. c.
b d 1722.

p. 922. c 1 Phot.
c. 229. p. 805. c.

Conc. t. 4. p.
831. b.

Phot. p. 803. b.



TABLE DES MATIERES.

A
AIERRE Prestre deputé par les Evêques d'Armenie à S. Procle, p. 629.
Abbe Evêque de Dolique; on ordonne un Evêque en sa place à cause de son schisme &c. p. 575 592.
Abondance General en Egypte soutient l'Archidiacre Timothée contre S. Cyrille, p. 259.
Abraham Abbé au desert de Dioique, p. 165, soutient Cassien & Germain dans leur retraite, *ib.*
Acace Ev. de Berée. *V. son titre* p. 219, ne rétablit que malgré luy la memoire de S. Chrysostome, p. 279. Il répond à S. Cyrille sur Nestorius, mais avec moins de feu, n. 3 7. 348. 757. 758. Il ne peut aller au Concile d'Ephese, comme Paul d'Emile, écrit au Concile, p. 383. 428. Les Orientaux luy mandent la deposition de S. Cyrille & de Memnon &c. p. 417. 458. L'Empereur luy écrit sur les troubles de l'Eglise, p. 484. 555 778. 2. Il reproche à Saint Cyrille de s'estre enfui, p. 485. Plusieurs Evêques le visitent sur ces troubles, p. 495. Sixte III. luy écrit pendant le schisme de l'Orient, n. 513. Theodose le prie de travailler à la paix, p. 516. 517. Les Orientaux le vont consulter &c. p. 519. S. Cyrille luy répond sur les conditions de la paix, p. 519 521, luy envoie une lettre du Pape Sixte III. p. 521. Il approuve la doctrine de S. Cyrille &c. p. 521-523.
Acace Evêque de Melitene, idée de sa vie &c. p. 294. 295. Il s'est opposé à Nestorius jusqu'à l'excès, p. 350. S. Euthyme porte l'Ev. de Parembolés à s'unir à luy, p. 379. Il vient au Concile d'Ephese, p. 374, presse Nestorius de quitter les mauvais sentimens &c. p. 383. 386. Rang de la seance au Concile, p. 394. Il y raporte son entretien avec Nestorius, p. 398. Il semble dire que la divinité a souffert, p. 417. Il fait voir la nullité de la sentence des Orientaux, p. 432, prononce un discours au milieu des troubles, p. 453, est deputé par le Concile à l'Empereur, p. 470, devant qui on luy reproche de faire la divinité passible, p. 475. Il s'étonne que Saint Cyrille eust approuvé la profession des Orientaux, p. 557. S. Cyrille luy écrit pour se justifier luy & les Orientaux, p. 557. 558. Il écrit en Armenie contre Theodote, p. 628. 629. 799. S. Cyrille le consulte sur la

condannation de cet auteur, p. 638, luy envoie son explication du symbole de Nicée, p. 640.
Acace Evêque de Scythople, Saint Cyrille luy adresse un écrit &c. p. 587. 674.
Acace Diacre raporte de Constantinople une lettre de Donatien Questeur à Theodoret, p. 584.
Acace Diacre & hospitalier d'Hieraple, avoit peuteestre demeuré en Egypte, p. 597.
 Les *Acéphales*, ce que c'est, leur origine, p. 575. Ils corrompent les écrits de S. Cyrille, ou en alleguent de falsifiez, p. 643. 644.
 S. *Achille* solitaire de Scete. *V. son titre* 702.
Acylin ou *Aquilin* Evêque de Barbalisse; on ordonne un Evêque en sa place à cause de son schisme, p. 575, est chassé de son Eglise, peuteestre ensuite rétabli, p. 592.
Acydine Evêque assiste à la mort de S. Paulin, p. 159.
Adamance Abbé de Sytie, va trouver Saint Cyrille sur le Nestorianisme, p. 619.
Adamance medecin Juif chassé d'Alexandrie, y revient Chrétien, p. 292.
Adepte Evêque d'Aquilée, les Orientaux veulent l'engager dans leurs interests, p. 479. 480.
Adelphe Messalien condamné à Antioche vers 398. p. 210, chassé de Syrie, p. 440.
Adeoias Prestre de S. Paulin luy succede, dit-on, p. 735. 737.
Adrien juge de Challon, meurt, dit-on, possédé, p. 728. 2.
Agathe ou *Agathon* moine, à qui Saint Nil adresse quelque ouvrage, p. 238.
Agile va en Afrique de la part de Saint Paulin, p. 1. 77, & en raporte des lettres de Saint Augustin &c. p. 72. 73.
Agricole Pelagien Anglois, p. 1.
Alaric pille Rome en 410, puis ravage la Campanie, p. 133. 729. 734.
Albin ou *Albin* solitaire de Nitrie, p. 734, son histoire, p. 215-217.
Albin fait Cesar en 193, p. 233. 234.
Albin pere de Volusien, p. 233, est peuteestre le pontif. Albin.
Albine mere de Melanie la jeune, p. 125, de la famille des Cetones, p. 234, renonce au monde avec sa fille & l'inien, p. 236, estoit à Nole en 406, n. 123, va en Asique avec sa famille, p. 243-245, passe en Egypte, p.

245, & en Palestine, l. 247, où elle meurt en 432, ou 433, p. 248.

Alethe ou *Alithe* Evêque de Cahors, p. 129, peut estre Alece de S. Jerome, p. 732. 2, demande quelque écrit à S. Paulin, p. 59. Le Saint s'en excuse, p. 111. 112.

Alisgo ou *Aleigon* lieu dependant de Saint Paulin, p. 3.

Alexandre Evêque d'Antioche se réunit à Rome en 414 ou 415, p. 174. 221. 22. 279, veut se soumettre à l'Eglise de Cypre, p. 445.

Alexandre Ev. d'Hieraple, Acace luy écrit, p. 226. Il vient au Concile d'Ephese, p. 37. 764, prie qu'on attende Jean d'Antioche, & se plaint de ce qu'on le previent, p. 390-393, s'unit à luy pour condamner le Concile, p. 409, écrit à Acace de Berée, p. 417, signe la commission des deputez, p. 472. Theodoret luy mande ce qu'ils font, p. 479. Parthene Abbé luy marque l'état des Nestoriens à CP p. 493. Il va à Tarfe à un Concile des Orientaux &c p. 495. André de Samofates luy écrit contre Rabula &c. p. 705. Jean d'Antioche le mande pour deliberer sur la paix, p. 517. 518. Il va consulter Acace de Berée, p. 519, ne peut approuver la réponse de Saint Cyrille à Acace &c. p. 522-525. 551, eloigne les autres de la paix, p. 525. 581, reçoit mal la lettre de Jean d'Antioche qui l'y portoit &c. p. 528-550. Il écrit à André de Samofates, sur la paix qu'on négocioit, p. 551. rompt la communion avec Jean d'Antioche & André, p. 545-555. 575. Le Concile de Zeugma ne peut le ramener, p. 557-558, non plus que les prieres touchantes d'André, p. 562. 583. Il se prive par son schisme des droits de Metropolitan &c. p. 574. 575. On érige Sergiople en evêché dans son diocèse malgré son opposition, p. 578. 579. Theodoret ne peut l'engager à conférer avec Jean, p. 582. 584. Il écrit à Melece de Mophteste pour l'empêcher de se réunir, p. 589. 590. Euthere de Tyanes luy adresse un écrit contre Jean & S. Cyrille, p. 591. Jean d'Antioche & Theodoret ne peuvent le gagner, p. 595-600. Il est banni &c. p. 602. 603.

Alexandre Evêque d'Apamée vient au Concile d'Ephese, p. 378. 704, prie qu'on attende Jean d'Antioche, & se plaint de ce qu'on le previent, p. 390-393, s'unit à luy pour condamner le Concile, p. 409, va voir Acace de Berée sur ces troubles, p. 496, est député pour porter un nouveau decret des Orientaux à Alexandria, p. 539-541, de mande à conférer avec Alexandre d'Hieraple, p. 5. 7.

Alexandre Prestre de Syrie, Saint Cyrille luy adresse une explication du symbole de Nicée, p. 640.

Alexandre Acemete trouble CP. enest chassé vers 426, l. 209. 21, croit fort contre Theodote d'Antioche, p. 200, convertit Rabula depuis Evêque d'Edesse, p. 504.

Alexandr d. disciple de Saint Arsene &c. p. 680, qui le quitte, puis le rejoint, p. 69. 696, ce qu'on en dit, p. 700.

Alexandre moine de Cypre au 5^e & 6^e siecle, p. 715.

Alexandrette ville de la 2^e Cilicie, l. 550.

Alexandrie: on se plaint que les Evêques s'y donnoient trop d'autorité, p. 155. Ses Parabolans, leurs fonctions, & leur nombre, p. 276-27. Dignité de son Eglise, p. 289. 29. Elle estoit chargée de mener à Rome le jour qu' il falloit faire la feste de Pasque, p. 523. On y faisoit le Chresme le jeudi saint, p. 624.

Alisgo V. Alençon.

Alphie Evêque déposé pour le Nestorianisme, p. 400.

S. Ayste Evêque de Tagaste, voit en 394 une hymne de Saint Paulin, p. 41, luy écrit par Julien, p. 52. S. Paulin luy répond &c. p. 62. 63. Il récrit à S. Paulin en 396, p. 72, se plaint de n'en pas recevoir de réponse, p. 77, reçoit chez luy Pimen & Melanie en 410, p. 243-244.

Alype Evêque de Cesarée en Cappadoce, approuve en tout Saint Cyrille, p. 370.

Alype Curé de Constantinople, écrit à Saint Cyrille à Ephese &c. p. 458. 617.

Amalecites heretiques Eutychiens de l'Arménie, p. 715.

S. Amand Evêque de Bordeaux, p. 129, ami & catechiste de S. Paulin, p. 11. 13, qui luy écrit apparemment en 394, p. 41. 42, & en 396, p. 76, puis en faveur d'un bon Prestre, p. 79, 81. S. Amand luy manda le succès de cette affaire, p. 81.

Amand écrit à S. Paulin avec Sancte &c. p. 66.

Amande femme d'Aper l'imité dans sa conversion &c. p. 114-120. S. Paulin luy écrit en 405, p. 1. 3, & en 406, p. 27.

Amaque Soudiacre de S. Delphin, porte à S. Sulpice une lettre de Saint Paulin, p. 90.

S. Ambroise Evêque de Milan, mande à Saint Sabin la conversion de S. Paulin, p. 27. 9. 30, le voit & le veut associer à son Clergé, p. 43, écrit à l'Evêque Severe sur Jacques de Perse, p. 45. Saint Augustin demande son ouvrage contre les philosophes, p. 73. Il envoie des reliques à S. Paulin, p. 77. Saint Celestin Pape avoit passé quelque temps auprès de luy, p. 148. Sa chambre estoit

toujours ouverte, p. 222.
Ambroi è porte à Saint Jerome des prefens & lettres de Saint Paulin, p. 63.
Amman roy des Sarrazins, arreste leurs incursions sur les Romains, p. 204.
Ammon ou *Ammonés* va voir Saint Arfene, p. 682, fait voyage avec Daniel, p. 699, ce qu'on en dit, p. 701.
Ammoné Diacre d'Alexandrie va faire signer à Jean d'Antioche la condamnation de Nestorius, p. 542. 782. 2.
Ammoné moine de Nitrie visite Saint Jean de Lycople, p. 210.
Ammoné moine écrit le massacre des solitaires de Sinai, p. 201.
Ammoné moine de Nitrie frappe à sang le Prefet Oreste, & meurt dans la question, p. 203.
Ammoné Comte avance 1500 livres d'or pour Saint Cyrille, p. 540.
Ampel ou *Apelle* Eveque d'Eluse vient au Concile d'Ephese, p. 70.
S. Amshiloque Eveque d'Icône combat les Messaliens, p. 449.
Amhilone Eveque de Side, p. 774. 1, assiste au Concile d'Ephese, p. 378. 580, où il fait condamner les Messaliens, p. 452.
Anacortes, sublimité de leur vie, p. 12.
Anastase Pape en 398, p. 52, Saint Paulin luy écrit sur la promotion, & il écrit en faveur de S. Paulin, p. 82, le reçoit honorablement à Rome en 399, p. 81, l'invite à son anniversaire, p. 101.
Anastase de Thessalonique, p. 297. Sixte III. le fait son Vicaire, p. 292.
Anastase Eveque de Tenedos quitte l'episcopat pour visiter les schismatiques exilés, p. 54.
Anastase Prestre d'Antioche fort estimé de Nestorius, p. 3, qui l'emmene à Constantinople, p. 287, attestela pureté de foy des Prestres Antoine & Jacque, p. 299. 320, oste à Marie le titre de Mere de Dieu, p. 313, propose un accommodement entre S. Cyrille & Nestorius, p. 337, demeure attaché à Nestorius, p. 494, rend témoignage à la catholicité de Saint Procle, p. 51.
Anastase Prestre & Abbé, Saint Cyrille luy adresse une explication du symbole de Nicée, p. 640.
Anatole Eveque de Constantinople fait Maxime Eveque d'Antioche, p. 525.
Anatole General: Jean d'Antioche luy fait mander les apparences de la réunion &c. p. 527. 528.
André Eveque de Querfonese est député pour appeller Nestorius au Concile d'Ephese, p. 505.
André Eveque de Samofates refuse les ana-

thematismes de S. Cyrille, p. 359. 371. 375, écrit contre luy, p. 373, tombe malade, ne peut venir à Ephese, p. 408, Rabula anathematize son écrit contre S. Cyrille, p. 595, André en écrit à Alexandre d'Hieraple, p. 505, fait un nouvel écrit contre S. Cyrille & Rabula, p. 507, va d'Antioche de libérer sur les conditions de la paix, p. 517, Alexandre d'Hieraple luy envoie la réponse de S. Cyrille à Acace &c. p. 513. Il a peine de voir Jean d'Antioche si porté à la paix, p. 523. 525, soupçonne quelque mal du silence de Paul envoyé à S. Cyrille pour la paix, p. 533, reconnoit enfin la catholicité de S. Cyrille, p. 551. 552, embrasse la communion, p. 554, menage Alexandre, p. 555. Le Concile de Zeugma le charge d'écriture à Jean d'Antioche, p. 557. Il ne peut gagner Alexandre, p. 562. 563, se reconcilie avec Rabula, p. 563. 564, embrasse la communion de S. Procle, p. 586, ne peut se trouver au jugement d'Athanase de Perche, p. 50.
André moine de Constantinople, p. 553.
An ces famille illustre de Rome, p. 2.
Anthème Prefet du Pretoire gouverne sous Theodose II. p. 288.
Antho *omorphites*, S. Cyrille écrit contre eux à Calosyre &c. p. 653. 650.
Antioche, dignité de son Eglise, p. 289.
Antioche ville d'Isaurie, p. 591.
Antochus roy de Comagene, rétabli dans ses Etats par Carus, p. 285.
Antioque Ev. de Bostres arrive à Ephese avec Jean d'Antioche, p. 408, signe la condamnation de Nestorius en 436 &c. p. 621.
Antioque Prefet du Pretoire & Consul, p. 344, porte à Celestin des écrits & une lettre de Nestorius, p. 343. 757. Les Orientaux luy écrivent contre le Concile, p. 425. Il fait conduire Nestorius à son monastere, p. 473. Jean d'Antioche luy écrit contre Theodote &c. p. 495.
Antoine Ev. de Germes est tué par les Macedoniens qu'il persecutoit, p. 301.
Antoine Eveque de Calcide preche la semaine sainte à Antioche, p. 583.
Antonin Eveque de Fussale, Saint Augustin en écrit au Pape Celestin, p. 148.
Antoine Prestre de CP. va en Lydie pour convertir le Quartod. cimans, p. 299. 300.
Anysé Eveque de Thebes, est député pour visiter Nestorius au Concile d'Ephese, p. 396. 397.
Anysé Notaire & Lecteur de Cesarée, cite Nestorius au Concile d'Ephese, p. 397.
Apelle. V. Ampel.
Armenien, c'est Pinicu.

- Aper* Evêque de Lion n'est pas l'ami de Saint Paulin, p. 120.
- Aper* ami de S. Paulin dans le monde, p. 9, se convertit, & devient, dir-on, Evêque de Toul, p. 114-120. Saint Paulin luy écrit en 405, p. 123, & pour la troisième fois en 406, p. 127.
- Aphrone* Prestre presche les Nestoriens à Calcedoine &c. p. 495.
- Aphrone* Samaritain, Saint Nil luy écrit sur la resurrection, p. 196.
- Les *Apollinaristes*: Theodose II. leur défend les eglises dans les villes, p. 299. Ils renaisissent après le Concile d'Ephese dans Eutyche, p. 500. Une seule nature du Verbe incarnée, expression d'Apollinaire, p. 534.
- Apollonie* ville de l'Epire, p. 150.
- Appiarus* Prestre d'Afrique appelle à Rome &c. p. 148. 149. 375.
- Appien* Duc de Mesopotamie. Jean d'Antioche luy écrit, p. 496.
- S. *Apre* Ev. de Toul, ce qu'on en dit: si c'est *Aper* ami de S. Paulin, p. 727-79.
- Aprimus* Evêque de Calcede, conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius, p. 354, vient avec luy à Ephese, p. 408, est député vers l'Empereur, p. 472.
- Apronien* estoit à Nole en 406 avec S. Paulin, p. 225.
- Aquilin* Evêque de Byblos, déposé dans le faux Concile d'Ephese, peut estre Acylin Evêque de Barbalisse, p. 592.
- L'*Aquaine* province riche, mais corrompue, p. 10.
- Canons *Arabiques*, mauvaises pieces, p. 445
- Arcade* Empereur élevé par Saint Arsen: &c. p. 677. 678, écrit à S. Nil qui luy represente son injustice envers Saint Chrysostome, p. 199, à laquelle des Evêques passionnez l'avoient engagé, p. 224.
- Arcade* Evêque Legat de Celestin au Concile d'Ephese, p. 375, y arrive, & signe la deposition de Nestorius, p. 429, est député du Concile à l'Empereur, p. 470-472.
- Arcaë* fille d'Arcade Empereur, p. 288.
- Archelaüs* Evêque, conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius en 430, p. 354, est condamné à une grosse amende, p. 529.
- Archelaüs* Evêque de Mende, cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, p. 432.
- Arise*, on le confond avec S. Arsen, p. 690.
- Arilabare* General Got & Arsen, p. 297.
- Ariens*, ils brulent une eglise que Nestorius vouloit abatre, p. 298. Saint Cyrille écrit contre eux, p. 677.
- Aristolaüs* Secretaire d'Etat, commis pour pacifier les Orientaux avec Saint Cyrille: &c. agit beaucoup pour cela, p. 516-521, en-
- voie un officier à Berée porter la lettre de S. Cyrille à Acace, p. 527. Maximien luy écrit de presser S. Cyrille de condamner les anathematismes, p. 535. S. Cyrille s'ennuie de ses instances &c. p. 539-541. Il va à Antioche presser la conclusion de la paix, p. 541-543, en porte les nouvelles à l'Empereur &c. p. 548. 557. retourne en Orient avec de nouveaux ordres pour faire condamner Nestorius, p. 617. 618. 621. 622.
- Aristophane* homme de qualité. S. Nil predit sa mort, p. 197 198.
- Armene*, son état & son partage en 437, p. 791. 1. Les Evêques d'Armene consultent S. Procle sur Theodore. Il leur répond &c. p. 628-533. Il y avoit des moines Apollinaristes, p. 633.
- Arqube* Evêque de Panephyse, estoit vers 395 à Tennesse pour y elire un Evêque &c. p. 161. y reçoit Cassien & German, & les mene à divers anacorettes, p. 162.
- Arquebe* Ev. de Diolque, p. 162.
- Arquebe* Prestre, à qui Saint Isidore écrit, p. 162.
- Arquebe* solitaire cede souvent sa cellule à ceux qui vouloient embrasser le mesme genre de vie, p. 164.
- Arzico* Roy d'Armene, vivoit peuteestre encoire en 437 &c. p. 791. 1.
- S. *Arsene* solitaire d'Egypte. V. son titre p. 675. 795.
- Arthabas*, Saint Cyrille le porte à faire dechoir Chryforete, p. 540.
- Arthome* Prestre, député de Sixte III. au Concile de Thessalonique en 488. p. 264.
- Asclepiade* Evêque de Tralles, écrit, dit-on, du Th. Magion, p. 713. 715.
- Aspar* General Got & Arsen, p. 297, est député en Afrique, p. 775. 2
- Asphale* Prestre d'Antioche, & Nonce à CP: estoit au Concile d'Ephese, p. 435.
- S. *Astere* Evêque d'Amalée, p. 749. 2.
- Astere* Evêque d'Amide, p. 404, s'unit à Jean d'Antioche pour condamner le Concile d'Ephese, p. 409.
- Astere* disciple de S. Julien Sabas, attire Acace dans son monastere, p. 22.
- Astere* fils d'Apronien estoit à Nole en 406, p. 125.
- Ataulphe* roy des Gots mort en 415, p. 734. 1.
- S. *Atanase*: on luy attribue un écrit d'Apollinaire, p. 524. Sa lettre à Episcete alterée, p. 538. 546.
- Athanas* Evêque de Parale, indique à Nestorius latenu du Concile d'Ephese, p. 362.
- Athanas* ordonné Evêque de Dolique, qu'on indigné, p. 575, ce qui cause un schisme, p. 576-578.

Abbas Evêque de Perrhe accusé, le d'emer, puis se veut rétablir, p. 647-649. 712, est déposé par le Concile d'Antioche, p. 649. 652, rétabli par le faux Concile d'Ephese, déposé à Calcedoine, p. 652. 654. 794.

S. Athanasie Evêque de Naple, p. 726.

Athanasie Prestre d'Alexandrie, neveu de S. Cyrille, p. 257. Dioscore le dépose &c. p. 655. 794. 2.

Athanasie ou Eudocie épouse Theodose II, p. 288.

Attale ville considerable de la Pamphylie, p. 774. 1.

Aurèle Evêque de CP. chasse tous les Prestres qui ne le reconnoissent pas, p. 173. Acace luy écrit sur le rétablissement de la memoire de S. Chrysostome, p. 215. 779. Il s'accommode de Pierre & d'Edesse Diacres d'Alexandrie, p. 276, rejette les Pelagiens, p. 305, agit contre les Messaliens, p. 449. 450. Le Prestre Maximien luy est fort attaché, p. 489. Il prend soin de l'instruction de S. Procle, p. 705, qui l'imite dans le bien, p. 708. Il meurt en 425, p. 149.

Aurique de Nicople succede à Donat, assiste au Concile de Calcedoine, p. 549.

Audiens, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.

Ave, quand on y a joint la seconde partie, p. 487.

S. Augustin loue & benit Dieu dans la conversion de S. Paulin, p. 27, luy envoie Licent pour s'en edifier, p. 28. Saint Paulin luy écrit, p. 63. Il fait un eloge de ses lettres, p. 51, le consulte sur l'action des Saints dans le Ciel, p. 55, luy écrit par Romanien, p. 70, puis par Agile & Romain &c. p. 71-73. estime fort ses consultations, p. 75-76, se plaint de n'en pas recevoir de réponse, p. 77, luy écrit & reçoit de ses lettres en 405, p. 121. 122, en 407 & 408, p. 128, en 412 & 413, p. 184. En 417, il luy écrit contre les Pelagiens, p. 137. Il écrit en 418 à Saint Celestin alors Diacre, p. 118. Les Marquillois s'elevent contre sa doctrine, p. 183. 184. Il écrit à Pinien & Melanie, les reçoit &c. p. 243. 245, écrit en 412 à Volusien, p. 249. Son union avec Posside qui écrit la vie, p. 255-258. Theodose luy écrit pour l'inviter au Concile d'Ephese, p. 353, luy écrit sur ce qui s'y passa, p. 428.

Azide femme d'Apronien estoit à Nole en 406, p. 125 estoit morte en 410, p. 248.

S. Aurele Evêque de Carthage écrit à Saint Paulin, qui luy répond en 344, p. 62, luy récrit peutestre en 395, p. 67, & 396, p. 72.

Auzône avoit des Paulins pour parens, non S. Paulin de Nole, p. 2, qu'il eleve, & fert beaucoup dans le monde, p. 4. Il blasme

son changement, p. 33-35.

Auzone Evêque de Toul, p. 727. 728.

B.

BALSAMON Patriarche d'Antioche. p. 447.

S. Baradate solitaire presse Theodotet de se réunir avec Jean d'Antioche, p. 581. 582.

Barbalisse ville de l'Uphratienne, p. 592.

Barcelone, Saint Paulin y demeure assez longtemps en 373, p. 38, y est fait Prestre cette année à Noel, p. 39.

Saint Barnabé: Son corps fut trouvé en Cypre vers 488, p. 447.

S. Basile Evêque d'Edesse défend genereusement la foy, p. 684.

Basumas disciple de Theodore, seme le Nestorianisme en Perse, p. 616.

Basumas moine heretique, ministre de la fureur de Dioscore, p. 277.

S. Basile le Grand: Acace le va consulter au nom de l'Eglise de Bérée &c. p. 221. Il est auteur de la vie monastique en Cappadoce &c. p. 744. 1.

Basile Evêque d'Ephese successeur de Memnon, p. 296, ordonné par S. Procle, p. 712.

Basile de Seleucie releve fort la 2^e lettre de S. Cyrille à Nestorius, p. 338.

Basile Evêque de Larisse, p. 762. 769. 1. Saint Celestin luy écrit, p. 150. Il vient au Concile d'Ephese, p. 378, s'unit à Jean d'Antioche pour condamner le Concile, p. 409, souffre beaucoup, sans vouloir se réunir aux Evêques du Concile, p. 499.

Basile Abbé à CP. est arrêté prisonnier & maltraité, puis renvoyé par Nestorius, p. 314. 315. 750, presente une requeste à l'Empereur contre les violences de ce Prelat, p. 326-340, agit à Alexandrie & à CP. pour faire anathematizer Theodore, p. 632. 633. 791.

Basile Prestre, Theodoret l'envoie à Hellade pour le porter à se réunir, p. 589.

Basile Prestre de Capoue: S. Paulin luy fait rendre justice, p. 79.

Basilien fait Evêque d'Ephese d'une maniere irreguliere, p. 782.

Basilien fait Evêque d'Evazes en Asie malgré luy, p. 295.

Basille bellemere de Sulpice Severe, p. 8, Saint Paulin la salue en 395, p. 69.

Fl. Bassus peut estre Prefet d'Italie vers 435, p. 608.

Anicetus Bassus Consul en 431, accusateur, diton, de Sixte III, p. 261.

Belide ville de l'Epire, p. 158.

Belpuch ville du diocèse de Toulouse, p. 59.

Benace. V. Venance.

Benjamin solitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

- Benjamin* solitaire trompé par le demon , p. 170.
- Benjamin Juif*: S. Nil luy écrit sur l'abolition du sabbat , p. 195.
- S. Benoist* honoré dans le Poitou comme Confesseur , p. 97. 726.
- Benoist* Diacre frere de Sebastien ermite , p. 97.
- Beren*: Ev. de Perge , c'est *Verimen*.
- Bernard* Archev. de Naple en 1252, p. 734. 1.
- Beronicien* Ev. Esque de Tyr , ne veut point passer les ordres de l'Empereur contre Nestorius &c. p. 619.
- Betine* solitaire de Scteté , ce qu'on en dit , p. 702. 703.
- Blem* 7 yes barbares , courent la Libye &c. p. 610.
- Les Bogomiles* heretiques descendus des Mes-saliens , p. 450. 451.
- S. Boniface* Pape est élu en 419, p. 13 , & soutenu contre Eulale , p. 138, écrit à Hilaire Evêque de Narbone , p. 151, à Saint Castor Ev. d'Apt , p. 175, meurt en 422, p. 148.
- Boniface* , Prestre d'Hippone envoyé au tombeau de S. Felix , p. 121.
- Bordeaux* estoit la patrie de S. Paulin , p. 2. 3.
- Bourg* petite ville sur la Garonne , fondée par le pere de S. Paulin , p. 2.
- Busa* Martyre Diacre de l'Eglise d'Alexandrie , en fait les affaires à Constantinople en 429, p. 331-333. 755.
- S. Brice* chassé de Tours en 430, y revient en 437, p. 155. 155, avec des lettres de Sixte III, p. 264.
- C
- C** *ABASES* metropole de la 2^e Egypte , p. 365.
- Caduce* Seigneur rend justice à Basile Prestre de Capoue , p. 75.
- Caius* Caligula rétablit Antiochus dans ses Etats , p. 283.
- Calam. 107*: rien ne nous en oste plus la crainte que la crainte de Dieu , p. 99.
- Calamon* montagne du desert de Calame , p. 663.
- Calandon* Ev. d'Antioche en 412, p. 714.
- Callinique* Ev. de Gangres &c. p. 712.
- Calliste* Prestre d'Egypte , tué par ses gents en 422, p. 282.
- Calosyre* Ev. d'Arfinoé: Saint Cyrille luy écrit contre les Anthropomorphites , p. 662. 663.
- La Campanie*: Saint Ambroise en fait l'eloge , p. 45.
- Candulien* Prestre , peurestre de Rouen , connu de S. Augustin & de S. Paulin , p. 112, apporte à S. Paulin le traité de S. Augustin Du soin pour les morts , p. 138.
- Candidien* Diacre de CP. va trouver S. Cyrille à Ephese , p. 469.
- Candidien* Comte des Domestiques va au Concile d'Ephese pour y maintenir l'ordre , p. 380-382, veut & ne peut faire attendre Jean d'Antioche pour le Concile , p. 300. 395. 755. 2, affiche une protestation contre ce qu'on feroit auparavant , p. 396, écrit à l'Empereur contre le Concile , p. 402. 407. se plaint aux Orientaux du procedé du Concile , p. 410, veut empêcher S. Cyrille & Memnon de celebrer les Mysteres , p. 411. Le Concile se plaint de luy à l'Empereur , p. 48. Le Comte Jacques luy donne Nestorius en garde , p. 455.
- Canope*: S. Arsene y passe 3 ans , p. 694.
- Capoue* erigée en metropole en 971, p. 731. 2.
- Caprole* Ev. de Carthage depute au Concile d'Ephese , p. 576.
- Cardamas* esclave , puis exorciste à Bordeaux , p. 81. 82, fait penitence avec Saint Paulin durant le Carême de 398, p. 48. 81. 723, le retourne voir en 400, p. 92. 93.
- Carissime*: Il avoit six semaines , & commençoit le lundi en Egypte , p. 270. On s'y abstenoit du vin , p. 723. 2.
- Carène* ou Marin , Jean d'Antioche luy écrit sur la paix , p. 548.
- Carise* Prestre economie de Philadelphie , p. 748. 2, s'oppose à deux Prestres de Nestorius , p. 389, vient se plaindre de sa deposition au Concile d'Ephese , p. 442.
- Carmosyn* Prestre d'Alexandrie , agent de S. Cyrille à CP. p. 521. Saint Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux , p. 542.
- Carmosyn* Prefre d'Egypte , est tué aux combats de l'amphitheatre , p. 624.
- Carpe* Evêque a une vision sur la conduite dure envers les pecheurs , p. 195.
- Carpi* Valentinien: Saint Nil le raille sur les folies de sa secte , p. 195.
- Carthage* assiegée par les Vandales , p. 258.
- Cassie* ville d'Egypte , p. 510.
- Jean Cassien* Prestre & Abbé à Marseille. *17*, son *titre* p. 157. 739, refute Nestorius à la priere de S. Leon , p. 348 349.
- Cassien* , à qui S. Isidore de Peluse écrit , p. 163. 745. 1.
- Cassius* Diacre de S. Cyrille va faire signer à Jean d'Antioche la condamnation de Nestorius , p. 542. 785. 2.
- S. Castor* Ev. d'Apt, ce qu'on en dit , p. 175. 176.
- Cassien* écrit pour luy les Institutions &c. p. 176-180. 741.
- Cataphractes* heretiques Eutychiens de l'Armenie , p. 715.
- Ceiones* , illustre famille Romaine , p. 233. 234.
- Celencie* dame de qualité & fort Chrétienne , à S. Paulin luy a écrit , p. 145.
- Celeste* Pelagien: S. Celestin ne veut pas l'écou-

- ter après sa condamnation, p. 154. 304. Honnore le fait chasser de Rome en 421, p. 240, 302. Il demande un Concile à Theodose II, & à Nestorius, p. 305. Mercator le combat, p. 306. Il accuse Philippe, & demeure sans preuve, p. 320. 321. Theodosius le fait chasser de CP. p. 307. Le Concile d'Ephefe le rejette, p. 440.
- S. *Celsus*, 17. son titre p. 148. 737. S. Prosper & Hilaire luy écrivent contre Cassin, p. 184. 185. Il regrette Siffiane Ev. de CP. écrit à Nestorius son successeur, p. 285. Celeste luy demande un Concile, p. 304. Il croit qu'on peut transférer des Evêques &c. p. 371-373. Il loue les fideles de CP. de leur zele pour la foy, p. 320, declare nulles les depositions ou excommunications de Nestorius, p. 324. Nestorius luy envoie ses homelies, & luy écrit pour luy & pour les Pelagiens, p. 342-344. S. Cyrille luy écrit contre Nestorius, p. 344. 345. Dans un Concile de Rome il condamne Nestorius, p. 340, 350, comme S. Cyrille pour exécuter son decret contre luy, p. 351, écrit à Jean d'Antioche &c. p. 352. Nestorius luy mande que le Concile se tiendroit pour juger diverses choses, p. 353. Celestin ne l'indiqua point &c. p. 750. Il deputa & écrit au Concile, & à S. Cyrille, p. 374. 761, qui y tient sa place, p. 393. 765. 755. On lit & on enregistre sa lettre dans les actes du Concile, p. 358. Les Evêques condamnent Nestorius selon sa lettre, p. 399. Theodose luy écrit sur la d. position de Nestorius, de S. Cyrille & de Memnon, p. 428. Il modere la severité qu'on vouloit employer contre les Orientaux, p. 498. Il confirme l'ordination de Maximien &c. p. 502. 503, meurt peu après, p. 513. Il n'a point rendu de jugement contre les Pelagiens, p. 771. 2.
- Celse* fils de Pneumace, parent de Saint Paulin, p. 1.
- Celse* va en Afrique en 405 de la part de Saint Paulin, p. 121. 122.
- Cereal* porte un billet de S. Paulin à Rufin, p. 127.
- Chresime*, des le 5^e siecle on le faisoit à Alexandrie le joudi saint, p. 624.
- Chrysoth*: eunuque, ministre des violences de Diocore, p. 655. 656.
- Chrysothe* Grand Chanibellan prevenu contre S. Cyrille, p. 418. 559. Les Orientaux luy écrivent contre le Concile d'Ephefe, p. 421. 425. On le soll cite, on luy fait des presens pour le disposer en faveur de Saint Cyrille, p. 539-541, qui le veut faire deposer de sa charge, p. 540.
- S. *Chrysofome*. V.S. Jean Chrysofome.
- Circensis*, cette feste n'est pas si ancienne, p. 145.
- Cirthe* ville d'Afrique assiegée par les Vandales, p. 258.
- S. *Clair* disciple de S. Martin, p. 61, avoit Victor pour compagnon de sa vie sainte, p. 94.
- Claudian*: on luy attribue mal le poeme de S. Paulin à Jove, p. 88.
- Claudian* Prestre de CP. que Saint Cyrille recommande à Maximien, p. 534.
- Clement* neveu de Vespasien, Consul, puis martyr de J.C. p. 8.
- Comace* de Moppeust. V. Thomas.
- Comare* ou Macaire Ev. d'Egypte, signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome, p. 365. Saint Cyrille luy adresse un abrégé du Concile d'Ephefe, p. 405.
- Comode* Ev. de Tripoli cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephefe, p. 434.
- Complute* ville d'Espagne, aujourd'hui Alcalá de Henarez ou Madrid, p. 15.
- Concypiscence*: Personne ne la sent plus que celui qui la combat, p. 52.
- Constance* Patrice, invite S. Paulin aux Conciles sur l'elect on de Boniface Pape, p. 138. Estant Empereur il fait chasser les Pelagiens de Rome, p. 240.
- Constantin* Ev. de Melitene en 440, p. 205.
- Constantin* nople agitée après l'exil de S. Chrysofome, p. 190. Du temps de Saint Procle, de simple evêché devient le second siege de l'Eglise &c. p. 289.
- Concession*, danger de la justifier devant le monde, p. 31.
- S. *Cosme*, sabbatique dans le diocèse de Cyr, p. 517. 518.
- Crotés* philosophe renonce aux richesses pour posséder la vertu, p. 18.
- Crescent* homme de qualité, dont S. Nil predit la mort, p. 197. 198.
- Crispin* Ev. Donatiste de Calame, p. 256, confere avec Posside &c. p. 257.
- Crosse* d'Evêque n'estoit pas en usage au 5^e siecle, p. 152.
- L'Eglise de Cypro declarée autocephale par les Conciles d'Ephefe & de CP. p. 444-447.
- S. *Cyr* & S. Jean: S. Cyrille transfere leurs reliques, p. 269.
- S. *Cyrelle* d'Alexandrie. 17. son titre p. 267. Saint Celestin luy écrit sur la translation des Evêques, p. 150. Acace blâme les anat hematismes &c. p. 225. 226. Albina, Pimica & Melanie le visitent en 417, p. 246.
- Cyrille* Evêque d'Adane: Theodoret le prie de porter Hellade à se réunir, p. 589.
- Cyrille* auteur de la vie de S. Euthyme, p. 648.
- Cyrille* partisan de la propagation, p. 660, p. c. auteur d'un traité des animaux, p. 675.

Cyrus Evêque d'Aphrodisiade, p. 404, vient au Concile d'Epheſe, p. 378. Son humilité & ſa reputation, p. 378. Il ſigne la relation de Neſtorius contre le Concile, p. 403, & cependant eſt miſ entre ceux qui le depoſerent, p. 763. 2.

Cyrus Evêque de Tyr aſſiſte au C. d'Epheſe, p. 617.

Cythere homme de qualité & de pieté, ami de S. Paulin, p. 97, qui luy adreſſe un poeme &c. p. 98. 99.

D

DALMACE moine fait Evêque de Cyzic, p. 424, au lieu de Saint Procle, p. 705, vient au Concile d'Epheſe, p. 378, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour le commencer, p. 393.

S. *Dalmace* Abbé à CP. ſa retraite, ſon zele pour la foy &c. p. 321-323. Il poſte Theodoſe II. à écrire plus favorablement au Concile d'Epheſe, p. 418, obtient la permiſſion d'en faire venir les deputés à CP. &c. p. 421-423, empêche qu'on ne banniſſe Saint Cyrille & Memnon, p. 455. Le Concile luy écrit pour le remercier &c. p. 468. Saint Cyrille le fait prier d'agir contre Neſtorius, p. 5. o. Son zele s'échauffe contre Ibas, p. 632.

Damaſcius philoſophe payen du V. ſiècle, p. 275.

Damaſe Pape: en 377 ou 378, on traite devant luy de l'hereſie d'Apollinaire, p. 221.

S. *Damien*: ſa baſilique dans le diocèſe de Cyr, p. 557. 558.

Daniel Evêque de Darnis, ſignifie à Neſtorius ſa depoſition par le Concile de Rome, p. 366, vient au Concile d'Epheſe, p. 378, eſt député pour y citer Neſtorius, p. 37, & à l'Empereur pour l'informer de ce que avoit fait le Concile, p. 424, qui luy écrit à CP. p. 467. S. Cyrille l'envoie conſulter des Evêques ſur la condamnation de Theodore, p. 638.

Daniel Evêque de Colonie cite Jean d'Antioche au Concile d'Epheſe, p. 434. S. Cyrille l'envoie peuteſtre conſulter des Evêques ſur la condamnation de Theodore, p. 638.

Daniel Preſtre dit à S. Gyrille que Theodoret n'a point condanné Neſtorius, p. 621.

Daniel diſciple de S. Pierre de Galacie, p. 254.

Daniel ſolitaire de Sceté, p. 165, diſciple de S. Arſene, p. 678-681, ce qu'on en dit, p. 648-702.

Daniel corrupteur d'un monaſtere de filles en Orient, ſe fait Evêque dans les Gaules, p. 152.

Darnis metropole de la Libye Marmatique, p. 167.

Decani, divers officiers eccleſiaſtiques & ſeculiers, p. 70.

Decence Evêque d'Eugube, conſulte le Pape Saint Innocent, p. 148.

S. *Deſphin* Evêque de Bordeaux baptize Saint Paulin & ſon frere, p. 3. 11. 13. 54. luy écrit, & reçoit ſa réponſe peuteſtre en 394, p. 41, luy récrit, & reçoit encore réponſe en 396, p. 75. 77, eſt fort malade en 398, p. 81. 82. Saint Paulin reçoit des lettres de luy, & luy écrit en 400, p. 92. 93.

S. *Deny* l'Atropagite. S. Nil cite une hiſtoire de ſes lettres, p. 195. Liberat le confond avec S. *Deny* de Corinthe, p. 643.

Deny Comte, Grand-Maître de la milice en Orient, & Proconſul, p. 528, écrit à Conſtance ſur l'élection de l'Evêque en 431, p. 445. 776. 2, maltraite Theodoret, p. 57. Jean d'Antioche luy envoie la loy contre les ſchiſmatiques pour la faire executer, p. 581. Il fait bannir Melece de Mopſueſte, p. 595, traite de meſme Alexandre inflexible, p. 600.

Decatur, le meſme qu'Adéodat.

Deſtin, vanité du deſtin, p. 86.

Deſien Evêque de Seleucie vient au Concile d'Epheſe, p. 378, demande qu'on attende Jean d'Antioche, p. 393, s'unit à luy pour condamner le Concile, p. 409.

Deſlogue, à qui S. Nil écrit, p. 211.

Deſier Preſtre prie S. Paulin de luy expliquer les benedictions de Jacob, p. 57. 123. Saint Paulin s'en excuſe, p. 126.

Deſlerien, à qui Saint Nil écrit, p. 191, ſur Apollinaire, p. 197.

Diadore Evêque de Tarſe fournit à Neſtorius les principes de ſon erreur, p. 312. Futhere de Tyanes le loue fort, p. 591. Les Neſtoriens eſtimoient beaucoup ſes écrits, p. 616. S. Cyrille veur le faire condamner, p. 624, écrit contre luy, p. 643.

Diogene Evêque bigame, peuteſtre de Seleucobelle, p. 225.

Diogene Evêque de Cyzic, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, p. 705.

Diogenien Evêque d'Albi, fort Saint, p. 120.

Domedes œconome. Saint Nil le reprend de quelque erreur, p. 197.

Dioſcore Evêque d'Alexandrie ſuccede à Saint Cyrille, perſécute ſes parens & ſes amis, p. 654-656, caute peuteſtre de la brouillerie dans la 6^e ſéance du Concile d'Epheſe, p. 772-775. Theodoret luy écrit en 447, p. 788.

Dioſcor Conſul en 442, p. 7. 4. 2.

Domiſien Queſteur prie Hellade de Tarſe de prévenir une loy contre les ſchiſmatiques, p. 500, écrit à Theodoret pour le porter à le

- réunir avec Jean d'Antioche, p. 584.
- S. Damion* Prestre de Rome, reçoit en 394 S. Paulin, p. 43, qui luy envoie demander la chronique d'Eusebe, p. 62.
- Domnus* Evêque d'Oponce est député pour citer Nestorius au Concile d'Ephese, p. 397.
- Domnus* neveu de Jean d'Antioche quitte la solitude pour réunir son oncle avec les Catholiques, p. 513. Theodoret luy écrit, p. 587-588. Il succede à son oncle, p. 545. S. Cyrille luy écrit, *Ibid.* Il renvoie l'accusation d'Athanasie de Perthe au jugement de Panoibe son metropolitain, p. 647. Saint Cyrille & Saint Procle luy écrivent en faveur, p. 647. Domnus revoit son affaire & le depose, p. 649-652. 712. Il intronize Estienne d'Hieraple, p. 790.2.
- Domat* Evêque de Nicople, p. 155. S. Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, p. 542.
- Domat* Prestre raporte de CP. une lettre du Questeur Domitien à Theodoret, p. 584.
- Domatistes*, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.
- Dorthe* Evêque de Marcianople presche le Nestorianisme à Constantinople, p. 572, & souleve tous les fideles, p. 319. 320. 331-333, vient au Concile d'Ephese, p. 77, demande qu'on attende Jean d'Antioche, p. 393, s'unit à luy pour condamner le Concile, p. 499, signe le pouvoir des deputez, p. 472, envoie un Prestre aux Nestoriens de Constantinople, p. 411, deplore leur état &c. p. 498. Maximien de Constantinople le depose, p. 457. 558. Il se soutient contre Saturnin ordonné en sa place, p. 493. Jean d'Antioche luy mande le voyage de Paul d'Emese pour faire la reunion &c. p. 530. Il prie Jean de luy mander la verité de la paix, p. 551, y demeure opposé, & privé de l'episcopat, p. 591, est banni à Cesarée en Cappadoce &c. p. 499. 603. 604. S. Procle écrit à son Eglise contre luy, p. 708.
- Dorthe* solitaire près d'Antinople, ne veut pas distribuer des aumosnes, p. 247.
- Dorothe* Il faut quelquefois y renoncer pour la defense de la verité, p. 212.
- Dynamis*, saint Evêque d'Angoulesme, p. 129.
- Dynare* Evêque de l'Illyrie. Saint Celestin luy écrit, p. 150.

E

- E**BRROMAGUE, peustestre Embrau ou Brau, appartenoit à S. Paulin, p. 720.
- Les *Edeles* nequus n'estoient point distinguez des laiques par leurs habits, p. 151.
- Eternite* sainte, les paroles en sont terribles aux demois, p. 653.
- Ethe* Evêque d'Alexandrie appelle l'Empereur sur le malheur d'Hypocrite, p. 272. 275.

- Edeji* metropole de l'Osrhoene, Eglise tres considerable &c. p. 504. Il y avoit un college pour les Chrétiens de Perse, p. 616. 617.
- Eglises*, on les ornoit de fleurs & de cierges &c. p. 72, de peintures d'histoires saintes &c. p. 105-107. Elles regardoient ordinairement l'Orient, p. 16.
- Elie* economede de Secte, p. 712.
- Elie* solitaire tué par les Sarrazins, p. 222.
- Elysie* Evêque Nestorien chassé de son Eglise, p. 490.
- Elyse* ville de Palestine convertie par Saint Hilation, p. 203.
- Emile* Evêque de Benevent estoit à Nole en 405, p. 125.
- Emese* ville celebre de la Phenicie, p. 528.
- Eadeleque* ami de S. Paulin l'engage à faire le panegyrique de Theodose, p. 63. 66. Il est different de Sancte, p. 725.
- Ephaphrodite* Lecteur & notaire de Rhode, cite Nestorius au Concile d'Ephese, p. 95.
- Ephesi*: Theodose y indique le Concile contre Nestorius &c. p. 354.
- Ephesum* solitaire d'Egypte, jette dans l'eau l'or que Melanie avoit mis chez luy, p. 247.
- Epictete*: la lettre que S. Athanasie luy écrivit corrompue par des heretiques, p. 538. 545.
- Epictete* Diacre de Constantinople porte au Pape la nouvelle de l'ordination de Maximien, p. 490. 502. 50.
- Epictete* philosophe payen: un Chrétien r'habille mal son enchiridion, p. 210.
- Epinique* solitaire, consulte S. Nil sur ses peines, p. 194.
- S. *Epiphane* Evêque de Salamine mort le 11 de may 403, p. 44. 773. 2.
- Epiphane* Archidiaque d'Alexandrie: Maximien luy écrit sur les Anathematiques, p. 535. Il écrit à divers personnes, & presse de conclure la paix à force d'argent, p. 539-541.
- Epiphane* Diacre du temps du VII. Concile, p. 293.
- Epiphane* moine d'Alexandrie fait courir une fausse lettre d'Hypacrie, p. 65.
- Erasistrate* Evêque de Corinthe en 449, p. 253.
- Estienne* est fait Evêque d'Hieraple en 445, p. 790.2, ordonne Sabastien Evêque de Perthe, p. 652.
- Estienne* officier conduit Irenée & Photius en exil, p. 625.
- Ethere* Diacre signe au Concile d'Ephese pour Theodore de Cadares son Evêque, p. 400.
- Ethier* Evêque de Smyrne en 408, p. 264.
- Ezagre* de Pont visita Saint Jean de Lycople, p. 218. S. Arsen &c. p. 683.
- Euclaire* Defendeur de l'Eglise de Constanti-

nople, le Concile d'Ephefe luy écrit, p. 401.

Eucristie, miracle que Dieu opere pour confirmer la foy de ce myftere, p. 601-603.

Eucarpe ami de S. Nil qui luy écrit, p. 213.

S. *Eucher* estoit apparemment de Lion, prend S. Paulin pour son modele, t. 2, l'envoie visiter &c. p. 135. S. Paulin luy écrit, p. 322. Il fait l'abregé de quelques ouvrages de Cassien, p. 178.

Euchites heretiques approchant des Pelagiens, p. 441.

Eudocce Evefque de la 2^e Meffe, quitte l'epifcopat pour le schisme, p. 504.

Eudocie Imperatrice, fille de Leonce Sophifte &c. p. 288. Sainte Melanie l'exhorte à visiter les saints lieux, p. 251, & l'y reçoit &c. p. 252. S. Cyrille luy écrit contre Nestorius, p. 340-342. Elle raporte des reliques de S. Estienne à Constantinople, p. 717.

Eudocce Evefque de Come, cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephefe, p. 432.

Evesques: bel exemple dans S. Paulin, p. 130-132. On peut quelquefois les changer de siege, p. 150-151-153. Celestin veut qu'ils passent par les degrez inferieurs, ne se distinguent point par l'habit &c. p. 15. S. Ambroise, Acace veulent estre toujours exposez aux yeux du monde, p. 222. Ce que c'estoit que la communion episcopale, p. 44. Le Concile d'Ephefe permet à des Evefques de gouverner plusieurs villes, p. 449. Un Evefque qui suit les regles de l'Eglise, est une regle vivante, p. 661.

Evethe officier; S. Nil crie contre son avarice, p. 145.

Eugene usurpateur de l'Empire, defait en 394, p. 41.

Eugraphie: on cherche chez elle le moyen d'opprimer S. Chrysofome, p. 225.

Eulale Antipape élu à la mort de Zofime en 418, p. 137. Son schisme dure jusqu'en 425, p. 149.

Euloge de Cesarée preside au Concile de Diospolis, p. 451.

S. *Euloge* Evefque d'Alexandrie au VI. siecle, p. 558. 660. prudent & moderé, p. 642.

Euloge Prestre de S. Cyrille residant apparemment à Constantinople, p. 539. Ce Saint luy adresse l'abregé du Concile d'Ephefe, p. 406, luy écrit pour justifier sa conduite & la foy des Orientaux, p. 558. 560.

Euloge moine à qui S. Nil écrit, p. 208.

Saint *Euloge* martyr en Espagne au 9^e siecle, p. 735. 1.

Euloge ami de Theodoret traduit en Armenien des ouvrages de Diodore & de Theodore, p. 627.

Eulogie, pain beni, & presens, p. 63. 340.

Eunomie fille d'Apronien, p. 248, estoit à Nole en 406, p. 125, estoit morte en 420, p. 248.

Eunomiens, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.

S. *Evoide* va voir S. Paulin en 405, p. 122.

Evoipse Evefque de Ptolemaide envoié à Saint Cyrille l'écrit de Theodoret contre les anathematismes, p. 372, vient au Concile d'Ephefe, p. 38, qui le depute à l'Empereur, p. 470. Il porte peutestre à Saint Cyrille la nouvelle de l'ordination de Maxilien, p. 490.

Sainte *Euphemie* Martyre à Calcedoine, Sainte Melanie sent une excellente odeur à son tombeau, p. 250.

Sainte *Euphemie* martyre inconnue, transférée à Alexandrie vers 437, p. 624.

Euprepe; il y avoit à Antioche un monastere de ce nom, p. 284.

Euprepe Evefque de Byfie, p. 404, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephefe, p. 393.

Saint *Evoie*, le meime que Saint Apre Evefque de Toul, p. 728.

Euvain Tribun va à Cyr sommer Theodoret de se réunir à Jean d'Antioche, p. 581.

S. *Eufibe* de Samolates, sa generosité, p. 584, donne à l'Eglise plusieurs bons Evefques en 379 &c. p. 221.

Eufibe de Cesarée trop estimé par Saint Paulin, p. 53.

Eufibe de Cremona estoit en Palestine en 394, p. 64.

Eufibe d'Ancyre ordonné par S. Procle, p. 292. 712.

Eufibe de Dorylée, qui il estoit, p. 318. 319. 751. Il s'eleva le premier contre Anastase Prestre de Nestorius &c. p. 313, & contre Nestorius meime, p. 318, affiche, dit-on, un placard contre luy, p. 327. 753, relève fort la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, p. 338, est condanné au faux Concile d'Ephefe, p. 511.

Eufibe Evefque de Peluse vient au Concile d'Ephefe, p. 378. S. Isidore le juge digne d'estre depose, p. 661.

Eufibe Prestre ou Evefque écrit à Saint Cyrille contre Valerien le Pelagien, p. 278.

Saint *Eufibe* Abbé de Teledan, p. 220.

Eufibe solitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

Eufibe Abbesse tuée à Marseille, p. 175.

Eustache: a qui Euthere adresse un écrit contre Saint Cyrille, t. 508. 509.

Eustathe Evefque de Sebaste, auteur du monachisme en Cappadoce &c. p. 144. 1.

Eustathe Evefque de Parnase uni aux Orientaux, p. 509. 68.

Eustathe Evefque de Docime, cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephefe, p. 32.

Eustathe Evefque d'Attalie, p. 774. 1, se depose: le Concile d'Ephefe luy confere le nom & la dignité d'Evefque, p. 448.

Eusébio Evêque de la 2^e Cilicie anathematize Saint Cyrille, p. 558.

Eusébio Prestre porte à Jean d'Antioche une lettre de Dorothee de Marcianople, p. 551.

Eustace, peutestre Eustathe de Parnase, p. 758.

Euthere Evêque de Tyanes vient au Concile d'Ephefe, p. 378, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour le commencer, p. 393, s'unit à luy pour condamner le Concile, p. 409. Maximien de Constantinople le depose, p. 427. 535. Il écrit contre S. Cyrille plusieurs discours, p. 528-509. Jean d'Antioche luy écrit pour le porter à la paix &c. p. 517. Il écrit au Pape contre la paix &c. p. 559 551. Il juge S. Procle orthodoxe, p. 583, demeure obstiné dans son schisme, & depose, p. 581, est banni à Scythople, meurt à Tyr, p. 604.

S. Euthyre Abbé celebre dans la Palestine, p. 201, élevé par Acace de Melitene. p. 294, unite S. Arsene, p. 693, reçoit Juvenal de Jerusalem, & le Prestre Helyque pour dedier son eglise, p. 227. Il porte Pierre Evêque de Paremboles à s'unit à S. Cyrille, p. 379, detourne Domnus de s'en retourner à Antioche, p. 513, excuse Jean d'Antioche dans son schisme, p. 544.

Eutrope Prestre loue S. Paulin & Therasie, p. 29.

Eutyché heresiarque sort de son monastere pour combattre Nestorius, p. 422. On l'emploie pour solliciter Chrysofote, p. 539. Il pouvoit appuyer l'Abbé Basile, p. 539.

Eutyché Diacre porte à l'Empereur une lettre du Concile d'Ephefe, p. 431.

Eutychien Diacre; Helyque commente le Liturgique à la priere, p. 229.

Les *Eutychiens* heretiques nouveaux Apollinaristes, p. 545.

Eutyché Quartodeciman, p. 748.

Excommunication: Il y en avoit qui n'emportoient pas la separation des Sacrements, p. 412.

S. Exapere Evêque de Toulouse, p. 129, n'est pas apparemment le suivant, p. 79.

Exupere Curé pres de Bordeaux, p. 79.

F

F *ABIVS* Evêque Pelagien chassé d'Italie, demande un Concile à Theodose qui le fait chasser de Constantinople, p. 305-307.

Falton Pinien Proconsul d'Asie sous Diocletien, p. 234.

Famothin mine en Egypte, lieu d'exil, p. 601.

Fausse fils de S. Dalmace se retire avec luy, p. 322, est honoré par les Grecs, p. 323.

Fausse Evêque de Riés fait les anathematismes de Saint Cyrille, p. 361.

Fausse solitaire consulte Saint Nil sur ses peines, p. 104.

Fausse Prefet de Rome en 425, p. 149.

S. Felix Pape, S. Cyrille allegue son autorité, p. 643-767. 1.

S. Felix Prestre de Nole & Confesseur; son tombeau estoit hors la ville, p. 45. Saint Paulin s'attache des ses premieres années à l'honorer, p. 12, veut estre son portier, p. 17-39, commence apparemment en 394, à honorer ce Saint par un poeme, p. 41, ce qu'il continue tous les ans jusqu'à son Episcopat, p. 60. 61. 67-71. 77. 81. 82. 92. 99. 101. 109. 113. 121. 124. 127. 128. S. Paulin orne son tombeau par plusieurs edifices, p. 104-109. Il apparoit aux Gots qui assiegeoient Nole en 410, p. 133.

Felix Evêque d'Apollonie, & Belide delivré de l'oppression par S. Celestin, p. 150.

Firme Evêque de Cesarée en Cappadoce, p. 292, mort en 439, 16. vient au Concile d'Ephefe, p. 299, 394, approuve les lettres de S. Cyrille, p. 397, assure les Legats de Celestin de la deposition de Nestorius, p. 429. Les Evêques qui estoient à Constantinople &c luy écrivent, p. 435. Il est député par le Concile à l'Empereur, p. 470, écrit à Ancyre contre les Orientaux, p. 491, veut en vain ramener Alexandre d'Hieraple, p. 558. S. Cyrille le consulte sur la condamnation de Theodose, p. 638, meurt en 439, p. 711, 790. 2.

Flacelle fille d'Arcade, sœur de Theodose II, p. 288.

S. Flavien Evêque d'Antioche, son ordination est fort blasmée, p. 222. Il chasse les Messaliens de Syrie, p. 449.

Flavien Evêque de Philippes, S. Celestin luy mande la condamnation de Nestorius, p. 352, 758. Il va au Concile d'Ephefe, p. 379, y tient le rang de Rufe de Thessalonique, p. 394, demande qu'on depute à Nestorius, p. 395, approuve les lettres de S. Cyrille, p. 397, demande qu'on raporte la doctrine des Pres sur l'Incarnation, p. 398, est fait signé dans la réponse du Concile à l'Empereur, p. 418, fait lire en grec la lettre de Celestin au Concile, p. 429, & le symbole de Theodose de Mopsueste pour le condamner, p. 442. Il proteste à la teste du Concile qu'il ne consentira jamais à la deposition de Saint Cyrille & de Memnon, p. 456, est député à l'Empereur par le Concile, p. 470.

S. Flavien Evêque de CP. releve fort la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, p. 338, est condamné au faux Concile d'Ephefe, p. 511.

Flavien banqueroutier, p. 334.

Fleurs, on en mettoit aux eglises & aux tombeaux des Saints, p. 72.

Flore Evêque Pelagien chassé d'Italie, demande un Concile à Theodose qui le fait chasser de Constantinople, p. 305-307.

Florent Evêque de Cahors écrit à Saint Paulin qui luy répond, p. 112.

Florent Prefet du Pictoire en 428, p. 209.

Fondi, S. Paulin y avoit des terres, p. 4. y bastit une eglise, p. 109. 110.

Fordun ville d'Ecosse: S. Vallade y meurt, p. 155.

Fortunat Soudiacre de Rome en 425, p. 152.

Fortunatus Prestre de Tagaste va à Rome en 405, p. 122.

Fred:bal roy des Vandales est pris & envoyé à Honoré, p. 734. 1.

Fritilas Evêque d'Heraclee envoie au Concile d'Ephese, p. 378. Euprepe demande en son nom qu'on y attende Jean d'Antioche, p. 393, signe la relation de Nestorius, p. 403, s'unit à Jean d'Antioche pour condamner le Concile, p. 409. Ses Suffragans se font autoriser par le Concile dans le gouvernement de plusieurs villes, p. 449.

G

GAINAS General des Gots consulte S. Nil, p. 198. 199.

Galla femme de Saint Eucher embrasse avec luy la vie solitaire, p. 135.

S. Gallica, son histoire au moins incertaine, p. 8.

Gascogne pays riche & beau, mais corrompu, p. 10.

Gavinien de Perrhe, c'est Sabinien, p. 654.

Gelase Evêque de Cyzic, p. 706.

S. Genès martyr à Arles: on attribue son histoire à Saint Paulin, p. 144.

S. Germain Evêque de Constantinople condamne les anathematismes de S. Cyrille, p. 359.

Germade Prestre & Abbé scandalisé de la condescendance de Saint Procle envers Juvenal, p. 452. 709.

Genferic amene les Vandales en Asrique, p. 733. 2.

S. Germain Evêque d'Auxerre est envoyé en Angleterre contre les Pelagiens, p. 154.

Germain Prestre ami de Cassien: son histoire, p. 650. 174.

Germain Prestre d'Arabie va en Galice, p. 60. 609.

Germain Comte à qui S. Isidore écrit, p. 741. 1.

Germanie ville de la Syrie Euphratésienne, pour quoi & par qui ainsi nommée, p. 183.

Germanicus César pere de Caius Caligula, p. 2.

Geronce Superieur des monasteres de Sainte Melanie, p. 251.

Gestide: S. Paulin luy adresse deux poemes, p. 6.

Gondicaire ou *Gonthaire* roy des Vandales, estoit mort en 427, p. 734. 7.

Les *Gots* font trembler l'Italie en 401 &c. p. 99. 733. 2, la ravageant en 409 & 410, p. 733. 734.

S. Gregoire Thaumaturge: S. Cyrille allegue son autorité, p. 64.

S. Gregoire de Nazianze: on fait Hesyque son disciple, p. 227.

S. Gregoire de Nyffe, son discours sur la Resurrexion, peut estre d'Hesyque, p. 230.

Saint Gregoire le Grand previent les Evêques d'Orient sur de faux Canons d'Ephese, p. 771.

7

Guesnay historien peu assuré, p. 740. 2.

H

HABITS d'Evêque & d'Ecclesiastique, uniforme avec ceux des laïques &c. p. 151. 152.

Helias le Evêque de Zeugma, conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius, p. 354, vient avec luy à Ephese, p. 408.

Hellad: Evêque de Tarse: Jean d'Antioche luy écrit sur la condamnation de Nestorius, p. 355. 356. Il vient au Concile d'Ephese, p. 378. Il rejette la Synodique de Maximien de Constantinople &c. p. 495. 497. On luy mande les propositions de paix, p. 518. Il suit les impressions d'Alexandre d'Hieraple, p. 515. 51. Theodoret luy écrit, p. 52. Saint Cyrille refuse de le rétablir, p. 497. 538. Alexandre & luy s'animent à ne point entrer dans la communion de Saint Cyrille &c. p. 558. 559. Il ne répond pas à Theodoret plus pacifique que luy, p. 551, écrit au Pape contre la paix, p. 550. Il consulte Melece & Theodoret sur la loy contre les schismatiques &c. p. 589, & contre luy mesme nommément, p. 581. Il jugeoit S. Procle orthodoxe, p. 583. Il se réunit à Jean d'Antioche &c. p. 589. 790, tâche en vain de réunir Melece de Mopsueste, p. 593. Son éloge, p. 604. 605. On luy fait signer la condamnation de Nestorius &c. p. 18.

Hellade Evêque de Prolémaide est député à l'Empereur pour les Orientaux, p. 472.

Hellade Evêque des Gaules, à qui Cassien adresse ses Institutions, p. 17.

Hermias S. Cyrille luy adresse un escrit, p. 373. 654. 655.

Hermogene de Rhinocoures, p. 510, son éloge, p. 511, cite Nestorius & ses adherans pour venir au Concile d'Ephese, p. 392, est député à Rome par S. Cyrille, p. 510, assiste à l'ordination de Sixte III. p. 260. 512.

Heron solitaire se jette dans un puits &c. p. 170.

Hesyque Evêque de Salone écrit à Saint Augustin, p. 745. 2.

Hesyque Evêque de Castabales se separe de Jean d'Antioche, p. 577, s'y réunit, p. 589.

Hesyque Prestre de Jerusalem, & Docteur de l'Eglise. V. son titre p. 227. 744.

Hesyque Prestre de Constantinople, p. 228.

Hieraple, le Concile d'Ephese y écrit, p. 458, mais apparemment une lettre circulaire, p. 450.

Hierax grammairien est arresté par une sedition des Juifs, & mis à la question, p. 271.

S. Helmer: Ev. d'Arles par un miracle, p. 153

Hilaire Evêque de Narbonne, le Pape Boniface luy écrit, p. 151.

Hilaire écrit à S. Augustin & à S. Celestin sur les Semipelagiens, p. 184. 185.

H. mere de Nicomédie vient au Concile d'Ephèse, 378, s'unit à Jean d'Antioche pour condamner le Concile, p. 209, est député à l'Empereur pour les Orientaux, p. 472. 473. Maximien de CP. le depose, p. 497. 53. Les Orientaux demandent son rétablissement pour se réunir, p. 25. Il écrit à Theodoré qui luy répond sur la paix, p. 526. Il l'embrasse, & demeure Evêque, p. 591.

Hippone assiégée, puis brûlée par les Vandales, p. 258.

Saint *Honorat* Evêque d'Arles envoie visiter S. Paulin en 413, p. 135. S. Celestin luy écrit contre un Daniel miserable Evêque, p. 152. Il engage Cassien à continuer ses conférences, p. 179.

Honoré Empereur élevé par S. Arsène, p. 677, invite S. Paul n aux Conciles sur le Pape Boniface, p. 138, soutient Melane contre son frere Severe, p. 237. 238, meurt en 423 sans enfans, p. 149. 287.

Huns: S. Procle fait un discours sur leur défaite, p. 706.

Hypace officier porte l'ordre pour chasser Alexandre d'Hieraple, p. 601.

Hypace solitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

Hypacie philosophe payenne est massacrée cruellement, p. 277. 278. On luy attribue une fausse lettre à S. Cyrille pour Nestorius, p. 606.

Hypate evêché de la Thessalie, p. 607.

I

JACQUE Prestre va en Lydie pour réunir les Quartodecimans à l'Eglise, p. 299. 300.

Jacque Corevesque, p. 748. 2.

Jacque Prestre de Perse se retire dans la Campanie, p. 45.

S. *Jacque* solitaire de Cyr presse Theodoré de se réunir avec Jean d'Antioche, p. 181.

Jacque Comte en sa garde Saint Cyrille & Meimon, p. 459.

Jalouse, rien ne l'enflamme tant que la présence de l'objet, p. 44.

S. *Janner* Evêque de Benevent & martyr apparaît à Saint Paulin, p. 130.

Janner Evêque d'Aquilée, les Orientaux veulent l'engager dans leurs interets, p. 479. 480.

Jas Evêque d'Edesse, successeur & antagoniste de Rabula; p. 504. 505. 628, écrit à Maris de Perse sur le Nestorianisme &c. p. 564. se trouva Prestre au Concile d'Ephèse, p. 757. 2. Procle de Constantinople veut qu'il se justifie, p. 631. il va à aller au jugement d'Athanasie de

Perthe, p. 650.

Illoistrie défendue par Theodose & Arcade, p. 742.

Idnas Evêque peutestre de Smyrne, déclaré innocent par Procle de Constantinople, & par Sixte III p. 264. 711.

S. *Jean* l'Evangeliste: il y avoit une eglise de son nom sur son tombeau à Ephèse, p. 454.

S. *Jean* Chrysostome Archevesque de Constantinople, fait Germain Prestre, & Cassien Diacre, p. 173, n'a pu instruire S. Nil à Constantinople, p. 190. Saint Procle fut, dit-on, son disciple &c. p. 704. 705. Nil défend son innocence, p. 199. 200. Acace de Berée fut un de ses principaux persecuteurs, p. 222-225, ne rétablit sa memoire que par force, p. 279, & Saint Cyrille à l'extremité, p. 280. 281. On commence en 428 à celebrer sa feste à la Cour, p. 301. Saint Procle fait rapporter son corps à Constantinople, p. 711.

Jean de Cesarée consacre S. Porphyre Evêque de Gaza, p. 447.

Jean de Jerusalem: Vigilance prend son parti contre S. Jerome, p. 74. Il fait peutestre Saint Helvique Prestre, p. 228. Jean de Cesarée fait S. Porphyre Prestre de Jerusalem Evêque de Gaza, sans la permission de Jean son Evêque, p. 451.

Jean d'Antioche Evêque fort estimé, p. 291. S. Celestin luy écrit sur la translation des Evêques, p. 150, luy mande la condamnation de Nestorius par son Concile, p. 352. S. Cyrille luy écrit sur le mesme sujet, p. 353. Il écrit une belle lettre à Nestorius, p. 354-356. Il est choqué des Anathematismes de S. Cyrille, p. 358. 359. 370 & les fait refuter, p. 370-372. Il vient tard au Concile d'Ephèse, prie qu'on l'attende, ne le peut obtenir, p. 387-391. Soixante-huit Evêques le demandent inutilement, p. 392-394. Il arrive le 26 ou 27 de juin, p. 767. 768, avec 26 ou 27 Evêques, p. 768. Il ne veut pas écouter les deputés du Concile, p. 408. 409, les maltraite, est séparé de la communion, p. 413-415. Le Concile le fait citer, il y répond par un placard, p. 432-434. Il le separe de la communion, casse sa sentence &c. 434-436. S. Cyrille prononce un discours contre luy, p. 439. Il écrit deux lettres, l'une à Antioche, l'autre à Acace de Berée, p. 459, est député à l'Empereur, p. 472, parle beaucoup pour Nestorius, p. 478, panche à se reconciler avec le Concile, p. 479, presse à Calcedoine, p. 495, emmene peutestre Nestorius, luy fait des pretens, p. 497, écrit à Antioche contre Theodote &c. p. 495, tient divers Conciles &c. p. 495. 495. Il porte les Suffrages d'Edesse à se separer de Rabula, p. 505. Sixte III. veut bien le recevoir &c. p. 512. Domnus son neveu vient pour le porter à se réunir aux Catholiques, p. 513. L'Empereur luy ordonne d'aller à Nicomédie

pour s'accorder avec S. Cyrille, p. 515. Il tient son Concile, va à Berée &c. p. 517. 521. Il approuve la lettre de S. Cyrille à Acace &c. p. 522. luy depute Paul d'Emese, écrit à divers Evêques, p. 528-535, pressé de conclure la paix, p. 539-541, il signe l'acte dressé par S. Cyrille, p. 542-543, luy écrit, au Pape & à Maximien, p. 545-545. Il n'a point esté dans l'erreur, p. 543-545, récrit au Pape qui luy répond &c. p. 548-550, demande des loix contre les schismatiques, ordonne des Evêques en leur place, p. 573-575, érige un evêché à Sergiople, p. 578. 579, obtient une loy contre les schismatiques, p. 580-581, se réunit à Theodoret, l'engage à luy réunir les autres, p. 585-588. Les deux Cilicies s'y réunissent, p. 588-590. Il fait banir Melece de Mopsueste &c. p. 594-595. Il ne peut gagner Alexandre, p. 596-600, le fait bannir, p. 600. 601, offre de le rétablir s'il veut se réunir, p. 601. Il approuve l'inthronization de S. Procle, p. 707. 573. S. Cyrille luy adresse une nouvelle déclaration de foy en 436 &c. p. 619. Jean se plaint de ces nouvelles signatures uniquement propres à troubler &c. p. 620-623. Procle luy envoie sa lettre aux Armeniens pour la signer, & luy écrit contre Ibas, p. 631. Il refuse avec son Concile de condamner Theodore &c. p. 635-641. Sa mort & son éloge, p. 641-646.

S. Jean Evêque de Naple meurt peu après S. Paulin qui luy apparut &c. p. 141. 142. 736.

Jean d'Ephese est député pour citer Nestorius au Concile d'Ephese, p. 397.

Jean de Damas arrive au Concile d'Ephese avec Jean d'Antioche, p. 408, est député à l'Empereur, p. 472, meurt en 435 ou 436, p. 621.

Jean de Cyr, p. 654.

Jean de Germanicie s'unit à S. Cyrille, y exhorte Alexandre d'Hieraple, p. 558-567.

Jean d'Hieraple est exclus du jugement d'Arthanase de Perrhe &c. p. 650. 651.

Jean Evêque déposé pour le Nestorianisme, p. 499.

Jean Talaia Evêque de Nole en 485, p. 734. 2.

Jean Evêque de Constantinople au sixieme siecle, p. 772. 1.

Jean Prestre d'Antioche à la fin du V. siecle, condamne quelques expressions de Saint Cyrille, p. 360.

Jean Prestre de Constantinople va porter au Pape la nouvelle de l'ordination de Maximien, p. 490. 502. 503.

Jean Syncelle de Saint Cyrille qui l'envoie d'Ephese à Constantinople, p. 427.

Jean Econome de Sceté, p. 172.

Jean Abbé en Syrie envoie à S. Cyrille, p. 619, qui luy adresse une explication du symbole de Nicée, p. 640.

Jean Diacre auteur de la vie de S. Gregoire le Grand, p. 146.

Jean Ceimeliarque, ou sacristain de Naple, p. 736. 1.

Jean solitaire, puis cœnobite pres de Diolque, p. 164.

Jean tyran usurpe l'empire en 423, est tué en 425, p. 149.

Jean Comte & Intendant des Largeses envoyé par l'Empereur au Concile d'Ephese, p. 418, y fait arrester Nestorius, Saint Cyrille & Memnon, p. 455-457, ne peut obliger le Concile à donner une declaration de sa foy, p. 640, fait beaucoup souffrir les Evêques, p. 462-464, indispose la Cour contre le Concile, p. 466.

Jean serviteur des solitaires de Sinai est tué par les Sarrazins, p. 201.

Jean de Thebaïde disciple d'Ammoés, p. 701. 702. 797.

Jephthahé Evêque déposé pour le Nestorianisme, p. 499.

Jerusalem, dignité de cette Eglise: Le Concile d'Ephese ne veut point en faire un patriarcat &c. p. 451.

S. Jerome loue l'eloquence de S. Paulin &c. p. 5, anime Therasia son epouse à la vertu, p. 7, propose son exemple à Julien, p. 28. Il répond à S. Paulin qui luy avoit écrit en 394, p. 63. 64. Il est fort mécontent de Vigilance que Saint Paulin luy avoit envoyé en 396, p. 74-75, est visité par Postumien, p. 85. S. Paulin luy demande un commentaire sur Daniel &c. p. 91. Cassien n'a pas esté élevé sous luy, p. 158. Il est visité par Pinien & Melanie, p. 247.

Jessens, Juifs d'une vie simple & austere, p. 209.

L'Indiction commençoit en septembre, p. 775. 1.

S. Innocent Pape: S. Celestin Diacre luy écrit sur Decence, p. 148. Le Clergé de CP. luy écrit par Germain & Cassien &c. p. 173. Il se reconcilie avec l'Orient &c. p. 225, condamne les Pelagiens, p. 302, veut soumettre l'Eglise de Cyrène à celle d'Antioche, p. 445.

Jobe auteur ecclesiastique du VI. siecle, p. 714.

Joseph anacorete visite par Cassien & Germain, confere avec eux, p. 162. 163.

Joseth de Peluse donne un habit apparemment à S. Nil, p. 193.

Jove ami de S. Paulin dans le monde, p. 9. Ce Saint luy écrit une lettre & un poeme pour le gagner à Dieu, p. 83-88.

Jove Prefet d'Italie en 409, p. 84.

Jovin prend la pourpre, & perit en 411, p. 84.

Jorimen solitaire des isles d'Hieres, p. 180.

Jovis civils, ils commençoient ou à minuit, ou le matin au lever du soleil, p. 764-765.

Jovite Comte porte une lettre d'amitié de Jean à Nestorius, p. 354. Il accompagne Nestorius à Ephese, p. 377, le louent tant qu'il peut à la

Cour, p. 407, va audevant de Jean d'Antioche, p. 408. Le Concile se plaint de ses violences à l'Empereur, p. 418. Les Orientaux le luy deputent contre le Concile, p. 425, l'instruisent des nouvelles procédures du Concile contre eux, p. 438. Theodoret luy écrit pour Theophane, p. 499. Il est banni, p. 787. 2, fait Evêque de Tyr après sa disgrâce, p. 505-608. 613. 614.

S. Isaac Abbé à Constantinople forme Saint Dalmace, & le d. signe son successeur, p. 325.

Isaac Lecteur de Perrhe presente une requeste contre Athanase son Evêque, p. 650.

Isaac solitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

Isaac solitaire de Secté, p. 166.

Isaac disciple de Saint Arsene, p. 700.

L'Isaure se réunit à Saint Cyrille & à Jean d'Antioche, p. 501.

Isce Evêque à qui S. Gregoire écrit, p. 744.

S. Isidore de Peluse écrit à un Cyrille moine avec reproche, p. 268, aulibien qu'à Pierre Lecteur, p. 275, presse & engage Saint Cyrille à honorer la memoire de Saint Chrysostome, p. 287. Theologe avocat payen luy écrit, p. 32. Il exhorte l'Empereur d'assister au Concile d'Ephefe, p. 381, écrit à Saint Cyrille pour moderer son zele, p. 413. 501, puis pour regler sa complaisance, p. 556. S. Cyrille reçoit bien ses avis, p. 669. 667. Il écrit à Hermogene & Lampe Evêques d'Egypte, p. 510. 511.

Isidore Prefet du Pretoire, & Consul en 435, fait conduire Nestorius en exil, p. 607. Theodose luy adresse un edit contre les Nestoriens, p. 608. 787. 788.

Isidore philosophe n'a point epousé Hypacie, p. 274.

Isidore Cur de Saint Cyrille d'Alexandrie, p. 256.

Isyryus fait Diacre par S. Cyrille, est persecuté par Dioscore, p. 655.

Les Juifs sont challez d'Alexandrie en 414, p. 270-272.

Julien Evêque Apollinariste, qu'Alexandre d'Hieraple efface des Diptyques, p. 602.

Julien Evêque de Larisse, p. 404. 415.

Julien Evêque de Sardique vient au Concile d'Ephefe, p. 378, prend parti pour Nestorius aux dépens de tout, p. 40. 40. Rufé luy écrit, p. 480.

Julien Evêque Pelagien: S. Paulin fait son epithalame, p. 128. 129, chassé de son siege, p. 303, il tâche en vain de s'y rétablir sous Sixte III, p. 255. Il demande un Concile à Theodose II, qui le fait chasser de Constantinople, p. 505. 307.

Julien Sabas, Astere & Acace, l'engagent à aller à Antioche défendre la foy, p. 220. 221.

Julien l'Apostat: S. Cyrille refute ses livres, p. 671.

Julien homme de qualité: S. Jerome l'excite par l'exemple de S. Paulin, p. 28.

Julien va à Carthage de la part de S. Paulin, p. 62.

S. Juste enfant martyr celebre à Complate, p. 15.

Justin II. transfere à Constantinople les reliques de divers solitaires tuez par les Sarrazins, p. 205.

Justinien intrus à Tours meurt à Verceil vers 430, p. 1. 6.

Justinien Empereur soutient les anathematismes de S. Cyrille, p. 360.

Juvenal succede à Prayle de Jerusalem vers 425, p. 291, dedie l'eglise de S. Euthyme, p. 227. S. Celestin luy mande la condamnation de Nestorius par son Concile, p. 352. Saint Cyrille luy en écrit &c. p. 353. 756. Il vient au Concile d'Ephefe, p. 377, preside à quelques séances, p. 392. 435. 435. 464, fait lire la lettre de l'Empereur qui le convoquoit, p. 395, fait commencer le Concile après trois citations de Nestorius &c. p. 397. Le Concile s'oppose à l'erection de son patriarcat, p. 45. Les Evêques qui estoient à Constantinople &c luy écrivent, p. 455. Le Concile le depute à l'Empereur, p. 470. Les Orientaux l'accusent de plusieurs ordinations illicites, p. 482. Il ordonne Diacre Domnus neveu de Jean d'Antioche, p. 513.

L

LETA fille d'Albin pontife, femme de Toxocce, p. 234.

Lamec Evêque de Cassie, p. 500, son éloge, p. 511, assiste à l'ordination du Pape Sixte III, p. 250. 512, Saint Cyrille l'ayant député à Rome, p. 510.

Lampius Evêque de Barcelone, ordonne Saint Paulin Prestre en 393, p. 40.

Lampion Prestre de S. Cyrille porte peutestre sa lettre à Nestorius & la réponse, p. 332. 333. S. Cyrille le prie de presenter un écrit à l'Empereur, p. 640. 641.

Laudes: on les disoit au commencement du crepuscule, p. 140.

Laurent solitaire consulte Saint Nil sur ses peines, p. 194.

Lause grand Chambellan reçoit chez luy Sainte Melanie la Jeune, p. 250. Theodote d'Anicyre luy adresse peutestre quelque ouvrage, p. 293. S. Cyrille le veut faire mettre en la place de Chrysostome, p. 530.

Lause, Saint Nil luy predict la perte des fruits de son avarice, p. 198.

Leucon ou Alencon terre de Saint Paulin, p. 3. S. Delphin y bastit une eglise apparemment aux dépens de S. Paulin, p. 03.

S. Leon, s'il a esté baptisé par Saint Celestin, p. 737. 2. Il engage vers 430, Callien à écrire contre

tre Nestorius, p. 185. 185, empesche Sixte III. de rétablir Julien le Pelagien, p. 265, releve fort la seconde lettre de Saint Cyrille à Nestorius, p. 339, fait refuter Nestorius par Cassien, p. 348. 349, prie qu'on s'oppose à l'érection du patriarcat de Jerusalem, p. 452, consulte sur le jour qu'il faudroit faire Pasque en 444, p. 645. 647, sa doctrine approuvée comme conforme à celle de S. Cyrille, p. 660. Il écrit aux Evêques de France en 452, p. 149.

Leon d'Abbé Evêque d'Ancyre, p. 216, ce qu'on en dit, p. 217. 218, c'est le maître d'Albien, p. 744.

Saint Leonce Evêque de Frejus : Cassien luy adresse ses conférences, p. 179.

S. Leonce Evêque de Cesarée en Cappadoce, n'est point le maître d'Albien, p. 43.

Leonce Prestre député des Evêques d'Arménie à Saint Procle, p. 629.

Leonce Diacre agent de S. Cyrille à Constantinople, p. 521. S. Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, p. 542.

Leonce de Byzance avoit esté Nestorien &c. p. 615. 616.

Leonce moine des isles d'Hyeres, p. 180.

Leonce Prefet de Constantinople, Theodose luy adresse un edit contre les Nestoriens, p. 608.

Leonce Sophiste pere d'Eudocie Imperatrice, p. 283.

Leontius Evêque de Melitene combat les Messaliens, p. 449.

Leonade Archidiaque partisan de la préexistence, p. 197.

L. byen Gouverneur de l'Euphratésienne chasse Alexandre d'Hieraple, p. 601.

Leon: S. Augustin l'envoie à S. Paulin, p. 28, le luy recommande instamment, p. 72. S. Paulin luy écrit &c. p. 73.

S. Livine Martyr à Clermont, p. 129.

Lollien Diacre, Legat du Pape Sixte III. au Concile de Thessalonique en 435, p. 263.

S. Longin martyr, son histoire fort mauvaise, p. 231. 232.

Longin Comte soutient Euthere de Tyanes contre son compétiteur, p. 498.

Lot Abbé prend conseil de S. Arsene, p. 690.

S. Loup Evêque de Troies tiré de Lerins, p. 153, est envoyé en Angleterre contre les Pelagiens, p. 154.

Luce Evêque, Sixte III. écrit par luy à Perigene de Corinthe, p. 263.

L. pus nous donne plusieurs pieces importantes sur le Concile d'Ephefe, en supprime d'autres, p. 505.

Luce peut estre Elufone où a demeuré Saint Sulpice, p. 98. 39.

Lycargue homme de qualité, S. Nil luy prend la punition de son avarice, p. 97.

Hist. Eccl. Tome XIV.

M

MACAIRE. V. Comare.

Saint Macaire seigneur Romain reçoit en 394, S. Paulin, p. 43, qui luy écrit en 409, en faveur de Secondinien, p. 133.

Macaire Evêque de Laodicée conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius sur la condamnation par le Pape, p. 354, vient avec luy à Ephefe, p. 408, est député à l'Empereur, p. 472, va à Bérée pour deliberer sur la paix, p. 519, se sépare de Jean d'Antioche, & en parle mal, p. 550. 561.

Macaire solitaire tué par les Sarrazins, p. 202. S. Macaire ami de S. Paulin, p. 43.

Macédone de Mopsueste, p. 568.

Les Macédoniens avoient encore en 430 des eglises à Constantinople &c. p. 297. Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299. S. Cyrille écrit contre eux, p. 669. 670.

Magidon Sénateur de Pharan est tué par les Sarrazins &c. p. 202.

Magna Diaconisse d'Ancyre, p. 210. Saint Nil luy adresse un traité, p. 743. 2.

Male Soudiacre d'Antioche, oblige Alexandre Acémète de se retirer, p. 290.

Malt. peuteestre sauvée par Pinien, p. 243.

Maquete illustre solitaire de Sceté, p. 170.

Maranas Prestre d'Hieraple entend prescher Antoine de Calcide, p. 583.

S. Marc, Saint Cyrille transfere de ses reliques à Manuthe pres d'Alexandrie, p. 260.

Marc ancien solitaire de Sceté, p. 685.

Marc disciple de Silvain consulte S. Arsene, p. 685. 687.

Marc solitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

Marcel d'Ancyre maître de Phoron, p. 4.

Sainte Marcelle : S. Paulin n'est pas auteur de la lettre qu'on luy attribue pour elle, p. 145.

Marcel. Tribunal tasche inutilement de convertir Volusien, p. 249.

Saint Marcien solitaire est visité par Flavien, Acace &c. p. 222.

S. Marcie Abbé à Apt, p. 175.

Marcien Evêque d'Abryte vient au Concile d'Ephefe, p. 768. 2.

Marcien Empereur rejette les Nestoriens, p. 611. 612, renvoie Sabimien de Perrhe au Concile de Calcedoine, p. 652. 654.

Marcionites, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.

Marcien Evêque de Tarse a quelque differend avec Dexien de Seleucie, p. 605, a pour successeur Hellade, p. 604.

Marin, Jean d'Antioche luy écrit sur la paix &c. p. 548.

Marime fille d'Arcade & sœur de Theodose II, p. 288.

Maruic ordonné Evêque de Barbalisse,

L. L. III

qu'onques tres indigne de l'episcopat, p. 575, ce qui cause un schisme, p. 576-578.

Maris peutestre Eveque de Perse, Ibas luy écrit sur les troubles du Nestorianisme, p. 569. Il traduit en Peisan des ouvrages de Diodore & de Theodore, p. 627.

Marius allianchi de S. Paulin fert l'Eglise de Bordeaux, p. 79.

S. *Marole* Eveque de Milan, estoit originaire de Mesopotamie, p. 480, meurt vers 425, p. 778.

Marraci valet de Sabin, porte à S. Paulin des lettres de S. Sulpice, p. 89.

Marjeille : Castien y établit des monasteres &c. p. 174-175, y trouble l'Eglise par ses erreurs Semipelagiennes, p. 183-184.

S. *Martin* Eveque de Tours guerit S. Paulin d'un mal à l'œil, p. 11, trouve son siecle heureux d'avoir un si grand exemple, p. 28. S. Paulin l'honore extrêmement, p. 11, publie sa vie en 397, p. 78. S. Sulpice fait peindre Saint Martin dans le Baptistere, p. 110-111. Ce Saint apparoit à S. Paulin à sa mort, p. 139.

S. *Martin* Pape se fert des anathematismes de Saint Cyrille, p. 351.

Martin Prestre, envoyé aux Nestoriens de Constantinople par Dorothee de Marcianople, p. 491-492.

S. *Martinien*, *Martin*, ou *Maternien* Archevesque de Milan, ce qu'on en sçait, p. 480-777-778. Les Orientaux veulent l'engager dans leurs interets, p. 479.

Martinien Prestre de Rome, Legat de Sixte III. au Concile de Theisalonique en 435, p. 263.

Martimon Prestre & œconome infidele de Peluse, veut acheter l'episcopat &c. p. 651.

Martimen Prestre & Abbé de Syrie, S. Cyrille luy adresse un écrit, p. 640.

Martimen: Saint Paulin décrit son histoire & son naufrage, p. 98-99.

Bisla *Martire* D. acré de l'Eglise d'Alexandrie, en fait les affaires à Constantinople en 429, p. 352.

Martire Prestre de Constantinople partisan de Nestorius, p. 494.

Martire patriarche de Jerusalem en 479, p. 251.

Les 40 *Martyrs*, S. Procle en transfere quelques reliques, p. 711.

S. *Martibus*, S. Chrysofome tafche de se le réunir, p. 28.

Maxime Eveque d'Antioche, on luy renvoie l'affaire d'Athanasé de Peurhe, p. 553.

Maxime Eveque de Valence en 419, p. 176.

Maxime Abbe en Syrie envoie à S. Cyrille, p. 610, luy écrit peutest. contre Musée ou Moyse d'Antarade, p. 620, se separe peutest de Jean d'Antioche, p. 626.

Maxime Diacre d'Antioche & Abbé se separe de Jean son Eveque, p. 504-626, écrit peutest à S. Cyrille contre Musée ou Moyse d'Antarade, p. 620. S. Cyrille l'excite à demander la condamnation de Theodore, p. 624. S. Procle luy écrit pour faire signer sa lettre aux Armeniens &c. p. 623, se plaint à luy de ce qu'on avoit attribué à Theodore les propositions qu'il vouloit faire condamner, p. 637, luy adresse une explication du symbole de Nicée qu'il avoit demandée &c. p. 640, obtient des ordres pour faire condamner Theodore, p. 641-792-2.

Maxime œconome de l'Eglise d'Hieraple, Theodoret luy écrit sur Alexandre son Eveque, p. 597.

Maxime officier porte une lettre de S. Cyrille à Acace de Berée pour la paix, p. 521.

Maxime ou *Maximin* Eveque de Demetria de s'unit aux Orientaux, p. 299.

Maximien Prestre de Constantinople s'unit à Saint Dalmace contre Nestorius, p. 423, est élu Eveque de CP. en la place de Nestorius, p. 487-491-707. S. Celestin luy écrit sur son election &c. p. 505-502-503. Il envoie sa Synodique à divers Metropolitains, p. 496, depose ceux qui la rejettent, p. 497-778-779. Sixte III. luy écrit plusieurs fois pour le porter à la paix de l'Eglise, p. 513. Il veut engager S. Cyrille à condamner ses anathematismes, p. 535, ce qui touche fort S. Cyrille, p. 539. Jean d'Antioche luy écrit une lettre de communion à la paix, p. 545. Saint Cyrille, Aristolaüs luy écrivent sur la paix, p. 549. Il meurt le 12 avril 434, p. 572. Saint Procle son successeur fait son enterrement, p. 707.

Maximin Eveque d'Anazarbes vient au Concile d'Ephese, p. 378, s'unit à Jean d'Antioche pour condamner le Concile, p. 409. Jean luy écrit pour le porter à la paix, p. 526-527. Il renouvelle tout ce qu'on avoit fait contre S. Cyrille à Ephese, p. 558. Theodose donne une loy contre luy, p. 580-581. Il se réunit avec Jean d'Antioche, p. 588, ne peut y réunir Melece de Mopsueste, p. 593.

Maxiques barbares courent la Libye &c. p. 609-610, ravagent Scete, p. 693.

Megale Eveque de Calame meurt en 397, p. 256.

Sainte *Melanie* l'ayeule revient de Jerusalem en 402, pour fortifier Pinien & Melanie dans leur convention, p. 236, apporte du bois de la vraie Croix, p. 1-8, en fait présent à S. Paulin qu'elle va visiter &c. p. 102-236. Elle va en Afrique en 487, p. 127-128, va à Rome, en Sicile, retourne à Jerusalem, & y meurt, p. 242-282.

Ste Melanie la jeune. V. son titre p. 232. Sainte Melanie l'ayeule vient de Jerusalem pour la reunir du monde, p. 102. Elle estoit à Nole en

406, p. 125, meurt en 439, p. 228, fait deux voyages à Alexandrie, p. 282, va à CP. pour convertir Volusien, p. 709.

S. Melece Evêque d'Antioche soutient généralement la foy, p. 584.

Melece Evêque de Mopsueste, p. 354, assiste au Concile de Tarse tenu par les Orientaux, p. 495, rejette la paix, & le mande à Alexandre d'Hieraple &c. p. 559, veut écrire au Pape contre la paix, p. 551, se separe de Jean d'Antioche, p. 557, ne veut se rendre ni aux prieres, ni aux loix pour la rénnion &c. p. 580. 581. 588. 590. e. è depouillé de son evêché &c. p. 592, chassé & banni à Melitene où il meurt, p. 593-596. Alexandre d'Hieraple envie son sort, p. 548.

Melece Evêque de Neocesarie travaille inutilement à la paix de l'Eglise &c. p. 577.

Meleciens : S. Cyrille previent contre eux, p. 663.

Melitene metropole de la seconde Armenie, p. 791. 1.

Meimon Evêque d'Ephese, p. 295. 296, assemble les Evêques de sa juridiction pour le Concile d'Ephese, p. 378, y fait venir, dit-on, beaucoup de payfans, p. 384, preside à quelques seances du Concile, p. 393, approuve les lettres de S. Cyrille, p. 397. Les Orientaux le deposent, p. 412. Il ne detere pas à sa deposition, p. 419. Ils veulent le faire chasser, p. 420. 423. Il fait casser sa deposition, p. 432-434. Le Comte Jean le fait arrester, p. 456. Les Evêques &c. luy écrivent de CP. durant sa detention, p. 465. L'Empereur luy rend la liberte, p. 483.

Memor Evêque pere de Julien Pelagien : S. Paulin luy écrit, p. 128. 129. Saint Augustin luy écrit par S. Posside en 408, p. 257.

Meone Evêque de Sardes vient au Concile d'Ephese, p. 378.

Marius Mercator presente à Theodose &c. un memoire contre les Pelagiens, & les fait chasser de CP. p. 305-307.

Merope nom de Saint Paulin Evêque de Nole, p. 1.

Messaliens infectent particulièrement la Pamphylie, p. 297. Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299. Les Orientaux accusent le Concile d'Ephese d'en avoir reçu, p. 441. Ce Concile les condanne eux & leurs livres, p. 449. 450. 774. S. Cyrille écrit contre eux, p. 663.

Mimere ou Mimerve moine des Gaules, estimé de Saint Jerome &c. p. 180.

Moce martyrize à CP. eglise de son nom sur son tombeau, p. 23.

Monophysites espece d'Eutychiens, p. 617.

Montanistes : Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.

Moyse solitaire de Scete est visité par Cassien, p. 166-169, reçoit bien ceux qui le vont

voir, p. 685 685.

Musée ou Miosse Evêque d'Antarade, Jean d'Antioche luy écrit sur la condannation de Nestorius par le Pape, p. 355, vient avec luy à Ephese, p. 408. L'Abbé Maxime écrit contre luy à S. Cyrille &c. p. 620.

Musone notaire va citer Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, p. 434.

NATHYR Evêque de Phazan tiré du mont Sina, p. 120.

Nectaire fait peutestre Saint Procle Lecteur, p. 704.

Nemerte Solitaire : Saint Nil le rassure sur ses frayeurs, p. 197.

Nemofin ami de Saint Cyrille qui luy adresse quelques écrits, p. 665. 670.

Neocesarie ou Cesarie Auguste ville de l'Euphratésienne, p. 577.

Neotere Comte porte une lettre de Jean d'Antioche aux Evêques de la seconde Cilicie, p. 588.

S. Nepotien 5^e Evêque de Clermont, p. 129.

Neron grand-Maistre & Consul : S. Nil luy predit une chute effroyable, p. 198.

Nejeros anacorete confere avec Cassien & German, p. 162. 163.

Neporius est fait Evêque de Constantinople en 428, p. 149. Tout le monde s'en rejouit, p. 285. 286. Ses bonnes qualitez & ses devoirs, p. 283-285. Son zele contre les heretiques, p. 297-301. Ses sentimens sur la Grace, p. 303. 304. Il favorise les Pelagiens, p. 305-307. Quelle estoit son heresie, p. 308. 309. Sa vanité, p. 310. 311. Il insinue insensiblement son erreur, p. 312. Anathematise son syncelle la presche, il le soutient, p. 313-315. S. Procle presche contre ses erreurs en sa presence, p. 315. 316. 776. Nestorius fait aussitost un discours contraire, p. 316. 317. Plusieurs de son clerge &c. s'opposent hautement à luy, p. 317-319, se separent de sa communion, p. 320. 321. Il les fait condanner par un Concile, les maltraite, p. 324. 325. On affiche un placard contre luy, p. 327. 328. S. Cyrille écrit aux solitaires contre son erreur, p. 329. 330. Nestorius s'en offense. S. Cyrille luy écrit, p. 331-333. Il suscite une accusation contre S. Cyrille, p. 334. 335, feint de vouloir appaiser le trouble, p. 336. S. Cyrille luy écrit une seconde lettre, p. 337. Il luy répond, p. 338. 339. S. Cyrille écrit contre luy à l'Empereur & aux Imperatrices, p. 340-342. Nestorius écrit au Pape pour luy & pour les Pelagiens, p. 342-344. Saint Cyrille & son Concile écrivent aussi au Pape sur luy, p. 344-346. S. Cyrille écrit contre luy à Acace de Bérée & à d'autres &c. p. 347-348 353. Saint Leon le fait refuter par Cassien : Le Pape Celestin le condanne dans un Concile, écrit contre luy, p.

348-351. Jean d'Antioche luy écrit une belle lettre, p.354-355. S. Cyrille luy envoie signifier sa deposition par le Pape, avec les douze anathematismes &c. p.357-358. Nestorius obriente le Concile œcumenique d'Epheſe, p.355, accorde à la Vierge le titre de Mere de Dieu, p.357-358, oppose douze anathematismes à ceux de Saint Cyrille, p.359. Celestin veut qu'on le reçoive à penitence, p.374. Il se rend des premiers à Epheſe, p.377, y decouvre de plus en plus heresie, p.385-388, s'oppose à la tenue du Concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche & des Orientaux, p.390-391, cité trois fois, il s'excuse d'y aller sur leur absence, p.395-396. Le Concile le depose, p.399-400. Nestorius en écrit à l'Empereur appuyé par le Comte Candidien, p.402-403. Plusieurs Eveſques de ses partisans l'abandonnent, p.404. Les Orientaux le soutiennent &c. p.415-416-405. L'Empereur desapprouve sa deposition, p.418, puis la confirme, p.428. Les Legats du Pape la signent, p.430. Nestorius tâche de gagner Scholaſtique Chambellan, p.454. Le Comte Jean le fait arreſter, p.455-457. La Cour ne le peut plus souffrir, p.458. Il est banni, p.473. L'Empereur ne veut plus qu'on luy en parle, p.478. On luy donne un successeur, p.487-490. S. Cyrille ne veut point de paix sans la condamnation de Nestorius, p.520. Les Orientaux n'y peuvent consentir, p.520; puis la signent, p.535-541-543. Theodose le bannit à Oaſis: fait un edit contre ses livres, p.607-609. Il écrit pour son heresie, est pris par les barbares, perit miserablement, p.610-611.

Nestoriens, leur état à CP. sous Maximien & sous S. Procle, p.491-494. Ils tâchent de troubler l'Eglise par de faulces lettres, p.565-566. Theodose fait un edit severo contre eux, p.608.

Nicandre Stylite: S. Nil ne luy a point apparemment écrit, p.214.

S. Nicphore Ev. de CP. écrit contre les Iconoclastes, p.294.

S. Nicetas va à Nole voir S. Paulin en 398, p.57-81, y retourne en 402 à la feste de S. Felix &c. p.101-102.

Nicetas Eveſque d'Heraclée vers 860, fait une chaine des Peres, p.210.

Nicon solitaire de Sinai, souffre patiemment une horrible calomnie, p.191-192.

Nil fleuve, on faisoit une feste de son debordement &c. p.623.

S. Nil Eveſque & Martyr en 310, p.205-207.

S. Nil Prestre & solitaire de Sinai. V. Joſ. titre, p.189-742.

Nil Diacre à qui S. Iſidore de Peluse écrit, p.207.

Nil grammairien à qui Saint Iſidore de Peluse écrit, p.207.

S. Nole de Roſſane en Italie, p.213.

Nole: on y chantoit à Milan une hymne de Saint Ambroise, p.148.

Nole: la situation, son antiquité, son état present, p.45-46-130-131.

Noles petites cloches, p.45.

Nomades, nom de barbares sans demeure &c. p.610.

Nomus, puissant dans l'empire, ministre des violences de Dioclore, p.555.

Nonne Eveſque d'Edesse en 449, p.628.

Notaires, ainsi nommez des notes dont ils se servoient pour écrire, p.405.

Novat Eveſque d'Afrique, Confesseur sous Genseric en 439, p.258.

Les *Novatians*: un Novatien maistre d'un vaisseau perit pres de Marseille, p.98. S. Nil écrit contre leur dureté envers les pecheurs, p.196.

O *OASIS*, lieu d'exil: plusieurs villes de ce nom &c. p.609-787.

L'*Office* de l'Eglise se fait en latin, parceque c'estoit la langue du peuple, p.152.

Olympe Eveſque: S. Nil le reprend de sa dureté envers les pecheurs, p.195.

Olymp: ami de S. Paulin luy mande la mort de Pauline, p.80-731.2.

Olympiade: S. Cyrille la fait solliciter d'agir en sa faveur, p.540.

Olympiodore Prefre veut bastir une eglise, consulte S. Nil &c. p.214-215.

Optime, à qui on écrit sur la punition de Caïn, p.674.

Orſe: Prefre d'Egypte ne s'accorde pas avec S. Cyrille qui le menage peu, p.271-273. Il avoit beaucoup de consideration pour Hypacie &c. p.275-748.1.

Orſte officier conduit Irenée & Photius en exil, p.608.

Origene: S. Jerome ne le condamne ni ne l'approuve en son entier, p.91. S. Cyrille écrit contre cet auteur, p.663.

Oronce Eveſque Pelagien chassé d'Italie, demande un Concile à Theodose qui le fait chasser de CP. p.305-307.

Orſſe, belle parole qu'on cite de luy, p.689.

Oſtracine ville d'Egypte, p.161.

Otrée I. & *Otrée* II. Eveſques de Melitene, p.294-295.

P

P *PACATUS* peut estre fils de Latinus *Pacatus*, veut écrire la vie de Saint Paulin, p.142-143.

S. Pacien Eveſque de Barcelone mort avant 392, p.40.

S. Pallade est fait, dit-on, premier Eveſque d'Hibernie, p.154-155, meurt en Ecosse, p.155.

737.

Pallade Eveſque d'Helenople, va en 390

desert de Nitrie &c. p. 216. 217. va à Rome en 404 ou 405, pour S. Chrysofome, p. 240.

Pallade Diacre écrit, dit-on, le dialogue sur la vie de S. Chrysofome, p. 737.

Pallade avec qui S. Cyrille fait des dialogues sur l'écriture, p. 672.

Pallade Magistrin & courier de Theodose II, porte la lettre au Concile d'Ephefe, p. 418. 770.

S. *Pammaque* parent de Pinien ou de Melanie, p. 234. S. Jerome le propose pour modele à Julien, p. 28. Il reçoit S. Paulin en 494, p. 43. Saint Paulin luy écrit sur la mort de Pauline en 397, p. 50. 80.

Pane ville de la Thebaïde, p. 610.

Pano'be Evefque d'Hieraple peuteftre en la place d'Alexandre, p. 601, cite Athanase de Perthe accusé, reçoit sa demiffion &c. p. 647, meurt vers 444, p. 650.

Paphnuce folitaire de Sceté reçoit & instruit Cassien & Germain, p. 155, 167. 171.

Parabélans d'Alexandrie, ce c'estoit, leurs fonctions, leur nombre &c. p. 275-278.

Parégoire Prestre & Abbé de Syrie, S. Cyrille luy adresse un écrit, p. 540.

Parthene Prestre & Abbé à Constantinople, soutient le parti de Nestorius &c. p. 493. 585.

Pascale Diacre de Rouen va à Rome & à Nole en 399, p. 90.

Paschasin Evefque de Lilybée, S. Leon le consulte sur le jour qu'il faudroit faire Pasque en 444, p. 647.

Pasque: les Evefques s'écrivoient à cette feste, p. 374.

S. *Pasteur* enfant martyr celebre à Complute, p. 15.

S. *Patrice* Evefque & Apofte d'Hibernie, envoyé, dit-on, par Saint Celestin, p. 155.

Patrice Evefque de Perthe, p. 654.

Patrice Prestre Quartodeciman se réunit à l'Eglise, p. 300.

Paul Evefque de Nole en 402 & 403, p. 109. avoit en 410 S. Paulin pour fuccesseur, p. 130.

Paul Evefque d'Emefe agit au nom d'Acace à Ephefe, p. 225. 388, y vient avec Jean d'Antioche, p. 408, est député à l'Empereur, p. 472, panche, dit-on, à se reconcilier avec le Concile d'Ephefe, p. 749, est député à S. Cyrille pour faire la réunion & y travailler beaucoup, p. 527-536. Saint Cyrille le reçoit à sa communion & le fait prescher, p. 635-538. 881. Il va à Antioche presser la conclusion de la paix, p. 547-543, retourne à Alexandria porter la signature des Orientaux, p. 546, rapporte à Antioche des lettres de S. Cyrille, p. 548. 781. 782.

Paul Evefque de Lampé indique à Nestorius la tenue du Concile d'Ephefe, p. 392, y cite Jean d'Antioche, p. 432.

Paul Chambellan de Pulquerie : S. Cyrille luy écrit & luy fait des presens, p. 540.

Paul neveu de Saint Cyrille, p. 207, sollicite & gagne, dit-on, par presens Scholaftique pour son oncle, p. 484, meurt des persecutions de Diocetre, p. 655.

Paul Abbé pres de Calcide écrit à S. Epiphane &c. p. 221.

Paul Abbé pres de Diolque : Cassien & Germain le vont voir, p. 163. 164.

Paul Prestre & folitaire de Dalmacie va en Orient distribuer les biens de Melanie, p. 238.

Paul de Galacie folitaire celebre en Sceté, p. 171.

Paul folitaire pres de Panephyse, p. 161, fuit les femmes & meurt assisté par elles, p. 162. 169.

Paul folitaire de Sceté: Cassien le visite, p. 169.

Paul folitaire de Sinai est tué par les S. Nazziens, p. 201.

Paul folitaire de Porphyriion, p. 170.

Paul de Galacie folitaire à Porphyrite au 6^e siecle, p. 271.

Sainte *Paulle* mere de Pauline femme de Saint Pammaque, p. 80.

Paulianistes, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.

Ponce *Paulin* pere de S. Paulin de Nole, p. 2.

S. *Paulin* Evefque de Nole. *V. fontaine* p. 1720. estoit parent de Melanie, p. 234, la soutient dans la pieté, p. 240, S. Pofside le va voir en 408, p. 257.

Paulin Evefque de Beziers vers 420, p. 2. Ou le croit auteur de l'histoire du martyr de Saint Genés, p. 144. 145.

Paulin de Perigueux écrit en vers la vie de S. Martin, p. 2. 145. 146. 734. 2.

Paulin Prestre de Nole, p. 2. 134, peut estre le fuccesseur de Saint Paulin, p. 142, meurt le 10 feptembre 442, p. 734. 736. 737.

Paulin auteur de quelques sermons vers 450, p. 2.

Paulin Diacre disciple de S. Ambroise, p. 2, a écrit sa vie, p. 145.

Paulin Consul en 325, & *Paulin* Consul en 329, p. 1. 2.

Paulin Prefet de Rome en 380, peut estre S. Paulin, p. 8.

Paulin laïque demuroit à Nole avec Saint Paulin, p. 2. 134.

Paulin ami de Theride à Rome, p. 2, y reçoit & habille Martinien après son naufrage, p. 98. 99.

Paulin penitent petit fils d'Aufone, p. 2. 134.

Pauline femme de S. Pammaque, p. 50, meurt en 397, p. 80. 81.

Paulsien Evefque d'Hypate quitte son Eglise pour le schisme, p. 604.

Pegase saint Evefque de Perigueux, p. 129. 732.

Pelage II. écrit aux Evefques d'Istrie, p. 507.

P. lage heresiarque estoit ami de beaucoup de Saints, p. 122. 123, Melanio tasche de le porter à condamner les erreurs, p. 247.

Les *Pelagiens* chassés de Constantinople, t. 307. 440, rejctés du Concile d'Ephefe, p. 441.

S. Pemen se fait reprendre pour corriger *S. Arsene*, p. 678, qui le consulte, p. 683. Il l'estime heureux &c. à sa mort, p. 697.

Penitence ne peut estre refusée à la mort, p. 151.

Perge Comte d'Orient : sa femme guerrie par *S. Pierre* de Galacie, p. 254.

Perigene Evêque de Corinthe : *Saint Celestin* luy écrit, p. 150. Sixte III. l'exhorte à se soumettre à l'Evêque de Thessalonique &c. p. 263. Il vient au Concile d'Ephefe, p. 379.

Perisette dame fort louée par le moine *Agathe*, p. 209.

Perrhe ville de la Syrie Euphratésienne, p. 647.

Petra en Arabie lieu d'exil, p. 787.

Phalere Evêque de Tarse en 394, p. 605.

Phara ville voisine de Sinaï, p. 201.

Philippe Prestre Legat de *S. Celestin* au Concile d'Ephefe, f. 375, y arrive & y signe la deposition de *Nestorius* &c. p. 425. Le Concile le députa à l'Empereur, p. 470. 776. On suppose une lettre de luy contre la paix, p. 509. 510. 555. 56.

Philippe Prestre de Constantinople s'eleva contre *Nestorius* qui le depose &c. p. 321. 345. On le veut faire son successeur, p. 487. *S. Cyrille* le recommande à *Maximien*, p. 539.

Philippe Soudiacre de *Perrhe* presente requeste contre son Evêque, p. 650.

Philippe bourgeois de Cyr, *Saint Procle* le sert beaucoup, p. 713.

Philippis, si cette ville a esté metropole &c. p. 758.

Philemon pecheur traité durement par *Olympe*, p. 105.

Philon Evêque consulte *Saint Nil* sur la conduite de son monastere, p. 195.

Philon Prestre Manichéen, *S. Nil* écrit contre luy, p. 197.

Phim heresiarque disciple de *Marcel* d'Ancyre, p. 454.

Phonions, *Theodose* II. fait une loy contre eux, p. 299.

Photius Prestre de Constantinople atteste la pureté de la foy d'Antoine & de Jacques Prestres, p. 299. 300, refuse peutestre la lettre de *S. Cyrille* aux solitaires, p. 331. 333, demeure un des principaux partisans de *Nestorius*, p. 494, est banni à *Petra*, p. 507. 608. 787. 788.

Phra, *S. Cyrille* écrit aux moines de ce lieu, p. 663.

Pannon exhorte *Cassien* & *Germain* à la virtuosité & les y conduit, p. 164.

Pierre Evêque de Trajanople vient au Concile d'Ephefe, p. 378. 404.

Pierre fait Evêque de Paremboles par *Juvenal* de Jerusalem, p. 451, vient au Concile d'Ephefe, p. 378. 379, en indique la tenue à *Nestorius*, p. 392, y cite *Jean* d'Antioche, p. 432.

S. Pierre Chrysologue fait premier Archevêque de Ravenne, p. 480, par Sixte III, p. 264, ordonne *Projet* Evêque d'Imola, p. 375. Les Orientaux luy écrivent pour l'engager dans leurs interets, p. 479. 480.

Pierre le Foulon Evêque Eutychie d'Antioche, p. 714, veut se soumettre l'Eglise de Cypre, p. 447, ajoute au Trisagion ses erreurs, p. 714. 715.

Pierre Evêque demis, a recours à *S. Cyrille* qui écrit pour luy, p. 646. 712.

Pierre Ev. de Gangres ordonné par *S. Procle*, p. 712.

Pierre Prestre de Rome bastit l'Eglise de *Sainte Sabine*, p. 157.

Pierre Prestre d'Alexandrie est comme Promoteur au Concile d'Ephefe, p. 379. 380, y propose l'affaire de *Nestorius*, p. 390, presente la lettre de *Capreole* au Concile, p. 399, y lit en grec celle de *Celestin*, p. 425, lit à ses Legats la premiere seance, p. 430, demande la condamnation du symbole de *Theodore* de Mopsueste, p. 442.

Pierre Diacre d'Alexandrie estoit à CP. en 415 pour *S. Cyrille*, p. 276.

Pierre Lecteur d'Alexandrie fait massacrer *Hypacie*, p. 275. *S. Isidore* de Peluse luy écrit fortement, p. 275.

S. Pierre de Galacie. V. son titre p. 253. 747.

Pierre l'Egyptien compagnon de *S. Pierre* de Galacie, p. 253.

Pierre l'Egyptien habitant de Bethléem, p. 253.

S. Pierre de Galacie moine du 8^e siecle, p. 253.

Faltone Pimien Proconsul d'Asie sous *Diocetien*, p. 234.

Pimien mari de *Sainte Melanie* la jeune. V. son histoire, p. 234. 249. 746. *Sainte Melanie* l'ayeule vient pour le retirer du monde, p. 102. Il estoit en 406 à Nole, p. 125, fait deux voyages à Alexandrie, p. 382.

Pimise Prestre & Abbé pres de *Panephyse*, quitte sa maison pour aller obéir à *Tabenne* & à *Bethléem*, p. 160. 165. 166.

Pimie : *S. Nil* reprend son luxe, p. 213.

Placidie Imperatrice gouverne pour *Valentinien* II. son fils, p. 149. 287, depute pour le marier *Volusien* vers *Theodose* II, p. 240.

Saint Placide martyr à Ancyre en Galacie, p. 199. *Taurien* viole l'asyle de son eglise &c. p. 198. Il delivre un jeune homme de captivité, p. 315.

Plintha General Got & *Arien*, p. 297, veut mettre *Saturnin* en possession du siege de *Marciannople*, p. 498.

Pneumac pere de Celse , parent de S. Paulin , p. 1.

Polychrone Ev. de Jerusalem accusé : histoire fabuleuse , p. 262.

Polychrone Diacre : S Nil luy écrit sur la composition , p. 213.

Pompeien Evêque d'Emese assiste au jugement d'Athanasie Ev. de Perrhe , p. 650.

Pompeien Prefet de Rome en 408 &c. , p. 242.

Ponce nom de S. Paulin & de son pere , p. 1.2.

S. Porphyre Ev. de Gaza ordonné par Jean de Cesarée , p. 451.

Porphyre Ev. d'Antioche ordonné par Acace , p. 224.

Porphyryon , solitude apparemment dans la Thebaïde , p. 171.

Portraits : peut-on penser à faire le sien , lorsqu'on a desfiguré l'image de Dieu ? p. 53.

Pofidoine Diacre de S. Cyrille porte au Pape Celestin des lettres contre Nestorius , p. 345. 675. 757.

S. Posside Ev. de Calame. *V. son titre* p. 255 , porte une lettre de S. Augustin en 408 , p. 128.

Postumie Gaulois de naissance voyage en Orient & en Italie , p. 83. 106. S. Sulpice l'oblige à repasser en 405 par Nole , p. 124. Il estoit p.e. à la mort de S. Paulin en 431 , p. 124. 130.

Postuvien Senateur Romain : S. Paulin le fait prier de rendre justice à Secondinien , p. 133.

Potamon Ev. d'Egypte signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome , p. 366. 358. S. Cyrille luy adresse l'abregé du Concile d'Ephese , p. 405 , qui luy écrit à CP. p. 467.

Praxyle Ev. de Jerusalem condanne les Pelagiens , p. 291.

Praxide celebre solitaire , p. 218.

Prescrise , on n'y doit pas elever tout d'un coup un laïque , p. 44.

Prime , office établi du temps de Cassien , p. 158.

Prisque pere du Pape S. Celestin , p. 148.

S. Procle Archevesque de Constantinople. *V. son titre* p. 704. 797 , avoit esté fait Evêque pour

Cyzic , p. 149. 150. Nestorius le fait prescher , puis presche contre luy , p. 315. 317. On veut le faire son successeur , p. 387. Il succede à Maximien en

534 , p. 571. 573. On veut faire recevoir sa Synodique , & approuver son inthronization , p. 581.

Alexandre d'Hieraple rejette sa Synodique , parcequ'il communiqueoit avec Saint Cyrille , p. 583.

Après l'expulsion des schismatiques , il fait donner de nouveaux ordres pour condanner Nestorius &c. p. 617 , declare Iddua Ev. innocent &c. p. 264.

Jean d'Antioche luy écrit sur la foy , p. 622 , & le prie d'arrester l'exaction des nouvelles signatures , p. 623. Les Armeniens le consultant sur Theodore , p. 629. Il leur répond par une excellente lettre , p. 630 , l'envoie aux Orientaux pour la signer &c. p. 631 , demande qu'ils

se justifie du Nestorianisme , p. 631. 632 , ne peut faire condanner par les Orientaux des propositions de Theodore , p. 634. 639. Domnus luy écrit sur Pierre Evêque qui s'estoit demis , p. 645. Il écrit à Domnus en faveur d'Athanasie de Perrhe , p. 648. 649. Il battize Volusien Prefet du Pretoire &c. p. 250 , communique avec Juvenal de Jerusalem dans le fort de son ambition , p. 452.

Procle solitaire tué par les Sarrazins , p. 20.

Procule Prefet de CP. en 428. p. 315.

Projore Juif de naissance estoit à Nole avec Saint Paulin , p. 46.

Projature Ev. de Cirthe écrit à Saint Paulin en 396 , p. 72.

Projecte Ev. Legat du Pape Celestin au Concile d'Ephese , p. 375 , y arrive & signe la deposition de Nestorius , p. 429. 431 assiste avec luy à l'ordination de Maximien , p. 400.

Propoïen Ev. d'Euzethe anathematize Saint Cyrille , p. 558.

S. Prosper n'a point apparemment fait l'eloge de Cassien , p. 182 , écrit contre luy , p. 183. 185. Le poeme *Ad Conjugem* plutost de luy que de Saint Paulin , p. 722.

Pulquerie Imperatrice gouverne pour son frere Theodose II , p. 288. S. Cyrille luy écrit contre Nestorius &c. p. 347. 342. 539. 540 , pour qui elle avoit beaucoup d'aveuïon , p. 486. Elle bastit une eglise de la Sainte Vierge à Constantinople , p. 487 , & une de S. Laurent , p. 711.

Publicola Senateur pere de Melanie , p. 233 , meurt en 407 , p. 241.

Publicola petit-fils de Melanie l'aveule , p. 234. Les esclaves de sa sceur aiment mieux le servir que d'avoir leur liberté , p. 239. Melanie l'emmenne en Sicile , p. 242.

QUARTO DECIMANS, Nestorius les dispute : Plusieurs se réunissent à l'Eglise , p. 299. 300.

Quereimon solitaire confere avec Cassien & Germain , p. 162. 153. Cassien luy fait avancer des erreurs , p. 183.

Quereimon accusateur de Saint Cyrille , p. 334. 470.

Quinte Diacre porte en 408 une lettre de Saint Augustin à S. Paulin , p. 128.

Quintin Ev. d'Apt predecesseur de Saint Castor , p. 175.

R

RABVLA Ev. d'Edesse , ce qu'on en sçait jusqu'à son episcopat , p. 504. Il se joint à S. Cyrille après le Concile d'Ephese , p. 505 , presche & écrit contre Theodore de Mopluente , p. 50. 506. 792. 628. S. Cyrille luy écrit , & se plaint des Orientaux , p. 521. André piqué de ses anathemes contre Theodore , p. 505. 506 , se reconcilie avec luy , p. 506. 504. Il estoit aveugle en 437.

1.627, excite apparemment Jean d'Antioche contre le Nestorianisme, p.628.

Radaga se ravage l'Italie en 405, p.123.124, est d. fait par les Romains, p.124.729.1.

Rababites descendants de Jonadab, appellez Jelseens, p.209.

Respecte Abbesse à Marseille: Saint Gregoire le Grand luy écrit, p.187.

Rogant Juif de naissance estoit à Nole avec S. Paulin, p.45.

Rheg brûlée par Alaticen 410, p.242.

Rhegn fait Ev. de Constance en 431, p.446, vient au Concile d'Ephese, p.379, y prononce un discours contre Nestorius, p.401.

Rhegn Prefet d'Illyrie: Theodose luy adresse un edit contre les Nestoriens, p.608.

Richeffes, c'est les estimer, non les mepriser, que de les donner aux pauvres, p.19. C'est prestre à Dieu à interets, p.22.23. Ce n'est pas estre parfait, mais s'y preparer, p.23.25.

Vincent *Richard* Clerc Regulier, donne au public les œuvres & la vie de S. Procle, p.718.

Rhinocornes villes d'Egypte, p.10.

Romain Ev. S. Nil luy écrit contre les Novatiens, p.196.

Romain va en Afrique de la part de S. Paulin, p.71.72, en rapporte des lettres de S. Augustin, p.72.73.

Eglise *Romaine*, nom donné à l'Eglise Catholique, & pourquoy, p.483.

Romanien va voir S. Paulin de la part de Saint Augustin, p.71-74. S. Paulin luy envoie une eulogie &c. p.73.

Rome, sa metropole contenoit les parties meridionales de l'Italie, p.71.1. S. Paulin y est mal receu par le Clergé, p.43.457, y alloit tous les ans à la feste des Apôtres, p.61.62. On se plaint que les Papes y prenoient trop d'autorité, p.156.

R. mule Abbé pres de Marato, disciple d'Helade, Ev. de Taise, p.603.

Roff ville de la seconde Cilicie, p.158.

Rof Ev. de Thessalonique, p.296.297. Saint Celestin luy écrit sur la translation des Evêques, p.550, sur la condamnation de Nestorius par le Concile de Rome, p.352. Il depute au Concile d'Ephese, p.379. Flavian de Philippes qui y tient sa place, p.304. Il écrit à Julien de Sardique, p.201. L'Empereur luy écrit sur le Concile d'Ephese, p.428. Les Orientaux veulent l'engager dans leurs interets, p.479.480.

Rufin Evêque de Samosates en 451, p.371.554.

Rufin Prestre d'Aquilee exhorte S. Paulin à apprendre le grec, p.6. Vigilance prend son parti contre S. Jerome, p.74. S. Paulin conserve toujours son amitié, p.92, luy envoie un memoire de difficultez sur l'écriture proposées par Saint Sulpice, p.102. Rufin luy explique les benedictiens de Jacob, p.120.127.73.1, accompagne

Pinien & Melanie en Sicile, & y meurt, p.242.243.

Rufin à qui S. Prosper écrit, p.184.

Rufine Ev. Novatien à Rome: S. Celestin le reprime, p.156.

S. *Rustique* Evêque de Clermont, p.129.

Rustique Diacre de Rome sous Vigile, p.759.1.

Rutilus poete payen, p.233.

S *ABBAS* Evêque de Palte assiste au jugement d'Athanase Evêque de Perrhe, p.63, luy la doctrine de S. Cyrille, p.659.

S. *Sabin* Evêque de Plaisance; S. Ambroise luy mande la conversion de S. Paulin, p.27.

Sabin Evêque de Salamine, p.445.773.2.

Sabin parent de Saut Sulpice & ami de Saint Paulin, p.89.

Sabimen Evêque de Perrhe en la place d'Athanase, p.65, est deposé dans le faux Concile d'Ephese, rétabli à Calcedoine, p.652-654.

Sabin en par qui Alexandre d'Hieraple écrit à André de Samosates, p.523.

Saide Evêque de Pheno assiste au Concile d'Ephese, p.451.

Salamine, son Evêque n'estoit soumis à aucun, p.290.

Salcien ami d'Aper & de Vere leur écrit, p.120.

Santo ami de S. Paulin dans le siecle, p.9, luy écrit après y avoir renoncé &c. p.66. Il est different d'Endeque, p.703.

Saprice Evêque de Paphos meurt au Concile d'Ephese, p.420.446.

Sarrazins: ils massacrent, pillent, & ennuient des solitaires de Sinai, p.200.201.

Saturnin Evêque de Marcianople, p.498, va pour deposseder Dorothee, p.402.498.

Scholastique Chambellan, les Orientaux luy écrivent contre le Concile d'Ephese, p.321.423. Il se declare contre Nestorius, p.426, gagné, dit-on, par les presens de S. Cyrille, p.484. Nestorius talche de le regagner, p.444.473.

Seyllaca Prestre d'Hieraple & Sacristain avoit peuteestre demeuré en Egypte &c. p.597.

La petite *Seythie* s'étend du 45 au 47° degré, p.739.

Sebaste metropole de la premiere Armenie, p.791.1.

Sebastien ermite: Saint Paulin luy écrit en 400 &c. p.96.

Sebastien Superieur d'un monastere, p.97.

Second non va redemander un vaisseau à Postumien Senateur en 409, p.133.

Serapion solitaire de Scete, p.766.

Seron solitaire de Scete d'une vertu eminente, p.166-168.

Serne femme de Stilicon, cousine germaine de l'Empereur Honorie, p.237.238.747.1.

Seryiople

Sergé eglise de simple paroisse du diocèse d'Hieraple, devient evesché, puis metropole, p. 578. 579.

Seres ville, c'est l'ancienne Thilippes, p. 758.

Severe Evesque de la Campanie: S. Anbroise luy écrit sur Jacque de Perse, p. 45.

Severe Evesque de Mileve écrit en 356, à Saint Paulin, p. 72.

Severe different de Sulpice écrit à Paulin, p. 126.

Severe Prefre de Constantinople en 403, p. 173.

Severe Prefre de Constantinople en 358, S. Nil luy écrit, p. 200.

Severe Prefre d'Italie pere de Pinien, p. 234.

Severe son fils frere de Pinien le trouble dans la possession de ses biens, p. 237.

Severin Evesque d'Afrique Confesseur sous Genferic en 439, p. 238.

Severien Evesque Pelagien d'Angleterre, p. 154.

Les *Severiens* tirent avantage des 12 anathematismes de S. Cyrille, p. 759. 1.

Silence, son avantage, p. 683.

Silvain Prefre, S. Nil le reprend sur quelque erreur, p. 197.

Silvan solitaire de Sceté, p. 585.

Silvain Superieur de Sinai, p. 191.

Simeon solitaire Italien ami de Cassien &c. p. 164.

S. *Simeon* Stylite commence à vivre sur une colonne vers 423, p. 214. Theodose recommande à ses prieres la paix de l'Eglise, p. 516. 517. 778. 2. Il presse Theodoret de se reunir avec Jean d'Antioche, p. 581-582.

Simplice Evesque de Vienne tres celebre, p. 129. 730.

Sina, vertu des solitaires qui habitoient cette montagne, p. 191. Les Sarrazins n'osoient approcher le haut de cette montagne, p. 201.

Sirice Pape reçoit mal S. Paulin en 394, p. 44, meurt en 398, p. 82.

Sirice notaire de l'Eglise Romaine va au Concile d'Ephese, p. 375. y lit la lettre du Pape au Concile, p. 429.

Sisime Evesque de Constantinople, p. 450. Les Pelagiens ont recours à luy, p. 303, il fait S. Procle Evesque de Cyzic, p. 705, meurt en 427, p. 149. 283, est regretté de Celestin, p. 286.

Sissime Evesque Novarien à Constantinople, redemande à Leonce d'Ancyre une eglise pour les siens &c. p. 218.

Sixte pere du Pape Sixte III, p. 259.

Sixte III. Pape. V. son titre p. 259, succede à S. Celestin, p. 303. 738. Deux Evesques d'Egypte assistent à son ordination, p. 512. 779. Il écrit à Nestorius pour le retirer de l'erreur, p. 353, bastit à Rome une eglise de la Vierge, p. 487, travaille beaucoup pour rétablir la paix dans l'Eglise d'Orient, p. 509. 510, écrit aux Evesques du Concile d'Ephese, p. 512. & à Acace de Berce, p. 521.

Hist. Eccl. Tome XIV.

Jean d'Antioche luy écrit à la paix de l'Eglise, p. 541, luy depute &c. p. 548. Sixte répond à S. Cyrille & à Jean d'Antioche, p. 550. 783. Eu. here de Tyanes &c. luy écrivent contre la paix &c. p. 559. 561. On publie fausement qu'il de saprouvoit la deposition de Nestorius, p. 565. 566. Il écrit à S. Procle contre les Evesques d'Illyrie qui alloient à la Cour sans les lettres de l'Evesque de Thessalonique &c. p. 710. 711, fait son eloge, p. 717.

Sophron accusateur de S. Cyrille, p. 334. 470.

Sorien porte à Saint Paulin une lettre de Saint Sulpice en 400, luy en porte encore en 401, p. 100.

Sofandre pecheur traité durement par son Evesque, p. 195.

Socome Ev. de Philippes assiste au Concile de Calcedoine, p. 758. 1.

Spes laique envoyé par S. Augustin au tombeau de S. Felix à Nole, p. 121.

Stratige Diacre de Nicomedie porte une lettre à Theodoret, p. 526.

Suaris Ev. de Varsen fait la vie de Saint Nil, p. 207, & un recueil de ses ouvrages, p. 208.

Successe ou *Successe* Ev. de Diocelaree: S. Cyrille luy écrit deux fois sur la reunion avec les Orientaux, p. 570.

S. *Sulpice* Severe ami de S. Paulin dans le monde, p. 9, se donne en mesme temps que luy à Dieu, p. 26, gagne à J. C. sa famille & ses serviteurs, p. 54. Saint Paulin luy defend de se justifier devant le monde, p. 30-32. Leur amitié le perfectionne par leur convection, p. 37. Ils s'écrivent en 393 & 394, p. 38. 41. Il envoie un ouvrier &c. à Saint Paulin, p. 48, qui luy envoie une ecuelle de bouis &c. p. 40. 70. le reprend de ce qu'il l'appelloit son Seigneur, p. 55. 69, luy envoie quelques écrits, p. 59. le presse de le venir voir &c. p. 58-70, reçoit de luy la vie de S. Martin &c. publie, p. 77-78. Sulpice luy promet de l'aller voir, p. 81. Saint Paulin luy envoie Theride & Postumien, p. 85, le presse de le venir voir en 399, p. 89, reçoit une lettre de luy en 400, & luy répond, p. 93, par plusieurs lettres, p. 94-96, luy fait des preless & en reçoit en 402 &c. p. 102-104. Saint Paulin luy envoie des vers pour une eglise qu'il bastit, p. 110. 112, luy écrit par Victor en 406 &c. p. 123-126.

Symmaque Evesque de Capoue assiste à la mort de Saint Paulin, p. 139.

Symmaque fut gouverneur vers l'age de vingt ans, p. 8.

Synese écrit à la philosophe Hypacrie, p. 275.

Synode Evesque de Melitene torne S. Luc luy me dans la pieté, p. 295.

T

TALIA V. Jean.

Taurin Prefre payen, Saint Nil luy pre-

M M m m m

dit: la d. grace, p. 198.

Thalass Patrice & Prefet d'Orient, mande à Jean d'Antioche l'inthronization de S. Procle à CP. p. 573. 707. Jean l'approuve, & luy demande le secours de l'Empereur contre les schismatiques, p. 574.

Thalass ville de la Bithynie, p. 644.

Thenedis île de la province des Cyclades, p. 604.

Tennefe ville d'Egypte, peuteestre Theneza, p. 161.

Thalasse Ev. de Cesarée en Cappadoce en 439, p. 292. 71. 712.

Thalasse Abbé en Syrie envoié à Saint Cyrille, p. 519.

Thalasse Lecteur & moine de CP. est fait prisonnier, maltraité, puis renvoyé par Nestorius, p. 514. 315.

Thalasse Diacre à CP. so. tient le patri de Nestorius, p. 474, rend témoignage de la catholicité de S. Procle, p. 581.

Thalasse nom donné à Ammon moine secteux, p. 273.

Théob Ev. d'Afrique & Confesseur va voir S. Paulin en 405, p. 123.

Sainte *Théob*: panition d'un Ev. qui défendit d'aller à son combat, p. 605.

Théob: plusieurs solitaires y sont tuez vers 400 par les Sarrazins, p. 169. 205.

Théob: Archidiaque d'Alexandrie, député à Rome par Saint Cyrille, p. 511, presse Sixte III. d'écrire aux Ev. du Concile d'Ephese, p. 512.

Théob: Valentinien: S. Nil refuse les Eons, p. 195.

Théob: Ev. de Berée vers 442, p. 225, assiste au jugement d'Athanase de Perthe, p. 650.

Théob: Ev. de Mopsueste: les sentimens sur la grace, p. 30. Il reçoit les Pelagiens, p. 302. Nestorius le voit allant à CP. & tire de luy son erreur, p. 312. Le Concile d'Ephese coadanne son symbole, épargne son nom, p. 442-444. Rabula presche, écrit contre luy. p. 505. 505. Theodoret, André de Samosate le défendent, p. 505. 587. Les Nestoriens relevent fort ses écrits, p. 625. Saint Cyrille veut le faire condamner, p. 524. 525. 789-792. On fait courir de ses écrits favorables à Nestorius, p. 527. Les Evêques de Cilicie écrivent pour luy aux Armeñiens, p. 329. Les Orientaux refusent de condamner des propositions extraites de ses livres &c. p. 634-639. Saint Cyrille écrit contre luy. Theodoret le défend, p. 542-644. Fausse lettre de S. Cyrille pour luy, p. 791. 792.

Théob: Ev. de Tarfe en 451, p. 605.

Théob: Ev. de Cypre, est battu avec outrage, p. 445. pour l'Eglise de Cypre, p. 773. 2.

Théob: Ev. de Gadares assiste au Concile d'Ephese, p. 400.

Théob: Ev. d'Attalie, p. 448, demande qu'on

attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, p. 393. qui confirme son election, p. 448.

Théob: Evêque de Damas ordonné vers 436, p. 621, assiste au jugement d'Athanase Evêque de Perthe, p. 650.

Théob: Magistrien sert dans le Concile d'Ephese & Cyrille qui le fait Diacre, p. 455. Diacre le depose, p. 650. 794.

Théob: prophete à Alexandrie, p. 245.

Théob: moine des Gaules, p. 180.

Théob: des Cellules: Cassien le va visiter, p. 169.

Théob: solitaire de Scete, p. 166.

Théob: gouverneur de Cypre & Consulaire en 431, p. 445-773. 2.

Théob: Evêque de Cyr destiné des l'enfance à la vie solitaire, p. 254, presche à Antioche sous Theodote avant son episcopat, p. 290, concelle à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius sur la coadannation par le Pape, p. 354, écrit par son ordre contre les anathematismes de S. Cyrille, p. 359. 370-373, arrive à Ephese avant Jean d'Antioche pour le Concile, p. 390, s'unit à luy pour condamner le Concile, p. 409, & pour écrire diverses lettres, p. 459, est deput. à l'Empereur, p. 472, presche à Calcedoine, p. 475, parle beaucoup pour son parti, p. 478. 479, écrit à Alexandre d'Heracle, p. 479. Les Nestoriens de Constantinople luy écrivent, il leur répond, p. 492. 493. Il écrit au Comte Candidien pour l'Evêque Theophane, p. 499. Rabula écrit contre luy, p. 505. Il écrit de nouveau pour les Orientaux, p. 507-780. On luy attribue mal des ouvrages d'Euthere de Tyans, p. 508. Il va à Antioche & à Berée pour deliberer de la paix, p. 517-529. Il approuve la lettre de S. Cyrille à Acace pour la doctrine seulement &c. p. 522-525. Il fait la profession de foy envoyée à S. Cyrille par Jean d'Antioche, p. 531, reconnoist la catholicité de S. Cyrille, ne peut pas consentir à la deposition de Nestorius &c. p. 552. 553, procure un Concile à Zeugma &c. p. 554-555, qui entre dans les memes sentimens que luy &c. p. 557. 558. Il écrit à Hellade, p. 561. Abibe luy écrit sur l'ordination d'Athanase en sa place &c. p. 575. Il se separe de Jean à cause de ces ordinations illegitimes &c. p. 575, est maltraité par le General Denys &c. p. 577. 578, qui le somme de se réunir à Jean ou d'aller en exil &c. p. 581. Ses moines l'en pressent, il consulte Alexandre &c. p. 581-585. Il se réunir à Jean & à S. Cyrille, & travaille à y réunir les autres &c. p. 585-588, ne peut rien gagner sur Alexandre, p. 595-600. 784. Derniers sentimens de Theodoret sur Nestorius, p. 620. 622. 788. 789. Il défend Theodote de Mopsueste contre S. Cyrille, p. 544. Athanase de Perthe le refuse pour juge, p. 649. Il écrit à S. Procle pour Philippe &c. p. 713. O

luy attribue mal des lettres & un sermon contre S. Cyrille, p. 783-785. 786. Il écrit à Dioscore en 447, p. 788.

S. Theodose d'Antioche eleve Hellade de Tarfe, p. 604.

Theodose I. Empereur défait les tyrans Maxime & Eugene, p. 41. 65. S. Paulin fait son panegyrique, p. 5. 65. Il confie à S. Arfene l'education d'Arcade & d'Honoré, p. 677.

Theodose II. bon, mais foible Prince, p. 288, voit Sainte Melanie, p. 251, pardonne le massacre d'Hypacie, p. 275-276, regle le nombre & la qualité des Parabolans, p. 277. 278, fait une loy contre les heretiques à la priere de Nestorius, p. 297-299, chasse les Pelagiens de Constantinople, p. 305-307, respecte fort S. Dalmace, p. 322, soutient Nestorius jusqu'à sa condannation, p. 323. 328. S. Cyrille luy écrit contre Nestorius, p. 340. 341. 756. 757. Theodose trouve mauvais qu'il eust aussi écrit en patichlier aux Princesses, p. 342, indique le Concile general d'Ephefe, p. 63. 364. 760, écrit à Saint Cyrille une lettre fulminante, p. 362. 365. 760, envoie le Comte Candidien pour maintenir l'ordre dans le Concile, p. 330. 81. Ce Comte luy écrit contre le Concile, p. 402, à qui il ferme les avenues de la Cour, p. 405. 407. Theodose desapprouve la deposition de Nestorius, p. 417. 769. 770, permet au Concile de luy deputer, p. 422. 423. Le Concile luy envoie quelques Evêques, les Orientaux luy écrivent, p. 424. 425. Il confirme la deposition de Nestorius, de S. Cyrille, & de Memnon &c. p. 426-428. Le Concile luy récrit pour se separer, p. 430, luy mande ce qu'il avoit fait contre les Orientaux, p. 439. Il prend Nestorius en averfion, p. 451. Les Orthodoxes de Constantinople luy presentent une requête pour le Concile, p. 456-458. Il mande huit Evêques de chaque parti, p. 470-472, leur donne audience à Calcedoine, p. 475. 781, fait ordonner un Evêque à Constantinople, termine le Concile &c. p. 481-483. S. Cyrille luy adresse une apologie, p. 501. Il travaille fortement pour la réunion, p. 514-516, commet Aristolaüs Secrétaire d'Etat pour la conclure, p. 516, fait intronizer Saint Procle aussitost après la mort de Maximien, p. 571-573. 707 bannu Nestorius &c. p. 606-611, fait écrire S. Procle en Orient contre Theodore, p. 634. Les Orientaux luy écrivent pour cet auteur, p. 636. Il apaise ces troubles, p. 642.

Theodose Eutychien usurpe le siege de Jerusalem, p. 251.

Theodore Evêque d'Antioche peu zelé pour S. Chrysofome, p. 22, est neanmoins fort estimé, p. 29, condanne les Pelagiens, p. 291-307.

Theodore Evêque d'Ancyre, idee de sa vie & de ses écrits, p. 292-294. Il vient au Concile d'Ephefe, p. 379, dispute contre Nestorius ayant

la tenue du Concile, p. 385. 386, demande qu'il soit appellé au Concile, p. 396, approuve les lettres de Saint Cyrille, p. 397, rapporte son entretien avec Nestorius, p. 398, prononce divers discours sur l'Incarnation &c. p. 401. 453. 454. Le Concile le depute à l'Empereur, p. 470. Il écrit à son Eglise contre les Orientaux, p. 491. S. Cyrille le consulte sur la condannation de Theodore, p. 558.

Theodore Diacre de Constantinople porte à Antioche la lettre de S. Procle aux Armeniens, p. 632. S. Procle le redemande, p. 637. 638.

Theodisle Evêque d'Elufe vient au Concile d'Ephefe, p. 379, est depute pour y citer Nestorius, p. 396.

Theodule Prestre solitaire de Sinai y est tué par les Sarrazins, p. 200. 201.

Theodule fils de S. Nil le suit dans la solitude, p. 190, est emmené captif par les Sarrazins, p. 200. 01. Il est vendu à l'Evêque d'Elufe qui le fait Clerc, p. 202. 203, & ensuite Prestre avec son pere, p. 203. 205.

Theodule à qui Hesyque adresse 200 sentences, p. 231.

Theologe avocat payen écrit à Saint Isidore de Peluse, p. 329.

Thognosse Prestre d'Alexandrie agent de S. Cyrille à Constantinople, p. 521. S. Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, p. 541-782. 2.

Theon philosophe pere d'Hypacie, p. 274.

Theonas solitaire economé de Secet, p. 172, visite Cassien & Germain, p. 169. 172.

Th. ep. imp. Evêque de Cabasses signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome, p. 65-358, vient au Concile d'Ephefe, p. 378, est depute à Nestorius pour le citer, p. 396, & à l'Empereur pour luy rendre conte du Concile, p. 724, qui luy écrit à Constantinople, p. 467.

Th. egypte Evêque Novatic à Alexandrie depouillé par Saint Cyrille, p. 269.

Theophane Evêque de Philadelphie réunit plusieurs Quartodécimans, p. 320, s'unit aux Orientaux, p. 442, est apparemment deposé &c. 499. 763. 764.

Thophile Evêque d'Alexandrie, chef des persecuteurs de S. Chrysofome, p. 223-224, oncle de S. Cyrille son successeur, p. 267. 747-748, va voir Saint Arfene, p. 681. 797, le trouve heureux de penser toujours à la mort, p. 684.

Theofebe Evêque de Cie ou Teie demeure attaché à Nestorius & dans son siege &c. p. 553. 554. 604.

Theraste femme de Saint Paulin, sa vertu & son caractere, p. 7. Elle le cite, dit on, à donner à un pauvre le seul pain qui luy restoit, p. 19. 0. Les Saints la louent comme son mari, p. 27, qui salue S. Sulpice de sa part en 355, p. 69. Sebastien ctime en 400, p. 96. A pit & Amande, 120. 123,

par à estre morte en 413, p. 136.
Th. rle quite les Gaules, pour aller trouver S. Paulin à Nole où il est guerri, p. 83. Il revient le retrouver en 401, p. 100.
Thomle avoit avec luy à Rome un Paulin, p. 2. S. doit fort ami de S. Paulin, p. 83.
Theſſalonique les Papes en font les Evêſques lurs Vicaires, p. 150. Droits qu'ils luy attribuent, p. 262.
 Sainte *Thomas* de martyrizée par son beau pere, p. 700.
Thomas est fait Evêſque de Mopfueſte au lieu de Melece, p. 395, assiste au jugement d'Athanase Evêſque de Perrhe, p. 655.
Thomas moine porte à Jean d'Antioche une lettre de Dorothee de Marcianople, p. 351.
Thomas porte à S. Cyrille une lettre de Moyses d'Antaiade, p. 620.
Timothé Evêſque de Tomes demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, p. 393. 404.
Timothée Evêſque de Ternieſſe cite J. an d'Antioche au Concile d'Ephese, p. 432.
Timothée Evêſque de Geime cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, p. 434.
Timothée Prestre peuteſtre de Saint Cyrille qui luy adresse l'abregé du Concil. d'Ephese, p. 405.
Timothée Archidiaque d'Alexandrie est demandé pour succeder à Theophile, p. 269.
Timothe e disciple d'Apollinaire, p. 767. 1.
Tite Comte chargé d'executer la loy contre les schismatiques d'Orient, p. 581, envoie sommer Theodorot &c. p. 581. 2, ne pouvant rien gagner sur Melece de Mopfueſte, il le chasse, p. 593-595, traite de meſme Alexandre d'Hieraple indigne à ses prieres, p. 600-601.
To noeaux des Saints oinez de fleurs & de luminares, p. 72.
Tomax fils de Sainte Paule, mari de Lara, p. 234.
Tranquillin d'Antioche en Pisidie demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, p. 393. 404, signe le premier une lettre à l'Empereur sur les huit deputez des Orientaux, p. 475.
Trifole Prestre de Rome sous Hormisda, p. 391.
Trisagion, son antiquité, son origine, ses changemens &c, p. 713-716.
Trois solitude pres de Babylone d'Egypte, p. 692.
Trole Evêſque de Conſtancie meurt en 421 &c, p. 445-773.
Tuence Evêſque : S. Celestin luy écrit contre les Pelagiens, p. 155

heureuse, p. 322.
Valentinien, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.
Valentinien III. succede à Honoré, p. 287, fait des loix pour l'Eglise, p. 149, va à Constantinople en 436 ou 437 epouler Eudoxie, p. 227-228. 250.
Valere Evêſque d'Anazarbes assiste au jugement d'Athanase Evêſque de Perrhe, p. 650
Valere Evêſque de Laodicée assiste au jugement d'Athanase Evêſque de Perrhe, p. 650.
Valere Comte beaufriere de Theodote II, p. 244.
Valere Chambellan porte une lettre de Nestorius au Pape Celestin, p. 344.
Valerien Evêſque d'Icône assiste au Concile d'Ephese, p. 378, y fait condamner les Meſſaliens, p. 430, s'excuse que S. Cyrille approuve la proſtition des Orientaux, p. 557. S. Cyrille luy écrit pour se justifier luy & les Orientaux, p. 569.
Valerion Evêſque de la 2^e Meſe quite son Eglise pour le schisme, p. 604.
Valerion esclave Pelagie... est receu par S. Cyrille, p. 298.
Valerius V. V.ctor.
Valdais : Ils ravagent, dit-on, l'Italie & la Campanie, p. 1. 6 Ce sont plutost les Gois, p. 733. 2, s'emparent de l'Afrique, & la possèdent un siecle, p. 287.
Vararane roy de Perse est défait souvent par les Romains, p. 287.
Veauve ancienne abbaye de filles à Marseille, p. 175.
Venance, dit Benzage, Ev. d'Hieraple, assiste au Concile d'Ephese, p. 400-763. 2.
 S. *Venerand* Ev. de Clermont ; ce qu'on en dit, p. 29.
Venero Ev. de Milan mande sa promotion à S. Paulin, qui luy écrit en 400, p. 93.
Venero Ev. de Marseille depuis 419, jusqu'en 452. Saint Celestin écrit contre luy, p. 152-153.
Verimen ou Berenien Evêſque de Perge, p. 404. 774-1, vient au Concile d'Ephese, p. 378-380, demande qu'on attende Jean d'Antioche, p. 393-763. 2, y preside à quelques seances, p. 394-471.
Verine femme de l'Empereur Leon, p. 746-2.
Vereau de Salvien qui luy écrit, p. 120.
Vernus agent de Jean d'Antioche à Constantinople, p. 379.
Vespres : on les disoit après le coucher du soleil, p. 140.
Vesilas Diaque de Carthage député au Concile d'Ephese, p. 376-393-770.
Vestim : S. Augustin le recommande à Saint Paulin, p. 73.
Vitor Ev. de Martyrite en Afrique retranche les erreurs des ouvrages de Cassien, p. 182.
Vitor moine de S. Sulpice apprend le menage

V
V ILLIEN 6^e Empereur : Saint Isaac Abbé à Conſtaantinople, luy pied de la mort : mal-

&c. à S. Paulin , p. 48, luy rend quelque service, p. 54. 94. 95. Saint Paulin écrit par luy à un officier d'armée, p. 95. Il passe le printemps de 402 avec S. Paulin, p. 102. 1. 3. Il y retourne en 405, & y passe une année &c. p. 123. 125. 729. 1.

Victor auparavant Valgius, fait naufrage, est baptisé à Nole &c. p. 132. 133, est différent de Victor ci-dessus, p. 729. 2.

Victor moine délavoue l'accusation qu'on luy imputoit contre S. Cyrille p. 334.

Saint Victor, Abbaye de Marseille fondée par Cassien, p. 175.

S. Victrice Ev. de Rouen & Confesseur, Saint Paulin le voit à Vienne &c. p. 11. 12, luy écrit en 399 par le Diacre Pascale, p. 90. 91. S. Paulin se plaint de ce qu'il ne l'est pas venu voir allant à Rome en 404, p. 112.

La Ste Vierge, l'Eglise d'Ephese croyoit posséder son corps en 431, l. 354 Nestorius & ses adherans luy disputent la qualité de Mere de Dieu, p. 313. 314. 31. Nestorius la luy accorde enfin, p. 367. On faisoit alors une feste de la Vierge à Constantinople, p. 750. 2.

Vigilance portée à S. Paulin des lettres de Saint Sulpice en 395, p. 58. 59. S. Paulin l'envoie à Saint Jerome avec qui il se brouille, p. 74. 75.

Vigile Pape soutient les anathematismes de Saint Cyrille, p. 360.

Vigile Evêque de Tapse défend les anathematismes de Saint Cyrille, p. 361.

Virin porte des lettres de Saint Sulpice à Saint Paulin en 401, p. 100.

Vital moine, Theodoie d'Ancyre luy écrit, p. 294. 638.

S. Venance Prestre honoré en Bourgogne, p. 725.

Ceionius Rufius Volusianus, & Fl. Rufius Sabinus Volusianus, p. 234.

Volusien frere d'Albine, oncle de Melanie, p. 233. 745. 746, est apparemment celui à qui Saint Augustin écrit, p. 234, estoit Proconsul d'Afrique vers l'age de vingt ans, p. 8, passa par les plus grandes charges, p. 243. 250, se fait Chrétien, & meurt à Constantinople, p. 250. 251. 709.

Urane prive Saint Paulin des nouvelles de Saint Delphin, p. 92.

Urane fait une relation de la mort de Saint Paulin, p. 141. 735. 1.

Urban V. enchasse la teste de Cassien &c. p. 87.

X

XISTE Pape. V. Sixte.

Z

ZACHARIE moine de Sinai, p. 191.

Saint Zachée, il y en avoit une eglise à Antioche, p. 583.

Zebina anathematize Saint Cyrille à Antioche d'Isaurie, p. 591.

Zenobe Evêque de Zephyre schismatique, p. 595, banni à Tiberiade &c. p. 590. 592.

Zenon Evêque de Rhinocores en 449, p. 511.

Zenon Corevesque Quartodeciman se réunit à l'Eglise, p. 300.

Zenon Empereur declare l'Eglise de Cypre indépendante, p. 447, abolit le college des Perfes d'Edesse, p. 616. 617.

Zephyre ville de la premiere Cilicie, p. 592.

Zoile disciple de S. Arsene, p. 680, qui le quitte, puis le reçoit, p. 695. 695.

Zosime Pape surpris d'abord par les Pelagiens, p. 302, les condamne ensuite, p. 259. 392, se réunit avec l'Eglise d'Alexandrie, p. 280.

Zosime Teneur de Peluse incorrigible & desespéré, p. 511.



FAUTES A CORRIGER.

PAGE 3. ligne: 3, comme son frere, lisez comme S. Paulin. p. 9. l. 7, ensemble, l. mutuellement. p. 25. l. 9, & l. est. p. 29. l. 10 modaine. l. mondaine. p. 40. l. 38, delices, l. cilices. . 91. l. 15, Il, l. Ille. p. 111. l. 28, effacez Mort de son frere. l. 36, c'est, l. est. p. 112. l. 34, repandu, l. repandue. p. 113. l. 11, semée, l. semées. p. 144. l. 15 fait, l. faits. p. 177. vis à vis la ligne 15, mettez NOTE 4. p. 19. l. 23, de l'en, l. de vouloir l'en. p. 228. vis à vis la ligne peultieme mettez NOTE 2. p. 242. l. 33, a l' e. p. 253. a la marge, NOTE 5, effacez s. p. 254. ligne dernière, τὸ ἡνωθεῖα, μίμνημι. lisez τὸ ἡνωθεῖσθαι μίμνημι. p. 261. l. 12, ageable, l. agreable. p. 300. l. 33, de vers, l. vers. p. 307. l. 9, ils peuvent ignoter, l. ils ne fauroient ignorer. p. 312. l. 11, il seroit b en difficile, l. il ne seroit pas possible. p. 374. l. 19, & luy, l. & qu'il leur. p. 381. l. 2, soit de Saint Cyrille, ajoutez soit de Nestorius. p. 397. l. 2, d' Ephese, l. d' Ephese. p. 409. l. 34, Maximien, l. Maximin. p. 426. l. 30, les, l. la. p. 435. l. 31, de. l. de ne. p. 438. l. 10, de, l. pour. p. 484. l. 5, permet, l. permet. p. 485. l. 22, s' ils, l. s' ils ne. p. 525. l. 10, Maximien, l. Maximin. p. 526. l. der. ere 413, l. 433. p. 529. l. 24. effacez Y. l. 540. . 36, Alexandre, l. Alexandrie. p. 544. l. 39, l'éclaircissent, l. l'éclaircissement. p. 575. l. 51, rendit, l. rendoit. p. 584. l. 8, écrivit, l. écrivait. p. 593. l. 12, s' estoit, l. c' estoit. p. 616. l. 6, les, l. ces. p. 619. l. 7 demandat, l. demanda. l. 24, indifférens, l. différens. p. 631. l. 11, Theodose, l. Theodoie. p. 635. l. 32, bons, l. bons. p. 6 l. l. emere, l. nageasse, l. rengageaient. p. 643. l. 29, entrier, l. d'entier. l. 34, qui, l. qu'il p. 654. l. a. m. succ. doit, l. lucc.

deroit p. 655. l. 32, sœurs, l. sœurs. p. 677. l. 6. effacez Saint. p. 722. col. 2. l. antep:unsieme, Tana, qu'il, l. Tana-
 quil. p. 723. col. 1. l. 8, Messes, l. Muses. p. 727. col. 1. l. 22, l. qu'après Auspice. p. 729. col. 2. l. 30, avec, l. à. p.
 734. col. 2. lig. dern. avant le VI. l. dans le V l. p. 747. col. 2. l. 21, qui est, l. & lig. 27, pourroit, l. pouvait, p.
 751. col. 2. l. 24, sntus, l. sntus. p. 760. col. 1. l. 43, precedé, l. précédée. p. 761. col. 1. ligne 32, pourroient, l.
 pouvoient. p. 763. col. 2. l. 12, il, l. il est. l. g. 39, Bencage. l. Beneage. p. 770. col. 1. l. 40, Velule, l. Vefule ou
 Vefulas. col. 2. l. g. 17, demeura, l. demeurera. p. 773. col. 1. lig. 27, Beifule, ajoutez, ou Vefule. p. 775. col. 2. l. 33
 alors, l. pas alors. p. 779. col. 2. l. 37, effacez ne. p. 787. col. 1. l. 33, Avasis, l. Avasis.



**La Bibliothèque
Université d'Ottawa**

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

**The Library
University of Ottawa**

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

--	--	--	--	--



